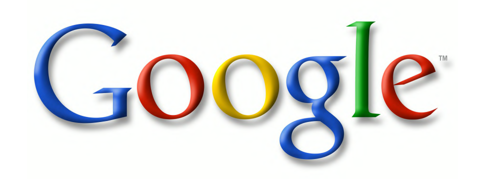
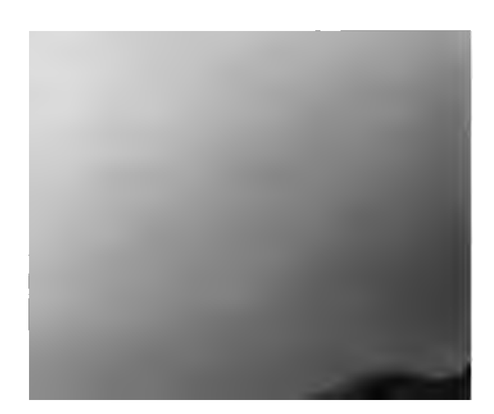






HISTOIRE

DE LA

VILLE DE LYON

PAR J.-B. MONFALCON,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

TOME SECOND.

LYON.

GUILBERT ET DORIER, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE PUITS-GAILLOT, 3.

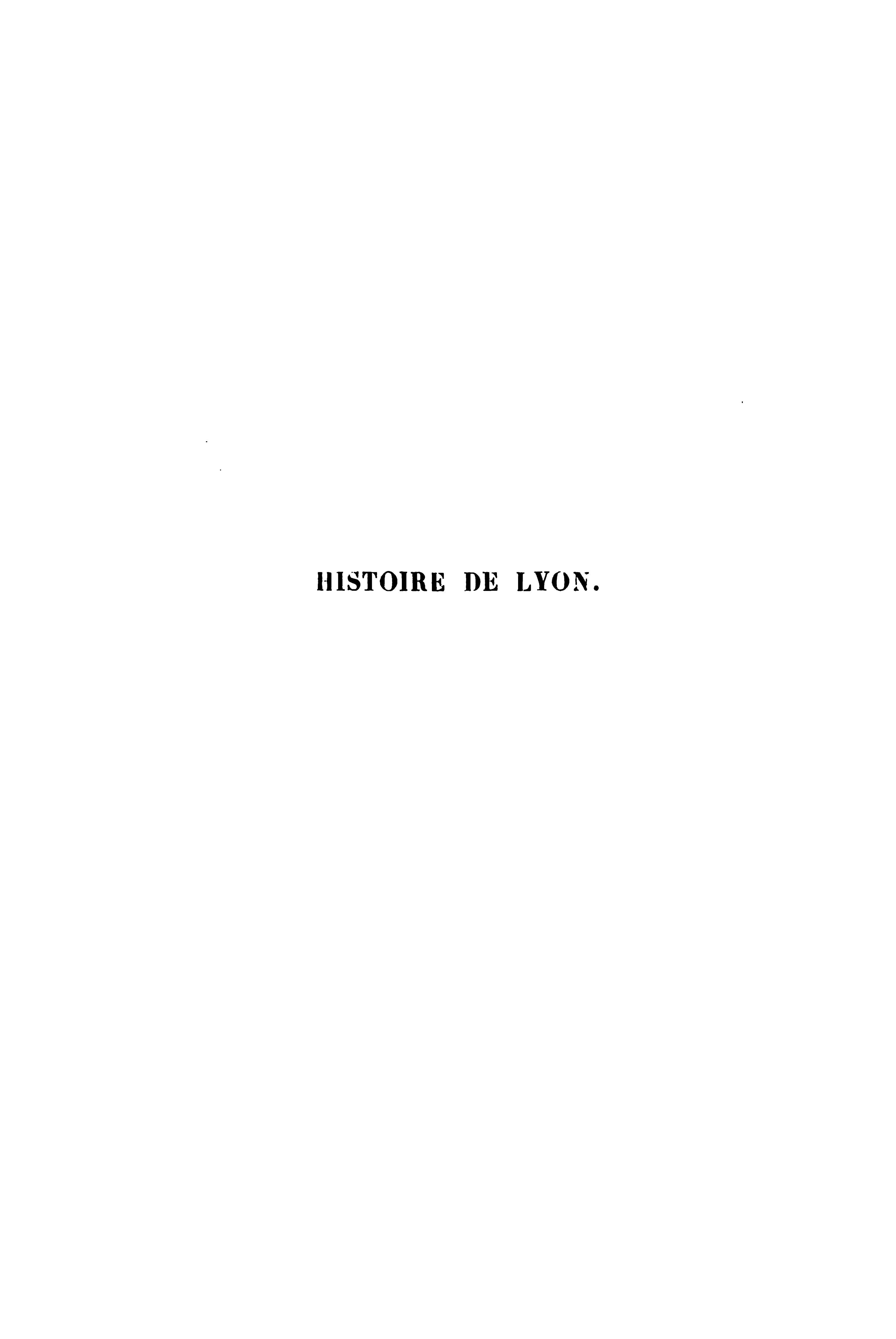
PARIS.

DUMOULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS.

1847.

[illegible]



HISTOIRE DE LYON.

HISTOIRE DE LYON.

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN, RUE D'AMBOISE, 6, A LYON.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE LYON

PAR J.-B. MONFALCON,

REVUE

PAR C. BREGHOT DU LUT ET A. PERICAUD,
membres de l'Académie de Lyon.

Travaille et espère.

TOME II.

LYON.
GUILBERT ET DORIER, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE PUITS-GAILLOT, 3.
PARIS.
DUMOULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
QUAI DES AUGUSTINS.

30 Septembre 1847.

AVERTISSEMENT.

Il est difficile, ou plutôt il est impossible d'atteindre à une exactitude absolue dans la composition d'une histoire qui embrasse autant de sujets divers que celle de Lyon; et, malgré la plus grande surveillance, quelques erreurs peuvent échapper à l'écrivain. Trois hommes, spécialement connus par une étude approfondie de nos annales politiques et littéraires, lisent et relisent attentivement chaque épreuve de l'ouvrage que nous publions. Avec de tels censeurs, aucune omission, aucune faute de quelque importance ne paraît possible; aussi n'a-t-on signalé encore, dans la première partie, que des inadvertances bien peu graves, et qu'il est facile de faire disparaître.

D'après le témoignage d'un archéologue estimé, l'auteur a dit que l'inscription relative à Antistius n'a pas été retrouvée; cependant elle existe au palais Saint-Pierre : la rectification de cette inexactitude assez peu importante aurait eu nécessaire-

ment lieu dans le recueil annoncé des inscriptions latines. Il y a, dans l'Histoire de Lyon, des points controversés, et plus d'un lecteur qualifie volontiers d'erreur l'opinion qui n'est pas la sienne. On a reproché à l'auteur d'avoir fait de sainte Blandine une jeune fille; il s'est conformé en cela à l'opinion générale; et, comme l'acte officiel de naissance de cette martyre n'existe pas, il s'est cru libre d'adopter la version qui lui convenait le mieux.

On a considéré comme une contradiction le rapprochement de deux faits qu'il a racontés selon l'histoire ecclésiastique. Après le martyre des chrétiens, leurs cendres et leurs ossements brûlés furent jetés dans le Rhône, et cependant, quelques années plus tard, ces restes vénérés furent cherchés, trouvés et déposés dans une crypte. Le mot cendres, dont l'auteur s'est servi, a une acception figurée : il s'applique évidemment à des débris matériels qui n'avaient pas disparu en entier dans les eaux du fleuve. L'histoire ecclésiastique affirme d'ailleurs l'un et l'autre fait, et c'est à elle qu'en appartient la responsabilité.

La Revue du Lyonnais a publié, sur la première partie de cette Histoire, un article peu bienveillant, dans lequel, cependant, elle n'a pu indiquer aucune erreur de quelque importance; il ne nous appartient pas de dire quelle impression a produite son compte-rendu, et jusqu'à quel point il lui a réussi. On rendra, peut-être, à la nouvelle Histoire de Lyon cette justice qu'elle est écrite d'après les titres originaux, et qu'elle contient en grand nombre des faits entièrement neufs ou peu connus. La Revue ne s'est point occupée, sous ce point de vue, du livre qu'elle voulait faire connaître; elle s'est bornée à faire à l'auteur une guerre dont il est difficile de comprendre l'objet :

beaucoup de ses remarques sont puériles, beaucoup d'autres n'ont aucun fondement. Nous ne nous livrerons pas à des récriminations trop faciles : une critique même malveillante peut être utile; ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'en profiter, s'il y a lieu, et de redoubler d'attention et de travail pour lui donner prise le moins possible. Au reste, la Revue du Lyonnais contient un assez grand nombre de très bonnes dissertations sur l'histoire politique ou littéraire de notre cité : les services qu'elle a rendus, sous ce rapport, à l'auteur de la nouvelle Histoire de Lyon sont une compensation plus que suffisante pour l'amertume et la légèreté de sa critique. Nous serons plus juste envers ce Recueil qu'il ne l'a été pour nous; il est indispensable à tous ceux qui s'occupent d'études sérieuses sur les annales de notre cité.

On n'accusera point l'auteur de la nouvelle Histoire de Lyon d'avoir voulu esquiver la critique : il a demandé des articles impartiaux aux journaux de toutes les opinions, sollicité un rapport de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et réclamé à Lyon, auprès de l'Académie, de la Société littéraire, et d'un autre corps savant, la nomination de commissions pour l'examen de son travail. Ces comptes-rendus seront imprimés.

Nous publierons, avec la sixième et dernière partie, un chapitre intitulé : Observations sur l'Histoire de Lyon; dans cet appendice, l'auteur usera de son droit de juger ses juges. Autant il est de son intérêt de mettre à profit les observations fondées qui lui sont adressées, autant il lui est permis de repousser des critiques qui seraient faites avec injustice et irréflexion. Le mode de publication par livraison de cette Histoire, donne à l'éditeur toutes les facilités désirables pour faire les rectifications qui

seraient jugées nécessaires. C'est également dans cet appendice que seront placés certains développements qu'on n'aurait pu insérer au texte, sans rompre le récit des événements et sans violer la proportion dans la distribution des matières.

Jusqu'à l'époque peu éloignée de la publication de la dernière livraison, l'auteur tiendra note de toutes les critiques et ne répondra à aucune.

L'éditeur a encore une observation à présenter : une histoire ne peut guère être bien appréciée que lorsqu'elle est achevée; on ne peut bien juger, en effet, qu'alors, de son esprit, de son but et de l'unité qui doit régner entre ses différentes parties : c'est une considération qu'il croit devoir présenter aux lecteurs de la nouvelle Histoire de Lyon.

La troisième partie est sous presse. On s'occupe déjà des tables nombreuses qui doivent donner à cet ouvrage un caractère spécial d'utilité.

Le Roi a souscrit, pour ses bibliothèques particulières, à la nouvelle édition de l'Histoire de Lyon, que n'ont pas moins bien accueillie les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique.

31 Juillet 1846.

Lyon.— Impr. de Louis Perrin, rue d'Amboise, 6.

HISTOIRE DE LYON.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE PREMIER.

LES GUERRES DE RELIGION A LYON.

1561-1595.

§ 1er. Introduction et progrès du protestantisme dans Lyon. — § 2. Première tentative des calvinistes pour s'emparer de cette ville. Meurtre de Barthélemi Aneau. — § 3. Le comte de Sault, gouverneur de Lyon. Prise de la ville par les protestants. — § 4. Occupation de la ville par les calvinistes; dévastation des églises. — § 5. Réaction catholique. Charles IX à Lyon. François Mandelot, gouverneur de cette ville. — § 6. La Saint-Barthélemi; les Vèpres lyonnaises. — § 7. Suites des Vèpres lyonnaises : le duc de Guise tué à Blois; exaspération des catholiques lyonnais. — § 8. Lyon dans le parti de la Ligue. Le duc de Nemours gouverneur de la ville; ses projets. Réaction royaliste : Lyon rentre sous la domination du roi de France, et se soumet à Henri IV.

§ I. L'étude de cette révolution dans les idées religieuses, qui a reçu le nom de réforme, appartient à l'histoire générale; elle ne peut être considérée ici que dans ses rapports particuliers avec la ville de Lyon. Qu'on me permette, toutefois, quelques mots sur cet immense événement, un des plus importants des annales du seizième siècle : je n'ai point à le juger au point de vue de la foi catholique, c'est en historien impartial pour toutes les croyances que je dois en parler.

Si les opinions de Luther se propagèrent avec une rapidité si grande, c'est évidemment parce que les populations étaient préparées depuis longtemps à les recevoir, et que la révolution s'était accomplie dans les idées avant de se produire comme un

fait. Tout le génie du chef de la réforme n'aurait pas suffi pour opérer un tel changement, si beaucoup de causes n'avaient facilité son œuvre. On sait dans quelles conjonctures parut le moine fougueux de Wittemberg : depuis plusieurs siècles, Rome s'était très écartée de la simplicité des temps évangéliques ; son luxe, ses prétentions à la domination temporelle, la mauvaise administration et la conduite blâmable de quelques-uns de ses papes avaient affaibli le respect des peuples pour l'Eglise; des abus énormes s'étaient introduits parmi les ministres de la religion, et n'étaient ignorés de personne : cependant le trafic des indulgences fut le prétexte et non la cause de l'insurrection contre le catholicisme. On s'était plaint souvent du relâchement des mœurs dans les monastères; devenu trop riche, le clergé avait perdu son ascendant et son prestige; ses biens immenses étaient pour le peuple un objet d'étonnement; ils excitaient surtout la convoitise des princes, qui guettaient impatiemment l'occasion de s'en emparer. Une autre cause de la réforme doit être prise en considération sérieuse : il y avait dans les esprits, pendant la première moitié du seizième siècle, un sentiment de force et un besoin d'indépendance que l'imprimerie, récemment découverte, généralisa et développa en peu d'années. Plongée jusqu'alors dans un engourdissement profond, la pensée humaine, excitée déjà plusieurs fois, se réveilla énergique et puissante à la voix de Luther. Elle réclama, comme des droits imprescriptibles, la faculté d'examen et la liberté absolue de conscience.

C'est dans la rêveuse Allemagne que la réforme devait naître; là, plus qu'ailleurs, tout était disposé pour la recevoir. On peut reporter à 1517 la date de son apparition, non comme une doctrine, mais comme un fait : Luther, dans cette mémorable année, se mit ouvertement en hostilité contre la cour de Rome, dont il déclina l'autorité. Deux princes allemands, Maurice de Saxe et le comte Palatin, le servirent de tout leur pouvoir et favorisèrent beaucoup le protestantisme à son berceau. En moins de dix années le Nord compta tant d'adhérents aux opinions de Luther qu'il y eut nécessité de leur faire quelques concessions, aux diètes de Nuremberg et de Spire; mais une autre diète retira bientôt après la tolérance incomplète qu'ils avaient obtenue. Les

luthériens réclamèrent, et dès-lors commença entre les deux religions cette lutte si longue, marquée par tant de vicissitudes, et qui fut enfin terminée à l'avantage du principe de la liberté de conscience, par le traité définitif de Westphalie. Vingt ans après sa naissance, la réforme avait pris une telle extension qu'il n'était plus possible de la détruire; des régions du Nord elle avait passé dans le Midi et s'y était propagée avec rapidité, en France surtout. Charles-Quint, tout habile qu'il était, ne parvint point à l'anéantir; il ne fut pas toujours vainqueur dans la guerre qu'il déclara aux princes luthériens de l'Allemagne que soutenait la politique des rois de France, si ardents cependant à poursuivre chez eux leurs sujets protestants.

Les luthériens, en se séparant de l'Eglise romaine, avaient toutefois conservé le dogme de la présence réelle, et maintenu une sorte de hiérarchie; Calvin alla plus loin: comme le fondateur de la réforme, il nia l'autorité du pape et de l'Eglise et abolit la messe; mais il rejeta, en outre, en les qualifiant d'idolâtrie, toutes les cérémonies extérieures, et ne voulut qu'un culte dépouillé. Ce réformateur n'avait pas le génie de Luther, mais il était ardent comme le moine de Wittemberg, et obstiné travailleur. Quand Calvin eut solidement établi sa domination à Genève, ville française de mœurs et de langage et admirablement placée pour être la métropole du culte nouveau, il régla par des ordonnances sévères la discipline de son église, et créa, pour maintenir la pureté de la foi évangélique, un tribunal dont les arrêts furent quelquefois terribles. L'Eglise réformée, qui proclamait la liberté de conscience et de discussion, ne l'accordait pas à ses adversaires lorsqu'elle était la plus forte: Calvin fit brûler Jacques Gruel et Michel Servet, qui ne professaient pas sur tous les points des opinions identiques aux siennes. Nous verrons souvent, dans la suite de ce récit, les protestants se montrer aussi intolérants et aussi sanguinaires que l'avaient été les catholiques : chez les uns comme chez les autres les mœurs du temps et le fanatisme avaient plus de force que la modération et l'esprit de charité.

Le calvinisme eut en France des partisans nombreux, surtout parmi la noblesse de province; Condé en devint le chef, bien moins par conviction intime de la vérité des dogmes que par

ambition et esprit d'opposition : c'était un moyen d'échapper à la domination des Guise et de la ruiner. Il y avait au fond du protestantisme un principe républicain qui se montra plusieurs fois à découvert; sans bien s'en rendre compte, peut-être, les réformateurs appelaient les peuples à la liberté politique comme à la liberté religieuse : aussi eurent-ils les rois pour adversaires naturels.

Des causes particulières facilitèrent leurs progrès à Lyon. Cette ville avait lutté longtemps, bien longtemps, contre la domination temporelle de ses archevêques, et s'en souvenait; elle ne convoita pas les riches domaines de l'Eglise, à l'exemple des princes du Nord, mais, bien plus résolument encore que l'Allemagne, elle n'avait pas voulu du gouvernement ecclésiastique. Lyon n'était qu'à une petite distance de Genève, la Rome protestante qui avait constamment les yeux ouverts sur lui, et qui lui envoyait fréquemment, pour hâter son émancipation religieuse, les plus habiles et les plus ardents de ses ministres. Le Dauphiné était plus près encore, le Dauphiné dont la noblesse avait accueilli si bien la réforme, fort répandue aussi parmi la population des montagnes de cette province. Quelque chose de l'esprit vaudois était demeuré à Lyon, et toute la vigilance des archevêques n'avait pas réussi à extirper entièrement les doctrines dites évangéliques. Mais il faut tenir compte d'une cause beaucoup plus influente : un grand nombre d'étrangers, imbus des nouvelles doctrines, habitaient Lyon, ou y étaient périodiquement appelés au temps des foires par leurs affaires commerciales; c'étaient de véritables missionnaires du protestantisme. Presque tous les ouvriers imprimeurs, si nombreux alors, venaient de l'Allemagne réformée; ce n'est pas tout, les presses de Lyon mettaient au jour une multitude de livres protestants qui se répandaient dans la ville et en France avec une incroyable célérité. On doit s'étonner que, sous l'empire de tant de causes actives, la majorité de la population lyonnaise ait échappé à la contagion de la religion de Luther et de Calvin.

Cette religion, on l'a vu, naquit vers 1517, année pendant laquelle le chef de la réforme renonça publiquement à reconnaître l'autorité du pape; il y avait déjà, dix ans après, assez de protestants à Lyon pour y établir des prêches et y orga-

niser une communauté que visitèrent les hommes les plus éminents de la nouvelle doctrine, Calvin, Viret et Farel. Elle eut d'abord pour ministre Jean Fabry, auquel succéda Pierre Fournelier, que remplaça Claude Monnier. Son accroissement fut assez rapide pour lui permettre, bien peu de temps après sa naissance, d'envoyer six cents hommes au secours de la ville de Genève, menacée par le duc de Savoie. En 1546, le nombre des protestants s'était tellement augmenté qu'on eut des craintes sérieuses pour la célébration de la fête du Saint-Sacrement : malgré les poursuites dont ils étaient l'objet, ils se rassemblaient en longues bandes et parcouraient tantôt les campagnes, tantôt les rues et les places publiques, en chantant à haute voix les psaumes de David mis en vers français. Il y avait déjà en France, sous François I[er], plus de deux millions de protestants, qui se constituèrent bientôt après en un grand parti dont les seigneurs mécontents devenaient les chefs, et que la politique astucieuse de Médicis encourageait souvent.

Les calvinistes de Lyon se sentaient forts de l'appui que leur religion trouvait à la cour et dans les hautes classes de la société. Ils s'étaient d'abord rassemblés, en secret, dans une maison voisine de l'Hôtel-de-Ville, et dans un cimetière; devenus plus nombreux, ils s'établirent dans une hôtellerie de la rue Longue, à l'enseigne de Saint-Martin, et y construisirent un amphithéâtre assez grand pour recevoir trois mille auditeurs. On y chantait les psaumes traduits par Marot et Théodore de Bèze, on y faisait la cène et on y donnait le baptême. Mais, tout vaste qu'il était, cet emplacement devint bientôt insuffisant; alors l'église réformée s'installa dans une maison spacieuse située au coin de la place des Cordeliers et de la rue Grenette : elle ne put se maintenir dans l'intérieur de la ville, et transféra son temple au faubourg de la Guillotière.

Cependant ni l'archevêque ni le consulat n'étaient spectateurs impassibles et oisifs des progrès de la réforme; elle fut combattue avec chaleur par l'Eglise catholique dès son apparition. François I[er] avait mis à sa disposition ses lois sanguinaires contre les hérétiques; la justice de l'archevêque en usa. Un pasteur, Claude Monnier, fut brûlé publiquement à Lyon, en 1551. Cette exécution cruelle ne doit point être imputée au consulat; il

commençait à s'occuper des protestants, mais il n'avait pas qualité pour les livrer aux tribunaux. L'archevêque avait pour lui la loi du pays, loi rigoureuse, mais qui n'en existait pas moins : une occasion déplorable d'en faire l'application se présenta deux années après le supplice du ministre Monnier.

Cinq étudiants étrangers, nouvellement convertis à la foi réformée, étaient venus de Lausanne à Lyon, soit par simple curiosité, soit, ce qui est plus vraisemblable, pour visiter leurs co-religionnaires et favoriser par leurs prédications ardentes l'extension de la réforme. On ne pouvait tolérer ce mépris de la religion de l'Etat; ils furent traduits devant la cour de l'official, qui leur fit subir de nombreux interrogatoires. Ces jeunes hommes ne faiblirent point, ils soutinrent énergiquement leurs croyances. Des conférences en règle s'établirent entre eux et des docteurs catholiques; elles n'eurent aucun résultat: chacune des doctrines dissidentes s'attribua la victoire; mais une des deux avait à son service la loi et un argument terrible, le bourreau, et elle y eut recours. Les cinq étudiants furent condamnés à mourir sur le bûcher comme hérétiques et schismatiques, sentence que le parlement confirma. Rien ne put sauver ces malheureux, ni la chaleureuse intervention de la ville de Berne en leur faveur, ni le vif intérêt qu'ils inspiraient : le 16 mai 1553, ils sortirent de leur prison et allèrent en charrette au supplice, la corde au cou, vêtus de robes grises, et chantant des cantiques. On les attacha au poteau; le plus âgé, Martial Alba, demanda et obtint la faveur d'embrasser ses frères, qu'il exhorta au courage. Les condamnés devaient être étranglés avant d'être brûlés; mais la flamme ayant atteint, dit-on, la corde qui ceignait leur cou, ils périrent par le feu. [1]

§ II. Cette justice cruelle ne ralentit point le développement de la réforme; neuf cents maisons à Lyon étaient, en 1560, véhémentement soupçonnées d'hérésie. Les protestants se comptèrent et s'organisèrent; il y avait chez eux une grande puissance morale, beaucoup d'ardeur et un esprit de résolution très

1. — CLAPARÈDE, Epoques de l'Eglise de Lyon, 1827, in-8°. — TH. DE BÈZE, Deliciæ poetar. gallor., 652. — Le récit des écrivains protestants ne saurait être adopté sans réserves.

prononcé. Ce parti se crut bientôt assez fort pour attaquer; il conçut la pensée de s'emparer de Lyon; l'abbé de Savigny, Antoine d'Albon, commandait dans la ville en qualité de lieutenant du roi. Le projet d'attaque avait été formé à Genève, et médité, dit-on, par Calvin, Théodore de Bèze et Spifame, ancien évêque de Nevers : cependant, toute plausible qu'elle est, cette opinion ne s'appuie que sur des conjectures.

Une foule de protestants s'introduisirent secrètement dans Lyon, et allèrent se cacher, soit chez leurs co-religionnaires, soit dans l'hôtellerie de la rue Longue; ils avaient pour chefs des capitaines expérimentés, La Rivière, Châteauneuf et les deux frères de Maligny. Leur mouvement devait être appuyé par cinq cents soldats, postés dans les environs, et par une troupe de trois cents gentilshommes mâconnais; ils comptaient d'ailleurs sur le concours des réformés qui habitaient la ville. Quand le moment désigné pour l'attaque fut arrivé (onze heures, dans la nuit du 4 au 5 septembre 1560), les troupes armées des protestants sortirent sans bruit de l'hôtellerie de la rue Longue et se saisirent des avenues du pont de la Saône. Elles avaient l'ordre de charger les bourgeois dès qu'ils paraîtraient, et de s'emparer de tous les postes importants, surtout de l'Hôtel-de-Ville.

Mais le lieutenant du roi, l'abbé de Savigny, était un homme de résolution, et il avait été averti au premier bruit de l'attaque. Antoine d'Albon marcha aux assaillants, accompagné d'un homme de tête et de cœur, le capitaine de la ville, Francois Sala. Ils n'avaient à leur disposition qu'une petite troupe de domestiques des chanoines et de bourgeois : elle fut augmentée, chemin faisant, par un nombre considérable d'hommes de bonne volonté, conduits par les conseillers-échevins. Quand les catholiques aperçurent les protestants, ils les chargèrent avec intrépidité : Maligny, surpris par l'impétuosité de cette attaque, n'osa ou ne put se défendre; il profita des ténèbres de la nuit ponr gagner en toute hâte la route de Genève : cette échauffourée n'eut pas de suites. Elle n'alla pas même si loin; selon une autre version, il n'y aurait eu qu'une attaque des soldats du guet par une bande de trente ou de quarante hommes, et une promenade, à minuit, de quelques centaines de huguenots jusqu'au milieu du pont de Saône et sur la place des Cordeliers. Le parti

protestant nia le projet qu'on lui attribuait d'avoir voulu s'emparer de Lyon par surprise; il prétendit, contre toute vraisemblance, que les catholiques avaient été les assaillants. Ce qui est constant, c'est que des bandes armées de protestants parcoururent divers quartiers de la ville dans la nuit du 4 au 5 septembre, et cherchèrent à s'emparer du pont de Saône; s'ils ne se rendirent pas maîtres de la ville, c'est qu'ils rencontrèrent une résistance sur laquelle ils n'avaient pas compté. L'entreprise avait échoué; beaucoup de calvinistes prirent la fuite.

Le lendemain, l'administration consulaire redoubla de précaution et de vigilance; des troupes ne tardèrent point à paraître; elles entrèrent dans la ville et s'y logèrent, sans tenir compte du privilége qui exemptait la cité du logement des gens de guerre : c'était un cas de force majeure. On eut bientôt avis de la prochaine arrivée du gouverneur, le maréchal de Saint-André. Cependant cette tentative hardie du parti protestant n'excita pas de longues alarmes; on se rassura, beaucoup trop peut-être : Lyon ne voulait pas de garnison, et réclamait le droit de se garder lui-même; on fit partir les soldats. Quoique l'exaspération du peuple contre les calvinistes fût très grande, il n'y eut point de désordres, et, remis bientôt de son échec, le parti protestant revint à ses projets en organisant mieux ses mesures. Des deux parts la fermentation était vive; l'ordre régnait à la surface, mais au fond bouillonnaient des tempêtes. Un sombre fanatisme agitait nombre de protestants; il entraîna l'un d'eux à un attentat qui eut des suites funestes.

On allait commencer la procession de la Fête-Dieu, le 5 juin 1561; toutes les précautions possibles pour maintenir le bon ordre avaient été prises: deux cents arquebusiers étaient rangés en bataille devant le portail de Saint-Nizier. Au moment où le chanoine Guy Esmyon, qui portait le Saint-Sacrement, sortait de cette église pour se placer sous le dais, un jeune étranger nouvellement arrivé dans la ville, et nommé Denis de Vallois, se précipita sur le prêtre et fit tous ses efforts pour lui arracher la sainte hostie : il y aurait réussi, probablement, si le capitaine des arquebusiers, qui se trouvait là, ne l'eût contenu et arrêté. Cet insensé fut mis en prison; on lui fit son procès, et on le condamna à être pendu et étranglé au-devant de la porte de l'église

de Saint-Nizier. L'arrêt portait que son corps serait mis en quatre quartiers, et que sa tête fixée à un pieu serait exposée sur le pont de Saône. Le menu peuple de la paroisse de Saint-Nizier crut à un complot contre les prêtres, et s'armant d'épées, de haches, de bâtons, de cailloux, il se rua sur tous ceux qu'il soupçonnait d'hérésie, en criant : « Au huguenot! au Rhône, les huguenots! » De semblables désordres eurent lieu sur d'autres points, surtout à la Grenette, au Puits-Pelu et auprès de l'hôpital du pont du Rhône. De vagues rumeurs désignaient le collége de la Trinité comme un foyer permanent de protestantisme; une multitude furieuse s'y porta pendant que la procession de l'église Saint-Pierre passait. On ferma les portes; mais quelques-uns de ces hommes à visage sinistre qui surgissent dans les émeutes, on ne sait d'où, escaladèrent les murailles, et le collége fut aussitôt envahi. Barthélemi Aneau, principal de l'établissement, s'efforça de calmer cette foule irritée; il tomba percé de coups de piques et d'épées, et son cadavre sanglant fut traîné dans la rue, « au grand scandale, disent les Actes consulaires, des petits enfants escoliers et aultres habitants dudit collége. » Le prévôt ne parvint à sauver la femme d'Aneau qu'en la faisant conduire en prison sous bonne garde.

On ordonna une enquête; mais les informations judiciaires, conduites avec peu d'activité, n'eurent aucun résultat.

Les protestants veillaient; ils s'organisèrent en association qui avait ses chefs, son budget et des soldats. Leur parti, déjà puissant, s'assura de points d'appui à Genève et dans le Dauphiné. Enfin, l'abbé de Savigny n'était plus lieutenant du roi à Lyon; il avait été remplacé dans ce commandement important par François d'Agoult, comte de Sault.

§ III. Faible de caractère, peu fervent dans son catholicisme, et protestant, peut-être, au fond du cœur; convaincu de la nécessité de gagner du temps et d'empêcher à tout prix toute occasion de collision entre deux partis exaspérés l'un contre l'autre, mais peu prévoyant et beaucoup trop confiant dans le résultat de sa politique de conciliation, le comte de Sault se trouvait dans une position infiniment difficile. Colonia, et d'autres historiens, l'accusent de trahison : selon eux, attaché en secret aux doctrines de la réforme, il endormit le gouverne-

ment du roi par des rapport mensongers, et servit les calvinistes de tout son pouvoir. Ces imputations ne sont pas, peut-être, suffisamment démontrées : on a conservé les lettres officielles du comte de Sault au roi [1] ; on n'y découvre rien qui annonce un homme coupable de la perfidie qu'on lui impute [2]. Le comte de Sault rend compte des démarches qu'il a faites pour maintenir la paix publique ; il avertit la cour des menées du parti protes-

1. — Registre des actes consulaires de la ville de Lyon, folios XLV et XLVI. Les lettres du comte de Sault ont été publiées pour la première fois dans les *Documents* de M. Péricaud, 5 juin 1561. — Rubys, 389.

2. — A l'occasion de l'insertion, dans la *Gazette de Lyon*, de quelques extraits de ce chapitre, M. l'abbé Cattet s'est hâté de donner à ce journal une série d'articles, dont le but est de démontrer que le comte de Sault a trahi, et que cette histoire de nos guerres de religion manque d'exactitude et de sincérité. Malgré leur nombre et leur extrême longueur, ces critiques ne contiennent pas une idée, pas un fait, pas un argument nouveau. M. Cattet m'oppose des livres que j'ai lus comme lui, des lettres que, comme lui, j'ai lues : ainsi, la question reste entière. Un écrivain laïque n'a pas, sur des matières religieuses, les opinions absolues d'un prêtre, et surtout celles d'un théologien avide de controverses, qui s'attaque à tout et à tous ; les calvinistes lyonnais ne sont point pour moi des adversaires : nullement tenu à prendre couleur dans ces déplorables débats, je ne condamne point les opinions dissidentes et je ne me suis point cru obligé de raconter nos guerres de religion avec le parti, pris d'avance, de tout condamner chez les protestants, et de tout approuver chez les catholiques, même d'abominables meurtres. « Partout où deux sectes religieuses et politiques sont aux « prises, partout où il y a des oppresseurs qui calomnient, et des opprimés qui maudissent, « l'exacte vérité est difficile à saisir. » Si M. l'abbé Cattet avait médité ces sages paroles de Lally-Tolendal, il mettrait, peut-être, plus de réserve à qualifier d'erreur les opinions qui ne sont pas en parfaite harmonie avec les siennes. En matière historique, il faut peser les témoignages et non les compter ; l'autorité d'un de Thou a mille fois plus de valeur que celle de tous ces hommes justement suspects dont l'acerbe abbé se prévaut si fort. J'ai tenu peu de compte de quelques-uns de ces écrivains, non parce qu'ils étaient catholiques, mais parce qu'ils avaient eu intérêt à déguiser la vérité : que prouvent, par exemple, les assertions d'un odieux ligueur, tel que Rubys ? Le comte de Sault ne prit aucune part ostensible à la rébellion des calvinistes ; il ne parut point dans leurs rangs, et, après la prise de Lyon, parfaitement libre de manifester sa pensée, il blâma énergiquement la révolte, ce qu'il n'aurait pu faire évidemment s'il en avait été complice. Quand la ville rentra sous l'autorité légitime, le gouvernement du roi, si rigoureux envers les protestants, ne poursuivit pas le comte de Sault. Ces deux faits incontestés autorisent au moins le doute : sur ce point et sur tous les autres, M. l'abbé Cattet arrange l'histoire à sa manière, affirme beaucoup et ne prouve rien ; il n'y avait pas lieu à modifier mes opinions. Lorsque le président de Thou publia, dans son grand travail, le livre où il traite des guerres de religion, d'intolérants écrivains l'attaquèrent avec aigreur. Après lui avoir démontré, à leur façon, qu'il avait tronqué et falsifié les faits, dans l'intérêt des réformés, et qu'il ne savait pas l'histoire, ils lui demandèrent s'il était protestant ou catholique. Leurs fastidieuses critiques ont passé inaperçues, et sont tombées, comme leurs noms, dans un éternel oubli ; l'ouvrage du président de Thou est demeuré un excellent livre d'histoire, que j'ai pris pour guide et dont je me suis efforcé d'imiter l'impartialité.

tant, et sollicite instamment un renfort de cinq cents hommes qu'on lui accorde trop tard. Tous ses actes annoncent un fonctionnaire loyal : tandis qu'il présente au roi les calvinistes de Lyon comme des sujets obéissants et dont la fidélité ne lui donne pas d'inquiétude, il invite les chefs de la religion réformée au respect des lois, et prend toutes les mesures qu'il croit nécessaires pour les contraindre à se tenir en repos. Il visite en personne les fortifications, et signale au gouvernement la nécessité de réparer celles des bords du Rhône. Un ordre du roi commande le désarmement des pennonages, le comte de Sault le fait exécuter et place les armes dans un lieu sûr ; quelques bourgeois n'ont point obéi, il les met aux arrêts. Les prédications protestantes dans l'intérieur de la ville peuvent causer du désordre, le comte de Sault les défend. C'est à la Guillotière que les protestants ont transporté leur prêche, ils s'y rendent tous les jours par bandes de six à sept mille hommes; le lieutenant du roi fait remarquer à la cour le danger de ces rassemblements. Tous ses efforts ont pour objet de maintenir la tranquillité de la cité; il ne cesse d'inviter les deux partis à se respecter, il leur défend de s'injurier l'un l'autre, et fait peser également sur tous deux l'autorité du roi. Le comte de Sault eut le tort de trop compter sur l'efficacité de ses conseils; il n'eut pas la main assez forte pour contenir les protestants, mais il ne manqua ni de prudence ni de loyauté.

C'était un homme d'une trempe bien différente que ce baron des Adrets avec lequel il allait se trouver aux prises. Elevé dès l'âge de quinze ans dans les camps, sans principes, sans convictions, tellement irascible et vindicatif qu'il s'était fait protestant uniquement pour trouver l'occasion de punir les Guise d'un déni de justice; d'une bravoure qui fut remarquée à une époque où tant d'hommes étaient braves ; d'une activité incroyable, et qui ne fut jamais surpassée; aimant à verser le sang et sans pitié pour l'ennemi vaincu, le farouche baron des Adrets accomplit en moins d'une année des faits d'armes extraordinaires avec le peu de troupes protestantes qu'il commandait. Malheur à Lyon s'il en devenait le maître ! et c'est précisément à Lyon que l'appelait l'intérêt de son parti. Son nom frappait les catholiques de terreur ; ils savaient tout ce qu'ils avaient à craindre de la barba-

rie de cet ennemi. Les catholiques obéissaient au comte de Sault, les protestants au baron des Adrets; mais, étrange destinée de ces deux hommes! quelques années après, le baron des Adrets se faisait catholique et le comte de Sault passait aux protestants. Dans ce temps malheureux, la religion n'était pas une conviction, pour les chefs du moins; c'était un intérêt.

Une grande agitation régnait dans Lyon. La cour n'était pas tellement rassurée par les lettres du comte de Sault, qu'elle ne crût nécessaire d'envoyer aux informations un homme investi de toute sa confiance. Ce fut le comte de Maugiron qu'elle chargea de ce soin. Elle donna en même temps l'ordre au duc de Nemours de lever des troupes en Dauphiné et en Savoie. Maugiron vint à Lyon, comprit l'imminence du danger, et se hâta de se rendre au camp du duc de Nemours.

Les protestants lyonnais ne pouvaient se méprendre sur le but de ces levées d'hommes; c'est à eux qu'on en voulait évidemment. Ils avaient demandé la permission de se rassembler dans l'intérieur de la ville pour se livrer à l'exercice de leur culte, ils avaient réclamé la liberté de conscience, s'engageant à déposer les armes et consentant au départ des étrangers qui étaient venus se joindre à eux, et les catholiques avaient rejeté ces propositions. Leur parti était sous l'impression du massacre récent de Vassy; ils s'interrogeaient avec inquiétude sur la mission du comte de Maugiron.

Ce qu'ils avaient appris du Dauphiné n'était pas de nature à les rassurer. Le seigneur de la Mothe-Gondrin commandait Valence; il leva quelques troupes, et probablement aussi pour combattre les calvinistes, mais il n'eut pas le temps d'achever ses préparatifs : un fort parti de protestants, aidé par les réformés de Montélimart, de Romans et de quelques-uns des lieux voisins, assaillit ses soldats et les mit en fuite. Gondrin fut tué; on trouva, dit-on, sur lui des lettres du duc de Guise qui l'invitait à faire massacrer les protestants de la province. C'était une calomnie, mais les calvinistes de Lyon eurent le malheur d'y croire ; ils furent persuadés que Maugiron et Nemours avaient reçu de pareils ordres. Le meilleur système de défense, c'est souvent d'attaquer; les protestants le savaient.

Il n'y avait pas moins d'alarmes dans le parti catholique: si

la grande majorité du peuple de Lyon lui appartenait, la force réelle était du côté des protestants : là se trouvaient, en ce moment du moins, les hommes d'action, les soldats, les capitaines. Les catholiques considéraient avec effroi l'insuffisance de leurs moyens militaires, ils s'inquiétaient de l'inertie du comte de Sault; leurs craintes n'étaient que trop fondées.

Les protestants se rassemblent auprès de leur temple de la Guillotière, dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1562, sous la conduite de trois de leurs capitaines; ils sont au nombre de mille à douze cents hommes armés. Minuit sonne, ils se mettent en marche en troupes serrées, traversent le pont du Rhône, et entrent dans Lyon : leur plan a été concerté d'avance. Chaque compagnie se dirige vers le lieu qu'elle doit occuper. Eveillés par le bruit, nombre de bourgeois se mettent aux fenêtres ou descendent dans la rue : « Ne craignez rien pour vous, catholiques, leur dirent les assaillants, nous n'en voulons qu'à vos prêtres et à la messe. » Une garde protestante est placée aux deux avenues du pont du Rhône, sur les places Confort et des Cordeliers, et aux deux avenues du pont de Saône; elle a l'ordre de ne laisser passer personne. Un détachement se dirige sur la place Saint-Nizier et s'en empare; un autre, plus considérable, marche à l'Hôtel-de-Ville où se trouvait le capitaine Maurice du Peyrat avec soixante soldats, selon une version, et vingt-cinq seulement selon d'autres témoignages Cette petite troupe catholique refuse de livrer les portes, et fait feu; un combat s'engage : des soldats protestants se glissent dans le clocher de l'église Saint-Nizier, montent jusqu'au sommet, et des fenêtres qui dominent tous les environs ils tuent à coups d'arquebuses les défenseurs de l'Hôtel-de-Ville. Toute résistance est dès-lors impossible; du Peyrat se rend, et les protestants pénètrent dans l'intérieur de la maison commune : ils y trouvent des armes et de l'artillerie. Une autre troupe court à l'attaque de l'église Saint-Eloi, où se sont retranchés le capitaine du Fenoyl et vingt-cinq arquebusiers; mais les insurgés ont maintenant du canon, ils brisent les portes. Saint-Eloi est emporté de vive force; fait prisonnier aussitôt, du Fenoyl est conduit dans la prison de Pierre-Scise. Reste encore un point fortifié, le cloître Saint-Jean : les assaillants l'attaquent par une brèche qu'ils ont pratiquée à

la muraille du monastère des Célestins. Retiré à l'archevêché, le gouverneur n'a aucun moyen de défense, il capitule. Toute la ville appartient aux protestants; ils prennent aussitôt leurs mesures pour la garder, tendent les chaînes sur la rivière, occupent Pierre-Scise et les tours des remparts, et placent des sentinelles aux portes. Toutefois leurs soldats laissent les catholiques sortir librement de la ville; s'ils retiennent prisonniers quelques chanoines, c'est pour que ces prêtres servent d'ôtages à quatre de leurs ministres qui sont retenus dans la prison de Montbrison. Au point du jour toute la ville est occupée par les protestants.

Ainsi Lyon tomba en leur pouvoir sans essayer de se défendre : une grande ville fut prise par une troupe de douze cents hommes; toute cette multitude exaspérée de catholiques qui l'habitaient ne fit pas la moindre résistance. Il n'y eut que deux hommes de tués à l'Hôtel-de-Ville; un prêtre de Saint-Jean et quelques religieux périrent aussi dans la bagarre. Comment le comte de Sault n'avait-il eu aucun avis de l'entreprise que méditaient les calvinistes, et comment surtout toute la garde de la ville se réduisait-elle à soixante-quinze arquebusiers disséminés sur des points divers? La terreur des catholiques au bruit de cette attaque nocturne explique l'inertie de la population : le comte de Sault n'était informé de rien, et, lorsque le jour parut, les protestants étaient en force; enfin, on savait le baron des Adrets dans le voisinage. [1]

Quel usage feront maintenant les calvinistes de leur facile victoire? Ils convoquèrent une assemblée de bourgeois, d'échevins et de magistrats à l'Hôtel-de-Ville; le gouverneur s'y rendit. Les orateurs protestants prirent la parole, et justifièrent tout ce qui venait d'être fait. Si leur parti avait pris les armes, c'était, dirent-ils, dans l'intérêt de sa conservation, menacée par les troupes du duc de Nemours et par la mission du comte de Maugiron. Si les

1. — « Ensuite le prince de Condé envoya d'Orléans à Lyon Poncenac pour commander la « cavalerie, ayant donné à Changy la conduite des gens de pied; mais comme il y eut de « la mauvaise intelligence, Changy souffrit impatiemment qu'on mist en sa place Hector de « la Forest Blacons, et pour luy, il alla à Valence pour y restablir les affaires. » (DE THOU, *Hist.*, 1562, l. XXXI.)

calvinistes s'étaient emparés de la ville, c'était pour la garder au roi Charles IX jusqu'à l'époque de sa majorité. Ils entendaient si peu se soustraire à l'autorité royale, qu'ils invitaient le comte de Sault à conserver le commandement de la ville. A cette justification, de Sault fit la réponse qu'il devait faire; le gouverneur qualifia de révolte cette surprise nocturne d'une ville royale, parla en termes énergiques des conséquences de cette rébellion, et déclara qu'il ne pouvait se considérer que comme le prisonnier d'un parti ennemi du roi. Mais plusieurs conseillers firent de vives instances pour l'engager à garder le commandement; il se rendit à leurs sollicitations, après avoir déclaré toutefois qu'il attendrait les ordres du roi. Son autorité, d'ailleurs, ne pouvait être que nominale; les protestants étaient les maîtres.

Il fallait une sorte de traité : les protestants en dictèrent les conditions. Tous les bourgeois de Lyon qui avaient quitté la ville pour fait d'hérésie obtinrent l'autorisation d'y rentrer; on abolit la messe, et la liberté de conscience fut proclamée. Douze conseillers protestants furent adjoints aux douze conseillers catholiques : tout le pouvoir appartint de fait aux chefs militaires du parti, et surtout au baron des Adrets qui avait pris possession de la ville au nom du prince de Condé. Lyon perdit tous ses priviléges, toutes ses franchises; les calvinistes avaient proclamé la liberté, mais ils la refusaient aux catholiques et ne la voulaient que pour eux.

Les protestants étaient assez forts non-seulement pour garder Lyon, mais encore pour s'emparer des villes voisines; c'est ce qu'ils firent. Ils prirent, sans rencontrer de résistance, Villefranche, Mâcon, Châlon; Montbrison voulut se défendre, on sait avec quelle férocité le baron des Adrets traita cette ville malheureuse : jamais la fureur, dans une guerre civile, n'était allée si loin.

§ IV. Maîtres de Lyon, les réformés se vengèrent de l'oppression sous laquelle ils avaient vécu; il y eut peu d'attentats contre les personnes, il faut le dire, il y eut peu de sang versé; tout le fanatisme se concentra sur la destruction des églises. Elle fut exécutée avec une sorte d'ordre, systématiquement, avec la régularité d'une opération militaire; les démolisseurs ne se hâtèrent point, ils prirent leur temps. Au reste, aucune vue

d'intérêt personnel ne les guidait, aucun vol ne fut commis; ils tenaient registre de la spoliation des églises, et agissaient au nom et au profit de la cause protestante. Tous les chefs-d'œuvre d'architecture et de sculpture que le génie des siècles précédents avait élevés disparurent en quelques mois; jamais les Vandales n'avaient exercé de semblables dévastations. La fureur de destruction des barbares était aveugle et soudaine; bien plus terrible, celle des protestants était raisonnée : rien ne leur échappa.

C'est par l'église de Saint-Jean qu'ils commencèrent[1] : ils détruisirent le jubé, brisèrent et profanèrent le maître-autel,

1. — Les dévastations commises par les protestants dans les églises de Lyon ont été contestées par M. P. Gonon, dans une note de la page 19 de l'opuscule suivant, extrait du livre de du Pinet : Plant, pourtraict et description de la ville de Lyon au seizième siècle, par Antoine du Pinet. *Lyon, L. Boitel*, 1844, in-8°. Du Pinet s'exprime en ces termes dans son allocution à la ville de Lyon : « Pense à la grande grâce qu'il t'a faite, veu le « changement « qui advint en toy le dernier d'apvril de l'an passé 1562. que le tout a esté fait sans « effusion de sang. »

La première observation à faire, c'est que du Pinet ne nie nulle part la dévastation des églises; il dit seulement que « le tout a été fait sans effusion de sang. » Mais il n'est pas question de meurtres que les protestants auraient commis; personne ne les en accuse : il s'agit uniquement de la spoliation des temples, des sacriléges. Or, du Pinet ne les conteste pas.

Mais écartons du Pinet et examinons : il s'agit de faits matériels, de dévastations commises dans nos églises aux yeux de toute la population, de mutilations de monuments publics; comment les écrivains catholiques contemporains auraient-ils osé dénoncer publiquement de tels actes de vandalisme s'il n'en avait rien été? Les protestants ne se seraient-ils pas écriés : « Vous nous accusez d'avoir démoli de fond en comble vos églises des Macchabées et de « l'Observance; mais les voici debout et intactes : vous nous reprochez d'avoir brisé vos « christs d'argent, vos cloches, vos statuettes, vos pierres tumulaires; mais ces pierres « tumulaires, ces cloches, ces statuettes, ces christs, nous ne les avons pas touchés, « les voilà. » On taxe d'*insigne mauvaise foi* les écrivains catholiques dans ce qu'ils racontent des excès commis par les protestants à Lyon. Qu'on récuse le témoignage du P. Saint-Aubin et du jésuite Colonia, fort bien; mais voici d'autres attestations qui viennent d'historiens dont le caractère est infiniment respectable; Mézerai s'exprime ainsi : « Ceux « de Lyon (les protestants) qui se défioient de Maugiron, qu'on avoit envoyé de la cour pour « être compagnon, cela vouloit dire controlleur, au gouvernement de leur ville, à François « d'Agoult, comte de Sault; d'ailleurs, ayant avis que La Motte-Gondrin, Saint-Chamont et les d'Apchon levoient des troupes pour les venir voir, ils appelèrent les capitaines Aisse, Morel et Grille, et le dernier d'avril ils s'emparèrent des portes et de tous « les lieux forts, sans aucun meurtre que de deux ou trois personnes, *mais non sans leurs « impiétez et barbaries accoutumées envers les choses saintes.* » (Histoire de France. *Paris*, 1685, III, 87). De Thou, qu'on a plusieurs fois accusé d'une grande partialité en faveur des protestants, tient le langage suivant : « Le prince de Condé ayant receu la nouvelle de « la prise d'une ville de cette importance (Lyon), en eut une extrême joye, *mais il fut tou-*

renversèrent les murailles du cloître, et n'en laissèrent subsister que quelques débris dans les rues de la Bombarde, Tramassac et des Deux-Cousins; toutes les maisons attenantes au cloître éprouvèrent le même sort. Il y avait un grand nombre de tombes dans l'église, on les dépouilla de leurs plombs et des plaques qui les couvraient, et on jeta au vent la cendre des morts. Un superbe christ d'argent décorait le chœur, des soldats l'arrachèrent de sa place, le traînèrent dans la rue, aux applaudissements

« *ché de ce pillage des églises*, qui rendoit son party odieux; et comme il disoit qu'il avoit « pris les armes contre les infracteurs des édits du roy, *il ne pouvoit souffrir que les siens* « *eussent failly contre l'édit qui deffendoit qu'on abbatist les statues.* Néanmoins il crut « qu'il ne devoit pas trouver cela si mauvais dans les pays éloignez, puisqu'il avoit souffert, « bien que ce fust malgré luy, que le soldat eust fait impunément à sa veue la mesme chose « à Orléans. Car le bruit s'estant répandu qu'on avait abbatu les statues dans une église du « faubourg, en mesme temps, suivant cet exemple, *l'on courut de part et d'autre dans les* « *églises pour y faire le mesme désordre*, comme si on en eust reçu le commandement par « un édit du roy. Et lorsque le prince de Condé, à la prière des chanoines de la grande « église, y eut mis des gardes, *ces gardes mesme ayant fermé les portes, rompirent les* « *statues et les images*, et dirent hautement que puisque les deffendeurs des images et du « mauvais culte exerçoient tous les jours tant de cruautez sur les hommes, c'est-à-dire sur « les vivantes images de Dieu, ils ne voyoient pas pourquoy ils n'abbattroient pas des sta- « tues, c'est-à-dire des représentations de choses mortes et par conséquent deffendues, qui « donnoient occasion d'offenser Dieu. » (*Histoire de M. de Thou*, l. XXXI, 1562. *Paris*, 1659, II, 423.

Mais voici un autre témoignage non moins important et décisif, c'est celui de Calvin lui-même qui écrivait à ses frères de Lyon, le 13 mai 1562 : « Nous oyons des nouvelles qui « nous causent grande angoisse. Nous sçavons bien qu'en telles esmotions il est bien « difficile de se modérer si bien qu'il ne s'y commette de l'excès, et excusons facilement si « vous n'avez tenu la bride si roide qu'il eust été à souhaiter; mais il y a des choses in- « supportables dont nous sommes contraints de vous escrire plus asprement que nous ne « voudrions... Ce n'est pas un acte décent qu'un ministre (Jacques Rufi ou Ruffy) se fasse « soudart ou capitaine; mais c'est beaucoup pis quand on quitte la chaire pour porter « les armes : le comble est de venir au gouverneur de la ville, le pistolet en main, et le « menacer en se vantant de force et violence..... Maintenant ces vieilles playes nous ont « été raffraischies quand nous avons ouy que les rapines qu'on avoit tirées de l'esglise de « Saint-Jehan ont été exposées en vente au dernier offrant, et despeschées pour cent douze « escus. Mesmes qu'on a promis aux soldats de leur distribuer à chasqu'un sa portion..... « Or, combien qu'il soit tard d'y remédier, si ne pouvons non pas nous tenir de vous prier, « au nom de Dieu, et exhorter, en tant qu'en nous est, que vous mettiez peine à re- « compenser les fautes passées, et surtout d'empescher toutes ces voleries et pilliages..... « Desia il y a du zèle inconsidéré à faire tous ces ravages qu'on a faits aux temples... De ces « butins que pourra-t-on dire? A quel titre ravir ce qui n'est à aucune personne privée? Si « les larrons sont punissables, c'est double crime de dérober le bien public. »

Cette lettre importante a été publiée en entier par M. Péricaud dans ses *Documents*, 13 mai 1562.

de la populace, et le mirent en pièces pour le fondre. Des onze cloches qui faisaient l'orgueil du clocher, neuf furent brisées; on ne laissa en place que la plus grosse, qui avait été fondue en 1554. Toutes les grilles des chapelles furent abattues et enlevées, tous les vases sacrés emportés et fondus; un ministre, monté dans la chaire, applaudissait à ces spoliations. Titres, chartres, diplômes, registres de toute nature disparurent des archives; on les brûla. Le magnifique portail de l'église éprouva des mutilations à jamais regrettables : armés de marteaux, les calvinistes se plaisaient à faire tomber les têtes des figurines et les sculptures les plus délicates. Une statuette de saint Jean surmontait le fronton de la façade; elle choqua les regards d'un huguenot, qui se fit hisser jusqu'à son niveau; arrivé sur ce point élevé, il la frappa à si grands coups qu'il en perdit l'équilibre : homme et statue tombèrent sur le pavé et s'y brisèrent.

La basilique des Macchabées était l'objet particulier de la haine des protestants; son chapitre avait refusé de permettre l'érection, dans le quartier Saint-Just, d'un temple calviniste. On n'a point oublié la magnificence de cette ancienne demeure des rois et des papes, on se souvient de sa somptueuse architecture: le baron des Adrets la détruisit de fond en comble. Quand les pierres de taille résistaient trop au marteau, il les faisait sauter avec la poudre. On transporta en Provence les colonnes de marbre et de porphyre; on abattit les cloches, et on les brisa pour les fondre. La plus grosse se défendit par son poids; il ne fut pas possible de la traîner plus loin que la place Saint-Nizier. Cette église des Macchabées était riche en précieuses reliques, elles ne furent pas respectées : des soldats s'emparèrent de la châsse d'argent qui renfermait le corps de saint Just et de la célèbre rose d'or. Ils profanèrent les tombeaux, brisèrent les chandeliers, renversèrent les autels, et causèrent de telles dévastations qu'on évalua plus tard le dommage, pour les bâtiments seuls, à plus de quatre cent cinquante mille livres tournois. [1]

1. — Selon M. Gonon, le projet de détruire l'église Saint-Just, pour cause d'utilité publique, existait déjà dix-sept ans avant l'occupation de Lyon par les protestants; ils ne firent que le mettre à exécution. (*Plant, pourtraict et description de la ville de Lyon au seizième siècle*, par Antoine du Pinet, réimpression de 1844, p. 20). M. Cochard dit dans sa Notice

Saint-Nizier souffrit un peu moins : le marteau calviniste abattit les statuettes du portail septentrional, et renversa jusqu'au niveau du sol les bâtiments du chapitre, ainsi que la chapelle de la confrérie de la Trinité. Il mutila, sans la détruire, l'antique chapelle Saint-Jacques. L'église des Jacobins perdit ses vases sacrés, ses riches ornements pour la célébration du culte, ses tableaux, ses autels; des mains avides dépouillèrent ses tombeaux de leurs croix et de leurs plaques funéraires. Ainay fut ravagé; les protestants rasèrent son cloître magnifique, ils n'en laissèrent pas une pierre debout. Ils ouvrirent les tombes, et insultèrent à la cendre des morts; ils renversèrent l'autel qui portait les reliques de saint Pothin et le corps de saint Badulphe : les ossements calcinés des saints martyrs furent encore une fois jetés à la Saône, mais aucune main pieuse ne se présenta cette fois pour les recueillir. L'abbaye Saint-Pierre ne pouvait échapper à la rage des démolisseurs; elle était parvenue au plus haut point de sa splendeur et de son opulence quand les protestants s'y présentèrent. Avertie à temps, l'abbesse Françoise de Clément avait eu le temps de fuir avec ses religieuses; mais, avant de partir, elle avait caché dans une retraite qu'elle croyait sûre le trésor et les reliques du monastère. Un ouvrier révéla le secret aux calvinistes, qui s'emparèrent des vases sacrés et dispersèrent les reliques sur le sol : une sœur laie qui n'avait pas suivi ses compagnes, feignant de cueillir des herbes, ramassa les saints ossements dans son tablier et les conserva pieusement à l'abbaye. La chapelle Saint-Saturnin fut démolie. Mêmes dévastations à l'église Notre-Dame-des-Anges à l'Observance; les calvinistes la brûlèrent après l'avoir pillée. Ils ouvrirent le tombeau du frère Bourgeois, et traînèrent dans la Saône les débris du cadavre : un soldat ayant saisi l'épaule du squelette,

sur Saint-Just : « Le chapitre de Saint-Just, en accordant aux Pères Minimes, en 1545, son consentement pour s'établir à la Croix-de-Colle, s'était réservé, en cas de démolition de son église, par rapport aux fortifications de la ville, de se prévaloir des couvent et église des Minimes, en remboursant ce qu'il en aurait coûté. » (*Notice historique sur le bourg de Saint-Just-lès-Lyon*, p. 17.)

Quand les farouches protestants du seizième siècle abattaient les églises, ils suivaient l'inspiration de leur fanatisme, et ne pensaient nullement à commettre cette destruction pour cause d'utilité publique.

la lança à une vieille femme qui regardait avec douleur cette profanation : « Tiens, lui dit-il, chienne de papiste, je te donne ta part ; voilà un os à ronger. » Le ministre Ruffy présidait souvent à ces dévastations ; revêtu d'une cuirasse, l'épée au côté et un marteau à la main, il excitait l'ardeur des démolisseurs. Ses conseils avaient contribué beaucoup à faire adopter, par le parti protestant, le projet de s'emparer de Lyon. Telle était la violence de sa haine contre l'Eglise catholique, qu'ayant appris le siége de Malte par les Turcs, il prescrivit un jeûne public et des prières pour le succès des armes musulmanes. [1]

C'est ainsi qu'un zèle exagéré fit faire à la civilisation un immense pas rétrograde ; il est le même dans tous les temps. N'y eut-il pas des excès commis, lorsque l'ardente piété des premiers chrétiens renversa les autels et les temples des faux dieux ? Combien de précieux monuments historiques, d'inscriptions, de bas-reliefs, de statues tombèrent alors sous le marteau ?

1. — Les troubles causés à Lyon, de 1560 à 1573, par la guerre entre les protestants et les catholiques, ont donné lieu, à cette époque, à la publication d'écrits dont quelques-uns sont fort rares et très recherchés. Voici les principaux :

Saconay (*Gabriel* de). Discours des premiers troubles advenus à Lyon (en 1562), avec l'apologie pour la ville de Lyon, contre le libelle faussement intitulé : La juste et saincte défense de la ville de Lyon. *Lyon*, *Michel Jove*, 1569, in-8°. — La Généalogie et la fin des huguenaux, et découverte du calvinisme, où est sommairement décrite l'histoire des troubles excités en France par lesdits huguenaux. *Lyon*, *Ben. Rigaud*, 1572, in-8°.

Ricaud (*Jean*). Discours du massacre de ceux de la religion réformée..... (sans nom de ville ni d'imprimeur); 1574, in-12. — Discours de la vie, mort et dernier propos de feu Mgr de Mandelot..... *Lyon*, 1588, in-8°. — Rubys, 451-470. — Péricaud (*Antoine*). Notice sur François de Mandelot (Archives du Rhône, VII, 348). — Le même : Notes et documents, 1562-1572.

La Prinse de Lyon par les fidèles, au nom du roy, le dernier d'aoust 1562. (Mémoires de Condé, III, 319, édition de 1743 ; et Archives du Rhône, XIV, 93.)

Histoire des triomphes de l'Eglise lyonnoise, avec la prinse de Montbrison. *Lyon*, 1562, in-8°.

Rubys (*Claude*). La Résurrection de la Messe. *Lyon*, 1563 (en réponse à une brochure protestante intitulée : La Mort et la Résurrection de la Messe).

Défense civile et militaire de l'Eglise du Christ (pamphlet protestant d'une grande violence, attribué à Charles Dumoulin).

Saint-Aubin est curieux à lire dans cette partie de son Histoire ; son emportement contre les protestants est grand, et le conduit à d'intolérables exagérations.

Voyez encore le pamphlet suivant :

Description des politiques de notre temps (en vers). *Lyon*, *Jean Pillehotte*, 1561, in-fol. (4 p.).

N'a-t-on pas bâti des églises et des ponts avec les pierres des temples, et détruit, dans l'ardeur exagérée de la foi, tous les chefs-d'œuvre qui paraissaient rappeler le paganisme, au nom d'une religion qui n'a jamais commandé cette dévastation [1] ? Les écrivains catholiques ont peint des plus noires couleurs le vandalisme des protestants, ils en avaient bien le droit : de tels écarts doivent être condamnés, quelle que soit la cause pour laquelle ils ont eu lieu. [2]

Il y eut peu de meurtres. Trois prisonniers traversaient le pont de Saône; deux furent jetés dans la rivière, après avoir été

1. — Des papes non moins éclairés que pieux ont sauvé des attaques du temps et des hommes plusieurs des plus précieux monuments de l'antiquité, en les mettant sous la protection de la religion chrétienne.

2. — Un poème latin, longtemps manuscrit, a pour objet les guerres de religion à Lyon; il est intitulé : *De Tristibus Franciæ*. Colonia l'a fait connaître par extraits, et M. Cailhava l'a publié (1) ; il appartient à la bibliothèque de la ville de Lyon. C'est un in-fol. de 102 pages, d'une écriture fort lisible du seizième siècle : l'ouvrage est composé d'environ trois mille mauvais vers et de trente-neuf dessins coloriés à l'aquarelle, très probablement de la main du calligraphe lui-même. Ce manuscrit est-il un original ou une copie ? c'est ce qu'on ignore. Le dessin de la première page représente la ville sous son emblème ordinaire, un lion ; l'animal est monté par un huguenot et traîné par des calvinistes qui ont tous une figure de singe. On voit un ministre prêchant, et dans le fond le Christ sur la croix, percé par la lance d'un bourreau. Les figures qui suivent représentent la dévastation de l'église de Saint-Jean, la démolition des églises de Saint-Just et de Saint-Irénée, et les nombreuses profanations commises par les protestants dans les basiliques. C'est une satire amère des calvinistes, écrite par un catholique dont le nom est demeuré inconnu. « On ne doit pas craindre, « dit Colonia, que les grâces de la poésie imposent au lecteur. C'est un style décousu qui « n'a ni nombre, ni liaison, ni harmonie; c'est une plume grossière qui écrit durement, et « qui n'a rien, ni de la naïve simplicité des vers léonins, ni de l'élégance et de la bonne « latinité de nos poètes des deux ou trois derniers siècles. Mais si les faits sont défigurés par « la grossièreté de la poésie, ils n'en sont pas moins véritables pour cela, et l'agrément « des peintures supplée au défaut de la versification. » On peut étudier en effet, dans les dessins, les costumes du temps et quelques détails curieux. Le poème commence ainsi :

Francia, quæ monstris horrendis sola carebas,
Quæ nunquam hæreseos fueras maculata veneno,
Urbis aquosæ nec fermento læsa Gebennæ,
Sed pia relligio cui Christi et sancta placebat,
Mirificis precibus quam cultu tamque decoro
Ornabas : plebs cui tantum donabat honorem,
Paneque cœlesti et vino pascebat eodem,
In qua erat unum cor, vivendique una voluntas,
Principis imperiis, monitis sanctisque parendo,
Heu quam disparili nunc vivere more videris !

(1) De Tristibus Franciæ libri quatuor, ex bibl. Lugdunensis codice, nunc primum in lucem editi cura et sumptibus L. Cailhava. *Lugduni*, *per Ludovicum Perrin*, 1840, in-4° de 117 p., fig.

percés de coups de hallebardes. Les protestants précipitèrent le troisième dans la Saône, après lui avoir fixé au cou une pierre qui se détacha dans sa chute; le malheureux se mit à la nage, et parvint à se soustraire à la rage de ses bourreaux. Le baron des Adrets gouvernait la ville avec si peu de ménagements, que le prince de Condé, mécontent de l'inutile barbarie de son lieutenant, remit à Soubise le commandement du Lyonnais. Ce seigneur protestant était infiniment plus modéré : il permit aux catholiques de se retirer partout où il leur plairait; les banquiers profitèrent de cette tolérance, et se rendirent à Mâcon. Quatorze enseignes suisses, qui formaient une petite armée de six mille hommes, vinrent se joindre aux protestants de Lyon; mais ils prétendaient n'être tenus à aucun service hors de la ville. Leur présence fatiguait également les protestants et les catholiques; les Suisses retournèrent dans leur pays.

Cependant le gouvernement du roi Charles IX s'était ému à la nouvelle de la prise de Lyon par les protestants; trop occupé d'embarras plus considérables, il ne pouvait prendre des mesures énergiques. Tavanes rassembla par son ordre une armée forte d'environ huit mille hommes, dont trois mille étaient italiens et avaient pour chef le comte d'Anguiscola. Trop peu nombreuses pour faire le siége en règle d'une aussi grande ville que Lyon, ces troupes la mirent en état de blocus et la serrèrent de très près. Nemours vint se mettre à leur tête avec le titre de général en chef. Tavanes, mécontent, se retira : l'armée avait en lui une entière confiance, elle le vit partir avec un violent dépit. Les trois mille Italiens aux ordres d'Anguiscola ne voulurent pas rester; ils prirent la route de leur pays et firent, chemin faisant, un dégât affreux. Nemours ne se découragea point; il réorganisa l'armée, et la soumit à une discipline sévère. Des capitaines expérimentés servaient sous ses ordres : c'étaient Mandelot, Clermont, Talaru et le sire de Lestang. Les troupes catholiques s'emparèrent de Vienne et de Villefranche; elles battirent le baron des Adrets, qui était sorti de Lyon pour défendre la première de ces deux villes. Nemours établit son quartier général à Saint-Genis-Laval; il y resta trois mois : renfermés dans les murs de Lyon, les calvinistes n'osaient plus faire de sortie.

Un capitaine d'une compagnie franche, nommé Marc Errain,

en avait tenté une qui ne lui avait pas réussi; il s'était laissé faire prisonnier. Mais on n'en voulait point de part et d'autre; condamné à mort, et conduit au lieu de son exécution, Marc Errain demanda à faire des révélations au duc de Nemours. Il dit qu'il s'était livré lui-même tout exprès pour ménager à l'armée catholique les moyens de prendre la ville, et s'engagea, sous serment, à remettre au duc la porte de Saint-Just au jour qui serait convenu et au signal donné. On le crut, et on le renvoya. Nemours confia cette expédition à Timoléon de Cossé-Brissac, qui marcha sur le quartier de Saint-Just, accompagné de trois mille hommes. Marc Errain donna le signal; Brissac et quelques soldats franchirent le guichet, qui se referma aussitôt sur eux. Au même instant les troupes catholiques furent assaillies par les protestants embusqués : deux cents mousquets à croc, deux mille arquebuses et huit pièces de canon chargées à mitraille vomissaient la mort dans leurs rangs. Trois cents soldats furent tués en un instant, un bon nombre d'autres tombèrent grièvement blessés, et le reste s'enfuit dans le plus grand désordre. Nemours s'avança au-devant d'eux, les reçut dans les rangs de ses bataillons, et les sauva d'une destruction complète : on dit qu'il trouva plus tard l'occasion de punir la déloyauté de Marc Errain.

Un si beau succès devait enorgueillir Soubise et le baron des Adrets : aussi, c'est vainement que Nemours employa prières et menaces pour les déterminer à remettre la ville de Lyon sous l'autorité royale. Rien n'ébranla les chefs protestants : selon eux, c'était pour le roi qu'ils gardaient la ville ; ils ne pouvaient se soumettre à des ordres qui leur venaient d'un roi opprimé par les Guise : d'ailleurs ils considéraient le duc de Nemours comme leur ennemi personnel.

Lyon resta au pouvoir des protestants pendant treize mois; enfin, la pacification du 18 mars 1563 arracha la ville de leurs mains, et ôta tout prétexte à la rébellion. Un corps de troupes catholiques, conduit par le maréchal de Vieilleville, entra le 15 juin dans Lyon et y rétablit l'autorité royale.

§ V. Une réaction catholique était inévitable; elle rendait la position du gouverneur extrêmement difficile. Tout était à redouter de la part des catholiques, en grande majorité dans la

ville, et qu'une oppression de treize mois et le spectacle de leurs églises dévastées avaient exaspérés. Il y avait, en outre, beaucoup de précautions à prendre avec le parti vaincu, encore nombreux, puissant, et fort de ses relations, soit avec Genève, soit avec les réformés du royaume. Sans cesse en présence, soit dans la ville, soit dans la salle d'assemblée du consulat, deux partis irréconciliables étaient toujours au moment de s'attaquer de nouveau. Les protestants ne voulaient qu'un seul culte, le leur, et il y avait dans l'esprit des catholiques l'arrière-pensée d'expulser entièrement la réforme de Lyon. Avant tout, une satisfaction légitime était due à la religion qui avait été proscrite: il fallait rétablir la messe. Un prêtre jésuite, Emond Auger, la célébra publiquement pour la première fois depuis l'occupation calviniste, le dimanche 18 juillet 1563, dans l'église de Saint-Jean, en présence du gouverneur, des magistrats, des autorités constituées, et d'un concours immense de fidèles. Toutes les églises suivirent cet exemple; il ne resta au parti protestant que celle des Cordeliers. Tous les monastères virent reparaître leurs religieux; tous les bourgeois qui avaient fui l'intolérance protestante rentrèrent dans leur domicile, et le culte catholique fut rétabli sur tous les points. Dès ce moment une réaction progressive commença.

Avant d'en suivre les développements, il convient d'indiquer une amélioration longtemps désirée, qui eut lieu cette année dans l'ordre judiciaire. Un édit royal déclara qu'il n'y aurait plus désormais à Lyon qu'un siége pour la justice, et qu'elle serait rendue désormais au nom du roi. Il supprima la juridiction ordinaire de l'archevêque, en la réunissant soit à la sénéchaussée, soit au présidial: une rente fut accordée, comme indemnité, à l'archevêque dépossédé de l'une de ses plus anciennes prétentions.

Charles IX vint, l'année suivante, visiter cette ville dont les désordres avaient fait si grand bruit; il y fit son entrée le 13 juin 1564 avec toute la pompe du cérémonial. On revit dans le royal cortége, splendidement vêtus, les Lucquois, les Florentins, les Milanais et les Allemands; même profusion de satin, de damas et de velours; même richesse dans les costumes des officiers de la ville. On remarqua surtout la compagnie à cheval des enfants d'honneur, portant pourpoints et chaussures de satin blanc,

collets de velours blanc et manteau en velours noir, la cape doublée de fin taffetas violet et de gros boutons d'or au capuchon. Une troupe dorée environnait le roi : on y voyait les maréchaux, les grands officiers de la couronne, les ambassadeurs étrangers, le duc d'Orléans et le jeune Henri de Navarre, « paré, dit la relation officielle, d'un accoustrement de velours cramoisi broché d'or et rehaussé de broderies d'or, ayant chausses et chapeau de même étoffe. » Le cortége rencontra, sur son passage, des estrades brillamment décorées et une multitude de devises et d'emblèmes dans les rues élégamment tapissées; il admira surtout, sur la Saône, deux galiotes ornées avec une richesse extrême, dont l'une était équipée en l'honneur du roi et l'autre au nom de la reine. Charles IX eut pour demeure une maison de la rue Saint-Jean; il se plut beaucoup à Lyon. Thomas de Gadagne reçut deux fois la visite du roi dans sa belle campagne de Beauregard, à Saint-Genis-Laval.

Mais l'accueil empressé des Lyonnais ne fit point oublier à Charles l'intérêt de son autorité méconnue pendant si longtemps. Il voyait dans la ville deux partis toujours au moment d'en venir aux prises, et l'un et l'autre fort peu disposés à l'obéissance qu'ils lui devaient. C'est pour les contenir et les dominer tous deux qu'on bâtit, par son ordre, avec une célérité extraordinaire, au sommet de la colline Saint-Sébastien, une vaste et forte citadelle. Trois mille ouvriers y travaillèrent sans relâche; le roi venait les visiter très souvent, tant il avait à cœur l'accomplissement de sa volonté. Elevée pour réprimer catholiques et protestants, cette forteresse déplaisait également aux uns et aux autres.

Charles IX ne négligea point la question religieuse, et ménageait le parti protestant; mais ses sympathies pour les catholiques n'étaient pas douteuses. Avant de quitter la ville, le roi confia le gouvernement du Lyonnais à Jean de Losse.

Les réformés ne pouvaient espérer de maintenir leur prêche dans l'église des Cordeliers, qui devait nécessairement être rendue au culte catholique. Ils réclamèrent un emplacement dans la ville, pour y construire un temple; on leur accorda une partie des fossés des Terreaux. Ils mirent une grande activité dans les travaux : hommes et femmes, enfants et vieillards, calvinistes de toutes les professions et de toutes les conditions, gens du peuple,

dames et demoiselles réunis, venaient deux à deux faire l'office de maçon, chantant les psaumes de Marot et de Théodore de Bèze. Leur temple fut promptement bâti; mais la situation du parti devenait inquiétante.

En effet, la réaction catholique continuait; et comme elle n'était réprimée en aucune façon, elle s'enhardissait par son succès. On accusait les calvinistes des projets les plus odieux, d'intelligences avec les étrangers et de complots contre l'Etat. On affirmait qu'ils conspiraient encore pour s'emparer de Lyon; enfin on refusait, dans le conseil de la commune, de payer les dettes que la ville avait contractées pendant l'occupation protestante. Ce n'est pas sans hésitation et sans quelque crainte que les échevins calvinistes se rendaient à l'Hôtel-de-Ville; ils s'opposèrent vainement à une modification qui fut proposée dans le mode de nomination des électeurs maîtres de métiers. Leur temple des Terreaux subsista peu de temps; il était l'objet constant de l'exaspération des catholiques. Cependant la guerre de religion s'était rallumée en France; elle servit de prétexte à de nouvelles mesures réactionnaires contre les calvinistes lyonnais. On élimina du consulat les quatre conseillers protestants qui y étaient demeurés; les calvinistes en masse furent réputés suspects, et il fut défendu aux capitaines pennons de les admettre dans leurs compagnies. Il n'y eut plus de sûreté et de justice pour les marchands de la religion réformée: s'ils restaient, on les soumettait à mille vexations et à des rançons arbitraires; s'ils voulaient quitter la ville, le peuple s'opposait à leur départ, et ce n'était pas sans peine que le sieur de Chambéry, commandant de la forteresse de Saint-Sébastien, parvenait à leur faire ouvrir un libre passage.

Tout partial qu'il était pour les catholiques, l'édit de pacification parut, à Lyon, beaucoup trop favorable aux protestants. Une députation, dont Claude Rubys faisait partie, se rendit à Paris auprès de Charles et de Catherine pour obtenir qu'on y fit de grandes modifications. Selon les députés, il n'y aurait pas de tranquillité possible à Lyon tant que le prêche y serait souffert; jamais, selon eux, l'autorité du roi n'y serait bien reconnue, tant qu'on y supporterait un autre culte que la religion catholique, apostolique et romaine. Ces paroles plurent fort à la

reine Catherine et au duc d'Anjou; ils approuvèrent beaucoup toutes les mesures que le consulat avait prises contre les huguenots. Encouragée par de si hauts suffrages, la députation revint triomphante à Lyon.

A ces dissensions, à ces discordes qui paralysaient entièrement le commerce et l'industrie, vinrent se joindre d'autres calamités : une peste terrible exerça de cruels ravages dans la ville en 1564 ; causes et symptômes, tout était semblable à ce qu'on avait vu pendant les épidémies précédentes. Quelques années plus tard, le samedi 2 décembre 1570, une inondation extraordinaire menaça Lyon d'une ruine complète : le temps était sombre et nébuleux; il avait plu beaucoup. Pendant la nuit une crue énorme et soudaine du Rhône se déclara; jamais, de mémoire d'homme, pareil débordement n'avait été vu. A onze heures du soir le fleuve et la rivière s'étaient réunis sur la place des Jacobins; toute la plaine était inondée à une distance immense, et la Guillotière entière était sous les eaux. Grand nombre de maisons s'écroulèrent ; quelques personnes périrent dans les villages submergés; quantité de bétail, des arbres, des lits, des objets mobiliers de toute sorte furent entraînés par les flots. On parla quelque temps de cette inondation terrible [1]; mais de plus grands malheurs la firent bientôt oublier.

François de Mandelot, qui devait jouer le premier rôle dans les tristes événements dont on pouvait observer déjà les préludes, était lieutenant du roi depuis 1566; il devint gouverneur du Lyonnais un an après l'inondation. C'était un homme de mérite, brave sur le champ de bataille, habile dans les négociations, bienfaisant, affable, rempli des intentions les meilleures, mais d'un caractère faible et bien au-dessous des difficultés de la situation. Mandelot voulait le bien, mais il n'avait ni assez de capacité ni assez de fermeté pour se faire obéir; il détestait le crime, mais, soit hésitation, soit crainte de se compromettre, il ne faisait rien pour l'empêcher, et laissait tout faire plutôt que de

1. — Discours sur l'épouvantable et merveilleux desbordement du Rosne dans et à l'entour de la ville de Lyon, et sur les misères et calamités qui y sont advenues. (Par Philibert Bugnyon. *Lyon, Benoist Rigaud*, 1570, in-8°.) Réimpr. dans les Archives nouvelles du Rhône, I, 20. — Autre Relation en vers par Léonard de la Ville, mâconnois.

compromettre sa responsabilité en opposant une résistance énergique à la violence de l'esprit de parti. Il se croyait absous du sang qui coulait à flots, en s'éloignant du théâtre de l'attentat, et laissait faire pour éviter une lutte dont il redoutait les conséquences. Ce gouverneur devait imiter le Pilate du peuple juif.

§ VI. Charles IX et Catherine de Médicis eurent recours à un coup d'état : surpris sans défense dans la fatale nuit du 24 août 1572, un grand nombre de protestants furent égorgés lâchement dans les rues de Paris.

Cet exécrable attentat avait-il été prémédité longtemps d'avance ? Charles IX et Catherine de Médicis s'étaient-ils concertés pour attirer dans un piége Coligny et les protestants ? le projet du massacre soudain de tous les calvinistes a-t-il été communiqué à la cour de Rome ? beaucoup d'écrivains l'ont affirmé, mais sans preuves suffisantes, peut-être. Si l'on fait entrer comme élément, dans la discussion sur ce point, le récit de ce qui s'est passé à Lyon, les doutes prendront plus de consistance : on ne saurait supposer tant de maladresse et de déraison. A Lyon le mouvement fut évidemment soudain, sans préméditation, sans concert préalable entre les bourreaux ; ils avaient leurs victimes sous la main ; ils se sentaient soutenus par l'exaspération d'une multitude forcenée : le sort des malheureux calvinistes fut décidé en un instant. Charles IX et Catherine haïssaient et redoutaient au même degré Coligny et le duc de Guise ; ils auraient voulu les détruire l'un par l'autre, et telle fut en effet leur politique. Ni Catherine ni Charles n'étaient fanatiques, mais à Paris comme à Lyon le peuple l'était, et considérait la destruction des protestants comme un acte méritoire. Mandelot ne fut pas mis dans la confidence du projet sanguinaire qu'on attribue à la cour contre toutes probabilités ; s'il y avait eu complot, il aurait reçu des ordres plusieurs jours d'avance, et aurait choisi d'autres moyens d'exécution que ceux qui furent employés.

Tout devait inspirer de la défiance aux protestants de Lyon ; ils étaient persécutés systématiquement depuis que la ville avait cessé de leur appartenir. L'exercice de leur culte dans l'intérieur de la ville n'était plus permis ; on les avait mis, en quelque sorte, hors la loi. Tandis que les bourgeois catho-

liques étaient autorisés à porter l'épée, on refusait cette permission aux calvinistes. Il y eut quelque chose de menaçant pour le parti réformé dans les réjouissances que le consulat ordonna dans la ville à l'occasion des victoires catholiques de Jarnac et de Moncontour; aussi grand nombre de familles calvinistes s'empressèrent-elles de fuir à Genève et d'y transporter leurs biens, autant qu'elles en eurent la faculté; mais beaucoup restèrent. On vendait, avec l'agrément du roi, les propriétés immobilières de ceux des protestants qui avaient été condamnés en divers bailliages, et surtout à Lyon.

Le récit officiel du massacre des protestants lyonnais existait dans le registre des actes consulaires, mais ce procès-verbal authentique des événements du temps présente ici une lacune significative : une main intéressée a enlevé dix feuillets. A-t-elle voulu soustraire à la postérité le tableau des atrocités auxquelles se livra la vengeance populaire, et les noms des acteurs principaux qui figurèrent dans ces scènes de carnage? tout porte à le présumer.[1]

Quelques écrivains contemporains, en position d'être parfaitement informés, auraient pu donner de précieux renseignements sur les Vêpres lyonnaises; mais ils étaient catholiques, et la vérité leur aurait trop coûté. Le jésuite Saint-Aubin, si violent et surtout si prolixe quand il raconte les mutilations et les profanations commises par les protestants dans les églises, n'a rien à dire sur le massacre des hérétiques; il passe au rétablissement des foires dans la ville. Le doyen de Beaujeu, Paradin de Cuyseaulx, n'est guère moins bref : « Et huit jours après « (la Saint-Barthélemi), le même massacre fut faict à Lyon; « je n'ay rien à dire là-dessus, ajoute Paradin, sinon que ce fut « un effet de leur révolte, de leurs attentats, et de l'hérésie, « qui en vérité sont des malheurs infiniment plus funestes : je « me dispense de m'en expliquer davantage. » Témoin et acteur dans quelques-uns des événements qui précédèrent les assassinats, procureur de la ville, et à la source des renseignements, Claude Rubys aurait eu beaucoup à raconter, mais il se garde bien d'en rien faire : « Et fut suyvie (la Saint-Barthélemi) par

1. — Le folio 144, qui a été épargné, contient la fin des détails de l'exécution.

« les Vespres lyonnoises, dit-il, faictes le dimanche suyvant « 31 d'aoust à l'heure de vespres, des particularités desquelles « je ne peux et ne veux rien dire, parceque j'estoys à Paris... » et en effet, Rubys n'en dit pas davantage. Le jésuite Colonia ne s'est aussi souvenu, dans son histoire, que de la dévastation des églises de Lyon par les protestants, qu'il raconte longuement; il ne sait rien des massacres du 31 août 1562 : telle est la justice que les victimes ont trouvée chez les anciens historiens de Lyon. Mais un écrivain exact et éloquent devait défendre la cause de la véritable religion et de l'humanité : de Thou a raconté les Vêpres lyonnaises avec d'amples détails; c'est sa parole que je ferai entendre [1]. Après avoir parlé du massacre des protestants en divers lieux, le sage historien s'exprime ainsi : [2]

1. — M. Rabanis a fait de ces pages mémorables de de Thou une traduction qu'ont reproduite MM. Péricaud (Notes et documents, 31 août 1572) et Morin (Histoire de Lyon, V, 253); elle n'est cependant ni très exacte ni complète. J'emprunterai à M. Péricaud quelques-unes des notes dont il a accompagné la traduction de M. Rabanis.

2. — Quelque soin que j'aie apporté à faire une traduction littérale et fidèle, le texte original de de Thou est trop important pour que je puisse me dispenser de le reproduire; c'est un document capital :

« Maxima longe omnium Lugduni laniena edita est. Nam in ea urbe, ut populosissima, confestim portis clausis complures capti et in vincula conjecti jussu Francisci Mandeloti, præfecti, sub specie, sicuti aiebat, ut custodia regia eos a populi rabie tueretur : multi tamen, dum a seditiosis quasi in carcerem ducuntur, in vicorum obscurorum compitis interfecti, et statim in Ararim et Rhodanum præcipitati, Boidono (1) quodam omni scelerum genere cooperto præcipuo duce et incitatore, qui postea dignum vitæ exitum sortitus est, Claromontii in Arvernis capitali judicio affectus. Tridunm in diripiendis ædibus aut vestigandis suspectis insumptum est; quo exacto, Veneris die IV kal. sept. Duperatius Lugdunensis (2) civis, sed nuper conchyliatorum equitum torque donatus, jam a multis annis, postquam indignis communicari cœpit, vilescente hujus ordinis decore, a regina venit, cum mandatis fiduciariis, adjunctis etiam Claudii Rubii et aliorum urbis ædilium, qui Lutetiæ et in aula res Lugdunensium procurabant, hominum ejusdem farinæ, literis; quibus quid Lutetiæ actum esset nuntiabatur, addito velle ac jubere regem ut Lugdunenses Parisiensium exemplum sequerentur. Mandelotus, homo prudens, quamvis Guisianæ factioni addictus crederetur, tamen ad rei atrocitatem cohorruit, et ab instanti seditionum multitudine aliquot dierum induciis impetratis, dum deliberaret, ut literæ a rege, quas se in horas exspectare aiebat, afferrentur, interim publico præconio edicit ut protestantes omnes ad prætoris ædes se sistant, ab illo de regis voluntate cogituri. Miseri e latebris conti-

(1) Boidon était capitaine de la milice lyonnaise.

(2) Est-ce bien de Maurice du Peyrat que parle de Thou? Né en 1555, il n'avait que dix-sept ans à l'époque de la Saint-Barthélemi. Ce n'est pas un enfant qu'on aurait chargé d'un tel message, et qu'on aurait ensuite récompensé en lui accordant la lieutenance du roi au gouvernement du Lyonnais. A quel âge aurait-il donc été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel?

« Mais la boucherie qui eut lieu à Lyon dépassa de beaucoup ce qu'on avait vu ailleurs. Comme on avait fermé tout-à-coup

nuo egressi, quasi in tutela regis futuri, ad eum adeunt, ac jussu ejus in varios carceres distribuuntur; nam Rodamnenses regiæ tantæ multitudinis minime capaces erant. Inter hæc, Petrus Antissiodorensis (1), fisci in urbe procurator, homo ingenita pravitate et libidinibus probrosis infamis, per veredarios equos venit, et sine ullis literis, quasi in dignitate hominis satis ponderis ac fidei esset, Mandeloto hanc esse regis ac reginæ voluntatem confirmavit, ut protestantes, qui comprehensi essent et comprehendi possent, ad unum omnes quamprimum nec exspectato alio mandato delerentur. Igitur Mandelotus, circumfusa multitudine, cui idem secretum Antissiodorensis communicaverat, instante, victus dat manus, et ad horrendæ sententiæ nuntium conversus : « Idem tibi, inquit, Petre, quod Petro olim Christus, edico; quicquid ligaveris, quicquid solveris, ligatum solutumque esto. » Confestimque omnes ad cædes et rapinas discurrunt. Boidono Morniellus (2) et Clavius se adjunxerunt, homines nefarii et ad omne facinus prompti; cum carnificis opera in ea re patranda uti vellent, ille recusavit et legitimi magistratus sententiæ se parere paratum ostendit (3), cæterum promiscuis cædibus fatigari aut immiscere se nolle. Cum idem præsidiariis arcis mandaretur, illi pariter ultra modum commoti, non carnifices se esse, nec militari decori tam probrosum factum convenire indignabunde responderunt; nullam a miseris hominibus sibi illatam injuriam (4). Itaque e macello et fæce plebis profligati pudoris homines ad eam rem conducuntur. Tandem cunctis factum detestantibus ad urbanam cohortem, quæ CCC oppidanis constat, devenitur, qui, quod carnifices, quod homines externi constanter recusaverunt, in cives suos alacriter suscipiunt (5); delecti igitur perditissimi quique ex ea cohorte, ducibus illis, ad Franciscanorum ædem primo ruunt (id die Dominica, quæ secuta est, actum), ubi pars protestantium asservabatur, et inde ad Cœlestinorum (6); magnaque cæde edita, dum ad Rhodani suburbium ad tumultum a plebe excitatum Franciscus Mandelotus cum Sallucio Manta arcis præfecto accurreret, in archiepiscopi ædes, ubi ad CCC ex præcipuis urbis protestantibus jussu præfecti attinebantur, impetum faciunt, et, crumenas prius sagaciter scrutati, supplices ac Dei hominumque fidem implorantes crudeliter cædunt : miserabili utique spectaculo, cum filii patrum collo implicati, patres filios complexi, fratres, amici se ad constantiam invicem hortantes, ab efferatis laniis, bajulis, naviculariis, ceu pecudes mactarentur, inter ululatus, lamenta, clamores horrendos, qui tota urbe personabant. Quod, tanquam se invito et ignaro fieret, Mandelotus subito Guilloteria rediens, sed re jam confecta, moleste in speciem tulit, et ad locum lanienæ venit, ut de re jure inquireret, adhibito regio magistratu; confectisque per notarium publicum probationibus, per præconem edici ridicula dissimulatione imperat ut, qui auctores tanti facinoris norint, eorum nomina edant, C

(1) Ce Pierre d'Ausserre ou d'Auxerre fut comblé des faveurs de la cour après les Vêpres lyonnaises; il faisait partie, avec Rubys, de la députation des Lyonnais qui se trouvait à Paris à l'époque de la Saint-Barthélemi. Selon ce même Rubys, c'était « un des plus doctes et mieux disants hommes de la robbe qui fust de Lyon à Paris. » Il mourut en 1595 à Lyon, après avoir été nommé premier président de la chambre du parlement de Toulouse.

(2) Selon Mézerai, Mornieu passait pour avoir tué son père; Le Clou commandait les arquebusiers.

(3) Ce bourreau est digne d'une mention dans une histoire de Lyon; il se nommait Jean Saltier.

(4) Ces officiers étaient les capitaines Luc et de Jayou. (Guyon (*Loys*), Diverses leçons, liv. III, ch. II.)

(5) Il y avait dans cette milice beaucoup d'étrangers, d'Italiens surtout.

(6) Golnitz assure que les religieux du couvent des Célestins ne permirent pas le massacre des protestants que leur couvent renfermait : « In hanc evangelicorum truculentam necem noluisse etiam consentire dicuntur canonici in æde Cœlestinorum hic Lugduni. » (Ulysses, p. 331.)

les portes de cette grande ville si peuplée, une multitude de protestants furent arrêtés et jetés dans les fers, par l'ordre du gouverneur François Mandelot, qui voulait, disait-il, les soustraire à la rage du peuple en les mettant ainsi sous la garde de la prison royale. Mais, chemin faisant, beaucoup de ces malheureux furent massacrés dans des rues obscures par les misérables qui les conduisaient, et précipités aussitôt dans la Saône et dans le Rhône. Un certain Boidon, couvert de tous les genres de crimes, était le chef principal et l'instigateur des assassins; il eut une fin digne de sa vie : un arrêt judiciaire, rendu à Clermont en Auvergne, prononça plus tard contre lui la peine capitale. Trois jours se passèrent à faire la recherche des suspects d'hérésie et à dévaster leurs maisons; le quatrième (ven-

aureorum præmio delatoribus et indicibus proposito. Sub vesperam iidem lanii ad Rodamnensem publicum carcerem veniunt, et novo crudelitatis genere in vinctos sæviunt, laqueisque in colla insertis miseros cruciant, et semineces ad flumen proximum raptant. Nox sequens rapinis ac cædibus traducta. Supellex ædibus, merces officinis exportatæ, latitantes e latebris per indicia eruti, frequentes in fluvium abjecti. Trucidatorum cadavera in archiepiscopalium ædium area jacentia, horrore spectaculi offensus, Mandelotus navibus imponi jusserat ut ad citeriorem ripam transportata in Athanacensis cænobii cœmeterio, ubi olim ara Lugdunensis fuit, sepelirentur; missi vespillones, qui eam rem curarent. Verum cum monachi se id minime passuros demonstrarent, cadavera illa sepulta indigna dictitantes, dato signo fit concursus, et a plebe efferata in fluvium præcipitantur, opimioribus cadaveribus ad adipem conficiendam pharmacopolis id desposcentibus concessis. Id ita ab iis, qui hæc recentibus odiis scripserunt, proditum. Nec hic stetit occidendi licentia : nam aliquanto tempore post Darutii fratres, magni nominis mercatores, Labessacus, Galterus et Flocardus, honesti cives, e carcere educti ac sicis jugulati in Rhodanum projiciuntur. Eamdem fortunam expertus est Claudius Gaudimelus, excellens nostra ætate musicus, qui psalmos Davidicos, vernaculis versibus a Clemente Maroto et Theodoro Beza expressos, ad varios et jucundissimos modulationum numeros aptavit, quibus et hodie publice in concionibus protestantium ac privatim decantantur. Inter tot cædes elapsi præsidiariorum ope et Mantæ præfecti benignitate plerique, et inter eos Jo. Ricaldus et Antonius Callia urbis pastores, cum Joannes Anglus primarius pastor primo tumultu interfectus fuisset..... Ad IↃCCC omnis generis et sexus immaniter occisi perhibentur. Interfectorum cadavera per Rhodanum supernatantia tanto concursu ad Turnonium coacervata sunt, ut ripas complerent, et oppidani casu inopinato territi, tanquam hostis adesset, ad arma conclamarent; mox horrore perculsi, et sceleris auctores detestati, quamvis a protestantium religione alieni essent, homines adhibuerunt, qui ad amovendum spectaculum rapido fluctu delata corpora contis a ripa averterent. Tam horrendum spectaculum et homines aversati sunt Viennæ, Valentiæ, Burgi, Vivarii, ad Spiritus fanum, etiam Avenione Cavarum, ubi majus Protestantium odium. Arelate vero, ubi puteorum et fontium penuria aquam e fluvio vicino haustam potant, ultra facinoris detestationem gravissimo incommodo oppidani conflictati sunt, cum esu piscium et aqua, quæ ipsis e solo Rhodano suppetunt, uti nollent, et a conspectu fluminis ipsius abhorrerent. » (THUANI (*Jac.-Aug.*) Historiarum lib. LII. *Londini*, 1733, III, 142.)

dredi 29 août), un citoyen de Lyon, du Peyrat, qui avait reçu naguère le cordon de Saint-Michel, ordre qu'avilissaient tant de gens indignes auxquels on le donnait depuis longtemps, vint à Lyon avec des instructions particulières de la reine, de Claude Rubys et d'autres conseillers-échevins de la même trempe, qui étaient chargés des affaires de la ville à Paris et à la cour. Ces lettres racontaient ce qui s'était passé à Paris; elles ajoutaient que le roi ordonnait aux Lyonnais de suivre l'exemple des Parisiens, et que telle était sa volonté. Quoiqu'il passât pour être dévoué à la faction de Guise, le prudent Mandelot s'effraya de l'atrocité de la chose, et obtint quelques jours de retard de la multitude impatiente, pour avoir le temps, disait-il, de réfléchir et de recevoir des lettres du roi qu'il attendait d'un instant à l'autre. Il fit inviter ensuite, par le crieur public, tous les protestants à se rendre dans son hôtel, afin d'y apprendre de lui la volonté du roi à son égard. Ces malheureux sortent aussitôt de leurs retraites, et se rendent chez lui, comme s'ils avaient dû y trouver la protection royale. Mandelot les fait conduire en diverses prisons : celle de Roanne, en effet, ne pouvait suffire à une si grande multitude. Sur ces entrefaites, arrive en poste Pierre d'Auxerre, homme d'une perversité naturelle et connu par le scandale de ses débauches. Il n'est porteur d'aucune lettre, et, comme si la parole d'un personnage si digne devait avoir assez de poids et obtenir une confiance suffisante, il déclare que la volonté du roi et de la reine, c'est l'extermination, sans ordre nouveau de leur part, de tous les protestants emprisonnés et de tous ceux qu'on pourrait saisir. Vaincu par la foule qui l'entourait et que d'Auxerre avait informée de sa mission, Mandelot se rendit, et se tournant vers le porteur de la fatale sentence : « Je dirai, dit-il, « ce que le Christ dit autrefois à Pierre : « Que ce que tu lieras « soit lié, que ce que tu auras délié soit délié. » Tous courent aussitôt au meurtre et au pillage; deux misérables, prêts pour tous les crimes, Mornieu et Le Clou, se joignent à Boidon. Le bourreau leur était nécessaire pour ce qu'ils voulaient faire; mais, tout en se déclarant prêt à obéir au mandat légal qu'il recevait des magistrats, il refusa son ministère, et dit qu'il ne voulait point se mêler de ces meurtres et se fatiguer de ces exécutions en masse. Boidon s'adressa aux officiers de la garnison; indignés de cette

proposition, ils s'écrièrent qu'ils n'étaient pas des bourreaux, qu'ils n'avaient reçu aucune offense de ces malheureux, et que l'action honteuse qu'on leur demandait était incompatible avec l'honneur militaire. On eut recours à des hommes perdus de la lie du peuple; aucun, quelque infâme qu'il fût, ne voulut accepter. Enfin, cette offre que tous repoussaient, on la fit aux trois cents hommes de la garde urbaine, et ce que des étrangers et le bourreau avaient refusé d'exécuter, ces gardes l'acceptèrent avec joie contre leurs concitoyens. On choisit parmi eux les hommes les plus tarés (c'est le dimanche que ceci se passa): ces brigands coururent d'abord à l'église des Cordeliers, puis au couvent des Célestins, et ils massacrèrent tous les protestants qu'on y gardait. Tandis que François de Mandelot, accompagné de Saluce de la Mante, commandant de la citadelle, s'était rendu au faubourg du Rhône pour apaiser un tumulte excité par le peuple, ces hommes forcèrent la prison de l'archevêché où l'on retenait, par l'ordre du gouverneur, trois cents protestants notables; ils se précipitèrent sur ces malheureux qui imploraient l'aide de Dieu et des hommes, et les égorgèrent cruellement après les avoir soigneusement dépouillés de leur bourse. Ce fut un affreux spectacle que celui des fils attachés au cou de leurs pères, des pères embrassant leurs fils, des amis, des frères s'exhortant mutuellement au courage et tombant comme du bétail sous les coups de bateliers, de porte-faix et de bouchers, pendant que la ville entière retentissait de clameurs, de lamentations et de hurlements. Mandelot revint de la Guillotière précisément au moment où tout était terminé, et, comme si l'attentat avait été commis à son insu ou malgré lui, il montra une indignation apparente, se rendit sur la scène du carnage, assisté du procureur royal, pour informer sur ce qui s'était passé; et, après avoir fait recueillir les preuves par un notaire, il fit inviter par un crieur public, avec une dissimulation ridicule, ceux qui connaissaient les auteurs de ce crime à en révéler les noms, et promit cent écus aux témoins et aux délateurs.

« Aux approches du soir, les mêmes bouchers se rendirent à la prison de Roanne, et exercèrent sur les détenus des cruautés d'un nouveau genre : ils passèrent une corde au cou de ces malheureux, et les traînèrent à demi-morts à la rivière voisine.

La nuit suivante fut passée en pillages et en meurtres : on enleva aux boutiques leurs marchandises, leurs meubles aux maisons. Trahis par des indices, ceux qui se cachaient furent arrachés de leurs retraites, et beaucoup périrent dans la rivière. Blessé par l'horrible aspect des cadavres de tant de protestants égorgés dans la cour de l'archevêché, Mandelot donna ordre d'en charger des bateaux, de les porter sur l'autre rive et de les déposer dans le cimetière de l'abbaye d'Ainay, où se trouvait autrefois l'autel de Lyon. On envoya des fossoyeurs pour ensevelir les corps; mais les moines d'Ainay déclarèrent qu'ils ne souffriraient pas que ces cadavres fussent mis en terre sainte. A un signal donné, la multitude précipita les morts dans la rivière, après avoir livré aux pharmaciens les corps les plus gras pour qu'ils en fissent de la graisse : tel est le récit d'hommes qui ont écrit au temps où les haines étaient récentes encore. Mais la licence de tuer ne s'arrêta pas là : en effet, quelque temps après les frères Darut, marchands d'un grand renom, La Bessée, Gautier et Floccard, citoyens distingués, furent tirés de leur prison, égorgés et précipités dans le Rhône. Tel fut aussi le sort de Claude Goudimel, excellent musicien de notre âge, qui avait adapté aux psaumes de David, traduits en vers par Marot et par Théodore de Bèze, des accompagnements variés et agréables que les protestants chantent encore aujourd'hui en public, dans leurs réunions, et en particulier. Parmi tant de massacres, quelques protestants réussirent à s'échapper, grâces au concours et à la pitié des officiers de la garnison, et de Mante, commandant de la citadelle : de ce nombre furent les pasteurs de la ville, Jean Rigaud et Antoine Caille; un autre ministre, Jean Langlois, avait été tué pendant le premier tumulte. On dit que huit cents personnes de tout âge et des deux sexes périrent ainsi inhumainement. Les cadavres surnageant sur le Rhône, s'entassèrent en si grand nombre à Tournon, que les rives en étaient couvertes. Effrayés de ce spectacle inattendu, les habitants coururent aux armes comme si l'ennemi eût été proche. Indignés par un crime dont ils détestaient les auteurs, les gens de Tournon, bien qu'ils n'appartinssent pas à la religion protestante, employèrent des hommes pour écarter du rivage et livrer au courant du fleuve les cadavres des victimes. On n'eut pas moins d'horreur de cet affreux spec-

tacle à Vienne, à Valence, à Bourg-Saint-Andéol, à Viviers, au Pont-Saint-Esprit et même dans Avignon, où cependant la haine contre les protestants est plus forte qu'ailleurs. Arles, où la pénurie en puits et en fontaines oblige de boire l'eau puisée dans le fleuve voisin, éprouva de grandes incommodités; ses habitants, détestant le crime qui avait été commis, ne voulurent faire usage ni de l'eau ni des poissons du Rhône, bien qu'il leur fût impossible de s'en procurer autre part, et la vue même de ce fleuve leur faisait horreur. »

Il n'y a point d'excuses pour le crime; lorsque le sang innocent a coulé, la main qui l'a versé doit être flétrie, quelle que soit la couleur de son drapeau. Ce furent d'abominables meurtres que les Vêpres lyonnaises; ceux qui les provoquèrent seront à jamais stigmatisés du nom d'assassins. Mais que l'indignation publique ne s'égare point au sujet des auteurs de cette tragédie; qu'elle n'accuse pas du massacre des protestants l'Eglise de Lyon et la foi catholique. Jamais la religion du Christ n'a commandé ou approuvé le meurtre; on a pu abuser de son nom, mais ses dogmes la justifient. Jamais de vrais chrétiens n'ont mis aux mains des bourreaux ce fer qui a déchiré le sein d'un si grand nombre de leurs frères : leur rôle, ce n'est pas celui de meurtriers, c'est celui de martyrs. Le clergé fut entièrement étranger à cette boucherie; les Vêpres lyonnaises furent un crime politique, que la responsabilité en retombe sur une populace égarée par quelques hommes dont l'Eglise de Lyon désavoue les actions et les paroles! Que le sang des infortunés protestants couvre d'une tache indélébile Mandelot[1] et les conseillers de Charles IX ! à eux la honte et l'éternelle réprobation de la postérité.

Le nombre des morts a été évalué à plus de quatre mille par quelques écrivains, mais ce chiffre paraît exagéré. Ce détestable coup d'état avait été si maladroitement exécuté, que, quelques semaines après le massacre, le parti protestant avait pris les

1. — Les lettres de Mandelot ont été publiées dans le recueil suivant : Correspondance du roi Charles IX et du sieur de Mandelot, gouverneur de Lyon pendant l'année 1572, époque du massacre de la Saint-Barthélemi. Lettre des Seize au roi d'Espagne, Philippe II; année 1591 (publiées par M. Paulin-Pâris). *Paris*, *Crapelet*, 1829, in-8°.

armes et était plus terrible que jamais. Il n'en fut pas cependant de même à Lyon, les calvinistes ne se relevèrent jamais de cette catastrophe. Beaucoup se réfugièrent à Genève et dans le Dauphiné : ceux qui restèrent étaient en trop petit nombre pour donner des inquiétudes, et un seul rôle leur demeura, celui de victimes. Après les Vêpres lyonnaises il n'y eut plus dans la ville, jusqu'aux dernières années du seizième siècle, qu'un parti, se disant catholique, parti réactionnaire, violent, oppresseur, et bientôt en hostilité ouverte avec l'autorité du roi. Il accueillit avec une grande distinction le cardinal des Ursins que le pape Grégoire III envoyait en France; ce légat se vit un jour environné d'une foule de gens du peuple agenouillés qui lui demandaient sa bénédiction avec instances; c'étaient les hommes du 31 août : le cardinal leur donna l'absolution, et n'excepta pas même le misérable Boidon, Mornieu et Le Clou. Tant de meurtres commis sans prétexte, avec la plus insigne barbarie, n'inspirèrent aucune indignation, et, bien loin d'éprouver quelques remords, les bourreaux s'applaudirent de leur crime comme d'une action méritoire.

§ VII. Charles IX s'effraya d'abord de la quantité de sang qui coulait autour de lui; il eut un moment la volonté d'arrêter les massacres, mais Catherine le rassura, et revenant à l'abominable politique de sa mère, le roi ordonna aux provinces d'imiter l'exemple de Paris. Eut-il plus tard des remords? entendait-il, pendant ses nuits inquiètes et douloureuses, les cris des victimes qu'il avait fait égorger? Sa mort étrange fut-elle, même à ses yeux, une expiation? Rien n'autorise à le penser. Si Charles se repentit de quelque chose, ce fut sans doute d'avoir si mal réussi; ses regrets, s'il en eut, ne lui vinrent que lorsqu'il vit la guerre civile rallumée et les protestants plus menaçants que jamais. Il mourut peu de temps après la Saint-Barthélemi.

Quand Mandelot eut appris la fin déplorable de Charles, il convoqua dans son hôtel les notables ainsi que les corps de métiers, et fit reconnaître pour roi Henri III, alors en Pologne. Une députation reçut la mission d'aller présenter au prince l'hommage et les félicitations de la ville; Henri la reçut à Venise, et lui promit de passer par Lyon : il tint parole. Catherine de Médicis et son prisonnier le roi de Navarre l'y attendaient; on

le reçut avec les honneurs accoutumés : le roi rendit aux bourgeois les clefs et la garde de la ville.

Si la guerre de religion avait cessé dans la ville, elle existait aux environs, et elle s'y maintint longtemps. L'histoire des vingt dernières années du seizième siècle est le récit sans intérêt de surprises de châteaux ou de prises de quelques villes tantôt par les protestants, tantôt par les catholiques : petits événements sans importance, même pour l'histoire locale. Une troupe de huguenots s'était embusquée dans le château de Pérault, à peu de distance de Condrieu, et fatiguait le pays par des incursions continuelles. Mandelot les chassa, et rasa le château. Il assiégea et prit bientôt après la petite ville d'Andance, et sauva Saint-Rambert dans le Forez de l'attaque des calvinistes. Ce gouverneur avait quelques talents militaires et beaucoup d'activité ; il se mettait fréquemment en campagne, à la tête de troupes peu nombreuses, mais expérimentées.

La tranquillité de la ville n'était plus troublée par les discordes des citoyens armés les uns contre les autres; il y avait une trêve forcée entre les partis. Deux fléaux très graves compromirent, en 1573, cet état de calme : Rubys se demande si ce ne fut point pour l'expiation du sang versé l'année précédente. Toutes les vignes gelèrent à la fin du mois d'avril, et la récolte du vin fut entièrement perdue. Cette même année, celle du blé fut insuffisante et mauvaise; la mesure du poids de soixante livres s'éleva au prix énorme de sept francs, et encore ne pouvait-on s'en procurer. Il y eut une disette si grande, qu'on vit de pauvres gens se nourrir dans les champs d'herbes et de racines. La bienfaisance publique se signala comme à l'ordinaire avec éclat : des milliers de pauvres furent vêtus, chauffés et nourris aux frais de citoyens qui dépensèrent à secourir la misère des pauvres une partie considérable de leur fortune.

Cependant Henri avait convoqué les premiers états-généraux de Blois (1576); la députation lyonnaise qui se rendit à cette assemblée avait un mandat impératif, elle réclama l'unité du culte catholique à Lyon, l'expulsion du royaume de tous les ministres protestants, et l'interdiction formelle de la liberté de conscience. C'est avec plus de raison qu'elle demanda la démolition de la citadelle que Charles IX avait fait construire sur le

plateau de la colline Saint-Sébastien. Les inutiles états de Blois ne produisirent aucun bien. Un parti nombreux de catholiques exaltés se prononçait à Paris et dans les principales villes de la France contre le gouvernement du roi, qu'il trouvait trop modéré dans les affaires de la religion; il s'organisa en vaste association qui avait ses chefs et son mot d'ordre : gentilshommes, seigneurs, hommes d'église, bourgeois et notables s'y affiliaient chaque jour. Son but, selon elle, c'était l'extirpation de l'hérésie et le maintien de la couronne dans la dynastie des Valois.

On a trop cru sur parole que la Ligue se composait de mécontents et de factieux vendus à l'étranger: qu'elle en ait enregistré un grand nombre sur ses listes, surtout dans les dernières années de son existence, c'est ce qu'on ne saurait méconnaître; mais beaucoup de Français entraient dans l'association avec le sentiment intime qu'ils servaient en cela la religion et le pays. Attachés de cœur à la foi catholique, ils éprouvèrent les plus vives alarmes lorsque la mort du duc d'Alençon désigna, en 1584, un prince protestant pour l'héritier présomptif de la couronne, si Henri III mourait sans enfants. L'exemple de l'Angleterre était peu rassurant; ce royaume s'était détaché entièrement de l'Eglise romaine. Malgré les succès du luthéranisme et du calvinisme en France, il était évident que la grande majorité de la nation ne voulait pas d'autre religion que le catholicisme; mais un roi imbu des opinions de la réforme pouvait faire violence au sentiment national. Quand les ligueurs firent la guerre à leur roi légitime, Henri IV n'était pas encore le grand homme qui porta si dignement la couronne; on ne connaissait de lui qu'une chose, sa religion, ennemie déclarée de la religion de l'Etat. Cette Ligue si calomniée, et que je n'ai nullement l'intention de réhabiliter, professait hautement les doctrines politiques qui sont aujourd'hui la base de notre état social, la souveraineté absolue et imprescriptible du peuple, et le droit, pour la nation, d'élire son souverain. Ce furent les intrigues et l'ambition des Guise qui amenèrent l'association catholique à devenir l'adversaire de la royauté; ce furent surtout les vices scandaleux et l'incapacité de Henri III. Un tel monarque devait nécessairement ruiner le pays et se perdre lui-même; son abjection et la désaffection méritée de ses peuples le condamnaient à une déchéance

inévitable. Malheureusement pour la cause royale, il y avait un homme d'un haut mérite parmi les princes de la maison de Lorraine; le duc de Guise grandissait de toute la déconsidération qui rabaissait et rapetissait le frère avili de Charles IX.

L'union catholique prit beaucoup de développement à Lyon, et bientôt elle y donna la loi. Pendant qu'elle y jetait de profondes racines, une insurrection de paysans contre leurs seigneurs faillit renouveler les temps de la Jacquerie : cette manifestation nouvelle de la haine des pauvres contre les riches n'eut pas le temps de devenir dangereuse, Mandelot la réprima par d'énergiques mesures; il n'y eut que quelques châteaux de brûlés. Une guerre sans résultats définitifs troublait toujours le Dauphiné, l'Auvergne et le Forez; on peut la résumer en quelques mots: toujours même intolérance de la part des catholiques bien déterminés à ne permettre nulle part la prédication évangélique, et même résistance de la part des protestants qui n'étaient ni moins violents ni moins oppresseurs que leurs adversaires quand ils se trouvaient les plus forts.

Une peste plus meurtrière qu'à l'ordinaire éclata dans Lyon en 1582, et suspendit les querelles des partis qui s'étaient ravivées. Cette épidémie fut précédée par l'apparition de myriades de chenilles : elle fit de très grands ravages dans les quartiers Saint-Just et Bourg-Chanin. Le jésuite Emond Auger se distingua beaucoup par son zèle à servir les pauvres et les malades : malgré l'imminence du danger, son dévouement ne faillit pas un seul jour. Cette maladie cruelle reparut encore quatre années plus tard.

La peur de la contagion ne détourna point Henri III du dessein qu'il avait formé de faire un nouveau voyage.

D'Epernon, qui devait être pour Mandelot un rival dangereux, vint aussi dans cette ville; on sait qu'il faillit y périr d'une chute de cheval entre Ecully et La Tour; Henri III craignait de perdre son favori. Quand d'Epernon eut recouvré la santé, il fit tous ses efforts pour se créer un parti dans la ville: Aimard de Poisieux, sieur du Passage, qui lui était dévoué, eut le commandement de la citadelle Saint-Sébastien; il ne le garda pas longtemps.

Cette forteresse était pour les citoyens un objet continuel

d'alarmes; ils ne pouvaient recouvrer leurs libertés tant qu'elle subsisterait. Le capitaine qui la commandait devenait le maître d'une ville dont il tenait la clef principale, et qu'il pouvait faire occuper par ses soldats quand bon lui semblait. Vingt fois le consulat avait sollicité auprès du gouvernement du roi la démolition de cette citadelle, et toujours il avait échoué : ce que les moyens légaux n'avaient pu obtenir, les bourgeois le demandèrent à la force. Engagés très avant dans l'Union catholique, ils avaient fort peu de respect pour l'autorité royale : la forteresse appartenait au roi; c'était pour eux un motif de plus pour s'en emparer et pour la détruire. L'expédition résolue, on en confia l'exécution à trois compagnies de soldats commandées par du Soleil, capitaine de la ville, Masso, lieutenant, et La Grange, capitaine de la garde de Mandelot. Des détachements de la garde suisse et des arquebusiers furent mis aux ordres de ces officiers; cette petite troupe se rendit sans bruit et par pelotons dans une maison voisine de la porte neuve Saint-Sébastien, et s'y tint cachée toute la nuit. Le lendemain matin elle se glissa silencieusement dans le fossé de la courtine, et, sans être aperçue par les sentinelles, arriva jusqu'à une porte que lui livra un sergent-major gagné par une somme de deux mille écus. Il n'y avait dans le fort qu'une petite garnison; elle ne se défendit pas. Pendant qu'elle se laissait désarmer (2 mai 1585), le commandant de la citadelle, descendu de bonne heure dans la ville, s'entretenait en parfaite sécurité sur la place Saint-Jean avec Mandelot; il fut arrêté par le capitaine du Fenoyl. Une semblable agression contre une forteresse royale n'aurait pas été possible sous un gouvernement fort, mais celui de Henri III ne l'était pas : le roi approuva ce qu'il ne pouvait punir. Il agréa un don de quarante mille écus que lui offrit le consulat pour obtenir l'autorisation de démolir la forteresse, et écrivit aux Lyonnais qu'il ne voulait pour la conservation de la ville d'autre citadelle que leur cœur. Ainsi le pouvoir royal consentait : on mit une activité extraordinaire à démolir la forteresse ; les trente-six pennons de la ville furent requis pour ce travail; ils étaient tour à tour de service ; on leur adjoignit les manants de la banlieue qui étaient requis par paroisses , et un certain nombre de maçons aux gages de la ville. Les ligueurs triomphaient.

Mandelot, leur chef, n'avait pas renoncé à ses expéditions, militaires; elles ne réussissaient pas toujours. Battu par le duc de Guise, un corps de reîtres s'était replié sur le Forez et se dirigeait vers le Nord; Mandelot vint lui barrer le passage avec quelques troupes levées à la hâte : elles furent mises dans une déroute complète, et s'enfuirent précipitamment. Leur chef se hâta de rentrer dans Lyon.

Pendant ce temps de grands événements se passaient à Paris. Dominé par la faction des Guise et dépouillé presque entièrement de son autorité après la journée des barricades, Henri ne vit d'autre moyen de salut que de se mettre à la tête de la Ligue; elle ne le craignait point, et n'avait en lui aucune confiance. Guise parut se réconcilier de bonne foi avec le roi; Mayenne se rendit à Lyon, et y devint le chef de l'Union catholique. Mandelot mourut : Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, fut nommé gouverneur du Lyonnais; son père, Jacques de Savoie, premier duc de Nemours, avait porté ce titre après la mort du maréchal de Saint-André. Avantageux, entreprenant, très ambitieux, mais peu capable, le jeune duc accepta avec empressement l'important gouvernement qui lui était assigné.

Henri ne s'était rapproché du duc de Guise que pour le perdre: hors d'état de lutter ouvertement avec ce terrible sujet, et tremblant, non sans raison, pour sa couronne vacillante, il se délivra de son ennemi par un assassinat : cette catastrophe mit fin aux seconds états de Blois. Guise avait auprès de lui quelques-uns de ses principaux partisans; on les emprisonna : parmi eux se trouvaient le duc de Nemours et Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon. D'Epinac avait eu dans sa jeunesse beaucoup d'inclination pour la religion réformée [1] : son ambition l'éloigna des

1. — Pierre d'Epinac est cité plus d'une fois dans la satire Ménippée; elle devait une attention spéciale à un des chefs ligueurs les plus ardents et les plus obstinés. Voici un portrait énergiquement peint de l'archevêque de Lyon : « Pourquoi ne dirai-je pas que Monsieur de Lyon est lutbérien comme il a esté autrefois, encore qu'il fasse sa prunelle toute blanche, en la tournant aux voultes de l'église, quand il adore ou feint d'adorer le crucifix? Et il sait bien ce qu'on lui a dit naguères quand il a proposé de faire faire les pasques à cette belle assemblée, *sub utraque specie.* » (Sat. Ménip., édit. 1824, II, 142). Les royalistes accusaient l'archevêque de Lyon d'inceste avec sa sœur; ils lui reprochaient de faire un commerce simoniaque de toutes les choses sacrées, et d'avoir dissipé tous ses biens

protestants. Chanoine-comte de Lyon dès l'âge de dix ans, il fut initié de bonne heure aux affaires du chapitre, devint archevêque de Lyon après la mort de son oncle Antoine d'Albon, s'engagea l'un des premiers dans la faction du duc de Guise, et travailla de tout son pouvoir au renversement de l'autorité du roi Henri.

Mayenne était à Lyon depuis quelques jours, lorsqu'un courrier particulier, envoyé par l'ambassadeur d'Espagne, lui apporta la nouvelle du coup d'état de Blois; c'était le 25 décembre 1588, fort avant dans la nuit. Effrayé par la mort sanglante de ses frères, Charles de Lorraine prévit le sort qui lui était réservé. Que ferait-il? pouvait-il compter sur le dévouement des Lyonnais, et seraient-ils assez forts pour le protéger? Sa perplexité était grande; il passa le reste de la nuit à délibérer sur le parti qu'il avait à prendre. Le lendemain matin de très bonne heure il se rendit à Saint-Nizier, fit appeler quelques bourgeois notables, entre autres Guillaume de Gadagne, sieur de Bothéon, lieutenant du gouverneur, leur communiqua la fatale nouvelle, et demanda s'il pouvait demeurer à Lyon. Peu rassuré par la réponse qu'il reçut, ce prince se hâta de se rendre dans son gouvernement de Bourgogne.

Il n'y avait pas un moment à perdre; Alphonse d'Ornano arrivait en poste avec une mission, sanglante sans doute, de la part du roi: il ne manqua Mayenne que de quelques heures. Henri tenait extrêmement à conserver Lyon sous son autorité; il écrivit lettres sur lettres au consulat pour l'exhorter à demeurer fidèle. Mais les événements se succédaient avec une rapidité extraordinaire, et un même sentiment d'indignation entraînait toutes les villes du royaume à se soulever contre le roi meurtrier.

en débauches. Dans la confession des chefs de l'Union, donnée par la satire Ménippée, Pierre d'Epinac avoue les vices les plus condamnables et finit par ces vers :

Mais toutefois, peu sainct, j'ai grande confiance,
Qu'ayant exécuté ma résolution
D'employer vie et biens pour la saincte Union,
Le mérite est plus grand que n'est grande l'offense.

La satire Ménippée est un admirable pamphlet : elle fut l'action de bons citoyens; mais il ne faudrait cependant pas prendre pour des articles de foi toutes ses allégations contre les ligueurs, ses adversaires politiques. Comme dans toutes les luttes de parti, cette satire cherche bien plus à frapper fort qu'à frapper juste.

L'exaspération fut grande, à Paris, lorsqu'on y apprit la catastrophe de Blois; à peine informée du coup d'état, la garde bourgeoise prit les armes de son propre mouvement, et se donna le duc d'Aumale pour chef. On organisa un gouvernement nouveau; toutes les chaires retentirent de déclamations violentes contre Henri. Un corps dont la parole avait une grande autorité, la Sorbonne, délia solennellement les Français de leur serment de fidélité au roi. Il y avait beaucoup d'hésitation dans le parlement, dont la majorité résistait à l'esprit de rébellion; Bussy-le-Clerc chassa les conseillers royalistes, et la compagnie ainsi épurée se déclara pour l'Union. Elle admit la veuve du duc de Guise à lui présenter sa requête contre les assassins de son mari. Henri fit tous ses efforts pour maintenir les provinces dans l'obéissance qu'elles lui devaient, mais il échoua sur tous les points : la France ne voulait plus de lui.

§ VIII. Lyon eut ses barricades comme Paris avait eu les siennes: cette ville avait appris avec une vive indignation la mort du duc de Guise ; elle ne tarda pas à se déclarer ouvertement contre le gouvernement du roi. Ses magistrats appartenaient en très grande partie à l'association catholique; ils eurent peu de peine à organiser leur conspiration : tout le monde en voulait être. Quand l'heure désignée pour l'explosion eut sonné (c'était le 24 février 1589), une foule de citoyens courut aux armes; on tendit les chaînes, on dressa des barricades dans les rues : en un instant tout fut terminé. Une assemblée générale d'échevins et de notables eut lieu à l'Hôtel-de-Ville; des orateurs prirent la parole, et accusèrent le roi avec une grande véhémence [1]. On déclara que la ville de Lyon adhérait

1. — Les ligueurs commirent de grands excès : « Plusieurs gens de bien furent exécutés injustement par la main du bourreau. » (Les Barricades de 1594 à Lyon. *Lyon*, 1842, in-8°, p. 9). « Il n'est possible de représenter les sacriléges, violemens, blasphèmes contre Dieu, « mocqueries de toute religion, notamment de la catholique romaine, perpétrées ès villes « ligueuses, et aux champs parmi leurs trouppes. Leurs soldats, dont une partie estoyent « prestres et moines, tout du long du Caresme, au mespris des ordonnances du pape, qu'ils « appelloyent Père Sainct, mangeoyent de la chair, mesmement ès lieux où ils avoyent « abondance de poisson. Plusieurs d'entre eux contraignirent les curez et vicaires des pa- « roisses, en leur mettant le poignard à la gorge, de baptiser (excusez-moi si j'use de ce « sacré mot en un acte si exécrable) des veaux, moutons, aigneaux, cochons, chevreaux,

à la Ligue; on décida qu'elle s'unirait aux autres villes et qu'elle servirait de tout son pouvoir la cause de l'Union. Lyon, tout en protestant de sa fidélité, renonça formellement à l'autorité royale et se mit sous la protection de son gouverneur, le duc de Nemours, qui s'était évadé de sa prison : l'archevêque Pierre d'Epinac, détenu au château d'Amboise, avait de son côté acheté de son geôlier la permission de sortir de la sienne, au prix de trente mille écus. Un homme, dont le nom est connu à plus d'un titre, remplit un grand rôle dans les événements qui s'accomplissaient : ardent, obstiné, catholique et ligueur par conviction, ennemi déclaré des protestants, Claude Rubys devint l'âme de son parti. Nul mieux que lui ne connaissait les affaires de la ville, dont il était le zélé procureur général; sa place lui donnait beaucoup d'influence, il l'occupait depuis longtemps. C'était au reste un citoyen très considéré, malgré la violence de ses écrits et de son caractère; on le nomma échevin. Rubys organisa l'opposition contre Henri de Navarre avec une infatigable activité : ferme et résolu après les plus grands échecs, habile à trouver des ressources quand la situation paraissait désespérée, toujours prêt à servir la Ligue de sa parole, de sa plume et de son bien, il fut un des principaux auteurs de la rébellion, et l'adversaire le plus redoutable de l'autorité du roi.

Nemours fit son entrée dans Lyon, le 22 mai 1589, aux cris mille fois répétés de : *Vivent les catholiques! Vive le gouverneur!* On l'acueillit avec un vif enthousiasme, et les corps de métiers vinrent le complimenter. Les échevins lui présentèrent solennellement les clefs de la ville; il les rendit aux bourgeois, et partit bientôt pour Paris, qui l'appelait à sa défense, après

« poules et chapons, et leur bailler des noms de brochets, carpes, barbeaux, soles, tur-
« bots, harencs, etc. C'est en beaucoup de lieux et par diverses fois que cela s'est fait,
« tandis que la Sorbonne et les prescheurs fouldroyoient contre leur prince légitime et souve-
« rain. Forcer femmes et filles dans les temples, meurtrir les pauvres paysans auprès des
« autels, dérober le calice et despouiller les ecclésiastiques, estoit la forme essentielle d'un
« bon et zélé ligueur. » (*Recueil historique sur les règnes de Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV*, p. 694). Les ligueurs mirent à mort plusieurs de leurs adversaires, et dévastèrent leurs propriétés. Voyez l'opuscule suivant :

Coq-à-l'asne et chanson sur ce qui s'est passé en France, puis la mort de Henry de Valois, jusques aux nouvelles deffaictes; où sont contenus plusieurs beaux équivoques et proverbes. *Lyon*, 1590. — Nouvelle édition, publiée par P.-M. Gonon. *Lyon*, *Dumoulin*, 1843, in-8°.

avoir remis le commandement de la ville à son frère, le marquis de Saint-Sorlin, et fait tracer le plan d'une nouvelle enceinte fortifiée autour de la montagne de Fourvière. Il n'y eut de terminée que la porte de Vaise, flanquée de deux demi-bastions [1]. Un conseil d'état institué par les ligueurs fut chargé de l'administration de la ville sous la présidence du duc de Nemours, qui s'était emparé de tous les pouvoirs. Mâcon, Villefranche, Belleville, le Puy et d'autres villes voisines entrèrent dans la Ligue et se confédérèrent avec Lyon.

Cette alliance prit plus de force encore après la mort sanglante de Henri III, assassiné par Jacques Clément le 1er août 1589 [2]. C'est à un prince protestant, c'est à Henri IV qu'appartenait la couronne; mais la Ligue ne voulait pas d'un roi hérétique : elle mit sur le trône le cardinal de Bourbon, fantôme de souverain, sous le nom de Charles X. Nommé gouverneur de Paris, Nemours défendit cette ville contre les attaques de Henri IV : inquiété par Mayenne, il se démit de ses fonctions et se rendit à Lyon, dont il fit le centre de ses opérations militaires [3]. Un de ses premiers soins fut de conclure avec d'Ornano, lieutenant-général du roi en Dauphiné, une trêve qu'il n'avait nullement l'intention de tenir. Il profita en effet de cette suspension d'armes pour s'emparer de Vienne, que lui livra Maugi-

1. — On lisait sur cette porte de Vaise la devise des ligueurs : VN DIEV. VN ROY. VNE FOY. VNE LOY.

2. — La mort de Henri III fut l'occasion de la publication d'un grand nombre de pamphlets; voici les principaux de ces écrits : Discours de l'estrange et subite mort de Henri III de Valois (attribué à Edmond Bourgoin, prieur des Jacobins). *Lyon*, *Jean Pillehotte*, 1589, in-8°. — Les Meurs, humeurs et comportemens de Henry de Valois (par André de Rossant). (Sans nom de lieu), 1589, in-8°. — Histoire mémorable, récitant la vie de Henry de Valois et la louange de frère Jacques Clément... 1589, in-8° — La Vie et faits notables de Henry de Valois, 1589, in-8°. Ce pamphlet est attribué à Jean Mercier; M. Péricaud pense qu'il est sorti des presses de Lyon. — Admirable et prodigieuse mort de Henry de Valoys. *Lyon*, *Louis Tantillon*, 1589, in-8°.

3. — Les états de la province se réunirent, au mois de septembre 1589 (9-15 septembre), à l'Arbresle, dans la maison de Lagrange-Crémeaux; Etienne de la Barge, archidiacre et grand vicaire de l'archevêque Pierre d'Epinac, avait convoqué les trois ordres. Ce fut l'avocat Pierre Matthieu qui prononça le discours d'ouverture; l'assemblée renouvela le serment de fidélité à l'Union, et vota la levée de douze cents hommes en douze compagnies, et d'un corps de cavaliers.

ron, gouverneur de cette ville, et il se rendit maître du château de Pipet, ainsi que des forts de Sainte-Colombe et de la Bâtie. Son armée comptait dix mille fantassins et douze cents cavaliers. Cette occupation de Vienne émut beaucoup le Dauphiné; mais Lesdiguières et d'Ornano accoururent avec des forces supérieures, l'armée des ligueurs se désorganisa d'elle-même, et Nemours revint à Lyon, qui commença à s'alarmer sérieusement des rapides succès de la cause royale. L'argent manquait, mais non le courage : les hommes de la Ligue employèrent tous les moyens pour ranimer la confiance de leur parti; ils réclamèrent le secours du duc de Savoie. Malgré leurs revers, ils ne désespérèrent de rien, et envoyèrent quelques troupes dans le Dauphiné et dans le Forez.

La cause de la royauté avait des partisans dans Lyon; on les nommait les politiques. D'abord peu nombreux et sans influence, ils se concertèrent entre eux : leur parti grandit, et se crut bientôt assez fort pour disputer le pouvoir aux hommes de la Ligue; mais le moment n'était pas encore venu. Quelques imprudences commises par les royalistes devinrent l'occasion de persécutions contre les Lyonnais de leur foi politique : on surprit des lettres adressées par Bailloni, sieur de Saillans, à La Guiche; elles ne laissaient aucun doute sur les projets des partisans du roi. Bailloni ne dissimulait nullement ses sentiments d'aversion contre le gouvernement des ligueurs; il se plaignait de l'emprisonnement, à Pierre-Scise, de son beau-père, de Jons, et de ses amis, Servières et du Soleil; il parlait des mesures de surveillance qu'on avait prises contre lui, et de sa maison gardée à vue. Il annonçait au grand-maître de l'artillerie que le roi avait à Lyon beaucoup de partisans, et l'entretenait des services qu'il était en mesure de rendre à la cause royale. Ces lettres firent sensation [1]. Un autre événement de nature plus grave augmenta les inquiétudes des ligueurs : une conspiration formée par Bothéon, pour rendre la ville à Henri de Béarn, fut orga-

1. — Voici l'indication de pamphlets curieux qui se rapportent aux événements de ce temps :

La Rodomontade de Pierre Bailloni. *Lyon*, 1590, in-8°. — Discours sur une lettre escrite par ledit Bailloni, contenant la trahison malheureuse conspirée par le sieur Bailloni et ses complices contre la ville de Lyon. *Lyon*, 1590, in-8°.

nisée au mois de mars 1590, et aurait réussi, peut-être, sans un fâcheux concours de circonstances qui la fit découvrir. Bothéon n'avait pas eu le temps de prendre ses dernières mesures et d'enrôler un nombre suffisant d'hommes d'action : le consulat mit la main sur quelques chefs en sous-ordre, et en fit une justice rigoureuse. Mis à la torture, ces malheureux firent tous les aveux qu'on leur demanda; quatre furent exécutés, comme traîtres, sur la place Confort. Quelques jours après, le capitaine Montgriffon eut le même sort; il subit la peine capitale sur le pont de Saône [1]. Il y avait eu évidemment négligence de la part des chefs de la milice urbaine; ils furent réprimandés par les échevins, qui, tout en poursuivant les royalistes, n'en parlaient pas moins hautement de leur dévouement au roi. S'ils avaient pris les armes, disaient-ils, contre Henri III, c'était pour maintenir dans Lyon la religion catholique, apostolique et romaine. Leurs moyens militaires ne paraissaient pas pouvoir leur suffire; ils sollicitèrent du roi d'Espagne, Philippe II, l'envoi à Lyon de trois cents cavaliers qu'ils s'engageaient à payer pendant quatre mois. Un fait d'armes, dans lequel leur parti eut l'avantage, releva beaucoup leur courage et enfla singulièrement leurs espérances. Alphonse d'Ornano était sorti de Vienne à la tête d'une troupe de cinq cents hommes, et s'était porté à la rencontre du marquis de Saint-Sorlin, qui commandait le petit corps d'armée des ligueurs : les royalistes furent battus; d'Ornano, leur chef, tomba aux mains de ses ennemis, et n'en sortit qu'au prix d'une forte rançon [2]. C'était une guerre continuelle : on se

1. — Response à l'Anti-Espagnol semé ces jours passés par les rues et carrefours de la ville de Lyon (par Claude Rubys). *Lyon, Jean Pillehotte*, 1590, in-8°. — Response à certain prétendu manifeste publié et semé... de la part des hérétiques de Vienne, leurs fauteurs et adhérens. *Lyon*, 1590, in-8°. — Discours au vray de la desloyale trahison et détestable conjuration brassée par le sieur de Bothéon et ses complices sur la ville de Lyon. *Lyon*, 1590, in-8°.

Remontrances d'un fidèle sujet du roi aux habitans de Lyon (*Nouvelles Archives du Rhône*, II, 116). — Response des habitans de Lyon à certaine remonstrance à eux envoyée de la part d'un bigarré politique. *Lyon*, *Jean Pillehotte*, 1590, in-8°. — Response au cartel d'un politique bigarré qui ne s'est osé nommer. *Lyon*, 1590, in-8°.

2. — La deffaite des compagnies d'Alphonse de Corse, près la ville de Lyon... *Paris*, 1590, in-8°. — Le Fouet des hérétiques politiques et traistres de la France. *Lyon*, *Loys Tan-*

battait, on négociait des deux parts; on s'emparait de châteaux qu'on perdait bientôt après. Les Lyonnais occupaient Givors; ils en avaient fait une place d'armes très commode pour tenir Vienne en respect, et ils y entretenaient une forte garnison. Cependant tous leurs efforts pour s'y maintenir échouèrent : assaillis par les Dauphinois, Givors leur fut enlevé au mois de juin 1591. Charles de Lorraine sentit vivement cet échec; il excita les échevins et les chefs du parti de la Ligue à reprendre promptement l'offensive. Malgré le nombre et l'importance des affaires dont il s'était chargé, le duc de Mayenne ne perdit jamais un moment Lyon de vue; ce prince écrivait souvent aux échevins, et ne cessait de leur recommander la plus grande vigilance. Ses émissaires et ses lettres conseillaient la résistance; il promettait continuellement des secours, qu'il n'était pas toujours en mesure d'accorder. Ce fut par son conseil que le consulat demanda aux Suisses de nouvelles troupes pour garder la ville; quatre compagnies de soldats de cette nation faisaient le service dans l'intérieur de la cité, et en occupaient les postes les plus importants. Sans l'appui de ces étrangers, les ligueurs lyonnais auraient eu beaucoup de peine à maintenir leur domination.

Leur chef, le duc de Nemours, revint se mettre à leur tête; il avait défendu Paris d'une manière brillante, et s'était acquis une bonne renommée. Pierre d'Epinac reparut aussi dans son archevêché. Ces deux chefs du parti s'aperçurent que l'Union n'avait plus la même puissance; ils remarquèrent des symptômes de défection et de découragement. Ce fut pour stimuler le zèle de leurs adhérents, et pour engager Lyon plus avant dans les intérêts de la Ligue, qu'ils conçurent le projet d'une procession générale [1]. Elle eut une grande solennité; tous les corps constitués de la ville, tous les ordres religieux et un clergé nombreux y assistèrent : on y vit, auprès du gouverneur général,

tillot, 1590, in-8°. — Discours véritable des trahisons descouvertes de la ville de Lyon et de Montbrison en Forest. *Lyon*, *Jean Pillehotte*, 1591, in-8°. — Manifeste des consulz, eschevins, bourgeois et habitans de la ville de Lyon, sur le fait de la prise de Vienne; rupture de la trefve, et entrée de l'armée de Mgr le duc de Nemours dans le pays de Dauphiné. *Lyon*, *Jean Pillehotte*, 1592, in-8°.

1. — Elle eut lieu le 28 mai 1591; c'était une revue des forces du parti.

son frère le marquis de Saint-Sorlin, et Claude Rubys avec les insignes de sa dignité. Il y eut dans les églises des prédications violentes contre les protestants; rien ne fut négligé par Pierre d'Epinac et par Nemours, et, grâces à leurs efforts persévérants, la Ligue retrouva toute son énergie. Le marquis de Saint-Sorlin se distingua beaucoup à la tête des troupes de l'Union : capitaine expérimenté, très brave de sa personne, et d'une activité extraordinaire, il était l'espoir des ligueurs et le principal soutien du duc de Nemours, son frère. Conduite par un chef qui avait toute sa confiance, la petite armée des ligueurs s'empara de Trévoux et marcha sur la Dombes. Tantôt vaincu, tantôt vainqueur dans de petits engagements qui se succédaient fréquemment, Saint-Sorlin tenait tête aux troupes de Henri IV : s'il était attaqué avec trop de vigueur dans les campagnes du Lyonnais, il se repliait sur la Bourgogne, et reparaissait dès que les conjonctures lui paraissaient favorables. Cette guerre que se faisaient les deux partis se prolongea pendant plusieurs années, sans résultat décisif. C'était la population des campagnes qui en faisait tous les frais; on se ferait difficilement une idée de sa misère: amis et ennemis la pillaient avec une égale ardeur. Ces champs si fertiles présentaient partout l'image de la désolation; on ne les ensemençait plus ; les vignobles étaient abandonnés, il n'y avait plus de bras pour cultiver la terre. Frappés de ce spectacle, les chefs des deux partis proclamèrent la neutralité des paysans et invitèrent leurs soldats à les ménager; mais cette trève des laboureurs (tel fut le nom qu'on lui donna) ne pouvait guère être observée. Cependant les ligueurs lyonnais perdaient du terrain; leurs ennemis les resserraient dans un espace de plus en plus étroit, et faisaient des courses jusqu'aux portes de la ville. Claude Rubys ne perdit pas courage, il ne négligea aucun moyen d'attaque et de défense. C'était par la rive gauche du Rhône et les plaines du Dauphiné que les troupes royales s'avançaient; les habitants de la Guillotière reçurent l'ordre de placer une sentinelle dans le clocher de leur église de la Magdeleine, de creuser de profondes tranchées aux avenues des chemins et de faire bonne garde aux barrières. Celle des portes et de la tête du pont du Rhône fut confiée à des citoyens notables, qui se relevaient à tour de rôle. Les ligueurs

de Lyon croyaient à la prochaine arrivée d'une armée et du duc de Mayenne; ils attendaient le duc de Parme et ses Espagnols; toutes leurs espérances reposaient sur l'intervention étrangère.

Nemours était le maître dans Lyon; tout lui obéissait, tout se faisait en son nom, et l'autorité du consulat n'était plus que nominale. Tous les points fortifiés dans la ville avaient reçu des soldats aux ordres du duc; ses troupes occupaient les châteaux et les villes des environs; il levait lui-même sur les citoyens les subsides destinés à les payer, et ne rendait pas de comptes; il épuisait Lyon d'impôts, et demandait toujours. Sous son gouvernement, aucun des priviléges de la ville n'était respecté; elle avait perdu complètement ses franchises et ses priviléges; jamais la domination temporelle des archevêques n'avait été si absolue: c'est ce que les bourgeois se disaient les uns aux autres. Nemours avait formé depuis longtemps le projet de faire de Lyon la capitale d'un état indépendant dont il serait le souverain, sous la protection du roi d'Espagne; c'était pour servir son ambition personnelle qu'il voulait démembrer la France: peu lui importaient les prétentions des ligueurs, le droit du roi de France, les vœux des Lyonnais et le bien du pays. Il espérait, non sans quelque probabilité, réunir au Lyonnais le Dauphiné et une grande partie de la Provence; ses troupes étaient nombreuses: il avait dans le marquis de Saint-Sorlin, son frère, un lieutenant habile et dévoué.

Mais de tels projets ne pouvaient être cachés longtemps aux yeux clairvoyants qui l'observaient. Nemours devint fort suspect au roi, à Mayenne, chef de la Ligue, et surtout aux bourgeois de Lyon. Détruire complètement les libertés de la ville, tel était le premier pas qu'il avait à faire; il se croyait fort avancé à cet égard: un commandant à ses ordres occupait Pierre-Scise, et ce château-fort lui répondait de la tranquillité de l'intérieur. Comme tous les partis à cette époque, il rechercha l'intervention de l'étranger; il comptait sur le concours du duc de Savoie: ses plans, fort mal conçus, et exécutés plus mal encore, devaient bientôt amener sa chute.

Nemours était devenu fort impopulaire parmi les Lyonnais; on le haïssait, on n'avait en lui aucune confiance, mais on le

redoutait. Une opposition sourde se forma dans le consulat contre son administration; les vieux ligueurs, qui s'étaient emparés des affaires, avaient accepté un protecteur, mais ils n'avaient jamais entendu se donner un maître : une circonstance de peu d'importance fut l'occasion du commencement de la lutte. Nemours voulut faire percevoir directement par ses agents la solde destinée à quatre compagnies suisses; il y eut opposition obstinée de la part du consulat. Quelques autres actes d'administration arbitraire envenimèrent le différend : on accusait Nemours de projets alarmants, entre autres de vouloir reconstruire cette citadelle de Saint-Sébastien dont la démolition avait coûté tant de peine; on affirmait qu'il avait appelé les troupes campées dans le voisinage, pour occuper militairement Lyon et y établir le pouvoir absolu. Benoît du Troncy se fit en plein conseil l'organe des doléances des citoyens : il révéla courageusement ce qu'il savait de l'entreprise du gouverneur. Présent à cette dénonciation, Nemours, furieux, se précipita sur du Troncy : il le fit arrêter et conduire en prison; mais le consulat, qui commençait à sentir sa force, protesta contre cette violence illégale : il se disposait à faire mettre en liberté son secrétaire, lorsque Nemours ordonna l'élargissement du prisonnier. Peu de semaines après, Pierre de Montconis, seigneur de Liergues, peignit avec énergie aux échevins la profonde détresse du peuple : il leur montra les campagnes désolées, le commerce détruit, la famine imminente et l'indépendance de la ville menacée par les troupes suspectes dont Lyon était environné. Montconis renouvela toutes les accusations que du Troncy avait portées contre le gouverneur; la situation du prince devenait extrêmement difficile.

Elle se compliquait du côté de la Ligue. Mayenne, qui se défiait à juste titre des projets ambitieux de Nemours, avait envoyé à Lyon l'archevêque Pierre d'Epinac tout exprès pour surveiller ce qui se passait et contenir le gouverneur. D'Epinac fut bientôt d'intelligence avec les mécontents. Cependant Nemours, qui voyait grossir l'orage, résolut de prévenir ses adversaires : il donna l'ordre à Dizimieu, son lieutenant à Vienne, de se rendre à Lyon avec toutes ses troupes. Informé de ce dessein, l'archevêque s'empressa de le communiquer aux membres du consulat; d'éner-

giques mesures furent prises aussitôt : le moment d'agir était venu. Des compagnies de Lyonnais armés marchèrent à la rencontre de Dizimieu, l'assaillirent avec vigueur, dispersèrent sa troupe et le firent prisonnier. En même temps les bourgeois se mirent en pleine insurrection dans la ville, élevèrent des barricades, tendirent des chaînes et s'emparèrent des portes [1]. Averti par le bruit et par les rapports qui lui étaient adressés, Nemours sentit qu'il n'avait pas un instant à perdre : il monta à cheval, et se rendit au lieu où se formait le principal rassemblement ; mais, chemin faisant, le gouverneur rencontra un détachement de la police municipale, commandé par un gentilhomme lyonnais, Alexandre Reveroni, qui l'arrêta de la part des échevins, et le ramena dans son palais. Un grand conseil eut lieu le lendemain à l'Hôtel-de-Ville ; l'assemblée fut nombreuse : elle se composait non-seulement des échevins et des officiers de la ville, mais encore d'un bon nombre de bourgeois notables et des délégués du clergé. Aucune voix ne se fit entendre en faveur du gouverneur dépossédé ; les orateurs déclarèrent qu'ils n'entendaient nullement se départir de leur serment de fidélité à la sainte Union, à la couronne de France et au représentant de l'autorité royale, le duc de Mayenne. Ils annoncèrent que la ville de Lyon se mettait expressément sous la garde de son archevêque, messire Pierre d'Epinac, et que le lieutenant-général du royaume serait supplié de licencier immédiatement des troupes dont Lyon n'avait nul besoin. On décida que, jusqu'à l'exécution de cette mesure, les portes et les chaînes de la ville resteraient fermées, et que tous les étrangers suspects recevraient l'ordre de s'éloigner. Il s'agissait de prendre un parti envers le duc de Nemours : on lui ôta ses gardes, on congédia ses officiers ; on révoqua le commandant de Pierre-Scise. Aidés par les intelligences qu'ils s'étaient ménagées, les bourgeois se rendirent maîtres de cette place forte ; ils y conduisirent bientôt après le duc de Nemours que menaçait trop l'exaspération populaire, et le firent garder à vue. Tout ce mouvement avait été préparé et dirigé par le duc de Mayenne. Quelques ligueurs cependant furent destitués de leurs fonctions, entre autres Claude Rubys : l'archevêque devint

1. — Le 18 septembre 1593. Ce fut le 21 que le duc de Nemours perdit sa liberté.

le maître de la ville [1]. Anne d'Este aimait tendrement son fils, le duc de Nemours; elle apprit son emprisonnement avec une douleur extrême, et mit aussi toute son influence en œuvre pour obtenir qu'il fût délivré; mais le consulat avait intérêt à retenir son prisonnier, il résista à toutes les sollicitations.

Les états-généraux étaient demandés avec instance depuis plusieurs années par les ligueurs, qui espéraient gouverner ces assemblées, et s'en servir pour détruire à jamais l'autorité du roi légitime. Il y eut, à différentes reprises, des tentatives de convocation; mais les chances de la guerre, et d'autres circonstances qui tenaient à la marche des événements, les avaient fait avorter. Désignée pour être le siége des Etats, la ville de Reims n'avait vu arriver qu'un nombre insuffisant de députés; elle fut bientôt après assiégée par Henri IV, qui s'en serait infailliblement rendu maître si le duc de Parme et ses Espagnols ne l'avaient contraint à la retraite. Paris fut choisi par la Ligue comme un lieu plus sûr; les états-généraux s'y rassemblèrent dans la grande salle du Louvre le 26 janvier 1593. La députation du gouvernement du Lyonnais était composée ainsi : bailliage et sénéchaussée de Lyon; l'archevêque Pierre d'Epinac; Marc de Saconay; de Pravieux, chanoine; Guillaume de Villars, avocat; Guillaume Gelas, bourgeois et échevin, et Jacques Grolier de l'Arbresle, pour la campagne. D'Urfé, marquis de Bagé, et Claude Le Brun, avocat au bailliage de Roanne, complétèrent la députation pour le Forez et pour le Beaujolais.

Il y eut peu de députés à la première séance des Etats; leur nombre ne dépassa pas cent trente. La Ligue dominait surtout dans la partie de la France située au Nord de la Loire, puis elle

1. — Je continue l'indication des principaux pamphlets relatifs à l'histoire de ces temps :

Discours véritable et sans passion sur la prinse des armes, et changemens advenus en la ville de Lyon pour la conservation d'icelle sous l'obéissance de la sainte Union et de la corone de France. *Lyon*, 1593, in-8°. — Advis des causes et raisons de la prinse des armes en la ville de Lyon... *Lyon*, 1593, in-8°. — Réponse à la lettre contenant le Discours véritable sur la prinse des armes et changemens advenus en la ville de Lyon. *Lyon*, 1593, in-8°. — Syllogismes en quatrains sur l'élection d'un roy. *Lyon*, *Jean Pillehotte*, 1593, in-8°. — Les Paraboles de Cicquot, en forme d'advis, sur l'estat du roy de Navarre. *Paris*, *jouxte la copie imprimée à Lyon*, 1593, petit in-8°.

D'ORLÉANS (*Ludovicus*). Expostulatio... *Lugduni*, *J.-B. Buisson*, 1593, in-8°. Dans ce pamphlet, d'Orléans appelle Henri IV : « fœtidum Satanæ stercus. »

s'avançait le long du Rhône jusqu'à la Provence qui lui était dévouée [1]. Henri était maître d'une partie considérable du royaume, mais il n'avait point Paris. Les Etats avaient une tâche immense à remplir : convoqués en vertu du principe de la souveraineté du peuple que professait la Ligue, ils se présentaient à la France comme les dépositaires des droits de la nation et comme l'organe de sa volonté. Il s'agissait de reconstituer la monarchie et de faire le plus grand acte de la puissance du peuple, de nommer un roi. L'assemblée des Etats, disait Jean Boucher dans ses fougueuses prédications, possède le pouvoir public et « la majesté suprême, « le droit de lier et de délier, et la souveraineté inaliénable; le « prince procède du peuple, non par nécessité et par violence, « mais par élection libre. » Le temps de ces doctrines démocratiques n'était pas encore venu : la Ligue s'appuyait, pour les faire prévaloir, sur le monarque le plus absolu de l'Europe, sur ce Philippe II, roi d'Espagne, qui entretenait avec tant de soin les discordes civiles en France, et qui se fit représenter auprès des Etats par une ambassade extraordinaire, dont le duc de Féria était le chef. Philippe II avait des troupes nombreuses en Provence, en Languedoc, en Bretagne, en Picardie, et des agents partout : tout-puissant à Paris, il avait une grande influence sur l'assemblée dont il attendait la couronne de France pour sa fille, promise à un archiduc d'Autriche.

On sait combien d'intrigues se nouèrent, en dehors des Etats et au sein de l'assemblée, pour ou contre le projet du prince espagnol. Mayenne, qui avait convoqué les députés de mauvaise grâce et le plus tard possible, voulait la couronne pour lui ; les ducs de Nemours, de Guise, de Savoie et de Lorraine avaient leurs vues particulières, et manœuvraient pour leur propre compte. Personne ne prenait garde à l'intérêt national, et surtout aux Etats dont la lenteur, la timidité et les irrésolutions fatiguaient tous les partis. L'archevêque de Lyon, Pierre d'Epinac, agissait aussi dans son intérêt particulier : il voulait le chapeau de cardinal et une grande part aux affaires. [2]

1. — Procès-verbaux des Etats-généraux de 1593, recueillis et publiés par Auguste Bernard. *Paris, imprimerie royale*, 1842, in-4°.

2. — La satire Ménippée fait allusion à ces prétentions de l'archevêque de Lyon, dans ce

Henri de Béarn savait parfaitement tout le danger que l'assemblée des Etats faisait courir à ses droits légitimes; il était fatigué de sa vie aventureuse et des exigences incessantes de ses indociles partisans. Plusieurs années d'une lutte dangereuse l'avaient convaincu de l'impossibilité de faire prévaloir, en France, la foi protestante; il était évident que la nation n'accepterait jamais qu'un roi catholique. Après une longue hésitation, Henri se décida enfin à satisfaire la volonté nationale : des conférences s'ouvrirent à Surène, avec l'assentiment des Etats. La Ligue repoussait dans Henri le roi protestant. Henri convoqua une réunion d'évêques et de docteurs pour l'instruire dans la religion catholique : cette détermination lui ramena aussitôt une multitude immense de partisans; elle ruina le parti des ligueurs, et porta un coup mortel aux prétentions du roi d'Espagne. Le sentiment national se réveilla tout-à-coup avec une grande force; il se révolta contre les vues intéressées des chefs de la Ligue et contre les projets du monarque espagnol. Quoique sous l'influence du parti qui les avait convoqués, les Etats eux-mêmes déclarèrent « qu'ils n'avaient pas de procu- « ration pour reconnaître un roi étranger. » Ce fut en vain que le duc de Féria, à bout d'expédients, proposa le mariage de la fille de Philippe II avec le duc de Guise; il était trop tard. Un arrêt célèbre du parlement, rendu à l'instigation du duc de Mayenne, renversa cette nouvelle intrigue : « Remontrances se- « roient faites, disait cet arrêt, à ce qu'aucun traité ne se fasse « pour transférer la couronne en la main des princesses et « princes étrangers. » Henri avait une vive intelligence de son temps et de son pays : « Paris, disait-il, vaut bien une messe; » le roi abjura, et, après avoir notifié sa conversion à toute la France, il envoya le duc de Nevers en ambassade à Rome pour obtenir son absolution. Une trêve générale fut proclamée, et les états-généraux se séparèrent après avoir renouvelé le serment de l'Union et ordonné la publication des décrets du concile de Trente.

passage : « M. le primat de Lyon, infaillible, futur cardinal de l'Union, pair et chancelier « de la lieutenance, laissez là votre sœur et venez prendre votre rang. » (Edition Dalibon, 1824, I, 51.)

Rien n'était terminé, et le gouvernement de l'Union restait organisé et puissant dans les provinces. A Lyon, tout avait prospéré aux hommes de la Ligue; ils s'étaient délivrés du duc de Nemours, mais un autre ennemi se présentait, assez puissant déjà pour qu'il y eût nécessité de compter avec lui. Ce parti des politiques, qu'on avait jusqu'alors traité avec si peu de considération, gagnait de la force et s'organisait : tout annonçait qu'il prendrait bientôt l'offensive. Tavanes amena quelques soldats au secours des ligueurs ; de leur côté, les royalistes se mirent en rapport avec Bellièvre et d'Ornano dont les troupes, réunies à celles que Chevrières commandait, vinrent camper aux environs de Lyon. Le colonel d'Ornano aurait pu entrer dans Lyon, mais les bourgeois ne se fiaient point encore complètement à lui. Nemours de sa prison fomentait, autant qu'il le pouvait, la résistance des siens ; il n'avait pas encore perdu tout espoir : son frère tenait la campagne avec des troupes nombreuses. Exaspéré par l'emprisonnement de son frère, et mal contenu par la petite armée royaliste, Saint-Sorlin fit beaucoup de mal aux Lyonnais; ses coureurs s'avançaient jusqu'aux portes de la ville ; constamment à cheval, il pillait les villages, attaquait les châteaux, et tenait Lyon dans de continuelles alarmes. C'était un ennemi insaisissable ; environné plusieurs fois par les forces supérieures du colonel d'Ornano, il leur échappait toujours.

Telle était la situation, lorsqu'une nouvelle inattendue vint hâter la crise. Des bourgeois dévoués au roi surprirent des lettres adressées aux ligueurs de Lyon par Charles d'Aragon, duc de Terra-Nova et gouverneur du Milanais; elles annonçaient l'arrivée d'un corps nombreux de troupes et d'une compagnies uisse Si ces étrangers entraient dans Lyon, ils occuperaient bien certainement la ville pour leur propre compte et perpétueraient indéfiniment la guerre civile. Emus par cette crainte, les royalistes se résolurent à un parti décisif; trop faibles encore pour se passer d'appui, leurs chefs (c'étaient l'échevin Jacquet, de Sève et Pierre de Monteonis, seigneur de Liergues) envoyèrent une députation au commandant des forces royales, Alphonse d'Ornano, qui prit l'engagement de se trouver sous les murs de la Guillotière au jour fixé pour l'insurrection.

Elle éclata le 7 février 1594; tout avait été prévu, et le mou-

vement était bien ordonné. Avant qu'il fût jour, l'échevin Jacquet, suivi d'une troupe de royalistes déterminés, attaqua la tête du pont du Rhône, du côté de la ville où se trouvait l'échevin Thierri, ligueur zélé, et s'en rendit maître après un combat opiniâtre. La première chose à faire, c'était d'établir une libre communication entre l'armée du roi et les Lyonnais de son parti. Eveillés par le bruit, les bourgeois coururent aux armes, et en peu d'instants des barricades s'élevèrent dans les rues principales; de forts détachements s'emparèrent des corps-de-garde dans l'intérieur de la ville, et de l'arsenal; d'autres coururent aux portes. Aucun combat sérieux n'eut lieu cependant; on entendait de toutes parts retentir ces cris : Vive la liberté! à bas la tyrannie! mais on n'osait encore y joindre celui de : Vive le roi!

Une assemblée générale des notables et des corps de métiers eut lieu à l'Hôtel-de-Ville; l'archevêque d'Epinac, qui s'y était rendu, non sans peine, au travers des barricades, fit tout son possible pour entraver cette grande manifestation royaliste. Il disait qu'avant de se livrer à l'autorité royale, les citoyens devaient avoir au moins la prudence de stipuler leurs conditions; il les engageait surtout à ne rien conclure avant de connaître les résultats de l'ambassade du duc de Nevers auprès du Saint-Père. Mais on ne l'écouta point; bien loin de là, on le ramena dans son palais, et il y fut retenu jusqu'à ce que tout fût terminé.

Le lendemain (c'est la seconde journée), toutes les positions sont au pouvoir des royalistes; leur enthousiasme s'est accru; ils se rassemblent en foule aux cris mille fois répétés de : Vive le roi! On arrache de la façade de l'hôtel du gouverneur les armes du duc de Nemours; le peuple les traîne ignominieusement dans la boue; il livre aux flammes un mannequin hideux qui représente la Ligue. On voit paraître de tous côtés l'écharpe et le panache blanc : l'empressement des bourgeois à s'en revêtir est tel, qu'avant la fin de la journée il n'y a plus chez les marchands un seul morceau d'étoffe de soie de la couleur royaliste. Des feux de joie s'allument sur toutes les places publiques; les bourgeois s'abordent, s'embrassent, s'asseyent autour des tables qu'on a dressées dans les rues; ils mettent les armes du roi sur tous les monuments publics, et exposent un

portrait de Henri IV au-devant de la grande galerie de l'Hôtel-de-Ville. Les enfants de Lyon dressent une pyramide de fagots sur la place du Change, ils y mettent le feu, et, se tenant par la main, hommes et femmes dansent à la lueur des flammes.

Les troupes royales n'occupaient point encore la ville. D'Ornano, tout botté, fit son entrée au travers des barricades, accompagné d'une suite nombreuse d'officiers et de gentilshommes, parmi lesquels on remarquait Chevrières, Bothéon, de Liergues, d'Andelot, Jacques de Miolans, Muret et Labaume [1]. L'armée royale prend possession de Lyon au nom de Henri IV; tout était dit pour la Ligue. Jamais population n'avait montré tant de joie; les Lyonnais voyaient avec raison, dans la restauration de l'autorité royale, celle de leur commerce et de leurs libertés. Sept échevins, ligueurs dangereux, furent destitués et remplacés : le baron de Vaux, Platel, Tourvéon, Austrain, de Bourg, Pigners, Malleval, Antoine Teste et Balbani reçurent l'ordre de quitter la ville; plusieurs bourgeois compromis par l'exagération de leur dévouement à l'Union catholique prirent la fuite, et nombre d'étrangers, entre autres les deux Poggio, lucquois, suivirent leur exemple. Claude Rubys, si exalté dans son attachement à la Ligue, se retira prudemment à Avignon, qu'il habita pendant quelques années. Cependant l'administration royaliste ne sévit point contre les ligueurs; il n'y eut pas de réaction : on se borna à remplacer par des hommes sûrs les magistrats et les fonctionnaires suspects. Convoqués au Palais de Justice, les avocats, les procureurs et les notaires prêtèrent serment de fidélité à Henri IV, après avoir entendu une belle harangue que publia le lieutenant-général de la sénéchaussée.

La soumission de Lyon fit grand plaisir à Henri IV; il ne s'attendait pas si tôt à cet heureux événement. A peine l'eut-il appris, qu'il se hâta d'écrire une lettre de félicitation aux éche-

1. — Lettres patentes du roy, contenans le pouvoir donné en la ville de Lyon, etc., à M. d'Ornano. *Lyon, Guichard Jullièron et Thibaud Ancelin, imprimeurs du roy*, 1594, in 8°. Elles sont datées de Saint-Germain-en-Laye, le 12 mai 1594. Par ces lettres Henri IV nommait d'Ornano général en chef de toutes les forces qui étaient et seraient « en sa bonne ville de Lyon, et ès dicts pays de Lyonnois, Forest et Beaujolois, tant cavalerie qu'infanterie, estant en la campagne et aux garnisons des villes et places d'iceux. »

vins : Henri ne fait aucune récrimination, et ne parle du passé que pour l'excuser; il exhorte les Lyonnais à persévérer dans leurs bons sentiments, il les encourage en leur promettant pour l'avenir toute sa bienveillance. Dans d'autres lettres qui suivirent la première de près, le roi raconte la marche des affaires, ses espérances, ses succès, la prise si désirée de Paris; il avait confiance dans les Lyonnais, et se plaisait à le leur témoigner : « Entre les bonnes villes du royaume, dit-il dans son édit du « mois de mai 1594, la ville de Lyon s'est acquis une gloire « et une louange qui passeront à toute la postérité, et parois- « tront entre toutes celles qu'elle a jamais méritées, ayant esté « la première en cet acte de recoignoissance de notre authorité, « comme elle l'est en rang, opulence et grandeur. » Les nombreuses lettres de Henri aux Lyonnais font honneur au roi qui les a écrites et à la ville qui les a reçues. [1]

Des bourgeois donnèrent au roi des témoignages d'un attachement bien peu commun : un imprimeur, Guichard Julliéron, apprend que la garnison suisse est au moment de se retirer, faute de paie; il vend à l'instant sa maison, et porte aux soldats étrangers les soixante mille livres qu'il a reçues. Ce n'est point tout encore : il prend les Suisses à sa charge pendant tout le temps qu'ils passent dans la ville; Julliéron n'accepte pas son remboursement, et se contente du titre d'imprimeur du roi. Un banquier italien, Orlandini, prêta à Henri, alors fort obéré, la somme énorme de quatre cent cinquante mille livres.

Il y eut bien encore quelque agitation dans la ville, quelques tentatives, soit de la part du marquis de Saint-Sorlin, soit du côté des ligueurs de l'intérieur, mais elles ne compromirent pas sérieusement la tranquillité publique. Une petite conspiration fut organisée par des hommes sans influence pour remettre Lyon aux mains des étrangers, à l'instigation du roi d'Espagne, des ducs de Savoie et de Nemours. Elle avait eu à peine un commencement d'exécution, lorsque la police, avertie des menées des conjurés, s'assura de leurs personnes : c'étaient un contrô-

1. — Elles ont été imprimées dans les Documents de M. Péricaud ; on les trouve aussi dans l'ouvrage suivant : Recueil des lettres missives de Henri IV, publiées par Berger de Xivrey. *Paris, imprimerie royale*, 184 —184 , tomes I à IV, in-4°.

leur nommé Dupré, un huissier appelé Le Fèvre, de l'Aubespin, et quelques autres individus sans aveu. Le P. Reynard et le sous-prieur des Célestins faisaient partie du complot; ils eurent le temps de prendre la fuite. On fit aux criminels leur procès : Dupré fut tenaillé avec un fer rouge en quatre endroits de son corps, sur la place du Change; il eut la langue percée dans la rue Confort; enfin on le pendit. Le Fèvre subit le même supplice. On confisqua les biens des condamnés; leurs têtes furent exposées, celle de Dupré à Saint-Just, et celle de Le Fèvre à la porte Saint-Sébastien. Cette justice cruelle n'excita aucune émotion populaire; il en fut ainsi d'un autre événement dont les conséquences paraissaient bien plus dangereuses. Le duc de Nemours parvint à s'échapper de Pierre-Scise, grâces à l'ingénieux stratagème de son valet de chambre qui avait laissé croître sa barbe et ses cheveux, et dont il prit les vêtements après s'être affublé d'une barbe et de cheveux postiches. Un détachement de cavaliers, envoyés par Saint-Sorlin, reçut le fugitif au-delà de la porte de Vaise, et le conduisit en lieu de sûreté; mais Nemours n'était plus à craindre. Son dernier espoir, son unique place d'armes, Vienne, se rendit aux royalistes pendant les premiers jours du mois d'avril de l'année 1595. Tout était consommé, les guerres de religion étaient finies sans retour, et Lyon, dont elles avaient arrêté la prospérité durant un demi-siècle, retrouvait sous la paternelle autorité de Henri IV ses libertés, ses priviléges, ses foires et la paix. [1]

1. — La soumission de Lyon à l'autorité de Henri IV donna lieu à la publication de nombreux écrits royalistes : il n'y eut plus de pamphlets ligueurs; Rubys lui-même s'amenda et se rétracta :

Les Barricades de 1594 à Lyon. *Lyon*, 1842, in-8°. — Discours royal de ce qui est requis et nécessaire aux roys et princes, et la réduction de la ville de Lyon à S. M., le septiesme jour de février en l'année 1594, par Pierre Dauphin. *Lyon*, 1594, in-8° (en vers). — Les feux de joie de Lyon, Orléans, Bourges et autres villes qui se sont remises en l'obéissance du roy... *Lyon*, 1594, in-8°. — Harangue aux consuls et eschevins de Lyon, du debvoir et obéissance des subjects envers le roy et du soing perpétuel de la Providence de Dieu sur cette monarchie françoise. *Lyon*, 1594, in-8°. — Instruction baillée aux seigneurs de La Fin et de Saint-André s'en allant en Lyonnois, pour practiquer les habitans de Lyon en l'obéissance, et autres affaires. *Lyon*, 1594, in-8°. — L'Irénophile, discours de la paix contre l'injustice, les désordres, les cruautés et les rébellions des guerres civiles, par le seigneur de Sainct-Germain-d'Apchon. *Lyon, Benoist Rigaud*, 1594, in-8° (c'est une réimpression) : Jacques d'Apchon avait publié, en 1589, une Remontrance au roy. *Chez Benoist*

Rigaud. — Les Plaisans devis recitez par les supposts du seigneur de la Coquille, le dimanche 6 mars 1594. *Lyon, par le seigneur de la Coquille*, petit in-8°. — Remonstrance sur la réduction de Mascon à l'obéissance du roy. *Lyon, Guichard Julliéron et Philibert Ancelin*, 1594, in-8°.—Du Verdier (*Antoine*). Discours sur la réduction de la ville de Lyon à l'obéissance de Henri IV. *Lyon, Thomas Soubron*, 1594, in-8°. Nouvelle édition, suivie d'une Lettre adressée à l'autheur du Discours, d'une Response, et de cinq Lettres de Henri IV, adressées aux Lyonnois (avec le portrait de Du Verdier), publiée par P.-M. Gonon. *Lyon, Dumoulin*, 1842, in-8°. — Response de Pierre La Coignée à une lettre escripte par Jean de la Souche à l'autheur du Discours faict sur la réduction de la ville de Lyon soubs l'obéissance du roy, avec la coppie de ladicte lettre. *A Lyon, par Roland le Fendant*, 1594, in-8°. — Nouvelle édition, publiée par P.-M. Gonon. *Lyon*, 1842, in-8°. — Discours au vray sur ce qui s'est passé en la réduction de la ville de Vienne sous l'obéissance du roy, le vingt-quatriesme avril 1595. *Lyon, Guichard Julliéron*, 1595, in-8°. — Lettre adressée à un honneste bourgeois de Paris (insérée dans le Journal de l'Etoile). — Les Barricades de 1594, publiées par P.-M. Gonon. *Lyon*, 1842, in-8°.

Voyez aussi, sur le même événement : Lettre d'Estienne Pasquier à son fils Théodore; Œuvres, II, 451; — d'Auton (*J.*), Chronique, IV, 293, éd. de 1835; — de Thou, Hist. univ., l. CVIII; — Journal (Manus.) des principaux événements arrivés à Lyon, de 1590 à 1614 (*Archives du Rhône*, XII, 162.) — Voyez encore d'Aubigné, Palma-Cayet, Mezerai, Poullin de Lumina; les ouvrages suivants de M. A. Pericaud : Notices sur le duc de Nemours et sur Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon (*Archives du Rhône*), et l'écrit de l'abbé Sudan (*Jean-Nicolas*), intitulé : Recherches sur le retour de la ville de Lyon à la monarchie sous Henri IV, contenant trois lettres inédites de ce prince. *Lyon, Ballanche*, 1814, in-8°.

CHAPITRE II.

LYON SOUS LE RÈGNE DE HENRI IV.

1589-1610.

§ 1. Situation de la France et de Lyon à l'avénement au trône de Henri IV.—§ 2. Modifications de l'organisation du consulat, 1595. — § 3. Faits locaux divers. — § 4. Mariage de Henri; Marie de Médicis à Lyon, 1600. — § 5. Débordement de la Saône en 1602; débâcle des glaces sur cette rivière en 1608. — § 6. Situation des finances de la ville. —§ 7. Du commerce et de la fabrique des étoffes de soie à Lyon sous Henri IV.

§ I. La situation de Henri avait bien changé, ce n'était plus un aventurier : la plus grande partie de la France reconnaissait son autorité; il était roi. Lyon, Paris, toutes les villes principales ne voulaient plus du gouvernement de la Ligue; on voyait de jour en jour se prononcer davantage le sentiment royaliste et la haine contre l'Espagnol. Un des ligueurs les plus forcenés, Brissac, gouverneur de Paris, entra en négociation avec Henri, et se hâta de se vendre pendant qu'il valait quelque chose encore. Mais la capitale n'était point occupée par les troupes royales : elles s'en rapprochèrent et firent leur entrée par les portes Saint-Denis et Saint-Honoré, qu'on leur avait livrées; quelques compagnies de bourgeois armés les attendaient impatiemment. Bientôt tous les postes furent au pouvoir des soldats du roi; ce grand mouvement rencontra peu de résis-

tance : hors d'état de prendre l'offensive, et obligés de céder à la nécessité, quatre mille Espagnols sortirent de la ville tambours battants et mèche allumée; ils firent en bon ordre leur retraite sur Laon. Henri IV s'empressa de mander cette bonne nouvelle à ses amis, les échevins de Lyon. Paris pris assurait un grand ascendant à la cause royale; un nombre considérable de chefs ligueurs offrirent leur soumission au roi, qui dépouilla ses amis pour les acheter. Mayenne, cependant, se défendait et espérait toujours; une révolution ou une victoire pouvait renverser le trône mal affermi du nouveau roi. Malgré l'éclat de ses victoires et ses brillantes qualités, Henri n'était pas populaire, et il ne le fut jamais; ses sujets catholiques ne doutaient point qu'il ne fût demeuré huguenot au fond du cœur. Il avait peu d'amis; prodigue de bienfaits envers ceux qui l'entouraient, il ne faisait que des ingrats : on calomniait tantôt ses actions, tantôt ses paroles, et les attentats contre sa personne ou contre son autorité se succédaient avec une affligeante rapidité.

A peine maître d'un royaume dont il lui avait fallu conquérir une partie par la force des armes et acquérir l'autre à prix d'or, ce prince déclara la guerre à la puissance la plus formidable de l'Europe, au souverain des Espagnes. Il avait peu de moyens de la faire avec avantage : épuisée par quarante années de guerres civiles, affaiblie et divisée par d'ardentes passions politiques et religieuses, servie enfin par des soldats, braves il est vrai, mais indisciplinés, la France avait beaucoup à faire pour ne pas lutter avec trop de désavantage contre les vieilles bandes espagnoles, la meilleure infanterie de ce temps.

Lyon, une des premières villes qui avaient reconnu son pouvoir, désirait beaucoup la visite du roi de France : Henri déféra à son vœu à la fin du mois d'août 1595 [1]; Gabrielle d'Estrée l'attendait. C'est le 4 du mois de septembre qu'eut lieu l'entrée solen-

1. — Henri était déjà venu deux fois à Lyon; il fit sa première entrée dans cette ville le 9 juin 1564, à la suite de Charles IX qui visitait son royaume. On remarqua beaucoup la grâce, la présence d'esprit et la promptitude des réparties du prince de Béarn, alors âgé de onze ans. Dix années après, le 6 septembre 1574, Henri accompagnait à Lyon le nouveau roi de France, Henri III, qui revenait de Pologne; il était allé au-devant de ce prince jusqu'au Pont-de-Beauvoisin.

nelle, avec toute la pompe usitée pour ces cérémonies. On avait choisi la maison de la Claire, au faubourg de Vaise, pour le point de réunion; c'est là que le roi reçut les députations des corps constitués. Ses réponses aux harangues qui furent prononcées peignaient son âme; elles exprimaient beaucoup d'amour du peuple, de franchise et de loyauté : « Mes « amis, dit-il aux échevins, j'ai toujours loué votre fidélité; « j'ai toujours cru, quelque débauche et changement qu'il y ait « eu par mon royaume, que vous estiez François; vous me l'avez « bien montré. L'honneur vous en est demeuré, et à moi tout le « contentement qu'un prince peut avoir du service et de l'obéis« sance de ses sujets. Continuez à m'aimer, et je vous ferai con« noître combien je vous aime, et que je n'ai rien plus à cœur « que votre repos. » Et s'adressant aux capitaines pennons : « Je « me souviendrai toujours que le peuple de Lyon m'a faict ser« vice au besoin; je lui ferai voir, avec l'aide de Dieu, le fruit « que sa fidélité a mérité envers un bon roi. » Le consulat présenta au roi les députés des marchands allemands, génois, lucquois, florentins et suisses; puis le cortége royal se mit en marche. Il y avait une affluence extraordinaire, le peuple était affamé de voir son roi; on avait disposé avec tout le soin possible des arcs de triomphe et des estrades que paraient les dames et les demoiselles de la ville. Quelques vieux ligueurs, entre autres l'archevêque d'Epinac, firent leur soumission; elle fut sincère.

Henri nomma César de Vendôme, son fils naturel, gouverneur du Lyonnais, et Philibert de la Guiche lieutenant, avec les fonctions de commandant jusqu'à ce que le jeune prince eût atteint l'âge de majorité. Il confirma toutes les franchises et tous les priviléges de la ville, et ne réserva la garde des clefs à son représentant que pendant la nuit. Peu de jours après son arrivée dans Lyon, ce prince examina les fortifications; celles de Montluel reçurent aussi sa visite : il pardonna aux habitants de cette petite ville leur attachement à la Ligue. Le président de Bellièvre fut nommé super-intendant du royaume, et remplit avec beaucoup de distinction et d'activité les fonctions de ce haut emploi. Henri reçut à Lyon les députés de plusieurs provinces et les ambassadeurs des puissances étrangères.

Le roi courait un jour la bague dans la prairie de Bellecour, lorsque Lesdiguières, qui revenait du Dauphiné, parut à l'extrémité de ce champ; Henri piqua droit à lui, la lance baissée, et lui dit en riant : « Ah! pour le coup, vieil huguenot, vous en mourrez. » Lesdiguières mit pied à terre, Henri fit de même, et prenant par la main le renommé capitaine : « Soyez le bienvenu, s'écria-« t-il; vous êtes, de tous mes serviteurs, celui que j'avais le plus « envie de voir. » Tous deux se rendirent au jardin d'Ainay, et s'y promenèrent, causant familièrement, pendant plus d'une heure et demie. Quelques jours après, le colonel Alphonse d'Ornano reçut le bâton de maréchal de France.

Cependant le pape n'avait point encore accordé l'absolution que sollicitait le roi de France; il hésitait. Témoin de ses irrésolutions, un Lyonnais, Séraphin Olivier, fit observer que Clément VII avait perdu l'Angleterre pour avoir voulu être agréable à Charles-Quint, et que Clément VIII pourrait bien perdre la France s'il tenait tant à complaire à Philippe II. Henri partit de Lyon le 25 septembre. [1]

§ II. L'organisation de l'administration consulaire reçut, à cette époque, une modification importante et qui s'était présentée plusieurs fois à la pensée de l'autorité supérieure. Douze conseillers-échevins présidés par le prévôt des marchands, et assistés par le procureur général et par quelques autres officiers de la ville, avaient le gouvernement des affaires municipales; c'était un personnel trop nombreux. Suffisant et convenable s'il ne se fût agi que de discuter, il devenait un inconvénient dès que le consulat était constitué comme corps exécutif. Il n'y avait pas assez d'unité dans ses délibérations, et, partagé entre tant de mains, le pouvoir perdait de sa force. Paris, qui comptait une population bien supérieure à celle de Lyon; Paris, le centre des affaires et le cœur du royaume, n'avait pas, à beaucoup près, une adminis-

1. — MATTHIEU (*Pierre*). L'Entrée de Henri IV en sa bonne ville de Lyon, le IV septembre l'an M.D.XCV. *Lyon*, *Pierre Michel*, in-4°. — Le même : Histoire des derniers troubles de France. *Lyon*, *Estienne Bonaventure*, 1596, petit in-8°. — Le même : Les deux plus grandes, plus célèbres et plus mémorables resjouissances de la ville de Lyon (l'entrée du roi en 1595 et la publication de la paix). *Lyon*, *Thibaud Ancelin*, 1598, in-4°.

tration composée d'un nombre de membres aussi considérable. Un édit de Henri, donné à Chauny le 14 décembre 1595, réduisit le corps municipal de la ville de Lyon à cinq membres, le prévôt des marchands et quatre échevins, auxquels il adjoignit le procureur de la ville et un secrétaire : c'était ainsi qu'était constitué le consulat de Paris. Philibert de la Guiche, devenu gouverneur titulaire du Lyonnais, et son lieutenant le comte de Verdun, communiquèrent les ordres du roi aux bourgeois assemblés pour procéder aux élections. Henri non-seulement réformait l'organisation de l'administration, mais encore il désignait, pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence, ceux des échevins qui seraient maintenus. Un des plus anciens conseillers était proposé pour la place de prévôt des marchands; l'édit royal nommait directement deux échevins : il ne laissait donc que deux élections à faire. L'assemblée n'était nullement consultée sur ces mesures, et n'avait aucun moyen de résister aux injonctions royales, apportées par un gouverneur qui ne déguisait point, par des ménagements dans la forme, ce qu'avait d'arbitraire et d'illégal, quant au fond, l'intervention directe du roi dans l'administration de la cité. On désigna les conseillers sortants, et parmi les maîtres des métiers ceux qui procéderaient à la nomination des échevins. Ces électeurs se réunirent le dimanche suivant : le roi avait nommé prévôt des marchands Réné Thomassin, sieur de Montmartin, et maintenu deux des échevins les plus anciens, Antoine Henry, trésorier général des finances, et André Laurens, sieur de la Sarra, juge conservateur des priviléges des foires. Il n'y avait que deux conseillers nouveaux à élire; les suffrages de l'assemblée s'arrêtèrent sur Guillaume Charrier et sur Michel de Pure, demeurant l'un du côté de Fourvière et l'autre du côté de la ville. On adopta définitivement, comme costume officiel, la toque noire et la robe de satin violet.

Ces importants changements n'eurent point lieu sans de vives protestations ; ils violaient une des libertés principales des citoyens lyonnais. Le procureur de la ville, Goujon, réclama avec énergie, mais sans succès. Ce ne fut pas dans cette occasion seule que le roi Henri imposa au consulat sa volonté souveraine, et méconnut sciemment les priviléges de la cité. Mais Lyon ne

pouvait conserver aucun espoir de maintenir dans son intégrité ses vieilles franchises sous une monarchie absolue, et la ville avait cessé pour toujours d'être un état particulier dans l'Etat. Elle n'eut plus l'initiative en rien ; son rôle désormais, c'était d'obéir : il ne lui restait plus que la force d'inertie, pour résister quand le pouvoir royal attaquait trop directement ses priviléges.

Réduit à un petit nombre de membres et déchu en grande partie de son importance, le corps consulaire, sous Henri, dépensa souvent son temps et son activité dans d'insignifiants débats sur des questions de préséance. Qui présiderait le conseil ? serait-ce l'échevin le plus ancien ou le plus élevé en qualité? A qui appartiendrait le droit de proposer les délibérations et de recueillir les suffrages? la solution de ces difficultés fut l'objet de discussions animées et prolongées. On n'accorde aujourd'hui qu'une attention bien légère au récit des délibérations sur de tels sujets; elles paraissent, à juste titre, indignes de l'histoire, mais elles n'en constituaient pas moins dans leur temps le grand événement du jour : elles préoccupaient tous les esprits. On convoquait les citoyens de tous les ordres; le clergé, la noblesse, et le tiers-état représenté par les échevins, exposaient et faisaient valoir avec chaleur leurs prétentions respectives : c'était l'affaire de la cité.

Rien n'offre moins d'intérêt aujourd'hui que le récit de ces contestations; il suffit peut-être de les indiquer d'une manière générale. Le consulat était attaqué dans ses prérogatives, toujours et partout; c'est la seule observation qu'il importe de faire : il avait sans cesse à lutter contre les empiétements, tantôt du gouverneur, tantôt de l'archevêque et du chapitre encore puissants, quelquefois de la noblesse, et fréquemment de la sénéchaussée. C'était beaucoup quand le tiers-état, dont l'échevinage pouvait être considéré comme l'expression, parvenait à se maintenir avec les ordres aristocratiques, avantage qu'il n'obtenait pas toujours. Lorsque l'administration consulaire était obligée de céder, elle faisait ses réserves; on la vit rarement manquer l'occasion de constater son antique droit. Ainsi, elle rappela maintes fois aux Jésuites qu'ils avaient la jouissance et non la propriété des bâtiments du collége de la Trinité. Atteints par le coup qui frappa leur société en 1595, ces pères sortirent

de Lyon le 31 janvier de la même année, et se retirèrent dans Avignon : un édit royal prononça la confiscation de leurs biens. Moins portés à méconnaître les droits du consulat, les recteurs des hôpitaux reçurent cependant plusieurs fois l'avis que leurs fonctions n'étaient qu'une délégation de l'autorité supérieure du prévôt des marchands. Plus d'une fois les échevins invitèrent à la subordination les capitaines des pennonages ; ces commandants de la milice bourgeoise oubliaient quelquefois qu'ils étaient sous la dépendance du consulat, et qu'il ne leur appartenait pas d'agir d'après leur propre volonté ou d'après d'autres ordres que ceux des magistrats de la cité. Fidèles à leur mandat, prévôt des marchands et conseillers défendaient autant qu'ils le pouvaient les libertés de l'industrie; ils repoussaient de tous leurs efforts les jurandes et les maîtrises, et proclamaient l'imprescriptible droit que possédaient les ouvriers d'exercer leurs métiers sans être tenus d'acheter une autorisation ou de faire preuve d'apprentissage. Mais le consulat fut rarement heureux dans sa lutte contre les empiétements incessants du pouvoir royal.

Un édit de Henri IV améliora du moins sa situation à certain égard. Pendant longtemps les échevins engageaient personnellement leur signature et leurs biens quand ils traitaient d'une affaire pour le compte de la ville ; chacun d'eux était individuellement responsable des opérations du conseil. Le roi les dégagea enfin de cette obligation ; il n'y eut plus que la commune en cause dans toutes les délibérations et décisions relatives au budget. Quelques années plus tard, Henri IV ordonna que le prévôt des marchands et les échevins fussent toujours lyonnais ; cette condition d'éligibilité devait être rigoureusement observée, sous peine de nullité. Après avoir reçu de longues et fortes représentations, le roi la réduisit au seul prévôt des marchands ; il permit aux électeurs d'appeler à l'échevinage des citoyens qui n'étaient pas nés à Lyon. Cette injonction du pouvoir royal fut l'occasion de très longs débats, sans intérêt aujourd'hui.

§ III. L'année qui suivit le renvoi des Jésuites du collége de la Trinité fut peu féconde en événements de quelque importance ; on ne peut guère citer que l'entrée pompeuse du car-

dinal-légat : elle eut lieu le 25 juin. Cet ambassadeur du Saint-Père attendit deux jours dans son hôtel, à la Guillotière, que les préparatifs de cette cérémonie fussent terminés. On tapissa, par ordre, toutes les rues dans lesquelles le cortége devait passer; Bailloni, sieur de Saillans, remplissait au nom du consulat l'office de maître des cérémonies. Quand on se mit en marche, le gouverneur et l'archevêque se disputèrent les honneurs du pas; ce fut l'archevêque qui l'emporta, d'après cette considération qu'il était question de l'entrée d'un grand dignitaire ecclésiastique : c'est en français que le prévôt des marchands fit sa harangue. Le mois suivant, le gouverneur eut à son tour son entrée publique : on avait rangé en haie la milice bourgeoise depuis la porte de Vaise jusqu'à la porte de Saint-Jean; mais les capitaines pennons se querellèrent pour la première place à la suite de La Guiche, et leur rivalité fut l'occasion d'un tumulte qui se termina heureusement sans effusion de sang. De Grands-Jours se tinrent au mois d'août dans le couvent des Grands-Carmes des Terreaux, et se prolongèrent jusqu'aux fêtes de Noël : on appelait ainsi la session d'une cour de justice ouverte en exécution de lettres-patentes du roi. Quinze conseillers au parlement de Paris et le président Forget avaient été délégués pour cet office; ils statuèrent sur les plaintes des bourgeois, mirent fin à des démêlés qui étaient survenus entre les officiers de la ville au sujet de leurs attributions, et prononcèrent sur les règlements des officiers de judicature. Lyon était tranquille, et donnait le plus d'activité possible au développement de ses éléments naturels de prospérité; ils étonnèrent Charles-Emmanuel de Savoie, lorsque ce prince vint dans cette ville pendant la dernière année du seizième siècle. On rendit de grands honneurs à ce souverain; cependant le chapitre lui refusa les prérogatives de chanoine, dont le père du duc avait joui à titre de comte de Villars, fief qui était sorti de la maison de Savoie.

Hors d'état réciproquement de pousser la guerre avec vigueur, les rois de France et d'Espagne avaient signé le traité de paix de Vervins l'année précédente. Philippe était puissant, mais vieux et fatigué; Henri avait beaucoup d'activité et de vrais talents militaires, mais son trésor était épuisé pour longtemps par l'énormité des dépenses qu'il avait dû faire pour continuer les

opérations militaires et pour acheter la soumission des chefs de la Ligue. Tandis que le traité de Vervins terminait la querelle de la France et de l'Espagne, l'édit de Nantes, qui réglait définitivement l'état politique des protestants, mettait fin aux guerres de religion. Libre de cet énorme fardeau, Henri donna toute son attention au gouvernement, et fit choix d'habiles ministres; il mit Villeroi à la guerre, le président Jeannin aux affaires étrangères, Bellièvre aux sceaux, Sully aux finances, à l'intérieur, à l'artillerie, aux fortifications et aux bâtiments. Hautain, dur pour les autres et pour lui-même, intéressé, cupide même, peu favorable au commerce et à l'industrie, moins large sous ce rapport dans ses vues que le roi, toujours porté à empiéter sur les attributions de ses collègues, mais infatigable, actif, inflexible, dévoué à son roi plus peut-être qu'à son pays, Sully était précisément le ministre que les circonstances demandaient.

§ IV. Il fallait assurer la durée de la dynastie; marié par ordre à la spirituelle et légère sœur de Charles IX, Henri n'en avait pas d'enfants et en était séparé depuis quinze années. Tout serait en question tant qu'il n'aurait pas d'héritier direct; libre par le divorce d'un lien qui lui était odieux, le roi demanda la main de Marie de Médicis, fille du grand-duc de Toscane. C'est à Lyon qu'eut lieu la première entrevue des deux époux [1]; mais elle fut précédée de l'entrée solennelle de la reine, qui eut lieu le 3 décembre 1600.

Marie de Médicis était arrivée au faubourg de la Guillotière; c'est au château de la Mothe qu'elle reçut les hommages des autorités de la ville, représentées par le chancelier. On avait dressé un théâtre qui occupait tout l'espace entre les deux tours du côté de la ville : il était décoré avec luxe. Les autorités constituées y montèrent successivement pour haranguer la reine, dont l'appartement était de niveau avec l'estrade. Voici dans quel ordre défila

1. — Le roi était venu à Lyon le 8 juillet de l'an 1600, quelques mois avant son mariage : la conduite du duc de Savoie lui inspirait quelques inquiétudes, et il voulait le surveiller de près. Henri logea rue Saint-Jean, à l'hôtel du Gouverneur; le jour de son arrivée, Mme de la Guiche accoucha d'un fils que Henri tint sur les fonts baptismaux. Ses négociations avec la Savoie le retinrent à Lyon jusqu'au 11 du mois d'août; elles n'eurent aucun succès, et une guerre devint inévitable.

le cortége : le prévôt des maréchaux avec ses officiers; les archers, les trente-six compagnies de la garde bourgeoise, une troupe de cavaliers de la suite de la reine, les marchands étrangers lucquois, florentins et autres, les archers de robe courte, la compagnie des soldats du guet, grand nombre de seigneurs français et italiens; puis venaient don Antonio de Médicis et sa suite, les notables bourgeois, les commandeurs à cheval du Saint-Esprit, les pages, et la haquenée superbement harnachée de la reine. Après avoir été haranguée à la porte du Rhône par le prévôt des marchands qu'entouraient les échevins, Marie de Médicis prit son rang dans le cortége en se plaçant sous un dais magnifique, porté par quatre conseillers. Derrière la reine, suivait une longue file de carrosses remplis des dames de la cour. Cependant les cloches sonnaient à toute volée, et l'artillerie tonnait; rues, quais et places publiques avaient un air de fête; toutes les maisons avaient leur façade parée de beaux tapis. On voyait avec admiration au milieu de la Saône un berceau de verdure sous lequel étaient placées, dans douze niches découvertes, les statues des princes de la maison de Médicis. L'archevêque attendait la reine à la porte de l'église Saint-Jean; il lui adressa un discours, et la conduisit au palais de l'archevêché.

Henri n'était point à Lyon quand la reine y fit son entrée; la petite guerre de Savoie l'occupait. C'est le 9 qu'il vint rejoindre Marie; désireux de la voir sans en être aperçu, il se glissa dans le palais. Marie était à souper. On reconnut bientôt le roi dans la foule qui encombrait la salle à manger; Marie se leva et se jeta aux pieds de Henri, qui la releva et l'embrassa. [1]

Tous deux se rendirent le lendemain à Ainay. Il y eut les jours suivants une grande fête donnée par le roi, et suivie d'un bal. On

1. — « Après que les compliments furent passez, le roi prit la royne par la main et l'approcha de la cheminée, où il parla à elle une bonne demi-heure, et s'en alla de là souper, ce qu'il fit assez légèrement. Cependant il fit advertir Madame de Nemours, qu'elle dict de sa part à la royne qu'il estoit venu sans lict, s'attendant qu'elle lui feroit part du sien, qui devoit leur estre commun des lors en avant. Madame de Nemours porta ce message à la royne, laquelle fist response : « Qu'elle n'estoit venue que pour complaire et obeyr aux voloutez de Sa Majesté, comme sa très humble servante. » Cela luy estant rapporté, Sa Majesté se fit deshabiller et entra en la chambre de la royne, qui estoit desja au lict, et lors les princesses et autres dames donnèrent lieu par leur retraite à l'accomplissement du mariage. » (Traicté du mariage du roy..... *Lyon*, *Léon Savine*, 1614, in-16.)

attendait le cardinal Aldobrandini, neveu du pape et légat; il arriva, et donna la bénédiction nuptiale aux nouveaux époux dans l'église de Saint-Jean. Henri, pendant cette cérémonie, portait un vêtement de satin blanc brodé d'or et de soie, une cape noire et le collier de ses ordres; Marie était parée d'un manteau royal de velours violet, brodé de fleurs de lis d'or, de précieux diamants, d'un collier estimé cinquante mille écus, que le roi lui avait donné, et d'une riche couronne. Grand nombre de seigneurs magnifiquement vêtus accompagnaient leurs Majestés; on remarquait auprès de la reine la comtesse d'Auvergne et les duchesses de Guise, de Nemours et de Ventadour. On avait décoré la vaste nef avec splendeur; le légat était assis sur une chaise élevée et couverte de velours cramoisi. Après la cérémonie nuptiale, Henri et la reine dînèrent en public dans la grande salle de l'archevêché.

Il y eut des représentations dramatiques, qui parurent plaire beaucoup à leurs Majestés: on avait converti la salle des clergeons de l'église Saint-Jean en théâtre; une troupe de comédiens italiens s'y distingua dans un opéra-ballet. Tous les poètes de Lyon chantèrent à l'envi dans leurs vers cette noce royale; un d'eux fit une anagramme, et trouva dans le nom de Marie de Médicis ces paroles : Dame ici désirée. Il y eut des vers à profusion. [1]

Quelque peu de tapage survint sur la place du Change entre des bourgeois et des laquais de la cour; une rixe s'en suivit : le duc de Nevers, qui était accouru au bruit, fut maltraité pendant le tumulte; on eut peine à rétablir l'ordre, et le peuple parut conserver quelque ressentiment. Marie reçut de la ville des présents magnifiques : c'étaient de grands drageoirs, des bassins et une vaisselle en vermeil parfaitement ciselée. Elle cherchait à se rendre populaire; ce fut sans doute pour y parvenir qu'elle

1. — Le Discours de la reception et magnificence qui a esté faicte à l'entrée de la royne en la ville de Lyon. *Paris*, 1600, in-8°. — L'Entrée de la reine à Lyon, le III décembre M.D.C. (par Pierre Matthieu). *Lyon, Thibaud Ancelin*, 1600, in-8°. — Le Triomphe des nopces du grand Henri IV, roi de France, et Marie de Médicis, princesse de Florence; par Jacques de Meirier, advocat. *Lyon, Claude Morillon*, 1600, in-8°. — Stances sur l'amour conjugal et mariage du roi. *Lyon, Claude Morillon*, 1600, in-8°.

tint sur les fonts baptismaux, avec le cardinal-légat, un fils nouvellement né au banquier Etienne Bonvisi, noble lucquois. On dit que Marie, étant entrée dans l'église des Célestins et y ayant aperçu les tombes des Pazzi, les rivaux de sa famille, fit mutiler ces monuments en sa présence; si ce fait était authentique, il révélerait l'âme de la vindicative Italienne. Henri inscrivit son nom parmi ceux des comtes de Saint-Jean; il fut admis dans le noble chapitre.

Ces fêtes et ces honneurs ne lui faisaient point oublier les affaires : des négociations s'ouvrirent avec la Savoie; elles étaient dirigées par le cardinal-légat, qui recevait au monastère d'Ainay les ambassadeurs du duc et les ministres du roi. La paix en fut le résultat.

Claude Rubys chercha à faire la sienne; las de l'exil et instruit par l'expérience, il avoua franchement sa faute et sollicita le pardon royal. Henri le lui accorda : un édit annula les jugements qui avaient été rendus contre l'obstiné ligueur, mit au néant les procédures, et rétablit le futur historien de Lyon « dans ses bonnes fame et renommée, estats, offices et biens. » Ce fut dans le même temps que Biron vint trouver Henri à Lyon; le roi, s'adressant au légat, lui dit : « Voici M. de Biron que je présente également à mes ennemis et à mes amis. » Déjà le présomptueux seigneur machinait une conspiration avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie : Henri en savait quelque chose, et, se promenant avec Biron dans le cloître des Cordeliers, montra qu'il était bien informé. Biron présenta ses excuses, qui furent agréées par l'indulgent monarque. Ce généreux pardon devait faire un ingrat : en effet, deux années après, la déloyale négociation était reprise et les circonstances paraissaient favorables à son succès. Tous les mécontents, et il y en avait beaucoup, étaient secrètement encouragés, soit par le duc de Savoie, soit par le roi d'Espagne; il y avait en outre, en France, beaucoup de défiance contre Henri, même chez les protestants, qui tenaient des conciliabules, et demandaient des places de sûreté au roi qu'ils fatiguaient de leurs incessantes exigences. Fier de ses services et de ceux de son père, et croyant qu'on ne les avait point assez payés, irritable et orgueilleux à l'excès, Biron complota le démembrement de la France avec le duc de Bouillon et

les deux souverains étrangers; agent de la conspiration, Lafin la révéla. Biron, découvert, s'obstina longtemps à ne point faire l'aveu de sa faute; quand il s'y décida, la clémence du roi était épuisée, et la justice eut son libre cours.

§ V. Ce fut la même année, 1602, et le 18 septembre, qu'un débordement extraordinaire de la Saône mit en péril une partie de la ville de Lyon; il fut soudain, et eut lieu pendant les premières heures de la journée. Grossie démesurément par les eaux du Doubs, la rivière franchit ses limites, inonda au loin les campagnes, submergea en entier le faubourg de Vaise, et se fraya une issue au travers de la rue Pêcherie. Il y avait un courant si fort, que le pont en pierre de la Saône courut les plus grands risques; ses éperons furent emportés, et plusieurs maisons tombèrent. Cette inondation persista pendant quinze jours.

Un événement d'une autre nature eut lieu l'année suivante : un jésuite, le P. Coton, obtint de son influence sur Henri IV le rétablissement en France de sa compagnie, et la réintégration officielle de cet ordre religieux dans le collége de la Trinité, à Lyon. On vit revenir avec plaisir, après huit années d'exil, des professeurs dont l'habileté, pour l'éducation de la jeunesse, était généralement reconnue. Chargé de mettre à exécution l'édit du roi, le consulat demanda que l'instruction publique fût établie sur des bases plus larges; il obtint la création de trois chaires nouvelles, une de rhétorique, une autre d'humanités et une autre de philosophie, au prix d'une rente annuelle de six mille francs, et d'une exemption de tous droits pour le vin que consommerait le collége. Il y eut une cérémonie publique à l'occasion de l'ouverture des classes; tous les échevins et le prévôt des marchands y assistèrent : ce fut pour perpétuer le souvenir de leur retour dans un des établissements qu'ils affectionnaient le plus, que les Jésuites firent placer au-dessus de la porte principale l'inscription qu'on y a vue pendant si longtemps.

Lyon fut de nouveau menacé par les eaux au mois de février 1608; un incident singulier donna à ce qui se passa alors dans la ville un intérêt particulier : ce fut encore la Saône qui excita les alarmes du consulat et de la population. Saisie par un froid rigoureux, elle s'était gelée au-dessus de la ville; il y avait eu un changement subit de température, et, sous l'influence d'un

vent du midi, des glaces détachées de la Haute-Saône, et entraînées par les eaux grossies, s'étaient accumulées par masses énormes à Serin, au niveau de l'église de l'Observance qu'elles égalaient en hauteur. Rien de plus bizarre que l'aspect de ces blocs bleuâtres entassés les uns sur les autres : c'étaient, ici, des arêtes aiguës de cristal; là, des colonnades d'une grande élévation; plus loin, des obélisques disposés comme si la main des hommes les avait érigés; ailleurs, des bancs compacts sillonnés de fissures au travers desquelles coulait la Saône limpide et claire. On voyait de larges plateaux de glace en équilibre sur la pointe de pyramides verdâtres; plusieurs barrières épaisses, étendues d'une rive à l'autre, arrêtaient le cours des eaux supérieures. Toute la population venait considérer cette mer de glace aux formes si accidentées, et de hardis enfants, s'engageant au travers de ces masses découpées de la façon la plus bizarre, ne craignaient pas d'en escalader les cimes les plus hautes. Mais ce spectacle pittoresque n'inspirait pas seulement une vive curiosité, il excitait aussi de grandes inquiétudes : quels dommages ne causerait pas cette prodigieuse montagne, quand elle s'abattrait tout-à-coup sur la ville ? quel pont pourrait résister au choc des blocs, et combien de maisons seraient entraînées par le débordement des eaux ? Le prévôt des marchands, accompagné des échevins, le sénéchal et le surintendant de la police, suivis d'ingénieurs et d'ouvriers des ports, visitaient fréquemment cet immense amas de glaces, et cherchaient un moyen pour le briser et en faciliter la dispersion. On essaya de détacher quelques blocs et de rompre la première barrière; mais il était évident qu'un travail si considérable était au-dessus des forces humaines : cependant le danger croissait de moment en moment.

C'est alors que l'anxiété générale est au plus haut degré, qu'un jeune compagnon tailleur, simple d'esprit et de manières, se présente aux magistrats : il se dit possesseur d'un secret pour faire partir les glaces, et répond de tout pendant la débâcle ; on le repousse, il insiste. Benoît Besson fait ses conditions : s'il réussit, la ville lui fera compter cinq cents écus. Après s'être consultés, les conseillers acceptent : que risquent-ils, si cet homme est un fou ? Besson prend un fagot, et le brûle sur le

bord de la rivière, en prononçant des mots bizarres, opération qu'il répète pendant trois jours : aussitôt de violents craquements se font entendre ; la montagne de glace s'ébranle, se brise, et les blocs, prenant le fil de l'eau, passent sous le pont sans causer nulle part le moindre dommage. Besson a obtenu un succès complet : il accourt à l'Hôtel-de-Ville et réclame son salaire; mais on le traite de sorcier, et on le menace de la prison s'il n'accepte pas quatre-vingts écus qu'on ne lui doit pas. Ce pauvre homme va se confesser aux Jésuites pour démontrer qu'il n'y a pas de magie dans son fait; il communique sa recette, mais on ne veut pas l'écouter. Convaincu de son droit, il intente un procès à la ville pour être payé, et se pourvoit par-devant la sénéchaussée qui persiste à voir l'œuvre du diable dans la miraculeuse débâcle, et renvoie l'affaire au parlement de Paris. Après douze années d'insistance, Besson reçoit cent francs et se désiste. Ni cet homme, ni ses juges n'étaient sorciers évidemment : Besson avait demandé trois jours pour l'accomplissement de son œuvre mystérieuse; pendant ce long espace de temps, les eaux toujours grossissantes de la Saône avaient brisé leur barrière de glace par des moyens fort naturels. [1]

§ VI. Le consulat, dans cette circonstance, s'était montré fort économe des finances de la ville; c'est ce qu'il ne pouvait toujours faire dans les grandes occasions. Sa situation était très embarrassante, c'était toujours le même cercle vicieux dans lequel il fallait tourner : point de règle fixe pour la perception des deniers publics, point de lois, point de régularité dans l'assiette de l'impôt. Pressuré trop fréquemment par les mains de fer du fisc, Lyon ne savait comment satisfaire aux exigences royales : on lui demandait de l'argent sous tous les prétextes, tantôt pour la solde des gens de guerre, tantôt à titre de don gratuit, d'autres fois sous forme d'emprunt; on lui faisait acheter à un prix fort élevé la concession d'une ferme ou la confirmation de ses priviléges. Cependant il fallait trouver de l'argent; le gou-

1. — Actes consulaires, 1608. L'histoire de Benoît Besson y est longuement racontée ; ainsi, le fait est officiel. — Grand Discours sur l'accident des glaces, advenu le dimanche 5 février 1608. — Histoire des inondations du Rhône et de la Saône, par Auguste Baron. *Lyon*, 1841, in-8°, p. 40.

vernement vendait à la ville l'autorisation d'établir un subside dont il cherchait aussitôt à s'emparer. Il tenait peu de compte des franchises et des priviléges dont il avait vendu le maintien : plusieurs ministres des finances essayèrent de soumettre les corps de métiers aux droits de jurande et de maîtrise; ils cherchaient partout un prétexte pour établir des impôts nouveaux. Sous l'empire de telles circonstances, la dette de la ville devait nécessairement s'augmenter : il fallait que les échevins prissent des engagements dont les bourgeois de Lyon déclinaient la responsabilité; d'autres fois les marchands étrangers, domiciliés à Lyon, menaçaient de quitter la ville, si elle ne remplissait pas ses obligations. Des compagnies se formaient; elles offraient de prêter à la ville les capitaux exigibles, moyennant une part déterminée sur le produit de l'impôt des six deniers par livre, conditions que le consulat n'avait pas toujours la liberté de refuser. Lorsque la ville eut reconnu l'autorité royale, après l'occupation protestante de 1562, on afferma la douane et la perception de l'impôt des six deniers; un Italien, nommé Adjaceto, qu'appuyait Marie de Médicis, en devint plus tard adjudicataire. Cet homme abusait de l'exploitation financière de la ville, et se permettait des exactions intolérables. Pour s'affranchir de cette tyrannie, Lyon demanda comme une faveur d'être substitué à l'Italien pour le privilége de la douane et de l'octroi; il offrait même une somme plus considérable, mais sa proposition ne fut point agréée alors. En 1608, la ville eut beaucoup de peine à obtenir la ferme de l'impôt sur les vins que lui disputait un traitant; elle lui fut adjugée au prix de sept cent soixante mille livres. Abaissés de moitié depuis le commencement du siècle, les droits d'entrée avaient été relevés à quatre francs par pièce de vin du pays, et à six francs par pièce de vin venant de l'étranger; le droit était moindre de moitié pour les vins en transit : c'est avec le produit de l'octroi sur le vin et le tiers-surtaux de la douane que la ville parvint à liquider sa dette.

Le commerce de Lyon éprouva des fluctuations considérables depuis les guerres de religion jusqu'à la fin du règne de Henri IV.

§ VII. On a vu, dans l'étude des progrès de la civilisation Lyon pendant la dernière moitié du seizième siècle, combi

la fabrique de soieries avait prospéré depuis les heureux efforts de Nariz et de Turquetti; non-seulement elle occupait un nombre considérable de métiers, mais encore ses produits, de genres très variés, égalaient en beauté ceux des nations étrangères. Lyon rivalisait avec les villes italiennes, et ses enfants industrieux s'étaient si bien initiés à la science du commerce, qu'ils avaient appris à faire leurs affaires eux-mêmes. Il n'était plus nécessaire que des négociants allemands ou italiens vinssent s'établir dans son enceinte pour l'exploitation de ses foires; beaucoup de fabriques étaient tenues par des Lyonnais. En 1469, trente-trois maisons de commerce florentines existaient dans la ville; seize travaillaient pour leur compte, et les autres pour celui des Médicis; il y avait, en outre, un nombre au moins égal d'établissements formés par les Lucquois [1] et par les Génois. On a vu quelle magnificence déployaient ces marchands étrangers; ils tinrent, pendant un siècle, le premier rang dans la cité. Mais quand l'industrie indigène eut pris son essor, l'importance et le chiffre des maisons de commerce italiennes diminuèrent insensiblement. Florence et Lucques n'avaient plus le même intérêt à en former de nouvelles; plusieurs cessèrent leurs opérations. Ce changement important dans la constitution du commerce lyonnais doit être signalé; il eut les plus heureuses conséquences.

Mais les guerres de religion, et surtout la prise de Lyon par les protestants, arrêtèrent cet essor de l'industrie lyonnaise; les capitaux se cachèrent : presque tous les métiers furent privés de travail, et le commerce de transit lui-même prit une autre direction. Les marchandises de Flandre et d'Allemagne allèrent à Genève; celles d'Italie évitèrent soigneusement la ville calviniste, et il y eut une réduction des deux tiers sur le produit de la douane. Chassés par l'intolérance protestante, les ouvriers

1. — Lorsque les Gibelins eurent pris la ville de Lucques en 1315, les ouvriers en soie de cette ville s'expatrièrent et portèrent leur industrie dans plusieurs villes de l'Allemagne, de l'Italie, de la France, des Pays-Bas et même de la Grande-Bretagne. (GREGORJ, Rapport sur les causes locales qui nuisent à la fabrique de Lyon. *Lyon*, 1845). Il ne faut cependant pas confondre l'arrivée, sans résultats durables à Lyon, de ces quelques ouvriers avec les maisons de commerce florentines, lucquoises et génoises qui faisaient en grand, au quinzième siècle, dans cette ville, le commerce d'importation et d'exportation des tissus de soie et de laine

en soie se réfugièrent, soit à Gênes, soit à Avignon, tandis que les chapeliers allaient à Milan ou dans le Piémont. Quand la réaction catholique eut lieu, la plupart des ouvriers imprimeurs se retirèrent auprès de leurs co-religionnaires de Genève : cette ville prenait un grand développement; elle inquiétait les négociants de Lyon, qui ne cessaient de réclamer auprès du gouvernement la prohibition des produits exportés de la ville rivale.

L'art de la fabrication des étoffes de soie avait jeté dans le sol lyonnais des racines trop profondes pour y périr jamais d'une commotion politique ou religieuse; il pouvait souffrir et languir pendant un temps donné, mais son anéantissement n'était plus à redouter. Henri IV lui rendit quelque vie; de nombreuses plantations de mûriers furent faites par son ordre dans les généralités de Paris, de Tours, d'Orléans et de Lyon. On distribua abondamment des graines de ce précieux végétal, et de petits livrets qui enseignaient la manière de s'en servir. [1]

Assurées de la protection royale, les fabriques de soieries de Lyon redoublèrent d'ardeur pour conquérir quelques-uns des secrets de l'étranger; elles apprirent à confectionner de beaux velours lisses, des satins d'un éclat plus brillant que ceux de Florence, des draps de soie et des brocarts façonnés. Peu

1. — Laffemas, contrôleur général, s'exprima ainsi dans l'assemblée du commerce qui eut lieu en 1604 : « Les établissements du plant des meuriers et art de faire la soie en France, « avec l'entreprinse de toutes sortes de manufactures d'icelles et des plus excellentes, que « les François estoient contraintz aller querir hors du royaume, et de transporter plus de « six millions à cet effect par chacun an, sans retour d'aucunes marchandises, ni com- « moditez, que de musc et de senteurs, affiquets de luxe, et toutes sortes de poisons de « corps et d'esprit; lequel establissement commence à florir et réussir au contentement d'une « infinité de gens de bien et d'honneur, dès l'an passé 1603, ès généralitez de Paris, Or- « léans, Tours et Lyon, et pour la présente année au gouvernement de Poitou, soubz la « faveur et sage permission de Monseigneur de Rosny, et dont les profits sont prêts à « recueillir dans peu d'années par l'abondance des feuilles de meuriers qui ont esté et seront « plantez et semez en nombre infini, et qui doivent procéder et s'accroistre pour la nourri- « ture des vers, qui s'en fera par après sans aucune dépense, si ledit establissement n'est « interrompu par défaut de continuer, ou par la malveillance des envieux ennemis du « public. » (*Archives curieuses de l'Histoire de France*, I[re] série, XIV, 221.)

Qu'il me soit permis d'indiquer, à ce sujet, une rectification : plusieurs écrivains ont dit et j'ai répété d'après eux (p. 549) que le premier de ces arbres qui poussa ses racines sur le sol français, fut planté à Alais; c'était Allan qu'il fallait dire. Cette ville est à quelques kilomètres de Montélimart.

éclairés sur l'intérêt véritable du commerce, leurs chefs, comme ceux du seizième siècle, tantôt demandaient des lois prohibitives de l'entrée en France des soies étrangères, tantôt l'échange et la circulation libres des produits manufacturés; mais ce qu'ils réclamaient le plus souvent, c'était l'établissement d'un droit protecteur au profit de l'industrie nationale : ils voulaient, d'une part, l'introduction franche ou à peu près des matières premières, les soies crues ou cuites; et, d'autre part, l'établissement de forts subsides sur ces mêmes soies, quand elles se présenteraient confectionnées en étoffes à la frontière française. Le gouvernement maintint un droit de dix sous par livre sur les soies italiennes, et c'était beaucoup : les mouliniers du Lyonnais et du Dauphiné ne suffisaient point pour alimenter les fabriques; il fallait donc nécessairement faire venir une grande quantité de soie de l'étranger, dans l'intérêt même du commerce national.

Ce fut pendant les premières années du dix-septième siècle que l'industrie française essaya la fabrication des tissus de soie façonnés. On faisait venir à grands frais de l'Orient et de l'Italie les belles étoffes pour tentures et ameublements, ou les riches tissus à ramages pour robes : des ouvriers milanais, appelés à Paris, créèrent quelques ateliers de façonnés qui ne prospérèrent point. Henri IV ne se découragea pas : un ouvrier lyonnais fort habile, et nommé Claude Dagon, fit quelques essais, bien imparfaits d'abord, mais qui s'améliorèrent; il présenta au consulat des étoffes façonnées d'une qualité assez remarquable. Elles ne valaient certainement pas celles de Gênes et de Milan, mais la voie était trouvée, et le succès, avec le temps, pouvait être regardé comme certain. Dagon monta de nouveaux ateliers sous la direction de bons ouvriers venus de l'Italie, et prit un brevet pour cinq ans. C'est de cette époque déjà ancienne que date l'introduction, à Lyon, des métiers dits à la tire dont le nombre se multiplia si fort. Dagon avait réussi, il eut bientôt des concurrents et des ennemis; mais ces rivalités servirent beaucoup l'industrie lyonnaise, elle fit complètement la conquête de la fabrication des étoffes de soie façonnées, genre de tissus qu'elle devait porter au plus haut degré de perfection. On aperçoit déjà, pendant les premières années du dix-septième siècle, la constitution de la fabrique : il y avait dès ce temps des compagnons à façon ou à

journée chez un chef d'atelier, des maîtres-ouvriers propriétaires de plusieurs métiers qui battaient à leur profit, et des capitalistes pour lesquels travaillaient des chefs d'atelier.

Henri IV n'eut pas le temps de rendre à l'industrie et aux manufactures tous les services dont il avait conçu la pensée ; de grands projets politiques l'occupaient. Il rencontrait toujours l'Espagne au fond des complots continuels que formaient les mécontents contre sa couronne ou contre sa vie; toujours hostile à la France, cette puissance ne cessait d'attiser les feux mal éteints de la guerre civile; son or et ses promesses allaient sans cesse au-devant des ennemis du roi. Henri nourrissait depuis longtemps le projet de reconstituer le système politique de l'Europe, et d'abaisser la trop puissante maison d'Autriche; il voulait établir une fédération de tous les états européens, basée sur le principe de l'égalité entre eux; l'Angleterre et le pape partageaient ses vues. Tous les préparatifs de cette grande entreprise étaient achevés; trois armées s'organisaient : avant d'entrer en campagne, Henri se détermina, non sans hésitation, à laisser la régence à Marie de Médicis qui voulut absolument être sacrée. Pressé de partir, le roi condescendit cependant au désir de sa femme, mais non sans regret, et avec le pressentiment d'une catastrophe imminente : le lendemain du sacre, 14 mai 1610, Henri IV périt sous le couteau de Ravaillac.

CHAPITRE III

LYON SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIII.

1610-1643.

§ 1. Situation de la France et de Lyon pendant la minorité de Louis XIII. — § 2. Peste de 1628. — § 3. Louis XIII à Lyon. — § 4. Supplice de Cinq-Mars et de son ami de Thou.

§ I. La mort de Henri causa dans Lyon une sensation douloureuse : peu de villes en France avaient pour lui une affection aussi vraie ; il n'en était aucune où ses grandes qualités fussent aussi bien appréciées. Henri aimait les Lyonnais, qui le lui rendaient bien : une catastrophe aussi imprévue que sa mort sanglante annonçait de prochains malheurs ; toutes les mesures que prescrivaient la prudence furent prises par le gouvernement, de concert avec le prévôt des marchands. Bientôt des lettres de la régente arrivèrent au consulat, qui se hâta d'envoyer une députation à Paris, selon l'usage à tous les changements de règne.

C'était une situation critique : un roi de neuf ans, une reine italienne, un changement complet dans le système politique, des intrigues de cour, tous les grands desseins de Henri avortés, et le pouvoir aux mains d'un parvenu italien, cupide et sans considération. Cet orage formidable qui menaçait la maison d'Autriche s'était dissipé ; ce que Marie et Concini voulaient, c'étaient la paix et de l'argent, et non la guerre.

On convoqua les états-généraux, quatre années après la mort de Henri, pour aviser aux moyens de rétablir l'ordre dans les finances et l'unité dans le gouvernement. Toutes les provinces envoyèrent à Paris leur députation; voici quelle fut celle du gouvernement du Lyonnais : l'archevêque M. de Marquemont, et Antoine de Gibertes, comte de Lyon, pour le clergé; Claude de Crémeaux, seigneur de Chamousset, pour la noblesse; Pierre Austrein, prévôt des marchands, Charles Grollier, procureur général de la ville, Jean Goujon, avocat, pour le tiers-état; et pour la campagne, Philippe Tixier, châtelain de Dargoire. Une commission désignée par le consulat rédigea le cahier des remontrances de la ville. Rien d'utile ne sortit des délibérations de l'assemblée générale; on proposa des projets de réforme dont personne ne désirait l'exécution; on parla d'abus sans en réformer aucun. Il y avait parmi les députés du clergé un jeune homme qui se nommait Armand Duplessis de Richelieu, et auquel on ne prit pas garde : son heure n'était point venue encore. Jamais l'orgueil de la noblesse ne s'était montré plus à nu; elle professa pour le tiers-état le dédain le plus profond; ces états-généraux ne rendirent aucun service au pays; ils laissèrent la France comme ils l'avaient trouvée.

Un gouvernement dirigé par une régente que dominaient Concini et sa femme ne pouvait se faire craindre; aussi était-il sans cesse attaqué par les seigneurs mécontents. Rien n'égalait l'arrogance et l'esprit de domination du prince de Condé, chef de l'opposition; il parlait et menaçait d'agir en maître. Un coup d'état hardi fut résolu dans le conseil : on décida que Condé serait arrêté et conduit à la Bastille, ce qui fut exécuté. Concini n'avait plus de rival; il disposait de places fortes en Normandie, et nommait à tous les hauts emplois : présomptueux, avide, rempli de jactance, se vantant de toutes les qualités dont il avait les défauts, il s'était fait détester à un égal degré de la noblesse et du peuple. Louis XIII avait seize ans; il n'était qu'un enfant encore : un de ses camarades de plaisirs, le jeune Albert de Luynes, l'excita vivement à secouer le joug de sa mère et du favori. Ses paroles furent écoutées : incapable d'application, sans instruction, sans connaissance des hommes et des affaires, dissimulé, d'un esprit faible et taciturne, sans la moindre affec-

tion pour sa mère, le jeune roi donna tous les ordres qu'on lui suggéra. Concini fut assassiné par Vitry, capitaine des gardes, qui hérita d'une partie de ses dépouilles, et la reine perdit son autorité. Cette révolution de palais transmit le pouvoir d'un favori à un autre; après Concini et la Galigaï vint Albert de Luynes; il n'y avait qu'un nom de changé. Des germes de discordes civiles apparaissaient de toutes parts : une guerre qui devait durer trente ans commençait en Allemagne ; inquiet et remuant, le parti protestant tendait à se constituer en république, et faisait sa place d'armes de la Rochelle, que les troupes royales assiégèrent sans pouvoir la prendre. Il fallait le génie d'un Richelieu pour sauver l'Etat et rendre à la France déchue l'ascendant et la considération qu'elle avait perdus.

Il y eut peu d'événements remarquables à Lyon sous la régence de Marie de Médicis et pendant les premières années du règne de Louis XIII. En 1616, une crue soudaine et considérable du Rhône causa beaucoup de ravages dans les plaines du Dauphiné, aux environs de Lyon : elle y jeta du sable et des graviers en si grande quantité, qu'il fallut longtemps pour en faire disparaître les traces. Plusieurs maisons tombèrent dans la Guillotière submergée; on craignit pour le pont; il y eut aux digues du fleuve d'énormes avaries : leur réparation coûta de grosses sommes, mais il y avait urgence. Quelques travaux publics vraiment utiles furent entrepris à cette époque : on désirait depuis longtemps une voie de communication de la côte des Carmélites à la Grand'Côte, vers la partie supérieure du plateau; elle fut établie sur un emplacement cédé par un riche négociant en soierie, nommé Neyret : cette rue, très fréquentée, facilita beaucoup les relations entre les habitants des différentes parties de la colline. Le consulat fit reconstruire la porte du Rhône, et terminer la façade du Collége : on restaura les murailles délabrées de l'église Saint-Martin et Saint-Loup à l'Ile-Barbe, et l'on termina enfin les fortifications du côté d'Ainay et celles qui liaient la Saône au Rhône.

La population était fort tranquille; cependant de loin à loin quelques symptômes d'agitation s'y montraient : ainsi, il y eut une petite émeute le 29 septembre 1622; elle dura trois jours, et n'eut aucune suite fâcheuse. Une cause bien légère avait produit

ce tapage : des enfants catholiques injurièrent des enfants protestants en les appelant parpaillots. Quelques rixes suivirent ces provocations; une multitude de valets, d'enfants et de vagabonds se rassembla sur la place des Cordeliers, devant la maison d'un calviniste, et se mit bientôt à parcourir les rues en insultant les huguenots. Ce fut en vain que le gouverneur, aidé par les soldats du guet et par la milice bourgeoise, s'efforça de rétablir l'ordre; dispersés sur un point, les attroupements se reformaient autre part. Une foule d'ouvriers et de gens sans aveu courut sur la place des Terreaux, attaqua et pilla plusieurs maisons protestantes, et, rassemblant devant les portes les meubles qu'elle y trouva, en fit un énorme feu. Ces excès en présageaient d'autres, et il n'y avait pas un moment à perdre : une intervention plus énergique de la force publique parvint enfin à les réprimer. On arrêta quelques hommes de l'émeute; on désarma catholiques et protestants, et on défendit aux deux partis, sous des peines sévères, de s'adresser désormais des qualifications injurieuses.

Lyon avait pour gouverneur, depuis la mort de La Guiche, en 1608, Charles de Neuville, seigneur de Villeroy, connu dans l'histoire de ce temps sous le nom de marquis d'Halincourt, qu'il porta jusqu'à la mort de son père. Vrai courtisan, flexible et souple avec la cour et avec ceux qu'il craignait, orgueilleux et dur avec ses subordonnés, vain de sa noblesse et de son pouvoir, toujours disposé à empiéter sur les priviléges de la ville dans l'intérêt de son autorité, d'Halincourt ne prêchait pas d'exemple quand il recommandait aux bourgeois de Lyon de vivre en paix. Sa longue querelle avec son lieutenant Miollans de Chevrières, sieur de Saint-Chamond, troubla l'ordre plus d'une fois. Deux partis divisaient la ville, ils s'injuriaient et s'attaquaient dans toutes les occasions; leurs intrigues incessantes compromettaient sans cesse le bon ordre, et donnaient beaucoup d'embarras au gouvernement du roi. On se plaignait surtout de l'extrême arrogance de Saint-Chamond et de ses gentilshommes : un échevin, Jean Goujon, député à Paris par le consulat, sortait un jour de l'hôtel du ministre Pontchartrain; un noble de la suite de Saint-Chamond le rencontra, et le frappa au visage; cette insulte fit grand bruit. La cour envoya à Lyon le

maréchal de Thémines, qui se fit rendre compte des griefs de chacun des deux partis, et parvint enfin à éteindre leurs querelles.

La ville jouissait d'un profond repos lorsque Louis XIII s'y rendit, le 11 décembre 1622, accompagné de la reine Anne d'Autriche ; son entrée fut un événement, dont le consulat fit imprimer avec un grand luxe typographique une relation officielle. L'ordonnateur des fêtes de la ville avait fait élever un nombre considérable de portiques, de pyramides, de colonnes et de temples qui avaient tous une expression symbolique. Son but avait été de représenter le roi Louis XIII parcourant les villes de son royaume , de même que le roi des planètes visite les signes du zodiaque, et s'arrête enfin au signe du lion. Un premier portique montrait le roi entouré de sa cour, sous l'allégorie du soleil distribuant la lumière aux planètes et aux astres ; un second tableau représentait le roi sortant du Louvre : c'était le soleil qui vivifie la terre et l'eau par la chaleur de ses rayons. Un autre portique, érigé à l'entrée de la rue Bourgchanin, avait trente-six pieds de haut et vingt-quatre de large; il était formé de deux ordres d'architecture superposés, dont douze colonnes corinthiennes composaient le premier rang: on lisait sur le fronton le mot Héliopolis, ville du soleil. On remarquait, dans la rue de l'Hôpital, une fontaine sous les traits d'une nymphe busquée et en vertugadin, pressant de ses mains deux muffles de lion; une colonne, symbole de la force et de la vaillance du roi, au Puits-Pelu; la pyramide de la rue Grenette; le temple d'Apollon, au milieu de la Saône, emblème de la piété de Louis; les portiques de l'extrémité du pont de la Saône et de la place du Change; et enfin, à l'entrée de la place Saint-Nizier, un autre portique qui représentait les divers attributs du soleil, dont les vertus royales étaient l'expression humaine. Louis XIII et Anne d'Autriche prirent grand plaisir au compte qu'on leur rendit de cette allégorie compliquée; la ville leur fit de très beaux présents : c'étaient deux lions en or massif, dont les larges pattes s'appuyaient sur des écussons emblématiques. Quand leurs Majestés visitèrent le collége, elles furent reçues magnifiquement par les Jésuites sur un théâtre orné de riches tentures en soie bleu céleste à fleurs d'or. On leur donna la représentation d'un

drame : Philippe-Auguste, vainqueur à la bataille de Bouvines; et celle d'une chasse, suivie par un ballet [1]. Il y eut, à l'occasion du séjour du roi et de la reine à Lyon, une dépense prodigieuse en devises, anagrammes, vers de toutes sortes et harangues, sans autre mérite que celui de la circonstance. Le peuple se divertit fort aux fêtes que le consulat donna ; on remarqua beaucoup l'excellente tenue et la richesse du costume des corps de métiers.

C'est pendant cette année de l'entrée solennelle du roi à Lyon, le 28 décembre, que François de Sales mourut dans le couvent des dames de la Visitation de Sainte-Marie-d'Ainay. Le saint évêque avait eu des rapports fréquents avec la ville de Lyon, qu'il affectionnait beaucoup. Son corps fut transporté à Annecy, mais son cœur demeura dans la possession des Visitandines. François de Sales composa à Lyon son admirable Introduction à la vie dévote et la plupart de ses ouvrages.

L'année suivante, la douane qui avait été établie à Valence après la suppression de celle de Vienne, fut l'occasion de quelques troubles. Ses fermiers voulurent établir des bureaux à Lyon, et rencontrèrent beaucoup de résistance; ils étaient odieux au peuple : cette douane d'ailleurs fatiguait le consulat, qui demanda sa suppression avec instance. La cour fit droit à cette requête, mais en stipulant qu'il lui serait accordé un nouvel impôt de cinq sous par minot de sel : quand elle eut obtenu ce subside, elle rétablit la douane ; telle était la légalité du temps. Jamais, au reste, le pouvoir royal n'avait eu meilleur marché des résistances du corps municipal que divisaient les cabales; jamais il n'était intervenu plus directement dans la nomination des échevins; il ne se fit aucun scrupule de violer un des vieux priviléges de la ville, en ordonnant, par représailles, l'arrestation de tous les banquiers et de tous les marchands génois qui étaient domiciliés à Lyon. [2]

1. — Le Soleil au signe du lion... *Lyon, Jean Jullièron*, 1623, in-fol., fig.

2. — L'entrée à Lyon, le 28 avril 1625, du cardinal Barberini, neveu et légat du pape Urbain VIII, est un fait de peu d'intérêt; cependant un renseignement curieux s'y rattache. Un ancien usage donnait en toute propriété, au premier qui pouvait s'en emparer, la mule de l'ambassadeur du Saint-Siége, et le dais sous lequel il marchait. Pour en être fatigué le moins possible, Barberini se rendit dans l'église Saint-Jean, en passant, monté sur sa haquenée, au travers des églises Saint-Etienne et Sainte-Croix.

Mais Richelieu gouvernait tandis que Louis XIII régnait; la main puissante qui s'appesantissait sur tant de grands seigneurs écartait comme de vains obstacles les franchises d'une ville de province, quand elles se trouvaient en opposition avec les intérêts de la couronne. Ambitieux, non pour lui, mais pour son pays, possédé de la passion du pouvoir, maître de la situation malgré d'incessantes cabales de cour, par l'ascendant de son génie, par la force de sa volonté et par sa science profonde des hommes et des choses, Richelieu poursuivait d'un pas ferme l'accomplissement de ses projets : abaisser et contenir la haute noblesse, affaiblir la maison d'Autriche, et désarmer pour toujours le parti protestant. Il fallait prendre la Rochelle; Richelieu s'en rendit maître malgré les Anglais, malgré la mer, malgré Louis XIII, peut-être; il se fit ingénieur, administrateur, général, veillant à tout, présent partout, et toujours au fait des plus petits détails.

L'année de la prise de la Rochelle vit Lyon succombant sous un fléau qui l'avait atteint souvent, mais jamais avec une si grande violence : nulle peste n'a été aussi terrible que celle de l'année 1628.

§ II. Lorsqu'on lit les relations de quelques épidémies mémorables qui ont ravagé l'Europe moderne, on est étonné de l'analogie des faits et de l'identité de la parole des historiens : on croirait qu'ils se sont copiés les uns les autres, au lieu d'observer avec fidélité les tableaux dont ils étaient les témoins. Boccace et Manzoni ont peint avec énergie la peste d'Italie; les tableaux qu'ils en ont tracés sont des modèles de narration et de style : ce sont les mêmes scènes dans toute leur horreur, qu'on retrouve dans l'histoire de la peste en 1628. Il y a toutefois une différence; quelque animé que soit le récit des deux écrivains italiens, il n'égale cependant pas, sous ce rapport, l'histoire de l'épidémie de Lyon; acteurs dans ce drame saisissant, un jésuite et de pauvres capucins ont fait une relation effrayante et fidèle des scènes qui se passaient chaque jour sous leurs yeux. La peste n'apparaît pas, à beaucoup près, aussi terrible dans les traités spéciaux de médecine qui la décrivent; on dirait des épisodes hideux inventés et combinés par une imagination en délire. Cette identité des faits et même du langage, dans les

historiens de la peste, ne doit pourtant pas étonner; elle est la conséquence nécessaire de l'analogie de situation. En effet, quelle que soit la diversité des temps et des lieux, les grandes épidémies se ressemblent, et les populations, partout identiques, se comportent toujours d'une manière analogue, sous l'influence des mêmes préjugés, des mêmes passions et des mêmes terreurs. [1]

La peste de 1628 à Lyon fut tellement exceptionnelle, elle produisit de si énormes ravages, qu'elle doit être considérée comme un des épisodes principaux de l'histoire de cette ville au dix-septième siècle : c'est à des relations contemporaines, et d'une grande simplicité de style, que j'emprunterai l'histoire complète de cette épidémie.

Elle ne prit point naissance sur le sol lyonnais; déjà répandue et fort meurtrière en Italie, au mois d'avril la peste marcha vers le Nord avec une sorte de régularité, et d'étape en étape, pour ainsi dire. Quelques soldats revenant du Milanais la rapportèrent, dit-on, d'au-delà des Alpes; elle parut tout-à-coup, vers le milieu de juillet, dans le village de Vaux, aux portes mêmes de Lyon. On prit quelques précautions pour retenir sur ce point la maladie contagieuse, mais elles furent inutiles, et bientôt des cas de peste évidents apparurent au mois d'août sur des points divers de la Guillotière. Il était facile d'interrompre toute communication entre la ville et le faubourg infecté, et on n'y manqua pas : cette mesure fut inutile. On raconte que quelques hardes de pestiférés, introduites en fraude et vendues auprès de l'église de Saint-Nizier, importèrent la contagion au cœur de Lyon frappé de terreur. On était aux derniers jours du mois de septembre ; des ouvriers tombèrent comme frappés de la foudre dans les quartiers populeux de Saint-Nizier, de Saint-Jean et de

1. — La peste, on l'a vu dans cette Histoire (p. 279, 431, 606) s'est montrée très fréquemment à Lyon ; on n'y prenait garde que lorsque l'épidémie était plus meurtrière qu'à l'ordinaire. Etait-ce bien la peste, telle qu'elle est décrite et caractérisée dans les livres de médecine, et n'a-t-on pas confondu, sous cette dénomination générique, des maladies d'une nature toute différente? c'est ce qui me paraît très vraisemblable. On ne peut méconnaître la véritable peste dans la description des épidémies de 1348 et de 1628; il y eut des maladies contagieuses en 1638 et en 1642, mais rien n'autorise à leur donner un nom dont on a beaucoup abusé : elles n'eurent pas d'ailleurs de suites très fâcheuses. La seule de ces pestes qui soit bien authentique et bien décrite, est celle de 1628.

Saint-George : toute dénégation sur le véritable caractère de la maladie était impossible ; c'était bien la peste, et une peste terrible.

Et cependant le temps était magnifique ; jamais soleil plus beau n'avait animé un ciel plus serein ; jamais l'air n'avait été si doux et si pur ; jamais végétation plus luxuriante n'avait paré les admirables paysages du Lyonnais : point de variations subites dans la température, point de chaleurs extrêmes, point d'orages ; aucune de ces intempéries atmosphériques auxquelles on attribue tant d'influence sur l'apparition des maladies contagieuses. Tandis que la corruption et la mort frappaient à toutes les portes des maisons de Lyon consterné, jamais la nature n'avait été si radieuse.

Etrange dans sa marche comme le sont la plupart des maladies épidémiques, la peste épargnait certaines rues et frappait toutes les maisons du voisinage. Elle respectait quelquefois un des côtés de la rue tout entier, et ravageait l'autre ; ce n'étaient point toujours les quartiers les plus infects et les plus encombrés de la vieille ville qu'elle couvrait le plus de deuil, on la vit pendant plusieurs mois attaquer de préférence les places de Bellecour et des Terreaux, ainsi que les quais, c'est-à-dire les quartiers les plus beaux et les plus accessibles à l'air et à la lumière [1]. Toute la partie inférieure de la Grand'Côte fut dévastée par le fléau ; il s'arrêta vers la rue Neyret, au niveau d'une petite maison sur la façade de laquelle on vit longtemps une petite statue avec cette inscription : *Ejus præsidio non ultra pestis*, 1628. On assure qu'il n'y eut pas de pestiférés dans le faubourg de la Croix-Rousse. [2]

1. — « Les lieux infects, les maisons pleines d'immondices, dit Papon, étaient, pour ainsi dire, des lieux de sûreté ; les rues étroites, les logements resserrés, les quartiers étouffés, ces lieux si propres à recevoir les impressions de la peste, en préservaient : au lieu que les collines, les lieux aérés, les jardins agréables y étaient plus exposés... Tel homme qui s'était conservé en santé dans l'air impur de la ville, trouvait la mort dans la maison de campagne où autrefois il allait rétablir sa santé. »

2. — On lit, à l'angle d'une terrasse, à Fontanières, colline située près de Lyon, sur le chemin de Sainte-Foy, cette inscription : « A la gloire de Dieu. Dame Estiennette Nalot a « faict eslever cette croix, honorant la mémoire de sieur Jehan Prudomme, son mary, « duquel les os reposent soubs icelle, qui deceda en ce lieu de la maladie contagieuse, le « 7e octobre 1628-1629. »

Consterné et furieux, le peuple de Lyon crut que cette peste était une maladie apportée et entretenue à dessein dans la ville par des malfaiteurs. De sinistres rumeurs circulaient et étaient accueillies avec avidité par la crédulité publique : on citait des faits, des témoins; on disait que des misérables, inspirés par une malice satanique, avaient composé un poison extrêmement subtil dont ils enduisaient les serrures, l'extrémité des sonnettes, les portes, les bénitiers dans les églises, tous les objets enfin qu'on touche habituellement; on affirmait qu'une femme était tombée morte dans l'église Saint-Nizier peu d'instants après avoir effleuré, en entrant, le goupillon d'un homme qui lui présentait l'eau bénite. Devenus odieux, les médecins étaient (disait-on) dans le secret de la formule d'un onguent pestilentiel; on attribuait à une malveillance calculée l'impuissance de leur art, et, quand ils paraissaient, ils étaient assaillis d'injures et de menaces par une multitude égarée. Ces bruits, tout invraisemblables qu'ils étaient, prirent de plus en plus de la consistance; malheur à l'étranger ou à l'homme suspect qui paraissait dans les rues! malheur au passant inconnu qui approchait sa main par mégarde d'une porte ou d'une sonnette! il était bientôt poursuivi par ce cri sinistre : Au Rhône l'empoisonneur! Des bandes exaspérées parcouraient les faubourgs et les places publiques, et commettaient impunément les plus graves excès. Des misérables, de la lie du peuple, volaient dans les maisons des riches et dans les magasins des Lyonnais qui s'étaient réfugiés à la campagne : on les appelait les engraisseurs. La plupart périrent, frappés par la peste, pendant qu'ils se livraient à leurs rapines; d'autres furent assommés sur place, surpris en flagrant délit de vol, par le peuple dont la colère fut quelquefois fatale à des innocents. Ainsi un malheureux qui portait à la main une chandelle allumée, dont le suif coulait sur ses vêtements, fut tué par une populace furieuse. Un médecin voulait faire prendre une potion à un de ses malades du faubourg de la Guillotière; soupçonné de donner du poison au lieu d'un médicament salutaire, il dut boire sur-le-champ le remède pour éviter la mort. On affirmait toujours que les chirurgiens fabriquaient cette pommade qui donnait la peste ; le P. Grillot parle comme un témoin oculaire de cet imaginaire onguent : « C'est, dit-il, vers le milieu de

septembre que l'on commença à en graisser les portes. Le sacristain de l'église des Jésuites trouva derrière un banc une masse de cette graisse; il la fit brûler, mais la fumée était tellement fétide qu'on se hâta d'enterrer ce qui restait du poison. Un voleur pris sur le fait, à Saint-Nizier, fut assommé par le peuple, comme empoisonneur; accablé de coups, le malheureux s'écriait qu'il était à la vérité voleur, mais non engraisseur. » Le peuple est partout le même dans tous les lieux; malgré les progrès de la civilisation, on a été témoin des mêmes horreurs dans les rues de Londres et de Paris, au temps si récent du choléra. [1]

L'aspect de la ville était effrayant : plus de bruit d'ateliers en activité, plus de chants d'ouvriers au travail, plus de cris, dans les rues, des marchandes et des hommes aux métiers ambulants; partout les boutiques et les portes d'allées fermées; partout les fabriques abandonnées, le commerce suspendu; partout les rues les plus fréquentées désertes, l'immobilité et un silence de mort, interrompu quelquefois cependant et rendu plus lugubre par le passage, soit de groupes de vagabonds ou d'artisans [2] furieux, soit de longues files de tombereaux chargés de cadavres [3]. On s'évitait les uns les autres, et tous les liens de la famille

1. — « Vespillones, dit le P. Raynaud, magno licet numero, pinguibusque stipendiis ad « corpora efferenda allecti, impares erant cadaverum multitudini; quæ proinde temere « passim strata per vicos et compita, luctuossissimo spectaculo, urbis faciem incestabant. « Pleraque nonnisi multos post dies efferebantur, temere acervatimque condenda : ut ea « corporum tumultuaria elatio, ægris plerisque, acerbior morte ipsa accideret. » (*Opera*, XVIII, 488.)

2. — On voyait les femmes, devenues tout-à-coup taciturnes, l'air abattu et un chapelet à la main, faire retentir l'air de hurlements affreux. Il y en eut qui, au bruit de la sonnette attachée au tombereau pour avertir les passants de s'éloigner, tombèrent sans vie ; on en vit aussi d'une fortune et d'une condition au-dessus du commun, qui, ayant entendu sonner la prière pour demander à Dieu la cessation du fléau, furent saisies d'une telle frayeur, qu'elles tombèrent malades en rentrant chez elles et moururent. » (PAPON, *Archives du Rhône*, X, 169.)

3. — Le P. Grillot assure qu'il a traversé toute la rue Mercière sans rencontrer personne autre que les hospitaliers et les morts, tant la désolation était grande : on trouvait à chaque pas des corps au-devant des maisons ou au milieu des rues, couverts d'un linge ou de leurs vêtements; cinq ou six tombereaux et deux ou trois bateaux marchaient sans cesse, et il n'était pas facile de les avoir à temps (p. 36).

et de l'amitié étaient brisés : un père n'osait approcher du lit de ses enfants malades; une femme abandonnait son mari. La plupart des habitants de Lyon demeuraient enfermés dans leurs chambres, et regardaient de leurs fenêtres ou au travers des fentes des boutiques ceux qui passaient. Il y avait une telle perturbation des sentiments moraux, en présence d'une mort imminente, que les jeunes filles et les femmes les plus chastes n'avaient aucun souci de la pudeur, soit en prenant, soit en quittant leurs vêtements devant des hommes. La voix de la nature était éteinte chez beaucoup de gens : une malheureuse disait froidement qu'elle avait cousu de ses mains, dans leur linceul, ses enfants, son père, sa mère et son mari; une autre changea six fois d'époux en quelques mois. Ceux des habitants de Lyon qu'une nécessité impérieuse avait contraints à sortir marchaient à grands pas, tenant sous leur nez un flacon de vinaigre; les passants se fuyaient, ou se bornaient à échanger, en se rencontrant, quelques paroles prononcées à voix basse. Quand la nécessité amenait à Lyon des bourgeois retirés à la campagne, ils y venaient à cheval, allant au galop et enveloppés d'un manteau qui ne laissait paraître que leurs yeux. Lorsque la peste eut étendu ses ravages, la physionomie de la ville devint plus terrible encore. Chassés de leurs demeures par la faim, par la misère et par la maladie, grand nombre de femmes, d'enfants, d'ouvriers et de vieillards parcouraient les rues au hasard, ou se rassemblaient dans les églises. On construisit des cabanes en planches dans les prairies d'Ainay pour les malheureux sans asile ou sans pain; leur nombre devint bientôt très considérable.

Les Lyonnais de toutes les conditions qui pouvaient fuir la ville empestée n'y manquaient pas; ils sortaient par toutes les portes depuis les premières heures du matin jusqu'à la nuit [1],

1.— « La peste n'épargnait cependant point les campagnes voisines de Lyon, quelle que fût leur exposition au nord ou au midi, que le sol fût bas ou élevé : on la vit à Chaponost, à Sainte-Foy, à Saint-Genis, dans les villages des pays de montagnes, comme dans ceux des plaines du Dauphiné. Une femme de condition et fort riche s'était enfermée avec ses enfants dans une maison de campagne spacieuse, bien aérée et fort commode, qu'elle avait garnie de provisions pour plusieurs mois; elle n'en mourut pas moins, en peu de jours, avec toute sa famille. » (*Archives du Rhône*, X, 170.)

mais la plupart ne faisaient que changer de misère et de genre de mort : on ne voulait les recevoir en aucun lieu. Ils ne trouvaient des consolations et des secours nulle part; on les pourchassait de village en village, souvent à coups de pierres; ils étaient traqués dans les bois, et beaucoup mouraient de la contagion ou d'inanition dans les fossés des chemins, au milieu des champs ou au fond des cavernes qui leur servaient de refuge, tant l'horreur de la peste avait endurci les cœurs... Un prélat de grande qualité, qui avait passé par Lyon, fut persécuté dans son diocèse d'une façon si étrange, que les paysans l'empêchèrent d'entrer sur son propre territoire, après lui avoir refusé ce qui lui était nécessaire pour continuer son chemin. Un isolement absolu, impossible presque partout, était considéré comme le moyen le plus sûr d'échapper à l'épidémie ; mais comment s'abstenir de toutes communications pendant le cours d'une maladie contagieuse d'une si longue durée? On vit des Lyonnais se réfugier dans les petites îles de la Saône ou du Rhône, et d'autres n'avoir pour domicile que des barques qu'ils avaient chargées de pain.

Les terreurs les plus étranges saisissaient une population consternée : un jour on battit la générale à Saint-Nizier, sur la place des Terreaux et à Bellecour, et de toutes parts le bruit se répandit que les protestants en armes s'approchaient de la ville pour s'en emparer une seconde fois. Ils étaient près, disait-on; des témoins prétendaient les avoir vus. Aussitôt tous ceux des habitants qui avaient encore la force de se tenir debout, tendirent les chaînes sur la rivière, dressèrent des barricades, placèrent des sentinelles aux points les plus en vue de l'ennemi, et organisèrent un service de rondes et de garde. Mais ces craintes si vives n'avaient pas le moindre fondement; l'unique résultat de cette agitation et de ces rassemblements fut de donner une activité nouvelle à la peste.

Un fléau si terrible annonçait la colère divine; on chercha, dès le début de l'épidémie, à la fléchir : les échevins consternés firent un vœu à Notre-Dame du Puy. Deux religieux minimes, se chargeant de l'expiation générale, entreprirent courageusement un pélerinage à Notre-Dame-de-Lorette; mais ils rencontrèrent, dès leurs premiers pas, des obstacles qu'ils n'avaient

pas prévus. Comme les bons pères sortaient d'une ville pestiférée, on les repoussait, on les chassait de toutes parts, et bien souvent on leur défendait d'aller plus loin. Ils mirent beaucoup de temps pour accomplir leur pieux message ; enfin ils arrivèrent et déposèrent, dans la sainte église, une lampe d'argent sur laquelle étaient gravés les noms des échevins. Si les sentiments moraux paraissaient éteints dans un grand nombre d'âmes, il n'en était pas de même de la foi, et jamais la religion n'eut plus d'empire sur les masses. On entendait partout les prédications des moines ; des autels improvisés s'élevaient sur tous les points, dans les rues, sur les places publiques, dans de vastes cours, et on avait soin qu'ils fussent bien hauts, afin que le prêtre qui bénissait la ville mourante fût aperçu de plus loin. Quand un capucin ou un prêtre passait dans la rue, les gens du peuple s'agenouillaient et lui demandaient l'absolution. Il y eut plusieurs fois des processions expiatoires : vêtus d'un sac, ceints d'une corde autour des reins, souillés de cendres et portant à la main une torche allumée, les pénitents de Notre-Dame-de-Confalon se rendirent pieds nus à Notre-Dame-de-Fourvière, chantant des hymnes pieux que leurs pleurs et leurs gémissements interrompaient souvent. Tous les jours, à midi, la grosse cloche de Saint-Jean sonnait ; dès que les graves tintements du bourdon se faisaient entendre, les Lyonnais, quel que fût le lieu, dans les boutiques, dans leurs maisons, dans la rue, se mettaient à genoux et récitaient dévotement cinq *Pater* et cinq *Ave*. Saisis d'une contrition profonde, des pestiférés révélaient leurs péchés à haute voix en présence des autres malades, malgré les efforts de leur confesseur pour l'empêcher : ils préféraient, disaient-ils, le contentement de leur âme à leur honneur.

La maladie qui les décimait se montrait avec ses symptômes ordinaires et caractéristiques ; sa marche cependant était plus rapide, et son énergie plus terrible. Elle commençait souvent par un malaise indéfinissable, suivi d'un violent mal de tête et d'un extrême abattement ; puis venaient des vomissements répétés. Alors des tumeurs d'un rouge vif se formaient aux plis de l'aine ou aux aisselles ; de petites taches violacées marquetaient la peau ; d'autres fois on apercevait sur les membres, sur le visage ou sur

la poitrine, un point rouge ou une petite ampoule d'une teinte violacée qu'entouraient des zônes concentriques d'un pourpre foncé. La vésicule augmentait de volume, s'ouvrait, et présentait tous les signes de ce mal qu'on nomme charbon. Quelques pestiférés avaient les joues enflammées et les yeux injectés de sang : ceux-là étaient dans un délire continuel; mais le visage, chez le plus grand nombre, était pâle, livide, taché de plaques empourprées et d'un aspect cadavéreux : ceux-ci n'avaient plus de pouls, et cependant conservaient toute leur intelligence; ils ne souffraient point, et protestaient qu'ils se trouvaient bien au moment où ils allaient rendre le dernier soupir [1]. Quelques ouvriers en soie, qui avaient positivement la peste, ne se mettaient cependant point au lit; ils continuaient à s'occuper de leurs affaires, ou s'asseyaient, immobiles, auprès de leur métier.

Il y eut moins de femmes que d'hommes malades; elles résistaient mieux à la maladie et guérissaient en plus grand nombre, et moins difficilement. Presque tous les vieillards que la contagion atteignit succombèrent; il y eut, enfin, moins de cas de peste chez les enfants que chez les adultes.

Quand il n'y eut plus de doutes sur le véritable caractère de la contagion, le consulat s'occupa sans relâche de l'organisation des secours publics. Peu d'échevins étaient demeurés dans la ville, quelques-uns avaient cherché leur salut à la campagne, plusieurs étaient morts [2]. Bayle, un des membres du Conseil, demeura courageusement sur la brèche jusqu'au dernier mo-

1. — Un témoin oculaire s'exprime en ces termes : « J'ai vu des hommes forts comme des taureaux, qu'on fut obligé d'enchaîner dans les accès du délire; j'en ai vu d'autres, jouissant de la meilleure santé, tomber morts en mettant le pied dans la rue; d'autres enfin, atteints du coup mortel, en se déshabillant pour se mettre au lit, expirer avant d'avoir achevé. Mais que dire de cette populace imbécile qui, au mois de septembre, quand la mort moissonnait tant de monde, s'attroupait pour voir passer les charrettes remplies de morts, ou pour aller compter les maisons marquées du signe des pestiférés, et qui, s'infectant dans son oisiveté, payait de la vie sa folle imprudence, et servait de leçon aux inconsidérés? » (*Archives du Rhône*, X, 168.)

2. — Le consulat était composé ainsi : François de Chaponay, prévôt des marchands; Hugonin de Bourg, Charles Bayle, Benoît de Pomey et Jacques Prost.

Charles de Miron était archevêque; il mourut le 6 août 1628, et eut pour successeur l'archevêque d'Aix, Alphonse de Richelieu, frère du cardinal.

ment; Silvecane et Mélier, représentants l'un de la sénéchaussée et l'autre du présidial, rendaient la justice et s'occupaient avec un zèle infatigable à faire mettre en vigueur les mesures d'ordre que la gravité des circonstances réclamait. Treize commissaires furent chargés de l'inspection générale du service de santé; ils se partagèrent les divers quartiers de la ville et les faubourgs. Il fallait séquestrer les malades ou les faire transporter à l'hospice; il fallait faire enlever promptement les cadavres, et régulariser le service difficile des inhumations; il fallait enfin assurer des secours suffisants à des milliers de pestiférés frappés de la peste presque au même moment. On ordonna de tenir registre exact des maisons infectées et du nombre de personnes malades ou en bonne santé qui s'y trouvaient, et des peines sévères furent prononcées contre ceux des habitants de Lyon qui tromperaient l'autorité sur ces points essentiels. Il fut décidé que tous les vêtements, linges, draps de lit qui avaient servi aux pestiférés, seraient brûlés; mesure que la rapide propagation du mal rendit bientôt inexécutable. Des circulaires répandues par les échevins engageaient les bourgeois à tenir leurs maisons très propres, à débarrasser la voie publique des immondices qui l'encombraient d'ordinaire, et à nettoyer soigneusement les égouts. On plaça de cent pas en cent pas, dans les rues de Lyon, des lanternes dont les citoyens fournissaient les chandelles. On fit évacuer les prisons; des cas de peste s'y étaient montrés. Les commissaires de santé avaient le droit de vie et de mort; une de leurs principales attributions consistait à faire bonne justice des misérables qui, sous prétexte d'enlever les cadavres, dévalisaient les maisons, brisaient les serrures des coffres et arrachaient aux mourants leurs bagues, leurs bijoux, et jusqu'à leur chemise. On avait dressé sur divers points de la ville des potences dont la vue intimidait peu les malfaiteurs [1]. Ce qui importait surtout, c'était d'organiser le service des garde-malades; il y avait tant de dévouement parmi les citoyens, qu'il ne fut pas difficile de pour-

1. — « Voici les noms des commissaires de santé dont le dévouement fut si remarquable : Jean de Silvecane, Pierre Mélier, Luc de Scève, Pancrace Marcelin, François Mizauld, Jean-Antoine de Codeville, François Rey, Jean Yvon, Armand Rochette, Mathurin Coquel, Janton Boniel, Ennemond Duplomb, et Barthélemi Ballet. » (Le P. GRILLOT, 141.)

voir à ce soin [1]. Le clergé se montra, comme à l'ordinaire, dans ces grandes crises, d'une abnégation admirable : prêtres réguliers, curés, vicaires, habitués des paroisses, jésuites et capucins surtout, répartirent entre eux le service des infirmeries et les visites des malades à domicile. Vêtus d'une toile gommée qui les enveloppait de toutes parts, les mains huilées, et tenant sous le nez un mouchoir imbibé de vinaigre, ils parcouraient la ville en tous sens. Quelques-uns d'entre eux portaient à leur cou, comme un moyen préservatif, de saintes reliques ou l'hostie consacrée ; dédaignant toute précaution et se fiant à la Providence, ainsi qu'à leur courage, ils abordaient et touchaient les malades sans crainte. Ces bons religieux se partagèrent la ville : les capucins prirent Saint-Paul et l'hospice des pestiférés; les minimes, Saint-Jean et Saint-George ; les récollets, Saint-Clair et l'Hôtel-Dieu ; les jésuites, tout le quartier populeux de Saint-Nizier. Ce n'eût point été pendant le long cours de cette peste qu'on aurait mis en question l'utilité des congrégations religieuses; elles acceptèrent avec empressement un service qui devait être pour beaucoup de leurs membres une sentence de mort : ces hommes pieux portaient souvent le dévouement jusqu'à toucher les bubons des pestiférés, pour rassurer l'imagination frappée du peuple; ils ne recherchaient pas la louange pour des actions qu'ils trouvaient fort simples, leur récompense était ailleurs. Le nombre des victimes de la contagion était si grand que, pour arriver jusqu'au lit des malades, il fallait quelquefois passer par-dessus les cadavres étendus sans

1. — L'ouvrage de G. Chevalier est un traité des mesures d'ordre public qui furent adoptées dans Lyon pendant la durée de la peste ; il a été réimprimé plusieurs fois. Chevalier veut que les commissaires soient au nombre de dix, savoir : deux magistrats, un médecin, un ex-consul et six bourgeois ou marchands. L'ex-consul a la surveillance des bâtiments de l'hospice et du matériel des quarantaines ; un commissaire en permanence chez lui reçoit les dénonciations relatives aux malades soupçonnés d'être atteints de la peste, et fait immédiatement vérifier le fait par un chirurgien : son bureau a pour attribution principale le transport des malades dans l'hospice. Un autre a la charge de faire sortir les personnes en quarantaine (fixée à vingt-cinq jours en 1638) ; un autre a pour office de faire désinfecter les maisons où se sont trouvés des pestiférés ; un trésorier pourvoit aux dépenses. Chevalier indique les devoirs des infirmiers, et ceux des religieux et autres officiers employés dans l'hôpital Saint-Laurent. Son livre contient beaucoup de renseignements qui peuvent encore être utiles.

linceul sur le carreau, jusqu'à l'arrivée des fossoyeurs. Souvent les bons pères trouvèrent de petits enfants qui criaient et pleuraient, tourmentés par la faim, auprès du corps de leur mère morte depuis plusieurs jours : un d'eux, voyant les Corbeaux qui tiraient le cadavre à eux pour l'emporter, s'efforçait de le retenir avec ses mains. Comme il n'y avait personne d'ordinaire pour les recueillir et leur donner le sein, ces orphelins mouraient d'inanition et de misère. Une femme frénétique se jeta dans un puits; une jeune fille, chassée de sa demeure, se précipita dans le Rhône.

Un hôpital avait été bâti tout exprès pour les pestiférés à la Quarantaine, sur la rive droite de la Saône; mais il ne pouvait guère contenir que deux cents lits. Deux mille, trois mille et enfin quatre mille malades y furent entassés; on assure même que ce nombre s'éleva jusqu'au chiffre effroyable de six mille. Il y avait des pestiférés partout, dans les salles, dans les corridors, dans les cours, au grenier, dans les caves, sur tout espace où il était possible d'étendre un corps humain; et cette population si condensée se renouvelait sans cesse. On n'avait pas toujours le temps ni la possibilité de séparer les morts des vivants, les enfants des vieillards, et les deux sexes l'un de l'autre; un même lit recevait une femme et ses enfants, un cadavre, un malade récemment arrivé et un agonisant : heureux encore ceux qui avaient des lits! c'était le très petit nombre. Beaucoup de mourants gisaient couchés sur de la paille, sur un mauvais matelas, sur une couverture, ou à nu sur le sol; et tel était l'encombrement, que les gens de service et les médecins pouvaient à peine se frayer un passage au travers des rangs pressés de tant de misérables. C'était un spectacle horrible que celui de cet hospice! Dévorés jusqu'aux entrailles par une soif ardente, des pestiférés se roulaient sur le sol en demandant à grands cris la charité d'un verre d'eau; d'autres, véritables spectres, se levaient sur leur grabat le visage terreux, les orbites excavés, l'œil terne et sanglant, poussaient un gémissement profond et tombaient morts. On n'entendait de tous côtés que des cris de douleur ou des râles d'agonisants; on ne voyait de toutes parts que des cadavres ou des mourants plus hideux encore, couverts de plaques charbonneuses, et en pleine putréfaction, quoique

vivants. D'autres malheureux s'élançaient hors de leur lit et trébuchaient bientôt sur leurs voisins, traînant après eux le drap grossier qui devait, quelques instants après, leur servir de linceul.

Et cependant cet abominable hospice était vivement désiré par les misérables qui mouraient délaissés au coin d'une rue ou sur le bord d'un fossé ! Et cependant, malgré l'effroyable activité de la peste dans son œuvre de destruction, les malades arrivaient en nombre plus grand encore que celui des cadavres! On bâtit de vastes cabanes adossées aux murs de l'hôpital, et qui furent bientôt encombrées à leur tour, quoiqu'elles fussent ouvertes au vent et à la pluie. Un de ces hangars était appuyé contre une terrasse, dont la muraille, déchaussée par les eaux pluviales, s'écroula un jour et écrasa sous ses débris un nombre considérable de malades. Faut-il ajouter foi à l'affreux témoignage d'une relation contemporaine? Des malheureux, qui n'avaient pas même ces abris en planches mal jointes, se construisirent une cabane dont les parois et le toit étaient formés des cadavres roidis de pestiférés dressés sur leurs pieds!

On conçoit ce que devait être l'air dans l'intérieur de l'hospice; aucun poison ne pouvait être plus dangereux, et nulle part les chances de mort ne devaient être si nombreuses. Tout le zèle des médecins et des infirmiers devenait impuissant contre les conséquences inévitables de l'encombrement des malades : médicaments, linge, draps de lit, pain, bouillon étaient en trop petite quantité, quand on en avait.

On dut craindre souvent que la terre aussi ne manquât aux morts; il y avait trop de cadavres : on enterrait partout, dans le cimetière devenu bientôt insuffisant, dans les jardins, dans les caves, sur les places publiques, dans tous les lieux où la bêche pouvait creuser le sol. Il n'y avait plus possibilité de donner à chacun ses six pieds de terre; une fosse large et profonde recevait la charge d'un tombereau. Plus de pompes funèbres, plus de chants de prêtres, plus de sonnerie des cloches; les enterrements se faisaient sans les cérémonies de l'Eglise, et simplement comme mesure de salubrité. Il y avait une si grande presse pour la sépulture, qu'on n'attendait pas toujours que le pestiféré eût rendu le dernier souffle pour le transporter dans la sinistre

charrette; morts et mourants partaient ensemble. On dit, et l'histoire hésite encore à retracer ces horreurs, que des agonisants ainsi ensevelis, quoique vivants encore, eurent assez de force pour tendre leurs bras amaigris au travers de la couche de terre dont on avait eu la barbarie de les couvrir. On assure qu'un de ces malheureux, déposé sur un monceau de pestiférés et bientôt recouvert lui-même par de nouveaux cadavres, passa ainsi toute une froide nuit, et eut le lendemain assez de force pour se dégager de son affreux voisinage et pour regagner sa demeure dans laquelle il eut le bonheur de recouvrer la santé. Ce qui épouvantait nombre de pauvres malades, c'était l'horrible genre de sépulture qui les attendait: quelques-uns, pour se conserver au moins un linceul, s'enveloppaient de leur drap jusqu'au cou et en retenaient les extrémités avec leurs dents. Un vieillard, dit le père Raynaud [1], avait vu mourir de la peste sa famille entière, il restait seul, et la contagion l'avait frappé à son tour: il va mourir, et ne peut compter sur personne pour le soigner et pour l'ensevelir chrétiennement; il n'a plus ni voisins, ni amis, ni parents. Epuisé par son grand âge et par ses souffrances, cet homme sort de sa chaumière, une bêche à la main, va dans le champ le plus proche, et se creuse une fosse avec ses bras débiles, non sans de pénibles efforts. Ce travail terminé, le vieillard plante sur l'un des bords de l'excavation sa bêche et son hoyau attachés en forme de croix, et se couche sur l'autre, animé de l'espoir qu'une dernière convulsion, pendant sa prochaine agonie, le fera rouler au fond de la fosse, et qu'ensuite la pitié d'un passant couvrira son corps d'un peu de terre [2]. On appelait Corbeaux les gens qui venaient chercher les cadavres, et qui les transportaient sur leurs épaules jusqu'au

1. — De Martyrio per pestem. (*Opera*, XVIII, 488.)

2. — « Nous en avons vu parmi les morts, cousus dans des linceuls, qui donnoient des signes évidents de vie en étendant leurs bras; et l'on sait qu'il y en a encore deux en pleine santé, dont l'un a été porté aux Brotteaux, et est demeuré dix heures entières entre les corps que la nuit survenante avait empêché de jeter dans la fosse; l'autre, par l'importunité des voisins, fut retiré d'entre les mains de l'hospitalier. Un troisième fit tous ses efforts pour empêcher que le Corbeau ne l'enlevât et ne le jetât sur le chariot, mais en vain, parce qu'il avoit perdu la parole. » (Le P. GRILLOT, 43.)

fatal tombereau. Cet affreux et dangereux métier était exercé par des repris de justice, des vagabonds et autres misérables qui se livraient sans scrupule et sans crainte aux actes de la brutalité la plus révoltante, et commettaient des crimes que la loi ne pouvait atteindre et dont le vol était le moindre : ivres de vin et de liqueurs fortes, et dévorés d'une soif incessante de rapines, ces brigands se montrèrent quelquefois plus terribles que la peste elle-même. L'effronterie de ces misérables ne connaissait pas de bornes ; ils considéraient comme légitimement à eux tout ce qu'ils pouvaient dérober aux vivants et aux morts. Un d'eux avait été dépouillé par ses camarades de grosses sommes qu'il avait volées ; il se désespérait, et on ne pouvait tirer de lui que ces paroles : « J'ai perdu ma fortune ; bon Dieu ! que j'étais heureux ! » La plupart faisaient leur horrible métier non-seulement avec insouciance, mais encore avec gaîté : ils entassaient à la fois dans leur charrette, ou dans un bateau, des mourants, des cadavres, des jambons, du vin, des comestibles de toutes sortes, et se mettaient en marche au son des instruments ou en chantant à tue-tête. Indifférents pour le sort qui les attendait eux-mêmes, c'était en se livrant, soit à d'obscènes plaisanteries, soit aux accès d'une gaîté folle, qu'ils creusaient les fosses. Un jeune homme de vingt ans, d'une constitution forte et robuste, se prenant par les côtés, le chapeau sur l'oreille, un pied en l'air, comme transporté d'un contentement indicible, se mit à chanter en regardant le P. Grillot qu'il avait rencontré ; puis s'arrêtant tout court : « C'est ainsi, « dit-il au jésuite, que tous les matins je chantais et me réjouis« sais à Saint-Laurent quand j'enterrais les morts : je n'en sau« rais dire le nombre. »[1]

Introduite dans la ville à la fin de septembre, la peste augmenta de violence jusqu'au mois suivant, terme de sa période ascendante, se maintint pendant deux mois dans toute son énergie, et ne parut perdre de sa violence qu'au mois de décembre, lorsqu'un froid rigoureux eut succédé au vent du midi. La température changea, et des pluies abondantes survinrent tout-à-coup ; on vit reparaître l'épidémie dans toute sa force au mois

1. — Le P. Grillot, 54.

de janvier 1629; puis elle diminua graduellement au printemps, cessa presque entièrement pendant les mois de juin et de juillet, se montra de nouveau au mois d'août, et disparut en septembre. Ainsi, elle avait duré une année entière.

La mortalité fut énorme ; pendant la période ascendante, presque tous les malades mouraient, quel que fût le traitement employé par les médecins, et la mort était prompte. Il y eut telle journée dont chaque heure vit plusieurs centaines de Lyonnais frappés par le fléau. Le chiffre absolu des décès, pendant le cours d'une épidémie si longue, ne peut être déterminé avec précision: on l'a porté à soixante-dix mille, nombre exagéré peut-être; les calculs les plus modérés le réduisent à trente-cinq mille. L'Aumône générale avait pourvu aux besoins de dix-huit mille malades, dont six cents seulement guérirent. La mortalité fut très grande chez les infirmiers et infirmières : il y avait quatre-vingts filles de Sainte-Catherine, soixante moururent; le corps médical perdit huit médecins et soixante-dix chirurgiens. Cinq à six cents personnes des classes moyennes succombèrent; ce fut surtout parmi les ouvriers que la peste se montra terrible: elle fit d'énormes ravages parmi les ouvriers en soie, et anéantit presque en totalité les imprimeurs. Beaucoup de prêtres, de capucins et de jésuites périrent victimes de leur dévouement: plusieurs moururent auprès des malades dont ils s'efforçaient de calmer les douleurs.

Quand l'épidémie eut atteint sa période de décroissement, il y eut des cas de guérison plus nombreux; moins de personnes tombaient malades, et la peste n'avait plus la même intensité. Ce fut alors que l'art des médecins, jusqu'alors à peu près inutile, parut reprendre quelque puissance : aucune méthode de traitement n'avait réussi; on avait cependant tout essayé. Un des premiers moyens auxquels on eut recours fut l'emploi des procédés de désinfection, si imparfaits à cette époque : on faisait brûler dans l'hospice et dans les rues des baies de genièvre ou des plantes odoriférantes; on allumait de grands feux sur les places publiques: ces vains palliatifs n'eurent aucun succès. Il y eut beaucoup de conférences entre les médecins, qui eurent d'abord à résoudre la question de savoir si l'on ferait conduire, sans exception, tous les pestiférés à l'hôpital Saint-Laurent: on

décida, après un mûr examen, que les malades qui ne voudraient pas sortir de leur domicile pourraient y être traités. Aucun résultat utile ne suivit les consultations, dont l'objet était de convenir d'une méthode curative applicable au traitement des pestiférés; on discuta beaucoup, on fit beaucoup de théorie, et l'on ne tomba d'accord sur rien. Quelques médecins vantèrent les sudorifiques : ils avaient remarqué de bons effets des sueurs considérables. Deux frères, tous deux boulangers, tombèrent malades en même temps; l'un d'eux s'enferma dans son four encore chaud, eut une transpiration abondante et guérit; l'autre suivit un traitement, et mourut au bout de cinq jours. Mais un fait isolé ne prouve rien en médecine; une médication qui ne guérit qu'une ou deux fois après avoir été appliquée à un grand nombre de malades, n'a évidemment aucune puissance curative. Persuadés que les médecins ne connaissaient rien au traitement de la peste, nombre de gens du peuple ne voulurent prendre aucun remède, et, convaincus qu'il n'y avait pour eux aucune chance de salut, burent et mangèrent comme à l'ordinaire; d'autres même firent des excès pour s'étourdir sur leur triste sort, ils s'enivraient avec du vin et des liqueurs fortes; plusieurs guérirent. [1]

On se ferait difficilement une idée de l'aspect déplorable de la ville, lorsque la contagion eut enfin cessé; beaucoup de maisons étaient abandonnées, et Lyon paraissait désert. Il n'y avait plus de commerce, plus de fabriques de soieries ; c'est à peine si quelques métiers d'ouvriers en soie continuaient à battre. Il y avait, avant la contagion, dix-neuf moulins en activité sur le Rhône; neuf suffirent lorsque la peste eut cessé, et encore n'étaient-ils que médiocrement occupés. Le consulat et l'archevêque ordonnèrent une procession générale à la chapelle Saint-Roch à Saint-Just, pour remercier Dieu au sujet de la délivrance de la ville: magistrats, noblesse, bourgeois de tous les ordres, ouvriers de toutes les conditions s'empressèrent de se

1. — La convalescence était extrêmement pénible, et souvent troublée par des accidents graves ; souvent encore la guérison n'était pas complète : les malades restaient valétudinaires, maigres et d'une grande pâleur; ceux-là étaient devenus sourds, ceux-ci aveugles, d'autres paralytiques, quelques-uns muets.

rendre à l'invitation de l'autorité ecclésiastique. Quand tout fut disposé, on se mit en marche, bannières et confréries en tête ; mais à peine la procession commençait-elle à sortir, qu'une frayeur panique la saisit : en un instant chacun fuit sans s'informer de la cause du désordre ; des cris se font entendre de toutes parts, ils viennent d'enfants et de femmes qu'écrase la multitude épouvantée. On ne sut jamais la cause de cette terreur panique. Telle fut la dernière scène de cette affreuse peste de 1628, dont Lyon a toujours conservé la mémoire; quelques cas isolés de contagion se présentèrent encore pendant la saison chaude des années suivantes, mais l'épidémie ne reparut plus [1] : les médecins observèrent quelques cas de peste pendant les années 1629, 1638 et 1643, mais il n'y eut pas d'épidémie à proprement parler. En 1643, persuadés de l'insuffisance des moyens humains, les échevins placèrent la ville sous la protection de Marie et firent construire l'autel de la chapelle de Fourvière.

§ III. Le cardinal de Richelieu luttait avec énergie contre des cabales de cour, en même temps qu'il dirigeait contre l'empereur l'épée du grand Gustave; peut-être déployait-il encore plus de force et d'habileté pour maintenir sa domination sur le caractère faible, irrésolu et jaloux de Louis XIII, que pour donner à la France une situation digne d'elle dans la politique de l'Europe. Haï avec violence de la reine, dont il avait été le protégé, cet habile ministre parvint toujours à surmonter les difficultés

1. — Le P. Michel-Ange Bergon. Traité de l'estat pitoyable auquel se trouva la province des Capucins de Lyon pendant le temps de la peste, l'an 1628. — Mémoire (Mss.) sur la peste de 1628, à Lyon, rédigé par ordre du R. P. J.-M. de Notton, général des Capucins. — Annales minor. Capuc., III, 739. — Archives curieuses de l'Histoire de France, 2e série. — Grillot (le P.). Lyon affligé de contagion. *Lyon, Fr. de la Bottiere*, 1629, petit in-8o. — Le même : Lugdunum luc affectum et refectum. *Lugduni, Fr. de la Bottière*, 1629, in-8. — Chevalier (*G.*). L'Ordre public pour la ville de Lyon pendant la maladie contagieuse. *Lyon, Simon Rigaud*, 1644, in-12. — Binet (*Estienne*). Remèdes souverains contre la peste et mort soudaine. *Lyon, François de la Bottière*, 1629, in-12. (C'est un ouvrage ascétique) — Raynaud (le P. *Théophile*). De Martyrio per pestem ad martyrium improprium et proprium ecclesiasticum comparato, disquisitio theologica. *Lugduni, Jac. Carion*, 1630, in-8° ; et Opera, XVIII, 361. — Papon (*Jean-Pierre*). Traité de la peste, ou Epoques mémorables de ce fléau. *Paris, Egron*, 1800, I, 165-185. Les pages qui concernent Lyon, dans cet ouvrage, ont été réimprimées dans les *Archives du Rhône*, X, 163. — Cahour (l'abbé). Notre-Dame-de-Fourvière. — Péricaud (*A.*). Notes et documents, année 1628.

de sa position. La guerre de la France avec la Savoie et l'Espagne appela plusieurs fois le roi à Lyon en 1630 [1]; il y tomba dangereusement malade le 22 septembre. Après quelques jours d'une indisposition qui paraissait légère, une fièvre violente se déclara, la tête se prit, et quelques jours après on désespéra de la vie du roi. François de Sales était, à cette époque, en grande vénération; on citait des miracles dus à l'intercession du nouveau saint : persuadée qu'elle lui devait la guérison du duc de Mercœur son fils, la duchesse de Vendôme fit présent aux religieuses de la Visitation d'un reliquaire d'or dans lequel fut placé le cœur de l'évêque de Genève. Les deux reines consternées eurent aussi recours au même moyen; elles envoyèrent chercher au monastère de Bellecour le cœur de François de Sales: à peine Louis eut-il aperçu la sainte relique, qu'il eut la force de se soulever sur son lit. Il la plaça sur un des côtés de la poitrine, qui lui faisait éprouver les plus vives souffrances; la douleur cessa au moment même de ce contact. Louis s'écria : « Je suis guéri ! » soupa le soir même, et fut en état, quelques jours après, de continuer son voyage [2]. Toutes les relations s'accordent sur ce fait, que la guérison du roi fut soudaine. Louis avait une piété profonde; convaincu qu'il devait son prompt rétablissement à l'intercession du saint évêque, il fit présent aux religieuses de la Visitation d'un reliquaire d'or aux armes de France et semé de fleurs de lis : ainsi le cœur de saint François de Sales reposa désormais dans deux boîtes d'or, dont la plus grande enchâssait l'autre. [3]

1. — Le 2 mai, le roi, la reine-mère et le cardinal de Richelieu arrivèrent à Lyon ; Louis partit peu de jours après pour Grenoble, et vint vers le milieu de mai rejoindre la reine dans la maison qu'elle habitait, près du pont de bois de Bellecour, et qu'on nomma depuis le Petit-Louvre. Le 21 juin, le roi retourna à Grenoble et y demeura jusqu'à la fin du mois ; il revint à Lyon le 7 août.

2. — Véritable récit de ce qui s'est passé en la maladie du roy à Lyon, avec les paroles très chrétiennes de Sa Majesté, par le R. P. Souffrant, son confesseur ordinaire. *Lyon, Nicolas Vermonet*, 1630, in-8°. Réimprimé dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série. — Réveil du roy malade à Lyon, le 22e jour du mois de septembre 1630, et miraculeusement guéri le 30 du même mois. *Lyon*, *Claude Cayne*, 1630, in-8°. — Mss. de la Bibl. de Lyon, n° 1345. — PÉRICAUD (*A.*). Notes et documents, année 1630. — Mémoires de Richelieu, 268.

3. — A l'époque de la révolution, les dames de la Visitation ont emporté à Venise le cœur de saint François ; il y est resté.

La cour revint à Lyon deux ans après, au mois de septembre. Partie de Roanne le même jour que le roi, la reine vint coucher à Tarare, et fut reçue à la porte du faubourg de Vaise par le consulat. Le lendemain, aux approches de la nuit, son carrosse versa, et Madame de Chevreuse qui se trouvait près de la portière fut légèrement blessée au nez et à la lèvre. Pendant cette nuit, un incendie consuma cinq ou six maisons à l'extrémité du pont de la Saône, et causa un tel embarras que le roi, qui arriva le jour suivant à six heures du soir, fut obligé de traverser la rivière en bateau pour se rendre à l'abbaye d'Ainay: c'est là qu'il reçut le lendemain le prévôt des marchands et le corps des échevins. Le 14 septembre, la reine, qui allait au Pont-Saint-Esprit, s'embarqua sur une galiote peinte et décorée avec une grande élégance par les soins du consulat. C'était l'époque de la guerre si imprudemment déclarée au cardinal de Richelieu par Gaston, duc d'Orléans, frère du roi, et par le duc de Montmorency, gouverneur du Bas-Languedoc. Pris les armes à la main au combat de Castelnaudary, Montmorency eut la tête tranchée à Toulouse. Un officier de l'armée de Monsieur, Chabestan, fut amené à Lyon, jugé par les magistrats de cette ville, et décapité. Gaston obtint un pardon qu'il méritait peu; ce prince vint à Lyon le 16 octobre, et fut reçu par le gouverneur du Lyonnais avec les honneurs dus à son rang.

Quelques désordres eurent lieu dans le cours de cette année à Lyon, et se reproduisirent plusieurs fois; ils étaient causés par l'établissement continuel de taxes qui fatiguaient beaucoup les classes ouvrières et la bourgeoisie: c'étaient, tantôt un droit exigé pour la marque des futaines, tantôt un impôt mis sur les cuirs, et le sou pour livre. La ville réclamait, et n'obtenait rien; elle offrait en vain de se charger de la perception des subsides nouveaux, pour épargner du moins aux habitants de Lyon les vexations dont les traitants les accablaient. Tous ses efforts pour alléger le fardeau de la contribution relative à la solde des gens de guerre échouèrent constamment; elle opposa sans succès ses franchises aux prétentions du fisc : les taxes arbitraires auxquelles on la condamnait pesaient sur la population d'un poids d'autant plus lourd, que la noblesse et le clergé trouvaient toujours le moyen de s'en affranchir. Cette situation des choses entretenait une

grande fermentation dans les esprits : traité brutalement par les gens du fisc, le peuple murmurait; des attroupements se formaient devant les bureaux des fermiers; tous les corps de métiers se prêtaient un appui mutuel, et bientôt de graves désordres troublaient la paix de la cité. Une multitude furieuse forçait et pillait la maison des employés de l'octroi ; elle brûlait devant la porte, dans la rue, tous les meubles des percepteurs, ses ennemis naturels. Quand le tumulte était arrivé à ce point, le gouvernement, qui n'avait rien su prévenir ou empêcher, écrivait à la cour pour réclamer des forces militaires. Des régiments marchaient sur Lyon, et on logeait les soldats chez les bourgeois, sans aucun égard pour leurs réclamations. Puis venaient les poursuites judiciaires, les condamnations, et de temps en temps des exécutions capitales. Ainsi commençaient et finissaient toutes les émeutes.

Elles n'auraient point eu lieu, sans doute, si tous les agents de l'autorité avaient eu la sagesse de l'archevêque de Lyon, Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu. Ce vénérable prélat gouverna son diocèse pendant vingt-quatre ans avec la plus grande distinction : ami des pauvres, protecteur des ouvriers, il faisait beaucoup de bien et était fort aimé. Le Conseil d'Etat requit de lui, au prix d'une somme de cent mille livres, la possession définitive du château de Pierre-Scise, dont le gouvernement royal s'était emparé sous Louis XI. Alphonse de Richelieu montra un grand dévouement, lorsque la peste reparut à Lyon, en 1638 ; il allait visiter les malades à domicile, et veillait lui-même à ce que tous les secours dont ils avaient besoin leur fussent donnés. [1]

Si le gouverneur d'Halincourt sacrifiait trop souvent les droits de la ville aux volontés du pouvoir royal, s'il était meilleur courtisan qu'administrateur, du moins ne négligeait-il pas les travaux publics, et surtout ceux des fortifications. Il fit construire, en 1639, à Serin, une porte qui reçut son nom : c'était une sorte de tunnel; elle faisait partie du système général de défense. On y voyait du côté de la rivière, de vastes casemates percées,

1. — Péricaud (*A.*). Notice sur Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, archevêque de Lyon. (*Archives du Rhône*, X, 128.)

d'embrasures destinées à recevoir des canons. C'était sous cette porte d'Halincourt qu'on déposait les chaînes dont on se servait pour barrer la rivière : ainsi la voûte servait d'entrée et faisait partie des fortifications, office qu'elle remplissait beaucoup mieux que la vieille tour qu'on voyait autrefois sur ce point. Les travaux étaient fort avancés, lorsque le cardinal de Richelieu vint à Lyon le 11 septembre. Louis XIII, qui arriva le 16, fit son entrée par la porte Saint-Sébastien; il partit le 19 pour Grenoble : son voyage n'avait pas d'objet politique.

§ IV. Le cardinal de Richelieu avait placé auprès du roi un jeune homme qui lui devait beaucoup et dont il se croyait sûr : c'était Henri Coiffier de Rusé, marquis de Cinq-Mars. Louis accepta le nouveau favori qu'on lui donnait, et le fit grand-écuyer. Léger, présomptueux, enorgueilli de sa faveur, Cinq-Mars se crut assez fort pour lutter avec le premier ministre; il se lia avec les ennemis du cardinal, et conçut, dit-on, la pensée d'un attentat semblable à celui que Vitry et de Luynes avaient commis sur la personne de Concini. Ce projet d'un assassinat n'eut pas de suite; Louis fut soupçonné d'en avoir eu connaissance et de ne pas l'avoir beaucoup désapprouvé. Obligé de chercher un autre moyen de renverser Richelieu, le jeune favori entra dans une conspiration qu'avait ourdie Gaston, frère du roi, de concert avec les Espagnols, et dont le résultat devait être le démembrement du royaume. L'Espagne mettait à la disposition de Gaston douze mille hommes d'infanterie, cinq mille de cavalerie, et quatre cent mille écus pour faire des levées en France. D'Olivarez signa le traité au nom de cette puissance ennemie, Fontrailles engagea le prince. Cinq-Mars, un des principaux meneurs du complot, communiqua ce qui se passait à son ami François-Auguste de Thou, fils aîné de l'historien : de Thou reçut avec peine cette dangereuse confidence, et déploya tous ses efforts pour dissuader le grand-écuyer de son entreprise. Richelieu veillait; il parvint à obtenir une copie du traité au moment où, déjà valétudinaire, il traversait le Languedoc pour rejoindre l'armée royale dans le Roussillon. On arrêta les conspirateurs : le faible et irrésolu Gaston révéla tout. On avait fait espérer à Cinq-Mars sa grâce, s'il ne cachait rien de ce qu'il

savait : troublé par l'imminence du danger, Cinq-Mars nomma tous ses complices, et même son ami de Thou. Ce fut en vain que la maréchale d'Effiat implora la clémence royale ; Richelieu voulait un exemple : il ordonna que Cinq-Mars et de Thou fussent transférés à Lyon, où lui-même devait bientôt se rendre. Les deux prisonniers furent conduits au château de Pierre-Scise, le 3 septembre 1642, par une compagnie de dragons. Quatorze commissaires nommés par le roi, présidés par le chancelier Séguier, ennemi personnel de Cinq-Mars, et assistés par quelques conseillers au parlement de Grenoble, procédèrent au jugement des accusés ; c'est à Jacques Martin, sieur de Laubardemont, que l'instruction avait été confiée.

Le cardinal de Richelieu arriva presque mourant à Lyon, en bateau ; il venait de Valence. On avait construit pour lui une chambre portative assez grande pour contenir une table, une chaise et un lit ; elle était couverte en damas gris : on fut obligé de rompre les portes et les fenêtres de l'abbaye d'Ainay pour l'introduire dans le monastère. Il fit son entrée, porté sur les épaules de dix-huit gentilshommes de sa garde splendidement vêtus et qui marchaient tête nue ; il n'y eut pas de harangues. Tous les membres du consulat saluèrent respectueusement quand le cardinal parut. [1]

Cependant les interrogatoires avaient commencé : Cinq-Mars arriva au palais de justice dans un carrosse de louage, et de Thou bientôt après. Questionné par le chancelier, de Thou répondit qu'il pourrait très bien nier d'avoir eu connaissance du complot, puisque le seul homme du monde qui lui en eût parlé était Cinq-Mars qu'on ne pouvait considérer comme témoin, puisqu'il était accusé. Il avoua que la conspiration lui avait été révélée par son ami ; « mais, dit-il, je n'avais pas recherché cette confidence ; il ne dépendait pas de moi de l'éviter,

1. — Le cardinal était déjà venu à Lyon en 1642. Le mercredi 19 février, il fut harangué à la porte de Vaise par le prévôt des marchands, et logea à l'archevêché. Le lendemain, il alla rendre ses devoirs à Louis XIII et à la reine, qui passèrent quelques jours à l'abbaye d'Ainay.

Molière se trouvait-il à Lyon en 1642 ? a-t-il été un des témoins de la tragédie que Richelieu fit représenter sur la place des Terreaux ? On l'a dit, mais sans preuves.

et je n'ai point été coupable. » De Thou affirma qu'il avait fait les plus vives instances auprès de Cinq-Mars pour le déterminer à se désister de son projet, mais que, n'ayant pas réussi et ne voulant pas dénoncer son ami, il avait préféré la mort à l'infamie d'une trahison. Il ajouta qu'un autre motif encore ne lui avait pas permis de faire une révélation : c'est qu'il n'aurait pu fournir aucune preuve d'une conspiration dans laquelle le frère du roi se trouvait compromis. Cinq-Mars renouvela ses aveux. La procédure marcha avec une précipitation inouïe; en huit ou neuf heures les accusés furent interrogés et confrontés, le rapporteur prit ses conclusions, et le président prononça un arrêt qui condamnait Cinq-Mars et de Thou à la peine de mort et à une amende de soixante mille livres. « Eh bien! dit en sou« riant de Thou à Cinq-Mars, ne pourrais-je pas me plaindre « de vous? Vous m'avez accusé, et c'est vous qui me faites « mourir. Mais Dieu sait combien je vous aime. Mourons, Mon« sieur, mourons courageusement et gagnons le paradis. » Les deux amis se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, et se félicitèrent de mourir ensemble. Après la lecture du jugement, on remit la garde des condamnés au prévôt des marchands Thomé. Le cardinal de Richelieu était parti la veille ; il savait tout ce qu'il devait attendre de la docilité de ses commissaires: une tête lui suffisait, et on lui en donnait deux. Son étonnement fut si grand quand il apprit la double condamnation, qu'il s'écria deux fois: « De Thou, mon Dieu! de Thou aussi! » On avait commencé les préparatifs de l'exécution avant même que l'arrêt eût été rendu.

Les condamnés demandèrent leurs confesseurs : deux jésuites, les PP. Malavalette et Mambrun, vinrent les préparer à la mort. De Thou, apercevant un domestique de la présidente de Pontac, lui adressa ces paroles : « Mon ami, dis à ma sœur que je con« nais maintenant mieux que jamais combien le monde est men« songe et vanité, que je meurs content et, par la grâce de Dieu, « avec les sentiments les plus vifs de la religion. » L'exécution devait suivre immédiatement l'arrêt : le 12 septembre, à trois heures de l'après-midi, quatre compagnies armées de la milice bourgeoise, composées chacune de trois cents hommes et commandées par leurs officiers, vinrent former sur la place des Ter-

reaux un carré dans l'intérieur duquel on ne laissait entrer personne. Au milieu s'élevait un échfaaud de neuf pieds de surface et de sept pieds de haut : sa face principale regardait l'ouest; on y voyait une petite échelle du côté de l'abbaye Saint-Pierre; le bloc était sur le devant.

Ce drame avait excité au plus haut degré la curiosité des Lyonnais; aussi l'affluence des spectateurs était-elle considérable : fenêtres, balcons et boutiques, rues, places et quais étaient obstrués et encombrés par la foule. Une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants garnissaient les toits; il y avait des gens suspendus à toutes les saillies des murailles, et l'on apercevait une masse compacte de têtes sur les collines du voisinage. On avait réservé pour les échevins une maison sur la place des Terreaux, qui portait l'enseigne du Gros-Caillou : cinquante arquebusiers étaient rangés en haie devant la porte.

L'arrêt portait que Cinq-Mars serait mis à la question; l'effroi du condamné fut grand lorsqu'on le fit entrer dans la chambre de la torture : « Mon Dieu! s'écria-t-il, où me menez-vous? » Mais on se borna à une simple démonstration, l'ordre d'aller plus loin n'ayant pas été donné. Il était cinq heures du soir; Cinq-Mars fut invité à se mettre en marche : il s'attendait à être conduit au supplice dans une charrette et garrotté, aussi parut-il étonné lorsqu'on le fit monter dans un carrosse de place. Il était vêtu avec élégance et luxe : habit de drap brun de Hollande couvert de larges dentelles d'or, chapeau noir retroussé à la catalane; bas de soie verts, et par-dessus un bas de soie blanc garni de dentelles; manteau écarlate : sa contenance était noble et ferme, sans fierté et sans abattement. De Thou était en habit de deuil et en manteau court. Derrière le carrosse marchait l'exécuteur : le bourreau en titre s'était cassé la jambe; on l'avait remplacé par un homme sans expérience du sanglant office qu'il allait remplir : c'était un vieux porte-faix, petit, chétif, contrefait, et vêtu comme un manœuvre.

Cinq-Mars monta le premier sur l'échafaud; il salua respectueusement les spectateurs, après avoir entendu lecture de son arrêt par le greffier criminel, ôta son pourpoint et son manteau, et plaça son cou sur le billot. Le frère qui accompagnait le jésuite confesseur coupa avec des ciseaux les cheveux du condamné;

Cinq-Mars fit sa prière, et, s'adressant à l'exécuteur qui n'avait pas encore tiré son couperet d'un méchant sac : « Eh bien! lui dit-il, que fais-tu et qu'attends-tu? » L'homme leva son coutelas à deux mains et frappa; mais le col n'était pas tranché; un second coup n'acheva pas, il fallut couper les chairs en sciant. Pendant ce temps, de Thou attendait en bas dans le carrosse, dont on avait levé le store pour lui dérober la vue de ce qui se passait. Son tour venu, il monta l'échelle avec rapidité, son manteau sous le bras, aperçut le bourreau tout sanglant, courut à lui, l'embrassa et salua l'assemblée; puis il récita à haute voix la paraphrase du psaume 115. Emu par l'aspect du billot inondé du sang de son ami, de Thou ne put supporter ce spectacle; il demanda qu'on lui bandât les yeux, dénoua les cordons de sa chemise et mit sa tête sur le bloc. Le bourreau porta un coup mal assené; et comme le corps du condamné, bondissant, était tombé à côté du poteau, il acheva de Thou en frappant à coups redoublés; puis il dépouilla les deux cadavres, dont les vêtements lui appartenaient. On transporta les restes sanglants des deux amis au monastère des Feuillants. [1]

Ainsi périrent à Lyon Cinq-Mars et de Thou, punis l'un et l'autre par la justice cruelle de Richelieu, tandis que leur dénonciateur Gaston d'Orléans, bien plus coupable qu'eux, échappait, grâces à son rang, au châtiment qu'il avait si bien mérité, et oubliait dans son palais le sang généreux que sa lâcheté faisait couler.

Richelieu survécut peu de mois à Cinq-Mars : accablé de fatigues et usé par son génie bien plus que par l'âge, il vécut du moins assez pour être témoin du succès de sa politique. Ses ennemis étaient abattus, les Espagnols vaincus, l'Artois et le Roussillon conquis; Perpignan avait ouvert ses portes à l'armée royale; la maison d'Autriche était affaiblie et humiliée : ainsi ce grand ministre avait glorieusement accompli son œuvre. Louis XIII suivit de près le cardinal au tombeau.

1. — Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé dans la ville de Lyon en la mort de MM. Cinq-Mars et de Thou. (Sans nom de ville et d'imprimeur), in-4°. M. Péricaud croit que cette relation est de François Baranci; elle a été reproduite dans les *Histoires tragiques* de Rosset, et dans la *Revue du Lyonnais*.

CHAPITRE IV.

LYON SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

1643-1715.

§ 1. Minorité de Louis XIV; la Fronde. Le cardinal Chigi à Lyon. — § 2. Les Villeroi, gouverneurs du Lyonnais. — § 3. Philippe d'Anjou à Lyon. Guerres malheureuses de Louis XIV. Hiver de 1709; inondations. — § 4. Catastrophe sur le pont de la Guillotière, en 1711. — § 5. Emeute à Lyon. Vieillesse et mort de Louis XIV.

§ I. Richelieu mourant avait proposé au roi les services d'un homme en qui son génie avait reconnu une grande dextérité, beaucoup de connaissance des hommes et un esprit fertile en expédients: c'était Mazarin. Louis XIII ne vécut pas assez pour prendre en considération le vœu de son ministre, mais Anne d'Autriche accepta la recommandation; elle régna pendant la minorité de Louis XIV, et le rusé Italien gouverna. Il y avait dans cette situation des éléments de désordre qui ne devaient pas tarder à se développer: un roi de cinq ans, une femme pour régente, un premier ministre étranger de naissance et qui n'était pas même gentilhomme, combien de chances pour l'ambition des princes et des grands! Une violente réaction contre

la politique de Richelieu ne pouvait tarder à éclater. Cependant la France continuait avec honneur la guerre avec les Espagnols et avec les impériaux : Condé remportait de brillantes victoires à Rocroy et à Fribourg, tandis que Turenne s'immortalisait par sa belle campagne d'Allemagne. La paix de Westphalie termina la longue querelle entre le catholicisme et la réforme, et constitua sur de nouvelles bases le système politique de l'Europe.

Aussitôt que la mort de Louis XIII avait été connue, le consulat s'était empressé d'envoyer auprès du gouvernement nouveau une députation composée du prévôt des marchands Mascrany et du procureur général Grolier, avec la mission d'obtenir pour la ville la confirmation de ses priviléges et la continuation de l'exploitation des fermes et octrois. Cette concession, selon l'usage, devait être chèrement achetée; la cour vendait au plus haut prix qu'elle pouvait la jouissance de droits légitimes : telles étaient les vieilles coutumes. Jamais, toutefois, le gouvernement royal n'avait élevé ses prétentions si haut : il réclamait neuf cent mille livres à titres divers. Lyon transigea ; il paya quatre cent cinquante mille francs pour le rachat des taxes, et n'obtint le renouvellement du bail de l'impôt du quarantième qu'en versant trois cent trente mille francs au trésor. Pour satisfaire à tant d'exigences, la ville engagea pendant huit années le produit de l'octroi sur les vins.

L'or que le cardinal Mazarin arrachait aux provinces ne consolidait pas son pouvoir, et ne suffisait pas aux dépenses de l'Etat. Une longue guerre avec l'Autriche avait épuisé les finances, et un désordre incroyable ne permettait aucune amélioration : il avait fallu recourir à des emprunts désastreux, la France était ruinée. Peuple, clergé, noblesse, grands seigneurs et princes du sang, paysans, marchands, soldats et magistrats, gens de tous états et de toutes conditions, prodiguaient à l'envi à Mazarin les témoignages de leur mépris et de leur haine. Tous les Français se levaient pour chasser un ministre cupide, dont la misère générale alimentait la scandaleuse fortune, et l'animadversion publique enveloppait dans la même réprobation le surintendant des finances d'Emery. Mais, fort de l'appui inébranlable d'Anne d'Autriche, Mazarin tint tête à l'orage ; il combattit les parlements et les princes, et, vingt fois sur le point de succomber, il

réussit néanmoins à se maintenir au pouvoir, malgré les intrigues de cour et malgré la Fronde.

Peu s'en fallut cependant qu'il ne succombât, renversé par l'exaspération des Parisiens, lorsqu'un ordre imprudent, donné par Anne d'Autriche, eut arraché au parlement le conseiller Broussel et deux autres magistrats. Excitée par le cardinal de Retz, la garde bourgeoise prit les armes de son propre mouvement, et deux cents barricades furent improvisées en quelques heures : maîtresse de Paris, l'émeute délivra les magistrats prisonniers et chassa la régente et son ministre.

Nous n'avons pas à raconter les épisodes, tantôt sérieux, tantôt burlesques, de cette guerre civile, mêlée d'intrigues d'amour, et dirigée de part et d'autre avec un parfait oubli des intérêts du pays. Tous les grands seigneurs, en armes contre le roi, n'avaient aucune conviction politique; ils n'écoutaient que l'inspiration de leur ambition ou de leur cupidité : on vit successivement Turenne et Condé à la tête d'une armée espagnole contre une armée française. La province n'avait aucun intérêt engagé dans ces cabales ; qu'importait à Lyon la chute ou le triomphe de la faction de la belle duchesse de Longueville, le succès ou la ruine des complots ourdis par le coadjuteur ? Ces troubles sans cesse renaissants ruinaient le trésor public et le commerce, ils arrêtaient l'essor de la prospérité de la France ; mais qui prenait souci du bien du pays ? Cette anarchie se prolongea pendant dix-sept ans ; elle ne cessa qu'à l'époque de la majorité de Louis XIV.

La Fronde n'eut pas d'influence sensible à Lyon; s'il y eut dans cette ville quelque agitation en 1653, ce fut la cherté des grains, et non la politique, qui causa l'émotion populaire : on crut aux accapareurs et aux accaparements. Un sergent périt massacré par le peuple; la milice bourgeoise parvint à comprimer l'émeute, et une femme qui avait pris grande part au meurtre du sergent fut livrée aux tribunaux, condamnée à mort et pendue.

Christine de Suède vint à Lyon en 1656, et fit, le 14 août, son entrée solennelle : le roi avait donné l'ordre de la recevoir avec les honneurs dus à son rang. Toute la milice bourgeoise avait été mise sous les armes; deux mille cavaliers et un grand

nombre de carrosses étaient allés au-devant de l'ex-reine, au-delà de la porte du Rhône. Christine n'arriva qu'à la nuit close; quand le prévôt des marchands se présenta pour lui adresser un discours, elle l'interrompit dès les premiers mots en lui adressant brusquement ces paroles : « Je suis lasse, Monsieur le pré« vôt; à demain les harangues, s'il vous plaît! » Elle ne les perdit pas, les présentations officielles eurent lieu le lendemain. Christine logeait à l'archevêché, chez Camille de Neuville; elle alla visiter l'Hôtel-de-Ville : on la reçut dans la salle des portraits, et on lui servit une superbe collation de fruits. Il y eut ensuite un concert de dix-huit violons; puis la princesse descendit dans le jardin, et se promena quelque temps avec l'archevêque et le duc de Guise. Quelques jours après, elle se rendit au collége des Jésuites : la conversation du P. Menestrier parut l'intéresser beaucoup. Une grande affluence de peuple se pressa constamment sur son passage pendant les dix journées de son séjour; cependant les Lyonnais goûtèrent peu son allure cavalière et ses manières excentriques. Deux années après, Louis XIV, la reine-mère et le cardinal Mazarin vinrent aussi à Lyon : il était question alors d'un mariage entre le roi et une princesse de Savoie; mais d'autres projets survinrent, et cette alliance n'eut point lieu. La cour demeura à Lyon depuis le 24 novembre 1658 jusqu'au 13 janvier 1659 : une querelle de préséance s'était élevée, à l'occasion de l'entrée du roi, entre les échevins et le chapitre; elle se termina à l'avantage du consulat. Quelque temps après Louis épousa l'infante Marie-Thérèse, et la paix entre la France et l'Espagne fut proclamée. Il y eut de belles réjouissances, les corps de métiers et les divers quartiers de la ville luttèrent d'enthousiasme et de magnificence : on illumina les édifices publics.

Mazarin conduisait avec bonheur la guerre contre l'Espagne, qui demanda la paix; le traité des Pyrénées la lui accorda : bientôt après, malgré son peu d'expérience des affaires, le roi annonça l'intention de gouverner par lui-même; il avait perdu le cardinal en 1661. Jeune, ambitieux, rempli du sentiment de sa grandeur et de la force de la France, Louis avait une foi intime dans l'essence supérieure et presque divine de la royauté il disait avec conviction : « L'Etat, c'est moi. » Son règne fu

la réalisation la plus complète et la plus noble du pouvoir absolu; toute la nation était personnifiée dans le monarque. A son avénement le roi sut admirablement choisir les hommes; il eut aux armées Condé et Turenne, aux affaires étrangères Lionne, et Colbert aux finances : nulle administration ne montra autant d'homogénéité, d'intelligence et de vigueur. On sait qu'aux qualités morales de Louis se joignaient des avantages naturels que peu de souverains ont possédés au même degré; le roi avait un port majestueux, et paraissait être le maître du monde. Remplie d'enthousiasme, la France se prosternait devant lui, sa cour le déifiait en quelque sorte, et cette adoration n'eut plus de bornes, lorsque de grandes victoires, gagnées par d'habiles généraux sous les yeux du puissant monarque, rehaussèrent encore l'éclat de la majesté royale.

Les gens du duc de Créqui, ambassadeur de Louis à Rome, avaient battu une compagnie corse au service du pape; d'autres Corses intervinrent dans la querelle : ils prêtèrent main-forte à leurs camarades, assaillirent l'ambassadeur, tirèrent sur le carrosse de l'ambassadrice, tuèrent un page, et blessèrent plusieurs valets. Créqui n'ayant pas obtenu la satisfaction qu'il désirait, demanda ses passeports et quitta Rome. Indigné de l'outrage qu'il avait reçu dans la personne de son représentant, le fier Louis XIV s'empara du comtat d'Avignon, et déclara qu'une armée française allait traverser les Alpes et marcher sur Rome. Le pape, fort alarmé, nomma son neveu, le cardinal Flavio Chigi, légat *a latere*, et le chargea de la mission d'aller à Paris présenter ses excuses au roi. Chigi fit une entrée solennelle à Lyon, après avoir passé deux jours incognito au couvent de Saint-François à la Guillotière : dix mille hommes avaient été mis sous les armes; on harangua le légat, qui fut conduit avec tous les honneurs dus à son rang au palais archiépiscopal. [1]

1. — MENESTRIER (le P.) L'Entrée solennelle dans la ville de Lyon de Mgr. l'illustrissime cardinal Flavio Chigi, neveu de Sa Sainteté et son légat *a latere* en France. *Lyon*, *Alexandre Fumeux*, 1664, in-fol., fig.

Après un éloge pompeux du paysage et du climat du Lyonnais, des Jésuites, de la piété des habitants, etc., Menestrier fait connaître le blason, le nom et les qualités des prélats, seigneurs et gentilshommes de la suite du légat, des échevins, des chanoines-comtes de St-Jean, des officiers de la ville, des conseillers au siége présidial et des bourgeois notables

Le cardinal Chigi fit son entrée publique à Lyon le 3 mai 1664.

Après avoir maintenu avec tant de hauteur la dignité de sa couronne, et fait connaître sa force à l'Europe, Louis XIV se détermina à mettre son système politique à exécution. Il avait conçu de grands projets : son but, c'était d'abaisser la monarchie espagnole au profit de sa dynastie; ce qu'il voulait, c'était, sinon la souveraineté de l'Espagne, du moins celle des Pays-Bas. Sa première guerre eut lieu avec la Hollande, et fut brillante; commencée en 1668, elle dura dix ans, et fut terminée par la paix de Nimègue. Turenne avait été tué dans la campagne de 1675.

Parvenu à l'apogée de sa puissance, Louis XIV dominait l'Europe et la faisait trembler. Un roi si absolu ne pouvait avoir un grand respect pour les priviléges de la ville de Lyon, quand ils contrariaient ses volontés; ce qu'il demandait à son royaume, c'était des soldats, de l'argent et une obéissance passive. Le même système continuait : peu scrupuleux et toujours avide, le gouvernement du roi faisait toujours des tentatives pour s'emparer de la ferme des octrois, et ne se désistait que lorsqu'il avait obtenu du consulat quelque somme considérable. Il demandait sans cesse; c'était tantôt à titre d'avance, et tantôt pour la solde des gens de guerre : en vingt années Lyon paya, en contributions extraordinaires, plus de six millions, somme énorme pour ce temps. La dette de la ville grossissait toujours; pour l'éteindre en partie, le consulat avait recours à des emprunts et engageait le produit annuel de l'octroi. Quand le gouvernement avait épuisé les expédients ordinaires, il créait des offices nouveaux que la ville s'empressait de racheter. On ne pouvait invoquer aucun droit en matière de finance, ni réclamer l'appui des lois : Colbert ordonnait, et ne rendait pas compte de ses volontés. Une crise fut imminente plusieurs fois. La ville avait reçu des sommes très fortes placées en viager, et ne pouvait servir les intérêts qu'avec une extrême difficulté : tout augmentait en même temps, les dépenses et la dette publique; on délibéra, on discuta beaucoup, on fit de sages règlements; mais il n'y avait pas de réforme possible, et le consulat obéré ne pouvait sortir du cercle vicieux dans lequel il était engagé. Cependant ses embarras financiers devenaient de plus en plus considérables; il obtint enfin de la cour l'autorisation

d'établir des impôts pendant un temps déterminé. Cette ressource ne fut pas suffisante : on réduisit, en 1677, la dette publique de vingt-cinq pour cent, mesure qui porta au crédit une atteinte funeste; on diminua, en outre, d'un quart les appointements et les pensions. Des jours plus mauvais encore pour les finances de la ville devaient bientôt apparaître.

Lyon voyait du moins prospérer son commerce et sa fabrique de soieries, mais un coup d'état éminemment impolitique faillit lui enlever cette ressource. Gouverné par Mme de Maintenon, Louis XIV raviva les querelles religieuses, viola la liberté des consciences, et révoqua en 1685 l'édit de Nantes. Un nombre immense de familles émigrèrent, et transportèrent chez l'étranger leur fortune et leur industrie. Les chefs d'atelier reçurent l'injonction de ne plus recevoir d'apprentis protestants: il y avait à Lyon dix mille métiers ; après la révocation de l'édit de Nantes, ce nombre diminua des deux tiers. Beaucoup d'ouvriers en soie, chefs d'atelier ou simples compagnons, se réfugièrent, soit en Savoie, soit en Suisse : ils révélèrent le secret de la fabrication des étoffes de soie à Genève, à Zurich, à Crevelt, à Berlin et à Eberfeld; d'autres parvinrent à gagner l'Angleterre, et y élevèrent des métiers. Le commerce de Lyon reçut une perturbation violente, dont il ressentait encore les effets un demi-siècle après.

§ II. L'administration supérieure de cette ville était en quelque sorte inféodée à une famille, celle des Villeroi; à Charles de Neuville, marquis d'Halincourt, avait succédé en qualité de gouverneur, dans l'année 1642, Nicolas de Neuville, d'abord marquis, puis duc de Villeroi : c'était un grand seigneur, qui résida peu en province. Il avait délégué les fonctions de sa charge à son lieutenant, Camille de Neuville de Villeroi, archevêque de Lyon pendant quarante années. Né à Rome, en 1606, pendant l'ambassade de son père, le marquis d'Halincourt, Camille, avait eu pour parrain le pape Paul V; nommé abbé d'Ainay à l'âge de cinq ans, il reçut une éducation fort distinguée, et fit honneur à l'enseignement des Jésuites, ses maîtres. François de Sales était fort lié avec lui. Camille fit relever les murailles du monastère d'Ainay que les protestants avaient mutilées, et rendit de très grands services à son abbaye : élu archevêque de

Lyon en 1653, et investi des pouvoirs du gouverneur son frère, il réunit l'autorité temporelle à la spirituelle, et se montra excellent administrateur. Un de ses premiers soins fut de réformer son clergé par de sages règlements; il préserva son diocèse des querelles religieuses au sujet du jansénisme, et fonda les séminaires de Saint-Irénée et de Saint-Charles. Plusieurs congrégations, les Trinitaires, les Minimes de Saint-Joseph et de Saint-Lazare, la communauté du Bon-Pasteur, celle des Filles pénitentes et d'autres encore furent appelées à Lyon par le pieux archevêque. Camille maintint l'ordre et l'abondance à Lyon; accessible et affable, d'une simplicité extrême dans sa personne, vètu comme le moindre prêtre, ce noble prélat représentait avec dignité, quand l'occasion le demandait. Il contribua à l'établissement de l'institution éminemment utile du tribunal de la Conservation; sa fortune était considérable; les pauvres en avaient une grande part [1]. Camille possédait à Neuville une maison de campagne et un parc magnifique; il fit beaucoup de bien à ce village, qu'il dota de moulins pour les grains et pour la soie, d'ateliers divers, d'écoles, et d'une église. Le beau château qu'il fit bâtir auprès du petit hameau de la Saulsaye portait cette inscription sur la façade : « Nul n'est bien venu céans qu'il n'y soit appelé. » Ami des sciences et des lettres, l'archevêque se plaisait à rassembler chez lui les hommes distingués; on voyait souvent à ses réunions Jacob Spon et Nicolas Chorier. Le gouverneur de Lyon était mort en 1685, et avait eu pour successeur son fils, le brillant et présomptueux maréchal

1. — C'est sous l'administration de l'archevêque Camille de Neuville, en 1692, qu'eut lieu un événement singulier dont on s'occupa beaucoup. Un marchand de vin et sa femme avaient été assassinés dans leur cave; toutes les recherches que fit la justice pour découvrir les meurtriers demeurèrent sans résultats. La justice était fort embarrassée, lorsqu'un riche paysan du Dauphiné, nommé Jacques Aymar, se présenta pour l'éclairer. Conduit dans la cave où le meurtre avait été commis, il mit dans sa main sa baguette divinatoire, qui tourna plusieurs fois sur elle-même; on creusa la terre, et bientôt on aperçut les deux cadavres. Mais il s'agissait de saisir les assassins; Jacques Aymar, guidé par sa baguette, les suivit par terre et par eau sur tous les points où ils avaient passé, et atteignit enfin dans la prison de Beaucaire un petit bossu qui avait commis le crime, aidé par deux complices. Cet homme avoua son crime, et périt par le supplice de la roue. Jacques Aymar se mit en quête des deux autres meurtriers, et les suivit à la piste jusqu'au fond de l'Italie, mais sans pouvoir les rejoindre. Appelé à Paris, il ne justifia point sa réputation.

duc de Villeroi [1]; Camille exerça la charge de son neveu, en sa qualité de lieutenant. Sa conduite fut admirable pendant l'émeute de 1693; la cherté du pain et la misère générale avaient excité parmi le peuple de vifs mécontentements : l'archevêque usa de beaucoup de prudence, et montra surtout beaucoup de charité. Il réprima les troubles avec mesure et fermeté, en même temps qu'il nourrissait les pauvres; mais l'émotion et les fatigues qu'il éprouva accablèrent son grand âge : il mourut pendant cette même année, fort regretté des Lyonnais qu'il avait gouvernés pendant un temps si long et avec tant de sagesse. [2]

§ III. Le maréchal duc de Villeroi fit, en sa qualité de gouverneur du Lyonnais, les honneurs de la ville à Philippe d'Anjou et à ses frères les ducs de Bourgogne et de Berri, fils comme lui de Louis, dauphin de France, et de Marie-Anne de Bavière : les princes firent leur entrée à Lyon le 9 avril 1700; ils venaient de la Savoie. Philippe n'était pas encore déclaré roi d'Espagne; il ne le fut qu'au mois de novembre, à Fontainebleau; mais déjà son aïeul Louis XIV avait pris ses mesures à Madrid. Charles II, dernier roi de la branche autrichienne, n'avait pas d'enfants, et, malgré quelque hésitation, se disposait à faire son testament en faveur d'un prince français. Villeroi n'avait rien négligé pour faire aux trois princes une réception brillante : sept mille hommes de la milice bourgeoise, les archers et les arquebusiers, formaient une haie depuis la Guillotière jusqu'à la place Bellecour où se trouvait l'hôtel destiné aux trois princes [3]. Le marquis de Rochebonne, accompagné de deux cents gentilshommes richement équipés, était allé à leur rencontre suivi d'une longue file de carrosses remplis de dames élégamment

1. — François de Neuville, maréchal, duc de Villeroi, mourut en 1730; il fut le favori de Louis XIV. Son fils, François-Paul, devint archevêque de Lyon. Le gouvernement du Lyonnais fut le patrimoine des Villeroi, de 1608 à 1790

2. — Massillon prononça l'éloge de l'archevêque de Lyon, Camille de Villeroi, et le P. Colonia fit le panégyrique du même prélat. Voyez Péricaud (*A.*), Notice sur Camille de Neuville de Villeroi, archevêque de Lyon (*Archives du Rhône*, X, 341), et la Biographie universelle.

3. — Les princes furent conduits dans un hôtel situé sur la place, à l'extrémité du mail, et nommé la Maison-Rouge. Louis XIV et la duchesse de Bourgogne y étaient descendus.

ment parées et des personnages notables de la ville. Au bout du pont du Rhône se trouvaient les échevins, l'avocat général, le secrétaire et le receveur, tous en robes violettes. Vaginay, prévôt des marchands, prononça une harangue qui fut gracieusement reçue, ainsi que l'offrande de la ville qui se composait de présents magnifiques. Philippe et ses frères allèrent voir, le jour même de leur arrivée, l'opéra de Phaéton; ils reçurent, le lendemain, les hommages de l'archevêque de Saint-George et du chapitre, et assistèrent aux exercices du tir par les archers, aux joûtes des mariniers et à un beau feu d'artifice qui fut tiré sur la Saône. Rien de plus splendide que l'illumination de la ville, c'était un beau coup d'œil : en un instant l'amphithéâtre que forment les montagnes de Fourvière et des Chartreux fut éclairé par un nombre prodigieux de pots à feu rangés avec beaucoup de symétrie. Plus de cent mille personnes encombraient les rues, les quais, les places, les ponts, les balcons, les fenêtres; les cris de Vive le roi! qui retentissaient de toutes parts ne permettaient pas d'entendre le bruit des timbales et des tambours des trente-cinq quartiers. Les princes visitèrent avec une attention particulière les médailles, les manuscrits et les livres de la bibliothèque : le P. Colonia leur expliqua la série des empereurs romains, les idoles de Rome et d'Egypte, et répondit aux questions savantes que lui adressa le duc de Bourgogne. Ils se rendirent à l'Hôtel-de-Ville, et furent reçus au bas du perron par le consulat en robes. On avait monté dans une des salles de cet édifice quelques métiers de brocarts d'or et d'argent, pour donner aux princes une idée de la fabrication des étoffes et des galons; on mena Philippe auprès de jeunes filles occupées au tirage de l'or, on lui fit voir comment on dore les lingots, et de quelle manière on les dégrossit après les avoir dorés [1]. Les jeunes princes réussirent parfaitement à Lyon; la simplicité et la grâce de leurs manières, leur affabilité et l'instruction solide qu'ils montrèrent donnèrent de leur avenir une idée avantageuse.

1. — Passage à Lyon, en 1700, de Philippe d'Anjou, des ducs de Bourgogne et de Berri, ses frères (relation extraite d'un manuscrit attribué à Duché de Vancy, qui appartenait à la suite des princes). *Revue du Lyonnais*, VII, 202.

Les princes partirent de Lyon le 13 avril.

Philippe d'Anjou hérita de la couronne d'Espagne; un prince français alla régner à Madrid; ainsi, le but de la politique du roi Louis XIV était complètement atteint. Mais l'Europe était effrayée par l'ambition du roi de France; elle n'accepta pas sans protestations le testament de Charles II. Une guerre terrible s'engagea entre la France d'une part et la Hollande alliée à l'Angleterre de l'autre, et un compétiteur redoutable disputa à Philippe son trône mal affermi. Louis XIV, devenu vieux, n'avait plus ce tact, cet esprit de discernement qui lui faisaient si bien choisir ses ministres et ses généraux : quelques succès peu décisifs en Italie marquèrent la campagne de 1701, mais des revers les suivirent bientôt. Les armées françaises perdirent plusieurs batailles, et la situation du royaume devint fort critique : jamais la détresse du trésor royal n'avait été si grande.

Et cependant il fallait beaucoup d'argent pour continuer cette lutte désastreuse. Obéré de toutes les manières, Lyon ne pouvait plus supporter les impôts qui l'accablaient : une taxe nouvelle, la capitation ,lui fut imposée en 1701 ; elle devait atteindre toutes les têtes et écarter tous les priviléges : prêtres et nobles, marchands étrangers et nationaux, maisons dans la ville et domaines à la campagne, y étaient également assujettis. Mais la perception de cet impôt présentait d'immenses difficultés; il fallait l'organiser, la rendre régulière, et l'asseoir sur des rôles dressés avec exactitude. Il y eut une violente opposition; la ville temporisa selon l'usage en pareille circonstance, et essaya, mais sans succès, la voie des négociations. Il n'était plus question depuis longtemps de ses franchises et de ses priviléges; le fisc fut intraitable, il poursuivit les retardataires avec rigueur et condamna les récalcitrants au payement d'une taxe double. Quoique cet impôt eût produit beaucoup, le trésor royal n'en avait pas moins d'énormes besoins; alors le gouvernement eut recours à l'un de ses expédients extraordinaires, la création d'offices nouveaux : il imagina des assesseurs de police, des vérificateurs des impôts, des inspecteurs des douanes ; et Lyon paya des sommes considérables pour ne point avoir à subir ces inutiles fonctionnaires. Menacé du cours forcé d'un papier-monnaie, il acheta au prix de quatorze cent mille francs le droit d'en être exempt. La recette des octrois sur l'entrée des vins, des bes-

tiaux et des soies, le tiers-surtaux, le péage du pont du Rhône et les revenus des biens communaux produisaient une somme totale de seize cent cinquante mille francs; le budget des dépenses de toute nature n'allait pas au-delà de quatorze cent mille : restaient près de trois cent mille francs pour l'amortissement de la dette; mais les demandes incessantes d'un gouvernement obéré et absolu ruinaient la ville. [1]

Pendant que des revers inouïs accablaient la vieillesse de Louis XIV, l'hiver de 1709, si terrible pour toute la France, fut particulièrement désastreux pour la ville de Lyon. Un froid extrêmement vif se fit sentir à six reprises différentes; c'est du 6 au 23 janvier qu'il eut sa plus grande intensité : la Saône était gelée à une profondeur considérable; le Rhône fut pris, et si fortement que son écorce de glace supportait, sans se briser, de lourdes charrettes. On ne brûlait pas encore de la houille, du moins comme combustible ordinaire, et le bois était fort cher; il en était de même du pain: il n'y avait eu, en 1708, qu'une demi-récolte. Privés de travail ou mal payés, les ouvriers se mouraient de froid et de misère; leur sort cruel inspirait une profonde pitié. D'abondants secours cherchèrent les pauvres; mais le mal était trop grand, et l'ardente charité des Lyonnais ne pouvait suffire à tant d'infortunes. L'excès du froid fit périr les noyers, les châtaigniers, une partie des vignes, et les semailles : jamais il n'avait produit de tels désastres. Un premier dégel eut lieu le 26 février : il y eut une si forte débâcle que le pont en bois fut emporté, et le pont en pierre tellement endommagé qu'on en défendit le passage pendant plusieurs jours. Ces calamités en présageaient de nouvelles; il n'y eut en 1709 qu'une récolte insuffisante et de mauvaise qualité : bientôt le prix du pain augmenta beaucoup, et la misère devint extrême. On ne trouvait plus de blé dans les greniers ni au marché, et

1. — Un événement singulier fit beaucoup de bruit à cette époque (1705). Mandeville, commandant de la prison de Pierre-Scise, gardait le château avec beaucoup de négligence, et usait d'une trop grande familiarité avec ses prisonniers. Cinq d'entre eux, parmi lesquels se trouvait le comte de Labarre, formèrent le projet de s'évader, et l'exécutèrent après avoir assassiné le trop confiant Mandeville. La responsabilité de cette catastrophe remonta jusqu'au consulat, qui fournissait chaque jour au château les hommes de garde; le gouverneur et son lieutenant se trouvaient absents.

tous les efforts des échevins pour en faire venir des provinces voisines et de l'étranger échouèrent pendant longtemps. Un arrêté du consulat défendit l'exportation des céréales hors du Lyonnais, un autre prononça l'expulsion hors de la ville des mendiants, des vagabonds et des étrangers. Les communautés religieuses reçurent l'ordre de se nourrir avec leurs provisions particulières. Des rôles qui indiquaient le nombre des ménages logés dans chaque maison avaient été remis aux boulangers par l'administration consulaire, et la répartition du pain se faisait à raison d'une livre pesant par tête. Cette disette, une des plus terribles dont Lyon ait conservé la mémoire, dura plus de six mois.

Lyon commençait à peine à respirer, lorsqu'une inondation considérable, une des plus fortes dont cette ville, si souvent menacée par les eaux, ait eu à se plaindre, survint brusquement et causa de grands ravages. L'hiver de l'année 1711 avait été fort doux, mais pluvieux, beaucoup de neige était tombée dans le mois de janvier, et un vent du midi très chaud avait amené de nouveau des pluies excessives. Enflé par ses affluents, le Rhône sortit de son lit, couvrit les plaines et ne tarda pas à décroître. Il pleuvait toujours et très fort; le fleuve franchit encore ses rives, envahit les campagnes et entra dans la ville. Il pénétra fort avant dans la rue de l'Hôpital, et joignit la Saône débordée sur la place des Jacobins, après avoir été au moment de l'atteindre dans la rue Confort. Les rues Mercière et de la Grenette étaient inondées; six pieds d'eau recouvraient le portail de l'église de la Charité, et on allait en bateau sur la place de Bellecour. La Saône avait gagné les portes de Vaise, d'Halincourt et de Saint-George ; elle s'était élevée jusqu'au niveau du plancher du pont de bois de Saint-Vincent et de la dernière arcade du pont de Pierre, dont le passage fut interdit aux voitures. Cette crue énorme dépassa d'un mètre l'inondation de 1602 : beaucoup de maisons situées sur le bord des deux rivières avaient été inondées; et, bloqués dans leurs demeures, grand nombre d'habitants, dans les quartiers submergés, recevaient leurs aliments par le toit des maisons voisines. De plus en plus furieuse, la Saône envahit l'église des Jacobins, souleva et déplaça les pierres tumulaires, et monta jusqu'au maître-autel;

elle creusa de profondes excavations dans l'intérieur de l'église des Augustins, qu'elle rendit inhabitable pour un long espace de temps. Il serait difficile d'évaluer le dommage : une multitude de maisons avaient été renversées ; tous les bois des chantiers, tous les bateaux amarrés dans les ports avaient été emportés avec leurs chargements en vins et en blés. Le pont Volant de Bellecour, relevé à peine de sa chute pendant la débâcle de 1709, n'existait plus, de même qu'une portion considérable des parapets : tout le littoral de la Saône présentait l'image de la désolation.

§ IV. Un autre événement non moins sinistre survint à Lyon à la fin de cette même année 1711.

Il existe dans la plaine du Dauphiné, à peu de distance du faubourg de la Guillotière, un petit village appelé Saint-Denis-de-Bron. Une grande partie de la population ouvrière s'y rendait chaque année, à un jour déterminé de l'automne, attirée par un usage singulier : tous les passants avaient le privilége de s'adresser des invectives, et ils en usaient largement. Ces injures et ces quolibets, quel qu'ils fussent, ne devaient pas être pris au sérieux : l'étranger qui s'en fâchait excitait aussitôt l'hilarité générale. Ce fut sans doute un motif religieux qui appela d'abord les classes ouvrières à Saint-Denis-de-Bron ; comment ce pèlerinage dégénéra-t-il en saturnales ? on l'ignore.

Quoi qu'il en soit, le jour de la fête du village de Saint-Denis-de-Bron était arrivé : c'était le 11 octobre. La journée était magnifique, un beau soleil d'automne et un air tiède invitaient le peuple à se donner le divertissement qui lui plaisait si fort. Il y avait eu un peu de travail pendant l'été, le pain et le vin étaient à bon marché. Une multitude immense, évaluée à quarante mille âmes, se répandit dans les plaines de la Guillotière ; elle encombrait les guinguettes et les rues du faubourg, ainsi que la route qui conduit au village. Cette journée se passa bien ; jamais les ouvriers n'avaient montré plus de gaîté.

La nuit arriva, et, venant de tous les points du faubourg et de la plaine, toute cette masse compacte s'ébranla pour rentrer en ville. Elle n'avait à sa disposition que le pont si long et si étroit de la Guillotière ; la foule se précipita dans ce défilé, qu'elle obstrua bientôt. Cependant elle s'avançait lentement, tantôt

marchant, tantôt s'arrêtant quand la presse devenait trop grande, puis faisant de nouveau quelques pas. Peut-être aurait-elle franchi peu à peu la porte du Rhône, sans un accident imprévu qui la mit tout-à-coup dans l'impossibilité d'atteindre les quais, tandis qu'en arrière, d'autres groupes arrivant sans cesse, la rendaient de plus en plus compacte et augmentaient l'encombrement.

Le carrosse de Madame Servien de la Part-Dieu s'était engagé sur le pont, allant à la Guillotière, en sens contraire de la foule; il avait dépassé le corps-de-garde et parcouru péniblement environ un tiers de l'étroit couloir; mais il rencontra sur ce point d'autres voitures qui, venant dans une direction opposée, s'efforçaient d'atteindre la rue de la Barre. Il y eut dès-lors impossibilité absolue, soit pour les chevaux, soit pour les piétons, de faire un pas, et cependant grand nombre de gens affluaient toujours du côté de la Guillotière, et poussaient de toutes leurs forces ceux qui étaient devant eux pour se frayer un passage. Le tronçon de cette masse vivante, compris entre le carrosse de Madame Servien et la rive droite, aurait pu déboucher sur le quai de la Charité : aucun obstacle sérieux ne s'y opposait; mais on dit que, voulant mettre à profit ce désordre, les soldats du poste fermèrent la barrière et ne l'entr'ouvrirent que pour ceux qui avaient beaucoup d'argent à leur donner. Ils maltraitaient et repoussaient sans pitié sur le pont ceux dont l'offrande ne leur paraissait pas suffisante, spéculant sur la peur et mettant à un haut prix leurs services [1]. Il n'y avait donc point de voie d'écoulement pour la multitude, et cependant l'encombrement au point de jonction des voitures ne cessait de s'aug-

1. — On a beaucoup accusé les soldats du poste. Si l'on ajoute foi à la relation qui parut le 14 octobre, ils auraient indignement exploité leur position. Des mères au désespoir leur offraient ce qu'elles avaient sur elles de plus précieux pour obtenir le passage de leurs enfants; ceux qui n'avaient rien à donner étaient repoussés sur le pont à coups de crosses de fusil. Les soldats arrachaient eux-mêmes aux femmes leurs colliers et leurs bijoux. Hâtons-nous de faire observer que ces accusations horribles n'ont point été prouvées; le sergent du poste ne fit probablement pas tout ce qui dépendait de lui pour maintenir l'ordre et faciliter l'écoulement de la foule; mais il n'eut vraisemblablement pas d'autres torts. On ne prouva point qu'il eût été d'intelligence avec les voleurs, et qu'il eût fait fermer le guichet trop tôt, pour exploiter à son profit la frayeur des malheureux que la foule écrasait.

menter. En un instant, les chevaux du carrosse de Madame Servien furent abattus, étouffés et écrasés : la voiture elle-même, renversée, était couchée au travers du pont, à droite du corps-de-garde. Bientôt quelques personnes, se culbutant dans un horrible pêle-mêle, s'entassèrent sur les cadavres des chevaux. On entendait de toutes parts des cris affreux ; hommes et femmes, enfants et vieillards périssaient meurtris et littéralement broyés : impossible aux uns et aux autres de se prêter le moindre secours ; ceux qui parvenaient à se hisser sur le parapet, et très peu en venaient à bout, étaient bientôt précipités dans le Rhône. On assure que des malfaiteurs qui s'étaient glissés dans la foule arrachaient aux femmes leurs boucles d'oreilles, leurs colliers, leurs bagues, et dépouillaient les morts ; la plupart périrent étouffés à leur tour.

Cette scène dura une longue demi-heure. Informé de ce qui se passait, le prévôt des marchands, accompagné de quelques échevins, d'un détachement de la milice bourgeoise et d'agents de police, se rendit sur le lieu de la catastrophe, fit allumer un grand nombre de torches, et prit aussitôt des mesures pour faire déblayer le pont. Il était sept heures du soir ; le prévôt traversa le Rhône dans une barque, passa sur la rive gauche, et parvint à faire rétrograder dans les rues de la Guillotière les groupes nombreux qui arrivaient toujours. Il n'était pas facile d'entamer par un point quelconque la masse condensée qui encombrait le pont dans toute sa longueur ; cependant on parvint, du côté du quai de la Charité, jusqu'au principal obstacle : le carrosse renversé fut brisé, et on entraîna les chevaux. Alors on eut un peu d'espace, et ce fut seulement dans ce moment qu'il fut possible de se faire une idée de la grandeur du désastre.

C'était un spectacle affreux : entassés les uns sur les autres, les morts formaient des murailles d'une hauteur considérable ; ils étaient tellement entrelacés que les efforts de dix hommes suffisaient à peine pour dégager un seul cadavre. Il y avait, en plusieurs lieux, douze ou quinze corps ainsi enchevêtrés : tous n'étaient pas entièrement morts ; quelques-uns, lorsqu'on parvenait à leur rendre quelque liberté de mouvement, poussaient un faible soupir et expiraient. Beaucoup avaient les côtes brisées et les poumons déchirés ; chez d'autres, c'étaient les os du crâne ou

des membres qui étaient fracturés : grand nombre de gens étaient morts de l'impossibilité de respirer. On travailla depuis sept heures du soir jusqu'à deux heures après minuit à déblayer le passage; placés d'abord en files sur un des côtés du pont, les cadavres furent ensuite transportés sur le rempart du bastion le plus proche : il y en avait deux cent dix-sept; presque tous ces corps étaient nus. Dans leur nombre se trouvaient des femmes grosses; on les ouvrit, et on retira de leurs entrailles des enfants qui donnèrent quelques signes de vie. On transporta vingt-neuf blessés à l'Hôtel-Dieu, six moururent; la relation qui fut écrite par ordre du consulat cinq jours après l'événement porte à deux cent trente-huit le chiffre total des morts; presque tous appartenaient à la classe ouvrière. Il est très probable que beaucoup de ceux qu'on avait transportés expirants dans leurs demeures y moururent des suites de l'horrible accident : on a évalué à mille ou douze cents le nombre des morts et des blessés.[1]

Le lendemain fut pour la ville une journée d'affliction; des milliers de familles éplorées allaient reconnaître parmi les morts ceux des leurs qu'elles avaient perdus : leurs cris étaient déchirants.

Vinrent ensuite les poursuites judiciaires; on délibéra sur ce qu'il aurait fallu faire pour prévenir le malheur qui venait d'avoir lieu, et l'on résolut de donner quelque satisfaction à l'opinion publique exaspérée. Un sergent qui commandait le poste, Thomas Michel dit Belair, porta la peine de l'impéritie et de la négligence des magistrats : il fut condamné au supplice de la roue sur la place des Terreaux, et exécuté. Cet homme mourut en protestant de son innocence; les vrais coupables, et probablement les seuls, c'étaient les hommes de la police qui n'avaient pas pris la moindre précaution pour maintenir l'ordre aux abords du pont, et pour empêcher le passage des voitures

1. — Relation du grand malheur arrivé à la porte du Rhône, le 11 octobre de l'année 1711, au retour de la promenade de Bron, dans le faubourg de la Guillotière; in-4° de quatre pages. C'est la relation populaire qui était criée dans les rues; elle a été publiée par la *Revue du Lyonnais*, I, 255. — Rosset (*François*). Histoires tragiques de notre temps. *Lyon*, *Barret*, 1742, in-8°. — Mémorable accident arrivé sur le pont de la Guillotière le 11 octobre 1711 (relation extraite des *Actes consulaires* et publiée par M. Godemard). — Dagier. Histoire chronologique de l'Hôpital général, II, 50.)

au travers de la masse compacte qui revenait de la Guillotière. Cet immense désastre fut expié plus tard; la Providence le fit tourner à l'avantage de cette classe ouvrière parmi laquelle il avait fait un si grand nombre de victimes. L'encombrement avait eu pour cause principale l'arrivée sur le pont de ce carrosse dans lequel se trouvait Catherine de Mazenod, veuve de Maurice-Amédée de Servien : cause innocente de la catastrophe, cette dame se reprocha toujours la part involontaire qu'elle y avait prise. Pour rendre quelque repos à sa conscience, elle légua aux Hôpitaux par son testament les terres de son fief de la Part-Dieu : évalués environ cent mille francs en 1711, ces domaines ont acquis progressivement une valeur qu'on porte aujourd'hui à quatorze millions.

§ V. Trois années après cet événement, la tranquillité de la ville de Lyon fut compromise par une émeute, peu grave cependant et de courte durée. Fatigués de l'impôt mis sur le bétail, les bouchers et les marchands de bestiaux s'étaient concertés pour en obtenir la suppression ou la réduction; rien ne vint au marché, et le commerce de la viande fut suspendu. On menaça les bouchers du retrait de leurs priviléges : ils ne cédèrent point. Une ordonnance rendue par le consulat permit alors à quiconque le voudrait d'amener dans Lyon des moutons et des bœufs, de les tuer et d'en vendre la viande au détail. Des attroupements se formèrent, et grand nombre d'ouvriers prirent parti pour les bouchers : un des employés de l'octroi eut sa maison pillée, et un soldat du guet fut tué. Intimidé par ces démonstrations, le consulat suspendit la perception de l'impôt sur le bétail, mais le tapage n'en continua pas moins, et bientôt une multitude furieuse se disposa à brûler tous les bureaux de l'octroi. Tous les officiers de la milice bourgeoise furent convoqués chez le prévôt des marchands, dont l'anxiété était extrême; les citoyens bien intentionnés reçurent l'invitation de se réunir et de s'armer; enfin le maréchal de Villeroi entra dans la ville avec des troupes, comprima la sédition et rétablit l'octroi.

Lyon était en pleine décadence; sa population était tombée, pendant le long règne de Louis XIV, de quatre-vingt-dix mille âmes à soixante-neuf mille; son commerce végétait, sa dette avait pris un accroissement considérable, et ses fermes étaient

au rabais. A la misère générale s'ajoutait l'extrême détresse des hôpitaux, qui succombaient sous le poids de l'entretien des enfants trouvés et de la distribution, soit d'aliments aux mendiants, soit de secours à domicile aux indigents.

Pendant que Lyon était frappé de tant de calamités, la France ruinée commençait cependant à respirer : elle était délivrée enfin de la présence des armées alliées au cœur de ses provinces. Commandée par d'Aremberg, la formidable armée de l'archiduc d'Autriche avait été battue à Villa-Viciosa ; Philippe régnait à Madrid. Une révolution de palais avait brisé l'épée de Malborough, et, profitant habilement d'une faute du prince Eugène, Villars avait remporté sur les arrogants Hollandais cette victoire de Denain, qui eut pour résultat le traité d'Utrecht. De grands malheurs domestiques assaillirent la vieillesse de Louis XIV; il perdit dans l'espace de quelques mois le dauphin, le duc et enfin la duchesse de Bourgogne : toute la France était plongée dans une consternation profonde. Louis mourut en 1715 ; il laissa le royaume épuisé, sans commerce, sans crédit, sans argent, dépeuplé, mais intact sur toutes ses frontières, et agrandi de l'Alsace : ce fier monarque savait mieux supporter l'infortune que la prospérité.

CHAPITRE V.

MARCHE DE LA CIVILISATION A LYON

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

§ 1. Travaux publics. L'Hôtel-de-Ville construit par Simon Maupin, en 1646; le palais Saint-Pierre rebâti par La Valfinière, en 1667; nouveaux bâtiments de l'Hôtel-Dieu, etc. — § 2. Beaux-arts: Stella, Coysevox, les deux Coustou. Statue équestre de Louis XIV; Gérard Audran. — § 3. Sciences et lettres: Menestrier, Colonia, Spon, Vergier. Molière à Lyon; l'opéra.

§ I. L'hôtel dans lequel se réunissaient les échevins et les bourgeois notables était fort incommode : on n'avait pu placer les bureaux dans cette maison ancienne et mal distribuée, et on ne pouvait y arriver que par des rues étroites et d'un parcours difficile. Enfin, dans une dernière délibération, prise le 16 janvier 1646, les échevins firent choix définitivement d'un emplacement que possédait la ville à l'est de la place des Terreaux. On n'aurait pu en trouver un meilleur.

Il y avait alors à Lyon trois hommes de talent dans des genres divers: Simon Maupin, architecte; Gérard Désargues, géomètre; et Thomas Blanchet, peintre: le consulat leur confia la construction et la décoration du nouvel Hôtel-de-Ville. Simple voyer à trois cents livres de gages, Maupin avait le génie de son art, et, quoiqu'il fût très peu connu, il n'en était pas moins un homme d'un très grand mérite. Son plan fut conçu d'un seul

jet, aussi tout y était parfaitement lié : jamais conception d'artiste ne présenta plus d'harmonie dans ses différentes parties. Ami de Descartes, et en relation avec les plus célèbres géomètres de son temps, Roberval, Gassendi et Pascal, Désargues enseignait aux ouvriers la coupe des pierres, et s'occupait de travaux et d'études utiles au public. Quelle fut sa part dans la construction de l'Hôtel-de-Ville? a-t-il été l'auteur véritable du plan? rien n'autorise à le dire; l'honneur de cette belle conception est demeuré à Simon Maupin. Quant au peintre parisien Thomas Blanchet, il avait fait le voyage d'Italie et y avait eu pour amis L'Albane, André Sacchi et notre Charles Le Brun. De retour en France, il céda aux instances du peintre Panthot et choisit Lyon pour résidence; les nombreux tableaux qu'il y peignit lui procurèrent une grande renommée : c'est lui que le consulat choisit pour décorer l'Hôtel-de-Ville de peintures. La place des Terreaux, dont cet édifice devait occuper l'extrémité du côté de l'est, manquait de régularité en 1640, mais on y remarquait déjà la belle abbaye de Saint-Pierre. On voyait dans sa partie centrale une pyramide à quatre faces, surmontée d'une croix et portée par un beau piédestal : comme elle nuisait à la perspective, on la démolit et on la transporta à Fourvière. Un château d'eau, d'une exécution très médiocre, la remplaça; il n'eut lui-même qu'une courte existence.

C'est le 5 septembre que la première pierre de l'Hôtel-de-Ville fut posée; de Sève était prévôt des marchands. On poussa les travaux avec tant d'activité, que l'inauguration du monument eut lieu en 1651, cérémonie à laquelle le consulat présida; quatre ans après, l'édifice était entièrement achevé: on avait mis neuf années à le construire.

L'Hôtel-de-Ville, tel qu'il est sorti de la pensée de Simon Maupin, est un édifice entièrement isolé, de la forme d'un carré long, composé d'une façade sur la place des Terreaux, de deux ailes en retour de soixante-dix toises de longueur, formant un des côtés des rues Lafont et Puits-Gaillot, et de pavillons sur la place de la Comédie, liés par une galerie. On y remarque un perron, un grand portail, un vestibule, une grande cour intérieure, et une autre plus petite, à un niveau moins élevé. L'aspect général du monument est bien: il est majestueux et plaît par sa régu-

du moins un des édifices les plus remarquables de ce genre [1]. Beaucoup d'autres travaux publics furent entrepris à Lyon sous le règne de Louis XIV.

On donna une extension considérable aux bâtiments de l'Hôtel-Dieu, devenus insuffisants. Quatre ou cinq malades étaient couchés dans un même lit, et quelquefois un cadavre gisait auprès d'un convalescent; l'espace manquait : on construisit plusieurs salles, de l'année 1620 à 1670, d'après les plans d'un bourgeois nommé Laure; elles furent disposées en forme de croix, et dirigées de telle sorte que toutes aboutissaient à un dôme central. Commencée en 1637, sur les plans du sculpteur Jean Mimerel, l'église s'éleva avec rapidité; sa façade, d'ordre

1. —Le P. Jean de Bussières a fait en vers et en prose une longue description de l'Hôtel-de-Ville, dont voici le titre : Basilica Lugdunensis, sive Domus consularis. *Lugduni, apud Guilelmum Barbier*, 1661, grand in-4°, avec un plan.

Cet ouvrage est antérieur à l'incendie de 1664 ; sous ce rapport et sous d'autres encore, il mérite d'être consulté : lui seul reproduit avec fidélité la conception primitive de Simon Maupin. De Bussières décrit, dans autant de chapitres particuliers, la situation de l'édifice, la fontaine qui était sur la place des Terreaux, la façade, le toit, la cour inférieure, les escaliers, la grande cour, les peintures de Blanchet, l'horloge, etc. J'extrairai de son travail ce qu'il dit du toit et du jardin, qui n'existent plus :

« ..... Quin et tectum et totius ædificii summa fastigia magnificentiam latius differunt. Nam, præter illam primarum ædium partem, geminæ substructiones versus ortum immenso spatio porriguntur ; quarum tecta francico more declivia et fastigiata ; ardosia, hoc est lapide sectili, conciune instrata, plumbo multiplici et colorato ornata, prægrandibus liliis et inauratis distincta, ita nitent, coruscant et fulgent, ut procul e gemino monte geminoque amne spectantibus admirabilissimum opus videatur : unum et multiplex, lucens et solidum, coloratum et verum, et infinita oculorum capacitas sponte et jucunde conscribatur uno spectaculo. » (Pag. 18.)

Voici ce que dit le P. de Bussières du jardin de l'Hôtel-de-Ville :

« Clathris ferreis ab extremo cavædio hortus dirimitur, ut qui passim plebis vestigia arcent, admittant oculos, et inclusæ deliciæ nullo damni periculo omnibus pateant. Ac illæ quidem angusto in spatio confertæ et plurimæ, curiosæ tamen et selectæ. Meditullium sibi seponit arca, erepente buxo distincta, collucens varietate florum mirifica ; cupressi spatium cingunt, et viriditate perpetua vel candicantibus nivibus aciem recreant. Latum ambulacrum dividit hortum bifariam, fonte conspicuum, erumpente aqua ex medio, mox fluctuante intra labrum marmoreum ; prope exitum in basi attollitur Floræ simulacrum sculptum in marmore, læta fronte circumspiciens suas opes. Ad latera porriguntur ambulationes tiliarum ramis inumbratæ, pratulis in tapetii formam surgentibus et implentibus medium spatium ambulationis. Circum ex carpino per gratas ambages xysta sunt plurima, ubi conquiescere, sermones serere, et considere in subselliis liceat. » (Pag. 36.)

Le P. de Bussières n'a pas oublié les inscriptions dans sa prose et dans ses vers emphatiques; son ouvrage est terminé par un poème en vers latins adressé à Louis XIV.

ionique, est surmontée d'un fronton sur lequel les armes de la ville sont sculptées. Cet édifice n'a rien de remarquable; il n'a pas l'élégance de l'église des Chartreux, qui fut commencée vers la même époque. Etablis à Lyon en 1584, ces religieux n'eurent longtemps qu'une modeste chapelle, située à l'ouest de la colline Saint-Sébastien, dans un emplacement dont l'exposition est magnifique. Ils creusèrent les fondations de l'église et du cloître vers la fin du seizième siècle; mais les travaux marchèrent avec une lenteur extrême, et n'étaient pas terminés un demi-siècle plus tard. L'église Saint-Jean était achevée, et cependant il y avait toujours quelque chose à faire dans cette vaste basilique. En 1660 Guillaume Nourrisson restaura et perfectionna beaucoup la célèbre horloge astronomique dont Nicolas Lippius, de Bâle, avait décoré cette église. Fort expérimenté dans son art, Nourrisson mit la dernière main à ce chef-d'œuvre de la mécanique du temps. Cette horloge est un cube richement doré que surmonte une tour couronnée d'un dôme : en avant, un calendrier perpétuel, civil et ecclésiastique désigne le siècle, l'année, le jour et l'heure, tandis qu'une sphère, placée au-dessus, indique la position du soleil dans le zodiaque, les phases de la lune et la situation des planètes. On vantait beaucoup le coq qui battait des ailes, l'ange qui sonnait un carillon, et la scène de l'incarnation représentée par des automates.

Mais un travail plus sérieux et bien plus digne d'attention, c'est la construction, en 1667, du palais Saint-Pierre, tel qu'il existe aujourd'hui sur les plans d'un gentilhomme d'Avignon, nommé de la Valfinière, sous la direction de l'abbesse Albertine de Chaulnes. Ce palais, abbaye d'abord, est un grand édifice carré dont la façade, tournée au Nord, forme un des côtés de la place des Terreaux; l'ordre dorique y est combiné avec le corinthien. Un rang de fenêtres, d'un style élégant, est surmonté de frontons alternativement anguleux et demi-circulaires; celles du second étage ont beaucoup moins de hauteur, et sont à simple bandeau. Au-dessus de l'entablement règne une balustrade dans toute la longueur de cette face, que couronne un belvéder à l'italienne. On entre par un perron de quelques marches et par un portail d'un bon style dans la cour intérieure, dont le plus grand diamètre est dirigé de l'Est à l'Ouest; une double rangée d'arbres

ornait ses deux extrémités, et sa partie centrale était décorée par un bassin et par une fontaine. Ces quatre côtés sont formés par un portique à arcades, qui supporte une galerie garnie d'un balcon. Le grand escalier est au fond de la cour; il est très remarquable par l'élégance et par la majesté de ses proportions : c'est dans cette partie de l'édifice qu'est la salle du Chapitre, ornée de statues allégoriques assez médiocres, exécutées en stuc d'après les dessins de Blanchet, et de deux grands tableaux exécutés par Cretot.

Les deux églises, Saint-Pierre et Saint-Saturnin, étaient adossées l'une à l'autre : la première servait spécialement à l'abbaye; elle fut rebâtie de 1659 à 1680 par les abbesses Anne et Antoinette Albert de Chaulnes, et entièrement terminées sous l'abbesse Anne de Melun, princesse d'Epinoi. Cet édifice n'a rien de remarquable sous le rapport de l'art; il n'a qu'une seule nef en style gothique. Le sanctuaire était orné de pilastres en marbre de couleur et d'ordre ionique, de statues en stuc, et d'un groupe qui représentait la délivrance de saint Pierre. Sans être un monument du premier ordre, l'abbaye Saint-Pierre, aujourd'hui le Palais des Arts, fait honneur au talent de l'architecte La Valfinière.

La loge des Changes était devenue insuffisante pour les besoins du commerce, et d'ailleurs ses murailles lézardées tombaient de vétusté : on la reconstruisit en 1706, sur les plans de Mansart. C'est vers le même temps que la poudrière fut établie, sous la direction de Vauban.

On s'occupa beaucoup, d'après les ordres du consulat, de la rectification du plan de la ville et de l'élargissement des rues, dont la plupart furent pavées et éclairées, assez imparfaitement il est vrai. Lyon s'embellissait : cette ville avait des quais, de grandes places publiques et des promenades fréquentées ; elle était entrée dans une meilleure voie [1]. Comme dans la plupart des villes de France, beaucoup de sépultures avaient lieu dans

1. — La police de salubrité faisait aussi quelques progrès. En 1655, le consulat s'occupa des moyens de rendre les incendies moins fréquents et moins dangereux : douze charpentiers, qui avaient chacun cinq hommes sous leurs ordres, reçurent la mission de se porter sur tous les points de la ville où le feu viendrait à éclater. Telle fut l'origine des sapeurs-pompiers.

les églises, et le service des inhumations laissait beaucoup à désirer; la police de salubrité était alors fort mal connue, elle n'a été bien mise en application qu'au dix-neuvième siècle.

§ II. Quelle fut la situation du commerce de Lyon sous Louis XIV ? Elle fut souvent compromise par les guerres que la France eut à soutenir pendant ce long règne, et on a vu déjà que la révocation de l'édit de Nantes lui avait porté un coup terrible : il y avait cependant un principe de vie dans l'industrie de la cité, qui se développait dès que les circonstances devenaient moins défavorables. Colbert encourageait les manufactures et servait en particulier de tout son pouvoir la fabrique d'étoffes de soie; il s'occupait activement des voies navigables, des canaux, des routes, de l'abolition des droits de péage qui gênent le parcours des marchandises, et de l'organisation d'un bon système de douanes; mais les guerres et les constructions si dispendieuses, dont Louis XIV avait le goût, ne permirent pas au ministre des finances de faire pour l'industrie tout ce qu'il aurait désiré : de fatales nécessités dominaient la situation.

Quand le commerce était paralysé par une cause quelconque, les métiers cessaient de battre, et grand nombre d'ouvriers tombaient dans une profonde misère. On trouva en 1649 qu'il y en avait trop, surtout de compagnons et d'apprentis venus de l'étranger; la plupart reçurent l'ordre de retourner dans leur pays, et les chefs d'atelier furent invités à n'en avoir qu'un seul. C'était un vain palliatif, et il n'y avait pas de bons résultats à s'en promettre. Une ordonnance rendue en 1667 étendit les priviléges de la corporation des ouvriers en soie à tous ceux qui travaillaient ou qui faisaient travailler dans ce genre d'industrie, alors même qu'ils n'auraient fait aucun apprentissage; elle leur imposait seulement l'obligation de se faire inscrire sur le registre des maîtres-gardes. Le nombre de ceux-ci fut élevé à six : deux à la nomination directe du consulat, et quatre élus à la majorité des suffrages d'une assemblée formée d'anciens maîtres-gardes et de trente chefs d'atelier désignés par le consulat. Les maîtres-gardes avaient la police de la fabrique; ils veillaient à l'observation des règlements, et prenaient connaissance des contestations qui s'élevaient entre les chefs d'atelier et les compagnons : c'était une institution fort utile.

L'art de la fabrication des étoffes de soie se perfectionna beaucoup pendant le dix-septième siècle. Claude Blanchet, et quelques années après, Antoine Bourget, introduisirent à Lyon le tissage des crêpes et des étamines. Bourget avait du génie; il imagina des mécaniques fort bien confectionnées pour la filature des soies : cette industrie réussit, et bientôt trois cents métiers travaillèrent ; il y en eut à Saint-Chamond et à Saint-Etienne, mais c'est à Lyon que se trouvait le plus grand nombre. James Fournier importa d'Angleterre dans cette ville l'art de tisser les bas de soie par un procédé fort ingénieux; la mécanique était en acier, et fonctionnait avec une admirable précision. Cette branche de commerce prospéra beaucoup; le nombre des métiers s'augmenta d'année en année : plusieurs villes, Nîmes entre autres, cherchèrent à s'approprier ce genre de fabrication et en vinrent à bout. Lyon voulut en vain garder le monopole du tissage des bas de soie; on défendit sans succès l'exportation des métiers et leur confection sans la permission spéciale des maîtres-gardes : ces entraves furent bientôt éludées. Lyon avait surpris le secret de l'Angleterre; on lui déroba le sien.

Vers le même temps la fabrique lyonnaise fit une autre conquête, l'art de donner aux soies leur éclat : elle la dut au génie d'un de ses enfants, ou plutôt au hasard qui a fait un si grand nombre de découvertes. Ruiné par des spéculations malheureuses, triste et découragé, Ottavio Mey roulait par désœuvrement, entre ses dents, un morceau de taffetas blanc; il allait le jeter lorsqu'il s'aperçut que l'étoffe était devenue très brillante, qualité qu'elle conserva : elle la devait donc à la pression et à la chaleur humide. Cette réflexion conduisit Mey à imaginer son procédé de lustrage, qui releva sa fortune; devenu riche, cet habile fabricant se livra au goût des arts, et forma un cabinet d'antiquités dans lequel il plaça le bouclier d'argent que des pêcheurs avaient trouvé dans le Rhône, près d'Avignon. C'est le bouclier de Scipion; l'héritier de Mey en fit présent au roi.

Les draps de soie de Lyon étaient renommés, même en Italie; les frères Parent trouvèrent moyen de les rendre plus parfaits encore. Un simple ouvrier lyonnais, ingénieux comme tant d'autres artisans de la même profession, Charlier, imagina une

étoffe qui imitait très bien le point de tapisserie des Gobelins. Quelques essais déjà tentés en ce genre n'avaient obtenu qu'un succès médiocre.[1]

C'est en 1702 qu'une véritable chambre de commerce fut instituée à Lyon; on en fit un conseil permanent, composé des représentants des principaux genres d'industrie : ses membres, renouvelés chaque année par moitié, étaient nommés par élection. Cette chambre correspondait par un délégué avec le conseil général de commerce établi à Paris. Ainsi, en dépit des obstacles qui paralysaient quelquefois son essor, la fabrique de soieries prospérait; elle eut à soutenir en 1712 un grand procès: la Compagnie des Indes avait le monopole des soies de la Chine et de l'Inde; Lyon essaya d'employer les soies indigènes : c'est ce qu'on voulut lui défendre sous les prétextes les plus frivoles. Soumises à des expériences comparatives, les soies de France et d'Italie parurent moins sèches et moins cassantes que celles de l'Inde. Les chefs d'atelier obtinrent la permission de se servir des soies dont il leur conviendrait de faire usage.

C'est surtout pour le service du commerce que la poste aux lettres a été organisée; elle fut placée, en 1648, dans les attributions municipales : toutes les dépêches partaient d'un même bureau, auquel arrivaient tous les courriers. Le consulat en nommait les employés.

§ III. Lyon fournit à Paris, pendant le dix-septième siècle, des artistes d'un mérite éminent : un grand peintre, d'habiles graveurs et des sculpteurs, dont les nombreux ouvrages sont la plus belle décoration des palais de la capitale.

Un peintre lyonnais, d'un talent bien supérieur à celui de Blanchet, aurait pu être appelé pour la décoration de l'Hôtel-de-Ville; mais il parcourait ailleurs une carrière brillante. Né en 1596 d'un père flamand, Jacques Stella avait fait de bonnes

1. — D'autres industries reçurent des améliorations importantes; celle de la chapellerie dut quelques perfectionnements à Etienne Mazard, né en 1660 et mort en 1736. Mazard avait introduit le poil de castor dans la fabrication du feutre; il légua sa fortune, qui était assez considérable, à l'hôpital de la Charité, et voulut que le revenu d'une de ses maisons et la rente d'un capital de quarante mille livres fussent employés à doter chaque année trente-trois jeunes filles, chacune d'une somme de cent cinquante livres : dispositions qui furent exécutées.

études et beaucoup de progrès en Italie; il passa sept années à la cour du grand-duc de Florence, qui estimait beaucoup les productions du pinceau de cet artiste. Stella se rendit ensuite à Rome avec son frère François, et demeura onze ans dans cette patrie des beaux-arts. Il avait beaucoup d'habileté et excellait dans les sujets gracieux, travaillait peu d'après nature, et dessinait cependant avec correction. Ses principaux ouvrages sont Jésus disputant avec les docteurs, le Baptême de Jésus, le Miracle des cinq Pains, la Samaritaine, la Baigneuse, et Minerve au milieu des Muses, tableaux qui lui ont acquis une célébrité méritée. Mis en prison à Rome, sur une accusation fausse, il dessina sur la muraille, avec un morceau de charbon, une Vierge et l'Enfant Jésus, et mit tant de talent dans cette esquisse, que le cardinal Barberini vint la voir et l'admira. Stella, de retour en France, ne fit à Lyon qu'un séjour très court; Paris l'appelait. Richelieu lui fit obtenir le titre de peintre du roi, une pension de mille livres, un logement au Louvre, et la croix de Saint-Michel. Ami de Nicolas Poussin, Stella fut bien servi par les bons offices de ce grand artiste; il peignit le portrait de Louis XIV enfant et la chapelle du Palais-Royal. On a de lui de petites compositions d'un fini très précieux, et des dessins très estimés; il mourut en 1647. Les principaux graveurs qui ont travaillé d'après ce maître, sont : Edelinck, Poilly, Audran et Melan. Le burin spirituel de sa nièce, Claudine Stella, a reproduit les Jeux d'enfants en cinquante-deux planches, et la Vie de saint Philippe de Néri, en quarante-deux morceaux. Stella eut pour élève son neveu Antoine Boussonnet, qui imita avec bonheur la manière de son oncle, et vécut à Lyon de 1630 à 1682. Jacques Stella fut enseveli à Paris dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois; la ville de Lyon est fière de lui avoir donné le jour, et le nomme avec orgueil parmi les artistes remarquables qu'elle a produits. [1]

1.—La peinture à Lyon n'a pas fourni, pendant le seizième siècle, des artistes d'un ordre supérieur; aussi n'en ai-je point parlé : j'aurais pu citer cependant Jean Perréal, valet de chambre du roi et peintre de la ville de Lyon; Claude Perréal, peintre et poète dont la mort inspira à Clément Marot un de ses rondeaux, et les sœurs de cet artiste qui peignaient aussi avec succès. Tous ces Perréal appartenaient sans doute à une même famille d'artistes qui s'éteignit vers la fin du seizième siècle, et fut dignement remplacée par celle des Stella.

Trois sculpteurs, Coysevox et les deux frères Coustou, lui firent infiniment d'honneur à la même époque. Antoine Coysevox, d'origine espagnole, était né à Lyon en 1640; à peine âgé de dix-sept ans, il se fit connaître très avantageusement par une belle statue de la Vierge. Peu de temps après, le cardinal de Furstemberg l'appela en Alsace et le chargea de la décoration de son palais. De retour à Paris, Coysevox exécuta deux statues de Louis XIV, l'une en pied et l'autre équestre : celle-ci était de grandeur colossale. Le consciencieux artiste s'était fait amener seize chevaux des écuries du roi; il les avait étudiés attentivement, et s'en était approprié les formes les plus belles. On cite au rang de ses ouvrages les plus remarquables : Mercure et la Renommée, portés sur des chevaux ailés; un Flûteur, une Flore, les tombeaux du cardinal de Mazarin et de Charles Le Brun, et surtout celui de Colbert. On a de cet artiste infatigable beaucoup de groupes, de bustes et de bas-reliefs; il était l'oncle des deux Coustou, ses élèves.

Né à Lyon en 1658, Nicolas, l'aîné des deux frères, obtint le grand prix de l'Académie, et devint pensionnaire du roi à Rome. Il demeura trois années dans cette ville, et fit une étude particulière de Michel-Ange. De retour à Paris, Nicolas Coustou fut bientôt chargé de grands travaux, parmi lesquels on admira le groupe colossal qui représente la jonction du Rhône et de la Saône, un berger, un groupe de tritons, et la descente de croix appelée le Vœu de Louis XIII. Cet artiste était très fécond; quoique son habileté fût remarquable, elle n'égalait cependant pas celle de son frère Guillaume, un des plus grands sculpteurs qui aient existé. Guillaume Coustou s'est immortalisé par les belles statues et par les groupes dont il a orné les jardins de Marly : plusieurs de ses compositions décorent maintenant les Champs-Elysées. Tout le monde connaît l'écuyer occupé à contenir un cheval qui se cabre; le passage du Rhin, morceau capital, commencé par son frère; le bas-relief de l'hôtel des Invalides, le fronton du Château-d'eau, vis-à-vis du Palais-Royal, et la statue de Louis XIII. Cet artiste prolongea sa brillante carrière jusqu'en 1746 : ainsi, deux siècles peuvent le revendiquer.

Les deux frères Coustou fournirent le concours de leur talent

pour l'ornementation d'un monument magnifique dont l'historien de Lyon ne peut se dispenser de parler.

Le 20 mars 1686, le consulat, d'après la demande du maréchal de Villeroi, vota l'érection, sur la place Bellecour, d'une statue équestre en bronze de Louis XIV. Une convention fut passée entre la ville et Martin Desjardins, qui s'engagea à exécuter ce grand travail pour le prix de quatre-vingt-dix mille livres, dans l'espace de deux années ; il tint parole. Les frères Keller fondirent cette statue, la plus grande qu'il y eût alors en France. Louis était vêtu à l'antique, en costume héroïque, sans selle ni étriers; il montait un cheval de bataille long de seize pieds, de la tête à la queue. La hauteur du groupe, depuis les pieds de l'animal jusqu'au sommet de la tête du cavalier, était de dix-neuf pieds. Cette statue équestre pesait trente milliers. Le bronze était composé moitié de cuivre rouge et moitié de cuivre jaune; il fut coulé d'un seul jet. On le transporta par eau de Paris à Toulon, puis on lui fit remonter le Rhône; il arriva à Lyon le 25 juillet 1701. Le consulat reçut la statue à Ainay, et l'accompagna jusqu'au port du Roi; un corps de musiciens ouvrait la marche, et le bruit de décharges de mousqueterie et d'artillerie se mêlait à celui des timbales, des clairons et des trompettes. Desjardins et les frères Keller n'avaient mis que deux ans pour fondre cette immense statue équestre; il en fallut douze pour élever le piédestal, qui fut construit en marbre blanc, sur les dessins de Chabry. On lisait sur les faces ces inscriptions : LVDOVICO MAGNO REGI PATRI HEROI — ANNO M. D. CCXIII — VERÆ RELIGIONIS ADSERTORI — BONARVM ARTIVM PARENTI — BELLI ET PACIS ARBITRO. Des casques en bronze surmontaient les angles. Ainsi formé du piedestal et de la statue, le monument avait quarante-un pieds de haut. Les frères Coustou décorèrent le piédestal de trophées d'armes, de bas-reliefs et de deux figures colossales de dix pieds de hauteur, représentant le Rhône et la Saône. Guillaume exécuta celle du fleuve, et Nicolas celle de la rivière : ils reçurent pour ce travail quarante-quatre mille livres, non compris neuf mille trois cents livres pour les frais de transport de ces beaux groupes d'un travail supérieur à celui de la statue. Le cheval partait du pied gauche, et il avait l'encolure trop courte. Ce monument, qui com-

mença une vie nouvelle pour la place Bellecour, jusqu'alors déserte et abandonnée à un jeu de mail, fut solennellement inauguré le 28 décembre 1713. Ce fut une belle cérémonie : toute la milice urbaine, drapeaux et capitaines en tête, était sous les armes dès neuf heures du matin; le prévôt des marchands, les échevins et les officiers de la ville en grande tenue, un brillant état-major, la compagnie des arquebusiers, et plus de cinquante mille spectateurs, remplissaient la place Bellecour, nommée depuis ce jour place de Louis-le-Grand. Cette multitude entourait la statue, qui fut découverte en moins d'une heure, et saluée de ce cri mille fois répété : Vive le roi !

La gravure dut à la ville de Lyon des hommes d'un haut mérite. Un artiste dont la renommée a égalé celle de Guillaume Coustou, Gérard Audran, la porta par ses nombreux travaux à un degré de perfection inconnu avant lui. Né en 1640, d'un père qui était lui-même un artiste fort distingué, il alla perfectionner ses études à Paris et en Italie, se lia intimement avec Charles Le Brun, reçut des encouragements de Colbert, et devint membre de l'Académie royale de peinture. Audran dessinait fort bien : à Rome, il grava d'après Raphaël et Le Dominiquin; à Paris, d'après Nicolas Poussin, Le Brun et Le Sueur. Son burin est souple, correct, énergique; il rend admirablement le style du peintre, et jusqu'à la couleur. Gérard Audran est le premier des graveurs d'histoire; ses principaux ouvrages, toujours haut placés dans l'estime des connaisseurs, sont les batailles d'Alexandre, Dieu parlant à Moïse, le Jugement de Salomon, la Femme adultère, Jésus conduit au Calvaire, saint Protais martyr, saint Sébastien martyr, le Temps qui enlève la Vérité, la bataille entre Constantin et Maxence, le triomphe de Constantin, le martyre de saint Etienne, celui de saint Laurent, et les sept Sacrements [1]. Un

1. — D'autres Audran, lyonnais comme Gérard, ont été des graveurs habiles : on a de Benoît (né en 1661, élève et neveu de Gérard) la Maladie d'Alexandre, d'après Eustache Le Sueur; Jésus instruisant Marthe et Marie, d'après le même peintre, etc. Jean Audran, né à Lyon en 1667, et son frère Benoît, étudièrent aussi à Paris sous leur oncle Gérard. Jean dessinait et gravait fort bien; il est auteur du Moïse sauvé des eaux, d'Esther devant Assuérus, de la Résurrection de Lazare, etc.

autre graveur lyonnais, élève de Germain Audran, né vingt-quatre ans après Gérard, excella dans le genre du portrait, devenu plus difficile depuis qu'Hyacinthe Rigaud avait donné tant de place aux draperies. Drevet grava avec un talent supérieur les portraits de Louis-le-Grand, représenté debout, revêtu du manteau royal [1]; de Boileau, de Girardon, et des cardinaux de Beauveau, de Fleury, de Noailles et de Rohan. On distingue parfaitement les uns des autres, dans ces belles compositions, le satin, le velours, le drap, le bois, les métaux. Drevet fut le père et le maître de Pierre, IIe du nom, auquel on doit, entre autres beaux ouvrages, le portrait en pied de Bossuet, d'après Rigaud, chef-d'œuvre auquel il n'y a rien de comparable en ce genre, et que l'habile artiste exécuta à l'âge de vingt-six ans [2]. Un autre Drevet, de la même famille, Claude, grava aussi des portraits très estimés; il était lyonnais : son ouvrage le plus remarquable est le portrait de Vintimille, archevêque de Paris.

Ces grands artistes, Jacques Stella, Guillaume Coustou, Gérard Audran et Pierre Drevet, suffiraient à l'éternelle illustration d'une cité.

§ IV. Les lettres et les sciences, il faut l'avouer, ne produisirent pas à Lyon, pendant le dix-septième siècle, des hommes aussi éminents : quelques noms cependant se présentent avec beaucoup de distinction; un des plus connus est celui de Claude-François Menestrier. Entré chez les Jésuites à l'âge de quinze ans, Menestrier montra de bonne heure une grande facilité pour l'étude et une ardeur infatigable pour le travail : il professa la rhétorique dans plusieurs colléges avant d'habiter celui de Lyon, sa ville natale, et eut partout la réputation d'un homme de goût

1. — On recherche beaucoup les épreuves sur lesquelles existe une boucle de cheveux à l'extrémité du sourcil gauche : Drevet la supprima ; il travailla aussi sa planche de nouveau, pour lui donner plus d'harmonie.

2. — On reconnaît les précieuses épreuves dites *au fauteuil blanc*, à ces signes : on lit *trecenses* au lieu de *trecensis* dans la quatrième ligne à la droite du titre, et *constorianus* au lieu de *consistorianus*.

Pierre II a gravé d'autres très beaux portraits, ceux entre autres de Robert de Cotte, d'Adrienne Lecouvreur, etc. On lui doit les estampes si remarquables de la Présentation au Temple, d'après Louis de Boullongne, et de Rebecca recevant les présents d'Eliézer, d'après Antoine Coypel.

et de savoir. Sa mémoire était prodigieuse; il n'oubliait rien de ce qu'il avait lu. On raconte que Christine de Suède, voulant la mettre à l'épreuve, dicta à Menestrier trois cents mots bizarres qu'il répéta sans hésitation d'abord, dans leur ordre, du premier au dernier, puis en les prenant à rebours, et en remontant du dernier au premier. Ce savant jésuite s'entendait bien à ordonner une fête publique : c'est lui qui, en 1658, à l'âge de vingt-sept ans, dirigea les préparatifs de celle que la ville offrit à Louis XIV ; chargé du même office en 1667, il ne réussit pas moins bien. Menestrier connaissait l'art du dessin : la grande cour du collége fut peinte à fresque de sa main. Son érudition était inépuisable; bibliothécaire de la maison des Jésuites, il augmenta beaucoup les collections de livres et de médailles. On sait que la culture des lettres ne l'avait point détourné de la théologie, et qu'il accompagna le P. Rigaud aux conférences qui s'ouvrirent à Die avec les protestants. Menestrier avait fait une étude spéciale du blason et de la numismatique; ses ouvrages en ce genre ont conservé toute leur réputation. C'est en 1696 qu'il publia la première partie de son Histoire consulaire de Lyon; il ne la conduisit pas au-delà du règne de Charles VI : son plan était vaste, et il s'abandonna trop, dans l'exécution de son prolixe travail, à son goût pour les dissertations archéologiques. Menestrier se laisse dominer par sa science, et oublie fort souvent qu'il écrit une histoire. On a dit, mais sans le prouver, que cet érudit jésuite, croyant avoir à se plaindre des magistrats de Lyon, brûla, pour se venger, la seconde partie de son ouvrage.[1]

1. — MENESTRIER a beaucoup écrit ; voici l'indication de ses principaux ouvrages :

Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon. *Lyon*, *de Ville*, 1696, in-fol. avec cartes, et la figure (rare) de l'église Saint-Jean. — Des Représentations en musique, anciennes et modernes. *Paris*, *Guignard*, 1681, in-12. — Des Ballets anciens et modernes. *Paris*, *Guignard*, 1682, in-12. — Histoire de Louis-le-Grand par les médailles, etc. *Paris*, *Rob. Pepie*, 1693, in-fol., fig. — La Devise du roi justifiée, avec un recueil de 500 devises, etc. *Paris*, *Michallet*, 1679, in-4°. — Eloge historique de la ville de Lyon, et sa grandeur consulaire sous les Romains et sous nos rois. *Lyon*, *Benoît Coral*, 1669, in-4°. — Les divers Caractères des ouvrages historiques, avec le plan d'une nouvelle histoire de la ville de Lyon. *Lyon*, *de Ville*, 1694, in-12. — Les Réjouissances de la paix, faites dans la ville de Lyon le 20 mai 1660, avec un Traité de la conduite des feux d'artifice. *Lyon*, *Guill. Barbier*, 1670, petit in-fol. — De la Chevalerie ancienne et moderne. *Paris*, *La Caille*, 1683, in-12. — Traité des tournois, joustes, carrousels et autres spectacles publics. *Lyon*, *Jac. Muguet*,

Non moins érudit et plus profond dans la science des antiquités que ne l'était Menestrier, Jacob Spon, fils d'un médecin de Lyon très distingué, fit une étude particulière des monuments anciens de la ville qui lui avait donné le jour. Peu d'archéologues, au dix-septième siècle, l'ont égalé; c'était un homme consciencieux et d'un vaste savoir, lié intimement avec Charles Patin et en relation avec la plupart des savants de son époque. Jacob Spon était protestant; inquiété pour ses opinions religieuses, il se retira à Genève, dans un si grand dénument, qu'il mourut à l'hôpital. [1]

Le voyageur célèbre, Balthazar de Monconys, fut aussi une illustration au dix-septième siècle : né à Lyon en 1611, dans une famille distinguée qui a fourni plusieurs prévôts des marchands, il eut de bonne heure le goût des pérégrinations lointaines; il parcourut successivement l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Syrie, la Turquie, et visita dans un second voyage l'Angleterre, les Provinces-Unies, l'Allemagne et l'Italie septentrionale, plus occupé malheureusement des sciences occultes et de recettes

1669, in-4°. — Le véritable Art du blason. *Lyon, Ben. Coral*, 1659, petit in-12. — L'Art du blason justifié. *Lyon, Benoît Coral*, 1661, petit in-12. — Les diverses espèces de noblesse et les manières d'en donner les preuves. *Paris, Rémy*, 1681, in-12. — Le Blason de la noblesse. *Paris* et *Lyon*, 1683, in-12. — Abrégé méthodique des principes héraldiques, ou le véritable Art du blason. *Lyon, Ben. Coral*, 1673, in-12. — La nouvelle Méthode du blason réduite en leçons... *Lyon, Amaulry*, 1688, in-12. — Origine des ornements des armoiries. *Paris, Th. Amaulry*, 1680, in-12. — Jeu d'armoiries des quatre principales nations de l'Europe, pour apprendre le blason. *Paris*, 1677, in-12. — Jeu de cartes du blason. *Lyon, Amaulry*, 1692, petit in-12. — Dissertation sur l'usage de se faire porter la queue. *Paris, J. Boudot*, 1704, in-12; réimpr. avec des notes (par MM. Bréghot du Lut, Duplessis et Péricaud). *Lyon*, 1829, in-8°. — Description de la belle et grande colonne historiée, dressée en l'honneur de l'empereur Théodose... *Paris*, 1702, in-fol. — Bibliothèque curieuse et instructive... *Trévoux* et *Paris*, 1704, 1 vol. petit in-12. — Philosophie des images. *Paris, de la Caille*, 1682-83, 2 vol. in-8°. — L'Art des emblèmes. *Paris, de la Caille*, 1684, in-8°. — Des Décorations funèbres. *Paris*, 1687, in-8°. — Dissertation des Loteries. *Lyon, Bachelu*, 1700, petit in-12; etc.

1. — Spon (*Jacob*). Voyage d'Italie, etc. *Amsterdam, Boom*, 1679, 2 vol. petit in-12, fig. — Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon. *Lyon, Jacques Faeton*, 1573, in-8°, fig.— De l'Origine des étrennes. *Paris, Didot aîné*, 1781, in-18, et avec des notes par MM. Duplessis, Bréghot et Péricaud. *Lyon, Barret*, 1828, in-8°. — Recherches curieuses d'antiquités contenues en plusieurs dissertations sur des médailles, etc. *Lyon*, 1683, in-4°. — Miscellànea eruditæ antiquitatis, etc. *Lugduni*, 1685, in-fol., fig. — Ignotorum et obscurorum deorum aræ; 1677, in-8°.

pharmaceutiques que de bien observer les hommes et les lieux. Ses voyages ont été publiés par son fils, Gaspard de Monconys, seigneur de Liergues et de Pouilly. [1]

On peut rattacher aux annales littéraires de Lyon quelques écrivains estimables qui ne sont point nés dans cette ville, mais qui se sont occupés de son histoire ou de ses antiquités; plusieurs, au reste, y ont rempli des emplois ou ont vécu dans l'intimité des hommes de lettres qu'elle possédait. Je citerai en première ligne Claude Le Laboureur, prévôt de l'abbaye de l'Ile-Barbe [2]; et dans un ordre inférieur, Jacques Severt, auquel on doit une chronologie des archevêques de Lyon, fort améliorée par les frères Sainte-Marthe; le directeur de la Monnaie, Antoine Laisné [3]; La Mure [4] et Samuel Chapluzeau [5]. Conteur agréable, et le premier en ce genre après La Fontaine, poète négligé, diffus, et quelquefois prosaïque, mais rempli de naturel, Jacques Vergier ne doit point être oublié : on lit encore ses vers avec plaisir : ils ont eu et mérité une grande réputation dans un ordre secondaire; aucun poète lyonnais de son époque ne saurait être comparé à Vergier. [6]

1. — Voyages de M. de Monconys, etc. *Lyon*, 1665, 3 vol. in-4°, fig.

2. — Laboureur (*Claude* Le). Les Mazures de l'abbaye de l'Isle-Barbe-lès-Lyon, ou l'Histoire de cette abbaye, etc. *Paris*, 1681, 2 vol. in-4°.—Discours sur l'origine des armes, contre le P. Menestrier; 1658, in-4°. — Lettre apologétique de C. L. L., etc., contre les lettres de C.-F. Menestrier; in-4°. — Histoire généalogique de la maison de Sainte-Colombe, etc.; 1673, in-8°.

3. — Laisné (*Antoine*), né à Paris en 1668. Lugduni descriptio et encomium. *Lugduni*, 1732, in-8°. — Explication de l'inscription qu'on a trouvée à Saint-Just en 1714. *Trévoux*, 1715.— Inscriptions sépulcrales descouvertes à Lyon sur la montagne de Saint-Irénée. (*Mém. de Trévoux*, 1731, etc.) Voyez la Notice de M. Bréghot sur Laisné (*Archives du Rhône*, III, 206). Laisné était directeur de l'hôtel de la Monnaie.

4. — Mure (*Jean-Marie* de la). Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon. *Lyon*, 1671, in-12. La Mure était de Roanne; il a laissé plusieurs manuscrits sur le Forez.

5. — Chappuzeau (*Samuel*), né à Genève. Lyon dans son lustre, etc. *Lyon*, *Scipion Jasserme*, 1656, in-4°.

6. — Vergier (*Jacques*). Œuvres diverses. *Amsterdam*, 1731, 2 vol. in-12. — Ces œuvres ont été souvent réimprimées. — Jacques Vergier était fils d'un maître cordonnier, et naquit à Lyon le 3 janvier 1655, suivant M. Bréghot qui a découvert son acte de baptême; il fut tué à Paris, le 17 août 1720, par un camarade de Cartouche; sa liaison avec La Fontaine a contribué à sa célébrité. (Note de M. Péricaud.)

L'histoire littéraire de Lyon au dix-septième siècle a recueilli une anecdote intéressante sur Molière : ce grand homme, encore au début de sa carrière, parcourait la province avec une troupe nomade qu'il avait formée, et dans laquelle se trouvaient déjà Ragueneau et les demoiselles Béjart, Duparc et de Brie, excellents acteurs dont le talent contribua, plus tard, au succès de ses pièces. Bien accueilli à Lyon en 1653, il y fit représenter, pour la première fois, sa comédie de l'Etourdi ; elle réussit. Une affluence extraordinaire de spectateurs suivit les représentations ; tous les autres spectacles furent abandonnés. Le théâtre était situé dans une maison du quartier Saint-Paul ; une salle du jeu de paume était mise à la disposition des comédiens ambulants : Molière avait alors trente-un ans. De Lyon il se rendit à Vienne, et y donna, selon Chorier qui l'appelle le prince des comédiens, plusieurs représentations de la tragédie d'Irène, tragédie composée par Claude Basset, secrétaire de l'archevêque Camille de Neuville [1]. D'Assoucy fut défrayé pendant trois mois, à Lyon, par Molière qu'il ne quittait pas : « Quoique je fusse chez eux, dit-il (chez Molière et chez la « Béjart), je pouvais bien dire que j'étois chez moi : je ne vis « jamais tant de bonté, tant de franchise ni tant d'honnêteté que « parmi ces gens-là, bien dignes de représenter réellement dans « le monde les personnages des princes qu'ils représentent tous « les jours sur le théâtre [2]. » On sait positivement que Molière était encore à Avignon en 1657 ; passa-t-il par Lyon, et parut-il à cette époque sur le théâtre du quartier Saint-Paul ? On le présume, sans pouvoir en fournir la preuve. On pense même qu'il dut concourir à la représentation dramatique donnée pendant le cours de cette année, au profit des pauvres, dans la grande salle de l'hôtel du gouverneur. Les billets portaient les armoiries de l'Hôtel-Dieu ; on en a conservé quelques-uns. C'est pendant un de ses séjours à Lyon que Molière, passant dans une rue,

1. — Fort loué par Chorier, Claude Basset avait un esprit vif, élevé et élégant ; il était lyonnais ; dirigées vers la jurisprudence, ses études en ce genre n'éteignirent point en lui l'instinct poétique. Avocat distingué, Claude Basset devint échevin en 1685.

2 — Aventures de d'Assoucy, I, 150.

demanda à un apothicaire, dont la bonne figure le frappa, comment il s'appelait. Après quelque hésitation, l'homme répondit, et c'est ainsi que le nom de M. Flurant est devenu immortel. [1]

Jean de La Fontaine vint aussi à Lyon plusieurs fois; il y avait un ami, riche banquier, nommé Case, chez lequel il logeait. La Fontaine se lia avec Louis de Puget, dont il estimait le talent poétique, et qu'il consultait sur ses vers. [2]

L'opéra fut introduit à Lyon pendant les dernières années du dix-septième siècle; son premier directeur fut un nommé Legay. On le plaça d'abord dans une maison de la rue du Garet, qu'un incendie détruisit entièrement en 1689. Quand la troupe chantante voulut se placer ailleurs, elle rencontra une vive résistance de la part des curés; aucun ne la voulait sur sa paroisse. On lui permit provisoirement de donner des représentations dans une maison de la place Bellecour; chassée de ce nouveau domicile, elle se réfugia rue Saint-Jean, dans une grande maison contiguë à l'hôtel du gouverneur. Mais il n'y avait pas de dégagements suffisants, et l'espace était trop étroit; Legay trouva un emplacement beaucoup plus convenable pour son théâtre, sur un terrain situé entre la rive droite du Rhône et le jardin de l'Hôtel-de-Ville.

Les sciences étaient surtout cultivées par les Jésuites; ils construisirent un observatoire, en 1702, d'après le dessin de Cassini, et sur les plans du P. de Saint-Bonnet, astronome distingué, qui périt par un accident pendant qu'on bâtissait cet édifice. Ces savants religieux donnèrent beaucoup d'importance à l'étude des mathématiques, et c'est peut-être à l'impulsion qu'ils ont imprimée, que la ville de Lyon a dû les hommes distingués dans cette branche des connaissances humaines dont elle s'est honorée plus tard.

Mais, de tous les événements de l'histoire littéraire de Lyon

1. — Œuvres de Molière, édition donnée par Auger, t. I. — Jules Taschereau. Vie de Molière, in-8°. — Molière à Lyon (article par M. Péricaud); *Revue du Lyonnais*, II, 437.

2. — Moréri habita Lyon pendant quelque temps; il y publia, à l'âge de dix-huit ans, un poème intitulé *le Pays d'amour*, et quelque temps après, des poésies. C'est aussi à Lyon que parut la première édition de son *Dictionnaire*.

pendant les dernières années du règne de Louis XIV, le plus important et le plus fécond en utiles résultats, ce fut la fondation de l'Académie des sciences et belles-lettres et de la Société des beaux-arts. Ces deux institutions ne furent officiellement reconnues par le gouvernement du roi que sous Louis XV ; leur étude appartient donc à l'examen des progrès de la civilisation, à Lyon, pendant le dix-huitième siècle.

CHAPITRE VI.

LYON SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV.

1715-1774.

§ 1er. La régence ; système de Law. Premières années du règne de Louis XV ; administration probe du cardinal de Fleury. — § 2. Insurrection des ouvriers en soie, en 1744. — § 3. La France sous Louis XV. Expulsion des Jésuites du collége de Lyon, en 1762. Emeute contre le collége des médecins, en 1768. — § 4. Premières années du règne de Louis XVI. Joseph II, Cagliostro et La Fayette à Lyon. Insurrection des ouvriers en soie, en 1786.

§ I. La régence fut une époque de réaction contre la politique de Louis XIV. Accablé de misères qu'il n'avait jamais connues à ce degré, le peuple insulta à la mort et aux obsèques du roi; maltraité et mis hors des affaires, le parlement cassa le testament du monarque : clergé, noblesse, citoyens de toutes les classes, ouvriers, marchands et paysans avaient souffert beaucoup de l'arbitraire et du despotisme du gouvernement qui venait de finir, ils saluèrent avec enthousiasme l'avénement du pouvoir nouveau. Une cour hypocrite, se réglant sur les mœurs sévères de Louis et de Madame de Maintenon, avait fait parade de principes religieux qu'elle n'avait pas; celle du régent, en

haine de la vie bigote et triste à laquelle le vieux roi l'avait condamnée, afficha la plus grande dépravation et donna à la nation le spectacle contagieux de l'immoralité poussée jusqu'au scandale. Il n'y avait point d'argent au trésor royal; des armées permanentes de deux cent mille hommes et des guerres longtemps malheureuses avaient épuisé les finances et la population du royaume. Maître de l'Etat, Philippe d'Orléans s'abandonna aux doctrines épicuriennes qu'il avait toujours professées. Toutes les places furent envahies par une noblesse cupide, et, délivrée du pouvoir absolu qui pesait sur elle d'une manière si rude, la magistrature se mêla de l'administration et prit une grande part au gouvernement. Cette réaction morale et religieuse, poussée jusqu'au cynisme, s'appuyait sur un système politique entièrement contraire à l'intérêt national et qu'on peut résumer en ces deux mots : trahison et lâcheté. Acheté par l'or de l'Angleterre, Dubois, ministre infâme du trop facile régent, fit déclarer la guerre à l'Espagne, qu'il ruina au profit de l'ennemie de la France.

Cependant il fallait beaucoup d'argent à la cour libertine et prodigue du régent; rien n'égalait le désordre des finances. Les dépenses étaient très supérieures aux recettes, et s'accroissaient sans cesse ; Philippe dévorait d'avance, par de continuelles anticipations, le produit d'impôts énormes que la nation ne pouvait plus supporter. Une dette immense et immédiatement exigible engageait l'avenir pour longtemps, et des mesures immorales, telles que la réduction de la rente, la refonte des monnaies sous un titre plus élevé, et des poursuites tyranniques exercées contre les créanciers de l'Etat, avaient détruit le crédit public. La banqueroute était imminente. C'est dans ces graves conjonctures que Philippe d'Orléans se laissa éblouir par les promesses de l'écossais Jean Law : dupe lui-même de ses calculs, Law imagina une banque pour l'administration des revenus de l'Etat, et un papier-monnaie à l'abri des variations de la monnaie d'or et d'argent ; à la richesse positive et naturelle il substitua une richesse fictive, et créa pour celle-ci un signe de convention auquel il sacrifia le numéraire. Entraînée par un esprit de vertige, les classes moyennes et la noblesse recherchèrent avec avidité le papier de Law, et un agiotage effréné s'empara d'une

grande partie de la nation. Mais cet engouement ne pouvait durer, rien ne le justifiait; beaucoup de grands seigneurs échangèrent leur papier-monnaie contre de l'or ou contre des terres, et réalisèrent des bénéfices énormes : la France fut ruinée. Lyon souffrit peu du système, directement du moins; il s'en était défié: toutefois, la ville fut atteinte par le contre-coup qui suivit cet ébranlement; ses revenus subirent une grande diminution. Le gouvernement du régent avait ordonné la suppression de quelques impôts et la réduction de quelques autres; le sur-octroi du vin et de la viande, le tiers-surtaux, le quarantième, et les droits d'entrée sur les soies, furent considérablement abaissés. Obligée de venir au secours de l'Etat, la ville avait contracté une dette énorme de huit millions trois cent mille livres : le gouvernement du régent se libéra envers elle, mais il paya en billets déjà frappés d'une forte dépréciation. La caisse du receveur de Lyon n'était pas moins vide que celle du trésor royal; on mit des droits nouveaux sur les vins et sur les soies, et on adjugea leur exploitation à une compagnie fermière au prix de cinq cent vingt mille livres; tous les anciens impôts furent maintenus ou rétablis.

Au gouvernement de Philippe d'Orléans, régent, succédèrent l'administration probe et désintéressée, mais timide et peu intelligente, du cardinal de Fleury, et une politique de paix et d'apathie. Tout le système du nouveau ministère consistait à éviter les chocs et à ne point aborder de front les difficultés de la situation; il eut un moment de prospérité lorsqu'un Bourbon, placé sur le trône de Naples, eut engagé cette partie de la péninsule italique dans le système français. Malgré sa réserve méticuleuse, le cabinet fut entraîné à une guerre injuste en 1741. Héritier d'un royaume que l'énergique volonté de Frédéric-Guillaume son père avait élevé à un haut degré de puissance, Frédéric II s'apprêtait à jouer un grand rôle en Europe : politique profond, habile administrateur, doué de talents militaires de premier ordre, fort ambitieux et très peu scrupuleux, ce jeune roi signala son avénement au trône par l'invasion de la Silésie. Attaquée par une coalition puissante dans laquelle la France entra, la fille de Charles VI, l'impératrice Marie-Thérèse, fut au moment de perdre sa couronne. Son intrépidité, l'alliance de l'Angleterre, le dé-

vouement des Hongrois et l'impéritie des généraux français lui conservèrent ses états. [1]

A l'intérieur, s'il n'y avait pas précisément prospérité, une amélioration considérable dans le crédit et dans la condition des classes laborieuses ne pouvait être méconnue. On travaillait : il y avait un peu de vie dans l'industrie, le peuple ne se plaignait pas. C'est dans cette situation, satisfaisante à beaucoup d'égards, qu'une émeute de nature très grave vint compromettre la tranquillité publique à Lyon. Ce fut en 1744 que ce mouvement insurrectionnel éclata ; pour le comprendre, il faut préalablement rechercher les causes qui l'amenèrent et bien poser la question.

§ II. Le célèbre mécanicien Jacques Vaucanson avait reçu du cardinal de Fleury la mission de se rendre à Lyon, d'inspecter les métiers pour le tissage des étoffes de soie, et d'améliorer les procédés de fabrication; il la remplit avec empressement : peut-être l'avait-il sollicitée. Vaucanson étudia beaucoup le mécanisme du tissage, et proposa plusieurs moyens ingénieux pour le simplifier [2]. Son esprit inventif imagina un métier pour fabriquer des étoffes dans toutes les largeurs avec une navette volante, une mécanique pour diminuer le nombre des marches, et une autre pour changer à volonté de navette pendant le tissage des étoffes de différentes couleurs; un métier pour tisser en même temps plusieurs pièces d'étoffes, un moulin à soie, des métiers pour divers genres de tricots, etc., etc. Ces créations du génie de Vaucanson ne réussirent point auprès des ouvriers; ils se persuadèrent que ce mécanicien voulait rendre avec les machines leurs bras inutiles, et le poursuivirent à coups de pierres [3]. Ces

1. — C'est vers ce temps (1741) qu'un ambassadeur turc, envoyé à Louis XV, passa par Lyon : on lui fit une réception brillante. Le consulat lui fit les honneurs de la ville ; on lui donna le spectacle d'un feu d'artifice et celui d'un bal à l'Opéra, et les dames surtout s'empressèrent de lui faire bon accueil.

2.— A la même époque, le P. Péronier, franciscain, imaginait un moulin pour monter la soie à tours comptés, procédé qui aurait rendu impossibles les fraudes des teinturiers.

3. — Vaucanson, pour se venger, construisit une machine au moyen de laquelle un âne tissait une étoffe de soie à fleurs. (Vaucanson à Lyon en 1744, documents historiques pour servir à l'histoire de Lyon au dix-huitième siècle, publiés par P.-M. Gonon. *Lyon*, 1844, in-8°.)

tentatives d'amélioration excitèrent dans la fabrique une irritation profonde; mais une cause plus intime de mécontentement, et la faiblesse de l'autorité, produisirent l'explosion.

La fabrique de soieries avait pris une extension considérable, et employait, à des titres divers, plus de cinquante mille ouvriers. Elle était organisée d'après le règlement de 1667, modifié par le grand développement qu'elle avait reçu : on y trouvait environ huit mille compagnons, ouvriers à façon en quelque sorte, occupés tantôt dans un atelier et tantôt dans un autre; huit cents maîtres-ouvriers ayant chez eux plusieurs métiers, qui travaillaient, soit pour leur compte, soit pour celui d'un négociant; enfin, quatre-vingt-dix marchands qui, sans prendre aucune part au tissage, salariaient les maîtres-ouvriers, prenaient tous les risques de l'opération commerciale, et se livraient spécialement aux détails de la vente des étoffes. Ces marchands constituaient la grande fabrique, et les maîtres-ouvriers la petite; et les uns et les autres concouraient à l'élection des six maîtres-gardes, mais dans des proportions inégales : quatre nominations appartenaient aux chefs de commerce, deux aux chefs d'atelier. Un droit de réception était imposé à tous les membres de la communauté de la fabrique; il s'élevait à trois cents livres pour les marchands [1], et était moindre soit pour les chefs d'atelier, soit pour les simples ouvriers à façon. L'arrêt du 8 mai 1731 ne reconnut que deux catégories, les marchands et les maîtres-ouvriers; il fallait opter entre l'une ou l'autre; il permettait aux ouvriers qui vendaient pour leur compte d'avoir chez eux deux métiers, et leur défendait d'avoir des compagnons et de former des apprentis. Un chef d'atelier ne pouvait pas avoir plus de quatre métiers.

Cet arrêt de 1731 détruisait tout équilibre entre la grande et la petite fabrique; il donnait une sanction légale à l'envahissement de cette industrie par les gros capitaux, et mettait la communauté entière sous la dépendance d'un petit nombre de marchands privilégiés. Les ouvriers à façon se coalisèrent avec les

1. — Le produit de ce droit de réception, établi au profit de la communauté de la fabrique, avait été affecté au paiement de dettes qu'elle avait contractées et qui auraient dû être éteintes depuis longtemps.

maîtres-ouvriers; ils avaient pour eux la puissance du nombre et l'autorité du droit. Leurs réclamations instantes et répétées se résumaient dans ces trois chefs capitaux : égalité pour les différentes catégories de la communauté dans la nomination des maîtres-gardes, abolition du droit de réception de trois cents livres, liberté accordée aux ouvriers à façon et aux chefs d'atelier de travailler, soit pour leur compte, soit pour celui d'autrui.

Ces concessions, la grande fabrique n'entendait nullement les faire; elle persista obstinément dans ses priviléges. Il y eut des débats contradictoires, des mémoires en faveur des uns et des autres, et surtout beaucoup de récriminations. Un règlement assez important, fait en 1737, faisait droit, en grande partie du moins, à la demande des maîtres-ouvriers, et organisait la fabrique sur des bases relativement assez équitables; mais il eut à peine deux années de durée : l'autorité le rapporta. Une vive fermentation se manifesta aussitôt : peu familier avec la question industrielle, le contrôleur général Orry manda à Paris une députation composée de marchands et de maîtres-ouvriers en nombre égal; mais comment seraient élus les délégués de la fabrique ? Le prévôt des marchands ne voulut pas reconnaître ceux que les maîtres-ouvriers avaient nommés directement, et, pour en finir, l'autorité remit en vigueur l'arrêt oppressif rendu en 1731. Toutes les prohibitions qu'il avait instituées étaient rétablies : le droit de trois cents livres pour l'admission dans la communauté était maintenu; on défendait de nouveau aux ouvriers à façon et aux maîtres-ouvriers de travailler pour leur compte. A cette nouvelle, l'émotion dans la fabrique devint extrême, et bientôt la cause des ouvriers en soie excita de vives sympathies parmi les autres corps de métiers : il ne fallait qu'une étincelle pour allumer un violent incendie.

Le prix de la main-d'œuvre était fort bas, et un ouvrier capable avait peine à vivre en travaillant quinze heures par jour : quand il faisait l'addition exacte de son budget à la fin de l'année, la dépense excédait toujours considérablement la recette, quelle qu'eût été son économie. Alors le pain coûtait deux sous la livre, et la viande six sous; un petit appartement, pour deux ou trois métiers, était payé de loyer cent trente ou cent quarante livres; il y avait toujours des chômages, et cin-

quante-deux dimanches et dix-sept fêtes obligées [1]. Réduits à une extrême détresse, les ouvriers réclamèrent une augmentation d'un sou par aune : on la leur promit, et on ne l'accorda point. Cette déception porta au plus haut degré l'exaspération, déjà grande, de la classe ouvrière.

Une sédition éclata pendant les premiers jours du mois d'août; on en tint d'abord peu de compte. Claret de la Tourette, prévôt des marchands, rendit une ordonnance par laquelle il défendait tout attroupement dans les places publiques, rues, carrefours et maisons particulières de la ville, sous peine de prison pour les contrevenants, sans distinction d'âge ni de sexe; mais l'autorité n'avait pas les moyens de faire respecter cette mesure, et le peuple n'y eut aucun égard. Bien loin de là, taffetatiers et satinaires, réunis en longues bandes, annoncèrent l'intention d'attaquer les agents de l'administration et d'obtenir à main armée le redressement de leurs griefs. Teinturiers, charpentiers, fabricants de bas, porte-faix et gens de tous les corps de métiers, non-seulement s'associèrent au mouvement des ouvriers en soie, mais encore firent des réclamations pour leur propre compte. Le 5 août, l'insurrection, composée de plus de quinze mille ouvriers, était maîtresse de la ville : intimidée par ses démonstrations, et redoutant les plus grands malheurs, l'autorité consulaire céda; elle rapporta l'arrêté de 1744, et rétablit celui de 1737. [2]

Le lendemain, ce fut le tour de la communauté des teinturiers en soie d'imposer ses volontés au consulat : elle obtint la révocation de l'ordonnance du 10 juin qui la concernait, et le rétablissement des statuts du règlement de l'année 1716. Puis vinrent les requêtes des maîtres-gardes de la communauté des char-

1. — Voyez le budget détaillé d'un ouvrier en soie, en 1744, dans les *Archives du Rhône*, V, 161.

2. — J'ai sous les yeux un exemplaire des affiches que le prévôt des marchands fit poser dans la ville durant les troubles. Voici l'ordonnance que les ouvriers en soie lui arrachèrent le 6 août : « Il est ordonné que les règlements de la fabrique de 1737 seront exécutés ainsi « qu'ils étoient avant ceux de 1744, qui sont regardés comme non avenus et demeurent « supprimés; le tout sans appel. Enjoint aux maîtres-marchands de s'y conformer..... Il est « ordonné aux maîtres-gardes, marchands, petits marchands et ouvriers, savoir : les sieurs « Benoît, de Pravieux, Girardon, Guy, Madinier, Desfarges et autres requis, de signer au « bas de notre ordonnance, pour l'approuver et y donner plein consentement. »

pentiers et des fabricants en draps d'or, d'argent et de soie, demandant le rappel des arrêtés qui les concernaient. Les crocheteurs des ports de la ville voulurent la suppression de l'ordonnance qui cassait les bandes de ces porte-faix, établies pour le déchargement et le transport des menues denrées, en différents lieux de la ville : une fois entré dans la voie des concessions, le prévôt des marchands ne s'arrêta plus.

Restait à savoir comment la cour prendrait ces manifestations : inquiets de leur pouvoir, trois cents taffetatiers et satinaires se rendirent auprès du chapitre des comtes de Saint-Jean et sollicitèrent son intervention auprès du gouvernement du roi. Il était également dangereux d'accepter ou de refuser. Après une longue délibération, le chanoine-comte Dortan promit beaucoup au nom du chapitre, et renvoya contents les ouvriers, qui disaient en se retirant : « Nous le voulons pour échevin, il règlera bien les contraventions. » Ce même chanoine adressa, quelques jours après, aux corps de métiers une lettre aussi vague, quant au fond, qu'elle était triviale dans la forme. [1]

Six mois se passèrent sans bruit : trop faible encore, le pouvoir avait laissé aux ouvriers les concessions qu'ils avaient extorquées [2] ; mais le 25 février 1745, le Conseil d'Etat du roi cassa et annula les ordonnances du consulat de Lyon des 7, 8 et 10 août 1744, et prescrivit l'exécution des arrêts et ordonnances du 16 février 1741, du 18 juin 1743, et du 12 août 1744. Le règle-

1. — Les chanoines de Saint-Jean étaient peu populaires à cette époque. Ils avaient obtenu, à la demande du cardinal de Tencin, la permission de porter un large cordon rouge bordé d'un petit ruban bleu, et auquel était suspendue une grosse croix : c'est, disait le peuple, la livrée de l'archevêque.

2. — Une chanson populaire, celle des taffetatiers, eut une grande vogue à cette époque ; en voici le premier couplet :

As-tu ren vù passa per yquy
Lo posu de papy,
Que mèt de grands pancardes
Den tòt los carreforts?
Ce sont nos maitres-gardes,
Que ne joïont le tort.

Un recueil ms. de Pierre Adamoli contient plusieurs pièces de vers satiriques écrites contre le prévôt des marchands Claret de la Tourrette et contre le chapitre, à l'occasion de l'insurrection de 1744.

ment définitif de la fabrique, en date du 19 juin 1744, fut rétabli selon sa forme et teneur. [1]

Toutes les mesures avaient été prises pour assurer l'exécution de la volonté du roi ; le vicomte de Lautrec était entré dans Lyon avec des troupes nombreuses, qu'il logea militairement chez les bourgeois. Il rendit de sa seule autorité des ordonnances qui défendaient aux ouvriers de se réunir au nombre de plus de quatre, soit dans un café, soit dans tout autre lieu public. Il commanda d'une manière expresse à tous les artisans et gens travaillant de la main, nommément aux ouvriers en soie, compagnons et apprentis, teinturiers, chapeliers, porte-faix, et généralement à tous les ouvriers, de remettre leurs armes, dans le délai de vingt-quatre heures, aux capitaines de quartier, et prononça la peine de mort contre ceux qui n'obéiraient point. Les poursuites judiciaires commencèrent : un arrêt de la cour des Monnaies condamna le crocheteur Gaspard Jacquet à se rendre nu en chemise devant le péristyle du palais et la principale porte de l'Hôtel-de-Ville, pour y faire amende honorable; puis à être appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, enfin

1. — « Veut néanmoins S. M. que jusqu'à ce qu'il en ait été par elle autrement ordonné, les marchands-fabricants pour leur compte, appelés communément petits marchands ou petits fabricants, puissent avoir chez eux et continuer de faire travailler chacun quatre métiers, et faire des apprentis, et que ceux des maîtres-ouvriers à façon qui voudront dans la suite parvenir à la qualité de marchands, paient, au lieu des droits fixés par le nouveau règlement, la somme de trois cents livres, et les fils de maîtres-ouvriers deux cents livres, conformément aux dispositions de l'arrêt du conseil et lettres-patentes des 1er et 31 octobre 1712, dérogeant pour cet effet aux articles IV, VI, VII et VIII du titre sept, et autres articles dudit règlement du 19 juin 1744, en ce qui peut être contraire au présent arrêt.

« Veut aussi S. M. que ceux desdits marchands-fabricants, et ceux faisant fabriquer pour leur compte, qui, ayant été reçus marchands depuis ledit règlement de 1737, n'ont payé aucuns droits pour passer de l'état de maîtres-ouvriers à celui de maîtres-marchands, soient tenus de payer chacun ladite somme de trois cents livres, ou de deux cents livres s'ils sont fils de maîtres, et ce, dans le délai de trois mois, et en observant, par rapport à leur enregistrement au bureau de la communauté, les formalités prescrites par lesdits articles VI et VII du titre sept dudit règlement de 1744, le tout sous les peines y portées; et sera le présent arrêt lu, publié et affiché partout où besoin sera, et enregistré sur les livres du bureau de ladite communauté, et pour son exécution seront toutes lettres nécessaires expédiées. Car tel est notre plaisir.

« Fait au Conseil d'Etat du roi, S. M. y étant, tenu à Versailles le 25 février 1745.

« *Signé* Louis. »

Lyon, de l'impr. de Paul Valfray, 1745, grand in-4°.

à être étranglé jusqu'à ce que mort s'en suivît, et pendu à une potence dressée sur la place des Terreaux. Un autre (contumax) fut aussi condamné à la peine de mort, après avoir fait amende honorable, tenant à la main une torche ardente du poids de deux livres, et portant un écriteau sur lequel on lisait ces mots : « Ouvrier en soie séditieux. » L'arrêt prononçait la peine des galères à perpétuité contre François Exartier, et à temps contre Fleury Parra, Jean-Pierre Masson, Barthélemi Gand, ouvriers en soie, et contre Jean Cany dit Quinton et Claude Soubry, crocheteurs.

Ces jugements rendus, des lettres-patentes du roi, données à Versailles le 1[er] avril et le 22 mai 1745, maintinrent les condamnations qui avaient été prononcées, et proclamèrent une amnistie générale [1]. Maîtres, à peu près, de la ville pendant plus de huit jours, les ouvriers en soie n'avaient commis aucun acte de violence, soit contre les personnes, soit contre les propriétés; frappés d'un châtiment sévère, ils se soumirent à la force. L'extrême rigueur de la justice n'était pas un moyen propre à rétablir l'harmonie dans la fabrique; une irritation profonde anima les maîtres-ouvriers contre les marchands, dont le joug leur parut plus pesant que jamais : ce malaise durait encore, lorsque, quinze jours plus tard, un nouveau règlement supprima le droit de réception, et établit des lettres de maîtrise au profit du trésor royal, impôt onéreux que ne pouvaient payer le plus grand nombre des ouvriers à façon.

§ III. Cependant la lutte continue entre la Prusse et la France, d'une part, et l'Angleterre alliée à l'Autriche, de l'autre: le maréchal de Saxe est vainqueur à Fontenoy, et l'armée française obtient en Belgique de grands succès compensés par des revers en Italie. Des troupes autrichiennes envahissent la Provence; mais enfin l'inepte traité de paix signé à Aix-la-Chapelle, en 1748, termine une guerre sans objet. En position d'obtenir beaucoup, la France déclare qu'elle ne veut rien; elle restitue

1. — Lettres-patentes du roy portant amnistie au sujet de la sédition excitée à Lyon au mois d'aoust dernier, données à Versailles le 1 avril 1745. *Lyon*, *Paul Valfray*, 1745, in-4°.

ses conquêtes, et ne reçoit aucune indemnité comme compensation de la ruine de sa marine, du sacrifice de douze cent millions et du sang français versé à flots. Louis XV avait hâte de se replonger dans l'infamie de sa vie privée : profondément avilie par cet homme sans entrailles et sans pudeur, la royauté perdait tout son pouvoir et s'en allait déchue de tout son prestige, tandis que les classes moyennes grandissaient de tout ce que perdait en considération une cour cupide et corrompue. Déclarée incapable de parvenir à aucun grade supérieur dans l'armée, dans l'église et dans l'administration civile, écartée des affaires, et accablée d'impôts dont un insolent privilége exemptait la noblesse, la bourgeoisie commençait cependant à sentir sa force, et s'apprêtait à recueillir ce qu'avaient semé l'impéritie et l'immoralité du gouvernement.

La honte de défaites inouïes pendant le cours d'une guerre nouvelle qui éclata avec l'Angleterre compléta la déconsidération du pouvoir royal; rarement les armes de la France avaient subi de tels désastres. Alliées à celles de l'Autriche, elles furent accablées par le génie de Frédéric II, un des plus grands hommes de ce temps. Ce roi d'un petit pays se tira d'une position désespérée en apparence, par son courage et ses talents militaires; il termina par une paix glorieuse cette guerre de sept ans, qui couvrit de tant d'ignominie les généraux de Louis XV.

A l'intérieur, l'administration n'avait ni force ni dignité; les idées philosophiques se développaient avec énergie : elles attaquaient les abus, sapaient jusque dans ses fondements l'organisation civile et religieuse de l'Etat, et étendaient leur œuvre de destruction jusque sur ces principes sans lesquels il n'y a pas de société possible. Institués depuis deux siècles pour contenir la réforme et pour raffermir le christianisme ébranlé, les Jésuites, qui avaient glorieusement accompli cette œuvre, se voyaient débordés par la marche des idées et déchus de leur puissance. Blessés au cœur par les coups qu'ils avaient portés aux jansénistes, déconsidérés par leurs violences contre leurs adversaires, dépossédés de leurs florissantes missions en Chine et au Paraguay, haïs des parlements, perdus dans l'opinion publique par leur ennemie irréconciliable, la philosophie, ces religieux n'en étaient pas moins encore le dernier et le plus ferme appui du

christianisme et de la royauté. Ils tombèrent renversés par la coalition des ministres de la France, de l'Espagne et du Portugal, et ne laissèrent après eux que d'immenses ruines.

Ils avaient à Lyon un établissement important, le collége royal; avant de leur signifier l'ordre qui les expulsait, le consulat s'occupa préalablement du choix de leurs successeurs : à qui confierait-il l'éducation de la jeunesse? Il s'adressa successivement, et sans succès, aux directeurs des séminaires de Saint-Irénée et de Saint-Charles et aux congrégations de Saint-Joseph et de Saint-Lazare. Quelques chefs d'institutions particulières firent des propositions, qui ne furent pas trouvées satisfaisantes; enfin les Oratoriens parurent disposés à accepter. Le 30 mars 1762, les PP. Jésuites, recteurs du collége de la Trinité, de Vertrieux, principal de l'établissement, et Cochard, recteur du petit collége de Notre-Dame, reçurent communication de l'arrêt du parlement qui supprimait leur ordre. Les Jésuites protestèrent : ils prétendirent qu'ils étaient les propriétaires des bâtiments du collége, et ne consentirent qu'à évacuer la partie de l'édifice qu'occupaient les classes; mais le consulat n'admit pas cette réclamation; il eut peu de peine à prouver le droit de la ville à la propriété entière de cette institution communale. Les Jésuites dépossédés revendiquèrent inutilement quelques collections, celle, entre autres, des médailles; ils partirent enfin, et cédèrent la place aux Oratoriens. Le P. d'Anglade prit, au nom de cette congrégation, la direction du collége de la Trinité: il eut bientôt à lutter contre la sénéchaussée, qui fit quelques tentatives pour s'emparer de l'établissement; mais les prétentions de la magistrature furent repoussées. Il y eut bientôt une mésintelligence marquée entre le consulat et les Oratoriens, qui s'obstinèrent à ne point recevoir dans les vastes bâtiments du collége la bibliothèque léguée à l'Académie par Adamoli, le collége de médecine et l'école de peinture.

Deux années après l'expulsion des Jésuites, des lettres-patentes du roi, données le 31 août 1764, modifièrent l'organisation du consulat, et la constituèrent ainsi : un prévôt des marchands à la nomination du roi, sur une présentation de trois candidats par l'assemblée des notables; quatre échevins, douze conseillers, le procureur du roi, le secrétaire de la ville, le receveur et le

secrétaire : ces trois derniers fonctionnaires n'avaient pas voix délibérative. C'était par la voie de l'élection que les nominations avaient lieu, mais il y avait obligation de prendre les échevins parmi les conseillers. Ces lettres réglaient la composition de l'assemblée des notables d'après les proportions suivantes : les membres du consulat, moins le secrétaire, le receveur et le procureur du roi ; dix-sept membres élus dans les divers ordres de l'Etat, cinq parmi les négociants et quatre dans la communauté des arts et métiers. Chaque ordre ou communauté élisait un député à l'assemblée. Le gouvernement du roi fit aussi un règlement pour les finances : il distingua les dépenses en fixes et en facultatives, et fixa les pensions des hauts fonctionnaires. Il fut décidé que la ville vendrait ses biens communaux pour payer ses dettes, et pourvoirait à ses dépenses avec le produit de ses octrois.

Trois années de disette, depuis 1748 jusqu'en 1751, avaient beaucoup accru la misère publique ; le commerce languissait, les capitaux se cachaient, le pain et tous les objets d'indispensable consommation avaient atteint un prix fort élevé : il fallut recourir à un emprunt de six millions, établi sur l'octroi du vin qu'on mit en régie. C'est à la ville qu'appartenait, depuis le commencement du siècle, la nomination de vingt-huit courtiers et agents de change sur quarante ; elle avait acquis ce droit : en 1753, un édit réduisit ce chiffre à trente-deux, et réserva au roi les nominations. Lyon perdit, bientôt après, la jouissance de l'impôt sur les soies indigènes et étrangères : c'était une branche considérable de son revenu. Il fallut verser au trésor six millions huit cent mille livres pour obtenir le rétablissement du subside, qui fut prorogé jusqu'en 1781, et établi exclusivement sur les soies étrangères. On ne pouvait nier l'état déplorable des finances, l'épuisement du crédit, l'augmentation du déficit et le défaut d'équilibre entre la dépense et la recette ; mais le consulat se justifiait en prouvant que de 1722 à 1762 la ville avait versé au trésor royal près de vingt-huit millions en dons gratuits, et que la gestion la meilleure était bientôt compromise par les exigences incessantes du pouvoir royal. Des édits bursaux fort onéreux se succédaient sans relâche ; un arrêt du Conseil d'Etat soumit à la taille toutes les propriétés des bourgeois, soit de la ville, soit de

la campagne, et tous les échevins anoblis depuis 1715. Tantôt le gouvernement supprimait des offices tout exprès pour en vendre à haut prix le rétablissement, tantôt il s'emparait des octrois dont il avait concédé l'exploitation, après avoir exigé pour le trésor des sommes considérables ; il n'avait ni pudeur ni bonne foi. Après des démarches longtemps infructueuses, la ville parvint à recouvrer, en 1772, la jouissance de ses octrois, et le rétablissement de l'impôt sur les soies indigènes : toutes les exemptions accordées abusivement aux couvents et aux abbayes furent supprimées; on créa des offices nouveaux, et on assujettit à un droit les marchandises exportées de la ville sur d'autres points du royaume ou envoyées à l'étranger; enfin, on soumit les faubourgs à l'octroi. Ces mesures financières produisirent de grandes ressources, soit pour subvenir aux dépenses, soit pour établir un fonds d'amortissement de la dette publique.

Le consulat qui les avait provoquées ne gouvernait pas tranquillement; son administration était au contraire fort orageuse. On l'accusait ouvertement d'ignorance et d'impéritie dans la gestion des revenus de la ville; on lui reprochait de fausses spéculations et la mauvaise direction des travaux publics, une grande prodigalité, et un système de comptabilité qui ne présentait aucune garantie. Attaqué par l'opinion publique, il l'était aussi par la sénéchaussée, et se défendait avec peine contre les empiétements incessants de la magistrature. Il y avait eu de si fortes clameurs, que le gouvernement s'était vu forcé d'ordonner une enquête sur la situation financière de la ville. A Lyon comme à Paris, tous les pouvoirs sociaux luttaient entre eux et ne pouvaient s'entendre sur leurs attributions mal définies ; on voyait partout les abus défendus avec opiniâtreté par ceux qui en profitaient. Rien n'était réglé, rien ne demeurait stable ; il n'y avait plus de traces des anciennes libertés de la ville; un conseil supérieur à l'administration municipale s'était emparé d'une partie des prérogatives du consulat; il imposait des règlements aux corps de métiers. La sénéchaussée s'immisçait, tant qu'elle le pouvait, dans les affaires; les recteurs des hôpitaux s'efforçaient de se rendre indépendants, et l'archevêque, ainsi que le chapitre, faisait revivre quelques-unes de ses prétentions. C'était encore une confusion générale parmi les pouvoirs.

Une émeute grave, et qui fit verser beaucoup de sang, eut lieu en 1768; voici à quelle occasion : la ville s'était réservé la jouissance d'une chapelle située au-dessous de la bibliothèque, dans les bâtiments du collége de la Trinité ; elle la fit partager, au moyen d'un plafond, en deux salles : l'une, celle d'en haut, pour l'école de dessin; l'autre, celle d'en bas, pour le collége de médecine et l'enseignement de l'anatomie, de la chimie et de la botanique, confié à trois hommes distingués, Vitet, Joly et Gilibert. Des rumeurs sinistres circulèrent parmi le peuple : on affirmait que les médecins arrêtaient les passants pendant la nuit et qu'ils leur brisaient les membres, pour enseigner aux élèves le traitement des fractures; on disait que des enfants avaient été enlevés et disséqués vivants. Ces bruits odieux prirent de la consistance : un dimanche (c'était le 27 novembre), des femmes passant sur le quai s'arrêtèrent devant la salle de dissection et la firent remarquer à d'autres ; elles se racontèrent ce qu'on en disait, et bientôt une d'elles soutint qu'elle savait positivement qu'un enfant venait d'y être porté. En peu d'instants un attroupement considérable se forma; après avoir proféré force imprécations, toute cette multitude, s'enivrant de sa colère, se précipita furieuse sur la chapelle, força une porte, pénétra dans l'école de dessin, et brisa avec rage tout ce qui se trouva sous sa main. De la salle supérieure, elle descendit dans celle du collége de médecine et y commit les mêmes dévastations ; aucune représentation ne put la calmer : par bonheur, les professeurs étaient absents. On assembla en hâte les soldats du guet sur la place des Terreaux ; ils se rendirent au collége, et s'introduisirent dans la salle de l'école de dessin qu'ils occupèrent. Cette troupe eut un véritable siége à soutenir; elle fut assaillie à coups de pierres, et contrainte de faire feu : ces démonstrations vigoureuses exaspérèrent le peuple, qui accumula des fagots devant la porte du collége pour brûler le bâtiment et ses défenseurs. De nouveaux renforts arrivèrent à la compagnie du guet, et la lutte redoubla de violence : on dit qu'il y eut trois cents tués et un plus grand nombre de blessés ; enfin l'émeute cessa, et la force militaire demeura maîtresse du collége. Le lendemain un calme parfait régnait dans la ville; mais beaucoup de médecins et de chirurgiens s'étaient enfuis. On mura la porte du collége de

médecine; l'autorité municipale invita les citoyens à lui faire la déclaration de tous les enfants qui auraient disparu de leur domicile. Cette enquête, ainsi qu'on devait s'y attendre, ne révéla rien. Plusieurs curés, à la demande de l'archevêque, montèrent en chaire pour éclairer le peuple sur ses préjugés : on distribua dans les maisons des ouvriers, à grand nombre d'exemplaires, un discours fort sensé du chanoine de Géry [1]. Quelques hommes avaient été emprisonnés; on jugea et on pendit deux porte-faix. [2]

Il n'y eut pas d'autre événement remarquable à Lyon pendant les dernières années du règne de Louis XV; la ville souffrit peu de la banqueroute de l'Etat sous l'administration de l'abbé Terray. Un roi blasé, et tombé au dernier degré de la dépravation, oubliait auprès de la Dubarry ou dans les ignobles voluptés du parc aux Cerfs la misère de ses sujets et la dignité de la France. Il consentait au partage de la Pologne, et prenait peu de souci des immenses dangers qu'il léguait à son vertueux successeur. Louis XV mourut enfin en 1774, laissant la France sur un volcan.

§ IV. Tous les étais du trône étaient minés, et il ne restait de l'édifice social qu'une façade sans points d'appui et incapable de résister au premier choc. Menacés de périr dans le bouleversement général, le clergé et la noblesse résistaient aveuglément à toute réforme; cette aristocratie inintelligente semblait prendre à tâche d'irriter une nation encore patiente, mais déjà convaincue du sentiment de sa puissance, et emportée par un besoin impérieux de rénovation. Ce que cette nation voulait, elle le disait : c'était l'égalité de tous devant l'impôt et devant la loi, la suppression des priviléges et des droits féodaux, la liberté de la conscience et de l'industrie, l'admission des Français capables à tous les emplois, l'uniformité des poids et des mesures, et la reconnaissance du principe de la souveraineté du peuple : Louis XVI aurait accordé sans trop de répugnance une grande partie de ces réformes, mais sa cour ne le voulait pas. Honnête homme dans la plus

1. — Discours prononcé par un de MM. les curés de la ville de Lyon, le dimanche 4 décembre 1768, à l'occasion de l'émeute populaire arrivée dans cette ville le dimanche précédent. *Lyon, Joseph Bettend*, 1817, in-8°.

2. — Péricaud (*A.*). Emeute populaire contre le collége des médecins de Lyon (*Revue du Lyonnais*, I, 433). Tablettes chronologiques, décembre 1817, p. 28.

stricte acception du mot, rempli d'amour pour son peuple, dévoué à ses devoirs et profondément religieux, l'infortuné petit-fils de Louis XV était étranger à la pratique du gouvernement; il avait peu de résolution, peu de volonté, et ne savait ni prendre l'initiative d'un acte de vigueur, ni suivre avec fermeté un bon conseil.

Lyon jouit d'un repos profond pendant les douze premières années de ce règne; son commerce était redevenu florissant, et le désordre de ses finances avait en grande partie cessé. En 1777, l'empereur Joseph II, qui voyageait sous le nom du comte de Falckenstein, fit sans éclat son entrée dans cette ville; il visita l'Hôtel-Dieu dans le plus grand détail, le 11 juillet, voulut tout examiner, et loua fort tout ce qu'il y voyait. Étonné de l'immensité de la charge qu'acceptaient les recteurs, il demanda ce qu'on leur donnait : « Rien, répondit un d'eux; au contraire, « chacun de nous en entrant en exercice fait aux pauvres, pour « toute la durée de son service, l'avance d'une somme de dix « mille livres prêtée sans intérêt : la somme versée par le tré- « sorier est de cent mille livres. » Joseph II fut conduit dans plusieurs ateliers, et vit avec beaucoup d'intérêt fabriquer sous ses yeux des étoffes de soie : l'empereur parut charmé de la richesse et de la prospérité de la ville de Lyon. Un autre voyageur, non moins célèbre dans un ordre bien différent, Joseph Bálsamo, plus connu sous le nom de Cagliostro, montra la même surprise en 1781. Il revint en 1784, et éblouit les loges maçonniques, ainsi qu'une partie de la population, par ses jongleries et ses prétendus secrets. On lui fit une réception brillante, et on lui offrit de riches présents; reconnu grand-maître de la maçonnerie égyptienne, il trônait en cette qualité dans un temple qui avait été construit à droite de la grande allée des Broteaux. Cependant l'affaire du collier, qui éclata peu de temps après, affaiblit bientôt le prestige dont ce charlatan s'était entouré.

Un esprit d'indépendance et un vif désir de liberté s'étaient développés dans la population lyonnaise; elle accueillit avec enthousiasme, en 1785, Lafayette qui revenait des Etats-Unis d'Amérique, dont l'émancipation glorieuse était en grande partie son ouvrage. On remarquait déjà de la fermentation parmi

les ouvriers; les classes moyennes avaient acquis beaucoup de lumières et d'ascendant : elles remplissaient avec activité et dévouement les devoirs civiques qui leur étaient imposés. Il y avait une émulation vive parmi les compagnies de la milice bourgeoise, dont l'organisation et l'esprit étaient excellents. Cette garde citoyenne, qui devait rendre de si bons services, était passée en revue plusieurs fois dans l'année par le prévôt des marchands, qui distribuait, après l'inspection, des épées d'honneur aux officiers et des médailles d'argent aux sous-officiers; puis, tous les pennonages défilaient en ordre devant le consulat. En 1786, cette milice plantait un mai, en signe d'honneur, devant la porte de Tolozan de Montfort, prévôt des marchands, et y suspendait cette inscription : CIVES DILECTO CIVI. Ces grandes revues étaient l'occasion de banquets et de réjouissances publiques; elles inspiraient beaucoup d'intérêt à la population.

Une émeute sans caractère politique troubla la paix publique le 7 août 1786; elle eut quelque gravité. L'archevêque Malvin de Montazet avait ordonné la perception d'une taxe payée autrefois par les cabaretiers, en échange de la permission qui leur était accordée de vendre du vin pendant le mois d'août; il réclamait encore les arrérages. Cette exigence excita de fortes rumeurs parmi les marchands de vin; ils se refusèrent au paiement de cet impôt suranné, et fermèrent leurs cabarets. Au même temps les ouvriers en soie sollicitèrent une augmentation de deux sous par aune pour les étoffes unies, et un salaire plus élevé pour les tissus façonnés. D'autres corps de métiers élevèrent des prétentions semblables : ainsi les chapeliers voulurent que le prix de leur journée fût porté de trente-deux sous à quarante sous. Ces demandes n'ayant obtenu, de la part des marchands, que des paroles dilatoires, les ouvriers abandonnèrent en masse leurs ateliers, remplirent les cabarets de la ville et des faubourgs, et formèrent des attroupements considérables. Conduits par les chefs qu'ils s'étaient donnés, ils parcouraient, un bâton à la main, et en longues bandes, les rues de la ville où ne se trouvait pas une force militaire suffisante. Deux comtes de Saint-Jean, les chanoines Pingon et de la Magdeleine, se rendirent aux Charpennes, parcoururent les guinguettes, et parlèrent si bien qu'ils déterminèrent les ouvriers à rentrer paisiblement chez

eux. Intimidé par des démonstrations dont il avait été témoin, le consulat céda : il accorda l'augmentation des salaires; mais ces concessions furent retirées dès que l'autorité eut des troupes à sa disposition. On logea militairement chez les habitants, et à leurs frais, un escadron de chasseurs du Gévaudan, un bataillon de Royal-Marine et un bataillon du régiment d'artillerie de la Fère, dans lequel se trouvait Napoléon Bonaparte en qualité de sous-lieutenant. Les chasseurs occupaient la Guillotière, l'infanterie était à la Croix-Rousse, et l'artillerie à Vaise. Une ordonnance de police défendit les rassemblements, sous des peines sévères. Aux approches de la nuit, deux compagnons chapeliers et un ouvrier en soie, qui revenaient des Charpennes, voulurent passer, sans payer, le pont de bois du Rhône; ils furent arrêtés, et conduits aussitôt devant les juges de la prévôté qui condamnèrent ces malheureux à être pendus. C'est en vain que les comtes de Saint-Jean intervinrent en leur faveur : on voulait un exemple. Le comte de Clugny sollicita instamment un sursis auprès du baron d'Yzeron, prévôt général de la maréchaussée, et crut l'avoir obtenu : il apprit l'exécution des trois condamnés avec une irritation très vive, et adressa au baron, qu'il avait rencontré sur le pont du Change, des paroles amères suivies de voies de fait. Un duel eut lieu à l'instant même; le prévôt fut tué d'un coup d'épée. Le supplice, sans la moindre nécessité et sans motifs légitimes, de trois pauvres ouvriers excita beaucoup de fermentation dans le peuple, qui s'en souvint longtemps; le moment de la réaction était proche, et déjà les signes précurseurs de la tempête révolutionnaire apparaissaient de toutes parts.

Mais, avant de raconter ce qu'elle fut à Lyon, reportons nos regards en arrière, et suivons la marche de la civilisation dans cette ville pendant le dix-huitième siècle.

CHAPITRE VII.

MARCHE DE LA CIVILISATION A LYON

PENDANT LE XVIII[e] SIÈCLE.

§ 1[er]. Fondation de l'Académie des sciences et belles-lettres et de la Société des beaux-arts : Claude Brossette, Colonia, Bordes, Pernetti, Tolomas, d'Alembert, Adamoli, Thomas, Ducis, etc. — § 2. Sciences : le marquis de Jouffroy et les bateaux à vapeur; Joseph Montgolfier et les aérostats; Bourgelat et l'Ecole vétérinaire; Pierre Poivre, François Rozier, Gabriel Jars, le P. Béraud, Bertholon, Montucla, etc.— Falconnet, Pestalozzi, Claude Pouteau. — Les Jussieu. — § 3. Commerce : les Tolozan, Philippe de la Salle. — § 4. Beaux-arts : J.-J. de Boissieu. — § 5. Travaux publics : rues nouvelles, ponts sur la Saône. — Soufflot : Grand-Théâtre, façade de l'Hôtel-Dieu, loge du Change. — Perrache et la presqu'île. — Morand et le pont sur le Rhône; les Broteaux. — § 6. Préludes de la Révolution à Lyon.

§ I. L'histoire littéraire du dix-huitième siècle, à Lyon, commence par un événement d'une haute importance et d'une grande portée, la fondation de l'Académie des sciences et belles-lettres et de la Société des beaux-arts.

Dans les dernières années du siècle précédent, l'avocat Brossette réunissait fréquemment chez lui quelques hommes qui aimaient à s'entretenir de littérature : c'étaient Falconnet, de Serres, de Puget, Dugas et les PP. Fellon et de Saint-Bonnet. Ces réunions devinrent hebdomadaires, et enfin le maître de la maison eut l'idée de les convertir en séances périodiques d'une société régulièrement organisée. On goûta fort ce projet, et la première séance de la nouvelle société littéraire eut lieu le

30 mai 1700; elle fut remplie par une discussion sur la démonstration que Descartes a donnée de l'existence de Dieu [1]. Brossette eut la satisfaction de voir prospérer cette savante compagnie; des hommes de mérite sollicitèrent l'honneur d'en faire partie. Protégée par l'intendant Trudaine et par François-Paul de Neuville de Villeroi, qui la reçut dans son palais, l'Académie naissante se donna de bons règlements et fit tout ce qui dépendait d'elle pour se rendre utile. L'archevêque était fort assidu aux séances, et prenait part volontiers aux discussions. Ami et commentateur de Boileau, Brossette avait informé l'auteur de l'Art poétique de la fondation de l'Académie, dans une lettre datée du 10 avril 1700 : « Dites à ces Messieurs, lui répondit Boileau, « que c'est à des lecteurs comme eux que j'offre mes écrits. » Il s'exprime ainsi dans sa lettre du 2 juin 1700 : « Je suis ravi de « l'Académie qui se forme en votre ville; elle n'aura pas grand' « peine à surpasser en mérite celle de Paris, qui n'est mainte- « nant composée, à deux ou trois hommes près, que de gens « du plus vulgaire mérite, et qui ne sont grands que dans leur « propre imagination... Je suis persuadé que dans peu ce sera à « l'Académie de Lyon qu'on appellera des jugements de l'Aca- « démie de Paris. » Il écrivait une autre fois à son correspondant : « Je vous prie de bien témoigner mes regrets à Messieurs « de l'Académie de Lyon, et de leur bien marquer que je ne « perdrai jamais l'occasion de célébrer une ville qui a été, pour « ainsi dire, par ses pensions, la mère-nourrice de mes muses

(1) Dumas (*J.-B.*). Histoire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. *Lyon, Giberton et Brun*, 1840, t. I.

L'Académie de Lyon n'est pas la plus ancienne des sociétés littéraires de la France; d'autres non-seulement ont existé avant elle, mais encore l'ont devancée sur la liste, peu nombreuse, des compagnies savantes qui publiaient, en province, le recueil de leurs travaux. Mais l'Académie de Lyon n'en a pas moins obtenu de bonne heure beaucoup de renommée, qu'elle a dû, surtout, au mérite éminent de plusieurs de ses membres.

Ouvrages manuscrits à consulter sur l'histoire de l'Académie :

Journaux de l'Académie de Lyon, 1714-1758, 1 vol. in-fol. — Registres des Conférences de l'Académie de Lyon, depuis 1734 jusqu'en 1800, 24 vol. in-fol. — Procès-verbaux des séances de l'Académie de Lyon depuis 1800 jusqu'en 1846, 11 vol. in-fol. — L'Athénée de Lyon rétabli, ou Tableau historique de l'Académie, 1 vol. in-fol. — Comptes-rendus de l'Académie, 2 vol. in-fol. — Correspondance de l'Académie jusqu'en 1847, 11 vol. grand in-4°.

« naissantes, et ceux qui autrefois obligeaient les méchants « auteurs d'effacer eux-mêmes leurs écrits avec la langue. » Boileau fait dans ses lettres à Brossette un grand éloge de quelques Lyonnais; il dit, à propos de Louis de Puget : « J'admire « combien vous êtes d'hommes merveilleux dans Lyon; je doute « qu'il y en ait à Paris de meilleur goût et de plus fin discerne- « ment. » Il s'exprimait dans les termes suivants sur un autre académicien, Laurent Dugas : « Il n'y a point de jeune homme, « dans mon esprit, au-dessus de M. Dugas; je le trouve égale- « ment poli, spirituel, savant; et si quelque chose peut me « donner bonne opinion de moi-même, c'est l'estime, quoique « assez mal fondée, qu'il témoigne faire de mes ouvrages. » Brossette professait pour Boileau un enthousiasme servile, et n'avait ni assez de goût ni assez de critique pour s'en faire avec succès le commentateur : « A l'air dont vous y allez, lui écri- « vait son célèbre correspondant, vous saurez bientôt mieux « que moi-même votre Boileau. » Leurs lettres sont lues encore avec intérêt. Brossette était fort lié avec J.-B. Rousseau : il fut le premier secrétaire perpétuel de l'Académie, et manqua bien rarement aux séances hebdomadaires [1]. Elles se tenaient d'abord le lundi; on choisit ensuite le mardi, jour qui a été conservé.

Le P. Dominique de Colonia se montrait un des membres les plus assidus : né à Aix, il était entré de bonne heure chez les Jésuites de Lyon qui s'empressèrent de l'engager dans leur ordre. Colonia se consacra de bonne heure à l'enseignement, changea plusieurs fois de chaire, et se distingua toujours par la variété de ses connaissances et par la facilité de sa parole. C'était un petit homme aux yeux vifs et d'une physionomie fort spirituelle : sa conversation vive, animée, piquante et instructive, plaisait fort aux étrangers qui visitaient Lyon, mais elle avait les défauts de ses qualités : Colonia visait à l'effet, parlait beaucoup,

1. — Brossette (*Claude*), né à Theizé en 1671, mort à Lyon en 1743. Lettres familières de Boileau et de Brossette, publiées par Cizeron-Rival. *Paris*, 1770, 3 vol. in-12. — Histoire abrégée ou Eloge historique de la ville de Lyon. *Lyon*, 1711, in-4°. C'est l'ouvrage de Menestrier reprodnit sous une autre forme. Brossette a donné, en 1711, une édition avec commentaires des Œuvres de Boileau; en 1729, une édition de Régnier. On a de lui quelques écrits sur la jurisprudence. Il était seigneur de Varennes-Rappetour; il fut administrateur des hôpitaux et échevin.

et préparait ses impromptus à loisir. Passionné pour tout ce qui pouvait rehausser la grandeur de la ville de Lyon, il adoptait, sans critique et comme des faits démontrés, des traditions suspectes, et persistait obstinément dans ses opinions. Le pape Clément XI voulut le charger de l'éducation de ses neveux; mais Colonia n'avait point d'ambition, et, satisfait de sa position modeste, il refusa les offres du Saint-Père. Sa crédulité en archéologie l'exposa à quelques désagréments, qui n'ôtèrent rien à la considération méritée dont il jouissait [1]. On lui a reproché des emprunts nombreux qu'il n'avouait point, et le tort plus grave d'avoir dépecé et rendu méconnaissables des manuscrits de Menestrier [2]. A l'Académie, Colonia prenait volontiers la parole : il y lut des réflexions critiques au sujet des inscriptions destinées à être placées sur les monuments publics, et sans doute des fragments de son Histoire littéraire de Lyon.

Cette société savante était composée de vingt-cinq membres en 1724, lorsque le duc de Villeroi obtint pour elle des lettres-patentes du roi qui la reconnaissaient; la même faveur fut accordée à la Société des beaux-arts. Ces deux corps tenaient séparément leurs réunions; chacun d'eux avait ses statuts et son règlement particulier. L'Académie était tenue d'avoir, par semaine, une séance de deux heures; son bureau se composait d'un directeur et d'un secrétaire perpétuel. Tout académicien

1. — Un malin chanoine, l'abbé Dupineau, avait adressé au grand collége des Jésuites, par un émissaire, une urne antique en plomb sur laquelle il avait écrit, en lettres imitées de l'antique, cette inscription : *Ollam Severi flaminis ne tangito ;* elle contenait un peu de cendres prises au foyer de la cheminée, et trois ou quatre médailles fort communes d'Auguste, en moyen bronze. Colonia paya l'urne fort cher : possesseur de ce trésor, il en parla et le montra à tout le monde : « Je ne sais, dit Sozzy qui a révélé cette anecdote, s'il ne s'em-« pressa pas de le publier dans les journaux, et particulièrement dans celui de sa société, « le Journal de Trévoux. » Cette mystification fit beaucoup de bruit. (*Revue du Lyonnais*, I, 392.)

2. — On a de Colonia un très grand nombre d'ouvrages, dont voici les principaux : Histoire littéraire de la ville de Lyon, avec une bibliothèque des auteurs lyonnais sacrés et profanes. *Lyon, François Rigollet*, 1728-1730, 2 vol. in-4°, fig. — Antiquités de la ville de Lyon. *Lyon*, 1738, 2 vol. in-12. — Antiquités sacrées et profanes de la ville de Lyon. *Lyon*, 1701, in-4°, fig. — Dissertation sur un monument antique découvert à Lyon sur la montagne de Fourvière. *Lyon*, 1705, petit in-12. — Tragédies et œuvres mêlées en vers françois. *Lyon*, 1697, in-12. — De Arte rhetorica. *Lyon*, 1710, in-12, souvent réimprimé.

nouvellement élu devait prononcer un discours en forme de remercîment, et y faire entrer l'éloge du roi et celui de l'académicien dont il venait prendre la place : le directeur répondait. Deux ans après ces lettres-patentes, le consulat, qui avait vu avec beaucoup de satisfaction la fondation de l'Académie dont il espérait avec raison d'utiles services pour les sciences et pour les lettres, installa cette compagnie à l'Hôtel-de-Ville. Tous les deux ans le prévôt des marchands remettait au directeur une bourse de trois cents jetons destinés aux membres présents aux séances.

Plusieurs hommes d'un grand mérite fréquentaient assidument les séances de l'Académie; un des plus exacts était Louis Racine : il avait épousé une Lyonnaise, et fut pendant quelque temps directeur des gabelles à Lyon. C'est dans cette ville qu'il acheva son poëme de la Religion. Louis Racine lut à l'Académie un parallèle fort intéressant entre l'Andromaque de son père et celle d'Euripide. Un autre académicien zélé était l'abbé Jacques Pernetti, qui prenait souvent la parole et rassemblait des matériaux pour une nouvelle histoire de Lyon [1]. C'est comme étude préparatoire qu'il publia son ouvrage sur les Lyonnais dignes de mémoire, travail peu exact et dans lequel il a parlé longuement d'hommes qui avaient le double tort d'être fort peu dignes de mémoire et de n'être pas lyonnais. On a de Pernetti de bonnes dissertations, encore inédites, qui font partie des manuscrits de l'Académie. Cette compagnie savante eut plusieurs fois pour directeur Charles Bordes, auteur d'une tragédie de Blanche de Bourbon et d'un recueil de poésies diverses. Disciple de Voltaire dont il imita beaucoup trop le cynisme irréligieux, et adversaire, sans trop de désavantage, de J.-J. Rousseau, dans la fameuse question de l'influence que les sciences et les lettres exercent

1. — PERNETTI (*Jacques*), né dans le Forez, en 1696. Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnois dignes de mémoire. *Lyon*, 1757, 2 vol. petit in-8°. Pierre Laurès, chirurgien de Lyon, fit de cet ouvrage une critique plaisante intitulée : Supplément aux Lyonnois dignes de mémoire (1757, in-8°). — Tableau de la ville de Lyon. *Lyon*, 1760, in-8°, avec un plan. — Conjectures sur l'incendie de Lyon sous Néron (imprimées dans la Collection des bibliophiles lyonnais. *Lyon*, 1846, in-12. — Les Abus de l'éducation sur la piété, etc. *Paris*, 1728, in-12. — Le repos de Cyrus. *Paris*, 1732, in-8°. — Lettres philosophiques sur les physionomies. *Lyon*, 1760, in-8°; etc., etc.

sur les mœurs, Bordes avait voyagé en Italie et bien observé; sa conversation était animée et piquante; il prenait fort à cœur les intérêts de la compagnie, et la représentait avec dignité. Comme homme de lettres, il avait plus d'esprit que de goût, et sa prose valait mieux que ses vers [1]. Charles Bordes eut un frère, grand mathématicien et très habile dans la mécanique. [2]

Fondée en même temps que l'Académie, la Société des beaux-arts obtint aussi, en 1724, des lettres-patentes qui la constituaient définitivement; elle s'occupait de peinture, et surtout de musique. Le consulat lui accorda un emplacement sur la place des Cordeliers, pour y bâtir une salle de concert. Un de ses membres, le P. Tolomas, jésuite, avait prononcé, en 1755, à la rentrée des classes du collége de la Trinité, une harangue latine dont un des principaux objets était de repousser les attaques d'un célèbre encyclopédiste. D'Alembert se crut désigné et injurié par le professeur, et demanda justice. Présent à la lecture de la lettre du savant géomètre, le P. Tolomas déclara dans les termes les plus précis qu'il n'avait nullement eu l'intention d'attaquer personne, et s'exprima sur d'Alembert avec une parfaite convenance [3]. Secrétaire de la compagnie, Bollioud-Mermet écrivit dans le même esprit à d'Alembert, et ajouta que la Société des beaux-arts n'avait pas qualité pour intervenir dans cette contestation fâcheuse. Mais l'irritable encyclopédiste n'accepta point ces explications plausibles; plusieurs de ses amis s'associèrent à son ressentiment, et, mécontents comme lui de la modération de la compagnie, donnèrent leur démission. Cette querelle fit beaucoup de bruit. Il y avait, parmi les membres de la Société, non-seulement des hommes qui se livraient à la

1. — BORDES (*Charles*). Œuvres diverses recueillies par l'abbé de Castillon. *Lyon*, *Faucheux*, 1783, 4 vol. in-8°. — Œuvres libres, galantes et philosophiques. *Lyon*, 1783, in 8°. Les ouvrages érotiques et irréligieux de Bordes ne font point partie de ces deux recueils. — Notice sur C. Bordes, par A. Péricaud (*Archives du Rhône*, I).

2. — Louis Bordes perfectionna le cabestan, inventa un diviseur à mécanique et un nouveau système de moulins à hélices.

3. — Voici la phrase que s'appliqua d'Alembert : *Homuncio cui nec est pater nec res*. C'était, en effet, désigner le philosophe de la manière la plus injurieuse; ces paroles ne pouvaient évidemment s'appliquer qu'à lui.

culture des beaux-arts, mais encore des savants : un de ceux-ci, Jean-Pierre Christin, fondateur de la Société du concert, est l'auteur peu connu d'une des plus grandes découvertes de la physique moderne : c'est lui qui imagina le thermomètre centigrade à mercure, pour mesurer les températures par des évaluations précises. Rebuté par les variations du thermomètre alors usité, Christin annonça, le 13 juin 1740, que le mercure pourrait bien être préférable à l'alcool; il perfectionna son instrument, et en donna la description exacte en juillet 1743. Le thermomètre de Christin est antérieur à celui de Celsius d'Upsal [1]. Christin fonda un prix annuel promis à l'auteur d'un bon travail sur un sujet relatif aux sciences ou aux lettres; il mourut en 1755, trois ans avant la réunion de la Société des beaux-arts à l'Académie. Ces deux compagnies avaient entre elles de nombreux rapports, et plusieurs de leurs membres appartenaient à l'une et à l'autre : de leur fusion résulta l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, dont Bollioud-Mermet fut le premier secrétaire perpétuel. Sans être précisément écrivain, Bollioud avait des connaissances variées en littérature ; il parlait bien, et remplissait ses fonctions avec exactitude. On a de lui une esquisse de l'histoire de cette compagnie savante, travail qu'il se proposait de reprendre et de traiter à fond. Membre de l'Académie depuis cinquante ans, Bollioud prononça un discours fort intéressant à l'occasion de la rénovation de ses vœux littéraires.

Voltaire eut de fréquents rapports avec l'Académie; il lui envoya son poème sur la bataille de Fontenoy, et fut reçu membre correspondant peu de temps après. On trouve dans ses lettres de fréquents témoignages de son estime pour cette société savante, dont plusieurs membres étaient ses amis [2]. La réception qui lui fut faite à Lyon, lorsqu'il vint dans cette ville en 1754, accompagné de M[me] Denis, ressembla beaucoup à une ovation. Voltaire fut accueilli avec enthousiasme au théâtre et à

1. — Mss. de l'Académie. FOURNET (*J.*). Sur l'invention du thermomètre centigrade à mercure, faite à Lyon par M. Christin. (*Annales de la Société d'agriculture de Lyon*, VIII, 245.)

2. — La phrase si souvent répétée : « L'Académie de Lyon est une honnête fille, elle ne « fait pas parler d'elle, » n'est pas de Voltaire ; ou, s'il est de lui, le mot s'appliquait plutôt à l'Académie de Châlons-sur-Marne, qui s'intitulait elle-même « fille de l'Académie « française. » (Note de M. Bréghot.)

l'Académie; la population se pressait sur son passage dans tous les lieux où elle avait l'espoir de rencontrer le grand poète : « Je crois, disait Voltaire à Bollioud, que Lyon sera bientôt « plus connu en Europe par ses académiciens que par ses manu- « factures. » Il fit jouer sur le théâtre de Lyon sa pièce du Comte de Foix, qui obtint un beau succès. M[me] du Bocage eut à son tour les honneurs d'une réception brillante à l'Académie; c'était en 1758 : on eût dit Corinne au Capitole. Elle lut à la savante assemblée plusieurs pièces de vers qu'on applaudit avec transport, et qui durent sans doute une partie considérable de leur succès à la beauté et aux grâces peu communes de leur auteur. Rien n'est resté de la renommée poétique de M[me] du Bocage, sinon un léger souvenir.

Un événement littéraire, plus important par ses résultats que la fête dont cette femme poète fut l'objet, eut lieu, vers le même temps, dans le sein de cette compagnie : Pierre Adamoli, ancien conseiller du roi, légua par son testament une précieuse collection de livres, de médailles et de manuscrits qu'il avait formée avec amour. Vantée par les hommes de lettres, cette bibliothèque était désignée par les almanachs du temps à la curiosité des étrangers. Elle se composait de près de six mille volumes au jour de la mort d'Adamoli, le 5 juin 1769. Son heureux possesseur avait mis trente-six années à la composer; on y admirait un grand nombre de bons livres sur les antiquités, et les plus beaux ouvrages d'histoire naturelle qui fussent alors connus. Adamoli avait la passion des livres sans en avoir la science; il ne tenait pas assez compte du mérite des éditions et de la bonne condition des exemplaires. Mais il se montra citoyen en destinant sa bibliothèque à l'usage du public; ce fut la condition de son legs [1]. Adamoli faisait des vers; on a de lui plusieurs dissertations sur divers sujets d'archéologie dont l'Académie entendit la lecture avec intérêt.

1. — Pierre Adamoli donna la propriété de sa bibliothèque à l'Académie, et la jouissance au public; il invita les magistrats à en prendre soin, en cas de troubles civils, mais à la charge expresse de la restituer à l'Académie aussitôt après le rétablissement de cette institution. Son testament porte la date du 25 octobre 1763; il a été publié dans l'Histoire de l'Académie par M. Dumas, I, 115. Une note de la main d'Adamoli apprend qu'en janvier 1764 cette bibliothèque avait coûté à son propriétaire 51,787 livres. Par l'article 17 de son testament, Adamoli

Il existait une bibliothèque publique à Lyon avant qu'Adamoli eût donné cette destination à la sienne; l'avocat Pierre Aubert l'avait fondée en 1731, et établie dans l'ancien hôtel de Fléchères. Claude Brossette l'augmenta beaucoup; elle se composait surtout de livres de droit. Jean-Ferdinand Michel, chanoine d'Ainay, légua six mille volumes à cet établissement qui s'enrichit, quelque temps après, de sept mille trois cents médailles dont l'ancien directeur de l'hôtel de la Monnaie, Laisné, avait disposé en sa faveur. La bibliothèque de l'hôtel de Fléchères fut réunie en 1762 à celle du collége, qui fut ouverte au public en 1765.

La situation de cet établissement est extrêmement heureuse; il est placé sur le quai du Rhône, et exposé au levant : on jouit, de la terrasse, d'une vue magnifique sur les plaines du Dauphiné, depuis le fleuve jusqu'aux Alpes sardes. On construisit la vaste salle de la bibliothèque vers la fin du règne de Louis XIII, probablement d'après les dessins du jésuite Etienne Martel-Ange : elle a quarante-huit mètres de longueur, onze de largeur et treize de hauteur. Une galerie règne le long du pourtour de ce vaisseau, dont elle partage les parois en deux portions inégales. Des compartiments en marbre rouge et blanc forment le pavé : on y remarquait le portrait de Louis XIV à cheval, les bustes de Camille de Neuville, de Boileau et de quelques autres personnages distingués. Entretenue avec le plus grand soin par les Jésuites dès le milieu du dix-septième siècle, cette biblio-

ordonne la publication du catalogue de sa bibliothèque, disposition qui n'a point été exécutée; le manuscrit de ce catalogue appartient à M. Coste. Le médaillier contenait mille et seize pièces. Adamoli, malheureusement, n'avait pas légué de somme pour l'entretien de sa bibliothèque : plusieurs collections importantes, en cours de publication au jour de la mort du testateur, demeurèrent incomplètes et perdirent tout leur prix. L'héritier d'Adamoli contesta à l'Académie la possession de son legs; on transporta provisoirement les livres dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, et ils y demeurèrent empilés pendant longtemps. Un jugement définitif assura l'exécution de la volonté du testateur, mais la Révolution survint : transférée provisoirement au monastère des dames de Saint-Pierre, la bibliothèque Adamoli fut réunie pendant quelques années à celle de la ville, et revint enfin au Palais des Arts pendant les derniers mois de l'année 1827.

Adamoli était garde des ports, ponts et passages de Lyon; né dans cette ville en 1707, il y mourut en 1769. On a de lui trois Lettres à M. de Migieu sur la découverte d'une jambe de cheval en bronze, retirée de la Saône, près de l'église d'Ainay, en 1766, *Lyon*, 1766 et 1767, in-8°, et divers recueils manuscrits en prose et en vers.

thèque s'était enrichie successivement de legs qui lui avaient été faits par François Gérard, grand prévôt de l'église de Bourg, par l'échevin Mazenod et par l'archevêque Camille de Neuville : une rente annuelle de trois cents livres, portée bientôt à quatre cent cinquante, avait été affectée à son entretien par le consulat; cette allocation insuffisante reçut un rapide accroissement. De nombreux présents faits par les rois de France augmentèrent les richesses de l'établissement, dont la direction fut confiée à des hommes de mérite, presque toujours membres de l'Académie. On vit successivement dans cet emploi les PP. Millieu, Menestrier, Colonia; puis Danton, Jouve, Tolomas et l'abbé Mongez. Les Oratoriens en prirent la direction après la retraite des Jésuites. [1]

L'architecte Guillaume-Marie Delorme fut un des membres les plus distingués de l'Académie; il lui communiqua un nombre considérable de dissertations qu'elle conserve encore, et entre autres son beau travail sur les aqueducs [2] : Delorme se proposait de revenir sur ce sujet; il y avait été vivement encouragé par un homme compétent, le comte de Caylus. Delorme a donné le plan du jardin de la maison de campagne de l'archevêque, à Oullins; il avait pour émule en ce genre un autre Lyonnais, Jean-Marie Morel, qui est considéré comme le créateur des jardins paysagers. [3]

A ces noms d'hommes de mérite il faut joindre celui de deux académiciens non moins distingués, Louis Claret de la Tourrette et Jacques Mathon de la Cour. La Tourrette était un naturaliste d'un ordre éminent; il s'était occupé avec beaucoup de succès de minéralogie, de botanique et d'entomologie, avait formé une pépinière considérable dans la charmante maison de campagne qu'il

1. — Il y avait de belles bibliothèques dans les couvents de Lyon au dix-septième siècle; on citait celles du chapitre de Saint-Jean, des Augustins, des Cordeliers de Saint-Bonaventure, du séminaire de Saint-Irénée, des Picpus de la Guillotière, des Minimes, des Dominicains, etc.

2. — DELORME (*Guillaume-Marie*), né à Lyon en 1700, mort en 1782. Recherches sur les aqueducs de Lyon, construits par les Romains. *Lyon*, 1760, in-12. L'Académie possède vingt-cinq opuscules manuscrits de cet architecte.

3. — MOREL (*Jean-Marie*). Théorie des Jardins. *Paris*, 1772, in-12.

possédait au-dessus de l'Arbresle: peu d'hommes ont fait autant d'honneur à l'Académie. La Tourrette avait voyagé souvent et avec fruit; il devait à son rare savoir des relations avec les naturalistes les plus distingués : c'est à lui que J.-J. Rousseau adressa ses lettres sur la botanique [1]; ils avaient herborisé plusieurs fois ensemble, et fait tous deux une excursion à la Grande-Chartreuse [2]. Jacques Mathon de la Cour était spécialement versé dans les sciences mathématiques et en mécanique; son fils Charles-Joseph était un jurisconsulte fort distingué : l'Académie des inscriptions et belles-lettres couronna un mémoire qu'il avait adressé à cette société savante, sur les lois de Lycurgue. Charles-Joseph Mathon aimait passionnément les arts et les artistes, il avait mis à leur service son temps et sa fortune. [3]

1. — Jean-Jacques Rousseau est venu plusieurs fois à Lyon, et, de son aveu, il y a été fort misérable. Le dénument dans lequel il se trouvait pendant l'un des séjours qu'il fit dans cette ville l'obligea de passer plusieurs nuits dans la rue, à la belle étoile, et dormant couché tantôt sur la terre, tantôt sur un banc; mais alors une excellente santé et la jeunesse lui faisaient prendre galment son parti. Il a fait une peinture charmante d'une nuit qu'il a passée ainsi sur la rive droite de la Saône, aux Etroits, sur la tablette d'une espèce de niche ou de fausse porte pratiquée dans un mur de terrasse. Le ciel de son lit était formé par la tête des arbres; un rossignol, placé précisément au-dessus de lui, l'endormit par son chant. Jean-Jacques passa une nuit excellente, et son réveil fut délicieux. Moins pauvre plus tard, et moins heureux, il revint plusieurs fois à Lyon: il y arriva seul, en 1768, sortant du château de Trye où l'avait si bien accueilli le prince de Conti, et logea rue Sirène, à l'hôtel Notre-Dame-de-Pitié. Rousseau herborisait fréquemment dans les environs de la ville, à Rochecardon surtout, dont la source a retenu son nom : il s'y était lié presque d'amitié avec plusieurs hommes distingués, tels que La Tourrette, Rozier, Gilibert, l'abbé Grange-Blanche, le musicien Coignet, etc. En 1770, Jean-Jacques adressa à La Tourrette la lettre si noble par laquelle il souscrivait à la statue de Voltaire. Pendant les années 1768, 1769 et 1770, le morose citoyen de Genève établit son domicile à Monquin, dépendance du château de Sezarge, à deux kilomètres de Bourgoin. Exposé par sa misère à de fâcheuses aventures, J.-J. Rousseau a porté sur la moralité du peuple de Lyon un jugement qui ne pouvait nuire qu'à lui-même.

2. — TOURRETTE (*Marc-Antoine-Louis* Claret de Fleurieu de la), conseiller à la Cour des monnaies, né à Lyon en 1729, mort en 1793. Démonstrations élémentaires de botanique (avec Gilibert et Rozier). *Lyon*, 1766, 2 vol. in-8°. — Voyage au mont Pilat, dans la province du Lyonnais. *Avignon*, *Reynault*, 1770, in-8°. — On a de Fleurieu de la Tourrette divers ouvrages manuscrits, intitulés : Remarques sur les Lyonnaisismes; Lettre sur les Bélemnites; Projet pour une histoire naturelle des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais; Réflexions sur les eaux de puits, etc. Il a prononcé les Eloges historiques de l'abbé Dugaiby, du chevalier de Ville, de Noyel de Belleroche, de Crozet et de Montmorillon.

3. — MATHON DE LA COUR (*Jacques*), né à Lyon en 1712, mort en 1770. Nouveaux Eléments de dynamique et de mécanique. *Lyon, Perisse*, 1762-63, 3 vol. in-12. — Quelle est la

L'archéologie était représentée à l'Académie par des hommes de mérite : l'un d'eux, l'abbé Jean-Baptiste Greppo, s'était occupé longtemps d'inscriptions latines; on lui doit un travail historique estimé sur les fortifications de Lyon [1]. Antoine Mongez était un excellent littérateur; il avait beaucoup de science et de goût [2]; éloge qu'on peut également adresser à l'avocat Clapasson [3] et à l'abbé Jacquet [4]. On doit à l'abbé Antoine La-

manière la plus avantageuse de suppléer à l'action du vent dans les grands vaisseaux? (Recueil des prix de l'Académie des sciences, t. VIII. *Paris*, 1771). On a de Mathon de la Cour quelques articles imprimés dans le Journal de Physique et dans le Journal des Savants, et plusieurs mémoires manuscrits.

Son fils, Charles-Joseph Mathon de la Cour, né à Lyon en 1738, mort en 1793, a écrit un assez grand nombre d'ouvrages. Voici l'indication des principaux : Par quelles causes et par quels degrés les lois de Lycurgue se sont-elles altérées chez les Lacédémoniens jusqu'à ce qu'elles aient été anéanties? *Lyon*, 1767, in-8°. — Discours sur le danger de la lecture des livres contre la religion. *Paris*, *Lejay*, 1770, in-8°. — Discours sur le patriotisme français. *Lyon*, *Perisse*, 1762, in-8°. — Discours sur les meilleurs moyens de faire naître et d'encourager le patriotisme dans une monarchie. *Paris*, 1788, in-8°. — Lettres sur les peintures, etc., exposées au salon du Louvre. *Paris*, *Bauche*, 1763-67, trois parties in-12. — Testament de Fortuné Ricard. *Lyon*, 1785, in-8°. La bibliothèque de l'Académie possède plusieurs ouvrages manuscrits de la composition de Charles-Joseph Mathon de la Cour.

1. — Greppo (*Jean-Baptiste*), né à Lyon en 1712, mort chanoine de Saint-Paul en 1767. On a de lui ces ouvrages manuscrits : Notice sur l'église collégiale de Saint-Paul. — De la Théorie de la terre relativement aux effets du déluge. — De la construction des murs et fortifications de Lyon (imprimé dans les *Archives du Rhône*). — Observations sur la méthode de M. Duhamel pour la conservation des grains.

2. — Mongez (l'abbé *Antoine*), né à Aix en 1723, professeur de rhétorique au collége de Lyon, conservateur de la bibliothèque de l'Académie, etc.; mort en 1783. On a de lui une Dissertation sur la décadence de l'éloquence de la chaire, un Discours sur les avantages de l'amour des lettres pour la vieillesse, des Panégyriques de Louis XIV; une tragédie intitulée : Titus ou la prise de Jérusalem; etc.

3. — Clapasson (*André*), né à Lyon en 1708, mort en 1770. Description des curiosités et des monuments de Lyon. *Lyon*, 1741, in-8°. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages manuscrits sur la peinture, la musique et l'architecture. Les *Archives du Rhône* ont publié sa Dissertation sur les aqueducs et ses Recherches sur la bataille de Brignais.

4. — Jacquet (l'abbé *Louis*), né à Lyon en 1772, mort en 1794. Parallèle des tragiques grecs et français. *Lyon*, *Duplain*, 1760, in-12. — Le Pour et le Contre sur cette question : Le désir de perpétuer son nom et ses actions dans la mémoire des hommes est-il conforme à la nature et à la raison? 1761, in-8°. — Discours sur ce sujet : La candeur et la franchise sont-elles communément plus utiles dans le maniement des affaires que la ruse et la dissimulation? 1761, in-8°. Ces deux dissertations obtinrent les prix que l'Académie de Besançon avait mis au concours. — Coup d'œil sur les quatre concours qui ont eu lieu à l'Académie de Lyon pour le prix proposé par l'abbé Raynal, sur la découverte de l'Amérique. *Lyon*, *Bruyset*, 1791, in-8°.

croix [1], autre académicien estimable, d'intéressantes recherches statistiques sur la ville de Lyon. Ses collègues, Charles-Joseph de Ruolz [2], Antoine Barou du Soleil [3], les avocats Brisson [4] et de Sozzy [5], les abbés Dugaiby [6] et de Valernod [7], et Nicolas Grollier, comte de Servières [8], cultivaient les lettres avec distinction. Je

1. — LACROIX (l'abbé *Antoine*), né à Lyon en 1708, trésorier de France, obéancier de Saint-Just, vicaire général. On a de lui les ouvrages suivants : Etat des baptêmes, des mariages et des morts de la ville et des faubourgs de Lyon pour vingt-cinq années, depuis 1750 jusqu'à 1775. *Lyon*, 1776, in-4°. — Réflexions sur les sépultures dans la ville de Lyon. *Lyon*, 1776, in-8°. — Nécrologie de Lyon pour les années 1766 et 1767. *Lyon*, 1768. — Etat des naissances, mariages et morts dans la ville et les faubourgs de Lyon, pour les années 1760-1769. *Lyon*, 1770. La bibliothèque de l'Académie possède plusieurs ouvrages manuscrits d'Antoine Lacroix.

2. — RUOLZ (*Charles-Joseph* de), né à Lyon en 1708, mort conseiller à la Cour des monnaies, en 1756. On a de lui l'ouvrage suivant : Dissertation sur la vie et les écrits de Louise Labé. *Lyon*, *Delaroche*, 1750, in-12. On conserve parmi les manuscrits de l'Académie plusieurs dissertations de Joseph de Ruolz sur des questions de littérature, de physique et d'économie domestique ou vétérinaire.

3. — BAROU DU SOLEIL (*Pierre-Antoine*), né à Paris, procureur du roi au présidial de Lyon, mort à Lyon en 1793. On a de lui : Eloge de Prost de Royer. *Lyon*, 1785, in-8°; et le manuscrit suivant : Eloge de l'abbé Mongez.

4. — BRISSON (*Antoine-François*), né à Paris en 1728, reçu membre de l'Académie de Lyon en 1771. Mémoires historiques et économiques sur le Beaujolais. *Lyon*, *Réguillat*, 1770, in-8°. — Instructions sur le blanchissage des toiles, etc.; 1780. — Le Moyen de faire de bon pain. *Lyon*, 1779. — Manière de retirer des pommes de terre la poudre blanche que l'on nomme amidon *Lyon*, 1779. Il a laissé un assez grand nombre de manuscrits sur des questions de physique et d'histoire naturelle.

5. — SOZZY (*Louis-François* de), avocat au parlement, né à Paris en 1706, mort à Lyon en 1780. Lettre sur l'urne antique de plomb trouvée à Lyon. (*Revue du Lyonnais*, I. Voyez COLONIA). — Avertissement sur l'hyène qui a parn dans le Lyonnais en 1756; in-12. — Traduction des Olympiques de Pindare; 1754, in-12. — Principes de jurisprudence sur les cassations; 1771. — Consultation pour les syndics, consuls et habitants de Vaise-lès-Lyon. *Lyon*, *Faucheux*, 1779, in-8°.

6. — DUGAIBY (l'abbé *Etienne*), né à Lyon en 1693, mort en 1767. Arithmétique ordinaire et abrégée, enseignée par des règles et par une suite de tables qui en épargnent l'étude. *Avignon*, 1754, in-8°. — Livret ou comptes faits d'additions et de soustractions. M. Dumas a donné, dans son Histoire de l'Académie, l'indication de vingt-sept ouvrages manuscrits de Dugaiby.

7. — VALERNOD (l'abbé *Marie-Eléazar* de), né à Valence en 1704, mort chanoine d'Ainay en 1778. Mémoire sur ce problème : Diminuer des deux tiers la dépense de l'eau dans les machines mues par son choc; 1773. L'Académie de Lyon possède un assez grand nombre d'opuscules manuscrits de ce géomètre.

8. — GROLLIER (*Nicolas*, comte de Servières), né à Lyon en 1667, mort en 1745. Recueil d'ouvrages curieux de mathématiques et de mécanique, ou Description du cabinet de Nicolas Grollier de Servières (son grand-père). *Lyon*, *Dav. Forey*, 1719, in-4°. *Paris*, *Ch.-Ant. Jom-*

ne dois oublier ni Prost de Royer connu par ses travaux en jurisprudence[1], ni le magistrat Jacques-Annibal Claret de la Tourrette, élu trois fois prévôt des marchands, ni Jussieu de Montluel, à qui l'on doit, entre autres productions, un ouvrage souvent réimprimé sur les conventions ou engagements divers qu'on peut prendre dans la société.

L'Académie comptait parmi ses membres associés plusieurs des savants ou des hommes de lettres les plus éminents de la France. Elle reçut par acclamation Buffon en 1784, et dérogea en sa faveur à la loi qu'elle s'était imposée de n'admettre dans son sein que les candidats qui lui auraient adressé la demande écrite de cette distinction. Buffon écrivit, à cette occasion, une lettre charmante au secrétaire de la compagnie, Mathon de la Cour. Un des membres associés les plus anciens et les plus zélés de l'Académie, Ducis, avait témoigné dès l'année 1775 un vif désir de lui appartenir, en lui adressant une de ses tragédies; le recueil manuscrit de la correspondance de cette société contient plusieurs lettres intéressantes de ce poète. Une tendre amitié l'unissait, on le sait, à Thomas, qui faisait partie aussi de l'Académie de Lyon: épuisé de travail et valétudinaire, Thomas, à son retour de Nice, au mois de mai 1784, s'était retiré près de Lyon, au village d'Oullins; il appela auprès de lui son ami, qui s'empressa d'accourir. Thomas eut encore assez de force pour lire à l'Académie quelques chants de son poème du Czar, et une dissertation sur l'origine de la langue poétique. Son état devenait plus grave; l'archevêque de Lyon, Malvin de

bert, 1751, in-4°, fig. Grollier a laissé en manuscrits les ouvrages suivants: Mécanique abrégée des arts et métiers. — Moyen dont on s'est servi à Malte, en 1738, pour faire sauter un rocher tombé dans la mer à l'entrée du port. — Mémoire sur la taillanderie en fer-blanc. — De la Menuiserie.

1. — Prost de Royer (*Antoine-François*), né à Lyon en 1729, successivement avocat à la Cour de Lyon, administrateur des Hôpitaux, échevin, lieutenant-général de police, etc., etc.; mort en 1784. De l'administration des fermes. *Lyon*, 1782, in-8°. — De l'Administration municipale, ou Lettre d'un citoyen de Lyon sur la nouvelle administration de cette ville; 1765, in-8°. — Lettre dans laquelle on traite du prêt à intérêt... *Lyon*, 1763, in-8°. — Lettre sur l'administration municipale de Lyon. *Lyon*, 1775, in-12. — Mémoire sur la conservation des enfants. *Lyon*, 1778, in-8°.

Prost de Royer, en société avec Riolz, a publié les sept premiers volumes d'un Dictionnaire de Jurisprudence qui n'a pas été achevé.

Montazet, recueillit dans sa maison de campagne d'Oullins son confrère malade et l'entoura des soins les plus délicats. Thomas mourut, et fut enseveli dans l'église du village, sous un marbre que Ducis ne perdit pas de vue : une députation de l'Académie assista aux funérailles de son illustre correspondant. Raynal, à la même époque, entretenait avec cette compagnie des relations très actives; il lui fit présent de son buste et d'une somme assez considérable, destinée à la fondation d'un prix.

§ II. L'Académie prit une part directe à quelques-unes des découvertes scientifiques les plus remarquables du dix-huitième siècle.

Après avoir fait une étude profonde de la machine à vapeur des frères Périer à Chaillot, le marquis de Jouffroy pensa que ce moteur énergique pouvait être appliqué à la navigation. Il fit part de son idée à quelques hommes qui, bien que fort compétents, l'accueillirent avec peu de faveur, ne se découragea point et fit quelques essais, avec un bateau de son invention, sur le Doubs, petite rivière de la Franche-Comté, son pays. Sans être couronnés d'un succès complet, ses premiers efforts prouvaient du moins la possibilité de la réussite; il persévéra. L'année suivante, le marquis de Jouffroy fit construire, d'après ses idées rectifiées, un bateau qui devait être mis en mouvement par l'action continue de la vapeur, et choisit la Saône pour le théâtre de ses expériences. Il désirait pour elles une grande publicité et l'examen d'un corps savant; une commission nommée par l'Académie reçut la mission d'y assister, et d'en constater officiellement les résultats. Le bateau avait cent trente pieds de longueur, quatorze de largeur, et tirait trois pieds d'eau; on l'essaya en présence de nombreux témoins, le 19 août 1783. Mis en mouvement par la vapeur de l'eau en ébullition, il remonta le courant de la rivière pendant un quart-d'heure, et s'arrêta auprès d'une maison de Serin: ainsi l'épreuve avait réussi, malgré l'imperfection considérable du mécanisme. Un procès-verbal authentique, signé des noms suivants, Mongez, Mathon de la Cour, Roux, Le Camus, Delandine, constata que l'unique moteur du bateau avait été une pompe à feu. Invitée à donner son avis, une commission, désignée à Paris par l'Académie des sciences,

refusa de se prononcer, et l'immense découverte du marquis de Jouffroy tomba dans l'oubli, jusqu'au jour où le génie de Fulton la reprit, pour en faire un des leviers les plus puissants de la civilisation. [1]

A la même époque où l'application de la vapeur à la navigation était si peu comprise, l'attention publique se préoccupait au plus haut degré de la navigation aérienne, dont les deux frères Etienne et Joseph Montgolfier venaient de faire les premiers essais. Ils avaient rempli un ballon de vapeur, et ce globe s'était élevé à une grande hauteur dans l'atmosphère, traînant après lui, par sa force ascensionnelle, une nacelle qui pouvait contenir des voyageurs. Il y eut, en effet, des hommes assez courageux pour tenter cette périlleuse expérience; leur audace excita un enthousiasme universel. Personne n'avait pris garde à l'idée du marquis de Jouffroy; celle des aérostats eut un retentissement immense. Joseph Montgolfier vint à Lyon au mois de janvier 1784, se présenta à l'Académie, lui exposa ses idées dans un mémoire dont la lecture fut très goûtée, et demanda la nomination de commissaires pour assister aux préparatifs de l'ascension qu'il se proposait d'exécuter. Il fut admis à une autre séance académiqué à laquelle assistaient Saussure, Pilâtre du Rozier, le prince de Ligne, et Boissy-d'Anglas. L'ascension eut lieu aux Broteaux, le 19 janvier 1784, à midi cinquante-une minutes; sept personnes se placèrent dans la nacelle : c'étaient Joseph Montgolfier, Pilâtre du Rozier, le prince de Ligne, le comte de Laurencin, le comte de Laporte-d'Anglefort, le comte de Dampierre et Fontaine. Une affluence extraordinaire de spectateurs se pressait autour des aéronautes : contrarié par le temps, ralenti par la neige qui le couvrait, et endommagé par quelques déchirures, le ballon s'éleva majestueusement jusqu'à une hauteur de six cents toises, plana quelques minutes dans l'atmosphère, et redescendit sans accident aux acclamations bruyantes de la foule frappée d'étonnement et d'admira-

1. — DUMAS (*J.-B.*). Premiers Essais de la vapeur à Lyon. (*Revue du Lyonnais*, XIX, 257). M. Dumas a publié le procès-verbal de la commission de l'Académie — Biographie universelle, article Jouffroy d'Abbans (*Claude-François-Dorothée*, marquis de).

tion. La ville accorda des lettres de bourgeoisie à Joseph Montgolfier. [1]

Elle devait bien plus de reconnaissance à un Lyonnais, Claude Bourgelat, qui l'avait dotée, depuis l'année 1761, d'une école dont l'objet était l'étude et le traitement des maladies, soit des chevaux, soit des bœufs, chiens et autres animaux domestiques: tel fut le commencement de la médecine vétérinaire, dont les progrès devaient être si rapides et les services si considérables. Avocat d'abord, Bourgelat aimait les chevaux avec passion; il avait fait de l'équitation une étude approfondie [2]. Son humble établissement, soutenu par une allocation provisoire de huit mille trois cent trente-trois livres, s'ouvrit le 1er janvier 1762, dans une maison du faubourg de la Guillotière, et eut dès son origine beaucoup de célébrité. Comme il répondait à un besoin vivement senti, il reçut, en 1784, le titre d'Ecole royale vétérinaire. Cependant son importance ne fut bien sentie que longtemps après; l'école de Lyon, négligée, se composait de deux professeurs et d'une vingtaine d'élèves: Bourgelat, aidé de l'appui du gouvernement, avait fondé au château d'Alfort une école nouvelle dans laquelle il avait amené ses élèves les plus capables. L'abbé Rozier lui succéda dans la direction de l'école de Lyon; il occupa dix ans cet emploi [3], et eut pour successeur

1. — L'Ascension faite à Lyon par Joseph Montgolfier a fourni à Boissieu le sujet d'un charmant dessin.

2. — BOURGELAT (*Claude*), né à Lyon vers 1712, mort en 1779. Nouveau Newcastle, ou Traité de cavalerie. *Lausanne*, 1747, in-12. — Eléments d'Hippiatrique, ou Nouveaux principes sur la connaissance et sur la médecine des chevaux. *Lyon*, 1750-53, 3 vol. in-8°. — Eléments de l'art vétérinaire. *Lyon*, 1765, in-8°. — Mémoire sur les maladies contagieuses du bétail. *Paris*, 1775, in-4°. — Précis anatomique du corps du cheval. *Paris*, 1766-68, in-8°; etc.

3. — L'abbé Rozier avait des connaissances tellement variées, qu'il n'était nullement déplacé dans les fonctions de directeur de l'Ecole vétérinaire de Lyon. Fort instruit dans la connaissance des végétaux, il écrivit, aidé par son ami La Tourrette, des démonstrations élémentaires de botanique. Dépossédé de sa place, il se rendit à Paris et prit la direction du journal qui paraissait sous le titre d'Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts. Son cours d'agriculture, dont la publication commença en 1781, lui fit, comme agronome, une grande réputation. Rozier revint dans sa ville natale en 1788, fut nommé membre de l'Académie, et prit la direction de la pépinière de la province. La Révolution le fit curé constitutionnel d'une paroisse de Lyon.

On a de lui : Cours complet d'agriculture. *Paris*, 1781-1805, 12 vol. in-4°, fig. —

Flandrin que remplaça Louis Bredin. L'école de Lyon éprouva, de 1780 à 1785, une régénération véritable : Bredin releva l'enseignement, et, bien servi par le concours de l'intendant de Flesselles, établit sur des bases solides la belle création de Bourgelat. Toutefois elle était mal placée au lieu qu'elle occupait : aucune des parties du bâtiment n'avait été construite pour sa destination; les infirmeries manquaient d'air, de jour et d'espace; il était impossible de loger tous les élèves dans les dortoirs; enfin, l'école était visitée fréquemment par le Rhône. Une autre ère devait commencer, à la fin du siècle, pour cette institution utile.

Non moins célèbre que Bourgelat, Pierre Poivre a droit à une place distinguée parmi les Lyonnais dignes de mémoire qui vécurent pendant la dernière moitié du dix-huitième siècle.

Elevé par l'institution des Missions étrangères pour de longs voyages, il avait étudié les arts du dessin et l'histoire naturelle. Son activité était extraordinaire, son dévouement infatigable : peu d'hommes ont été aussi bons observateurs. Poivre conçut le projet de transporter dans les Iles de France et de Bourbon les plantes à épices des Moluques, et il y parvint malgré des obstacles sans nombre. Après la ruine de la Compagnie des Indes, en 1758, il se retira à Lyon, devint membre de l'Académie, et fit à cette compagnie des lectures fort intéressantes sur ce qu'il avait vu pendant ses pérégrinations lointaines. Appelé en 1767 à l'intendance des Iles de France et de Bourbon, il fit preuve dans cet emploi d'un vrai talent d'administration, et donna beaucoup d'impulsion à l'agriculture, au commerce et aux travaux publics. De retour six ans après dans sa ville natale, il y vécut entouré d'une grande considération. Poivre possédait, sur les bords de la Saône, une maison de campagne appelée la Fréta; il l'habitait

Démonstrations élémentaires de botanique (avec La Tourrette). *Lyon*, 1766, 2 vol. in-8°. — De la fermentation des vins, etc. *Lyon*, 1770, in-8°. — Quelle est la meilleure manière de brûler ou de distiller les vins? 1770, in-8°. — Mémoire sur la manière de faire et de gouverner les vins de Provence. *Lyon*, 1770, in-8°. — Sur le rouissage du chanvre; 1788. — Observations sur la physique, etc. *Paris*, 1771-72, 9 vol. in-12. — Observations et mémoires sur la physique, sur l'histoire naturelle et les arts. *Paris*, 1783-87. — Nouvelles Tables des matières de l'Académie des sciences. *Paris*, 1775-76, 4 vol. in-4°. — Traité sur la meilleure manière de cultiver la navette et le colza. *Paris*, 1774, in-8°; etc.

pendant une partie de l'année, visité par tous les étrangers de marque, et regardé à juste titre comme un des hommes qui avaient rendu le plus de services au pays. [1]

Pendant que François Rozier donnait une grande impulsion à l'agriculture, considérée comme science pratique, Gabriel Jars s'occupait de métallurgie avec infiniment de succès [2]. Son père était directeur des mines de Sain-Bel et de Chessy : Gabriel Jars ne négligea rien pour mettre à profit cette position. Elève des ponts-et-chaussées, il fit pour son instruction un voyage minéralogique en Allemagne, en Angleterre, en Suède et en Hongrie, accompagné de son frère : les faits qu'il recueillit dans cette longue exploration devinrent la partie fondamentale d'un ouvrage très estimé qu'il publia, et qu'on recherche encore. Devenu directeur des mines de Chessy, il conduisit les travaux avec vigueur, et perfectionna les procédés d'exploitation.

Parmi les sciences pour lesquelles les Lyonnais montrèrent au dix-huitième siècle une aptitude remarquable, les mathématiques et la physique demandent une mention spéciale : elles furent portées très loin par quelques hommes, qui formèrent d'habiles maîtres [3]. Un de ces savants, le P. Laurent Béraud, jésuite, né au commencement du siècle, avait professé les belles-lettres dans les colléges de Vienne et d'Avignon; il fut reçu comme astronome à l'Académie, et fit, pendant dix années, d'utiles études à l'observatoire du Collége royal [4]. Très versé

1. — Poivre (*Pierre*), né à Lyon en 1719, mort en 1786. Voyages d'un philosophe, ou Observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique. *Yverdun*, 1768, in-12. — Œuvres complètes, précédées d'une notice sur sa vie, par Dupont de Nemours, et accompagnées de notes par Langlès. *Paris*, *Fuchs*, 1797, in-8°.

2. — Jars (*Gabriel*), né à Lyon en 1732, mort en 1769. L'Art de fabriquer la brique et la tuile en Hollande, etc. *Paris*, 1767, in-fol. — Voyages métallurgiques, ou Recherches et observations sur les mines et forges de fer, etc. *Lyon*, 1774-81, 3 vol. in-4°, fig.

3. — On peut citer comme tels les PP. François Milliet de Chales (de Chambéry), et Claude Rabuel (né à Pont-de-Veyle). Plus ancien qu'eux, le P. Nicolas Sarrabat a joui de quelque célébrité; il était de Lyon.

4. — Béraud (le P. *Laurent*), né à Lyon en 1703, mort en 1777. Les animaux et les métaux ne deviennent-ils électriques que par communication? *Bordeaux*, 1749, in-4°. — Dissertation sur la cause de l'augmentation de poids que certaines matières acquièrent dans leur calcination. *Bordeaux*, 1747, in-8°. — La Lune a-t-elle quelque influence sur la végétation

dans les sciences physiques et mathématiques, le P. Béraud obtint quatre prix qui avaient été mis au concours par des sociétés savantes; il n'a point fait de grandes découvertes, ses ouvrages ont vieilli comme la science de son époque, mais on n'en doit pas moins le considérer comme un des premiers anneaux de cette chaîne de mathématiciens qui s'est continuée sans interruption jusqu'à l'illustre Ampère [1]. Cassini l'avait en haute estime, et lui écrivait souvent. Béraud eut, pendant vingt-deux ans, la direction de l'observatoire : il a observé deux fois le passage de Mercure dans le soleil. Profond dans les antiquités, ce savant astronome a écrit des dissertations estimées sur des pierres sépulcrales tirées des catacombes de Memphis, et sur l'as ou livre romaine. Le collége de la Trinité eut pour professeur de mathématiques des hommes fort capables. Venu après eux, l'abbé Nicolas Bertholon s'occupa beaucoup de physique et surtout d'électricité; il était de Lyon, et était entré dans la communauté des Lazaristes. Franklin entretenait avec lui un commerce suivi. Bertholon a écrit sur l'électricité des végétaux, sur celle du corps humain, sur les météores, et sur les causes qui ont fait prospérer les manufactures de Lyon. Il avait une grande facilité, et en abusait peut-être : rien de lui n'est resté [2]. Montucla, savant mathématicien, a laissé une répu-

et sur l'économie animale ? *Bordeaux*, 1760, in-8°.— Dissertation sur le rapport qui se trouve entre la cause des effets de l'aimant, et celle des phénomènes du tonnerre et de l'électricité. *Bordeaux*, 1784, in-4°.— Physique des corps animés. *Paris*, 1755, in-12. — Mémoire sur les éclipses annulaires du soleil, et notamment sur celle du 1er avril 1764. *Lyon*, 1764.

Il y a quelques mémoires du P. Béraud parmi ceux des savants étrangers de l'Académie des sciences. On conserve de lui un assez grand nombre de manuscrits sur des questions d'astronomie et de physique. — Lefebvre (le P.). Eloge du P. Béraud. *Lyon*, 1780, in-12.

1. — Plusieurs mathématiciens d'élite appartiennent à Lyon, sinon par leur naissance, du moins par l'éducation qu'ils y ont reçue ; un des plus distingués est l'abbé Charles Bossut.

2. — Bertholon (*Nicolas*), né en 1742....., mort en 1800. Mémoire sur un nouveau moyen de se préserver de la foudre. *Montpellier*, 1777, in-4°. — Quelles sont les maladies qui procèdent de la plus ou moins grande quantité du fluide électrique ? *Montpellier*, 1779, in-8°. — Des moyens économiques d'entretenir les pavés ; 1779, in-8°. — Mémoire sur les moyens qui ont fait prospérer les manufactures de Lyon, etc. *Paris*, 1782, in-8°. — Mémoire sur le moyen de déterminer le moment où le vin en fermentation a acquis toute sa force. *Montpellier*, 1782, in 8°. — De l'électricité des végétaux. *Paris*, 1783, in-8°. — De l'électricité du corps humain. *Lyon*, 1786, 2 vol. in-8°. — Avantages que la physique et les arts

tation infiniment mieux établie; ses ouvrages sont encore recherchés.[1]

Lyon produisit, pendant le dix-huitième siècle, des médecins et des chirurgiens d'un vrai mérite, dont la plupart devinrent membres de l'Académie : de ce nombre furent Falconnet[2], Pestalozzi, Rast de Maupas, Villermoz et Camille de Boissieu[3]. Claude Pouteau est demeuré jusqu'à nos jours la plus grande illustration chirurgicale de l'Hôtel-Dieu ; c'était un homme de génie, bon opérateur et observateur excellent. Ses ouvrages, qu'on lit encore avec fruit, lui acquirent beaucoup de renommée et firent faire des progrès à l'art chirurgical[4]. Après Pouteau vinrent dans un ordre inférieur Collomb[5], Grassot et Bonnefoi. Deux pharmaciens, Nicolas Gavinet et François Tissier, s'élevèrent au premier rang dans leur utile profession; ils avaient fait une étude approfondie de la chimie.

Les trois Jussieu, que Lyon est fier d'avoir donnés à la botanique, sont comptés parmi les hommes qui ont contribué le plus aux progrès de cette branche des sciences naturelles. An-

peuvent retirer des globes aérostatiques. *Paris*, 1784, in-8°. — De l'eau la plus propre à la végétation. *Paris*, 1786, in-8°. — De l'électricité des météores. *Paris*, 1787, 2 vol. in-8°. — Mémoire sur la théorie des incendies. *Paris*, 1787, in-8°. — Sur le basalte de Saint-Tibary. *Montpellier*, 1781, in-8°. — Preuves nouvelles de l'efficacité des paratonnerres. *Paris*, 1783, in-4°. — De la nature considérée sous ses différents aspects (avec Boyer). *Paris*, 1787-89, 9 vol. in-8°. — Atlas moderne portatif, 2e édition. *Lyon*, 1804, in-4°.

Charles-Joseph de Villers, né à Rennes en 1724, a professé longtemps la physique et les mathématiques à Lyon. Il a écrit contre le magnétisme animal, et donné une édition de l'Entomologie de Linné. Son cabinet de physique était fort beau.

1. — MONTUCLA (*Jean-Etienne*), né à Lyon en 1725, mort en 1799. Histoire des mathématiques. *Paris, Jombert*, 1758, 2 vol. in-4°. — Histoire des recherches sur la quadrature du cercle. *Paris, Jombert*, 1754, in-12.

2. — FALCONNET (*Camille*), né à Lyon en 1671, mort en 1762. On trouve plusieurs dissertations de ce médecin dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

3. — Camille de Boissieu était frère aîné du peintre Jean-Jacques de Boissieu. Camille était un médecin fort distingué ; il obtint de l'Académie de Dijon deux prix et un accessit sur des questions de physique médicale.

4. — POUTEAU (*Claude*), né à Lyon en 1721, mort en 1775. Mélanges de chirurgie. *Lyon*, *Regnault*, 1760, in-8°. — Essai sur la rage. *Lyon*, 1763, in-8°. — La Taille au niveau. *Paris*, 1765, in 8°. — Œuvres posthumes (publiées par J. Colombier). *Paris*, 1783, 3 vol. in-8°.

5. — COLLOMB (*Barthélemi*), né à Lyon en 1718, mort en 1798. Instruction pour les mères nourrices. *Lyon*, 1783, in-12. — Œuvres médico-chirurgicales. *Lyon*, an VI, in-8°.

toine, l'aîné des deux frères, devint professeur de botanique au Jardin du roi, à Paris, pendant les dernières années du règne de Louis XIV: il fit, en 1716, un voyage botanique en Espagne, accompagné de son frère Bernard, et entra fort jeune à l'Académie des sciences, dont il fut un des membres les plus zélés [1]. Né à Lyon en 1699, treize ans après Antoine, Bernard de Jussieu se destinait à la profession de médecin. Reçu docteur de la faculté de Montpellier en 1720, et de celle de Paris en 1726, il se livra peu à la pratique médicale et se consacra tout entier à sa passion pour l'étude des végétaux. Patient, doué d'une étonnante mémoire, de beaucoup de sagacité et d'une aptitude singulière, soit pour comparer les unes aux autres les parties organiques des plantes, soit pour trouver des rapports entre elles, habile à observer les plus petits objets, Bernard était né botaniste. Il était admirablement sur son terrain dans ses herborisations à la campagne; Linné, qui l'y accompagna plusieurs fois, s'étonnait de la promptitude et de la sûreté du coup d'œil de ce grand naturaliste. A peine âgé de vingt-six ans, Bernard de Jussieu devint membre de l'Académie des sciences; il donna au recueil des mémoires de cette société plusieurs dissertations sur des végétaux alors peu connus, et un travail estimé sur les polypes d'eau douce. Louis XV l'avait chargé, en 1758, de classer les plantes du jardin de Trianon; ce travail conduisit Jussieu à la découverte de la méthode naturelle : on sait qu'elle est fondée sur le rapprochement des plantes qui se ressemblent par le plus grand nombre de caractères, sur la structure de l'embryon et sur l'insertion des étamines et de la corolle [2]. Membre

1. — Jussieu (*Antoine* de), né à Lyon en 1686, mort en 1758. An inveteratis alvi fluxibus simarouba? *Parisiis*, 1731, in-4o. — Appendix ad Josephum Pitton de Tournefort, Institutiones rei herbariæ; 1719, in-4o. — Discours sur les progrès de la botanique. *Paris*, 1718, in-4o. — Dissertatio de analogia inter plantas et animalia. *Londini*, 1721, in-4o. — Eloge de M. Fagon. *Paris*, 1718, in-4o. — Traité des vertus des plantes *Paris*, 1771, in-12.

Antoine de Jussieu a fourni un assez grand nombre de dissertations aux Mémoires de l'Académie des sciences.

2. — Jussieu (*Bernard* de), né à Lyon en 1699, mort en 1776. Catalogue des arbres et arbrisseaux qui se peuvent élever aux environs de Paris. *Paris*, 1735, in-12. — Quæstio medica: An minor in fœtu quam in adulto partium solidarum abrasio? 1751, in-4o.

Les Mémoires de l'Académie des sciences contiennent quelques dissertations très bonnes de Bernard de Jussieu.

des plus célèbres sociétés savantes de l'Europe, Bernard de Jussieu termina en 1777 sa glorieuse carrière[1]. Un de ses meilleurs ouvrages fut son neveu, Laurent-Antoine de Jussieu, qu'il avait appelé auprès de lui pendant les dernières années de sa vie : une même chambre servait de domicile au jeune homme et au vieillard; ils ne se quittaient point, toujours occupés l'un et l'autre de leur science favorite. Présenté par son oncle pour la place de professeur-suppléant de botanique, Laurent fut agréé par Buffon. Reçu à vingt-cinq ans membre de l'Académie des sciences, il lui donna un bon mémoire sur la famille des renoncules, et fit paraître en 1774 l'exposition d'un nouvel ordre de classification des végétaux, que suivit quatre ans plus tard le *Genera plantarum*, ouvrage qui fit époque en botanique et classa son auteur parmi les savants du premier ordre. Laurent-Antoine de Jussieu vécut jusqu'à une époque très voisine de la nôtre.[2]

§ III. Lyon ne donna pas aux beaux-arts, dans le dix-huitième siècle, autant d'hommes éminents qu'en avait produit le dix-septième; mais un seul artiste, Jean-Jacques de Boissieu, suffirait à l'illustration de cette époque.

Né en 1736, dans une famille originaire d'Auvergne, il fut destiné à la magistrature; mais il avait une autre vocation. Un goût impérieux l'entraînait vers le dessin; enfant encore, et sans avoir reçu de leçons, il s'essayait à copier des tableaux. Ses premiers professeurs, Lombard et Frontier, peintres d'histoire, dirigèrent ses heureuses dispositions; mais ses véritables maîtres furent les grands artistes de l'école flamande, dont il chercha toute sa vie à imiter l'originalité et le fini, et surtout la nature

1. — Joseph de Jussieu, frère d'Antoine et de Bernard, et lyonnais comme eux, accompagna, en qualité de botaniste, les astronomes que l'Académie des sciences avait envoyés au Pérou; il voyagea beaucoup dans l'Amérique méridionale, et fut absent de Paris pendant trente-six ans.

Grognier a lu à l'Académie de Lyon, le 28 août 1817, une notice historique sur Bernard de Jussieu.

2. — Jussieu (*Antoine-Laurent* de), né à Lyon en 1748, mort en 1836 Genera plantarum secundum ordines naturales disposita. *Parisiis*, 1789, in-8°.

Il y a beaucoup de dissertations de Laurent de Jussieu dans les Mémoires de l'Institut et dans les Mémoires du muséum d'histoire naturelle.

qui n'eut jamais d'interprète plus vrai. De Boissieu étudia beaucoup les chefs-d'œuvre de la peinture, soit à Paris, soit en Italie; inspiré par ces modèles, son talent devint plus correct et plus pur. Peintre, dessinateur et graveur, de Boissieu s'est acquis, dans cette triple carrière, une belle réputation. [1]

On n'a de lui qu'un petit nombre de tableaux; l'odeur huileuse de ses couleurs qu'il préparait lui-même, et la faiblesse de sa constitution, l'obligèrent de renoncer à la peinture. Il avait une prédilection particulière pour le genre dans lequel se sont illustrés Miéris, Van-der-Welde et Ruisdaël, sous le rapport du coloris et du fini de l'exécution, sans les égaler toutefois. On cite parmi ses meilleures compositions en ce genre, la Marchande de melons, un Tableau de famille, et une Vue du château de Pierre-Scise. Un ton de couleur un peu trop uniforme, et quelque froideur, sont les critiques qu'on peut adresser à son pinceau.

Comme dessinateur, il n'a recueilli que des éloges; il a une manière à lui, et tellement caractéristique, qu'on reconnaît ses productions au premier coup d'œil. Ce qui a frappé en elles, c'est une grâce naïve, le fini achevé des détails et l'effet de l'ensemble. De Boissieu excelle à rendre le mouvement de l'eau et du feuillage, la transparence de l'air et des ombres, la perspective et les accidents de lumière. Ses dessins sont nombreux et de genres divers; il les a exécutés à la sanguine, à la mine de plomb, avec la pierre noire d'Italie et au lavis, toujours original dans cette variété de procédés. De Boissieu a dessiné à la sanguine un grand nombre de portraits et de têtes de caractère, ainsi que quelques autres compositions remarquables par la vérité, l'expression et la vigueur. Aucun artiste avant lui n'avait tiré un parti aussi habile de la mine de plomb; il dépassa tout ce qu'on avait fait avec ce crayon : ses dessins en ce genre sont de petits chefs-d'œuvre; on y admire beaucoup de fini

1. — Jean de Boissieu, aïeul paternel de Jean-Jacques, fut secrétaire des commandements et exécuteur testamentaire de Marguerite de Valois. Son fils (le P. Antoine de Boissieu, jésuite) est auteur de l'ouvrage suivant :

Le saint Evangile de Jésus-Christ, expliqué en méditations pour chaque jour de l'année, selon l'ordre de l'Eglise; nouvelle édition. *Lyon, Rusand*, 1821, 4 vol. in-12.

sans mollesse, et d'expression sans dureté. Les ouvrages que fit de Boissieu avec la pierre noire d'Italie ont de plus grandes dimensions : ce sont des têtes d'étude et des portraits. Pour arriver à plus de vigueur, il alliait l'estompe au crayon, et parvenait à rendre parfaitement la vérité des formes et le modelé des chairs. Les artistes dont il se rapproche le plus dans cet ordre de compositions, sont Corneille Wischer et le graveur Nanteuil. Mais le genre dans lequel de Boissieu excelle particulièrement, c'est le paysage au lavis; il le dessinait à l'encre de Chine, sur papier blanc, ou sur papier gris tantôt rehaussé de blanc et tantôt animé par quelques touches de bistre : le pinceau et la plume s'y associent quelquefois. De Boissieu a produit beaucoup d'ouvrages en ce genre : ses paysages au lavis sont d'un effet ravissant; l'artiste y place quelquefois de naïves petites figures, qui leur donnent plus d'intérêt.

Ces titres divers suffiraient à la célébrité d'un homme; de Boissieu en a un autre encore, et d'un mérite non moins relevé : il est un des premiers graveurs à l'eau-forte. Conduit en quelque sorte par le hasard à travailler dans cet art qu'il n'avait point étudié, il couvrit d'abord de petites planches de têtes, de figures et de griffonnements divers; bientôt plus sûr de lui, il grava d'une pointe fine et spirituelle des paysages et des têtes d'étude : deux planches remarquables, l'Ecrivain public et surtout le Tonnelier, commencèrent sa réputation. De Boissieu aborda ensuite de plus grandes compositions: il fit paraître sa grande Forêt, ses Vaches, son Winantz et son Ruisdaël [1]. Ses eaux-fortes n'ont ni sécheresse ni dureté; on y remarque autant d'harmonie que si elles avaient été exécutées avec le crayon le plus doux. Telles sont les qualités que présentent au plus haut degré sa Vue de l'Oratoire, et surtout cette Entrée de Lentilly, appelée les Petits Maçons, qui est peut-être, selon l'opinion de Denon, le chef-d'œuvre de la gravure à l'eau-forte. De Boissieu

1. — On trouve, parmi les cent sept pierres à l'eau-forte gravées par de Boissieu, plusieurs vues de Lyon ou des environs. Voici les principales : vue de Saint-Andéol, vue prise aux environs de Rive-de-Gier, la fontaine de Choulau, vue prise aux environs de l'Arbresle, l'ancienne porte de Vaise, promenade de Pie VII sur les bords de la Saône, vue de l'Ile-Barbe.

arrêtait d'abord le trait avec l'acide, et, les premiers effets obtenus, il faisait un emploi fort intelligent de la pointe sèche et de la roulette.

Il conserva jusqu'à la fin d'une vie assez longue une main sûre et son talent tout entier. Sa dernière gravure, la Vue de Tivoli, est une des plus finies; son dernier dessin au lavis, exécuté pendant les instants de relâche que lui laissait la maladie, présente une touche pleine de vigueur : c'est une Vue de la Saône prise d'une des fenêtres de l'appartement qu'habitait l'artiste mourant. De Boissieu a passé à Lyon une grande partie de sa vie, non moins aimé pour la simplicité de ses habitudes et la bonté de son caractère qu'honoré pour son beau talent [1]. Les peintres Révoil, Grobon et Richard ont reçu de lui d'excellents conseils.

§ IV. On vient de voir combien le Lyonnais a été fécond, pendant le dix-huitième siècle, en hommes de lettres, en savants et en artistes distingués; il n'est pas moins digne d'attention si l'on étudie le mouvement commercial. De nouvelles industries vinrent se réunir à la fabrique des étoffes de soie, et fournirent à une partie de la population de la province des moyens puissants et féconds pour améliorer sa condition matérielle.

Il y avait au commencement de ce siècle, dans le Lyonnais, sur la route de Paris, au pied d'une haute montagne, effroi des voyageurs, deux lignes inégales de masures qu'on nommait Tarare. Rien n'était plus misérable que l'aspect de cette bourgade, formée d'une seule rue étroite, tortueuse, sans pavés, et couverte d'une boue épaisse presque dans toutes les saisons de l'année. Une centaine de familles habitaient ces maisons chétives; elles ne connaissaient d'autre commerce que celui de futaines et de toiles grossières, en grande partie fabriquées par des

1.—Eloge historique de J.-J. de Boissieu, par Dugas-Montbel. *Lyon*, *Ballanche*, 1810, in-8°. — Biographie universelle. — Nouvelle Biographie des contemporains. — Histoire de l'Académie de Lyon, par J.-B. Dumas, I, 326; II, 99. — Documents (inédits) pour servir à une nouvelle notice biographique sur Jean-Jacques de Boissieu.

On a de Boissieu, dans les Manuscrits de l'Académie, un Discours sur la peinture, prononcé en séance publique le 18 avril 1780. C'est son discours de réception.

tisserands à demi-sauvages, épars dans le groupe des montagnes de cette partie du Lyonnais. Quelques fileuses de coton furent appelées de la Normandie dans le Beaujolais; plusieurs vinrent s'établir à Régny : leur industrie trouva un grand obstacle dans les préjugés populaires. Elle ne lutta pas sans peine avec la filature du chanvre, et ne fut naturalisée dans le pays qu'après un long espace de temps.

En 1756, Georges-François Simonet conçut le projet d'introduire la fabrication de la mousseline à Tarare, sa ville natale; il était bon dessinateur, et parfaitement au courant du tissage des étoffes de soie. Tout était à créer; les Suisses faisaient des tissus de coton, comment s'y prenaient-ils ? Pour le savoir, Simonet se rendit à Saint-Gall, y demeura pendant un mois, vécut avec les ouvriers qui ne connaissaient nullement son projet, et surprit, comme on l'a dit, l'industrie sur le fait. Ainsi familiarisé avec les procédés de tissage de coton, Simonet revint chez lui et établit un petit atelier de trois métiers dans une maison qu'il possédait à Tarare; ses instances et beaucoup d'argent déterminèrent une famille de tisserands suisses à venir le joindre : ils fabriquèrent, avec du coton du Bugey, filé à Nantua, des mousselines très grossières et d'une grande imperfection. Simonet avait bien pensé aux métiers et aux ouvriers, mais il ne s'était point occupé des moyens de se procurer des cotons, fins et cependant forts, pour en former ce qu'on appelle la chaîne du tissu. Ses mousselines étaient très inférieures à celles des Suisses, qui filaient du coton bien préférable à celui de Nantua. Ce n'était pas assez que d'avoir des métiers, il fallait encore de bonnes matières premières : Simonet se roidit vainement contre un obstacle insurmontable. Il perdit dans ces essais son repos et sa fortune, et alla mourir pauvre et ignoré dans une petite maison aux environs de Charbonnières.

Mais le germe industriel qu'il avait déposé à Tarare ne devait point périr; d'heureuses circonstances favorisèrent son développement. Brisson, inspecteur du commerce et des manufactures dans le Lyonnais, fournit gratuitement aux fileuses de Tarare un certain nombre de cardes et de rouets; on fit mieux, on demanda à la Suisse une forte quantité de ses cotons filés. Dès-lors tout marcha très bien; il y avait déjà, en 1789, six cents

métiers de mousseline à Tarare ou dans ses environs : ce nombre s'éleva, en 1800, à quatre mille. Cette industrie prit un accroissement extraordinaire, et occupa bientôt quarante mille ouvriers. En moins d'un demi-siècle un bourg misérable fut transformé en une ville grande et belle, dont la prospérité n'a point atteint son terme. [1]

Bien plus heureux que Simonet, et parti de plus loin, un autre homme d'une rare capacité, Tolozan de Montfort, avait acquis, à Lyon, beaucoup d'opulence et de renommée dans la carrière de l'industrie. Paysan du haut Dauphiné, son père était venu chercher fortune à Lyon, en sabots et avec une pièce de vingt-quatre sous dans sa poche : c'est de là qu'est partie cette illustre famille pour arriver à un haut degré de richesse et de considération. Antoine Tolozan, son chef, était un homme actif, économe et industrieux; il fit le commerce des étoffes de soie et de la banque, dès qu'il eut amassé un petit pécule D'heureuses spéculations en firent un des premiers capitalistes de Lyon. Devenu riche, Tolozan fit bâtir, de 1740 à 1746, les deux maisons immenses et magnifiques qui portent son nom, l'une sur la place du Plâtre, l'autre au port Saint-Clair. Tolozan fit l'acquisition du fief de Montfort qui relevait de la baronnie de Chasselay, et en prit désormais le nom; il mourut en 1754. Son fils Louis continua les traditions de la famille, et fit prospérer pendant vingt-cinq années la maison de commerce et de banque de son père; il fut longtemps trésorier de la ville, et devint prévôt des marchands. Louis Tolozan de Montfort avait une vive intelligence des affaires, et un talent d'administration dont il donna plusieurs fois la preuve ; il jouissait d'un crédit et d'une considération bien mérités. Comme les Médicis de Florence, ces Tolozan ont prouvé que la science du commerce peut conduire des hommes laborieux et économes à une grande fortune et au faîte des honneurs.

Branche principale de l'industrie de la ville de Lyon, la fabrique d'étoffes de soie fit des progrès pendant la dernière

1. — Napoléon fit, en 1804, une pension viagère à la veuve de George-Antoine Simonet, créateur des manufactures de mousseline de Tarare. (Journal *le Rhône*, nos des 9, 10 et 11 décembre 1846.)

moitié du dix-huitième siècle, et prospéra malgré sa mauvaise organisation et les fautes de l'autorité. Elle dut son essor nouveau au génie de quelques hommes qui en perfectionnèrent les procédés : un d'eux, Philippe de la Salle, eut sur elle une influence considérable. Né à Seyssel en 1723, cet habile mécanicien s'était occupé d'abord de dessin; Sarrabat, peintre d'histoire, avait été son maître. La Salle épousa la fille d'un fabricant de soieries, s'établit à Lyon, et s'appliqua avec un zèle infatigable à perfectionner le tissage des étoffes brochées, et surtout à faire exécuter sur le métier des groupes de fleurs et de fruits qu'il peignait avec beaucoup de goût. Il réussit, et l'ingénieux mécanisme qu'il inventa dota Lyon d'un genre de fabrication très important. La Salle fit exécuter sur le métier, par un ouvrier en soie, de très beaux portraits de Louis XV et de Catherine II; toutes les tentures du palais de l'impératrice de Russie sortirent des ateliers qu'il dirigeait. Il a imaginé une navette volante pour la fabrication des gazes et autres étoffes en toutes largeurs, et donné plus de perfection aux moulins à soie. Philippe La Salle fut le précurseur immédiat de Jacquard, qui rendit des services plus signalés encore à la fabrique. [1]

§ V. Après avoir examiné les progrès de la civilisation à Lyon, pendant le dix-huitième siècle, sous le rapport des lettres, des sciences et des beaux-arts, il convient d'étudier les améliorations que cette ville a éprouvées dans ses conditions matérielles pendant le cours de la même époque. Elles ont été considérables, surtout durant la dernière moitié du siècle. On construisit deux théâtres, plusieurs ponts, une prison, des rues, un quai magnifique, et le plan de la ville fut notablement modifié par la création de quartiers nouveaux.

Plusieurs rues nouvelles furent percées; on ouvrit la rue d'Auvergne, et la rue de l'Arsenal se prolongea jusqu'aux remparts d'Ainay. On continua la décoration de la place Louis-le-Grand; Simon Petitot, bourgeois de Lyon, donna le plan des

1. — Après avoir traversé, non sans orages, la Révolution à Lyon, La Salle mourut en 1804. La Commission administrative du Palais des Arts fit placer, en 1805, au haut du grand escalier, une inscription qui exprime la reconnaissance de la ville envers un des hommes qui ont été le plus utiles à ses manufactures.

deux fontaines monumentales dont le consulat avait ordonné la construction sur ce bel emplacement. L'eau était puisée sous une des arches du pont du Rhône par quatre corps de pompe qui donnaient en vingt-quatre heures trois mille muids d'eau, et alimentaient un jet d'eau de trente-cinq pieds d'élévation. Le couvent des Célestins avait été supprimé par un bref du pape Pie VI [1]; il offrait à la spéculation un emplacement très considérable dans la situation la plus heureuse. On créa un quartier nouveau; plusieurs rues furent percées, et vinrent s'ouvrir sur une place publique. On eut l'idée de transformer l'église du monastère en salle de spectacle destinée au vaudeville et aux pièces du genre secondaire. Ce théâtre, très mal disposé au point de vue de l'architecture, était un puissant élément de vie pour ce quartier nouveau; il y appela une population nombreuse. Plus au nord, le quai Saint-Antoine fut achevé; il n'y avait sur la rivière, au-delà du pont de Pierre, qu'un vieux pont en bois construit en 1637 par l'architecte Marie, et qu'on avait réparé à la fin du siècle: on le remplaça, en 1715, par la passerelle Saint-Vincent, bâtie sur les plans d'Aubert. Le quartier de l'Ouest demeura stationnaire pendant une grande partie du dix-huitième siècle; il était abandonné par le commerce : cependant on y construisit deux édifices remarquables, destinés au logement du chapitre de Saint-Jean. La Manécanterie s'érigea, en 1768, sur les dessins de l'architecte Décrénice : cette immense maison, bâtie avec autant d'élégance que de solidité, contrastait avec la mesquinerie et le mauvais goût du palais archiépiscopal. Enfin, l'architecte Bugniet fut chargé, en 1785, de remplacer une partie de l'ancien hôtel de Roanne par une prison; il n'oublia pas de lui donner le caractère sombre et sévère que réclamait sa destination, mais il négligea trop les conditions de salubrité.

La circulation entre les deux rives de la Saône était tellement active, que la passerelle de Saint-Vincent, le pont de Pierre et le pont Volant ne pouvaient suffire à ses exigences : un pont de bateaux avait été établi vis-à-vis de l'Archevêché, mais il ne pouvait être que provisoire, et une voie de communication plus commode et plus monumentale était reconnue nécessaire depuis

1. — En 1778.

longtemps. Saint-George, Saint-Just et la rue Saint-Jean la réclamaient avec instances. Le consulat se rendit à leur vœu : il décida, en 1788, qu'un pont de pierre serait construit sur ce point; mais la révolution, qui éclata bientôt, fit ajourner l'exécution de ce projet.

La navigation sur la Saône reçut quelques améliorations : au-dessus de la ville, on coupa le rocher qui faisait saillie en avant de l'Ile-Barbe, et on détruisit en très grande partie celui contre lequel la rivière venait se heurter vers la porte d'Halincourt.

Si nous passons au Nord et à l'Est de la ville, nous trouverons des améliorations plus nombreuses et des œuvres d'art d'un caractère plus élevé.

Un architecte d'un rare mérite, Jacques-Germain Soufflot, attacha son nom à quelques-uns des édifices publics qui furent construits sur ces points à cette époque.

Il n'y avait pas de salle de spectacle, commode du moins et digne de la seconde ville du royaume : on représentait la tragédie, le ballet et l'opéra dans une maison très mal disposée et d'un abord difficile, située derrière l'Hôtel-de-Ville, entre le jardin et le Rhône. Ces considérations déterminèrent le consulat, en 1754, à faire bâtir un théâtre sur l'emplacement même du jardin dont il fit le sacrifice peu regrettable. Soufflot, déjà connu fort honorablement, fut chargé du travail; il s'inspira, dans l'exécution, de ses souvenirs des théâtres de Parme et de Vérone. Celui qu'il bâtit se composait de trois rangs de galeries superposées; un quatrième fut ajouté en 1788. La façade avait peu d'élévation; elle était ornée d'une statue d'Apollon, de groupes de génies et de divers attributs dramatiques. Limité par l'espace, Soufflot n'eut pas la liberté de donner des proportions grandioses à l'édifice; mais la salle avait du moins un mérite peu commun, à cette époque surtout : elle était commode et on voyait bien de toutes les places [1]. Ce théâtre fut inauguré le 30 août

1. — Le théâtre était très fréquenté, à Lyon, pendant la dernière moitié du dix-huitième siècle; on s'y portait en foule, à l'Opéra surtout, qui prit le titre d'Académie royale de Musique. Des artistes d'un grand talent parurent devant le public lyonnais, qui avait déjà la réputation d'être connaisseur et difficile. Larive y commença sa réputation; Fleuri vint à son tour, et fit partie de la troupe dont Mlle Lobreau avait la direction. Il ne fut pas gâté par le parterre, dont il ne se plaint cependant pas trop dans ses spirituels Mémoires.

1756; Clairon vint à Lyon, et joua le rôle d'Agrippine dans Britannicus.[1]

Soufflot eut bientôt après une autre occasion de montrer la puissance de son talent: il construisit la façade monumentale de l'Hôtel-Dieu sur le quai du Rhône; c'est l'un de ses plus beaux ouvrages. Cet architecte avait tracé un plan, fort bien conçu, pour régulariser les constructions, nombreuses et d'époques diverses, qui composent cet établissement. Considéré dans son ensemble, l'Hôtel-Dieu forme un carré long, limité à l'Est par le quai du Rhône, à l'Ouest par les rues Bourgchanin et de l'Hôpital, au Nord par la rue de l'Attache-des-Bœufs et l'espace qu'occupe aujourd'hui un beau passage, au Midi par la rue de la Barre. Quatre grands corps de bâtiments remplissent parallèlement l'espace intérieur; ils sont séparés par des cours étroites et resserrées, dans lesquelles l'air et le soleil ne pénètrent pas avec assez de facilité. Une seule des faces de l'édifice, celle qui regarde le quai, est entièrement libre; les autres sont plaquées de maisons, en grande partie du moins, mais il entrait dans les idées de Soufflot de les dégager entièrement. La façade, à deux étages, est d'un aspect majestueux: on y remarque au premier étage un rang de fenêtres très hautes et d'un bon style, un beau portail, et le dôme dont l'aspect grandiose le serait bien davantage encore, si l'architecte Loyer n'avait pas eu la malencontreuse idée de retrancher le soubassement, et le malheur de faire adopter cette modification inintelligente au plan de Soufflot par le bureau de l'administration. Ainsi corrigé, le dôme paraît écrasé et lourd. Soufflot eut le tort de n'avoir pas conduit lui-même les travaux; il en abandonna l'exécution à un subalterne, qui prit de trop grandes libertés[2]. Ces constructions de luxe à l'Hôtel-Dieu ne faisaient

1. — La jolie salle de Soufflot ne devait pas avoir une longue durée; elle fut démolie en 1827: ainsi, son existence n'a pas dépassé soixante-dix années.

2. — Soufflot a exécuté à Lyon d'autres travaux d'architecture: il avait envoyé de Rome, où il était pensionnaire du roi, le plan de l'interminable église des Chartreux, au temps où Servandoni construisait dans l'intérieur de cet édifice le baldaquin du maître-autel, qu'il décora d'ornements d'assez mauvais goût, mais d'un effet riche et gracieux.

La réputation que Soufflot s'était acquise à Lyon le fit appeler à Paris pour y bâtir la magnifique église de Sainte-Geneviève, aujourd'hui le Panthéon. Né à Irancy près d'Auxerre, en

point oublier le nécessaire ; il n'y avait pas un nombre de lits suffisant, deux et quelquefois trois malades couchaient encore sur le même matelas : c'était un inconvénient majeur. L'administration des Hospices prit la résolution d'établir trois cents lits nouveaux, et fit un appel à la philanthropie des citoyens : elle avait évalué la dépense à quatre-vingt-dix mille livres; mais les souscriptions volontaires produisirent, en peu de semaines, une somme beaucoup plus forte, et qui suffit largement à tous les besoins. [1]

Mais la façade monumentale de l'Hôtel-Dieu n'était pas le seul embellissement que la ville de Lyon devait recevoir dans cette portion de son périmètre; on continuait avec activité le quai du Rhône, que l'ingénieur Nicolas de Ville conduisit, en trois années, jusqu'à la place des Terreaux : ce fut la métamorphose d'un vieux et sale quartier en constructions magnifiques; cette partie importante de la cité éprouva une régénération complète. On ne s'arrêta point : la grande route de Genève partait du plateau de la Croix-Rousse, et rien n'était plus incommode pour les voitures et pour les voyageurs. Il n'y avait sur la rive droite du Rhône, depuis les Terreaux jusqu'au faubourg de Bresse, qu'un passage resserré pour le service du halage; on résolut, en 1717, de transformer ce sentier en route royale, et ce projet fut exécuté. Il eut un beau résultat : le quai du Rhône reçut un long prolongement depuis la rue Puits-Gaillot jusqu'au-delà de Saint-Clair, et s'embellit de maisons superbes dont plusieurs furent bâties par un architecte habile, Antoine Rater. Ces grands travaux rendirent beaucoup plus faciles les communications de Lyon avec Genève et avec la Bresse.

La ville reçut un agrandissement considérable à l'extrémité méridionale du quai du Rhône. Elle avait acquis au-delà d'Ainay,

1714, il est mort en 1781. On lui doit la construction du temple des Protestants, bâti de 1747 à 1750 sur l'emplacement de la loge du Change. L'architecte Roche fut associé à Soufflot pour ce travail.

1. — Je rapporterai, aux améliorations que la ville reçut dans sa partie Est, le déblaiement exécuté, vers 1770, des abords du pont de la Guillotière, qu'embarrassaient sur la rive droite des constructions de diverse nature, entre autres une chapelle et un vaste réservoir pour les eaux du Rhône, qui interrompaient désagréablement la ligne du quai.

en 1735, d'immenses terrains appelés l'île Moignat; un bras du Rhône, qui atteignait la rivière auprès de l'abbaye, les enfermait de ce côté, et arrêtait au Midi l'extension d'une ville dont la population condensée prenait chaque année un notable accroissement. Michel Perrache [1], architecte, conçut en 1760 le projet, déjà annoncé par Delorme, de transformer l'île en presqu'île, de reculer jusqu'à la Mulatière le confluent du Rhône et de la Saône, et d'allonger ainsi beaucoup la ville dans sa partie méridionale. Il fallait, pour l'exécution de ce plan, mettre à sec le bras peu profond du Rhône qui formait l'île Moignat, élever une longue chaussée sur la rive droite du fleuve jusqu'à la jonction des deux cours d'eau, et construire sur la Saône, au point le plus reculé de la presqu'île, un pont qui mît en communication le nouveau territoire de la ville avec la Mulatière et la route de Saint-Etienne. Ces travaux accomplis, il ne resterait plus qu'à faire disparaître, au moyen de remblais, les vastes marécages que la Saône formait au-delà de l'abbaye d'Ainay. Ce projet, définitivement arrêté en 1765, commença à être mis à exécution en 1768: l'île Moignat, ajoutée tout entière au sol de la ville, prit le nom de presqu'île Perrache. Une compagnie se forma, et rencontra beaucoup d'obstacles et de résistances: la dépense dépassa les devis dans une forte proportion, et, comme spéculation, l'entreprise n'eut pas de succès. Perrache n'a exécuté que la suppression du bras du Rhône; la construction de la belle chaussée qui fut ornée pendant un demi-siècle par un double rang de peupliers, et celle du pont de la Mulatière, appartiennent à d'autres temps. Il y eut de fréquentes interruptions dans les travaux: propriétaire de vastes terrains aux environs de la presqu'île, l'administration des Hôpitaux ne voulait pas faire la concession gratuite des graviers dont l'entrepreneur avait besoin pour les remblais. Un arrêt du Conseil d'Etat, rendu en 1786, ordonna la reprise et la continuation de ces grands ouvrages. Le pont fut construit, de 1789 à 1792, sur les plans très médiocres de l'ingénieur Lattier; bâti en bois, il se composait de onze travées, et avait cent quatre-vingt-un mètres de longueur.

1. — Perrache était le fils d'un sculpteur, Michel Perrache; né à Lyon en 1685, et mort en 1750. On a de cet artiste un assez grand nombre d'ouvrages, dont aucun n'est très remarquable.

Le plan d'extension de la ville dans sa partie méridionale avait quelques défauts. Enfermée dans les terres et rejetée à grande distance du confluent, l'abbaye d'Ainay perdit son aspect pittoresque: ce n'était qu'un petit inconvénient, mais Lyon ainsi reculé s'allongeait démesurément, et ce n'était pas dans cette direction qu'il convenait de l'agrandir pour établir quelque proportion entre sa largeur si peu considérable et son extrême longueur. Telle fut, en 1762, la pensée de l'architecte Jean-Antoine Morand, élève de Servandoni et de Soufflot [1]. Morand observa que la ville était resserrée au Midi par le confluent et à l'Est par le Rhône, mais qu'en franchissant le fleuve au moyen d'un pont, placé dans l'axe de la place des Terreaux, on aurait aux Broteaux un espace immense pour des constructions nouvelles. D'après ce plan on agrandissait la ville dans le sens de sa largeur, et on rétablissait l'équilibre entre ses deux dimensions. Une compagnie se forma pour la construction d'un pont de bois; elle acquit la cession de tous les bacs et trailles qui existaient sur le Rhône, depuis Saint-Clair jusqu'au pont de la Guillotière, et parvint à écarter l'opposition de l'administration des Hôpitaux, propriétaire de l'une de ces voies de communication. Investie du droit de passage exclusif dans l'espace désigné, elle obtint la concession d'un péage pendant quatre-vingt-dix-neuf années. Le pont Morand a deux cent neuf mètres de longueur et treize de largeur : il avait, au temps de sa construction, dix-sept arches d'une forme svelte, mais incommodes à la navigation et qui manquaient de solidité. Morand avait des idées grandes; il voulait établir une large avenue depuis son pont jusqu'à la route d'Italie; mais l'administration des Hôpitaux, qui avait d'autres idées et à qui appartenait le sol de la rive gauche du Rhône, fit construire une maison tout exprès pour rompre la ligne droite et arrêter la perspective. Cependant le pont Morand avait donné une valeur considérable aux champs si vastes dont se composait le fief de la Part-Dieu,

1.— Morand était né à Besançon en 1727 (il mourut en 1794); c'est lui qui bâtit, en 1757, la salle de spectacle dont Soufflot avait donné le plan. Morand contribua beaucoup à l'embellissement de la ville de Lyon ; on lui doit une partie des superbes maisons du quai Saint-Clair.

et il était pour le peuple un moyen de communication bien plus commode que les bacs établis, en 1743, pour le passage d'une rive à l'autre. On construisit grand nombre de guinguettes aux Broteaux, et la classe ouvrière contracta l'habitude de s'y rendre le dimanche. On établit des promenades; des ormes furent plantés, on défricha de vastes terrains abandonnés jusqu'alors aux ronces et aux broussailles ou aux envahissements du Rhône; quelques maisons d'une belle apparence s'élevèrent, et on traça des rues et des plans d'alignement. Il existait déjà, en 1785, un projet général pour faire une ville aux Broteaux: les terrains y sont divisés en grandes masses, elles-mêmes partagées en compartiments réguliers. Depuis la fin du dix-huitième siècle, la population a montré beaucoup de tendance à se porter sur la rive gauche du Rhône; l'affluence des promeneurs, les dimanches et jours de fêtes, y était plus considérable encore avant la Révolution qu'aujourd'hui.

§ VI. La part de l'ancienne Académie dans le mouvement scientifique, artistique et littéraire du dix-huitième siècle, à Lyon, avait été fort grande; cette compagnie savante le dirigea presque toujours, ou y fut représentée par quelques-uns de ses membres. Elle était fréquemment consultée par l'administration, tantôt sur des questions d'archéologie, tantôt sur des inscriptions destinées à des monuments publics. Les prix qu'elle mettait chaque année au concours étaient pour elle une autre manière de se rendre utile: Christin en avait fondé un; Adamoli en institua deux, un de huit cents livres, l'autre représenté par une médaille d'argent de vingt-cinq livres; Raynal en établit un troisième. Quarante-cinq prix furent proposés par l'Académie depuis 1700 jusqu'en 1793; ils avaient pour objet la solution de problèmes de physique, de chimie, de médecine, de littérature ou de philosophie. L'Académie appelait spécialement l'attention publique sur des sujets utiles à la ville de Lyon: ainsi elle proposa pour question de prix les moyens de procurer à la ville de l'eau potable, le meilleur système de construction des moulins sur le Rhône, le moyen le plus convenable d'occuper les ouvriers des manufactures lorsque le commerce est suspendu, le perfectionnement de la teinture de la soie en noir, le procédé

le plus économique et le plus durable du pavage de nos rues, l'appréciation des causes qui ont fait prospérer la fabrique de soieries et de celles qui peuvent en ralentir l'essor, etc. Elle demanda, en 1791, la solution de ce problème philosophique : Quelles vérités et quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur ? Seize concurrents se présentèrent : l'un d'eux était Napoléon Bonaparte. Son mémoire n'était pas bon, lui-même en convenait à Sainte-Hélène; empreint des idées radicales de l'époque et d'un matérialisme grossier, il ne fit aucune sensation. Celui de Daunou obtint le prix; c'était en 1793. Le manuscrit de Napoléon n'en était pas moins un autographe très précieux; un préfet du Rhône, auquel Talleyrand le fit demander, en a privé la bibliothèque de l'Académie. [1]

Le tableau qui vient d'être esquissé des progrès de la civilisation à Lyon, pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, est celui d'une époque de prospérité : malgré quelques instants d'arrêt, la ville ne cessa de grandir sous le rapport de ses conditions morales et matérielles; son commerce prit une extension considérable, ses ouvriers eurent une position meilleure, quoique insuffisante encore; elle montra plus d'aptitude pour les sciences et pour les beaux-arts. Louis XVI avait des intentions excellentes; informé des tiraillements que l'institution du Conseil supérieur avait amenés dans le sein de l'administration, il rétablit l'ancienne juridiction. Quelques impôts mal assis, ou d'une perception difficile, furent supprimés. Le ministère parut moins bien inspiré, lorsqu'il déposséda la ville de la régie des octrois. Cependant la cour entrait, d'un pas timide il est vrai, dans la voie des réformes; un édit rendu en 1777 abolit les corporations, et facilita l'admission des ouvriers dans les communautés d'arts et métiers. Un droit de réception fut déterminé : le gouvernement en percevait les trois quarts, et l'autre quart appartenait au service de la communauté elle-même. Mais ces tentatives de réorganisation ne répondaient pas, à beaucoup près, à ce besoin de régénération complète dont la société était travaillée : privé de tous ses points d'appui, le gouvernement royal s'affaissait

1. — Voyez l'*Histoire de l'Académie de Lyon*, par M. Dumas, et les *Mélanges* de M. Bréghot du Lut, p. 105 et 129.

sous son propre poids, et cette grande machine administrative, ruinée dans ses fondements et attaquée de toutes parts, ne pouvait ni résister ni fonctionner. Lyon, comme Paris, était agité par le mouvement fébrile qui entraînait la France vers un ordre de choses nouveau : il n'y avait plus ni monarchie ni religion; profondément corrompues, les classes supérieures avaient perdu tout leur prestige, et les inférieures ne croyaient à rien, si ce n'est à leur force.

La Révolution éclata.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE PREMIER.

LYON SOUS L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE[1]

(17 JUIN 1789 AU 1er OCTOBRE 1791).[2]

§ 1. Préludes de la Révolution. Les ambassadeurs de Tippoo-Saëb à Lyon. Etats généraux. — § 2. Emeutes du 30 juin et du 8 juillet 1789; pillage des bureaux d'octroi et incendie des barrières. — § 3. Division de la France en quatre-vingt-trois départements; organisation du département de Rhône-et-Loire. Imbert-Colomès maire. Clubs. — § 4. Fédération aux Broteaux, le 30 mai 1790. — § 5. Emeute du 25 juillet 1790; dévastation des châteaux du Dauphiné. — § 6. Complot royaliste à Lyon en faveur des princes. — § 7. Prêtres réfractaires; Lamourette, évêque constitutionnel. — § 8. Massacre de Guillin-Dumontet au château de Poleymieux. — § 9. Situation des opinions à Lyon; acceptation de la constitution. — § 10. Organisation ecclésiastique, administrative et judiciaire avant 1790, et depuis les décrets de l'Assemblée constituante.

§ I. Tout était prêt pour une révolution; croyances morales et politiques, institutions sociales, esprit public, tout était attaqué en même temps et profondément ébranlé par le désir

1. — C'est surtout en écrivant l'histoire de la Révolution à Lyon qu'il ne faut jamais perdre de vue les événements qui se passaient à Paris; ils avaient immédiatement leur contre-coup dans les provinces, trop fidèles à suivre l'exemple de la capitale. Comme Paris, Lyon eut ses partis royaliste, fédératif, jacobin, girondin, etc.; ses clubs, ses émeutes, ses massacres de prisons, sa journée du 31 mai. L'individualité reparaît et se dessine dans toute sa vigueur pendant le mémorable épisode du siége; puis elle s'affaiblit et s'efface de nouveau après la réaction thermidorienne. Pour bien comprendre le mouvement révolutionnaire à Lyon, il faut donc nécessairement remonter jusqu'au point de départ.

2. — La Révolution a eu plusieurs manières de compter les temps: c'est à l'année 1789 qu'elle a reporté l'an Ier de la liberté; mais commencerait-elle au 1er janvier ou au 14 juillet,

et la nécessité d'une réforme fondamentale : cependant l'impulsion n'était pas donnée encore.

Calonne était contrôleur général des finances : esprit léger, brillant, hardi, fécond en expédients, plein de confiance en lui-même, sans convictions, sans principes; persuadé, du moins si on le juge par ses actes, que la prodigalité est un bon système de finances tant qu'elle est soutenue par le crédit, il se jeta étourdiment dans d'inextricables difficultés. La cour continuait à être prodigue, le peuple ne pouvait plus payer, et il était à craindre que bientôt il ne le voulût plus. Il y avait un arriéré considérable; les dépenses pour l'exercice courant dépassaient de beaucoup le revenu. On ne pouvait songer à établir de nouveaux impôts; pour sortir d'embarras, le ministre convoqua l'assemblée des notables [1]. Elle ouvrit ses séances au mois de février 1787, et mesura avec effroi la profondeur de l'abîme financier qui s'ouvrait devant la France : le chiffre total des emprunts s'élevait à un milliard six cent quarante-six millions, et le déficit à cent quarante millions chaque année. Il n'y avait pas de réformes à espérer d'un corps de privilégiés intéressés au maintien des abus; vu avec peu de confiance par les notables, Calonne se retira et eut pour successeur l'archevêque de Sens, l'incapable de Brienne, dont la main imprudente devait mettre le feu à la mine qui menaçait la monarchie depuis si longtemps. Brienne accepta le ministère des finances, sans plan arrêté, sans idées, sans autres moyens pour sortir des difficultés de la situation que les expédients les plus mesquins, sans cette force de volonté qui tient lieu quelquefois de la capacité. Ni la nation ni l'assemblée des notables n'avaient la moindre foi en lui; il eut

jour anniversaire de la prise de la Bastille? Après quelque incertitude, l'Assemblée législative se décida pour le 1er janvier. Dès-lors 1789 devint l'an I; 1790, l'an II; 1791, l'an III; et 1792, l'an IV. Cette même année vit commencer une autre ère, celle de la République. La Convention hésita aussi sur la désignation du jour qui ouvrirait l'année; serait-ce le 1er janvier 1792 ou le 22 septembre, date de la proclamation du régime républicain? Elle décréta (le 5 octobre 1793) que l'an II de la République commencerait le 22 septembre 1793; dès-lors le 22 septembre devint le premier jour de chaque année. Cette manière de compter dura jusqu'au 1er janvier 1806, et subsista par conséquent pendant quatorze ans.

1. — Tolozan de Montfort, député de Lyon à l'Assemblée des notables, fit partie du bureau que présidait Monsieur, frère du roi.

bientôt l'art de se faire un ennemi considérable dans la magistrature, et de mettre en hostilité ouverte le parlement et la cour. Elle eut de graves conséquences; encouragée par l'opinion dans son opposition systématique, la magistrature fut intraitable et ne céda pas, même devant la menace bientôt réalisée d'un coup d'état contre elle. Brienne n'obtint ni impôts ni emprunts, et à ses instances réitérées une voix répondit par la demande des Etats généraux. Elle eut un immense retentissement; le ministre promit ce qu'il ne pouvait pas refuser, et tomba en 1788, profondément déconsidéré. L'homme qui avait la confiance de la nation, Necker, fut rappelé; Louis accorda les Etats généraux, et en fixa l'ouverture au 1er mai 1789. C'était dans le peuple qu'était l'opposition réelle; celle des grands corps de l'Etat, toujours intéressée, ne présentait pas le même caractère : ils voulaient le pouvoir pour eux, craignaient la nation, et ne pensaient nullement à lui donner la liberté. Moins libérales que la puissance royale, la magistrature et la noblesse se refusèrent obstinément à la double représentation du tiers-état réclamée par les assemblées provinciales, promise par Necker et acceptée par le conseil. [1]

1. — L'histoire de la Révolution à Lyon, depuis l'Assemblée constituante jusqu'au Directoire, a été racontée avec peu d'impartialité; il y avait peut-être quelque chose à faire à cet égard. On a tantôt calomnié et tantôt exalté les Lyonnais outre mesure, et leur conduite politique a été présentée presque toujours sous de fausses couleurs. Ce sont, pour la plupart, des plumes royalistes qui ont écrit ces relations; elles l'ont fait d'après leurs préventions, et souvent dans un intérêt de parti, dénigrant systématiquement les hommes et les principes de la Révolution. Dans le récit de ce qu'ils avaient souffert de la part des démocrates Lyonnais, quelques hommes ont trop écouté leurs griefs personnels pour apprécier les faits avec justice; ce sont des témoins, et non des historiens.

La Révolution a été fort bavarde à Lyon : dans une Bibliographie spéciale qui m'a été fort utile, M. Gonon cite trois mille quarante-quatre ouvrages imprimés depuis 1789 jusqu'à la chute du Directoire. Il y a sans doute dans ce chiffre énorme une très grande quantité de simples affiches, de jugements rendus par les commissions révolutionnaires, et des annonces sans aucun intérêt; mais cette quantité prodigieuse d'écrits, imprimés pendant un espace de temps si court, n'en est pas moins un fait digne de remarque.

I. *Ouvrages généraux à consulter sur l'histoire de la Révolution à Lyon.*

GUILLON (*Aimé*). Histoire du siége de Lyon, des événements qui l'ont précédé, et des désastres qui l'ont suivi. *Paris, Adrien Leclerc*, 1797, 2 vol. in-8o. — Le même. Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon. *Paris, Baudouin* et *Gauthier frères*, 1824, 3 vol. in-8o, avec fig. et cartes. Voyez, à l'occasion de cet ouvrage: VALLÈS (*Jean*). Réflexions histo-

Quelle était la situation de l'esprit public dans Lyon, à l'époque de la convocation des Etats généraux? Quoiqu'il n'y

riques sur quelques chapitres d'un ouvrage de M. l'abbé Guillon, de Lyon, ayant pour titre : Mémoires pour servir à l'histoire de Lyon pendant la Révolution. *Paris*, *Maurice*, 1825, in-8°. — Péricaud (*Ant.*). Tablettes historiques pour servir à l'Histoire de Lyon. *Lyon*, 1832 et suiv., in-8°. — Balleydier (*Alph.*). Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution française (1789-1795). *Paris*, *Curmer*, 1845, 3 vol. gr. in-8°, fig. — Morin (*Jérome*). Histoire de Lyon depuis 1789. *Lyon*, *impr. de Dumoulin et Ronet*, 1844 et suiv., tomes I et II, in-8°; l'ouvrage est annoncé en cinq volumes.

II. *Ecrits divers, proclamations, discours, etc.*

Gonon (*P.-M.*). Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française, contenant la nomenclature, par ordre chronologique, des ouvrages publiés en France ou à l'étranger, et relatifs à l'histoire de cette ville, de 1789 au 11 nivôse an XII de la République française. *Lyon*, *Guilbert et Dorier*, 1846, in-8°, carte.

III. *Journaux et almanachs.*

Gazette nationale, ou le Moniteur universel, 1789-1796, et tables.

Journaux de Lyon. Journal de Lyon et de la généralité. Sixième année, 1789 (rédigé par Mathon de la Cour). *Lyon*, *A. de la Roche*, 1789, in-8°. — Courrier de Lyon, ou Résumé général des révolutions de la France (1er septembre 1789). *Lyon*, *A. de la Roche*, 1789 (quotidien). Ce journal était rédigé par Champagneux. — Journal de la Société des amis de la constitution, par l'abbé Laussel (Journal du club lyonnais des Jacobins); il prit le titre de Journal du département de Rhône-et-Loire, après avoir été désavoué par la Société des amis de la constitution. — Le Surveillant, par une société de patriotes (publié par Antoine-Athanase Royer-Collard). *Lyon*, 1er septembre 1791, in-4°. — Journal de Lyon et du département de Rhône-et-Loire, du 21 juillet 1790 au 31 décembre 1791. *Lyon*, *Bruyset*, 1791, 3 vol. in-8°. — Nouvelles de Paris et des armées, 1er numéro, 21 septembre 1792, l'an 1er de l'égalité. *Lyon*, *J. Royer*, in-8°. — Journal de la Société populaire des amis de la constitution établie à Lyon le 10 septembre an II (publié par Labrude). *Lyon*, 1791, in-8°. — Journal de Lyon, ou Moniteur du département de Rhône-et-Loire, dédié aux sections et aux bataillons de la ville de Lyon (rédigé par Carrier). *Lyon*, *J.-A. Revol et Carrier*, 1791-93, in-4°. — Bulletin du département de Rhône-et-Loire, imprimé par ordre du Comité général de surveillance et de salut public. *Lyon*, *de la Roche*, 1793, in-fol. — Journal de Ville-Affranchie et du département de Rhône-et-Loire (par d'Aumale), publié dès le 22e N° sous le nom de Journal de Commune-Affranchie. *Ville-Affranchie*, *imprimerie du tribunal de justice populaire*, *rue Chalier*, in-4°. — Le père Duchêne, 1er numéro, 1er frimaire an II. *Commune-Affranchie*, *imprimerie de Bernard*, in-8°. — Journal de Lyon et du département du Rhône, par Pelzin; 1er N°, du 29 pluviôse an III. *Lyon*, *impr. républicaine de Tournachon et Duval*, in-8°. — Journal de Lyon et du Midi (par Doublier). *Lyon*, *impr. du Journal*, in-4°.

Almanachs. Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon, des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, pour l'année 1789. *Lyon*, *A. de la Roche*, 1789, in-8°. — Même almanach pour l'année 1790, in-8°. — Même almanach pour 1791, in-8°. — Dieu soit béni : Almanach national pour l'année de grâce 1791, et de la liberté française la troisième. *A Lyon*, *chez les frères associés* (Perisse), in-12. — Almanach de la ville de Lyon et du département de Rhône-et-Loire, pour l'année bissextile 1792. *Lyon*, *Aimé Vatar de la Roche*, 1792, in-8°. — Dieu soit béni. *Lyon*, *Perisse*,

eût pas l'unité d'intérêts dans les diverses classes de la société, aucune cependant ne se préoccupait bien vivement de ce qui se passait et n'avait assez à se plaindre des abus pour désirer une révolution. Peu nombreuse et étrangère aux affaires publiques, la noblesse s'accommodait très bien de la situation : estimé et renfermé dans la pratique de ses devoirs, le clergé ne montrait aucune velléité de résistance. Tout le haut commerce voulait la paix, il n'avait rien à gagner à un bouleversement : malgré ses dissensions intestines et les vices de son organisation, la fabrique n'avait aucun intérêt à un changement de système politique. Souvent mécontents de la part que leur faisait la constitution du travail, turbulents quelquefois, mais peu éclairés et profondément apathiques pour tout ce qui ne touchait pas immédiatement à la question des salaires, les ouvriers en soie ne prenaient aucun souci des Etats généraux et ne montraient pas la moindre tendance à se faire hommes politiques. Obérée pour longtemps par une dette de trente millions, la ville toutefois ne désespérait nullement de sa situation financière; elle ne demandait que

1792, in-12. — Almanach républicain du district de la ville de Lyon, pour 1793, l'an II de la République française. *Lyon*, *Faucheux*, 1793, in-12. — Calendrier de la République française, rédigé d'après le décret de la Convention nationale, pour la troisième année. *Commune-affranchie, imprimerie de L. Cutty*, in-12. (Voyez au chapitre troisième (1793) l'indication d'autres calendriers pour l'an II de la République). — Calendrier des Français pour la quatrième année de la République. *Lyon*, *imp. des Halles*, in-12. (Les cinq jours sans-culotides sont appelés complémentaires). — Almanach de cabinet pour l'an V de la République française, une et indivisible. *Lyon, A. Leroy*, in-4°. — Almanach civil, politique et littéraire de Lyon et du département du Rhône pour l'an VI de la République, avec des Essais historiques sur Lyon, etc., par Ant.-Franç. Delandine. *Lyon*, *Duval*, in-12. — Même Almanach pour l'an VII. *Lyon*, *P. Bernard*, *rue Poulaillerie*, in-12. — Le même, pour l'an VIII. — Le même, pour l'an IX. *Lyon*, *Ballanche* et *Barret*, in-8°.

IV. *Musée Rosaz.*

Collection d'ouvrages imprimés et manuscrits, de lettres autographes, médailles, portraits, insignes, etc., relatifs à l'histoire de la Révolution à Lyon.

Acquise par le conseil municipal en 1846, cette collection a été placée dans la salle des archives, à l'Hôtel-de-Ville. Quoique très pauvre en autographes et en ouvrages imprimés, le musée Rosaz présente de l'intérêt. Il se compose de 2,500 médailles, 200 coins de médailles, boutons, etc.; d'un certain nombre d'actes divers de l'époque, avec des signatures autographes; de 700 portraits, de 100 vues ou plans, et de divers objets, tels que des armes portatives, des piques, des fragments de monuments et édifices publics détruits.

On trouvera, dans un autre chapitre, l'indication des nombreux ouvrages qui ont été écrits sur le siége de Lyon en particulier.

la paix et la prospérité de son commerce. On se récriait fort sur la mauvaise répartition de l'impôt auquel échappaient grand nombre de privilégiés; on se plaignait plus souvent encore des demandes continuelles d'emprunts et des extorsions du fisc, mais ni les classes moyennes ni les classes inférieures n'étaient portées à vouloir une révolution. L'esprit des masses, à Lyon, n'était donc nullement politique; on parlait beaucoup de la lutte incessante qui existait entre les corps constitués de la ville, et fort peu, soit de Necker, soit de la question de la double représentation du tiers-état. L'agitation si vive qu'éprouvait le peuple du Dauphiné ne s'était point communiquée aux Lyonnais; bien qu'un peu frondeurs, ils étaient attachés à la religion ainsi qu'au roi.

Les circonstances cependant étaient difficiles à Lyon, en 1788; la récolte des soies avait manqué presque sur tous les points. Il n'y avait pas de commerce; cinq mille quatre cents métiers avaient cessé de battre, quarante mille ouvriers manquaient de travail et de pain. Beaucoup quittèrent la ville, beaucoup attendirent des temps meilleurs : leur misère inspirait une sollicitude profonde; un arrêt du Conseil d'Etat permit à la ville d'emprunter trois cent mille livres pour leur venir en aide. On ne pouvait attendre; Antoine Régny, trésorier de la cité, fit l'avance de cette somme, et consentit à prélever son remboursement sur le produit des droits de jurande et de maîtrise. Une enquête ordonnée par le consulat constata qu'il existait quatorze mille sept cent soixante-dix-sept métiers, et cinquante-huit mille cinq cents ouvriers en soie. Malgré leurs souffrances et leur extrême pénurie, ces patients et laborieux artisans n'élevaient jamais leurs plaintes jusqu'aux chefs du gouvernement; ce qu'ils désiraient alors, c'étaient des salaires plus élevés et non des droits politiques qu'ils comprenaient fort peu.

Quelques petits événements locaux eurent lieu à Lyon en 1788: les ambassadeurs de Tippoo-Saëb vinrent dans cette ville; ils allaient solliciter à Paris l'appui des armes de la France contre celles de l'Angleterre, toutes puissantes dans l'Inde. Tolozan de Montfort, prévôt des marchands, leur fit une réception distinguée; il les fit conduire sur la place Louis-le-Grand, à l'hôtel de Malte, et leur donna une garde d'honneur tirée de la

compagnie du guet. Accompagnés d'un nombreux et brillant cortége, ces Indiens visitèrent quelques établissements publics et des fabriques d'étoffes de soie; on les mena à l'opéra. Ils partirent, le 3 juillet, très satisfaits de l'accueil qu'ils avaient reçu. Le dernier jour du mois suivant, Tolozan de Montfort, entouré des échevins, posa la première pierre du pont de l'Archevêché : on avait gravé sur une pierre de chacune des deux arches une inscription composée par l'Académie. Tout annonçait que les travaux seraient conduits avec rapidité; mais de graves événements devaient les suspendre pendant un temps considérable. L'hiver de l'année 1789 fut très froid; le Rhône gela; cette rigueur de la température se maintint pendant plusieurs semaines, et fut cruelle pour la classe pauvre. Il y eut une débâcle terrible; elle emporta le pont de Serin.

On s'occupa enfin de la nomination des députés aux Etats généraux; une assemblée des trois ordres eut lieu, le 14 mars 1789, dans l'église des Cordeliers; cinq cents électeurs s'y réunirent de bonne heure, sous la présidence de Laurent Basset, lieutenant-général de la sénéchaussée. Il y avait huit députés à nommer : quatre devaient l'être séparément par les cent cinquante électeurs de la ville, et les quatre autres séparément aussi par les autres délégués du tiers-état de la sénéchaussée. L'avocat Lémontey rédigea le cahier de l'assemblée électorale, qui se montra pénétrée de la nécessité d'abolir les priviléges, pour arriver à une équitable répartition de l'impôt. Voici quelles furent les nominations pour les trois provinces, Lyonnais, Forez et Beaujolais. Clergé : Jean-Antoine de Castellas, doyen du chapitre des comtes de Saint-Jean; Flachat, curé de Notre-Dame de Saint-Chamond; Mayet, curé de Rochetaillée, et Louis Charrier de la Roche, prévôt-abbé d'Ainay. Noblesse : le marquis de Mont-d'Or, le chevalier de Boisse, le marquis de Loras et l'avocat Deschamps. Tiers-état de la ville : Millanais, avocat; Perisse-Duluc, libraire; Couderc [1], banquier, et Gondard aîné, négociant. Tiers-état de la sénéchaussée : Girerd, médecin à

1. — Couderc était protestant; l'avocat Boulet prétendit que l'édit de 1787 excluait les protestants des fonctions publiques, tout en reconnaissant leur état civil. Il fut énergiquement réfuté par Lémontey.

Tarare; Trouille, négociant; Bergasse, avocat, et Durand, négociant. Forez : Goulard, curé de Roanne, et Gagnières, curé de Saint-Cyr-les-Vignes, pour le clergé; Nompère de Champagny, de Rostain, et le comte de Grézolles, pour la noblesse; Janvier, Richard et Delandine, pour le tiers-état. Beaujolais: Desvernay, curé de Villefranche; le marquis de Monspey, et l'avocat Chasset.[1]

Les Etats généraux s'ouvrirent le 5 mai 1789 : devenus inévitables, ils étaient l'espoir du peuple et la dernière ressource du trône. Mais comment étaient-ils considérés par le gouvernement du roi, et quel rôle y jouerait le tiers-état, c'est-à-dire la nation dont ils étaient les mandataires? Il y eut peu de franchise et d'habileté dans la politique de la cour; Louis XVI et son conseil avaient peu de confiance dans le ministre que l'estime du peuple leur avait imposé; Necker n'avait qu'un crédit fort restreint, et était obligé de lutter sans cesse contre de sourdes résistances. On consentait à quelques réformes, mais avec des modifications continuelles et sans système arrêté; elles étaient considérées comme des restrictions arrachées par la nécessité et révocables quand l'occasion le permettrait. Alarmée et intimidée par les Etats généraux, la cour aurait voulu paralyser cette assemblée, et, plus d'une fois, elle eut la pensée d'un coup d'état. Tous les grands corps du royaume, la noblesse, les parlements et le clergé, avaient successivement passé dans l'opposition; le peuple en faisait partie depuis longtemps. Il comptait enfin pour quelque chose; quelle que fût sa direction, la révolution devait nécessairement tourner à son profit. Ses représentants étaient déjà de force à soutenir la lutte avec leurs adversaires naturels, le clergé et la noblesse; pour parler avec plus d'exactitude, l'avantage fut entièrement pour eux dès le premier choc. Guidés par la prudence et la confiance qui accompagnent le sentiment de la force, ils se constituèrent, le 17 juin 1789, en

1. — Cahier de l'ordre de la noblesse du ressort de la sénéchaussée de Lyon, relatif à la constitution, à la liberté des personnes et des propriétés, etc. *Lyon, A. de la Roche*, 1789, in-4°. — Cahier des demandes de l'ordre du clergé de Lyon, assemblé le 14 mars 1789; in-8°. — Cahier du tiers-état de la sénéchaussée de Lyon, du 29 mars 1789; in-8°. — Observations des députés du tiers-état de la ville de Lyon, depuis le dimanche 29 mars 1789. *Lyon*, 1789, in-8°.

assemblée nationale, et se posèrent devant le pays comme son expression légitime et unique. Leurs premiers actes eurent le caractère de la souveraineté ; ils proclamèrent l'indivisibilité du pouvoir législatif et l'illégalité des impôts, résistèrent à l'imprudente menace d'un abus d'autorité, et jurèrent de ne point se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Tout fut dit pour la monarchie absolue, lorsque, sommée de se retirer par le grand-maître des cérémonies, l'assemblée personnifiée dans Mirabeau eut prononcé d'une voix tonnante ces paroles : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté « du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance « des baïonnettes. »

Cependant la cour ne fut point éclairée par cet arrêt; elle commit fautes sur fautes, renvoya le ministre qui avait la confiance de l'Assemblée constituante comme celle de la nation, et revint à des projets d'un coup d'état exécutés avec autant de maladresse qu'ils avaient été follement conçus. Ballotté entre deux mouvements contraires, apportant autant de bonne foi dans ses concessions qu'il pouvait le faire avec les principes de son éducation royale, dominé par ses imprudents conseillers, Louis XVI cédait ou résistait toujours mal à propos, et commençait ce rôle de martyr qu'il a soutenu avec tant de grandeur d'âme et de dignité. Un nouveau coup de foudre, non moins terrible que celui de la déclaration faite à la France par l'Assemblée nationale, ébranla tout-à-coup l'horizon politique : le peuple armé s'empara de la Bastille, aidé dans l'exécution de ce hardi projet par les gardes françaises. « C'est une révolte, dit « Louis XVI en apprenant cet immense événement. — Non, « Sire, lui répondit le duc de Larochefoucault-Liancourt; c'est « une révolution. » Le roi rappela Necker; Bailly devint maire de Paris; nommé général en chef de la garde nationale, Lafayette présenta la cocarde tricolore à l'Assemblée constituante, qui publia, bientôt après, la célèbre déclaration des droits de l'homme. S'il restait quelques illusions à la cour, elles ne survécurent pas aux journées des 5 et 6 octobre. Exaspéré par la disette, par la cherté du pain, par ses idées d'indépendance, par ses craintes d'une tentative révolutionnaire, et sans doute aussi excité par des anarchistes, le peuple de Paris ravagea l'Hôtel-de-Ville

et marcha sur Versailles, où il arriva à onze heures du soir. Tout paraissait calme; mais, à six heures du matin, une multitude furieuse viola la demeure royale, et égorgea plusieurs gardes du corps; Louis XVI et surtout Marie-Antoinette coururent les plus grands dangers. La Révolution avait abattu au 17 juin le pouvoir royal; elle conquit au 6 octobre la personne du monarque : Louis fut emmené à Paris, libre en apparence, et de fait prisonnier au château des Tuileries.

§ II. Les événements se succédaient avec une grande rapidité. Pendant qu'ils s'accomplissaient dans la capitale, des désordres, sans caractère politique encore bien prononcé, se manifestaient à Lyon.

Cette ville était accablée d'impôts; les droits d'octroi aux barrières fatiguaient beaucoup les classes inférieures : égarées par quelques hommes, elles en demandaient la suppression. Des attroupements se formèrent le 30 juin; ils se composaient de femmes, d'enfants, d'étrangers venus de la Savoie ou du Piémont, et d'ouvriers sans travail. Quelques groupes armés attaquèrent des corps-de-garde, et en chassèrent les soldats; bientôt ce cri : « Aux barrières! » se fit entendre dans les rassemblements. Une multitude furieuse, à la tête de laquelle un nommé Villarme se fit remarquer, assaillit les bureaux des fermiers, s'en empara, brisa tout ce qui tomba sous ses mains, et mit le feu aux meubles et aux registres. Pendant les huit jours que durèrent ces désordres, on avait eu la pensée de faire célébrer par des fêtes, le 2 et le 3 juillet, la réunion des trois ordres à Paris en une seule assemblée. Un *Te Deum* fut chanté à Saint-Jean; à ce verset de l'*Exaudiat : Ipsi obligati sunt et ceciderunt, nos autem surreximus et erecti sumus*, une partie des auditeurs, saisissant l'allusion, fit entendre des applaudissements bruyants. Tous les citoyens ne considéraient point avec la même impassibilité la chute de l'autorité royale : ceux que le peuple soupçonnait de trop de sympathie pour le pouvoir déchu furent insultés et menacés; on brisa celles des fenêtres qui n'étaient point illuminées. Cependant le pillage et la destruction des barrières n'étaient point encore réprimés le 8 juillet, et l'audace des perturbateurs de la paix publique paraissait s'accroître : en présence d'excès si graves, l'administration ne pouvait demeurer inactive; elle appela

un fort détachement du régiment de dragons caserné à la Croix-Rousse, et mit en mouvement la compagnie du guet. Attaqués avec vigueur, les hommes de l'émeute résistèrent; il y eut de part et d'autre des blessés et des morts : l'ordre cependant fut rétabli. Tolozan de Montfort, prévôt des marchands, qualifia de brigands, dans une ordonnance rendue le 9 juillet, ceux qui avaient détruit les barrières, et prescrivit diverses mesures de police dont il confia l'exécution à un corps de huit cents volontaires, créé spontanément, et formé de citoyens de tous les ordres; les officiers de l'Election reçurent en même temps l'injonction d'opérer le recouvrement des droits d'entrée qui n'avaient point été perçus aux portes et aux barrières pendant la durée de l'émeute. Les Lyonnais de toutes les classes furent expressément invités par leurs magistrats au respect des lois. [1]

1. — Ordonnance du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, du 9 juillet 1789, relative aux brigands qui détruisirent les barrières, et aux moyens à employer pour éviter pareil désordre. *Lyon, impr. de la ville*, 1789, in-fol. — Aux concitoyens, par Rey, lieutenant-général de police. *Lyon, impr. de la ville*, 1789, in-4°. — De la part du Consulat : Avis aux concitoyens. *Lyon, impr. de la ville*, 1789, in-fol. — Lettre circulaire des prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon aux curés des campagnes, relative aux droits d'entrée sur les vins et autres objets, et sur la destruction des bureaux de perception, du 4 juillet 1789; in-4°. — Adresse des prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon aux curés des campagnes, les priant d'annoncer au prône que, d'après les découvertes faites pendant l'émeute qui vient d'avoir lieu, nous avons eu la preuve qu'il s'est introduit dans cette ville une foule de voleurs et de brigands qui, chassés de cette ville, pourraient se répandre dans les communes environnantes, etc.; in-4°. — Jugement prévôtal et en dernier ressort..... qui condamne Pierre Villarme, natif de Chambéry, âgé de vingt-six ans, à être pendu; André Gervais, natif de Tours, âgé de vingt-neuf ans; Philippine Comte, native de Neuville, âgée de quarante ans, à l'accompagner la corde au cou; ledit Gervais, aux galères pour neuf ans, et ladite Comte bannie à perpétuité de la Généralité; le 7 juillet 1789. *Lyon, A. de la Roche*, 1789, in-fol. — Ordonnance du roi, du 8 juillet 1789, relative à l'émeute des barrières. *Lyon, A. de la Roche*, 1789, in-4°. — De la part de MM. les prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, relativement à l'incendie et à la dévastation des bureaux de perception : Lettres-patentes du roi qui attribuent les pouvoirs et juridiction nécessaires aux officiers de l'Election de Lyon, pour le recouvrement des droits d'entrée qui n'ont point été payés aux portes et barrières de cette ville pendant le cours de l'émeute; données le 12 juillet 1789. *Lyon, A. de la Roche*, 1789, in-4°. — Ordonnance des prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, du 17 août 1789, pour faire rentrer les armes confiées aux citoyens depuis les événements fâcheux qui ont agité cette ville depuis le 30 juin dernier. *Lyon, impr. de la ville*, 1789, in-4°. — Ordonnance du prévôt général de la maréchaussée du Lyonnais, Forez et Beaujolais, du 24 août 1789. *Lyon, A. de la Roche*, 1789, in-4°. — Ecoutez-nous (par les amis de la constitution). *Lyon*, 1789, in-8°. (Invitation à l'obéissance aux lois, à la suite de la destruction des barrières).

Tolozan de Montfort avait perdu beaucoup de sa popularité; on le soupçonnait, non sans probabilité, de trop de tendance pour les opinions monarchiques. Un autre Lyonnais non moins distingué avait encouru la même inculpation : probe, actif, éclairé, très bienfaisant, excellent administrateur, Imbert-Colomès n'avait accepté la Révolution qu'avec beaucoup de restriction et de réserve ; porté à la mairie par l'estime de ses concitoyens, il remplit avec zèle et dévouement les fonctions difficiles qui lui étaient confiées. Sa fortune considérable lui permettait d'encourager les sciences et les arts, et de venir au secours des malheureux; il n'était pas libre de faire tout le bien qu'il méditait; considéré comme un partisan de la monarchie absolue, le maire de Lyon rencontrait, même au sein de sa propre administration, d'incessants obstacles. Imbert-Colomès offrit sa démission en 1789, et la donna en effet; mais les pressantes instances d'une assemblée extraordinaire, composée des échevins, de la milice bourgeoise et des membres du comité des électeurs, le déterminèrent à rester à son poste.

Des symptômes de désordre commençaient à se manifester dans Lyon même ; il fallait, pour les réprimer, le concours permanent de la milice bourgeoise, des volontaires et du régiment suisse de Sonnenberg. Contenus avec peine, les agitateurs voulaient le renvoi des soldats étrangers; ils insultaient et attaquaient les militaires isolés. Une compagnie de la garde bourgeoise, qui venait de terminer son service, refusa de déposer ses armes; elle les garda. Fortement menacée, l'administration n'était point débordée encore et résistait avec succès, aidée par le concours dévoué des volontaires et du corps municipal. Imbert-Colomès appelait continuellement les dons du gouvernement au secours des ouvriers sans travail, et s'occupait avec activité et succès des approvisionnements; le prix du pain diminua. Il y avait encore un peu de commerce à Lyon à la fin de l'année 1789; l'ordre public n'était pas sensiblement troublé. [1]

1. — Instruction de l'Assemblée nationale, du 14 décembre 1789, sur la formation des nouvelles municipalités dans toute l'étendue du royaume. *Lyon, imprimerie du roi*, 1789, in-4°.

§ III. L'année 1790 s'ouvrit par un grand acte d'administration : un décret de l'Assemblée nationale, rendu le 15 janvier, partagea la France en quatre-vingt-trois départements, et divisa le territoire en fractions à peu près égales en étendue et en population. Leur organisation fut instituée d'une manière uniforme : elle se composa, pour chacun, d'un conseil administratif de trente-six membres, et d'un directoire exécutif représenté par cinq membres.

Bientôt après, l'Assemblée constituante abolit tous les corps administratifs indépendants, les dîmes et les priviléges; elle déclara propriété de la nation les biens du clergé dont la valeur s'élevait à plusieurs milliards, et créa, sous le nom d'assignats, un papier-monnaie qui avait un cours forcé. Les titres et les distinctions nobiliaires furent abolis, et tous les Français déclarés égaux devant l'impôt et devant la loi. Une constitution civile fut imposée au clergé; les prêtres reçurent injonction de lui prêter serment. Cette mesure, qui avait paru très politique, rendit l'Eglise ennemie de la Révolution; elle faisait violence à la conscience, sans nécessité réelle.

Pendant que ces décrets réorganisaient sur de nouvelles bases la société en France, une vive agitation commençait à troubler la population lyonnaise : Imbert-Colomès luttait avec une difficulté toujours croissante contre les embarras dont ses opinions royalistes entouraient son administration; il y avait scission et rivalité flagrante entre la milice bourgeoise et les volontaires municipaux; enfin, des clubs s'organisaient dans les principaux quartiers de la ville. On nommait ainsi des réunions, d'abord privées, de citoyens qui s'assemblaient, à jours et à heures fixes, pour discuter entre eux sur les mesures prises par le gouvernement ou par les administrations locales : ces réunions n'eurent dans leur origine aucun caractère offensif, aucune tendance à l'action sur la marche des affaires. Il y avait des clubs pour les principales nuances politiques : à Paris, les députés bretons et leurs amis politiques, les frères Lameth, Barnave, Mirabeau, choisirent pour le lieu de leurs réunions l'ancien couvent des Jacobins dont leur société prit le nom. Ce club s'organisa fortement, eut des affiliations dans les provinces, et exerça bientôt une grande influence sur l'assemblée, sur la municipalité et sur la

population parisienne. Il avait pour rival le club des amis de la constitution, dont Lafayette et Larochefoucault étaient les principaux membres. Plus puissant sur l'Assemblée constituante que la société des Jacobins, il n'avait pas, à beaucoup près, la même force et la même popularité. Lyon suivait l'impulsion de Paris; il eut ses clubs, mais tous selon l'esprit jacobin : on organisait dans ces sociétés populaires, peu fréquentées par le commerce et par les classes moyennes, la résistance aux administrations locales et les émeutes ; beaucoup d'ouvriers y étaient admis.

Ces assemblées donnèrent le signal d'une insurrection qui éclata le 7 février. Des attroupements considérables s'étaient formés au port du Temple et au port Saint-Paul: ils se composaient d'ouvriers sans travail, de soldats de la milice bourgeoise, et d'étrangers qui poussaient à l'anarchie. Une masse compacte de vingt-cinq mille hommes se précipita sur l'Arsenal, avec le but avoué de s'emparer de trente mille fusils qui y étaient gardés par un poste de vingt-quatre hommes. Déjà trois mille fusils avaient été enlevés, lorsque des détachements de la milice bourgeoise arrivèrent, sous la conduite du commandant général de la garde nationale Dervieu du Villars, et parvinrent à délivrer l'Arsenal. L'ordre n'était pas rétabli; dans la soirée, une foule considérable se rua sur l'Hôtel-de-Ville, annonçant les plus sinistres projets contre le maire Imbert-Colomès : elle les aurait exécutés, sans l'énergique intervention de la garde nationale appuyée par le concours d'un détachement du régiment suisse de Sonnenberg. Haïs de la population, les soldats étrangers furent assaillis à coups de pierres; ils remplirent cependant leur devoir. Un échevin serré de près, et poursuivi par ce cri : « A la lanterne ! » s'évada par le toit de sa maison. Imbert-Colomès ne pouvait plus administrer; paralysé par tant de résistance et sans appui, même dans son conseil municipal, il donna définitivement sa démission et se retira dans la ville de Bourg [1]. Un ancien avocat général, homme d'un sens droit et d'une opinion très modérée, mais d'un caractère faible, et médiocre

1. — Epître aux citoyens de Lyon, par Imbert-Colomès, du 12 février 1790, in-8°. — Lettre écrite, le 22 février 1790, par M. Imbert-Colomès, ci-devant chargé du commandement de la ville de Lyon, à MM. les officiers municipaux de Bourg. 1790, in-8°.

administrateur, Palerne de Savy, fut élu maire; il avait pour concurrent un homme de mérite, Jean-Marie Roland de la Platière, qui commençait à prendre une part active aux affaires publiques. Si les doctrines monarchiques avaient peu de partisans, la personne du roi était encore vénérée : le 13 avril, on mit en délibération, dans le conseil général de la commune, la proposition d'élever sur la place des Terreaux une statue pédestre à Louis XVI, comme au restaurateur de la liberté française, et de graver sur le piédestal la déclaration des droits de l'homme, la date de l'organisation de la municipalité nouvelle, et celle de l'époque de l'établissement du régime de la liberté, selon la loi, par l'Assemblée nationale et par le roi. Le trésor public était fort obéré; des dons patriotiques pouvaient être pour lui un triste secours : la municipalité de Lyon les sollicita, et invita les dames à faire porter à l'hôtel de la Monnaie leurs bijoux ainsi que leur argenterie [1]. On avait accueilli avec beaucoup de défiance le papier-monnaie : un député de Lyon, Nicolas Bergasse, lui déclara une guerre acharnée. Ardent, impétueux, adepte enthousiaste du mesmérisme, orateur incorrect et déclamateur, mais véhément, toujours entraîné à l'exagération par la fougue de ses idées, célèbre depuis le mémorable procès pendant lequel il avait attaqué Beaumarchais avec tant de violence, cet avocat commençait à s'alarmer de la rapidité progressive du torrent révolutionnaire. Il considéra comme une fausse et désastreuse mesure la création des assignats, qu'il qualifia d'institution absurde et dangereuse, comparable au système de Law. Ce cri d'alarme ne fut point entendu, et les suffrages donnés par l'immense majorité des citoyens accueillirent les décrets de l'Assemblée; ils obtinrent, à Lyon, l'adhésion des religieux Feuillants, des Dominicains, des Pères de l'Oratoire du collége de la Trinité, des Augustins, et des religieux de Saint-François à la Guillotière.

1. — Tableau des déclarations pour la contribution patriotique. *Lyon*, *A. de la Roche*, 1790, in-8°.

Le 10 juin 1790, cette contribution s'élevait à la somme de 3,003,445 livres. (Rapport du procureur-syndic du district de Lyon ; 1791, in-4°). Elle était du quart du revenu de chaque citoyen, et sur sa simple déclaration, et payable en trois termes, fixés au 1er avril 1790, 1791, 1792. (Gonon, *Bibl. histor.*, 89).

§ IV. Une manifestation plus éclatante des opinions du peuple lyonnais eut lieu, le dimanche 30 mai, aux Broteaux. La municipalité avait préparé la fête civique de la fédération comme moyen de fusion et de concorde, et elle avait invité les départements voisins à s'y faire représenter par des députations : son appel fut écouté. A quatre heures du matin, des salves répétées d'artillerie annoncèrent cette solennité; pendant que le canon tonnait, la générale était battue dans tous les quartiers de la ville, et les bataillons de la garde nationale s'organisaient. Il y en avait vingt-huit; chacun avait sa devise, ses emblèmes et son drapeau particuliers : tous se rendirent au lieu qui leur avait été désigné pour point de départ; dix pièces de canon et un corps peu nombreux de cavalerie les accompagnaient. Ces gardes nationales arrivèrent en bon ordre dans la plaine des Broteaux; il fallut trois heures pour les faire défiler : elles se rangèrent sur trois lignes en bataillon carré. Les grenadiers pénétrèrent dans l'enceinte et se placèrent auprès des portiques du temple de la Concorde; quatre cent dix-huit drapeaux flottaient dans les airs. Cent cinquante mille spectateurs se pressaient aux alentours du Grand-Camp, et n'étaient séparés de l'enceinte que par un simple ruban tricolore : leur enthousiasme était extrême; ils saluaient des acclamations les plus vives chaque bataillon au moment de son arrivée. Femmes, vieillards et enfants, ouvriers, bourgeois et gens de la campagne, attirés par la curiosité, se maintinrent dans une tranquillité parfaite pendant la durée de la longue cérémonie. On avait élevé, au milieu du Grand-Camp, un monticule que décorait une statue colossale de la Liberté; de la main gauche elle tenait une branche d'olivier, et de la droite une pique surmontée d'un bonnet phrygien. Un faisceau de colonnes supportait la statue, et s'appuyait sur un immense autel à quatre faces. Le carré formé, l'abbé Benoît-Nizier Servier, curé de la paroisse de St-George, célébra la messe, et aussitôt des députations des gardes nationales fédérées s'avancèrent pour prêter le serment civique. Elles devaient jurer sur l'autel de la Patrie, en présence de l'Etre suprême, de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, aux lois et au roi, d'exécuter et de faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale, de protéger les propriétés, d'assurer la

perception des impôts ordonnés pour le maintien de la force publique, et de consacrer enfin leur fortune et leur vie à la défense de la liberté. Au signal donné, le commandant Dervieu du Villars gravit le monticule et prononça d'une voix forte la formule du serment; les cinquante mille gardes nationaux qui formaient le carré, s'écrièrent aussitôt d'une voix unanime : « Nous le jurons. » Ce fut un spectacle magnifique; l'immense assemblée joignit ses acclamations à celles des bataillons de la milice bourgeoise; des milliers de chapeaux étaient lancés dans les airs, ou soutenus par la pointe des baïonnettes. Un patriotisme ardent échauffait alors tous les cœurs, et, gagnés par l'émotion générale, spectateurs et soldats-citoyens étaient de bonne foi. Cette fête fut terminée par la lecture d'une adresse à l'Assemblée nationale et d'une lettre au général Lafayette; elle ne se termina qu'à cinq heures et demie du soir. [1]

1. — Confédération de Lyon, le 30 mai 1790. *Lyon, A. de la Roche*, 1790, in-8°. — Camp fédératif de Lyon, ou Récit de tout ce qui s'est passé ce jour et les journées précédentes, par Le Mare. (Sans nom de ville ni d'imprimeur). — Détail général de tout ce qui s'est passé au camp fédératif de Lyon, les trois journées mémorables des 30, 31 mai et 1er juin 1790, avec le nombre des troupes et celui des drapeaux. (Sans nom de ville et d'imprimeur), in-8°. — Compte-rendu des commissaires du camp de fédération à leurs commettants les citoyens de la ville de Lyon. *Lyon, Faucheux*, 1790, in-4° et in-fol. La dépense n'avait pas dépassé 11,386 livres, fournie par des contributions volontaires; la recette s'éleva à 17,236 liv. — Consigne générale pour l'armée nationale à la fédération de Lyon, le 30 mai 1790. *Lyon, Aimé de la Roche*, 1790, in-8°. — Description des emblèmes et légendes des vingt-huit drapeaux des districts de la garde nationale de Lyon, dans l'ordre qu'ils arriveront au camp de la fédération. *Lyon, Faucheux*, 1790, in-8°. — Exhortations très pressantes aux confédérés de Lyon (par un vieillard de 91 ans). *Lyon*, 1790, in-8°. — Almanach de la garde nationale de Lyon pour l'année 1790, suivi du procès-verbal du camp fédératif. *Lyon, A. de la Roche*, 1790, in-8°.

Onze médailles furent frappées pour conserver le souvenir de la fédération lyonnaise du 30 mai 1790; huit sont gravées dans l'Histoire numismatique de la Révolution française par M. Hénin (*Paris*, 1826, in-4°, p. 99); les trois autres ont été décrites par M. Gonon (*Bibliogr. historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française*, p. 90).

Plusieurs gravures, exécutées d'après des dessins plus ou moins exacts, ont représenté sous divers aspects la vue du camp fédératif; une des meilleures est dédiée à Dervieu du Villars; une autre porte ce titre : Vue d'un rocher élevé dans le centre du camp fédératif tenu dans les murs de la ville de Lyon le 30 mai 1790, exécuté sous le commandement de M. Dervieu du Villars... d'après les dessins, conduite et inspection de M. Cochet jeune, architecte. *Chez Gentot, rue Mercière.* — Une troisième gravure par Montagny, d'après Planterre, plus rare que les précédentes, selon M. Gonon, porte au sommet cette inscription : Médaillon du camp patriotique de Lyon. Quatre médailles commémoratives de la fédération y sont figurées.

Cinq semaines s'étaient à peine écoulées depuis la fête civique de la fédération au camp des Broteaux qu'une nouvelle émeute éclatait, dirigée encore une fois contre les droits d'octroi et contre les barrières. Alarmée par les manifestations du peuple, la municipalité consulta l'Assemblée constituante qui ordonna la continuation de la perception des taxes. Mais l'agitation croissait sans cesse, et de sanglants conflits paraissaient imminents; il y avait, toutefois, une sorte d'ordre parmi les perturbateurs de la paix publique : leurs chefs nommèrent des commissaires pour discuter la question avec la commune; ce qu'ils voulaient, c'était la substitution aux droits d'entrée et d'octroi d'une imposition générale. Une foule d'hommes armés se porta le 6 juillet aux barrières, chassa les commis de leurs bureaux et fit entrer, libres de taxe, une quantité considérable de marchandises. Ce fut en vain que la municipalité tenta de réprimer le désordre; elle fut contrainte d'approuver ce qu'elle n'avait pu empêcher. Mais l'Assemblée nationale eut moins de condescendance : Chabroud lui fit, sur les troubles de Lyon, un rapport qui fut l'occasion d'une discussion à laquelle prirent part Martineau, Mayet et Perisse; un décret, rendu le 17 juillet, ordonna le rétablissement immédiat des barrières et le maintien de la perception des droits d'entrée et d'octroi. [1]

Paris répéta, dans des proportions encore plus grandioses, le 14 juillet, la fête civique du camp des Broteaux; il avait convoqué à la confédération du Champ-de-Mars les députés des quatre-vingt-trois départements. Au centre de la scène immense se trouvait un autel antique sur lequel l'évêque d'Autun, Talleyrand de Périgord, en habits pontificaux, célébra la messe, environné de quatre cents prêtres vêtus d'aubes blanches et ceints d'une écharpe tricolore. Louis XVI, sa famille et les autorités occupaient une estrade; les députations des départements et la

1. — Gazette nationale, ou le Moniteur universel; 1790, n° 199, p. 818. — Adresse du Conseil général de la commune de la ville de Lyon aux citoyens de ladite ville, du 20 juillet 1790. *Lyon*, *A. de la Roche*, 1790, in-4°. — Dugas de Bois-Saint-Just. Revue provinciale; 1831, VI, 144. — Délibération du corps municipal de la ville de Lyon, du 20 août 1790, concernant l'enregistrement et l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale des 13 et 17 juillet, relatifs au rétablissement des barrières et à la perception des droits d'aides et d'octroi, dus à l'entrée de cette ville. *Lyon*, *A. de la Roche*, 1790, in-4°.

garde nationale remplissaient l'enceinte, et quatre cent mille spectateurs formaient la bordure du tableau. Le serment civique fut prêté par le roi et par les délégués de la nation avec un vif et sincère enthousiasme; on eût dit que les partis avaient abjuré leurs querelles. Mais la cour persistait dans ses pensées contre-révolutionnaires, et il était dans la destinée du génie de la Révolution de marcher encore.

La fête de la fédération avait aussi été célébrée à Lyon, sur la place Bellecour, avec un empressement et une harmonie qui annonçaient chez les citoyens beaucoup de patriotisme et d'esprit de concorde : un sanglant incident fit évanouir ces illusions. Trois Suisses du régiment de Sonnenberg se promenaient paisiblement le 19 juillet sur la chaussée Perrache; une rixe, dont la cause était fort légère, survint tout-à-coup entre ces soldats et quelques gens du peuple. Aux menaces succédèrent bientôt les voies de fait, et une multitude enivrée de sa propre colère se précipita sur les odieux étrangers. Deux Suisses parvinrent à s'échapper; le troisième, nommé Lagier, fut enveloppé de toutes parts, dépouillé de ses armes, renversé et criblé de coups : sa mort était jurée; il n'y avait incertitude que sur le genre de son supplice. Ceux-là voulaient qu'on le jetât dans le Rhône, après l'avoir assommé; ceux-ci, qu'on le pendît : leur avis prévalut. On l'attacha par le cou à la traille qui traversait le fleuve, mais cette corde était trop élastique : en vain le malheureux Lagier sollicitait la pitié de ses bourreaux; un misérable cordonnier nommé Saulnier lui arracha les yeux avec des ciseaux, et des mégères prêtèrent leur concours à cette mutilation. Couché sanglant sur la chaussée, Lagier fut pendu au premier réverbère; la corde cassa : ses assassins le traînèrent à Bellecour avec un croc, et le hissèrent à une lanterne : ils voulaient, disaient-ils, que l'aspect de ce cadavre glaçât de terreur les aristocrates de ce riche quartier. Cette scène horrible se prolongea pendant plus de six heures, sans qu'aucune intervention de la garde nationale vînt l'interrompre ou la troubler. Averti de ce qui se passait, le commandant Dervieu du Villars montra la plus grande indifférence; il n'intervint que pour aider à contenir l'exaspération du régiment suisse, qui voulait venger le meurtre abominable de l'un de ses soldats. Il y eut cependant

des poursuites judiciaires; neuf individus, plus compromis que les autres, furent traduits devant le Présidial: on en pendit un, un autre fut roué. Leur supplice ne fit pas disparaître toutes les conséquences de ce meurtre; la populace avait pris goût au sang. [1]

§ V. Le mouvement révolutionnaire s'accélérait; un arbre de la liberté fut inauguré solennellement par la municipalité, le 8 juillet, sur la place des Terreaux, qui prit dès ce jour le nom de place de la Liberté, tandis que celle de Bellecour devenait la place de la Fédération [2]. Fatigué des insultes qu'il recevait dans l'exercice de ses fonctions, le commandant de la garde nationale, Dervieu du Villars, avait donné sa démission à la municipalité; il était aimé des classes inférieures et des partisans exaltés de la Révolution. Deux cents ouvriers se rassemblèrent le dimanche 25 juillet, et réclamèrent la réintégration du commandant à son poste. De nouveaux attroupements se formèrent le lendemain; et comme l'autorité ne sévissait point, les hommes de l'émeute désarmèrent le piquet du canton du Griffon, forcèrent l'Hôtel-de-Ville et se dirigèrent en masse sur l'Arsenal protégé par un faible poste, qui fut renforcé aussitôt par divers détachements de la garde nationale, venus sans ordre et sans chef, au premier bruit du tumulte. Vivement repoussés et chassés de l'Arsenal, les perturbateurs se répandirent dans divers quartiers de la ville et surtout dans le canton de Pierre-Scise; toute la ville était dans une extrême confusion, et grand nombre de citoyens avaient pris les armes. Appelé au secours des gardes nationaux, le régiment suisse de Sonnenberg entra dans la ville et fut accueilli, sur la place du

1. — Discours dans la cause des neuf hommes accusés d'être les auteurs ou participes (*sic*) des attentats horribles exercés le 10 juillet 1790, pendant six heures, sur un soldat du régiment suisse de Sonnenberg, en garnison à Lyon, par J.-B.-M. Roche, avocat nommé, par le Présidial de Lyon, conseil des accusés. *Lyon*, *Faucheux*, 1790, in-8°. — Jugement présidial et en dernier ressort, du 2 octobre 1790, qui juge et condamne Denis Saulnier à être rompu vif, et Joseph Dallon à être pendu; et les nommés Ducret, Bourguignon, et Simon Simonet, contumax, à être rompus en effigie sur la place des Terreaux. In-4°.

2. — Procès-verbal de l'inauguration d'un arbre de la liberté sur la place des Terreaux, par la municipalité de Lyon, le 8 juillet 1790. *Lyon*, *impr. d'Amable Leroy*, 1790, in-8°.

Concert et aux abords du magasin à poudre, par de nombreux coups de fusil. Beaucoup lui furent tirés du quai de Bourgneuf. Il était neuf heures du soir, quand il se mit en marche pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville : lorsqu'il y arriva, on avait déployé le drapeau rouge; de forts détachements de gardes nationaux occupaient les avenues de la place des Terreaux; deux canons étaient braqués devant la place des Carmes et la rue Saint-Pierre. On fit des patrouilles toute la nuit; il n'y avait pas, dans Lyon, des forces suffisantes pour y maintenir la paix publique : un ouvrier, parti le 27, alla solliciter le concours de la garde nationale de Vienne et des dragons de Penthièvre en garnison dans cette ville. Bientôt arrivèrent le régiment allemand-suisse de Lamarck et le régiment suisse de Steiner.

Le canton de Pierre-Scise avait paru de connivence avec l'émeute; il fut désarmé par l'ordre d'une commission militaire, présidée par du Foissac : mais sa culpabilité était fort douteuse; il réclama, et la municipalité lui fit rendre ses fusils [1]. Un ouvrier nommé Chabrand, convaincu de s'être emparé du poste de l'Hôtel-de-Ville, fut condamné à être pendu; on punit du même supplice Antoine Riton, qui avait désarmé un sergent et insulté le guet. Accusé d'intelligences avec les séditieux, Roland de la Platière se justifia publiquement [2] : il fut démontré que les ouvriers avaient été poussés à l'émeute par des étrangers mêlés dans leurs rangs, et surtout par des Piémontais.

D'autres désordres, d'une nature fort alarmante, eurent lieu

1. — Proclamation de la loi martiale pour le rétablissement de la tranquillité publique à Lyon, du 26 juillet 1790. *Lyon*, *A. de la Roche*, 1790, in-4°. — Récit en vers des derniers troubles de Lyon (26 juillet 1790) et de la manière dont ils ont été apaisés, par Capinaud. *Lyon*, 1790, in-8°. — Mémoires et plaintes des habitants du canton de Pierre-Scise, formant la 26e section de la ville de Lyon, sur un jugement militaire rendu contre eux le 28 juillet 1790. *Lyon*, 1790, in-4°. — Procès-verbal des délibérations du Conseil général de la commune de Lyon, du 26 juillet 1790. *Lyon*, *A. de la Roche*, 1790, in-4°. — Adresse à l'Assemblée nationale, signée par plus de trois cents citoyens du quartier de Pierre-Scise; in-4°. — Jugement présidial et en dernier ressort, du 17 août 1790, qui condamne les nommés Jean-Pierre Chabrand et Antoine Riton, dit Couronné, à être pendus pour crime de sédition, et avec écriteaux devant et derrière, contenant ces mots : Chefs d'émeute et séditieux. *Lyon*, *Bruyset*, 1790, in-4°.

2. — Adresse aux amis de la vérité, par Jean-Marie Roland de la Platière, du 28 juillet 1790. *Lyon*, *A. de la Roche*, 1790.

aux environs de Lyon, dans la nuit du 29 au 30 juillet ; une jacquerie nouvelle menaça les seigneurs dans leurs châteaux. Des bandes de paysans du Dauphiné parcoururent les campagnes, et se livrèrent aux plus graves excès : ils saccagèrent les belles habitations de MM. de Loras, de Leuze, de Combes, de Pusignan et de Saint-Priest; c'étaient les fermiers et les vassaux de ces gentilshommes qui commettaient les plus grandes déprédations. Tous les titres, chartes et diplômes qui tombaient entre leurs mains étaient immédiatement livrés aux flammes; un couvent fut pillé par eux. Cent cinquante volontaires lyonnais et un détachement de dragons marchèrent contre les paysans, les rencontrèrent et firent un grand nombre de prisonniers qu'ils amenèrent, non sans peine, à Lyon. Les habitants du faubourg de la Guillotière assaillirent, à leur passage, ces cavaliers, et ne renoncèrent à leurs manifestations hostiles qu'en présence des forces supérieures qu'il fallut déployer contre eux.

Si quelques ordres religieux avaient adhéré aux décrets de l'Assemblée constituante, d'autres se montraient peu disposés à les accepter. A leur exemple, quelques chanoines-comtes de Saint-Jean protestèrent contre la constitution civile du clergé dans un chapitre extraordinaire ; ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient participer ni directement ni indirectement à son exécution. Cette décision excita contre le chapitre beaucoup de rumeurs ; la municipalité fit supprimer l'écrit des ci-devant comtes de Saint-Jean, comme attentatoire au respect dû aux actes de l'Assemblée [1]. Huit chanoines, sur trente-deux qui composaient

1. — Chapitre extraordinaire de l'église cathédrale, métropolitaine et primatiale de Lyon, précédé d'une lettre signée de Gain, et suivi du formulaire d'un serment en latin, du 11 novembre 1790; in-8°. — Lettre de l'église cathédrale, métropolitaine et primatiale de Lyon, adressée aux administrateurs du département... le 11 novembre 1790. — Arrêté du Conseil général du département de Rhône-et-Loire, concernant une délibération du ci-devant chapitre de l'église cathédrale de Lyon, du 12 novembre 1790. *Lyon*, *Bruyset*, 1790, in-4°. — Ordonnance municipale qui supprime un écrit ayant pour titre : Chapitre extraordinaire, etc. *Lyon*, *Aimé de la Roche*, 1790, in-4°. — Société des amis de la Révolution : Adresse aux citoyens, ou réponse à différentes calomnies, suivie de quelques observations sur la protestation du ci-devant Chapitre de Lyon. *Lyon*, 1790, in-8°. — Ordonnance concernant l'exécution de celle du 12 de ce mois qui a supprimé un écrit ayant pour titre : Chapitre extraordinaire, etc. *Lyon*, 1790, in-4°. — Proclamation du département de Rhône-et-Loire, concernant l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale sur la constitution civile du clergé. *Lyon*,

le chapitre, avaient signé la déclaration; l'un d'eux se rétracta. L'ordonnance municipale niait l'existence du chapitre, et qualifiait de tentative criminelle l'acte des huit signataires. Ces premières hostilités entre des membres du clergé de Lyon et les décrets de l'Assemblée eurent beaucoup d'éclat ; elles présageaient de graves perturbations. [1]

§ VI. C'est à la fin de l'année 1790 qu'eut lieu une tentative, mal concertée, de faire de la ville de Lyon le centre d'une contre-révolution dans l'intérêt de la monarchie. Un point d'appui à l'étranger était nécessaire au parti royaliste : on crut pouvoir compter sur le concours des troupes sardes qui devaient envahir la Provence et le Lyonnais par Nice et Chambéry, tandis que le roi, s'échappant des Tuileries, viendrait fixer sa résidence à Lyon. Organisé à Paris par M. de Jorjoyes, le chevalier de Pommerelles et le marquis de Chaponnay, ce plan avait, dit-on, pour agents à Lyon, Imbert-Colomès, Guillin de Pougelon, Régny et Boscary. Quatre émissaires des princes, d'Escars, Maccarty, d'Esgrigny et Tessonet, vinrent examiner sur les lieux la situation des esprits; ils furent bientôt rejoints par quelques gentilshommes venus des provinces voisines, et surtout du Forez et de l'Auvergne. Pour faire de Lyon le siége d'un mouvement contre-révolutionnaire, il fallait nécessairement pouvoir s'appuyer sur le concours de la population : on distribua aux ouvriers un peu d'argent et une grande quantité de brochures royalistes, telles que l'Adresse aux provinces, la Lettre à l'auteur d'un journal connu, le Vœu des Français, et le Discours de Calonne.

Bruyset, 1790, in-4°. — Déclaration de l'archevêque de Lyon (de Marbœuf) en réponse à la proclamation du département de Rhône-et-Loire, du 15 novembre... *Lyon*, 1790, in-8°. — — Observations philosophiques et théologiques adressées à M. de Marbœuf, touchant sa déclaration, etc. *Lyon*, *A. de la Roche*, 1790, in-8°.

1. — Bottin, curé de Saint-Just, prêta le serment civique en qualité de pasteur ; il fit de cet acte l'occasion d'un discours patriotique, qu'il prononça dans son église à la suite de l'office divin, en présence de la municipalité. L'affluence des spectateurs était grande : « Je me félicite, citoyens, dit Bottin, d'être le premier des pasteurs de cette ville qui, « d'après l'article XXXIX du décret du 24 juillet dernier, fera à Dieu et à sa patrie le serment « de lui être fidèle. Ce serment, quoique ordonné par les décrets de l'Assemblée nationale, « était déjà dans mon cœur. »

Tessonet envoyait des espions dont il se croyait sûr dans les clubs patriotiques, et cherchait à gagner les présidents et les secrétaires de ces sociétés influentes. Quand il comptait sur des prosélytes, il les engageait à faire tous leurs efforts pour soulever le peuple en faveur des princes; il leur promettait de les présenter au comte d'Artois, et leur disait que, s'ils parvenaient à se rendre maîtres de la municipalité, trois mille hommes armés, déjà prêts, se mettraient en marche pour aller au-devant des princes et du roi. Il y avait chez les agents royalistes de si grandes illusions, qu'ils crurent pouvoir fixer au 13 décembre l'exécution de leurs projets contre-révolutionnaires; mais quelques agents très subalternes, auxquels ils s'étaient confiés, les dénoncèrent. On arrêta Guillin de Pougelon, Tessonet, d'Escars et le comte d'Esgrigny, qui furent conduits au château de Pierre-Scise, accompagnés par les cris du peuple indigné. Jamais complot n'avait été ourdi si maladroitement et avec plus d'étourderie; les conspirateurs n'avaient ni moyens d'exécution, ni alliés à l'étranger: ils s'étaient complètement abusés sur les opinions des ouvriers qui n'étaient en aucune façon royalistes, et furent joués par les quelques hommes qu'ils croyaient avoir acquis à leur cause. Voidel fit, le 18 décembre, à l'Assemblée nationale un rapport sur l'intrigue royaliste de Lyon; l'abbé Maury prit la parole : il éleva des doutes sur la sincérité des témoins, et se plaignit de la violation des formes judiciaires envers les accusés. Barnave répondit à l'abbé Maury; après un court débat, l'Assemblée décréta l'emprisonnement au château de Pierre-Scise des accusés Guillin, d'Escars et Terrasse de Tessonet [1], ainsi que leur mise en jugement, et le remplacement du commandant des troupes de ligne, le maréchal-de-camp La Chapelle. Elle déclara, en outre, que tous les Français absents du royaume qui n'auraient pas prêté le serment civique dans le délai d'un mois, seraient, par ce fait seul, déchus de leurs grades, emplois et pensions : cette mesure, proposée par

1. — Transférés à Paris, les accusés eurent le bonheur d'être mis en liberté, après huit mois d'emprisonnement, à l'occasion de l'amnistie qui suivit la promulgation de la constitution de 1791.

Barnave et par Mirabeau, était dirigée évidemment contre le prince de Condé, le duc de Bourbon et le comte d'Artois. [1]

Le maire de Lyon, Palerne de Savy, et le procureur de la commune, Dupuis, avaient donné leur démission; de nouvelles élections mirent à la tête de la municipalité un médecin d'un grand savoir, Louis Vitet, auteur d'écrits estimés, et, ce qui le recommandait davantage, partisan enthousiaste de la Révolution. Vitet favorisa l'établissement des clubs, et servit de tout son pouvoir ces sociétés populaires. Au même temps Imbert-Colomès prononçait au sein du corps administratif dont il faisait partie un discours imprudent qui souleva contre lui un violent orage : une visite domiciliaire fut faite chez lui; on mit ses papiers sous les scellés, et il fut détenu pendant quelque temps au château de Pierre-Scise. Aucune main n'était assez puissante pour ralentir la marche de la Révolution.

§ VII. L'année 1791 s'ouvrit, à Lyon, sous des auspices assez calmes, malgré la situation particulière dans laquelle se trouvait le département relativement au clergé.

Profondément religieuse, la population des campagnes repoussait les prêtres qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé, et entourait de tous ses respects ceux qu'on nommait insermentés ou réfractaires; il en était de même dans

1. — Gazette nationale, ou le Moniteur universel ; 1790, p. 460. — Délibération du corps municipal de la ville de Lyon, du 13 décembre 1790, relative à une conspiration qui devait éclater le 13 décembre, et qui fut déjouée, etc. *Lyon, A. de la Roche*, 1790, in-4° et in-8°. — Jugement patriotique, et en dernier ressort, qui condamne les nommés Guillin de Pougelon, d'Escars, Terrasse dit Tessonet et consorts, à être punis selon la sévérité des lois, pour crime de lèse-nation, etc. (Pamphlet). *Lyon, aux dépens de l'Aristocratie*, 1790, in-8°. — Extrait du registre des délibérations du Conseil général du département de Rhône-et-Loire, du 17 décembre 1790. *Lyon, Bruyset*, 1790, in-4°. — Décret sur la conspiration de Lyon, précédé du rapport fait à l'Assemblée nationale, au nom de son comité des recherches, par Charles Voidel, membre de ce comité; séance du 18 décembre. *Paris, impr. nationale*, 1790, in-8°. — Loi qui ordonne que les sieurs Guillin, d'Escars et Terrasse, accusés de conspiration et détenus à Pierre-Scise, seront transférés à Paris, pour leur procès leur être fait, soit par la haute Cour nationale, soit par tel autre tribunal provisoire que l'Assemblée nationale jugera convenable. *Paris, imprimerie royale*, 1790, in-4°. — Ruse contre ruse, ou Récit de l'arrestation du sieur Régny, de Saint-Etienne, neveu du conspirateur Guillin dit Pougelon, détenu ci-devant dans le château de Pierre-Scise. *Lyon*, 1790, in-8°.

la ville, quoique à un degré moindre. Beaucoup de paroisses se refusaient à recevoir les soins spirituels des curés constitutionnels; ils étaient mal vus et quelquefois insultés par les paysans, malgré la protection du directoire du département et de la loi. Encouragés par l'archevêque de Marbœuf, la plupart des curés et des vicaires s'étaient refusés à reconnaître les décrets de l'Assemblée; ils préféraient leur déchéance et une vie de privations et de misère au malheur de prononcer un serment que leur conscience réprouvait. Grand nombre trouvaient un asile et des secours auprès des familles pieuses; quelques autres, redoutant la persécution, abandonnèrent la France et cherchèrent quelque tranquillité à l'étranger. Comme la rigueur des poursuites contre les prêtres réfractaires allait toujours croissant, le chiffre des émigrants augmenta dans une proportion rapide. Ce n'était pas toujours sans courir de grands dangers que ces prêtres parvenaient à gagner la frontière : les chanoines de Pingon et de Rully se rendaient en Savoie sous un travestissement; ils se disaient marchands drapiers; arrêtés à Belley, ils furent obligés de déclarer leur qualité, et n'obtinrent pas sans difficultés la permission de continuer leur route. Tous ces prêtres respectables, qui ne voulaient pas se soumettre à la constitution civile du clergé, étaient nécessairement peu disposés en faveur du nouvel ordre de choses; leur situation précaire et les persécutions incessantes dont ils étaient l'objet les poussaient dans l'opposition. Leur influence fut considérable. [1]

Cependant l'Eglise constitutionnelle de Lyon n'avait pas de chef, et le moment de lui en donner un était venu. Assemblés le 1er mars dans la cathédrale, les électeurs de Rhône-et-Loire procédèrent à la nomination d'un évêque; sur quatre cent quatre-vingt-quinze votants, l'abbé Lamourette, vicaire général d'Arras, réunit deux cent soixante-quatorze suffrages : il fut

1. — Arrêté du Directoire du département de Rhône-et-Loire, concernant les ecclésiastiques non assermentés, du 13 août 1791. *Lyon*, *A. de la Roche*, 1791, in-4o. — Arrêté du Conseil général du département de Rhône-et-Loire, concernant le remplacement des curés non conformistes, qui, par leurs discours, agitent les consciences faibles et les éloignent de la soumission due aux lois de l'Etat. *Lyon*, *A. de la Roche*, 1791, in-4o.

Ces arrêtés furent renouvelés très fréquemment.

élu [1]. Esprit fougueux, ardent, et imbu des idées philosophiques du temps, l'abbé Lamourette s'était formé à l'école de Mirabeau; c'est lui qui avait écrit le projet d'adresse aux Français sur la constitution civile du clergé. Cependant, malgré ses sympathies pour la Révolution, il détestait les hommes de sang, combattait l'esprit de faction, et ne voulait que la liberté légale; il fut sacré à Paris le 27 mars [2]. Sa nomination lui donna peu de crédit, et fut l'occasion de quelques désordres : on faisait des prières publiques dans l'église de Saint-Nizier pour l'ex-archevêque de Lyon, de Marbœuf; un des assistants s'écria : « Nous n'avons qu'un évêque constitutionnel, et c'est l'abbé Lamourette. » Ces paroles furent le signal d'un long tapage; le maire Vitet conduisit lui-même l'abbé Linsolas dans une maison de correction.

Mirabeau venait de mourir, emportant avec lui dans la tombe les derniers lambeaux de la monarchie; la Société des amis de la constitution fit célébrer en son honneur, le 8 avril, un service funèbre dans l'église des Cordeliers. Un catafalque pyramidal avait été dressé au milieu de la nef; Jolyclerc prononça l'oraison funèbre de l'Hercule de la liberté française, en présence de six mille assistants et du corps municipal [3]. Le maire Vitet assista à cette cérémonie; il venait d'envoyer à Paris une dépu-

1. — Procès-verbal de l'Assemblée des électeurs du département de Rhône-et-Loire, réunis dans l'église métropolitaine de Saint-Jean, le 27 février 1791. *Lyon, A. de la Roche*, 1791, in-4°. — Lettre pastorale du citoyen Lamourette, évêque du département de Rhône-et-Loire, aux fidèles de ce département, datée de Paris du 7 avril 1791. *Lyon, A. Leroy*, 1791, in-8°.

2. — Voici les titres que prenait le nouvel évêque : « Citoyen Adrien Lamourette, par la miséricorde divine dans la communion du Saint-Siége apostolique, évêque du département de Rhône-et-Loire, métropolitain du Sud-Est. » (Almanach républicain pour l'année 1793)

3. — Oraison funèbre de Mirabeau, prononcée par l'abbé Jolyclerc, ci-devant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dans l'église des ci-devant Cordeliers, le 8 avril 1791. *Lyon, Faucheux*, 1791, in-8°. — Eloge civique d'Honoré-Gabriel-Riquetti Mirabeau, prononcé devant la Société des amis de la constitution, séante dans l'église des Cordeliers, à Lyon, par Charles Caillat. *Lyon, Perisse*, 1791, in-8°.

De grands honneurs furent rendus, à Lyon, à Mirabeau : sur la proposition de Lémontey, tous les membres de la municipalité prirent le deuil pour huit jours; le maire invita les Lyonnais, par une proclamation, à le prendre; les membres du Directoire du département suivirent l'exemple de la municipalité.

tation chargée d'une mission difficile. La situation financière de la ville de Lyon était déplorable; il y avait peu de commerce, peu d'industrie , et les événements politiques avaient introduit une extrême perturbation dans les revenus déjà insuffisants de la cité. On ne pouvait compter sur la perception régulière des octrois, toujours odieux au peuple et continuellement menacés. C'était pour le service du pays que la ville avait contracté une dette de quarante millions; la députation lyonnaise demandait que la France fût chargée du paiement, et que l'arriéré de la ville de Lyon fût déclaré dette nationale. L'Assemblée constituante se montra peu favorable à ce projet : elle avait des sujets graves d'inquiétude.

Le comte d'Artois travaillait avec la plus grande activité à soulever l'Europe contre la France ; c'est lui surtout qui pressait les cabinets étrangers de se hâter : une entrevue eut lieu à Mantoue entre ce prince, le ministre Calonne et l'empereur Léopold. Le comte de Durfort vint annoncer au roi de France les secours prochains de la coalition : Louis XVI avait déjà résolu de quitter furtivement Paris. Bouillé lui est dévoué, et répond de l'armée qu'il commande; il a déjà fait ses préparatifs : un camp est établi à Montmédy, et, sous des prétextes spécieux, des détachements seront échelonnés sur la route. Après avoir tout disposé pour leur départ, le roi et sa famille quittent, dans la nuit du 20 juin, le château des Tuileries, et échappent à la surveillance qui les obsède. Mais leurs mesures ont été mal prises, et ils accumulent, dans leur fatal voyage, imprudences sur imprudences; la royale famille ne saurait se cacher avec trop de soin, et elle semble avoir tout fait pour appeler sur elle l'attention publique. Reconnu à Sainte-Menehould, Louis est arrêté à Varennes par le maître de poste Drouet : Bouillé ne peut agir; un aide-de-camp de Lafayette arrive, porteur d'un ordre de la municipalité de faire retourner immédiatement le roi à Paris. Ce désastreux événement produit sur la France une sensation profonde, et n'est pas sans influence sur une catastrophe qui a lieu peu de jours après aux environs de Lyon : peu d'épisodes de l'histoire de la Révolution sont aussi horribles.

§ VIII. Un vieux marin, ancien capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis dès l'âge de seize ans, pour un acte de

courage mis à l'ordre du jour de l'armée, Guillin-Dumontet habitait le château de Poleymieux, avec sa femme âgée de vingt-deux ans et quelques dames de sa famille : il avait deux enfants au berceau. Frère de ce Guillin-Pougelon qu'on a vu compromis dans la conspiration royaliste, Guillin-Dumontet avait habité l'Inde et commandé au Sénégal : c'était un homme d'une grande bravoure et d'une parfaite loyauté, mais violent, dur pour les autres comme pour lui-même, et trop peu circonspect dans ses paroles sur la Révolution et les révolutionnaires. Son château passait dans le pays pour un foyer de royalisme ; en 1791, les seigneurs les plus bienfaisants étaient haïs et menacés par leurs vassaux : Guillin-Dumontet était en même temps suspect et redouté. On avait fait au château de Poleymieux une visite domiciliaire qui n'avait pas calmé la défiance générale, bien qu'elle n'eût fourni aucun motif légitime de suspicion. Tout le pays était sous l'impression vive de la fuite du roi; on parlait beaucoup, dans les campagnes du Lyonnais, de l'invasion des armées étrangères et du concert des royalistes de l'intérieur avec les émigrés.

Telle était la situation des esprits, lorsque, le dimanche 26 juin, une vive irritation contre le propriétaire du château de Poleymieux se manifesta parmi les habitants de la commune. Informée de ces dispositions malveillantes pendant la messe à laquelle elle assistait, Mme Guillin se hâta de rentrer au château et d'avertir son mari qui annonça l'intention de se défendre s'il était attaqué. Deux corps municipaux, venus de Chasselay et de Quincieux, avaient pris le chemin du château; ils furent rejoints par la municipalité de Poleymieux : les maires étaient ceints de l'écharpe tricolore. L'objet de leur visite était une nouvelle perquisition domiciliaire : on avait parlé d'armes et de munitions cachées. Sommé de faire ouvrir la porte de son château, Guillin-Dumontet déclara qu'il était prêt à obéir si on lui exhibait un ordre légal; il n'y en avait pas. Comme on insistait avec violence pour entrer, Guillin saisit au collet un des hommes qui se présentaient pour forcer le passage, tira un pistolet de sa ceinture et fit feu; mais le coup ne partit pas. Aussitôt l'irascible vieillard se dégagea des assaillants, ferma brusquement sa porte sur eux et fit ses préparatifs de défense. Il avait auprès de lui un nègre et un petit nombre de domestiques : ses armes con-

sistaient en quelques fusils et en un tromblon. L'exaspération des paysans était devenue extrême; Mme Guillin parlementa : elle offrit l'entrée libre du château à une députation des municipalités ; cette proposition fut accueillie. Quelques hommes furent admis dans l'intérieur du château, fouillèrent partout et ne trouvèrent que des armes ordinaires. Leur rapport ne calma nullement la multitude. De nombreux coups de fusil criblèrent la porte et les fenêtres ; Guillin avait revêtu son vieil uniforme : il riposta ; plusieurs paysans furent grièvement blessés. La vue du sang porta jusqu'à la rage l'irritation de la multitude ; elle se ruait contre la porte, qui ne pouvait faire une bien longue résistance. Dans cette situation si critique, Mme Dumontet, prenant ses deux enfants entre ses bras, se jeta au milieu des assaillants, fit un appel à leur justice et implora leur pitié ; ces hommes furieux ne l'écoutèrent point et la retinrent comme ôtage. Quelques officiers municipaux s'exposèrent à un véritable danger pour protéger le château, mais leurs efforts échouèrent : on parvint à briser la porte, et la foule, poussant des cris de mort, se précipita dans l'intérieur de l'habitation. Pourchassé de retraite en retraite et d'étage en étage, Guillin faisait toujours feu avec son tromblon ; ses domestiques s'étaient enfuis : provisions de grains, vin, mobilier, argenterie, tout fut pillé et saccagé par les assaillants ; ils mirent le feu au château. Acculé dans un donjon et environné de tourbillons de fumée et de flammes, Guillin défendait l'accès de l'escalier, et refusait obstinément de se rendre ; atteint d'une balle au front, il tomba : aussitôt une troupe de forcenés, se précipitant sur lui, le percèrent de mille coups, et dépecèrent le cadavre en lambeaux. Ceux-là se lavaient les mains et le visage dans le sang du vieillard ; ceux-ci traînèrent ses membres encore palpitants : un d'eux, boucher de son état, coupa le cou et suspendit la tête à l'extrémité d'une fourche. On assure qu'un des bras du veillard, envoyé au village de Chasselay, y fut rôti et mangé : une enquête judiciaire constata ces incroyables atrocités.

Protégée par deux paysans, Mme Guillin, pour éviter une mort certaine, s'était échappée avec beaucoup de peine de l'asile dans lequel elle s'était réfugiée, portant dans ses bras le plus jeune de ses enfants ; les assassins la poursuivirent, et l'attei-

gnirent sur le bord de la Saône, au moment où les pieds ensanglantés de la malheureuse n'avaient plus la force de se détacher du sol. Heureusement un détachement de gardes nationaux lyonnais, commandé par Valesque, arriva assez à temps pour prévenir un nouveau crime.

L'enquête sur ce déplorable événement fut faite avec beaucoup de soin par le juge du district de la campagne de Lyon. Mme Guillin présenta sa plainte à l'Assemblée nationale, et fut entendue dans la séance du 13 août (le président Victor de Broglie lui avait accordé la parole). Elle exposa les faits avec simplicité et sans exagération, nia que son mari eût fait usage de ses armes, et réclama la mise en liberté de son beau-frère Guillin de Pougelon, vieillard septuagénaire, tuteur de ses enfants. Une députation du village de Chasselay exposa, quelques jours après, les faits à sa manière: Guillin, aggresseur, avait constamment répondu par des actes de violence aux sommations légales qu'on lui adressait. La Société populaire de Lyon appuya ces récriminations, et donna tort à la victime. C'est ce que ne fit point l'évêque constitutionnel Lamourette : « Il n'y a ni liberté ni bonheur à « attendre de la constitution sage et sublime qui vous promet « l'un et l'autre, écrivait-il à ses concitoyens, si vous vous attri- « buez l'épouvantable droit d'immoler tumultuairement tout « citoyen qui vous paraît équivoque, et de livrer ses possessions « à la fureur des flammes. » Le meurtre de Guillin-Dumontet n'avait pas été prémédité, rien n'est plus évident; c'était une perquisition domiciliaire que voulaient faire les trois corps municipaux. Guillin était dans son droit en ne voulant ouvrir son domicile qu'à un mandat légal; il eut tort de tenter une défense impossible. Quand le sang eut été répandu, l'enivrement de la lutte et de la poudre transforma tout-à-coup en cannibales les assaillants déjà fort mal intentionnés. Ce meurtre affreux d'un vieillard dans son domicile excita peu de sympathies, et ne fut point puni par la justice impuissante. [1]

1. — Gazette nationale, ou le Moniteur, séance du 13 août 1791. — Mercure de France, du 20 août 1791. (L'article est de Mallet du Pan). — Nouvelles Archives du Rhône, I, 185. — Extrait du registre des délibérations des corps administratifs réunis en l'hôtel de la Commune de Lyon, le 28 juin 1791. *Lyon, A. de la Roche*, 1791, in-4°. — Discours prononcé

§ IX. Il n'était qu'un acte fort excusable de la vengeance populaire, selon les clubs de Lyon, dont les opinions démagogiques étaient exprimées avec violence dans le Moniteur du Rhône par un homme dont le nom devait être condamné à une hideuse célébrité, Carrier. Poursuivi par le procureur général à l'occasion de ses prédications furibondes de chaque jour, le journaliste fut acquitté et continua. Les sociétés populaires avaient peu de confiance dans le maire, malgré le zèle avec lequel il persécutait les prêtres réfractaires; Vitet, découragé, eut plusieurs fois la pensée de se démettre de ses fonctions. Si la majorité des Lyonnais professait des opinions modérées, la fraction jacobine devenait plus violente et parlait haut : elle recevait beaucoup de force des imprudentes manifestations royalistes de quelques groupes de jeunes gens au théâtre. Les applaudissements qu'ils donnaient à Richard-Cœur-de-Lion et à la Partie de chasse de Henri IV servaient de texte aux déclamations de Chalier, et exaspéraient l'esprit révolutionnaire. Grand nombre de femmes du peuple, vivement préoccupées par les idées patriotiques, s'étaient aussi organisées en société populaire; elles avaient un secrétaire, un président, un règlement, et s'étaient dévouées à la patrie et à la loi. [1]

à la barre de l'Assemblée nationale, à la séance du soir, du 10 septembre 1791, par l'orateur de la députation de Chasselay, et pétition du comité central des trente-une sociétés populaires des amis de la constitution établies à Lyon. *Lyon*, 1791, in-4°. — Lettre circulaire de l'évêque (Lamourette) du département de Rhône-et-Loire... aux municipalités, gardes nationales et habitants des paroisses rurales de son diocèse, du 29 juin 1791. *Lyon*, *A. Leroy*, 1791, in-8°.

1. — Règlement de l'association des citoyennes de Lyon particulièrement dévouées à la patrie et à la loi; fait et clos à Lyon, le 1er octobre 1791, l'an III de la liberté. Signé: Sobry, président; Martin, vice-président; femme Sobry, présidente.

La société tenait ses séances tous les dimanches, à l'heure des vêpres, dans une maison située rue Pas-Etroit, faisant l'angle de la rue Commarmot, et se rendait processionnellement et bannière déployée aux offices religieux de l'église de Saint-Jean. Voici la formule du serment : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi; je jure de porter, en toute « occasion, mon mari, mes frères ou mes enfants à remplir leurs devoirs envers la patrie; « je jure d'apprendre à mes enfants, ou à tous autres sur qui j'aurai autorité, à préférer la « mort à l'esclavage. »

Attaqué par le journaliste Prudhomme, le club des femmes lyonnaises se défendit. Voyez Réponse des citoyennes de Lyon au citoyen Prudhomme. Signé : Charton, présidente. (Gonon, *Bibliogr. histor.*, p. 146.)

Les membres de l'Assemblée nationale avaient accompli leur œuvre en donnant à la France une constitution; acceptée par le roi, elle fut proclamée solennellement à Lyon. Un *Te Deum* fut chanté à Saint-Jean en présence de tous les corps constitués; Lamourette prononça un discours [1], et une proclamation des administrateurs du département invita tous les habitants de Lyon à l'union, à la concorde, et à se considérer comme un peuple de frères. On s'occupa aussitôt de la nomination des députés à l'Assemblée législative, et voici quels noms obtinrent la majorité des suffrages : Blanchon de Chazelles; George Caminet, négociant; Chirat, procureur général syndic; Adrien Lamourette; Pierre-Edouard Lémontey; Jovin-Mothe, de Saint-Etienne; Sage, administrateur du département; Colomb du Guast, juge de paix à Saint-Chamond; Dupuy, de Montbrison; Duvant, homme de loi à Néronde; Larochette, procureur-syndic à Roanne; Michon-Dumarais; Sanlaville, notaire à Beaujeu; Meunier, propriétaire à Lantignié; Thevenet, cultivateur. On nomma députés suppléants Dubouchet de Montbrison, Marcellin Bérard, Henri-Joseph Estournel, Peillon et Clerjon.

Aucun des députés du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, à l'Assemblée constituante, n'avait pu être envoyé à l'Assemblée législative; un décret formel s'y opposait : ils avaient rarement pris la parole, et s'étaient peu mêlés aux débats politiques de cette grande époque.

L'Assemblée constituante avait été fractionnée en partis dès les premiers jours de son existence. Maury et Cazalès représentaient la noblesse, le clergé et le gouvernement monarchique. Monnier et Lally-Tolendal voulaient un gouvernement représentatif à deux chambres. Plusieurs hommes habiles, Barnave, Duport, Syeyes, et au premier rang Mirabeau, étaient les chefs

1. — Discours prononcé par l'évêque métropolitain du département de Rhône-et-Loire, avant le *Te Deum* chanté le 25 septembre 1791, à l'occasion de la proclamation de la constitution. *Lyon*, 1791, in-8°. — Adresse des administrateurs du département de Rhône-et-Loire à tous les citoyens du département. *Lyon*, *A. de la Roche*, 1791, in-4° et in-8°. — Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire, du 17 septembre 1791, à deux heures du matin. *Lyon*, *A. de la Roche*, 1791, in-4°. — Adresse au roi, les administrateurs du Directoire du département de Rhône-et-Loire, du 17 septembre 1791. *Lyon*, *A. de la Roche*, 1791, in-4°.

du parti populaire. Ces diverses opinions politiques furent souvent aux prises, et leurs luttes devinrent des combats de géants. Des hommes d'une haute capacité et d'un vrai patriotisme, d'habiles administrateurs et des orateurs éloquents brillèrent d'un grand éclat dans cette assemblée ; elle était appelée à reconstruire l'édifice social, et ne sut cependant que détruire. A beaucoup d'égards, cependant, la constitution de 1791 était bien l'expression des idées et des besoins de son époque; elle donnait le pouvoir à la classe moyenne, consacrait l'égalité, supprimait le régime féodal, reconnaissait en principe le dogme de la souveraineté populaire, remettait les offices, les administrations, les municipalités et les tribunaux à la classe éclairée de la nation, et ne laissait au peuple d'autre intervention directe dans les affaires que l'élection primaire. Il n'y avait plus de titres héréditaires ni de priviléges. Le défaut capital de cette constitution, c'était d'avoir dans l'autorité royale un contre-poids trop faible. On ne l'exécuta point, et elle ne fut jamais qu'une utopie, oubliée dès que la guerre eut donné plus de force à la puissance populaire et d'influence à l'élément démocratique. Ce fut une transformation totale que l'Assemblée voulut faire subir à un ordre politique dans lequel il y avait beaucoup à détruire, mais aussi beaucoup à conserver; si la constitution de 1791 rendit impossibles les abus d'autorité de la puissance exécutive, elle ne mit aucune digue à la licence populaire qui l'anéantit bientôt. Non moins que la monarchie, l'Assemblée abusa de sa force : son enthousiasme exagéré pour l'égalité la conduisit à de grands écarts ; son patriotisme était sincère, mais il lui fit commettre la faute capitale d'exclure ses membres de la législature suivante. Dans le court espace de vingt-huit mois, elle a rendu deux mille cinq cents lois ou décrets. Appelée à tout consolider, l'Assemblée constituante laissa le pays en pleine révolution : on lui doit toutefois une multitude d'améliorations qui ont survécu, et dont plusieurs sont capitales.

§ X. Arrivé à une époque de transition et de rénovation générale, je ferai connaître l'organisation ecclésiastique, politique, municipale et judiciaire du Lyonnais, telle qu'elle existait encore en 1790 et pendant les six premiers mois de 1791 : il

faut prendre congé de l'ancienne constitution sociale; d'autres temps vont commencer.

L'archevêque de Lyon, Yves-Alexandre de Marbœuf, primat des Gaules, exerçait à ce titre sa juridiction sur les métropoles de Lyon, de Paris, de Tours et de Sens : il avait pour évêques suffragants ceux d'Autun, de Dijon, de Mâcon, de Langres, de Châlon et de Saint-Claude, et était assisté par douze vicaires généraux, un procureur général et un secrétaire. Quoique dépossédé de la plus grande partie de son ancien pouvoir temporel, cependant l'archevêché conservait encore un reste de juridiction laïque sur les terres et seigneuries de Pierre-Scise à Lyon, d'Oullins et de Ternand en Lyonnais. Pierre-Scise comprenait les deux côtés de la rue de Bourgneuf, depuis la maison des Quatre-Fils Aymon jusqu'à la porte du château, et depuis cette porte jusqu'à celle du monastère des Deux-Amants (seulement du côté de la Saône). Cette juridiction se composait ainsi : un juge, un procureur fiscal général, un greffier, un commissaire de police et un huissier. Un bureau de conseil charitable était chargé de régler à l'amiable toutes les contestations sur lesquelles les parties voulaient bien s'en rapporter à sa décision : on y comptait trente-quatre membres, présidés par l'archevêque; un official primatial, un vice-gérant, neuf assesseurs, un promoteur et un promoteur-substitut formaient la juridiction ecclésiastique. Le tribunal de l'Officialité métropolitaine connaissait des causes qu'on y portait par appel de l'Officialité ordinaire de Lyon et de celle des suffragants; on appelait de ses décisions à l'Officialité primatiale : ce tribunal se composait de l'official métropolitain, d'un vice-gérant, de cinq assesseurs et des promoteurs de la primatiale. On portait au tribunal de l'Officialité ordinaire toutes les causes personnelles des ecclésiastiques, celles qui regardaient les sacrements, les vœux de religion, la discipline ecclésiastique et les matières spirituelles. C'est de la chambre souveraine du clergé que ressortissaient les appels des jugements rendus par les chambres diocésaines sur les décimes et les autres impositions ecclésiastiques : elle comprenait dix-huit diocèses, et comptait seize membres assistés d'un promoteur, d'un secrétaire et d'un greffier. La chambre diocésaine connaissait en première instance des

décimes et des impositions du clergé de Lyon; six conseillers-députés, un procureur et un greffier la formaient. On comptait parmi les officiers du clergé un receveur général, un greffier, un notaire, un provincial des décimes de la généralité de Lyon, enfin des expéditionnaires en cour de Rome. On sait combien était puissante et vénérée l'Eglise de Lyon; à l'église primatiale, métropolitaine et cathédrale de Saint-Jean se rattachait le célèbre chapitre composé de trente-deux chanoines, dont le premier était le roi de France. Ils prenaient, comme on le sait, la qualité de comtes de Lyon, et étaient tenus de faire preuve de seize quartiers de noblesse, soit du côté paternel, soit du côté maternel; venaient ensuite quatre custodes, sept chevaliers, un théologal, et un nombre considérable d'ecclésiastiques pour le service de l'église de Saint-Jean et de l'église paroissiale de Sainte-Croix. Ce noble chapitre avait une justice séculière, haute, moyenne et basse, qui s'étendait dans le cloître de son église et de celle de Fourvière, sur les quartiers de Serin et de l'Observance, et dans cinquante-deux paroisses hors de la ville : ils possédaient de riches terres, administrées par un seigneur mansionnaire et des officiers. Un autre chapitre d'un ordre élevé était celui de Saint-Just, composé de deux dignitaires et de dix-huit chanoines; son grand obéancier, orateur-né du clergé de Lyon, portait, en cette qualité, la parole à l'entrée des rois, des papes et de leurs légats. Ce corps ecclésiastique avait une justice du glaive qui s'étendait sur tout le personnel de son église; sa baronnie avait une justice séculière, haute, moyenne et basse, sur les paroisses de Saint-Just et de Saint-Irénée, sur le territoire de Fourvière et sur diverses paroisses voisines : plusieurs baronnies en dépendaient. Les autres églises de Lyon étaient celles de Saint-Paul et de Saint-Laurent, de Fourvière, de Saint-Nizier, de Saint-Martin d'Ainay, de Notre-Dame de la Platière, de Saint-Irénée, de Saint-Pierre, de Saint-Saturnin, de Saint-Pierre-le-Vieux, de Saint-Vincent, de Saint-George, de la Commanderie de Saint-Antoine, et enfin les paroisses des faubourgs. Il y avait deux séminaires, celui de Saint-Irénée et celui de Saint-Charles; et des communautés séculières, celles de l'Oratoire, les missionnaires de Saint-Joseph et de Saint-Laurent, et des chanoines réguliers Trinitaires. On comptait de

nombreuses communautés régulières d'hommes : c'étaient les Dominicains ou Jacobins, les Cordeliers de Saint-Bonaventure, les Carmes de l'ancienne Observance, les Grands-Augustins, les Cordeliers de l'Observance, les Minimes, les Capucins, les Chartreux, les Pères du tiers-ordre de Saint-François, les Carmes-Déchaussés, les Feuillants, les Capucins du petit Forest, les Récollets et les Augustins réformés (les Célestins avaient été supprimés en 1779). Voici quelles étaient les abbayes de filles : Saint-Pierre-les-Dames, la Déserte, Chazaux, le prieuré de Saint-Benoît ; les communautés de Sainte-Claire, de Sainte-Elisabeth, des Deux-Amants, des Ursulines, de la Visitation de Sainte-Marie, des Carmélites, des Annonciades, des Bleus-Célestes, de la Visitation de Sainte-Marie-des-Chaînes, des Bernardines et du Verbe-Incarné. Telle était, sans y comprendre les confréries de Pénitents, l'organisation, en 1790, de l'Eglise de Lyon.

C'était au gouverneur, le duc de Villeroi, qu'appartenait l'autorité supérieure : il avait pour lieutenant-général le duc de Castries ; le marquis de Scépeaux et le chevalier d'Esquelbecq commandaient pour le roi. Une compagnie générale de la maréchaussée faisait partie de la troisième division du royaume ; Jean-Louis Clapeyron en était le lieutenant-général. Il y avait à Lyon un corps royal des officiers d'artillerie, un commissariat des guerres, et plusieurs compagnies des chevaliers de l'Arquebuse, dont la plus ancienne prétendait remonter jusqu'au quinzième siècle.

L'administration municipale avait conservé sa forme : un prévôt des marchands, quatre échevins, douze conseillers de ville, un avocat et procureur général, un secrétaire, un trésorier et receveur général, tels étaient ses principaux fonctionnaires. Il faut ajouter à cette liste le capitaine de la ville, le secrétaire du consulat et du commerce, le secrétaire de la prévôté des marchands ; l'architecte-inspecteur des bâtiments et édifices de la ville, les mandeurs, des commis, etc. Un intendant faisait partie de l'administration supérieure ; il avait un subdélégué général et des subdélégués particuliers pour les cinq élections.

Depuis 1746, l'ancienne division de la ville en trente-cinq quartiers avait été modifiée : comme ils étaient fort inégaux en étendue et en population, on les réduisit à vingt-huit qui con-

servèrent le nom de pennonages [1]. Les officiers en chef des gardes nationaux, dans les vingt-huit quartiers, s'organisèrent en bureau, formé du capitaine-colonel du quartier de la place Confort, et de six commissaires, nombre qui fut porté à huit par une ordonnance de Louis XVI, rendue le 28 décembre 1781. L'état-major de la garde nationale de chaque pennonage se composait du capitaine, du lieutenant et de l'enseigne. Voici quels étaient les vingt-huit quartiers : place Confort, compagnie colonelle ; le Change, lieutenance-colonelle ; le Griffon, rue Thomassin, rue Belle-Cordière, la Juiverie, Saint-George, rue Neuve, la Croizette, Saint-Vincent, la Grand'Côte, port Saint-Paul, Bon-Rencontre, place Neuve, rue Buisson, port du Temple, Saint-Jean, la Pêcherie, place Saint-Pierre, rue Tupin, rue de l'Hôpital, le Gourguillon, place Louis-le-Grand, le Plâtre, les Terreaux, Pierre-Scise, rue Plat-d'Argent, et Saint-Nizier.

Une compagnie de la milice bourgeoise avait été établie pour la garde particulière du château de Pierre-Scise : détachée du régiment lyonnais, la compagnie franche était établie, depuis 1670, à la garde des portes, autrefois confiée aux bourgeois.

Instituée en 1565 par édit de Charles IX, sur le pied de cinquante hommes d'infanterie, la compagnie du guet fut portée par l'ordonnance de Louis XVI, du 30 avril 1787, à cent trente-un hommes, dont cent à pied et trente-un à cheval, avec faculté de porter ce dernier nombre à cinquante-deux. Cette compagnie était préposée au repos et à la sûreté des citoyens, à donner main-forte à la justice, et à faire des rondes et patrouilles tant de jour que de nuit. Le consulat avait pour sa garde particulière et pour celle de la ville une compagnie de deux cents arquebusiers, dont cinquante faisaient un service continuel, tandis que les autres fournissaient tous les soirs le nombre d'hommes nécessaires pour renforcer le poste de l'Hôtel-de-Ville et faire des patrouilles.

1. — C'est ici le lieu de placer l'étymologie des mots *pennonages* et *pennons*. L'ancienne milice bourgeoise était armée de lances, à l'extrémité desquelles étaient attachés des étendards à longue queue, appelés pennons ou pannons (*pannus*). Plus tard, on donna le nom de pennons aux capitaines qui commandaient cette milice, et on appela pennonage chaque quartier qui comprenait les maisons dont les habitants étaient aux ordres de chacun des capitaines pennons.

Cette compagnie, comme on l'a vu, avait été créée à la demande des citoyens, pour la garde de la ville, par des lettres-patentes du roi Henri II, du 26 mars 1555, et augmentée en 1561 par Charles IX : elle était commandée par le capitaine de la ville. [1]

L'organisation judiciaire était fort compliquée : il y avait plusieurs tribunaux exceptionnels ; j'ai parlé déjà, dans l'ordre ecclésiastique, des divers degrés d'officialités.

Premier degré de juridiction royale, la Sénéchaussée jugeait en dernier ressort les causes qui n'excédaient pas quarante livres : c'était au nom du sénéchal que se rendait la justice, et qu'étaient passés les actes par-devant notaire dans l'étendue du ressort. Les audiences, pour les causes qui ne dépassaient pas quarante livres, se tenaient dans la grande salle du Palais tous les lundis, depuis dix heures du matin jusqu'à midi : elles étaient précédées par celles des règlements et publications, et suivies par les adjudications. C'était le lundi qu'avaient lieu les audiences criminelles, depuis dix heures du matin jusqu'à midi. Un édit rendu en 1771 créa la chancellerie de la Sénéchaussée, composée d'un garde-des-sceaux, d'un conservateur des hypothèques et d'un greffier expéditionnaire. Voici comment ce tribunal était formé : sénéchal de Lyon et de la province du Lyonnais, Charles Masso de la Ferrière ; lieutenant général de la Sénéchaussée et Siége du présidial, Charles-Laurent Basset ; lieutenant général criminel, Jean-François Faure de Montaland ; lieutenant particulier assesseur criminel, de Leullion de Thorigny ; lieutenant général criminel, Etienne Dugas. Il y avait quinze conseillers, un procureur du roi et son substitut ; deux conseillers honoraires, trois avocats du roi (gens du roi), cinq commissaires du roi enquêteurs, un commissaire-receveur des consignations, un commis-

1. — Il ne faut pas confondre cette compagnie des arquebusiers avec les trois compagnies des chevaliers de l'Arquebuse ; la plus ancienne de celles-ci prétendait remonter jusqu'à l'année 1498 : elle avait été créée pour faire honneur à la ville et pour servir à sa défense. Ses exercices avaient lieu à l'hôtel de la Butte, près de la porte d'Halincourt. Organisée en 1738, la compagnie des chevaliers de l'Arquebuse de Villeneuve de Lyon avait été autorisée en 1768 ; elle s'exerçait au tir dans le faubourg de la Guillotière. Il y avait enfin la compagnie des chevaliers de l'Arquebuse d'Halincourt, établie au faubourg de Vaise. Une ancienne confrérie avait été érigée en compagnie royale des chevaliers de l'Arc par Charles VII, en 1431 : elle se rassemblait dans un bâtiment fort commode, situé sur le rempart d'Ainay.

saire aux saisies, des greffiers, des secrétaires, des commis et des huissiers.

Un autre tribunal, le Présidial, jugeait en dernier ressort, tant en première instance qu'en appel, jusqu'à la somme de deux mille livres en principal, et de quatre-vingts livres de rente foncière sans capital déterminé. Une séance était consacrée le jeudi de chaque semaine, depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures, aux appels du Beaujolais; celle de dix heures à midi avait pour objet les causes portées en première instance au Présidial. Le vendredi, depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures, le tribunal s'occupait des appels du Forez, et, de dix heures à midi, des appels de juridiction du Lyonnais. Un édit avait réuni la Sénéchaussée et le Siége présidial de Lyon à une cour souveraine des Monnaies, instituée en 1705; cette cour ayant été supprimée en 1771, Louis XV ordonna que le tribunal de la Sénéchaussée et Siége présidial serait composé désormais ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Voici quels étaient les autres tribunaux : l'Election de Lyon; elle connaissait de toutes les matières de tailles, aides, papier timbré, marques des fers, acier, or et argent, octrois, etc. Ce tribunal siégeait tous les vendredis, à l'hôtel de Fléchères. Il y avait une maîtrise particulière des eaux et forêts pour juger les délits relatifs aux droits de péage, passage, pontonnage, à la chasse, à la pêche, aux forêts : elle tenait ses audiences le jeudi, dans la grande salle du Palais. Une juridiction particulière, celle de la Douane de Lyon et de Valence, avait dans ses attributions les contraventions relatives aux droits d'entrée et de sortie; la maîtrise des ports, ponts et passages en faisait partie : établie à Lyon en 1563, elle devint un tribunal en 1692. Il y avait une juridiction générale des Fermes pour les traites, droits réunis, octrois, droits sur les soies, pour la régie générale des droits sur la Saône, et pour la vente du sel, du tabac et des boissons. Une autre s'occupait exclusivement de la conservation des priviléges royaux des foires de Lyon.

Telle était l'organisation sociale, très compliquée, que changea l'Assemblée constituante. Chacun des quatre-vingt-trois départements de la France fut partagé en districts, et chaque district en cantons : des bases semblables servirent à constituer les com-

munes, dont l'administration appartint à un conseil général et à une municipalité. C'était le chiffre de la population des villes qui déterminait le nombre des conseillers municipaux dont l'élection devait être faite directement par le peuple. L'Assemblée constituante forma le département de Rhône-et-Loire des anciennes provinces du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais : elle le partagea en six districts, Lyon, la campagne de Lyon, Saint-Etienne, Montbrison, Roanne et Villefranche. Lyon fut désigné provisoirement pour la résidence du Conseil général, qui devait alterner d'un chef-lieu à l'autre. On divisa la ville en vingt-sept cantons, auxquels furent adjoints ceux de Vaise, de Cuires et de la Guillotière [1]. L'Assemblée administrative du département de Rhône-et-Loire se composa de trente-six membres, six pour chaque district; il y avait, en outre, un procureur général et son suppléant. Le district de Lyon comprenait la ville de Lyon, Cuires, la Croix-Rousse, la Guillotière et Vaise; dix membres formaient le Directoire du département. Une seconde assemblée était celle des Districts; le district de Lyon avait douze membres, et le Directoire du district six membres, non compris le secrétaire. Tous les travaux des administrateurs du département étaient répartis de la manière suivante : comité de l'impôt et des finances, des travaux publics, du contentieux, des biens nationaux, de règlement et des municipalités, de bienfaisance et d'établissements publics. Il y avait quatre bureaux du département de Rhône-et-Loire : bureau des finances et contributions publiques; bureau national, ecclésiastique, municipal et judiciaire; bureau militaire et des travaux publics; bureau des éta-

1. — Plus tard, en 1793, ces cantons ou quartiers prirent le nom de sections, et leur nombre fut porté à trente-deux par le dédoublement de celui de la Côte. Il y avait dans chaque section ou quartier un club ou bataillon de garde nationale, et un comité de surveillance qui tenait des procès-verbaux de ses séances. M. P. Gonon a publié, en 1847, les procès-verbaux authentiques et inédits de la section des Droits de l'homme. in-8°. Les sections, pendant le siége, se composaient du club ou comité de surveillance, des gardes nationaux en activité de service, et en même temps de ceux que leur âge ou leurs infirmités exemptaient de fonctions militaires : c'étaient des assemblées de tous les habitants d'un quartier de la ville, organisées régulièrement pour délibérer chaque jour sur les intérêts non-seulement de chacun des trente-deux quartiers, mais encore de la ville prise dans son acception générale. Cependant les délibérations avaient principalement pour objet des questions de localités.

blissements publics et de la comptabilité. Les places de gouverneur du Lyonnais, de lieutenant et de commandant du roi, étaient supprimées.

L'Assemblée constituante abolit également les titres de prévôt des marchands, échevins et conseillers de ville; elle composa la municipalité de Lyon d'un maire, de vingt conseillers municipaux, du procureur de la commune et de son substitut. Il y eut un conseil de trente-huit notables, assistés d'un secrétaire et d'un greffier. Voici quelle était l'organisation des vingt officiers municipaux : bureau municipal, juridiction consulaire de la police des arts et métiers, députés à la chambre de commerce, comité des finances, comité du commerce et des manufactures, comité des subsistances et de police, comité de la voirie et des travaux publics, comité des impositions et contributions patriotiques, comité des biens ecclésiastiques, bureaux, colléges et établissements de charité à la charge de la commune. Les compagnies des arquebusiers, des chevaliers de l'Arquebuse et du Guet furent supprimées. On organisa la garde nationale en vingt-huit bataillons, à peu près selon les précédentes délimitations des vingt-huit quartiers ou pennonages : l'état-major général se composa d'un commandant général, d'un major général, de quatre aides-majors généraux et d'un secrétaire général. Chaque bataillon eut son état-major distinct, et un nombre de compagnies proportionné à la population du quartier : chacun d'eux avait son drapeau particulier, ses emblèmes et ses légendes patriotiques.

Toute l'organisation judiciaire fut changée; l'Assemblée constituante la simplifia beaucoup : il n'y eut plus ni juridiction ecclésiastique, ni tribunaux d'exception d'aucune sorte. Créé par la loi du 24 août 1790, le tribunal du District remplaça la Sénéchaussée et le Présidial; il était constitué ainsi : six juges, quatre suppléants, l'accusateur public et le greffier en chef: c'était le premier degré de juridiction. Le tribunal criminel représentait le second : un président nommé par les électeurs du département pour six années, trois juges, l'accusateur public, un commissaire du roi et un greffier formaient son personnel. Il y avait deux sortes de jurés, le juré d'accusation et le juré de jugement; c'était l'objet de leur mission qui constituait une diffé-

rence entre eux : l'un devait décider s'il y avait lieu à accusation ; l'autre, si l'accusation était fondée.

Mais ce fut surtout l'organisation ecclésiastique du Lyonnais qui fut bouleversée : l'archevêque, primat des Gaules, devint simple évêque constitutionnel ; les décrets de l'Assemblée constituante supprimèrent les chapitres de Saint-Jean et de Saint-Just, abolirent les titres que prenaient leurs membres, détruisirent toutes les communautés d'hommes et de femmes, et déclarèrent les biens ecclésiastiques propriétés de la nation. Le citoyen-évêque constitutionnel du département de Rhône-et-Loire était métropolitain du Sud-Est, et il était assisté par seize conseillers ordinaires. Cet arrondissement de la métropole du Sud-Est comprenait les évêchés de Rhône-et-Loire, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de l'Isère, de l'Ain et de Saône-et-Loire.

Tel était l'édifice nouveau qu'avait élevé l'Assemblée constituante ; il ne devait pas demeurer debout deux années. La tempête révolutionnaire s'annonçait par de terribles présages, à Lyon surtout qui protestait énergiquement contre le clergé constitutionnel, lui-même bientôt débordé par le flot, de plus en plus menaçant, des passions démagogiques. On renversa l'antique et sainte église de la ville primatiale des Gaules, et l'on ne réussit point à élever sur ses ruines un édifice solide. Une grande crise était imminente : si la partie la plus considérable de la population demeurait profondément indifférente à un changement de système politique qu'elle comprenait peu et qui ne touchait point à ses intérêts matériels, un parti, peu nombreux mais énergique, s'occupait avec activité des moyens de faire triompher les doctrines les plus avancées de la démocratie. Il n'était pas question encore de république ; mais si le mot n'était point prononcé, le fait existait dans la pensée des meneurs : la royauté avait disparu, et aucune force humaine n'avait la puissance d'imposer un temps d'arrêt au char révolutionnaire, sur la pente qu'il franchissait avec une si terrible rapidité. Etrangère aux convulsions qui bouleversaient Paris, la ville de Lyon devait, pour son malheur, se placer dans le système de la résistance. Ce qu'elle désirait, en 1791, c'était une liberté sage, c'était la monarchie constitutionnelle ; plus tard, quand il n'y eut plus ni

royauté ni roi, ce fut au régime de la légalité, sous la forme établie par la démocratie victorieuse, qu'elle se rattacha franchement. Mais quelques hommes, dans les rangs de son aristocratie, regrettaient la monarchie absolue et en rêvaient le retour; d'autres, dans les rangs du peuple, ne voulaient plus de royauté, même nominale, sans bien se rendre compte encore de ce qu'ils mettraient à la place. Une lutte sanglante entre ces opinions extrêmes ne tarda point à s'engager.

CHAPITRE II.

LYON SOUS L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

(1er OCTOBRE 1791 AU 21 SEPTEMBRE 1792.)

§ 1. Partis politiques dans l'Assemblée législative. — § 2. Joseph Chalier, officier municipal à Lyon. — § 3. Insurrection girondine du 20 juin; invasion de la France par l'armée prussienne; manifeste du duc de Brunswick; journée du 10 août. — § 4. Renversement de la statue équestre de Louis XIV à Lyon; massacres des prisons, à Paris; journées des 2-6 septembre. — § 5. Massacre des officiers de Royal-Pologne, à Lyon. Jugement sur l'Assemblée législative.

§ I. Il n'y avait plus de partisans des priviléges et de la monarchie absolue dans l'Assemblée législative; elle était entièrement démocratique, mais cependant avec des nuances très distinctes. On y voyait le parti feuillant, dévoué au principe de la légalité, et appuyé sur son club, sur la bourgeoisie et sur la garde nationale; il avait pour chefs Ramond et Vaublanc : le parti girondin, qui voulait le triomphe de la Révolution par tous les moyens, même en dehors de l'ordre légal, et qui se composait d'hommes d'un immense talent; ses principaux membres étaient Vergniaud, Gensonné, Guadet, Brissot, Condorcet : enfin le parti extrême, qui, sans professer encore d'opinion positivement

républicaine, inclinait à la démocratie absolue, et avait pour représentants Chabot, Bazire, Merlin, et, bientôt après Maximilien Robespierre : il s'était fractionné en deux clubs, celui des Jacobins dont Robespierre était l'âme, et celui des Cordeliers, plus démocrate encore et conduit par Danton et Camille Desmoulins. C'était dans le parti extrême que se trouvait la force vitale; il avait pour points d'appui les classes inférieures et les faubourgs.

De tous ces partis, celui qui prit le plus d'ascendant sur les classes supérieures et sur les classes moyennes, ce fut le parti de la Gironde : vues élevées, patriotisme, don de l'improvisation, véritable éloquence parlementaire, et grande union, malgré quelques dissidences, telles furent les qualités que montrèrent, dès leur début, les hommes illustres dont il se composait; leurs défauts apparurent plus tard. Une femme, Mme Roland, en était la poésie; à tous les dons de la nature, elle réunissait un grand caractère et une âme admirable : sa beauté, le charme de sa parole, et bien plus encore l'énergie de sa pensée, ajoutaient un grand prestige à la puissance de l'opinion girondine.

Epoux de Jeanne Phlipon, malgré une assez forte différence d'âge, Roland de la Platière était un excellent citoyen; grand travailleur, très profond dans la théorie des arts industriels, versé dans la science de l'économie politique, il avait voyagé avec fruit en Italie et en Angleterre, et fait une étude particulière des manufactures de Lyon, pendant un séjour assez long dans cette ville commerçante. Homme de détails, observateur patient, sans ambition, bon pour des emplois secondaires, Roland n'avait ni assez d'expérience des hommes, ni des vues assez élevées pour occuper convenablement le rang qui lui fut donné dans l'administration. C'était un très honnête homme, de mœurs austères, même un peu puritain, et un ministre fort médiocre.

Au reste, le génie d'un Richelieu n'aurait peut-être pas dominé les difficultés de la situation : peu corrigée par d'immenses revers, la cour n'était pas et ne pouvait pas être franchement constitutionnelle; elle n'avait point abandonné ses projets de contre-révolution, mais tout son espoir était désormais dans les armées étrangères. Une déplorable manie, celle de

l'émigration, avait saisi ceux-là mêmes qui auraient pu, s'ils s'étaient entendus, sauver le monarque et ralentir le mouvement révolutionnaire. Tous les officiers nobles abandonnaient leurs drapeaux; il n'y avait plus de gentilshommes à bord des vaisseaux, et une France aristocratique se formait au-delà du Rhin, violente, étourdie, présomptueuse, et animée contre la révolution d'une haine qu'elle ne prenait plus la peine de dissimuler. Dévoués à leur prince, les émigrés ne connaissaient ni leur situation ni la volonté nationale; braves, mais légers, ils ne considéraient l'invasion de la France et l'occupation de Paris que comme une courte promenade militaire. Les prêtres réfractaires étaient pour la Révolution des ennemis non moins dangereux; épars dans les campagnes, ils exerçaient une grande influence sur la population de plusieurs provinces. Beaucoup habitaient Lyon; aucune église ne leur était ouverte, mais ils célébraient la messe dans des chambres ou dans des chapelles particulières, que fréquentaient grand nombre de personnes dévotes. Ces pieuses réunions déplaisaient fort aux partisans des idées révolutionnaires; souvent la foule attendit les fidèles, et les accompagna de ses huées quand ils sortaient de la messe; plus d'une fois elle fit subir publiquement le traitement le plus ignominieux aux femmes qui avaient assisté à l'office dit par le prêtre insermenté [1]. Plus sévère encore que la Constituante, l'Assemblée législative exigeait rigoureusement l'obéissance à la constitution civile du clergé : les prêtres qui ne la reconnaissaient point étaient, de nouveau, destitués de toutes fonctions sacerdotales salariées par l'Etat. Il leur était encore permis de dire la messe, mais sous la condition expresse qu'ils n'en retireraient aucune rétribution : cette concession devait leur être bientôt retirée. De nombreux arrêtés du Directoire du département de Rhône-et-Loire prescrivaient le remplacement immédiat des curés désobéissants par des constitutionnels. Selon le procureur général syndic, les prêtres rebelles à la constitution civile du clergé étaient des factieux et des fanatiques, qui semaient partout le

1. — La loi et la religion vengées des violences commises aux portes des églises catholiques de Lyon, par le citoyen Simon. *Lyon*, 1792, in-8°. Cet écrit n'est point de Camille Jordan, auquel on l'a attribué.

trouble et le désordre et travaillaient ouvertement à la contre-révolution. Des temps sinistres approchaient. [1]

§ II. Il y avait à Lyon, en 1792, un étranger qui prenait une part active aux discussions des sociétés populaires, et dont les opinions démocratiques, de la nuance la plus extrême, commençaient à prendre beaucoup d'influence sur les classes inférieures : c'était Marie-Joseph Chalier. Cet homme a eu une action si grande sur les destinées de la malheureuse ville de Lyon, que sa biographie est une étude nécessaire. Fatal aux Lyonnais pendant sa vie, Chalier devait leur être bien plus funeste encore après sa mort : son nom est écrit pour toujours en lettres de sang dans les annales de notre cité.

Né, en 1747, à Beaulard [2], dans le haut Dauphiné, à cinq kilomètres de Briançon, Chalier montra dans son enfance un esprit inquiet et une grande exaltation religieuse. On le destinait à l'état ecclésiastique, mais la mobilité de son caractère lui fit prendre une autre direction. Il vint à Lyon à l'âge de quinze ans avec un de ses frères, et demeura sept ans, en qualité de précepteur, dans la maison d'un négociant, qui l'employa ensuite en qualité de commis-voyageur. Chalier visita, en 1775, Constantinople et le Levant, revint à Lyon, entra comme associé dans la maison Bertrand, voyagea quelque temps en Sicile, en Espagne et en Portugal; reparut à Lyon, et fit un nouveau voyage en Sicile. De retour à Lyon en 1790, il fut nommé bientôt après, d'abord notable, puis second officier municipal, juge au tribunal

1. — Plaintes et doléances des curés constitutionnels des montagnes de la ci-devant province du Beaujolais, district de Villefranche, département de Rhône-et-Loire. *Lyon*, 1792, in-8°.

La situation des prêtres constitutionnels dans les campagnes du Lyonnais et du Beaujolais était fort désagréable : on les considérait, dans beaucoup de communes, comme des intrus ; ils étaient menacés, insultés et poursuivis jusque dans leurs presbytères, tandis que les habitants continuaient à environner le curé réfractaire de leurs respects, et à lui demander les prières et les sacrements de l'Eglise. Souvent les saints offices, célébrés par le curé constitutionnel, étaient interrompus et troublés par les clameurs de l'auditoire. Le Directoire du département fut obligé de prendre des mesures sévères pour contenir la population des campagnes.

2. — Beaulard n'est qu'à une très petite distance de la petite ville de Suze en Piémont ; aussi Chalier a-t-il été souvent considéré comme piémontais. Mais la qualité de français ne saurait lui être contestée ; son grand-père était procureur du roi au bailliage de Briançon.

de la Conservation et président du Comité de police. Chalier avait adopté les principes de la Révolution avec véhémence; entraîné par une ardeur fiévreuse, il s'était rendu à Paris, et s'était lié intimement avec les démagogues les plus exaltés; il apporta à Lyon des fragments de pierre de la Bastille, qu'il distribuait aux plus violents révolutionnaires. Nommé électeur à Saint-Etienne et scrutateur, il obtint quelques voix pour être député, et devint enfin premier juge et président du tribunal du district de la ville de Lyon. Il avait aussi été nommé président du tribunal de commerce. Son exaltation était telle, qu'il se mettait à genoux dans les rues devant les décrets de l'Assemblée qui étaient en harmonie avec ses idées, puis il se levait et lisait l'affiche en versant des larmes. On le vit souvent, s'arrêtant sur les places publiques, apostropher les groupes et improviser sur les matières politiques. Il avait une sorte d'éloquence populaire, figurée, bizarre, mêlée de plaisanteries et de calembours, et animée d'une pantomime non moins excentrique : ce singulier orateur plaisait beaucoup à la multitude, qui se portait avec empressement au lieu où il devait prendre la parole. De bonne foi dans sa sanguinaire théorie, Chalier croyait à ses idées de toute la puissance de son imagination, et ne comptait pour rien le sang versé, quelle qu'en dût être la quantité. Probe dans ses relations privées, désintéressé, d'un commerce facile avec ses proches, tellement porté aux sentiments tendres qu'il paraissait en public, portant sur son épaule une colombe dont il recevait à chaque instant les caresses, Chalier voulait avec résolution l'extermination de ses nombreux adversaires, et pensait très sérieusement à faire tomber les têtes qu'il inscrivait, par centaines, sur ses listes de proscription, ou qu'il dévouait à la mort dans ses motions populaires. Que les mesures atroces qu'il proposa aient été l'inspiration, non d'une perversité naturelle, mais d'une aberration de jugement, on peut l'accorder, mais en faisant cette observation que le fanatisme politique peut faire couler plus de sang innocent en quelques mois, que tous les brigands des grands chemins n'en font répandre pendant la longue durée d'un siècle : quelque recommandables qu'ils soient dans leur vie privée, ces hommes à opinions ardentes et exagérées sont bien plus funestes à la société que les plus déterminés scélérats. Chalier était petit,

assez replet et très chauve (il portait une perruque bien poudrée); profondément enfoncés dans leur orbite, ses yeux décelaient par leur éclat une imagination sombre et ardente. Ses lèvres étaient grosses; sa physionomie mobile, et d'une expression commune, annonçait un esprit irritable et inquiet ; une sorte de tic nerveux l'agitait souvent, et l'excitait à des gestes désordonnés. Puritain politique, sans arrière-pensée comme sans remords, révolutionnaire sans idées élevées, Chalier avait une volonté immuable, et allait droit devant lui sans prendre aucun souci des obstacles, et sans se démentir un seul instant. Malheur aux temps pendant lesquels de tels hommes surgissent et parviennent au pouvoir ! De tous les fléaux qui avaient couvert de deuil la ville de Lyon depuis dix-huit siècles, Chalier devait être le plus terrible. Son influence était grande au club central : on nommait ainsi un comité de trois cents ardents révolutionnaires députés par les trente-deux sections. Chalier, qui le dominait, était officier municipal en 1792, sous l'Assemblée législative ; il effrayait déjà les esprits modérés par ses prédications démagogiques et par ses propositions furibondes. Son zèle révolutionnaire l'avait porté à faire, sans mission, une perquisition au domicile de la famille Lacroix, pour y faire la recherche de prétendus faux mandats de vingt sous : dénoncé pour cet abus d'autorité au Directoire du département, il fut suspendu de ses fonctions, et se rendit aussitôt à Paris pour solliciter auprès de l'Assemblée législative sa réintégration dans la municipalité de Lyon. [1]

§ III. Pendant qu'il s'occupait avec activité de cette affaire, l'Assemblée législative et le roi déclaraient la guerre au roi de Hongrie et de Bohême : c'était le vœu ardent du parti révolu-

1. — Les administrateurs composant le Directoire du département de Rhône-et-Loire, du 26 janvier 1792 ; in-4°. (Autorisation de traduire Chalier devant les tribunaux). — Réclamation de la municipalité de Lyon contre un arrêté du Directoire du département de Rhône-et-Loire. *Lyon*, 1792, in-8°. — Seconde réclamation de la municipalité de Lyon..... qui permet au sieur Lacroix et à sa sœur de prendre à partie le sieur Chalier, et qui le suspend de ses fonctions d'officier municipal. *Lyon*, *A. Leroy*, 1792, in-8°. — Adresse au Conseil général de la commune de Lyon, lue à l'Assemblée nationale, dans la séance du 13 février 1792, par Joseph Chalier, officier municipal et député extraordinaire de la municipalité, l'an IV de la liberté. *Paris, imprimerie nationale*, in-8°.

tionnaire. Une lutte de vingt-cinq années entre la France et l'Europe allait commencer, et fournir à l'histoire un de ses plus magnifiques chapitres. Mais il y avait aux armées plus de patriotisme que de discipline; elles avaient été désorganisées et montraient peu de confiance, soit en elles-mêmes, soit dans leurs chefs. C'est par des revers que la campagne commença; ils furent l'occasion d'une scission profonde entre les girondins et le parti feuillant. Pressé vivement par ses ministres de sanctionner des décrets contre les prêtres non conformistes, regenté par la fameuse Lettre de M[me] Roland sur les devoirs constitutionnels du prince, Louis XVI, mécontent et persécuté jusque dans sa conscience, congédia son ministère le 13 juin, refusa son approbation aux mesures qu'on lui proposait contre le clergé réfractaire, et envoya secrètement un émissaire au camp des étrangers coalisés.

Mise en dehors des affaires et inquiète pour l'avenir de la révolution, la Gironde eut recours à un moyen extrême, l'insurrection : elle prépara pendant plusieurs jours la présentation, à main armée, d'une pétition dont l'objet était d'obtenir la sanction des décrets. Santerre et l'ex-marquis de Saint-Hurugues mirent les faubourgs en mouvement le 20 juin; un rassemblement de huit mille hommes se dirigea sur l'Assemblée législative, et demanda l'admission d'une députation composée de ses chefs. Leur orateur tint un langage menaçant; il exprima le vœu que le pouvoir exécutif fût anéanti, s'il était la cause de l'inaction des armées. Au sortir de l'assemblée, cet attroupement, grossi bientôt par un nombre immense de femmes, d'enfants et d'hommes armés, se rendit au château des Tuileries dont les portes lui avaient été ouvertes, pénétra dans l'intérieur des appartements royaux, et entoura bientôt le monarque. Louis XVI, dans cette crise, fut admirable; son courage et son sang-froid ne se démentirent pas un instant : il refusa avec beaucoup de calme sa sanction aux décrets, et plaça sans hésitation sur sa tête un bonnet rouge qu'on lui présentait au bout d'une pique. Enfin le maire de Paris, Pétion, arriva, harangua les étranges solliciteurs et eut assez d'ascendant sur eux pour les déterminer à se retirer. Les révolutionnaires avaient le secret de leur force; ils savaient tout ce qu'ils pouvaient oser : de l'avilis-

sement du roi à sa déchéance il n'y avait qu'un pas, et les girondins se déterminèrent à le franchir.

Révoltée par tant d'excès, une grande partie du nord de l'Europe se coalisa contre la France; la Prusse s'unit à l'Autriche et aux princes d'Allemagne, et la cour de Turin fit de même. La Russie et l'Angleterre ne se prononçaient point encore, mais leur intention était évidemment hostile. Soixante-dix mille Prussiens et soixante-huit mille Autrichiens ou émigrés composaient la grande armée d'invasion, commandée par le duc de Brunswick : le 29 juillet, ce prince ouvrit la campagne par son célèbre manifeste; jamais insulte plus irritante n'avait été adressée à un peuple puissant et fier. Cette proclamation traitait la France avec beaucoup de hauteur et de dédain; elle révélait sans déguisement les desseins des émigrés, et blessait profondément l'honneur national dans tous les cœurs français. Aussi la réaction fut-elle violente; toutes les passions révolutionnaires se déchaînèrent, non sans motif, contre l'insolent étranger; un cri unanime d'indignation s'éleva contre lui, et, dans les campagnes comme dans les villes, un élan soutenu et vif de patriotisme annonça à l'Europe que le défi du duc de Brunswick était accepté. Il y eut un grand enthousiasme à Lyon; le Directoire du département publia, sur le danger de la patrie, une proclamation que suivit une adresse non moins énergique du Conseil général de la commune. Des mesures de police furent ordonnées contre les étrangers en résidence à Lyon ; on poursuivit les agents royalistes et les prêtres non conformistes avec une nouvelle rigueur; des bataillons de volontaires lyonnais s'organisèrent avec activité; enfin, comme le temps manquait pour tirer de Saint-Etienne une quantité suffisante de fusils, on fabriqua un nombre considérable de piques.

Louis XVI devait expier encore une fois la faute de ses imprudents auxiliaires; l'insensé manifeste du duc de Brunswick avait fort augmenté les périls, déjà si grands, de sa situation. Toute impuissante qu'elle était, la monarchie était un embarras qu'il fallait enfin anéantir; pour obtenir la déchéance du roi par les voies légales, beaucoup de temps devait être perdu en discussions, et les passions politiques avaient hâte d'en finir. Déjà la direction du mouvement révolutionnaire échappait à la

Gironde et aux classes moyennes; déjà les classes populaires avaient le sentiment de la supériorité de leur force et la volonté de s'emparer du pouvoir. Ce fut ce parti qui organisa une insurrection définitive contre la royauté : les girondins avaient fait l'inutile journée du 20 juin; Danton, la Commune de Paris et les jacobins, aidés par les Marseillais qui venaient d'arriver à Paris, organisèrent la journée décisive du 10 août.

Je n'ai point à raconter dans ses douloureux détails l'agonie de la royauté, l'attaque, en plein jour et à main armée, du château des Tuileries, défendu par quelques gentilshommes et neuf cents Suisses; le massacre, après le combat, d'un grand nombre de ces fidèles étrangers; l'arrivée du roi et de sa famille auprès de l'Assemblée législative, et leur emprisonnement au Temple: c'est à l'histoire générale qu'appartient ce drame saisissant. La nouvelle du 10 août fut accueillie avec enthousiasme par les clubs de Lyon; elle excita un profond sentiment d'inquiétude chez les esprits modérés, et leur nombre était considérable. De nouveaux sujets de crainte vinrent bientôt les préoccuper ; l'Assemblée législative prononça la dissolution du Directoire du département de Rhône-et-Loire, approuva la résistance de la commune de Lyon, et renvoya avec honneur à ses fonctions l'officier municipal Chalier. Des mesures rigoureuses, appuyées par les commissaires de l'Assemblée législative à l'armée du Midi, Lacombe et Gasparin, de passage à Lyon, furent accueillies avec enthousiasme par le Comité central de la Société populaire des amis de la constitution : on annonçait de nouvelles scènes révolutionnaires; elles ne se firent pas attendre.

§ IV. La statue équestre de Louis XIV, qui décorait la place de la Fédération (Bellecour), blessait l'orgueil de la démocratie; son renversement fut décidé. On tenta cependant quelques efforts pour la sauver : Vitet aurait voulu conserver homme et cheval, sauf à couvrir la tête du roi d'un bonnet rouge; dans un autre projet on supprimait le cavalier : ni l'un ni l'autre parti ne furent adoptés. On commença, pendant le journée du 24 août, par dépouiller le piédestal de ses écussons et autres ornements, puis on scia la barre de fer qui retenait la jambe du cheval. Tout étant prêt, le 28 août, jour fixé d'avance pour

la cérémonie, des officiers municipaux, entourés d'une foule immense, se rendirent à trois heures du soir sur la place de la Fédération. Un câble fut passé au travers de la statue et tiré avec force, mais la corde cassa : une seconde tentative réussit ; homme et cheval tombèrent avec fracas du côté de la Saône. On les brisa quelques jours après ; il avait été décidé qu'on fabriquerait des canons avec leurs fragments. Le corps de la statue fut remis au fondeur Schmidt ; la fonderie de Frèrejean eut pour sa part la jambe, la queue et la tête du cheval : elle eut aussi à sa disposition les débris d'une autre statue équestre, celle qui ornait la ville de Montpellier. Frèrejean fit du tout trente pièces de canon de quatre, qu'on envoya à l'armée des Pyrénées. [1]

Des journées bien plus sanglantes se préparaient à Paris où régnait la Commune, les jacobins de l'opinion extrême. On avait reçu avec indignation et stupeur, dans cette ville, la nouvelle des progrès rapides des armées prussiennes : elles avaient pris Longwy le 24 août, et Verdun six jours après ; encore un pas, et la capitale était compromise. Un danger extrême menaçait la Révolution à l'intérieur et à l'extérieur; il n'y avait pas un moment à perdre. Danton, l'homme de la Commune, Danton, qui disait que pour réussir une seule chose suffisait, de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace, résolut de frapper un grand coup et de sauver la France révolutionnaire, en imprimant à ses ennemis une terreur profonde. On fit, par son ordre, des visites domiciliaires qui remplirent les prisons de Paris de prêtres, de nobles et de personnes connues par leur adhésion à la royauté constitutionnelle ; et Danton, ministre de la justice, décida que tous seraient égorgés. Le 2 septembre, trois cents assassins, salariés expressément par la Commune pour ces meurtres, se rendirent aux Carmes, à la Conciergerie, à la Force et à l'Abbaye, et accomplirent leur mission avec un épouvantable sang-froid. Payés pour tuer, ils tuaient, comme on fait un métier, sans insulter leurs victimes, sans leur dérober la moindre chose,

1. — Idée patriotique d'un citoyen ami des arts, relativement à la statue de bronze de la place de la Fédération, du 22 août 1792. *Lyon*, 1792, in-8°. — Artaud (*Fr.*). Sur l'ancienne statue équestre de Louis XIV, à Lyon. (*Archives du Rhône*, II, 355.)

et sans remords comme sans pitié. Pendant ces exécutions effroyables, le peuple regardait faire sans émotion, ou passait sans prendre garde à ce qu'on faisait; il avait peur. Cette boucherie continua avec une grande régularité et sans le moindre empêchement, depuis le 2 jusqu'au 6 septembre: Danton avait atteint son but.

Lyon devait avoir aussi ses journées de septembre. Le régiment de Royal-Pologne était dans cette ville depuis le 15 août: attachés pour la plupart à la cause de la monarchie, ses officiers ne déguisaient point assez leurs sentiments. Ils s'exprimaient sur la Révolution avec une grande légèreté, et commirent tant d'imprudences que neuf d'entre eux furent arrêtés et conduits prisonniers au château de Pierre-Scise: ils étaient accusés, non sans beaucoup de probabilités, d'avoir excité leur régiment à émigrer. C'était à l'Hôtel-de-Ville qu'ils auraient dû être enfermés; la distinction dont ils étaient l'objet blessa beaucoup la susceptibilité populaire.

§ V. Il y avait fête civique aux Broteaux, dans le Champ-de-Mars, le 9 septembre; on y brûla, sur l'autel de la Patrie, les armoiries et les portraits des échevins qui décoraient une des salles de l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'une grande quantité de diplômes et de titres généalogiques. Quand le feu eut consumé ces signes aristocratiques, on prêta le serment national; la foule était considérable, et manifestait beaucoup d'agitation. Ce cri : « A Pierre-Scise, à Pierre-Scise! » retentit, et toute la masse populaire se précipita aussitôt sur le chemin du château, animée d'intentions dont le caractère malveillant n'était pas équivoque. Une jeune fille devança cette multitude, courut au poste qui gardait la prison, et donna l'alarme : les officiers de Royal-Pologne étaient dans une sécurité parfaite; leur innocence avait été reconnue la veille, et ils attendaient gaîment à table le moment de leur mise en liberté. Des cris de mort se firent entendre bientôt à leurs oreilles; le peuple arriva, et réclama les prisonniers. Un ancien prévôt des marchands, Bellescize, commandait au château; quoique malade, il avait la volonté de résister. Renforcé par plusieurs compagnies de chasseurs à pied, le poste faisait bonne contenance; et d'ailleurs, averti de cette

scène de désordre, le maire Vitet venait d'accourir [1]. Ces démonstrations n'intimidèrent nullement le peuple; il sentait sa force, et persistait à exiger le transfert des prisonniers à la maison commune. Les clefs enfin apportées, les portes s'ouvrirent : malgré la courageuse intervention de M[lle] de Bellescize, blessée au pied dans le tumulte, quatre officiers furent égorgés immédiatement; un cinquième sauta par-dessus les murailles dans un enclos voisin, ne se tua pas et parvint à s'échapper; un sixième se cacha sous un matelas, fut bientôt découvert et périt. Trois officiers vivaient encore; on les traîna à l'Hôtel-de-Ville, protégés par des écharpes municipales dont on leur avait fait une ceinture. Les meurtriers portaient en triomphe quatre têtes sanglantes fixées sur des piques: chemin faisant, ils massacrèrent de la manière la plus barbare deux de leurs prisonniers; le neuvième officier fut assassiné sur le perron de l'Hôtel-de-Ville. Tant de sang versé n'assouvit pas la rage de la populace; les bourreaux coururent à Roanne, où ils comptaient trouver quelques prêtres; mais on les avait fait évader : un seul, l'abbé Claude Régny, était demeuré; il fut conduit sur la place, renversé, mutilé et mis littéralement en morceaux; sa tête fut hissée au bout d'une pique. Un autre ecclésiastique, Joseph Lanoix, périt à quelques pas de là. Les assassins n'avaient plus personne à tuer pour le moment; ils parcoururent les rues principales de la cité, portant six têtes sur des piques et entrant dans les cafés qui se trouvaient sur leur passage, pour insulter, par d'atroces plaisanteries, aux restes livides des officiers qu'ils avaient assassinés. La nuit était venue; ils allumèrent des torches, entrèrent au théâtre des Célestins et défilèrent sur la scène, précédés de leurs horribles trophées. Ces meurtres abominables avaient été commis en plein jour, sous les yeux de la municipalité impuissante.

Tandis que la Révolution se compromettait par ces crimes dans l'intérieur de la France, l'honneur national se relevait aux armées. Kellermann remportait, le 20 septembre, à Valmy, sur les Prussiens, une victoire médiocre en elle-même, mais très importante par ses résultats. Après avoir commis quelques

1. — Vitet, député du département du Rhône, à ses concitoyens, sur les massacres des prisonniers de Pierre-Scise (au mois de septembre 1792). *Paris*, an IV, in-8°.

fautes, Dumouriez avait réussi, dans les défilés de l'Argonne, à retarder la marche de l'ennemi et à opérer sa jonction avec Kellermann et Beurnonville. Cette journée de Valmy rendit beaucoup de confiance aux troupes françaises, et jeta dans un découragement profond l'armée prussienne. Trompée par les illusions des émigrés, elle s'était avancée imprudemment au cœur de la France, persuadée que les villes et les campagnes se livreraient d'elles-mêmes; mais, bien loin de là, il fallait combattre à tous les pas, redouter chaque chaumière et chaque buisson, et se préparer à une guerre désespérée. Ce n'était point tout encore : les pluies étaient continuelles, les chemins affreux, le fourrage et les vivres très rares; enfin, une dyssenterie meurtrière épuisait une armée que le roi de Prusse avait grand intérêt à conserver. La coalition avait échoué complètement, et la France était sauvée; les Prussiens commencèrent, le 30 septembre, leur mouvement de retraite, et repassèrent le Rhin le 30 octobre.

L'Assemblée législative avait cessé d'exister depuis le 20 septembre, ne laissant aussi de ses travaux que des débris. Jamais on n'avait parlé davantage de l'indépendance des personnes et de la pensée, et rarement il y eut un despotisme plus complet : la multitude s'était faite tyran. Deux mille cent cinquante décrets ont été rendus par l'Assemblée législative; elle vit, pendant la courte durée de son existence, la première coalition des puissances du Nord s'organiser, la guerre civile s'allumer dans la Vendée, les colonies se mettre en insurrection, et les finances de l'Etat s'anéantir par la création de deux milliards deux cent millions d'assignats. Cependant il faut être juste, même pour les hommes de ce temps : ce fut la résistance du clergé et des nobles, ce fut l'émigration, ce fut le peu de bonne foi du gouvernement dans ses concessions, qui exaspérèrent la multitude et amenèrent la catastrophe. Des mesures sévères de surveillance et le bannissement protégèrent l'ordre nouveau contre les prêtres; la confiscation et des menaces de mort lui répondirent des émigrés. La guerre fut déclarée à l'Europe coalisée, précisément parce qu'on avait de sa part une guerre dangereuse à craindre. Devenu souverain, le peuple considéra comme ennemis, ou du moins comme suspects, le gouvernement et les législateurs qui refusaient d'adhérer à ses décrets : il y eut ainsi un concours

fatal de circonstances qui conduisirent la France, par une pente irrésistible, du gouvernement absolu à la monarchie constitutionnelle, et de la monarchie constitutionnelle à la république.

Le département de Rhône-et-Loire envoya, pour le représenter à la Convention nationale, Louis Vitet, médecin, maire de Lyon; Dubouchet, médecin à Montbrison; Marcellin Béraud; Pressavin, chirurgien à Lyon, substitut du procureur de la Commune; Eugène-Louis-Melchior Patrin, Moulin, Michet, Jacques Forest, Noël Pointe; Cusset, ouvrier en gazes; Fournier, Javogues, Lanthénas; Dupuy fils, de Montbrison, et Chasset, avocat à Villefranche.

CHAPITRE III.

LYON SOUS LA CONVENTION.

(21 SEPTEMBRE 1792 AU 26 OCTOBRE 1795.)

§ 1. Situation de la Convention; état des opinions à Lyon; taxe des subsistances. — § 2. Procès de Louis XVI; impression qu'il produit sur les Lyonnais. — § 3. Chalier; le maire Nivière-Chol; lutte des sections et des clubistes; le maire Bertrand. — § 4. Journée du 29 mai; défaite des jacobins et de la municipalité de Lyon. — § 5. Suites de la journée du 29 mai. — § 6. Procès et exécution de Chalier. Lyon fait ses préparatifs de défense contre l'armée de la Convention.

§ I. La Convention, dès sa première séance, abolit la royauté et proclama la République française une et indivisible; c'est au 22 septembre qu'elle fit commencer le nouvel ordre politique : tout ce qui avait été fait avant elle était considéré comme non avenu. Elle s'appropria la révolution : l'année s'ouvrit par le jour de la proclamation solennelle du régime républicain.

Deux partis, dans l'assemblée, continuaient à se disputer le pouvoir, et il y avait entre eux une scission profonde. Fatalement poussés à la république par l'imprudente politique de la cour et par les tendances de quelques-uns d'entre eux, devenus amis de l'ordre au spectacle des conséquences de l'anarchie, et débordés de toutes parts par le flot révolutionnaire, les girondins éprouvaient un dégoût indicible pour les démagogues leurs adversaires, et la plus profonde horreur pour les assassins de septembre. Mais il n'y avait pas de temps d'arrêt possible sur

la pente qu'ils descendaient si rapidement, et, malgré eux, le pouvoir passait à la classe inférieure, inspirée par la plus extrême démocratie. Leur immense talent oratoire et leur esprit d'humanité et de justice étaient de bien faibles avantages auprès des qualités qu'ils n'avaient pas; ils parlaient bien, mais manquaient de force et d'unité de volonté; ils déclamaient avec énergie contre les bourreaux qui faisaient couler le sang innocent, et cependant ils furent entraînés à voter la mort d'un roi, dont personne mieux qu'eux-mêmes ne connaissait les vertus.

Au contraire, le parti montagnard possédait tout ce que n'avaient point les girondins, l'énergie, l'audace, l'esprit de suite, la logique d'action; il voulait le gouvernement républicain par le peuple et pour le peuple, et l'exercice direct du pouvoir par le plus grand nombre, c'est-à-dire par les classes inférieures. Ses auxiliaires, c'étaient la commune de Paris, les députés de Paris, les faubourgs de Paris; tandis que les girondins avaient de nombreux partisans dans les départements, et surtout dans le Midi de la France. Leur chef avoué, c'était Robespierre, esprit sombre et sanguinaire, mais qui avait beaucoup de suite et de ténacité dans les idées; homme privé de mœurs incorruptibles et simples, homme politique d'une capacité médiocre, mais non sans talent cependant, et qui n'avait guère qu'une seule passion, celle du pouvoir.

Que faire de Louis XVI? la royauté n'existait plus, et la personne du roi était devenue un embarras et un danger. Un malheureux incident hâta la catastrophe : la dénonciation d'un ouvrier fit découvrir aux Tuileries la fameuse armoire de fer, dans laquelle se trouvèrent les preuves écrites de la haine de la Cour pour la Révolution, et des tentatives contre-révolutionnaires qu'avaient faites Louis XVI et ses conseils. Frappé de déchéance, Louis XVI ne pouvait être mis en jugement, mais son inviolabilité légale fut en vain alléguée et défendue. Ce que la Montagne voulait, c'était, non un débat judiciaire, mais une condamnation à mort prononcée au nom du peuple souverain. Les girondins auraient voulu sauver Louis XVI, mais ils redoutaient par-dessus tout l'accusation de royalisme dans un intérêt de parti. Un décret de la Convention annonça que Louis XVI serait jugé.

Pendant que cette grande question agitait Paris, Lyon continuait à être agité par les passions politiques : à la demande de Roland, trois membres de la Convention, Vitet, Legendre et Boissy-d'Anglas, reçurent la mission de se rendre dans cette ville pour en examiner la situation. Quand ils arrivèrent, la disette des subsistances et leur haut prix étaient devenus une cause incessante de désordres; une multitude de femmes et d'enfants, s'attroupant dans les rues, se plaignaient de la cherté des vivres. Un arrêté de la Commune taxa la valeur du pain, de la viande, du sucre, du beurre et des œufs à cinquante pour cent de rabais : c'était décréter la ruine des boulangers, des bouchers et des épiciers, qu'assiégeaient littéralement les femmes du peuple. Fortes de l'appui que leur prêtait l'ordonnance municipale, elles se faisaient livrer les objets de consommation qui étaient à leur convenance, et dévalisaient les boutiques. Cet arrêté insensé eut les suites qu'il devait avoir; quand les gens de la campagne virent leurs denrées ainsi taxées, ils cessèrent de les envoyer à la ville : tous les marchés devinrent déserts; on n'avait garde de les approvisionner. Soupçonné de fabriquer du pain d'une qualité inférieure, un boulanger vit sa boutique saccagée; on le conduisit en prison, et quelques jours après il fut mis à mort sans jugement. Animé du désir de diminuer la misère publique, le Conseil général de la Commune imposa un prêt de trois millions sur les citoyens aisés; la répartition en était réglée sur celle de la contribution mobilière. Tout Lyonnais pour qui cet impôt ne s'élevait pas au chiffre de cinq cents francs n'était pas soumis à l'emprunt; ceux qui payaient de cinq cents francs à mille francs étaient taxés aux trois centièmes de leurs revenus, et ainsi progressivement. On avait établi le remboursement sur le produit de la vente des blés. Cet emprunt fut décrété par la Convention. [1]

Il y avait partout des éléments de désordre : dans le courant d'octobre, des rixes sanglantes eurent lieu entre des gardes nationales et des bataillons de volontaires du Var; plusieurs meurtres

1. — Décret de la Convention nationale qui autorise la municipalité de la ville de Lyon à emprunter, par voie de souscription et sans intérêts, la somme de trois millions pour acheter du blé pour l'approvisionnement de la ville; du 24 novembre 1792, l'an Ier de la République française. *Lyon, A.-V. Delaroche*, 1792, in-4°.

furent commis de part et d'autre. La population prit naturellement parti pour la garde nationale, et un conflit sanglant était au moment d'éclater, lorsque l'intervention des commissaires de la Convention obtint le renvoi du bataillon du Var qui partit pour Besançon. Un décret de l'Assemblée avait ordonné le renouvellement de la municipalité; Nivière-Chol fut élu maire à une très grande majorité. C'était un administrateur d'une capacité médiocre et d'un caractère faible; il ne prit pas une position bien décidée entre les partis qui se disputaient son influence; cependant sa conduite fut très honorable, et il montra du courage et du dévouement dans des circonstances difficiles qui ne tardèrent pas à se présenter. Chalier devint président du tribunal du District, haut emploi qui augmenta beaucoup son crédit.

L'année 1793 avait commencé, et, déterminée au procès de Louis XVI, la Convention s'était empressée de solliciter l'adhésion des départements. On plaça dans les rues et sur les places publiques de Lyon des tables et des registres pour recueillir le vote spontané des citoyens; des tambours parcouraient la ville, et appelaient des signatures. Rien n'était épargné pour faire violence à la peur; cependant il y eut, au plus, deux cents noms inscrits le premier jour: on eut beaucoup de peine à obtenir le chiffre de quarante mille dans une ville de cent cinquante mille âmes, et encore ne faudrait-il pas scruter de trop près l'indépendance des votes. Assemblés extraordinairement le 13 janvier pour délibérer sur le projet d'une adresse à la Convention, les corps administratif et judiciaire adhérèrent au jugement du roi déchu, après avoir entendu les discours de quelques orateurs forcenés. C'était sur la place Saint-Nizier que se trouvait le plus grand nombre des tables à registres; invités à signer, des passants prenaient la plume et la brisaient; quelques jeunes gens firent plus, ils renversèrent dans la boue registres et tables. Le jour du fatal jugement arriva : quinze députés représentaient le département de Rhône-et-Loire; sept votèrent la mort, et huit la réclusion ou le bannissement. Je ne nommerai ni les uns ni les autres; tous furent sans doute de bonne foi. [1]

1. — Pétition des citoyens de Lyon, adressée à la Convention nationale pour le prompt jugement de Louis Capet. *Lyon*, *P. Bernard*, 1793, in-4°. — Procès-verbal des corps admi-

§ II. La nouvelle de l'exécution de Louis XVI produisit à Lyon une sensation profonde. Elle fut reçue par Chalier et par les hommes de son opinion avec des transports de joie : tous les clubs manifestèrent un grand enthousiasme, mais ce fut un sentiment de stupéfaction et de crainte qu'éprouva la majorité des citoyens; opprimée par l'audace d'un petit nombre de jacobins, elle cachait soigneusement ses impressions. Une journée comme celle du 21 janvier devait nécessairement donner beaucoup de force et de jactance à la faction extrême : le club central ne dissimula plus ses projets; il fit prononcer, le 4 février, le serment de l'extermination générale de tous les aristocrates devant un sarcophage élevé sur la place des Terreaux, en l'honneur de Lepelletier de Saint-Fargeau, tué par un ancien garde-du-corps, le lendemain du jugement de Louis XVI. Ce fut dans une adresse envoyée à cette époque à l'Assemblée que les jacobins de Lyon prirent pour la première fois la dénomination de sans-culottes [1]. Un des membres les plus actifs du club central était Laussel, procureur de la commune et rédacteur d'un journal connu par ses provocations continuelles à l'insurrection et au pillage. La municipalité avait fait arrêter l'ancien contrôleur général Lambert, caché depuis plusieurs mois chez un négociant nommé Berlier; on saisit les papiers de cet agent des princes, et on y trouva la preuve des relations de plusieurs familles lyonnaises avec les royalistes de l'intérieur et avec les émigrés au-delà du Rhin. Cette découverte amena celle de faux passeports pour franchir la frontière et de faux certificats de résidence : elle exaspéra les clubs, qui organisèrent aussitôt des visites domiciliaires faites inopinément à la même heure sur tous les points de la ville : toutes les mesures pour cette opération furent concertées dans un profond secret. Au jour désigné, les avenues des

nistratif et judiciaire réunis dans la grande salle de l'Hôtel-Commun, le 13 janvier 1793. *Lyon*, *A. Leroy*, 1793, in-4° et in-fol. *P. Bernard*, in-8°, et *J. Pélisson*, in-12.

(L'Adresse relative au prompt jugement de Louis le traître était d'un patriote nommé Lambert). — Les membres du Comité de correspondance du Comité central des trente-une sections de la ville de Lyon, du 14 janvier 1793. In 4°. — Rapport de Courtois. *Paris*, 1828, II, 214.

1. — Adresse à la Convention nationale par les sans-culottes de Lyon. *Lyon*, *impr. de Berol*, 1793, in-4°.

rues, dans tous les quartiers, furent occupées par des gardes nationaux, et toutes les maisons fouillées avec le plus grand soin. En deux heures cette perquisition était terminée; on arrêta trois cents suspects, dont la moitié furent mis en liberté après un premier interrogatoire. Constitué en tribunal permanent, le Conseil général de la Commune prononçait sur le sort des prévenus. Le maire Nivière-Chol n'avait point été d'avis de ces visites domiciliaires : il avait remplacé par des troupes de ligne les gardes nationales qui occupaient les postes de l'Hôtel-de-Ville, et fait placer dans la cour huit pièces de canon. Mais Chalier était plus puissant que lui; il avait fait venir de Paris une guillotine neuve par laquelle il se proposait de faire abattre cinq cents têtes: on la mit en montre, d'abord sur la place de la Fédération, puis sur celle de la Liberté. Chalier avait envoyé prendre à Roanne, de son autorité privée, l'instrument de mort; il résista longtemps au tribunal criminel, qui voulait faire reporter l'échafaud dans le coin de la prison où on avait l'habitude de le cacher. C'était au club central que Chalier faisait ses motions sanguinaires : cette société populaire tenait ses séances dans la grande salle des Oratoriens, à l'angle nord du quai de Retz et de la rue Pas-Etroit. Indignés par les déclamations du farouche président du tribunal, les républicains modérés chassèrent un jour Chalier de son club dont ils fermèrent la salle; mais bientôt après, plus forts que jamais, les jacobins et Chalier reprirent possession de la maison dont ils avaient été expulsés et résolurent de frapper un coup décisif.

§ III. La nuit du 5 au 6 février fut désignée pour arrêter l'exécution de ce plan: Chalier fit convoquer, au son d'une cloche promenée dans les rues, tous les membres du club central; ils vinrent en très grand nombre. Un serment solennel, imposé dès l'ouverture de la séance, dévouait à la mort quiconque révélerait les propositions et les discours des orateurs. Après avoir pris cette précaution contre les indiscrétions, Chalier fit à sa manière un tableau de la situation; il montra Lyon devenu le point de départ d'un mouvement contre-révolutionnaire, et le refuge paisible, soit des prêtres réfractaires, soit des aristocrates; peignit sous les couleurs les plus alarmantes la situation des patriotes, et déclara que la patrie était en danger plus que

jamais, si l'on ne prenait immédiatement des mesures énergiques pour réduire à l'impuissance les ennemis de la République. Ces mesures, l'orateur les proposa : elles consistaient dans la création d'un tribunal populaire pour juger révolutionnairement les suspects[1]. Jamais le langage de Chalier n'avait été plus énergique, et sa pantomime plus excentrique : tantôt il se rapetissait et disparaissait en quelque sorte derrière la tribune, tantôt il s'élançait sur la pointe des pieds, frappait la table de ses poings crispés, gesticulait d'un air menaçant, et apostrophait son auditoire de la manière la plus bizarre. Sa proposition fut sou-

1. — Des apologistes de Chalier ont nié ce fait ; ils ont qualifié de calomnie l'assertion que la création d'un tribunal extraordinaire a été demandée par lui, et l'ont attribuée au journaliste Fain. Leur opinion ne s'appuie sur aucun fait authentique ; mais, s'il y a eu des dénégations, les affirmations ont été beaucoup plus nombreuses et plus explicites. Au mois d'avril 1793, Badger, Genet-Bronze et Pelzin présentèrent à la Convention nationale une pétition relative aux événements qui avaient eu lieu à Lyon depuis le 4 février ; ils insistèrent sur le projet de la formation du tribunal révolutionnaire. « La Convention déclara nulle et comme « non avenue toute création d'un tribunal extraordinaire qui aurait pu ou qui pourrait être « faite dans ladite ville et dans toute autre ville, sans son autorisation expresse, par un décret « émané d'elle. » C'était une preuve évidente que le projet avait été conçu ; on verra plus tard cette proposition de la création d'un tribunal extraordinaire devenir officiellement un des chefs d'accusation contre Chalier. Le parti montagnard voulait à Lyon tout ce qu'il voulait à Paris ; quand il fut le maître dans ces deux villes, après la défaite des girondins parisiens et lyonnais, il ne manqua pas de créer un tribunal extraordinaire et de faire couler par torrents le sang de ses adversaires. Au 6 février, Chalier méditait l'emploi des moyens révolutionnaires dont ses amis firent, quelques mois plus tard, un usage si affreux. Qu'il y ait eu des inexactitudes, quant aux détails, dans le récit que firent des témoins de ce qu'ils avaient vu et entendu, qu'on ait ajouté à l'exagération de Chalier, c'est ce qui est possible, mais le fond de l'accusation et la vérité des faits dans leur ensemble n'en demeurent pas moins incontestables.

Un grand nombre de jacobins exaltés assistèrent à cette séance du club central : dès le lendemain 6 février, toute la ville sut que Chalier avait fait la motion de la création d'un tribunal révolutionnaire ; on le répétait de toutes parts. Comment, si le fait n'avait pas été constant, n'eût-il pas été immédiatement et catégoriquement démenti par les amis politiques de Chalier et par Chalier lui-même ? Cette motion devint à l'instant même le signal d'une réaction violente contre les terroristes ; elle fut pendant plusieurs mois le principal chef d'accusation porté par les Lyonnais modérés contre leurs adversaires, et aucun des très nombreux assistants à la séance du club ne s'est présenté pour dire : « Non, Chalier n'a point proposé la création d'un tribunal extraordinaire ! » Dans une autre séance du club central, Chalier se récria contre la relation qu'avait faite de la délibération du 5 février le journaliste Fain, mais sa dénégation est générale et vague ; il ne dit point : « Je n'ai pas demandé un tribunal révolutionnaire ! » Sa réclamation porte, non sur le fait qui est en cause, mais sur l'inexactitude d'un article de journal dont il n'y a pas à s'occuper. Enfin, son défenseur Moulin ne nia point que Chalier eût voulu l'établissement du tribunal populaire : « Il est possible, dit-il, « que Chalier en ait parlé. »

tenue avec chaleur par Laussel : « Je vote, dit-il, pour la guillo-« tine; il n'y a qu'une ficelle à tirer, et la machine va toute seule. » Il fut dit qu'on placerait l'instrument de mort sur le pont Morand, sous la protection de canons chargés à mitraille, et qu'on se débarrasserait des cadavres en les jetant dans le fleuve. Cette séance du club central s'était beaucoup prolongée : Chalier avait évidemment la majorité ; mais quelques protestations courageuses se firent cependant entendre. Plusieurs membres parvinrent à s'évader de la salle, et coururent avertir le maire Nivière-Chol de ce qui se passait ; d'autres se réunirent aux gardes nationaux modérés, et résolurent de s'opposer à l'exécution des projets sanguinaires de Chalier. A minuit on leva la séance; aucune décision définitive n'avait été prise.

Mais les hommes modérés et le maire Nivière-Chol devaient se tenir pour bien avertis, et dès ce moment une lutte mortelle se trouvait engagée. Voici quelle était la position : d'une part, le président du tribunal du District, Chalier; le procureur de la commune, Laussel, le club central appuyé bientôt par un comité patriotique de sûreté générale institué au profit de la démagogie, la majorité du Directoire du département, le concours puissant des montagnards de la Convention, celui des classes inférieures qu'on ne cessait de pousser aux actes les plus violents, et comme moyen avoué, la création immédiate d'un tribunal de justice populaire, chargé de mettre à mort révolutionnairement les prêtres réfractaires, les nobles, les aristocrates, les riches, les accapareurs, en un mot, tous les citoyens qui ne pensaient point comme Chalier : d'autre part, Nivière-Chol et le Conseil général de la Commune, la majorité des sections, c'est-à-dire des Lyonnais de la classe moyenne, les négociants, grand nombre de jeunes gens, les hommes éclairés, les esprits modérés, beaucoup de gardes nationaux et, comme symbole et point d'appui, les girondins de la Convention. Ce parti voulait franchement la constitution, ainsi que la République une et indivisible; il craignait et méprisait à un égal dégré Chalier, Laussel, Ryard, les démagogues sanguinaires, soit de Lyon, soit de la Convention, et était disposé à tout accepter plutôt que de se soumettre au joug des montagnards. Il n'y avait pas de transaction possible entre lui et son ennemi; un conflit sanglant était imminent.

Pour le prévenir, le Directoire du département demanda à la Convention l'envoi de commissaires qui viendraient remplir à Lyon l'office de modérateurs; ils vinrent en effet, et essayèrent de gouverner la ville au moyen d'un système de bascule : tandis que d'un côté ils s'efforçaient de contenir les jacobins, de l'autre ils soutenaient de tout leur pouvoir le club central et l'affiliaient à la Société de Paris. Les commissaires se rendirent odieux aux deux partis, et augmentèrent par leur maladroite intervention l'exaspération générale.

Nivière-Chol ne pouvait plus administrer, son autorité était méconnue : il donna sa démission le 9 février. Dénoncé comme déserteur de son poste au moment du danger, l'ex-maire se justifia, par une lettre adressée à ses concitoyens, des accusations qui avaient été portées contre lui [1]. Signalé comme l'auteur de motions sanguinaires, Chalier ne se démentit point, et se fit un titre de gloire de sa proposition. Il disait au club central [2] : « Le « folliculaire Fain m'accuse d'avoir voulu créer un tribunal de « sang... : oui, je l'ai voulu de sang, pour punir les monstres qui « en boivent.... Misérable imposteur, tu ne crains pas qu'on « verse le tien, car tu n'as que de la boue et du virus dans les « veines.... Les modérés ont du jus de pavot, les accapareurs un « or fluide, les perturbateurs de l'écume, les réfractaires un « extrait de ciguë. Or il y a du sang à Londres, en Autriche, « chez les Talpaches et les Pandours de la Forêt-Noire, mais « ce sang est loin de nous; il ne peut pas rougir notre tribunal, « et notre tribunal ne peut être que de sang. »

Les assemblées primaires avaient été convoquées pour le 18 février; il n'y avait qu'un candidat sérieux, c'était le maire démissionnaire dont le parti modéré demandait instamment la réintégration. On travailla vivement, des deux parts, les hommes de qui l'élection dépendait. Enfin le jour de la nomination arriva : il y

1. — Nivière-Chol, ci-devant maire de Lyon, met sous les yeux de ses concitoyens la lettre adressée le 9 février 1793 à un des membres de la Convention nationale. *Lyon, A. Leroy*, 1793, in-4°. Cette brochure contient deux lettres de Nivière, annonçant sa démission au Conseil général de la Commune et au Directoire du département.

2. — Séance du 15 février. Offrande à Chalier, l'an I[er] de la liberté ; in-8°, p. 13. Chassaignon, auquel on attribue cet ouvrage, donne de longs extraits des discours de Chalier au club central; il les reproduit textuellement.

avait 10,746 votants; 8,097 voix se prononcèrent pour Nivière-Chol. A cette nouvelle, la ville de Lyon montra un enthousiasme extraordinaire et se crut sauvée; on ferma les boutiques comme on fait aux jours de fête; les citoyens s'embrassaient et se félicitaient; on criait de toutes parts : « Vive Nivière! à bas Chalier! » Des groupes nombreux se portèrent à la maison de Nivière-Chol pour le féliciter; d'autres se précipitèrent sur la salle du club central, maltraitèrent quelques jacobins qu'ils y rencontrèrent, brisèrent la tribune, et brûlèrent les archives et le mobilier. Quelques jeunes gens emportèrent le buste de J.-J. Rousseau, ainsi qu'une statuette de la Liberté, et les clouèrent contre l'arbre patriotique de la place des Terreaux, auquel ils essayèrent, dit-on, de mettre le feu.

Cependant les clubistes ne se déconcertèrent point : ils coururent aux armes et marchèrent sur l'Hôtel-de-Ville, dont ils s'emparèrent; le procureur général de la commune, Laussel, et Julliard, commandant en chef de la garde nationale, s'y installèrent et en firent leur quartier général, défendu par huit pièces de canon chargées à mitraille. Une députation de la Commune signifia aux sections l'ordre de se dissoudre; elles venaient de s'emparer de la poudrière et de l'arsenal. Bien loin d'obéir à la municipalité, les citoyens sectionnaires marchèrent sur l'Hôtel-de-Ville, s'emparèrent des canons et chassèrent les jacobins aux cris énergiquement répétés de : « A bas Chalier, à bas Laussel, « à bas la municipalité! » Ces graves désordres eurent lieu le 18 février; ils s'étaient terminés par le triomphe complet du parti modéré. Le lendemain 19, le Directoire du département intervint et se fit livrer les postes que les sections avaient occupés la veille. Chalier, furieux, écrivit à la Convention une lettre dans laquelle il représenta Lyon comme une ville abandonnée au mouvement contre-révolutionnaire, et insista de nouveau sur le danger de la patrie. Tallien rendit compte aux représentants des événements qui venaient d'avoir lieu dans la seconde ville de la République, et, sur son rapport, la Convention décréta [1] l'envoi

1. — Rapport de Tallien à la Convention nationale, séance du lundi 25 février 1793 (*Moniteur universel*, 1793, p. 268). — Même rapport et projet de décret sur les troubles arrivés à Lyon, présentés à la Convention nationale au nom du Comité de sûreté générale. *Paris, impr. nationale*, in-8°. — Décret de la Convention nationale du 25 février 1793, l'an II de la République française. *Lyon*, *A. Delaroche*, 1793, in-4°.

immédiat à Lyon de trois de ses membres, Legendre, Bazire et Rovère, qu'elle chargea de rétablir l'ordre, après avoir mis des forces suffisantes à leur disposition. Une réaction au profit des jacobins commença aussitôt, et fut servie par le résultat prévu des élections municipales.

Nivière-Chol s'était refusé à l'ovation qu'on voulait lui faire, et avait obstinément persisté dans son refus de rentrer à la mairie; ainsi, de nouvelles chances se présentaient pour le parti montagnard. Il eut, cette fois, assez de sens pour ne point présenter, comme son candidat, un homme trop compromis par la violence de ses opinions : il fit choix d'un négociant nommé Bertrand, associé de Chalier, homme exalté dans ses idées politiques, mais sans énergie et sans caractère. Un tel maire laisserait nécessairement tout faire, et n'exciterait aucune répulsion qui lui serait personnelle. De son côté, le parti modéré mit sur les rangs un médecin, Jean-Emmanuel Gilibert, honorablement connu non-seulement comme savant botaniste, mais encore comme un républicain éclairé, qui voulait la liberté, avec la légalité et la justice. Dévoué à la cause de l'ordre, Gilibert détestait la démagogie et les anarchistes; c'était un homme de tête et de cœur.

Pour écarter ce redoutable concurrent, les clubistes s'avisèrent d'un moyen fort simple : ils accusèrent Gilibert d'avoir pris une part active aux derniers troubles, et le firent jeter en prison. Sollicité, pendant sa captivité, de se désister de sa candidature et de passer sous le drapeau de Chalier, le courageux médecin refusa avec une inébranlable fermeté [1]. Le jour des élections arriva; il y eut onze mille six cent quatre-vingt-six votants : cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit voix portèrent Gilibert à la mairie; mais, toujours sous les verroux, il ne pouvait accepter. Il fallut convoquer de nouveau les assemblées primaires; Bertrand l'emporta enfin : il obtint six mille quatre cent quatre-vingt-un suffrages, sur environ dix mille votants. C'était

1. — Jean-Emmanuel Gilibert à ses concitoyens (publié pendant son arrestation); in-4°; et *Lyon, imprimerie de Faucheux*, 1793, in-8°. Ce dernier écrit est une profession de foi républicaine. Gilibert fut pendant deux mois retenu dans la prison de Saint-Joseph, et passa quinze jours au cachot.

un immense avantage qu'obtenait le parti Chalier; le nouveau maire était à la disposition des jacobins.

Maintenir la tranquillité publique dans une ville ainsi occupée par deux camps ennemis, ce n'était point une tâche facile; aussi les commissaires de la Convention ne réussirent-ils point à l'accomplir. Bertrand avait fait emprisonner le rédacteur du Journal de Lyon: Laussel, procureur général de la Commune, fut suspendu de ses fonctions et privé de sa liberté. Un bataillon de Marseillais, à Lyon depuis le 27 février, professait les opinions des girondins et criait: « A bas Chalier! » les commissaires commandèrent et obtinrent son renvoi. Ils réorganisèrent le club central, et inclinèrent sensiblement du côté du parti jacobin; ils marchèrent bientôt avec lui. De nouvelles perquisitions domiciliaires commencèrent, et tout citoyen dut être pourvu d'une carte de civisme. [1]

C'est à cette époque (avril 1793) qu'eut lieu l'arrivée fortuite à Lyon du duc de Chartres: Louis-Philippe ne vit personne; retiré à l'hôtel de Milan, il ne se mit point en relation avec les partis; et cependant, malgré la réserve de sa conduite, on parla vaguement, il est vrai, d'un mouvement contre-révolutionnaire dans l'intérêt du duc d'Orléans. Une vive préoccupation agitait les clubistes; ils voyaient partout des conspirateurs. Un d'eux crut avoir découvert enfin un complot formidable; une escouade d'hommes armés entoura tout-à-coup un café suspect, tenu, sur le quai du Rhône, par un nommé Gerbert: quatre-vingt-treize jeunes gens s'y trouvaient. On les interrogea, mais aucun grief plausible ne pouvait être allégué contre eux; il fallut bien les mettre en liberté, et cette ridicule affaire n'eut aucune suite. Egalement haïs par les jacobins et par les hommes du parti modéré, les commissaires de la Convention repartirent pour Paris, accusés par le parti extrême d'avoir fréquenté les gens riches et courtisé l'aristocratie: ils avaient organisé, pendant leur séjour à Lyon, un Comité de salut public.

Maîtresse, ou à peu près, du champ de bataille, la Commune de Lyon revint à ses projets contre les nombreuses catégories de

1. — Le Conseil général de la Commune à ses concitoyens, du 15 avril 1793, an II; arrêté relatif à la délivrance des cartes de civisme. *Lyon, Pélisson*, 1793, in-4°.

Lyonnais qu'elle considérait comme ses adversaires [1]. Huit cents citoyens réunis dans le jardin des Augustins signèrent, le 9 mars, une adresse à la Convention, dans laquelle ils dénonçaient les abus de pouvoir de la municipalité. Cette opposition causa peu de souci aux jacobins, toujours ardents à poursuivre les emblèmes de la royauté; ils renversèrent l'obélisque qui avait été érigé, en 1609, sur la place Confort, en l'honneur de Henri IV, et complétèrent la dévastation de la place Bellecour en faisant disparaître les fontaines, les bassins et les allées gazonnées [2]. Ils pouvaient cependant alléguer un prétexte plausible pour ce dernier acte de vandalisme : ainsi nivelée, la place de la Fédération devenait propre aux inspections des régiments et aux manœuvres militaires. Le parti jacobin pensait plus que jamais à l'établissement de son tribunal révolutionnaire, et se croyait sûr du succès. Son club central avait été transformé, par les représentants Rovère, Bazire et Legendre, en Comité de salut public, investi de pouvoirs absolus; chaque section avait en outre son club particulier : tous concouraient à dresser des listes de suspects. De son côté, le parti modéré ne sommeillait point; ses chefs se réunissaient en grand secret dans une salle de l'hôtel de Gadagne, et concertaient toutes leurs mesures. Il y avait parmi eux un très jeune homme, à qui une précoce maturité de jugement, un sens droit, des idées élevées et une parole facile avaient obtenu l'estime d'hommes considérables, tels que Monnier et Lally-Tolendal. Camille Jordan (tel était son nom) avait assisté, au château de Vizille, à la première et mémorable séance des Etats du Dauphiné; modéré par caractère, sincèrement attaché aux doctrines d'ordre et de conservation, et ennemi déclaré des

1. — Serment des trois cents républicains; 1793, in-fol. — Avis aux sans-culottes, copie sincère et véridique de la pétition contre-révolutionnaire faite, le 9 mars 1793, par un rassemblement de divers particuliers dans la cour des Augustins. *Lyon*, *P. Bernard*, in-fol.

Le serment finissait ainsi : « Aristocrates, feuillantins, rolandins, égoïstes, modérés, « égarés, tremblez : à la première atteinte portée à la liberté, les ondes ensanglantées du « Rhône et de la Saône charrieront vos cadavres aux mers épouvantées. » Ce serment fut écrit par Chalier.

2. — Arrêté du Conseil général du département de Rhône-et-Loire, concernant la place de la Fédération (Bellecour), du 27 avril 1793, l'an II. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°.

anarchistes, il donna de sages et énergiques conseils, et contribua plus que tout autre à faire avorter le nouveau plan de Chalier. Un grand nombre de ses amis politiques vinrent prendre place à un banquet patriotique le 9 mai, et paralysèrent entièrement, par leur présence, le plan de campagne des clubistes.

De nouveaux commissaires de la Convention, Dubois-Crancé, Albitte, Gauthier et Nioche, étaient arrivés à Lyon; ils parlèrent de l'organisation d'une armée civique de cinq mille hommes. Une partie, qu'on aurait formée des hommes de l'opinion la plus avancée, devait garder la ville; composée des modérés et des suspects de toutes les nuances, l'autre, disait-on, eût été envoyée combattre les Vendéens [1]. Pour faire face à la dépense, les commissaires levaient, sur les citoyens riches, un impôt de six millions, dont ils confiaient la répartition aux membres du Comité lyonnais de salut public. Ce Comité avait un pouvoir discrétionnaire absolu; il réglait le contingent de chacun, non-seulement d'après sa fortune, mais encore et surtout d'après l'opinion politique. Les citoyens suspects étaient taxés à une somme élevée; ils recevaient l'ordre de payer, dans le délai de vingt-quatre heures, trente mille, quarante mille, soixante mille et même cent mille francs. Ce n'était point tout: les porteurs des mandats impératifs se permettaient contre les malheureux contribuables les procédés les plus vexatoires, et ajoutaient à ces avanies la brutalité de leurs actes et de leurs paroles. Lyon était plongé dans une consternation profonde, et ne voyait plus de terme à ses misères.

On avait remis en délibération l'institution du tribunal révolutionnaire, et proposé de jeter en prison quinze cents personnes; c'était une violation flagrante de la loi. Il ne s'agissait

1. — Proclamation des corps administratifs réunis dans la ville de Lyon, à tous leurs concitoyens du département de Rhône-et-Loire, du 3 mai 1793. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°. — Seconde proclamation par les mêmes... réunis, le 14 mai 1793, pour délibérer sur les dangers de la patrie... *Lyon*, *P. Bernard*, 1793, in-4°.

Composée de cinq mille hommes enrôlés par la voie de l'inscription volontaire, l'armée révolutionnaire devait être divisée en huit bataillons, chacun de sept cent cinquante hommes. — Extrait du registre des arrêtés du Conseil général du département de Rhône-et-Loire, rendus le 7 mai 1793, an II. Le Conseil général approuve la création de l'armée révolutionnaire. — Le Comité de salut public du département de Rhône-et-Loire à ses concitoyens, du 18 mai 1793, an II. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-fol. Le Comité dément le bruit que les premiers bataillons de l'armée révolutionnaire devaient partir pour la Vendée.

plus que d'obtenir l'autorisation de la Convention; elle ne l'accorda pas, et rendit un décret en conséquence, sur la motion de Chassey amendée par Collot-d'Herbois.

§ IV. L'inimitié entre les deux partis demeurait la même; Chalier et les siens tenaient toujours suspendue sur la tête de leurs adversaires la menace du tribunal révolutionnaire, et ne pouvaient manquer de la réaliser tôt ou tard. Il y avait au fond de tous ces projets, fort peu déguisés, l'extermination immédiate de plusieurs centaines de citoyens. Chalier était maître de l'Hôtel-de-Ville, que défendaient huit pièces de canon chargées à mitraille; il avait à sa disposition le Conseil général de la Commune, la troupe de ligne et grand nombre de gens du peuple. Placé dans une position centrale fort avantageuse, l'Hôtel-de-Ville était le quartier général des jacobins; on parlait plus que jamais de la création immédiate de l'armée révolutionnaire et de nouveaux mandats impératifs qui devaient être lancés sur les riches, jusqu'à concurrence d'une somme énorme. Appelés avec instance à Lyon, les représentants Gauthier et Nioche s'y étaient rendus de Chambéry, amenant avec eux plusieurs bataillons et deux escadrons; ils s'étaient déclarés pour le parti de Chalier.

Dans cette situation des esprits, un prétexte quelconque suffisait à l'un et à l'autre parti pour commencer les hostilités: d'un côté, le maire Bertrand et la municipalité, Chalier, Ryard, le commandant de la garde nationale Julliard, Achard, et pour commandant militaire l'adjudant général Ledoyen, venu récemment de l'armée des Alpes; d'autre part, les sections, le Conseil général du département, tous les républicains modérés, tous les amis de la Gironde, et parmi eux des royalistes, des émissaires des princes, et des étrangers venus pour fomenter la guerre civile et hâter la ruine de la riche cité.

Un arrêté du Directoire du département avait enjoint à la municipalité de convoquer les assemblées primaires; elles le furent pour le 19 mai: il était question de l'établissement, dans chacune, d'un comité de surveillance composé de douze citoyens. Après avoir élu leurs commissaires, les sections décidèrent, les unes qu'elles resteraient en permanence, les autres qu'elles se réuniraient dans un bref délai. Il y eut de grandes discussions, dans les clubs, au sujet de la permanence; ceux qui la voulaient

furent dénoncés comme royalistes et contre-révolutionnaires. On proposa de marcher sur les sections, et de les dissoudre par la force des armes. Un club, celui des jacobins, demanda que chaque patriote eût, dans son domicile, une demi-livre de poudre, et sur lui une carte de civisme délivrée par les comités révolutionnaires. Le 23, le Conseil général de la Commune, réuni au Comité de salut public, prit un arrêté qui défendit aux sections de rester en permanence sous quelque prétexte que ce fût, et rendit responsables leurs présidents et secrétaires. Cet arrêté fut cassé, deux jours après, par le département : malgré la décision de l'autorité supérieure, le Conseil général de la Commune maintint sa décision; ainsi le conflit était flagrant. Ce fut la municipalité qui attaqua ; elle fit mettre en prison le président, le secrétaire et les scrutateurs des sections de Saint-George et du Port-du-Temple. Des violences furent commises : un citoyen tomba grièvement blessé d'un coup de sabre à la tête; il n'y avait plus un moment à perdre : on était au 29 mai. Sommées de se dissoudre et attaquées, les sections déclarèrent qu'elles résisteraient à l'oppression de la Commune, que la municipalité avait perdu leur confiance, et qu'elles demandaient la destitution et la mise en jugement de Chalier. Elles s'emparèrent aussitôt de l'Arsenal, qui devint leur place de guerre. Réunis aux membres du Directoire du département, leurs députés formèrent un Conseil général, présidé par Fréminville, et chargé de diriger les opérations militaires. Pendant ce temps de nombreux bataillons de gardes nationaux sectionnaires se rangeaient en armes sur la place Bellecour, et attendaient l'ordre de marcher. Invités par les sections à renvoyer les troupes qu'ils avaient amenées avec eux, les représentants Nioche et Gauthier s'y étaient refusés. Leur partialité était évidente. Ils se rendirent à Bellecour, et engagèrent les citoyens à se retirer paisiblement dans leurs quartiers respectifs; les sections accueillirent les commissaires aux cris de : « Vive la Convention! à bas Chalier! à bas la municipalité! vive la République! » et persévérèrent dans leur projet de résistance ou plutôt d'attaque. Nioche se fit conduire au Conseil général en permanence à l'Arsenal, et n'y fut pas plus heureux. Il était midi.

D'énergiques moyens de défense avaient été disposés avec

intelligence par la Commune; son commandant militaire, l'adjudant Ledoyen, était détenu à l'Arsenal; on le remplaça par l'ordonnateur des guerres, Duchambon. Trois pièces de canon et une partie des bataillons des gardes nationales du Mont-Blanc défendaient la tête du pont Morand; de forts détachements de troupe de ligne occupaient les avenues des rues Puits-Gaillot, Lafont, Basseville et du Garet; une batterie de canons enfilait la rue Saint-Pierre dans toute sa longueur, une autre la rue de la Cage, une autre encore la place de la Boucherie-des-Terreaux, tandis que six canons chargés à mitraille étaient rangés devant le perron de l'Hôtel-de-Ville. Il y avait sur la place de la Feuillée un poste considérable de troupe de ligne et de jacobins déterminés; plusieurs bataillons formant la réserve se tenaient prêts à marcher sur tous les points où le danger appellerait leur présence.

Voici quel était le plan d'attaque de l'armée des sections: investir l'Hôtel-de-Ville par trois points principaux, le quai du Rhône et la place de la Comédie, la rue Saint-Pierre et la place des Carmes; marcher en deux colonnes serrées par les larges voies de communication que présentaient les quais de la Saône et du Rhône, et partager en deux divisions la colonne de gauche, lorsqu'elle serait arrivée à la hauteur du Pont-de-Pierre. Un bataillon de cette armée avait des canons, et recevait abondamment des munitions du quartier général de l'Arsenal.

Le premier coup de canon qui fut tiré partit de l'une des batteries de l'Hôtel-de-Ville. Un bataillon de la section de la Pêcherie se rendait sur la place de la Fédération; conduit par la perfidie de son commandant à portée du feu de la Commune, il fut sommé de se déclarer pour la municipalité: comme il n'en voulut rien faire, une décharge à mitraille porta la mort dans ses rangs; quinze hommes périrent d'un seul coup. Au même instant un fort détachement conduit par Bertrand et par Ryard tomba sur le bataillon, déconcerté par cette attaque imprévue, et le mit en fuite en criant: « Vivent les sans-culottes! à bas les muscadins! » Cette fâcheuse nouvelle fut portée aussitôt au Conseil général des sectionnaires, qui prononça la déchéance de la municipalité.

Il était cinq heures du soir, et le moment de l'attaque générale

était venu : tous les bataillons des sections s'ébranlèrent sous le commandement supérieur de l'apprêteur de draps Madinier, homme ferme et capable, que secondaient de braves officiers. Leur bonne fortune voulut que les hussards, les dragons et les gendarmes à pied amenés par l'adjudant Ledoyen, ne prissent aucune part au combat : ces troupes régulières déclarèrent qu'elles resteraient neutres. Madinier se mit à la tête de la colonne de gauche, qui marcha sur l'Hôtel-de-Ville par le quai de Saône ; la colonne de droite s'avança par le quai du Rhône : elle était aux ordres d'hommes braves et dévoués, Badger, Lenoir et Gingenne, commandant en chef.

Cette colonne, qui ne rencontra pas d'ennemi sur les quais de l'Hôpital et de Retz, allait au pas accéléré dans un ordre parfait, et présentait un large front. Elle fut accueillie par une décharge terrible, lorsqu'elle eut dépassé la place du Concert ; Gingenne eut son cheval tué sous lui, et beaucoup d'hommes tombèrent. Arrêté un moment, le bataillon riposta à coups de fusil, faute de canon, et marcha résolument sur la batterie du pont Morand. Mais de nouvelles volées de mitraille et de boulets lui opposent un obstacle insurmontable ; la colonne est brisée en tronçons : une partie de ses hommes retourne à la place Bellecour, l'autre s'engage dans les rues latérales et va rejoindre la colonne de gauche. A peine le quai du Rhône est-il évacué qu'une troupe de femmes et de misérables jacobins sortent des rues du quartier de la Basseville, et vont achever les blessés à coups de couteau : quelques mourants sont jetés dans le Rhône.

La colonne de gauche remonta la Saône par les quais Saint-Antoine et Villeroi dans un profond silence, et non sans anxiété, depuis qu'elle avait appris la déroute de la colonne droite. Arrivée à la tête du Pont-de-Pierre, elle se partagea en deux divisions ; celle de droite, selon l'itinéraire convenu, s'engagea sur la place de l'Herberie, franchit le tournant de Saint-Côme et aborda la place Saint-Pierre. C'est là qu'elle reçut, presque à bout portant, une fusillade meurtrière, partie de gens embusqués derrière les portes d'allées, sur les toits ou derrière les soupiraux des caves. Le bataillon fit encore quelques pas, mais à une grêle de balles se joignirent les décharges répétées de la batterie placée à l'extrémité-nord de la rue ; il n'avait pas de canons pour riposter :

ce bataillon s'arrêta en désordre, et, ne pouvant continuer son attaque, alla rejoindre, par les rues latérales, la seconde division.

Celle-ci, conduite par Madinier, parcourut la rue de la Pêcherie dans toute sa longueur sans tirer un coup de fusil, tourna sur la place de la Feuillée, puis, quelques pas plus loin, se trouva en face de l'ennemi et commença aussitôt le feu. La défense fut vigoureuse, mais l'attaque l'était bien davantage: en moins d'une demi-heure les sectionnaires, au nombre d'environ deux mille, culbutèrent les volontaires du Mont-Blanc et les refoulèrent, ainsi que les troupes municipales, sur les postes avancés de l'Hôtel-de-Ville. Madinier ne donna pas à ses adversaires un moment pour respirer; il continua à marcher au pas de charge et s'empara de la batterie des Terreaux : c'était un très grand avantage. Chemin faisant, une pièce de canon, traînée par la section du Port-du-Temple, éclata et blessa quelques hommes par ses débris. Madinier était maître de la place des Terreaux; il fit pointer quelques pièces de canon contre des cafés encombrés de jacobins armés, et en mit d'autres en batterie contre la façade de l'Hôtel-de-Ville. Un boulet de canon brisa le portail, enfila le vestibule et s'arrêta sur une pierre dont il mutila l'inscription; un autre entama la corniche d'une des fenêtres de la salle dans laquelle le Comité de salut public s'était renfermé. Ainsi l'attaque était victorieuse, et la défense impossible; à sept heures et demie du soir, la municipalité fit arborer le drapeau blanc au balcon de l'Hôtel-de-Ville et demanda à capituler. Les sections exigèrent la déchéance de la municipalité et le désarmement immédiat, soit des jacobins, soit de la troupe de ligne : après quelque hésitation, ces conditions dures furent accordées par la Commune et sanctionnées par les représentants du peuple. Cependant l'Hôtel-de-Ville n'ouvrit pas encore ses portes; mais il était évident qu'il ne pouvait plus tenir : la nuit vint, on illumina beaucoup de maisons et on fit bonne garde. Grand nombre de gardes nationaux arrivèrent dans la ville au secours des sections, et manifestèrent un vif regret d'être venues trop tard. On entoura les blessés de tous les soins que leur état réclamait, et des bataillons occupèrent les places des Carmes et des Terreaux.

Le lendemain 30 mai, à quatre heures du matin, Madinier

attaqua l'Hôtel-de-Ville avec deux colonnes parties l'une de la rue de la Cage, l'autre de la place des Terreaux; il ne rencontra aucune résistance : de nombreuses arrestations furent faites aussitôt. On mit en prison le maire Bertrand et plusieurs officiers municipaux. Chalier s'était retiré dans sa maison de campagne de la Croix-Rousse; c'est là qu'il fut trouvé par les gardes qui avaient été envoyés à sa poursuite: il ne fit aucune résistance. Le Conseil général des sections nomma une municipalité provisoire, et invita, par une proclamation, les citoyens à la concorde et à l'oubli du passé. De nombreux détachements de gardes nationales des campagnes arrivaient toujours, et déjà douze mille hommes de cette milice se trouvaient dans les murs de Lyon. Une proclamation des représentants du peuple vint au secours des vainqueurs: les sections avaient eu beaucoup à se plaindre de leur partialité; elles les considéraient avec raison comme les alliés de leurs ennemis. Il importait de faire connaître les faits à la Convention exactement tels qu'ils s'étaient passés : tel fut l'objet d'une relation que signèrent les membres courageux de la nouvelle municipalité, Péricaud, Coindre, Valleton-Gravillon, Arlès, Furcy Grognier, etc. Lyon protestait, par leur organe, de son dévouement à la République et de son obéissance à la Convention; il déclarait qu'il s'était borné à repousser l'oppression de la Commune. Les citoyens, rassemblés sur la place des Terreaux, prononcèrent avec joie le serment civique de mourir pour la République une et indivisible et de respecter les lois, les personnes et les propriétés. On ferma les clubs et on rouvrit les églises; mais aucun encouragement, aucun témoignage de sympathie ne fut donné aux prêtres réfractaires. [1]

1. — Proclamation des représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes, réunis aux trois corps administratifs de la ville de Lyon, relative à l'événement du 29 mai 1793, an II. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-fol. — Proclamation des administrateurs du département de Rhône-et-Loire, réunis à une partie des membres des districts de la ville et de la campagne (au sujet de leur translation à l'Arsenal). *Lyon, A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°. — Proclamation des commissaires civils de l'Assemblée conventionnelle et des corps administratifs réunis aux citoyens de la ville de Lyon et du département de Rhône-et-Loire. *Lyon*. *A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°. — Proclamation des représentants du peuple envoyés à l'armée des Alpes, aux citoyens de Lyon, du 30 mai 1793. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-fol. — Proclamation des corps administratifs du département de Rhône-et-Loire, du dis-

Deux cents morts attendaient les prières de l'Eglise (il y avait eu plus de six cents blessés); des services furent ordonnés : une multitude immense de Lyonnais s'y porta; le deuil était dans tous les cœurs. Rozier, curé constitutionnel de Saint-Polycarpe, prononça un discours inspiré par un esprit de charité et de concorde: « Citoyens, dit-il, votre propre intérêt vous démontre « l'impérieuse nécessité de sauver la patrie; demandez des lois, « obéissez aux lois, faites respecter les lois, et la patrie sera « sauvée. N'est-ce pas ce que vous crient du fond de leur tom- « beau les âmes des frères que nous pleurons? Que signifient les « chants de tristesse dont cette église retentit, ce lugubre appa- « reil qui couvre les murs de son sanctuaire? Si on avait respecté « les lois, on n'aurait aujourd'hui que des actions de grâces à « rendre à l'Eternel, et depuis longtemps l'alarme et la terreur « n'auraient pas flétri l'âme des habitants de cette ville[1]. » De son côté, l'évêque constitutionnel Lamourette prononçait dans l'église de Saint-Jean l'oraison funèbre des citoyens morts, le 29 mai, pour la défense de l'ordre et de la liberté.[2]

trict de la ville de Lyon, de celui de la campagne de Lyon et des sections de la même ville, réunis par leurs commissaires, du 30 mai 1793. *Lyon, A.-V. Delaroche*, 1793, in-fol. — Proclamation du Comité de police, de surveillance et de sûreté de la municipalité provisoire, le 30 mai 1793. *Lyon, A.-V. Delaroche*, 1793, in-fol. — Le commandant général de la garde nationale de Lyon (Julliard) à ses concitoyens; in-fol.

Rapport fait à la Convention nationale par P.-C. Nioche, l'un des représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes, sur les malheureux événements arrivés à Lyon le 29 mai 1793. *Paris, impr. nationale*, in-8. — Précis des événements arrivés à Lyon le 29 mai 1793, pour servir de première réponse à la dénonciation portée contre les citoyens Gauthier et Nioche, représentants du peuple. *Grenoble, J.-M. Cuchet*, in-4°.

Procès-verbaux des Conseils généraux du département de Rhône-et-Loire, des districts de la ville de Lyon et de la campagne, relatifs à l'événement du 29 mai 1793. *Lyon, A.-V. Delaroche*, 1793, in-fol. — Procès-verbal des commissaires des sections de la ville de Lyon, réunies en comité les 29 et 30 mai 1793. *Lyon, A.-V. Delaroche*, 1793, in-fol. — Procès-verbal des événements passés à Lyon les 29 et 30 mai 1793, apporté par des députés extraordinaires de Lyon... (Fréminville et Napoli); in-8°. Procès-verbal du Conseil du district de Lyon, en permanence à l'Hôtel-Commun, les 29 et 30 mai 1793. *Lyon, A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°.

1. — Le discours de Rozier a été publié en entier dans les Tablettes chronologiques de M. Péricaud; juin 1793, XLII.

2. — Après la journée du 29 mai, une municipalité provisoire fut organisée; elle se composa d'un maire (Jean-Jacques Coindre) et de vingt-cinq officiers municipaux répartis en comités. Cette municipalité était en communication régulière avec les trente-deux sections;

Deux jours après la lutte sanglante qui avait eu lieu à Lyon, entre les opinions de la Montagne et celles de la Gironde, un combat s'engageait, à Paris, entre les deux partis, dans des proportions plus grandioses et avec un résultat bien différent. A Lyon la Gironde avait vaincu, et une victoire complète, après un conflit acharné, était demeurée aux républicains modérés; à Paris, tout l'avantage, et il fut immense, appartint aux montagnards. Avant le 31 mai, la Gironde avait décrété Marat d'accusation ; elle échoua. Une commission de douze membres avait été nommée pour faire une enquête sur la conduite de la municipalité, mais les girondins jouirent de ce succès pendant bien peu de temps. Soulevés par les montagnards, les faubourgs s'insurgèrent et assiégèrent la Convention dans la salle de ses séances. Il n'y eut plus de liberté pour la représentation nationale; opprimée et menacée, l'assemblée céda: elle cassa la commission des douze dans la fatale journée du 31 mai. Ce n'était point assez pour l'insurrection : le 2 juin le tocsin sonna, et un rassemblement considérable d'hommes armés de piques et de fusils, conduits par Henriot d'après l'ordre de la Commune, se porta de nouveau sur la Convention, et, énergiquement soutenu par les montagnards, contraignit l'assemblée à proscrire les plus illustres de ses membres. L'indépendance et la dignité de la représentation nationale n'existaient plus.

Ainsi, la Gironde triomphait dans le midi de la France précisément au temps de la victoire de la Montagne à Paris : il était dès-lors évident que la lutte s'engagerait bientôt entre les départements girondins et la capitale. Lyon ne pouvait accepter le règne, au sein de la Convention, de ces mêmes principes sanguinaires dont il venait de s'affranchir au prix de tant de sang et de dangers: de leur côté, les montagnards de la Convention

celles-ci assistaient par des députations aux délibérations municipales. Ces députés réunis des sections constituèrent la Commission populaire, républicaine et de salut public du département de Rhône-et-Loire (30 juin). Installée d'abord à l'Hôtel-de-Ville, cette Commission s'établit, le 15 juillet, dans l'église du Grand-Collége. On la verra, le 31 juillet, appeler dans son sein les diverses administrations de la ville et du département, dont les actes portèrent dès-lors ce titre : « Les corps administratifs séant à Lyon, et les délégués de la section du peuple français dans le département de Rhône-et-Loire, formant le Comité de sûreté générale et de salut public. » (*Lyon en* 1793, p. 43.)

devaient nécessairement venir au secours de leurs frères vaincus, et les venger, s'ils ne pouvaient les sauver. Il était certain qu'ils établiraient ce tribunal révolutionnaire réclamé si ardemment par le parti jacobin, qu'ils relèveraient les clubs renversés, et qu'ils demanderaient compte aux Lyonnais de leur victoire du 29 mai. Après avoir vaincu ses montagnards, Lyon allait se trouver en présence de ceux de Paris, bien autrement terribles que les siens, et d'ailleurs enorgueillis de leur triomphe. Dès-lors les griefs et les récriminations des Lyonnais changèrent d'objet : on ne parla plus du droit qu'on avait eu de résister à l'oppression de la Commune; mais on déclara que Lyon, sincèrement dévoué à la cause de la République une et indivisible, et soumis aux décrets de la représentation nationale libre, ne pouvait accepter le joug de la Convention mutilée et opprimée. Lyon protesta à la face du pays contre la proscription des girondins; on verra bientôt sur quelle pente il était inévitablement conduit par les nécessités de sa position.

§ V. On ne connaissait point encore, dans cette grande ville, le résultat de la journée du 31 mai à Paris, lorsque la municipalité chargea une députation de douze notables d'aller rendre un compte fidèle à la Convention des événements du 29 mai. Ces députés partirent; quand ils arrivèrent dans la capitale, la Gironde venait d'être écrasée. Comment auraient-ils osé remplir leur mission auprès des montagnards victorieux? ils ne l'essayèrent même pas, et reprirent la route de leurs foyers. Ce fut alors que les administrateurs du département adressèrent à la Convention une lettre dans laquelle ils justifiaient les Lyonnais, et rejetaient sur la Commune la responsabilité du passé. Les représentants du peuple auprès de l'armée des Alpes écrivirent aussi, mais dans un autre sens; ils traitèrent de contre-révolutionnaire le mouvement de Lyon, et ne dissimulèrent point leurs sympathies pour la municipalité déchue : leur opinion était celle de Robespierre et de Marat. Avant de se prononcer, la Convention crut devoir envoyer à Lyon un de ses membres, Robert Lindet, pour examiner les faits et prendre les mesures que les circonstances pouvaient réclamer. Il était question de faire marcher sur Lyon l'armée des Alpes, mais Robert Lindet s'y opposa. Une adresse de l'Assemblée départementale aux Français posa de

nouveau la question: Lyon n'avait pas voulu d'exécutions en masse, il avait repoussé le tribunal révolutionnaire et les motions sanguinaires de Chalier, sans prétendre cependant décliner l'autorité de la Convention, mais de la Convention indépendante. La résistance à l'oppression était un droit acquis aux Français; mutilée par l'illégale proscription de trente de ses membres, la Convention n'était plus l'expression de la volonté nationale. Une seconde proclamation, adressée aux districts et aux communes du département de Rhône-et-Loire, énonça la même profession de foi : le département déclarait qu'il adoptait les décrets de la Convention, mais il entendait l'obéissance à sa manière. [1]

Robert Lindet ne fut pas trop défavorable à l'administration du département, dans son rapport à la Convention; il proposa de mettre sous la sauvegarde de la loi et des autorités constituées

1. — Les administrateurs du département de Rhône-et-Loire, du district de la ville et de la campagne de Lyon, réunis, à leurs concitoyens; du 31 mai 1793, in-fol.

Ils déclarent qu'ils ne sont point contre-révolutionnaires, que les habitants de Lyon ont des intentions pacifiques et veulent le règne de la tranquillité et des lois, ainsi que la République une et indivisible. — Les bataillons de Lyon aux bataillons de l'armée des Alpes. *Lyon*, *A. Leroy*, 1793, in-8°. — Même réclamation : « Nous avons juré sur les cadavres « sanglants de nos frères de maintenir la liberté, l'égalité, la République une et indivisible, « la sûreté des personnes et des propriétés... Voilà, braves frères d'armes, voilà les hom- « mes contre lesquels on vous appelle. » — Proclamation de la municipalité provisoire, du 2 juin 1793, in-fol. (Défense de proférer des cris séditieux contre le gouvernement républicain, d'arborer aucun signe contre-révolutionnaire, etc.)

Les citoyens de Lyon à leurs frères de l'armée des Alpes, du 12 juin 1793. *Lyon*, *A. Leroy*, 1794, in-fol. — Adresse du peuple de Lyon à la République française (approuvée par les trente-deux sections de la ville), le 14 juin 1793. *Lyon*, *Faucheux*, 1793, in-8°... « La ville « de Lyon (est-il dit dans cette adresse) proclame qu'elle est en état de résistance à l'op- « pression; elle appelle les assemblées primaires à délibérer sur le salut de la République. »

Plusieurs autres proclamations et adresses furent rédigées dans le même sens.

Extrait des registres des délibérations de la Commission populaire, républicaine et de salut public du département de Rhône-et-Loire, du 3 juillet 1793. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°. (Séance du 4 juillet.)

Les représentants Biroteau et Venance (de l'opinion vaincue au 31 mai) étaient présents à la séance. Voici les résolutions qui furent prises : « Le peuple de Rhône-et-Loire déclare « qu'il mourra pour le maintien d'une représentation nationale républicaine, libre et entière; « déclare que la représentation nationale actuelle n'est ni entière ni libre; déclare qu'il « demande la réunion, dans le plus bref délai, d'une représentation nationale libre et entière; « déclare que, jusqu'au rétablissement de son intégralité et de sa liberté, les décrets rendus « depuis le 31 mai sont considérés comme non avenus, et qu'il va prendre des mesures « pour la sûreté générale. »

A minuit la Commission départementale se déclara permanente.

les prisonniers du 29 mai : « Il sera sursis, dit le décret, à toute poursuite judiciaire commencée contre eux, et les fonctionnaires publics seront responsables de toute attaque contre les prisonniers, et surtout contre Chalier [1]. » Mais l'administration du département refusa formellement d'obtempérer à cet ordre ; appuyé du concours d'un des girondins vaincus à Paris au 31 mai, Gilibert déclara que les poursuites judiciaires seraient continuées selon les formes légales, et que les décrets de la Convention mutilée n'étaient plus obligatoires pour les départements.

Un des prisonniers du 29 mai, traduit devant les tribunaux, avait été renvoyé absous ; son acquittement parut un acte de faiblesse et de partialité de la part de ses juges. Ce malheureux, qui se croyait en sûreté parfaite, fut assailli dans un café, renversé, tué et mutilé de la manière la plus barbare le 27 juin. Ce crime, commis en plein jour, de sang-froid, et sans prétexte comme sans la moindre nécessité, fait connaître le degré d'effervescence auquel les passions politiques s'étaient élevées. Ce fut le dimanche 1er juillet qu'on installa solennellement à l'Hôtel-de-Ville le Conseil général, sous le titre de Commission populaire et républicaine de salut public.

Il était décidé qu'on résisterait à main armée : ce fut Lyon qui déclara la guerre à la Convention [2] ; la ville prit l'initiative du

1. — Décret de la Convention nationale, du 7 juin 1793, relatif aux mesures à prendre pour rétablir le calme et la tranquillité dans la ville de Lyon. *Paris, impr. nationale*, in-4°. — Décret de la Convention nationale, du 21 juin 1793, relatif aux citoyens incarcérés à Lyon à la suite des mouvements du 29 mai dernier. *Paris, impr. des lois*, in-4°. Le décret avait été rendu sur la proposition de Lindet. Voici quel était l'article 1er : « La Convention « nationale met sous la sauvegarde de la loi et des autorités constituées les citoyens arrêtés à « Lyon dans les derniers troubles qui y ont eu lieu. » — Décret de la Convention nationale, du 3 juillet 1793, portant que les dépositaires actuels de l'autorité publique dans la ville de Lyon répondent individuellement, sur leurs têtes, des atteintes qui pourraient être portées aux citoyens arrêtés, détenus ou relaxés par suite des événements qui ont eu lieu dans cette ville le 29 mai dernier. *Paris, impr. nationale*, 1793, an II, in-4°.

2. — Proclamation du Comité de sûreté générale de la Commission populaire, républicaine et de salut public de Rhône-et-Loire, réuni au Comité militaire, du 14 juillet 1793, an II de la République. *Lyon, A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°.

Le Comité invitait tous les citoyens du département à se ranger sous les drapeaux des phalanges lyonnaises, ainsi qu'à réunir leurs efforts pour la cause de la liberté et de l'égalité et pour le triomphe de la République une et indivisible.

combat, et commit un acte flagrant d'hostilité en refusant de reconnaître la représentation nationale. Lyon affirmait que la Convention n'était pas libre, et qu'il agissait en vertu du droit acquis à chacun de repousser l'oppression; mais Lyon décidait dans sa propre cause. Déterminée à n'accepter ni le tribunal révolutionnaire ni le joug d'hommes sanguinaires qu'elle méprisait et redoutait, cette ville croyait qu'il y avait moins de danger pour elle à se défendre qu'à se soumettre.

A la fin de juin on commença les premiers travaux de fortifications, sous la direction d'un ancien officier fort capable, le commandant de Chenelette; une grande partie de la population s'y portait avec un vif empressement. On avait partagé en escouades les ouvriers volontaires mêlés aux gens du métier : tout marchait avec ordre et célérité, soit dans la campagne, aux points désignés pour des retranchements, soit aux têtes des ponts et dans l'intérieur de la ville. On répara les vieilles fortifications du mieux qu'on le put; elles n'entraient qu'indirectement dans le système de défense : l'art de la guerre avait changé. Beaucoup de travailleurs venaient des départements voisins, qui fournissaient non-seulement des hommes, mais encore de l'argent, des armes et des effets d'équipement. Des émissaires lyonnais parcouraient les campagnes du Forez, de l'Ain, de l'Isère et de Saône-et-Loire, nouant partout d'utiles relations[1]. On organisa un comité des finances composé de six membres, et chargé de recevoir les dons volontaires et les contributions destinées à la caisse générale.

C'était surtout l'armée qu'il importait de créer et d'aguerrir; la garde nationale demeura ce qu'elle était, également propre à occuper les postes de l'intérieur et à combattre les troupes de la Convention. Un grand nombre de jeunes gens s'enré-

1. — Quoique le parti montagnard eût d'assez nombreux partisans dans le Forez, il y était cependant en minorité : soutenue par les Lyonnais, l'opinion modérée avait pris l'ascendant. Elle faillit pourtant échouer dans l'importante ville de Saint-Etienne; le maire Praire-Royet, au moment d'être renversé, demanda du secours aux Lyonnais, qui lui envoyèrent une colonne de douze cents hommes et quatre pièces de canon. Cette petite armée partit le 11 juillet; le girondin proscrit, Biroteau, marchait dans ses rangs. Elle arriva, le 12, à sa destination, sans avoir rencontré de résistance sérieuse. Le maire de Saint-Etienne fit aussitôt fermer le club des jacobins; le lendemain Biroteau alla occuper Montbrison avec un détachement considérable. Le Forez fut d'un très utile secours aux Lyonnais.

gimentèrent et formèrent des bataillons; ils s'exerçaient chaque jour au tir et aux manœuvres militaires : beaucoup devinrent d'excellents tirailleurs, et rendirent de grands services. Le Conseil général, présidé par Gilibert, fixa à neuf mille six cents hommes la force numérique de l'armée lyonnaise; sept mille deux cents devaient être fournis par la ville, et deux mille quatre cents par les districts. C'était au Comité de salut public et au Comité militaire qu'appartenait la nomination des officiers supérieurs; les autres officiers, jusqu'au grade de capitaine inclusivement, étaient élus par les bataillons et par les compagnies. On régla l'uniforme; la cocarde et le bouton étaient républicains. On créa un corps de cavalerie et une compagnie de canonniers; dix-huit cents hommes furent casernés. Un comité militaire composé de vingt membres, dont six appartenaient a la Commission militaire, eut la direction générale de la défense. Mais quel chef donnerait-on à l'armée lyonnaise?

Un officier supérieur du régiment de Picardie avait séjourné quelque temps à Lyon, en 1787, avec son régiment, et y avait laissé de bons souvenirs : c'était Louis-François Perrin, comte de Précy. Entré officier à l'âge de seize ans, en 1758, dans le régiment de Picardie dont son oncle était colonel, il avait fait avec distinction la guerre de sept ans et une campagne en Corse, sans cependant parvenir à un grade élevé. Quand la révolution éclata, il devint lieutenant-colonel de la garde constitutionnelle de Louis XVI, et se dévoua de cœur à l'infortuné monarque. Ce fut lui qui rallia les royalistes au 10 août; il avait sollicité avec les plus vives instances l'autorisation de combattre dans les rangs des Suisses. Louis XVI, au moment de se rendre à l'Assemblée législative, aperçut à ses côtés son loyal serviteur, et ne put retenir ce cri : « Ah! fidèle Précy! » Après le 21 janvier, Précy se retira dans une petite propriété qu'il possédait à Semur : c'est là qu'il reçut la députation des Lyonnais, chargée de lui offrir le commandement de l'armée ; il accepta sans hésitation. On l'avait choisi, quoique royaliste, en considération de sa carrière militaire et de la noble fermeté de son caractère. Attaché de cœur à la cause de la monarchie déchue, et inébranlable dans ses opinions, Précy prit cependant sans aucune difficulté la cocarde tricolore, tint dans toutes les occasions qui le deman-

daient un langage républicain, et se mit volontiers au service d'une ville qui ne partageait nullement ses sympathies politiques. Avait-il l'arrière-pensée que Lyon entrerait, par la force des choses, dans le mouvement contre-révolutionnaire, et que sa défense, si elle était heureuse, serait un grand pas vers la restauration de l'ancien gouvernement monarchique ? Si tels étaient ses sentiments, il eut soin de les cacher, et combattit loyalement sous le drapeau qu'on lui avait confié. Il avait beaucoup de bravoure, une grande activité, une santé robuste, et un sang-froid imperturbable dans le danger. Militaire fort expérimenté, Précy ne montra pas cependant une capacité supérieure dans ses fonctions de général; il n'était nullement, du reste, un homme politique, et n'eut jamais beaucoup d'influence sur les comités.

Dans de telles conjonctures la lutte ne pouvait tarder à s'engager, et ce n'était pas de trop de longanimité qu'on devait accuser la représentation nationale. Couthon rendit compte, le 12 juillet, à la Convention, de la situation de Lyon; il dénonça la formation, dans cette ville, d'un congrès départemental en révolte ouverte non-seulement contre l'assemblée, mais encore contre la souveraineté du peuple. Ses conclusions furent adoptées: la Convention proclama les habitants de la ville de Lyon en état de rébellion contre l'autorité légitime, déclara traîtres à la patrie le représentant du peuple Biroteau, ainsi que tous les administrateurs ou fonctionnaires qui avaient favorisé l'organisation du congrès fédératif, décréta la confiscation de leurs biens, et ordonna aux habitants de la ville de la quitter sous trois jours s'ils ne voulaient être traités comme des rebelles [1]. Au commencement de la séance, Barrère avait communiqué à la Convention une lettre du maître de poste de Lyon, qui annonçait la saisie dans ses bureaux, par l'ordre des autorités lyonnaises, de tous les imprimés qu'avait envoyés la Convention nationale. Le 14

1. — Gazette nationale, ou le Moniteur universel; 1793, n° 194, p. 838; et n° 196, p. 845. — Décret relatif à la conspiration qui a éclaté dans la ville de Lyon, et qui condamne Biroteau, ci-devant membre de la Convention nationale, les administrateurs, officiers municipaux, fonctionnaires publics et officiers civils et militaires qui ont convoqué le congrès départemental, traîtres à la patrie, et met Biroteau hors la loi. *Villefranche, imprimerie de Pinet*, 1793, in-4°.

juillet, cette Assemblée rendit un décret qui autorisait les représentants du peuple auprès de l'armée des Alpes à requérir une force armée pour faire régner l'ordre dans la ville de Lyon. Ce jour-là même, une brillante fête civique était célébrée sur la place de la Fédération : tous les corps constitués se placèrent sur un amphithéâtre orné de devises républicaines; les soldats de l'armée lyonnaise prêtèrent serment d'obéissance aux arrêtés de la Commission de salut public au bruit répété de salves d'artillerie, et Perrin-Précy fut proclamé général de la force départementale, aux cris de «vive la République!» accompagnés d'un roulement de tambours. Des danses eurent lieu toute la journée autour des arbres de la liberté [1]. Gilibert, président de l'Assemblée départementale, prononça, dans cette solennité, un discours dont l'énergie fut remarquée. [2]

§ VI. Pendant que la résistance s'organisait, le jugement de Chalier n'était point perdu de vue; quand l'instruction de ce procès célèbre fut terminée, les débats s'ouvrirent, et l'accusé fut amené le 15 juillet devant le tribunal criminel.

Chalier était convaincu qu'on n'oserait jamais le mettre en jugement, et que, dans tous les cas, il était sous la protection du décret formel de la Convention en sa faveur. Cependant la prolongation de sa captivité et des cris de mort qui parvinrent jusqu'à son oreille lui donnèrent quelque inquiétude; il reçut sans émotion l'ordre de comparaître devant ses juges. Sa défense présentait beaucoup de difficultés; tous les avocats, tous les procureurs refusèrent de s'en charger. Un ami de Chalier, Bernascon, détermina l'avoué Moulin à l'accepter. Le tribunal était composé ainsi : Jean-Bernard-François Cozon, président; J.-B.-Pierre Régnier, François-Marie Maret, Barthélemi-Antoine Pourret, juges; l'accusateur public, et les jurés. Une immense multitude

1. — Relation de la fête civique qui a eu lieu à Lyon le 14 juillet 1793, l'an II de la République française. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°. (Réimprimée en 1847 par P.-M. Gonon dans *Lyon en* 1793, p. 17.)

2. — Discours prononcé par le citoyen Gilibert le jour de la fête civique du 14 juillet 1793. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°. — Lettre de Lamourette, évêque du département de Rhône-et-Loire, du 14 juillet 1793. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°.

encombrait la salle du tribunal et toutes ses avenues : elle manifestait des dispositions hostiles à l'accusé. Chalier parut; son visage était pâle, sa contenance calme, son maintien convenable. On entendit soixante témoins à charge, et un seul à décharge.[1]

Le ministère public prit la parole; voici quelle fut la substance de son accusation, résumée en douze chefs : on avait formé le complot d'égorger un grand nombre de citoyens; il avait été discuté et adopté dans une assemblée secrète tenue le 6 février. La guillotine devait être placée sur le pont Morand, sous la protection de pièces de canon placées aux deux extrémités du pont. Chalier était convaincu d'avoir été un des chefs de ce complot, d'avoir cherché à le faire revivre sous le titre de tribunal révolutionnaire, d'avoir poussé au meurtre de ceux qu'il désignait sous les noms d'aristocrates, de feuillantins, de modérés, d'égoïstes, d'agioteurs, d'usuriers et d'accapareurs; d'avoir dit, dans l'assemblée du club des jacobins du 29 mai, qu'il fallait faire un faisceau des présidents et des secrétaires des sections, leur trancher la tête et se laver les mains dans leur sang; d'avoir ajouté qu'il fallait aussi guillotiner les administrateurs du département; Chalier enfin avait été un des instigateurs de la journée du 29 mai, funeste à un si grand nombre de citoyens. Ce discours excita une sensation profonde dans l'auditoire, dont les sentiments d'horreur et d'indignation se décelèrent par un long frémissement. Le défenseur Moulin, ému, mais non intimidé, par les manifestations de l'assemblée, prit la parole. Discutant d'abord sur le premier chef d'accusation, ce qui s'était passé dans la séance du club central

1. — Pendant l'instruction du procès, parut l'ouvrage suivant (attribué à Chassaignon) : « Offrande à Chalier, ou Idées vraies et philosophiques, tracées à la hâte et offertes à son défenseur officieux par un homme libre et un ami des hommes, » avec cette épigraphe :

Dans Chalier magistrat, je vis une panthère;
J'appelai sur son front les flèches du tonnerre,
Et des lois le glaive vengeur.
Chalier, chargé de fers, est devenu mon frère.
Non, ciel! en exécrant son âme sanguinaire,
Je ne puis lui fermer mon cœur.

(Sans nom de ville) 1793, du 29 mai au 14 juillet; in-8° (réimpr. à la suite des Mémoires de l'abbé Aimé Guillon).

Cet ouvrage est écrit en style d'illuminé; il est précédé par une courte introduction, intitulée *le Génie tutélaire de la patrie à l'Homme libre*, et signée : *le prophète Elie*.

tenue le 6 février, il ne nia pas que le secret eût été demandé et imposé sous peine de mort : « On proposa quelques mesures, « dit-il ; Chalier n'entendit autre chose, si ce n'est qu'on parla « de nommer des citoyens dans chaque section pour composer « un tribunal populaire. Pour procéder à la composition de ce « tribunal, l'assemblée ordonna que dans l'intervalle personne « n'entrerait. La porte fut fermée, et la clef portée au président ; « Chalier se tint à la seconde porte extérieure....... Il n'a pas « dissimulé, dans ses réponses, qu'il avait entendu qu'on voulait « composer un tribunal populaire, mais il affirme qu'il n'a pas « ouï les propositions affreusement sanguinaires dont tout Lyon « s'est entretenu ; il est possible cependant qu'elles aient été « faites. A l'égard de l'établissement du tribunal populaire, si « c'est un crime, c'est celui de l'assemblée de toutes les sections « représentées par leurs commissaires, mais ce n'est pas le crime « de Chalier. » Onuphre Moulin expliqua et ne nia pas ces paroles de Chalier : « Jurons de purger la terre de tous ceux qui « n'ont encore donné aucune marque de civisme... ; » et l'atroce serment des trois cents républicains. « Cette affiche, dit-il, fut « mise pour faire trembler les malveillants, les ennemis de l'in- « térieur, les vrais agitateurs. Elle produisit le plus heureux « effet. » Chalier n'avait point dressé des listes de suspects ; il s'était borné à les transcrire. Après avoir tenté de prouver que l'accusé n'avait pris aucune part personnelle et directe à la journée du 29 mai, le défenseur terminait ainsi : « Je vous le dis haute- « ment, citoyens, Chalier ne mérite point la mort, il ne l'a « donnée à personne ; il n'a point trempé ses mains dans le sang ; « il n'est pas coupable d'attroupement, ni d'avoir provoqué au « meurtre ; il est constant qu'il n'a point paru ni contribué à la « journée du 29 mai. Les deux témoins qui ont déposé avoir cru « l'avoir aperçu dans l'Hôtel-Commun ne sont pas des preuves « entières, et il en faut ; ces deux témoins sont démentis par « quatre autres, qui ont affirmé avoir vu Chalier toute l'après- « midi chez lui. Chalier s'est montré l'ami de la Révolution ; « depuis trente-deux ans il habite parmi vous, et vous lui « avez toujours connu des vertus, et vous lui avez donné en « vingt occasions un éclatant témoignage de votre vive satisfac- « tion, en le nommant à presque toutes les places de la seconde

« ville de l'empire [1]. » Chalier prit la parole à son tour : il dit qu'il s'en référait aux moyens que venait de développer son défenseur; qu'il insistait sur les récusations demandées, parce que les hommes qu'elles concernaient, ayant lu leurs noms sur les listes de proscription qu'on lui attribuait, devaient nécessairement le traiter en ennemi; qu'enfin, il était couvert par le décret de la Convention. Interrompu à plusieurs reprises par des huées et par des cris d'indignation, Chalier conserva son sang-froid et sa présence d'esprit : « Je parle, dit-il, devant des juges, ou de-« vant des bourreaux. Si je suis devant des juges incapables de « céder à des ressentiments particuliers, à des préventions « locales, à des sentiments de haine ou de vengeance, ainsi « qu'à l'esprit de parti qui se manifeste si ouvertement contre « moi, je me jette dans leurs bras en réclamant justice et pro-« tection. » Le tribunal n'accepta ni les récusations, ni les moyens d'incompétence, et passa outre pour juger au fond. Cozon résuma l'accusation en douze chefs, sur lesquels les jurés furent appelés à statuer. On conduisit Chalier dans une pièce voisine; il était accablé de fatigue, et s'endormit d'un sommeil profond. Après huit heures de délibération, les jurés déclarèrent l'accusé coupable sur tous les chefs. Cette séance avait duré vingt heures.

On alla réveiller Chalier pour qu'il entendît sa sentence; elle fut prononcée le 16 juillet, à quatre heures du matin. Le condamné prit aussitôt la parole, et parla avec véhémence contre ses juges qu'il traita de bourreaux. Il dit qu'il ne craignait pas la mort, qu'il serait vengé, et demanda à voir sa gouvernante, un ami et un confesseur. Ramené dans son cachot, il écrivit une note par laquelle il invitait son défenseur Moulin à faire imprimer, avec son plaidoyer, le discours improvisé par lui Chalier, et à publier, en même temps, les noms des juges et des jurés. Le tribunal avait accordé à Chalier ce qu'il désirait : le condamné vit sa gouvernante, ainsi que son défenseur Moulin; l'un et l'autre étaient en pleurs : Chalier les consolait, et les invitait à la résignation et au courage. Quand il aperçut son confesseur (c'était un prêtre constitutionnel, vicaire de l'église métropolitaine,

1. — Procès de Joseph Chalier, seconde partie, p. 46.

nommé Lassausse), il se jeta dans ses bras et le pressa contre son cœur. Chalier écrivit à sa famille, distribua aux pauvres une somme de cent soixante francs qu'il avait sur lui, offrit ses livres aux gendarmes, fit ses adieux à son compagnon de captivité, l'ex-maire Bertrand, qui fondait en larmes, et donna à sa gouvernante un dernier témoignage de l'affection qu'il lui portait.[1]

L'exécution avait été fixée à six heures du soir, et le moment du départ approchait : « Partons, dit Chalier, l'heure de mon « triomphe a sonné. » Il se récria quand le bourreau lui attacha les mains : « Crains-tu donc, lui demanda-t-il, que je ne m'é- « chappe ? » Dans le trajet de la prison de Roanne au lieu du supplice, il fit à son confesseur l'aveu d'une tentative de suicide. L'aspect de la place des Terreaux et de l'échafaud lui fit perdre toute son assurance : il eut une défaillance et son visage devint très pâle, selon quelques relations, dont le témoignage a été contredit par celui du confesseur, qui ne quitta pas le condamné un seul moment. Chalier, a dit l'abbé Lassausse, regarda d'un visage tranquille les spectateurs et l'instrument de mort; il monta d'un pas ferme sur l'échafaud, et voulut parler, mais un roulement de tambours ne le lui permit pas. Alors, se tournant vers son confesseur, qu'il embrassa ainsi que le crucifix : « Annonce « au peuple, lui dit-il, que je meurs pour la liberté; que je serais « trop heureux si ma mort et mon sang pouvaient la consolider,

1. — Chalier n'était pas riche; il possédait à Saint-Clair un petit terrain qu'il avait fait défricher, et dont la valeur ne dépassait pas cinq à six cents livres. Au moment de marcher à l'échafaud, Chalier fit une sorte de testament par lequel il invitait la municipalité de Caluire à maintenir sa gouvernante dans la possession du petit champ qu'il léguait à sa compagne. Il parla d'une somme de 60,000 fr. qui lui était due à Palerme en Sicile, et exprima le désir que la nation la fît rentrer. Il aimait mieux, disait-il, défricher un terrain inculte que d'avoir un jour recours à des secours peut-être humiliants, parce qu'il voyait que tout allait lui échapper.

Cependant Chalier devait avoir quelque aisance : il était depuis longtemps dans un commerce qui avait prospéré, et il possédait sans doute autre chose que son champ inculte de six cents livres et sa créance sur Palerme. Après avoir donné un premier à-compte à son défenseur officieux, Moulin : « Si cette somme ne suffit pas, dit-il, parlez; adjoignez-vous « des avocats, et, si vous réussissez à me retirer des mains de mes bourreaux, je vous « donnerai dix mille livres. » Chalier pouvait donc disposer de cette somme. (Mémoire justificatif pour le citoyen Moulin, défenseur officieux de Chalier). Après sa condamnation, Chalier souscrivit un billet de 900 livres que paya Bertrand, son associé, à l'avoué Moulin.

« et qu'il ne me reste qu'une grâce à demander au peuple de « Lyon : c'est que je sois la seule victime, et qu'il pardonne « à tous les autres. »[1]

La guillotine venait d'arriver de Paris, c'était Chalier qui devait en faire le fatal essai; disposé sur un plan presque horizontal, le couteau n'avait pas cette direction triangulaire qui donne tant de force et d'action à son tranchant : trop resserré entre les deux jumelles, il entama profondément le col et ne le coupa point. Le bourreau, Jean Ripet, le releva et le laissa retomber sans mieux réussir; un troisième coup agrandit l'horrible plaie; un quatrième ne trancha qu'incomplètement les os. Alors Jean Ripet tira un long couteau de sa poche et acheva la section de la tête, qui tomba enfin dans le panier. Chalier n'avait pas de cheveux; Jean Ripet saisit par l'oreille la tête sanglante, et la tint quelques moments suspendue pour la montrer au peuple. On enterra le cadavre au lieu réservé pour les suppliciés; le lendemain une femme patriote l'exhuma en secret, emporta la tête chez elle, et la conserva précieusement[2]. Ryard de Beauvernais périt du même supplice le 22 juillet, à six heures du soir.

1. — La relation officielle des derniers moments de Chalier (*Moniteur universel* du 2 septembre 1793) ne dit rien de ces paroles qu'il aurait prononcées sur l'échafaud : « Je donne « mon âme à l'Eternel, mon cœur aux patriotes, et mon corps aux scélérats; » ni de celles-ci qu'il aurait ajoutées en se tournant vers le bourreau : « C'est toi qui seras mon exécuteur « testamentaire. » Selon une autre relation peu digne de foi, Chalier, frappé au col d'un premier coup du couteau, se serait adressé au bourreau, et lui aurait dit : « Attache donc une « cocarde sur ma poitrine; je meurs pour la liberté. » Le Journal de Lyon (numéro du 17 juillet 1793) donne les détails de l'exécution : « Quelques claquements de mains, « dit-il, furent étouffés par l'indignation que fit éprouver le mauvais succès de l'instru-« ment..... Il (Chalier) essaya le premier cette sainte guillotine dont il demandait la « permanence. »

2. — Jugement du tribunal criminel du département de Rhône-et-Loire, qui condamne Joseph Chalier, âgé de 46 ans, natif de Beaulard en Piémont, président du tribunal du district de Lyon, y demeurant, place du Grand-Collége (maison du Tambour), à la peine de mort, pour avoir provoqué au meurtre et au pillage, et attenté à la vie et à la liberté des citoyens. *Lyon*, *Maire et Mars*, 1793, in-4°. — Procès de Joseph Chalier, condamné à mort par jugement du tribunal criminel de cette ville le 16 juillet 1793, l'an II de la République, suivi de sa défense prononcée par le citoyen Moulin, son défenseur officieux. *Lyon*, in-12. — La vie, la mort et le triomphe de Chalier, avec les lettres originales que ce martyr de la liberté a écrites, pendant sa détention, à son ami Bernascon, et qui ont été conservées avec soin par ce dernier, conjointement avec le citoyen Lauras. *Paris*, *impr.*

Pour bien apprécier le jugement de Chalier, il faut se reporter au temps et tenir compte des circonstances. Deux partis politiques se faisaient une guerre à mort; aucun terme moyen n'était possible, il fallait tuer pour ne pas être tué. Vivant et vainqueur, Chalier, sans remords et sans pitié, eût fait exterminer ses nombreux adversaires par son tribunal révolutionnaire : il était de très bonne foi dans son projet de faire couper plusieurs centaines de têtes, projet qu'il avait médité longtemps et dont il tenta plusieurs fois l'exécution. En mettant à mort Chalier, les Lyonnais girondins usèrent donc du droit de défense personnelle : pouvaient-ils et devaient-ils faire grâce ? c'est une question qu'il est bien facile de résoudre après l'événement. Délivré, et reporté au pouvoir par le cours inévitable de la Révolution, le vaincu du 29 mai eût-il, à son tour, accordé un généreux pardon à ses adversaires ? bien certainement non. Chalier était un fanatique révolutionnaire, un vrai monomane dans ses sanguinaires utopies; il eût infailliblement fait périr ceux qui l'auraient épargné. Mais son arrêt de mort a-t-il été légal ? toutes les formalités judiciaires ont-elles été observées dans son jugement ? c'est ce qu'on ne saurait affirmer. Le droit de récusation appartenait à l'accusé. Chalier, pendant les débats, fut constamment l'objet des manifestations malveillantes et passionnées de l'auditoire ; juges et jurés étaient évidemment sous les impressions de l'esprit de parti. Mais l'argument principal, c'est que Chalier était sous la sauvegarde d'un décret formel de la Convention, auquel le tribunal devait obéissance : il fut traité, non comme un accusé, mais comme un vaincu.[1]

de Pain, in-8° (sans date) — Actes de décès de Chalier et de Ryard de Beauvernais. (*Lyon en* 1793, p. 13.)

Voyez dans le chapitre IV le récit de l'apothéose de Chalier, et la même justification dans l'ouvrage suivant : *Lyon en* 1793. Procès-verbaux authentiques et inédits du Comité de surveillance de la section des Droits de l'homme, par P.-M. Gonon. *Lyon*, *A. Mothon*, 1847, in 8°. — Notices sur Chalier (*Biographie universelle*, et *Revue du Lyonnais*, 8e livraison, 1835, par M. César Bertholon.)

1. — Devenu secrétaire-greffier de la commission militaire instituée par les vainqueurs du 29 mai, Moulin fut incarcéré après le siége, et eût probablement péri s'il ne se fût prévalu de la défense de Chalier. Il fut mis en liberté (à Paris) le 8 fructidor. (Mémoire justificatif présenté à la Convention nationale, au Comité de sûreté générale, aux jacobins, à la République

Chalier avait annoncé que sa mort serait vengée : il disait vrai ; les représailles devaient être terribles. Soixante-quinze autres vaincus du 29 mai attendaient dans les prisons leur jugement, mais on avait trop à faire pour s'occuper d'eux ; le jacobin Hyddins se pendit aux fenêtres de son cachot. La position de Lyon relativement à la Convention avait beaucoup empiré ; Chalier était cher aux montagnards de l'Assemblée, et d'ailleurs sa mort avait eu lieu en violation formelle d'un décret. Tout se disposait pour l'attaque et pour la défense ; arrêtés dans les communes voisines de la ville et amenés à l'Hôtel-de-Ville, les représentants Noël Pointe, Santeyra et Lesterpt-Beauvais furent mis le lendemain en liberté. D'autres qui étaient en mission auprès de l'armée des Alpes écrivirent à la Convention, peignirent sous les plus noires couleurs l'esprit public des Lyonnais, et exprimèrent la crainte que la ville contre-révolutionnaire ne parvînt à s'emparer de Mâcon [1]. On annonçait d'autre part à l'assemblée (et c'étaient les représentants Rouyer et Brunel qui mandaient cette nouvelle) que le Conseil général du département de Rhône-et-Loire était en pleine dissolution, et que plusieurs de ses membres, dont ils envoyaient les rétractations individuelles, demandaient à ne point encourir la responsabilité des décrets de la Convention. Ils étaient mal informés, du moins quant à l'opinion de l'immense majorité des Lyonnais.

entière, par le citoyen Moulin, défenseur officieux du martyr Chalier. *Paris, imprimerie de Champon*, 1793, in-4°.)

Le jugement rendu par le tribunal criminel énonce (page 4) une accusation que le jury paraît avoir écartée ; la voici : « Il est enfin établi au procès, par une lettre missive « d'Oberlustat, sous la date du 22 mai dernier, qui paraît être la vingtième écrite audit « Chalier, portant le timbre de Rheinhausen, et une signature mystérieuse M[is]... de Saint- « V..., interceptée au bureau de la poste le lendemain ou le surlendemain de l'arrestation « dudit Chalier, en conséquence d'un arrêté du Conseil général provisoire, que, sous le « manteau du patriotisme, Chalier servait la cause des ci-devant nobles, et qu'on lui pro- « met de grandes récompenses de leur part ; que cette lettre atteste un projet de contre- « révolution, par lui conçu, qui a été fortement goûté du prince, et que Chalier a des rela- « tions avec divers particuliers de l'intérieur, qui se sont engagés à marcher au même but. »

Cette lettre pouvait avoir été écrite uniquement dans le but de compromettre Chalier.

1. — Les corps administratifs séant à Lyon, et les délégués de la section du peuple français dans le département de Rhône-et-Loire, formant le Comité de salut public ; séance du 3 août 1793, l'an II de la République. *Lyon, A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°.

L'Assemblée décide qu'elle prendra le titre de Comité général de surveillance et de salut public du département de Rhône-et-Loire.

Convoqués extraordinairement, les corps administratifs de la ville de Lyon acceptèrent la constitution donnée à la France; de leur côté, les assemblées primaires reconnurent formellement la Convention et protestèrent de leur soumission à la République une et indivisible [1]. Malgré cet acte solennel d'obéissance à la représentation nationale, les Lyonnais interceptaient les convois de munitions et de vivres qui traversaient leurs murs pour se rendre à l'armée des Alpes; ils les avaient d'abord laissés passer librement, mais ils se ravisèrent. Une proclamation du général de Précy, affichée le 19 juillet, annonça que le moment était venu, non de délibérer, mais d'agir [2]. Les rôles d'inscriptions pour le service militaire ne se remplissaient pas avec assez de promptitude; le général invitait les citoyens à les compléter, et à travailler aux redoutes et aux fortifications avec activité. Son appel fut entendu : le 4 du mois d'août, tous les travaux de défense étaient terminés, et Lyon attendait l'ennemi.

1. — Municipalité provisoire de Lyon; convocation des assemblées primaires pour le 28 juillet 1793... pour la présentation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et de l'Acte constitutionnel, en vertu du décret de la Convention nationale du 27 juin 1793. *Lyon*, le 26 juillet an II, in-fol. — Procès-verbaux de l'acceptation unanime de la commune de Lyon de l'Acte constitutionnel du 24 juin 1793, présentés à la Convention nationale, le 3 août, par les membres de la municipalité provisoire de Lyon. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-fol. — Adresse de la municipalité provisoire à la Convention nationale, du 2 août 1793, l'an II de la République. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°. — Extrait du procès-verbal de l'acceptation et proclamation de l'Acte constitutionnel dans la ville de Lyon. — Extrait des registres des délibérations du Conseil général de la Commune provisoire de Lyon, du 30 juillet 1793, an II. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°.

Il résulte des procès-verbaux que les assemblées primaires de Lyon acceptèrent à l'unanimité l'Acte constitutionnel.

2. — Proclamation du général Perrin-Précy aux sections de Lyon, du 19 juillet 1793, l'an II de la République. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-fol. — Extrait des registres de la Commission de salut public, du 12 juillet 1793, an II.

C'est le procès-verbal de la présentation par l'assemblée, au général Précy, des officiers dont les noms suivent : Louis-Joseph Julien, adjudant-major-général; Melchior Durand et Barthélemi Ferrus-Plantigny, aides-de-camp du général; Jean Vallès, commissaire des guerres; Grandval, général de brigade; Gabriel Julien, adjudant-général; Soulette, colonel; Gingenne, lieutenant-colonel; Gabriel et Gallet, adjudants-majors; Jean-Louis Faure, aide-de-camp du général Grandval; Louis Griffet, ingénieur militaire.

CHAPITRE IV.

LYON PENDANT LE SIÉGE.[1]

(DU 8 AOUT AU 9 OCTOBRE 1793.)

§ 1. Situation de Lyon, relativement à la Convention. — § 2. Position critique de la Convention; premières mesures prises par l'Assemblée contre la ville rebelle; création du département de la Loire. — § 3. Moyens de défense des Lyonnais. — § 4. Moyens d'attaque de la Convention. — § 5. Kellermann sous les murs de Lyon; sa proclamation aux Lyonnais; commencement des hostilités. — § 6. Bombardement de la ville. — § 7. Situation des assiégés pendant le mois de septembre; attaque générale le 29. — § 8. Dernières mesures prises par Couthon pour s'emparer de la ville. — § 9. Sortie du général de Précy.

§ I. Avant de commencer le récit du siége de Lyon, peut-être est-il convenable d'étudier cette question préliminaire de quelque

1. — On a dit ailleurs que, en vertu d'un décret de la Convention, la seconde année de la République une et indivisible avait commencé le 22 septembre 1793; ces temps sont déjà si loin de nous, qu'il est peut-être utile, pour l'intelligence de cette histoire, de faire connaître sommairement le calendrier républicain. Chaque mois, composé de trente jours, était partagé en trois décades, chacune de dix jours, nommés primidi, duodi, tridi, etc. Nommés d'abord complémentaires, les cinq jours restants furent appelés ensuite sans-culotides; la sixième sans-culotide était le jour bissextilaire. On avait consacré les jours sans-culotides aux fêtes de la vertu, du génie, du travail, de l'opinion, des récompenses, etc.

Voici les noms républicains des mois : janvier, nivose; février, ventose; mars, pluviose; avril, germinal; mai, floréal; juin, prairial; juillet, thermidor; août, messidor; septembre, fructidor; octobre, vendémiaire; novembre, brumaire; décembre, frimaire.

Dans le calendrier républicain de 1793, les noms de saints sont remplacés par ceux d'hommes célèbres ou par l'indication, soit d'une découverte, soit d'un fait mémorable. Voici

importance : pour quel intérêt politique les Lyonnais l'ont-ils soutenu ? quel fut leur drapeau ? celui de la royauté, celui de

quelques-unes de ces désignations : 1er janvier, découverte de l'imprimerie ; 2 janvier, décret sur les matières criminelles ; 3 janvier, Cicéron, martyr ; 4, Achille Harlay ; 5, Mathieu Molé ; 6, Ulric Hubert ; 7, Confucius ; 8, Yves, curé ; 9, Montesquieu ; 10, Pythagore. Le calendrier de 1794 remplace les noms de saints par des noms de végétaux ou d'instruments agricoles. Voici la première décade : primidi (dimanche 22 septembre 1793), raisin ; duodi (lundi 23), safran ; tridi, châtaignes ; quartidi, colchique ; quintidi, cheval ; sextidi, balsamine ; septidi, carottes ; octidi, amaranthe ; nonidi, panais ; décadi, cuve.

Quelques calendriers curieux parurent à Lyon pour l'an II de la République ; en voici l'indication : Nouveau Calendrier pour la IIe année de la République française, une et démocratique. *Ville-Affranchie*, *Tournachon-Molin*, in-18. — Calendrier républicain, rédigé d'après les décrets de la Convention nationale, avec les mois et jours correspondants à l'ancien calendrier, et les décrets sur l'ère des Français, ceux rendus sur Ville-Affranchie, etc. *Commune-Affranchie*, *de l'imprimerie républicaine*, *place Saint-Jean*, in-12. — Calendrier français pour la seconde année de la République. *Commune-Affranchie*, *chez le sans-culotte Destefanis*, *aux Halles de la Grenette*, in-12. Il est terminé par des chansons républicaines ; la première, intitulée la Gamelle, commence ainsi :

Savez-vous pourquoi, mes amis,
Nous sommes tous si réjouis?...

Voici les premiers vers de la seconde :

Vivent les braves montagnards,
Ces soutiens de la République !...

La troisième est l'hymne patriotique : « Veillons au salut de l'empire. » La quatrième est une romance adressée au peuple français, sur l'air de *Pauvre Jacques*.

Nouveau Calendrier républicain pour la IIe année de la République française, une, indivisible et démocratique. *Ville-Affranchie*, *de l'impr. de L. Cutty*, in-12 allongé. Il commence par les dix commandements républicains :

Français, ton pays défendras,
Afin de vivre longuement ;
Tous les tyrans tu poursuivras
Jusqu'au-delà de l'Indostan.

Voici le dernier commandement :

Le bien des fuyards verseras
Sur le sans-culotte indigent.

Calendrier de la République française, etc., imprimé par ordre de la Convention nationale et sur l'imprimé de Paris. *A Commune-Affranchie*, *de l'imprimerie républicaine des représentants du peuple*, *place du Temple de la Raison*, in-8°. — Calendrier républicain pour la troisième année de la République. *Commune-Affranchie*, *de l'imprimerie républicaine*, *place du Temple de la Raison*. On voit en regard du titre de ce calendrier une figure allégorique de la Liberté, au-dessous de laquelle sont des vers qui commencent ainsi :

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Ils sont tous unis, les bons patriotes...

A la fin est un cadran gravé qui donne le rapport des nouvelles heures avec les anciennes, adopté par la Convention nationale.

l'opinion républicaine vaincue à Paris au 31 mai, ou celui des départements méridionaux coalisés en fédération?

Ce qu'on sait déjà de la lutte des partis à Lyon, depuis 1787, laisse peu de doute sur les véritables sentiments de la très grande majorité des Lyonnais au mois d'août 1793, lorsque le siége de leur ville, par l'armée de la Convention, devint inévitable. Mais, sous la Restauration, une singulière opinion prit beaucoup de crédit : selon elle, Lyon s'était armé pour la cause de la monarchie déchue; Lyon voulait une contre-révolution dans l'intérêt de la royauté; Lyon, semblable à la Vendée, avait soutenu une guerre à outrance avec la Convention pour relever le trône et l'autel.

Tels furent, en effet, les griefs ou les prétextes de la Convention; elle présenta Lyon comme une ville contre-révolutionnaire, entièrement engagée dans l'intérêt monarchique, et les soldats de l'armée qu'elle lança contre cette ville adoptèrent cette opinion. Pour eux, ces Lyonnais qui leur faisaient une si rude guerre, ces muscadins qui se battaient si bien, étaient des royalistes. Cette accusation n'était pas entièrement dénuée de vraisemblance : quel général avaient choisi les corps administratifs de Lyon? Perrin de Précy, un des hommes les plus connus par leur dévouement sans réserve à la monarchie. Plusieurs de ses officiers supérieurs partageaient ses sentiments; quelques agents des princes étaient entrés en communication avec lui; enfin, un certain nombre de royalistes s'étaient enrôlés sous ses drapeaux, et correspondaient avec les émigrés de l'armée du Rhin.

Ces faits sont vrais, mais on ne saurait en déduire la conclusion que la majorité des Lyonnais n'était pas républicaine. Je l'ai dit déjà, Précy fut mis à leur tête, quoique royaliste : la bonne réputation qu'il avait laissée à Lyon comme militaire, la fermeté connue de son caractère, et peut-être encore ses relations avec quelques membres influents de la Commission départementale, telles furent les causes de sa nomination. Ce général n'exerça aucune influence politique; il prit la cocarde tricolore, prêta serment à la République, et parla le langage républicain dans toutes les circonstances qui le demandèrent : s'il fit quelques tentatives en faveur de la cocarde blanche, ce qui n'est pas prouvé, elles ne firent aucune sensation. Que Précy fût au fond royaliste très prononcé, c'est ce qu'on ne saurait nier; mais ce

qui n'est pas moins évident, c'est que le général avait loyalement accepté le commandement d'une armée républicaine, et que l'arrière-pensée qu'il nourrissait, sans doute, n'eut aucune influence sur sa conduite militaire. Quant aux Lyonnais, tous leurs actes annoncent qu'ils étaient sincèrement dévoués à la République; ils voulaient aussi la liberté et l'égalité, mais avec le règne de la loi. On ne trouve nulles traces de royalisme, ni parmi les ouvriers, ni parmi les classes moyennes : il faut, pour en rencontrer, les rechercher dans les classes supérieures; encore sont-elles peu sensibles, et limitées à quelques individus dont l'opinion n'engage pas celle de l'immense majorité des citoyens. Depuis le mois de mai, époque de la scission de la ville avec la Convention, jusqu'à la fin du siége, les corps administratifs, expression légale de la cité, publièrent un très grand nombre de proclamations et d'adresses. Toutes, sans exception, tiennent le même langage; toutes protestent de l'inébranlable dévouement des Lyonnais pour la République une et indivisible : qu'elle soit destinée aux citoyens du département, à la Convention, aux soldats des armées, c'est toujours la même profession de foi. Parmi vingt pièces officielles que je pourrais citer, celle-ci mérite d'être connue; elle parut le 31 juillet. La Commission populaire républicaine et de salut public de Rhône-et-Loire s'adresse aux gardes nationales requises de marcher contre Lyon, et leur dit :

« Citoyens soldats, on nous accuse d'être rebelles! mais on « ne voit flotter chez nous que les drapeaux tricolores : la cocarde « blanche, symbole de la rébellion, n'a jamais paru dans nos « murs. Nous des rebelles! mais qu'on nous cite les lois générales « que nous ayons méprisées, les trophées de la liberté que nous « ayons abattus.

« On nous accuse de royalisme : quelle imposture! Les cris « de « vive la République! » se font entendre ici de toutes parts. « Par un mouvement spontané, nous avons tous prêté le serment « de courir sur quiconque proposerait un roi, un dictateur, « des triumvirs. Nous défions qu'on trouve sur nos monuments « publics aucun attribut de royauté. Dans nos assemblées pri- « maires, nous avons examiné et reçu avec empressement la

« constitution républicaine qu'on nous offre. Nous avons juré « plusieurs fois de maintenir la République une et indivisible.

« Enfin, on nous taxe de fédéralisme. Frères et amis, cette « espèce de gouvernement nous révolte. Si nous avons rompu « quelques jours avec la Convention nationale, à la moindre « apparence d'intégralité, nous nous sommes ralliés autour d'elle, « comme centre d'action......... Frères et amis, si tant de vérités « ne vous frappent pas, soyez du moins sensibles aux cris de « l'humanité. Quand on fait mordre la poussière à un brigand de « l'Autriche, à la vue des attributs de l'esclavage, le sang de « l'homme libre bouillonne, il frémit d'horreur. Mais à l'om- « bre des drapeaux tricolores, en voyant nos symboles de la « liberté, en entendant nos accents républicains, oseriez-vous « lancer un plomb meurtrier? Non, citoyens; un frère n'aime « que les embrassements de son frère..... Nous portons l'olivier « de la paix, et des armes : l'olivier sera offert à tous les vrais « républicains; nos armes nous serviront de défense contre « quiconque voudrait nous asservir. »

Ce langage est formel. Louis XVI est qualifié de tyran dans plusieurs des arrêtés de l'administration postérieure au 29 mai, et dont quelques-uns prononcent des peines sévères contre tout individu qui serait trouvé détenteur d'emblèmes de la royauté. Les fêtes républicaines furent célébrées avec empressement, même pendant le siége, et nulle part le serment civique n'était prêté avec autant d'enthousiasme qu'à Lyon. Même pendant le siége encore, les prêtres réfractaires étaient poursuivis par la vindicte publique et obligés de se cacher; ils avaient sans doute grand nombre d'adhérents, leur opinion religieuse rencontrait beaucoup de sympathie, mais Lyon n'en mettait pas moins à exécution le décret de la Convention qui les concernait. Précy, je le répète, porta la cocarde tricolore, il prêta serment à la République, et commanda une armée républicaine pour le service de Lyon républicain. [1]

Mais, après avoir établi ce fait historique, il convient de faire une observation : Lyon haïssait et redoutait les doctrines sangui-

1. — Pendant le siége, des statues de la Liberté et de l'Egalité, exécutées en plâtre avec beaucoup de talent par Chinard, furent placées sur la façade de l'Hôtel-de-Ville.

naires de Chalier et des montagnards de la Convention encore plus qu'il n'aimait la République, et, plutôt que d'accepter leur joug abhorré, il aurait dérivé insensiblement jusqu'au royalisme Si le siége eût été levé, si les Lyonnais s'étaient réunis aux habitants de Marseille, de Toulon et de Bordeaux, vainqueurs de leur côté, il est fort probable que le mouvement contre-révolutionnaire aurait fini par prendre, avec le temps, une couleur monarchique. Lyon s'était mis en insurrection ouverte contre la Convention, assemblée nationale qui représentait légalement la France républicaine; sa cause et celle de la monarchie marchaient parallèlement en se rapprochant l'une de l'autre, et se seraient nécessairement confondues dans un temps donné.[1]

§ II. La situation de la Convention au moment où Lyon proclama sa volonté de résister à l'oppression par les armes, n'est pas moins digne de remarque : elle était extrêmement critique. Ce n'était point un mouvement isolé que l'insurrection de Lyon; soixante départements faisaient cause commune avec celui de Rhône-et-Loire, et tendaient à s'agglomérer. Tout le Calvados était en rébellion flagrante, et l'incendie se propageait avec célérité : Toulouse, Nîmes, Montauban s'étaient aussi révoltés contre le joug des montagnards, et tout l'Ouest était en feu. Armés ouvertement pour la cause de la monarchie et de la religion, les Vendéens s'étaient levés contre l'oppression comme un peuple de géants; des paysans sans discipline, mais dévoués, braves et bien commandés, avaient remporté d'éclatantes victoires sur les troupes de la Convention : Stofflet, Cathelineau, Charette, Lescure, La Rochejacquelein, Bonchamp, généraux improvisés, révélaient leurs noms, jusque-là peu connus, par les batailles qu'ils gagnaient sans canons et quelquefois sans fusils sur les armées de la République. Au Midi, les Marseillais liaient leurs mouvements avec les insurgés du Gard, et Toulon se livrait aux Anglais. Lyon, levant au centre l'étendard de la résistance, jetait dans la balance un poids considérable, et, par le fait de sa position géographique, se mettait à la tête de la

1. — Nous verrons les Lyonnais poussés au royalisme, après le siége, par les atroces mesures employées contre eux pour les punir d'une opinion qu'ils n'avaient pas encore.

fédération contre-révolutionnaire. C'est sur cette ville que marchaient les révoltés du cours supérieur du Rhône ; si la jonction se faisait, Paris était sérieusement menacé : ainsi, près des deux tiers de la France échappaient à la Convention.

A l'extérieur, mêmes dangers : vers l'Est il n'y a rien à craindre, pour le moment du moins ; la Suisse est neutre, elle redoute la Convention et la contagion des passions révolutionnaires qui déjà travaillent et menacent sa partie française. Mais la Sardaigne est inquiétante : on voit percer un esprit évident d'hostilité au travers des irrésolutions de la cour de Turin ; elle fait des préparatifs militaires, et, s'il faut ajouter foi aux royalistes, soixante mille soldats sardes se disposent à donner la main aux Lyonnais par Chambéry et les vallées latérales. Jamais le langage des émigrés n'a été plus confiant ; jamais les émissaires des princes n'ont prodigué plus de promesses et travaillé avec plus d'activité à la contre-révolution. Battues au Nord et aux Pyrénées, les armées républicaines, après la défection de Dumouriez, sont entièrement démoralisées ; elles n'ont confiance ni dans leurs généraux ni en elles-mêmes. Mayence a capitulé, les frontières sont entamées.

Et cependant la Convention n'a pas désespéré un instant de son salut ; elle a une grande force de volonté, un plan d'attaque bien conçu et une excellente position centrale, tandis que ses ennemis, à l'extérieur comme à l'intérieur, agissent séparément, les uns après les autres, sans tactique, sans aucune vue d'ensemble. La seconde coalition est bien autrement formidable que la première ; l'Angleterre, l'Espagne, la Sardaigne, Naples, le Saint-Siége, toute la Confédération germanique en font partie. Aux Alpes sont quarante-cinq mille Autrichiens ; aux Pyrénées, cinquante mille Espagnols ; en Belgique et sur le Bas-Rhin, cent dix mille Anglo-Bataves ; entre la Meuse et la Moselle trente-trois mille Autrichiens, et cent mille Autrichiens et Prussiens sur le Haut-Rhin. Mais, commandées pour la plupart par des généraux inhabiles, ces armées ne marchent pas de concert, ne lient point leurs opérations, et ne savent pas profiter de leurs premiers avantages. La Convention aura le temps de faire face à tous les périls.

Ce qui lui importait d'abord, c'était d'isoler les Lyonnais des

insurgés du Midi : Dubois-Crancé et Cartaux, suivis de quatre mille hommes d'infanterie et de la légion des Allobroges, se hâtent d'occuper le cours du Rhône supérieur; ils interceptent toute communication entre les Marseillais et les Lyonnais, mettent les Nîmois en déroute, et s'emparent du Pont Saint-Esprit. Cartaux franchit la Durance; son avant-garde, commandée par Doppet, bat les Marseillais dont une partie passe sous ses drapeaux; les gorges de Septèmes sont forcées. Aucun secours ne viendra aux Lyonnais du côté du Midi; ils ne doivent rien attendre des départements fédérés, assez occupés du soin de se défendre eux-mêmes. La Vendée poursuit à l'Ouest sa marche triomphante, mais elle ne sera pas toujours combattue par des généraux ineptes; Nantes lui résistera, et le temps de ses immenses désastres est proche. Grenoble, qui avait promis son concours, n'a pu tenir parole; Dubois-Crancé a dénoncé aux sociétés populaires les sections de cette ville, dont il se défiait avec raison, et il a été assez habile pour faire élire une municipalité montagnarde. Ainsi, point de secours à espérer du côté de l'Isère; le département de Saône-et-Loire, loin d'être un point d'appui pour Lyon, manifeste un esprit hostile, et les dispositions du département de l'Ain ne sont pas plus rassurantes.

Restent le côté de l'Est et l'armée sarde, mais elle ne s'est pas mise encore en mouvement; l'armée française des Alpes l'observe, et Kellermann aura sans doute le temps de lui barrer le passage.

Ainsi, les Lyonnais n'ont rien à espérer que d'eux-mêmes. Quels sont leurs moyens de défense, comparés aux moyens d'attaque ?

§ III. Les moyens de défense que Lyon possédait étaient de divers ordres : je comprendrai dans leur appréciation la situation topographique de cette ville au point de vue militaire; l'armée, composée des volontaires lyonnais, et des gardes nationales des campagnes voisines; les fortifications, redoutes et retranchements.

Il a été déjà question plusieurs fois, dans ce livre, des avantages de la situation topographique de Lyon au point de vue commercial; je les ai énumérés surtout dans l'histoire de l'insti-

tution des foires [1]. Au point de vue militaire d'autres considérations se présentent, et doivent être étudiées avec attention.

Les bassins du Rhône et de la Saône sont séparés du reste de la France par une longue chaîne dont les Vosges forment l'extrémité au Nord, et qui se rattache aux Cévennes par la montagne du Four. A l'Est sont le Jura et les Alpes, défense naturelle qu'appuie une ligne de places fortes du Rhin à la frontière maritime, depuis Belfort jusqu'à Antibes. Chef-lieu de cette portion isolée du territoire, Lyon est le nœud des communications du pays avec la Suisse, la Savoie et l'Italie; les deux grands cours d'eau qui le baignent sont des voies militaires toujours ouvertes pour ses relations avec le Mâconnais et la Bourgogne, d'une part, et d'autre part, avec le Dauphiné, la Provence, le Languedoc et la mer [2]. Au moment du siége, les Lyonnais, réduits à leurs seules ressources, perdaient en très grande partie les avantages de la situation topographique de leur cité: on l'a vu, maîtres du cours supérieur du Rhône, Cartaux et Doppet interceptaient la communication avec Valence, Avignon et Marseille; très influent dans le département de Saône-et-Loire, le représentant Reverchon s'était emparé de la navigation de la Saône depuis Gray jusqu'à Belleville. L'Ouest était libre pour les communications avec le Forez, et c'était de l'Est que Lyon attendait le concours, impatiemment désiré, de l'armée sarde. Les Lyonnais ne pouvaient point reculer leur ligne de défense à plus de cinq ou six kilomètres des murailles, encore n'était-ce pas sur tous les points : ils ne devaient donc mettre à profit que les accidents du terrain qui se rencontrent dans cette étroite circonscription. Dès-lors, non-seulement l'armée de la Convention pouvait les serrer de très près sans rencontrer aucun obstacle, mais encore elle disposait du concours des masses de gardes nationales que les représentants du peuple mettaient en réqui-

1. — Page 536 (XV[e] siècle). Je ne sais s'il est indispensable de relever ici une inexactitude qui a été commise dans ce chapitre : ce n'est pas Lyon, c'est le Lyonnais qui n'est séparé de la Loire, à l'Ouest, du côté de Saint-Symphorien-le-Château, que par la faible distance de quelques lieues. Lyon est à soixante-dix kilomètres de la Loire; mais l'ancien Lyonnais touchait presque au fleuve.

2. — L'importance militaire de la ville de Lyon sera indiquée, avec plus de détails, au chapitre sur les fortifications actuelles.

sition dans toutes les provinces voisines, et précipitaient sur Lyon comme une avalanche.

Située au pied de deux chaînes de collines, la ville est dominée à l'Ouest par le plateau de Fourvière, d'un accès facile pour une armée ennemie marchant dans cette direction; au Nord, par le large massif de la Croix-Rousse, dont les versants commandent par Cuire la Saône, et le Rhône par Montessuy. Un autre plateau, prolongement de la longue chaîne du Mont-d'Or, finit au château de la Duchère, colline élevée qui défend le faubourg de Vaise placé au fond du bassin. A quelque distance de ces points culminants sónt, au Nord, la route de Paris et la montagne de Limonest; au Midi, les collines d'Oullins et de Saint-Genis, entrecoupées de ravins profonds; à l'Ouest, les hauteurs de Sainte-Foy; et au Nord-Ouest, la route de Montbrison sur un sol qui s'élève progressivement du pont d'Alaï jusqu'à Duerne; à l'Est, les plaines ouvertes des Broteaux et du Dauphiné qui regardent en face les quais Saint-Clair, de Retz, de l'Hôtel-Dieu et de la Charité, dans toute la longueur de la presqu'île de Perrache. Cette indication topographique donne la situation nécessaire des armées assiégante et assiégée. Renfermés dans un rayon étroit, les Lyonnais devaient établir leurs points principaux de résistance à la Duchère, à Grézieu, au pont d'Oullins, à Cuire, à Fourvière, à Sainte-Foy et à la tête du pont du Rhône, et c'est ce qu'ils firent en effet. Appelées sur les points qui dominaient la ville et maîtrisaient le cours du Rhône et de la Saône, les troupes de la Convention occupèrent les hauteurs de Limonest, du grand Sainte-Foy et de Montessuy, sans négliger cependant les autres points. La colline escarpée et très accidentée de Fourvière était un excellent moyen de défense; aussi les Lyonnais en tirèrent-ils un très grand parti.

Leur armée se composait de huit mille hommes d'infanterie, d'un très petit corps de cavalerie et d'une compagnie de canonniers [1]; des gardes nationaux peu nombreux occupaient les postes de l'intérieur et faisaient le service de la place. Il y avait quelques anciens militaires et des sous-officiers expérimentés dans la

1. — La garde nationale de Lyon fournit sept mille deux cents hommes, et celle des autres districts, deux mille quatre cents.

plupart des bataillons; les communes voisines avaient fourni un certain nombre de volontaires : toutes ces forces réunies ne donnaient pas un chiffre de dix mille combattants. Il n'y avait point de troupes régulières. Disséminée sur une multitude de points, cette petite armée devait être bientôt excédée de fatigues; mais son moral était excellent [1]. Derrière elle se trouvait une population considérable, dont les divers éléments s'unissaient dans un même sentiment de patriotisme et de haine contre la Convention : il n'y avait pas de recrutement possible pour elle; toutes les campagnes furent bientôt occupées par l'ennemi. Ni la poudre ni les projectiles ne manquaient; Saint-Etienne avait envoyé des fusils, et l'Arsenal contenait des munitions de guerre. Un corps de tirailleurs, composé de jeunes gens alertes et adroits, s'était muni des armes de l'ancienne compagnie des arquebusiers; il s'exerçait fréquemment au tir, et rendit de très grands services. Les canons n'étaient pas en nombre suffisant; les fonderies travaillaient avec activité, et fournirent des pièces de quatre, de huit et de douze : l'artillerie était suffisamment pourvue quand le siége commença.

Il fallait de l'argent, et beaucoup, pour faire face aux dépenses; une somme préalable de trois millions, votée par le Conseil général, pourvut aux besoins les plus urgents [2]. Douze commis-

1. — « Les jeunes gens appartenant aux professions lettrées, a dit un témoin oculaire, leur compagnon d'armes, exécutaient ponctuellement leur service; mais ils obéissaient plutôt au sentiment du devoir qu'à leur inclination naturelle. Ceux du commerce étaient la force véritable de l'armée lyonnaise; ils étaient braves et hardis. Ceux qui tenaient aux classes élevées de la société eurent, en général, une conduite convenable. Il y eut nombre d'ouvriers pleins de dévouement et de courage. Les poltrons furent, sauf les exceptions, les gens à écritoire, ceux qui par quelque minime emploi tenaient à ce qu'on appelle la basoche. » (NOHLAC, *Souvenirs de trois années de la Révolution*). *Lyon*, 1844, in-12, p. 211. Beaucoup de domestiques combattirent bravement parmi les soldats du siége, et l'on vit même des prêtres dans les rangs des combattants. Des femmes servirent aussi; une jeune fille, Marie Adrien, se vêtit en homme et s'enrôla parmi les canonniers. Une femme de vingt-sept ans, Marie Cochet, se battit parmi les fantassins.

2. — La Commission populaire, républicaine et de salut public de Rhône-et-Loire, à tous les citoyens du département. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°.

Proclamation relative à la souscription ouverte pour subvenir aux dépenses de la défense.

Extrait des registres de la Commission populaire, républicaine et de salut public, du 20 juillet 1793. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°.

Il concerne la contribution de trois millions.

saires désignés par les sections avaient été chargés de faire la répartition de cette somme entre tous les citoyens dont le revenu dépassait trois mille francs ; il y eut des dons assez considérables en argent. Les volontaires avaient un uniforme, ils portaient la cocarde tricolore, et on lisait cette devise sur leurs drapeaux : liberté, fraternité, égalité. Une solde avait été fixée pour les officiers de tous les grades, y compris le général en chef. [1]

Les fortifications, commencées sous François Ier et terminées sous Louis XIII, n'étaient d'aucun service; leurs bastions ne pouvaient protéger la ville qui les débordait presque sur tous les points, et d'ailleurs, comme on l'a vu, le système d'attaque des places avait changé. Il fallait donc leur substituer des moyens de défense plus puissants et plus en harmonie avec les progrès de l'art de la guerre : c'est ce que fit avec activité et talent un ingénieur fort habile, le commandant de Chenelette. Il établit des batteries et des retranchements sur les points les plus favorables, et tira le plus grand parti possible des localités.

C'était par le plateau de Montessuy et au Nord que devait venir l'attaque la plus sérieuse : les hauteurs de Caluire, de Cuire et de la Croix-Rousse, qui le continuent, sont découpées en amphithéâtre et creusées, sur plusieurs points, de ravins profonds : c'est là que Chenelette disposa quelques-unes de ses batteries les plus formidables. La fameuse redoute nommée Gingenne, du nom de son intrépide commandant, était placée à l'embranchement des chemins de la Croix-Rousse et de Cuire; elle battait toute la campagne à droite, et enfilait le chemin de Cuire dans une grande partie de sa longueur. Un peu plus à gauche, au point culminant de la colline de Cuire, du côté du versant de la Saône, était le poste du cimetière, appuyé fortement sur deux autres postes, dont l'un occupait les jardins de la maison Panthod, et l'autre les jardins de la maison Combe. Plusieurs terrasses avaient été utilisées, et des maisons crénelées;

1. — Tarif des appointements et solde de la force départementale de Rhône-et Loire, approuvé par la Commission populaire, etc. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-fol. — Solde du général en chef de Précy, 25,000 livres ; pour équipement, 8,000 liv. ; pour les 27 officiers composant l'état-major (dont 4 chefs de brigade), 128,600 liv. ; cavalerie, composée de 210 cavaliers, 147,810 liv. ; infanterie, 9,707 hommes, 6,300,232 liv.

d'autres redoutes croisaient leur feu avec celle de Gingenne; défendues par les accidents naturels du terrain, elles étaient en outre protégées par des tranchées profondes. Ce côté de la ville n'avait rien à craindre d'un coup de main, et pouvait être à peu près considéré comme imprenable.

Au Midi, en avant du pont de la Mulatière et au-dessus du pont d'Oullins, se trouvait une batterie qui faisait face à la route de Saint-Etienne; une autre redoute commandait le chemin de Saint-Genis : ainsi la tête du pont de la Mulatière était suffisamment fortifiée.

En gravissant à l'Ouest les hauteurs de Sainte-Foy, on voyait sur le plateau deux batteries placées, la première en avant de la terrasse de la maison Morel, la seconde sur une petite colline voisine; en avant du petit Sainte-Foy, deux autres étaient établies, l'une sur la butte de Brulay, l'autre dans le jardin de la maison Julien. Des redoutes formidables, construites en avant des portes de Trion et de Saint-Irénée, plongeaient dans les chemins de Francheville et de Champvert. Huit pièces de canon et un fort retranchement défendaient la montée de Choulan; il y avait, enfin, d'autres batteries à Loyasse et à Fourvière.

Ce sont des plaines qui bordent la rive gauche du Rhône, en regard de la longue ligne du quai : au-delà du pont Morand, des batteries protégeaient les Charpennes; d'autres avaient été établies sur la rive droite du fleuve, et pouvaient croiser leurs feux; l'une d'elles était placée sur la terrasse de la Bibliothèque. De toutes ces redoutes, la plus considérable était celle que Chenelette avait établie à la tête du pont Morand, du côté des Broteaux, et qui portait le nom de ce commandant : construite avec une très grande solidité, en pierres de taille et en terrassements, elle avait la forme d'un fer-à-cheval : un fossé de vingt pieds de profondeur la défendait, et huit pièces de canon s'y trouvaient en batterie. Cette redoute des Broteaux, placée en avant du pont Morand, était un travail considérable; elle pouvait contenir quatre à cinq mille hommes et cinquante bouches à feu. Une batterie sur le quai du Rhône et un grand nombre de chevaux de frise protégeaient le pont de la Guillotière, que défendait en outre son pont-levis.

Les abords du faubourg de Vaise avaient été mis sous la

protection de la redoute et des retranchements de la Duchère; des batteries faisaient face aux routes de Paris, et étaient appuyées par des postes avancés.

Tant que le blocus de la ville ne fut pas complet, il y eut suffisamment des vivres: Lyon en tirait du Forez; le côté de l'Ouest était libre. Mais la disette ne pouvait tarder à se montrer dans une ville de cent cinquante mille âmes, dès qu'elle serait investie de toutes parts.

Tels étaient les moyens de défense de Lyon; la population était déterminée à se bien défendre, et son courage valait mieux que des murailles[1]. Il s'agissait, pour les Lyonnais, de combats bien autrement sérieux que ceux qu'ils avaient eu à soutenir autrefois contre les troupes mercenaires de leurs archevêques: c'était une armée régulière et munie d'une nombreuse artillerie qui se disposait à les assiéger. Mais toutefois la lutte n'était pas insensée: quand elle commença, la Vendée triomphante menaçait Paris; l'armée sarde s'ébranlait pour venir au secours de Lyon; Toulon était aux Anglais, et le Midi n'était pas contenu si bien qu'il ne donnât de grandes inquiétudes à Cartaux: il ne s'agissait que de gagner du temps. De leur côté, les émigrés se proposaient de forcer les lignes de Weissembourg et de tenir l'armée républicaine en échec, tandis que le prince de Condé, à la tête d'un corps d'armée d'élite, marcherait sur Lyon par la Franche-Comté. Une de ces combinaisons pouvait et devait réussir; les Lyonnais avaient donc des chances pour eux.

§ IV. Considérons maintenant quels étaient les moyens d'attaque:

Ils ne furent pas proportionnés d'abord à la grandeur de l'entreprise. Les représentants du peuple détachèrent de l'armée des Alpes douze bataillons de troupes de ligne, de quatre cents hommes chacun, six cents chevaux et une centaine de canonniers; c'était, tout au plus, un effectif de six mille soldats,

1. — Des poteaux, dressés en avant des travaux de défense, portaient en grosses lettres rouges cet article de la Déclaration des droits de l'homme: « Quand le gouvernement viole les « droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple le « plus saint et le plus indispensable des devoirs. »

auxquels se joignirent huit mille réquisitionnaires. On n'amena d'abord que douze pièces de canon, qui avaient cinq mille coups seulement à tirer [1]. Il s'agissait de cerner Lyon sur une circonférence de quarante kilomètres : une armée de trente mille hommes avait paru suffisante ; elle dépassa de beaucoup ce chiffre vers la fin du siége, mais il n'y eut jamais plus de dix mille hommes de troupes réglées. On fit, pendant le mois d'août, et surtout au mois de septembre, un approvisionnement immense en munitions ; cinq cents canonniers exercés arrivèrent successivement et eurent à leur disposition cent trente pièces de canon pour la plupart de gros calibre, quatorze mille bombes, et trente-quatre mille boulets ; la poudre et les cartouches étaient en quantité considérable, et cinq mille chevaux suffirent à peine pour le transport de ce matériel énorme. Briançon, Gap, Embrun et le fort Barraux fournirent une partie des munitions et approvisionnements de siége ; il en vint de Besançon, et surtout de Grenoble, dont l'arsenal fut presque vidé par le directeur Lagrée. Vaubois n'eut cependant à sa disposition toute l'artillerie dont il avait besoin pour les quatre camps, que pendant les derniers jours du mois d'août. Tous les approvisionnements vinrent par des charrois difficiles, souvent à dos de mulets, et à force de réquisitions : pour ne pas dégarnir complètement les places de guerre, on tira la poudre, les boulets et les bombes d'une distance de plus de soixante lieues. C'était à l'artillerie et aux troupes de ligne que le service actif devait être confié ; on se proposait d'employer les gardes nationales pour compléter le blocus, et quelquefois pour des affaires d'avant-poste. Rassemblés aux environs de la ville de Bourg, les corps détachés de l'armée des Alpes se mirent en marche dans les premiers jours du mois d'août, et arrivèrent à Caluire, aux portes de Lyon, dans la matinée du 8. Ils reçurent, quelques semaines plus tard, le renfort très nécessaire de la garnison de Valenciennes, qu'une capitulation mettait à la disposition de la Convention pour les affaires de l'intérieur. A la fin du siége, l'armée se composait de soixante mille hommes. Elle était brave et dévouée ; on lui avait représenté les Lyonnais

1. — Rapport de Dubois-Crancé à la Convention. (*Moniteur universel*, octobre 1793.)

comme des contre-révolutionnaires, qui appelaient en France les royalistes et les étrangers.

Kellermann ne devait la commander que peu de temps; il détestait la guerre civile, et voulait laisser au ressentiment de la Convention le temps de se calmer. Tel était aussi le projet de Dubois-Crancé, en même temps représentant du peuple et général. C'était un bon ingénieur; il avait une grande activité, beaucoup de courage et un talent militaire incontestable : habile tacticien et administrateur capable, il dirigea lui-même toutes les opérations du siége, qu'il surveillait jusque dans leurs plus petits détails. Ménager de la vie du soldat, il voulait n'agir qu'à coup sûr et réduire Lyon avec l'artillerie et la famine. Comme il était présent à toutes les attaques de quelque importance, et qu'il n'abandonnait un point que pour se présenter bientôt après sur un autre avec un infatigable acharnement, il devint bientôt l'objet particulier de la haine des assiégés. Kellermann et Dubois-Crancé avaient sous leurs ordres les généraux Lestrade, Petit-Guillaume, Rivas et Dumuy; Vaubois commandait l'artillerie; le général Saint-Remy était chef d'état-major.

Voici quel était, dans ses dispositions principales, le plan des généraux de la Convention : 1° s'emparer du cours de la Saône à Trévoux, et du cours du Rhône à Montluel; 2° occuper par des corps nombreux de gardes nationales toutes les hauteurs qui dominent Lyon, à Montessuy, à Limonest, à Sainte-Foy; 3° investir Lyon le plus complètement possible, de manière à n'y laisser entrer ni munitions ni vivres; 4° en cas de résistance obstinée, écraser la ville sous les bombes et la brûler avec des boulets rouges. L'investissement complet ne fut pas possible de longtemps; il n'y avait pas assez d'hommes pour occuper tous les débouchés d'une enceinte aussi vaste. Les Lyonnais, au commencement du siége, avaient conservé la liberté de leurs communications avec Saint-Etienne et le Forez; ils étaient maîtres du cours du Rhône inférieur jusqu'à Valence.

En partant de Grenoble, Dubois-Crancé arrêta les dispositions suivantes : une colonne appuyant sa gauche à la rive droite du Rhône, et sa droite à la rive gauche de la Saône, interceptera le cours de ces deux rivières, et toute communication avec le département de l'Ain et Genève; une seconde colonne, atteignant par sa

droite à la rive gauche du Rhône, passera par Villeurbanne, la Ferrandière et la Guillotière, couvrira le département de l'Isère, et, traverssant le Moulin-à-Vent, portera sa gauche sur la rive gauche du Rhône, après la jonction de la Saône, vis-à-vis de Pierre-Bénite, de manière à occuper tout le front de la ville de Lyon parallèlement au quai du Rhône. Une troisième colonne, en contact avec la rive droite du Rhône, à Pierre-Bénite, remontera par Saint-Genis au pont d'Alaï, défendra les routes du Puy et du Forez, et menacera les hauteurs de Sainte-Foy ainsi que la chaussée de Perrache. Enfin, une quatrième colonne partant du pont d'Alaï, passant par la Duchère, Ecully et Saint-Rambert, protégera les chemins, soit du Bourbonnais, soit du Mâconnais, et fermera la circonvallation, en prêtant sa gauche sur la Saône à la droite de la première colonne. Un pont placé à Collonges sur la Saône, un autre sur le Rhône à la Pape, et une traille à Pierre-Bénite, établiront les communications nécessaires entre ces différentes colonnes. En conséquence, trois bataillons, formant la tête de la colonne des réquisitions de l'Isère et de l'Ardèche, eurent ordre de se rendre à Bourgoin pour occuper la ligne parallèle au prolongement du Rhône, vis-à-vis de Lyon. Trois bataillons, avec les réquisitions de Rhône-et-Loire, de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or, allèrent à Limonest, avec ordre de se maintenir sur l'espace qui sépare Saint-Rambert de la Tour-de-Salvagny. Six bataillons, prenant Caluire pour point central, se rendirent maîtres du terrain situé entre la rive droite du Rhône et la rive gauche de la Saône, aidés par les compagnies lyonnaises et par les réquisitions de l'Ain. Ce plan ne laissait libre que le terrain qui, de la Tour-de-Salvagny, passe par Grézieu, Saint-Genis et Oullins, jusqu'à la rive droite du Rhône; mais cette place était assignée aux colonnes du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la campagne de Lyon. [1]

C'était sur Fourvière qu'aurait dû avoir lieu l'attaque principale, d'après les conditions topographiques de la ville assiégée; c'était là que se trouvait le point vulnérable. Mais une considération majeure fit adopter un autre plan d'opération; il importait, avant tout, d'intercepter les communications de Lyon avec

1. — DUBOIS-CRANCÉ. Compte rendu à la Convention nationale, p. 24.

l'armée sarde qui marchait à son secours. Ce fut donc au Nord que se présenta l'armée assiégeante; elle étendit bientôt sa ligne d'attaque, et se groupa sur quelques points principaux.

Le camp le plus considérable était au Nord, sur le plateau de Montessuy, de la rive droite du Rhône à la rive gauche de la Saône; il commandait le cours supérieur des deux fleuves, et rompait toute communication entre Lyon, la Suisse, la Savoie et le département de l'Ain. Du point culminant de la colline, les batteries prendraient en écharpe le plus riche quartier de Lyon: si les troupes réussissaient, par un brusque assaut, à s'emparer des redoutes lyonnaises de la Croix-Rousse, la ville serait prise. Kellermann établit son quartier général au château de la Pape, situé au-dessous de Montessuy, sur la route de Genève et en face du quartier Saint-Clair. Des bataillons de gardes nationales de l'Ain et des compagnies de gardes nationales de Rhône-et-Loire occupaient, avec les troupes de ligne, tous les points militaires du vaste plateau.

Limonest et tout l'espace compris entre Saint-Rambert et la Tour-de-Salvagny était gardé par des bataillons de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire : c'était là que se trouvait le camp du général Rivas, dont les postes s'étendaient jusqu'à une petite distance des collines de la Duchère.

Un troisième camp était établi, à gauche et au Midi, sur le plateau qui domine le confluent du Rhône et de la Saône; il avait des postes à Pierre-Bénite, à Saint-Genis, sur les hauteurs d'Oullins et en avant du grand Sainte-Foy.

Il y avait enfin un quatrième camp dans les plaines du Dauphiné, sur la rive gauche du Rhône : le général Vaubois occupait Villeurbanne et la Ferrandière; il avait poussé ses avant-postes jusqu'au faubourg de la Guillotière. Trois bataillons de gardes nationaux de l'Ardèche et de l'Isère stationnaient à Bourgoin.

Des communications étaient établies entre ces camps divers; un pont de bateaux, construit sur le Rhône auprès de la Pape, y ouvrait un libre accès sur les plaines du Dauphiné. L'armée de la Convention pouvait se recruter facilement; elle tirait des forts voisins ses provisions de guerre, et rien ne gênait l'arrivée des subsistances au quartier général et dans les camps qu'elle

occupait. On vient de voir quelle était la situation des assiégeants et des travaux de défense des Lyonnais; elle donne l'intelligence des opérations militaires qui furent exécutées des deux parts. [1]

§ V. A peine arrivé sous les murs de Lyon, le 8 août, Kellermann adressa aux habitants de cette ville une proclamation dans laquelle il leur rendait compte de ses motifs [2]. Son armée, leur disait-il, obéissait au décret de la Convention qui l'avait chargé du rétablissement de l'ordre : « Puisque les Lyonnais reconnaissaient l'autorité de la Convention, ils recevraient « sans doute ses soldats comme des frères, et donneraient la « preuve de leur soumission aux lois, ainsi que de leur amour « pour la liberté. Ils ont une heure pour ouvrir leurs portes; « passé ce délai, on les traitera en rebelles. » Kellermann imposait les conditions suivantes : toute autorité civile ou militaire cessera dans la ville de Lyon; l'Arsenal et tous les moyens de défense seront remis à l'avant-garde; Lyon paiera une indemnité pour les frais de l'expédition, et donnera une gratification aux soldats de la République; Lyon, enfin, se soumettra à tous les décrets de la Convention rendus depuis le 31 mai. Si ces propositions ne sont pas acceptées, les citoyens de Lyon porteront collectivement la responsabilité de tous les maux qui pourront en résulter. Dans leur proclamation particulière les représentants du peuple déclaraient d'avance rebelles et traîtres à la

1. — Carte des environs de Commune-Affranchie, où sont représentés les travaux du siége soutenu par cette ville rebelle pendant les mois d'août et de septembre 1793, gravée d'après les dessins de Girard Aubert, capitaine du génie à l'armée des Alpes, par Gentot, propriétaire, graveur, quai de Saône.

Cette carte, fort utile pour suivre avec exactitude les opérations du siége, a été reproduite, réduite au quart, par M. Gonon (*Bibliogr. histor.*, p. 392). On la trouve encore, gravée sur de plus larges proportions, dans l'*Histoire du siége de Lyon*, par A. Balleydier.

2. — Lettre du général Kellermann aux administrateurs de Lyon, suivie de l'adresse des représentants du peuple, Dubois-Crancé et Gauthier, aux citoyens de cette ville, du 10 août 1793, au quartier général de la Pape; imprimées et envoyées aux départements et aux armées. *Paris, imprimerie nationale*, in-8°.—Procès-verbal de la séance publique des autorités constituées de la ville de Lyon, réunies aux délégués des assemblées primaires du peuple français du département de Rhône-et-Loire, etc., pour délibérer sur une lettre à eux adressée par Dubois-Crancé et Gauthier, représentants de l'armée des Alpes, du 14 août 1793, à deux heures du matin. *Lyon*, *A.-V. Delaroche*, 1793, in-4° et in-fol.

patrie, avec entière confiscation des biens au profit de la nation, tout individu dont le fils, le commis ou même le serviteur ou ouvrier aurait été convaincu d'avoir porté les armes contre la République et contribué aux moyens de résistance. Ce fut le général Saint-Remy, chef d'état-major, qui apporta du quartier général du château de la Pape, aux avant-postes lyonnais à Caluire, la proclamation de Kellermann; elle était accompagnée d'une sommation plus brève et plus impérative, que remit un officier de l'avant-garde républicaine à un chef de poste lyonnais.

Ainsi Kellermann ne donnait qu'une heure aux Lyonnais pour ouvrir leurs portes; elle n'était pas expirée que déjà les hostilités avaient commencé. De quel côté partit le premier coup de canon? Kellermann se plaignit de ce qu'aucune réponse n'eût été faite à sa sommation, et de la conduite des Lyonnais qui avaient tiré à mitraille sur les troupes de la République, avant le terme du délai fixé. « Ce procédé, dit-il dans sa lettre, est « sans exemple dans les annales de la guerre. » Le Conseil administratif de la ville répondit le 9, et récrimina de son côté: selon lui, la réponse avait été envoyée avant le terme assigné. Il rejette avec énergie l'accusation de perfidie portée contre les Lyonnais qui n'ont point attaqué les premiers [1], et il déclare qu'il persiste à repousser l'oppression. Ce Conseil atteste sur l'honneur et sur la religion que les Lyonnais ne connaissent pas les émigrés, qu'ils veulent la liberté, l'égalité, la République une et indivisible; qu'ils se soumettent à la Convention comme centre d'unité, qu'ils obéiront à ses décrets, mais qu'ils combattront les factieux et les anarchistes.

Kellermann répliqua le même jour, et posa fort bien la question de droit: « Il fallait préalablement, dit-il, commencer par « obéir à la Convention et à ses lois; tant que les Lyonnais ne « se soumettraient pas aux décrets de la Convention nationale, « ils ne pourraient être considérés comme des républicains et

1. — Le Journal de Lyon (n° 129) prétendit qu'avant l'expiration de l'heure donnée par Kellermann l'avant-garde républicaine avait fait sur les Lyonnais une décharge de deux coups de canon, et qu'un escadron de cavalerie, qui buvait et fraternisait avec un détachement lyonnais, l'attaqua traîtreusement et lui fit deux prisonniers.

Il est difficile de découvrir la vérité; cependant les probabilités sont en faveur de Kellermann, dont la loyauté est au-dessus de tout soupçon.

« s'exposeraient à être traités en rebelles. » Il invitait donc la ville à déposer les armes, conseil qui ne fut point écouté.

On était à la veille du 10 août; les corps administratifs de Lyon résolurent de célébrer avec pompe la fête républicaine, et ils écrivirent à Kellermann pour l'engager à y faire représenter son armée par une députation; le général n'accepta pas. Tandis que le canon tonnait à Montessuy, les autorités constituées de la ville de Lyon se réunirent sur la place de la Fédération, précédées par un brillant cortége; la gendarmerie nationale ouvrait la marche. Il y avait une grande affluence de peuple; une députation de Marseillais assistait à cette solennité patriotique : un immense autel, surmonté d'une statue de la Liberté, s'élevait au milieu de la place. Le général de Précy, accompagné de son état-major, était présent; le président du District lut un discours que suivit le serment de fidélité à la République et de résistance à l'oppression.

On abjura ceux des droits féodaux qu'avait oubliés le décret de l'Assemblée nationale; leurs titres furent brûlés sur un bûcher. Il y eut un vif élan patriotique à cette fête, qui finit à six heures du soir, au bruit du canon de l'ennemi.

Un des premiers actes des représentants du peuple fut d'affaiblir le Lyonnais, en séparant son territoire du Forez; le 12 août, ils créèrent le département de la Loire, et déclarèrent bientôt après que le faubourg de la Guillotière ne faisait plus partie de l'agglomération lyonnaise; ils le réunirent au district de Vienne. [1]

1. — Arrêté des représentants du peuple, Dubois-Crancé, Sébastien Delaporte, Claude Javogues et Gauthier, portant établissement provisoire d'un département composé des districts de Saint-Etienne, Montbrison et Roanne, sous la dénomination de la Loire, dont le chef-lieu sera Feurs. Fait à la Pape, au quartier général de l'armée des Alpes, le 12 août 1793, l'an II de la République. *A Montluel, de l'impr. de l'Armée*, in-fol. — Arrêté des représentants du peuple près l'armée des Alpes, portant que la commune de la Guillotière est distraite du département de Rhône-et-Loire pour être réunie au district de Vienne, du 12 août 1793. *Montluel, imprimerie de l'Armée*, in-fol.

Pour détacher les habitants de la campagne des intérêts lyonnais, les représentants du peuple établirent provisoirement le département de Rhône-et-Loire à Feurs, et le district de la campagne à Neuville-sur-Saône. En isolant ainsi Lyon, ils lui ôtaient de grandes ressources en hommes et en subsistances. Par un autre arrêté ils proclamèrent que tout citoyen sorti volontairement de Lyon, recevrait, dans le lieu qu'il aurait choisi pour domicile, la valeur d'une livre et demie de pain et dix sous par jour pendant la durée du siége, après avoir été interrogé par un comité de patriotes lyonnais établi à Caluire.

Cependant, emportées par leur ardeur et persuadées que des bourgeois ne sauraient leur résister, les troupes de Kellermann s'étaient précipitées sur les redoutes de Caluire et de la Croix-Rousse. Après une forte canonnade, leurs attaques furent vigoureusement repoussées : renouvelés le 11, le 12 et le 13, ces assauts n'eurent pas un meilleur sort ; l'avantage demeura aux Lyonnais, dont la confiance augmenta beaucoup. Kellermann n'avait pas compté sur une défense aussi vigoureuse ; il tint, le 14 août, un conseil de guerre au quartier général de la Pape : il y fut question du bombardement ; mais Dubois-Crancé voulut écrire encore aux Lyonnais ; il les invita fortement à une soumission immédiate dans sa lettre qui est fort longue. C'était une discussion approfondie du point de droit : « Il n'y a pas de « gouvernement possible, leur dit-il, sans l'obéissance à la loi, « et le droit de résistance n'appartient pas à toutes les fractions « de la société en dehors des pouvoirs légaux. » Tel était le texte qu'il développa ; la réponse des corps administratifs fut courte et digne : « Le peuple de Lyon, disait-elle, ne portera « jamais d'indignes fers ; il résistera jusqu'à ce que la liberté « soit ensevelie avec lui sous les ruines de la ville. Quarante « mille hommes, ajoutait-elle, sont sous les armes ; ils ont juré « de défendre jusqu'à la mort les droits de l'homme, leur « liberté, leurs propriétés, et la sûreté des citoyens qu'ils ont « investis de leur confiance. » Quelques jours après, un commissaire-ordonnateur des guerres vint à Lyon, chargé d'un message ; il y passa trente-six heures, et y fut témoin de l'enthousiasme des citoyens et de l'unanimité de leur opinion pour la résistance : sa mission n'eut aucun résultat [1]. Pendant qu'il l'accomplissait, les troupes de la Convention attaquaient avec

1. — Procès-verbal de la séance publique des autorités constituées de la ville de Lyon, réunies aux délégués des assemblées primaires du peuple français du département de Rhône-et-Loire, composant le Comité général de salut public, et en présence des commissaires-députés de toutes les sections de Lyon et de ceux des municipalités de Vaise et de la Croix-Rousse, du 15 août 1793. Présidence du citoyen Bemani. *Lyon, A.-V. Delaroche*, 1793, in-4°.

C'est une réponse à la communication du citoyen Pâris : le peuple de Lyon veut la République une et indivisible ; il reconnaît l'autorité et la suprématie de la Convention nationale. L'assemblée a voté à l'unanimité le serment civique en présence du commissaire-ordonnateur Pâris.

fureur la redoute Gingenne, et se retiraient après avoir essuyé un feu meurtrier. Elles furent plus heureuses sur un autre point, aux Tupiniers, près de Grézieu, en défendant une redoute dont les Lyonnais avaient tenté de s'emparer par un coup de main. Peu importants en eux-mêmes et sans résultats décisifs, ces engagements aguerrissaient les Lyonnais et enflammaient leur courage; non-seulement ils résistaient, mais encore ils faisaient éprouver à Kellermann des pertes considérables. Avertie par ces échecs répétés d'être plus prudente, l'armée de la Convention se livra moins et changea de tactique : elle reçut de nouveaux renforts de gardes nationales, et son artillerie devint formidable. C'est la guerre à coups de canon qu'elle allait faire.

Toujours persévérants dans leur projet d'isoler les Lyonnais, les représentants du peuple s'occupèrent des moyens de leur ôter le concours de Montbrison et de Saint-Etienne. Javogues se rendit dans le Forez, et mit les gardes nationales en réquisition; il réussit non-seulement à contenir Saint-Etienne, mais encore à diriger sur Lyon huit mille hommes de la campagne qu'on employa à compléter le blocus. Ces gardes nationales stationnèrent au-dessus du pont d'Oullins, et menacèrent de ce point la Mulatière et l'avenue de Perrache.

Dubois-Crancé attendait de l'Auvergne de nombreux bataillons qui ne venaient pas; il envoya pour hâter leur marche le général Nicolas qui partit pour le Puy-de-Dôme, escorté par un petit corps de cavalerie et accompagné de quelques officiers. Cette expédition fut malheureuse : le général Nicolas se laissa surprendre au milieu de la nuit dans la petite ville de Saint-Anthême par le général Rimbert (de la Roche-Négly), qui le livra aux Lyonnais. Cet avantage fut compensé bientôt par un échec : le général lyonnais Servan s'était porté sur Rive-de-Gier avec un petit nombre d'hommes et deux pièces de canon; il fut inopinément attaqué par des forces supérieures. Entouré par les dragons de la Convention qu'appuyaient une multitude de gardes nationaux et de paysans ameutés, il se retrancha dans la grange des Flaches et fut contraint à se rendre; il était grièvement blessé. Servan fut conduit au camp républicain de la Ferrandière, et fusillé immédiatement. Trois représentants, Couthon, Maignet et Châteauneuf parcoururent le Cantal et le Puy-de-Dôme; ils

pressèrent la levée en masse des gardes nationales qu'attendait si impatiemment Dubois-Crancé; beaucoup d'Auvergnats se rendirent à leur appel. Au Nord, dans le département de Saône-et-Loire, le représentant Reverchon mit en réquisition cinq mille gardes nationaux qu'il amena à Villefranche; ils campèrent à Anse, et se mirent en relation avec le camp de Limonest.

Mais le côté de l'Est donnait beaucoup d'inquiétude aux républicains; c'est par là qu'une armée de quarante mille Sardes devait venir au secours des Lyonnais. Elle s'était enfin mise en mouvement; ses têtes de colonnes gravissaient le petit Saint-Bernard, et menaçaient de déboucher par le Mont-Cenis. Toute l'espérance de la contre-révolution était dans ce puissant auxiliaire : cette armée entretenait toutes les illusions des émigrés; elle était nombreuse et bien disciplinée, mais très mal commandée. Son général, le duc de Montferrat, prit toutes ses mesures comme s'il eût voulu faire manquer l'expédition : il partagea ses troupes en trois corps d'armée; quinze mille hommes s'engagèrent dans la vallée de Sallenches, pour déboucher sur Genève; douze mille marchèrent sur Chambéry par la Maurienne; Montferrat et le corps principal se dirigèrent sur Moustier par la Tarentaise. C'est à Conflans que se réunissent les trois vallées : partis le 14 août, les Sardes n'y étaient pas encore arrivés à la fin du mois. De petits détachements français les tinrent en échec, et firent une résistance obstinée. A la première nouvelle du mouvement de l'armée sarde, Kellermann demanda et obtint, non sans peine, un congé de quelques jours pour aller à sa rencontre; il laissa la direction du siége de Lyon aux généraux Dumuy et Dubois-Crancé, et partit à peu près seul. Chemin faisant, il ramassa plusieurs bataillons de gardes nationales de l'Isère et quelques troupes de ligne, fit quelques levées en Savoie, et parvint à organiser une petite armée de douze mille hommes. C'était assez pour fermer à l'ennemi les issues des vallées de la Maurienne et de la Tarentaise : encore quelques jours, et Kellermann serait assez fort pour attaquer les Sardes dans leur forte position d'Espierre sur la chaîne du Grand-Loup, point de communication entre les deux vallées, et pour rejeter les quarante mille Sardes par-delà leurs Alpes. Tout espoir d'un secours étranger fut ôté aux Lyonnais.

§ VI. Pendant que ces divers événements s'accomplissaient, le siége de Lyon prenait une face nouvelle.

Commencé depuis douze jours, il n'avançait point; les troupes de la Convention n'avaient pas gagné un centimètre du terrain que les Lyonnais s'étaient proposé de défendre. Elles s'étaient attendues à une victoire facile; on leur avait affirmé que les muscadins lyonnais ne résisteraient pas à leur première attaque, et cependant de vigoureux assauts tentés par les bataillons républicains sur les redoutes de Cuire et de la Croix-Rousse avaient été repoussés. On avait perdu beaucoup d'hommes dans ces engagements, et les Lyonnais avaient peu souffert. Le temps s'écoulait; il fallait donc changer de tactique.[1]

Ces considérations portèrent Dubois-Crancé à mettre enfin à exécution le projet de bombardement; puisqu'on ne pouvait prendre la ville de vive force, on la brûlerait. De nombreux convois de munitions et de projectiles étaient arrivés au camp; la poudre ne manquait pas, et on avait tiré des forts les plus voisins cent pièces de canon de gros calibre. Dubois-Crancé voulut cependant avertir encore une fois les Lyonnais des dangers qu'ils allaient courir : il leur adressa un long exposé des événements qui avaient précédé et amené le siége, et leur fit un tableau terrible des mortiers déjà chargés de bombes et des boulets déjà rougis par la flamme qui menaçaient leurs habitations d'un inévitable incendie. Dubois-Crancé demandait enfin ce qu'ils auraient gagné quand ils parviendraient à prolonger leur résistance un moment de plus; il finissait en faisant observer que si Lyon se couvrait de décombres, ils ne pourraient en accuser que leur obstination. Les corps administratifs de la ville répondirent d'un ton net et ferme dans la journée du 22 août : « Nous ne vous ouvrirons point nos portes, dirent-ils; si vous « aimez la patrie, marchez à l'ennemi! Que la Convention retire « ses décrets contre Lyon, et vous nous verrez bientôt sur vos « pas. Là nous fraterniserons, et vous jugerez par notre courage « comment nous saurions nous défendre. » Cette lettre était

1. — Le défaut de munitions fut cause que la tranchée ne put être utile que le 21 août, époque depuis laquelle le feu n'a cessé ni jour ni nuit. (*Compte-rendu de Dubois-Crancé*, p. 28.)

signée par le président Bemani. Le général Vaubois, commandant de l'artillerie, avait adressé à Dubois-Crancé ce court billet: « J'attends. » Après avoir reçu la lettre des Lyonnais, Dubois-Crancé répondit à Vaubois plus laconiquement encore par ce seul mot: « Feu! » Tout était prêt; d'habiles canonniers avaient pointé leurs pièces, et les mortiers étaient chargés. Leurs batteries de Montessuy, composées de pièces de douze et de seize, avaient leur œuvre de destruction systématiquement tracée: les quartiers de Bellecour, les quais de Retz et de l'Hôpital devaient être incendiés, tandis que les bombes écraseraient tout le massif de maisons qui occupe l'espace entre le Rhône et la Saône depuis le Pont-de-Pierre jusqu'au niveau de la Charité. Chaque nuit avait sa tâche, et bientôt chacun des camps, à l'Est, à l'Ouest, au Nord et au Midi, serait appelé à prendre sa part dans la destruction de Lyon. [1]

Il était onze heures du soir, le 22 août, lorsque les premières bombes s'élancèrent des batteries de Montessuy et tombèrent en sifflant sur les maisons de Lyon. De nombreuses volées de boulets rouges partirent en même temps et sillonnèrent l'air de lignes de feu: beaucoup de maisons furent endommagées, huit brûlèrent. Les quartiers qui souffrirent le plus furent ceux des rues Mercière, Saint-Dominique, de l'Hôpital, et les environs de la place des Terreaux; il y eut beaucoup de mal à Bellecour et sur le quai de Retz: nombre de citoyens furent blessés ou tués par des éclats de bombes, soit dans les rues, soit dans leur domicile. Le 23 et le 24, les canonniers apportèrent plus d'attention au tir et causèrent des dévastations plus grandes encore; on prit dans l'intérieur de la ville toutes les mesures défensives et de précaution que les circonstances réclamaient. Un lit de fumier ou de gravois était étendu sur le pavé; des hommes en vedette sur les toits ou à l'angle des rues épiaient la chute des bombes

1. — Arrêté des représentants du peuple à l'armée des Alpes, pour faire bombarder, incendier et attaquer en même temps tous les quartiers de la ville de Lyon, du 15 août 1793, l'an II de la République. *Montluel, de l'imprimerie de l'Armée*, in-fol. — Arrêté des représentants du peuple... qui ordonne le séquestre des biens situés dans les départements de la République, appartenant aux citoyens de Lyon ou à des particuliers non domiciliés dans cette ville, qui n'en sont pas sortis dans le délai fixé par le décret du 12 juillet. Fait au quartier général de la Pape, le 24 août 1793. *Montluel, imprimerie de l'Armée*, in-4°.

et donnaient le signal d'alarme, en criant : « Gare la bombe! » Il y avait dans la plupart des maisons de grands baquets remplis d'eau, et beaucoup de citoyens faisaient volontairement le service de pompiers. C'était par une vigilance continuelle que les assiégés cherchaient à neutraliser le feu de l'ennemi ; ils acquirent à cet égard une sorte d'habitude, et réussirent quelquefois à empêcher l'explosion des bombes en éteignant la fusée. De leur côté, les Lyonnais faisaient aux soldats de la Convention tout le mal qu'ils pouvaient, et ripostaient de leur mieux avec leurs batteries ; plusieurs maisons de la Guillotière furent brûlées [1]. Après quelques jours de bombardement, Dubois-Crancé se tint en mesure de faire une attaque nouvelle contre les redoutes de la Croix-Rousse ; ses troupes bien dirigées se précipitèrent avec impétuosité sur la batterie Panthod, et parvinrent enfin à s'en emparer : le commandant lyonnais de ce poste manquait de munitions, et fut grièvement blessé.

Ce fut dans la nuit du 24 août qu'un malheur nouveau vint frapper les Lyonnais ; ils étaient en droit de considérer leur immense Hôtel-Dieu comme un terrain neutre pour les malades et pour les blessés ; mais cet asile ne fut pas respecté par les bombes ennemies, et grand nombre de ces projectiles meurtriers tombèrent sur les toits de l'édifice qu'ils écrasèrent. Un plancher d'une salle qu'habitaient trente malades tomba avec fracas ; mais les poutres s'entre-croisèrent dans leur chute, et formèrent ainsi un toit nouveau : il n'y eut pas d'autre accident. Tous les servants, frères et sœurs hospitalières, étaient sur pied et redoublaient de zèle ; le feu prit quarante-deux fois aux constructions, on parvint toujours à l'éteindre. Rien ne saurait égaler la consternation et le désespoir des malades, qui pouvaient être d'un instant à l'autre écrasés dans leur lit. On devait supposer que l'ennemi ignorait la destination sainte de l'édifice dont il recherchait la destruction avec une sorte de fureur ; et, pour obtenir de lui quelque commisération en faveur des blessés et des mourants, on arbora le drapeau noir au balcon du grand dôme : il fallut bientôt l'enlever ;

1. — Décret de la Convention nationale, du 29 août 1793, qui accorde cinq cent mille livres aux habitants du faubourg de la Guillotière. *Paris, impr. nationale*, in-4° ; et *Montluel, imprim. de l'Armée*, in-fol.

les canonniers républicains, le considérant comme un emblème de rébellion obstinée, le prenaient pour point de mire, et dirigeaient les boulets et les bombes sur l'Hôtel-Dieu avec un redoublement d'activité. Ce bel édifice éprouva d'énormes dommages : on ne pouvait y laisser les malades; ils furent transférés à l'Observance et dans la maison dite des Deux-Amants. Quelques administrateurs vinrent se loger auprès de ces établissements, pour veiller eux-mêmes au service de ces hôpitaux improvisés. On recueillit beaucoup de blessés dans les églises des Recollets et des Lazaristes ; ceux de l'ennemi étaient traités avec autant de soins que les Lyonnais.

Cette nuit devait être terrible pour la ville de Lyon; le danger et la mort se présentaient sur tous les points. Tout-à-coup une explosion immense se fit entendre; des milliers de vitres furent brisées dans des quartiers éloignés : c'était l'Arsenal qui sautait. Il contenait beaucoup de poudre, et une quantité considérable d'approvisionnements et de munitions de tout genre : un tel malheur était irréparable pour la défense. Ce ne fut pas une bombe ou un boulet ennemi qui causa cette catastrophe; une femme dévouée aux opinions des jacobins l'avait préméditée : elle parvint à mettre son projet à exécution, en plaçant sous un baril de poudre une mèche enflammée, dont la combustion lente ne fut pas aperçue par les surveillants. Découverte peu de jours après, et convaincue par son propre aveu, cette malheureuse fut traduite devant une commission militaire, condamnée et fusillée. Pendant cette même nuit les flammes dévorèrent une partie du magnifique quai Saint-Clair; plusieurs boulets pénétrèrent dans la grande salle de la Bibliothèque. Les batteries des troupes républicaines qui étaient placées sur la rive gauche du Rhône tiraient de très près et faisaient un mal affreux, soit à l'Hôtel-Dieu, soit au quai de Retz : abritées par des chantiers, elles souffraient peu du feu des Lyonnais. Deux citoyens, Dujast et Laurençon, traversent le Rhône à la nage, portant au-dessus de leur tête des matières inflammables; parviennent, sans être aperçus de l'ennemi, aux chantiers, y mettent le feu, et font avec bonheur leur retraite. Il y eut, pendant la longue durée du siége, beaucoup de ces traits de dévouement et de valeur individuelle.

Le lendemain de cette nuit désastreuse, Dubois-Crancé adressa une sommation nouvelle à la ville assiégée : « Lyonnais, « dit-il, ne comptez plus sur les Piémontais, ils sont cernés « sur la Tarentaise et sur la Maurienne ; ne comptez plus sur « les Marseillais, ils ont été battus, ils sont rentrés dans leurs « murs : Cartaux est à Aix ; ne comptez plus sur un acte de « faiblesse de la Convention ; lisez son dernier décret, il con- « firme les mesures prises par nous ; mais comptez sur l'indul- « gence.... de la Convention nationale.... Lyonnais, ouvrez-nous « vos portes ; ne voyez que la Convention, le salut de la patrie : « oublions les défiances et marchons ensemble aux frontières. » Réunis en assemblée générale, les corps administratifs de la ville délibérèrent, et répondirent, le 27 août, par un refus formel : l'admirable dévouement des autorités municipales ne faiblit point ; le bombardement recommença aussitôt avec un surcroît de violence.

§ VII. Rien ne pouvait abattre la résolution des Lyonnais : ils préféraient la mort pour eux et la destruction pour leur ville au joug des montagnards de la Convention ; malgré leurs revers, malgré leur isolement, ils restaient unis et persistaient à se défendre jusqu'au bout. Des jacobins et des amis de Chalier se trouvaient bien certainement dans leurs murs ; on ne les apercevait point, et leur mauvais vouloir était entièrement paralysé [1]. Précy était en relations avec un émissaire du comte d'Artois ; mais le moment n'était pas favorable pour arborer la cocarde blanche ; les Lyonnais ne l'auraient pas souffert, et d'ailleurs quel aurait été le but de cette démonstration impolitique ? elle eût rendu la défense bien plus difficile, et l'exaspération de la Convention bien plus grande. Convaincu qu'il faudrait succomber tôt ou tard, le général lyonnais eut un instant la pensée de faire une sortie et de s'ouvrir, les armes à la main, une route vers la Suisse ou le Jura ; mais les difficultés et les périls de l'exécution étaient fort grands ; il se détermina volontiers à tenir encore.

1. — Une commission militaire, établie dans la prison de Roanne, eut à juger plusieurs personnes (hommes ou femmes) convaincues d'espionnage : la femme Aubertin fut condamnée à être attachée au pilori pendant trois jours consécutifs, deux heures chaque fois, et à être ensuite enfermée à Bicêtre pendant trois ans. D'autres eurent la tête et les sourcils rasés, et furent reconduites aux avant-postes. Quant aux espions, on en fusilla plusieurs.

Hommes et munitions s'épuisaient avec rapidité; il n'y avait aucun secours à attendre de la part, soit des départements voisins, soit de l'étranger, tandis que l'armée de la Convention se renforçait continuellement par l'arrivée, soit de bataillons de gardes nationaux, soit de troupes de ligne. Ainsi, obligée par une capitulation à ne plus servir contre l'armée austro-prussienne, la garnison de Valenciennes fut envoyée par la Convention à l'armée de Dubois-Crancé; elle arriva pendant les premiers jours de septembre, et ce fut un auxiliaire précieux : elle se composait de deux mille soldats valeureux et exercés à la guerre : on leur confia le service des postes les plus importants[1]. Rien n'égalait le dévouement et la constance des assiégés : ils s'illustraient tous les jours par de beaux faits d'armes; mais tout ce qu'ils pouvaient faire, c'était de résister, et ils n'y réussissaient pas toujours. Leur courage était d'autant plus admirable qu'ils avaient à combattre un ennemi implacable, et dont les moyens d'attaque devenaient de jour en jour plus formidables.

L'argent commençait à manquer : on créa, sur la proposition de Régny, un papier-monnaie jusqu'à concurrence de quinze cent mille francs; il consistait en bons ou mandats de la valeur de vingt-cinq sous à quatre cents livres, remboursables en assignats. Les marchands et fournisseurs de subsistances échangeaient ces mandats obsidionaux à l'Hôtel-de-Ville, lorsqu'ils en présentaient pour une somme de quatre cents livres. Un hasard malheureux fit que le papier des bons de vingt-cinq livres portât des fleurs de lis dans son filigrane : des plaintes s'élevèrent; on exigea une autre émission de ce papier, ou une apposition nouvelle du timbre sec[1]. Précy adressa, le 3 septembre, aux habitants de Lyon une proclamation par laquelle il les invitait à persévérer : « Citoyens, leur disait-il, les bombes, les boulets « rouges n'ont point atterré votre courage; continuez, braves

1. — Proclamation des représentants du peuple, envoyés près l'armée des Alpes, aux citoyens composant la garnison de Valenciennes, destinés à l'armée devant Lyon, actuellement à Mâcon. Fait au quartier général de la Pape, le 6 septembre 1793. *Montluel, imprim. de l'Armée*, in-fol.

2. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée des commissaires des sections, du 31 août 1793. *Lyon, A.-V. Delaroche*, 1793, in-fol.

« Lyonnais! J'aime à rendre justice aux sentiments qui vous « animent ; mais je voue au mépris et à la haine publique ceux « qui, cédant à la crainte, osent trahir une si belle cause. Vous « défendez celle de la République entière. » [1]

Cependant le bombardement continuait, et de nouvelles attaques des postes avancés se succédaient à peu d'intervalle. Le pont Morand rendait de très grands services aux assiégés pour leurs communications de l'une des rives du Rhône à l'autre ; on résolut, au quartier général, d'en faire sauter quelques arches. Trois brûlots lancés de la Pape descendirent le fleuve, et s'avancèrent le long du quai de Retz ; il n'y avait pas un moment à perdre. Un courageux citoyen, Tourtoulon de la Salle, entra dans un petit bateau, remonta le courant, et parvint à saisir et à retirer des brûlots les mèches enflammées. Sur d'autres points, les Lyonnais éprouvaient des échecs graves et irréparables ; toute leur valeur ne les protégeait pas assez contre les forces supérieures qui les accablaient. Dans la nuit du 13 au 14 septembre, le bataillon républicain de la Drôme, composé de quatre cent vingt hommes, partit du camp de Limonest avec deux pièces de huit, deux obusiers et deux pièces de quatre qu'il traînait, aidé par les paysans, le long de chemins affreux, attaqua Grézieu à dix heures du soir, et fit un feu terrible contre le poste qui occupait le village. Surpris par l'ennemi, les Lyonnais firent leur retraite en désordre sur Francheville : cinq cents fusils abandonnés sur la grande route tombèrent au pouvoir des troupes de la Convention, qui établirent leur camp à Craponne. Non loin de là, les Lyonnais essayaient de s'emparer de la redoute placée à la Tour-de-Salvagny, et étaient repoussés après avoir essuyé une grande perte.

Ils n'étaient plus les maîtres à Saint-Etienne [2] : obligés d'abandonner cette ville aux troupes de la Convention, leurs bataillons

1. — Proclamation du général. Signé Précy, 3 septembre 1793. *Lyon, A.-V. Delaroche*, in-4° et in-fol.

2. — « Dès que nous sûmes la prise du détachement (celui que le général Nicolas conduisait), nous sentîmes que nous ne devions plus compter que sur nos propres forces ; et après nous être concertés, dans cette fâcheuse circonstance, avec nos collègues Laporte, Javogues et Reverchon, nous prîmes un parti dangereux mais nécessaire : nous détachâmes de la Guillotière mille hommes de troupes aguerries, avec du canon de huit et quelques pièces de quatre

peu nombreux et les Forésiens leurs auxiliaires se replièrent sur Montbrison, et culbutèrent un rassemblement de paysans qui s'était posté sur la route, à Salvizinet auprès de Feurs, pour barrer le passage. Une colonne lyonnaise qui avait pris une autre route n'eut pas le même bonheur : entourée à Chazelles par les républicains, et écrasée sous leur nombre, elle se dispersa. Trois cents hommes, débris des troupes forésiennes et lyonnaises, se réunirent à Duerne, prirent le chemin d'Yzeron et parvinrent à atteindre le faubourg de Saint-Just, amenant avec eux des chevaux et une certaine quantité de vivres. Lyon n'eut plus rien à espérer du Forez qui l'avait admirablement servi; il était resserré dans une enceinte de jour en jour plus étroite. On commençait déjà, au commencement de septembre, à y souffrir cruellement de la disette des vivres. Il n'y avait plus dans Lyon qu'une petite quantité de blé; on réserva le pain de froment et de seigle pour les combattants, et on fit pour les autres citoyens du pain d'avoine. On aurait eu d'ailleurs du blé qu'il aurait été difficile de le faire moudre : tous les moulins sur le Rhône avaient été mis hors de service par le canon de Montessuy; le riz manquait, la viande devenait de plus en plus rare; mais on avait abondamment encore de l'eau-de-vie et du vin. Des espions tenaient Dubois-Crancé parfaitement au courant de la situation de la place. Pressés par les invitations des représentants et bien plus encore par la faim, grand nombre d'ouvriers, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, sortirent de la ville et coururent chercher des aliments aux camps ennemis de la Guillotière et de Caluire. Les représentants du peuple avaient d'abord accordé quelques aliments aux femmes, aux enfants et aux vieillards qui sortaient de la ville; ils restreignirent beaucoup ces secours, et finirent par les supprimer complètement pour accélérer la reddition de Lyon par la famine. Sorti le 15 septembre par la route de Vaise, un bataillon lyonnais tenta de débusquer les républicains de leur position de Craponne, et n'y réussit point. Dans la nuit du

pour passer le Rhône à Saint-Vallier et se porter sur Saint-Etienne, tandis qu'un officier distingué par son mérite et son patriotisme devait se rendre à Roanne pour y faire lever le peuple et aller s'emparer de Montbrison... L'expédition réussit parfaitement. » (*Compte-rendu de Dubois-Crancé*, p. 30.)

même jour, les troupes du camp de Montessuy se jetèrent avec fureur sur la redoute de la maison Neyrat, s'en emparèrent et réussirent à s'y maintenir, malgré les efforts désespérés des Lyonnais pour reprendre leur position.

Le blocus de la ville était complet le 17 septembre ; pas un homme à cheval n'aurait pu franchir les portes sans être arrêté: dès ce moment le siége changeait de face, et la situation de Lyon devenait infiniment plus critique. De nombreux bataillons de gardes nationales avaient été amenés de l'Auvergne par Couthon; soixante mille ennemis fermaient toutes les issues, et menaçaient chaque jour d'un assaut. Le 19 septembre, Pouget, adjudant général, et Walter, chef d'escadron du premier régiment de hussards, marchant à la tête d'un détachement de la garnison de Valenciennes, assaillirent le poste de la Duchère : une vive fusillade partit des collines voisines, et favorisa ce mouvement. Accablés par ce feu meurtrier, les Lyonnais cédèrent. Maîtres de ce point important, les généraux de la Convention eurent toute la facilité désirable pour bombarder non-seulement le faubourg de Vaise, mais encore une grande partie du quai de Saône. Couthon écrivait quelques jours après à la Convention : « Nos « affaires à Lyon vont bien; un bataillon ou plutôt un rocher « du Puy-de-Dôme s'est détaché, et a roulé sur le faubourg de « Vaise; depuis le 21, nous en sommes en possession. »

Interrompu pendant quelques jours, le bombardement recommença avec violence. Dans la nuit du 23 au 24, à minuit, le général républicain Petit-Guillaume assaillit vigoureusement les redoutes de la Croix-Rousse, et fut repoussé. Il se transporta aussitôt sur un autre point, au pont d'Oullins, où il trouva Dubois-Crancé, les volontaires du premier bataillon de l'Ardèche et un détachement de dragons à pied du cinquième régiment : on avait résolu l'assaut de la très forte redoute qui protégeait les abords de la Mulatière. Il s'agissait d'attaquer de front et à découvert sur cent toises de longueur une batterie défendue par trois cents Lyonnais, de forts retranchements, un fossé de trois mètres de profondeur, et un pont garni de chevaux de frise sous le feu de maisons crénelées des deux côtés de la route. Ces obstacles n'arrêtèrent pas les républicains : en dix minutes ils forcèrent le pont, détruisirent les retranchements, mirent le feu

aux maisons, et tournèrent les canons de la redoute. On accusa le général Rimbert de ne pas avoir tenu aussi bien et aussi longtemps qu'il aurait pu le faire; il s'était cependant très bien battu. Contraint à la retraite, il se replia sur les redoutes du pont de la Mulatière.

Trop lent au gré de la Convention, Kellermann fut destitué, et remplacé d'abord par le général de division de Lestrade, puis par Doppet. Celui-ci se hâta de venir prendre le commandement de l'armée : il fit aussitôt la revue des postes avec Dubois-Crancé, et fit les dernières dispositions pour de nouvelles attaques. Une affaire très chaude s'engagea ce jour-là même, sur les hauteurs de Sainte-Foy, entre deux mille hommes conduits par Précy et les troupes du général Pilon, qui avait sous ses ordres un officier lyonnais destiné à une grande fortune militaire, Suchet. Précy attaqua vivement, tua beaucoup d'hommes à l'ennemi, mais ne réussit point à débusquer les républicains de la redoute dont il aurait voulu s'emparer. Sur un autre point, à Cuire, trois mille des meilleurs soldats de la Convention se jetèrent sur un poste avancé que défendaient vingt-cinq hommes bien retranchés. Bientôt les murs du cimetière furent escaladés, non sans une perte considérable de la part des républicains; mais le cimetière fut pris par le général Petit-Guillaume, qui s'y installa et poussa ses avant-postes jusqu'aux portes de la Croix-Rousse, dont le général Grandval avait le commandement. Dans la nuit du 27 au 28, un bataillon républicain les assaillit et franchit la porte du centre; mais il fut reçu par une fusillade bien nourrie et par de telles décharges d'artillerie, qu'il se retira précipitamment. Le brave lyonnais Gingenne, commandant du poste important établi dans les jardins de la maison Combe, eut la jambe droite mutilée par un boulet de canon; dans la matinée du 27, Bouchet père fit l'amputation du membre blessé. [1]

1. — Gingenne (Benoît) était charcutier; il échappa non-seulement au grave danger que lui fit courir sa blessure, mais encore aux poursuites qui furent dirigées contre lui après la prise de la ville. Caché au domicile d'une femme qui lui était dévouée, le brave commandant de la batterie Combe parvint à se réfugier à Morges, en Suisse. Nommé chevalier de Saint-Louis par le comte d'Artois en 1814, il obtint une pension de la ville en 1816, et mourut en 1825. (Notice sur Benoît Gingenne, par M. Passeron). *Lyon*, *J.-M. Barret* (sans

Lyon tenait toujours; ces engagements partiels coûtaient la vie aux meilleurs soldats de la Convention, et ne finissaient rien. Dubois-Crancé et Doppet organisèrent pour le 29 une attaque générale sur quatre points principaux, Sainte-Foy, Saint-Just, les Broteaux et Perrache: elle commença à cinq heures du matin. Un sergent de la redoute qui couvrait le coteau de Sainte-Foy avait porté le mot d'ordre aux républicains; Doppet se mit à la tête de la colonne d'attaque : c'était une affaire décisive. Précy accourut avec sa petite cavalerie, et se battit en désespéré; mais Doppet fut le plus fort, il s'empara de neuf pièces de canon et fit beaucoup de prisonniers, au nombre desquels se trouva l'évêque constitutionnel Adrien Lamourette. Toutes les hauteurs de Fourvière furent aussitôt couvertes de batteries qui foudroyèrent Fourvière, Saint-Just, Saint-George et Saint-Irénée, dont l'importante redoute tomba également au pouvoir de l'ennemi.

Pendant ce temps un combat terrible s'engageait à la Mulatière : tout avait été disposé pour faire sauter le pont; mais, soit négligence, soit trahison, soit impossibilité d'exécuter les ordres, on n'en fit rien. Les républicains le franchirent, prirent d'assaut la redoute et débouchèrent sur la chaussée Perrache au pas de course, après avoir culbuté le général Rimbert. C'était encore un moment critique : Précy, descendu de Sainte-Foy où il n'y avait plus rien à faire, accourut précipitamment suivi de sa cavalerie et de quelques débris de ses bataillons, et emmenant avec lui deux pièces de campagne. Cette petite troupe se précipita sur le bataillon de l'Ardèche, qui continuait à s'avancer sous la conduite de Suchet; ce fut un choc terrible dans cet espace resserré : une batterie républicaine, placée sur l'autre rive du Rhône, tonnait sur les Lyonnais. Enfin Précy l'emporta; il refoula le bataillon de l'Ardèche au-delà du pont; beaucoup de républicains s'étaient enfuis par les sentiers qui coupaient les marais de la presqu'île, la plupart y périrent. Les Lyonnais s'emparèrent de plusieurs pièces de canon, et élevèrent un retranchement provisoire à la tête du pont de la Mulatière. C'était un beau fait d'armes, mais sans résultat décisif.

date), in-8°. — Le Journal des Débats a publié, dans l'hiver de 1846-1847, un roman-feuilleton intitulé : Gingenne, ou Lyon en 1793, par M. Horace Badon.

Une autre attaque était faite simultanément aux Broteaux, sur la redoute Chenelette, par les républicains qui s'obstinèrent pendant quatre heures à s'y maintenir, tantôt victorieux, tantôt repoussés, mais enfin rejetés jusque sur leurs retranchements de la Part-Dieu : plusieurs officiers lyonnais, Chenelette, Duffieux, Charcot de Villiers et Girard, entre autres, combattirent avec une grande intrépidité. Le principal quartier général fut établi, le lendemain de cette journée, à Sainte-Foy : là se tenaient les représentants Couthon et Maignet, et le général Rivaz.

Ainsi l'attaque générale avait échoué sur plusieurs points, mais son succès avait été complet à Sainte-Foy, et c'était là que se trouvaient les clefs de la ville. Fourvière était dominé; Lyon ne pouvait se défendre longtemps encore. Dubois-Crancé écrivit à la Convention : « Les Lyonnais, attaqués sur quatre points à « la fois, le matin à cinq heures, ont été repoussés partout ; « leurs redoutes sont emportées; nous sommes à Perrache, aux « Broteaux et à Sainte-Foy. L'horizon est en ce moment chargé « de flammes et de fumée : tous les Broteaux sont incendiés; « Perrache commence à brûler, il fait un grand vent. Vive la « République ! — On apprend à l'instant que les troupes de la « République ont pris deux pièces de canon sur les rebelles. »

§ VIII. Les lenteurs du siége de Lyon fatiguaient beaucoup la Convention, qui ne comprenait pas une résistance aussi prolongée : elle témoigna plusieurs fois son vif mécontentement; remplaça, comme on l'a vu, Kellermann par Doppet auquel elle croyait plus d'énergie, et adjoignit à Gauthier et à Dubois-Crancé trois autres représentants, Couthon, Châteauneuf-Randon et Maignet : ce qu'elle voulait, c'était qu'on emportât de vive force la ville rebelle. A peine arrivé sous les murs de Lyon, Châteauneuf-Randon avait adressé une sommation aux habitants: « Ouvrez vos portes, Lyonnais, ou la vengeance du peuple est « prête à éclater sur vous. » Il reçut le lendemain cette réponse: « Le peuple de Lyon périra tout entier avant de livrer la ville « à l'exécution des décrets de sang et de pillage que la supposi- « tion d'une rébellion a fait lancer contre lui; quarante-quatre « jours de bombardement ont prouvé que son courage était « inébranlable. Si vous parveniez à anéantir une ville immense,

« paisible et industrieux objet de l'orgueilleuse jalousie de ses « ennemis, notre dernier cri serait encore, comme il l'a tou- « jours été, celui de l'égalité et de la liberté, de la République « une et indivisible, de l'obéissance aux lois et du respect des « personnes et des propriétés. » Les Lyonnais demandaient que le siége fût levé, et que la Convention consentît à entendre leurs députés.

Elle n'était nullement disposée à faire de si grandes concessions : les lettres contradictoires qu'elle recevait de ses généraux excitaient de plus en plus sa colère. Châteauneuf-Randon lui écrivait le 29 : « Nous serons ce soir dans Lyon ; » et le général Sandoz, en lui rendant compte de l'avantage qu'il prétendait avoir remporté à Perrache, s'exprimait en ces termes : « Si les « rebelles sortent de leur ville, il faudra qu'ils s'en échappent « en ballon. » Cependant Lyon résistait toujours. Barrère témoigna son mécontentement et son étonnement : plus indigné encore, Billaud-Varenne demanda le rappel immédiat de Dubois-Crancé et de Gauthier, les seuls des représentants, disait-il, qui n'avaient pas été d'avis d'attaquer Lyon de vive force. Il fit observer que Dubois-Crancé, général en même temps que représentant, avait intérêt à la prolongation du siége. La Convention ordonna le rappel des deux députés.

Couthon arriva le 3 octobre sous les murs de Lyon, vit aussitôt les généraux ainsi que les représentants ses collègues, et leur exprima sa profonde surprise sur la situation du siége : « Dans « un grand mouvement populaire, leur dit-il, je ne reconnais « point de tactique : une attaque à force ouverte est le seul « moyen qui soit digne d'un peuple tout-puissant. » Il accorda, avec beaucoup de peine, deux jours pour occuper les redoutes de Fourvière qui dominent la ville. Ce délai écoulé, ni la ville ni les redoutes n'avaient été attaquées; alors Couthon s'emporta, et déclara qu'il voulait absolument en finir : « Ces lenteurs, « disait-il, viennent de cette erreur capitale : que le système « suivi pour des troupes de ligne convient également à l'armée « du peuple. On veut toujours de la tactique; et la tactique, « c'est l'opium des insurrections populaires. » Couthon voulait qu'on précipitât sur les Lyonnais les masses compactes des gardes nationales et des bataillons de la ligne. Il demandait avec

dédain quelle résistance des murailles démantelées pouvaient opposer à l'irrésistible assaut de soixante mille hommes, appuyés par une formidable artillerie; on lui répondait qu'il était inutile de sacrifier des soldats, puisque la prise de Lyon par famine et sans tirer un coup de fusil était infaillible. Les généraux montraient le péril d'attaquer à découvert des redoutes aussi formidables que celles de Fourvière, et promettaient de réduire en peu de jours, par le seul effet du blocus, une ville qui n'avait plus ni vivres ni munitions. Cet avis ne fut pas écouté, et celui de Couthon prévalut. Une attaque générale fut résolue pour le 8 octobre.

Depuis la malheureuse journée du 29 septembre les Lyonnais jouissaient de quelque répit; ils n'avaient pas été vivement assaillis. Ainsi que l'avait dit Couthon, ils manquaient de munitions et de vivres; toutes leurs batteries extérieures avaient été emportées, deux de leurs faubourgs appartenaient à l'ennemi: il leur restait pour unique moyen de défense les deux redoutes qui commandaient l'embranchement de Trion ; celle de Gingenne, à la Croix-Rousse, la redoute désormais inutile du pont Morand, et les insuffisants retranchements de la tête du pont de la Mulatière. Sur plusieurs points la ville était ouverte ; quelques compagnies de chasseurs stationnaient sur le chemin de Vaise, et quelques postes étaient disséminés çà et là : il ne restait pas trois mille combattants. Les avant-postes républicains occupaient les premières maisons à l'entrée de la ville; toutes les hauteurs, enfin, étaient au pouvoir de l'ennemi. Telle était la situation au 8 octobre, elle était désespérée : Précy ouvrit une négociation dont l'unique objet était de gagner du temps, pour sortir de la ville avec les débris de l'armée et les citoyens les plus compromis ; mais il avait affaire à un ennemi méfiant et bien informé.

Le 7 octobre, les représentants du peuple adressèrent aux Lyonnais une sommation dernière : « Habitants de Lyon, leur « dirent-ils, réfléchissez. Nous vous sommons encore, au nom « du peuple français levé contre vous, d'ouvrir vos portes, de « poser les armes et de livrer les scélérats qui vous trompent, « vous oppriment et vous perdent : à ce prix, nous sommes vos « frères. Nous donnons ordre de suspendre le bombardement jus- « qu'à quatre heures du soir; si à cette heure votre réponse n'est

« pas arrivée, le feu du peuple reprend, et ne cessera plus que « la justice nationale ne soit satisfaite. » Il y avait lieu à délibérer : les administrateurs du département convoquèrent les trente-deux sections; mais cette réunion prit du temps, et, le délai étant expiré, le feu recommença. Ce fut dans la Loge du Change que les sections se rassemblèrent; les membres du Comité de salut public et du Comité militaire étaient en permanence à l'Hôtel-de-Ville, songeant aux moyens de gagner du temps pour faciliter l'évasion de Précy. On ne pouvait songer à une capitulation, la Convention n'en voulait pas, et c'était à discrétion qu'il fallait se rendre ; le général lyonnais Arnaud adressa dans la journée à ses troupes une proclamation énergique, mais qui ne changeait rien à l'état de la question. Toute résistance sérieuse était impossible : des attroupements de jacobins commençaient à se former; jusqu'à ce jour comprimés et perdus dans la foule, les amis de Chalier sortaient de leurs retraites et se ralliaient. Trente-deux députés des sections se rendirent au quartier général ennemi, à Sainte-Foy : ils avaient reçu la mission de traiter de la reddition de la ville, et devaient refuser de livrer aucun des citoyens compromis; mais, dans la situation désespérée des affaires, il n'y avait pas de conditions à exprimer. Couthon signifia aux commissaires qu'il n'y avait pas lieu à délibérer : l'ordre d'entrer dans la ville fut donné aux troupes.

Pendant ce temps Lyon s'abandonnait lui-même; les postes qui tenaient encore furent désertés; leurs défenseurs avaient reçu l'ordre de les évacuer, et de se rallier à Vaise pour la retraite. Avertis tard des intentions du général, des canonniers, à Trion, furent les derniers à tirer sur l'ennemi; ils quittèrent à regret la batterie, et firent leur retraite par Champvert et Gorge-de-Loup. Le bombardement n'avait pas cessé; plusieurs maisons de Saint-Just et le collége de Saint-Irénée étaient en flammes. C'est à la lueur de l'incendie que les premiers bataillons de la Convention entrèrent enfin dans le faubourg de Saint-Just et pénétrèrent au cœur de la ville subjuguée, mais non soumise. [1]

1. — Voici le chiffre de la quantité des munitions et projectiles que les assiégeants consommèrent pendant le siége : boulets, 27,691 ; bombes, 11,674 ; obus, 4,641 ; cartouches à balles pour le canon, 5,377 ; cartouches à fusil, 826,136 ; poudre de guerre, 148,766 kilogrammes.

§ IX Avant de raconter l'entrée à Lyon des généraux et de l'armée de la Convention victorieuse, je suivrai Précy dans son mouvement de retraite, jusqu'au moment où le sort de ses derniers compagnons d'armes sera décidé.

Précy avait fait pour la défense de la ville tout ce qu'il était possible de faire ; il avait résisté pendant soixante-deux jours à une armée bien supérieure en nombre à la sienne et munie d'un énorme matériel de siége, et non-seulement il s'était défendu, mais encore il avait remporté des avantages signalés dans plusieurs rencontres. Toute résistance étant devenue inutile, soit par la disette des vivres et des munitions, soit par les progrès de l'ennemi, une sortie fut convenue. C'était une extrémité cruelle, mais aucune autre chance de salut ne pouvait se présenter; et ce n'étaient pas seulement des soldats et des hommes valides qu'il s'agissait de conserver à leurs familles, le général avait encore à sauver une multitude de Lyonnais de tous les rangs, que menaçait la vengeance de la Convention; les chefs des sections, les administrateurs du District, les membres des Comités, grand nombre d'employés civils et militaires, enfin des femmes et des enfants qui ne pouvaient se séparer de leurs époux et de leurs pères. A minuit, Précy envoya aux canonniers des redoutes l'ordre d'enclouer leurs pièces, d'évacuer sans bruit les postes, et de se rendre, hommes et chevaux, dans le parc de la Grande-Claire, à Vaise, au-dessous de la Duchère. Quinze cents hommes de toutes conditions s'y étaient rassemblés; des détachements d'infanterie et de cavalerie y venaient en silence avec tous les effets d'équipement qu'ils avaient pu ramasser : toute cette masse confuse sentait la nécessité de faire diligence, et de s'entourer de silence et de réserve. Il ne pouvait être question d'une retraite militaire faite selon les règles de la tactique et selon un plan combiné d'avance, les circonstances ne le permettaient point. Cependant Précy essaya de mettre quelque ordre dans ce pêle-mêle : il divisa ses hommes en deux colonnes qui devaient se suivre, au départ, à demi-heure de distance. Forte d'environ douze cents combattants, dont cent cinquante cavaliers, l'avant-garde emmenait environ trois cents citoyens sans armes et marchait sous la protection de six pièces de quatre. Précy en prit le commandement; Virieu conduisait l'arrière-garde, composée

d'environ trois cents hommes : il avait deux pièces de quatre ;
était chargé du caisson dans lequel se trouvait le trésor
l'armée. C'était la nécessité qui avait tracé l'itinéraire : Précy
proposait de remonter la Saône jusqu'à Trévoux en évitant t
engagement, de gagner le plateau de la Bresse, et de marc
sur le Jura par Saint-Claude. Les Lyonnais se mirent en mar
le 9 octobre, à deux heures du matin.

Quelque connaissance qu'eût Précy de la vigilance de s
ennemi, il ne s'en était point fait cependant encore une i
suffisante. Dubois-Crancé avait tout prévu, savait tout, obs
vait tout, et avait pris ses mesures pour qu'aucun Lyonnais
lui échappât. L'heure et l'itinéraire de la sortie lui étaient c
nus, des espions le tenaient au courant des moindres mou
ments de la colonne; de forts détachements d'infanterie gardai
les passages, des escadrons de cavalerie les appuyaient;
canons en batterie garnissaient les hauteurs; enfin, avertie
puis plusieurs jours, la population des campagnes s'était le
en masse, et se disposait à tomber sur les fugitifs dès qu'
paraîtraient. [1]

La colonne avait dépassé la plaine qu'on nomme le Plan
Vaise, et elle commençait à s'engager dans le chemin de Sai
Cyr, lorsqu'elle reçut, presque à bout portant, les décharges

1. — Tels avaient été, au reste, les ordres du Comité de salut public; il écrivait aux re
sentants du peuple qui dirigeaient le siége : « Enfin les rebelles sont vaincus, sont-ils
« exterminés? Comment se fait-il que deux mille se soient évadés? est-ce qu'ils ont p
« sur les rangs de nos soldats? Point de faiblesse, point de grâce, que tous soient frap
« N'épargnez que les patriotes et les indigents persécutés par les riches. » (*Gazette na
nale, ou le *Moniteur universel*, le 22 du 1er mois, an II.)

Doppet avait annoncé, par une lettre à la Convention, la prise de Lyon et l'évasion
rebelles : « Il est pourtant probable, disait-il, qu'ils n'iront pas à deux lieues; plusi
« colonnes les cernent, pendant le temps que je dispose des forces militaires dan
« ville, pour nous mettre à l'abri de la trahison, de même que pour y maintenir l'ordr
Cette nouvelle excita une vive indignation au sein de la Convention : « On vous appre
« s'écria Bourdon de l'Oise, que Lyon est pris, mais que tous les hommes armés en
« sortis; il est inouï qu'une pareille chose arrive quand une ville est bloquée... On v
« prépare de nouveaux malheurs; ils vont aller faire une Vendée de la Lozère : il vaud
« mieux que Lyon ne fût pas pris. » Fabre d'Eglantine parla dans le même sens; il cro
que trente mille Lyonnais avaient pris la fuite, mais il ne savait s'ils étaient sortis par P
rache ou par Vaise. Albitte défendit Doppet et le ministre de la guerre, que Bourdon
l'Oise taxait d'imbécilité.

cinq batteries. Prise de face et en écharpe, elle passa cependant, mais non sans éprouver une perte considérable. Le jour commençait à poindre quand elle atteignit Saint-Rambert : une violente canonnade l'accueillit aussitôt qu'elle parut; il y eut de l'hésitation dans ses mouvements, et pendant quelques instants elle s'arrêta. Engagés dans une sorte de ravin, les Lyonnais succombaient sous un feu meurtrier, et n'avaient aucun moyen de nuire à l'ennemi. Embusqué avec des canons à l'Ile-Barbe, le général Petit-Guillaume lança deux escadrons de hussards et mille hommes d'infanterie contre l'avant-garde qui recula. Pendant ce temps l'arrière-garde était écrasée auprès de Roche-Cardon, et perdait Virieu son chef et la caisse militaire qui contenait cinq cent mille livres en louis d'or, vingt mille francs en assignats et cinq cents marcs d'argent en lingots. Un obus avait fait explosion dans ses rangs par accident, et tué quelques hommes. Ce début de la retraite était terrible.

Quand les débris de la colonne eurent atteint Saint-Cyr (on ne saurait leur donner le nom d'armée), Précy avait encore avec lui deux pièces de canon qu'il fut impossible de conduire plus loin; on les encloua. Il n'espérait plus traverser la Saône; des forces supérieures gardaient tous les passages, et occupaient des positions inexpugnables sur le terrain si accidenté de ce versant du Mont-d'Or. On ne pouvait plus continuer à s'avancer en colonne, le plus sûr c'était de s'éparpiller en groupes peu nombreux : un détachement s'obstina à descendre vers la rivière; il fut atteint par la cavalerie ennemie, et périt tout entier. Précy, suivi de quelques centaines d'hommes, arrive au château de Poleymieux et se dirige sur Morancé; mais le tocsin retentit de toutes parts : des paysans sont embusqués derrière des murs ou des haies; ils font feu sur tous les hommes isolés, se jettent sur eux après les avoir renversés, et les dépouillent. Ce sont les ennemis les plus dangereux; leur connaissance parfaite des localités laisse aux fugitifs peu de chances de salut. Deux cents hommes environ, exténués de faim et de fatigue, sont assaillis au Bois-d'Oingt par des gardes nationales de la campagne; beaucoup succombent : le reste, qui a continué sa marche rapide, rencontre auprès de Bagnols un attroupement de paysans, des troupes de ligne et un escadron de cavalerie. Tous les villages

sont hostiles, partout un péril imminent de mort se présente. Enfin quatre-vingts hommes environ, dernier tronçon de la malheureuse colonne, ont atteint un bois sur une des crêtes de Saint-Romain-de-Popey, près de la route de Tarare; mais ils ont été suivis de près par les hussards et les dragons, et des masses de paysans armés les environnent de tous côtés. Dans ce moment suprême, Précy se détermine à se séparer des Lyonnais que leur extrême fatigue a livrés enfin à l'ennemi: il s'échappe accompagné de deux hommes, dont l'un connaît bien le pays. Tous trois désespèrent cent fois de leur salut; ils se cachent le jour dans des taillis ou dans des cavernes, marchent la nuit, évitent les lieux habités; et voient fréquemment passer auprès d'eux des paysans qui vont à la chasse des Lyonnais. La faim, la soif, le froid, le sommeil les accablent; ils continuent cependant à fuir dans la direction du nord; et après des périls inouïs, mille fois renouvelés pendant huit mortelles journées, Précy parvient enfin à franchir la frontière suisse. Le commandant de Chenelette a réussi également à se sauver.[1]

Dépouillés et maltraités par les paysans, les Lyonnais faits prisonniers à Saint-Romain-de-Popey n'entendaient autour d'eux que des cris de mort, et ils furent plusieurs fois au moment

1. — Voici en quels termes Châteauneuf-Randon rendit compte à la Convention de la destruction de la colonne lyonnaise :

« Au quartier général de Limonest, le 10 octobre 1793.—Les rebelles furent poursuivis par « les détachements de la Charente, de la Côte-d'Or, de l'Arriége et des Gravilliers; du « 1er régiment de hussards, du 9e et du 18e de dragons, et du ci-devant Pologne cava- « lerie, dont la plupart étaient entrés les premiers à Lyon avec le général Doppet et moi. « Reverchon, qui était particulièrement attaché au camp de Limonest, formé en face de « Vaise, a bientôt fait réunir toutes ses forces pour courir après ces scélérats qui, suivant « tous les rapports, ne doivent cependant effectuer leur sortie que par Montessuy et la Pape, « pour gagner la Suisse, et où nos divers collègues avaient pris, avec tous les généraux, « les précautions convenables. La poursuite a été si active que les deux colonnes de ces « rebelles ont été dispersées, que six cents ont été tués, que six cents autres se sont ren- « dus après avoir abandonné leurs armes dans les vignes. Tout le reste de leur train en « artillerie, en vivres et en trésor a été pris. Ce dernier était composé d'un million en assi- « gnats. On estime la destruction de ces contre-révolutionnaires, depuis leur sortie de Vaise, « à douze cents et à six cents prisonniers; cependant un plus grand nombre d'armes ont été « ramassées, et, si l'on peut croire à la sincérité de quelques rapports, dans une ville si « longtemps rebelle, ils n'étaient que dix-huit cents à deux mille en sortant de Lyon. »

Dans la séance du 23 du 1er mois, les représentants du peuple, Gauthier et Dubois-Crancé, furent décrétés d'arrestation par la Convention.

d'être massacrés. On leur lia les mains derrière le dos; on plaça les blessés sur des charrettes, et tous furent dirigés sur Lyon par la route de Paris. Leurs dangers recommençaient au passage de chaque village : hommes, femmes, vieillards et enfants accablaient d'injures et de coups des malheureux obligés de se traîner à demi-morts de faim et de froid, par une glaciale journée d'octobre, sur une route couverte d'une boue épaisse. On les jeta dans la prison de Saint-Joseph, où les attendaient de nombreux compagnons de misère; ils ne devaient pas avoir longtemps encore à souffrir. [1]

1. — Une relation du siége de Lyon exigerait un nombre de volumes considérable si l'écrivain voulait n'omettre aucun épisode, aucun des innombrables faits particuliers, aucune des pièces officielles qui s'y rattachent. J'ai dit autre part que plus de trois mille écrits avaient été publiés à l'occasion de cet événement mémorable ; leur analyse a été beaucoup trop négligée par les historiens, elle leur aurait fourni une foule de renseignements d'une grande importance.

J'ai cru devoir écarter à peu près tous les faits individuels, d'abord parce qu'ils ne rentraient pas directement dans le cadre, nécessairement étroit, d'une histoire générale; et ensuite (c'est la raison principale), parce que le plus grand nombre n'ont pas un caractère suffisant d'authenticité. Chacun a son anecdote particulière à raconter sur le siége de Lyon, et ce sont toujours des témoins ou des acteurs qui parlent. Un écrivain très estimable n'a pas évité cet écueil; il a rempli son livre d'anecdotes, qui ont l'inconvénient du roman, sans en présenter toujours l'intérêt : quelques-unes ont un fond de vérité que gâte l'exagération; ainsi une relation fait tuer douze cents des soldats de la Convention, à l'assaut d'une redoute, par vingt-cinq Lyonnais. Les faits d'armes des habitants de Lyon, pendant le siége, ont été assez beaux pour ne rien perdre à être racontés avec simplicité : l'emphase ne grandit pas, elle rapetisse.

Voici les principaux ouvrages qu'on peut consulter sur le siége de Lyon :

GUILLON (*Aimé*). Relation du siége de Lyon, contenant le détail de ce qui s'est passé d'après les ordres et sous les yeux des représentants du peuple français. *Londres*, 1794, in-8°. — Sur le siége de Lyon et les malheurs qui l'ont suivi ; janvier 1794, in-8°. (Voyez, au chapitre Ier, l'indication des autres ouvrages de l'abbé Guillon sur la révolution à Lyon, et celle des Histoires de MM. Balleydier et Morin). — Compte rendu à la Convention nationale des représentants du peuple à l'armée des Alpes, Dubois-Crancé et Gauthier, depuis le 3 mai jusqu'au 12 octobre 1793 (vieux style), l'an second de la République française, une et indivisible; par Dubois-Crancé. *A Commune-Affranchie*, *chez Carret*, in-8°. — GUERRE. Histoire de la révolution de Lyon, servant de développement et de preuve à une conjuration formée en France contre tous les gouvernements et contre tout ordre social. *Lyon*, *Regnault*, 1793, in-8°. — Destruction de la Vendée lyonnaise, ou Rapport des événements y arrivés jusqu'à la reddition de Ville-Affranchie; par E.-A. Doppet. 1793, in-4°. — Discours sur le siége de Lyon, prononcé au club des jacobins, à Paris, par le citoyen Dubois-Crancé. *Lyon*, 1793, in-8°. — Eclaircissement sur la fuite et l'arrestation des fuyards de Lyon, par le général Doppet. *Villefranche*, 1793, in-8°. — Rapport sur le siége de Lyon, par le citoyen Doppet, général en chef de l'armée des Alpes, publié sur le manuscrit original par P.-M. Gonon. *Lyon*, *Mothon*, 1846, in-8°. — Récit sommaire des opérations du siége

de Lyon en 1793, suivi d'une carte des environs de Commune-Affranchie. *Lyon*, *Marle*, 1846, in-8°. — Lyon en 1793, procès-verbaux authentiques et inédits du Comité de surveillance de la section des Droits de l'homme pendant le siége. *Lyon*, *Dorier*, 1847, in-8°. — Le Siége de Lyon, ou l'héroïsme républicain, par Mermet; in-8°. — Le Siége, ou l'héroïsme républicain, mélodrame à grand spectacle, en un acte et en prose..., par un citoyen de Ville-Affranchie (Macors). *Ville-Affranchie*, in-8°. — Relation du siége de Lyon, contenant le détail de tout ce qui s'y est passé. *Neufchâtel*, 1794, in-8°. — Histoire du siége de Lyon, ou Récit exact des événements qui se sont passés dans cette ville sous le commandement de Précy, et des horreurs qui s'y sont commises par ordre des proconsuls Collot-d'Herbois, Albitte, Fouché et autres scélérats; par un officier de l'état-major du siége, échappé du carnage et réfugié en Suisse (*Paul-Emilien* Béraud). *Lausanne* (*Lyon*), 1795, in-8°. — Lestrade (*P.-F.*). Histoire politique et militaire du siége de Lyon (Prospectus). Cet ouvrage devait contenir des documents inédits, et former quatre volumes in-8°. — Rapport à la ville de Lyon par M. Defréminville, ci-devant commissaire du roi, et député par la ville en différents départements. *Lyon*, *Rusand*, 1814, in-8°. — Discours de l'abbé Bonnevie, prononcé à Lyon le 5 décembre 1817, pour l'anniversaire des victimes immolées au siége de cette ville en 1793. *Paris*, *Valade*, 1817, in-8°. — Péricaud (*Antoine*). Notes et documents, etc. — Détail des troubles de Lyon, et relation du siége mémorable de cette ville par l'armée républicaine en 1793, par J.-B. Petit. *Paris*, *Chassaignon*, 1831, in-18. — Un épisode du siége de Lyon, trait de bravoure d'un Auxonnais (Bocquillon). *Auxonne*, *Saunié*, 1840, in-8°. — Siége de Lyon; Histoire de Commune-Affranchie, 1789-1796, recueillie dans les conversations d'un soldat du siége. *Lyon*, *Rey*, 1843, in-8°. — Bulletins du département de Rhône-et-Loire, du 8 août au 30 septembre 1793, imprimés par ordre du Comité général de salut public de Lyon (publiés par M. Charavay). *Paris*, *Maulde*, 1845, in-4°.

En 1824, l'Académie de Lyon proposa un prix à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur le siége de Lyon; elle reçut soixante-une compositions. MM. A. Bignan et F. Coignet le partagèrent; en 1825, M. Montandon obtint une mention honorable. Ce concours donna lieu aux publications suivantes : Massas (*Charles*). Le Siége de Lyon, et poésies diverses. *Lyon*, *Durand et Perrin*, 1825, in-18. — Coignet (*F.*). Le Siége de Lyon, poème dithyrambique. *Lyon*, *Pésieux*, 1825, in-8°. — Bignan (*A.*). Le Siége de Lyon en 1793, poème lyrique. *Lyon*, *Barret*, 1825, in-8°. — Perenon (*L.-M.*). Le Siége de Lyon, poème historico-didactique en cinq chants, précédé d'un prologue aux Muses et d'une préface poétique, et suivi d'un grand nombre de faits inédits, de la lettre du général Précy sur la mémorable sortie des Lyonnais, de chansons de l'époque, de notices biographiques et historiques des personnages des deux partis, et orné du portrait du comte de Précy. *Lyon*, *Brunet*, 1825, in-8°. — Le Siége de Lyon, dans les poésies épiques de Mme Tastu. — Elogé des martyrs de Lyon, présenté à S. A. R. le duc d'Angoulême, par A. S., de Lyon (Alexandre Sonnerat). *Lyon*, *Boursy*, 1815, in-8°. — Eloge poétique des victimes du siége de Lyon, précédé de la description de la cérémonie religieuse qui a eu lieu à l'ouverture du monument des Broteaux, le 29 mai 1819, et suivi d'un mélange de poésies par A. S., de Lyon. *Lyon*, *Boursy*, 1819, in-8°.

Il sera question autre part du monument religieux, aux Broteaux.

En 1828, l'Académie, sur le rapport de Régny, forma une commission permanente, composée de ceux de ses membres qui avaient pris part aux événements du siége de Lyon, ou qui avaient pu en être les témoins. Cette commission devait recueillir, rassembler et mettre en ordre tous les matériaux propres à élever un véritable monument historique. — Dumas (*J.-B.*). Histoire de l'Académie de Lyon, II, 340.

CHAPITRE V.

VILLE-AFFRANCHIE.

18e JOUR DU 1er MOIS DE L'AN II - 16 VENDÉMIAIRE AN III.

(Octobre 1793 - Septembre 1794.)

§ 1. Entrée dans Lyon de l'armée républicaine; décrets de la Convention. — § 2. Démolition des façades de Bellecour, des remparts, et du château de Pierre-Seise. — § 3. Oraison funèbre et apothéose de Chalier. — § 4. Collot-d'Herbois et Fouché à Lyon; création de la Commission temporaire. — § 5. Commission militaire, Commission de justice populaire. — § 6. Création de la Commission révolutionnaire; formes du jugement. Les prisons, les prisonniers, la guillotine. — § 7. Exécutions en masse : les 64, les 209, etc. — § 8. Fêtes civiques; fête de l'Egalité. Changement de système; dissolution de la Commission temporaire, de l'armée révolutionnaire et de la Commission révolutionnaire; fin de la Terreur. Journées de thermidor.

§ I. Six mille hommes de l'armée de la Convention firent leur entrée par le faubourg de Saint-Just le 9 octobre, à huit heures du matin; accompagné des représentants du peuple et suivi de son état-major, le général Doppet marchait à la tête du premier bataillon. On pouvait craindre quelques actes de violence de la part d'hommes irrités par une défense si longue et si meurtrière; il n'en fut rien cependant. Quand les soldats rencontraient des Lyonnais sur leur passage, ils s'empressaient de partager leur ration avec eux, et les serraient dans leurs bras : ces braves avaient fait d'eux-mêmes, et par un mouvement spontané, le serment de respecter les personnes et les propriétés; leur conduite fut bonne. On en logea beaucoup dans les casernes des Colinettes et de la Déserte; d'autres campèrent sur les places de Bellecour et des Terreaux, au Grand-Collége, à la

Nouvelle-Douane, aux Bernardines, à l'Antiquaille et au palais Saint-Pierre. Toutes les précautions que prescrivait la prudence furent prises par le général Doppet, dont la proclamation à l'armée recommandait une exacte discipline. Les six représentants, Couthon, Maignet, Châteauneuf-Randon, Delaporte, Gauthier et Dubois-Crancé descendirent à l'archevêché qu'ils avaient choisi pour domicile[1]. Pendant que les troupes défilaient, un profond silence régnait dans les rues presque désertes; beaucoup de magasins étaient fermés, et peu de personnes se montraient aux fenêtres. C'était un spectacle affreux que celui de la ville : grand nombre de maisons avaient été écrasées par les bombes, ou incendiées par les boulets rouges; toute la ligne du quai du Rhône présentait l'image de la dévastation, et les quartiers de Bellecour et des Terreaux paraissaient n'être qu'un monceau de ruines. Chaque citoyen se tenait chez lui dans une anxiété profonde : très peu de Lyonnais avaient pu accompagner Précy dans sa fatale retraite, ils croyaient avoir moins de dangers à courir en restant chez eux. Ville et habitants appartenaient au bon plaisir de la Convention.

Après avoir adressé leurs félicitations à l'armée victorieuse[2], les représentants du peuple rétablirent immédiatement l'ancienne

1. — En disgrâce auprès de la Convention nationale, rappelé par elle, et mal avec Couthon, Dubois-Crancé fut logé sous les combles, dans un galetas dont une bombe avait ouvert le toit; il n'eut pour lit qu'un matelas étendu sur le plancher. Ce représentant du peuple partit peu de jours après pour Paris, où l'appelait l'accusation qui avait été portée contre lui : la Convention ne lui pardonnait pas la longue durée du siége.

2. — Proclamation des représentants du peuple aux citoyens des villes et campagnes qui environnent la ville de Lyon. Fait au quartier général de Sainte-Foy, le 9 octobre 1793. *Lyon, A.-V. Delaroche*, in-fol. — Proclamation (à l'armée) des représentants du peuple, G. Couthon, Séb. Delaporte, Maignet, du 10 octobre 1793, in-fol. — Proclamation des représentants du peuple... aux citoyens de Lyon, du 10 octobre 1793. *Lyon, A.-V. Delaroche*, 1793, in-fol.—Proclamation des représentants du peuple... aux citoyens des départements réunis sous les murs de Lyon, du 10 octobre 1793. On y lisait ces paroles : « La « ville de Lyon est rendue à la République; une partie des traîtres qui l'opprimaient ont fui : « déjà ils ont satisfait à la justice nationale. Les autres n'échapperont pas à notre sur- « veillance : bientôt leur juste supplice portera l'effroi et la terreur dans l'âme de ceux qui « méditeraient de nouveaux crimes. Retournez donc dans vos foyers, vous tous que la loi ne « retient pas dans nos camps; allez y jouir de la reconnaissance nationale, de l'estime de « vos concitoyens : dites ce que vous avez vu. » — Les représentants du peuple... étant actuellement à Lyon, le 10 octobre 1793. *Ville-Affranchie, Amable Leroy*, 1793, in-fol. —

municipalité déchue au 29 mai; Bertrand redevint maire [1]. Une proclamation enjoignit aux Lyonnais des trente-deux sections de déposer aussitôt leurs armes dans les lieux qu'elle désignait, sous peine d'être traités en rebelles, et prescrivit des visites domiciliaires pour assurer l'exécution de cet ordre. Doppet, Dubois-Crancé, et les autorités, soit civiles, soit militaires, assistèrent à l'ouverture du club central des jacobins dans l'église Saint-Nizier; plusieurs orateurs prirent la parole, et s'exprimèrent avec une grande violence. Une proclamation défendit aux citoyens de s'organiser et de se rassembler en sections; le tribunal du District fut rétabli. [2]

Que seraient les décrets de la Convention? ils ne se firent pas attendre; c'étaient des actes, non de justice, mais de vengeance:

— Arrêté relatif au rétablissement dans leurs fonctions de Bertrand et autres officiers municipaux renversés par la journée du 29 mai. — Proclamation des représentants du peuple près l'armée des Alpes, actuellement à Lyon, 11 octobre 1793, premier mois de la délivrance du peuple de Lyon. *Ville-Affranchie, A. Leroy*, in-fol. (Ordre aux citoyens de déposer, dans le jour de la publication du présent arrêté, les armes de toute espèce, dans le lieu des séances de leurs sections respectives). — Amédée Doppet, général en chef de l'armée des Alpes, aux soldats de la République composant l'armée des Alpes, aux soldats de la République composant l'armée qui est dans la ville de Lyon et ses environs; du 11 octobre 1793. *Lyon, A.-V. Delaroche*, 1793, in-fol.

1. — Les représentants du peuple, envoyés, etc., concernant le tribunal de district de Ville-Affranchie, ci-devant ville de Lyon, du 16 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible. *Lyon, impr. de J.-B. Lamollière*, in fol.

« ..... Considérant que les membres composant le tribunal de district de la ville de Lyon ont été persécutés pour la cause de la liberté; que plusieurs d'entre eux ont été plongés dans les cachots; que notamment le patriote Chalier, président, a été judiciairement assassiné; que le patriote Hyddins, commissaire national, a été égorgé dans les prisons; que les autres membres n'ont pu se mettre à l'abri d'un pareil sort que par une fuite précipitée; que, en l'absence de ces juges fidèles, le nommé Champereux, premier suppléant, a eu l'audace de flétrir le tribunal en y faisant les fonctions de président; que le nommé Renard, autre suppléant, et le nommé Bourdelin, homme de loi, au défaut du directeur du jury et du commissaire national, n'ont pas craint de participer à des fonctions qui ne pouvaient plus être exercées dans Lyon par personne, puisque la loi enlevait tout caractère de fonctionnaire public à ceux qui en étaient précédemment revêtus; arrêtons ce qui suit : Art. 1er. Les membres restant de l'ancien tribunal de district de la ville de Lyon sont honorablement réintégrés dans leurs caractères et fonctions de juge, ainsi que le citoyen Berlier, greffier du tribunal, qui a partagé avec eux les honneurs de la persécution. » (GONON, *Bibl.*, 291.)

2. — Décret de la Convention nationale du 10e jour du 2e mois de l'an II de la République française, une et indivisible, qui supprime les dénominations de ville, bourg et village, et y substitue celle de COMMUNE. *Ville-Affranchie, impr. nationale*, in-4° de 2 pages.

« Eh quoi! demanda Barrère, laisserez-vous subsister une ville « qui, par sa rébellion, a fait couler le sang des patriotes? Qui « osera réclamer votre indulgence pour cette cité rebelle? Ce « n'est pas une ville, celle qui est habitée par des conspirateurs; « elle doit être ensevelie sous ses ruines. Que devez-vous res- « pecter dans votre vengeance? la maison de l'indigent persé- « cuté par le riche, ces manufactures dont le barbare Anglais « désire la destruction avec tant d'avidité. Que devez-vous « respecter? l'asile de l'humanité, l'édifice consacré à l'instruc- « tion publique; la charrue doit passer sur tout le reste. Le nom « de Lyon ne doit plus exister : vous l'appellerez Ville-Affranchie, « et sur les ruines de cette cité infâme il sera élevé un monu- « ment qui fera l'honneur de la Convention, et qui attestera le « crime et la punition des ennemis de la liberté. Ce seul mot « dira tout : LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ; LYON N'EST PLUS. « Telle est la leçon que vous pouvez donner aujourd'hui, et qui « est nécessaire pour prévenir d'autres rébellions de ce genre. »

La Convention rendit immédiatement le décret suivant :

« ART. 1[er]. Il sera nommé par la Convention nationale, sur la présentation du Comité de salut public, une commission extraordinaire composée de cinq membres, pour faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon.

« ART. 2. Tous les habitants de Lyon seront désarmés; leurs armes seront distribuées sur-le-champ aux défenseurs de la République. Une partie sera remise aux patriotes de Lyon, qui ont été opprimés par les riches et les contre-révolutionnaires.

« ART. 3. La ville de Lyon sera détruite; tout ce qui fut habité par le riche sera démoli; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égarés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie, et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique.

« ART. 4. Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de *Ville-Affranchie*. [1]

1. — Les représentants du peuple, Couthon, Maignet, Châteauneuf-Randon et Delaporte écrivaient dans les termes suivants, le 16 octobre, au Comité de salut public de la Convention

« Art. 5. Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription :

LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ ; LYON N'EST PLUS.
LE XVIII[e] JOUR DU I[er] MOIS DE L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE.

« Art. 6. Les représentants du peuple nommeront sur-le-champ des commissaires pour faire le tableau de toutes les propriétés qui ont appartenu aux riches et aux contre-révolutionnaires de Lyon, pour être statué incessamment par la Convention sur les moyens d'exécution du décret du......., qui a affecté ces biens à l'indemnité des patriotes. »

Ce décret fut voté à l'unanimité, et sans aucune discussion. Chargés de le mettre à exécution, les représentants en mission à Ville-Affranchie étudièrent l'esprit public, et le peignirent sous les plus noires couleurs dans une lettre qu'ils adressèrent au club des jacobins de Paris : ils lui demandèrent le concours de quarante patriotes, pour les aider à régénérer l'opinion publique.

Le jour de la vengeance était enfin arrivé ; des visites domiciliaires, faites avec la plus grande rigueur, annoncèrent qu'il serait terrible. Un arrêté des représentants, rendu le 12 octobre, créa une commission de justice populaire divisée en deux sec-

nationale : « Citoyens collègues, la lecture du décret de la Convention nationale et de « votre lettre du 21 du premier mois nous a pénétrés d'admiration. Oui, il faut que la ville « de Lyon perde son nom, qui ne peut être qu'en exécration aux amis de la liberté. Il « faut que cette ville soit détruite et qu'elle serve d'un grand exemple à toutes les cités qui, « comme elle, oseraient tenter de se révolter contre la patrie. De toutes les mesures grandes « et vigoureuses que la Convention nationale vient de prendre, une seule nous avait échappé, « c'est celle de la destruction totale. Mais déjà nous avions frappé les murs, les remparts, « les places de défense intérieure et extérieure, et tous les monuments qui pouvaient rappe- « ler le despotisme et favoriser les rebelles. Déjà nous avions établi une commission militaire « qui, tous les jours, depuis le surlendemain de notre entrée dans Lyon, a fait tomber des « têtes coupables... Citoyens collègues, rassurez la Convention nationale ; ses principes sont « les nôtres ; sa vigueur est dans nos âmes ; son décret sera exécuté à la lettre... » Couthon tint parole.

tions siégeant, l'une à Lyon et l'autre à Feurs[1]; un autre institua une commission militaire pour juger les Lyonnais pris les armes à la main, et celle-ci fut bientôt autorisée à juger « tous les traîtres; » enfin, le 16, la ville de Lyon fut déclarée en état de guerre. Avant de suivre les deux tribunaux dans leurs terribles fonctions, je raconterai quelques épisodes qui caractérisent cette triste époque.

§ II. Lyon était condamné à une destruction immédiate, et, selon l'expression atroce de Barrère, la charrue devait passer sur ses ruines; telle était aussi l'opinion de Couthon: « On démolira « immédiatement, dit le farouche proconsul, les maisons de la « place Bellecour; ce sont celles qui annoncent le plus de faste, « et qui offensent le plus la sévérité des mœurs républicaines. « La municipalité donnera les ordres les plus précis pour que, « dans la journée de demain (26 octobre), toutes les maisons « qui forment un des côtés de cette place soient évacuées par « leurs habitants Elle réunira dans ce lieu, à huit heures du « matin, au moins six cents ouvriers munis de pioches, mar- « teaux, haches et autres instruments de démolition: au besoin,

1. — Les représentants du peuple envoyés par la Convention près l'armée des Alpes, du 12 octobre 1793, premier mois de la délivrance du peuple de Lyon. Signé : G. Couthon, Maignet, Séb. Delaporte, Châteauneuf-Randon. *Ville-Affranchie*, *A. Leroy*, in-fol.

« Considérant que les rebelles du département de Rhône-et-Loire se divisent en plusieurs classes; que les uns ont été pris les armes à la main, et doivent être jugés militairement; que d'autres, après avoir porté les armes, ont eu la précaution de les quitter au moment de leur défaite; que d'autres enfin ont pris part à la révolte sans porter les armes, et ont tout fait pour favoriser la contre-révolution qui se préparait dans la ville de Lyon, en remplissant près l'armée des rebelles des fonctions civiles et administratives; que ces derniers doivent être jugés d'une manière différente, et par d'autres tribunaux ;

« Considérant que les outrages faits à la majesté nationale, les attentats commis contre la souveraineté du peuple, les égards que l'on doit à l'opinion publique, demandent une prompte vengeance ;

« Considérant que dans un moment où les citoyens qui composaient les tribunaux de cette ville, ayant pris part à la rébellion, sont ou en fuite ou détenus dans les maisons d'arrêt; que, dès-lors, il devient indispensable de créer un nouveau tribunal ;

« Voulant assurer la prompte punition des coupables, et rendre sans délai la liberté à ceux qui seraient reconnus innocents, arrêtent : Il sera formé une commission de justice populaire divisée en deux sections, l'une à Lyon et l'autre à Feurs, chargée de juger tous les individus prévenus d'avoir pris part à la contre-révolution qui s'est manifestée dans la ville de Lyon, autres que ceux qui ont été pris les armes à la main; elle entrera en fonctions quatre jours après le présent arrêté, et dans huit jours à Feurs. »

« elle les mettra en réquisition et les fera venir des départe- « ments voisins. Les représentants du peuple se rendront à huit « heures du matin sur la place Bellecour, et porteront, au nom « de la République, les premiers coups à ces demeures orgueil- « leuses. Un pareil nombre d'ouvriers sera employé à la démo- « lition des murs et remparts qui sont autour de la ville, et « notamment du château de Pierre-Scise. » Une contribution de six millions, imposée sur les riches, devait pourvoir aux frais.

En effet, le 26 octobre, les représentants du peuple s'étaient réunis à huit heures du matin sur la place Bellecour, où déjà grand nombre d'ouvriers rassemblés attendaient le signal. Paralysé des membres inférieurs, Couthon s'était fait porter par un jacobin nommé Letellier; frappant d'un marteau qu'il tenait à sa main la maison de M. de Cibeins, à l'angle de la rue des Deux-Maisons : « Au nom de la souveraineté du peuple outragée « dans cette ville, dit-il à haute voix, en exécution du décret « de la Convention nationale et de nos arrêtés, nous frappons « de mort ces habitations du crime dont la royale magnificence « insultait à la misère du peuple et à la simplicité des mœurs « républicaines. » Puis Couthon s'écria trois fois : « Vive la République! » paroles que répéta bruyamment la foule, toujours avide de tels spectacles. De Bellecour les représentants se rendirent au château de Pierre-Scise, dont la démolition commença à l'instant. [1]

Excités par Couthon, et d'ailleurs très portés à faire preuve de zèle, Bertrand et les officiers municipaux donnèrent une grande activité à l'œuvre de destruction. Il n'y avait pas assez de maçons et de pionniers dans la ville; on en mit plusieurs centaines

1. — La ville de Lyon détruite. Procès-verbal des premières démolitions qui ont eu lieu dans Ville-Affranchie, ci-devant Lyon, en exécution du décret de la Convention nationale, du 21e jour du 1er mois, et des arrêtés des représentants du peuple G. Couthon, Maignet, Châteauneuf-Randon, Séb. Delaporte, en date du 13 octobre (vieux style), et 5e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an II de la République française, une et indivisible. *Ville-Affranchie*, *A. Leroy*, in-4°. — Les représentants du peuple, etc.; instruction aux citoyens commissaires nommés pour la démolition de Lyon... *Ville-Affranchie*, in-4°. — Proclamation des représentants du peuple, etc. *Ville-Affranchie*, *A. Leroy*, in-fol. (Relative aux dilapidations commises pendant les démolitions).

en réquisition : chacune des trente-deux sections fournissait cent hommes, et la garnison elle-même envoyait un contingent de quatre cents soldats. Beaucoup de paysans des campagnes voisines et une multitude de femmes et d'enfants aidaient aux travailleurs. Le salaire était proportionné à l'âge et au sexe : un ouvrier valide recevait trois francs, un sexagénaire trente-cinq sous, une femme trente sous, un enfant de quinze ans vingt sous. Comme il y avait peu de commerce, les ouvriers en soie venaient en foule prendre la pioche et le marteau : ils gagnaient bien davantage à ce nouveau métier. Tous les travaux de constructions avaient été suspendus ; maçons, charpentiers, menuisiers étaient requis chaque jour pour les démolitions, et n'étaient jamais en nombre suffisant. Tous ces ouvriers étaient embrigadés en trois divisions, une pour Pierre-Scise, une autre pour les remparts, la troisième pour l'intérieur de la ville. Des chefs expérimentés dirigeaient la main-d'œuvre et réglaient l'emploi des journées : tous les matériaux qui provenaient des démolitions avaient été déclarés propriété publique, et affectés aux besoins de l'Etat. Cependant ce travail, auquel prenaient part tant de gens, ne marchait pas encore assez rapidement au gré des représentants du peuple : « Les démolitions sont trop lentes, « écrivait l'un d'eux (Fouché) à la Convention nationale ; il faut « des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'ex- « plosion de la mine et l'activité dévorante de la flamme peuvent « seules exprimer la toute-puissante volonté du peuple : sa « volonté ne peut être arrêtée comme celle des tyrans ; elle doit « avoir les effets du tonnerre [1]. » On ajouta, en effet, aux moyens ordinaires le pic, la poudre et la mine : c'était la mairie qui fournissait les pioches, pelles, marteaux, paniers, tombereaux et charrettes ; il y eut jusqu'à quinze mille ouvriers employés à la fois. La dépense s'éleva à quatre cent mille francs par décade. On évalue à plus de seize cents le nombre des maisons qui tombèrent sous la main des démolisseurs ; les forti-

1. — Les représentants du peuple, etc. ; du 4e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an II. *Ville-Affranchie*, *A. Leroy*, in-fol. Cet arrêté portait l'article suivant : « Sur l'emplacement des maisons qui forment actuellement la place dite de Bellecour, sera élevée la colonne désignée par l'article 5 du décret du 21e jour du 1er mois. »

fications furent rasées, et il ne resta du château de Pierre-Scise que quelques pans de murailles. On chercha et on trouva, dans les matériaux, du salpêtre dont la France manquait : des ingénieurs et des chimistes fouillèrent les caves ainsi que les vieux murs; ils établirent des ateliers de fabrication qui travaillèrent avec une grande activité. Un arrêté des représentants portait que tout le salpêtre existant dans Ville-Affranchie serait immédiatement extrait, cristallisé et envoyé aux raffineries et magasins à poudre de la République. Il y avait trois grandes salpétrières, à Ainay, à la Guillotière et à Serin; on organisa huit autres ateliers dans les églises de la Charité, de Saint-Pierre, des ci-devant Missionnaires, de Saint-Vincent, des Cordeliers de l'Observance, de Saint-Paul et de Sainte-Croix.

La démolition de tout un côté du faubourg de Bourgneuf, depuis Vaise jusqu'à la place du Change, ne fut point exigée par la vengeance nationale; elle était demandée par un motif de salubrité et d'utilité publique [1]. On pourrait y applaudir, si les propriétaires avaient été préalablement indemnisés. Celle des façades de Bellecour fut un acte de vandalisme; elle détruisit un des plus beaux ouvrages de l'architecte Robert Decotte [2]: mais la fureur des révolutionnaires ne pouvait être apaisée par la ruine de ces belles habitations; elle voulait surtout du sang.

§ III. Il coula bientôt à grands flots : deux commissions, je ne dirai pas deux tribunaux, le versèrent à l'envi; une sorte d'émulation les animait. Un des premiers soins dont elles s'occu-

1. — Cette démolition ne fut ordonnée que plusieurs mois après celle des façades de Bellecour; l'arrêté des représentants porte la date des 6 pluviose et 6 ventose an II de la République; il est conçu dans ces termes : « Toutes les maisons, depuis le Pont-de-Pierre jusqu'à la porte de Vaise, du côté de la Saône, seront renversées (sauf à indemniser les patriotes) pour donner la largeur convenable à une grande route, ainsi que toutes les maisons qui gênent la libre circulation des convois militaires et autres, dans les routes, rues, places et quais, seront démolies d'après les plans arrêtés par les corps administratifs et soumis à l'approbation des représentants du peuple. »

2. — Elève et beau-frère de Jules-Hardouin Mansard, Robert Decotte fut un des plus célèbres architectes du siècle de Louis XIV; les façades étaient un de ses plus beaux ouvrages. Elles se composaient, de l'un et de l'autre côté, de cinq grands corps de bâtiments bien symétriques, percés, sur trois étages, de trente-cinq fenêtres avec balcons, et de cinq grandes portes cochères.

pèrent, ce fut la vengeance du meurtre de Chalier, signal d'une réaction en faveur du vaincu du 29 mai : elle était inévitable. Ce fut le club des jacobins de Paris qui prit l'initiative : dans la séance du 25 du premier mois un membre prit la parole, et fit l'observation qu'aucun patriote n'avait autant fait pour la liberté que Chalier ; il le montra criant à deux reprises « Vive la République ! » sous le couteau qui le mutilait, et demanda pour le martyr patriote les honneurs que décerne la liberté. Le club ordonna qu'un obélisque fût élevé, sur une des places publiques de Lyon, en l'honneur de Chalier et du compagnon de sa mort glorieuse.

Quelques jours après, le président de la Commission de justice populaire, Dorfeuille, prononça l'éloge de Chalier sur la place des Terreaux : « Il est mort assassiné, s'écria-t-il, celui « que nous pleurons ! il est mort assassiné judiciairement ! Ville « impure, Sodome nouvelle, ce n'était donc pas assez pour toi « d'avoir inventé, colporté pendant deux siècles tous les genres « de corruption, d'avoir empoisonné de ton luxe et de tes vices « la France, l'Europe, le monde entier; il te fallait encore, « pour couronner ton opprobre, donner à la République l'exem- « ple d'un crime nouveau, travestir des bourreaux en juges, « violer la justice sur les marches de son temple, et égorger la « vertu au nom de la patrie! » Tout le discours était sur ce ton. Dorfeuille adressa au Conseil général de la Commune de Paris le récit des derniers moments de Chalier, et le portrait gravé du vertueux patriote. La Commune donna l'ordre au sculpteur Bonvallet, un de ses membres, d'exécuter en marbre le buste de la victime du 29 mai; elle reçut peu de jours après la tête mutilée de Chalier, apportée par une députation de Ville-Affranchie, et une urne qui contenait les ossements de cet homme : « Citoyens représentants, dit l'orateur, j'atteste à la « Convention que les cendres renfermées dans cette urne sont « véritablement les cendres de Chalier; je ne les ai pas quittées « depuis le moment qui m'a vu sortir du cachot où la contre- « révolution m'avait chargé de fers avec ce martyr de la liberté; « j'ai fait déterrer son corps, la pourriture l'avait respecté. » La Convention vota une pension à la femme qui avait conservé le crâne de Chalier, et une autre pension à la gouvernante de ce

patriote [1]. Juges, témoins, jurés, tous ceux qui avaient pris part au jugement de Chalier, furent promis à l'échafaud : le tribunal révolutionnaire mit à mort ceux qu'il parvint à saisir. J.-J. Ampère, juge de paix, périt un des premiers : « C'est lui, « Ampère, dit l'acte d'accusation, qui est le rédacteur de la pro- « cédure monstrueuse instruite contre le vertueux Chalier, et « qui a décerné contre lui le mandat d'arrêt. Il résulte que, dans « les informations faites à l'occasion du 29 mai dernier, il cher- « chait à entortiller les interrogatoires faits aux patriotes pré- « venus, à tronquer leurs réponses, en leur prêtant que les « projets de la municipalité et des jacobins étaient d'assassiner « les honnêtes gens; il est prouvé qu'il a dit aussi que ces « derniers ne pourraient triompher, si l'on ne détruisait la muni- « cipalité et les jacobins. » Quand tout ce sang eut été versé, un des représentants du peuple, en mission à Lyon [2], écrivait à la Convention : « L'ombre de Chalier est satisfaite; ceux qui dic- « tèrent l'arrêt atroce de son supplice sont frappés de la foudre : « ses précieux restes, religieusement recueillis par les républi- « cains, viennent d'être portés en triomphe dans toutes les rues « de Commune-Affranchie. C'est au milieu même de la place où « ce martyr intrépide fut immolé à la rage effrénée de ses bour- « reaux, que ses cendres ont été exposées à la vénération pu- « blique et à la religion des patriotes. Tous les cœurs se sont « dilatés, le silence de la douleur a été interrompu par ces cris « mille fois répétés : « Vengeance ! vengeance ! » Nous le jurons, « le peuple sera vengé; notre courage sévère répondra à sa juste « impatience. Le sol qui fut rougi du sang des patriotes sera « bouleversé ; tout ce que le vice et le crime avaient élevé sera

1. — Décret de la Convention nationale, du 1[er] nivose an II de la République française, une et indivisible, qui accorde 300 livres de pension à la citoyenne Padovany qui, secondée de son fils dans la nuit qui suivit le supplice de Chalier, déterra son corps, s'empara de sa tête et a conservé ses traits. *Paris, impr. nationale*, an II, in-8°.

La tête et les mains de Chalier furent moulées par un habile artiste, et coulées en cire ou en plâtre, (Gonon, *Bibliogr.*, 334.)

Décret de la Convention nationale du 20 nivose an II de la République française, une et indivisible, qui accorde à la citoyenne Bonne Pic, compagne de Chalier, une pension égale à celle dont jouit la veuve de J.-J. Rousseau. *Paris, impr. nationale*, in-4°.

2. — Fouché.

« anéanti. » Les supplices recommencèrent avec une activité nouvelle.

Un homme était particulièrement odieux aux amis de Chalier, c'était le bourreau Jean Ripet; il avait exécuté l'arrêt du tribunal, et rempli fort mal son office. Jeté en prison peu de temps après la fin du siége, il fut mis en liberté, puis incarcéré de nouveau. Bourreau avant les premiers troubles de la Révolution, Jean Ripet avait rempli sans interruption son sanglant ministère: c'était un vieillard de cinquante-huit ans, maigre, voûté, et d'une physionomie repoussante; il était né à Grenoble, et habitait au faubourg de la Guillotière. Son valet, François Bernard, de Grenoble aussi, avait vingt-six ans : tous deux furent condamnés à mort pour ne s'être point abstenus, comme fonctionnaires publics, de prêter la main à l'exécution des patriotes Chalier et Ryard, et pour avoir mis quatre fois Chalier sous le couteau, ce qui ne pouvait être, disait l'arrêt, que le résultat d'une combinaison perfide et atroce. Ripet et François attendirent onze jours l'exécution de leur jugement; ils moururent avec une sorte de courage, Ripet protestant qu'il ne pouvait pas refuser son concours à un arrêt rendu par l'autorité légale, et François qu'il avait dû obéir à son maître.[1]

Il n'y avait plus de victimes humaines à immoler à Chalier, on en fit un dieu : l'apothéose du patriote fut célébrée solennellement, le dimanche 10 novembre, sur la place Bellecour. On avait fait dès la veille de grands préparatifs; toutes les cloches sonnaient, des salves d'artillerie se faisaient fréquemment entendre; une troupe nombreuse d'hommes armés de piques, et des détachements de troupes de ligne, s'avancèrent sur la place, précédant et escortant le buste de Chalier. Des chœurs de musiciens faisaient partie du cortége et chantaient des hymnes funèbres, et derrière eux marchaient trois représentants du peuple. Ce buste fut déposé avec vénération au milieu de la place, et tous les corps constitués vinrent prêter en sa présence le serment civique. Un orage troubla la cérémonie pendant quelques moments; on emporta le buste processionnellement dans l'église Saint-Nizier, et Chalier fut divinisé comme un martyr. « Une

1. — L'exécution eut lieu le 16 avril 1794; j'en parle ici pour ne plus avoir à revenir sur les faits qui concernent Chalier.

« parodie scandaleuse des cérémonies de la religion donna un « caractère particulier à cette fête : habillé comme un archevê- « que et magnifiquement paré des habits pontificaux, un âne, « dit le journal de la Montagne, s'est promené dans toutes les « rues avec la gravité d'un cardinal. Il était chargé de calices, « ciboires, boîtes à l'huile, et autres instruments des jongleurs « appelés prêtres. Après la promenade, pendant laquelle il a « été accompagné d'une multitude innombrable de citoyens qui « criaient : « A bas le fanatisme! » le nouveau prélat a été dé- « chargé des objets précieux dont il était porteur, qui ont été « mis en dépôt pour être changés en numéraire, et sont devenus « enfin utiles à la République. Après avoir causé tant de maux, « les chapes, chasubles, étoles, ont fourni les matériaux d'un « auto-da-fé au bon sens. » Jamais le cynisme jacobin n'était allé si loin.[1]

Une société populaire prit le nom de Réunion des Amis de Chalier[2]; le 30 frimaire, après avoir entendu la lecture des

1. — Une médaille décrite par M. Gonon (*Bibliogr.*, p. 295), et que j'ai examinée, a conservé le souvenir de cette orgie révolutionnaire. Ce monument historique est une médaille-décoration de forme octogone, à pans inégaux, avec bellière. Hauteur, 60 millimètres; largeur, 40.

Dans le champ, à droite : MORT AU FANATISME; à gauche : ET A LA SUPERSTITION. Un âne, tourné à droite, foule à ses pieds une croix et une crosse; il porte sur sa tête la coiffure d'un évêque; à la queue, sur le dos et au cou, des attributs, des vases et des vêtements en usage parmi les prêtres du culte catholique; au-dessus, un triangle entouré de rayons.

Exergue : VILLE-AFFRANCHIE, L'AN II, R. F.

Revers : Une Minerve debout, armée d'une pique, tenant de sa main droite une espèce de bouclier sur lequel se trouvent ces mots : LA LIBERTÉ OU... Un squelette, placé derrière, termine par sa présence cette devise : LA LIBERTÉ OU LA MORT. Au-dessus, un bonnet de liberté dans des rayons lumineux. Exergue : B., V. N., C. G., P. C., J. R., G. R, L. D., C. T., C., B., M., E. B.

Ces initiales sont celles de Bertrand, maire; de Vincent Noël, Claude Gravier, Pierre Chazot, Jean Richard, Gilbert Roch, Louis Dubois, Charles Turin, Carteron, Boucheuu, Milou, Etienne Boyet, officiers municipaux.

Le Musée historique de Lyon et du département du Rhône et un très petit nombre de collections particulières possèdent cette rareté numismatique.

2. — Le culte de Chalier était devenu général : on voyait dans tous les lieux publics et dans un grand nombre d'habitations particulières, soit son buste ou sa statuette, soit des estampes qui le représentaient dans différentes circonstances de sa vie politique. Beaucoup d'hommes et de femmes portaient, par peur ou par politique, suspendue à leur cou ou placée devant leur cœur, l'effigie de Chalier frappée sur une petite médaille de plomb.

dernières paroles et d'une lettre de Chalier, le Conseil général de la Commune de Paris ordonna qu'elles seraient gravées sur un marbre destiné à orner la salle de ses séances. On y voyait déjà le buste du trop célèbre patriote, avec cette inscription : LE CONSEIL GÉNÉRAL HONORE ET RESPECTE LES MANES DE CHALIER. Le même jour une magnifique fête eut lieu à Paris, à l'occasion de la translation des cendres et du buste de Chalier à la Convention nationale et au Panthéon. Toutes les sections de Paris, des corps de gendarmerie à cheval, de sapeurs et de canonniers, des députations des sociétés populaires, les comités révolutionnaires et les autorités constituées partirent à neuf heures du matin de la place de la Bastille, précédant le char de triomphe sur lequel le tombeau et l'urne de Chalier étaient placés entre deux députés de Commune-Affranchie. Le char triomphal était environné des autres députés et des patriotes de la ville régénérée : tout le Conseil de la Commune de Paris était présent. La musique exécutait des airs lugubres, et faisait entendre des symphonies héroïques aux différentes stations. Ce fut à l'occasion de cette fête qu'une des sections de Paris changea son nom de Beaurepaire en celui de Chalier.[1]

§ IV. Malgré l'énergie de leur zèle républicain, les représentants du peuple, Couthon, Châteauneuf-Randon, Maignet et Delaporte parurent sans doute trop modérés encore; leurs tribunaux prononçaient, sans relâche, un si grand nombre de condamnations à mort que la main du bourreau était fatiguée, et

1. — Eloge funèbre de Chalier, assassiné judiciairement le 16 juillet par les aristocrates de Lyon, aujourd'hui Ville-Affranchie, prononcé par Dorfeuille, président de la Commission de justice populaire, sur la place de la Liberté, ci-devant place des Terreaux. *A Ville-Affranchie, le 3, première décade du second mois de la seconde année républicaine*, in-4°. — A la mémoire immortelle du républicain Chalier, judiciairement assassiné à Ville-Affranchie, le républicain T. Rousseau consacre et dédie cet hymne civique. *Commune-Affranchie, impr. républicaine, place du ci-devant Saint-Jean*, in-8°. — Apothéose de Chalier, impromptu patriotique, par le citoyen Capinaud. *Ville-Affranchie, A.-V. Delaroche*, 1793, in-8°. — Eloge de Chalier, le père du peuple, par le démocrate Bellay. *Ville-Affranchie, L. Cutty*, in-8°. — Eloge de Chalier, troisième édition. *A Lille, de Perne, libraire, et à Paris, Barba*, an II, in-8°. — Translation des cendres et du buste de Chalier à la Convention nationale et au Panthéon : Programme et description de la fête civique qui a eu lieu à Paris, le 30 frimaire, en l'honneur de ce martyr de la liberté; in-8°.

cependant la Convention trouva que le sang ne coulait pas en quantité suffisante. Elle renvoya à Lyon deux nouveaux commissaires pour régénérer avec plus d'activité l'esprit public : c'étaient Collot-d'Herbois et Fouché, noms funestes qui résument l'époque la plus horrible des annales de Lyon ; ils arrivèrent le 7 novembre.

D'abord comédien ambulant et auteur dramatique sans talent et sans réputation, Jean-Marie Collot-d'Herbois avait été directeur des théâtres de Lyon en 1786. On en parlait avec estime ; il montrait plus d'ordre et de tenue qu'on n'en trouve d'ordinaire chez les hommes qui dirigent les entreprises dramatiques ; il jouissait même de quelque considération, lorsque la révolution de 1789 le fit entrer dans une autre carrière. Collot-d'Herbois en adopta les principes avec chaleur, et les porta jusqu'à la plus extrême exagération. Un prix avait été mis au concours par la Société des amis de la constitution en 1791, et promis à l'auteur du meilleur almanach ; de nombreux concurrents le disputèrent, ce fut Collot-d'Herbois qui l'obtint. Son Almanach du père Gérard eut un succès immense, et fit de lui un homme politique. Collot-d'Herbois parlait avec beaucoup de véhémence, et avec une sorte d'éloquence populaire, vive, figurée, souvent de mauvais goût, mais passionnée. Son collègue Fouché lui était bien supérieur : sans convictions, mais doué d'un très grand tact, sans pitié et sans haine dans les luttes politiques auxquelles l'appela cette fatale époque, maître des événements qui paraissaient le dominer, et guidé toujours par une tactique appropriée aux circonstances, l'ex-oratorien vint à Lyon, chargé par la Convention d'une mission terrible qu'il aurait voulu ne point accepter, mais dont il exagéra néanmoins les rigueurs. C'est à lui et à son collègue qu'était confiée l'exécution du décret de destruction prononcé contre la ville rebelle ; elle était remise à des mains d'autant plus cruelles qu'elles étaient conduites par un esprit de calcul.

Lyon, quand les deux représentants y entrèrent, manquait de vivres, le pain était fort cher et de très mauvaise qualité ; il n'y avait ni commerce ni industrie, et les marchés publics étaient déserts. Pour porter remède à ces maux, le Conseil général du District taxa les denrées et marchandises de première nécessité :

c'était une nouvelle application de la loi du maximum [1]. Les armées républicaines se trouvaient elles-mêmes dans un extrême dénument ; Ville-Affranchie eut à leur fournir son contingent en objets divers d'équipement. [2]

Il fallait une administration énergique et forte ; les représentants créèrent une Commission temporaire de surveillance qu'ils investirent des plus grands pouvoirs : Duhamel en fut le président, et Duviquet le secrétaire général. Supérieur aux autres autorités constituées, ce Conseil était spécialement chargé de la recherche des suspects, de l'extirpation de ce qu'on appelait le fanatisme, de la taxe révolutionnaire des riches, et de l'approvisionnement des marchés. Son objet particulier, c'était d'imprimer le mouvement révolutionnaire aux autorités régénérées, et de prendre toutes les mesures de salut public que les circon-

1. — Les représentants du peuple, députés..., du 30[e] jour du 1[er] mois de l'an II de la République. *Ville-Affranchie*, *A. Leroy*, in-fol. (Arrêté par lequel ils invitent les régisseurs des subsistances militaires de l'armée des Alpes à prêter six mille quintaux de farine à Ville-Affranchie.) — Arrêté du Conseil général provisoire du district de la campagne de Commune-Affranchie, contenant le tableau du maximum des denrées et marchandises de première nécessité, dressé en exécution du décret du 29 septembre. *Commune-Affranchie*, *imprim. républicaine, place du Temple de la Raison* (Saint-Jean); in-8°. — Les maire et officiers municipaux de Ville-Affranchie, du 4 du second mois de l'ère de la République française, une et indivisible. (Avis relatif à l'exécution du maximum dans l'intérieur de la ville). — Délibération du Conseil municipal, qui assujettit les débitants à placer au-devant de leurs boutiques un état des marchandises qu'ils ont en magasin. Fait et délibéré le sextidi de la 2[e] décade du mois de brumaire an II. *Ville-Affranchie*, *A. Leroy*, in-fol. — Les représentants du peuple envoyés dans Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République, du 17[e] jour du 2[e] mois de l'an II. *Ville-Affranchie*, *A. Leroy*, in-fol. (Article 1[er]. Tous les grains qui, dans le mois, à dater du présent arrêté, ne seront pas battus, seront confisqués au profit de la République et versés dans ses magasins.)

Par un autre arrêté du 19 brumaire, les représentants déclaraient tous les propriétaires et fermiers des environs de Commune-Affranchie responsables de l'approvisionnement des marchés : ils avaient supprimé le droit de péage sur le canal de Givors.

2. — « Les représentants du peuple... du 21 brumaire an II... Considérant que les armées de la République doivent être approvisionnées par des moyens rapides et dignes de la générosité républicaine..., arrêtent : Tous les citoyens non employés au service des armées sont tenus d'apporter leurs souliers neufs à la municipalité, qui leur en délivrera un reçu... : il est enjoint à tous les cordonniers de ne faire et livrer des souliers d'hommes que pour les armées, etc. »

Un autre arrêté mettait en réquisition tous les manteaux de drap qui existaient dans Commune-Affranchie.

stances pouvaient nécessiter ou qu'inspirerait un patriotisme prévoyant[1]. Presque tous les membres de la Commission temporaire étaient de Paris ou de Moulins; étrangers à la ville de Lyon, ils devaient être inaccessibles à tout sentiment de pitié. Ce Conseil supérieur dirigeait les poursuites de la Commission révolutionnaire; c'est à lui qu'il faut faire remonter la responsabilité des actes sanguinaires que chaque jour voyait commettre. Il tenait un registre sur lequel on inscrivait les dénonciations portées contre les citoyens, et dont les plus ordinaires étaient d'être riche et ennemi de l'égalité, d'avoir été vu avec un chapeau sans cocarde, de mépriser les sans-culottes, d'aimer les prêtres, d'être fanatique, et surtout d'avoir porté les armes pendant le siége. C'était la Commission temporaire qui fournissait les éléments des actes d'accusation : la Commission révolutionnaire frappait les victimes que la Commission temporaire lui désignait. Un Comité de séquestres, un Comité de démolitions et un Comité de dénonciations avaient été établis par la Commission temporaire, puissance tyrannique devant laquelle tout s'inclinait.

§ V. Le moment est venu de raconter les opérations de la Commission militaire et de la Commission de justice populaire, tribunaux de sang dont les actes furent si terribles; pour être complet, mon récit doit se reporter en arrière et remonter jusqu'au lendemain de la prise de la ville par l'armée de la Convention. Il n'y eut point de délai pour l'application de la vengeance nationale; elle n'attendit pas.

Dès le 10 octobre toutes les prisons étaient encombrées; on y jetait par masses les citoyens pris dans la ville les armes à la main, les citoyens suspects, les membres de l'ancienne municipalité, les juges et les jurés dans le procès de Chalier, les Lyonnais ramenés de St-Romain, ou arrêtés dans les campagnes voisines après la malheureuse sortie de Précy; enfin, les riches, les nobles et les prêtres réfractaires, saisis partout où on avait

1.—Instruction adressée aux autorités constituées..., et particulièrement aux municipalités des campagnes et aux comités révolutionnaires, par la Commission temporaire de surveillance républicaine établie à Ville-Affranchie par les représentants du peuple. *Ville-Affranchie*, *Tournachon-Molin*, 1793, in-8° (réimpr. dans les *Archives du Rhône*, t. XIII, 172).

pu les découvrir. Rien n'était plus terrible que la manière dont étaient exécutées les visites domiciliaires; on y procédait souvent pendant la nuit, à la clarté des flambeaux. Ces perquisitions sinistres étaient faites par des hommes aux paroles et aux manières grossières, espions impitoyables à qui rien n'échappait, ni un geste ni la moindre hésitation, et qui avaient acquis par l'habitude une sorte d'habileté dans leur métier. Des soldats ou des jacobins à piques les accompagnaient, tandis que des détachements de la force armée occupaient la rue et en gardaient les avenues. Chaque maison était fouillée de fond en comble, de la cave au grenier, et rien n'échappait aux pourvoyeurs du bourreau. Un écriteau placé par le propriétaire dans la rue, au-devant de chaque porte, indiquait le nom, l'âge, le sexe, la profession et le nombre des locataires; défense était faite, sous les peines les plus sévères, de donner l'hospitalité, même pour une seule nuit, à un parent ou à un ami dont le nom ne se trouverait pas sur le tableau.

Le patriotisme des Lyonnais était toujours fort tiède; Couthon écrivait, le 20 octobre, à son ami Saint-Just : « Je vis dans un « pays qui aurait besoin d'être entièrement régénéré ; le peuple « y avait été tenu si étroitement enchaîné par les riches, qu'il « ne se doutait pour ainsi dire pas de la Révolution. Il a fallu « remonter avec lui jusqu'à l'alphabet; et quand il a su que la « déclaration des droits existait et qu'elle n'était pas une chi- « mère, il est devenu tout autre : ce n'est pourtant pas encore « le peuple de Paris, ni celui du Puy-de-Dôme; il s'en faut « diablement! Je crois que l'on est stupide ici par tempérament, « et que les brouillards du Rhône et de la Saône portent dans « l'atmosphère une vapeur qui épaissit aussi les idées......... » Couthon disposait d'un moyen de régénération puissant, le bourreau : c'est le premier auquel il eut recours. Deux tribunaux furent créés pour juger les nombreux prévenus : une Commission militaire eut à statuer sur le sort des Lyonnais pris les armes à la main [1] ; les autres, et c'était le plus grand nombre, appartenaient

1. — Les représentants du peuple envoyés par la Convention nationale près de l'armée des Alpes et dans divers départements de la République...(Création d'une Commission militaire pour juger les rebelles pris les armes à la main); du 12 octobre 1793. Signé : Couthon,

à la juridiction de la Commission de justice populaire. Mais cette distinction ne pouvait être exactement observée, et on ne tint pas toujours compte de la qualité civile ou militaire des accusés pour les envoyer devant tels ou tels juges.

Instituée dès le 11 octobre, la Commission militaire eut d'abord pour président Massot, chef du premier bataillon de l'Ardèche, puis le lieutenant-colonel de gendarmerie, Grand-Maison. Il n'y avait ni jurés ni appel : rien de plus expéditif que l'instruction judiciaire ; il ne s'agissait ordinairement que de constater l'identité, et peu d'heures après le condamné était fusillé. Ce tribunal entra immédiatement en fonctions, et les exécutions commencèrent trois jours après l'entrée de l'armée. Trois aides-de-camp de Précy, Barthélemi Plantigny, Louis Villeneuve et François-Joseph Lebon périrent les premiers sur la place des Terreaux. Après eux vinrent l'ancien président du Comité administratif Bemani [1], le général Rimbert (de la Roche-Négly), Gaspard de Clermont-Tonnerre, Cudel de Moncolon, neveu de Précy, le lieutenant-colonel Boulay, l'abbé Servier, et une multitude de citoyens de toutes les conditions. Pendant tout le mois d'octobre, les exécutions furent exclusivement ordonnées par la Commission militaire, dont la prompte action satisfaisait l'impatience des représentants du peuple. [2]

La Commission de justice populaire avait des attributions plus larges que la Commission militaire ; tous les prévenus autres que ceux qui avaient été pris les armes à la main étaient de son ressort. Chacune des deux sections qui la composaient,

Maignet, Delaporte, Chateauneuf-Randon. *Lyon, A. Leroy*, in-fol. — Par une autre proclamation, sous la même date, les représentants prenaient des mesures pour que « justice fût « faite promptement. »

1. — Né à Milan, mais domicilié à Lyon depuis longtemps, Bemani avait acquis dans le commerce une honorable fortune : il marcha au lieu du supplice avec le plus grand sang-froid, lisant un livre qu'il ferma, après y avoir fait une marque, et mit dans sa poche quand il fut arrivé en face du piquet de soldats qui devaient le fusiller.

2. — Liste des contre-révolutionnaires et révoltés de la ci-devant ville de Lyon, condamnés à être fusillés et guillotinés par jugement de la Commission militaire établie en cette commune par décret de la Convention nationale, depuis le 12 octobre jusqu'au 2 nivose de la courante année, rédigée par le citoyen Tisset. *Paris, impr. du Calculateur patriote*, in-8°.

et qui siégeaient l'une à Lyon, l'autre à Feurs, était composée de sept juges, de l'accusateur public, du greffier et des jurés. Les jugements étaient souverains, aucun pourvoi en cassation n'était admis. Un ancien comédien sans talent, Antoine Dorfeuille, démagogue effréné, ami et panégyriste de Chalier, était le président de la Commission populaire; Dubois-Crancé l'avait amené à Lyon. Ce tribunal entra en exercice le 2 novembre; il eut bientôt regagné le temps perdu. C'est à l'Hôtel-de-Ville qu'il siégeait. Cette Commission était révolutionnaire, c'est-à-dire qu'elle n'avait à tenir compte que des faits, sans égard aux formes judiciaires. [1]

C'était un étrange pêle-mêle que la population condensée des prisons de Lyon : on y voyait des hommes de toutes les conditions, ceux-ci appartenant à une profession libérale et lettrés, ceux-là simples ouvriers et sans éducation; les uns anciens militaires, les autres propriétaires ou négociants. Il y avait parmi eux beaucoup de jeunes gens de famille, des prêtres, des hommes profondément religieux, d'autres qui se disaient philosophes. La diversité des caractères n'était pas moins grande : il y avait des hommes violents, mais la plupart étaient calmes et résignés, et tous s'unissaient dans un sentiment commun de concorde et de confraternité. Ceux qui étaient riches partageaient avec les pauvres, et se chargeaient de toutes les dépenses; ils étaient ingénieux à trouver les moyens d'adoucir le sort de leurs compagnons d'infortune. On n'entendait ni plaintes, ni cris, ni gémissements; au contraire, malgré le sort funeste et prochain qui attendait les prisonniers, beau-

1. — Installation de la Commission de justice populaire par les représentants du peuple, G. Couthon et Delaporte, le 30[e] jour du 1[er] mois de l'an II de la République française, une et indivisible. *Ville-Affranchie*, *A. Leroy*, in-fol. Dorfeuille prononça un discours. — Jugement de la Commission de justice populaire, séante à Ville-Affranchie, qui condamne Dominique Dutroncy..., secrétaire de la Commission populaire républicaine de salut public pendant le siége, à la peine de mort; du 10 brumaire an II. *Ville-Affranchie*, *Bruyset frères*, in-fol.

Dutroncy fut une des premières victimes immolées par la Commission de justice populaire. J.-J. Tardy, juge de paix à Roanne, et le journaliste Fain, montèrent à l'échafaud quelques jours après.

De nombreuses condamnations à mort ont été publiées par la Commission de justice populaire; elles étaient tantôt collectives, tantôt individuelles.

coup étaient gais, chantaient et riaient; d'autres parlaient du siége, et en racontaient quelques-uns des innombrables épisodes. Pendant tout le mois d'octobre et la première quinzaine de novembre, les communications des détenus avec leurs parents et avec leurs amis étaient faciles : ceux qui jouissaient de quelque aisance se faisaient apporter, sans empêchement, les vins et les comestibles qu'ils désiraient; mais cette liberté leur fut ôtée, et le 18 novembre le Directoire du département du Rhône prit l'arrêté suivant : « Considérant que l'aristocratie montre son front radieux comme sous l'ancien régime, et qu'elle ose insulter à l'égalité jusqu'au fond des cachots où elle jouit de toutes les délices d'une vie qui n'annonce aucun remords, décide ce qui suit : à compter de ce jour, tous les détenus seront nourris et couchés de la même manière; pour tout aliment, il sera fourni à chacun d'eux de l'eau fraîche, deux livres de pain par jour; et pour le coucher, quinze livres de paille par décade. » La durée de l'emprisonnement était si courte, que les détenus avaient peu à souffrir de la sévérité de ce régime. Assaillis de réclamations et de sollicitations de la part des mères, des femmes et des parents ou amis des prisonniers, représentants du peuple et juges se rendaient inabordables; il fallait une carte de civisme pour se présenter à eux, et malheur à qui ne dissimulait point assez bien sa douleur ou sa colère ! La vie des prisonniers devint de plus en plus triste; ils ne recevaient que rarement des visites ou des lettres, et toujours avec les restrictions les plus gênantes. [1]

On amenait les accusés qui devaient être jugés dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, appelée la Chambre de Commerce; on avait fait de la grande salle un lieu de dépôt pour deux cents prisonniers, et c'est dans la salle richement décorée des délibérations de l'ancien Consulat que la Commission des juges tenait ses séances.

Les interrogatoires étaient brefs; il ne s'agissait que de constater si le prévenu était royaliste, prêtre, noble, fédéraliste, et surtout s'il avait porté les armes sous Précy. « Tu étais noble, « dit le président Dorfeuille à Mathon de la Cour, tu n'as pas

1. — Delandine (*A.-F.*). Tableau des prisons de Lyon, pour servir à l'histoire de la tyrannie de 1792 et 1793. *Lyon*, *Joseph Daval*, 1797, in-12, fig.

« quitté Lyon pendant le siége; lis le décret, tu peux prononcer « toi-même sur ton sort. — Il est certain, répondit froidement « Mathon, que cette loi m'atteint, et je saurai mourir. » Il périt sur l'échafaud quelques heures après.

§ VI. Mais, malgré le grand nombre des condamnations et des supplices, la Commission de justice populaire faisait couler le sang avec trop de lenteur; il y avait encore quelque apparence de formes, quoique bien légères, et les prisons ne se vidaient point avec assez de rapidité. Collot-d'Herbois, Fouché, Albitte et Delaporte instituèrent, le 7 frimaire an II, une Commission révolutionnaire composée de sept membres (il n'y en eut jamais que cinq); c'est devant elle qu'ils devaient être traduits successivement pour y subir un dernier interrogatoire : « La justice, « dirent les représentants dans leur arrêté, est le plus fort lien « de l'humanité; son bras terrible doit venger subitement tous « les attentats contre la souveraineté du peuple, et chaque mo- « ment de délai est un outrage à sa toute-puissance. » Ils finissaient par ces paroles : « Tous les condamnés seront envoyés « en plein jour, en face du lieu même où les patriotes furent « assassinés, pour y expier sous le feu de la foudre une vie trop « longtemps criminelle. » Parrein fut nommé président de cet affreux tribunal [1]. Quelques-uns des juges paraissaient avoir un peu moins de cruauté que les autres; on dit aussi qu'il y avait un peu plus de chances d'acquittement le matin que le soir.

Un des prisonniers, M. Nolhac, a raconté l'interrogatoire que la Commission fit subir à son père et à lui : « C'est le soir que « nous fûmes appelés, dit-il; mon père me précéda : il avait été

1. — C'était un homme de haute stature, maigre et d'une figure sinistre, que rendait plus étrange encore un chapeau tricorne posé de travers et surchargé de panaches tricolores. Parrein habitait la maison des Médaillons, sur le quai Saint-Clair. Une foule considérable, composée de parents et d'amis des accusés, surtout de femmes, guettait la sortie du président, ou l'attendait à sa porte pour lui présenter des requêtes et des placets en faveur des condamnés. Parrein était de Paris, ainsi que son collègue Corchand. Les trois autres juges étaient Lafaye, né dans les environs de Saint-Etienne; Brunière, le plus humain des cinq juges; et Fernex, ancien ouvrier en soie, jacobin très prononcé.

La Commission révolutionnaire se réunissait deux fois par jour, le matin de neuf heures à midi, et le soir de sept heures à neuf. Un quart-d'heure (en moyenne) suffisait pour interroger et juger sept accusés.

« introduit dans la salle lorsque j'arrivai à la porte, et un gar-
« dien me fouilla soigneusement, pour s'assurer que je ne
« portais point quelque instrument offensif. Le jugement de
« mon père ne fut pas long : je le vis sortir pâle, la figure
« altérée; mes yeux l'interrogèrent en vain, il fut muet, et c'est
« tout au plus si j'eus le temps, avant d'être poussé dans la
« salle, de remarquer qu'on ne lui faisait pas prendre la direc-
« tion de la cave des condamnés. J'entrai donc, et voici ce qui
« se présenta à mes regards :

« Une longue table, couverte d'un tapis vert, était placée à
« droite près de la cheminée; elle portait un certain nombre de
« bougies. Autour de cette table et tournant le dos à la cheminée,
« les juges étaient assis; je crois me rappeler qu'ils étaient cinq.
« Au milieu d'eux était le citoyen Parrein, homme à la taille
« haute, à l'œil farouche. Tous étaient vêtus d'un habit bleu,
« coiffés d'un chapeau militaire surmonté d'un panache rouge :
« une petite hache, emblème de leurs horribles fonctions, était
« suspendue à leur cou par un ruban tricolore. De l'autre côté de
« la table était un escabeau sur lequel le prisonnier devait s'as-
« seoir; et à un pas de distance, un rang de soldats, portant l'arme
« au bras, formait un demi-cercle derrière lui [1]. L'interrogatoire
« était court, du moins il le fut pour moi : « Assieds-toi, me
« fut-il dit d'abord; comment t'appelles-tu? quelle est ta profes-
« sion? qu'as-tu fait pendant le siége? » On dit que, les questions
« faites, les juges se regardaient et exprimaient leur opinion en
« étendant la main sur la table, pour désigner l'élargissement
« ou le renvoi à un plus ample informé; en portant la main au
« front, pour condamner à la fusillade; en touchant la hache
« pendue au cou, pour indiquer la mort par le supplice de la
« guillotine. Je ne m'aperçus d'aucun de ces signes, qui fut sans
« doute celui de la fusillade. » [2]

L'interrogatoire terminé, un guichetier frappait de sa main

1. — Le greffier était à une des extrémités de la table; un secrétaire (Larue) écrivait sur une petite table placée en face des juges. L'audience était publique; une barrière à hauteur d'appui séparait le tribunal des spectateurs, qui se composaient ordinairement de soldats de l'armée révolutionnaire, de délateurs et de jacobins très prononcés.

2. — NOLHAC. Trois années de la Révolution à Lyon, p. 263.

un coup sur l'épaule du condamné, en lui disant : « Suis-moi. » Tous deux descendaient en silence par le petit escalier tournant qui conduit sous le grand vestibule, et on arrivait aux caves dont le choix, par le geôlier, était fort significatif. A gauche était la bonne cave située sur la place des Terreaux, en regard de la rue Puits-Gaillot : les accusés qu'on y amenait, et qui devaient être examinés de nouveau, étaient d'ordinaire acquittés. C'était à droite, et du côté de la rue Lafont, qu'existait la mauvaise. Rien de plus lugubre que son aspect; une lampe, placée au milieu de la voûte, répandait d'obscures clartés sur les murailles noircies : on ne sortait de ce souterrain que pour mourir.

L'arrêt était quelquefois prononcé du haut du perron aux condamnés rassemblés dans la petite cour de l'Hôtel-de-Ville; c'était un jugement collectif, que devait suivre une exécution en masse.

On ne prenait plus la peine, depuis le 11 octobre, de démonter l'échafaud après le supplice des condamnés. Le domicile de la guillotine n'était plus une arrière-cour de la prison de Roanne, elle demeurait en permanence sur la place des Terreaux; seulement, de temps en temps, le bourreau s'assurait du bon état soit de la bascule, soit des différentes parties de l'horrible appareil, et faisait aiguiser le couteau [1] : il n'avait de relâche que le décadi. Des charrettes venaient à heures réglées faire leur chargement sur la place de la Comédie, et partaient sous l'escorte de cavaliers armés; elles n'avaient qu'un court trajet à faire. On entassait hommes et femmes sur leurs bancs : soldats de Précy, prêtres, religieux, nobles, négociants, jeunes gens de toutes les professions, marchaient à la mort presque toujours impassibles et comme indifférents à leur sort : quelques-uns causaient et

1. — Jugement de la Commission révolutionnaire, prononcé en présence du peuple, sur la place de la Liberté, le 23 frimaire an II. *Commune-Affranchie*, *impr. de Revol*, in-fol. (44 condamnations à mort). — Deuxième Tableau des contre-révolutionnaires mis à mort à Commune-Affranchie, en conséquence des jugements rendus par la Commission révolutionnaire, les 16, 18, 19, 20, 21, 23 et 25 frimaire an II. *Commune-Affranchie*, *impr. de Revol*, grand in-fol... Huitième et dernier Tableau des contre-révolutionnaires mis à mort à Commune-Affranchie, en conséquence des jugements rendus par la Commission révolutionnaire les 25, 26, 27 et 28 ventose, 2, 3, 5, 16 et 17 germinal an II (au nombre de 100). *Commune-Affranchie, impr. de Revol*, très grand in-fol.

riaient, beaucoup priaient. On vit quelquefois dans le groupe infortuné de jeunes filles, des enfants de dix-huit ans. L'affluence des spectateurs était ordinairement considérable : c'étaient des gens du peuple, des hommes armés de piques, des députés des sections soudoyés pour assister à ce spectacle, des soldats de la garnison à qui l'on avait représenté les condamnés comme des contre-révolutionnaires, irréconciliables ennemis des patriotes. Très souvent des officiers municipaux étaient présents; un immense hourra s'élevait de la place lorsqu'une tête coupée tombait dans le panier, et des étrangers, ou des jacobins forcenés, s'écriaient : « Vive la nation! » Une mare de sang chaud et fumant couvrait les alentours de l'échafaud, on ne savait où mettre le pied pour l'éviter. La guillotine avait été placée d'abord en face du perron de l'Hôtel-de-Ville, mais le sang n'avait pas d'écoulement : on la transporta à l'autre extrémité de la place, à l'embranchement des rues Saint-Pierre et de la Cage, et un large fossé fut creusé sous l'échafaud.

Toulon fut repris par l'armée républicaine le 9 novembre : cette nouvelle fut célébrée à Lyon par une fête civique et par de nouveaux supplices.

§ VII. Mais la guillotine n'était pas assez expéditive; elle ne tuait les condamnés qu'un à un, et la journée n'était pas assez longue [1]. Dorfeuille, président de la Commission de justice populaire, organisa une fête civique pour le 12 frimaire; il y convoqua les corps constitués, les magistrats, toutes les autorités civiles et militaires : « Je voudrais, disait-il dans ses lettres d'invita-« tion, que ce jour de justice fût un jour de fête; j'ai dit jour de « fête, et c'est le mot propre. Quand le crime descend au tom-« beau, l'humanité respire, et c'est la fête de la vertu. » Ce bourreau avait imaginé de faire mitrailler en même temps soixante-quatre condamnés. On alla les chercher à Roanne, et on les conduisit aux Broteaux, dans une plaine en face de la Bibliothèque. Ils étaient liés deux à deux; derrière eux était une grande fosse creusée d'avance pour recevoir les cadavres, devant

1. — Une armée révolutionnaire, créée pour protéger les exécutions et en hâter le cours, arriva le 25 novembre à Lyon; elle était commandée par Ronsin, et composée de patriotes exaltés pris dans les dernières classes de la société.

eux trois pièces de canon chargées à mitraille, et à côté d'eux des dragons le sabre en main. Au signal donné, une forte détonation se fit entendre, mais vingt condamnés à peine furent tués sur place; renversés et mutilés, les quarante-quatre autres poussaient des cris affreux : alors les dragons se précipitèrent sur eux et les achevèrent. Ce fut une horrible boucherie.

Et cependant Fouché en préparait une autre plus terrible encore; il écrivait à Collot-d'Herbois : « Et nous aussi, mon « ami, nous avons contribué à la prise de Toulon, en portant « l'épouvante parmi les lâches qui y sont entrés, en offrant à « leurs regards des milliers de cadavres de leurs complices. « Soyons terribles, pour ne pas craindre de devenir faibles ou « cruels; anéantissons, dans notre colère et d'un seul coup, « tous les rebelles, tous les conspirateurs, tous les traîtres, « pour nous épargner la douleur, le long supplice de les punir « en rois. Exerçons la justice à l'exemple de la nature, ven- « geons-nous en peuple, frappons comme la foudre, et que la « cendre même de nos ennemis disparaisse du sol de la liberté.... « Adieu, mon ami! les larmes de joie coulent de mes yeux; elles « inondent mon âme.... *P. S.* Nous n'avons qu'une seule ma- « nière de célébrer la victoire : nous envoyons ce soir deux « cent treize rebelles sous le feu de la foudre. » Fouché se trompait, il n'y en avait que deux cent neuf. On amena ces malheureux, par une froide matinée de décembre, de la prison de Roanne à l'Hôtel-de-Ville, devant la Commission révolutionnaire : ils ne furent pas interrogés, on ne demanda à chacun d'eux que son nom et sa profession; puis on les jeta dans une galerie voisine. Ils furent réunis; on les garrotta, des gendarmes les emmenèrent sur la place des Terreaux, et du haut du perron le président prononça leur condamnation en masse. Aussitôt une escorte de gendarmes à cheval s'empara des condamnés; des hommes armés de piques accompagnaient le convoi. Mais il y avait un prisonnier de plus : c'était un jacobin prévenu de vol, qui réclama vainement contre l'erreur dont il allait être victime; on le laissa avec les autres. Tous les condamnés, les mains liées derrière le dos, s'acheminèrent aux Brotteaux, vers le lieu du supplice; on les attacha, un à un, à une longue corde qui entourait chaque arbre d'une allée de saules. La mitraille

n'avait pas assez bien fait son office; neuf cents hommes de troupes de ligne furent placés à quatre pas de distance des Lyonnais, et firent feu en même temps. Des cris horribles répondirent à cette décharge; beaucoup de condamnés étaient morts sur le coup, mais un plus grand nombre n'étaient que blessés grièvement et demandaient instamment qu'on les achevât : c'est ce que firent les dragons à coups de sabre, et les soldats à coups de baïonnettes. Morts et mourants furent enterrés immédiatement dans une fosse large et profonde. Le surlendemain, un démagogue forcené, Achard, écrivait à Gravier : « Frère et ami, « encore des têtes, chaque jour des têtes tombent! Quelles « délices tu aurais goûtées si tu eusses vu, avant-hier, cette jus- « tice nationale de deux cent neuf scélérats ! quelle majesté, « quel ton imposant! tout édifiait. Combien de grands criminels « ont, ce jour-là, mordu la poussière dans l'arène des Broteaux ! « Quel ciment pour la République !... » Collot-d'Herbois fit à la Convention l'apologie de cette abominable tuerie : « Une goutte « de sang versée des veines généreuses d'un patriote me retombe « sur le cœur, dit-il, mais je n'ai point de pitié pour les cons- « pirateurs. Nous en avons fait foudroyer deux cents d'un coup, « et on nous en fait un crime ! Ne sait-on pas que c'est encore « une marque de sensibilité! Lorsqu'on guillotine vingt coupa- « bles, le dernier meurt vingt fois; tandis que, ces deux cents « conspirateurs périssant ensemble, la foudre populaire les « frappe, et, semblable à celle du ciel, elle ne laisse que « le néant et les cendres. » De telles paroles peignent une époque.

Il y eut encore d'autres exécutions en masse : soixante-huit condamnés furent fusillés en une seule fois aux Broteaux, et achevés par les dragons du neuvième régiment, dont le colonel s'indigna cependant de l'office affreux dont on chargeait ses soldats. Peu s'en fallut que ses observations ne lui devinssent fatales; il fut emprisonné, mais son régiment réclama sa liberté avec chaleur. Les assassinats que je viens de raconter étaient commis sous la protection d'une armée révolutionnaire qui était entrée dans Lyon tout exprès pour assurer l'exécution de ces meurtres : cette troupe indisciplinée vivait fort mal avec les dragons : il y avait fréquemment des collisions entre eux.

On n'enterrait plus depuis longtemps les suppliciés au cimetière, il n'aurait pas suffi : des fosses étaient creusées çà et là sur les lieux divers des exécutions; bientôt après on eut recours au procédé plus expéditif de jeter les cadavres dans le Rhône. Mais les eaux du fleuve déposaient en grand nombre des corps putréfiés sur leurs bords; les populations riveraines se plaignirent. [1]

Ainsi la guillotine, la fusillade et les canons chargés à mitraille étaient employés à la fois ou simultanément pour l'exécution des condamnés : quand la Commission révolutionnaire fut dissoute, elle avait fait périr seize cent quatre-vingt-quatre accusés. [2]

Tous ne montèrent point sur l'échafaud; quelques-uns échappèrent par un accident singulier, dont j'emprunterai encore le

1. — Rapport et compte général présenté à l'administration du Rhône par les commissaires aux inhumations, le 9 pluviose an II. Etat de tous les lieux, dans la ville ou aux environs, où des cadavres ont été trouvés et enterrés; précautions prises pour la salubrité. Voici les articles qui concernent les Broteaux : 1° Un fossé se dirigeant de la maison Bertrand vers le Rhône : 64 rebelles frappés par la loi, recouverts seulement par une légère couche de terre. On a réparé cet endroit à la chaux ; on a chargé le terrain et pratiqué de petites digues recouvertes en terre glaise, pour empêcher la submersion de ce travail par les eaux du Rhône. 2° Deux fosses de 209 rebelles, frappés le 15 frimaire : on n'y avait pas jeté une quantité suffisante de chaux ; ces défauts ont été réparés par un lait de chaux abondant. 3° Plusieurs fosses ouvertes depuis le 15 frimaire : on les a creusées à six pieds de profondeur, jusqu'à la rencontre de l'eau. On a jeté la chaux abondamment dans chaque fosse ; les corps sont recouverts au moins de cinq pieds de terre. Il ne peut y avoir aucun sujet de crainte. 4° Boyau de la Part-Dieu. On estime qu'il peut y avoir eu, pendant le siége, de 80 à 90 individus inhumés dans cet endroit, très distants les uns des autres, et recouverts au moins de cinq pieds de terre. 5° Cadavres épars : on en a trouvé une quinzaine sur cinq points différents. Plusieurs de ces corps répandaient de l'odeur ; on a traité à la chaux ceux de ces cadavres qui exigeaient quelques précautions. Ces travaux ont été faits par la brigade des démolitions ; les commissaires se sont pourvus d'acide marin oxigéné.

2. — Le nombre des victimes des fureurs révolutionnaires, à Lyon, a été porté à trente-un mille deux cents, y compris les combattants pendant le siége. Prudhomme ajoute à ce chiffre huit cents personnes mortes par des causes diverses : la frayeur, le suicide, des accidents, etc. M. de Châteaubriand adopte ces évaluations (Préface des *Etudes historiques*). « Elles sont exagérées, même en y comprenant, dit M. Péricaud, les soldats qui périrent « de part et d'autre sur le champ de bataille pendant le siége, et ceux qui moururent des « suites de leurs blessures. Il a été reconnu, par la Commission du monument élevé aux « victimes de Lyon, que le nombre de ces victimes, depuis le 29 mai jusqu'au 9 thermidor, « n'a pas dépassé six mille individus. » (*Tablettes chronologiques*, 1793, LXXV.)

récit à M. Nolhac[1]. Cet événement eut beaucoup de retentissement : « Quelques-uns des prisonniers, moins peut-être dans « l'intention arrêtée de chercher un autre moyen d'échapper à « la mort qu'ils allaient subir le lendemain, que poussés par ce « besoin de mouvement qui tourmente le malheureux près de sa « fin, eurent la pensée de visiter un autre caveau, pareil à peu « près à celui où nous étions et qui communiquait avec la prin- « cipale cave ; ils y trouvèrent une porte fermée et barricadée « au dehors : elle ouvrait dans la direction de la face latérale de « l'Hôtel-de-Ville, du côté de la rue Lafont, et l'idée leur vint « que peut-être elle conduisait à une petite galerie qui pouvait « avoir son issue sur la petite cour du côté de la place du « Théâtre. Mais comment faire ? ils n'avaient point d'instru- « ments, pas même de couteaux.... ; d'ailleurs, les gardiens « venaient plusieurs fois dans la cave ; ils nous comptaient, en « nous disant : « Demain, mes amis, vous sortirez tous ; » et si « l'on avait fait le moindre bruit, ils seraient accourus à l'ins- « tant. Le bonheur voulut que la porte ne fût fermée en dehors « qu'avec des barres fixées par des cordes : on essaya d'en brû- « ler les bouts pendant qu'un observateur avait l'œil sur l'arrivée « des geôliers, pour donner le signal de la cessation des tra- « vaux. Peu à peu la porte fut ébranlée, elle céda et donna « entrée dans une suite de caves, de longs couloirs qui, fina- « lement, conduisaient à une dernière porte sur la petite cour « dont je viens de parler. Il fut facile de voir que cette porte « ne ferait pas une invincible résistance... : l'espérance vint donc « au cœur de nos prisonniers arrivés à ce point. Mais il était « nuit : en sortant pendant l'obscurité, ils auraient nécessaire- « ment manifesté au factionnaire de cette entrée de l'Hôtel-de-

1. — On avait enfermé soixante-douze prisonniers dans la mauvaise cave, le 13 frimaire (8 décembre) ; ces malheureux devaient être fusillés le surlendemain (le lendemain était un décadi, jour de repos pour les bourreaux). Ce furent les condamnés Victor Gayet, Félissent, Labarte, Besson, et Porral, homme énergique et prompt à se déterminer, qui eurent l'idée de l'évasion. Au-dessous des deux ailes de l'Hôtel-de-Ville, sur les rues Lafont et Puits-Gaillot, règne, de l'un et de l'autre côté, un long souterrain divisé en voûtes diverses qui forment autant de caveaux particuliers, séparés par des cloisons, mais s'ouvrant des uns aux autres. C'est sur cette donnée que le projet de fuite fut établi.

Récit de l'évasion de la mauvaise cave, par le citoyen Félissent. (*Journal de Lyon et du Midi*, n° 42 ; 23 ventose an X, p. 331.)

« Ville, du côté du théâtre, qu'ils étaient des fugitifs, et leurs « peines étaient perdues. Ils furent assez sages, assez patients « pour attendre le jour, et ils rentrèrent dans la cave; puis, « aussitôt que l'aurore eut amené quelque mouvement dans la « rue, ils sortirent un à un, après avoir laissé dans la prison « ce qui pouvait les faire connaître pour ce qu'ils étaient, et ils « passèrent devant le factionnaire, qui, n'ayant reçu aucune « consigne relativement à la porte de la petite cour, ne s'en « inquiéta point [1]. » Quinze détenus s'évadèrent; un oubli de la part du dernier, ou trop de précipitation de la part de ceux qui restaient, ne permit pas que le nombre des fugitifs fût plus considérable. Avertis par le bruit, les geôliers donnèrent l'alarme; le poste courut aux armes, on fit de toutes parts d'exactes perquisitions et des visites domiciliaires. Quatre condamnés furent repris dans la journée; après d'immenses périls, les onze autres parvinrent à se dérober à toutes les recherches : cinquante malheureux étaient demeurés dans la cave, on les fusilla le lendemain; M. Nolhac, leur compagnon d'infortune, avait été mis en liberté.

Tant de sang répandu, sans qu'il fût possible d'entrevoir le terme des exécutions, excita enfin l'indignation des républicains modérés; ils se comptèrent, s'encouragèrent, et arrêtèrent qu'une députation irait dénoncer à la Convention les atrocités commises par Fouché et par Collot-d'Herbois, et solliciter la fin des massacres. Elle partit le 20 décembre, et arriva à Paris au moment où on y célébrait la fête de Chalier : le moment était mal choisi. Admis à une séance de l'Assemblée, l'orateur de la députation, le citoyen Changeux, obtint la parole; il raconta en termes énergiques les horreurs dont Lyon était le théâtre, les exécutions en masse, la terreur de tous les citoyens : « Pères de la patrie, « dit-il en terminant, écoutez une ville humiliée et repentante, « qui, courbée devant la majesté du peuple, lui demande grâce,

1. — Nolhac, Trois années de la Révolution à Lyon, p. 276. — Commission temporaire de surveillance républicaine établie à Commune-Affranchie. — Circulaire à tous les départements et à tous les districts de la République, contenant les noms et le signalement des quinze scélérats échappés des prisons de la Maison-Commune, le 21 frimaire an II. *Commune-Affranchie, impr. républicaine*, in-fol.

« non pour le crime, car ses auteurs et ses agents ne sont plus, « mais grâce pour le repentir sincère, pour la faiblesse égarée; « grâce même pour l'innocence méconnue, pour le patriote « impatient de réparer ses erreurs [1]. » Ce langage produisit une grande impression sur la Convention, qui renvoya la demande des députés lyonnais à l'examen des Comités de sûreté générale et de salut public. Mais le moment de la commisération n'était pas venu encore : le lendemain, Collot-d'Herbois, parti en même temps que les députés, raconta la situation de Lyon à sa manière, justifia tout ce qui s'était fait, dit qu'il fallait contenir les conspirateurs du Midi par l'exemple du châtiment qu'on infligeait aux contre-révolutionnaires lyonnais, et finit en déclarant qu'une justice rigoureuse ainsi que la terreur devaient être en permanence, et que la sévérité la plus inflexible était aussi la plus salutaire. Son triomphe fut complet; la Convention approuva toutes les mesures qui avaient été prises à Commune-Affranchie. Collot-d'Herbois n'eut pas moins de succès au club des jacobins; Lyon dut se résigner à de nouvelles horreurs.

Trente-deux citoyens de Moulins, accusés d'avoir pris part à ce qu'on appelait la conspiration des Lyonnais, furent transférés de leur ville dans la prison de Roanne; ils y arrivèrent accompagnés d'une recommandation spéciale du Comité central de surveillance de l'Allier. Elle fut écoutée : ces malheureux furent conduits à la guillotine le jour même de leur arrivée à Lyon; il n'y eut ni jugement, ni interrogatoire. [2]

1. — Le peuple de Ville-Affranchie à la Convention nationale. Signé : Changeux, Brillat, Chochat, Prost et Pelletier. — Pétition à la Convention nationale, le 17 ventose an III, par les citoyens Changeux, Dutel et Matrat. *Paris*, 1793, in-8°. — Réponse de J.-M. Collot-d'Herbois, représentant du peuple, à la pétition des Lyonnais, imprimée par ordre de la Convention nationale, du 17 ventose an III. Epigraphe : « Les pièces « dont nous sommes porteurs achèveront de convaincre la France entière que Collot-« d'Herbois fut l'ennemi le plus cruel de la vertu et de l'humanité. Son instruction, adressée « aux autorités sanguinaires qu'il avait créées et que voici, suffirait pour l'envoyer à l'écha-« faud. » *Paris*, *impr. nationale*, in-8°.

2. — Dénonciation à la Convention nationale de l'assassinat commis à Lyon sur trente-deux citoyens de Moulins, le 11 nivose de l'an II, et Mémoire en faveur de leurs veuves et orphelins. *Paris*, *Dupont*, in-8°. — Notice pour les veuves et orphelins de trente-deux citoyens de Moulins, assassinés, à Lyon, par la commission de Collot-d'Herbois et Fouché, le 11 nivose an II ; in-4°.

Assurée du concours et des sympathies de la Convention, la Commission temporaire recommença les visites domiciliaires et leur donna même une activité nouvelle : chaque jour la guillotine dévorait un grand nombre de victimes, et les fusillades n'avaient pas cessé. La terreur était à l'ordre du jour : partout des postes, des piquets d'infanterie; toujours des arrestations nombreuses; les prisons ne cessaient de se vider et de se remplir. Des canons chargés à mitraille étaient braqués sur les places Bellecour et des Terreaux; on eût dit qu'une contre-révolution était imminente. Ceux qu'on recherchait avec le plus d'activité, c'étaient les fonctionnaires civils et militaires de tous les ordres pendant le siége; c'étaient encore les ci-devant nobles et les prêtres, les négociants riches, les étrangers sans passeports. Chaque section avait son comité révolutionnaire en permanence; tous les quartiers de la ville, toutes les maisons, et dans chacune tous les appartements jusqu'à la plus humble demeure, étaient soumis à d'incessantes perquisitions : pas un Lyonnais n'aurait osé se flatter de conserver sa liberté et sa vie pendant vingt-quatre heures. Ainsi finit cette horrible année.

§ VIII. L'année 1794 commença sous des auspices un peu moins sinistres; il y eut encore beaucoup d'emprisonnements et d'exécutions au mois de janvier, mais on remarqua une proportion plus grande d'acquittements et quelques traces de commisération chez les juges. Une mesure dont il faut leur tenir compte, c'est le soin qu'ils prirent de protéger contre les passions politiques ceux dont ils avaient ordonné la mise en liberté. Si la dénonciation était toujours érigée en vertu, ses conséquences n'étaient plus aussi funestes. Le 7 janvier, l'évêque constitutionnel Adrien Lamourette était conduit à l'échafaud; il mourut avec calme et résignation, après avoir rétracté ses erreurs et déploré ses fautes [1]. Un arrêté des représentants du peuple en

1. — Jugement du tribunal révolutionnaire de Paris, qui condamne à la peine de mort Adrien Lamourette, évêque de Lyon et du département du Rhône, convaincu d'être complice d'une conspiration qui a existé contre la souveraineté du peuple français, l'unité et l'indivisibilité de la République, et d'un complot qui a existé à Commune-Affranchie, tendant à dissoudre la représentation nationale, à rétablir la royauté en France, etc. *Commune-Affranchie, imprimerie républicaine, place du Temple de la Raison*, in-fol.

mission à Commune-Affranchie réduisit, peu de temps après, à neuf les trente-deux comités révolutionnaires lyonnais. Aucun adoucissement n'avait été apporté aux poursuites contre les prêtres réfractaires; plusieurs de ces dignes ecclésiastiques, dont une loi tyrannique violentait la conscience, furent conduits à la mort pendant les mois de janvier et de février. Des fêtes civiques étaient un des principaux moyens qu'employaient les hommes politiques de cette époque pour régénérer l'esprit public; celle de l'Egalité fut célébrée le décadi 20 ventose (10 mars) aux Broteaux, sur le champ même où tant de Lyonnais avaient été fusillés et ensevelis. Un tertre s'élevait au milieu de la plaine, et supportait une statue colossale de la Liberté. Tous les corps constitués, tous les fonctionnaires militaires et civils, les deux bourreaux et les membres de la Commission temporaire et de la Commission révolutionnaire, accompagnés d'une affluence immense de peuple, partirent de la chaussée Perrache à neuf heures et demie du matin, précédés par un escadron de cavalerie, par de nombreux détachements de la garnison, et accompagnés par un corps de musiciens qui exécutaient des symphonies et chantaient des hymnes patriotiques. Des bandes de sans-culottes portaient triomphalement la table des droits de l'homme, les bustes de Chalier, de Marat, de Brutus, etc., et les emblèmes de l'égalité; venaient ensuite des groupes d'enfants, d'ouvriers, de vieillards et d'infirmes. Telle était l'affluence de la population, que, depuis l'allée de Perrache jusqu'à la montagne, la marche dura quatre heures; une foule épaisse de spectateurs bordait les deux côtés du quai du Rhône. Dorfeuille prononça un discours patriotique: « Ils ont disparu, dit-il, ces monstres coalisés avec le trône et « l'autel, ces monstres qui voulaient, sous le nom de fédéralisme « et de politique, républicaniser l'esclavage et la royauté! Ils « ont disparu comme la poussière que le vent balaie; ils ont « disparu, et le peuple a dit : « Plus de rois, plus de prêtres, « plus d'esclaves; » et les couronnes, les mitres et les chaînes « ont été brisées, et l'humanité respire, et la liberté triomphe, « et l'égalité commence [1]. » Dorfeuille proclama l'abolition de

1. — Journal républicain des deux départements du Rhône et de la Loire, nos 29, 31 et 37. (*Revue du Lyonnais*, I, 270.)

l'esclavage; aussitôt des nègres enchaînés virent tomber leurs fers. Un autre discours fut prononcé par le chef de l'armée révolutionnaire, et un banquet civique termina cette solennité.

La Raison avait été érigée en divinité, et l'église de Saint-Jean était devenue son temple; si moins de sang coulait sur l'échafaud, il y avait une recrudescence d'impiété [1]. Le Directoire du département du Rhône rendit un arrêté qui prescrivait l'anéantissement immédiat de tous les signes du fanatisme et de la superstition, tant extérieurs qu'intérieurs; les municipalités étaient invitées à leur substituer les emblèmes de la Raison et de la Liberté, seules divinités des peuples libres. Il recommandait aux citoyennes qui avaient des joyaux ou des bijoux en forme de croix de les échanger contre des médailles républicaines, et ordonnait aux conseils généraux des communes dont le nom était celui d'un saint, ou des villes dont les rues se trouvaient dans le même cas, de s'assembler sans délai pour changer ces noms en d'autres conformes à la Révolution. « Enfin, disait l'article 5, tous les métaux seront arrachés des églises, pour être transformés en armes destructives des ennemis de la France. L'or et l'argent desdites églises sera transporté au chef-lieu du district, pour de là passer au creuset du bon sens et faire de nouveaux

1. — Les citoyennes de Ville-Affranchie, aux représentants du peuple à Ville-Affranchie, le jour de l'inauguration du temple de la Raison (Saint-Jean); décadi, frimaire an II; in-4°. « Cette pièce, dit M. Gonon, est la seule, à notre connaissance, qui porte la date du jour « où l'église de Saint-Jean fut consacrée à la plus noble faculté de l'homme, à la raison. » (*Bibliogr.*, 318). — Hymne patriotique sur la fête de la Raison, adressé à la Société populaire de Commune-Affranchie par un sans-culotte républicain. *Commnne-Affranchie, impr. de L. Cutty*, in-8°. — Discours fait et prononcé par le citoyen Monvel, dans la section de la Montagne, le jour de la fête de la Raison... *Commune-Affranchie, imprim. de la Commission temporaire, rue Chalier*, in-8°. — Les représentants du peuple (Fouché, Delaporte, Meaulle), 1er pluviose an II, in-fol. Par cet arrêté, les représentants suspendaient l'exécution de tous les projets de fête proposés pour rendre un culte à la raison, « jusqu'à ce que tous les « rebelles et tous les impies qui l'ont outragée, qui l'ont ensanglantée, aient expié leurs « crimes, jusqu'à ce que les prisons en soient entièrement purgées... » — Proclamation des représentants du peuple, etc., du 17 germinal an II. *Commune-Affranchie, impr. républicaine*, in-fol. (Les représentants annoncent que, cédant aux vœux des citoyens, ils vont s'occuper du soin de fixer l'époque de cette fête de la Raison, depuis si longtemps désirée. — Discours prononcé à la Société populaire des jacobins sans-culottes de la commune de Bonnefoi (Sainte-Foy); décadi, 20 pluviose, l'an second de la République démocratique, une, indivisible et indestructible, à la fête de l'inauguration du temple de la Raison. *Commune-Affranchie, impr. de Destéfanis*, in-8°.

miracles à la trésorerie nationale [1]. » Voilà ce qu'était devenue, entre les mains révolutionnaires, l'antique métropole des Gaules, la terre des martyrs, la plus religieuse des villes du sol français !

La dissolution de la Commission temporaire fut prononcée le 10 germinal, et celle de l'armée révolutionnaire suivit bientôt. Fouché fut rappelé par la Convention, qui lui demanda compte de sa conduite : l'astucieux représentant défendit ses actes dans un long plaidoyer qui éludait toutes les questions. Jamais sa parole n'avait été plus entortillée : il disait, en substance, qu'il s'était inspiré de la politique de la Convention. Robespierre avait renversé Danton et la Commune, il venait d'envoyer Hébert à l'échafaud ; Fouché ne lui inspirait pas d'inquiétudes, il l'épargna et s'en repentit. Plus libre dans son action, il revenait à des idées gouvernementales et reconnaissait, dans une fête pompeuse, au nom du peuple français, l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme. Cette solennité fut célébrée, le 8 juin, dans l'église de Saint-Jean : on voyait, au lieu qu'avait occupé le maître-autel, la statue colossale du peuple français, entre celles de la Liberté et de l'Egalité, par Hennequin et Chinard. Toute la basilique était ornée d'emblèmes ; on avait pavoisé les rues qui y conduisaient. Des groupes séparés de jeunes filles, de jeunes garçons, de jeunes femmes, de jeunes hommes et de vieillards, tenant aux mains des couronnes de chêne, précédaient les représentants du peuple, et le cortége marchait au bruit des salves d'artillerie ; des chœurs de musiciens chantaient des hymnes. On arriva sur la place Bellecour, au milieu de laquelle s'élevait un vaste amphithéâtre décoré des figures allégoriques de l'Egoïsme, de l'Athéisme et de la Discorde. Plusieurs orateurs prononcèrent des discours, puis un représentant du peuple mit le feu aux figures symboliques, et l'image de la Raison apparut radieuse. Aussitôt des chants républicains se firent entendre ; l'hymne composé par Chénier leur succéda.

1. — Etat de l'argenterie provenant des ci-devant églises des communes de l'arrondissement du district de la campagne, de celle de Commune-Affranchie et de ses faubourgs, de divers dons et séquestres ; déposée à l'administration, et par elle remise à la Commission du dépôt central, à l'hôtel des Monnaies de Commune-Affranchie, en vertu d'un arrêté des représentants du peuple, du 5 floréal an II. *Commune-Affranchie*, *imprim. de Destéfanis*, grand in-fol.

Cette première partie du programme terminée, le cortége reprit sa marche : on y remarquait un char triomphal traîné par des taureaux, et paré de trophées formés d'instruments aratoires et des outils propres à divers métiers.

Célébrée sur divers points de la France, mais avec plus de pompe et de solennité à Paris que dans toute autre ville, la fête de la reconnaissance de l'Etre suprême ébranla le crédit de Robespierre; elle excita les railleries et la jalousie de plusieurs membres du Comité de sûreté générale. Ils voyaient leur collègue travaillant à se faire le chef de la République, après avoir détruit tous ses rivaux. Appuyé par les classes inférieures dont il était l'expression et l'idole, puissamment soutenu par la force armée de Paris, et souverain aux jacobins, Robespierre, pour saisir le pouvoir, n'avait plus qu'un pas à faire et quelques montagnards à écarter. Il s'en occupait; mais un danger commun rallia ses ennemis du Comité : ils se concertèrent, et préparèrent les moyens de renverser le tyran qui méditait leur ruine. Une grande lutte s'annonça : d'une part, Robespierre, Couthon, Saint-Just, le maire Fleuriot, l'agent national Payan, Henriot, et le vice-président Coffinhal; de l'autre, Audoin, Léonard Bourdon, Billaud-Varennes, Vadier, Vouland, Cambon, Tallien, et ce qui restait des dantonistes. Robespierre engagea l'attaque le 8 thermidor; son discours fut envoyé à l'examen des comités : c'était une révolution. Tous les partis, dans la Convention, s'allièrent le 9 thermidor contre les triumvirs : Couthon, Saint-Just et Robespierre succombèrent; ils furent décrétés d'accusation par la Convention : elle triomphait; mais la Commune de Paris, insurgée et soutenue par la Société des jacobins, faillit ressaisir la victoire. Henriot donna l'ordre à ses canonniers de tirer sur la Convention; ils n'obéirent point : abandonnée par les sections, la municipalité, un moment victorieuse à son tour, se vit privée de moyens de défense et d'attaque. Robespierre fut conduit à l'échafaud le 10 thermidor, placé entre Henriot et Couthon; le règne de la Terreur finit, et la France respira.

Lyon ressentit bientôt le contre-coup des journées de thermidor; déjà Reverchon, successeur de Fouché, avait proclamé un changement de système aux Lyonnais, et annoncé que la justice révolutionnaire aurait bientôt terminé son cours : c'était la

vérité. La Convention amnistia la ville de Lyon, et lui permit de quitter le nom de Commune-Affranchie [1]. La Commission révolutionnaire avait cessé ses fonctions le 17 germinal an II. [2]

1. — Décret de la Convention nationale, du 16 vendémaire an III de la République, portant que Commune-Affranchie reprendra son ancien nom de Lyon, et qu'elle n'est plus en état de rébellion. *Paris, imprim. nationale*, in-4°. Un arrêté du district de la campagne de Commune-Affranchie, du 22 vendémiaire, rétablit l'ancienne dénomination de ce district.

Voici les trois premiers articles du décret de la Convention, proclamé à Lyon par les représentants Charlier et Pocholle : « Art. 1er. Commune-Affranchie reprendra son ancien nom de Lyon ; elle n'est plus en état de rébellion et de siége.—Art. 2. L'article 5 du décret du 21 vendémiaire, qui ordonne l'élévation d'une colonne portant ces mots : « Lyon fit la guerre à la Liberté, Lyon n'est plus, » est rapporté. — Art. 3. La confiscation prononcée par l'article 1er du décret du 25 pluviose n'aura lieu que pour les objets d'équipement déjà confectionnés, d'armement et de munitions de guerre. » — Décret de la Convention nationale qui rapporte les dispositions pénales des lois et arrêtés relatifs à la rébellion de la commune de Lyon, du 14 pluviose an III de la République française, une et indivisible.

2. — Arrêté de la Commission révolutionnaire établie à Commune-Affranchie par les représentants du peuple, pour y frapper du glaive de la justice les auteurs, fauteurs, adhérents et complices de l'infâme rébellion de la ville ci-devant Lyon, comme pour briser les fers de l'innocence ; du 17 germinal an II de la République française, une et indivisible. Signé : Parrein, président ; Lafaye, Brunière, Fernex et Corchand. *Commune-Affranchie, imprim. républicaine*, place de la Comédie, in-fol. :

« Considérant qu'après avoir livré à la mort 1682 coupables, et rendu à la liberté 1684 innocents, victimes de l'égarement ou des vengeances particulières ; condamné à la détention 162 individus suspectés d'avoir pris part à la révolte, de l'avoir favorisée en l'alimentant par leurs discours inciviques..., il ne reste plus dans les prisons de Commune-Affranchie ni coupable qui appelle sur sa tête le glaive de la loi, ni victimes innocentes à rendre à la liberté, arrête la clôture de ses séances... »

CHAPITRE VI.

LYON DEPUIS LES JOURNÉES DE THERMIDOR

JUSQU'AU CONSULAT.

§ 1. Situation des partis à Lyon après les journées de thermidor. — § 2. Réaction contre les jacobins; les Compagnies de Jésus; massacres dans les prisons; rapport de Chénier à la Convention; décrets contre Lyon. — § 3. Rétablissement de l'ordre; jugement sur la Convention. — § 4. Lyon sous le Directoire (26 octobre 1795 au 10 novembre 1799).

§ I. Lyon avait horriblement souffert; rarement, au temps des guerres civiles les plus cruelles et de l'exaspération la plus grande des passions politiques, une ville avait été traitée avec tant de barbarie. Bertrand, l'ami de Chalier, était toujours maire; les présidents des Commissions temporaire, révolutionnaire et de justice populaire épouvantaient toujours de leur sinistre présence les Lyonnais enfin rendus à la protection des lois. Tous les jacobins forcenés qui avaient fait couler à flots le sang innocent fréquentaient encore leurs clubs, et insultaient par leur audace et par leur impunité à la douleur des familles si nombreuses des victimes. Une réaction était inévitable, et la chute du régime de la Terreur la favorisait; elle était dans la pensée des républicains modérés, qui composaient en très grande partie les classes moyennes. Beaucoup de propriétaires, de négociants et même d'ouvriers, qui s'étaient enfuis pour éviter la

proscription, soit en Suisse, soit en Savoie, revinrent avec des pensées de vengeance dans leurs foyers. Un moment maîtres des affaires, les terroristes et les hommes des classes inférieures s'en voyaient exclus peu à peu par la direction nouvelle donnée à l'opinion. Un représentant du peuple, en mission pacifique à Lyon, Dupuy, avait contenu de tout son pouvoir les républicains exaltés, et ces jacobins de l'espèce la plus dangereuse qu'on nommait mathevons ; ses collègues, Reverchon et Delaporte, agirent dans le même sens, et tel fut aussi le système que suivirent deux autres représentants qui leur furent adjoints, Pocholle et Charlier : leurs proclamations invitaient à la concorde, au respect des lois et à l'oubli. Ils réorganisèrent le corps municipal, dont ils firent sortir les hommes les plus compromis sous le régime de la Terreur; l'ancien maire de Montélimart, Salamon, succéda à Bertrand [1]. Il n'importait pas moins de reconstituer la garde nationale : c'était au peuple qu'appartenaient les élections; elles furent faites dans un très bon esprit. De semblables réformes régénérèrent les comités révolutionnaires et le club dangereux des jacobins; on soumit à de nouvelles mesures de surveillance les étrangers qui étaient venus si souvent; à Lyon, fomenter les discordes civiles et travailler à la ruine de la ville. Chacune des mesures qu'ordonnait l'administration, et elle en prenait beaucoup, était un échec pour les terroristes et un pas vers le jour si désiré de la vengeance.

On était en 1795 : la fête commémorative du 21 janvier eut lieu avec la solennité accoutumée; elle provoqua des manifestations au moins imprudentes de la part des royalistes, qui firent célébrer un service funèbre en l'honneur de Louis XVI. Un prêtre lut en chaire le testament du feu roi; un nombre assez considérable d'auditeurs étaient présents. Il y eut le même jour et le lendemain quelques troubles au théâtre, amenés par le même parti. On avait si cruellement traité les Lyonnais, alors sincèrement républicains, sous le prétexte sans vérité et même sans vraisemblance de royalisme, que beaucoup furent conduits par leurs oppresseurs à cette opinion dont ils étaient les mar-

1. — Procès-verbal de l'installation du citoyen Salamon en la mairie de Lyon, le 13 frimaire an III de la République, une et indivisible. *Lyon*, *Destéfanis*, in-fol.

tyrs. Ce furent les jacobins forcenés et les barbares décrets de la Convention qui rallièrent, après le siége, tant de Lyonnais à la cause de la monarchie.

Le mouvement réactionnaire commençait à s'annoncer, un crime en fut un des symptômes précurseurs. Traduit devant les tribunaux, mais renvoyé absous, un juge de la Commission révolutionnaire, Fernex, fut massacré et mutilé de la manière la plus barbare, sans aucune provocation de sa part, et sans raison comme sans aucune nécessité. Des femmes ou plutôt des furies perçaient à coups de ciseaux et de couteau ce malheureux, qui fut traîné encore vivant au Rhône dans lequel on le précipita. Ce meurtre fut commis en plein jour, sans le moindre empêchement de la part soit de la police, soit de la garde nationale; c'était un funeste avertissement. Bien peu de temps après, un misérable jacobin, qui subissait la peine de l'exposition pour vol, fut massacré au pied de l'échafaud; il n'y eut aucune poursuite contre ses meurtriers. Tandis que les passions politiques s'apprêtaient à faire, en sens contraire, une explosion nouvelle, des représentants eurent l'idée d'organiser une fête à la Concorde: c'était au moyen d'un vain spectacle qu'ils espéraient calmer la fermentation et faire cesser les cris de mort contre les terroristes, partisans de Chalier.

Une des premières pensées des Lyonnais affranchis du joug de la Terreur fut de porter à la Convention une dénonciation contre Collot-d'Herbois : ils demandaient aussi le rapport du décret qui s'opposait à la révision de tout jugement portant condamnation à la peine capitale. Collot-d'Herbois avait contribué beaucoup à la chute de Robespierre, mais il n'en était pas moins odieux au parti vainqueur. Dénoncé par Lecointre de Versailles, mis hors de cause par un ordre du jour, et de nouveau traduit à la barre de la Convention avec Billaud-Varennes et Barrère, sur la motion de Legendre, il fut décrété d'accusation le 2 mars (12 ventose an IV) [1]. Sa défense, comme on devait

1. — Défense de J.-M. Collot-d'Herbois, représentant du peuple, imprimée par ordre de la Convention nationale du 11 ventose an III. *Paris*, *impr. nationale*, in-8°. — Eclaircissements nécessaires sur ce qui s'est passé à Lyon (alors Commune-Affranchie) l'année dernière, pour faire suite aux rapports des représentants du peuple envoyés vers cette commune

s'y attendre, consista dans une longue récrimination contre les membres du Comité de salut public dont il n'avait fait qu'exécuter les ordres : « Ce n'est point contre moi, s'écria-t-il, c'est « contre l'assemblée tout entière que l'on commence la guerre « par des libelles, jusqu'au moment où l'on pourra la soutenir « par des poignards et la terminer par les échafauds. » Les débats furent interrompus par le mouvement du 12 germinal (20 mars). Aidés par les faubourgs, les hommes du parti montagnard attaquèrent la Convention, forcèrent la garde et pénétrèrent dans la salle, demandant du pain, la constitution de 1793 et la liberté des patriotes emprisonnés. La générale battit, le tocsin sonna; mais les sections marchèrent au secours de la Convention, culbutèrent les insurgés des faubourgs, et délivrèrent l'assemblée, qui condamna à la déportation les prévenus, et avec eux dix-sept députés montagnards. Un sursis à l'exécution du jugement fut accordé; il aurait eu probablement une durée indéfinie, si la journée du 1er prairial (20 mai) n'avait eu lieu. De nombreux attroupements s'étaient formés dans la matinée; ameutée par les hommes qu'on appelait la queue de Robespierre, la populace envahit l'enceinte de la salle de la Convention : un homme, armé d'un fusil, coucha en joue le président Boissy-d'Anglas; un autre massacra le député Féraud, dont il mit la tête au bout de sa pique. Calme et la tête couverte, Boissy-d'Anglas protesta contre la violence : on lui présenta la tête sanglante de Féraud; il s'inclina devant elle avec respect. Ceux des montagnards qui avaient approuvé et aidé l'émeute décrétèrent, par l'organe du député Romme, tous les articles dont se composait le manifeste de l'insurrection. Cependant les sections de Paris s'étaient rassemblées sous le commandement de Legendre

avant, pendant et après le siége, par J.-M. Collot-d'Herbois. *Paris*, *impr. nationale*, in-8°. — Réponse de B. Barrère, par pièces authentiques, au tableau des persécutions et aux calomnies déposées par Dubois-Crancé à la Commission des 21, relativement à sa mission près de l'armée des Alpes et sous Lyon en 1793. *Paris*, *impr. nationale*, pluviose an III, in-8°. — Réplique de Dubois-Crancé à Barrère; in-8°. — Barrère à Dubois-Crancé; Réponse à l'accusation personnelle remise le 14 nivose à la Commission des 21, servant de réfutation à la partie du rapport de Saladin, qui concerne Dubois-Crancé, fait dans la séance du 12 ventose an III. *Paris*, *Charpentier*, in-8°. — Collot dans Lyon, tragédie en cinq actes et en vers, par Fonvielle aîné; in-8°. — Collot mitraillé par Tallien. *Paris*, an III, in-8°.

et de Raffet; elles marchèrent contre les insurgés, qui furent assiégés à leur tour. Ils reprirent un instant l'avantage le lendemain ; cependant la Convention finit par demeurer la plus forte : elle ordonna le désarmement des faubourgs, qui eut lieu non sans quelque résistance. Dès ce jour la faction démagogique fut anéantie; elle avait perdu successivement ses chefs, ses clubs, ses comités, ses canons; la constitution de 1793 fut abolie, et le règne de la multitude et du jacobinisme finit. L'orage du 1er prairial emporta à Cayenne Collot-d'Herbois, qui mourut, en arrivant, d'une fièvre chaude, à l'hôpital de Sinnamari. Ces journées du 12 germinal et du 1er prairial avaient excité, à Lyon, une grande fermentation contre les jacobins. Informés que la représentation nationale était menacée, les Lyonnais envoyèrent une adresse à la Convention : « Si les braves légions parisiennes « ne suffisent pas, dirent-ils, pour foudroyer les anarchistes et « les tyrans, faites-nous un appel; accoutumés à les combattre, « nous sommes là : notre sang a coulé abondamment, mais il « n'est pas encore épuisé. »

§ II. L'audacieuse tentative des hommes de la Terreur contre la Convention avait beaucoup augmenté l'exaspération publique contre le parti jacobin; elle rendit la réaction imminente à Lyon et dans le Midi qui savaient, par une expérience si longue et si cruelle, tout ce que pouvait le parti montagnard. Quand un mathevon se montrait en public, il était accueilli par des huées, des menaces et des insultes [1] : des voies de fait furent commises

1. — On a proposé un assez grand nombre d'étymologies du mot *mathevon*, qui n'est pas, comme on l'a cru, une expression particulière aux habitants du Lyonnais, mais qui leur est commune avec toute la France. M. Bréghot a rassemblé dans ses *Mélanges sur l'Histoire de Lyon*, p. 227, les différentes conjectures qu'on a hasardées sur ce sujet. La moins invraisemblable nous paraît être celle qui fait dériver la dénomination dont il s'agit, de l'usage où l'on est en Lorraine, d'appeler *mathevon* un jeune arbrisseau qu'on a transplanté et auquel on a coupé la tête; et *mathevonner*, l'action de faire subir à un arbre cette opération.

Quant au mot *muscadin*, l'étymologie en est plus certaine : on appliquait ce nom, comme on sait, aux hommes des classes moyennes, et surtout aux jeunes gens du commerce ou de bonne famille, vêtus avec propreté, à une époque où la négligence et la malpropreté dans l'habillement étaient à l'ordre du jour. La populace supposait que leurs cheveux étaient parfumés et qu'ils sentaient le *musc*. Du reste, le nom de *muscadins*, même comme nom de parti, est très ancien dans notre langue, et remonte au moins au temps de la Ligue.

fréquemment; il y eut des meurtres commis sur des individus isolés. Ni la police, ni la garde nationale ne cherchaient à réprimer ces excès; leur intervention, quand elle était obligée, n'avait lieu que tardivement. Ce n'était pas seulement à Lyon que ces déplorables scènes se passaient; Bordeaux, Marseille et tout le Midi en étaient aussi le théâtre, et répétaient ce cri : « Sang pour « sang! imprimons la terreur dans le cœur des terroristes. » Un arrêté de la municipalité ordonna le désarmement des jacobins; plusieurs quittèrent la ville, mais beaucoup demeurèrent : on emprisonna les plus compromis.

C'est au mois d'avril que les Compagnies de Jésus s'organisèrent : elles étaient composées d'anciens soldats du siége rentrés chez eux, de jeunes gens de très bonne famille qui avaient des parents à venger, de gens sans aveu, toujours prêts à prendre part à des scènes de violence, enfin de muscadins qui connaissaient leur force et qui voulaient user de représailles. Ils avaient des chefs, et un plan d'opérations concerté d'avance. Leur costume était à peu près uniforme : ils portaient à la main un énorme bâton à nœuds, sur la tête un chapeau à ailes retroussées, et au cou une cravate verte; beaucoup étaient en veste, et avaient une paire de pistolets à la ceinture.

Une rixe, dans un cabaret de la rue Bât-d'Argent, entre des jacobins attablés et des muscadins qui voulaient les chasser, annonça les déplorables événements dont Lyon allait être le théâtre : plusieurs assassinats furent commis en plein jour, et n'éveillèrent nullement l'attention de la police. Un républicain exalté, mais humain, et qui était venu de Paris à Lyon, chargé d'une mission de paix, fut assailli par une multitude furieuse et poursuivi jusque dans la maison d'un représentant du peuple. Le tribunal criminel devait juger un mathevon nommé Bonnard, accusé de dilapidations et détesté par le peuple; des attroupements se formèrent dès la veille du jugement, et au jour des débats une foule malveillante entoura le palais de justice dont elle encombra bientôt les salles d'audience : c'était le 4 mai. Des cris sinistres se faisaient entendre de toutes parts; il était évident que des désordres de la nature la plus grave devenaient imminents. Une nombreuse force armée fut requise : le représentant Boisset accourut, il manda toutes les troupes disponibles de la

garnison; mais ces mesures militaires portèrent au plus haut degré l'effervescence du peuple. Maître des rues et de toutes les avenues de la place, il brisa les portes de la prison de Roanne, envahit les chambres et les cachots, et massacra quarante-un jacobins qui s'y trouvaient. Enivrée de sa rage, la foule s'acharnait sur les cadavres et leur faisait subir d'atroces mutilations. Des chefs dirigeaient les coups des meurtriers : il était sept heures du soir, et le jour avait fui de ces voûtes sombres ; mais on avait allumé des torches, et aucun prisonnier n'échappa. Quand il n'y eut plus de sang à répandre, les bourreaux, dont la fureur n'était pas assouvie, s'écrièrent : « Aux Recluses! aux Recluses! » Ils coururent, à neuf heures du soir, à cette prison. Un tumulte inaccoutumé et des cris de mort, qui parvenaient distinctement à leurs oreilles, alarmèrent les détenus ; persuadés qu'on en voulait à leur vie, ils mirent le feu à l'étage supérieur du bâtiment, dans l'espérance qu'ils pourraient profiter du désordre qu'occasionnerait l'incendie. Les officiers municipaux firent de courageux efforts pour sauver ces malheureux, et eurent un moment l'espoir d'y parvenir; mais la populace, furieuse, assaillit la prison avec une violence irrésistible. Après s'être emparée des maisons voisines, elle brisa les serrures, les fenêtres, les portes, et se trouva bientôt en présence des captifs qui firent une résistance désespérée, mais inutile : quarante-trois périrent, victimes de ces actes de vengeance sauvage. Ces scènes atroces furent répétées bientôt après dans la prison de Saint-Joseph : là succombèrent, sous les coups d'hommes aussi impitoyables qu'ils l'avaient été eux-mêmes, quinze jacobins parmi lesquels se trouvaient Grandmaison, un des présidents des Commissions révolutionnaires. Un autre président, Dorfeuille, périt aussi dans le massacre des prisons; il regarda ses bourreaux sans pâlir, et mourut avec fermeté. Quand les assassins n'eurent plus de prisonniers à égorger, ils traînèrent les cadavres, soit au fleuve, soit à la rivière : les passants regardaient faire, impassibles, ou applaudissaient à la fureur des meurtriers. Cette nuit fut horrible. [1]

1. — Relation du massacre des prisonniers de Roanne, des Reclusés et de Joseph, à Lyon, le 15 floréal an III de la République. *Lyon, impr. républicaine de Daval*, in-8°. — Arrêté et correspondance avec le Comité de salut public du représentant du peuple, Cadroy, en

La cruelle Compagnie de Jésus ne s'en tint pas là : il y eut, les jours suivants, beaucoup de visites domiciliaires chez les jacobins, et grand nombre de meurtres commis avec préméditation et sang-froid. On assommait les mathevons comme des chiens enragés dans les rues, sur les places publiques, partout; d'autres fois on les tuait à coups de sabre ou de pistolet, et on les traînait vivants encore au Rhône. Ces actes forcenés étaient souvent accompagnés d'atroces plaisanteries; ceux qui se souillaient de ces crimes en tiraient vanité, bien loin d'éprouver le moindre remords : celui-là disait qu'il avait vengé son père, celui-ci se vantait d'avoir tué enfin le bourreau de ses frères; mais bien peu pouvaient alléguer avec vérité cette terrible excuse. Tous paraissaient ignorer qu'il n'y a pas de société possible quand des vengeances particulières se substituent à la loi, et que le massacre de prisonniers, dont beaucoup pouvaient être innocents, est le plus lâche et le plus abominable de tous les meurtres. Que faisait cependant la justice? elle sommeillait, ou ne voyait rien. Quelques assommeurs furent traduits devant le tribunal criminel, mais les juges intimidés n'osèrent prononcer aucune condamnation; ils acquittèrent les assassins que la foule porta en triomphe. Une terreur nouvelle, mais en sens contraire, régna dans la malheureuse ville de Lyon; le crime était le même, il n'y avait de changé que son motif. Comme aux plus mauvais jours de la Révolution, une complaisante adresse des corps administratifs justifia ce qui s'était passé, et attesta à la Convention la sincérité des opinions républicaines des Lyonnais. A la fin du mois de mai, les victimes commen-

mission dans le département du Rhône. (Réquisition au 9ᵉ régiment de chasseurs de se rendre à Lyon pour contenir les perturbateurs de la paix publique). — Proclamation du représentant du peuple, Cadroy, aux habitants de Lyon, du 25 floréal an III de la République. *Lyon*, *impr. des Halles*, in-fol. « Nous savons qu'on ourdit encore de nouvelles trames, dit Cadroy : « les victimes sont signalées dans des listes colportées mystérieusement; les poignards s'aiguisent, et les femmes des hommes égorgés dans la nuit déplorable du 15 au 16 floréal « doivent être frappées du même fer... Mais ne craignez point, braves Lyonnais; les mesures sont prises pour déjouer cet affreux complot. » — Les représentants du peuple .. Borel, Boisset, Cadroy. *Lyon*, *A. Leroy*, in-fol. (Enquête ordonnée sur les massacres du 16 floréal). — Les Honnêtes Gens (chanson contre les muscadins de la Compagnie de Jésus); in-8°. — Relation du citoyen Dorfeuille, égorgé dans les prisons de Lyon par les agents des émigrés; in-8°.

cèrent à manquer, le bras des bourreaux se lassa, et la Compagnie de Jésus ne tarda point à se dissoudre d'elle-même, et sans être inquiétée par aucun pouvoir. Beaucoup des hommes qui s'y étaient affiliés avaient pris goût au sang; devenus brigands de grands chemins, ils volèrent et tuèrent les voyageurs. Emue enfin par les nouvelles affreuses qu'elle recevait, la Convention envoya à Lyon Poulain - Grandpré, un de ses membres, avec la mission de contenir la réaction, et attendit pour agir un rapport sur les catastrophes dont Lyon venait d'être le théâtre.

Peu de jours après la fin des massacres, une fête qui aurait pu en provoquer d'autres eut lieu aux Broteaux, sur la place même où tant de braves gens avaient péri : c'était le deuxième anniversaire du 29 mai. Le ciel était magnifique ; toutes les troupes de la garnison et la garde nationale se réunirent sur la place Bellecour, où se rendirent les autorités constituées et une députation de Saint-Etienne. Un bataillon était formé d'anciens soldats du siége : on remarquait dans ses rangs le brave Gingenne et sa jambe de bois; trois représentants du peuple, présents à cette solennité, remirent à la garde civique ses drapeaux, et tout le cortége, dans l'attitude du deuil et de l'affliction, s'achemina aux Broteaux, vers le lieu du rendez-vous. Des roulements funèbres de tambours annonçaient la marche; chaque officier portait un crêpe au bras, et tous les soldats tenaient leurs fusils renversés. Un vaste cénotaphe, dessiné et décoré avec beaucoup de convenance par le sculpteur Chinard et par l'architecte Cochet, s'élevait au centre du champ où tant de Lyonnais avaient trouvé une mort affreuse; il était placé auprès d'une pyramide que couronnait une urne cinéraire. Pendant qu'un corps de musiciens faisait entendre des chants lugubres, les bataillons défilèrent lentement devant le monument de sinistre mémoire; Carret prononça une oraison funèbre courte, mais remplie de sensibilité et de dignité. Quatre-vingt mille spectateurs étaient présents; leur émotion était grande. Cette cérémonie imposante se termina aux cris mille fois répétés de : « Vive la République ! vive la Convention ! »

Cette assemblée si fatale aux Lyonnais entendit, le 24 juin, un rapport éloquent de Chénier sur les massacres qu'avait commis avec impunité à Lyon la Compagnie de Jésus pendant

la première moitié du mois de mai. Il montra cette horde d'assassins mêlant des idées religieuses à ses actions sanguinaires, créant une terreur plus grande que celle qu'avait inspirée Chalier, et commettant les forfaits les plus odieux au nom de la Convention et du peuple : « C'est elle, dit-il, qui ouvertement « protége les émigrés, facilite leur retour, force les prisons, « dévoue aux poignards non pas les terroristes seulement, « mais encore tous ceux qui dans un poste public ont servi « la Révolution. C'est cette Compagnie exécrable qui chante « sur les cadavres de ses victimes le retour de la royauté. » Chénier accusa les autorités constituées de négligence et de faiblesse ; il s'étonna que les dix mille fusils remis à la garde nationale n'eussent pas contenu quelques centaines de scélérats, et demanda une répression énergique de tant d'excès. Voici les principales dispositions du décret que rendit l'assemblée : « Le maire de Lyon et l'accusateur public sont mandés à la barre de la Convention; les auteurs du massacre, les émigrés, les membres de la ci-devant Compagnie de Jésus seront livrés dans les vingt-quatre heures au tribunal criminel; les dix mille fusils de la garde nationale seront envoyés immédiatement à l'armée d'Italie. » Ce décret produisit une sensation douloureuse sur les Lyonnais, qui s'empressèrent d'envoyer une adresse à la Convention nationale : « Ne sommes-nous pas, disaient-ils, les hommes du « 29 mai et les assiégés de Lyon ? Lorsque, pendant deux mois « d'un siége trop mémorable, livrés à nos propres ressources, « sans pain, sans secours, nous vîmes d'un œil sec tomber « nos maisons, périr nos femmes, nos enfants, et le sang le « plus pur inonder nos remparts, était-ce pour un roi que nous « combattions, ou pour la Convention opprimée ?... Sans doute, « nos tristes murs ont vu couler un sang qui n'aurait dû être « versé que par la main du bourreau; notre juste ressentiment « ne nous a point aveuglés sur ce que ces actes ont eu d'illégal. « Nous aurions voulu oublier que ceux qui ont péri étaient « d'horribles assassins; nous avons gémi comme vous, mais « quels sont les prétendus patriotes tombés sous les coups de la « vengeance ? Le crime de quelques hommes sera-t-il d'ailleurs « celui d'une cité entière ?... » Le décret de la Convention fut exécuté, mais avec quelques concessions qui en diminuèrent la

rigueur [1]; elles avaient été sollicitées par une députation composée de Lémontey, Delhorme et Champanhet. Ce fut avec justice et une convenance parfaite que les fonctionnaires lyonnais mandés à la barre de la Convention se récrièrent contre l'esprit du rapport de Chénier : ils prouvèrent que la ville de Lyon n'avait point eu la pensée de s'insurger contre la représentation nationale, que les autorités avaient fait tout ce qu'il leur était humainement possible de faire, qu'elles n'avaient point eu à leur disposition une force répressive suffisante, que le peuple avait été excité au meurtre par des étrangers; ils exaltèrent enfin le patriotisme de la population lyonnaise et son dévouement à la représentation nationale. Peu adoucie par ce langage, la Convention eut un instant la pensée d'établir un camp aux Broteaux, et d'y rassembler des forces suffisantes pour contenir les passions politiques des Lyonnais. Des troupes s'y rendirent en effet; quelque fermentation se faisait toujours apercevoir dans Lyon : des jeunes gens, qui portaient une ganse blanche au chapeau et au cou une cravate verte, compromettaient le parti

1. — Rapport fait à la Convention nationale, au nom des Comités de salut public et de sûreté générale, par M.-J. Chénier, dans la séance du 6 messidor an III. *Lyon*, *Destéfanis*, in-8°. Idem. *Paris*, *impr. nationale*, in-8°. — Décret de la Convention nationale, du 6 messidor an III de la République française, une et indivisible, relatif aux massacres commis à Lyon, et qui suspend les pouvoirs des corps administratifs de la commune de Lyon, mande à la barre de la Convention nationale le maire, le substitut de l'agent national, l'accusateur public du tribunal criminel, et ordonne le prompt jugement des auteurs des massacres qui y ont été commis. *Lyon*, *Destéfanis*, in-fol. — Les représentants du peuple, Poulain-Grandpré, Ferroux, etc., du 9 messidor an III de la République. *Trévoux*, *impr de P.-J. Pinet*, in-fol. (Proclamation relative au décret de la Convention). — Adresse de la commune de Lyon à la Convention nationale. *Lyon*, *Destéfanis*, in-4°. — Les députés extraordinaires de la commune de Lyon à la Convention nationale et au Comité de sûreté générale, du 18 messidor an III de la République française, une et indivisible. Signé : Delorme, Lémontey, Champanhet. *Lyon*, *impr. des Halles*, in-4°. — Les députés extraordinaires de la commune de Lyon, et les fonctionnaires publics mandés par le décret du 6 messidor, aux Comités de salut public et de sûreté générale, sur les pouvoirs et les instructions à donner aux représentants du peuple qui seront envoyés à Lyon. Paris, le 2 fructidor, an III. *Lyon*, *impr. des Halles*, in-4°. *Paris*, *Hacquart*, in-4°. — Corps législatif, conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Dumolard sur les prévenus d'assassinat et massacres commis à Lyon et dans les départements du Rhône et de la Loire; séance du 17 floréal an IV. *Paris*, *imprimerie nationale*, an IV, in-8°. — Ordre du général de division Montchoisy, commandant à Lyon, pour la sûreté et la tranquillité publique, du 4 prairial an IV. *Lyon*, *Destéfanis*, in-fol. (Mécontent du peu d'énergie que Montchoisy avait montré pendant les massacres, le Directoire destitua ce général).

royaliste; ils faisaient du bruit au théâtre, et des rixes avaient lieu continuellement entre eux et les officiers de la garnison.

§ III. Cependant l'ordre, dont Lyon avait un besoin si grand, ne tarda pas à se rétablir et à se consolider; une époque nouvelle commença; à l'anarchie et aux luttes de parti succédèrent l'amour de la paix et les efforts de l'administration pour réparer les malheurs dont la ville avait été accablée. Neuf églises catholiques furent rendues officiellement au culte; ce retour à la religion, quoique bien incomplet encore, eut l'influence la plus salutaire sur l'esprit public : il y avait au fond du cœur de la grande majorité des Lyonnais un vif besoin des cérémonies du culte catholique, et le sentiment intime du bien que devait produire le retour aux idées religieuses. C'était à l'industrie et au commerce de réparer les dommages matériels; ils se réveillèrent enfin de leur longue inertie. Des soldats du siége, en nombre assez considérable, se réunirent dans un banquet fraternel aux Broteaux, non loin du monument funèbre : ce fut une fête de famille et un appel à la concorde.

L'organisation des municipalités avait été modifiée par la Convention; Lyon eut trois maires, un pour la division du Midi, un autre pour celle de l'Ouest, un troisième pour les quartiers du Nord. Le partage de l'autorité municipale ne laissait plus tant de pouvoir aux mains d'un seul homme, mais il nuisait à l'unité de l'action administrative [1]. Un bureau central du canton de Lyon, et l'administration départementale, veillaient dans leur cercle d'attributions sur les intérêts de la cité.

Une nouvelle législation allait commencer. Lyon envoya au conseil des Cinq-Cents une députation composée de Rambaud, Camille Jordan, Imbert-Colomès, Mayeuvre de Champvieux, Cayre, Ricard et Carret.

L'histoire de la Convention nationale est celle d'un combat de trois années. A jamais célèbre par de grandes actions et par

1. — Rapport sur la formation des municipalités de Bordeaux, Lyon, Marseille et Paris, par M.-J. Chénier, séance du 3 pluviose an IV. *Paris*, *imprimerie nationale*, in-8° — Arrêté de l'Administration départementale du 14 ventose an IV, relatif à la division de Lyon en trois municipalités. *Lyon*, *impr. des Halles*, in-fol.

des crimes plus grands encore, cette assemblée fut constamment agitée par des convulsions violentes; née d'une insurrection, elle faillit finir comme elle avait commencé. Tout est gigantesque, tout porte un caractère exagéré dans ses annales; rien n'égale l'audace, l'énergie et la puissance, soit d'action, soit de volonté des bourreaux, si ce n'est l'impassibilité et la dédaigneuse résignation des victimes. Tous les partis dont elle se composa, la Gironde, la Montagne, la Commune, la faction de Robespierre, tentèrent successivement d'établir la domination de leur système et périrent : c'est que le mouvement révolutionnaire, ne pouvant s'arrêter, brisait la main qui essayait de modérer ou de régler sa marche. La Convention rendit huit mille trois cent soixante-dix décrets; elle laissa la France beaucoup plus grande et plus forte qu'elle ne l'avait trouvée. On lui doit les plus importantes fondations scientifiques et littéraires, l'Ecole normale, l'Ecole polytechnique, l'Institut des arts et des sciences, le Conservatoire des arts et métiers, l'uniformité des poids et mesures. Les savants attachés au Comité de salut public créèrent spontanément, au milieu du dénument universel, le matériel de la victoire pour quatorze années. Historien de Lyon, j'ai rendu justice à la Convention nationale, avec quelque peine, je l'avoue : cette assemblée traita un peuple généreux, qui s'était dévoué pour la liberté, avec une barbarie jusqu'alors sans exemple. On n'avait pas vu encore, chez des nations civilisées, une ville de deux cent mille âmes condamnée, pour les fautes de quelques-uns (en admettant la réalité du délit), à une destruction immédiate et à la perte de son nom. C'est la représentation nationale qui décrétait l'anéantissement d'une des premières cités industrielles de l'Europe, ruinant ainsi d'un trait de plume et Lyon et la France; une telle conduite était encore plus absurde qu'atroce. Jamais la Prusse, l'Autriche, l'Espagne, l'Angleterre et le Piémont coalisés n'auraient traité une ville ennemie avec cette sauvage rigueur; jamais leurs armées, si elles avaient triomphé, n'auraient causé à la France le mal que lui firent les ineptes et effroyables décrets de la Convention. Si Collot-d'Herbois, Achard, Dorfeuille, Parrein et Fouché se montrèrent si avides du sang des Lyonnais, c'est qu'ils s'inspiraient des doctrines et des conseils des montagnards. Ce fut la Convention qui maintint si

longtemps la guillotine en permanence sur la place des Terreaux; ce fut elle qui fit mitrailler les deux cent neuf aux Brotteaux: les Commissions temporaire et révolutionnaire n'étaient que des instruments. On a dit sans vérité, selon moi, qu'en mettant la terreur à l'ordre du jour cette fatale assemblée avait sauvé la France et l'indépendance nationale; je ne croirai jamais que les massacres de septembre et tant d'autres crimes, commis de sang-froid pendant trois années par les montagnards, aient été un moyen nécessaire pour l'accomplissement des desseins de la Providence: la France, j'en ai l'intime conviction, aurait conservé son unité et l'intégrité de ses frontières, alors même que Danton, Hébert, Marat, Couthon, Billaud-Varennes, Barrère, Fouquier-Tinville et Robespierre n'auraient jamais existé. Mais quand cette immorale doctrine fataliste aurait quelque vérité, ce que je conteste formellement, comment justifier la Convention de ses décrets impies contre Lyon subjugué et sans défense? que sauvait-elle, quel danger espérait-elle conjurer en détruisant une grande ville qui était la fortune et l'orgueil du pays?

§ IV. La tâche du Directoire était difficile: sans commerce, sans industrie, couvert de sang et de ruines, encore traité par le pouvoir comme une ville suspecte et presque ennemie, Lyon conservait toujours un vif ressentiment contre ses bourreaux. Envoyé en mission dans ses murs, Poulain-Grandpré s'efforça d'y rappeler l'esprit de travail et de concorde; il sentit combien il importait de régénérer l'éducation publique et d'appeler, comme une diversion utile, la culture des sciences, des lettres et des arts. C'était sur la place des Terreaux que les négociants traitaient de leurs affaires, rien n'était plus incommode que cette Bourse en plein vent; mille circonstances en gênaient les opérations, les intempéries atmosphériques, la curiosité des passants, l'absence de tout ordre et d'un bureau pour les transactions. Ces inconvénients déterminèrent le Directoire à installer le commerce au palais Saint-Pierre [1]; il donna pour lieu

1. — Discours prononcé par le représentant du peuple Poulain-Grandpré, à l'occasion de l'établissement d'une Bourse, à Lyon, dans les bâtiments des ci-devant dames de Saint-Pierre, le 19 brumaire an IV. *Lyon*, *impr. des Halles*, in-fol. — Procès-verbal de l'ouverture de la Bourse de Lyon, le 19 brumaire an IV. *Lyon*, *impr. des Halles*, in-4°.

de réunion aux hommes de commerce la salle du réfectoire de l'ancienne abbaye. Ce fut le 10 novembre qu'eut lieu l'ouverture solennelle de la Bourse, en présence de Poulain-Grandpré qui prononça le discours d'installation. Ce représentant du peuple organisa bientôt après un conservatoire pour diriger l'instruction publique, et un jury chargé de choisir les professeurs de l'Ecole centrale. Il affecta les bâtiments du Grand-Collége et le pensionnat des ci-devant Oratoriens à l'établissement de cette Ecole centrale, aux salles des cours, aux cabinets de physique et d'histoire naturelle, et à la bibliothèque publique, qu'il forma des livres déjà en dépôt dans le vieux bâtiment et de ceux qui avaient été déposés, soit au palais Saint-Pierre, soit dans divers édifices nationaux [1]. Il y eut deux bibliothécaires, l'un pour les belles-lettres, l'histoire et les antiquités, l'autre pour les sciences et les beaux-arts. L'Ecole centrale ne fut inaugurée que quelques mois plus tard; Gilibert prononça le discours d'ouverture [2]. Vers le même temps eut lieu l'installation de la Commission administrative des deux hospices. L'Hôtel-Dieu avait été dépouillé de ses propriétés par la loi du 11 juillet 1794, qui déclarait ses dettes nationales; une loi du 7 octobre 1796 rétablit les Hospices civils dans la jouissance de leurs biens et des rentes et redevances qui leur étaient dues soit par le trésor public, soit par des particuliers; elle commit la surveillance de ces établissements à l'administration municipale. Cinq membres composaient alors la commission des Hospices de Lyon; ils élisaient entre eux un président et choisissaient un secrétaire.

Des temps meilleurs avaient enfin commencé, mais le mal était immense, et il devait laisser de longues traces; assoupies ou contenues, les passions politiques vivaient toujours et faisaient parfois explosion. Des jacobins mirent le feu, pendant

1. — Arrêté (du représentant du peuple Poulain-Grandpré) relatif à l'ouverture d'une bibliothèque publique, et à la conservation des monuments des sciences et des arts, du 23 brumaire an IV. *Lyon, impr. de J.-L. Maillet*, in-4°. (Voyez les *Tablettes chronologiques* de M. Péricaud, année 1796, p. 102.)

2. — Inauguration de l'Ecole centrale du département du Rhône, le troisième jour complémentaire de l'an IV. *Lyon, Ballanche et Barret*, in-8°. — Ouverture des cours de l'Ecole centrale du département du Rhône, le troisième jour complémentaire de l'an IV. *Lyon, Ballanche et Barret*, in-8°.

une nuit, au cénotaphe qui avait été élevé l'année précédente, aux Broteaux, en l'honneur des Lyonnais massacrés après le siége; ni la réaction de thermidor, ni les Compagnies de Jésus et du Soleil n'avaient complètement écrasé la queue de Chalier. De leur côté grand nombre de jeunes gens faisaient parade de leurs opinions royalistes, et bravaient non-seulement les vieux jacobins, mais encore le Directoire. Ils portaient au chapeau une ganse blanche, au cou une cravate verte, à l'habit un collet de la même couleur, et à la chemise des boutons en triangle dont le rapprochement figurait une fleur de lis; retroussés en arrière et tressés en cadenette, leurs cheveux s'étalaient sur les côtés en oreilles de chien. De tels signes de ralliement indignaient les républicains et inquiétaient les agents de l'autorité : Reverchon les proscrivit. Chargé de mettre à exécution les menaces de la dernière Assemblée, il fit procéder au désarmement de la garde nationale, destitua le président du tribunal criminel qui n'avait pas poursuivi les membres de la Compagnie de Jésus, et révoqua plusieurs juges de paix. Tout citoyen dut porter par ordre la cocarde tricolore; on s'efforça de réveiller l'esprit républicain, soit en rétablissant les arbres de la liberté, soit en célébrant les nombreuses fêtes patriotiques instituées par la Convention [1]. Ces mesures n'eurent que des résultats insuffisants; l'esprit républicain avait fait son temps, et l'homme qui devait être son plus grand ennemi commençait avec éclat ses brillantes destinées.

1. — Fête nationale de la Jeunesse, qui sera célébrée demain décadi sur la place Egalité, du 9 germinal an IV. *Lyon, Destéfanis*, in-fol. — Ordre de la fête des Epoux, qui sera célébrée demain décadi sur la place de la Liberté, où il sera élevé un autel de la Patrie, sur lequel seront représentés les attributs de l'Hyménée; fait au bureau central de Lyon, le 9 floréal an IV. *Lyon, Destéfanis*, in-fol. — Ordre de la fête nationale des Victoires et de la Reconnaissance, qui sera célébrée demain décadi, 11 prairial, sur la place de la Liberté; du 9 prairial an IV. *Lyon, Destéfanis*, in-fol. — Ordre de la fête nationale de l'Agriculture, qui sera célébrée le décadi, 10 messidor, à onze heures du matin, sur la place de la Liberté; du 9 messidor an IV. *Lyon, Destéfanis*, in-fol. L'ambassadeur de Tunis, Mohamet-Gogga, de passage à Lyon, assista à cette fête. — Fête de la Liberté, qui sera célébrée à Lyon les nonidi et decadi prochains, du 9 thermidor an IV. *Lyon, Ballanche et Barret*, in-fol. — Ordre de la fête nationale de la fondation de la République française, qui sera célébrée le 1er vendémiaire an V, sur la place de la Liberté, au-devant de l'autel de la Patrie; du 1er jour complémentaire de l'an IV. *Lyon, Ballanche et Barret*, in-fol.

Ces fêtes et d'autres encore furent célébrées pendant les années 1796, 1797, 1798 et 1799.

Cet homme était le jeune lieutenant qu'une émeute de peu d'importance avait amené avec son régiment à Lyon, en 1786; c'était l'officier désœuvré qui avait disputé à de nombreux concurrents un prix mis au concours par l'Académie de Lyon; c'était le commandant d'artillerie dont le génie avait percé en 1793 au siége de Toulon : c'était Napoléon Bonaparte. Général en chef, en 1796, il était allé à la conquête de l'Italie avec deux mille louis pour caisse militaire, et trente mille hommes sans souliers, presque sans vêtements et mal armés. Descendu des Alpes avec la force et la rapidité d'une avalanche, Bonaparte remporte en courant les victoires de Montenotte, de Millésimo, du pont de Lodi, de Castiglione, de Bassano, d'Arcole et de Rivoli; il détruit en entier cinq puissantes armées, défait successivement les meilleurs généraux de l'Autriche, Beaulieu, Wurmser, d'Alvinzy, le prince Charles, prend Mantoue, et impose le traité de paix de Campo-Formio.

Tandis que les merveilleuses campagnes d'Italie couvraient de gloire le nom français, le Directoire abandonnait les départements à une sorte d'anarchie; il ne savait ni s'y faire respecter, ni y maintenir la paix. Lyon souffrait plus que toute autre ville de cette impuissance à gouverner; ses campagnes étaient le théâtre d'affreux brigandages. Des vols et des assassinats, accompagnés de circonstances atroces, étaient commis fréquemment sur les grandes routes ou dans les maisons et fermes isolées, sans cependant présenter de caractère politique, à quelques exceptions près; il n'y avait pas de police, pas de gendarmerie, et la ville obéissait à un régime tellement militaire que le général qui la commandait était autorisé à la mettre en état de siége, s'il le jugeait nécessaire.

Cependant les partis, qui connaissaient toute la faiblesse du gouvernement, travaillaient à le renverser; il n'y avait aucune harmonie entre le Directoire d'un côté, et les conseils des Anciens et des Cinq-Cents de l'autre. Ainsi favorisée par les circonstances, l'opinion royaliste avait pris beaucoup de force et de hardiesse; elle se recrutait chaque jour de nombreux adhérents, et pouvait même considérer le directeur Barthélemy comme un des siens. Un club, celui de Clichy, reçut dans son sein un grand nombre d'émigrés et des membres des deux Conseils; jamais une contre-

révolution n'avait été plus imminente. Cette conspiration était d'autant plus dangereuse qu'elle était conduite sans aucun mystère ; on en parlait sur la place publique, dans les journaux, partout. Convaincu enfin de la grandeur du danger et de l'imminence de sa chute, le Directoire fit un appel à l'esprit révolutionnaire de 1791, et donna l'ordre à plusieurs régiments de l'armée de Sambre-et-Meuse de se rapprocher de Paris. Richepanse occupa Versailles, Meudon et Vincennes ; un conflit était prochain : il fut prévenu par le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797). A trois heures du matin on entendit le canon d'alarme ; chargé du commandement des troupes du Directoire, Augereau traversa de grand matin le jardin des Tuileries, pénétra dans la salle des Conseils, arrêta Willot, Ramel, Pichegru, ainsi que les inspecteurs de la salle, et les fit tous conduire au Temple. Beaucoup de membres des Conseils qui se rendaient au lieu de leurs délibérations furent emprisonnés ou éconduits, et à six heures du matin tout était terminé. Réunis l'un à l'Observatoire et l'autre à l'Ecole de médecine, les membres républicains des conseils des Cinq-Cents et des Anciens rendirent une loi d'urgence qui condamnait à la déportation Carnot, Barthélemy, cinquante-trois députés, les généraux Mathieu-Dumas, Willot, Pichegru, et les rédacteurs de trente-cinq journaux. Elle cassa les élections de quarante-huit départements, et révoqua les décrets qui avaient été rendus en faveur des prêtres et des émigrés. Ce coup d'état anéantit le parti royaliste.

Il eut à Lyon un grand retentissement. Le conseil des Cinq-Cents déclara nulles les dernières assemblées primaires du département du Rhône, et condamna à la déportation les deux députés Camille Jordan et Imbert-Colomès. Un arrêté du Directoire mit Lyon en état de siége, et confia au général Rey l'exécution de cet ordre. Tous les signes de ralliement royaliste furent de nouveau défendus; la police surveilla les étrangers, et poursuivit avec activité les émigrés et les prêtres réfractaires. Une assemblée, dans la cathédrale de Paris, de prêtres assermentés nomma évêque constitutionnel du département du Rhône Claude-François-Marie Primat, qui ne vint que l'année suivante occuper un siége dont il devait être bientôt dépossédé.

Bonaparte avait fait voile pour l'Egypte le 21 mai 1798; je ne le suivrai point dans son expédition d'Orient : pendant qu'il y remportait de grandes victoires, la fortune trahissait en Europe les armes de la France. Toutes nos conquêtes nous échappaient; nous perdions l'Italie, et des revers au-delà du Rhin succédaient aux avantages signalés que nos généraux avaient d'abord obtenus. Peut-être l'indépendance nationale aurait-elle été compromise, si Masséna n'avait battu les Russes de Korsakow et sauvé le pays, le 25 septembre 1799, sous les murs de Zurich. Informé des désastres des armées françaises, de la déconsidération croissante du Directoire, et convaincu de la nécessité d'une révolution, Bonaparte se détermina, non sans regrets, à quitter l'Egypte. Il débarqua, le 9 octobre, à Fréjus, et parut inopinément à Lyon, où sa présence excita un enthousiasme extraordinaire [1]. Cette ville malheureuse parut avoir le pressentiment de ce que ferait pour elle le vainqueur des Pyramides : plus lasse que toute autre cité du gouvernement révolutionnaire, elle avait plus besoin qu'aucune de l'appui d'une main intelligente et vigoureuse pour se relever de ses ruines. Bonaparte fut conduit comme en triomphe à l'Hôtel-de-Ville, et l'extrême fatigue qu'il éprouvait ne le défendit point contre une véritable ovation. Toutes les autorités constituées, tous les citoyens notables se réunirent autour de lui. Pressé d'arriver à Paris, Bonaparte ne put faire à Lyon qu'un séjour extrêmement court; mais de l'un de ses regards d'aigle il saisit la situation, comprit combien cette grande ville avait besoin d'ordre et de repos, et pensa sans doute déjà aux moyens de lui rendre son ancienne splendeur. La journée du 18 brumaire ne se fit pas attendre, elle ne surprit personne : il était impossible que le Directoire se maintînt au pouvoir; sans force morale à l'intérieur, haï des royalistes, suspect aux républicains, méprisé par tous les partis, il devait nécessairement tomber. Exploitée par l'intrigue et par l'agiotage, compromise par l'immoralité profonde des hommes qui la gouvernaient, et déchue du haut rang qu'elle avait occupé, la France désirait ardemment une administration capable et forte. Ce fut dans ces

1. — Arrivée de Bonaparte à Lyon, le 21 vendémiaire an VIII. Extrait du Journal de Lyon et du Midi. *Lyon*, *Rolland*, in-8°.

conjonctures que Bonaparte se présenta. Il était l'homme de l'époque : une grande illustration militaire environnait son nom ; lui seul pouvait comprimer les partis, refouler l'étranger menaçant, reconstituer l'administration ébranlée, doter la France d'un code, et fermer enfin le gouffre de la Révolution.

CHAPITRE VII.

LE CONSULAT ET L'EMPIRE.

(1800-1814.)

§ 1. Napoléon à Lyon ; il pose la première pierre des façades de Bellecour. — § 2. Consulta cisalpine. Le premier consul et Joséphine à Lyon. — § 3. Le pape Pie VII. — § 4. Séjour à Lyon de l'empereur Napoléon. — § 5. Retour du pape Pie VII. — § 6. Lyon de 1805 à 1814.

§ I. Vainqueur à Marengo qui lui donna de nouveau l'Italie, le premier consul Napoléon arriva à Lyon le 28 juin, quelques jours après sa mémorable victoire. Il avait conquis le pouvoir par son génie ; une carrière nouvelle commençait pour lui. Administration, lois, commerce, tout était à créer en France ; mais la force de sa volonté était égale à l'étendue de sa pensée. Il écrivit à ses collègues : « J'arrive à Lyon, citoyens « consuls, je ne m'y arrête que pour poser la première « pierre des façades de Bellecour qu'on va rétablir; cette « seule circonstance pouvait retarder mon retour à Paris. Mais « j'ai tenu à l'ambition d'accélérer le rétablissement de cette « place que j'ai vue si belle, et qui est aujourd'hui si hideuse : « on m'assure que dans deux ans elle sera entièrement réparée. « J'espère qu'avant cette époque le commerce de cette ville,

« dont s'enorgueillissait l'Europe entière, aura repris sa prospérité [1]. » Le premier consul tint parole : armé d'une petite truelle d'argent, il posa la première pierre des façades, le 10 messidor an VIII; mais l'œuvre de reconstruction ne marcha pas avec autant de rapidité qu'il l'avait désiré. [2]

Nommé préfet du département du Rhône, Raymond Verninac imprima une bonne direction à l'administration ; il avait beaucoup de capacité, un esprit modéré, la connaissance des affaires, et le goût des sciences et des lettres. On lui doit un précis de la statistique du département, travail bien imparfait sans doute, mais qu'il ne faut juger qu'en se reportant aux circonstances qui le virent paraître [3]. Dubois devint commissaire général de police; la tranquillité publique fut rétablie pour longtemps. On n'entendit plus parler de querelles de partis, et, protégé par la paix, le premier de ses besoins, le commerce ne tarda pas à revivre. Une chaire de chimie appliquée à la teinture était nécessaire; le préfet la créa avec l'assentiment des consuls, et institua une école de dessin pour la fabrique : je dirai autre part avec plus de détails ce que firent le préfet et le premier consul dans l'intérêt des sciences, des lettres et des arts à Lyon. On célébra une fête publique en l'honneur de la paix générale,

1. — Relation de la pose de la première pierre des façades de la place de l'Egalité à Lyon, par le citoyen Bonaparte, premier consul de la République française. *Lyon*, *P. Bernard*, in-8°. — Arrêté de la préfecture du département du Rhône, concernant le monument à élever sur la place ci-devant de Bellecour, maintenant place Bonaparte. Signé : Najac, préfet. Le 2 brumaire an X. *Lyon*, *Tournachon-Molin*, in-fol.

2. — Plusieurs médailles ont consacré le souvenir de cet événement ; la plus belle fut gravée par Mercier. Elle représente la tête de Bonaparte tournée à gauche, et porte cette légende : « A Bonaparte, réédificateur de Lyon. » Voici l'exergue : « R. Verninac, préfet, « au nom des Lyonnais reconnaissants. » Sur le revers est une couronne de chêne qui contient au centre ces mots : « Vainqueur à Marengo, deux fois conquérant de l'Italie, il réta- « blissait la place Bellecour, désormais Bonaparte, et en posait la première pierre, le 10 « messidor an VIII de la République, Ier de son consulat; 1800 (vieux style). » Il sera question autre part des tableaux de Revoil et de Callet, relatifs à l'entrée de Bonaparte à Lyon.

En 1807 on plaça l'inscription suivante sur le mur d'une maison que l'on construisait à l'angle de la rue du Plat et de la rue Bonaparte : « Le XXIX juin MDCCC, Bonaparte posa « la première pierre de ces édifices ; il les releva par sa munificence.»

3. — Description physique et politique du département du Rhône, par le citoyen Verninac, préfet du département. *Lyon*, *Ballanche et Barret*, an IX, in-8°.

et une médaille fut frappée à cette occasion. Il y eut à la fin de l'année (30-31 décembre 1801) un débordement du Rhône considérable : le fleuve se répandit au loin dans les plaines des Broteaux et du Dauphiné et causa ses ravages ordinaires, toujours si tôt oubliés. Du reste, un événement important, dont Lyon fut le théâtre, appela bientôt et fixa longtemps l'attention publique; le premier consul et les membres de la Consulta cisalpine étaient attendus à Lyon.

§ II. Après les campagnes d'Italie, en 1796 et en 1797, Napoléon avait constitué les Républiques cispadane et transpadane des pays conquis : il mit dans la cispadane Modène, Reggio, Parme, Bologne; située au nord du Pô, la transpadane se composait de la Lombardie autrichienne et d'une partie des Etats vénitiens. Réunies par une nouvelle organisation, elles constituèrent la République cisalpine qui comprenait la Lombardie, Mantoue, Bergame, Brescia, Vérone, Crémone, Rovigo, le duché de Modène, les principautés de Massa et de Carrara, ainsi que les trois légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne. Reconnu par l'Autriche, lors du traité de Campo-Formio, le nouvel état fut détruit par nos revers en Italie pendant la campagne de 1798; la victoire de Marengo le reconstitua, et l'Autriche lui donna son adhésion, en signant, en 1802, le traité de Lunéville. Baignée par deux mers, et située dans d'excellentes conditions topographiques entre les Alpes et l'Adige, la République cisalpine était une puissante avant-garde en Italie : elle se trouvait fortement assise et dans la meilleure situation, soit pour l'attaque, soit pour la défense; la France, qui avait en elle une excellente alliée, devenait maîtresse de l'Italie septentrionale sans établir directement sur elle une domination blessante pour l'amour-propre national, et constituait solidement en état indépendant, attaché à son système, les états riches et peuplés qu'elle avait enlevés à l'Autriche. C'était un premier pas vers une régénération complète de l'Italie, qu'il eût été impolitique alors de laisser deviner.

Mais il s'agissait de donner une bonne constitution à la République cisalpine, et le premier consul avait grand intérêt à ce que l'organisation de cet état fût en harmonie avec la politique

du gouvernement français. Convoquer à Milan, dans une ville italienne, les députés chargés de rédiger la loi nationale, c'était courir la chance de beaucoup d'intrigues et peut-être d'un désappointement; Bonaparte ne pouvait d'ailleurs séjourner en Lombardie pendant le temps nécessaire à l'élaboration de l'acte constitutionnel : il fit choix de Lyon pour le lieu de réunion des députés. Lyon est à une distance à peu près égale de Milan et de Paris; il est situé sur le versant des Alpes, et d'un accès facile. Assemblés dans une ville française, les députés cisalpins s'identifieraient davantage avec l'intérêt français, et le contact des deux nations ferait sans doute renaître les relations commerciales qui avaient existé entre le Lyonnais et le Milanais. Telles furent les pensées de Napoléon.

Le projet de la réunion d'une Consulta extraordinaire chargée de donner une constitution à la République cisalpine plut beaucoup en Italie; un arrêté du gouvernement de ce pays, rendu le 21 brumaire an X, lui donna une adhésion complète. La Commission extraordinaire s'exprima ainsi dans une adresse au peuple cisalpin : « La Consulta, convoquée à Lyon, fondera les bases « de la nouvelle république sous les auspices et en présence du « premier consul; c'est là que des députés de tous les départe- « ments et de toutes les classes traiteront des intérêts généraux « d'un peuple entier. Nous invitons les corps administratifs et « les diverses autorités à procéder sans délai à l'élection de tous « les députés. » La noblesse, le haut clergé, la grande propriété, le commerce, les tribunaux devaient envoyer leurs délégués. L'hiver était rigoureux, le froid extrême et le passage des Alpes difficile; mais le peuple cisalpin mit un empressement extraordinaire à répondre aux vues de son gouvernement et du premier consul. Bonaparte avait d'ailleurs donné des ordres, et fait de grands préparatifs pour que le voyage à Lyon des députés italiens eût lieu le plus commodément possible. Quatre cent cinquante-deux députés furent nommés; on remarquait parmi eux d'éminents personnages : l'archevêque de Milan, le vénérable Visconti; les archevêques de Ravenne et de Césène, les évêques de Pavie, de Bergame, de Lodi, de Crémone; Marescalchi, ambassadeur de la République cisalpine; Cagnoni, président de la Société italienne des sciences; Moscati, professeur de

chimie à l'université de Pavie; Volta, le célèbre professeur de physique; le chimiste Brugnatelli; Butturini, professeur de langue grecque; Valeriani, professeur d'économie politique à Bologne; Longhi, de Milan; Brambilla, le poète Ugo Foscolo, et beaucoup d'autres notabilités. Lyon n'avait jamais reçu de plus nobles hôtes; il les accueillit avec un vif empressement, et n'oublia rien pour leur rendre agréable le séjour qu'ils devaient faire dans ses murs. Le ministre de la République française à Milan, le conseiller d'Etat Petiet, vint aussi; sa présence était indispensable. Talleyrand de Périgord, ministre des relations extérieures, ne tarda pas à le rejoindre, et bientôt la Consulta fut en mesure de commencer ses travaux [1]. La paix avait été proclamée; cette heureuse nouvelle devint l'occasion de fêtes publiques, qui furent célébrées avec allégresse par la population lyonnaise et par celle des campagnes. [2]

Napoléon fit annoncer sa prochaine arrivée et celle de Joséphine; une partie de sa belle garde consulaire le précéda de quelques jours. On attendait l'armée d'Egypte, dont la présence devait ajouter à l'éclat des solennités qu'on préparait. Vingt préfets des départements voisins, plusieurs ministres et divers grands fonctionnaires se rendirent aussi à Lyon. Une adresse du préfet Najac, en date du 29 frimaire an X, indiqua les premières dispositions à prendre. Des gendarmes stationnaient sur la route de Lyon à Tarare et à Villefranche; ils avaient ordre de se replier de poste en poste dès qu'ils verraient paraître la voiture du premier consul, et trois coups de canon devaient être pour les

1. — Liste alphabétique des députés à la Consulta cisalpine réunie à Lyon, publiée par le citoyen Marescalchi. *Lyon*, *J. Roger*, in-8°. — Avis au public, relatif au logement chez les citoyens de Lyon des députés de la République cisalpine, du 7 frimaire an X. *Lyon*, *A. Leroy*, in-fol. — Le conseiller d'Etat, préfet du département du Rhône, aux habitants de Lyon, du 29 frimaire an X. *Lyon*, *Tournachon-Molin*, in-fol.

2. — Ordonnance de police relative à la célébration de la fête de la Paix, qui sera publiée le 18 brumaire sur les places des Terreaux, du Change, de Saint-Jean et Bonaparte; du 12 vendémiaire an X. *Lyon*, *A. Leroy*, in-fol. — Fête de la Paix; proclamation du commissariat général de police de Lyon, le 18 brumaire an X; in-8°. — Couplets chantés à la fête donnée par le conseiller d'Etat, préfet du département du Rhône, à l'occasion des réjouissances de la paix à Lyon; in-8°. — Discorso del cittadino Giambattista Carbonieri, deputato alla Consulta straordinaria di Lione in Francia; recitato nella circostanza della festa celebrata in rendimento di grazie all' Altissimo per la pace conchiusa, nell' anno IX Republicano. *Lyon*, in-8°.

autorités le signal de se mettre en marche. On avait fait des préparatifs considérables ; grand nombre de jeunes Lyonnais s'étaient organisés en garde d'honneur à cheval; leur uniforme était ainsi : frac bleu, panache blanc et bleu, et un sabre. Leur drapeau portait pour inscription : « Les Lyonnais à Bonaparte ; » il était surmonté d'un globe sur lequel était le chiffre du premier consul. On lisait au-dessous cette devise : SIC VIRTUS EVEHIT ARDENS. A ces jeunes gens se réunirent ceux de Saint-Etienne et de Montbrison, dont plusieurs avaient défendu la cause lyonnaise pendant le siége. Un ordre du jour du commandant de la dix-neuvième division militaire, le général de division Duhesme, arrêta les dispositions militaires [1]. Réunie sur la place des Terreaux, l'infanterie devait former la haie; partie de Bellecour, la cavalerie avait ordre d'aller au-devant du premier consul jusqu'à la distance de deux kilomètres, et de se ranger en bataille sur la route. Voici comment la marche du cortége fut réglée: en avant, cent hommes de la garde nationale à cheval; puis les gardes du général en chef Murat, le quinzième régiment de dragons, la gendarmerie, les gardes à cheval du premier consul à droite et à gauche des portières; le vingtième régiment de cavalerie fermerait la marche. On avait placé au pont de Serin deux pièces de canon, et deux autres au pont Morand : huit coups annonceraient l'arrivée, et, à l'entrée du premier consul à la barrière, une salve de vingt-cinq coups se ferait entendre à Serin, et serait suivie immédiatement d'une salve semblable tirée de la batterie du pont Morand. Tous les fonctionnaires de l'ordre civil et judiciaire, en grande tenue, attendaient dans l'hôtel de la préfecture le signal du départ : c'étaient le préfet du Rhône et vingt de ses collègues, les membres du conseil de préfecture, les maires et adjoints de la ville et des faubourgs de Lyon, les membres des tribunaux d'appel criminel, civil et du commerce, les juges de paix, les directeurs des contributions, des domaines

1. — Le général divisionnaire Duhesme, commandant la 19e division militaire, prévient les troupes stationnaires dans la division que le premier consul arrive incessamment ; du 7 nivose an X. *Lyon*, *A. Leroy*, in-fol. — Le conseiller d'Etat, préfet .., empressé de remplli les intentions bienfaisantes du premier consul en faveur des malheureux de cette commune, donne avis qu'il leur sera distribué une somme de six mille francs ; le 23 nivose an X. *Lyon*, *Tournachon-Molin*, in-fol.

et des postes, le receveur général, les commissaires du Gouvernement près de l'hôtel de la Monnaie. Enfin, à deux heures après midi, le 21 nivose (11 janvier) 1802, le cortége, averti par le signal, se mit en marche et se rendit à la montée de Balmont pour recevoir le chef de l'Etat. Une population immense l'avait précédé; dans tout le Lyonnais, sur la route de Paris, les gens des campagnes se rangeaient en haie de l'un et de l'autre côté du chemin : ils avaient allumé de grands feux. Une immense renommée environnait le nom de Napoléon; jamais prince ne fut accueilli avec un enthousiasme si ardent et si général : auberges, hôtels, maisons particulières étaient encombrés, et des masses de voyageurs arrivaient chaque jour par toutes les barrières

Il était huit heures du soir et il faisait nuit quand la voiture du premier consul, entourée des aides-de-camp en grand uniforme, parut au sommet de la montée de Balmont; beaucoup de voitures particulières, précédées de flambeaux, s'étaient portées à sa rencontre. Un arc de triomphe occupait toute la longueur du pont de Saône; on l'avait illuminé. La musique de l'escadron lyonnais faisait entendre l'air populaire : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille? » On conduisit Bonaparte au palais qui lui était destiné; la ville resplendissait d'illuminations brillantes.

Le premier consul reçut le lendemain les membres de la Consulta cisalpine, toutes les autorités constituées civiles et militaires, les écoles d'instruction et l'Académie. Il fut harangué par Sain-Rousset au nom des trois arrondissements de la ville; par Vouty, au nom du conseil général du département; par Dugueyt, au nom du tribunal de première instance; par Caminet, au nom du bureau consultatif du commerce, et par plusieurs autres orateurs. Bonaparte répondit à chacun avec affabilité et convenance; il s'informa avec beaucoup de sollicitude de la situation de la ville, et fit de nombreuses questions sur son commerce, sur sa dette, sur ses revenus. Cette audience dura, sans relâche, depuis midi jusqu'à sept heures. Le soir, Mérope fut représentée au Grand-Théâtre par Talma et par mesdames Georges et Petit-Vanhove; Bonaparte parut au second acte, et fut salué par une explosion d'unanimes applaudissements. Toute la ville témoi-

gnait une vive allégresse ; chaque fenêtre était couverte de lampions, et l'on remarquait de toutes parts des transparents et des devises en l'honneur de Bonaparte.

Une fête splendide avait été préparée par la ville dans la salle du Grand-Théâtre ; elle eut lieu dans la nuit du 22 : le coup d'œil était magnifique. Huit rangs de gradins garnissaient l'enceinte, et étaient occupés par mille dames élégamment parées. Tout étant prêt, à huit heures du soir, les maires vinrent annoncer au premier consul et à Joséphine que leur présence était impatiemment désirée. A l'aspect de Bonaparte, tous les invités se levèrent et battirent des mains. La décoration du fond du théâtre disparut, et l'on aperçut la place Bonaparte restaurée et ornée de la statue équestre du héros. On chanta une cantate dont Bérenger avait composé les paroles, et Jadin la musique. Pendant le bal donné par la ville, on tirait un beau feu d'artifice sur la place Bonaparte ; il fut suivi de danses, qui se prolongèrent jusqu'au jour. On avait élevé sur la place, d'après les dessins de Chinard, un édifice majestueux à trois portiques ; il représentait l'arc de triomphe de Constantin. Quatre colonnes consacrées aux républiques alliées de la France, les républiques helvétique, batave, cisalpine et ligurienne, étaient surmontées par le char du dieu de la guerre qu'emportaient quatre coursiers dont un sage génie modérait l'élan rapide. On lisait au-dessous du char ces mots : « Les Lyonnais à Bonaparte, pacificateur ; » et de l'autre côté, des inscriptions en vers par M. Justinien Rieussec. [1]

Le premier consul s'occupa beaucoup d'affaires les jours suivants, et reçut un grand nombre de députations des villes voisines et des départements ; examinant tout par lui-même, et écrivant chaque jour aux consuls Cambacérès et Lebrun : « Je

1. — Ordonnance de police pour la fête donnée au premier consul par la commune de Lyon, du 24 nivose an X. *Lyon, A. Leroy*, in-fol. — Fête donnée par la commune de Lyon, à l'occasion de l'arrivée du premier consul sur la place Bonaparte, le 24 nivose an X. *Lyon, A. Leroy*, in-4° oblong. — Fête donnée pour le premier consul le 24 nivose an X : le commissaire général de police *donne ordre* aux habitants de Lyon d'illuminer ce soir, à six heures, dans tous les quartiers. Signé : Dubois. *Lyon, A. Leroy*, in-4° obl. — Stances sur l'arrivée du premier consul à Lyon (21 nivose), par le citoyen Martin. *Lyon, Ballanche et Barret*, in-12. — A M[me] Bonaparte (pièce de vers). *Lyon, A. Leroy*, in-8°.

« continue à être extrêmement satisfait de tout ce que je vois, « soit du peuple de Lyon, soit du midi de la France, leur écri- « vait-il le 26. Les Lyonnais nous ont donné une fête très dis- « tinguée : vous en trouverez ci-joint les détails. Voici les « vers qui ont été chantés...... Lyon, pendant les années VIII « et IX, a vu s'accroître sa population de 20,000 âmes. » Il leur mandait le 30 : « J'ai été satisfait de l'industrie et de la sévère « économie dont j'ai cru entrevoir que la fabrique de Lyon use « envers ses ouvriers. »

Le 29, accompagné de Joséphine, il visita des ateliers de soierie et s'occupa avec intérêt de tous les détails de la fabrication; un écran de velours orné de son chiffre fut tissé devant lui. Le premier consul adressa des paroles encourageantes aux ouvriers et aux chefs de commerce; il avait, disait-il, un vif désir de rendre la fabrique de Lyon à sa splendeur première. M. Terret lui présenta un tableau allégorique exécuté dans ses ateliers sur un fond de velours : on voyait en relief un lion qui posait une couronne sur la tête du héros, et qu'entouraient les attributs du commerce et de la gloire; on y lisait ces mots : « Bonaparte à Lyon. » Un dessinateur, nommé Picard, offrit à Joséphine un tableau en étoffe qui représentait un vase arabesque marqué au chiffre du premier consul. Bonaparte créa le Conseil de commerce [1] qu'il partagea en trois sections, le commerce, les manufactures et les arts, et l'agriculture. Il accorda une pension de six cents francs à Benoît Richard, inventeur de l'art de chiner les étoffes de soie. Une utile réorganisation, celle de l'administration des Hospices, date de la même époque; le premier consul confia cet important service à un conseil général qu'il composa du préfet du département, des trois maires de la ville et de quinze citoyens notables, nombre qui fut porté à vingt peu de temps après. A ces bienfaits, Bonaparte ajouta celui de la radiation de plusieurs noms lyonnais de la liste des émigrés.

La ville reconnaissante offrit à Joséphine une nouvelle fête dans la salle du Grand-Théâtre; la décoration du fond représentait Androclès retirant une épine de la blessure du lion. Une

1. — Ce Conseil fut installé le 11 pluviose à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle de Henri IV, en présence des trois maires. Le préfet prononça un discours.

députation de Lyonnais présenta une corbeille de fleurs à la femme du consul, et fut accueillie avec cette grâce exquise qui caractérisait la future impératrice. Il y eut concert et bal; cette fête fut très belle.

Un autre spectacle d'un genre plus imposant, la revue de l'armée d'Egypte, eut lieu peu de jours après (le 25 janvier); aux bataillons revenus de l'Orient étaient réunis plusieurs régiments de différentes armes, la garde consulaire et l'escadron lyonnais. Il faisait un froid très vif, mais le temps était superbe et le soleil radieux. Quand Bonaparte parut, ses anciens soldats ne purent contenir leur enthousiasme; ils s'écriaient ivres de joie : « Vive Bonaparte! vive le premier consul! » Bonaparte allait de rang en rang, pressant la main aux uns, appelant les autres par leur nom, parlant à beaucoup des fatigues et des victoires du temps passé, et distribuant à plusieurs des sabres d'honneur. Le défilé fut superbe.

Cependant la Consulta cisalpine s'occupait de son grand ouvrage ; elle avait des communications fréquentes avec le premier consul, et se réunissait très régulièrement dans la salle de ses séances, au Grand-Collége. Cette salle rappelait celle qu'occupait à Paris le conseil des Cinq-Cents : d'un aspect imposant et majestueux, elle représentait une demi-ellipse coupée par une ligne droite. Quinze rangs de siéges, placés dans la courbe, s'élevaient en amphithéâtre; les dossiers étaient en noyer, et un maroquin vert recouvrait les banquettes. Au milieu de la ligne droite qui formait la corde de l'arc, on voyait sur un plateau élevé le bureau du président, et de l'un et de l'autre côté celui des secrétaires. En avant, et sur un plan plus bas, était la tribune de l'orateur. Cette salle avait été décorée par MM. Cochet et Durand, architectes. La tribune du premier consul faisait face au fauteuil du président; elle était décorée par des trophées en bronze, qui indiquaient les puissances contre lesquelles Bonaparte avait dirigé les armes françaises. On avait représenté sur les portes de communication les fleuves du Tibre et du Nil.

La Consulta se partagea en cinq sections qui eurent chacune leur président; elle élabora en quinze jours sa constitution, qui ne devait avoir que quelques années d'existence. Analyser et

commenter cet acte législatif n'est pas la tâche de l'historien du Lyonnais, mais il ne doit point oublier de mentionner le patriotique discours de l'orateur de l'assemblée des notables. Ugo Foscolo fut hardi, énergique, véhément; il fit un tableau sévère des vices et des abus du gouvernement cisalpin, de l'immoralité des factions, de la corruption des fonctionnaires, de la triste situation de l'armée et des finances, de la tyrannie et des exactions du gouvernement français. Ce discours, qui dura trois heures, fut écouté avec une attention profonde; il fit une très grande sensation. On y remarqua la force et l'éclat du style, l'élévation et l'indépendance des idées, la mâle énergie et l'élégance de l'expression : c'était à Phocion qu'Ugo Foscolo avait prêté ses idées républicaines; Napoléon les goûta fort peu.

Tout avait été réglé dans la constitution cisalpine; mais une grande difficulté demeurait encore : c'était la nomination du président de la république italienne. Qui serait élevé à cette dignité éminente ? On suggéra à l'assemblée la pensée d'élire un vice-président italien pour régler toutes les affaires de détail, et de conférer la direction supérieure du gouvernement au premier consul, ce qui fut adopté. C'était le point où voulait en venir Bonaparte. Le 6 pluviose (26 janvier) la nouvelle constitution italienne fut acceptée solennellement par le premier consul qu'entouraient ses ministres et une foule de généraux, de préfets et de hauts fonctionnaires. Joséphine assistait à cette imposante cérémonie dans une tribune. Bonaparte ouvrit la séance par un discours en italien, langue qu'il parlait avec facilité; quand il eut prononcé ces paroles : *Aderisco al vostro voto*, des cris d'enthousiasme se firent entendre de tous les points de la salle. On lut la constitution, et le premier consul nomma François Melzi d'Eril vice-président de la république cisalpine [1]. Les députés italiens reprirent la route de leur pays; l'archevêque de Milan, Visconti, ne les accompagna point : il était mort peu de jours après son arrivée à Lyon. [2]

1. — En 1805, Melzi, à la tête d'une députation de la République cisalpine, offrit à Napoléon le titre de roi d'Italie.

2. — Une médaille frappée à Lyon fut distribuée aux députés cisalpins. La face représentait le buste du premier consul, avec cette devise composée par Talleyrand : LEGES, MUNERA

Napoléon avait atteint son but; tout lui avait réussi, il fit ses préparatifs de départ; le 7 pluviose, il reçut le Conseil municipal, lui fit ses adieux, et, en témoignage de sa vive satisfaction, il remit aux trois maires de la ville, Parent-Munet, Sain-Rousset et Bernard Charpieux, une écharpe en soie écarlate, brodée en argent, qu'ils portèrent désormais dans l'exercice de leurs fonctions. Après avoir accordé une audience de congé au Conseil général des Hospices, le premier consul partit le 8 pluviose (28 janvier), à six heures du matin : il avait demeuré dix-huit jours à Lyon.

Parmi les actes administratifs qui eurent lieu dans le Lyonnais après le départ de Bonaparte, il en est deux qui méritent d'être cités. Un arrêté des consuls accorda une indemnité de quatre cent mille francs aux propriétaires des maisons démolies dans le quartier de Bourgneuf en 1793 et en 1794; ce n'était qu'un commencement de justice, mais le Gouvernement entrait dans une bonne voie. Il interdit les jeux publics à Lyon; une ville de commerce aurait eu particulièrement à en souffrir, si le goût de ces plaisirs ruineux s'y était propagé. D'autres arrêtés pressèrent les travaux de construction des façades de Bellecour, du pont de l'Archevêché et du quai de la Baleine; une pépinière départementale fut créée, et rendit bientôt de vrais services. Je dirai ailleurs tout ce que fit à Lyon le premier consul en faveur de la foi catholique.

§ III. Elle fut soumise à une importante épreuve par la présence de Pie VII dans la ville des saints évêques. Napoléon avait invité le pape à venir, à Paris, donner le sceau de la religion à la cérémonie du sacre et du couronnement du premier empereur des Français. Pie VII s'y détermina, moins peut-être pour condescendre à ce désir du successeur de Charlemagne que pour

PACIS. On lisait sur le revers cette inscription : AVSPICE BONAPARTE INTER GALLOS GALLORVM NEPOTES CISALPINI, ANTIQVVM FOEDVS RENOVANTES; GENTEM SVAM LEGIBVS CONDIDERVNT, LVGDVNI, ANNO X REIP. GALL.

De son côté le Comité du gouvernement cisalpin fit graver à Milan une médaille commémorative de la constitution. On voit au milieu la représentation figurée de la République cisalpine; derrière, un génie ailé; la ville de Lyon est indiquée par une antique tour carrée et deux fleuves, et à l'horizon est une chaîne de collines.

régler directement avec le chef de la France les grands intérêts de la religion : ce fut son motif principal. Beaucoup de causes lui faisaient redouter ce voyage : d'abord son âge et ses infirmités, puis la longueur et les difficultés de la route pendant la saison d'hiver. D'autres considérations se présentaient à son esprit : les longs scandales de la Révolution avaient répandu en Europe, et surtout à Rome, l'opinion que le peuple français était profondément impie ; n'était-il pas à craindre que des insultes ne fussent adressées au chef de la religion catholique ? aurait-il la faculté de rentrer dans ses états, si d'inévitables dissentiments s'élevaient entre lui et le nouvel empereur ? Cependant de graves motifs l'invitaient à ne point écouter ces appréhensions ; malgré de pénibles préoccupations, Pie VII commença donc son voyage et entra bientôt sur le territoire français. L'accueil inespéré qu'il y reçut dissipa ses craintes et le combla de joie : de toutes parts les populations des villes et des campagnes se pressaient sur les pas du vénérable pontife, et lui prodiguaient des témoignages d'amour et de respect. Dauphinois, Francs-Comtois, Bourguignons, Lyonnais surtout, accouraient sur la route et se montraient avides de contempler un instant la physionomie douce et majestueuse du saint vieillard, ou à rencontrer son regard singulièrement vif et bon. Pie VII avait peine à se frayer un passage au travers de cette foule compacte : gens de toutes conditions, paysans, ouvriers, vieux soldats, enfants et vieillards, hommes de commerce et fonctionnaires, le saluaient des acclamations les plus vives, heureux s'ils parvenaient à baiser son anneau ou à toucher ses vêtements : ce voyage si redouté était devenu le triomphe de la religion chrétienne. Emu et ravi, Pie VII ne sentit plus ni ses infirmités ni les fatigues de la route ; une révolution complète s'était opérée en lui. [1]

Le pape était attendu à Lyon, le lundi 19 novembre. A l'heure

1. — Gazette nationale, ou le Moniteur universel, novembre 1804. — Lettres d'un jeune Lyonnais (Ballanche) à un de ses amis sur le passage de N. S. P. le pape Pie VII à Lyon le 19 novembre 1804, et sur son séjour dans la même ville, les 17, 18 et 19 avril 1805 à son retour de Paris, suivies des discours adressés à Sa Sainteté et d'une instruction sur les indulgences. *Lyon*, *Ballanche*, 1805, in-8°. — Pie VII à Lyon, ou Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable lors du passage de S. S. dans cette ville. *Lyon*, *Rusand*, 1804, in-12. — Bulletin de Lyon, du 30 brumaire an XII.

désignée, le chapitre, le lieutenant-général Duhesme, le maire, le préfet et toutes les autorités civiles et militaires allèrent au-devant de Sa Sainteté, accompagnés d'une foule immense. Des salves d'artillerie annoncèrent l'arrivée de Pie VII : il était quatre heures du soir ; les cloches des églises sonnaient à toute volée, même dans les quartiers les plus reculés. Une longue procession, composée du clergé de toutes les paroisses, s'était rendue à la métropole où se trouvait le cardinal-archevêque revêtu de ses ornements pontificaux. Mgr Fesch présenta l'eau bénite au pape, et le conduisit sous un dais que portaient quatre prêtres en dalmatiques. L'abbé Jauffret, premier vicaire général du diocèse, prononça un discours en latin, et Pie VII répondit dans la même langue. Conduit au palais archiépiscopal, le pape reçut les fonctionnaires et fut harangué par le général Duhesme, commandant de la dix-neuvième division militaire ; par Vitet, président de la cour d'appel ; par Dugueyt, président du tribunal civil ; par Sain-Rousset, au nom du corps municipal, et par Boissieux, procureur impérial auprès du tribunal civil. Le pape fut constamment gracieux et digne : ses paroles et son regard produisaient une émotion profonde. Il parut plusieurs fois sur le balcon de l'archevêché, et donna sa bénédiction au peuple qui encombrait le quai. Il y eut, le soir, une brillante illumination de la cathédrale et des croix qui en dominent les tours.

Le lendemain 20 novembre, Pie VII, entouré de ses cardinaux, officia pontificalement dans l'église de Saint-Jean ; il se rendit à midi sur la place Bonaparte, pour donner sa bénédiction au peuple, du grand balcon de la maison Henri. Il serait difficile de peindre la majesté du spectacle de la vaste place qu'occupait en entier le peuple de Lyon au moment où cette multitude, se livrant à un recueillement profond, s'agenouilla tout-à-coup pour recevoir les saintes paroles du Père des fidèles. De retour au palais, le pape donna audience à de nombreuses députations ; il fit très bon accueil à de pauvres religieuses qu'il avait secourues et protégées, quelques années auparavant, dans son évêché d'Imola où la tempête révolutionnaire les avait poussées. Pie VII continua le lendemain son voyage. Le cardinal Borgia, qu'il avait laissé très malade à Lyon, y mourut peu de jours après. On lui rendit tous les honneurs dus à son rang ; le corps demeura

exposé pendant trois jours dans la chambre ardente de l'archevêché. M. de Bonnevie, chanoine de la métropole, prononça l'oraison funèbre, et le soir un cercueil de plomb qui renfermait l'illustre défunt fut déposé dans un caveau de la chapelle Saint-Michel.

Reçu à Paris comme un prince souverain, et magnifiquement accueilli par l'empereur, Pie VII avait vécu avec Napoléon dans les meilleurs rapports, quoiqu'il n'en eût pas obtenu tout ce qu'il aurait désiré dans l'intérêt de la religion chrétienne. Mais les points principaux avaient été réglés à leur satisfaction mutuelle; la cérémonie du sacre avait eu lieu, le pape était pressé de retourner à Rome, et Napoléon d'aller se faire couronner roi d'Italie à Milan : tous deux firent leurs préparatifs de départ.

§ IV. Napoléon était attendu à Lyon; il devait y paraître avec Joséphine dans toute la pompe de la majesté impériale : le préfet, le lieutenant-général commandant de la division, et le maire, se concertèrent pour donner à cette réception solennelle un grand éclat. L'empereur venait de Bourg, et c'est par le quai Saint-Clair qu'il devait faire son entrée. On éleva sur le chemin de la Boucle, à un kilomètre de Lyon, un arc de triomphe d'ordre dorique, décoré intérieurement d'ornements en bronze, de bas-reliefs allégoriques et de couronnes. Les triglyphes étaient surmontés de la couronne impériale; on y voyait les lettres initiales des noms de Napoléon et de Joséphine, et on y lisait ces mots : « A Napoléon premier! » sur une majestueuse attique de laquelle un aigle, portant le buste de l'empereur, s'élançait les ailes déployées. On avait sculpté sur les deux portes latérales de l'arc de triomphe deux bas-reliefs qui représentaient, l'un l'union de l'Empire et de la Liberté, et l'autre la Sagesse, sous la figure de Minerve, distribuant des croix d'honneur aux braves, aux artistes et aux savants : deux statues, celles du Rhône et de la Saône, surmontaient ces bas-reliefs. Une autre statue, de grandeur colossale, représentait la ville de Lyon appuyée sur des ballots de marchandises, offrant d'une main ses clefs et tenant de l'autre un gouvernail. Cet arc de triomphe avait été érigé d'après les dessins de Chinard, Blanchard et Perlet; les vers des inscriptions avaient été composés par M. Justinien Rieussec.

Ce beau monument était entouré d'un corps nombreux de jeunes Lyonnais organisés en garde d'honneur et de la plus belle tenue; leur uniforme était d'une grande élégance. Là se trouvaient les maires et le corps municipal; un peu en deçà de l'arc de triomphe et près de la barrière Saint-Clair était rangé le corps des vétérans en station à Lyon, et vis-à-vis, les élèves du lycée et un corps de musiciens. Napoléon et Joséphine arrivèrent auprès de l'arc de triomphe le 10 avril 1805, à trois heures après midi; le maire Parent présenta les clefs de la ville, et prononça deux discours adressés l'un à l'empereur, l'autre à l'impératrice. Il y eut le soir une illumination générale et vraiment brillante; l'Hôtel-de-Ville resplendissait de feux. On voyait sur la façade du Grand-Théâtre un aigle aux ailes déployées, qui emportait dans les cieux un médaillon représentant l'empereur; on avait placé aux deux côtés les emblèmes du travail et de la vigilance, et au milieu les bustes d'Antonin et de Plancus. Beaucoup de maisons particulières étaient ornées de transparents et d'ingénieuses allégories. Il y eut, à neuf heures du soir, un grand feu d'artifice : Napoléon mit le feu à la première pièce.

Le lendemain, jour d'audiences publiques, les membres du clergé furent présentés à leurs Majestés impériales par le cardinal-archevêque Fesch, les officiers supérieurs de la division par le général Duhesme, les généraux de brigade par le maréchal Bessière, les fonctionnaires civils par le préfet Bureaux de Puzy, les membres des tribunaux par leurs présidents, et le corps municipal par les trois maires. Napoléon reçut le Conseil général des Hospices, le président et les membres du Consistoire, et toutes les administrations civiles : il conversa avec les divers fonctionnaires de tout ce qui pouvait intéresser le commerce, les manufactures, la salubrité et les embellissements de Lyon, et se fit rendre compte de tout ce qui avait été fait dans la ville depuis son passage en 1802.

Le 22 germinal (12 avril) Napoléon sortit à cheval, à six heures du matin, parcourut la rive droite de la Saône jusqu'au confluent, fit un examen attentif de la presqu'île dont il témoigna désirer vivement le prompt remblai et l'assainissement, repassa le pont de la Mulatière, gravit les hauteurs de Saint-Just, des-

cendit dans la ville, et alla aux Broteaux examiner les travaux d'endiguement du Rhône. Chemin faisant, il remarquait les positions qu'avaient occupées les armées assiégeante et assiégée au temps de Dubois-Crancé et de Précy, et faisait de lumineuses observations sur les opérations du siége : cette course dura fort longtemps. Rentré à midi, l'empereur reçut les députations des sociétés savantes, les administrations des bureaux de bienfaisance, les maires, et les députations des villes voisines. Il y eut cercle le soir chez l'impératrice; la réunion fut extrêmement brillante. Napoléon causa beaucoup, et Joséphine fut, comme à l'ordinaire, très gracieuse.

L'empereur et l'impératrice se rendirent le 23, à une heure, en grand cortége au palais Saint-Pierre pour visiter l'exposition des produits de l'industrie lyonnaise; ils trouvèrent sous les portiques leur garde d'honneur rangée en bataille, et dans l'intérieur du palais des groupes de jeunes filles vêtues de blanc, qui présentèrent une branche de laurier à Napoléon et une tige de roses à Joséphine. On avait établi dans la salle de l'exposition des velours, des satins, des damas, des étoffes de soie brochées d'or, des mousselines de Tarare, des chapeaux de soie de différentes couleurs, des vases, des coupes et des gobelets en cristal de la fabrique de M. Robichon, à Givors; des échantillons de soie teinte en écarlate, et une infinité d'autres objets des fabriques lyonnaises. On remarquait, auprès des riches tissus moirés et des brocarts en or et en argent, les clefs de la ville qui avaient été offertes à leurs Majestés; elles étaient ornées d'ingénieux emblèmes ciselés d'après les dessins de Chinard, et n'étaient pas moins remarquables par le fini de la main-d'œuvre que par l'éclat de la dorure : ce fut une grande fête pour la ville industrieuse. De la salle de l'exposition Napoléon se rendit dans la salle de peinture; il y était attendu par un groupe de jeunes filles de l'établissement de Mme Cosway. L'empereur examina la collection naissante de tableaux, et promit de l'augmenter. Comme il remarquait le portrait de La Salle, dessiné par de Boissieu, on lui rendit compte des services dont la fabrique de Lyon était redevable à ce génie inventif : Napoléon ordonna qu'un monument en l'honneur de La Salle fût placé au haut du grand escalier du Musée. Il visita l'école de fabrication des étoffes, et

considéra avec attention quelques-unes des machines. Il vit fonctionner dans une salle voisine une mécanique à la Jacquard: un seul ouvrier fabriqua devant lui un satin liseré et broché, à l'aide de quelques pédales et sans le concours d'une tireuse. Jacquard était présent; il expliqua le jeu de sa machine, et reçut de l'empereur les encouragements les plus honorables. Son métier pour la fabrication des filets ne fut point oublié. Joséphine et Napoléon assistèrent aussi au tissage d'un velours chiné, en double largeur, sur un métier que M. Pernon avait fait transporter de ses ateliers au palais Saint-Pierre. Au sortir de cette longue visite, l'empereur accorda plusieurs pensions à divers ouvriers dont les utiles inventions avaient perfectionné la fabrication des étoffes.

Le jour de Pâques, toute la cour assista à la grand'messe; le cardinal-archevêque officia pontificalement. Deux trônes, sous un dais, avaient été préparés pour l'empereur et l'impératrice. C'est le soir de ce jour qu'eut lieu, dans la salle du théâtre, la fête donnée à leurs Majestés par la ville de Lyon. Une étoffe blanche semée d'étoiles d'or, artistement drapée et ornée de guirlandes de laurier, cachait l'immense plafond dans toute son étendue. Le trône était revêtu de velours pourpre avec des crépines en or; un aigle doré, planant au-dessus du dais, déployait ses ailes au-dessus des siéges impériaux. Perlet et Blanchard avaient représenté, sur la toile du fond, l'empereur assis et revêtu d'une robe triomphale. Deux génies allégoriques figuraient la France et l'Italie; portés par des nuages, d'une main ils soutenaient une banderole sur laquelle on lisait : SUBLIMI FERIAM SIDERA VERTICE, de l'autre ils offraient une couronne à l'empereur. Les loges étaient décorées par des guirlandes de lauriers et de roses ; il y avait aux premières cinq rangs de gradins. L'aspect de la salle rappelait la fête qui avait été donnée à Napoléon par les maréchaux; douze cents dames lyonnaises, magnifiquement vêtues et en toilette de bal, décoraient les loges et les gradins. Napoléon et Joséphine parurent à neuf heures; on chanta aussitôt une cantate intitulée : *le Songe d'Ossian*. Après le concert, une grande valse fut exécutée par les jeunes gens de la garde lyonnaise et par les dames; en passant devant le trône impérial, chaque couple déposait une tige de

fleurs dans deux corbeilles tenues par deux jeunes filles, et destinées l'une à l'empereur, l'autre à l'impératrice.[1]

Le séjour de l'empereur fut très profitable aux intérêts lyonnais : Napoléon ordonna l'établissement d'une halle aux grains sur l'emplacement dit des Confalons; il créa un dépôt de mendicité, une maison pour les incurables, un hospice pour les aliénés, et plaça dans la ville de Lyon, au palais Saint-Pierre, une des trois écoles de dessin que la loi avait instituées. Au sortir d'une audience qu'avait obtenue la Société d'agriculture, un arrêté de l'administration fit placer au Jardin des Plantes cette inscription : JARDIN DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE. Le Conseil municipal avait émis le vœu qu'une statue de Napoléon embellît cette riante promenade.

Après avoir passé à Lyon six journées, Napoléon partit le 26 germinal (16 avril), à sept heures du matin, entouré d'une foule tellement épaisse que les chevaux ne pouvaient avancer qu'au petit pas : ils mirent beaucoup de temps à traverser le pont de la Guillotière. L'empereur se rendait à Milan, où l'appelait la couronne de fer.

§ V. C'est le jour même de ce départ qu'arriva à Lyon Pie VII, venant de Paris et allant à Rome; Napoléon avait laissé une partie de sa maison dans le palais archiépiscopal pour le service du pape. Pie VII fit son entrée par le faubourg de Vaise : les autorités de la ville, un brillant état-major et une garde d'honneur l'attendaient; un grand nombre de jeunes Lyonnais formaient la haie. C'étaient la même foule, le même empressement et les mêmes respects qu'à l'époque de son premier passage; on le reçut avec les mêmes honneurs. Le pape parut ravi d'un tel accueil; on eût dit un père environné d'innombrables enfants.

Le lendemain mercredi 17 avril, après la messe pontificale, le clergé et beaucoup de fidèles furent admis au baisement des pieds. A trois heures de l'après-midi, Pie VII se rendit au port Neuville dans les voitures impériales, et monta dans une gondole magnifiquement décorée qu'escortaient plusieurs barques. Il avait auprès de lui ses cardinaux, les grands dignitaires de l'Eglise,

1. — Passage à Lyon de Leurs Majestés Napoléon Ier, empereur des Français et roi d'Italie, et de l'impératrice Joséphine ; an XIII. *Lyon*, *Tournachon-Molin*, in-fol.

plusieurs des premiers officiers de l'empereur et les magistrats de la cité. On alla à l'Ile-Barbe ; cette promenade fut un spectacle nouveau, d'un effet ravissant [1]. Une foule immense encombrait les deux rives, garnissait les toits, ainsi que les galeries des maisons, et se montrait, en rangs épais, sur les coteaux voisins. Des batelets sillonnaient la rivière en tous sens, et s'approchaient le plus qu'ils pouvaient de la gondole papale pour recevoir la bénédiction de Pie VII : beau d'abord, le temps devint mauvais; mais l'affluence des Lyonnais ne diminua point. Le lendemain, après la messe, le pape offrit la communion à des milliers de fidèles [2]; il se rendit le soir, à quatre heures, sur le balcon de la maison Henri, place Bonaparte, et donna de nouveau la bénédiction apostolique à la population lyonnaise. Une escorte d'honneur était rangée en haie devant la porte. Après avoir bénit des drapeaux, le pape fit une visite aux Hôpitaux, et à l'église du Petit-Collége donnée aux frères des écoles chrétiennes : sa journée avait été bien remplie.

Celle du lendemain ne le fut pas moins. Le pape alla en voiture, par les faubourgs de Vaise et de Saint-Just, à l'église de Fourvière, rendue depuis quelque temps à la dévotion des fidèles par le cardinal-archevêque Fesch. Pie VII fut reçu à la porte de l'église sous un dais que portaient quatre chanoines de la cathédrale, et accompagné jusqu'à son prie-dieu placé devant l'autel. Un grand-vicaire dit la messe; quand elle fut achevée, deux prêtres, MM. Caille, prirent le Saint-Père dans leurs bras, et le conduisirent à leur belle maison de campagne, voisine de la chapelle. Dès que le pape parut sur la terrasse qui domine la ville et présente aux yeux ravis un magnifique panorama que termine au loin la chaîne des Alpes, le bourdon de Saint-Jean et le canon se firent entendre : ému et rayonnant de majesté, le

1. — J.-J. de Boissieu est l'auteur d'une charmante composition qui représente la promenade de Pie VII sur les bords de la Saône.

2. — Une députation de l'Académie fut reçue par le Saint-Père; Bérenger présenta à Pie VII un recueil de prières et son poème intitulé : *Les Illustres voyageurs*. « Mon fils, lui « dit le pape, vous avez un peu abusé des droits de la poésie en parlant de moi; mais je « dois vous le pardonner, en faveur des choses si vraies que vous dites de la religion et de « l'empereur qui l'a enfin rétablie dans ses états. »

pape bénit de la main et du cœur la ville de Pothin et d'Irénée. En descendant la colline, il entra dans l'hospice de l'Antiquaille, pria dans la chapelle, et visita le cachot du saint martyr; il parut dans la soirée au Palais des Arts : Pie VII vit avec intérêt l'exposition des produits de l'industrie lyonnaise. Le pape quitta Lyon le samedi matin 20 avril; le bourdon de Saint-Jean et le canon de l'Arsenal donnèrent le signal du départ.

§ VI. L'histoire de Lyon, pendant les dix années d'existence de l'Empire, a peu de faits à raconter; peu d'événements importants survinrent dans la cité. En 1805, une nouvelle organisation ramena l'unité dans l'administration municipale : il n'y eut plus qu'un seul maire, et ce fut Fay de Sathonnay; on éleva le nombre des adjoints à six. L'année suivante, une députation composée de Camille Pernon, Terrasse, Rieussec, Degérando et Vincent Margnolas, porta à l'empereur l'expression du vœu du Conseil municipal pour l'érection, au centre de la place Bellecour, d'une statue équestre en bronze de Napoléon, placée sur un piédestal en marbre dont les groupes de Coustou représentant le le Rhône et la Saône embelliraient les côtés. Cette proposition fut accueillie favorablement, mais les guerres de l'Empire et la marche si rapide des événements ne permirent pas qu'il y fût donné suite [1]. L'année 1808 vit le passage à Lyon de la souveraine du royaume éphémère d'Etrurie, et au mois de septembre celui du roi d'Espagne, Charles IV, et de sa famille. On remarqua bien davantage l'arrivée de deux divisions de la grande armée du Nord après une glorieuse campagne : un arc de triomphe avait été érigé aux portes de Saint-Clair pour les recevoir; les Lyonnais étaient allés en foule au-devant de ces vaillants bataillons. Je regrette de ne pouvoir suivre en Espagne les armées françaises : j'aurais à raconter la belle conduite d'un Lyonnais, de Suchet, nommé en 1809 général en chef de l'armée d'Aragon; mais le récit des campagnes glorieuses d'un enfant de la cité me détournerait trop de mon but. Il y eut toujours tendance au progrès dans l'instruction publique : Napoléon institua en 1811, au Palais des Arts, un cours d'ana-

1. — Napoléon traversa Lyon dans la nuit du 30 au 31 décembre 1807; il ne s'arrêta point.

tomie appliquée à la peinture et à la sculpture, et Mollet ouvrit une classe municipale de chimie et de physique. Un arrêté de la mairie rétablit l'ancienne fête de Saint-Thomas, si chère aux amis de l'éloquence, et laissa à l'orateur le choix du sujet. Un décret du 2 avril de la même année nomma les membres de la cour impériale de Lyon et ceux du tribunal de première instance : ce fut le comte Lecouteux de Fresnelles, titulaire de la sénatorerie de Lyon, qui installa la cour impériale.

Mais les belles journées d'Austerlitz, de Iéna et de Wagram ne se reproduiront pas; ouverte sous d'imposants auspices, la fatale campagne de Russie s'est terminée par des catastrophes inouïes. Avant de raconter comment Lyon passa du gouvernement de l'Empire à une autre forme politique, j'esquisserai la marche de la civilisation dans cette ville pendant les quinze années de la domination de Napoléon.

CHAPITRE VIII.

MARCHE DE LA CIVILISATION SOUS NAPOLÉON.

(CONSULAT ET EMPIRE, 1800-1815.)

§ 1. Travaux publics. — § 2. Industrie et commerce : Jacquard. — § 3. Beaux-arts; Ecole des beaux-arts : Revoil, Chinard. Musée : le tableau du Pérugin. Antiquités : Artaud. — § 4. Instruction publique : Lycée. Ecole de la Martinière : Claude Martin. — § 5. Littérature : réorganisation de l'Académie sous le titre d'Athénée. Le Génie du Christianisme à l'Académie. Dugas-Montbel, Degérando, Ballanche, Lémontey, Dechazelle. Sciences : Petit, Dumas, Sainte-Marie, Grognier, Patrin, Prony, Brisson, Ampère. Cercle littéraire, Société d'agriculture, Société de médecine. — § 6. Religion : Concordat de Napoléon; les églises rendues au culte catholique. — § 7. 1814. Chute de l'Empire. Augereau général en chef de l'armée de l'Est. Bataille de Limonest; entrée des Autrichiens à Lyon. Le Conseil municipal proclame Louis XVIII roi de France.

§ I. Quand Napoléon parvint au consulat, la ville de Lyon était sortie de la crise violente qui l'avait en quelque sorte anéantie; elle commençait à se remettre de convulsions terribles, et attendait qu'une main intelligente et vigoureuse vînt la relever de ses ruines. Commerce, beaux-arts, instruction publique, établissements scientifiques et littéraires, religion catholique, tout avait péri pendant la tempête révolutionnaire, et il fallait tout régénérer. Préoccupé de ses propres dangers, et obligé de donner l'œuvre de chaque jour au soin de sa propre conservation, le Directoire ne fit rien pour réparer les maux que Lyon avait soufferts. Enfin Napoléon parut.

Il y avait tant à faire, et son règne de quatorze années fut rempli par de si grandes guerres, qu'il y eut peu de travaux publics de quelque importance exécutés pendant cette époque : ce fut le temps qui manqua aux intentions du premier consul, bientôt empereur. On a vu qu'il avait donné le signal de la reconstruction des façades de Bellecour; plusieurs décrets la pressèrent, et cependant un autre règne devait voir l'achèvement de ces monuments. On discuta longtemps sur le système d'architecture qu'il convenait de suivre, et il y eut beaucoup de tâtonnements avant l'adoption d'un projet définitif La dépense était considérable; plusieurs citoyens de Lyon se réunirent pour la supporter. Peut-être aurait-on pu mieux réussir : parfaitement symétriques, mais d'un dessin trop nu qui leur donne l'aspect de grandes casernes, les nouvelles façades ne firent point oublier les anciennes. Napoléon ordonna la construction, à Serin, d'un pont en bois, désiré depuis longtemps par les habitants des deux rives. Divers obstacles retardèrent l'exécution de ce projet : le pont de Serin n'a été livré au public qu'en 1815. Ses piles sont en pierre, et ses arches en bois; il a cent treize mètres de longueur. Ce fut en 1808, au plus beau temps de l'Empire, que le magnifique pont en pierre de l'Archevêché sur la Saône établit enfin une voie de communication perpétuelle entre le quartier de l'Ouest et celui de Bellecour : dix années suffirent à peine à l'achèvement de ce monument, un des plus beaux en ce genre que possède la France. On lui donna le nom de Tilsitt, en mémoire d'un des épisodes les plus brillants de l'histoire contemporaine; il le garda toujours, du moins dans la langue du peuple, même au temps où un gouvernement nouveau lui imposa un autre nom. Construit par Carron, ingénieur en chef du département, ce pont a cent cinquante mètres trente centimètres de longueur, et treize mètres soixante-quatre centimètres de largeur; les cinq arches qui le composent ont chacune vingt mètres soixante-dix-neuf centimètres d'ouverture. Les pierres granitiques des parapets sont remarquables par leur dimension et par leur solidité. Commencés en 1788, les travaux avaient été interrompus par le malheur des temps et par la débâcle des glaces de la Saône qui enleva, en 1789, les échafaudages et chantiers de construction. On bâtit en 1793 la seconde pile occi-

dentale, mais il y eut presque aussitôt un long temps d'arrêt, et un pont de bateaux, établi vis-à-vis du port du Temple, servit provisoirement de voie de communication : une débâcle l'emporta. En 1801, une compagnie obtint l'autorisation d'établir à ses frais un pont en bois entre l'Archevêché et le quartier des Célestins ; cette passerelle n'était qu'un moyen de communication insuffisant. Napoléon, en 1802, ordonna la reprise des travaux du pont en pierre, qui ne marchèrent cependant avec une grande activité qu'en 1807.

Sur la rive gauche de la Saône, une rue sombre et étroite, celle de la Pêcherie, fatiguait les regards et gênait la circulation; Napoléon ordonna de raser les maisons qui formaient son côté occidental, après avoir indemnisé les propriétaires, plus heureux que ceux de l'ancienne rue de Bourgneuf. Un quai fut établi, au temps de la Restauration, sur les fondations de ces masures insalubres, et bientôt de belles constructions dans la situation la plus heureuse vinrent le décorer. Au midi, sur la même ligne, entre la Manufacture de tabacs et le confluent du Rhône et de la Saône, était une vaste presqu'île, alors couverte d'eaux marécageuses, coupées par de petites chaussées plantées d'arbres aquatiques. Napoléon avait de grands projets sur cette partie du territoire de la ville; il se proposait d'y jeter en énorme quantité le gravier du Rhône, jusqu'à ce que le sol fût élevé au-dessus du niveau des hautes eaux, et d'y bâtir un palais impérial qu'il aurait entouré de vastes jardins. Ce projet superbe plaisait beaucoup aux Lyonnais qui attendaient impatiemment son accomplissement, mais il s'évanouit avec l'Empire. [1]

1. — Ce fut sous le Consulat, et dans l'an IX, qu'eut lieu la pose de la première pierre du quai Humbert. L'arrêté du préfet Verninac, daté du 5e jour complémentaire de l'an VIII, relatif à la construction de ce quai, fut gravé sur une table de bronze qui fut déposée au centre de la première pierre. Cet arrêté se termine ainsi : « Fait à Lyon, sous le consulat de « Bonaparte, premier consul; de Cambacérès, second consul; de Lebrun, troisième consul; « le 5e jour complémentaire de l'an VIII de la République française (22 septembre 1800, « v. s.); le soleil entrant dans le signe de la Balance, cent jours après la victoire de Ma- « rengo, remportée par l'armée française, sous les ordres du premier consul Bonaparte, « sur l'armée autrichienne; les armées françaises occupant l'Italie, sous les ordres du général « Brune, depuis les Alpes, du Nord au Midi, jusqu'à la Toscane; l'Allemagne, sous les « ordres du général Moreau, du Rhin au Danube; l'Egypte, sous les ordres du général Me- « nou, depuis la mer jusqu'aux cataractes du Nil; ANNÉE MÉMORABLE POUR LA VILLE DE LYON,

§ II. La restauration de l'industrie et du commerce fut un des premiers objets de la sollicitude de Napoléon ; pour encourager les fabriques d'étoffes de soie, il voulut que les velours et autres riches tissus de Lyon fussent employés dans les costumes officiels des premiers dignitaires de l'Etat, et servissent à la décoration des palais impériaux. Le Consulat réorganisa en 1801 la Bourse de commerce, et fixa à cinquante le nombre des agents de change, dont le cautionnement fut réglé à vingt mille francs. C'est en 1802 que la Chambre de commerce entra en fonctions. Servie par le génie de quelques hommes, la fabrication des tissus de soie avait fait de très grands progrès ; elle parut avec éclat à l'exposition des produits de l'industrie lyonnaise qui eut lieu, en 1805, au palais Saint-Pierre. On admira, à cette exhibition brillante, un écran sur un fond de velours brodé en dorures, et un tapis de même genre exécuté avec autant de goût que de richesse dans les ateliers de M. Boni ; des velours superbes et de riches étoffes en soie façonnées, sortis des ateliers de M. Maillié ; des satins remarquables par leur souplesse et par leur lustre, et un portrait de l'empereur tissé au métier sur un fond de velours sous la direction de MM. Beauvais ; enfin, de beaux damas, des étoffes moirées et des brocarts or et argent, exposés par M. Pernon. La fabrication des étoffes de soie avait conservé toute sa supériorité ; fort recherchés par les étrangers, ses produits étaient devenus un des éléments de la richesse nationale. Cet art n'avait pas dit cependant son dernier mot : un simple ouvrier devait lui faire éprouver une véritable révolution.

Joseph-Marie Jacquard eut dans sa vie un éclair de génie ; il n'était ni savant mécanicien, ni artiste, ni même ouvrier d'une grande habileté : un cercle fort peu étendu renfermait ses idées simples et naïves. Jacquard est tout entier dans le hasard heureux ou dans l'inspiration qui lui fit découvrir, d'après le principe d'une machine oubliée de Vaucanson (le cylindre à serinette),

« par la pose, de la main du premier consul Bonaparte, de la première pierre de la réédi-
« fication de la place Bellecour ; par la fondation de l'Athénée, par celle du Prytanée, et
« celle d'une chaire de chimie expérimentale applicable aux arts et aux manufactures.
« R. Verninac, préfet du département du Rhône ; Urbain Jaume, secrétaire. » Il n'y eut, en aucun temps, d'inscription plus magnifique.

le principe unique qui règle toutes les combinaisons du tissage de la soie [1]. Avant lui, un métier d'étoffes façonnées ne pouvait convenir qu'à un seul dessin; il fallait le démonter lorsqu'on voulait un tissu d'un autre goût, et la dépense était considérable. Mais, avec une mécanique à la Jacquard, un même métier peut exécuter tous les dessins possibles, depuis le plus simple jusqu'au plus riche : il suffit du changement de quelques cartons pour lui donner cette faculté merveilleuse. Dans l'ancien système, rien n'était plus compliqué que le procédé du tissage; il exigeait le concours indispensable de deux ouvriers, dont l'un était condamné à une gymnastique fatigante et même dangereuse pour la santé des enfants qu'on employait à cet office : le métier Jacquard a supprimé ce second ouvrier, et beaucoup simplifié la manœuvre de celui qui tisse le fil de soie avec la trame [2]. C'était rendre à la classe entière des ouvriers en soie un immense service : devenue infiniment plus simple et moins coûteuse, la fabrication des étoffes de goût prit rapidement une grande extension. On fit mieux, à meilleur marché, et en quantité trois fois plus forte, à nombre égal d'ouvriers; le consommateur y gagna. En 1801, année de la découverte Jacquard, deux mille huit cents métiers, sur sept mille que possédait alors la fabrique, étaient employés au tissage des étoffes façonnées (il y en avait vingt-cinq mille vingt ans après) [3]. Leur extrême simplicité a permis aux ateliers disséminés dans les campagnes de les recevoir : ils ont fait aussi fortune à l'étranger et dans toutes les villes industrielles; on les

1. — Il faut cependant faire cette observation, que Jacquard n'a vu qu'en 1804, au Conservatoire des arts et métiers, le mécanisme de Vaucanson : ainsi, l'idée-mère de son invention est bien à lui.

2. — La machine de Jacquard parut, en 1801, à l'exposition des produits de l'industrie nationale, fit peu de sensation et n'obtint que la médaille de bronze. Cependant son auteur ne se découragea point; il se pourvut d'un brevet d'invention pour dix ans, et fit fabriquer d'après ses idées un premier métier que visitèrent, sans l'apprécier beaucoup, plusieurs chefs de commerce et quelques membres de la Consulta cisalpine. Jacquard crut avoir fait une découverte bien plus importante en inventant son métier à fabriquer des filets pour la pêche maritime, qui lui valut la grande médaille d'or, décernée par la Société d'encouragement.

3. — En 1804, Jacquard obtint l'autorisation d'établir dans l'hospice de l'Antiquaille un atelier de métiers construits d'après ses procédés.

a adaptés enfin au tissage, non-seulement de la soie pure, mais encore de la soie mélangée à fils de laine, de coton, d'or et d'argent. Et cependant l'invention de Jacquard fut mal accueillie par les ouvriers ; ils s'ameutèrent contre la machine, et menacèrent plusieurs fois les jours de son auteur : on vendit publiquement, en 1804, le métier modèle sur la place des Terreaux, le fer pour du vieux fer, et le bois pour du vieux bois ; il fallut vingt ans aux ouvriers pour comprendre l'importance et les avantages de la découverte de Jacquard. Jamais bataille gagnée n'avait rendu à la nation un service si capital : le métier nouveau, c'était une province conquise au pays, unie au territoire pour jamais, et que le sort capricieux des armes ne pouvait nous faire perdre. Napoléon, qui le savait, alloua à Jacquard une prime de cinquante francs pour chaque métier qu'il placerait ; il autorisa l'administration municipale à acheter de lui l'exploitation de sa machine au prix d'une rente viagère de trois mille francs. Cette même année (1806), l'Académie décerna à Jacquard le prix fondé par le prince Lebrun. [1]

L'institution du Conseil des prud'hommes, qui remonte à 1806, fut encore un bienfait de Napoléon. Ce tribunal a été créé expressément dans l'intérêt des travailleurs : c'est un conseil de famille ; il est formé de fabricants et d'ouvriers élus librement par leurs camarades ; sa mission est toute de conciliation et de paix. Chefs de commerce et simples ouvriers sont jugés ici par leurs pairs, par des hommes qu'ils ont choisis eux-mêmes, et dont l'élection est déjà une présomption d'impartialité et de capacité. Chacun des membres dont le tribunal est

1. — Jacquard reçut, en 1819, la décoration de la Légion-d'Honneur ; il mourut dans sa petite maison de campagne d'Oullins, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. L'année suivante, l'Académie mit son éloge au concours, et décerna en 1837 le prix qu'elle avait proposé. Un portrait de Jacquard assis, magnifiquement peint par M. Bonnefond, décore la salle des délibérations du Conseil municipal ; une copie est au Musée. Il a été reproduit tissé au métier par M. Didier-Petit, et M. Vibert le grave en ce moment sur de grandes dimensions. Un monument a été érigé à Jacquard, en 1835, dans le cimetière d'Oullins. Enfin, en 1839, le Conseil municipal a voté au célèbre inventeur du métier mécanique l'érection, sur la place Sathonnay, d'une statue colossale en bronze qui fut inaugurée quelques années après. Cette statue est peu digne de son auteur (M. Foyatier), de Jacquard et de la ville de Lyon ; elle sera certainement refondue sur un modèle de meilleur goût.

formé cesse d'être ouvrier ou chef de commerce dès qu'il s'assied devant la table du conseil : ses fonctions lui imposent impérieusement le devoir de déposer à la porte de la salle son caractère privé, pour revêtir celui de juge. En créant ce tribunal, Napoléon pourvut à un des besoins les plus impérieux de l'industrie ; il ne servit pas moins heureusement les intérêts de la fabrique lorsqu'il institua la Condition des soies, établissement dans lequel la matière première, la soie, est ramenée à un degré de dessiccation déterminé avant d'être livrée au commerce. Il a reçu dans ses procédés de très grands perfectionnements, mais l'idée première de sa constitution n'en appartient pas moins à l'empereur.

§ III. C'est à l'Empire que Lyon est redevable de son Musée et de son Ecole des beaux-arts.

Le maire Fay de Sathonnay et le préfet d'Herbouville eurent l'idée de ces deux institutions, et Napoléon l'adopta avec empressement. Lyon avait beaucoup à espérer de la culture des arts, non-seulement comme satisfaction de l'intelligence, mais encore pour le progrès de ses fabriques. C'est dans l'abbaye des dames de Saint-Pierre, devenue le palais des Beaux-Arts, que les collections devaient être naturellement exposées ; on fit plusieurs acquisitions : des sarcophages, des autels tauroboliques, des cippes couverts d'inscriptions antiques, furent placés sous les portiques de l'ancien monastère. Il y avait encombrement de tableaux dans les greniers du Louvre; plusieurs furent donnés au Musée de Lyon, et devinrent des objets d'étude pour les artistes dont ils contribuèrent à former le goût. Alors la victoire et des traités avec les villes conquises enrichissaient la France des chefs-d'œuvre des arts; Napoléon pouvait être libéral. Quelques généreux citoyens servirent ses vues par leurs dons, et bientôt une galerie du palais fut remplie de tableaux anciens, dont quelques-uns avaient un grand mérite. On remarquait dès l'année 1807, dans ce musée naissant, un très beau Rubens, l'Adoration des Rois; deux des meilleures compositions de Jacques Jordaens; une Vierge, du Tintoret; une Adoration des Bergers, par Philippe de Champagne; un Annibal Carrache; une Assomption, par Guido Reni; Saint François d'Assise, par Joseph Ribeira dit l'Espagnolet; le Christ à la colonne, de Jacob

Palma; le Portrait de Mignard, par lui-même; l'Adoration des Anges, par Stella; un Paul Véronèse, et surtout l'Ascension de Jésus, un des beaux ouvrages du Pérugin, tableau qui avait décoré la cathédrale de Saint-Pierre à Pérouse et enrichi quelque temps le Musée de Paris. C'était la conquête qui l'avait donné : les alliés le réclamèrent avec de vives instances, et il eût bien fallu céder; mais M. de Damas demanda pour la ville de Lyon ce chef-d'œuvre du Pérugin, et le pape Pie VII, auquel il appartenait, s'empressa de l'accorder, en témoignage de son affection et de son généreux souvenir pour une ville qui l'avait si bien accueilli [1]. Artaud publia, en 1808, une première notice sur le Musée de Lyon; elle ne fait mention que de soixante tableaux, dont plusieurs étaient modernes. La Galerie des antiques est de la même époque; elle ne devait pas tarder à devenir fort riche en inscriptions romaines et en monuments, dont un des plus curieux est l'autel taurobolique. Quelques objets d'art ancien commencèrent une collection, que des acquisitions faites par le Conseil municipal et des fouilles multipliées ont rendue très précieuse. Peu considérable sous l'Empire, le Musée de Lyon ne devait pas tarder à prendre de grands accroissements sous l'active direction d'Antoine-Marie-François Artaud, ancien négociant, dessinateur et peintre, qui avait, sinon la science, du moins la passion de l'archéologie. Presque étranger aux langues grecque et latine, et médiocrement versé dans les connaissances variées et profondes que doit posséder un antiquaire, Artaud suppléait à ce qui lui manquait par un zèle infatigable et par la conscience de ses recherches. Bon observateur, et toujours à l'affût des fouilles qui étaient faites sur le sol lyonnais, il racontait avec bonhomie et sagacité ce qu'il avait vu. La mort le surprit avant qu'il eût eu le temps de publier les trois compositions capitales dont il s'occupa pendant vingt-cinq ans : son Lyon souterrain, l'ouvrage sur la Céramie ou vases sigillés des an-

1. — Peint sur bois, et transporté dans la galerie du second étage, le tableau du Pérugin ne tarda pas à éprouver des avaries qui le menaçaient d'une destruction complète et prompte : un des panneaux s'était fendu dans une grande partie de sa longueur, et la peinture tombait par larges écailles. Ce chef-d'œuvre a été soumis, en 1845, à la délicate opération du rentoilage, qui a fort bien réussi.

ciens, et son Musée lapidaire qui obtint le prix mis au concours sur les antiquités nationales par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Artaud avait fait une étude particulière des mosaïques, et des médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon : sa direction du Conservatoire des arts et du Musée des antiques était fort intelligente; elle lui acquit une considération méritée. [1]

Instituée en 1807, l'Ecole des beaux-arts était appelée à former des peintres, des statuaires, des architectes, et surtout des dessinateurs pour la fabrique; elle avait en elle un bel avenir. Son personnel fut d'abord peu considérable : Gay enseignait l'architecture, Chinard la sculpture, Revoil la peinture; d'autres cours, bientôt reconnus nécessaires, complétèrent l'enseignement. Bien dirigé, il devait maintenir et stimuler le goût; il commençait pour la riche industrie lyonnaise une ère nouvelle. Quelques-uns des anciens professeurs de cette école ont droit à une mention particulière :

Joseph Chinard, sculpteur, était déjà célèbre avant 1789 : il avait exécuté de beaux ouvrages, entre autres les pendentifs du dôme de l'église de Saint-Paul, le groupe de Persée et Andromède qui lui avait valu le grand prix mis au concours par l'Académie de sculpture et les honneurs du Capitole à Rome; les bustes de Bacchus, d'Ariane, d'Homère, de Germanicus; le groupe du Taureau et du Lion, une Vénus, la statue colossale de la Liberté pour la fête de la fédération aux Broteaux, et d'autres compositions estimées. Il excellait à rendre les chairs,

1. — Voici l'indication des principaux ouvrages d'Antoine-Marie-François Artaud : Description de la mosaïque de M. Macors. *Lyon*, *Ballanche*, 1806, in-8°. — Description d'une mosaïque représentant des jeux du Cirque, découverte à Lyon le 18 février 1806. *Lyon*, *Ballanche*, grand in-fol., fig. — Discours sur un projet de recherches des monuments antiques dans la ville de Lyon. *Lyon*, *Ballanche*, 1808, in-8°. — Notice des antiquités et des tableaux du Musée de Lyon. *Lyon*, *Ballanche*, 1808, in-8° (réimpr. en 1816). — Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon, etc. *Lyon*, *Lambert-Gentot*, 1818, in-4°, grav. — Mosaïques de Lyon et des départements méridionaux de la France. *Lyon*, 1825, grand in-fol., fig. — Ancienne statue équestre de Louis XIV à Lyon. — *Lyon*, *Barret*, 1826, in-8°. — Nouvelle statue équestre de Louis XIV à Lyon. *Lyon*, *Barret*, 1826, in-8°.

Artaud légua à l'Académie de Lyon sa bibliothèque et ses manuscrits; la ville fit, en 1835, l'acquisition de son cabinet d'antiques, qui fut placé au Palais des Arts.

et à donner de la vie à ses compositions. Ses bustes étaient fort estimés ; aucun sculpteur ne réussit mieux dans ce genre difficile : on remarqua beaucoup ceux de Desaix, de Napoléon, d'Eugène Beauharnais et de Baraguay d'Hilliers. Peut-être excellait-il davantage encore quand il avait une tête de femme à faire revivre : rien de plus gracieux et en même temps de plus vrai que ses bustes de l'impératrice Joséphine, de Mme Michel et de Mme Récamier. On sait qu'il est l'auteur de la belle statue du Carabinier qui décore l'arc de triomphe du Carrousel. Chinard était un fort bon professeur ; sa renommée et le succès de son enseignement donnèrent un vif éclat à la naissante Ecole des beaux-arts.

L'artiste qui dirigeait la classe de peinture, Pierre Revoil, ne fut pas moins utile à cette institution : formé par les leçons de David, il unissait à beaucoup de goût le mérite d'un dessin correct. Sa première composition a peut-être été son meilleur ouvrage : elle représentait la ville de Lyon relevée par l'empereur. Lyon, sous les traits d'une mère éplorée et gisante au pied d'un monument élevé aux mânes de ses défenseurs, semblait se ranimer à l'aspect du vainqueur de Marengo qui l'aidait à sortir de ses ruines. Revoil l'avait entourée, du reste, de ses enfants malades : quelques-uns d'entre eux, reconnaissant leur libérateur, se livraient à l'espérance et à la joie ; mais le génie des manufactures lyonnaises était près d'expirer de langueur, et la navette tombait de ses mains. Cependant le héros ramenait avec lui le commerce et les beaux-arts ; l'architecture déroulait les nouveaux plans de la place Bellecour, et on lisait sur une bandelette flottante que déployait la poésie ce vers de Virgile :

O fortunati quorum jam mœnia surgunt !

Cette belle page, si précieuse pour l'histoire de Lyon, avait été commandée à Revoil par le ministre de l'intérieur ; elle orna longtemps le Musée de Lyon. En 1814, ce tableau, celui d'Antoine-François Callet, qui représentait l'entrée triomphale à Lyon de Napoléon entouré de jeunes Lyonnais, de ses ministres et des députés de la Consulta cisalpine, ainsi qu'une bonne copie du portrait de Napoléon par Gros, furent lacérés publi-

quement dans la cour du Palais des Arts et brûlés en présence du secrétaire général de la mairie, d'Artaud, conservateur du Musée, et de Revoil lui-même à qui son exaltation royaliste fit voir avec joie cet acte d'un vandalisme sauvage [1]. Nommé professeur de peinture, l'habile Revoil forma de très bons élèves, qu'il aimait et servait de tout son pouvoir; plusieurs, qui ne s'en sont pas tenus à ses leçons, ont de beaucoup dépassé leur maître dont la renommée, considérable sous la Restauration, a singulièrement faibli [2]. On a de Revoil d'assez nombreuses compositions historiques, parmi lesquelles on distingue Charles-Quint, Duguesclin et Bayart convalescent. Le tournoi à Rennes eut peu de succès ; le sujet était mal choisi, et l'effet de la composition gris et terne. Comme Girodet, Revoil s'impatientait de la lenteur du pinceau, et le laissait souvent pour le crayon ; on a de lui plusieurs dessins, spirituellement composés et exécutés avec finesse. [3]

1. — Le dessin très soigné de cette grande composition enrichit, jusqu'en 1829, la collection de M. Coulet ; il est aujourd'hui aux archives de la ville, et fait partie du musée Rosaz. Revoil l'avait présenté au ministre de l'intérieur, dans la séance de l'Académie du 4 pluviose an X.

2. — MM. Bonnefond, Biard, Jacomin, Trimolet, Rey, Thierriat, Lepage, etc. Revoil forma aussi pour la fabrique de très bons dessinateurs. (*Eloge historique de Pierre Revoil*, par E.-C. Martin-Daussigny. *Lyon*, *Barret*, 1842, in-8°.)

Quoique Jean Pillement n'ait pas appartenu à l'Ecole des beaux-arts, on ne doit point l'oublier dans une esquisse de l'histoire de la peinture lyonnaise : il avait un vrai talent, surtout quand il peignait le portrait et des marines. Son tableau des Quatre Saisons a été gravé en Angleterre par Woellett. Né à Lyon vers 1728, il mourut dans sa ville natale, âgé de quatre-vingt-un ans, précisément à l'époque où commençait à poindre la nouvelle école lyonnaise.

3.— Je ne dois point oublier, dans cette esquisse de l'histoire de la peinture, deux artistes d'un talent très distingué dans des genres divers, Michel Grobon et Antoine Dubost.

Membre de l'Académie et professeur à l'Ecole des beaux-arts, Grobon a excellé à peindre le paysage des environs de Lyon ; il l'a rendu avec autant de goût que de fini. Ses tableaux sont des pages de l'histoire lyonnaise; on y admire la vérité de la couleur, la transparence des eaux, le mouvement du feuillage, et l'intelligence de la perspective : les maîtres flamands et hollandais n'ont rien fait de mieux. Voici les productions principales de cet habile peintre : Vues de l'Ile-Barbe, prises du côté du hameau de Cuire, du côté du Vernay, du côté de Saint-Rambert, et Vue prise du Vernay même ; une Masure à Saint-Rambert, vis-à-vis de l'Ile-Barbe ; Vues de Rochecardon, prises du côté du moulin, au-dessus du pigeonnier et du côté du bois ; Vue prise de Saint-Just et embrassant le Rhône et la Saône, ainsi que les aqueducs placés sur le devant ; la Grotte des Etroits ; Vue du port Sablé ; Vue de Lyon, prise du quai Saint-Antoine ; Vue d'un moulin du Rhône ; Vue de l'église d'Ainay ; Vue de

§ IV. Pendant que la création du Musée et de l'Ecole des beaux-arts introduisait au sein de la civilisation lyonnaise un nouvel élément de progrès, l'instruction publique, organisée par le Directoire, recevait du Consulat une constitution plus forte. Un arrêté rendu par le préfet, en 1803, mit à la disposition de l'administration municipale tous les bâtiments de l'ancien Grand-Collége qui n'avaient pas été aliénés. Installé le 4 juillet de cette année, le Lycée eut Bérenger pour proviseur, et Champagny pour censeur; ce fut Jauffret qui prononça le discours d'ouverture. Placé dans la première classe des établissements de son ordre sous le régime de l'Université, le Lycée de Lyon prospéra sous l'Empire : les études y étaient très fortes et bien dirigées; grand nombre de familles y placèrent leurs enfants. Un autre genre d'enseignement, l'éducation professionnelle, celle qui convient à l'ouvrier et au chef d'atelier, fut donné à la

Lyon, prise dans un temps nébuleux; Vue de la cathédrale de Lyon; l'église d'Ainay; les masures de l'Ile-Barbe; Vue de la Quarantaine, Vue de l'Ile-Barbe et des paysages environnants (gouaches); Vue de Lyon, prise du faubourg de la Guillotière (dessin); Vue de l'ancien rocher de Pierre-Scise, à Lyon; Vue d'un bois; Vue prise du côté de l'Arbresle; un jeune Elève qui prépare des couleurs; le Remouleur; l'Intérieur d'une Cuisine; le bois de la Brevenne, près de l'Arbresle; une aquarelle représentant le pont de l'Arbresle; un gros arbre.

Né à Lyon, en 1769, d'un riche épicier de la rue Pizay, Antoine Dubost aimait les chevaux avec passion, et les peignait avec beaucoup d'animation et de vérité. Ses tableaux d'histoire sont estimés et peu nombreux : il exposa au salon de 1801 le départ de Brutus et de Porcie, et son Damoclès au salon de 1804. Son tableau de Vénus et Diane fait partie de la galerie du Luxembourg, à Paris. On connaît encore de lui les tableaux suivants : la Belle et la Bête, Ulysse et Pénélope, et le Joueur dépouillé. J'ai vu longtemps à Lyon, dans une collection particulière, une suite de douze compositions représentant des courses de chevaux à New-Market. Dubost mourut à Paris, en 1825, des suites d'un duel. (M. Passeron a publié une notice sur Antoine Dubost; *Lyon*, *J.-M. Barret*, 1827.)

Quoique j'aie dû m'interdire de parler de mes contemporains vivants, peut-être me pardonnera-t-on quelques exceptions : Grobon est l'une, une autre sera M. Fleury-François Richard, membre de l'Académie et ancien professeur de l'école de peinture à l'Ecole des beaux-arts. Aucun peintre lyonnais n'a mieux réussi dans les tableaux de genre; le pinceau de M. Richard a un fini précieux, et réussit surtout à rendre les effets de lumière : on estime beaucoup en lui la vérité de la couleur et la science du dessin. Voici les principales compositions de cet excellent artiste, une des gloires de notre école de peinture : Valentine de Milan, l'Atelier de l'auteur, François I[er], M[me] de la Vallière, un Chevalier en prières dans une des cryptes de Saint-Irénée, Jacques Molay, Marie Stuart, Bayart dans l'église d'Ainay, M[me] de Montmorency, Tanneguy-Duchâtel sauvant le Dauphin; le Tasse prisonnier à Ferrare, visité par Michel Montaigne; la Chartreuse de Saint-Bruno, la mort du prince de Talmont, Louis de la Trémouille revenant dans sa famille après la bataille de Marignan, etc., etc.

ville de Lyon par un de ses plus dignes enfants, qui se souvint de la terre natale dans les régions lointaines où l'avait conduit son aventureuse carrière.

Un pauvre tonnelier de Lyon avait un fils : cet enfant ne reçut aucune éducation, mais l'intelligence et la bonne volonté lui donnèrent ce qu'on demande souvent en vain à la fortune ; il travailla, et apprit seul le dessin et les mathématiques. Devenu grand, il s'enrôla : « Tiens, lui dit sa belle-mère en lui jetant un rouleau de « pièces de vingt-quatre sous, tiens, mais ne reviens jamais qu'en « carrosse. » Le fils du tonnelier partit pour les Indes avec Lally, quitta bientôt le drapeau que la victoire abandonnait, passa aux Anglais, devint sous-lieutenant, capitaine, favori de Seddji-Eddanla, nabab d'Aoud, inspecteur général d'artillerie, gouverneur de Lucknow, et major-général au service de la Compagnie des Indes. Dans cette terre de féerie, ses pièces de vingt-quatre sous se métamorphosèrent en millions : ses jeunes années s'étaient écoulées dans une misérable boutique; il eut, dans son âge mûr, un palais superbe qu'environnaient de magnifiques jardins, mourut comblé de prospérité et d'honneurs, et fut inhumé dans un fastueux tombeau sur lequel il avait fait graver cette éloquente épitaphe : « Ci-gît Claude Martin, né à Lyon en « 1735, venu simple soldat dans l'Inde, et mort major-général. » Claude Martin avait réalisé le vœu de sa belle-mère ; il aurait pu revenir à Lyon en carrosse. S'il ne quitta pas sa royale résidence des rives de la Goumtie, du moins il n'oublia pas sa patrie dans son testament[1]. Le généreux major-général lui légua douze

1. — Voici le texte original de l'article vingt-cinquième du testament du major-général Martin, contenant le legs fait à la ville de Lyon :

« Art. 25th : I give and bequeath the sum of two hundred thousand sika rupees to be deposited in the most secure interest fund in the town of Lyon in France ; and the magistrates of that town, to have it managed under their protection and control. That above mentioned sum is to be placed, as I said, in a stock or fund bearing interest ; that interest is to serve to establish an institution for the public benefit of that town ; and the Academie of Lyon is to devise the best institution that can be permanently supported with the interest accruing of the above named sum ; and if not better, to follow the one devised in the article twenty fourth, as at Lucknow the institution to bear the name of Martinière, and have an inscription made at the house of the institution, mentioning the same tittle, as the one Calcutta, and this institution to be established at the place Saint-Saturnin, being where I have been christened there ; at that place to buy or built a house for that purpose ; and to marry two

mille francs de rente en faveur des Lyonnais prisonniers pour dettes, et une somme de deux mille roupies sicka (environ 1,800,000 fr.) destinée à la fondation et à l'entretien d'un établissement d'utilité publique, auquel il donna lui-même le nom de la Martinière [1]. Claude Martin ne pouvait connaître les besoins d'une ville qu'il avait quittée si jeune; il ignorait quel caractère spécial convenait le mieux à l'institution dont il la dotait, et doubla son bienfait en laissant sa ville natale déterminer elle-même le meilleur moyen de le rendre utile. Sa pensée, c'était de servir ses concitoyens, d'améliorer par l'instruction la

girls every year, to each two hundred livres tournois, beside paying about one hundred livres for the marriage and feast; each of those who married, or if the institution such as the Lucknow one, educating a certain number of boys and girls; then they are to have a sermon and a dinner for the school's boys; and those who are married, and they are to drink a toast in memory of (signed by me Claude Martin, the institutor); and a medail is to be given, of the value of fifty livres, with a premium in cash or in kind, to be about two hundred livres, to the boy or girl that has been the most virtuous and behaved better during the course of the year; and also to have a premium of the value of one hundred livres, for the second that behave better; and also a third premium of about sixty livres, for the third that behaved better. I am in hope that the magistrate of that town will protect the institution; and in case the sum above allowed of two hundred thousand sika rupees is not sufficient for a proper interest, to support the institution and buying or building house, then I give and bequeath an additional sum of fifly thousand sika rupees, making two hundred and fifly thousand sika rupees; one of my male relation residing at Lyon may be made administrator or executor, joined with any one appointed by the magistrate, to be manager of the said institution, and these managers are to have an œconomical commission for their trouble, taken from the interest of the sum above mentioned. I also give and bequeath the sum of four thousand sika rupees, to be paid to the magistrates of the town of Lyon, for to liberate from the prison so many prisoners, as it may extend; such that are detained for small debt; and this liberation is to be made the day of mouth I died, as that the remembrance of the donor may be known and my name: major-general Martin, is the institutor, and has given (signed by me Cl. Martin) an I bequeathed the sum of four thousand sika rupees, for to liberate some poor prisoners, as far as that sum can aforded, this I mention to have it made known, as that if neglected, that some charitable men may acquaint the magistrate of the town of Lyon, as that they might oblige my executor, administrator, or assigns to pay the sum above said and be more regular in theirs payment. » (*The last Will and Testament of the major-general Cl. Martin.* Dernière volonté et testament du major-général Martin. *Lyon*, *Ballanche*, 1803, in-4°.)

Cette pièce, si importante pour l'histoire de Lyon, est fort mal traduite dans la publication que fit faire la ville; et le texte anglais y est, en outre, imprimé avec une grande incorrection.

1. — Jugement qui ordonne le dépôt au greffe d'un exemplaire du testament du major-général Martin. — Dernière volonté et Testament du major-général Martin. *Lyon*, 1803, in-4°. — Réponse aux objections des collatéraux Eynard contre une institution universelle d'héritier faite en faveur de l'école la Martinière de Lyon, par Antoine Monmartin. *Lyon*, *Ayné*, 1842, in-8°.

condition de la classe ouvrière, de créer en un mot une institution d'enseignement industriel. Il plaça les fonds de l'établissement nouveau sous la surveillance de l'administration municipale de la ville, et confia l'organisation de l'école à la philanthropie et aux lumières de l'Académie de Lyon [1]. Ce projet ne fut pleinement réalisé que sous la Restauration, en 1826, mais il n'en date pas moins du testament. [2]

L'institution la Martinière n'est point une école d'arts et métiers; c'est une école préparatoire aux métiers et aux arts : elle applique à une instruction forte et solide les années, ordinairement oisives, qui s'écoulent entre l'enseignement primaire et le temps des apprentissages. On y professe, par la voie expérimentale, la chimie considérée surtout dans ses applications pra-

1. — Le testament du major-général Claude Martin charge l'Académie de déterminer le meilleur mode d'institution à établir : « to devise the best institution. » Le texte est formel, mais attribue-t-il à ce corps savant un droit de surveillance d'une durée indéfinie? Ce droit de l'Académie n'a-t-il pas été épuisé par le projet d'organisation de l'Ecole, donné par cette compagnie ? Cette question a fait naître divers écrits, dont voici les principaux :

Rapport sur l'école de la Martinière, par M. Achard-James. *Lyon*, 1836, in-8°. — Rapport lu à l'Académie, le 5 juillet 1836, sur l'institution la Martinière. *Lyon*, *J.-M. Barret*, 1836, in-8°. — De la Martinière, à l'occasion d'un nouveau projet de statuts, par A. Monmartin. *Lyon*, *veuve Ayné*, 1839, in-8°. — Observations d'un académicien de Lyon sur la seconde partie du Mémoire publié par la Commission exécutive de la Martinière. *Lyon*, *L. Boitel*, 1840, in-8°. — Mémoire de la Commission exécutive de la Martinière. *Lyon*, *L. Boitel*, 1840, in-8°. — Observations de l'Académie sur le Mémoire de la Commission exécutive de la Martinière. *Lyon*, 1840, in-8°. — Opinion sur les débats qui se sont élevés entre l'Académie et la Commission exécutive de la Martinière (par M. Tabareau). *Lyon*, 1840, in-8°. — Dotation de jeunes filles pauvres à l'institution la Martinière, proposition faite à l'Académie par M. Dumas. *Lyon*, *Barret*, 1843, in-8°. — Rapport sur une fondation en faveur des jeunes filles pauvres de la ville de Lyon (par M. Boullée). *Lyon*, *Barret*, 1844, in-8°.

En droit, les prétentions de l'Académie sont fondées ; en fait, elles sont impraticables : une institution qui a si grand besoin de stabilité que l'école de la Martinière ne saurait être soumise, sans les plus graves inconvénients, au contrôle permanent d'une compagnie savante ; les corps académiques discutent beaucoup, et d'ordinaire administrent mal.

2. — Rapport sur le projet d'organisation d'une école d'arts et métiers, en exécution des dispositions testamentaires du major-général Martin, par Tabareau. *Lyon*, 1826, in-8°. — Discours prononcés dans la séance d'inauguration de l'Ecole théorique des arts et métiers, dite la Martinière (par le même). *Lyon*, 1826, in-8°. — Mémoire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, sur le mode d'exécution des dispositions testamentaires du major-général Martin. *Lyon*, 1827, in-8°. — Procès-verbal de l'installation de l'établissement provisoire de l'institution dite de la Martinière. *Lyon*, 1826, in-4°. — Mémoire sur l'organisation de la Martinière, par Alphonse de Boissieu. *Lyon*, 1832, in-8°.

tiques[1], la physique générale, la mécanique élémentaire, le dessin linéaire, la théorie de la fabrication des étoffes de soie, en un mot les sciences qui peuvent le mieux servir l'ouvrier dans la carrière dont il fera choix plus tard. L'âge tendre des enfants qui y sont admis est celui où il importe le plus à l'artisan de prendre des habitudes d'activité et d'ordre : considérée sous ce point de vue, l'influence de l'école préparatoire de la Martinière sur la morale publique n'est pas moins grande que son action sur les progrès de l'industrie.

C'est en servant un drapeau ennemi que Claude Martin acquit ses honneurs et sa fortune, l'inflexible histoire ne le taira point; mais elle fera une large part aux circonstances et pardonnera au major-général, en considération du bel usage qu'il a fait de ses trésors : il y aurait un grand puritanisme, surtout chez un écrivain lyonnais, à réprouver avec amertume une action mal connue dans ses détails, et qui s'est accomplie à de si longues distances. Les torts de Claude Martin ont été contestés, d'ailleurs, et, en tout état de cause, ne doivent pas être jugés avec trop de rigueur; les bienfaits dont Lyon est redevable à cet homme de génie sont manifestes, immenses, et auront une durée indéfinie. Napoléon, qui se connaissait en patriotisme, autorisa la ville de Lyon à accepter le legs qui la concernait; il voulut qu'en témoignage de reconnaissance, le préfet du Rhône, pour satisfaire au vœu émis par le Conseil municipal, fît faire une statue en pied et un tableau destinés à représenter l'illustre major-général. Après trente-cinq années d'attente, la statue a été exécutée enfin par l'auteur de Spartacus, M. Foyatier : Claude Martin est représenté debout, une main sur son cœur, et tenant de l'autre son testament. Ce beau monument devait décorer la place Saint-Pierre, paroisse qui vit naître Claude Martin; il a été déposé provisoirement sous l'un des arceaux de la galerie orientale du Palais des Arts : sa destination la plus convenable est l'école de la Martinière.[2]

1. — Exposition d'une nouvelle méthode expérimentale appliquée à l'enseignement populaire des sciences industrielles, et désignée sous le nom de Méthode manuelle, par Henri Tabareau.

2. — Telle était l'opinion de Napoléon. Après avoir autorisé la ville de Lyon à accepter le legs du major-général, il dit : « En reconnaissance des bienfaits du testateur, le préfet du

§ V. On vient de voir ce que fut l'éducation publique sous Napoléon; les sciences et les lettres ne demeurèrent point stationnaires, et l'année 1800 fut pour elles une époque mémorable; supprimée depuis huit ans, l'Académie reparut sous le titre d'Athénée. Le préfet Verninac eut l'heureuse pensée de cette restauration: après avoir fait revivre la cité industrielle, il s'occupa d'organiser un lieu de réunion pour les hommes d'intelligence. Beaucoup de membres de l'ancienne Académie habitaient Lyon, ils formèrent naturellement le noyau de la nouvelle société savante. Verninac la consulta; on discuta un projet de règlement, et quand tout eut été convenu, un arrêté du préfet institua, au mois de juillet de l'année 1800, sous le titre d'Athénée, une Société libre des sciences, lettres et arts. Elle se composa, lors de sa formation, de quarante-cinq membres titulaires, d'émules, d'associés libres et d'associés honoraires; une séance particulière eut lieu le lundi de chaque semaine, et le public fut admis, deux fois l'année, aux réunions de la Société. L'Athénée proposait des sujets de prix; il élut Verninac président, le comte de Laurencin vice-président, Roux secrétaire pour la classe des sciences, et Bérenger secrétaire pour la classe des lettres [1]. On était avide des jouissances de l'esprit, au sortir des temps affreux qu'on venait de traverser; aussi tous les hommes de

Rhône, conformément au vœu du Conseil municipal, fera exécuter aux frais de la cité une statue et un tableau destinés à représenter le général Martin. Cette statue et ce tableau seront placés dans le bâtiment où l'on établira l'institution fondée par le général Claude Martin, et dont l'Académie de Lyon donnera le plan. Au bas de la statue on gravera une inscription semblable à celle qui doit être mise sur la porte de la maison d'institution, conformément au vœu du testateur. Cette maison sera acquise ou construite sur la place Saint-Saturnin, pour exécuter complètement la dernière volonté du testateur, et pour que sa mémoire soit honorée aux mêmes lieux où l'on bénit son enfance. » (*Bulletin de Lyon*, 24 floréal an XI). Le Conseil municipal, le 1[er] germinal an VI, avait voulu placer la statue sur la voie publique et le tableau au Musée; cette délibération fut cassée par un arrêté des consuls du 12 floréal an XI. En 1840, l'administration municipale décida de nouveau que la statue serait érigée sur une place publique (celle de Saint-Pierre); le Censeur s'éleva contre cette détermination (numéros des 15, 19 et 20 juillet 1841); *Revue du Lyonnais*, tome XVIII, p. 90 (1843).—Voyez aussi l'opuscule suivant : Rapport (à l'Académie) sur les honneurs à rendre à la mémoire du major-général Cl. Martin, par de Polinière. *Lyon*, 1840, in-8°.

1. — Règlement de l'Athénée établi à Lyon le 24 messidor an VIII, et liste des membres qui le composent. *Lyon, Ballanche et Barret*, in-4°.

quelque valeur dans les lettres et dans les sciences recherchèrent-ils avec le plus vif empressement un fauteuil à l'Athénée. Le vieux Ducis, Fontanes, La Harpe, Claret de Fleurieu, J.-B. Say, Delisle de Sales et d'autres écrivains distingués adressèrent au président leur adhésion, qu'ils accompagnèrent des paroles les plus flatteuses. Suivies avec régularité, les séances de la compagnie présentaient le plus vif intérêt; on y entendait fréquemment des hommes d'un grand mérite, Martin l'aîné, Bérenger, Mollet, Guerre, Delandine, Marc-Antoine Petit, Gilibert, l'illustre Ampère. (Martin jeune, Grognier, Sainte-Marie et Dugas-Montbel y parurent quelques années plus tard). En 1802 on supprima la classe des émules, ainsi que celle des associés résidents, et on créa la section des émérites; la compagnie reprit son ancien titre d'Académie. Elle accueillit avec une grande distinction les savants italiens qui faisaient partie de la Consulta cisalpine : ils entendirent, dans la première séance à laquelle ils assistèrent, l'éloge de Dolomieu, par M. d'Eymar, préfet du Léman, et une épitre en vers à l'abbé Delille, par Bérenger. Volta répéta devant la compagnie ses expériences célèbres sur l'identité des fluides électrique et magnétique, et il multiplia les preuves au moyen du condensateur de son invention. Ampère lut un mémoire en deux parties : l'une contenait une explication nouvelle des phénomènes de l'électricité, l'autre étudiait l'influence de l'électricité sur les affinités et la théorie de la lumière et des couleurs. Une autre bonne fortune était réservée à l'Académie : dans la séance du 7 juin 1803 (18 prairial an XI), Bérenger fit hommage à la compagnie, au nom de M. de Châteaubriand, alors à Lyon, d'un magnifique exemplaire de la nouvelle édition du Génie du Christianisme qu'accompagnait la lettre suivante, un des titres les plus précieux de notre histoire littéraire : « Messieurs, depuis longtemps lyonnais par « le cœur, la place qui me rapproche aujourd'hui de votre digne « archevêque m'a presque rendu votre concitoyen; c'est à ce « titre que j'ose vous présenter mon faible ouvrage, en le sou- « mettant à vos lumières et à votre indulgence. L'église de Saint- « Irénée fut le berceau du christianisme dans les Gaules, et « cette même église a sauvé la foi dans les derniers jours de nos « calamités. La cendre des martyrs de Lyon a été jetée deux fois

« dans le Rhône, et deux fois la religion est sortie de cette « semence sacrée. Le Génie du Christianisme est donc ici dans « sa véritable patrie. Mais, en vous faisant l'hommage de mon « livre, je n'ignore pas, Messieurs, que je l'expose à une dan- « gereuse épreuve ; car, plus vous êtes persuadés de l'impor- « tance du culte de nos pères, plus vous sentirez combien je « suis demeuré au-dessous de mon sujet. J'ai l'honneur d'être, « Messieurs, avec la plus haute considération, votre très humble « et très obéissant serviteur, CHATEAUBRIAND. »

Après avoir lu cette lettre, Bérenger proposa de nommer, séance tenante, M. de Châteaubriand membre associé de l'Académie, quoique le grand écrivain n'eût pas demandé cette distinction. L'infraction à une disposition expresse du règlement était formelle, mais une exception si bien motivée ne préjugeait rien pour l'avenir. M. de Châteaubriand fut nommé associé de l'Académie, après une discussion qui présenta ses titres magnifiques dans tout leur jour.

Deux années plus tard, le 12 avril 1805, une députation de l'Académie fut présentée à Napoléon; Bérenger adressa un discours et complimenta en vers l'impératrice Joséphine. Napoléon s'informa de l'organisation et des travaux de la Compagnie, et parut prendre intérêt aux réponses qu'il reçut. Il s'entretint assez longtemps avec les académiciens; Laurencin appela beaucoup son attention sur l'avenir de la presqu'île Perrache. Un grand dignitaire de l'Empire, Lebrun, assista à la séance du 20 décembre 1809; Bérenger le complimenta en vers et en prose. Eynard lut un rapport sur les inventions industrielles qui avaient obtenu le prix utile fondé par le prince, auquel il présenta les hommes qui avaient obtenu cette distinction : c'étaient Jacquard, Breton, Colas et le teinturier Gonin.

A l'histoire littéraire de Lyon sous le Consulat et sous l'Empire il convient de rattacher les noms de quelques écrivains, enfants de la cité ou membres de l'Académie, qui ont parcouru à Paris leur honorable carrière; Lyon ne les a point perdus de vue, et s'est toujours intéressé à leur gloire. Un d'eux, Pierre-Simon Ballanche, que les lettres ont récemment perdu, a pris un rang distingué parmi les écrivains contemporains; homme de

goût et penseur profond, il unit à une imagination élevée un talent de style fort remarquable.[1]

Profond érudit et travailleur infatigable, Dugas-Montbel avait appris tard la langue latine; ce n'est qu'à trente ans qu'il commença l'étude du grec. Sa passion pour cette langue la lui rendit bientôt familière; il devint habile helléniste, et consacra désormais sa vie à l'interprétation et à la traduction d'Homère : un grand succès couronna ses efforts. Dugas s'occupait des tragiques grecs, et surtout d'Eschyle, lorsqu'il mourut dans un âge peu avancé. Il légua sa riche bibliothèque à la ville de Saint-Chamond, qui lui avait donné le jour. L'Académie de Lyon écoutait avec un vif intérêt Dugas-Montbel lorsqu'il assistait à ses séances; elle possède quelques-uns des manuscrits du savant helléniste.[2]

C'est également à Paris que Joseph-Marie Degérando a parcouru sa longue et utile carrière. Né à Lyon en 1772, élevé par les Oratoriens de cette ville, soldat pendant le siége, condamné à mort après la prise de la ville, et sauvé comme par miracle, Degérando visita la Suisse et l'Italie. Lié d'une étroite amitié avec Camille Jordan, il fut soldat sous le Directoire, et obtint avec éclat le prix que l'Institut avait mis au concours sur cette question : Quelle a été l'influence des signes sur la formation de la pensée. Dès ce moment Degérando prit rang parmi les philosophes. Peu d'années après, il entra dans l'administration, s'occupa beaucoup des établissements publics, devint conseiller d'Etat, et lut un grand nombre de mémoires estimés dans les

1. — Ballanche (*Pierre-Simon*), né à Lyon en 1776; mort à Paris le 12 juin 1847. Du sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts. *Lyon, Ballanche et Barret*, 1811, in-8°. — Antigone. *Paris*, *Didot aîné*, 1814, in-8°. — Essai sur les institutions sociales dans leurs rapports avec les idées nouvelles. *Paris*, *Didot aîné*, 1818, in-8°. — L'Homme sans nom. *Paris*, *Didot aîné*, 1820, in-8°. — Œuvres de M. Ballanche, de l'Académie de Lyon. *Paris*, 1830, in-8°.

2. — Dugas-Montbel (*Jean-Baptiste*). Eloge de J.-J. de Boissieu. *Lyon*, 1810, in-8°. — L'Iliade d'Homère. *Paris*, 1815, 2 vol. in-8°. — L'Odyssée. *Paris*, 1818, 2 vol. in-8°. — Œuvres d'Homère, deuxième édition, avec le texte grec et des observations. *Paris*, 1818-1823, 9 vol. in-8°. — De l'influence des lois sur les mœurs et des mœurs sur les lois. *Saint-Etienne*, 1830, in-8°.

Eloge historique de Dugas-Montbel, par J.-B. Dumas. *Lyon*, 1835, in-8°.

diverses sociétés ou institutions auxquelles il appartenait, soit comme administrateur, soit comme savant. L'Académie de Lyon couronna, en 1820, son Visiteur du pauvre : elle s'honorait de le compter parmi ses associés. Degérando a mis le sceau à sa réputation par la publication de son grand ouvrage sur la bienfaisance publique. [1]

Un autre Lyonnais, membre correspondant de l'Académie, Pierre-Edouard Lémontey, avait été d'abord avocat : il défendit, en 1787 et en 1789, les droits politiques des protestants, et obtint bientôt un rang distingué parmi les publicistes. Député successivement aux Etats généraux et à l'Assemblée législative, il se montra toujours ami de l'ordre et d'une sage liberté : administrateur du District à Lyon de 1795 à 1797, il se rendit à Paris, s'y établit, et ne s'occupa plus que de littérature. Son ouvrage intitulé Raison, Folie, petit Cours de morale mis à la portée des vieux enfants, eut en 1801 beaucoup de succès, et le méritait. Lémontey avait un esprit fin, un style piquant, un caractère flexible; un de ses ouvrages les meilleurs est l'Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV. L'Histoire de la Régence ne parut qu'après sa mort. [2]

Comme lui membre correspondant de l'Académie, Pierre-Toussaint Dechazelle avait un goût éclairé pour les arts, et était devenu habile dans le dessin; il excellait à peindre les fleurs, et rendit par son talent en ce genre de grands services à la fabrique des étoffes de soie à Lyon. Il devint membre de la

1. — Voici l'indication des principaux ouvrages de Joseph-Marie DEGÉRANDO : Des Signes et de l'art de penser, considérés dans leurs rapports mutuels. *Paris, Goujon fils*, 1800, 2 vol. in-8°. — Vie du général Cafarelli Dufalga. *Paris*, 1802, in-8°. — Eloge de Dumarsais. *Paris*, 1805, in-8°. — Le Visiteur du Pauvre. *Paris*, 1820, in-8°; troisième édition. *Paris, Renouard*, 1826, in-8°. — Histoire comparée des systèmes de philosophie; seconde édition. *Paris, A. Emery*, 1822, 4 vol. in-8° (la première édition a paru en 1804). — Du Perfectionnement moral ou de l'éducation de soi-même; seconde édition. *Paris, J.-A. Renouard*, 1826, 2 vol. in-8°. — De l'Education des sourds-muets de naissance. *Paris, Méquignon*, 1827, 2 vol. in-8°. — Histoire de la bienfaisance publique. *Paris*, 1839, 4 vol. in-8°.

L'Académie de Lyon a mis au concours, en 1844, l'éloge de Degérando.

2. — LÉMONTEY (*Pierre-Edouard*), né à Lyon en 1762. Œuvres complètes. *Paris*, 1829, 5 vol. in-8°.

Chambre de commerce, et se livra avec beaucoup d'ardeur à la publication d'un grand ouvrage sur l'histoire des arts. [1]

Quelques Lyonnais se firent, sous Napoléon, une grande renommée dans les sciences; ils ont contribué à la gloire de la ville qui les a vus naître.

L'institution du concours pour la place de chirurgien en chef des Hôpitaux de Lyon a donné beaucoup d'essor à l'étude de la chirurgie ; Pouteau eut de dignes successeurs. Un des plus distingués fut Marc-Antoine Petit, homme du monde, poète, opérateur habile, mort correspondant de l'Institut : il a peu contribué aux progrès de son art ; mais, comme praticien, peu de chirurgiens ont eu des succès aussi brillants. Il parlait avec une grande élégance, et était toujours fort remarqué aux séances publiques de l'Académie [2]. Son digne émule, Charles-Louis Dumas, élève des Pères de l'Oratoire de Lyon, avait une instruction médicale profonde et un véritable talent comme écrivain. C'est à Montpellier qu'il devait parcourir sa brillante carrière; il fut néanmoins, durant quelques années, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, puis, après le siége de cette ville, médecin militaire. Dumas obtint, en 1795, la chaire d'anatomie de la Faculté de médecine de Montpellier, et devint successivement professeur d'histoire et de bibliographie médicale, professeur de clinique interne, recteur de l'Académie de Montpellier et conseiller de l'Université [3]. Ami de Dumas et de Petit, Etienne

1. — DECHAZELLE (*Pierre-Toussaint*). Tableau des progrès et de la décadence de la statuaire et de la peinture antique au sein des révolutions qui ont agité la Grèce et l'Italie. *Lyon* et *Paris*, 1834, 4 vol. in-8°. — Hommage rendu à la mémoire de J.-J. de Boissieu. *Lyon*, 1810, in-8°.

Dechazelle obtint la mention honorable au concours ouvert par l'Institut sur cette question : Quelle est l'influence de la peinture sur les arts d'industrie commerciale?

2. — PETIT (*Marc-Antoine*), né à Lyon en 1766. Essai sur la médecine du cœur. *Lyon*, 1806, in-8°. — Onan, ou le Tombeau du Mont-Cindre. *Lyon*, 1809, in-8°. — Collection d'observations cliniques. *Lyon*, 1815. — Eloge de Marc-Antoine Petit, par Cartier. *Lyon*, 1812, in-8°. Par Parat, in-4°.

3. — DUMAS (*Charles-Louis*), né à Lyon en 1765. — Discours sur les progrès futurs de la science de l'homme. *Montpellier*, 1804, in-4°. — Principes de physiologie. *Montpellier*, 1800-1806, 4 vol. in-8°. — Doctrine des maladies chroniques. *Paris*, 1812, in-8°.

On a de Dumas plusieurs autres ouvrages moins importants.

Sainte-Marie ne leur était point inférieur en mérite; Lyon n'eut pas de médecin plus savant : il avait des connaissances très variées, possédait assez bien la langue latine, faisait des vers et écrivait bien. Ses divers ouvrages ont eu beaucoup de succès; il n'a manqué à Sainte-Marie qu'un plus grand théâtre [1]. C'est ce qu'on pourrait dire aussi de Grognier, un des hommes, depuis Bourgelat, qui ont répandu le plus d'éclat sur la science vétérinaire. Ainsi que Sainte-Marie, Grognier savait écrire; il avait des connaissances profondes en histoire naturelle, sur l'industrie, sur la fabrication des étoffes de soie, sur l'économie agricole, et sur la matière médicale vétérinaire. Il rendit de très grands services à la Société d'agriculture, dont il fut longtemps l'habile secrétaire; peu de membres de l'Académie assistaient plus régulièrement aux séances, et prenaient part plus volontiers aux travaux des commissions. Grognier mourut au moment où il commençait à occuper dans la littérature scientifique le rang qui lui était dû. [2]

Les sciences naturelles et médicales furent étudiées, à Lyon, avec beaucoup de succès pendant le règne de Napoléon; je n'ai point nommé tous les hommes qui s'y sont fait un nom distingué. Eugène Patrin cultiva avec passion la géologie et la minéralogie; il avait beaucoup voyagé en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Pologne où il rencontra son savant compatriote, le botaniste Gilibert, et dans les montagnes de l'Asie boréale audelà des monts Ourals. Sa collection des minéraux de la Sibérie

1. — SAINTE-MARIE (*Etienne*), né à Sainte-Foy-lès-Lyon en 1777. Dissertation sur les médecins-poètes. *Lyon*, 1825, in-8°. — Eloge historique de J.-E. Gilibert. *Lyon*, 1814, in-8°. — Nouveau Formulaire médical et pharmaceutique. *Lyon*, 1820, in-8°. — De l'Huître. *Lyon*, 1827, in-8°. — Lectures relatives à la police médicale. *Paris*, 1829, in-8°. — Méthode pour guérir les maladies vénériennes invétérées. *Lyon*, 1818, in-8°. — Précis élémentaire de police médicale. *Paris*, 1824, in-8°; etc.

Sainte-Marie a traduit du latin le Traité des pollutions diurnes de Wichmann, les Observations pratiques sur les maladies chroniques de Quarin, et le Traité des effets de la musique sur le corps humain, par Roger.

2. — GROGNIER (*Louis-Furcy*), né à Aurillac en 1775. Notice sur C. Bourgelat. *Lyon*, 1805, in-8°. — Compte-rendu des travaux de la Société d'agriculture de Lyon, 1811, 1812, 1813, 1817, 1822, 1823, 1825; in-8°. — Eloge de Varennes de Fenille. *Paris*, 1817, in-8°. — Précis d'un cours de zoologie vétérinaire. *Lyon*, 1833, in-8°. On a de lui beaucoup de notices, de rapports et d'articles de journaux.

était fort considérable; Lyon le nomma un de ses députés à la Convention. La création de l'Ecole des mines donna à Patrin une position en harmonie avec ses études; il devint bibliothécaire de l'établissement, et le rédacteur principal du journal que publiaient les professeurs [1]. Deux ingénieurs d'un haut mérite, Brisson et Prony, se distinguèrent sous l'Empire par de beaux travaux. Auteur avec Dupuy de Torcy d'un nouveau système de tracé des canaux, et ingénieur en chef à l'âge de trente ans, Brisson rendit de grands services au département de l'Escaut. Professeur habile, il répandit, par le mérite de son enseignement, un grand éclat sur l'Ecole des ponts et chaussées. [2]

Prony eut encore plus de célébrité : élève de l'Ecole des ponts et chaussées, il devint bientôt un des plus habiles ingénieurs de la France; Perronnet, directeur de l'établissement, faisait le plus grand cas du jeune Lyonnais. Successivement ingénieur en chef du département des Pyrénées-Orientales, directeur du cadastre, rédacteur des tables logarithmiques de l'Observatoire, professeur de mécanique à l'Ecole polytechnique, et directeur de l'Ecole des ponts et chaussées, Prony remplit ces emplois avec succès. On sait quels grands travaux il entreprit pour l'assainissement du vaste pays qu'occupent les marais Pontins. Il était membre du Bureau des longitudes et commandeur de la Légion-d'Honneur; Napoléon professait pour lui la plus grande estime: peu de Lyonnais ont fait autant d'honneur que Prony à leur pays. [3]

1. — PATRIN (*Louis-Eugène-Melchior*), né à Lyon en 1742. Relation d'un voyage aux monts d'Altaïce en Sibérie, fait en 1781. *Pétersbourg*, 1783, in-8°. — Histoire naturelle des minéraux. *Paris*, 1801, 5 vol. in-18.

2. — Né à Lyon en 1777, Barnabé Brisson est mort en 1828.

3. — PRONY (*Gaspard-Clair-François-Marie* Riche, baron de), né en 1755 à Chamelet, dans le Lyonnais. Exposition d'une méthode pour construire les équations déterminées qui se rapportent aux sections coniques. *Paris*, 1790, grand in-4°. — Nouvelle méthode trigonométrique. *Paris*, 1823, in-4°. — Notice sur les grandes tables logarithmiques et trigonométriques adaptées au nouveau système métrique et décimal. *Paris*, 1824, in-4°. — Leçons de mécanique analytique données à l'Ecole royale polytechnique. *Paris*, 1815, 2 parties in-4°. — Description hydrographique et statistique des marais Pontins. *Paris*, 1823, in-4°, et atlas. — Nouvelle architecture hydraulique, etc. *Paris*, 1790-1796, 2 vol. in-4°, fig. — Recherches physico-mathématiques sur la théorie des eaux courantes. *Paris*, 1804, in-4°. Je n'ai indiqué que les principaux ouvrages de Prony.

C'est la même observation qu'il faut faire au sujet d'Ampère ; l'historien de Lyon s'estime heureux d'avoir de tels noms à citer. Ampère montra de bonne heure une ardeur extraordinaire pour l'étude, et une aptitude singulière aux calculs mathématiques. Profond métaphysicien, il éprouvait pour l'idéologie une passion véritable et qui ne s'affaiblit jamais. Professeur de mathématiques à Lyon pendant peu de temps, il fut nommé répétiteur d'analyse à l'Ecole polytechnique; admis à l'Institut, il devint un des membres les plus distingués de l'Académie des sciences. La longue histoire de ses écrits me conduirait beaucoup trop loin; qu'il me suffise de dire que Lyon a donné, dans Ampère, une des grandes illustrations scientifiques de notre époque. [1]

La réorganisation de l'Académie ne suffisait point au goût de plus en plus prononcé des Lyonnais pour la culture des lettres; un nouveau point de réunion fut donné aux hommes d'intelligence: on créa en 1807 le Cercle littéraire, dont les attributions différèrent peu de celles de l'Athénée. Cette société nouvelle devint la pépinière de l'autre; moins limitée dans ses choix, elle demanda surtout aux candidats, pour les places vacantes dans son sein, le goût de l'étude et l'amour du travail : ses séances furent très suivies. Ce cercle conçut l'utile projet d'une biographie des Lyonnais dignes de mémoire, et commença par dresser un catalogue exact des noms qu'elle admettrait dans son répertoire. [2]

Ce fut aussi sous Napoléon qu'on institua la Société royale d'agriculture, dont les travaux eurent dès l'origine un caractère d'utilité. Ecartant toute prétention, et ne recherchant point une vaine célébrité, elle s'occupa des moyens de perfectionner dans le Lyonnais

1. — AMPÈRE (*André-Marie*), né à Lyon en 1775. Considérations sur la théorie mathématique du jeu. *Lyon*, 1802, in-4°. — Exposé méthodique des phénomènes électro-dynamiques et des lois de ces phénomènes. *Paris*, *Bachelier*, 1823, in-8°. — Recueil d'observatious électro-dynamiques. *Paris*, *Crochard*, 1822, in-8°. — Théorie des phénomènes électro-dynamiques, uniquement déduite de l'expérience. *Paris*, *Méquignon-Marvis*, 1826, in-4°, fig.

On a d'Ampère un très grand nombre de mémoires insérés dans le Journal de l'Ecole polytechnique, dans les Annales de chimie, dans les Mémoires de l'Institut, etc.

2. — BREGHOT (*C.*) et PÉRICAUD (*A.*). Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire. *Lyon*, 1842, grand in-8°.

les procédés agricoles, d'étendre la culture des mûriers, d'améliorer les races des animaux domestiques, enfin de faire avancer dans la voie du progrès les arts industriels. Rédigés avec concision et clarté, ses comptes-rendus la firent connaître avec avantage; le gouvernement l'encouragea et l'administration municipale lui accorda une subvention annuelle. La Société d'agriculture institua des primes, étendit ses relations, appela dans son sein toutes les notabilités qui appartenaient à ses attributions, et se vit bientôt fort recherchée; elle a rendu de grands services. Rédigées avec talent, ses Annales sont devenues un moyen d'échange qui introduit chaque année à Lyon les plus estimées des collections de mémoires publiées par les sociétés savantes étrangères.

On peut faire le même éloge de la Société de médecine, dont la création remonte aussi au temps du Consulat; l'élite des chirurgiens et des médecins de Lyon en fit aussitôt partie. Cette savante compagnie s'occupa des moyens de rendre populaire la pratique de la vaccine; elle observa avec une grande attention les maladies régnantes, et s'empressa d'éclairer l'autorité sur toutes les questions qui intéressaient la salubrité publique. Sa première tentative de publication d'un journal ne réussit point, mais plus tard elle fut plus heureuse; les prix qu'elle mit au concours donnèrent aux sciences médicales de très bons mémoires. Je ne dois pas oublier, dans cette rapide esquisse de la marche de la civilisation à Lyon pendant le premier quart du dix-neuvième siècle, la Société de pharmacie et la Société linnéenne : chacun de ces corps savants choisit son sillon dans le vaste champ des connaissances humaines, et travailla avec beaucoup d'ardeur à le creuser et à l'étendre.

§ VI. Ce n'eût point été assez que de rappeler à Lyon le commerce, les beaux-arts, les lettres et les sciences ; Napoléon fit davantage, il y ramena la religion, mit fin aux longs débats entre les prêtres réfractaires et les prêtres assermentés, rendit les églises au culte catholique, rouvrit les séminaires, et environna le clergé d'une grande considération. Pendant la première année du Consulat les consciences n'étaient pas libres encore; il y avait un évêque constitutionnel, dont l'autorité de plus en plus

discréditée était tombée dans un mépris profond : on allait entendre la messe dans des chambres, et chaque maison avait en quelque sorte son autel. Promulgué à Lyon le 24 avril 1802, le concordat entre le pape Pie VII et le premier consul y fut bien accueilli; il mit fin aux dissensions religieuses, et rétablit l'ordre. Nommé archevêque de Lyon, et installé dans ses hautes fonctions le 2 janvier 1803, Joseph Fesch se montra digne de sa fortune. Il organisa le chapitre de la métropole qu'il composa de douze vicaires généraux et chanoines, et gouverna le diocèse avec fermeté et dignité. Il serait difficile de donner une exacte idée de l'empressement des Lyonnais à fréquenter les églises, et à suivre les processions et autres pieuses cérémonies; toutes les classes de la société rivalisaient de respect pour la foi catholique : dix années d'anarchie et de proscriptions avaient donné à cette même foi plus d'ardeur, et rendu la piété des citoyens plus démonstrative.

Le temple des protestants fut inauguré en 1803 dans l'ancienne Loge du change; un discours, prononcé par le préfet dans cette solennité, obtint les suffrages unanimes. Il n'y avait plus de guerre de religion possible.

Mais l'Empire, qui avait ramené le culte, rétabli le commerce, rappelé les lettres et relevé Lyon de ses ruines, avait accompli ses brillantes, mais courtes destinées, et une nouvelle invasion les hommes du Nord menaçait la France d'une ruine imminente.

§ VII. Napoléon avait abusé de sa force, opprimé les libertés de cette nation française qui lui était si dévouée, blessé la morale publique par sa fatale guerre d'Espagne, humilié l'Allemagne, et appelé à sa poursuite jusque sur les bords du Rhin les armées de tout le nord de l'Europe coalisé pour le renverser du trône. Cet admirable élan, qui avait précipité vers les frontières en 1793 toute la partie virile de la population, ne se reproduisit pas; il y avait encore des soldats, mais la France accablée, et qui ne combattait plus pour ses droits, ne se leva pas. D'innombrables bataillons ennemis pénétrèrent sur son territoire par la Suisse et par les pays contigus à la Bourgogne.

Blessé mortellement au cœur, l'aigle impérial se défendait cependant encore; Napoléon ordonna la formation d'une armée

pour défendre les contrées de l'Est Chaptal, comte de Chanteloup, vint à Lyon à la fin de 1813, avec le titre de commissaire extraordinaire et des pouvoirs fort étendus dans la dix-neuvième division militaire. Il invita tous les Lyonnais en état de porter les armes à s'organiser en corps de partisans, et s'occupa avec activité de la création d'un corps franc.

Cependant le général autrichien Bubna s'était emparé de Genève le 30 décembre; il fit occuper aussitôt les passages du Simplon, du Saint-Bernard et du Jura; poussa des reconnaissances sur les routes de Gex et de Nantua, s'empara de Saint-Claude et du fort de l'Ecluse, sans rencontrer de résistance; envoya des détachements à Bellegarde, à Seyssel, à Lons-le-Saunier et à Pontarlier, et, continuant à s'avancer, porta une avant-garde de deux mille hommes jusqu'à Montluel. Un peu plus de confiance, et il entrait à Lyon.

Cette ville n'avait pour toute défense que huit à neuf cents hommes, trente gendarmes, soixante hussards et le dépôt du vingt-quatrième de ligne; point de vivres, point de munitions, point d'armée française dans le voisinage, et peu de volonté de se défendre. Beaucoup de propriétaires et quelques négociants s'empressèrent de la quitter; étrangères, en quelque sorte, à la vie politique, les classes ouvrières, malgré leur attachement à la personne de l'empereur, prenaient peu de souci de ce qui pouvait arriver; les classes supérieures étaient indifférentes ou hostiles. Il ne vint nullement à la pensée du peuple de Lyon de se lever en masse contre les Autrichiens, ainsi qu'il avait fait vingt ans auparavant contre l'armée de la Convention. Il n'y avait pas de chef, pas de direction, et il s'en fallait beaucoup que le sénateur comte de Chaptal eût l'immense force d'action dont les représentants du peuple avaient fait un si énergique usage.

Nommé le 7 janvier 1814 pour défendre le Sud-Est, général en chef d'une armée de soixante mille hommes qui n'existait que sur le papier, Augereau arriva le 14 à Lyon. Le ministre de la guerre lui avait annoncé un noyau de dix mille soldats; douze cents au plus se trouvèrent présents, et dans ce nombre il n'y avait pas trois cents vieux soldats. Tous les moments devenaient précieux : Augereau se rendit précipitamment à Valence pour hâter

l'arrivée des corps détachés de l'armée de Suchet, qui accouraient au secours de Lyon; Chaptal était à Clermont, et faisait tous ses efforts pour diriger sur Lyon les gardes nationales du Puy-de-Dôme. Un conseil de guerre eut lieu le 15 janvier; les autorités civiles et les officiers supérieurs de la garnison en faisaient partie : son unique résultat fut l'aveu de l'impossibilité de la défense, si l'ennemi montrait quelque énergie. Il n'y avait pour couvrir une grande ville comme Lyon que dix-sept cents hommes commandés par le général Musnier. Bubna avançait toujours, lentement il est vrai; il était le 19 sur les hauteurs de la Croix-Rousse, et ses coureurs s'étaient montrés presque aux portes de la ville. Musnier reçut enfin de Valence un détachement de sept cents hommes, et se porta en avant; incertain de la force de l'ennemi auquel il avait affaire, Bubna se replia sur les hauteurs de la Pape et rétrograda jusqu'à Montluel, où il prit position jusqu'à la fin de janvier. Avec un peu plus d'audace, le général autrichien aurait pu facilement encore s'emparer de Lyon avant que le duc de Castiglione eût eu le temps d'organiser une armée; bien loin de s'y décider, il dissémina ses troupes dans les départements de l'Ain, du Rhône, de l'Isère et de Saône-et-Loire; elles occupèrent Villefranche, Mâcon, Tournus et Châlon.

De retour à Lyon, Augereau avait ramené avec lui un corps de cavalerie et quelques canons; l'adjudant-commandant de Damas leva un corps franc composé d'anciens soldats et de volontaires lyonnais. Un corps détaché de l'armée de Suchet entra le 19 janvier dans le faubourg de la Guillotière; d'autres arrivèrent, et il y eut enfin une armée de l'Est, formée des troupes du général Musnier, d'un bataillon venu de Nîmes, du deuxième régiment parti de Toulon, de la division Pannetier, forte de quatre mille hommes, de la brigade Bardet, de deux mille chevaux de la division Digeon, et de quelques bataillons de gardes nationales mobilisées. Sans être considérable, l'artillerie ne faisait pas défaut : la division Dessaix, forte de six mille hommes, s'était dirigée sur le département du Mont-Blanc. C'étaient en tout environ vingt-deux mille hommes, qui n'avaient pas devant eux plus de douze mille Autrichiens disséminés dans un rayon très étendu.

L'occasion pour un homme de génie était bonne, Augereau ne sut point la saisir. Il aurait dû marcher en force sur Genève, occuper le pays de Vaud, rallier à lui les milices vaudoises et argoviennes et porter un coup décisif à l'ennemi : tel était le plan de Napoléon. Mais Augereau resta paisiblement à Lyon; il fit marcher le général Pannetier sur Mâcon par Villefranche, envoya le général Musnier par Montluel et Meximieux sur Pont-d'Ain et Bourg, le corps de partisans commandé par Damas sur les hauteurs de Tarare, et le général Pouchelon à Nantua. Napoléon blâma fortement ces dispositions du duc de Castiglione; il demanda à l'armée du duc d'Albuféra en Espagne un nouveau détachement de dix mille hommes, ordonna au prince Borghèse de rassembler huit mille Piémontais à Turin, et fit partir en poste de Paris, pour commander les gardes nationales, soixante-six officiers et deux cent quatre-vingt-six sous-officiers.

Augereau, forcé d'agir, laissa à Lyon pour la défense de la ville un bataillon de troupes de ligne et sept bataillons de gardes nationales, en tout moins de quatre mille hommes, aux ordres du général Rémond. Je ne suivrai point le duc de Castiglione dans ses manœuvres militaires, fort critiquées par les gens de l'art; elles ne lui réussirent point. Les étrangers arrivaient en grandes masses; soixante mille hommes et cent bouches à feu se dirigèrent sur Lyon : Augereau se replia devant l'ennemi, prit position, et se détermina à tenter la chance d'un combat. Un engagement d'abord heureux, puis défavorable aux armes françaises, avait eu lieu à Saint-George, au-dessus de Villefranche. Il eût été prudent de gagner du temps et d'attendre l'arrivée de la seconde division de l'armée de Catalogne; Augereau ne le voulut pas, ou n'en eut pas la possibilité. Voici quel fut son ordre de bataille : placé sur les crêtes de Limonest, le général de division Musnier occupait le pays entre la Saône et la route de Châlon; le quatrième régiment de hussards et le treizième de cuirassiers s'emparèrent du plateau de Limonest, à Dardilly; le douzième de hussards et la brigade Beurmann s'étaient portés en avant de Grange-Blanche; la division Pannetier appuyait le général Musnier; il y avait à la Tour-de-Salvagny cent chevaux, un bataillon et les gardes d'honneur disponibles; enfin, le général Bardet et sa division se tenaient à Miribel et à Caluire, prêts

à se porter, selon le besoin, sur le Rhône ou sur la Saône. Augereau avait devant lui les masses autrichiennes commandées par le général Bianchi, et la division Wied-Runckel.

Le 20 mars, les Autrichiens en force sur tous les points commencèrent l'attaque. Débordée par les colonnes du général Bianchi, la division Pannetier fit sa retraite en bon ordre; Musnier pris à dos suivit ce mouvement, et Beurmann, craignant d'être coupé à Dardilly, se replia sur Grange-Blanche et contint pendant quelques heures le mouvement offensif du prince Wied-Runckel. Assaillies avec violence, les troupes qui étaient demeurées à Dardilly résistèrent vigoureusement; mais, accablé par les masses ennemies qui se précipitaient sur ses bataillons fort éclaircis, le général Saint-Estève fut refoulé jusque sur les hauteurs de la Duchère. Le général Digeon fut plus heureux : non-seulement il tint bon dans sa position, mais encore il repoussa victorieusement les Autrichiens; lancés sur l'ennemi, ses escadrons enlevèrent une batterie, sabrèrent deux bataillons du régiment de Hiller, et firent prisonniers le colonel et trois cent soixante hommes. Ce succès fut le dernier; sur tous les autres points, les Autrichiens avançaient lentement, mais enfin ils avançaient. Leurs avant-postes parurent sur les hauteurs de la Croix-Rousse et de Roche-Cardon; ils s'y maintinrent malgré tous les efforts d'Augereau pour les débusquer. À Caluire, le général Bardet et le colonel Gay, qui n'avaient avec eux que deux bataillons du soixante-dix-neuvième de ligne, ne perdirent pas un pouce de terrain; mais les résultats de cette journée n'en étaient pas moins évidents. Commencée le 18, la bataille de Limonest ne fut terminée que le 20 mars, aux approches de la nuit; elle avait coûté mille hommes aux Français, et trois mille aux Autrichiens.

Un conseil de guerre fut tenu à Lyon dans la nuit; le commissaire extraordinaire du Gouvernement, comte Chaptal, le préfet, le maire, le commissaire général de police et les membres du Conseil municipal se réunirent sous la présidence du duc de Castiglione. On reconnut à l'unanimité qu'une plus longue défense était impossible, et qu'avant toutes choses il fallait éviter à Lyon les conséquences d'une prise d'assaut : on arrêta donc que la ville capitulerait. L'armée fit sa retraite, le 21 mars,

sur l'Isère et sur Valence par les ponts Morand et de la Guillotière; elle ne fut pas inquiétée.

Augereau a été accusé de trahison par Napoléon [1]; il ne paraît pas avoir mérité ce reproche. Sa défense fut molle, incomplète, inintelligente : placé sur les derrières et sur les flancs de l'ennemi, il pouvait tirer un meilleur parti de cette position et opérer une diversion heureuse; le duc de Castiglione n'en fit rien et ne répondit nullement à son ancienne renommée, mais enfin il ne trahit pas. Quelques jours après, l'esprit de parti le présenta comme le sauveur de Lyon et lui décerna, à ce titre, une ovation très peu justifiée; Augereau n'avait rien sauvé.

Un parlementaire fut envoyé par les autorités municipales de Lyon au quartier général du prince de Hesse-Hombourg, général en chef des Autrichiens, non pour demander une capitulation (il n'y avait pas de conditions à débattre), mais pour réclamer la suspension des hostilités et annoncer la retraite des troupes françaises. Peu d'heures après, une députation du Conseil municipal présenta au général ennemi les clefs de Lyon : quarante mille Autrichiens entrèrent dans la ville le 21 mars, mais vingt-cinq mille ne s'arrêtèrent point et continuèrent leur mouvement en avant. Le comte de Salins, général de brigade, prit le commandement de la ville au nom des armées alliées; un arrêté du prince de Hesse-Hombourg nomma M. de Cotton préfet provisoire du Rhône : il n'y eut pas de désordres. Lyon souffrit peu de l'occupation étrangère, et n'eut à se plaindre d'aucun acte de violence. Le baron de Mylius, major-général autrichien, fut nommé gouverneur civil et militaire des départements du Rhône et de Saône-et-Loire. L'Empire s'écroulait jusque dans ses fondements; on attendait avec anxiété l'issue définitive de cette grande catastrophe. [2]

1. — Voici les paroles de Napoléon ; elles sont terribles : « Au golfe Juan, le 1er mars « 1815. — Au peuple français : Français ! la défection du duc de Castiglione livra Lyon « sans défense à nos ennemis ; l'armée dont je lui avais confié le commandement était, par « le nombre de ses bataillons, la bravoure et le patriotisme des troupes qui la composaient, « à même de battre le corps d'armée autrichien qui lui était opposé, et d'arriver sur les « derrières du flanc gauche de l'armée ennemie qui menaçait Paris.... »

2. — Guerre (J.). Campagnes de Lyon en 1814 et 1815, ou Mémoires sur les principaux événements militaires et politiques qui se sont passés dans cette ville et dans quelques con-

Il y avait toujours eu à Lyon des partisans de la famille et du gouvernement des Bourbons, non parmi le peuple ou chez les classes moyennes, mais dans les rangs de l'aristocratie. Le commerce avait beaucoup souffert de l'interruption prolongée des relations de la ville avec l'Amérique, et il avait été réduit plus d'une fois à de cruelles extrémités pendant les longues guerres de l'Empire. Décimées par la conscription, beaucoup de familles de la bourgeoisie appelaient de tous leurs vœux la fin du régime militaire; elle n'était pas moins désirée par quelques esprits indépendants que fatiguaient le despotisme du gouvernement impérial. Quelques cocardes blanches commencèrent à se montrer; on les vit avec étonnement. Le 30 mars, une députation de l'administration municipale se rendit à Dijon auprès de l'empereur d'Autriche, chargée de la mission de solliciter une réduction aux réquisitions dont la ville était frappée, et avec l'intention d'apprendre, s'il se pouvait, quelles étaient les intentions ultérieures des alliés. L'empereur François reçut fort bien les Lyonnais, mais il fut impénétrable. Une autre députation, dont l'objet était plus décidément politique, alla à Nancy au-devant du comte d'Artois. Tout marchait à grands pas vers une contre-révolution; elle fut proclamée officiellement, le 8 avril, par le Conseil municipal, qui prononça la déchéance de l'empereur Napoléon et reconnut Louis XVIII roi de France et de Navarre, détermination dont il avait eu l'initiative. Cette grave délibération fut prise à minuit; quelques conseillers s'empressèrent de la communiquer au baron de Mylius. Le Conseil général du département, les sociétés savantes et les fonctionnaires de tous les ordres suivirent l'exemple qu'avait donné le Conseil municipal; au drapeau tricolore succéda le drapeau blanc. Tout ce mouvement politique se passait dans les classes supérieures; pro-

trées de l'Est et du Midi de la France, à l'occasion de la restauration de la monarchie française. *Lyon*, *J.-B. Kindelem*, 1816, in-8°. — Entrée à Lyon de l'armée autrichienne, le 21 mars 1814. — Défense glorieuse de cette ville par l'armée française. Retraite honorable du maréchal Augereau (par Mazade d'Avèze). *Lyon*, *Barret*, in-8°. — Le même. Séjour à Lyon des armées autrichiennes, etc. *Lyon*, *Barret*, 1814, in-8°. — Souvenirs de Lyon, mai et juin 1814; in-8°. — Journal abrégé des événements qui ont amené en France le changement du gouvernement et le retour au trône de la maison des Bourbons, par P. R. (Pierre Revoil). *Lyon*, 1814, in-8°. — A. Péricaud. Tablettes chronologiques. *Lyon*, 1834, in-8°.

fondément blessés par l'aspect des étrangers qui occupaient la ville en maîtres, des ouvriers avaient peine à contenir leur indignation : français avant tout, ils éprouvaient une répugnance instinctive pour le gouvernement de princes dont ils n'avaient jamais entendu parler, et qu'ils voyaient rentrer en France à la suite des armées étrangères. L'acte du sénat qui appelait au trône Louis-Stanislas-Xavier de France, imposait au prince l'obligation préalable d'accepter la constitution : c'était la plus importante des conditions qu'il convenait de stipuler; mais tel ne fut pas l'avis du Conseil municipal. Il fit consigner sur ses registres que Louis XVIII était roi de France, en vertu de la loi fondamentale de l'Etat : on comprenait ainsi à l'Hôtel-de-Ville, en 1814, les libertés publiques et les droits de la nation française. De nombreuses députations portèrent au roi de France Louis XVIII, et aux princes de sa famille, les hommages de Lyon.

Et cependant, le 23 avril, à dix heures et demie du soir, Napoléon traversait cette ville pour laquelle il avait tant fait et qui l'avait accueilli avec un si grand enthousiasme neuf années auparavant, lorsqu'il se rendait triomphalement à Milan pour y prendre de sa main impériale la couronne d'Italie. Reconnu au relais de la Guillotière, pendant qu'on changeait les chevaux de sa voiture, il fut salué par quelques cris de : « Vive l'empereur! » Peu de temps après, le dominateur déchu de l'Europe prenait possession de l'île d'Elbe.

CHAPITRE VIII.

LYON SOUS LA RESTAURATION.

(1814-1830.)

§ 1. Le drapeau blanc et la duchesse d'Angoulême à Lyon; la Restauration. — § 2. Napoléon à Lyon; les Cent-Jours. — § 3. Réaction politique; la duchesse de Berri; Mouton-Duvernet. — § 4. Troubles à Lyon en 1817; la Cour prévôtale. — § 5. Rétablissement de la statue équestre de Louis XIV sur la place de Bellecour; Lemot. — § 6. Inondation de 1825; visites princières à Lyon. — § 7. Travaux publics à Lyon sous la Restauration : pont Charles X, Grand-Théâtre, Palais de Justice, prison et presqu'île de Perrache. — § 8. Situation de l'opinion publique; opposition croissante au gouvernement des Bourbons; le Précurseur. Le général Lafayette à Lyon; le comte de Brosses préfet; le lieutenant-général Paultre de Lamothe. — § 9. La Révolution de Juillet à Lyon.

§ I. Le comte Alexis de Noailles, aide-de-camp de S. A. R. le comte d'Artois, arriva à Lyon, le 2 mai, en qualité de commissaire extraordinaire, et fut suivi, peu de jours après, par le comte de Bondy, maintenu préfet. Tous deux avaient beaucoup à faire pour contenir les hommes trop ardents dans leur royalisme, et pour calmer l'irritation de ceux qu'avait froissés si douloureusement la chute de l'Empire; ils y réussirent. Cependant une courte émeute troubla, pendant quelques jours, la tranquillité publique : on avait imprudemment annoncé la suppression des droits-réunis, et surtout celle de l'impôt sur les boissons; beaucoup de gens du peuple crurent de bonne foi à cette promesse. Déçus dans leur attente, ils se portèrent en

foule devant l'hôtel de la direction, criant : « A bas les droits-réunis ! » Aucune violence ne fut commise par cette multitude abusée ; elle se dissipa d'elle-même à la première réquisition : au reste, les Autrichiens étaient là, et c'est à eux qu'appartenait l'autorité véritable. Ils partirent enfin [1] ; délivré de l'occupation étrangère, Lyon attendit avec calme ce que les Bourbons feraient en sa faveur : la Restauration avait de bonnes intentions, et l'opinion ne demandait pas mieux que de se rallier à elle. [2]

Madame la duchesse d'Angoulême était aux eaux de Vichy : une députation lyonnaise se rendit auprès de l'orpheline du Temple, et l'invita avec les plus vives instances à se rendre dans une ville où la dynastie des Bourbons avait alors tant d'amis. Son vœu fut agréé : la fille du roi martyr fit son entrée solennelle le 6 août, à deux heures et demie. M. le comte de Bondy, le maréchal Augereau et un nombreux cortége de fonctionnaires militaires s'étaient portés à sa rencontre sur la route de Paris. Le maire et le Conseil municipal reçurent la princesse à la porte de Vaise, sous un arc de triomphe auprès duquel se trouvaient des estrades surchargées de spectateurs. L'ordonnateur de la fête avait placé au-devant du monument les élèves de l'Ecole de dessin, vêtus d'un costume pittoresque du plus bel effet ; ils portaient à la main des lauriers emblématiques. Madame d'Angoulême monta dans une calèche à six chevaux, et parcourut le long faubourg au milieu d'une haie de gardes nationaux et de troupes de ligne, saluée par les acclamations d'une population immense qui se montra empressée et respectueuse. Quand la princesse parut sur le pont du Change, les portes d'un temple qu'on y avait érigé s'ouvrirent tout-à-coup. Grand nombre de jeunes demoiselles attendaient ; une d'elles se détacha des groupes, lut une pièce de vers et présenta à S. A. une branche de lis. Après avoir été complimentée au port du Temple par l'orateur de la

1. — La dernière colonne autrichienne quitta Lyon le 9 juin. Quinze mille soldats avaient occupé Lyon pendant soixante-dix-neuf jours ; ils donnèrent lieu à une dépense municipale de 1,518,253 fr., non compris une somme au moins égale, fournie par les habitants pour frais de logement et de nourriture.

2. — La duchesse douairière d'Orléans traversa Lyon le 24 juillet ; Madame et Mademoiselle d'Orléans y passèrent au mois de septembre.

corporation des porte-faix, la princesse se rendit au palais de l'Archevêché où s'étaient réunies quatre-vingts dames des premières familles de la ville, parmi lesquelles on remarquait la maréchale Augereau, les comtesses de Bondy, d'Albon et de Laurencin, et Madame de Varax. Cinquante jeunes Lyonnaises s'y trouvaient aussi; elles présentèrent des fleurs à la princesse.

La princesse séjourna à Lyon les 6, 7, 8 et 9 août 1814; elle reçut l'hommage des corps constitués et celui de l'Académie, visita la Bibliothèque, ainsi que d'autres établissements publics, et parut touchée de la gracieuse réception qui lui était faite [1]. Un mois après, Monsieur, comte d'Artois, fit son entrée dans la ville; il y demeura huit jours, depuis le 17 jusqu'au 24 septembre. On lui donna des fêtes brillantes, et entre autres un banquet au Musée, dans la salle de Minerve qui avait été décorée avec magnificence, et ornée des tables de Claude. Bérenger, Delandine et d'autres poètes présentèrent au prince les tributs de vers obligés en pareilles circonstances, et il y eut une représentation extraordinaire au Grand-Théâtre. Le comte d'Artois accueillit bien le projet d'élever aux Broteaux un monument funèbre en l'honneur des victimes du siége, et voulut être le premier inscrit sur la liste des souscripteurs [2]. Il posa la première pierre de cet édifice, à son retour à Lyon, le 21 octobre. Tout avait été disposé pour donner de la solennité à cette cérémonie : la garde nationale entière était sous les armes, et cinq bataillons d'infanterie formaient le carré autour de l'emplacement qui avait été désigné. Le vénérable comte de Précy était à la tête d'un groupe

1. — Procès-verbal du passage et du séjour à Lyon de S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême. *Lyon*, *Rusand*, 1814, in-4°. — Madame la duchesse d'Angoulême à l'Ile-Barbe, près de Lyon. Notice sur cette île, etc. (par le marquis Mazade d'Avèze). *Paris*, *Michaud*, 1814, in-8°.

2. — Souscription pour l'établissement d'un monument religieux à élever aux Broteaux, à la mémoire des victimes du siége de Lyon. *Lgon, imprimerie de Rusand*, 1814, in-4°. 1re liste des souscriptions et dons. *Lyon*, *Ballanche*, 1814, in-4°. 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e listes. *Lyon*, *Ballanche*, 1814-1816, in-4°. — Monument funèbre et religieux construit à Lyon dans la plaine des Broteaux, aux lieux où furent inhumés les Lyonnais qui périrent après le siége de 1793, avec ses plans, coupes et élévations (par Cochet). *Lyon*, *Kindelem*, 1815, in-fol. — Le Conseil d'administration pour le monument religieux qui s'élève aux Broteaux à la mémoire des victimes du siége de Lyon. *Lyon*, *Ballanche*, 1821, in-4°.

de soldats du siége, auprès d'une estrade sur laquelle se trouvaient le prince, le maire, le préfet et les principaux fonctionnaires. Plusieurs discours furent prononcés; on remarqua les belles paroles du comte d'Artois, qui parut n'être dans la ville qu'un Lyonnais de plus. [1]

Ce commencement de bonne harmonie entre la population et les Bourbons n'eut qu'une courte durée; le calme n'existait qu'à la surface, et bientôt des symptômes de mésintelligence se firent apercevoir. Napoléon était cher aux classes ouvrières et à la population des campagnes; on redoutait des réactions, la demande d'indemnités, et le retour du gouvernement royal aux traditions de l'ancien régime. On remarquait surtout l'avidité des hommes nouveaux pour les honneurs et pour les places; enfin, le peuple de Lyon ne pouvait se faire à l'aspect du drapeau blanc, et ne dissimulait pas sa répugnance. Il n'y avait pas d'unité chez les royalistes : ceux-ci se résignaient à la charte, ceux-là n'en voulaient pas et en parlaient avec dénigrement. Un changement soudain eut lieu dans le personnel de l'administration le 22 novembre : des hommes de couleur politique très prononcée, MM. de Chabrol et de Fargues, furent nommés, l'un préfet du Rhône et l'autre maire de la ville; le corps municipal subit une réorganisation complète. Un malaise inexplicable fatiguait l'opinion publique, agitée, inquiète et dans l'attente d'un événement extraordinaire.

Il ne se fit pas attendre : on apprit, le 4 mars 1815, le débarquement au golfe Juan de Napoléon venu de l'île d'Elbe avec mille hommes de vieux soldats de sa garde. Cette nouvelle produisit une commotion électrique; elle se répandit dans la ville et dans les campagnes avec une extrême célérité. L'empereur marchait sur Grenoble : s'il y entrait, il se dirigerait sans doute sur Lyon; comment l'empêcher d'y pénétrer? Il n'y avait d'autres fortifications que des murailles démantelées, deux mille gardes nationaux armés et équipés, mais d'une bonne volonté douteuse, et pour garnison deux régiments seulement, le treizième dragons et le vingt-quatrième de ligne, auxquels fut

1. — L'administration des Hôpitaux avait fait la concession du terrain destiné au monument funèbre.

réuni le vingtième, parti de Montbrison. On considérait dans les salons de l'aristocratie le débarquement de Napoléon comme un acte de folie, dont un châtiment terrible serait la prompte conséquence. Telle fut la pensée, pendant quelques jours, des chefs de l'administration; mais, avec ce tact qui l'éclaire de lueurs si vives, le peuple pressentait une révolution : « Habitants du « Rhône, disait le préfet, M. de Chabrol, dans une proclamation « placardée le 7 mars, une résolution aussi téméraire qu'in- « sensée vient de jeter sur nos côtes un homme qui, au sein « des calamités qu'il avait fait peser sur la France, avait solen- « nellement brisé tous les liens qui l'attachaient à elle. Une « poignée d'hommes l'accompagne, et cette troupe sans armes, « sans vivres, sans munitions, se trouve poursuivie dans toutes « les directions par des soldats fidèles à leurs serments et à « l'honneur...... » Ce langage ne persuada personne. Le comte d'Artois, le duc d'Orléans, quelques officiers supérieurs, et bientôt après Macdonald, duc de Tarente, arrivèrent pour organiser la résistance; mais les événements marchaient avec une inconcevable rapidité. On apprit, le 9, que l'empereur était entré à Grenoble et qu'il se dirigeait sur Lyon, suivi du régiment du colonel Labédoyère et de troupes qui accouraient à son drapeau avec enthousiasme. Le comte d'Artois passa le lendemain en revue la garde nationale et la garnison; ce fut un triste spectacle : tous les efforts du prince, ses instances et ses chaleureuses paroles ne réussirent point à émouvoir les troupes et à leur arracher un seul cri de « Vive le roi ! » Macdonald fit une nouvelle tentative, il échoua. Beaucoup de discours menaçants contre l'usurpateur avaient été tenus dans les cercles de l'aristocratie; ils ne furent suivis d'aucun effet, et la désertion du drapeau blanc devint générale. Monsieur, comte d'Artois, quitta précipitamment Lyon le 11 mars, à onze heures du matin, accompagné, dit-on, d'un seul garde national à cheval. Macdonald demeura, et fit des efforts désespérés pour conduire deux bataillons de la garnison au-delà du pont de la Guillotière. A deux heures ils obéirent, et se mirent en position derrière une barricade qu'on avait construite à la hâte; mais à peine eurent-ils aperçu, à quatre heures du soir, quelques hussards du quatrième régiment arrivant de Bourgoin et criant « Vive l'empereur ! » qu'ils suivirent cet exemple.

Pressés de fraterniser avec le drapeau tricolore, les deux bataillons et les hussards démolirent la barricade, et jetèrent au Rhône les poutres qui barraient le chemin. Tout était perdu pour la cause royale : le duc de Tarente se retira, poursuivi par les hussards et défendu par les dragons qui ne voulaient pas le livrer; le comte de Chabrol et le gouverneur comte de Damas le suivirent. Un régiment était demeuré sur la place Bellecour depuis la revue; il attendait l'événement avec une grande impassibilité, mais ses dispositions n'étaient pas équivoques. Vingt mille habitants rangés sur le quai du Rhône et sur le cours Napoléon saluèrent l'arrivée des troupes impériales des acclamations les plus vives.

Fort peu alarmé des préparatifs hostiles que le comte d'Artois et Macdonald avaient concertés contre lui, Napoléon avançait avec rapidité. Il avait cependant commandé au maréchal Bertrand de réunir des bateaux pour franchir le Rhône pendant la nuit et intercepter les routes de Moulins et de Mâcon; cet ordre fut contremandé : rien en effet ne s'opposait au passage. Précédé de détachements de l'armée de Grenoble qui entrèrent à six heures et demie du soir dans le faubourg de la Guillotière, Napoléon partit au galop : il arriva sous les murs de Lyon le 11 mars, à neuf heures du soir. Une grande partie de la population et beaucoup de Lyonnais s'étaient portés au-devant de l'empereur; Napoléon descendit au palais de l'Archevêché.

§ II. Le lendemain, de grand matin, la population des campagnes accourut à Lyon, appelée par un événement auquel elle avait peine à croire; des groupes d'ouvriers et de citoyens de toutes les conditions stationnaient sous les fenêtres du palais, se demandant les uns aux autres si le retour de l'empereur n'était pas une fable. On ne pouvait en douter : à onze heures du matin une revue de toutes les troupes eut lieu sur la place Bellecour; elle se prolongea jusqu'à quatre heures. Quinze mille hommes étaient sous les armes; on remarquait à leur tête le brave général Brayer : quand l'empereur parut à cheval, officiers et soldats manifestèrent une extrême ivresse, heureux de revoir le vainqueur de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna. Après la revue, Napoléon rentra au palais; il reçut le clergé, le Conseil municipal, la Cour

impériale, les membres des corps administratifs et les députations des villes voisines, causant beaucoup, pendant cette longue audience, de ce qu'il avait fait et de ce qu'il se proposait de faire pour la prospérité de la cité. M. de Fargues, maire de la ville, fit afficher cette proclamation : « Habitants de Lyon, Napoléon « revient dans cette ville dont il effaça les ruines, dont il releva « les édifices, et dont il protégea le commerce et les arts : il y « rencontre à chaque pas les monuments de sa munificence; « sur les champs de bataille, comme dans ses palais, toujours « il veilla sur vos intérêts les plus chers, et toujours vos « manufactures obtinrent des marques de sa généreuse solli- « citude........ » C'est de Lyon que l'empereur data les décrets divers qui précédèrent son entrée à Paris.

Son armée s'était organisée et reposée; il quitta Lyon le 13 mars, laissant à la cité ces paroles pour adieu : « Lyonnais, « au moment de quitter votre ville pour me rendre dans ma « capitale, j'éprouve le besoin de vous faire connaître les senti- « ments que vous m'avez inspirés. Vous avez toujours été au « premier rang dans mes affections; sur le trône ou dans « l'exil, vous m'avez montré toujours les mêmes sentiments. Le « caractère élevé qui vous distingue spécialement vous a mérité « toute mon estime; dans des moments plus tranquilles, je « reviendrai m'occuper de vos besoins et de la prospérité de vos « manufactures et de votre ville.

« Lyonnais, je vous aime! »

Napoléon arriva à trois heures après midi à Villefranche, qu'encombraient les troupes; il entra le soir à Màcon : l'aigle impérial volait de clocher en clocher.

Fourier fut nommé provisoirement préfet du Rhône; il eut, au mois de juin, Pons de l'Hérault pour successeur. M. Jars devint maire en remplacement du comte de Fargues; le lieutenant-général comte Grouchy prit le commandement de la septième et de la dix-neuvième division militaire; le général Mouton-Duvernet reçut le commandement supérieur de la ville de Lyon, et fut remplacé bientôt après par le général Brayer. On eut un moment d'inquiétude pendant la première semaine du mois d'avril, causée par la présence du duc d'Angoulême dans le Midi : le comte de Grouchy mit la ville en état de siége; mais

peu de jours après le maréchal Suchet révoqua cette mesure, devenue inutile. Lyon envoya ses députés à la chambre des représentants: c'étaient le général Jomard, et MM Vouty, Dulac, Bissardon, Perrier, Gras, et Sauzey, avocat à Villefranche. Le 26 mai, Madame mère et le cardinal Fesch arrivèrent à Lyon; l'archevêque reprit possession de son palais.

Cependant la guerre allait éclater de nouveau; on organisa un corps de fédérés avec un succès médiocre. Quelques dispositions militaires furent prises pour mettre Lyon en état de résister à un coup de main; on l'entoura d'une ligne de circonvallation en terre, et quatre mille ouvriers, aidés par le concours volontaire d'un grand nombre de paysans, travaillèrent aux redoutes. Le temps manquait pour faire davantage, et, le 18 juin, la désastreuse journée de Waterloo mit fin à ces préparatifs : l'Empire était tombé pour ne plus se relever.

On apprit le 24, à Lyon, l'abdication de Napoléon par les proclamations du préfet du Rhône, Pons de l'Hérault, et du commandant de la division, le général Dulauloy. Il y avait une grande exaspération parmi les classes ouvrières, et surtout parmi les soldats : on parlait de proclamer Napoléon II. Le général autrichien, baron de Frimont, s'avançait vers Lyon avec une armée de soixante mille hommes que Suchet ne pouvait contenir. Mouton-Duvernet avait fait de vains efforts pour prolonger la résistance; une impérieuse nécessité commandait de l'abréger: il n'y avait pas d'armes. Un armistice fut demandé et accordé aux délégués du maréchal Suchet, le lieutenant-général Puthod, le préfet, le maire et l'adjudant-commandant Ricci. On décida que les faubourgs et les têtes des ponts des Broteaux et de la Guillotière seraient livrés le 15 juillet, et que l'armée autrichienne ferait, le 17, son entrée dans Lyon. Le lendemain de la capitulation, deux officiers autrichiens avaient été envoyés dans la ville pour s'entendre sur certains détails de l'exécution de la convention : leur présence causa une vive effervescence parmi le peuple; ils coururent de véritables dangers, et il fallut de grands efforts pour les protéger contre la fureur d'une multitude qui ne se possédait plus. Elle se rua sur quelques maisons dont les habitants s'étaient fait connaître par l'exaltation de leur royalisme; des hommes du peuple brisèrent tout ce qui tomba sous

leurs mains, et jetèrent le mobilier par les fenêtres. Le peu de troupes françaises qui se trouvaient à Lyon firent leur retraite sur l'Isère : c'étaient des canonniers et des tirailleurs de la garde impériale. M. de Chabrol se remit en possession de l'hôtel de la Préfecture. L'armée autrichienne entra dans Lyon le 17 juillet, à six heures du soir, et le drapeau tricolore céda de nouveau la place au drapeau blanc sur le dôme de l'Hôtel-de-Ville.

Moins circonspects qu'en 1814, les étrangers abusèrent de leurs succès et traitèrent Lyon en ville conquise; leurs exigences et leur insolence allaient croissant chaque jour. Ils frappèrent la la ville de réquisitions énormes, et ne consentirent à quelque réduction qu'avec beaucoup de peine. Lyon, une fois encore, se trouvait dans une situation fort critique.

De nouvelles élections envoyèrent à la Chambre MM. de Noailles, d'Albon, de Fargues, de Cotton et Magneval.

§ III. A l'immense malheur de l'occupation étrangère, trop peu senti par le parti triomphant, se joignit bientôt celui de l'esprit de réaction. Préoccupés par les souvenirs du 20 mars, et certains désormais que rien ne saurait les troubler dans la pleine jouissance de leur victoire, les hommes qui étaient au pouvoir sévirent avec rigueur contre les bonapartistes humiliés et abattus. Un arrêté du préfet Chabrol mit la dénonciation à l'ordre du jour : il invita les habitants de Lyon à signaler à l'autorité ceux qui, par leurs discours, leurs paroles ou leurs actions, troubleraient l'ordre public; un autre proscrivit sous des peines sévères la cocarde et le drapeau tricolores, ainsi que tous les emblèmes du gouvernement déchu. Une partie des Lyonnais fut traitée avec une injurieuse défiance; on parlait beaucoup chez les fonctionnaires de complots tramés dans l'ombre, et de la nécessité de déconcerter les incorrigibles ennemis des Bourbons par un châtiment exemplaire. Ces menaces et ces craintes n'étaient pas entièrement dépourvues de fondement : des hommes exaltés, comme il s'en trouve toujours dans les grandes villes après une révolution, servaient par leurs imprudentes et coupables intrigues le mauvais vouloir des agents de l'autorité. Mais ils n'avaient ni influence ni crédit; ils ne pouvaient jamais compromettre sérieusement la paix publique, et l'unique résultat possible

de leurs inoffensives machinations, c'était la perte de quelques malheureux. Compromis dans un complot de cette nature au commencement de l'année 1816, complot qui n'eut pas même un commencement d'exécution, Jean-Paul Didier se réfugia dans le département de l'Isère, parcourut les campagnes, et recruta des adhérents parmi ses compatriotes : il était dauphinois, et avait assisté dans sa jeunesse à l'assemblée de Vizille. Le 5 mai, suivi de quatre à cinq cents paysans, Didier marcha sur Grenoble, ville dans laquelle il avait des intelligences, et ne réussit point à y pénétrer : le lieutenant-général Donnadieu, qui la commandait, déjoua avec peu d'efforts le complot bonapartiste. Un détachement de la garde nationale et de la garnison de Lyon était parti le 7 pour combattre les insurgés, mais son concours ne fut pas nécessaire. Didier, fugitif, était parvenu à se réfugier en Savoie; mais le gouvernement sarde le livra. Traduit devant la Cour prévôtale de l'Isère, Didier fut condamné à mort avec vingt-un de ses complices : le télégraphe transmit l'ordre d'exécuter immédiatement ces malheureux. Ce complot, si cruellement puni, avait-il des ramifications à Lyon? on l'a dit, mais on ne l'a point prouvé.

Un gracieux épisode vint suspendre pendant un moment les haines de parti : une jeune et spirituelle princesse, issue du sang royal de Naples, mais française par la vivacité et l'amabilité de son caractère, avait épousé le duc de Berri, et allait en France rejoindre son époux. Elle fit son entrée à Lyon le 8 juin 1816, à deux heures de l'après-midi : un arc de triomphe avait été érigé à trois kilomètres du pont de la Guillotière. S. A. R. fut complimentée par le gouverneur; elle monta dans une calèche avec la maréchale de Reggio, sa dame d'honneur, et Madame de la Ferronnays, sa dame d'atour : on la conduisit au château du Vivier, où elle se reposa quelques instants. Puis la duchesse et les dames de sa suite entrèrent dans une voiture de parade, attelée de chevaux blancs richement harnachés, et arrivèrent au pont de la Guillotière au travers d'une double haie formée par les troupes de la garnison et par la garde nationale. Un autre arc de triomphe avait été élevé sur la place de la Charité : le maire, entouré de son Conseil municipal, se trouvait auprès de ce monument; il adressa un discours à la duchesse. Au palais de

l'Archevêché, Madame de Berri fut reçue par cent dames lyonnaises et trente demoiselles : on la conduisit dans ses appartements, et les vins d'honneur lui furent présentés. Après le dîner, il y eut réception officielle; la jeune princesse eut beaucoup de succès.

Le lendemain on lui fit voir la ville; elle alla en calèche au confluent du Rhône et de la Saône : le gouverneur et le préfet l'accompagnaient. Au retour de cette promenade, la duchesse se rendit à l'Hôtel-de-Ville et de là au Musée; elle fut reçue par les membres de la Chambre de commerce, qui lui firent hommage d'une corbeille remplie de châles et des plus riches étoffes des fabriques de Lyon. Madame de Berri quitta son châle, et avec une grâce charmante se couvrit d'un de ceux qu'on lui présentait; elle fit choix d'une étoffe, et voulut qu'on lui en fit immédiatement une robe qu'elle porta le soir même au théâtre. On avait disposé pour elle et pour sa suite une loge richement décorée, et divisée en deux compartiments : le spectacle se composait de la Partie de chasse de Henri IV, d'une pièce de circonstance intitulée le Berceau de Henri IV, et d'une cantate. L'affluence était considérable, et le coup d'œil ravissant.

La duchesse quitta Lyon le 10 juin, à dix heures et demie du matin, accompagnée par un brillant cortége; M. Godinot, premier adjoint, la complimenta à sa sortie de Vaise. Toutes les communes que traversait la voiture de Madame de Berri avaient dressé sur leur limite des arcs de triomphe en feuillage; Tarare para ses maisons de ses mousselines. La duchesse gravit la montagne à pied, suivie d'un groupe de paysannes qui chantaient des airs du pays. Deux jours après, le duc d'Angoulême arriva sans pompe à Lyon, reçut les visites officielles, et se rendit le 13 à Grenoble. [1]

Lyon eut bientôt après un douloureux spectacle : le lieutenant-général Mouton-Duvernet avait été un des premiers à se rallier à Napoléon, au retour de l'île d'Elbe; après Waterloo, il proposa

1. — Le duc avait promis de revenir bientôt; il tint parole et arriva à Lyon le 3 août, au retour de son excursion en Dauphiné; il passa en revue la garde nationale et les troupes de la garnison, et accepta un banquet splendide à l'Hôtel-de-Ville. S. A R. prolongea son séjour jusqu'au 6.

de réorganiser les débris de l'armée et mit beaucoup d'insistance à faire proclamer Napoléon II. Chargé du commandement supérieur de la ville de Lyon, le général fit tout ce qui dépendait de lui pour prolonger la résistance; cependant il adressa son adhésion au gouvernement de Louis XVIII, démarche qui ne le sauva point. Entraînée sur une pente fatale par ses conseillers, la Restauration cherchait des coupables et voulait des exemples. Mouton-Duvernet réussit à se dérober à toutes les poursuites jusqu'au mois de mars 1816; persuadé alors que le temps avait calmé les passions politiques, le général se constitua prisonnier à Montbrison et demanda des juges. Traduit devant le conseil de guerre de la dix-neuvième division militaire, il fut condamné à mort le 19 juin, contre l'attente générale : on ne croyait pas à l'exécution; mais l'appel fut rejeté. Ce fut en vain que la femme et la fille du condamné se jetèrent éplorées aux pieds du roi; l'âme égoïste et sèche de Louis XVIII fut inflexible. Le 27 juillet, de grand matin, un fort détachement de la garnison se rendit aux Etroits, sur la rive gauche de la Saône, amenant Mouton-Duvernet que suivait son cercueil. A cinq heures du matin, un piquet d'infanterie fusilla à bout portant le général : ce meurtre inutile fit à la Restauration des ennemis qui ne pardonnèrent pas, à leur tour, quatorze années plus tard. Le général Mouton-Duvernet, une des gloires de l'ancienne armée, avait beaucoup d'amis; sa mort a été une des fautes du gouvernement des Bourbons.

§ IV. Après avoir frappé cette noble victime, l'esprit de réaction ne pouvait hésiter devant des têtes moins élevées; il chercha des complots, et en trouva. Un homme ardent, exagéré, sans consistance, sans la moindre portée politique, Rosset, fabricant de papiers peints, tint, dans sa maison de campagne, des conciliabules bientôt connus de la police et auxquels prirent part le médecin Montain aîné, l'ex-receveur-général des Basses-Alpes, Lavalette, et Jacquand, ancien colonel. Il était question, dans ces réunions, de l'insensé projet de surprendre l'Hôtel-de-Ville et de désarmer les postes; il y eut quelques tentatives d'embauchage auprès de vieux soldats : quand la conspiration parut avoir quelque organisation, Rosset et ses amis furent arrêtés. Après un long emprisonnement, un jugement de la Cour d'assises, rendu le

31 août 1816, condamna Rosset à dix années de déportation. M. Montain devait subir cinq années d'emprisonnement au château d'If; transféré à Sainte-Pélagie, à Paris, il s'évada sur la route, grâces au généreux dévouement de son frère.

L'ordonnance du 5 septembre modéra cette funeste tendance du parti royaliste aux réactions; elle fut mal reçue à Lyon par quelques hommes, qui redoublèrent de violence et compromirent plus que jamais la Restauration par la funeste ardeur de leur zèle. Ils avaient aux mains la Cour prévôtale, créée par une nécessité impérieuse, et eurent bientôt occasion de s'en servir. On parlait plus que jamais d'un vaste complot tramé dans l'ombre pour renverser le Gouvernement, de ramifications toujours vivantes des conspirations Rosset et Didier, d'un comité central qui organisait la révolte sous la direction d'un comité supérieur, de bandes armées qui devaient assaillir les maisons des royalistes et les mettre au pillage, du soulèvement général de la population des campagnes, enfin d'un plan de bouleversement fortement constitué qui embrassait la France dans son immense réseau. Des révélateurs donnèrent les renseignements les plus précis sur le nombre et sur les machinations des conjurés : ils dirent que les conspirateurs de Lyon étaient partagés en six brigades, dont chacune avait son poste désigné à l'avance; qu'elles attaqueraient et occuperaient simultanément l'Arsenal, la ligne du quai de l'Archevêché, la Guillotière, la caserne de la Nouvelle-Douane, la Poudrière, l'Hôtel-de-Ville, et que ce grand mouvement devait faire explosion le 8 juin 1817. Ainsi l'administration était bien avertie; plusieurs maires la prévinrent de l'agitation qu'ils remarquaient dans leurs communes. Telles étaient les dénonciations; voici les faits :

Le 8 juin 1817, à six heures du matin, le tocsin se fit entendre à Saint-Genis, à Irigny et à Brignais : à Saint-Genis, un groupe de paysans insurgés s'empara des armes et des chevaux des gendarmes. Oudin, leur chef, les conduisit à Brignais; chemin faisant, il rencontra les révoltés de cette commune; les deux troupes se rendirent à Brignais, s'emparèrent de la mairie, et se firent livrer par réquisition du pain et du vin. La bande d'Irigny ayant rencontré le curé et le garde-champêtre, les força de marcher avec elle, après les avoir injuriés et menacés : arrivés à Saint-

Genis, les insurgés se répandirent sur la place et dans les cabarets; ils se dispersèrent devant une avant-garde de quatre gendarmes aux ordres du capitaine Saint-Cyr. Quelques coups de fusil furent échangés; un d'eux blessa mortellement un gendarme. A Millery, le tocsin sonna dans la nuit; quelques paysans entourèrent le maire, et voulurent le forcer à proclamer Napoléon II. Le tocsin se fit entendre, dans la matinée du 9, à Saint-Andéol; quinze à vingt paysans ameutés injurièrent le maire, déclinèrent son autorité, battirent la générale et prirent la cocarde tricolore; quelques-uns étaient armés de mauvais fusils. Quand ce petit groupe d'insurgés eut aperçu les gardes nationaux d'un village voisin qui marchaient contre lui, il se dispersa de lui-même. Pendant que ces événements se passaient dans quelques communes au Sud, les mêmes manifestations avaient lieu dans un très petit nombre de communes au Nord. A Bully, quelques paysans se rendirent chez le maire; ils lui dirent que les Bourbons ne régnaient plus, que le gouvernement était changé, qu'ils voulaient Napoléon II. Quelques désordres semblables, et sur une moindre échelle encore, eurent lieu, le même jour, à Saint-Germain. Il n'y avait eu aucun concert entre les deux foyers de l'insurrection; une distance de vingt-quatre kilomètres les séparait : il n'y avait pas de mot d'ordre, point de munitions, point d'armes, point d'argent, point de chefs, point de drapeau. Onze communes seulement (cinq au Sud-Ouest et six au Nord-Ouest), sur deux cent soixante-une, avaient entendu le tocsin sonner; leur population de dix mille âmes fournit à la rébellion deux cent cinquante hommes en tout, dont soixante pouvaient être considérés comme ayant des armes : ils ne se dirigèrent point sur Lyon. Ces hommes égarés n'avaient pas même un but bien déterminé : ceux-là demandaient Napoléon II, ceux-ci croyaient marcher contre les étrangers; quelques-uns disaient qu'ils auraient le pain à trois sous. Il n'y eut de résistance sur aucun point, hors le coup de fusil tiré à Irigny; quatre gendarmes eurent raison de tous les insurgés.

A Lyon, il n'y eut aucune tentative de rébellion, aucun symptôme d'émeute. Un homme fut arrêté à la barrière de Serin, porteur d'un sac rempli de cartouches; on affirma qu'il allait dans une direction opposée au théâtre de l'insurrection, et qu'il

venait de recevoir ce sac des mains d'un inconnu qui s'était engagé à le reprendre quelques pas plus loin. Aucun ordre ne fut donné à la garde nationale; on ne consigna pas les troupes de la garnison. Un fait isolé peut être rattaché aux événements qui se passaient : le 8 juin, à onze heures du soir, le capitaine Ledoux se rendait à l'Hôtel-de-Ville; arrivé au bout de la petite rue Mercière, et presque à l'entrée de la place de l'Herberie, il s'aperçut que quelques hommes le suivaient, se retourna, et reçut à bout portant un coup de pistolet qui le tua. Ledoux tomba, et fut relevé sans vie par un garde national qui se trouvait là. Ce meurtre fut-il un acte particulier de vengeance, ou la punition d'un traître? on l'ignore.

On a vu quels étaient les faits, voici ce que fut le châtiment. La Cour prévôtale du Rhône s'en était chargée; son chef était M. Desuttes. Des colonnes mobiles parcoururent les communes dénoncées, firent des visites domiciliaires avec une grande rigueur, et emmenèrent beaucoup de prisonniers; il y eut plus de deux cents arrestations, soit à Lyon, soit dans les environs: cent trois détenus furent relâchés quelques jours après, faute de preuves. Avec un tribunal souverain comme l'était la Cour prévôtale, les formalités n'étaient pas longues; on n'oublia ni promesses, ni menaces, ni mauvais traitements pour arracher des révélations aux prisonniers : elles fournirent peu de charges à l'accusation. Il s'agissait d'un même attentat, d'un même fait; il y eut onze procédures séparées, une pour chaque commune. Telle était l'extrême rigueur dont on usait envers les détenus, qu'un d'eux, placé derrière les barreaux de son cachot, ayant injurié la sentinelle et refusé de se retirer, reçut au bras un coup de fusil; coupable du même délit, un autre fut tué raide. Quand la sommaire instruction contre les cent cinquante-cinq accusés eut été terminée, le président prononça les arrêts vingt-huit prisonniers furent condamnés à mort, six aux travaux forcés, trente-quatre à la déportation, quarante-deux à un emprisonnement plus ou moins long; d'autres peines furent encore infligées. La guillotine se promena dans les campagnes. A Saint-Genis, après l'exécution d'Oudin, un soldat vola les bottes et le pantalon du cadavre; quelques-uns de ses camarades firent rouler à coups de pieds la tête du supplicié; d'autres contrai-

gnirent, en les menaçant, les habitants du village à leur livrer du vin. On n'avait pas vu de plus lâches atrocités en 1793.

La terreur était au comble dans les campagnes; des temps d'horrible mémoire apparaissaient de nouveau. Informé de la situation des esprits, le Gouvernement envoya le duc de Raguse dans la septième et la dix-neuvième division militaires avec les pouvoirs et le titre de lieutenant du roi. Le maréchal Marmont arriva à Lyon dans les premiers jours de septembre, voulut tout voir par lui-même, examina les procédures, et eut bientôt son opinion fixée : il fut frappé de l'uniformité des rapports que lui présentaient les chefs des diverses administrations; ceux-là paraissaient frappés de terreur, ceux-ci se glorifiaient de leurs actes, comme s'ils avaient sauvé l'Etat. Rien n'était plus démontré que les manœuvres de la police, si ce n'est l'impéritie (pour ne rien dire de plus) de quelques hommes qui, avertis de tout et pouvant tout empêcher, avaient laissé tout faire. Des agents provocateurs avaient parcouru les campagnes, tendant des piéges à la crédulité des paysans; un d'eux était l'homme qui avait remis le paquet de cartouches : ces misérables obéissaient à l'autorité militaire, dont le chef était le lieutenant-général Canuel, digne émule du général Donnadieu. Il y avait eu des manifestations séditieuses, des actes répréhensibles et punissables, mais commis par d'ignorants paysans dont la faute devait être reportée en très grande partie sur les instigateurs du prétendu complot. Le chef d'état-major du maréchal, M. le colonel Fabvier, dénonça ces turpitudes et ces atrocités à l'indignation de la France; son écrit fut une action courageuse. Camille Jordan parla dans le même sens à la tribune nationale. Les maires de Saint-Andéol-le-Château, de Neuville, de Brignais, de Saint-Didier, d'Irigny et de Soucieux, hommes connus par l'exaltation de leur royalisme, furent suspendus de leurs fonctions par le maréchal, et définitivement destitués par le gouvernement du roi. Une douzième procédure était entamée depuis quatre mois; elle fut mise au néant. Tous les condamnés à moins de cinq ans d'emprisonnement obtinrent grâce entière; ceux qui l'étaient à un temps plus long virent leur peine réduite à une année d'emprisonnement; les condamnés à la déportation et aux travaux forcés n'eurent à subir que trois années de captivité. Toutes les amendes

furent remises; mais le prévôt Desuttes avait fait tomber vingt-huit têtes, et la réparation de cet affreux malheur était impossible. Tout ce que le Gouvernement pouvait faire, c'était d'infliger une flétrissure morale à quelques hommes qui étaient allés au-delà de leur devoir; il ne refusa pas cette satisfaction à l'indignation de l'opinion publique.

Tous les fonctionnaires qui prirent part à cette tragédie ne sauraient être présentés comme des agents provocateurs, ou des ambitieux préoccupés du désir de faire preuve de leur zèle et de se créer des titres à la faveur du Gouvernement. Ceux-là furent trompés par l'extrême chaleur de leur royalisme, ceux-ci par les rapports mensongers qu'on leur adressait: peut-être étaient-ils tous de bonne foi; le malheur des temps et la difficulté de la situation sont leur excuse. La mission du maréchal duc de Raguse ramena le calme dans le Lyonnais; depuis cette époque, on n'entendit plus parler de complots et d'agents provocateurs: Lyon, cessant d'être un foyer d'agitation et de réaction, se livra paisiblement à ses travaux industriels [1]. Le duc d'Angoulême, qui y vint le 7 mai 1820, n'eut sous les yeux que le tableau d'une

1. — Lyon en 1817, par le colonel Fabvier. *Paris*, *Delaunay*, 1818, in-8° — Questions adressées à M. le colonel Fabvier, ayant fait les fonctions de chef d'état-major dans la 7e et la 19e divisions militaires, sur l'écrit intitulé : Lyon en 1817. *Lyon*, *J.-M. Boursy*, 1818, in-8°. — Copie de la lettre écrite le 19 février 1818, à M. le colonel Fabvier, par M. le marquis de Castelbajac, colonel des chasseurs des Pyrénées, et réponse du colonel Fabvier. *Lyon*, *J. Roger*, 1818, in-8°. — Mémoire justificatif en réponse à la brochure intitulée : Lyon en 1817, de M. Fabvier, colonel, par M. A.-F.-A. N. *Lyon*, *Chambet*, 1818, in-8°. — Réponse de M. le chevalier Desuttes, prévôt du département du Rhône, à un écrit intitulé : Lyon en 1817, par M. le colonel Fabvier. *Lyon*, *Rusand*, 1818, in-8°. — Réponse de M. le lieutenant-général Canuel à l'écrit intitulé : Lyon en 1817. *Paris*, *J.-G. Dentu*, 1818, in-8°. — Sur les événements de Lyon au mois de juin 1817, par M. le comte de Chabrol, ancien préfet du Rhône. *Lyon*, *Bohaire*, 1818, in-8°. — Parlerai-je encore de Lyon? par M. Crignon d'Auzouer, député du département du Loiret. *Paris*, *L.-G. Michaud*, 1818, in-8o. — La vérité sur les événements de Lyon, en 1817. Réponse au mémoire de M. le colonel Fabvier, par M. le comte de Fargues, maire de la ville de Lyon. *Lyon*, *Chambet*, 1818, in-8°. — Compte-rendu des événements qui se sont passés à Lyon depuis l'ordonnance du 5 septembre 1816 jusqu'à la fin d'octobre de l'année 1817, par M. Charrier-Sainneville, ancien lieutenant de police à Lyon, suivi de pièces justificatives. *Lyon*, *J. Targe*, 1818, in-8°. (Le lieutenant de police Charrier-Sainneville était parti pour Paris dans les premiers jours de juin ; il n'a jamais cru à la conspiration). — Recueil de mémoires et de pamphlets publiés par Michaud. *Paris*, 1818, 3 vol. in-8°. — Revue chronologique de l'histoire de France, par Montgaillard. — Mémoire de G.-Claude Moulin, de Saint-Genis-Laval, à ses concitoyens, suivi de pièces justificatives. *Lyon*, *Rossary*, 1832, in-8°.

ville laborieuse et paisible. S. A. R. remit de la part du roi au conseil d'administration des Hôpitaux cinquante mille francs pour concourir à l'achèvement de la façade de l'Hôtel-Dieu, sur le quai du Rhône, et donna en outre pour les pauvres une somme assez considérable.

L'intérêt que l'opinion royaliste attachait à l'érection du monument funèbre des Broteaux n'avait rien de préjudiciable au maintien de la paix publique; il s'inspirait des sentiments les plus dignes. Ouverte le 29 mai 1819, la chapelle expiatoire prit rang parmi les édifices de la cité, sinon comme œuvre d'un art éminent, du moins par les souvenirs qu'elle rappelait. Le comte de Précy avait terminé à Marcigny son honorable carrière[1]; la place de sa dépouille mortelle était naturellement marquée au milieu de ses frères d'armes. M. Beuf de Curis, au nom de la commission du monument, demanda à la famille de M. de Précy l'autorisation de faire transférer dans le caveau des Broteaux le corps de l'ancien général des Lyonnais; elle lui fut accordée. Cette cérémonie eut lieu avec quelque solennité le 29 septembre 1821; un groupe d'anciens soldats du siége, la garnison et la garde nationale y assistèrent. L'abbé Samuel, curé de Fleury-sur-Loire, prononça l'oraison funèbre du général auquel la ville de Lyon reconnaissante rendait un si pieux hommage.[2]

1. — Le 25 août 1820.

2. — Notice historique sur l'exhumation du corps du lieutenant-général comte de Précy, et sa translation de Marcigny-sur-Loire, à Lyon, dans le caveau sépulcral du monument religieux élevé aux Broteaux à la mémoire des victimes du siége. *Lyon*, *Rusand*, 1822, in-4°, portrait.

Les ouvrages suivants peuvent être rapportés au monument des Broteaux :

Discours de l'abbé Bonnevie, prononcé à Lyon le 5 décembre 1817 pour l'anniversaire des victimes immolées au siége de cette ville en 1793, publié par M. A.-A.-S. de L., avec une préface de l'éditeur. *Paris*, *Valade*, 1817, in-8°. — Discours prêché dans l'église de Saint-Polycarpe, le 2 novembre 1814, au service solennel pour les morts, et en particulier pour les victimes du siége de Lyon immolées en 1793, par l'abbé Bonnevie. *Lyon*, *veuve Cutty*, 1820, in-8°. — Oraison funèbre du lieutenant-général comte de Précy, prononcée dans l'église du monument des Broteaux, par l'abbé Samuel, suivie d'une notice biographique sur ce général et d'une épître sur les victimes du siége de Lyon. *Lyon*, *Durand*, 1821, in-8°. — Monument religieux aux Broteaux. Avis aux fidèles, etc. *Lyon*, 1821, in-32. — Aux Lyonnais, l'un des souscripteurs pour la construction du monument religieux élevé aux Broteaux à la mémoire des défenseurs et habitants de Lyon, mis à mort après le siége de cette ville (par Paul-Emilien Béraud). *Lyon*, *J. Buynand*, 1821, in-8°.

§ V. Ce fut une manifestation royaliste de bon goût que l'érection de la statue équestre de Louis XIV sur la place de Bellecour. La population lyonnaise n'aurait certainement pas eu cette pensée; elle connaissait peu le grand roi, et l'exécution de l'ancien projet qui décorait cette vaste enceinte de la statue de Napoléon lui aurait été bien plus sympathique. Mais on ne la consulta pas, et d'ailleurs la politique n'aurait pas permis l'inauguration d'un semblable monument; Louis XIV avait, au reste, occupé le premier la place, il en reprendrait possession. M. le comte de Lezay-Marnésia, préfet, proposa en 1819 au Conseil général du département du Rhône le rétablissement de la statue équestre, et obtint l'adhésion générale : quelques mois plus tard le Conseil municipal s'unit à ce vœu, qu'approuva l'autorité supérieure. Une commission chargée de la direction des travaux arrêta en 1820 un devis provisoire : une somme de trois cent quarante mille francs fut allouée au sculpteur qui serait chargé de l'exécution de la statue; cent soixante-dix mille francs furent destinés aux frais de la construction du piédestal, de l'achat des bronzes, du transport et de l'érection du monument. Le Gouvernement fit don des marbres.

Quel artiste serait chargé de ce grand travail? le choix ne pouvait être douteux; l'opinion publique désignait François-Frédéric Lemot. Cet artiste avait, en effet, des titres incontestables à cette préférence.

Né à Lyon, en 1773, d'un pauvre menuisier, Lemot ne reçut qu'une éducation négligée; mais beaucoup de force de volonté et les dispositions les plus heureuses devaient lui faire parcourir une carrière brillante. A l'âge de dix-sept ans, en 1790, le jeune homme qui avait étudié l'art du statuaire obtint le premier grand prix mis au concours par l'Académie : son ouvrage était un bas-relief qui représentait le jugement de Salomon, travail fort remarquable, quoique le dessin un peu lourd trahît l'inexpérience de l'auteur. Soldat pendant quelque temps, mais bientôt rendu aux arts, Lemot exécuta avec bonheur un nombre considérable de compositions : on remarqua ses statues de Lycurgue, de Brutus, de Cicéron adressant la parole à Catilina, de Léonidas aux Thermopyles, la charmante figure d'Hébé versant le nectar à Jupiter transformé en aigle, celle d'une femme

endormie, le modèle en plâtre de la statue du général Corbineau, le buste colossal de Jean Bart maintenant à Dunkerque, l'immense bas-relief qui décore le fronton de la colonnade du Louvre, celui de la tribune de la Chambre des députés, enfin les deux figures de la Victoire et de la Paix qui accompagnaient, sur l'arc de triomphe du Carrousel, le quadrige en bronze de l'église Saint-Marc à Venise. Ce fut Lemot qui exécuta la statue équestre de Henri IV sur le Pont-Neuf, composition d'un grand mérite, quoique l'artiste, obligé de se conformer à ses instructions, ait fait un cheval trop lourd et n'ait pas donné à la figure de Henri assez de vie et de distinction. Lemot devint membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des beaux-arts, officier de la Légion-d'Honneur et baron : c'était à lui que la commission lyonnaise devait naturellement s'adresser pour l'exécution de la statue équestre de Louis XIV.

La première pierre du monument fut posée le 1er mai 1821, par le maréchal duc de Bellune, au nom du duc d'Angoulême, en présence du comte Mathieu de la Redorte, commandant la dix-neuvième division militaire; du baron d'Ordonneau, commandant le département; du comte de Lezay-Marnésia, préfet du Rhône; du maire de Lyon, M. Rambaud; d'un grand nombre de fonctionnaires et d'officiers supérieurs; du comte de Monspey, président de la commission, et des députations du Conseil municipal et du Conseil général du département. Une inscription commémorative de la cérémonie, composée par l'Académie, fut gravée sur une planche de cuivre doré.

Lemot consacra quatre années à l'exécution de la statue équestre de Louis XIV. Il supprima la grotesque perruque; la tête du roi est ornée d'une belle chevelure naturelle, et ceinte d'une couronne de lauriers. Louis est représenté dans l'âge de sa beauté et de sa force; il est revêtu de la cuirasse antique, ses épaules sont couvertes de la chlamyde grecque; sa main droite s'appuie sur le bâton royal, la gauche retient le frein du coursier. Les jambes, dans l'attitude la plus simple, sont parées d'une magnifique chaussure, le brodequin antique. Rien de plus noble que la pose du monarque; le visage est calme et majestueux; le cheval est svelte, d'une forte race, mais d'élégantes proportions. Lemot s'est évidemment inspiré de celui qui porte Marc-Aurèle

dans la cour du Capitole, à Rome. La tête de l'animal est pleine de vie et de feu; Louis a le visage tourné du côté de la partie la plus considérable de la ville. Voici quelles sont les principales dimensions de la statue : longueur du cheval des narines à la queue, trois mètres vingt-cinq centimètres; hauteur depuis les pieds jusqu'aux oreilles, trois mètres quinze centimètres; hauteur de la statue depuis les pieds du cheval jusqu'au sommet de la tête du prince, cinq mètres quatre-vingt-cinq centimètres; hauteur totale du monument en comptant les marches, douze mètres dix centimètres.

Le piédestal, un peu nu peut-être, fut exécuté sur les dessins de M. Heurtaut, architecte; le revêtement du massif est en pierre de choin d'un seul bloc; les marbres sont du plus beau choix.

C'était un grand et délicat travail que le transport de Paris à Lyon d'une masse si pesante; un habile entrepreneur, M. Ghefaldy, s'en chargea. Il fit construire une machine appelée fardier, d'un modèle fort ingénieux, à laquelle il attela vingt chevaux: douze chevaux de renfort furent ajoutés aux autres, lorsque la machine atteignit la montagne de Limonest. Treize jours suffirent pour le trajet: cette énorme statue arriva à Lyon, sans le moindre accident, le 15 octobre 1825, à deux heures de l'après-midi. Son entrée fut triomphale; des milliers de curieux se pressaient autour d'elle : on la hissa sur le piédestal par un procédé simple et ingénieux. La fête de l'inauguration fut ajournée au jour de la Saint-Charles; et comme c'était un vendredi, la cérémonie fut renvoyée au dimanche suivant, 6 novembre 1825.

Elle eut lieu avec beaucoup de pompe. La garnison, infanterie et cavalerie, occupait la place Louis-le-Grand; une estrade richement décorée portait le commissaire délégué par le roi, les députés du Conseil général et du Conseil municipal, et grand nombre d'invités. Le lieutenant-général vicomte Paultre de Lamothe; le général Roguet, commandant du département; le comte de Brosses, préfet du Rhône, et M. Rambaud, maire de Lyon, étaient sur le premier rang. Quatre mâts tenaient suspendus des voiles blancs fleurdelisés d'or qui enveloppaient la statue. MM. de Brosses et Rambaud prononcèrent des discours : à midi, le préfet donna ordre, au nom du roi, de découvrir le monument; aussitôt les spectateurs se levèrent, les tambours

battirent aux champs, et la statue parut, radieuse, aux acclamations répétées de : « Vive le roi! vivent les Bourbons! » Des salves d'artillerie se firent entendre; les régiments présentèrent les armes : deux discours furent adressés au préfet, l'un par M. de Saint-Trivier, président de la commission, l'autre par M. le maire Rambaud. M. de Brosses répondit; puis toutes les troupes défilèrent devant la statue, drapeaux déployés et musique en tête. Le soir, il y eut danses publiques, illuminations, et un combat simulé exécuté par les soldats de la garnison, du quai Saint-Antoine au coteau de Fourvière, qu'éclairaient de leurs clartés rougeâtres les feux du Bengale [1]. Enfin, le samedi 12 novembre, trois membres de la commission renfermèrent dans l'intérieur du cheval une boîte de plomb qui contenait les discours prononcés à l'occasion de cette solennité et le procès-verbal de l'inauguration de la statue. Deux médailles furent frappées à cette occasion : l'une, d'un petit modèle, est de M. Barre; l'autre, de grandes dimensions, est d'un artiste, lyonnais en quelque sorte, M. Galle [2]; elle représente d'un côté les têtes conjuguées de Charles X et de Louis XVIII, et de l'autre la statue équestre. Une députation lyonnaise se rendit à Paris et offrit cette médaille, de la part de la ville, au roi Charles X. [3]

§ VI. Le dernier mois de l'année 1825 fut marqué par un désastre causé par un débordement du Rhône, bien plus considérable que ne l'avait été celui de l'année 1820. Des pluies continuelles et abondantes étaient tombées pendant les nuits du 18 et du 19 octobre; une crue rapide du Rhône commença à minuit. Quelques radeaux étaient amarrés sur la rive gauche du Rhône, près de la Tête-d'Or; entraînés par la force des eaux, ils vinrent

1. — Les inscriptions suivantes ont été gravées sur le piédestal :

LVDOVICO MAGNO — REGI PATRI HEROI — ANNO M. D. CCXIII.
LVDOVICI MAGNI — STATVAM EQVESTREM — INIQVIS TEMPORIBVS — DISJECTAM — CIVITAS LVGDVNENSIVM — REGIOQVE RHODANICA — INSTAVRAVERVNT ANNO M. D. CCCXXV.

2. — M. Galle est né à Saint-Etienne, mais il a habité Lyon plusieurs années.

3. — Lemot ne survécut que deux années à l'érection de la statue de Louis XIV; ses restes, ainsi qu'il en avait témoigné le désir, furent transportés en Vendée, dans le beau château de Clisson qu'il avait restauré.

se briser sur le pont Morand. Les poutres et les troncs d'arbres dont ils étaient formés obstruèrent huit arches ; soulevés verticalement, ils s'entre-croisèrent de diverses manières avec les piles du pont, et luttèrent de tout leur poids et de toute la violence du courant contre l'obstacle qui les retenait. Telle était la puissance du choc, que le pont s'inclina sensiblement; de hardis ouvriers descendirent sur cet amas de pièces de bois enchevêtrées, et firent de grands efforts, mais sans succès, pour dégager les arches embarrassées. On travailla toute la nuit du 21 au 22 pour prévenir une catastrophe imminente ; un ingénieur proposa de sacrifier trois arches, et ne fut pas écouté. Déjà, malgré la solidité de l'asphalte qui les unissait, toutes les pierres du trottoir étaient disjointes ; on attendait de moment en moment une catastrophe : elle eut lieu le 22, à quatre heures et demie du matin. Le Rhône emporta quatre arches de ce pont qui avait si bien résisté à la débâcle des glaces en 1789. Quoique le fleuve débordé restât dans sa plus considérable hauteur, à quarante centimètres au-dessous des grandes eaux de 1812, il causa cependant des dommages assez graves. Toute la plaine des Broteaux et les parties basses de la Guillotière sur la rive gauche, et le quartier de la Basseville sur la rive droite, furent submergés pendant vingt-quatre heures. Deux maisons récemment construites aux Petits-Broteaux s'entr'ouvrirent : leurs habitants, surpris par la rapidité de l'inondation, eurent beaucoup de peine à s'échapper dans un batelet. Quelques cabanes en terre et en bois s'affaissèrent ; les deux baraques qui servaient au pont Morand de bureaux de péage, du côté de l'Est, fléchirent et s'écroulèrent; il y eut enfin d'assez graves avaries aux piles du pont de la Guillotière : celles que le pont Morand avait éprouvées furent réparées en moins de vingt-quatre jours.

Aucune trace de ce désastre ne subsistait lorsque la famille d'Orléans vint à Lyon, le 13 juillet de l'année suivante. Mgr le duc, Madame la duchesse, Mademoiselle d'Orléans, le duc de Chartres et les jeunes princesses ses sœurs se firent conduire dans les riches magasins de soieries de MM. Didier-Petit, Grand frères et Yéméniz : ils admirèrent, chez ce dernier, les velours façonnés et les magnifiques étoffes que demande à Lyon le luxe de l'Orient. L'illustre famille se rendit ensuite dans la fabrique de

dorures de MM. Charmy et Jaillard, et examina avec intérêt les procédés du tirage d'or; elle visita les deux grands Hôpitaux et les collections du Palais des Arts, entre autres les cabinets curieux de Revoil et d'Artaud : le prince fit l'acquisition d'un tableau de M. Genod. Il désirait connaître le tissage des étoffes de soie et voir des ouvriers sur leurs métiers ; on le mena à la Sauvagère, immense atelier dont l'activité parut le frapper. Le duc d'Orléans quitta Lyon, le lendemain matin, à six heures; il se rendit à Chambéry.

Une autre royale famille fut reçue à Lyon trois années plus tard : Madame la duchesse de Berri annonça, en traversant la ville le 17 octobre 1829, qu'elle reviendrait dans quelques jours; elle tint parole. Un avis de la mairie annonça sa prochaine arrivée, ainsi que celle de l'infant d'Espagne, don Francisco, et de la princesse Charlotte de Naples, sa femme. Ces nobles voyageurs descendirent à l'hôtel de l'Europe; pour être plus libres, ils avaient décliné les honneurs des réceptions et des fêtes officielles. On les conduisit, le jour même de leur arrivée, 20 octobre, à l'établissement de la Sauvagère : ils y virent deux cents métiers battants; au sortir de cette belle fabrique, la duchesse de Berri et ses parents se rendirent à l'invitation que leur avait faite M. Anginieur, et admirèrent le beau panorama qui se déploie sous les yeux, du balcon d'une des plus remarquables maisons de campagne de la rive gauche de la Saône. L'air était pur, et un chaud soleil d'automne animait le paysage. Le lendemain, à une heure, Madame de Berri se rendit au palais Saint-Pierre; chemin faisant, elle entra dans plusieurs magasins de soieries et acheta une quantité considérable d'étoffes. Arrivée au palais, la duchesse et les infants visitèrent le Musée, la collection des antiques et le cabinet d'histoire naturelle. Une exposition des tableaux récemment terminés par les peintres de l'école lyonnaise avait été improvisée pour eux : Madame de Berri fit l'acquisition de plusieurs ouvrages remarquables exécutés par MM. Genod, Thierriat, Guindrand et Biard ; elle se reposa quelques instants dans le salon de la Chambre de commerce, et accueillit par de gracieuses paroles, dans le cabinet de Revoil, une députation des Jeunes-Economes. Au retour du palais, la royale famille se rendit à l'Hôtel-Dieu, dont elle parcourut les principales salles,

accompagnée d'une partie des membres de l'administration. Le soir, Madame de Berri alla au théâtre; elle avait désigné elle-même la composition du spectacle, ce qu'elle fit aussi le jour suivant. Le temps était affreux le 22; cependant l'infant et les princesses, accompagnés par le maire et par le préfet, allèrent visiter, dans la grande salle de la Bibliothèque, une exhibition des produits des principales fabriques de soieries. Ils remarquèrent la belle tenture exécutée, pour l'Hôtel-de-Ville, par MM. Grand frères, le meuble tissé pour la même destination dans les ateliers de M. Didier-Petit, et la tenture, dans le genre gothique, par le même manufacturier-artiste; des velours splendides, fabriqués par M. Guérin-Philippon pour le garde-meuble de la couronne; les tentures de MM. Corderier et Lemire; des étoffes relevées d'or, soit brochées, soit unies, et un portrait du roi, sortis des ateliers de MM. Mathevon et Bouvard; enfin, dans des genres très variés, une multitude d'étoffes de goût dont la duchesse fit une ample provision [1]. Cette séance dura plus de deux heures. De la Bibliothèque les princesses et l'infant se firent conduire à la cathédrale; ils y étaient attendus par l'archevêque entouré de son clergé. Leur départ eut lieu le lendemain 23, après un déjeûner à la Préfecture; malgré une pluie battante, une foule considérable salua les voyageurs de ses acclamations. Après avoir accompagné ses augustes parents jusqu'à la frontière, Madame de Berri revint à Lyon, mais elle n'y fit qu'un court séjour : des pots à feu de flammes du Bengale, échelonnés sur la route, s'allumèrent spontanément sur son passage et produisirent un effet très pittoresque. La musique militaire se faisait entendre, et la place de Bellecour ainsi que l'Hôtel-de-Ville étaient illuminés. S. A. R. le duc d'Orléans, accompagné du duc de Chartres, avait traversé la ville le 29 octobre de la même année, et ne s'y était arrêté que quelques heures.

§ VII. Ces visites officielles, dont le récit occupe une place si considérable dans l'histoire des villes de province, ne produisent

1. — Je n'oublierai point un des chefs-d'œuvre de l'industrie lyonnaise sous la Restauration, le testament de Louis XVI, admirablement tissé en soie sur le métier par M. Maiziat. Les lettres sont d'un excellent type ; elles ont la régularité et la perfection des caractères typographiques de Bodoni et de Didot. Cette grande page en étoffe est une merveille de bonne et belle exécution.

cependant qu'une émotion passagère, et justifieraient peu l'importance qu'on leur accorde, si des études de mœurs ou d'utiles renseignements sur la situation des arts et de l'industrie ne s'y rattachaient souvent. Peut-être les Bourbons de la branche aînée ne les multiplièrent-ils point assez; affables, dignes et bons, ils n'avaient qu'à gagner en se faisant connaître le plus possible à la France. Lyon prit un essor considérable sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X; paralysé sous l'Empire, et réduit plusieurs fois aux extrémités les plus cruelles, son commerce eut un grand élan dès l'avénement de la Restauration. Les soies augmentèrent considérablement de valeur; les magasins encombrés se vidèrent, et le nombre des métiers en activité s'accrut de plusieurs milliers. Il y eut dans la ville une amélioration matérielle très sensible; j'indiquerai rapidement les travaux publics qui furent exécutés pendant les quinze années de la Restauration.

On termina quelques monuments commencés sous l'Empire et demeurés inachevés. Le pont de Serin fut livré à la circulation en 1815; celui d'Ainay était peu avancé. En 1817, le préfet du Rhône, comte de Chabrol, proposa à l'administration des Hospices de le terminer, et de se substituer au Gouvernement moyennant la concession d'un péage pour quatre-vingt-dix-neuf années; les Hôpitaux acceptèrent, ils n'avaient guère à supporter qu'un tiers de la dépense. Long de 114 mètres entre les culées, le pont d'Ainay a 9 mètres de largeur; il est formé de cinq piles en pierre qui supportent une charpente en bois. On le livra en 1818 à la circulation [1]. Sa construction n'avait pas

1. — Pendant le cours de cette année 1818 le préfet du Rhône fut installé dans l'ancien monastère des Jacobins, qu'un décret impérial de 1810 avait affecté à cette destination. Il avait fallu de grands travaux et une dépense de plus de quinze cent mille francs pour mettre le vieil édifice en état de recevoir les bureaux et son nouvel hôte. Ainsi restaurée, la Préfecture se compose d'un corps de logis central, précédé par deux ailes parallèles qu'unissent une galerie et une grille en fer. Cet immense bâtiment a un aspect peu agréable, et sa distribution intérieure est peu commode. Le jardin est humide, insalubre, et dominé par les maisons du voisinage.

Ce fut en 1818 que M. Menoux, conseiller de préfecture, posa la première pierre des nouveaux bâtiments de l'Ecole vétérinaire; poussés avec peu d'activité, les travaux furent bientôt complètement interrompus.

toute la solidité désirable ; des réparations considérables devinrent nécessaires en 1835. Tant de relations unissaient le quartier des Broteaux à la rive gauche du Rhône, qu'un nouveau pont sur ce fleuve était reconnu indispensable, surtout au niveau de la maison du Concert. Une compagnie se présenta; mais le long privilége de la compagnie Morand était un obstacle : une fusion des deux sociétés concilia leurs intérêts. La première pierre fut posée du côté de la ville le 6 avril 1826; deux années suffirent à l'achèvement des travaux. Ce pont a des piles en pierre et une charpente en bois; sa construction ne manque ni d'élégance ni de solidité. On le nomma pont Charles X, mais les vicissitudes politiques lui imposèrent bientôt une autre dénomination.

Deux édifices d'un genre monumental, le Grand-Théâtre et le Palais de Justice, marquèrent le passage de la Restauration à Lyon.

Devenue insuffisante pour le service de la population, la jolie salle de spectacle, ouvrage de Soufflot, avait un autre défaut : elle menaçait ruine. Assises sur les anciennes constructions du canal de jonction entre les deux fleuves, ses murailles s'étaient lézardées. Une restauration aurait été fort coûteuse, le Conseil municipal préféra bâtir un édifice entièrement neuf. Il commença par acheter, en 1827, l'ancienne salle qui était devenue une propriété particulière, et la fit démolir aussitôt : la première pierre de la nouvelle salle fut posée le 19 août 1828, et l'édifice livré au public en 1830. Construit d'après les plans de MM. Chenavard et Pollet, le Grand-Théâtre avait une forme circulaire, et se faisait remarquer par la majesté de son aspect et par la pureté du style grec; mais sa distribution intérieure était peu commode, et il y avait beaucoup de places perdues. Les théâtres d'Italie n'ont pas de façades remarquables; rien à l'extérieur n'a été donné au coup d'œil, mais à l'intérieur tout a été fait dans l'intérêt de l'art et pour le bien-être des spectateurs. Abel de Pujol a peint le plafond du théâtre, Perlet a décoré le foyer; construit avec une extrême solidité, cet édifice a absorbé plus de quatre millions. Le Palais de Justice devait coûter bien davantage, et présenter des défauts beaucoup plus graves. En 1827, le Conseil général du département du Rhône et le Conseil munici-

pal, aidés par le concours du Gouvernement, votèrent l'érection de cet édifice : il y eut quelque hésitation sur l'emplacement qu'on choisirait. Le quartier Perrache offrait le grand avantage d'un espace de dimensions en quelque sorte illimitées; le quartier de l'Ouest avait une position plus centrale et un droit acquis : il obtint la préférence. On donna pour périmètre au Palais de Justice l'intervalle compris entre les rues Trois-Maries et Portefroc d'une part, et de l'autre le port de Roanne et le côté oriental des maisons de la rue Saint-Jean. Une prison, dépendance obligée du Palais, eut cette rue pour limite à l'Ouest. Ces dispositions prises, Baltard, architecte imposé pour l'édifice, se mit à l'œuvre; on sait quels ont été les résultats de ses travaux : tout fut sacrifié à l'effet d'une colonnade d'ordre corinthien plaquée contre un vaste corps de bâtiment sans symétrie, et écrasée par une énorme maison qui en est voisine. Rien de plus incommode que la distribution intérieure : la prison est trop étroite, peu sûre et médiocrement salubre; elle manque d'air et de lumière. Ce malencontreux Palais, qui n'est point encore terminé, a pesé d'un poids énorme sur le budget de la ville et du département du Rhône.

Baltard ne fut guère plus heureux dans la construction de la prison de Perrache, autre monument de la Restauration à Lyon. Lorsque l'administration eut décidé qu'une maison de correction serait bâtie en remplacement de celle de la rue Saint-Joseph, elle désigna d'abord un emplacement sur la rive gauche de la Saône, non loin du cours du Midi; mais un lieu semblable avait de graves inconvénients sous le rapport de la salubrité, on en choisit un autre, dans des conditions bien meilleures, sur la rive droite du Rhône. Bâtie avec peu de solidité pour une population présumée de deux cents détenus, la maison de correction devint insuffisante quand elle en reçut quatre cents. Cet inconvénient ne saurait être reproché à l'architecte; mais Baltard est responsable de l'incommodité des aménagements intérieurs. Huit corps de bâtiments isolés par des cours et liés par des galeries composent l'édifice; ils renferment diverses catégories de prisonniers, qui n'ont pas de communications ensemble. Cent vingt enfans occupent deux de ces divisions; ils reçoivent dans l'établissement une éducation élémentaire complète, et apprennent

sur les deux rives de la Saône pour le voir passer. On lui offrit, le 8, un banquet patriotique : MM. de Corcelles, Couderc et Alexis de Jussieu prononcèrent des discours dont quelques paroles étaient prophétiques. Le général, à son départ, fut salué par de chaleureuses acclamations; il avait été pris comme un drapeau par l'opinion publique alarmée et indignée. Si M. de Brosses eût suivi son premier mouvement, il eût interrompu par une manifestation vigoureuse le cours de cette ovation menaçante; mais Lafayette et ses amis n'avaient pas dépassé les limites de la légalité. C'eût été d'ailleurs une mesure hasardeuse; il ne s'agissait pas, au mois de septembre 1829, d'un mouvement sans but et conduit, comme celui de 1817, par quelques hommes sans consistance : M. de Brosses avait en face de lui une partie de l'élite de la société lyonnaise, des hommes considérables et en grand nombre, tout un peuple enfin qui n'aurait pas accepté paisiblement un acte arbitraire. Le préfet reçut quelques jours après un autre enseignement; il y eut, le 12 septembre, une touchante cérémonie au tombeau de Mouton-Duvernet : vingt mille citoyens s'étaient rendus à Loyasse dans le plus grand ordre, le crêpe au bras ; plusieurs discours furent prononcés, on remarqua celui du général Bourguignon. Un journal rédigé avec talent servait d'organe aux idées libérales ; enfin diverses sociétés secrètes, dont je n'ai point à faire l'histoire, agissaient dans le même sens, quoique avec moins de succès peut-être.

L'expédition d'Alger ne donna point le change à l'opinion, et le peuple ne prit aucune part à la fête que le lieutenant-général Paultre de Lamothe improvisa pour faire honneur au maréchal de Bourmont, ministre de la guerre. Arrivé à Lyon le 28 avril 1830, à cinq heures du soir, le duc d'Angoulême n'entendit point le sourd frémissement des masses au travers de son entourage doré. Il descendit à l'hôtel de la Préfecture au bruit de salves d'artillerie; une batterie de bombes avait été placée sur le fort Saint-Jean, tous les édifices publics étaient illuminés, et les troupes de la garnison formaient la haie. Elles furent passées en revue par le prince le lendemain matin à sept heures; c'étaient le 6e et le 40e régiment de ligne, et le 10e régiment de chasseurs à cheval. Aussitôt après eurent lieu les présentations, puis le duc partit pour Valence. Il revint le 11 mai : une cavalcade

d'honneur, composée de cent quarante jeunes gens, et conduite par le lieutenant-général Paultre de Lamothe qui avait pour le duc d'Angoulême une affection particulière, alla au-devant de S. A. R. Les chefs de l'institution Aynès et Sauvignet avaient fait ériger un arc de triomphe sur la route de la Guillotière, au lieu des Hirondelles. Le cortége arriva à l'hôtel de la Préfecture à cinq heures et demie du soir. M. d'Haussez, ministre de la marine, y était descendu à trois heures. Le lendemain, malgré le mauvais temps, S. A. R. se rendit à la nouvelle prison de Perrache et y fut reçue par le président de la Commission administrative. Elle alla ensuite voir les chantiers de MM. Seguin, près de la caserne de l'indiennerie; M. de Lacroix-Laval lui présenta le plan nouveau de la presqu'île de Perrache, et fut écouté avec intérêt. Le duc visita l'entrepôt des sels, dont le caractère monumental parut lui plaire; il quitta Lyon le 16, après avoir reçu l'institution des sourds-muets. Pendant ces démonstrations officielles, les événements et l'opinion marchaient : Lyon avait fait ses derniers adieux aux Bourbons de la branche aînée.

§ IX. Un bruit vague de la publication, par le Moniteur, des ordonnances de juillet, circula dans Lyon le 28 : on annonçait un coup d'état. Le numéro de ce jour du journal le Précurseur parla de ces rumeurs encore incertaines, et s'exprima avec énergie. Le lendemain il déclara qu'un ministre coupable avait brisé le palladium du trône, et que la charte était violée : des lettres particulières confirmèrent le fait. Sommé le 29 par un commissaire de police de reconnaître la suspension de la liberté de la presse, le Précurseur s'y refusa; seul de tous les journaux de la ville, il ne fit pas sa soumission, et repoussa comme illégaux et attentatoires à la propriété les actes qu'on lui notifiait. Il paraîtrait, disait-il, tant qu'une force majeure ne lui en ôterait pas la possibilité, ce qu'il fit en effet : son imprimerie fut envahie par des agents de police au nom du préfet; le journal n'en fut pas moins publié, quoique mutilé.

Cependant l'agitation croissait parmi les Lyonnais; ils savaient qu'on se battait à Paris. Le 31 juillet, quelques-uns d'entre eux se rendirent auprès du préfet et lui demandèrent, dans l'intérêt du maintien de la tranquillité publique, l'autorisation de se consti-

tuer en garde nationale. Surpris désagréablement par cette communication, M. de Brosses exigea une demande par écrit. Des attroupements considérables se formèrent aux Broteaux, sur la place des Terreaux et sur les quais. Une proclamation du préfet, qu'on afficha dans la soirée, ne calma nullement l'anxiété générale; des postes nombreux de troupes de ligne et des piquets de cavalerie observaient les groupes. Toute la ville attendait avec la plus vive inquiétude des nouvelles de Paris; on remarqua que les armoiries royales avaient été mutilées et biffées sur les panneaux des messageries, et déjà on pressentait les premiers succès du peuple. Une commission provisoire se forma pour diriger le mouvement de Lyon et accélérer l'organisation de la garde nationale : comme elle ignorait les événements de Paris, son rôle n'était pas sans danger ; elle fit preuve d'activité et de courage.

Une députation de citoyens fit, le 31 juillet, de nouvelles instances auprès de M. de Brosses pour obtenir de lui l'invitation de constituer la garde nationale. Le préfet répondit encore d'une manière évasive : ce qu'il voulait, c'était gagner du temps. Le lieutenant-général Paultre de Lamothe ne recevait point d'ordres du Gouvernement; moins résolu que M. de Brosses, sans doute parce qu'il avait une responsabilité plus grande, et qu'un mot de lui pouvait faire couler des flots de sang, il ne savait à quelles mesures s'arrêter. Désavouée par l'autorité, la garde nationale prit le parti de se constituer elle-même : en peu d'heures quinze cents hommes furent équipés et armés. Cette milice citoyenne avait une grande force morale; elle demanda instamment à occuper l'Hôtel-de-Ville, où se trouvaient réunis le lieutenant-général, le préfet et le premier adjoint au maire, le courageux M. de Verna. M. de Brosses refusa; il fit afficher dans la journée une proclamation dans laquelle il invitait le peuple de Lyon à la confiance: il ajoutait que l'administration avait vu avec inquiétude des rassemblements se former et s'organiser sans le concours d'aucune autorité légale, et qu'elle s'occuperait de la formation d'une garde urbaine, expression qui fut remarquée. Le 4e régiment de chasseurs à cheval arriva dans la soirée, et eut peine à se frayer un passage au travers de la population descendue tout entière dans les rues. A cinq heures et demie du

soir, les gardes nationaux furent enfin admis dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, dont ils firent le service concurremment avec la troupe de ligne. Ainsi, la révolution s'était terminée à Lyon sans effusion de sang et sans qu'on y eût encore reçu la nouvelle de la victoire du peuple de Paris. Une dépêche télégraphique, adressée le 1er août au lieutenant-général, lui reprocha son silence après la communication qu'il avait dû recevoir le 31, et le rendit responsable du sang qui serait versé. Le général Paultre de Lamothe n'avait déjà plus sa liberté d'action; on le surveillait de près, et il était en quelque sorte prisonnier. Le général Verdier fut appelé au commandement de la garde nationale.

M. de Brosses résistait encore au mouvement populaire le lundi 2 août; indifférent au danger qu'il pourrait courir, il fit arborer le drapeau blanc sur la galerie de la Préfecture. Cette manifestation imprudente pouvait avoir les suites les plus graves; le peuple indigné poussait de grandes clameurs, et menaçait d'envahir l'hôtel. La garde nationale, qui occupait le poste, déclara qu'elle ne répondait plus du maintien de la paix publique; cependant le préfet s'obstinait, et il fallut le contraindre en quelque sorte pour arracher de lui l'autorisation tacite de retirer le drapeau. Dans la journée, les prisonniers à Saint-Joseph se mirent en pleine révolte, repoussèrent et maltraitèrent leurs gardiens, brisèrent tout ce qui leur tomba sous la main et se barricadèrent. Sommés de rentrer dans l'ordre, ils résistèrent à toutes les injonctions, et répondirent en lançant à la force publique des menaces et des projectiles; il fallut faire feu Deux de ces malheureux furent tués.

Le 3 août, le drapeau tricolore fut inauguré dans la matinée sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, en présence d'un corps nombreux de gardes nationaux, des troupes de la garnison, et d'une multitude de citoyens étonnés de ce spectacle et qui en croyaient à peine leurs yeux. Le général Verdier remit à la milice citoyenne le drapeau aux couleurs nationales, et le défilé eut lieu devant lui. Bientôt après le général Bachelu vint prendre le commandement de la dix-neuvième division militaire; il constitua la municipalité provisoire en vertu des pouvoirs qui lui avaient été délégués par le duc d'Orléans, lieutenant-général du

royaume. M. Prunelle fut nommé maire en remplacement de M. de Lacroix-Laval; MM. Terme, Victor Beaup et Arlès-Dufour succédèrent à MM. de Verna, Chalandon et de Gatelier, adjoints. MM. de Boisset, Evesque et Dugas furent maintenus. M. Paulze d'Ivoy prit possession de l'hôtel de la Préfecture.

Le 7 août, Louis-Philippe reçut le titre de roi des Français; une proclamation du maire à ses concitoyens annonça ce grand événement aux Lyonnais, qui l'accueillirent avec une vive satisfaction. On arrêta qu'une adresse de félicitation serait portée par une députation au roi, et que tous les citoyens la signeraient. Une brillante revue de la garde nationale eut lieu le 29 août; vingt mille soldats-citoyens s'y rendirent. Il n'y avait point encore de dissidences politiques parmi les hommes de juillet, et tous les cœurs s'unissaient dans un même sentiment de joie et d'orgueil au souvenir des événements qui venaient de s'accomplir.

CHAPITRE IX.

LYON SOUS LE GOUVERNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE.

(1830-1847.)

§ 1. Situation de Lyon après les journées de Juillet 1830. — § 2. Détresse des classes ouvrières; le tarif en 1831. — § 3. Journées de novembre 1831. — § 4. Entrée à Lyon du prince royal; état des partis; progrès des idées républicaines. — § 5. Association des mutuellistes; Lyon devenu le champ de bataille de la monarchie constitutionnelle fondée en 1830, et du parti radical. — § 6. Journées d'avril 1834. — § 7. La question de l'indemnité à la Chambre des députés. — § 8. Inondation de 1840. — § 9. Le duc d'Aumale et le 17e léger à Lyon; le duc et la duchesse de Nemours. Camp de Dessine. Le duc et la duchesse d'Aumale à Lyon.

§ I. Un des premiers résultats d'une révolution même heureuse et légitime, c'est un temps d'arrêt dans les opérations commerciales, et quelque perturbation dans un grand nombre d'intérêts privés. Liée intimement à la paix, l'industrie s'alarme facilement; dès qu'elle a conçu quelques craintes fondées ou non, les capitaux disparaissent et se cachent: beaucoup d'ouvriers sont sans ouvrage et sans pain. C'est ce qui eut lieu à Lyon après la révolution de Juillet: on appréhendait une conflagration générale; la guerre paraissant imminente, peu de commissions furent adressées à la fabrique de Lyon. Cet état d'incertitude sur le maintien de la paix se prolongea pendant un

temps assez long, et eut des conséquences fâcheuses, soit pour les ouvriers en soie, soit pour le maintien de la tranquillité publique dans la ville.

Un des moyens de ramener la sécurité dans les esprits, c'était de faire connaître aux Français les princes que la volonté nationale avaient appelés au gouvernement du pays. Le jeune duc d'Orléans entreprit, dans les départements du centre, un voyage qui lui réussit très bien : on remarqua avec un agréable étonnement la facilité de son élocution, sa présence d'esprit, la simplicité de ses manières et sa justesse d'idées. Examiné avec grande attention par les amis et par les ennemis de la révolution de Juillet, le jeune duc soutint parfaitement cette épreuve : son rare mérite eût fait sensation même dans une condition privée. Il arriva à Lyon le 18 novembre, sans l'éclat d'une réception officielle, sans cortége, sans aucune de ces démonstrations solennelles qui trompent si facilement les princes sur les sentiments véritables des populations. Après avoir reçu les autorités constituées, et répondu avec aisance et gravité aux discours de leurs orateurs, le duc d'Orléans passa, le 19, au Champ-de-Mars, une revue de quarante mille gardes nationaux, venus non-seulement de la ville et de ses divers faubourgs, mais encore de Givors, de Vienne et de Villefranche. Tout le peuple de Lyon garnissait les talus de l'enceinte, les avenues du Champ-de-Mars, les toits des maisons voisines, et la surface entière de la presqu'île. Le prince, en uniforme de colonel du 1er régiment de hussards, parut à une heure accompagné des lieutenants-généraux Baudrand et Bachelu; il fut reçu par le préfet et par les maires : M. Paulze-d'Ivoy lui adressa une courte allocution. Arrivé auprès de l'estrade qui avait été préparée pour le recevoir, le prince fit approcher les députations des divers corps sous les armes, et, après avoir réclamé le silence par un geste, il leur remit le drapeau tricolore en adressant à ses camarades, ainsi qu'il les appelait, de patriotiques paroles. Le commandant Acher le remercia au nom de la garde nationale, qui défila devant S. A. R. en colonnes serrées. Il y eut le lendemain une autre revue, celle des troupes de la garnison, composée d'un régiment de dragons et du 38e de ligne; on conduisit ensuite le prince à l'Hôtel-Dieu, au Palais des Arts et dans quelques mai-

sons de fabrique. Il se rendit sur un paquebot à vapeur à l'Ile-Barbe, mêlé aux canonniers de la garde nationale dont il avait revêtu l'uniforme, et visita le bel établissement de MM. Berna et Sabran, à la Sauvagère. Un bal fort beau lui fut donné le soir par la garde nationale; il y vint de bonne heure, dansa beaucoup, se mêla constamment aux groupes, et se montra jeune homme d'excellentes manières et d'une distinction parfaite. Le duc d'Orléans partit de Lyon le 21, après avoir remercié les Lyonnais de l'accueil cordial qu'il en avait reçu, par une lettre gracieuse adressée au préfet.

La ville avait présenté un aspect fort animé pendant les trois journées du séjour du prince; magasins et ateliers s'étaient fermés spontanément : cette joie et cette concorde ne devaient pas avoir une longue durée. Il y avait eu beaucoup de misère pendant l'année 1831, et plusieurs milliers d'ouvriers étaient toujours sans ouvrage. Encombrés d'étoffes et sans commissions, les fabricants s'étaient vus obligés de réduire de plus en plus les salaires; de terribles événements s'approchaient.

§ II. Seize ans se sont écoulés depuis le fatal mois de novembre 1831 : pendant ce long espace de temps, beaucoup de révélations ont été faites; chacun a dit ce qu'il savait. On peut donc raconter aujourd'hui les journées de novembre 1831 et d'avril 1834 avec une connaissance complète des faits, et sans courir le risque d'irriter des passions politiques amorties depuis si longtemps. Désintéressé dans ces débats et sans engagements personnels, l'historien de Lyon n'a point à se commettre dans la mêlée d'opinions dont le choc a eu de si terribles conséquences; il doit se maintenir avec calme et sérénité au-dessus de la polémique des partis, et il serait inexcusable, si, rapporteur infidèle des faits, il se servait de sa position de juge pour raviver des querelles à jamais éteintes. Ouvriers et soldats étaient de la même famille, et avaient le même sentiment intime de la bonté de leur cause : victimes d'une lutte qui leur était étrangère, ceux-ci succombèrent pour obéir au devoir du soldat; ceux-là moururent pour repousser une agression et pour maintenir une concession qu'ils considéraient comme un droit acquis. Le sang qui a coulé des deux parts appartenait à la France; son

effusion impie sera pour elle à jamais un objet de regrets et de larmes. [1]

Quelques mots sur la situation des classes laborieuses à Lyon, au mois de novembre 1831, sont peut-être nécessaires pour l'intelligence des événements. Depuis un quart de siècle les ouvriers en soie avaient cessé d'être ce qu'ils s'étaient montrés avant la révolution de 1789, une nombreuse catégorie d'artisans formant une race à part et physiquement dégradée. Logés dans les masures sans air et sans soleil des vieux quartiers de la ville, entassés dans des ateliers infects à Saint-George, à la Grand'Côte, et dans des rues de l'intérieur, étroites, sombres et toujours humides; mal payés, mal nourris, étrangers à toute instruction élémentaire, ces ouvriers étaient facilement reconnus entre tous à leur langage, à leurs manières, à leur démarche, et surtout à l'air souffrant et maladif du plus grand nombre : mais la Révolution de 1789 amena un changement heureux dans leur condition matérielle. Sous le Consulat et sous l'Empire on bâtit pour eux, et en grand nombre, des maisons très bien disposées quant à la salubrité; une ville neuve, la Croix-Rousse, s'éleva pour les recevoir. Mieux logés et mieux payés, ils se nourrirent mieux; leur constitution physique s'améliora sensiblement, leur intelligence grandit, et le type curieux de l'ancien canut disparut pour toujours. Tout entiers à leurs travaux, et employés de bonne heure dans l'atelier, les ouvriers en soie ne s'occupèrent pas de politique; on ne les vit point prendre part à la Révolution de 1830 : spectateurs impassibles des événements, ils attendaient pacifiquement le gouvernement que la France voudrait bien se donner. Ce qui leur importait, c'était le prix de la main-d'œuvre, et la question des salaires passait chez eux bien avant la question politique. Sans avoir contracté des besoins factices, ils avaient plus d'occasions de dépenses, par cela même qu'ils étaient mieux logés, vêtus et

1. — Mêlé à divers titres aux différentes scènes de ce drame, et en position d'être bien informé par mes relations personnelles avec les principaux acteurs des deux partis, j'ai suivi avec le plus vif intérêt la marche des événements. J'en parlerai sans passion, et avec le même calme et la même impartialité que s'il s'agissait d'un fait de l'histoire du moyen-âge. Fidèle au principe que j'ai mis constamment en pratique, je m'abstiendrai le plus possible de citer des noms d'hommes vivants, et de raconter les anecdotes particulières.

nourris. Dépendants des fabricants, en ce sens qu'ils en recevaient du travail et leurs moyens d'existence, ils n'en étaient nullement maltraités, et n'auraient pu l'être : il y avait des deux parts liberté entière. On ne les considérait point comme une race inférieure et avilie, l'administration et les citoyens des autres classes les traitaient avec de justes égards. Mais depuis plusieurs années les salaires s'étaient progressivement amoindris, et ils étaient tombés si bas que l'ouvrier ne pouvait plus vivre. Son état de gêne allait toujours croissant, et rien n'annonçait des temps meilleurs. Quand le commerce a une grande activité, les métiers ne suffisent pas aux demandes: fort recherchés alors, les ouvriers demandent et obtiennent des augmentations successives du prix de la main-d'œuvre; mais dès que les commandes diminuent, le fabricant, qui craint d'encombrer ses magasins d'étoffes, sans acheteurs, réduit le nombre des métiers, et, pour continuer à être occupé, l'ouvrier se résigne à une diminution du salaire. Ces vicissitudes de la fabrique ont toujours existé et sont inévitables: l'étoffe vaut plus ou moins, selon qu'elle est plus ou moins demandée; l'ouvrier est payé bien ou mal, selon que les produits de son travail sont en hausse ou en baisse; le fabricant met à la façon un prix plus ou moins élevé, suivant celui que lui-même a obtenu du commissionnaire. Telle est la vie intime de l'industrie des étoffes de soie à Lyon.

La fabrique se composait ainsi au mois de novembre 1831 : environ trente mille compagnons-ouvriers sans domicile fixe, travaillant tantôt chez un maître, tantôt chez un autre, sans frais et sans loyer à leur charge, et ne recevant que la moitié du prix de la façon; huit mille chefs d'atelier, ouvriers domiciliés, dont chacun est propriétaire de trois ou quatre métiers, rarement plus; enfin sept cent cinquante fabricants, industriels qui fournissent les matières premières, payent les ouvriers, et courent toutes les chances de la spéculation. Un nombre considérable de métiers chômaient; ceux qui battaient ne rapportaient à l'ouvrier, pour un travail de seize heures, qu'un salaire insuffisant. Sans commandes des commissionnaires, et de plus en plus pressés par les progrès croissants de la concurrence étrangère, surtout pour le tissage des étoffes unies, les fabricants se fai-

saient entre eux une guerre inintelligente, baissaient le prix de leurs étoffes, et, pour ne point être en perte, cherchaient quelquefois à regagner sur le salaire la concession qu'ils faisaient à l'acheteur.

Mais les ouvriers ne pouvaient la supporter, et ils n'avaient pas, comme le fabricant, la possibilité d'attendre des temps meilleurs; il fallait vivre cependant. L'idée leur était venue plus d'une fois d'obtenir un tarif, c'est-à-dire un minimum du prix des façons; ils y revinrent, et, pour parvenir à leur but, présentèrent leurs doléances au nouveau préfet du Rhône, M. Bouvier-Dumolard. Le préfet les écouta avec beaucoup d'attention et d'intérêt, trouva leurs réclamations fondées, et invita les fabricants à s'entendre avec les délégués des ouvriers. Plusieurs réunions eurent lieu au mois d'octobre à la Préfecture, sous la présidence de M. Bouvier-Dumolard, en présence de membres de l'administration municipale et de la Chambre de commerce. Après d'assez longs pourparlers, les bases d'un tarif des façons furent discutées entre les délégués des ouvriers et ceux des fabricants : pendant ces débats, plusieurs milliers d'ouvriers, venus sans désordre et silencieusement de la Croix-Rousse, encombraient la place et la cour de la Préfecture. Informé de ce rassemblement, M. Bouvier-Dumolard descendit en costume, se mêla aux groupes, et invita les ouvriers à se retirer en paix pendant qu'on délibérait sur leurs intérêts. Les ouvriers obéirent; ils se retirèrent, marchant par longues files, dont les chefs tenaient une baguette à la main. On convint enfin du tarif (c'était le 25 octobre), et le préfet donna connaissance de cette décision aux parties intéressées. Il avait accueilli en quelque sorte officiellement les réclamations des ouvriers : ceux-ci avaient dès-lors un droit acquis; ils reçurent la nouvelle de l'adoption du tarif avec les témoignages de la satisfaction la plus vive.

Mais les fabricants ne forment point une corporation dont les membres sont solidaires les uns pour les autres; ils ne se regardèrent point comme liés par les engagements de ceux des leurs qui s'étaient portés d'office leurs représentants. Beaucoup pensaient qu'un tarif, immuable de sa nature, ne pouvait s'appliquer à des règlements de salaire nécessairement variables comme les chances commerciales : la plupart refusèrent de l'ouvrage

aux métiers. Désappointés par cette détermination, les ouvriers réclamèrent, de la justice de l'administration et du Conseil des prud'hommes, l'exécution du tarif librement débattu et consenti : ils se plaignirent avec amertume d'une conduite qu'ils attribuèrent à la rapacité et à la mauvaise foi. Quelques paroles au moins imprudentes, prononcées par deux ou trois fabricants, furent considérées comme l'expression de la pensée de tous, et le tort de quelques-uns fut reproché à la classe entière.

Cependant l'agitation et le malaise de la situation croissaient : assailli par des sollicitations contradictoires, M. Bouvier-Dumolard écrivit au Conseil des prud'hommes que le tarif n'était obligatoire pour personne, et qu'on ne devait le considérer que comme une base pour régler les transactions entre les fabricants et les ouvriers. Le Conseil des prud'hommes n'avait et ne pouvait avoir aucune action contre les infractions au tarif. L'exaspération des ouvriers était extrême; leur droit avait été reconnu, et l'on n'en tenait aucun compte. Il y eut une cessation générale de travail à la Croix-Rousse, et de nombreux attroupements se formèrent dans le populeux faubourg : on n'y entendait ni cris ni menaces; la foule ne manifestait aucune pensée de désordre; elle se bornait à la suspension du travail, malgré sa violente irritation.

C'est dans cette disposition des esprits qu'une revue générale de la garde nationale eut lieu sur la place Bellecour, le dimanche 20 novembre. Beaucoup de chefs d'atelier faisaient partie de la milice citoyenne, et, le fusil au bras, marchaient sous le même drapeau, à côté des fabricants; il n'y eut cependant point de collision, et rien ne fit prévoir les événements du lendemain. Les forces militaires que l'administration avait sous sa main, se composaient de deux bataillons du 66e de ligne, du 12e dragons, d'un bataillon du 13e de ligne et de quelques compagnies du génie, en tout deux mille cinq cents hommes environ, aux ordres du lieutenant-général Roguet, brave militaire, mais peu familier avec les localités, perclus de douleurs et en mauvaise intelligence avec le préfet : il n'avait ni le genre de capacité ni le nombre de soldats que les circonstances réclamaient.

On ne s'abusait plus sur la situation inquiétante de la Croix-Rousse : une étincelle pouvait y allumer un dangereux incendie;

la moindre cause suffirait pour rendre hostile cette population exaspérée de vingt mille ouvriers qui s'assemblaient sur la place, et s'animaient de plus en plus au récit de leurs souffrances et de leurs griefs. Un conseil des principaux fonctionnaires et des officiers supérieurs de la garde nationale fut tenu à la Préfecture pour délibérer sur les mesures qu'il convenait de prendre ; malade ou mécontent, le général Roguet n'y vint pas. On décida qu'à la pointe du jour (lundi 21 novembre) on placerait un fort détachement de troupes de ligne à la barrière de la Croix-Rousse, point de communication du faubourg avec la ville, et qu'un bataillon de la garde nationale, appuyé par trois cents soldats, occuperait la place et disperserait les rassemblements. Obstiné dans sa sécurité profonde, le maire de la Croix-Rousse ne prit aucune mesure pour maintenir la paix publique.

§ III. Lundi 21 novembre, à sept heures du matin, un jour pâle et froid commençait à poindre : trois à quatre cents ouvriers se formèrent en groupes. Quelques-uns d'entre eux allèrent d'atelier en atelier pour s'assurer qu'aucun métier ne battait; tous étaient unanimes dans la volonté d'empêcher le travail jusqu'à ce que le tarif fût reconnu et exécuté. Quelques pensées de résistance plus active se présentaient à leur esprit : chacun d'eux sentait qu'il valait un soldat, et qu'il trouverait dans son courage les moyens de suppléer aux armes et à la science militaire; tous enfin étaient bien déterminés à se faire justice eux-mêmes, si l'on persistait à la leur refuser. Le faubourg entier était debout : l'administration fit marcher, pour le soumettre, un peloton de cinquante gardes nationaux qui furent entourés et désarmés en un instant. C'était un commencement de lutte : grand nombre d'ouvriers, allant quatre par quatre, se dirigèrent vers la ville et, descendant la Grand'Côte, rencontrèrent chemin faisant les grenadiers de la première légion de la garde nationale, qui montaient avec la mission de rétablir l'ordre; beaucoup de fabricants se trouvaient dans leurs rangs. Quand les deux troupes se trouvèrent face à face, elles s'arrêtèrent menaçantes : aux sommations du bataillon, les ouvriers répondirent par des refus énergiques; quelques-uns avaient des fusils et des cartouches. De quel côté partit l'agression ? on l'ignore, mais le feu commença :

une balle blessa un officier à la cuisse; une autre perça l'épaule d'un tambour; quelques ouvriers tombèrent grièvement blessés. Repoussés par une force supérieure, les gardes nationaux firent leur retraite en désordre, et la colonne qui descendait remonta à la Croix-Rousse dans le plus violent état d'excitation.

Son retour est le signal de l'explosion : au même instant, et comme si elle eût été frappée d'une commotion électrique, toute la population du faubourg court aux armes; la garde nationale de la Croix-Rousse passe aux insurgés; de fortes barricades s'élèvent à l'entrée de la Grande-Rue, et les ouvriers exaspérés déploient leur drapeau, sur lequel on lit cette devise devenue célèbre : « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant. »

A midi la barrière de la porte de la Croix-Rousse s'ouvre, et les insurgés voient s'avancer au-devant de leurs avant-postes un groupe doré formé du général Ordonneau, du préfet M. Bouvier-Dumolard, en grand uniforme, et de son secrétaire général M. Alexandre. Les ouvriers ne laissent passer que les trois fonctionnaires, les entourent, les retiennent comme otages, et repoussent avec une grêle de tuiles et de projectiles de tout genre le détachement de gardes nationaux et de soldats qui servait d'escorte; ils ont fait d'importants prisonniers. Répandue avec une grande célérité à la Guillotière, aux Broteaux et dans toute la ville, cette étrange nouvelle donne plus d'activité et de force à l'insurrection. Cependant le préfet se présente sur le balcon de la maison dans laquelle il a été conduit, et adresse des paroles de conciliation aux groupes qui se pressent sous la fenêtre; mais à peine a-t-il commencé, qu'une fusillade bien nourrie se fait entendre sur plusieurs points. A ce bruit, les ouvriers s'écrient qu'ils sont trahis; quelques hommes se précipitent sur M. Bouvier-Dumolard, et lui arrachent son épée. Le général Ordonneau est conduit dans la maison d'un ouvrier, qui lui témoigne beaucoup d'égards et lui sauve la vie.

Chargé de tout le poids des événements, le général Roguet s'est fait transporter à l'Hôtel-de-Ville : il donne à la garde nationale l'ordre de se rassembler; mais douze cents hommes à peine, sur quinze mille, se rendent au lieu qui a été désigné, encore ne peut-on compter sur tous. Beaucoup d'officiers se présentent; quelques-uns sont menacés : aucune compagnie n'a la

moitié de ses hommes. S'abandonnant à une inconcevable apathie, grand nombre de citoyens se renferment chez eux, craignant que les ouvriers ne descendent en masse du plateau. Il fallait agir cependant : soixante dragons et un peloton d'artilleurs de la garde nationale gravissent la côte Saint-Sébastien, et parviennent sur la petite place qui en couronne le sommet. Mais ce point est dominé de toutes parts ; ils ne trouvent d'abri sur aucun point, et d'invisibles tirailleurs les blessent et les tuent sans courir aucune chance de représailles. M. Schirmer, associé de M. Dépouilly, est parmi les morts. Toutefois, artilleurs et dragons tiennent pied jusqu'au soir ; aux approches de la nuit, l'ordre de battre en retraite leur est apporté : ils évacuent en silence la place des Bernardines. Pendant ce temps, sollicité avec vivacité de signer l'autorisation de remettre aux délégués des ouvriers quarante mille cartouches et cinq cents gargousses, le préfet s'y refuse obstinément : il rappelle aux insurgés qu'il a toujours été leur défenseur et leur père ; il les invite à la modération et au respect de la loi. Menacé quelquefois, il ne reçoit cependant aucun mauvais traitement : on le relâche à huit heures du soir ; le général Ordonneau est mis en liberté dans la nuit.

Le général Roguet fait imprimer pendant la nuit une courte et chaleureuse proclamation qui est distribuée le mardi 22, de très grand matin : c'est une invitation aux bons citoyens de prendre immédiatement les armes pour la défense de la loi. On entend dans tous les quartiers les tambours battant le rappel ; mais quelques hommes seulement arrivent : impossible de former une seule compagnie ; ces groupes épars ne reçoivent ni ordres ni direction. Des parlementaires envoyés aux ouvriers sont ou repoussés ou maltraités ; beaucoup de gardes nationaux se réunissent aux insurgés. Quoique augmentée d'un bataillon du 40e, arrivé dans la nuit, la petite garnison est hors d'état de rien entreprendre. Une colonne de soldats du 40e et du 13e, conduite par un chef de bataillon, essaie d'atteindre le plateau de la Croix-Rousse ; harcelée dans sa marche, elle est bientôt arrêtée par une barricade, coupée et mise en pleine déroute.

Inexpugnables chez eux, les ouvriers se précipitent sur la ville, qu'ils ont envahie en quelques instants ; ils ne rencontrent nulle

part de résistance sérieuse, forcent et vident les boutiques d'armuriers, attaquent et chassent les postes, mettent le feu aux pavillons de l'octroi du pont Lafayette et brûlent les registres. Telle est la terreur qu'ils inspirent, que des détachements entiers de troupes de ligne livrent sans mot dire leurs fusils à des pelotons d'ouvriers sans armes. Une troupe de femmes et d'enfants se jette sur la caserne du Bon-Pasteur, et s'en empare; tout garde national isolé court un véritable danger, mais les risques sont surtout pour les artilleurs et pour les dragons. Embusqué sur le pont Morand, l'œil en feu, la bouche écumante et les bras ensanglantés, un nègre pousse un cri sauvage et bondit de joie chaque fois que, d'une balle adroitement lancée, il a jeté à bas un soldat ou un cavalier. Deux fortes barricades ont été élevées, l'une aux Pierres-Plantées, et l'autre aux abords de la rue Neyret : postés dans la maison Brunet, d'insaisissables tirailleurs font un feu meurtrier sur la troupe de ligne, assez mal retranchée dans la rue de l'Annonciade. Il est à peine dix heures du matin, et déjà l'insurrection est complètement maîtresse des Broteaux, de la Guillotière, de Saint-Just et des trois quarts de la ville. Une batterie établie, par ordre du général Roguet, sur le port Saint-Clair, balaie le pont Morand, mais ne saurait tenir longtemps : à quatre heures du soir, la garnison et le peu de gardes nationaux qui s'y sont ralliés sont refoulés sur l'Hôtel-de-Ville et la place des Terreaux ; ils sont maîtres encore du quai Saint-Vincent. Une colonne d'ouvriers, partie de la place des Célestins, se dirige sur l'Hôtel-de-Ville, rencontre dans sa marche un détachement de troupes de ligne encore en station sur la place du Plâtre, reçoit son feu, se détourne et va gagner le quai de Retz par la rue Neuve. La fusillade se fait entendre sur vingt point divers. Menacée et hors d'état de se défendre, la poudrière est au moment de tomber aux mains des insurgés : l'officier qui y commande encloue ses canons, et fait jeter à la rivière une grande quantité de poudre. A sept heures du soir (il est complètement nuit), le combat a cessé.

Un conseil s'assemble à l'Hôtel-de-Ville : le comte Roguet, les généraux Fleury et de Saint-Geniès, le préfet, le procureur général, M. Boisset, premier adjoint, et quelques membres du Conseil municipal sont réunis, et délibèrent sur le parti qu'il

convient de prendre. On reconnaît à l'unanimité que la défense de l'Hôtel-de-Ville est impossible, et que la garnison doit faire sa retraite au plus tôt par le quai Saint-Clair et se retrancher hors de la ville, dans une forte position sur les hauteurs.

A minuit la retraite commence en bon ordre : le 66ᵉ, deux bataillons du 40ᵉ et du 13ᵉ, ce qui reste des dragons et quelques détachements de gardes nationaux se mettent en marche; quatre pièces de canon sont en avant; les soldats du 40ᵉ forment l'arrière-garde. Impossible d'échapper à la surveillance des insurgés: ils ont l'éveil et font feu sur les colonnes, qu'arrêtent un moment trois fortes barricades à l'entrée du faubourg Saint-Clair; mais quelques volées de canon font disparaître ces obstacles, et, se précipitant en masses serrées, les soldats se sont bientôt fait jour, non sans perdre plusieurs hommes : un aide-de-camp du général Fleury est tué. Les ouvriers tirent de toutes les fenêtres du faubourg. Enfin la garnison est parvenue à la Pape et sur les hauteurs de Montessuy; elle y prend position : les derniers coups de fusil ont été échangés.

Réunis une dernière fois, le préfet, les adjoints au maire et le procureur général rédigent une déclaration dans laquelle ils reconnaissent que les forces de toutes armes ayant quitté Lyon, l'insurrection domine tous les pouvoirs et ne laisse aucune force aux magistrats et aux lois. Un détachement d'insurgés prend immédiatement possession de l'Hôtel-de-Ville.

Les ouvriers sont les maîtres; ils peuvent tout et ne songent nullement à se venger. Quelques désordres ont lieu dans la maison du café de la Perle et dans la maison voisine : on jette par la fenêtre des meubles qui sont brûlés sur le quai; mais ces excès n'ont pas de suite. Ce sont les insurgés eux-mêmes qui font la garde auprès des riches magasins des fabricants; ils contiennent les détenus en pleine révolte de la prison de Roanne, et établissent bientôt des postes aux barrières pour le maintien des droits d'octroi, supprimés pendant quelques heures. Mais quel usage feront les ouvriers de leur victoire? ils n'ont aucun plan arrêté, et presque tous, en se battant, n'ont pensé qu'au tarif. Quelques hommes viennent leur parler de république, de changement du gouvernement; ils ne les écoutent point, et les désavouent de la manière la plus formelle. Eux-mêmes transportent

les blessés de l'ambulance de l'Hôtel-de-Ville à l'Hôtel-Dieu, ou dans des maisons particulières; ils n'attentent à la liberté de personne. Bientôt les insurgés rétablissent l'administration municipale à l'Hôtel-de-Ville, et remettent M. Bouvier-Dumolard en possession de l'hôtel de la Préfecture. Quiconque veut sortir de la ville en est le maître : singulière révolution que celle dans laquelle le vainqueur est impatient d'obéir au vaincu! Les ouvriers s'aperçoivent que l'unique fruit qu'ils ont retiré de leur victoire, c'est l'ennui des stations au corps-de-garde et l'obligation de faire en personne un service public fort pénible : ils invitent eux-mêmes les gardes nationaux à se mettre dans leurs rangs en habits bourgeois et à partager avec eux l'occupation des postes. Beaucoup de sang a coulé; il y a eu des deux parts deux cents morts et environ trois cents blessés.

Paris apprit avec stupeur, le 22 au matin, par une dépêche télégraphique, les événements de Lyon; il demeura plusieurs jours sans nouvelles positives; un épais brouillard rendait les signaux impossibles. Le roi et le ministère étaient dans une grande anxiété, et ne s'attendaient nullement à cette catastrophe. M. Bouvier-Dumolard écrivait, en effet, le 19 : « Jamais la tran-« quillité n'a été plus entière; les émeutes ne sont pas et n'ont « jamais été à craindre à Lyon. » Les dépêches du général étaient conçues dans le même sens. Une estafette, envoyée à Paris par un employé supérieur, fit connaître enfin au Gouvernement les faits tels qu'ils s'étaient passés : aussitôt une ordonnance du roi, rendue le 24, envoya à Lyon le prince royal et le maréchal Soult, ministre de la guerre. Casimir Périer fit à la Chambre des députés, le lendemain, un rapport sur l'insurrection des ouvriers de Lyon; les deux Chambres, par l'organe de leurs présidents, présentèrent une adresse à Louis-Philippe, qui répondit avec émotion : on fut rassuré bientôt par l'attitude des ouvriers sur les conséquences de ce grave mouvement.

Le général Roguet avait établi son quartier général à Rillieux, et porté ses avant-postes à Caluire et à Montessuy; de nombreux renforts lui furent bientôt amenés de Bourgoin, de Montbrison et de Vienne, par les généraux Saint-Clair, Tissot et Boudinhon. Arrivés le 28, le prince royal et le ministre de la guerre passèrent en revue sur les hauteurs, au-dessus de Caluire, sept mille cinq

cents hommes des 13ᵉ, 24ᵉ, 40ᵉ et 66ᵉ de ligne, trois escadrons du 12ᵉ dragons et quelques compagnies de gardes nationales. M. Prunelle s'était hâté de quitter Paris à la première nouvelle des troubles de Lyon; il se rendit au camp de Rillieux, accompagné des maires des trois faubourgs, et présenta au prince trente hommes choisis dans tous les corps de métiers : ces ouvriers exprimèrent un vif désir du retour de l'ordre et de la légalité.

§ IV. Le 3 décembre, à midi, le prince royal et l'armée firent leur entrée à Lyon; personne ne songeait à opposer la moindre résistance. Une proclamation énergique du maréchal Soult ordonna le désarmement de la garde nationale et des ouvriers; canons, sabres, fusils, munitions, durent être immédiatement réintégrés dans l'Arsenal. La garde nationale fut licenciée ; tous les corps constitués complimentèrent le duc d'Orléans, qui répondit avec beaucoup de modération et de convenance au discours du maire. Il n'y eut pas de poursuites judiciaires, il y avait eu des torts des deux parts : ceux de l'administration n'étaient peut-être pas les moindres; elle avait accumulé fautes sur fautes. M. de Gasparin fut nommé préfet du Rhône, en remplacement de M. Bouvier-Dumolard.

Cependant l'occupation de la ville par la garnison n'était pas une solution de la question industrielle. Un des premiers actes du Gouvernement avait été de casser le tarif : la force était demeurée à l'autorité; mais des bataillons et des canons, arrivés en grand nombre, n'étaient point une amélioration apportée à la condition critique des ouvriers en soie. L'administration le savait : il ne dépendait pas d'elle de changer la vieille constitution de la fabrique, et d'intervenir dans des transactions dont une liberté entière, pour chacune des parties contractantes, est la condition première. Ce qu'elle fit, c'est ce qui était possible. Les ouvriers obtinrent une proportion plus large dans la composition du Conseil des prud'hommes; huit places sur dix-sept leur furent données, et le droit électoral s'étendit à tout chef d'atelier possesseur de quatre métiers. On créa dans leur intérêt une caisse de crédit dont le Gouvernement, le département et la ville fournirent le capital : elle était destinée à fournir des ressources aux chefs d'atelier par des avances de fonds, faites sur de simples

signatures, au taux le plus modéré. Une députation partie de Lyon alla solliciter auprès du ministère des secours en faveur des ouvriers sans travail, et elle les obtint. Ce qui importait par-dessus tout, le point fondamental, c'était de donner de la sécurité et de l'activité au commerce; les partis politiques ne le permirent pas.

Il s'était fait un changement remarquable dans la situation: d'abord entièrement industrielle, la question tendait à prendre un autre caractère. Organe des opinions avancées, le journal le Précurseur les soutenait avec énergie, conviction et talent; une réunion considérable de négociants, de propriétaires et de citoyens notables de diverses conditions fondèrent une feuille, le Courrier, dont la mission était la défense de la charte constitutionnelle, de la légalité et de la dynastie de Louis-Philippe. Dans un autre ordre d'idées, un journal créé spécialement pour exciter les passions populaires, travailla au renversement des institutions existantes par le dénigrement systématique des hommes et des choses; un autre fut institué tout exprès pour la classe ouvrière, dont il se chargea d'entretenir et d'exciter les ressentiments. Marchant d'abord sur des lignes parallèles, la question politique et la question industrielle convergeaient vers un même point, et devaient nécessairement se réunir dans un temps donné. A ces féconds éléments de troubles vinrent s'adjoindre les missions et les banquets patriotiques; Paris envoya fréquemment à Lyon des émissaires qui organisèrent les moyens d'attaque contre le gouvernement de Juillet, dans une ville dont l'immense population ouvrière offrait un auxiliaire si puissant. Quelques incidents donnèrent plus d'intensité aux passions politiques : traduits pour des vols et pour des meurtres devant la Cour d'assises de Riom, plusieurs des combattants de novembre (ce n'étaient point des ouvriers) reçurent une sorte d'ovation; c'était non-seulement l'impunité, mais encore une adhésion éclatante qu'ils obtenaient pour leur cause. A chaque instant, et pour les motifs les plus légers, la tranquillité publique était compromise, aujourd'hui par un banquet, demain par les crieurs de journaux; de continuelles provocations avaient lieu entre les diverses classes de citoyens, et menaçaient chaque jour de conflits sanglants. Une parfaite harmonie entre les chefs supérieurs de l'ad-

ministration eût été indispensable; elle n'existait point : une mésintelligence profonde, pour ne rien dire de plus, divisait le préfet et le maire. Les légitimistes de Lyon n'avaient pris aucune part aux troubles de novembre; leur rôle fut honorable : ils ne firent rien pour alimenter l'agitation et pour provoquer la chute du gouvernement établi.

Mais, bien servi par les associations, le parti républicain s'était fortement constitué, et il étendait ses ramifications non-seulement à Lyon, mais encore dans les villes voisines. Tout concourait à donner de la force à l'opinion démocratique; elle débordait le pouvoir, et menaçait de tout entraîner. La Charbonnerie lyonnaise n'avait pas d'organisation solide; elle eut infiniment moins d'influence que la Société des Droits de l'homme. Un comité de résistance s'établit et fit une propagande énergique. D'autres associations, celle du Progrès, celle des Amis de la presse, et celle des Hommes libres, marchèrent au même but, malgré de notables divergences dans leurs vues. Cependant les ouvriers en soie échappaient encore, en grande partie du moins, à l'action des radicaux et ne se prononçaient point.

Ils avaient aussi une association entièrement industrielle, il est vrai, et fondée dans un esprit de bienfaisance et d'assistance mutuelle; toute discussion sur des matières politiques ou religieuses lui était expressément interdite. Cette société philanthropique et fort bien organisée était divisée en un grand nombre de loges de moins de vingt personnes; onze loges, désignant chacune deux délégués, constituaient une loge centrale. Composé des présidents de ces loges centrales, un comité avait la direction supérieure de l'institution; il fut remplacé, vers 1833, par un conseil exécutif. Le caractère de l'association changea, lorsqu'elle eut adopté le principe d'une solidarité absolue : quand une plainte adressée par une des loges serait adressée au conseil exécutif, celui-ci, pour arriver au redressement du grief, prononcerait, après délibération, l'interdiction générale du travail. Une conséquence nécessaire de cette prohibition, c'était l'emploi immédiat de mesures coërcitives contre les ouvriers qui maintiendraient leurs métiers en activité. Ainsi constituée, l'association mutuelliste disposait d'une immense force ; en frappant d'interdit cinquante mille ouvriers, elle devenait maîtresse de l'indus-

trie : cette arme puissante, la suspension générale du travail, était un moyen certain de faire revivre le tarif.

§ V. Une réduction de 25 centimes par aune avait été faite, dans quelques maisons de fabrique, sur le prix de la façon des peluches; c'était un rabais très faible. Plainte fut portée au conseil exécutif par les ouvriers qui s'occupaient de ce genre de tissus; une convocation extraordinaire de l'association mutuelliste eut lieu le mercredi 12 février 1834 : deux mille trois cent quarante-un chefs d'atelier étaient présents, douze cent quatre-vingt-dix-sept votèrent la suspension générale du travail, mille quarante-quatre se prononcèrent pour la négative; ils étaient en minorité. L'interdit fut lancé à partir du vendredi 24 février : le même jour, à la même heure, et dans tous les quartiers, les métiers s'arrêtèrent; vingt mille refusèrent le travail. Un certain nombre d'ouvriers auraient voulu continuer à gagner leur salaire, mais le conseil exécutif ne le leur permit pas et les contraignit à l'inaction par des menaces et par des violences. Chaque journée de cette grève faisait perdre aux ateliers 100,000 fr. de façons; huit s'écoulèrent sans changement à cette situation extrême. Quelques pères de famille avaient besoin de pain et de travail; ils demandaient instamment à remonter sur leurs métiers, mais l'association fut inflexible. Six chefs d'atelier mutuellistes, prévenus du délit de coalition, furent emprisonnés, et une instruction judiciaire commença.

On marchait rapidement à une catastrophe; elle était imminente : à leur irritation habituelle contre les fabricants, se joignait, chez beaucoup d'ouvriers, l'orgueil mal dissimulé des journées de novembre; chez quelques chefs de commerce se manifestait cette pensée imprudente, que la paix ne serait pas solidement rétablie à Lyon tant que ces mêmes journées n'auraient pas eu leur contre-partie. De leur côté les sociétés politiques délibéraient : le moment d'une lutte décisive était-il venu? il était évident que l'autorité prenait ses mesures. Puisqu'il était impossible d'éviter la bataille, ne fallait-il pas la livrer lorsque des chances aussi favorables que celles du concours des mutuellistes se présentaient? D'autres faisaient observer qu'on manquait d'armes et de munitions, qu'on n'était point assez assuré de la coopération du peuple, que les intelligences du parti ré-

publicain parmi les troupes de la garnison ne promettaient pas des résultats assez certains, enfin qu'un mouvement précipité pourrait tout perdre, tandis que le succès était certain en différant de quelque temps la bataille. Il y eut de violents débats au sein de la Société des Droits de l'homme; la majorité se prononça pour l'opinion qui voulait qu'on attendît. Un des chefs du parti démocratique se rendit à Paris avec la mission d'exposer le véritable état des choses au comité de la capitale, de prendre le mot d'ordre, et d'amener à Lyon deux hommes énergiques qui dirigeraient le mouvement. Le comité parisien voulut qu'on attendît et qu'on s'abstînt de toute provocation. De grandes dissidences existaient parmi les radicaux : quelques républicains, hommes de conscience et de cœur, intervenaient comme médiateurs entre les fabricants et les mutuellistes, et allaient d'atelier en atelier, recommandant la modération et le respect de la légalité; mais beaucoup de têtes ardentes, qui ne reconnaissaient pas de chefs, demandaient instamment le combat et compromettaient la partie : leur voix devait être nécessairement celle qui serait écoutée. [1]

La loi contre les associations fut rendue; elle atteignait non-seulement celles qui étaient politiques, mais encore les industrielles : cette nouvelle produisit à Lyon une grande effervescence chez les ouvriers et chez les radicaux. Deux mille cinq cent quarante mutuellistes signèrent une protestation; en présence du danger commun, toutes les sociétés secrètes se coalisèrent : celle des Droits de l'homme ne pouvait ni résister au mouvement ni le diriger; elle était complètement débordée.

On était au 5 avril, et l'on avait appelé par-devant le tribunal de police correctionnelle la cause des six chefs d'atelier mu-

1. — L'histoire des sociétés secrètes à Lyon, en 1829 et de 1830 à 1834, a si peu d'importance aujourd'hui et présente un si faible intérêt, que j'ai cru pouvoir me borner à quelques indications générales. M. Louis Blanc, probablement très bien informé, en a dit davantage ; je renvoie à son livre ceux de mes lecteurs qui désireraient plus de détails sur ce point. Si les mesures prises par le gouvernement en 1834, pour résister au parti radical, avaient besoin d'apologie, les révélations de M. Blanc en tiendraient lieu; de si audacieux projets doivent provoquer, de la part de tout gouvernement établi, une répression énergique. Le pouvoir constitué en juillet et la légalité ont usé du droit de légitime défense ; il fallait renverser le parti républicain, ou être renversé par lui : c'est ce que déclare M. Louis Blanc dans les termes les plus formels.

tuellistes prévenus de coalition : grand nombre d'ouvriers encombraient la place Saint-Jean, ainsi que la cour et les avenues de l'hôtel. Après l'interrogatoire des chefs d'atelier et les dépositions des témoins, un grand bruit se fit entendre; le président renvoya le jugement au mercredi suivant. Cette décision fut mal interprétée par les ouvriers; ils virent en elle l'intention, de la part des juges, d'éviter la publicité des débats. Pendant qu'ils se communiquaient avec véhémence leurs impressions, un témoin à charge vint à passer devant les groupes; il venait de dénoncer les violences au moyen desquelles les mutuellistes l'avaient forcé de suspendre son travail. Cet homme fut à l'instant entouré, menacé, frappé ; il fallut l'intervention corps à corps du procureur du roi pour le dégager. Dans le même moment, un détachement du 7e léger se présenta pour faire évacuer une cour dans laquelle se faisait un tumulte qui troublait l'audience : à leur aspect, les ouvriers, violemment émus, crurent à un guet-à-pens, s'écrièrent : « A bas les baïonnettes! » et entourèrent les soldats. Assailli par une multitude exaspérée, ce piquet de soixante hommes eut la prudence de ne pas faire usage de ses armes. Le champ de la mêlée demeura aux ouvriers.

Ils eurent, le lendemain, en quelque sorte occasion de faire la revue de leurs forces à l'enterrement d'un des leurs; huit mille mutuellistes formèrent le cortége : cette démonstration était inquiétante.

On avait renvoyé la cause des six ouvriers accusés de coalition au mercredi 9 avril : ce jour devait être nécessairement celui de la conflagration générale; ouvriers, fabricants, conservateurs, radicaux, soldats, fonctionnaires, citoyens de toutes les conditions, s'y attendaient et le disaient dès la veille. Les chefs du parti ennemi du Gouvernement voulaient-ils encore éloigner la crise et s'abstenir de toute agression directe? peut-être, mais leur mot d'ordre n'était pas attendu ; ils n'étaient plus les maîtres de la situation, et ne pouvaient plus contenir l'exaltation de quelques-uns de leurs hommes. Quelles étaient les forces dont disposait l'administration dans cette situation critique?

Avertie et menacée depuis longtemps, elle avait eu tout loisir pour faire ses préparatifs de défense : son plan, médité d'avance, consistait surtout à se maintenir maîtresse des hauteurs,

des têtes des ponts et des grandes lignes de communication, à ne point engager les troupes dans les rues, à combattre à coups de canon, à isoler les insurgés de telle sorte qu'il leur fût impossible de se réunir, enfin à tenir la Croix-Rousse étroitement bloquée, ainsi que la ville de la Guillotière. Des forts détachés avaient été construits depuis 1831 ; la plupart n'étaient pas terminés, mais celui de Montessuy et la caserne crénelée des Bernardines répondaient du dangereux faubourg et le tenaient sous clef, en quelque sorte. Dix mille hommes d'armes diverses composaient la garnison. Voici les positions qui leur furent données: le 7e de ligne et le général Buchet à l'Archevêché, sur la place Saint-Jean et aux alentours du tribunal de police correctionnelle; un demi-bataillon du 6e de ligne devant le Palais-royal; auprès du corps-de-garde des Célestins, un demi-bataillon du 28e; à l'Arsenal, une batterie à pied du 13e; sur la place Louis XVIII, trois batteries du 13e et le matériel d'une batterie; sur la place de Bellecour, le lieutenant-général Aymard avec la réserve composée de deux bataillons du 6e, d'un bataillon du 15e léger, de quatre escadrons du 4e dragons, et de deux batteries à cheval du 13e; à l'Hôtel-de-Ville, un bataillon descendu des Collinettes; à la Guillotière, un bataillon du 6e et un escadron de dragons; aux Broteaux, sur la place Louis XVI, un bataillon du 15e léger; à la Croix-Rousse, le général Fleury et le colonel de Perron. Tout engagement des troupes devait être évité autant qu'il serait possible ; on canonnerait à outrance les points qu'occuperaient les ouvriers.

§ VI. Le mercredi 9 avril, à neuf heures et demie du matin, une foule considérable de curieux couvrait la place Saint-Jean et remplissait les avenues et les cours de l'hôtel de Chevrières où siégeait le tribunal de police correctionnelle; il y avait des attroupements, mais sans caractère agressif. Un homme se plaça au milieu d'un groupe et commença la lecture d'une proclamation; des agents de police l'arrêtèrent, mais le peuple le délivra. En un instant la place de Saint-Jean fut évacuée par la multitude; elle était silencieuse et entièrement déserte. Des hommes étrangers au quartier de l'Ouest élevèrent rapidement deux barricades, l'une à l'entrée méridionale de la rue Saint-

Jean, l'autre à l'entrée de la rue de la Brèche : une maison en construction dans le voisinage fournissait des matériaux. Impassible et indifférente, la population des quartiers de Saint-George et de Saint-Jean n'annonçait aucune démonstration et laissait faire. A onze heures un détachement du 7e de ligne entra sur la place Saint-Jean et marcha aux barricades, précédé par un commissaire de police : il fut assailli par une grêle de projectiles, et répondit par des coups de fusil. Un homme tomba, c'était un agent de police : on le transporta dans une salle de l'hôtel de Chevrières; une balle lui avait traversé le ventre. Au bruit de la fusillade, l'avocat des mutuellistes interrompit sa plaidoirie et déclara qu'il ne pouvait continuer pendant que les citoyens s'entr'égorgeaient. Le président leva la séance, et juges, avocats et curieux regagnèrent au plus tôt leurs demeures. Le préfet, en habit bourgeois, était devant la grille de l'Archevêché, suivi d'un groupe de soldats.

L'autorité militaire exécute le plan qu'elle a préparé; chaque régiment se rend à sa destination [1]. Ainsi réparties, les troupes de la garnison occupent les quais du Rhône et de la Saône, les têtes des ponts, en un mot tous les points fortifiés; les insurgés sont partagés en petites masses qui s'agitent en tous sens, sans réussir à se grouper. Tout l'intérieur de la ville entre les deux lignes des quais leur est abandonné; ils élèvent une multitude de barricades sur le terrain dont on les a laissés maîtres, surtout dans les rues Mercière, Grôlée, Saint-Dominique et de l'Hôpital. Embusqués derrière les murailles du théâtre provisoire en

1. — Au premier signal de l'insurrection, la ville de Lyon s'est trouvée scindée et divisée en trois grands arrondissements militaires, ayant chacun un chef spécial. Le premier de ces arrondissements s'étendait de la barrière Saint-Clair à celle de Serin, comprenant la Croix-Rousse et les côtes, jusqu'à la place Sathonnay et à la Croix-Pâquet. Le commandement du deuxième arrondissement s'étendait du pont Morand au pont de la Feuillée, et comprenait les quartiers de l'Hôtel-de-Ville et des Terreaux. Le troisième s'étendait du pont de la Guillotière au pont Tilsitt, comprenant tout le quartier de la Préfecture, celui des Célestins et la presqu'île Perrache. Des commandants particuliers étaient établis dans le quartier Saint-Jean, aux têtes des ponts de la Guillotière, Lafayette et Morand (rive gauche du Rhône), ainsi qu'aux Chartreux, à la Manutention, à la Poudrière et aux Carmes-Déchaussés. En cas d'alerte, les troupes avaient ordre d'occuper tous les postes militaires de ces arrondissements et d'intercepter aux insurgés les communications d'un quartier de la ville à l'autre. (Lettre du lieutenant-général Aymard à J.-B. Monfalcon, avril 1834.)

construction sur la place des Jacobins, des insurgés tirent sur l'hôtel de la Préfecture, dont ils essaient bientôt d'escalader la haute grille; mais la troupe de ligne occupe le poste et tient bon. Elle est dégagée bientôt; deux forts détachements de soldats attaquent la place par deux points opposés, la rue Saint-Dominique et la rue Mercière. Les insurgés s'enfuient dans l'allée de l'Argue, dont ils ferment la grille sur eux; cet obstacle est brisé à coups de canon, et le passage enfilé dans toute sa longueur par la mitraille.

Très peu nombreux, sans munitions, presque sans armes, sans direction et sans alliés, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, les insurgés ne pouvaient avoir de plan d'opérations. Enfermés dans le massif des rues du centre, ils s'y retranchèrent, s'emparèrent des églises et sonnèrent le tocsin, dont les tintements devinrent permanents. Ils étaient maîtres des quartiers Saint-George, du faubourg de Saint-Just, de toute la rive droite de la Saône, à l'exception des alentours de la place de Saint-Jean, de la caserne du Bon-Pasteur où ils avaient trouvé quelques effets d'équipement, et de toute la partie Nord de la ville, jusqu'aux approches de la place des Terreaux : on ne les inquiétait nullement dans ces positions. Aucun bruit ne se faisait entendre sur les places, sur les ponts et sur les quais occupés par les troupes, personne n'y paraissait et il y régnait un silence de mort; quelquefois des pelotons de soldats les traversaient avec rapidité, faisant feu en passant dans la direction des rues. On tirait aux fenêtres, si quelque mouvement s'y faisait apercevoir.

C'était une guerre singulière. La ville était traitée en ennemie et menacée d'une destruction, sinon totale, du moins partielle; ses maisons, qui n'appartenaient point aux insurgés et dont ils ne prenaient aucun souci, étaient incendiées ou abattues à coups de canon. Tous ses habitants étaient condamnés à se tenir exactement renfermés dans leurs demeures; il n'y avait d'accessible pour eux que la partie de Lyon qu'on avait abandonnée à la révolte; les soldats tiraient sans distinction sur les bourgeois, même sur ceux qui s'étaient munis de laissez-passer. On fit sauter avec des pétards les portes de quelques-uns des plus beaux magasins de l'Herberie, et le général Aymard ordonna de mettre à bas grand nombre des arbres de Bellecour. Choisie pour champ

de bataille, la ville de Lyon n'avait pris aucune couleur dans cette guerre civile, et c'était elle qui en payait les frais!

Aucune tactique des deux parts dans la journée du 10 : une fusillade à distance, de continuelles décharges d'artillerie, point d'engagements. A la Croix-Rousse, toutes les rues du centre appartenaient aux insurgés; même situation à la Guillotière, dont une batterie, placée sur la rive droite du Rhône, foudroyait les premières maisons. A Vaise, des attroupements nombreux s'étaient formés sur la place de la Pyramide; les insurgés s'emparèrent de la caserne de gendarmerie, de la mairie, du magasin d'équipement des dragons, et se recrutèrent d'un détachement de trente soldats disciplinaires qui traversaient le faubourg, allant à Alger. Saint-Just avait été laissé en entier aux insurgés; ils se portèrent sur la caserne Saint-Irénée, qui avait été évacuée, et y mirent le feu. Un bateau de foin enflammé par un obus descendit la Saône, vint échouer contre la passerelle Chazourne et l'incendia. Perrache demeura à la garnison, dont les communications avec Paris étaient interceptées. Une centaine d'hommes, armés de mauvais fusils, occupaient la place des Cordeliers et ses alentours, quartier général de l'insurrection. Les ouvriers en soie conservaient une neutralité à peu près complète. Aucun secours du dehors n'était venu aux révoltés : ils s'étaient partagés en groupes de dix, vingt ou trente hommes au plus, allant où les appelait la nécessité du moment; établis dans l'intérieur de l'église de Saint-Nizier, quelques-uns fabriquaient de la poudre, d'autres fondaient des balles.

Une telle situation n'avait rien d'alarmant; ce fut pourtant pendant cette journée du 10 qu'un conseil de guerre, présidé par le lieutenant-général Aymard, discuta fort sérieusement la question de l'évacuation de la ville. Bien mal informée de ce qui se passait, l'autorité militaire croyait à un soulèvement général des classes ouvrières, et redoutait la marche sur Lyon des républicains de Rive-de-Gier et de Saint-Etienne. La femme du préfet, Madame de Gasparin, reçut à la Préfecture un avis qui l'invitait à empaqueter dans le plus bref délai son argenterie et ses effets les plus précieux, et à se tenir prête pour le départ. On proposait de concentrer les forces principales de la garnison sur la rive gauche du Rhône, en conservant la possession des hauteurs

de la rive droite de la Saône, de la caserne crénelée d'Orléans qui commande la Croix-Rousse et ferme sa principale communication avec la ville, du fort de Montessuy, et des forts détachés de la ligne du Rhône. Habile et brave, le général Aymard avait ajouté trop de foi à des rapports de police : on était au moment d'adopter le parti si grave de l'évacuation, lorsqu'un officier supérieur du génie entra dans la salle du conseil, s'étonna fort de la proposition qui était faite, et raconta ce qu'il venait de voir par ses yeux au quartier général des insurgés, composé à peine d'une cinquantaine d'hommes mal armés. Le projet de retraite fut ajourné; mais le lendemain encore on eut la pensée d'abandonner tout le quartier de l'Ouest, y compris les plateaux de Fourvière et de Saint-Just. Le procureur général, qui habitait sur la rive droite de la Saône, fut averti et se récria contre le danger d'une telle mesure. Il fut question, dit-on, de brûler le quartier Saint-George : des renseignements nouveaux firent renoncer à ces desseins.

Rien de nouveau dans la situation le vendredi 11 : deux canons encloués avaient été trouvés au fort Saint-Irénée par les insurgés; ils les traînèrent sur la plate-forme de Fourvière, et, après être parvenus à les mettre en état de service, firent d'inoffensives décharges sur la place de Bellecour. Les boulets manquaient; on les remplaça par des morceaux de vieux fer. Un fort détachement des insurgés du centre tenta une démonstration sur l'Hôtel-de-Ville, et fut repoussé; ceux de la Croix-Rousse essayèrent aussi de déboucher sur la ville, ils furent reçus à coups de canon. Leurs émissaires furent plus heureux dans les campagnes : ils désarmèrent, sans trouver d'opposition, les gardes nationales de plusieurs communes. Divers engagements à distance et sans résultats eurent lieu sur plusieurs points de l'intérieur de la ville; le tocsin de Saint-Bonaventure n'avait pas cessé de se faire entendre. Quelques chefs des insurgés montrèrent beaucoup d'activité et de résolution; ils étaient franchement dévoués à leur cause, et tenaient peu à leur vie. Un d'eux fit preuve de courage et de générosité; il sauva des prisonniers, et ne cessa de recommander aux siens le respect des personnes et des propriétés. Au reste, aucun acte de désordre, hors le fait même de l'insurrection, ne fut commis

par les combattants d'avril; les abordait qui voulait, ils ne s'informaient pas si ceux qui les visitaient étaient amis ou ennemis.

Enfin, le samedi 12, le général Aymard se détermina à en finir : une forte colonne entra dans la grande rue de la Guillotière, et en atteignit l'extrémité après en avoir enlevé sans opposition les barricades. Il n'y eut pas plus de résistance à Saint-Just. Le général Buchet s'empara des places de la Fromagerie et de Saint-Nizier; des sapeurs forcèrent les portes de l'église de Saint-Bonaventure : onze insurgés se trouvaient dans la nef; aucun d'eux ne voulut se rendre, on les tua. Des scènes affreuses accompagnèrent l'occupation du faubourg de Vaise; un coup de fusil était parti d'une fenêtre pendant le passage de la colonne qui avait forcé les barricades; furieux de cette agression, des soldats se précipitèrent dans la maison et en massacrèrent sans distinction tous les habitants : ils tuèrent un vieillard de soixante-quatorze ans, un enfant, un malheureux qui veillait auprès du lit de son frère mourant, jetèrent un homme par la fenêtre, et en fusillèrent un autre dans la rue. Treize soldats disciplinaires périrent du même genre de mort, ainsi que plusieurs hommes du faubourg qui n'avaient pris aucune part au combat. Ni l'administration, ni le général, ni les chefs de la colonne d'expédition n'avaient commandé ces horreurs, elles furent l'œuvre à jamais regrettable du subit emportement de quelques hommes. En diverses occasions les troupes montrèrent, pendant le combat, beaucoup de ménagements et de générosité; elles suspendaient le feu quand elles apercevaient des femmes et des enfants devant les barricades. Un coup de fusil avait blessé mortellement, à la Croix-Rousse, un capitaine aux ordres du colonel de Perron; les soldats voulaient pénétrer à l'instant dans la maison, le colonel eut assez d'empire sur eux pour les retenir jusqu'au soir. Alors la maison fut cernée; beaucoup d'armes et de munitions avaient été jetées par la fenêtre. Quand les soldats pénétrèrent dans la maison, personne n'avait fait feu, il n'y avait point d'ennemis; l'exaspération s'était calmée, grâces à la prudence de M. de Perron : il n'y eut pas de victimes. Presque tous les chefs des radicaux et environ deux cents insurgés furent faits prisonniers, et conduits dans la prison de Perrache.

Le lendemain la ville présentait l'image d'une ville prise d'assaut : plusieurs maisons du quai de Retz avaient été accablées par les décharges continuelles des batteries de la rive gauche du Rhône ; la maison du Concert était percée à jour comme un crible, d'autres avaient été dévorées par des incendies ; des devantures de magasins et des portes d'allées avaient été brisées par des pétards ; un pavillon placé au-dessus de la Quarantaine n'était qu'un monceau de ruines. [1]

J'ai hâte d'arriver à la fin de ce triste récit, que j'aurais voulu taire ; je n'en tirerai du moins aucune accusation contre les hommes ou contre leur drapeau : je l'ai dit, ces temps sont déjà loin de nous ; paix éternelle aux deux partis, respect aux convictions ! De vives récriminations ont été échangées, après le combat, entre les opinions qui se firent une guerre désespérée pendant les journées d'avril : lequel, du Gouvernement ou du parti démocratique, voulut le combat et choisit Lyon pour champ de bataille ? lequel fut l'agresseur ? questions irritantes, et que chacun résout d'ordinaire avec une pensée arrêtée d'avance. Je ne les discuterai point, et je laisserai raconter à l'histoire générale le procès des insurgés lyonnais devant la Cour des pairs.

§ VII. La guerre civile avait porté ses fruits ; des maisons incendiées, d'autres ébranlées par des pétards ou percées de boulets, d'immenses dégâts causés par les explosions, présentaient, dans une partie de la ville de Lyon et de la Guillotière, un hideux et affligeant spectacle. L'incendie et les boulets n'avaient pas causé seulement des dommages matériels ; sur une

1. — 218 insurgés sont entrés à l'Hôtel-Dieu, 128 blessés et vivants, et 90 morts : sur le chiffre total on ne trouva que 34 individus nés à Lyon, et 29 ouvriers en soie. Beaucoup de blessures étaient fort graves ; beaucoup des opérations chirurgicales qu'elles rendirent nécessaires eurent des suites funestes. Il faut ajouter au chiffre des morts 42 blessés qui succombèrent. Total des morts du côté des insurgés, environ 200.

322 militaires furent mis hors de combat. Il y eut pendant les six journées 18 officiers blessés et 6 tués, 49 soldats tués et 249 blessés, dont les deux tiers moururent. S'il y eut deux fois plus d'hommes tués sur place chez les insurgés, il y eut deux fois plus de blessés à l'hôpital militaire. 600 hommes des deux parts furent tués ou blessés ; sur ce nombre, plus de 300 périrent sur le champ de bataille ou dans le lit de douleur.

J'ai donné, dans un autre écrit, l'état nominatif des officiers et des soldats tués ou blessés dans chacun des régiments de la garnison.

foule de points des citoyens inoffensifs avaient péri ou gisaient couverts de blessures. Il fallait apporter un soulagement à tant de calamités et calmer tant de souffrances; le Conseil municipal de Lyon se réunit : convaincu que les maux soufferts dans l'intérêt de la France et pour une cause qui, loin d'être locale, était celle des institutions du pays et de la civilisation tout entière, devaient être réparés par la France elle-même, il arrêta qu'une députation de trois de ses membres serait envoyée à Paris, afin de réclamer du Gouvernement une indemnité pour les désastres, suites des journées d'avril. Le scrutin désigna pour faire partie de cette commission MM. Chinard, Terme et Faure-Péclet, qui partirent immédiatement et furent aussitôt admis dans le cabinet de M. Thiers, ministre de l'intérieur. M. Thiers reçut d'abord la députation lyonnaise d'une façon peu encourageante : les raisons sur lesquelles la commission s'appuyait lui paraissaient spécieuses et n'apprenaient rien; une seule touchait le ministre, c'était que les malheurs de Lyon, écrasants pour cette ville, répartis sur la France entière, deviendraient légers pour tous. Du reste, le mot indemnité ne devait pas être prononcé; l'opinion que les citoyens de Lyon n'avaient pas, dans les événements d'avril, fait tout ce qu'ils devaient s'était fortement établie dans son esprit. Cependant M. Thiers protestait de ses bonnes intentions, mais celles de la Chambre lui paraissaient mauvaises : il fallait, disait-il, attendre, gagner du temps et préparer les convictions. La commission était d'un avis entièrement opposé; elle pensait qu'il importait de saisir l'occasion présente : selon elle, l'émotion causée par les malheurs de Lyon vivait encore dans tous les cœurs; c'était la France entière qui venait d'échapper à un immense danger. En effet, Lyon pris par la république, tout le Midi était entraîné par l'insurrection, et à la guerre civile serait venue se joindre la guerre étrangère. Les délégués lyonnais trouvèrent meilleur accueil chez les autres ministres; M. Prunelle, maire de la ville, et les membres de la députation les accompagnèrent : mais ils avaient été précédés par des rapports officieux qui représentaient la population lyonnaise sous les plus fausses couleurs, et condamnaient son apathie, ainsi que son refus de concourir au rétablissement de l'ordre. Cette opinion était surtout celle de M. Persil, dont l'âpre énergie s'irritait à la pensée

qu'une population tout entière s'était montrée timide et glacée en face de l'émeute et de l'anarchie. Ces préventions avaient pénétré jusqu'au roi qui, cependant, dans une audience accordée aux délégués de la population lyonnaise, s'était montré plein de bienveillance pour la ville de Lyon et profondément ému de ses malheurs [1]. Il fallait faire valoir les motifs qui militaient en faveur de l'indemnité, prouver que la loi de vendémiaire an IV n'était pas applicable à Lyon, et démontrer enfin que les désastres de la ville avaient été causés, non par les insurgés, mais par la défense militaire. Ce fut pour arriver à ces résultats que la commission publia et fit distribuer aux Chambres une note dans laquelle la question était bien posée : ce document, quelques mots introduits avec beaucoup d'adresse et de tact dans un discours prononcé par M. Jars, et enfin un discours dans lequel M. Prunelle fit valoir toutes les raisons de justice, d'équité et de bonne politique qui appuyaient les réclamations de la ville de Lyon, amenèrent un changement sensible dans les dispositions du ministre de l'intérieur, et bientôt le principe d'un secours (non d'une indemnité) fut arrêté dans le Conseil. Sur ces entrefaites, une députation de la Guillotière, composée de MM. Léguillier et Clément Reyre, arriva à Paris pour joindre ses réclamations à celles de la ville de Lyon : le Gouvernement proposa aux Chambres une loi dont l'objet était d'accorder à la ville de Lyon un secours de douze cent mille francs. Ce projet fut discuté à la Chambre des députés dans la séance du 16 mai 1834 : MM. de Rancé et Ganneron le repoussèrent avec énergie; il fut appuyé non moins chaleureusement par MM. Champanhet et de Corcelles. La Chambre rejeta la proposition. Six mois plus tard, le 31 janvier 1835, les députés du Rhône présentèrent à la Chambre la demande d'un crédit en faveur des Lyonnais qui avaient éprouvé des dommages pendant les journées d'avril : MM. Jars, Thiers et Sauzet en firent valoir la haute justice dans la discussion préalable des bureaux. Une commission fut nommée;

1. — Admis à cette époque auprès du roi, j'eus avec S. M. un très long entretien, dont la situation de Lyon fut le sujet presque unique : Louis-Philippe m'exprima la plus vive sympathie en faveur des ouvriers en soie, et me parla à plusieurs reprises et avec chaleur de son désir d'adoucir les malheurs d'une ville dont la prospérité importait si fort à celle de la France.

son rapporteur, M. de Rancé, se prononça contre la proposition que la Chambre écarta, après avoir entendu MM. Jars, Fulchiron, Thiers, Laboulie et Sauzet. Cette longue discussion remplit les séances des 6 et 7 avril 1835. La décision sévère de la Chambre des députés produisit à Lyon une sensation pénible : elle contraria beaucoup le vœu du Gouvernement. M. Thiers avait plaidé la cause lyonnaise avec talent et chaleur ; jamais sa parole n'avait eu plus de logique et de clarté. Les Chambres avaient accordé un secours de deux cent cinquante mille francs, et, en 1835, une nouvelle somme de quatre cent mille francs ; le roi donna deux cent cinquante mille francs ; une souscription, ouverte à Paris et dans les départements, produisit une somme à peu près égale ; ainsi douze cent mille francs, venus par différentes voies, furent affectés à la réparation des principaux dommages. [1]

1. — Moniteur universel, 1834. — La Revue indépendante, 1835, in-8°. — SALA (*Adolphe*). Les Ouvriers de Lyon en 1834. *Lyon*, 1834, in-8°. — Cour des Pairs, affaire du mois d'avril 1834. Rapport fait à la Cour par M. Girod (de l'Ain). *Paris*, *de l'imprimerie royale*, 1834, 5 vol. in-4°. Le tome deuxième contient les faits particuliers à Lyon. — BLANC (*Louis*). Histoire de dix ans, 6e édition, in-8°, tome II. — Histoire des insurrections de Lyon en 1831 et en 1834. *Lyon*, *Louis Perrin*, 1834, in-8°.

Imprimé avec précipitation et à trop peu de distance des événements, ce dernier ouvrage doit être considéré moins comme une histoire que comme un recueil de matériaux : il est de plusieurs mains. Son principal auteur, qui ne l'a ni avoué ni désavoué, avait pris les plus grandes précautions pour que l'exactitude des faits laissât le moins possible à désirer ; il communiquait son travail, feuille à feuille, à chacun des principaux fonctionnaires qui ont rempli un rôle pendant les troubles de Lyon. Témoin de la plupart des événements qui ont eu lieu à Lyon en 1831 et en 1834, acteur à divers titres dans plusieurs, en relation personnelle, soit avec les chefs des administrations, soit avec les chefs des insurgés, écrivant enfin chaque jour l'histoire de la veille, j'étais en position d'être bien informé. Divers rapports militaires m'ont été confiés ; quelques officiers supérieurs, qui s'étaient refusés à toute communication écrite, me donnèrent verbalement des renseignements confidentiels. Enfin M. le lieutenant-général Aymard m'adressa un précis de ses opérations militaires. L'Histoire des insurrections de Lyon a été entièrement refondue dans l'ouvrage suivant :

Code moral des ouvriers, ou Traité des devoirs et des droits des classes laborieuses ; ouvrage qui a remporté le prix mis au concours par l'Académie royale de Nîmes, et un prix Monthyon décerné par l'Académie française. *Lyon*, *Dumoulin*, 1836, in-8°. La Bibliothèque du Palais des Arts possède un exemplaire de cet ouvrage, précieux par les nombreux autographes qui y ont été réunis comme pièces justificatives : ce sont soixante-quinze notes de la main de M. de Gasparin, alors préfet du Rhône, et de nombreuses lettres. La quatrième partie du Code moral des ouvriers contient de curieuses anecdotes sur la double insurrection, toutes les proclamations officielles des administrations de la préfecture et de l'Hôtel-de-Ville, celles du parti démocratique, un précis de la discussion qui eut lieu sur la question de l'indemnité devant la Chambre des députés, les discours des accusés, prononcés devant la Chambre

Un fléau non moins terrible que la guerre civile menaça la ville en 1835 : le choléra avait fait d'horribles ravages à Paris, et marchait sur Lyon comme par étapes. Il y était attendu d'un jour à l'autre, et extrêmement redouté : quel mal ne ferait-il pas dans une cité dont tant de rues sont privées d'air et de lumière, et parmi une population immense qu'attaquent déjà tant d'éléments d'insalubrité ? On se ferait difficilement une idée de la consternation des Lyonnais de toutes les classes; beaucoup partirent, mais où fuir? Le choléra décimait le Midi, et sévissait à Marseille avec une fureur inouïe; il tuait de quatre à cinq cents personnes par jour; telle était la quantité des malades, que le nombre des médecins de cette ville devint insuffisant. Le préfet des Bouches-du-Rhône demanda des secours à son collègue, M. Rivet; à la première invitation, quatre docteurs en médecine et dix-huit élèves partirent de Lyon pour Marseille, et s'enfermèrent dans cette cité jusqu'à ce que la contagion y eût cessé [1]. Pendant ce temps l'administration municipale se mettait en mesure de secourir les malades, si l'épidémie venait à se montrer: elle organisa une intendance sanitaire, désigna des ambulances, et fit de grands approvisionnements en objets divers pour le service des infirmeries. Heureusement ces craintes furent vaines; pas un seul cas de choléra n'apparut à Lyon, et toutefois l'épidémie avait frappé plusieurs petites villes à peu de distance sur le littoral du Rhône.

Lyon s'était enfin remis des émotions qu'il avait éprouvées, et ne se souvenait plus, soit des émeutes, soit du choléra, lorsque l'arrivée du duc d'Orléans, au retour d'une campagne brillante dans l'Algérie, fut annoncée officiellement. Une somme de 25,000 fr., destinée à faire face aux dépenses de la réception que la ville préparait au prince royal, fut votée par le Conseil municipal; on préleva 2,500 fr. pour faire l'acquisition de cinq cents livrets de la Caisse d'épargne, destinés aux enfants pauvres des écoles; on délivra les prisonniers pour dettes avec les

des pairs, de nombreuses pièces officielles et justificatives relatives aux journées d'avril, l'arrêt rendu par la Cour des Pairs, et enfin de nombreuses anecdotes dont la plupart me sont personnelles, mais que j'ai cru devoir écarter d'une histoire générale.

1. — Rapport sur le choléra de Marseille en 1835, adressé à M. Rivet, préfet du Rhône, par le président de la Commission lyonnaise: *Lyon, imprimerie de Dumoulin*, 1835, in-8°.

fonds affectés à cet usage par la libéralité du major-général Martin. Le lieutenant-général commandant de la division, et le préfet du Rhône, reçurent le duc d'Orléans à l'entrée du faubourg de la Guillotière, et le conduisirent à l'hôtel de l'Europe : c'était le 19 novembre 1839. Il y eut, dans la soirée, réception des autorités constituées ; beaucoup de discours furent prononcés. Le prince répondit, comme à l'ordinaire, avec une présence d'esprit et une convenance parfaites. Il visita, les jours suivants, les hôpitaux civils et militaires, et assista, au palais Saint-Pierre, à la distribution des médailles décernées aux industriels lyonnais, à l'occasion de l'exposition dernière. Le prince remarqua dans le cabinet de M. Bonnefond, directeur de l'Ecole, un tableau dont il fit l'acquisition : « Il faut bien, dit-il, que je porte à la « duchesse un souvenir de Lyon ; je ne puis rien lui offrir de « plus joli que cet ouvrage. » Il y eut à une heure, sur la place de Bellecour, une revue de six régiments d'infanterie, du régiment de chasseurs en garnison à Vienne, et d'une artillerie nombreuse ; il y avait sous les armes douze mille hommes, perdus en quelque sorte dans une masse compacte de cinquante mille spectateurs. Le maire de Lyon donna le soir un bal superbe au prince, dans les beaux appartements de l'Hôtel-de-Ville ; trois mille personnes avaient été invitées. Cette fête fut très brillante ; bienveillant et gracieux comme toujours, le prince allait de groupe en groupe et causait beaucoup. Il se rendit, le 21, au Collége royal, où l'attendaient impatiemment les sept cents élèves de l'établissement, et partit bientôt après pour Paris, après avoir laissé au maire 20,000 francs pour les bureaux de bienfaisance, les salles d'asile et la maison du refuge. Lyon ne devait plus revoir cet excellent prince, si aimé et si digne de l'être.

Un fléau périodique en quelque sorte à Lyon, et souvent mentionné dans son histoire, le débordement du Rhône et de la Saône, fit une apparition extraordinaire pendant les premiers jours du mois de novembre 1840. Des pluies abondantes et continuelles étaient tombées pendant les cinq derniers jours d'octobre ; en une semaine le sol reçut trente-deux centimètres quatre millimètres d'eau, c'est-à-dire autant que dans un espace de sept mois pendant les temps ordinaires. On s'aperçut, le 30 octobre, d'une crue rapide du Rhône subitement enflé par ses

affluents devenus des torrents énormes. Tous les quais accessibles, le bas-port et la partie déprimée de la Guillotière, le quartier de la Basseville et la plaine des Broteaux furent submergés. Les eaux continuèrent à s'élever; elles atteignirent le niveau de la digue des Charpennes, qui se rompit avec fracas sur une longueur de plus de cent mètres: une immense inondation eut lieu aussitôt dans la plaine; elle entraîna quelques maisons. Son invasion fut tellement subite que quatre artilleurs, surpris dans leur fuite, eurent à peine le temps de se réfugier sur le toit d'une maison bientôt cernée par le fleuve ; ils passèrent six heures d'angoisses dans cette position critique. Des courants se formèrent en sens divers et labourèrent profondément le sol; en moins d'une heure, le Rhône avait crû de deux mètres; le 31, à huit heures du matin, il atteignit sa plus grande hauteur, celle de 1812. On communiquait par des bateaux avec les habitants des maisons isolées. Les forts de la rive gauche du Rhône sont complètement enveloppés, le quartier de la Mouche est submergé, et il y a sur quelques points deux mètres cinquante centimètres d'eau. La digue de la Vitriolerie se rompt en aval; la brèche est de cinquante mètres: elle livre passage à un torrent profond, qui se précipite sur Béchevelin et en balaie toutes les maisons. Il y a beaucoup d'eau sur les quais Saint-Clair, de Retz et du Bon-Rencontre; il y en a dans la rue de l'Hôpital et dans la rue du Pérat: elle entre dans l'église de la Charité, et monte jusqu'à la hauteur de la table de la communion ; enfin , à cinq heures du soir, le Rhône cesse de croître, et commence, mais lentement, son mouvement de retraite.

Il pleut toujours; le 1er novembre, on commence à s'apercevoir que la Saône est fort grosse, et des avis alarmants, venus de Mâcon et de Châlon, annoncent une crue extraordinaire. Bientôt la rivière débordée couvre les quais de sa rive droite, submerge en totalité le plan de Vaise, intercepte la route à Saint-Rambert et se montre sur le quai de la Baleine. Le lundi 2 novembre, elle a envahi le quai de la Douane et chassé le poste du quai des Célestins : elle pénètre sur la place, gagne la rue Mercière, et occupe les quais de Bondy et de la Peyrollerie, ainsi que les rues du Bessard et des Prêtres. A cinq heures du soir, de grands désastres commencent à Vaise: un nombre con-

sidérable de maisons bâties en pisé s'écroulent avec fracas ; toute la Grande-Rue est devenue un canal; on éclaire les maisons avec des torches.

Il pleut encore le 3 novembre. Grossie beaucoup pendant la nuit, la Saône passe sur le pont de Serin, et retombe en vaste nappe par-dessus le tablier. Plusieurs maisons du port Sablet ont de l'eau jusqu'au plafond; tout Serin a disparu sous les eaux : ses nombreux entrepôts de liquides et de marchandises sont inondés et éprouvent les plus graves dommages ; plusieurs centaines de pièces de vin sont entraînées. Sur la rive droite, on se hâte de vider les magasins de la Douane où des avaries graves se sont déjà manifestées. Un arrêté du préfet ordonne le transport immédiat des bureaux et des marchandises (sucres, cafés, cacaos, indigos, etc.) dans les entrepôts de la Halle aux blés. Quatre-vingts mètres du nouveau quai de l'Arsenal sont emportés, et le quai est fouillé par les eaux à une grande profondeur. Les communications sont très difficiles, et les vivres manquent dans plusieurs maisons. On voit la Saône charrier des pièces de bois, des meubles, des lits, des berceaux d'enfants; elle paraît dans la rue Sala. A une heure, des bateaux à laver, détachés des quais de Serin et de Saint-Vincent, sont jetés par la violence des eaux contre la passerelle et l'emportent : beaucoup de maisons au-dessus et au-dessous de Lyon vacillent, craquent et s'affaissent; celles des extrémités occidentales du pont d'Ainay s'abîment dans la Saône, qui emporte le pont provisoire en bois. Cependant la rivière, de plus en plus furieuse, gagne la rue Saint-Dominique, contourne l'hôtel de l'Europe, pénètre dans la rue du Plat, atteint la place de Bellecour, les rues du Bois et de la Poulaillerie, la Grenette, la rue de la Gerbe, et commence à poindre sur la place des Cordeliers. Les habitants du port du Roi, qui se croyaient bien en sûreté, ont à peine le temps de fuir : on ne peut circuler dans une grande partie de la ville. Les maisons de Vaise sont maintenant submergées jusqu'à la hauteur du premier étage; beaucoup, dont les fondements sont détrempés, disparaissent au milieu des eaux : leurs habitants se réfugient dans l'église et sur les collines du voisinage. Un incendie, qui dévore la fabrique d'orseille, près de l'Observance, augmente l'horreur de ce tableau.

La Saône croît de soixante-dix centimètres pendant la nuit, sous l'action d'un vent du Midi très fort; elle s'élève sans cesse, et coupe la grande route de Paris : de nombreux bateaux sillonnent en tout sens les rues du centre, transformées en canaux. Des courants transversaux s'établissent sur plusieurs points; la rivière se précipite dans le Rhône, vers la rue Basseville et sur le quai Bon-Rencontre : toute la place de Bellecour est devenue un lac profond. On circule en bateau le long des allées des Tilleuls, dans la rue Saint-Dominique, dans le passage de l'Argue, et d'un bout de la rue du Pérat à l'autre. Deux mètres d'eau couvrent la place Léviste ; il y en a beaucoup dans la cour de l'hôtel de la Préfecture et dans les salles du rez-de-chaussée. L'église et la première cour de la Charité sont inondées, ainsi que les rues Sala et de la Sphère ; une grande partie du cours du Midi est submergée jusqu'à la hauteur de deux mètres. Vers le milieu du jour, un bateau à laver, entraîné par le courant, brise les chaînes de la passerelle Saint-Vincent : une moitié du pont de la Feuillée est sous l'eau, l'autre est relevée. Encombré de débris, le pont de Serin vacille et craque; il résiste cependant. Une pile du pont de la Mulatière est renversée, et entraîne deux arches. Le tablier de la travée centrale du pont Seguin oscille avec bruit; une lame l'emporte, et il tombe avec grand fracas, entraînant avec lui les câbles de suspension et les colonnes élégantes qui étaient placées à l'aval. Un nouveau courant transversal déverse les eaux de la Saône dans le fleuve, par la place de la Charité : jamais semblable spectacle n'avait été vu à Lyon.

Bloqués dans leurs demeures, beaucoup d'habitants des quais ou des rues centrales recevaient leurs aliments, soit par le toit des maisons voisines, soit par des échelles placées sur des bateaux. Chaque porte d'allée avait son débarcadère, composé de planches posées sur des caisses ou sur des tonneaux, ou suspendues par des cordes à un ou deux mètres au-dessus du sol : c'était par ces voies de communication que les habitants regagnaient en rampant leur domicile; de distance en distance des échelles étaient attachées aux fenêtres des premiers étages, et servaient à maintenir les relations avec la rue. On voyait même en quelques endroits des ponts aériens improvisés au moyen de planches

jetées d'un côté de la rue à l'autre : des femmes, des enfants, des vieillards ne craignaient pas de s'y aventurer; l'habitude les avait familiarisés avec ces passages périlleux. Il y eut fort peu d'accidents.

Les étangs de la Bresse s'étaient rompus; entraînés par la violence des eaux, et évitant le courant, leurs innombrables poissons cherchaient des eaux plus tranquilles sur le pavé des rues de l'intérieur de la ville. On les prenait avec des chapeaux, avec un mouchoir, à la main; il n'y avait qu'à se baisser: beaucoup de gens leur faisaient la chasse et les vendaient à vil prix aux curieux. Des affoulements de terre eurent lieu sur divers points; disjoints et déchaussés, les tuyaux du gaz pour l'éclairage furent défoncés et cessèrent leur service. A Vaise et à Serin, l'affligeante situation des habitants empirait à chaque instant.

Cette crue énorme de la Saône augmenta encore de quelques centimètres pendant la nuit du 5 novembre; des arches du pont Tilsitt et du pont d'Ainay étaient obstruées. On craignit beaucoup pour les piles du vieux pont de Pierre : une maison, placée à son entrée orientale, se lézarda, et les eaux entraînèrent la plupart des pierres de taille qui garnissaient la partie supérieure des éperons; il y eut un affaissement auprès de la guérite. Une excavation considérable se forma au port aux Pierres; elle avait quatre mètres de chute, et mit à découvert le vieux mur de l'ancien cimetière des Cordeliers; on trembla, non sans raison, pour quelques maisons du quai Bon-Rencontre. L'inondation atteignit, à midi, son point le plus élevé : sept mètres trente-sept centimètres au-dessus de l'étiage (quatre-vingt-dix centimètres plus haut que les eaux de 1711).

Après être demeurée stationnaire pendant quelques heures, la Saône commença enfin à décroître; elle avait baissé de trente centimètres dans la matinée du vendredi 6 novembre. Ce jour-là, un bateau de foin, entraîné par la rivière, heurta la culée du pont de l'Ile-Barbe et emporta le tablier. A la Quarantaine, une masse énorme de terre se détacha de la colline et écrasa deux maisons; personne heureusement ne s'y trouvait. Des blocs se détachèrent du rocher de Pierre-Scise. Peu à peu les courants transversaux se tarirent; il y eut encore quelques recrudescences,

soit du Rhône, soit de la Saône, mais sans gravité. Enfin le vent du Nord vint à souffler, et l'inondation cessa; elle ne fut bien terminée que le 25 novembre.

Toute la population de Lyon alla visiter le lieu des désastres: c'était un spectacle affreux; on eût dit une ville saccagée et rasée par l'ennemi. A Vaise et à la Guillotière, les rues présentaient l'image de la dévastation; elles étaient encombrées de poutres, de graviers, de fragments de murailles, de piles de bois entassées de la manière la plus bizarre. Ouvertes dans toute leur hauteur, beaucoup de maisons ne consistaient plus qu'en un mur auquel étaient suspendus des fragments d'escaliers ou de planchers couverts encore de quelques meubles. Presque toutes les maisons de Gorge-de-Loup couvraient le sol de leurs débris, comme si un tremblement de terre les eût renversées : personne n'avait péri. Beaucoup plus solidement construites, les maisons de l'intérieur de la ville n'avaient éprouvé que peu de dommages; mais les magasins, remplis d'eau pendant plusieurs jours, demeurèrent humides fort longtemps. [1]

Les désastres avaient été immenses; on s'occupa avec activité de les réparer: Mgr de Bonald, cardinal-archevêque de Lyon, M. Jayr, préfet du Rhône, et M. Terme, maire de la ville, s'occupèrent avec un zèle infatigable des moyens de soulager les malheureux. Une commission centrale de secours fut organisée dès le 7 novembre; elle rendit de grands services. Des circulaires du préfet recommandèrent à la sollicitude des maires du département des milliers de familles privées d'asile et de ressources : on reçut les indigents dans les édifices publics, et on leur distribua des aliments et des vêtements. D'utiles mesures furent prises pour assurer aux inondés la conservation de

1. — De nombreuses inscriptions gravées sur le marbre ou sur le bronze, et incrustées sur les murailles, conserveront à toujours la hauteur des eaux pendant l'inondation de 1840; elles ont été fort multipliées. Voici quelques-unes de ces mesures : église de la Charité, à l'angle de la place, 2 mètres 26 centimètres au-dessus de la dalle du pavé ; église de l'Hôpital, au-dessus du perron, 50 centimètres ; portail de l'église Saint-Bonaventure, 45 centimètres ; hôtel de la Préfecture, à la grille d'entrée, 1 mètre 45 centimètres ; au pont Morand, 3 mètres 10 centimètres ; au pont Lafayette, 2 mètres 95 centimètres ; au pont d'Ainay, côté d'aval, 6 mètres 45 centimètres ; au pont Tilsitt, côté d'aval, 7 mètres 35 centimètres ; au pont de la Feuillée, côté d'amont, 8 mètres 88 centimètres ; au pont de Serin, 8 mètres 89 centimètres.

leur mobilier, et pour prévenir l'écroulement des nombreuses maisons qui menaçaient ruine. Un arrêté non moins important imposa aux constructeurs des maisons à rebâtir l'obligation d'établir leur base en maçonnerie jusqu'à la hauteur des plus fortes eaux; un autre régla le mode de répartition des secours. Une adresse du maire à ses concitoyens invita la population à ne point faire usage de l'eau des puits que l'inondation avait atteints [1]. Toutes les salles du palais archiépiscopal s'ouvrirent pour les inondés; ils y trouvèrent des consolations et des secours de toute nature. « La cité des Pothin et des Irénée, plus admi-
« rable par sa bienfaisance que par son industrie, dit l'archevêque
« dans son mandement, cette cité, si justement nommée la
« ville des aumônes, nous est apparue ce qu'on l'a toujours vue
« au milieu des plus terribles calamités, les mains pleines de
« bienfaits qu'elle verse de toutes parts, ouvrant des asiles à
« ceux qui ont vu disparaître leurs demeures dans les flots,
« donnant des vêtements à ceux qui n'avaient pu sauver que
« leur vie, et prenant sous son patronage les enfants que leurs
« mères ne pouvaient plus nourrir. Toutes les paroisses, toutes
« les familles, le pasteur et la sœur de charité, le pauvre et le
« riche, tous ont rivalisé de courage, de générosité et d'abnéga-
« tion de soi-même.....; les magistrats ont donné l'exemple aux
« habitants.....; partout la charité a vaincu, en quelque sorte,
« la dévastation. »

La conduite du clergé fut belle; un digne prêtre, le curé de Saint-Nizier, parcourait les rues inondées de sa paroisse dans une barque remplie de pain acheté à ses frais, et qu'il distribuait gratuitement aux pauvres gens cernés par les eaux. Beaucoup de secours arrivèrent aux inondés; la France s'était émue à la nouvelle de leurs désastres. Il y eut d'abondantes souscriptions

1. — Rapport sur l'inondation de 1840, présenté par M. le maire de la ville de Lyon (M. Terme) à M. le préfet du Rhône. *Lyon, Charvin et Nigon*, 1840, in-4°. On trouve dans le même volume l'écrit suivant : Inondation de 1711, extrait des Actes consulaires déposés aux archives de la ville de Lyon. — Histoire des inondations du Rhône et de la Saône depuis leur source jusqu'à leur embouchure, en l'année 1840, ouvrage composé sur les rapports officiels, procès-verbaux et actes administratifs (par Auguste Baron). *Lyon*, *Dumoulin*, 1841, in-8°. — Plan des inondations du Rhône et de la Saône, dans Lyon et ses faubourgs (publié par Aug. Baron). *Lyon*, 1841, grand in-fol. col.

ouvertes, même à l'étranger; le roi donna une somme considérable, une autre fut votée par les Chambres. On évalua le dommage, dans le Lyonnais seulement, à plus de quinze millions.

§ IX. Lyon est une ville si riche que ses dommages matériels y sont bientôt réparés; six cents maisons s'étaient écroulées, elles furent rebâties plus solides et plus belles en moins d'une année. Il ne restait pas de traces visibles de l'inondation, lorsque le duc d'Aumale, alors colonel du 17e léger, arriva dans la ville au retour d'une campagne dans l'Algérie, à la tête du premier bataillon de son régiment, le 22 août 1841. Noirci et maigri par le soleil d'Afrique, le prince n'avait aucune escorte; il descendit de cheval à l'hôtel de l'Europe, et son premier soin fut de rendre visite aux généraux, ses supérieurs militaires. Il avait accepté un banquet offert par la ville au 17e léger : cette fête eut un caractère particulier d'originalité. On avait placé les tables dans la partie septentrionale du cours du Midi, comprise entre la Saône, l'allée centrale et l'avenue qui conduit au Champ-de-Mars. Il y en avait trente, chacune de quarante-deux couverts : au milieu de l'enceinte était une table de cent quarante couverts pour le colonel et les officiers du 17e, pour les fonctionnaires publics et pour de nombreux invités. Des trophées d'armes décoraient les quatre angles, et on voyait à chaque table flotter des banderoles dont chacune portait le nom d'un des combats auxquels le 17e léger avait pris part. Le temps était superbe; un câble enroulé autour des arbres du cours séparait les hôtes de la ville d'une couronne compacte de cinquante mille spectateurs qui se pressaient autour de l'immense enceinte. Des chefs d'atelier étaient mêlés aux soldats à chaque table, dont un président faisait les honneurs. Après le banquet, le duc d'Aumale, conduit par M. Terme, fit le tour des tables, adressant de gracieuses paroles aux personnes que lui nommait le maire; il assista, le soir, à une représentation de Lucie donnée au Grand-Théâtre. Un des épisodes les plus populaires de son séjour à Lyon fut sa visite aux ateliers de la Croix-Rousse; le duc d'Aumale s'y rendit accompagné de MM. Riboud et Arquillière, l'un président et l'autre vice-président du Conseil des prud'hommes, de M. Mathevon, fabricant, et de quelques autres personnes. Cette excursion du prince

dans le célèbre faubourg lui réussit parfaitement; il y reçut une véritable ovation. Des milliers d'ouvriers accouraient sur le passage du jeune colonel, suivi partout et en quelque sorte étouffé par la foule qui lui témoignait la satisfaction la plus vive. On conduisit le duc chez quelques chefs d'atelier: il vit chez M. Martinon les métiers pour le tissage des écharpes, des châles en soie chez M. Goy, et de belles étoffes pour meubles, ainsi que le beau portrait de Jacquard fabriqué au métier chez M. Carquillat. Cette visite du prince, dans cet atelier, a inspiré à M. Bonnefond un tableau que M. Carquillat a parfaitement exécuté sur un métier. Après sa visite aux ouvriers, le duc passa en revue les sapeurs-pompiers de la Croix-Rousse, et parcourut, toujours à pied, toujours chaleureusement fêté, les principales rues du faubourg : il n'avait d'autre escorte que les vives sympathies de ce peuple de travailleurs. Le 26, à quatre heures moins un quart du matin, le colonel du 17e passa son régiment en revue et partit bientôt après, suivi jusqu'à la montée de Balmont par le lieutenant-général de Lascours, commandant de la 19e division militaire, et par les maréchaux-de-camp Fouché, Raindre et de Saint-Joseph.

Deux années plus tard, son frère, le duc de Nemours, accompagné par la belle et gracieuse duchesse sa femme, vint commander le camp de Dessine; l'emplacement était bien choisi pour les manœuvres. Après l'enlèvement des récoltes, de vastes steppes situées entre le Rhône et Crémieu présentaient un terrain fort convenable pour les évolutions militaires. On avait établi le camp entre les communes de Villeurbanne, de Vaux-en-Vélin et de Dessine : ce fut sur ce lieu que se dirigèrent les 16e et 20e léger, les 34e et 51e de ligne, le 12e de chasseurs à cheval, le 5e de lanciers, le 3e de dragons et le 11e d'artillerie, venant de Clermont, Grenoble, Mâcon, Gap, Briançon, Vienne, Dôle, Moulins et Valence. Toutes ces troupes furent rendues à leur poste le 13 août : le gros de l'infanterie était composé de cinq régiments à deux bataillons. Chacun avait dressé ses tentes à droite et à gauche du chemin de Crémieu, en avant de Villeurbanne; à la gauche de cette même route se trouvaient les deux bataillons du 51e de ligne, et deux compagnies de sapeurs du génie; à droite et sur deux lignes parallèles, les bataillons du 34e

de ligne, du 20e léger, du 19e et du 16e de ligne. Les faisceaux étaient formés du côté de l'Est, et le parc d'artillerie, composé de deux batteries, se trouvait derrière le 34e de ligne, à quatre kilomètres du camp principal. Sur les hauteurs du Molard et à gauche de la route, le 16e de ligne avait été installé comme camp avancé. Les dragons, les lanciers et les chasseurs occupaient Dessine, et le quartier général était établi à cinq cents mètres en arrière du camp, sur la route de Crémieu. On avait ainsi fractionné les troupes : deux brigades d'infanterie de six bataillons chacune; la première, aux ordres du maréchal-de-camp baron de Saint-Joseph; la seconde, commandée par le général Loyré d'Arboville; une brigade de douze escadrons de cavalerie (huit de cavalerie de ligne, quatre de cavalerie légère) sous la direction du général comte Waldner de Frendenstein; deux batteries d'artillerie dont l'une à cheval du 11e, et l'autre montée du 14e; une compagnie du génie, une compagnie de pontonniers, un détachement du train des équipages, et un détachement de gendarmerie pour la police du camp : en tout, douze mille hommes et quinze cents chevaux sous le commandement supérieur du lieutenant-général de Lascours, en l'absence du duc de Nemours. Ce camp, aux portes de Lyon, produisait un effet très pittoresque; les tentes, bien espacées et alignées, en faisaient une ville militaire que toute la population de la cité industrielle s'empressait d'aller voir. Des centaines de guinguettes, improvisées en avant de Villeurbanne, suffisaient à peine au grand nombre des visiteurs, et donnaient aux abords du camp l'aspect le plus animé. [1]

Le duc et la duchesse venaient de Mâcon; ils s'embarquèrent sur le bâteau à vapeur l'Hirondelle, et admirèrent le beau paysage des rives de la Saône, si remarquable surtout depuis Belleville. On était au 20 septembre, et le temps se montrait magnifique. Curieuse du spectacle qui s'annonçait, la population lyonnaise se pressait sur les deux quais de la Saône; fenêtres, balcons, galeries, toits en saillie, collines des deux rives, tout était envahi de bonne heure. Un embarcadère avait été construit

1. — On évalue à plus de cent mille le nombre de curieux qu'ameuèrent à Lyon le camp de Dessine et l'arrivée du duc et de la duchesse de Nemours.

au port de la Nouvelle-Douane. Des salves d'artillerie annoncèrent l'approche de la petite flottille; elle arriva à une heure : LL. AA. RR. furent complimentées par le maire et conduites à l'hôtel de la Préfecture, le duc à cheval entre le lieutenant-général commandant et le préfet, et la duchesse en calèche découverte. Les réceptions des autorités constituées commencèrent aussitôt; elles furent suivies d'un banquet, auquel avaient été invités les chefs d'administration et autres notabilités officielles. La duchesse de Nemours plut extrêmement; on remarqua beaucoup l'élégance de sa taille, la finesse et la beauté de sa figure, la mobilité de sa physionomie et la douce mélancolie de son regard. La première visite de LL. AA. RR. fut pour les Hôpitaux; à leur approche on découvrit le groupe de statues que M. Elschoët a sculpté au haut de l'avant-corps de l'aile méridionale de l'Hôtel-Dieu, et qui représente l'indigence et la maternité. Le duc s'était rendu dans la matinée au camp des manœuvres, qui commencèrent le 22. LL. AA. RR. avaient témoigné le désir de visiter quelques-uns des ateliers de la Croix-Rousse; elles s'y rendirent sans escorte, et furent reçues à la porte des Bernardines par le maire, M. Cabias. Quelques femmes de chefs d'atelier, parées de leurs plus beaux atours, complimentèrent la princesse qui les embrassa, et reçut gracieusement les bouquets qu'elles lui présentaient. On la conduisit dans les ateliers de MM. Aubertier, Martinon, Dufour, Dangle et Gringlet : il fallut plusieurs fois gravir quatre ou cinq étages par des escaliers obscurs et étroits; la duchesse examina avec un vif intérêt les procédés de fabrication du tissage des étoffes, et reçut l'hommage de douze robes superbes. Vingt à vingt-cinq mille ouvriers étaient descendus dans la rue pour voir la princesse, qu'ils accueillirent parfaitement. Au sortir du faubourg de la Croix-Rousse, LL. AA. RR. visitèrent les forts de Montessuy, de Cuire, et la ligne bastionnée du faubourg. Elles se rendirent le 24 septembre, à midi, au palais Saint-Pierre, et visitèrent d'abord sous les galeries l'exposition de fleurs faite par la Société d'agriculture. Celle de l'industrie lyonnaise avait été disposée avec beaucoup de goût : au fond de la grande salle du Musée était une estrade à laquelle on avait suspendu de riches étoffes, de manière à former un hémicycle; en avant et jusqu'au

salon qui forme le péristyle, des banquettes et des chaises avaient été échelonnées pour les spectateurs. La duchesse fit le tour de l'hémicycle, examinant avec grande attention les différentes étoffes qui composaient cette exhibition, étoffes non moins remarquables par la beauté du tissu et par l'éclat des couleurs que par l'art merveilleux avec lequel se trouvaient combinés les éléments divers employés dans leur fabrication. On remarquait auprès de ces tissus précieux un Christ de Rubens, et la Vierge à la Chaise de Raphaël, tissés au métier. Douze robes, des écharpes et des châles furent offerts à la princesse par la Chambre de commerce de Lyon. Du Palais des Arts, LL. AA. RR. se rendirent dans les magasins de MM. Grillet, Grand et Mathevon, et virent avec beaucoup d'intérêt les produits de la fabrique lyonnaise.

Le lendemain, dans la matinée, eut lieu la pose de la première pierre du pont qui devait remplacer le vieux pont sur la Saône. Une tente s'élevait au centre de l'antique monument; le petit bâtiment qui servait de vigie avait été transformé en boudoir élégant pour la princesse, et une double rampe tapissée conduisait au-dessous du pont sur une plate-forme supportée par les roches, et entourée d'une double ceinture d'embarcations et de bateaux élégamment pavoisés. LL. AA. RR. arrivèrent à midi et demi, conduites par le maire; l'ingénieur en chef, M. Cailloux, prononça un discours et demanda au prince la permission de donner au nouveau pont le nom de pont de Nemours. M. Jayr, préfet, mit ensuite aux mains du duc la double boîte en cèdre et en plomb remplie des médailles qui devaient être scellées dans la première pierre : des ouvriers plombiers la placèrent aussitôt, et la fermèrent hermétiquement. Armé d'une petite truelle en vermeil, le duc prit deux pelletées de mortier dans une caisse que lui présenta l'ingénieur Jordan, chargé de la construction du pont, et la première pierre fut posée. Mgr le cardinal-archevêque avait béni les travaux et prononcé les prières d'usage.

Après cette fête qui fut très bien ordonnée, LL. AA. RR. virent des joûtes sur la Saône de la terrasse de l'Archevêché, et se rendirent à l'Hippodrome : des courses de chevaux eurent lieu en leur présence par les soins des membres du Jockey-Club. Ce genre de spectacle a toujours eu beaucoup d'attraits pour la

population lyonnaise; soixante mille personnes couronnaient les talus, dont elles n'étaient pas le moindre ornement.

Le bal que la ville offrit à LL. AA. RR. dans l'enceinte du Grand-Théâtre fut vraiment magnifique; on avait adopté pour la décoration de la salle les dispositions prises pour la fête splendide qu'on avait donnée au même lieu, par souscription, au profit des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe. Des fauteuils sur une élégante estrade avaient été préparés pour LL. AA. RR.; la princesse avait autour d'elle et sous ses pieds un jardin d'hiver, formé des fleurs les plus belles et les plus rares: elle dansa quatre quadrilles avec les représentants du Conseil municipal, de l'armée, de la magistrature et du commerce. Sa toilette avait une grande élégance et était d'un goût parfait; ses traits charmants paraissaient exprimer le bonheur. Malgré le nombre immense des dames invitées, il n'y eut point d'encombrement, et tout se passa dans un ordre parfait. La duchesse fit le tour de la vaste enceinte, conduite par le maire, M. Terme.

Une grande manœuvre militaire termina les opérations des troupes du camp de Dessine; elles exécutèrent, sur un pont de bateaux, le passage du Rhône, à la hauteur du Grand-Camp, aux Broteaux, entre le barrage récemment construit et le four-à-chaux. Des myriades de spectateurs couvraient tous les monticules et tous les points culminants de la rive droite du Rhône: ces collines étaient littéralement noircies par les têtes des curieux, on eût dit une immense fourmilière. Sur une d'elles, un belvéder élégant avait été élevé pour la duchesse de Nemours, dont les yeux embrassèrent tout le magnifique panorama du bassin du Rhône jusqu'à la chaîne des Alpes. Le duc de Nemours fit ses adieux au camp dans une dernière revue; et, le soir, dans une brillante soirée à l'hôtel de la Préfecture, LL. AA. RR. prirent congé de la population lyonnaise qui les avait si cordialement accueillies. La gracieuse duchesse fit deux fois le tour des salons, conduite par Madame Mathilde Jayr qui lui présentait les dames. Le camp fut levé le 1er octobre, après avoir reçu dans un ordre du jour les félicitations du commandant en chef.

Lyon reçut l'année suivante (le 10 décembre 1844) le duc et la duchesse d'Aumale; il y eut aussi de nombreuses présentations officielles et beaucoup de discours, dont un des plus

remarqués fut celui du jeune Roux-Lupin, élève de la classe de philosophie au Collége royal, que S. A. R. visita. Le duc et la duchesse parcoururent les salles principales des Hôpitaux, et se rendirent au Musée. Une corbeille de riches étoffes, semblable à celle qu'avait acceptée la duchesse de Nemours, fut présentée à la duchesse d'Aumale; la ville y joignit, avec beaucoup d'à-propos, une vue des environs de Naples peinte par M. Ponthus-Cinier, qui rappela la patrie absente à la princesse napolitaine. Depuis 1841, le jeune colonel du 17e avait fait un chemin rapide; c'était, trois années plus tard, un fort beau militaire, à la physionomie énergique et mâle, et de manières franches et cordiales. Il y eut une grande revue et bal au théâtre, offert au nom de la ville. D'une taille petite, mais gracieuse, la duchesse se fit remarquer par sa distinction parfaite; elle portait une toilette d'une grande simplicité et d'un goût exquis.

Les Lyonnais faisaient successivement connaissance avec les princes et princesses de cette famille d'Orléans qui gagne tant à être vue de près. Ils eurent, le 19 juillet 1845, la visite de don Carlos et de sa femme la princesse de Beira, nobles exilés auxquels on ne pouvait faire de réception officielle, mais qui n'en furent pas moins très bien accueillis. [1]

1. — Quelques jours avant l'arrivée du duc et de la duchesse d'Aumale, Lyon avait reçu la visite des chefs arabes, Sid-Ali-Ben-Ba-Axmed, kalifa de Constantine; El-Akdar-Ben-Ouani, caïd des Ammer; El-Bouzoubi-Ben-el-Hedji-Cherugui, officier de spahis; Sid-Mohammed-el-Chadli, jurisconsulte distingué, et quelques autres. Ces chefs furent constamment l'objet de la curiosité la plus empressée; ils visitèrent la plupart des monuments publics, et firent dans plusieurs magasins des acquisitions assez considérables. On les conduisit deux fois au Grand-Théâtre; ils y virent l'opéra de la Juive et un ballet oriental. Les chefs arabes partirent de Lyon le 1er décembre 1844.

CHAPITRE X.

MARCHE DE LA CIVILISATION A LYON

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

(1830-1847.)

§ 1. Rectification de l'ancien plan de la ville : vieux quartiers, ouverture de rues nouvelles; rue de Bourbon; anciennes rues supprimées; maisons neuves, nouveaux quartiers. Etablissement des trottoirs en bitume; rue Centrale et son prolongement. — § 2. Elargissement des quais Saint-Benoit, Saint-Vincent, Villeroi, de la Baleine, Humbert; quai Fulchiron; travaux aux quais du Rhône; quai Joinville. Ponts du port Mouton, de Serin, de la Feuillée; catastrophe sur le vieux pont de Pierre; pont de Nemours; incendie du cintre de son arche orientale. Pont du Palais; pont de la Mulatière; projets de ponts sur le Rhône; élargissement du pont de la Guillotière; chute et reconstruction de la passerelle du Collége; pont Louis-Philippe. — § 3. Travaux dans la presqu'île Perrache : digue de ceinture; l'hippodrome; l'entrepôt des liquides, l'arsenal, le bas-port; suppression de la fabrique d'acide sulfurique; l'abattoir; suppression des boucheries dans l'intérieur de la ville; passage de l'Hôtel-Dieu. Usines de Perrache; l'éclairage au gaz. — § 4. Restauration du Palais des Arts, de l'intérieur du Grand-Théâtre, des églises de Saint-Nizier, Saint-Paul, Saint-Bonaventure, Saint-François, Saint-George, et projets de construction d'églises nouvelles. Nombreux travaux à exécuter encore dans Lyon. — § 5. De la fourniture des eaux : eaux de source, eaux de rivière; état actuel de la question. Egouts de Lyon. — § 6. Etude générale du système de fortifications de la ville. Création d'une école d'artillerie à la Part-Dieu.

I.

TRAVAUX PUBLICS.

§ I. Les cérémonies publiques, les entrées solennelles de grands personnages, les discordes entre les classes diverses de citoyens sont des accidents dans la vie des grandes villes; la véritable histoire des cités n'est pas là : elle consiste dans l'étude attentive des progrès de la civilisation, manifestée par l'activité des travaux publics et du commerce, par le développement des secours publics, par le mouvement des lettres, des sciences et

des arts, par l'amélioration de la condition matérielle et morale de la population. C'est sous ce point de vue que j'examinerai la marche de la civilisation lyonnaise pendant les dix-sept années qui viennent de s'écouler. D'immenses améliorations ont signalé cette période, leur examen approfondi demanderait une place que je ne puis leur donner; elle égalerait en étendue celle de cette histoire entière. Obligé de caractériser le progrès partout où il s'est montré, je dois me borner à une indication sommaire, et résumer le plus possible pour ne rien oublier d'important. Ce sont les travaux publics que l'ordre des matières fait d'abord comparaître : ils ont été tellement considérables, et le besoin du confortable est devenu si général et si vif, qu'un remaniement du plan de la ville est chose nécessaire. Nous ne comprenons point les habitudes de nos pères, et il nous est difficile de concevoir comment ils pouvaient arranger leur vie dans la ville incommode et insalubre qu'ils s'étaient bâtie. Le Lyon ancien n'était qu'un amas de maisons entassées sans la moindre idée de symétrie, et au mépris de toutes les lois de l'hygiène; elles surgissaient du sol selon le caprice ou l'intérêt du constructeur, rangées sans régularité pour former des rues tortueuses, de quatre à cinq mètres de largeur. Point de ventilation dans ces couloirs resserrés, point d'accès à l'air et à la lumière solaire; le sol n'est qu'une boue détrempée, recouvert sur quelques points de cailloux anguleux. Si l'on entre dans une de ces maisons, on rencontre d'abord une allée sombre, terminée à l'autre extrémité par une petite cour humide et fétide et par un escalier tournant dont les marches hautes, obscures et raides sont un danger à chaque pas : telles sont encore bon nombre d'habitations dans les vieux quartiers. Point de quais, la Saône baigne le pied de ces masures dans la plus grande étendue de son parcours; ce n'est pas sur la rivière, du côté de l'air et du soleil qu'est la façade, elle est sur la rue. Une seule voie de communication, et quelle voie! La rue Mercière dessert les relations entre le Nord et le Midi, et met en rapport Lyon et Marseille. Il n'y a qu'un seul pont pour chacun des deux fleuves; le pont du Change passe de l'une des rives de la Saône à l'autre, et le pont de la Guillotière traverse le Rhône; c'est à Ainay que se trouve le confluent du Rhône et de la Saône. Tous ces vastes terrains

qu'on nomme les Broteaux ne sont qu'un marécage, où paissent çà et là de maigres bestiaux. Point de police urbaine, point d'institutions protectrices de la santé des citoyens; des immondices infectes devant la porte de chaque maison, et des maladies épidémiques très meurtrières presque toutes les années : voilà Lyon encore au dix-septième siècle.

Une impérieuse nécessité amena quelque réforme à cette déplorable situation pendant la dernière moitié du siècle dernier; il y eut enfin un plan de la ville, calculé sur les besoins d'une agglomération de cent mille âmes. Il a été modifié plusieurs fois, et il a fallu récemment lui faire éprouver un remaniement complet : tel qu'il était, il ne répondait point, malgré d'importantes améliorations de détail, aux convenances d'une population doublée. On sentit l'urgence de voies de communication directes et larges, ouvertes du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest; une commission des plans fut instituée : elle fit un examen consciencieux des conditions topographiques des quartiers de l'Ouest, du Midi et du Nord. De grandes difficultés d'exécution se présentaient : on n'avait point, en effet, à bâtir une ville de toutes pièces sur un terrain entièrement nu; aucune combinaison possible ne promettait la régularité de Turin. Il fallait utiliser d'anciennes rues, dans cette cité âgée de dix-huit siècles, et renfermer les améliorations dans les limites du budget de la ville; enfin, la ligne droite ne pouvait toujours être suivie d'une manière absolue. La durée séculaire des matériaux qui servent à nos constructions devenait un obstacle; en effet, elle écartait presque indéfiniment la chance désirable de la chute de ces murailles incommodes qui gênent si fort la voie publique. Une volonté intelligente et forte a triomphé, en grande partie, de ces inconvénients; nous possédons enfin un plan général d'alignement que l'administration se propose de faire rigoureusement respecter. Des rues sombres, humides, sans ventilation et malsaines au plus haut degré, se sont transformées en quais magnifiques. Toute notre population d'ouvriers s'entassait dans des masures malsaines; on a bâti pour elle, sur des plateaux élevés et dans des faubourgs qui sont devenus des villes considérables, des maisons dont les murs, percés à jour, laissent passer par grandes masses l'air et la lumière solaire. De belles habitations

ont surgi du sol à Perrache, à la Croix-Rousse, à la Guillotière, aux Broteaux surtout; nos collines abruptes et désertes ont été sillonnées de rampes et découpées en rues transversales, droites et larges : de toute parts il y a eu progrès.

On ne saurait trop le redire, le meilleur système de régénération de l'ancien Lyon consisterait à dédoubler cette partie de la ville, en rasant tout un côté de chaque rue; ainsi déblayé, le sol aurait une valeur supérieure à celle qu'il possède maintenant, couvert de ses ignobles masures : il importe plus encore de démolir que de bâtir. Telle a été la pensée de l'administration municipale; elle a rendu, d'après ce principe, d'immenses services. Grâces à elle, l'immonde rue du Bessard est devenue un des quartiers de la cité les plus salubres et les plus brillants; ce grand carré de Sainte-Elisabeth, qui rappelait si bien la Cour des Miracles à Paris, sera bientôt couvert de maisons salubres et belles : Lyon échange chaque jour un de ses haillons contre un vêtement commode, élégant et sain. Si ces améliorations n'avaient eu d'autre objet que celui de rendre la vie plus facile aux riches, peut-être les aurais-je passées sous silence; mais ce n'est point seulement à une classe privilégiée, c'est surtout au peuple, c'est-à-dire au plus grand nombre, qu'elles ont profité. Le maire qui mérite le mieux de ses concitoyens n'est pas celui qui fait construire un palais, c'est celui dont l'intelligente administration régénère un vieux quartier et fait pénétrer à flots abondants, dans toutes les parties de la cité, un air pur et de bonnes eaux.

On ne sait point assez que de telles améliorations ont pour résultat direct l'accroissement de la durée moyenne de la vie; et que placer la ville de Lyon dans de bonnes conditions de salubrité, c'est réduire chaque année les chances de mortalité pour toutes les classes de citoyens. On vit d'une santé meilleure et plus longtemps dans les quartiers neufs, à rues larges et bien ventilées, par exemple, sur les quais et sur les places, que dans les rues tortueuses et étroites de la cité moyen-âge. Assainir la ville, lui donner un bon système d'égouts, élargir et redresser ses rues, c'est ajouter, je le répète, à la vie de chaque citoyen. Ce sont les quartiers sombres et infects qui fournissent le plus de malades à nos hôpitaux; il y a bien plus de chances de lon-

gévité maintenant sur le quai d'Orléans, que n'en présentait autrefois le fétide corridor qu'on nommait rue de la Pêcherie. Que l'on compare, au point de vue de la salubrité, la ville actuelle de la Croix-Rousse, à l'ancien quartier de Saint-George; la différence est incalculable. Les rues insalubres sont des ennemis publics dont on ne saurait trop provoquer la destruction.

Qu'on me permette de faire précéder la récapitulation des travaux publics qui ont été entrepris à Lyon depuis 1830, par quelques observations générales sur notre système de constructions et sur certaines habitudes lyonnaises.

Comme autrefois, les maisons ont une hauteur trop grande relativement à la largeur des rues; elles transforment les rues en couloirs resserrés et peu accessibles à l'air et au soleil. Leur système de construction est infiniment supérieur, à tous égards, à celui que suivaient nos pères; il n'est cependant pas sans reproches : toute rue devrait avoir une largeur égale à la hauteur de ses maisons les plus élevées ; en d'autres termes, il ne faudrait pas permettre de bâtir sur une rue une maison qui eût plus de hauteur que la rue n'a de largeur. Nous n'en sommes pas encore là, à beaucoup près, mais la réforme a commencé. Quelques quartiers ont des voies de communication en ligne droite et suffisamment larges; le temps fera le reste. Il y a, dans Lyon, des maisons de six, sept et même huit étages sur un vaste développement; quelques-uns de ces colosses en pierre et en mortier s'élèvent sur des quais et sur des places publiques, mais tous ne possèdent pas cet avantage. Si la ville n'avait que des habitations à deux ou trois étages, elle occuperait un périmètre trois fois plus étendu. Ce qui dans son enceinte frappe d'abord les yeux de l'étranger, ce sont l'extrême élévation des maisons et le petit nombre des places publiques : comme le prix du sol est extrêmement élevé, l'entrepreneur cherche à regagner sur la hauteur ce qu'il ne peut avoir en surface. C'est la même considération qui condamne nos allées, nos cours et nos escaliers à des proportions si mesquines; avide de bénéfices, la spéculation laisse à la circulation de l'air le moins d'espace possible. Elle a demandé à couvrir l'enclos du séminaire de maisons compactes, et à rétrécir par une double rangée de hautes maisons notre admirable quai Saint-Antoine; elle a calculé au

plus juste combien la superficie du Jardin-des-Plantes pourrait rendre en loyers, et fait une guerre d'extermination au peu de jardins qui étaient demeurés debout auprès des habitations particulières. Son but, c'est d'entasser dans un espace donné le plus grand nombre possible de locataires; et, pourvu qu'elle l'atteigne, peu lui importent la commodité et la santé des citoyens. Elle ne prend aucun souci d'assurer à chaque locataire une quantité suffisante d'air et de lumière, et, préoccupée exclusivement d'intérêts privés, elle dédaigne l'observation des lois hygiéniques dont l'administration devrait songer davantage à lui demander compte. [1]

On a bâti une quantité énorme de maisons, de 1830 à 1847; mille quarante ont été élevées dans la seule année 1845, en grande partie aux Broteaux, quartier neuf où rien ne gêne la commission des plans et les entrepreneurs. Ils ont de l'espace, et ils en usent pour décorer de très belles maisons parfaitement alignées, des rues d'une largeur considérable. On commence à voir dans quelques quartiers, en rue de Bourbon surtout, et à la place des Carmes, des maisons dont l'ornementation extérieure est remarquable; le luxe toujours croissant des magasins contribue beaucoup à l'embellissement de la ville : il n'a point atteint encore son dernier terme.

Une circonstance bien désirée le favorise. On sait quelle réputation détestable et méritée a depuis longtemps le pavé de Lyon : il se compose de cailloux ovoïdes, placés verticalement et serrés les uns contre les autres; une couche de graviers en garnit les interstices et unit leurs pointes aiguës, sans en dissimuler l'aspérité. On a essayé sur divers points, par exemple dans les rues Lafont et Louis-le-Grand, l'emploi de pavés en pierres cubiques : sa supériorité n'est pas douteuse; il exige des réparations bien moins fréquentes, mais les frais de premier établissement sont infiniment plus considérables. C'était un problème en apparence insoluble que celui de la régénération de notre pavé; l'adoption du système des trottoirs en bitume, enfermés dans une bordure de pierre, l'a opérée en

1. — Je renvoie pour les détails sur ce sujet à l'ouvrage intitulé : Traité de salubrité à l'usage des grandes villes, suivi de l'Hygiène de Lyon. *Paris, Baillière*, 1846, in-8°.

partie : ils rendent la voie publique, sur les quais et dans les rues principales, d'un parcours aussi commode qu'il était fatigant avant 1840. Une couche bitumineuse égale et très solide s'est étendue au-devant des magasins, dont elle facilite l'accès; elle couvre les passages les plus fréquentés, et deux places publiques, celle des Terreaux et celle des Célestins. Tout n'est pas fait encore, mais chaque jour voit ces lignes de trottoirs s'allonger et se souder l'une à l'autre : sollicitée par le maire de Lyon, la loi du 7 juin 1845 permet à l'administration de briser toutes les résistances. Quoique d'un ordre secondaire, ce progrès mérite d'être signalé.

Il en est un auquel je dois une mention spéciale, c'est l'ouverture de la magnifique rue de Bourbon, de la place Louis XVIII à la place de Bellecour : cette large voie de communication est fort remarquable, soit par la grande beauté de la plupart des maisons dont elle est décorée, soit par son heureuse direction, en ligne droite, au travers du massif du quartier du Midi. L'élargissement de la rue des Bouquetiers est pour la ville une précieuse amélioration; il n'est encore exécuté que d'un seul côté. Plus au Nord, l'infecte boucherie des Terreaux et l'étroite place dont elle formait l'un des côtés ont éprouvé une métamorphose brillante; hier encore, citée pour son insalubrité et son aspect repoussant, cette partie de la ville est devenue un de nos quartiers les plus recherchés et les plus élégants.

Attaquée ainsi à ses deux extrémités, au Nord et au Midi, la vieille ville le sera bientôt au cœur par la construction de cette rue monumentale qui, partant de l'angle de la place de la Préfecture, ira s'ouvrir dans la rue Basse-Grenette, parallèlement aux quais du Rhône et de la Saône. Approuvé par une délibération du Conseil municipal, ce projet grandiose est en pleine exécution; tout l'intérieur de la ville changera de physionomie, grâce à la rue Centrale. Elle introduira en abondance l'air et le soleil dans des rues sombres et étroites, et rendra plus faciles et plus actives les communications du Nord de la ville avec le Midi. Formée de maisons superbes et construites selon toutes les exigences du luxe, elle arrêtera le mouvement d'émigration aux Broteaux d'une partie des riches négociants : cette amélioration coûtera 1,700,000 fr. à la ville; Lyon ne regrettera point

une dépense si bien justifiée. Le traité passé avec les entrepreneurs impose au Conseil municipal l'obligation de faire ouvrir la voie de communication projetée entre la rue Saint-Côme et la place de Saint-Nizier. Cette disposition a inspiré l'heureuse idée du prolongement de la rue Centrale elle-même jusqu'au tournant de Saint-Côme : l'exécution de ce beau plan placera dans le même axe le côté Nord du Palais des Arts, le portail de l'église Saint-Pierre et la façade de l'église Saint-Nizier, dont l'alignement est le même. On apercevra à une des extrémités de cette large rue la partie occidentale de la place des Terreaux, et à l'autre la place des Jacobins, ainsi que la place de Bellecour, quand l'hôtel de la Préfecture aura été transféré autre part. Le tracé suit la ligne droite jusqu'au tournant de Saint-Côme; il s'enfonce dans les massifs de maisons jusqu'à la place de Saint-Nizier, et vient déboucher en alignement de la rue Trois-Carreaux rectifiée, c'est-à-dire élargie de sept mètres, du côté de l'Occident. Chemin faisant, et ce n'est pas l'un de ses moindres bienfaits, il supprime les repaires qu'on nomme rue des Boitiers et rue Roland; la petite rue Longue est prolongée jusqu'à la rue du Plâtre, dans une longueur de huit mètres. [1]

§ II. Les quais, cet ornement de la ville, qu'aucune autre cité ne possède dans un aussi majestueux développement, ont éprouvé des améliorations considérables; d'autres sont en projet, et recevront très prochainement leur entière exécution.

Sur la rive droite de la Saône, le quai Humbert doit être incessamment reconstruit. En 1845, le sol détrempé par les

1. — Il existe un très grand nombre de plans gravés de la ville de Lyon, depuis celui d'Antoine du Pinet. (Plant, pourtraict et description de la ville de Lyon au XVIe siècle, de nouveau mis en lumière par P.-M. Gonon. *Lyon*, 1844, in-8°). Très peu ont quelque mérite. Quelques-uns sont en petit format, d'autres ont des dimensions énormes; on peut voir la plupart aux archives de la ville. La plus exacte représentation de Lyon au moyen-âge est la grande planche que Menestrier a fait graver; elle est curieuse à consulter : l'enceinte de la ville, dans la première moitié du seizième siècle, y est tracée avec netteté par la ligne des anciennes fortifications. On a donné plusieurs plans de Lyon ancien, reproduit d'après les indications historiques; aucun ne mérite la moindre confiance. Parmi les plans géométriques modernes on distingue ceux qu'ont publiés MM. Noëllat, Dignoscyo et Storck. M. Dignoscyo a restauré avec habileté un immense plan de Lyon ancien, d'après lequel la carte de Menestrier a été exécutée.

eaux s'est excavé à une grande profondeur; on a craint l'écroulement de tout le revêtement extérieur lorsque la rivière s'élèverait au-dessus de son niveau, ce qui lui arrive si fréquemment. Deux projets ont été proposés pour cette restauration : l'un consiste dans l'établissement d'un bas-port ou chemin de hallage le long des quais Humbert et de la Baleine, se reliant au Nord avec la banquette du pont de Nemours; l'autre supprime la double rampe qui existe en face de la rue de la Baleine, au profit du quai. Le nouveau projet, présenté par M. l'ingénieur Jordan, place une large terrasse de cent mètres de longueur au milieu des quais Humbert et de la Baleine. Plus loin commence le quai Fulchiron, dont la construction a eu de si heureuses conséquences pour le vieux quartier de Saint-George; d'élégantes maisons ont remplacé des masures ignobles: l'église et la Commanderie paraissent maintenant à découvert. Ce quai est entièrement terminé depuis 1845, dans toute la partie dont l'exécution avait été décidée; il reste à le prolonger jusqu'à l'ancien chemin des Etroits, jadis accidenté d'une manière fort pittoresque, et maintenant changé en une route départementale très fréquentée. Sur la rive gauche de la Saône, des améliorations considérables ont été votées par le Conseil municipal : on a commencé les travaux d'élargissement des quais Saint-Vincent, de la Peyrollerie et des Augustins, complément indispensable du beau quai d'Orléans. Une même opération a été entreprise sur le quai Villeroi; les remblais et les fondations des parapets ont été exécutés en 1846. Dans très peu de temps le massif des maisons qui sont assises sur l'extrémité orientale de l'ancien pont de Pierre sera entièrement rasé; les abords du pont de Nemours seront dégagés, et rien n'arrêtera la vue depuis le port de Saint-Benoît jusqu'au nouveau quai de l'Arsenal lui-même, continué sans interruption par la digue de ceinture de la Saône au-delà du cours du Midi.

On a peu fait pour la rive droite du Rhône; le quai superbe qui la décore présente des lacunes d'un effet désagréable auprès de l'embarcadère des Papin, en avant du pont Lafayette, et un peu plus loin, vers l'abreuvoir situé en amont du pont de l'Hôtel-Dieu, imperfections d'autant plus regrettables que la chaussée a été remaniée dans toute sa longueur. Le beau quai

de la Charité a été restauré et terminé récemment; on a commencé les remblais à son extrémité méridionale. La rive gauche du fleuve n'a pas été oubliée dans la répartition des crédits ouverts par le ministère des travaux publics : une somme considérable a été consacrée par l'Etat à la réparation, à l'entretien et à la construction des digues en amont de la ville, au bas-port et au quai Joinville. Il ne restera qu'à terminer le quai Joinville, dans la partie comprise entre le pont Lafayette et le pont de la Guillotière : ce travail doit être exécuté en 1848. Je n'oublierai point la digue submersible fort solide qui a été élevée depuis quelques années, sur cette rive gauche du Rhône, en face du faubourg de Saint-Clair ; elle protége avec efficacité les levées en terre qu'on a construites auprès de la ferme de la Tête-d'Or, et rejette sur la rive droite les eaux du fleuve. [1]

Ces quais de la Saône et du Rhône sont le point de départ de ponts dont plusieurs ont été restaurés ou bâtis depuis 1830. Le plus nouveau sur la Saône est celui du port Mouton, voie de communication du centre de Vaise avec Serin : sa construction n'est pas heureuse, elle manque de grâce et de légèreté. Au-delà du faubourg et près de l'Ecole vétérinaire est le pont de Serin, récemment exhaussé et reconstruit en pierre sur un très bon modèle : il appartient aux Hôpitaux ; son péage leur rapporte une somme qui varie de 33 à 35,000 fr. Au-delà des passerelles de Saint-Vincent et de la Feuillée se présente le beau pont de Nemours, construit entièrement en pierres de taille, dans le court espace de deux années, par l'ingénieur Jordan. Une catastrophe terrible, arrivée sur le vieux pont le 1er mai 1845, contribua sans doute à l'accélération des travaux. C'était le jour de la fête du roi Louis-Philippe; un feu d'artifice avait été tiré sur le pont Tilsitt. Il était neuf heures du soir; la foule, toujours si compacte, qui s'était portée sur le quai de l'Ouest, regagnait la rive gauche de la Saône, tandis qu'un courant se dirigeait en sens opposé, par le pont de Pierre, sur la rive droite. Le déta-

1. — Je ne dois point oublier non plus l'établissement, en 1844 et en 1845, sur divers points des quais de la Saône et du Rhône, de neuf cabinets en pierre parfaitement construits : la construction de latrines publiques a fait cesser une cause d'insalubrité qui a été souvent signalée.

chement d'infanterie qui avait tiré les feux étoilés prit la même direction, s'engagea sur le vieux pont, si étroit, comme on sait, et augmenta l'encombrement. Un temps d'arrêt eut lieu parmi la multitude qui se heurtait en sens contraire; quelques personnes tombèrent: des cris horribles se firent entendre, et en quelques minutes le mal fut consommé. On transporta huit cadavres chez le pharmacien voisin de la place du Change; il y eut dix morts en tout. Un homme d'une haute taille s'était baissé pour relever un enfant foulé aux pieds; renversé lui-même, il périt étouffé : quelques personnes n'échappèrent qu'en sautant sur le pont de service placé le long du parapet. Cet accident avait été si prompt, qu'on l'ignorait à quelques pas du théâtre de la catastrophe; il produisit dans la ville une sensation douloureuse. Quelques mois après, le 24 août, un malheur d'un autre genre eut lieu presque au même point. Des fusées, lancées du coteau de la Croix-Rousse, tombèrent sur deux énormes bateaux de foin et y mirent le feu; il n'y eut bientôt aucun moyen de se rendre maître de l'incendie. On parvint à retenir un des bateaux; abandonné au courant, l'autre descendit la rivière, éclairant les deux rives et la foule de ses vives flammes : c'était un dimanche, à neuf heures du soir. Ce bateau traversa les deux passerelles sans s'y heurter, s'arrêta quelques moments sous l'arche orientale du pont de Nemours, alors embarrassée de ses cintres, mit le feu à l'énorme charpente, et vint échouer, brûlant toujours, au milieu de la Saône, vers le pont Seguin. Ce fut un curieux spectacle que l'incendie de l'arche du pont de Nemours : calcinées à une grande profondeur, les pierres du cintre ne présentaient plus un degré de solidité suffisante; il fallut reconstruire toute la voûte et une partie de la pile.

Malgré ce retard, les travaux furent bientôt terminés; deux années suffirent pour l'achèvement d'un des plus beaux édifices de la ville. Composé de six grandes arches et de deux petites arches de hallage très larges, comme le demandait l'active circulation entre les deux rives, et parfaitement construit, le pont de Nemours a un caractère vraiment monumental. Ses trottoirs sont d'un parcours très commode, de hauts parapets et de nombreux candélabres à gaz les décorent; quand les maisons qui surchargent l'extrémité orientale du vieux pont auront disparu

(leur démolition sera complète dans quelques jours), la première arche sera liée au quai Villeroi considérablement élargi, et le pont de Nemours entièrement terminé paraîtra d'un aspect plus grandiose encore. On met aujourd'hui à profit la démolition du vieux pont, pour faire sauter une partie des roches qui obstruent sur ce point le lit de la rivière et gênent la navigation. Le pont de Nemours a été livré à la circulation au commencement de l'année 1846.

On avait rétabli depuis quelques années le tablier du pont Seguin, emporté par les eaux en 1840; mais il y avait à réparer un désastre bien plus considérable, causé par l'inondation, celui du pont de la Mulatière. Une simple restauration des arches emportées ne parut pas suffisante; elles avaient été mal construites : on prit le parti de bâtir un nouveau pont beaucoup mieux disposé pour les besoins de la navigation et pour le double service, par des voies distinctes, des passants et du chemin de fer. Ses piles sont en pierres de taille, le tablier repose sur des cintres en fer : c'est un monument magnifique; il a été terminé pendant les derniers mois de l'année qui vient de finir. Si nous remontons le Rhône, nous rencontrerons le pont de la Guillotière, élargi en 1835, au moyen de cintres en fonte établis sur les éperons des arches; les trottoirs ont de chaque côté deux mètres de largeur. Quoique ce placage ait été fort bien exécuté, on doit regretter que le pont n'ait pas été entièrement reconstruit en pierres de taille et dans des conditions meilleures. D'autres ponts ont été bâtis sur le Rhône depuis 1830; j'indiquerai celui de l'Hôtel-Dieu, l'élégante passerelle du Collége [1], et le pont Louis-Philippe, auprès de la barrière Saint-Clair [2]. Si je n'ai point parlé des ponts qui doivent être placés sur le Rhône

1. — Cette passerelle était à peu près terminée le 7 décembre 1844; on soumettait le tablier aux épreuves ordinaires, en le chargeant de sable, lorsqu'à quatre heures du soir ce tablier ce précipita dans le Rhône avec un horrible fracas, entraînant dans sa chute vingt-cinq ouvriers. Deux de ces malheureux parvinrent à se réfugier sur un banc de graviers au milieu du Rhône; un autre se cramponna à un bateau à laver; plusieurs eurent la force de gagner la rive à la nage; huit furent noyés. Des batelets accoururent aux cris des autres.

2. — Le pont Louis-Philippe a été livré à la circulation en 1846; comme les autres passerelles sur le Rhône, il appartient au système des ponts suspendus : sa construction est fort élégante.

et sur la Saône dans l'axe du cours du Midi, c'est qu'ils se rattachent maintenant au système des travaux du chemin de fer de Paris à Marseille par Lyon; les travaux sont commencés [1]. D'autres considérations ont fait ajourner la concession du pont en projet dans l'axe du cours Suchet et de la rue Sala.

§ III. Il y aurait en effet imprudence à rien changer au périmètre de la presqu'île de Perrache, en ce qui concerne de nouvelles voies de communication au travers des deux fleuves, avant la construction du grand débarcadère : Perrache, on l'a vu, est appelé à un bel avenir. Les travaux des remblais ont été conduits avec une grande activité; un hippodrome a été établi dans la partie Nord, et entouré d'une plantation d'arbres. Les courses de chevaux qui ont lieu dans cette vaste enceinte à l'occasion de la fête du roi Louis-Philippe, au mois de mai, plaisent beaucoup à la population lyonnaise qui s'y porte avec le plus vif empressement. On a terminé complètement, depuis quelques années, la digue de ceinture de la Saône, depuis l'extrémité du cours du Midi jusqu'au pont de la Mulatière, en regard de l'ancien chemin des Etroits. On rencontre dans cet alignement de beaux monuments de construction récente, l'Entrepôt des liquides et son bas-port, l'Arsenal qu'un autre bas-port complètera bientôt, et de très grandes usines. Au Midi et à l'Est, le maire de Lyon est parvenu à supprimer l'incommode et insalubre fabrique d'acides sulfurique et chlorhydrique, en traitant de gré à gré avec le propriétaire; elle a cessé depuis le 1er janvier 1847 d'infecter la chaussée, dont ses émanations corrosives avaient brûlé en très grande partie les beaux peupliers. Ces arbres ont été remplacés par des candélabres à gaz, dont l'éclairage produit le soir un très bel effet, vu surtout des hauteurs d'Oullins. Cette ligne de la presqu'île présente aussi quelques monuments nouveaux dignes d'attention, le débarcadère du chemin de fer de Saint-Etienne et l'abattoir : celui-ci mérite une mention particulière.

On voyait, il y a quelques années, dans l'intérieur de la ville, quatre boucheries : celle de l'Hôpital, placée dans la partie Nord du bâtiment de l'Hôtel-Dieu, depuis la Grande-Rue jusqu'au

1.—La construction d'un de ces ponts, celui du Rhône, vient d'être commencée (août 1847).

quai ; celle des Terreaux, située à la place des Carmes, depuis la rue Lanterne jusqu'au quai de Saône ; celle de Saint-Paul, et celle de Saint-George : auprès de ces tueries se trouvaient des accessoires infects, tels que des triperies et divers dépôts de matières animales à l'état frais. On rencontrait à toutes les heures du jour, dans les rues les plus fréquentées, des troupeaux de bœufs et de moutons qu'on amenait aux bouchers ; le sang des animaux égorgés ruisselait sur la voie publique, et fatiguait également la vue et l'odorat des passants. Il arrivait quelquefois que des bœufs s'échappaient des caves dans lesquelles on les avait conduits pour les mettre à mort, et portaient partout sur leur passage le trouble et l'effroi. De toutes ces boucheries, la plus mal placée était sans contredit celle de l'Hôpital : situé auprès de salles de malades, dont l'atmosphère ne saurait jamais être assez pure, ce cloaque hideux était cependant une voie de communication obligée et très fréquentée ; on ne pouvait s'y engager sans avoir malgré soi le spectacle de bœufs tombant sous le maillet, ou de moutons se débattant sous le couteau. On aura peine à croire que cette abominable boucherie a subsisté jusqu'à nos jours, au mépris de toutes les règles de l'hygiène ; enfin elle s'est transformée en une galerie monumentale, longue de cent vingt-six mètres, large de sept et plus, couverte d'un toit vitré à une hauteur de quinze mètres, revêtue d'une couche de bitume et décorée par deux rangs d'élégantes boutiques. Un lieu d'horreur s'est changé en une promenade couverte, très commode pour le quartier populeux de l'Hôpital, et d'un effet magnifique, surtout le soir, lorsqu'elle est illuminée par ses nombreux becs de gaz. Quand cette métamorphose s'est opérée, la ville avait fait construire l'abattoir de Perrache sur les plans de M. Louis Dupasquier, architecte, qui tira un bon parti de l'espace un peu trop resserré qu'on avait mis à sa disposition. Votés en 1837, les travaux furent entièrement terminés en 1840 ; peu d'améliorations étaient plus urgentes. Devenu insuffisant, l'abattoir sera incessamment agrandi et complété par l'établissement d'un marché aux bestiaux. D'autres édifices sont promis à la presqu'île Perrache : elle aura un grand marché et une église, celle de Sainte-Blandine ; il sera question autre part du débarcadère.

De toutes les usines de la Presqu'île, la plus importante est celle du gaz pour l'éclairage. En 1834, six cent quarante-cinq réverbères clair-semés projetaient sur notre sol leur clarté rougeâtre et douteuse; aujourd'hui le gaz, jaillissant en gerbes de ses mille tuyaux, éclaire Lyon pendant la nuit d'une vive lumière. C'est en 1836 que la Société anonyme pour cette belle opération industrielle obtint l'autorisation royale; il y eut peu de tâtonnements, et l'entreprise marcha bien presque dès son début : des expériences faites avec le plus grand soin avaient constaté préalablement la haute supériorité de l'éclairage au gaz carboné sur l'éclairage à l'huile. La ville fit un traité avec la Compagnie au mois de janvier 1841; elle ne stipula d'abord que pour les quartiers principaux : les quartiers extrêmes de Perrache, de Saint-Just et de Pierre-Scise, ainsi qu'une partie considérable du Nord de la ville, continuèrent à se servir de becs à huile, contraste choquant et qui ne pouvait être maintenu. En vertu d'un traité nouveau, signé le 10 décembre 1846, tous ces quartiers seront éclairés au gaz sur un développement de trente mille mètres : la ville s'est expressément réservé le droit d'introduire cet éclairage dans toutes les rues, impasses et autres voies publiques dont l'indication aurait été omise. Cette mesure sera mise incessamment à exécution, et dans le courant de la prochaine année les cent soixante-seize réverbères encore existants auront pour jamais disparu. Il y avait dans Lyon, en 1843, huit mille deux cent quarante-trois becs de gaz, on en comptait neuf mille huit cents au mois d'octobre 1846; il y en a bien certainement dix mille aujourd'hui. Le prix stipulé par la ville pour son éclairage dans l'intérieur de la ville, est de deux centimes et demi par bec et par heure; il s'élève à trois centimes trois quarts pour les quartiers désignés par le traité supplémentaire. Lyon a changé d'aspect pendant la nuit depuis le nouveau système d'éclairage; le gaz qui brûle dans ses rues est fort brillant, mais l'art de l'épurer fera bien certainement des progrès encore.

§ IV. Beaucoup de restaurations d'édifices publics ont été faites à Lyon depuis 1830; j'ai indiqué ailleurs celle du Grand-Théâtre, devenu maintenant plus commode, et qui contient un plus grand nombre de places, avantage balancé, il est vrai, par l'in-

convénient de l'altération qu'a subie le caractère primitif du monument. Le théâtre secondaire est toujours à reconstruire : un incendie terrible consuma, dans la nuit du 11 décembre 1840, celui qui avait été élevé sur la place de la Préfecture, et menaça les édifices voisins ; mobilier, décors, machines et loges, tout fut dévoré par le feu en quelques heures. On peut tirer difficilement parti de la salle actuelle des Célestins; elle est indigne d'une ville comme Lyon. Des travaux considérables, terminés à peine, ont été exécutés au Palais des Arts : minées par des filtrations d'eau, les galeries ont été restaurées et consolidées; une élégante balustrade en pierre a remplacé, dans tout leur pourtour, un balcon délabré en fer; des copies, en plâtre, des bas-reliefs du Parthénon décorent les parois intérieures de la grande cour; enfin, toutes les faces extérieures et intérieures de cet édifice ont été réparées et mises dans un état convenable. Les églises n'ont point été oubliées : on a continué avec activité les importants travaux commencés à la façade de Saint-Nizier, pour la compléter dans toutes ses parties. Les églises de Saint-Paul, de Saint-George, de Saint-Bonaventure, de Saint-Bruno, de Saint-François et de Saint-Just, ont reçu de grandes restaurations. On entreprendra incessamment la régénération de l'église d'Ainay, qui prendra rang parmi nos monuments les plus beaux. Une église nouvelle a été construite aux Broteaux; celle de Sainte-Blandine, à Perrache, le sera bientôt. Hors de la ville, celle d'Ecully mérite une mention particulière; elle a été construite avec beaucoup d'intelligence et de goût. Le cimetière de Loyasse a été récemment agrandi; ce musée funéraire moderne s'est peuplé de monuments d'un très bon style.

Ainsi, d'immenses travaux publics ont été exécutés à Lyon depuis 1830; il reste beaucoup à faire encore. On ne peut conserver l'hôtel de la Préfecture au lieu qu'il occupe actuellement : il est incommode, mal distribué, d'un aspect peu agréable; de toutes parts dominé, son jardin ne peut servir de promenade, et entretient une humidité nuisible. Ce vaste emplacement a une valeur très considérable : son prix de vente couvrirait et au-delà toutes les dépenses d'acquisition d'un autre sol et de construction d'un hôtel nouveau. Il n'y aurait qu'une maison à démolir pour ouvrir, au travers de ce terrain précieux, une large rue de

la place de la Préfecture à la place de Bellecour. Mêmes observations pour le séminaire, dont d'impérieuses convenances demandent le déplacement; on a proposé divers projets pour une distribution des terrains que l'institution occupe actuellement : celui de M. Cassini paraît avoir les sympathies du Conseil municipal. Une petite place, ménagée au bas de la Croix-Pâquet, servirait de point de départ à une rue tracée en lacet au milieu du clos; elle communiquerait par une pente douce, d'une part avec la rue du Commerce, de l'autre avec la rue des Capucins.

Tout ce côté Nord de la ville, et surtout le plateau qui domine la Saône, attend de grandes améliorations; il a été oublié. On rencontre peu de voies de communication convenables depuis la place des Bernardines jusqu'au quai Sainte-Marie-des-Chaînes; on s'est borné à sillonner ces coteaux abruptes par quelques chemins fort étroits. Il est question d'ouvrir sur cette colline déshéritée un cours qui, partant du clos Gonin, suivrait les contours principaux des rochers et descendrait sur le quai, non loin du bâtiment de la Manutention des vivres; le terrain est tellement accidenté, que la promenade serait fort pittoresque : on s'occupe beaucoup de ce projet. Il en est un autre dont l'exécution donnerait à Lyon, de ce côté, un embellissement singulier : c'est celui de la construction d'un pont suspendu, du coteau des Chartreux au coteau de Fourvière, par-dessus le quai de Sainte-Marie-des-Chaînes, la Saône et le quai de Bourgneuf; il rappellerait le pont de la Caille en Savoie et le célèbre pont de Fribourg, construits par un Lyonnais, M. Chanet : le point de vue de ce pont aérien serait admirable. Je parlerai bientôt de l'insuffisance des hôpitaux et de la nécessité d'en construire de nouveaux à la Croix-Rousse, à la Guillotière et à Vaise.

Le joli marché couvert de la Martinière invite à doter les principaux quartiers de la ville d'édifices analogues. Les facultés des sciences et des lettres n'ont point un logement digne d'elles; il faut un nouvel Observatoire, bâti sur une de nos collines; enfin Lyon, ville de commerce, n'a point de Bourse, et en veut une : ses agents de change et la Chambre de commerce occupent au Palais des Arts un emplacement dont l'Ecole et les Musées auraient grand besoin. On transportera sans doute un jour au Jardin-des-Plantes, dans un bâtiment dont la caserne de la rue

Neyret est l'emplacement naturel, le cabinet de géologie et les collections de minéraux, translation qui serait d'un immense avantage pour la bibliothèque du Palais des Arts, dont le développement a été si rapide. La place de Bellecour attend une régénération complète; ses arbres tombent de vétusté, elle n'est plus une promenade. On ne saurait bien longtemps maintenir un amphithéâtre de dissection et l'Ecole de médecine dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, déjà insuffisants pour leur destination; cet autre déplacement est dans la pensée du Conseil général des Hospices. Le Tribunal de commerce est mal logé; la Douane est à l'étroit dans des ruines. Il faut au quartier des Célestins non-seulement un théâtre construit à neuf de fond en comble, mais encore d'autres voies de communication; il faut à la Bibliothèque de la ville un escalier qui en facilite l'accès au public. J'ai parlé autre part de la rue Centrale et des fâcheuses lacunes que présentent les quais; mais je n'ai rien dit encore du projet important de rectification du Chemin-Neuf, si désiré par le quartier de l'Ouest, ni de la démolition du vieux rempart du cloître de Saint-Jean : ainsi, le génie de nos architectes trouvera fréquemment encore l'occasion de se produire. Les Broteaux éprouvent une transformation totale; ce quartier est devenu magnifique. Quant à la Guillotière, dont le développement est vraiment extraordinaire, peu de villes l'égaleraient, si les plans qui ont été proposés pour son embellissement recevaient leur exécution. [1]

§ V. Eaux de Lyon. Malgré le voisinage immédiat d'un fleuve et d'une rivière, Lyon manque d'eau pour ses usages domestiques, et cependant aucune grande cité n'en réclame avec plus d'instance. Ce qui ajoute à cette singularité fâcheuse, c'est qu'auprès de la ville et sur plusieurs points de son périmètre jaillissent des sources intarissables d'une eau excellente. Il en faut beaucoup pour la boisson d'une agglomération de deux cent mille habitants; le service des ménages en consomme une quantité très grande, il en faut des quantités considérables pour le service des bains, des ateliers, pour le nettoiement des

1. — Crépet (*Christophe*). Notice historique et topographique sur la ville de la Guillotière. *Lyon*, *Marle aîné*, 1845, grand in-4°, fig.

égouts, etc. Une ville ne saurait avoir trop d'eau, surtout d'eau bien salubre; si elle n'en a point assez, plusieurs conditions sanitaires ne sont point remplies : il n'y a plus de propreté dans les ménages et sur la voie publique; il est impossible de nettoyer et d'assainir convenablement les rues; enfin, une vase épaisse encombre bientôt les égouts. Une bonne administration municipale doit compter au premier rang de ses devoirs le soin de mettre à la disposition de chaque habitant une quantité d'eau qui ne soit pas mesurée avec trop de parcimonie : si les rues de Lyon sont si souvent souillées d'une boue épaisse, c'est que ses rues n'ont pas de pente suffisante et qu'elles manquent d'eau. Celle dont la ville fait usage pour ses besoins domestiques sont fournies par des puits ou par des filtrations, soit du Rhône, soit de la Saône; elle présente rarement les conditions qu'une bonne eau potable doit réunir. Depuis plus d'un demi-siècle l'Administration municipale et l'Académie se sont occupées des moyens de procurer à la ville des eaux d'une qualité irréprochable et en quantité assez grande pour fournir à tous les besoins; des prix ont été promis aux meilleurs écrits sur cette question si débattue, beaucoup de commissions ont été nommées pour la discuter, et de nombreux mémoires l'ont examinée sous toutes ses faces. Il s'agit, d'une part, d'avoir une excellente eau potable, et ensuite de l'amener sur un des points culminants de la ville, de telle sorte qu'elle puisse parvenir à l'étage supérieur de toutes les maisons. On ne peut compter pour cela sur la Saône dont les eaux, si variables en volume, sont fréquemment impures. Filtrées et ramenées à la température moyenne de treize à quinze degrés centigrades, opération difficile, mais cependant possible, les eaux du Rhône réunissent toutes les conditions désirables, et sont de fort bonne qualité. Celles des sources de Neuville et de Royes présentent naturellement ces divers avantages; elles sont limpides, d'une fraîcheur qui ne varie point, enfin aucune eau potable n'est préférable. Reprise depuis quelques années avec une vivacité extraordinaire, la discussion s'est terminée le 11 mai 1846 par une délibération : le Conseil municipal a décidé que les eaux nécessaires à la ville de Lyon, tant pour les besoins économiques et industriels que pour le service de la voirie et des

fontaines de décoration, seraient fournies par le Rhône. Un arrêté de M. Jayr a permis aux eaux de source de couler le long des quais et des rues qui sont considérés comme routes royales, mais le préfet lui-même en a suspendu indéfiniment l'exécution.

Le 3 juin 1847, M. Reyre, premier adjoint, a présenté au Conseil municipal un avant-projet complet pour la fourniture, par la ville elle-même, des eaux du Rhône; voici quelles en sont les bases : la distribution est établie sur une quantité de seize millions de litres par jour, fournissant à chaque habitant cent litres par jour d'une eau excellente. Elle est divisée en deux parties, désignées par le bas service (quartiers inférieurs), comprenant les quatre cinquièmes de la ville, et le haut service destiné à tous les quartiers élevés du Nord et de l'Ouest. Toute cette quantité d'eau sera fournie par des puisards creusés aux Petits-Broteaux, de forme longitudinale, revêtus d'un perré à quarante-cinq degrés d'inclinaison, recouverts d'un toit en tôle, longs d'environ cinquante mètres, séparés les uns des autres par un espace de cent à cent cinquante mètres, en communication par des conduits fonctionnant comme des siphons, et protégés par des digues insubmersibles. Etablies auprès de ces immenses puisards, deux machines à vapeur de la force, l'une de cent chevaux, l'autre de cinquante, dirigeront les eaux vers les réservoirs de pression destinés au bas service. Un de ces réservoirs, assez vaste pour recevoir en dix heures dix mille mètres cubes d'eau, serait placé en dehors des murs de la ville, entre la porte Saint-Clair et le bastion Saint-Laurent; l'autre réservoir, de la capacité de quatre mille mètres cubes d'eau en huit heures, serait établi dans les casemates du bastion de Saint-Laurent, et desservirait toutes les maisons du bas service jusqu'aux étages supérieurs. Mille mètres cubes d'eau suffisent au haut service; ils seront fournis par dix puits établis sur la rive droite du Rhône, vers la porte de Saint-Clair, et couronnés par une galerie de deux mètres de hauteur et d'un mètre cinquante centimètres de largeur. Deux machines à vapeur, chacune de la force de vingt-cinq chevaux, mais dont une seule fonctionnera, donneront aux eaux leur impulsion vers un réservoir peu éloigné des portes de la Croix-Rousse. Selon les calculs du rapport de M. le premier adjoint, la dépense totale s'élèverait

à trois millions trois cent quarante-deux mille six cent quatre-vingts francs et à une dépense journalière de cinq cents francs. La commission du Conseil municipal, chargée de l'examen du projet de distribution des eaux du Rhône, substitue judicieusement aux puisards des constructions voûtées en maçonnerie et propose d'autres améliorations. Le réservoir destiné au service du Nord de la ville serait placé sur le plateau élevé de Montessuy; on réaliserait ainsi l'idée capitale de fournir aux besoins des étages supérieurs, sur tous les points de la zône inférieure, jusqu'à une hauteur de vingt-cinq ou trente mètres, en vertu de la seule pression de l'eau. Evaluée à sept millions, au 4 1/2 p. 100, la dépense (y compris celle des égouts), serait remboursée en vingt ans par fractions, et amortie au moyen d'un impôt de quinze centimes additionnels pris sur les quatre contributions directes. On a dit que la ville de Lyon n'était pas dans une situation financière assez favorable pour se livrer à une opération de cette importance; cette allégation, qui n'est peut-être pas désintéressée chez tout le monde, repose sur une double erreur. De quelque manière que soit fait l'établissement, par la ville directement ou par une compagnie concessionnaire, il faut toujours que le budget soit provisoirement et annuellement grevé d'une somme quelconque. Si c'est la ville qui fait son établissement, cette somme sera l'intérêt de l'emprunt qu'elle aura dû contracter; si c'est une compagnie, cette somme sera l'annuité réclamée par cette compagnie : car, au fond, il s'agit toujours d'un emprunt fait sous des formes différentes.

De ce projet de fourniture des eaux de la ville par le Rhône à l'exécution, il y a fort loin; cependant tout porte à croire que le Conseil municipal ne manquera pas de persévérance. De son côté la Compagnie des eaux de source persiste; elle a obtenu la fourniture des villes de Vaise, de la Guillotière et de la Croix-Rousse [1]. Peut-être aurait-elle obtenu plus d'avantages si cette

1. — Voici l'indication des principaux ouvrages qui ont été publiés sur la question très controversée des eaux de Lyon :

Mémoire (couronné par l'Académie de Lyon, en 1775) sur cette question : Quels sont les moyens les plus faciles et les moins dispendieux de procurer à la ville de Lyon la meilleure eau, et d'en distribuer une quantité suffisante dans tous ses quartiers? (Manuscrit). — Examen chimique des eaux sortant des fontaines publiques de la ville de Lyon et de ses

question d'économie industrielle n'avait présenté trop manifestement le caractère de la spéculation, et surtout si la cause des

faubourgs, fait en septembre 1807, par la Société de pharmacie de la même ville. *Lyon*, *Ballanche*, 1807, grand in-fol. — Réflexions sur la nécessité urgente de fournir à la ville de Lyon des eaux salubres pour la boisson des habitants, et des eaux abondantes pour le nettoiement des rues et des habitations, par M. Regny. *Lyon*, 1827, in-8°. — Mémoire (couronné en 1834 par l'Académie de Lyon) sur cette question : Indiquer le meilleur moyen de fournir à la ville de Lyon les eaux nécessaires pour l'usage de ses habitants, pour l'assainissement de la ville et les besoins de l'industrie lyonnaise ; par Félix-François-Xavier Thiaffait. *Lyon*, 1834, in-8°. — Autre Mémoire sur le même sujet et à l'occasion du même concours, par Alexandre Flachéron. (Manuscrit).—Considérations relatives aux eaux publiques à Lyon, par Sandrin. *Lyon*, 1832, in-8°. (Var., t. 67). — Au Maire de Lyon. Projet de la fourniture générale des eaux de la ville, par Jules Renaux, Mathieu et Ce. *Lyon*, *Perrin*, 1834, in-4°. (Mélanges sur Lyon, in-4°). — Rapport présenté au Conseil municipal de Lyon sur la fourniture des eaux de Lyon, par M. Chinard, premier adjoint à la mairie. *Lyon*, 1836, in-4°. — Mémoire sur un projet de canal de dérivation de l'Ain pour donner des eaux à Lyon, par M. Barrillon, membre du Conseil municipal. *Lyon*, 1839, in-8°. — Des eaux de source et des eaux de rivière, comparées sous le double rapport hygiénique et industriel, par Alphonse Dupasquier. *Lyon, Dumoulin, Ronet et Sibuet*, 1839, 1 vol. in-8°. — Rapport fait à la Société de médecine de Lyon sur cet ouvrage, par le docteur Brachet. *Lyon*, *Marle*, 1840, in-8°. — Mémoire sur la fourniture des eaux nécessaires à la ville de Lyon, par la dérivation des sources du Mont-d'Or, combinée avec l'action du moteur hydraulique. *Lyon*, 1841, in-8°. — Observations sur la dérivation des eaux de source de la rive droite de la Saône pour le service de la ville de Lyon, par M. Darmès, notaire. *Lyon*, 1840, in-8°. — Nouvelles études sur la dérivation des eaux de source de la rive droite de la Saône, et sur les réservoirs et tunnels de la montagne de Fourvière, par le même. *Lyon*, 1841, in-8°. — Examen officiel des eaux potables, proposées pour une distribution générale dans la ville de Lyon, fait au nom d'une commission instituée par M. le préfet du Rhône; par M. le docteur Imbert. *Lyon*, 1840, in-8°. — Enquête administrative ouverte sur le projet de dérivation et de distribution d'eaux de source à Lyon. *Lyon*, 1842, in-8°. — Eaux publiques et privées ; nouveau système de fourniture à la ville de Lyon, par M. Parisel. *Lyon*, 1842, in-4°. — Rapport sur le projet de dérivation et de distribution des eaux de source à Lyon, par la commission d'enquête instituée par arrêté de M. le préfet du Rhône, par L. Bonnardet. *Lyon*, *imprimerie de Dumoulin*, *Ronet et Sibuet*, 1843, gr. in-8°. — Projet de fourniture d'eaux jaillissantes à la ville de Lyon, par MM. P. Rozet et Vergnais. *Lyon*, 1843, in-8°. — De l'état actuel de la question des eaux potables à Lyon, Mémoire présenté au Conseil municipal, par A. Dumont, ingénieur des ponts et chaussées. *Lyon, imprimerie de Nigon*, 1844, in-4°. — Réponse au Mémoire de M. Dumont, sur l'état actuel de la question des eaux potables à Lyon. *Lyon, Dumoulin, Ronet et Sibuet*, 1844, in-4°. — Quelques mots sur un écrit intitulé : Réponse au Mémoire de M. Dumont, par A. Dumont. *Lyon*, *imprimerie de Nigon*, 1844, in-4°. — Des Eaux potables à distribuer pour l'usage des particuliers et le service public ; rapport présenté au Conseil municipal de Lyon, par J.-F. Terme, maire de Lyon, député du Rhône. *Lyon, imprimerie de Nigon*, 1843, in-4° et carte. — Seconde édition, revue et augmentée. *Paris, imprimerie de Dupont*, 1844, gr. in-8°. — Pièces relatives à la question des eaux à distribuer dans Lyon. *Lyon*, *imprimerie de Nigon*, 1844, in-4°. — Question des eaux. Les eaux de source et les eaux du Rhône. Projet de la Mouche. La rive droite et la rive gauche du Rhône. Les quatres sources de la rive gauche de la Saône. Conclusions ; par Alph. Peyret-Lallier. *Lyon*, *imprimerie de Dumoulin*, *Ronet et Sibuet*, 1844, in-4°. — Des

eaux de source n'avait été compromise par l'intolérable exagération avec laquelle elle était défendue.

Egouts. De la fourniture des eaux publiques et particulières à l'établissement d'un système complet d'égouts, la transition est naturelle.

Privés d'eaux courantes pour les laver dans tout leur parcours, sans déclivité convenable et d'ailleurs insuffisants, les égouts de Lyon, dans leur état actuel, sont souvent plus nuisibles qu'utiles, et ont été fréquemment l'objet de plaintes fondées; mais un système général d'organisation de ces utiles conduits souterrains est promis, et est d'ailleurs indispensable. Avant de jeter sur le pavé une grande masse d'eau fournie, soit par les sources de Royes, soit par le Rhône, il faudra de toute nécessité lui assurer un écoulement prompt et facile sur tous les points; il faudra que les canaux de dégorgement aient une capacité proportionnée à l'abondante quantité des eaux pluviales et ménagères qui les traverseront, et que leur parcours soit réglé sur les niveaux divers du bassin qu'ils devront franchir et desservir, depuis le point de départ jusqu'à la Saône ou au Rhône; il faudra enfin qu'ils aient une hauteur suffisante (deux mètres sur un mètre au moins de largeur) pour que les

déclarations d'utilité publique à propos de la question des eaux potables à Lyon, par A.-C. Faye. *Lyon*, *Louis Perrin*, 1844, in-8°. — Notice sur les eaux potables à fournir à la ville de Lyon. *Lyon*, *Louis Perrin*, 1844, in-8°. — Etudes sur la question de l'établissement d'un service hydraulique destiné à pourvoir aux besoins de la ville de Lyon et des faubourgs qui l'entourent. *Lyon*, *Barret*, 1844, in-8°. — Rapport sur une fourniture d'eau potable à la ville de Lyon, présenté au Conseil municipal de cette ville par le docteur Pasquier. *Lyon*, *imprimerie de Nigon*, 1844, gr. in-8°. — Etudes sur l'établissement d'un service hydraulique destiné à pourvoir aux besoins de la ville de Lyon et des faubourgs qui l'environnent : rapport fait à la Société royale d'agriculture, par G. Pigeon, ingénieur au corps royal des mines. *Lyon*, *imprimerie de Barret*, 1844, gr. in-8°. — Considérations nouvelles sur les eaux potables, présentées au Conseil municipal par M. Terme, maire de Lyon, député du Rhône. *Lyon*, *imprimerie de Nigon*, 1844, in-4o. — Opinion sur la question des eaux potables, émise dans les séances des 19 et 23 novembre du Conseil municipal, par M. Menoux. *Lyon*, *imprimerie de Nigon*, 1844, in-8°. — Réflexions sur l'emploi des pompes à feu du Cornouailles pour élever l'eau du Rhône destinée à la ville de Lyon, adressées à M. Dumont, ingénieur des ponts et chaussées, par P.-J. Haüy. *Paris*, *Crapelet*, 1845, in-4°. — Rapport présenté au Conseil municipal de Lyon, dans sa séance du 4 mai 1846, sur les divers projets de distribution d'eaux dans l'intérieur de la ville, par M. Prunelle. *Lyon*, *Nigon*, 1846, in-4°. — Erreurs de M. Prunelle, contenues dans le rapport qu'il a présenté au Conseil municipal, etc., par Louis Bonand. *Lyon*, *Dumoulin*, 1846, in-4°.

ouvriers employés au curage puissent y travailler debout. Quelques canaux couverts, à petite section, sont reconnus suffisants pour les rues de second et de troisième ordre. Des égouts à grande section sont indispensables pour les lignes capitales du Nord au Midi, et surtout de l'Est à l'Ouest, qui reçoivent des affluents nombreux ; le bassin occidental verse ses eaux dans la Saône par la grande artère souterraine des rues Dubois et des Souffletiers. Une partie considérable des eaux de la Croix-Rousse aura pour dégorgeoir l'égout de la rue du Commerce à la côte Saint-Sébastien; un canal voûté, de la même dimension, desservira la rue Centrale dans tout son parcours. Quelques-uns des égouts actuels ne reçoivent pas directement les eaux pluviales et ménagères; elles sont versées sur la voie publique par des gargouilles presque horizontales, et coulent à ciel découvert avant d'arriver aux orifices de communication du canal avec la rue : c'est un inconvénient. Rien ne serait plus facile que de pratiquer, sous le trottoir même des quais, des conduits couverts à petite section, qui recueilleraient les immondices liquides de chaque maison et les porteraient à l'égout principal.

Après avoir décidé que les eaux nécessaires à la ville de Lyon seraient fournies par le Rhône, le Conseil municipal a invité le maire à faire procéder, sans retard, à toutes les opérations nécessaires pour obtenir le nivellement le plus exact des rues de la ville, afin d'arriver le plus tôt possible à l'étude d'un système complet d'égouts, calculés de façon à pouvoir être construits successivement : on évalue à soixante et dix mille mètres la longueur totale de leurs parcours. Le sol de Lyon se compose d'une partie basse profondément déprimée entre le Rhône et la Saône, et de collines escarpées placées au Nord et à l'Ouest. Toutes les eaux pluviales et ménagères, soit des quartiers de l'Ouest, soit de la montagne de Saint-Just, sont versées sur la rive droite de la Saône. Celles d'une partie du plateau de la Croix-Rousse et de la ville proprement dite, depuis la rue des Augustins et la place des Terreaux jusqu'à l'extrémité de la presqu'île Perrache, s'écoulent en très grande partie sur la rive droite du Rhône : ainsi la ville se trouve divisée en bassins qui, sur une échelle restreinte, représentent assez bien ceux du fleuve et de la rivière. Toute la partie centrale de la cité manque

de pente; quelques rues, profondément déprimées, sont au niveau du Rhône ou à peu près : cette configuration topographique explique comment nos égouts, presque sans déclivité, ont rempli si mal, jusqu'ici, leur office. Des égouts bien établis sont un moyen puissant de désinfection; des égouts qui fonctionnent mal (c'est en ce moment le cas de la plupart) sont une cause pernicieuse d'insalubrité.

Lyon romain connaissait l'importance des égouts; on a parlé ailleurs de ceux de ces conduits qui sillonnaient le plateau oriental de la montagne de Fourvière et du canal de la côte Saint-Sébastien : des conduits du même genre ont été construits, au moyen-âge, dans la direction de la rive droite de la Saône. On en a découvert un dans le parcours de la rue Lanterne, et un autre dans la direction du quai Villeroi; mais il n'y avait pas eu de plan général délibéré d'avance d'après la disposition des localités : on a bâti des égouts selon le besoin du moment, au jour le jour et sur une très petite échelle. Plusieurs têtes d'égouts ont été construites en 1845 et en 1846, par les ponts et chaussées, sur la rive droite du Rhône; ce sont des travaux de grande voirie qui n'ont pas dépassé la largeur du quai, mais que la ville utilisera sans doute. Nos deux cours d'eau ne sont pas également propres à servir de voie d'écoulement aux eaux pluviales et ménagères : la Saône a très peu de pente; le Rhône est dans des conditions meilleures. C'est sur sa rive droite que sont assis l'Hôtel-Dieu, l'hôpital de la Charité, l'Hôpital militaire, la prison de Perrache et l'Abattoir, grands établissements dont les égouts méritent une attention spéciale; ils ont si peu de déclivité, qu'ils s'engorgent très facilement. Au temps des basses eaux, les matières fétides qui les traversent ne peuvent arriver jusqu'au courant des fleuves, et stagnent sur la grève d'où elles infectent l'atmosphère. On n'apporte pas assez de soin à la qualité des matériaux dont on se sert pour la confection des conduits souterrains; nos excellentes pierres calcaires leur conviennent médiocrement : les acides des eaux ménagères et des ateliers de teinture exercent une action corrosive dont il faut tenir compte; l'intérieur de la maçonnerie du canal doit être revêtu d'un ciment hydraulique bien lisse et bien adhérent, qu'il importerait beaucoup d'étendre aussi sur le radier.

Par sa délibération du 11 mai 1846, le Conseil municipal avait décidé que le maire lui présenterait le projet d'un établissement complet d'égouts; son vœu a été écouté. L'administration municipale a fait dresser un nivellement général de la ville, qui classe en trois catégories les canaux qu'il s'agit d'établir. La première, qui s'applique aux rues principales, aux grandes communications, et aux rues qui, sans être de cette importance, ont par leur situation spéciale un besoin absolu de ces conduits, comprendrait 15,285 mètres; la seconde, 10,285; la troisième, 11,175 : en tout, 36,745 mètres d'égouts, dont la dépense s'élèverait à trois millions six cent soixante-quatre mille cinq cents francs, évaluation qui a paru trop faible.

Un bon système d'égouts est, pour la ville de Lyon, une amélioration fort désirable; c'est une question capitale et de la plus haute importance au point de vue de la salubrité. Avant d'embellir la cité, qu'on l'assainisse d'abord, que ses rues soient propres, bien lavées et d'un parcours facile; que rien, sur la voie publique, ne blesse la vue ou l'odorat. Il y a beaucoup à faire pour atteindre ce but, mais l'administration municipale est entrée dans une excellente voie; qu'elle persiste : ses cartons sont remplis d'excellents projets et de fort bonnes ordonnances de police; le point difficile, c'est de les en faire sortir.

Lyon étouffait dans son enceinte; le Conseil municipal a récemment reculé les barrières de la ville au Midi et à l'Ouest; elles ont été portées de l'entrée de l'avenue de Perrache au pont de la Mulatière, et transférées au-delà du faubourg de Saint-Just qui fait maintenant partie intégrante de la ville. A cette question de l'enceinte agrandie de la ville, se rattache celle des fortifications : commencés depuis quinze ans, ces travaux de défense ont été conduits avec une grande activité.

§ VI. FORTIFICATIONS. Depuis la perte de la Savoie par la France, Lyon est devenu une ville frontière; à peine une journée de marche le sépare de l'étranger : entre son enceinte, ouverte sur tous les points en 1830, et la ligne sarde, ne se trouvaient ni forts ni retranchements d'aucune espèce. Une armée ennemie qui aurait traversé la Suisse, marcherait sur Lyon sans rencontrer d'obstacles matériels, et arriverait sous nos murs

en quarante-huit heures. Le général Bubna lui a tracé son itinéraire en 1814; la France apprit alors ce que valait la neutralité de nos voisins. Napoléon sentit trop tard l'indispensable nécessité de fortifier Lyon : une ville si riche et un centre industriel si important ne peuvent être abandonnés à l'ennemi. Ce projet a été mis à exécution après les journées de novembre 1831. On pouvait difficilement adopter le système de l'enceinte continue, celui des forts détachés fut adopté. Les premiers travaux de fortification présentent l'influence fortement empreinte des souvenirs de la double insurrection de Lyon; on voit, à leur aspect, qu'on ne s'est pas moins préoccupé d'un ennemi venant de l'intérieur que d'une invasion étrangère, ils portent l'un et l'autre caractère : le génie militaire, on le voit, ne voulut pas que les populations de la Croix-Rousse et de Saint-Just continuassent à planer de ces plateaux élevés sur la ville comme un vautour sur sa proie. Une somme qui dépasse vingt millions a été absorbée par l'ensemble de ces travaux; ils ne feront jamais de la ville de Lyon une place de guerre. Mais il importait beaucoup de la mettre à l'abri d'un coup de main, et d'en faire un point d'appui pour une armée française; il était fort essentiel, dans le système général de défense du pays, de forcer une armée d'invasion à perdre beaucoup de temps devant une ville dont elle devrait s'emparer avant tout, et à se compromettre par les difficultés toujours croissantes de sa position militaire. Lyon fortifié ne pourrait plus être laissé impunément sur les derrières.

Le tableau que je vais exposer du système général des fortifications de Lyon (15 août 1847) est présenté au point de vue de la défense du pays. Je n'ai rien à dire de l'excellente situation topographique de la ville; elle a été exposée ailleurs avec beaucoup de détails. On peut jusqu'à un certain point assigner au système des fortifications de Lyon, dans la défense générale du pays, un rôle analogue à celui des fortifications de Paris, quoique dans une zône plus restreinte et dans des conditions moins étendues. En effet, il devient désormais impossible à une armée d'invasion de pénétrer par une brusque irruption sur le territoire, en franchissant les frontières de l'Est ou du Midi et en évitant les places. Certaine d'ailleurs de rencontrer sur son chemin un aussi redoutable obstacle que Lyon fortifié,

elle serait donc contrainte d'accepter la dangereuse lenteur d'un siége, pour dépasser avec sécurité la ligne de nos places frontières et assurer ses derrières ; mais alors quelle dépense d'argent, de temps et d'hommes ne faudra-t-il pas à l'ennemi pour suffire à une semblable lutte, vers la fin d'une guerre sans doute longue et chanceuse !

On peut donc l'affirmer, les travaux exécutés à Lyon auront pour résultat essentiel d'augmenter beaucoup la valeur de nos places frontières : on peut à ce point de vue regarder les ouvrages défensifs construits, à Grenoble particulièrement, comme tout-à-fait solidaires de ceux de Lyon.

La ville est entourée d'une enceinte composée de trois parties : la première, comprise entre les deux rivières, forme la presqu'île sur laquelle la ville est construite, et s'étend, de la Saône jusqu'au Rhône, entre le fort Saint-Jean et le bastion Saint-Laurent; la deuxième, placée sur la rive droite de la Saône, défend le versant ouest du plateau de Fourvière, isolé de la ville par le cours de la rivière; enfin la troisième, qui couvre Lyon sur la rive gauche du Rhône, s'appuie au fleuve par ses deux extrémités, l'une derrière le bois de la Tête-d'Or, l'autre à la Vitriolerie.

L'enceinte de la Croix-Rousse est la première : elle se compose de six bastions aplatis, réunis par des murailles en maçonnerie. Ces courtines étaient autrefois couvertes par de petits ravelins, détruits maintenant et qu'on a jugé inutile de relever. [1]

Cette ligne défensive forme une pointe vers le milieu de sa longueur; le fort Saint-Jean, placé à l'une des extrémités, est disposé de manière à donner plusieurs étages de feu de revers et de flanc sur les attaques que l'ennemi pourrait diriger contre l'enceinte de Fourvière : il rendrait impossible l'occupation du

1. — L'enceinte de la Croix-Rousse a probablement été construite d'après les plans, ou au moins suivant les principes des ingénieurs italiens que Catherine de Médicis avait attirés au service de France, et qui fortifièrent beaucoup de places pendant les règnes de son époux et de ses fils. Le célèbre ingénieur Deville, dont le traité fut imprimé à Lyon en 1628, cite certains détails de l'organisation de cette enceinte, qui me paraissent confirmer cette opinion. Il parle aussi dans le même ouvrage de l'enceinte d'Ainay et de celle de Saint-Clair, et la description qu'il en donne se rapporte aux dispositions indiquées par les ingénieurs Girolamo Baggi et Jacomo Castrioto dans leur traité.

fort de Loyasse, du faubourg et du fort de Vaise. Le bastion Saint-Laurent, placé à l'extrémité opposée, flanque la pointe de l'enceinte de la Croix-Rousse, et donne quelque feu pour protéger la lunette qui ferme l'entrée du fossé de ceinture de la rive gauche du Rhône.

En avant de l'enceinte, à une distance de deux kilomètres environ, sont jetés les deux forts de Caluire et de Montessuy, situés chacun au bord des escarpements qui descendent du plateau de la Croix-Rousse, vers le Rhône d'un côté et la Saône de l'autre. La ligne droite qui les joindrait serait oblique au cours des deux rivières; la distance qui les sépare est de huit cents mètres. Ces forts sont carrés; celui de Montessuy, le plus éloigné de l'enceinte, est couvert par quelques dehors en terre; enfin, ils sont tous deux hors d'atteinte du ricochet. L'ennemi, attaquant de ce côté, devrait s'être rendu maître du cours supérieur de la Saône et du Rhône, il serait d'ailleurs obligé d'attaquer et de prendre les deux forts avant de faire aucune tentative sur l'enceinte elle-même; et comme, par la disposition du terrain, l'étendue de ses attaques serait forcément égale à celle de la défense, sa position serait très défavorable. Une fois maître de ces défenses avancées, il aurait à prendre le faubourg de la Croix-Rousse qui lui présenterait toutes les difficultés d'une guerre de maisons et d'une défense pied à pied. Enfin, ces obstacles une fois surmontés, s'il se rendait maître de l'enceinte, sans tenir compte de la résistance qu'il trouverait dans la ville, on peut affirmer qu'il ne pourrait pas s'avancer sans être écrasé entre les hauteurs de Fouvière et la rive gauche du Rhône; il ne sortirait de cette position critique, qu'en faisant deux passages de rivière fort périlleux, et qui ne le mèneraient pas encore au terme de ses travaux.

La seconde partie de l'enceinte, placée sur la rive droite de la Saône, suit à peu près le tracé général d'une muraille élevée en 1364 par Charles V; le bastion de Saint-Just, dont les feux de flanc accableraient l'ennemi assez imprudent pour s'avancer dans la presqu'île de Perrache sans être maître de Fourvière, ce bastion, dis-je, forme l'extrémité sud de l'enceinte, au bord des pentes rapides qui descendent vers la Saône, à la hauteur du pont d'Ainay.

Cette ligne fortifiée est couverte par les forts de Vaise et de Loyasse au Nord, et par ceux de Saint-Irénée et de Sainte-Foy au Sud. Les deux premiers joueraient un rôle important dans la défense de la Croix-Rousse, en donnant des feux de flanc et de revers sur les attaques. L'enceinte fortifiée de Fourvière, construite en dernier lieu, donne un grand soutien aux forts qui le protégent. Ce qui a été dit plus haut des forts Caluire et Saint-Jean fait suffisamment comprendre que l'on ne pourrait pas se borner, en attaquant Fourvière, à détacher un corps de troupe sur la rive gauche de la Saône pour contenir les sorties de la Croix-Rousse, mais qu'il faudrait encore s'être rendu maître de cette autre partie de l'enceinte.

Le fort de la Duchère, actuellement en construction sur le versant septentrional du plateau, favoriserait la défense avancée de cette partie de l'enceinte, en appuyant les mouvements d'un corps placé sur la montagne de Limonest.

L'enceinte de la rive gauche du Rhône se compose d'une ceiuture de neuf forts, reliés entre eux par un fossé et un chemin de ronde continus. Ce fossé passe à la gorge des forts de la Tête-d'Or, de la lunette des Charpennes, des forts des Broteaux et de la Part-Dieu ; puis il se dirige vers le cours inférieur du Rhône en contournant le fort de Villeurbanne, la lunette des Hirondelles, les forts de la Motte, du Colombier et de la Vitriolerie. Ce fossé est plein d'eau depuis la Tête-d'Or jusqu'au fort des Broteaux d'une part, et jusqu'au fort du Colombier de l'autre. Dans la partie de l'enceinte comprise entre les forts de Villeurbanne et le fort de la Motte, le fossé de ceinture est sec, le terrain dans cet endroit formant une arête saillante; on doit remarquer, de plus, que cette partie est la plus avancée vers la campagne.

Les difficultés de l'attaque, de ce côté, seraient telles que l'ennemi ne pourrait s'y arrêter un seul instant. Quelques mots suffisent pour en faire juger.

Les terrains bas qui avoisinent l'entrée du fossé vers le Rhône supérieur sont sans cesse exposés à des inondations par les eaux du Rhône; il en est de même des parties voisines du Rhône inférieur : en aucun temps, du reste, ces terrains ne seraient propres à des travaux d'attaque. L'assiégeant serait donc obligé

de restreindre ses efforts à agir contre les forts de Villeurbanne et de la Motte, que leur position, dans le tracé général des ouvrages, indique d'ailleurs comme le seul point d'attaque de cette portion de l'enceinte.

Le fort de Villeurbanne est renforcé par un cavalier; sa gorge et celle du retranchement sont fermées par des casernes organisées pour la défense. Les flancs de ses bastions sont casematés; les dispositions du fort la Motte sont à peu près analogues. Enfin, ces deux forts sont flanqués par la lunette des Hirondelles, placée en arrière de chacun d'eux et qui agit directement sur un pli du terrain, qui pourrait, sans cela, soustraire les cheminements de l'assiégeant aux vues des deux forts.

Les difficultés que ces moyens défensifs opposeraient à l'attaque par la rive gauche du Rhône ne seraient pas les seules, ni les plus grandes; outre la prise des autres forts qui pourraient encore présenter de vives résistances, même après la reddition des deux forts attaqués, il faudrait s'emparer du faubourg de la Guillotière, effectuer un passage de rivière, pour se retrouver ensuite dans la position impossible dont il a été parlé plus haut, à propos de l'attaque par la Croix-Rousse.

Il y a, du reste, une considération qu'on ne doit pas omettre en discutant la valeur de cette enceinte: c'est que le système des forts de la rive gauche pourrait, par la facilité de ses communications avec la ville, renouveler sans cesse sa garnison et son artillerie, ce qui le placerait dans des conditions de défense que ne peuvent jamais réaliser des fortifications ordinaires que l'on peut isoler par un investissement complet.

Avant d'abandonner cette dernière partie des ouvrages construits pour la défense de Lyon, je ne négligerai pas d'indiquer l'action étendue que prend sur la presqu'île de Perrache la gorge du fort de la Vitriolerie, qui, par des plans brisés, bat la rive droite du Rhône depuis le pont de la Mulatière jusqu'à celui de la Guillotière.

Je n'ai pas parlé du blocus de Lyon, qui, avec les moyens de communication nombreux que possède la ville, n'aurait une valeur sérieuse que dans le cas d'un blocus hermétique. Or il faudrait, pour y arriver, construire une ligne de contrevallation qui n'aurait pas moins de 250,000 mètres de développement et

qui demanderait, tant pour les travaux que pour l'investissement, plusieurs centaines de mille hommes. On ne peut pas discuter sérieusement une entreprise aussi insensée; mais on peut prévoir le cas du siége, qui ne pourrait se faire qu'avec deux cent mille hommes pour avoir quelques chances de succès : ceci, supposant toutefois que les débris de l'armée renfermée dans Lyon se monteraient à vingt mille hommes, et qu'on pourrait trouver tant dans ses murs qu'au dehors environ dix mille volontaires.

Les casernes de Lyon appartiennent au système de défense, du moins celles qui sont fortifiées : elles résisteraient à un coup de main, surtout à celui qui serait tenté par un ennemi intérieur. On a parlé déjà de celle des Bernardines.

De tous les édifices destinés au casernement, le plus important est celui de la Part-Dieu : il doit recevoir deux régiments d'artillerie, avec leur nombreux personnel et tous les accessoires. Peu de villes en Europe auront un établissement construit sur de si larges proportions. Une école d'artillerie a été placée à Lyon par une décision du ministre de la guerre ; elle réunira tous les moyens d'instruction que demande cette arme : l'emplacement qui a été choisi paraît très convenable sous ce rapport. Sans cesser d'être un grand centre de fabrication industrielle, Lyon est devenu une ville de guerre, le quartier général permanent d'une armée, et le boulevard de la France du côté de l'Est.

II.

BUDGET DE LA VILLE.

Instruction publique, beaux-arts, littérature, sciences, institutions philanthropiques, secours publics, tout se résume en un chiffre au budget de la ville; tout est tarifé en une somme payée ou à payer. Le budget est le dernier mot de l'histoire d'une ville ou d'un royaume, ou plutôt, c'est cette histoire elle-même résumée en une langue arithmétiqne. Si nous possédions un compte exact des dépenses et des recettes (sous une forme quelconque) de la cité, aux diverses époques de ses annales, combien la tâche de l'écrivain deviendrait plus certaine et plus facile ! C'est beaucoup qu'un bon commentaire sur un fragment d'inscription; mais des documents authentiques sur la situation financière de Lugdunum au temps des Romains, ou même sur celle de Lyon au temps des archevêques, seraient un enseignement plus profitable et infiniment plus utile. Cette considération m'a déterminé à reproduire en entier le budget de la ville de Lyon, recettes et dépenses de toute nature, et à faire connaître sa dette ainsi que le service des annuités auquel elle doit pourvoir. Tel est l'objet de la quatorzième table.

La contribution foncière s'élevait, en 1844, à 2,157,000; elle a été portée, en 1845, à 2,175,000, augmentation qui résulte de la construction de douze cents maisons. La contribution des portes et fenêtres a présenté, la même année, un accroissement

de douze mille francs en 1844 ; il n'y avait dans le département du Rhône que 28,173 patentes, un recensement plus exact en a donné 33,249.

Un mot encore avant de terminer ces courtes notions statistiques : le maire de Lyon a substitué, au droit perçu aux barrières par tête de bétail, le droit au poids, comme plus équitable et plus propre à encourager l'amélioration du bétail de petite race : vivement attaquée, cette mesure a triomphé de toutes les résistances ; le Gouvernement l'a adoptée, et elle a été appliquée à toute la France.

On peut voir (table XIVe) que le mouvement financier de Lyon (dépenses et recettes ordinaires) consiste en un roulement annuel de sept millions, auquel il faut ajouter en moyenne un million par année, au moins, pour les dépenses extraordinaires : total, huit millions. Les recettes dépassent maintenant les dépenses de onze cent mille francs, chiffre nécessairement variable. Mais la ville aura de lourdes charges à supporter pendant douze ou quinze années ; elle sera contrainte par la nécessité de contracter fréquemment des emprunts que l'amortissement n'éteindra qu'avec lenteur, et probablement de recourir à des taxes nouvelles. Ses ressources extraordinaires s'épuisent, et bientôt elle n'aura plus de terrains à vendre : ces considérations sont présentes à la pensée du Conseil municipal. Au reste, la publicité fait aujourd'hui l'office d'un censeur indiscret et sévère souvent, injuste quelquefois, mais fort utile : ce contrôle de chaque jour protége la situation financière de la ville, et ne permettrait pas à l'administration de s'engager dans des opérations désastreuses. L'amélioration de la position, maintenant fort difficile, n'est qu'une question de temps.

III.

SECOURS PUBLICS.

§ 1. Organisation nouvelle du bureau de bienfaisance ; dispensaires. — § 2. Améliorations capitales à l'Hôtel-Dieu. Régénération de l'hospice de la Charité. — § 3. Création de l'hospice du Perron. — § 4. Réunion de l'hospice de l'Antiquaille aux Hôpitaux civils. — § 5. Création de l'Hôpital militaire. — § 6. Dépôt de mendicité. — § 7. Salles d'asile et crèches. — § 8. Réduction de l'intérêt au Mont-de-Piété. — § 9. Fondation d'institutions nombreuses en faveur des pauvres, des orphelins, des incurables jeunes et adultes, des jeunes filles retirées du vice, etc., etc.

§ I. Le budget de la ville fournit, à divers titres, d'importants secours aux classes indigentes; il n'a point oublié les pauvres.

Cent mille francs sont alloués au bureau de bienfaisance chaque année. Cette institution, qui rend des services si grands, a été entièrement réorganisée par l'ordonnance royale du 25 juin 1845. Ces dispositions nouvelles, adoptées pour la répartition des secours à domicile, sont un véritable retour aux principes : une seule règle, un seul bureau, une comptabilité unique, telles en sont les bases. Le bureau est composé de vingt membres; il a sous sa direction quatorze comités de secours, un par paroisse. Un quinzième comité a, dans ses attributions, les indigents protestants et israélites. Le but de l'institution, c'est la recherche, dans la ville, des vrais pauvres, et la distribution régulière aux malheureux de pain et de secours de différente nature : si les indigents sont malades, sans l'être assez pour qu'il

soit nécessaire de les transporter à l'Hôtel-Dieu, ils reçoivent gratuitement des remèdes et les visites d'un médecin. Cette œuvre dépense beaucoup ; ses ressources se composent de la subvention de la ville, du droit des pauvres sur les recettes des théâtres, bals et concerts, enfin de sommes qui lui viennent de legs et de donations.

D'autres institutions ont pour objet particulier le service des indigents malades : ce sont les dispensaires et les hôpitaux. C'est en 1818, sous la Restauration, que le dispensaire général a été institué : son but est de faire donner gratuitement et à domicile aux indigents malades tous les secours dont ils ont besoin, au moyen, pour chaque souscripteur, d'un abonnement annuel de trente francs représenté par une carte qui est mise à la disposition des pauvres. Il est administré par un Conseil général de vingt membres élus par les souscripteurs eux-mêmes, et par un bureau pris dans le sein du Conseil. On a divisé la ville, pour le service médical, en cinq arrondissements desservis par des médecins titulaires ou agrégés. Cette institution a eu un très grand succès, et trois cent trois cartes étaient en circulation à la fin de l'année 1845; on espère porter ce chiffre très prochainement à trois cent cinquante. Trente-un mille francs représentent les recettes de toute nature du dispensaire : il consomme vingt-huit mille cinq cents francs; on évalue à six mille cinq cents francs les dépenses de la pharmacie. Un dispensaire spécial complète l'œuvre des secours à domicile; il a été institué par M. Munaret, pour mettre gratuitement à la disposition des ouvriers pauvres les moyens de guérison de maladies que le charlatanisme exploite avec une impudence scandaleuse.

§ II. Mais, de toutes les institutions créées par la bienfaisance publique, la plus importante, et celle qui exprime le plus complètement la charité lyonnaise, c'est sans contredit celle des hôpitaux, œuvre magnifique, dont cette histoire a raconté à différentes reprises le développement progressif. Elle a éprouvé, depuis 1830, des améliorations si nombreuses et tellement considérables, qu'on est en droit de présenter ces perfectionnements comme une rénovation complète.

Lyon possède trois grands hôpitaux civils, l'Hôtel-Dieu, la Charité et l'Antiquaille, réunis sous une même administration

par l'ordonnance royale du 30 juin 1845. Deux sont situés sur la rive droite du Rhône, le long de la partie méridionale du quai, et seraient contigus sans le massif de maisons qui occupe l'espace compris entre la rue de la Barre et la place de la Charité. Dans cette position, à l'Est, ils sont abrités du vent du Nord par une grande partie de l'épaisseur de la ville, mais ils sont exposés à l'action d'une atmosphère humide et fréquemment imprégnée d'épais brouillards. L'hospice de l'Antiquaille est situé dans d'excellentes conditions topographiques, sur la partie moyenne du versant oriental de la colline de Fourvière. A ces trois hospices civils il faut réunir l'hospice du Perron, de création toute récente, et qui prendra sous peu de temps un développement considérable : réunis, les quatre établissements présentent un chiffre total de trois mille lits à peine pour les besoins d'une population qu'il ne faut pas évaluer à moins de cinq cent mille âmes; en effet tous les départements voisins, dans un rayon de cent kilomètres, envoient leurs maladies graves à l'Hôtel-Dieu de Lyon. Dans le nombre des lits, plus de six cents sont occupés par des vieillards (hommes et femmes), par des incurables, par de nombreux servants (sœurs et frères) et par des employés de divers ordres. Il n'y a donc pas réellement plus de deux mille quatre cents lits pour recevoir les malades d'une ville telle que Lyon : cette seule indication démontre que nos hôpitaux ne suffisent plus à la grandeur des besoins; ils ont d'ailleurs l'inconvénient d'agglomérer sur un même périmètre un nombre beaucoup trop considérable de malades. On a augmenté notablement, depuis vingt années, le nombre des lits; mais cet accroissement n'a point eu lieu, à beaucoup près, dans la proportion de celui de la population. Une circonstance particulière et importante a rendu à peu près nulle cette amélioration, au point de vue du chiffre définitif des entrées de malades; décrétée depuis longtemps comme un principe, la règle de ne jamais coucher qu'un seul malade (adultes ou enfants), dans un même lit, n'a été rigoureusement observée que par l'administration actuelle. Il faudrait construire trois hôpitaux, de quatre à cinq cents lits chacun, pour les villes de Vaise, de la Guillotière et de la Croix-Rousse; leur nécessité est vivement sentie.

Les hôpitaux de Lyon sont fort riches, quoique leurs revenus

ne suffisent pas encore à leurs dépenses ; ils possèdent, dans la succession de Madame Servien de la Part-Dieu, un capital d'une immense valeur. Mieux administrée, leur fortune a beaucoup augmenté ; le capital s'est amélioré, et les revenus sont devenus plus considérables. [1]

Beaucoup de changements, qui sont des progrès, ont eu lieu à l'Hôtel-Dieu ; tous ont eu pour but de rendre plus pur l'air que les malades y respirent, et d'établir un meilleur système de ventilation. Placer un hôpital dans de bonnes conditions de salubrité, en écarter avec une infatigable vigilance tous les agents d'infection, c'est diminuer dans une proportion sensible les chances de mortalité : il y a d'autant plus de guérisons que l'air est plus sain. C'est bien plus au moyen de l'hygiène qu'avec des médicaments qu'on rend les malades à la santé dans ces immenses agglomérations d'êtres souffrants : telle a été la pensée du Conseil général des Hospices ; il l'a exprimée en faits d'une haute importance. J'ai parlé autre part de la boucherie supprimée et transformée en un beau passage qui a placé tout un quartier populeux, celui de l'Hôpital, dans des conditions hygiéniques bien meilleures. Il n'y avait à la disposition des convalescents, à l'Hôtel-Dieu, pour faire un peu d'exercice, que des cours étroites et des corridors froids, mal aérés et privés de l'action vivifiante

1. — Voici un aperçu du budget des Hospices civils de Lyon (Compte administratif des Hospices civils de Lyon, pour l'année 1845. *Lyon*, *Louis Perrin*, 1846, in-4°, avec des tableaux) :

Recettes ordinaires, 1,747,392 fr. ; prévision des recettes extraordinaires, 1,007,291 fr, dont 946,189 fr. viendront d'aliénations d'immeubles. Articles principaux des revenus des Hospices : loyers de maisons et terrains, 717,720 fr. ; fermage, en argent, des biens ruraux, 91,477 fr. ; rentes sur l'Etat, 150,000 fr. ; produit de la vente au public de médicaments, 76,627 fr. ; lits payants, 53,000 fr. ; péage des ponts, 70,000 fr. ; intérêts des fonds placés, 54,703 fr. ; produit des sacristies, 13,000 fr. ; vente des bijoux et effets des décédés, argent trouvé au décès des malades, 5,500 fr. ; vente des graisses de cuisine et des objets hors de service, 10,000 fr. ; dividende sur le prix des terrains cédés par la ville dans le cimetière de Loyasse, 15,958 fr. ; subvention du département et de la commune de Lyon, 447,000 fr.

Dépenses, 1,633,486 fr., ainsi réparties : dépenses communes aux trois hospices (l'Hôtel-Dieu, la Charité, le Perron), 74,831 fr. ; Hôtel-Dieu, 597,405 fr. ; Charité, 916,602 fr. ; le Perron, 41,547 fr.

L'hospice de l'Antiquaille n'est pas compris dans ces chiffres ; voici son budget particulier : recettes ordinaires et extraordinaires, 391,800 fr. ; dépenses, 401,069 fr. ; déficit (pour l'année 1845), 15,968 fr.

du soleil ; l'emplacement occupé par des masures, du côté oriental de la rue Bourgchanin, a été déblayé en très grande partie et transformé en une promenade plantée d'arbres, qui a versé dans une rue obscure et humide des flots d'air et de lumière. Les Hôpitaux ont perdu le produit d'un certain nombre de locations ; mais leurs véritables revenus, c'est l'accroissement des chances de guérison pour les malades : ils ont été institués, non pour tirer le meilleur parti de leurs propriétés, mais pour renvoyer dans leurs habitations le plus grand nombre possible de malades rendus à la santé. Je ne saurais trop reproduire cette idée sous toutes ses faces. Peu importe que le Conseil des Hospices fasse une dépense considérable ou perde un revenu de quelque valeur, si, au moyen de ce sacrifice, la salubrité de l'Hôtel-Dieu a gagné ; encore une fois, il a été institué, non pour faire de bonnes opérations financières au profit des pauvres, mais pour offrir au plus grand nombre possible de malades toutes les chances de guérison que l'hygiène et l'art médical peuvent établir. Un meilleur système de chauffage, de ventilation et d'éclairage a été adopté : aux planchers revêtus de carreaux ou même de dalles humides, on a substitué des parquets en bois dur, frottés et cirés comme ils le sont dans les habitations particulières le mieux tenues. La population moyenne de l'Hôtel-Dieu se compose de mille lits environ pour les malades, hommes et femmes, soit fiévreux, soit blessés. Vingt-cinq lits sont réservés pour les accouchements des femmes mariées : cette salle est si bien conduite que les résultats du mouvement annuel, au point de vue de la mortalité, ont quelque chose de phénoménal ; sur six cents accouchements, moyenne de chaque année, on compte à peine cinq ou six décès. Au 1er janvier 1845, neuf cent trente-huit lits étaient occupés ; il y a eu, dans l'année, treize mille six cent soixante-dix-huit entrées, douze mille soixante-dix guérisons présumées et quinze cent cinquante-six décès (1 décès sur 8 1/2). Le nombre des journées s'est élevé à trois cent soixante-quatre mille six cent cinquante-trois ; c'est un très beau résultat. Il y a cent trente lits payants à l'Hôtel-Dieu (un franc vingt-cinq centimes par jour). Une fois par semaine, les conseils d'un médecin et des médicaments sont donnés gratuitement aux pauvres qui viennent les réclamer.

§ III. On s'est toujours occupé beaucoup de l'Hôtel-Dieu dans le Conseil général des Hospices, mais l'hôpital de la Charité a été abandonné pendant longtemps; sa rénovation récente a été complète. L'histoire de Lyon a raconté la création de ce nouvel asile ouvert aux pauvres : cette administration, qu'on nommait l'Aumône générale, fit l'acquisition, au commencement du dix-septième siècle, d'un emplacement assez vaste, sur la rive droite du Rhône, au-delà de la place Bellecour, et fut autorisée, par lettres-patentes de Louis XIII, du 2 décembre 1614, à y construire un hospice, dont le P. Martel-Ange fournit les plans. Un généreux citoyen, de Sève de Fromente, fit bâtir à ses frais un corps de logis ; la première pierre de l'édifice de Notre-Dame de la Charité fut posée le 16 avril 1617. Simple, fort bien entendu et de très bon goût, le plan primitif ne tarda point à être singulièrement dénaturé dans ses dispositions intérieures; et cet hospice, oublié en quelque sorte, fut livré pendant un siècle et demi au caprice et à l'incurie d'hommes qui étaient étrangers aux premières notions de la salubrité. Ils travaillèrent avec persévérance à murer les fenêtres, à rendre la ventilation impossible, à obstruer les corridors, à couper en deux la hauteur des salles par des planchers, enfin à mettre cette immense maison dans les plus mauvaises conditions hygiéniques qu'on puisse imaginer. Tout, dans l'hospice, présentait l'image de la décrépitude et de l'ignorance des lois sanitaires, quand le nouveau Conseil administratif entreprit l'œuvre de régénération : rétablir l'ordonnance de l'ancien plan, telle fut sa pensée. On déblaya les corridors, qui furent ouverts dans toute leur longueur et terminés par des grilles; on rétablit les fenêtres obstruées en grand nombre; on rendit aux salles leurs dimensions premières, en abattant toutes les cloisons; on commença le long et coûteux travail de la conversion en parquets des carreaux des salles; la pharmacie et le cabinet du tour pour les enfants trouvés éprouvèrent une métamorphose générale; enfin, de vastes ouvroirs chauffés furent disposés pour les vieillards : je ne puis indiquer ici que les améliorations principales. Chauffée par un calorifère, l'église reçut divers embellissements; une statue de saint Vincent de Paul, bien exécutée par Marochetti, vint décorer une des cours intérieures. Cet hôpital a pris depuis quelques années un fort grand

développement : à sa population obligée de quatre cents vieillards, âgés de plus de soixante-dix ans (deux cent quarante femmes, cent soixante hommes), sont venus s'adjoindre les enfants malades (âgés de moins de douze ans) qui occupent déjà deux cents lits; création qui date de 1838, mais dont le développement ne remonte pas à plus de deux années. Il y a de plus, dans l'hospice, soixante-huit lits d'incurables et quarante-cinq lits pour les filles-mères; sept cents accouchements y ont lieu, en moyenne, chaque année. Le service des enfants trouvés a été l'objet de soins si intelligents et si persévérants, que la mortalité, autrefois si énorme chez ces infortunés, a été ramenée, à peu de différence près, à ce qu'elle est dans les familles de l'intérieur de la ville; on en conserve aujourd'hui un bien plus grand nombre qu'on ne faisait autrefois. C'est de Lyon et de l'hospice de la Charité, au temps de la présidence de M. Terme, que sont parties quelques réformes indispensables dans l'œuvre des enfants trouvés. Mal comprises par des hommes dont les intentions sont respectables, mais qui ont peu étudié ce sujet difficile, elles ont pour objet la suppression, non du tour, mais d'abus très graves, que la religion et la charité n'ont jamais pris sous leur protection. On s'est proposé d'interdire l'immoral et meurtrier commerce de l'exposition au tour d'enfants amenés, soit des départements voisins, soit de la Suisse, soit de la Savoie, enfin d'empêcher celle d'enfants nés d'unions légitimes ou provenant de familles qui n'appartiennent pas à la classe pauvre.

§ IV. Créé en 1842, l'hospice du Perron, à Oullins, a été ouvert, le 1er janvier 1844, pour un service de cent incurables (quarante hommes, soixante femmes), chiffre fort au-dessous de la grandeur des misères que cette institution a été appelée à soulager. Trois à quatre cents lits suffiraient à peine. Cet hospice, établi dans un ancien château restauré, est entouré de vignobles et de jardins; son exposition est riante et très convenable : on y a obtenu des guérisons inespérées.

On reçoit à l'hospice de l'Antiquaille des maladies spéciales. Au commencement de ce siècle il n'y avait pas d'établissement pour les aliénés ; on enfermait ces malheureux à l'hôpital, dans des cabanons obscurs et hideux que fermaient des barreaux :

presque tous les fous y mouraient dans des accès de démence furieuse. On s'occupa d'améliorer leur sort, sous le Consulat; en 1810, un décret de Napoléon ordonna leur admission dans un local particulier, et c'est ainsi que l'hospice commença. Il fit beaucoup avec de très faibles ressources, et a pris un grand développement depuis vingt années; on y admit non-seulement l'aliénation mentale et l'épilepsie, mais encore les maladies cutanées et les affections syphilitiques. Cette maison met aujourd'hui à la disposition des malades 769 lits, ainsi répartis : hommes aliénés 189, femmes aliénées 219, hommes affectés de maladies syphilitiques 49, femmes 105; vieillards incurables des deux sexes 80; malades de teignes, dartres, etc., 128. L'admission n'est pas gratuite : la ville paie un franc par jour pour les aliénés à sa charge; la pension des autres a été réglée à cinq cents francs; les autres lits sont taxés par jour à un franc cinquante. Cet hospice est au moment d'éprouver aussi une régénération; quelques-unes de ses salles sont dans un état de délabrement déplorable, et ne conviennent nullement à un service de malades. Trop voisins du bruit de la ville, éloignés des champs et resserrés dans un espace beaucoup trop exigu, les aliénés y sont fort mal; il faut absolument construire pour eux un établissement spécial, et le département y pense [1]. Les salles neuves qu'ils occupent maintenant seront très bien disposées pour les autres spécialités de l'hospice.

§ V. Quoique placé dans les attributions du ministère de la guerre, l'Hôpital militaire n'en est pas moins un monument lyonnais; c'est une création fort belle. Etabli, en 1832, dans une ancienne caserne, il se compose de quatre grands corps de bâtiments, séparés par des cours vastes et bien aérées. Il y a trois étages : les salles des deux premiers sont très convenables pour leur destination; celles du troisième étage ont des plafonds

1. — L'établissement des frères de Saint-Jean-de-Dieu dans la plaine de Saint-Fonds, à quatre kilomètres de Lyon, offre de grands avantages pour le service des aliénés : il met à leur disposition un terrain très vaste, tout en culture et dans de bonnes conditions topographiques; mais il n'y a pas assez d'eau, et l'organisation du service médical pourrait être le sujet de considérations dont je dois m'abstenir ici. Cet établissement ne reçoit que des hommes (environ trois cent quatre-vingts).

beaucoup trop déprimés; presque toutes ont des parquets frottés et cirés. Les lits sont en fer, et munis de planchettes en bois aux deux extrémités. La promenade des convalescents s'ouvre sur la rue de la Charité; elle est spacieuse, plantée de beaux arbres, et exposée au midi et au couchant : les officiers du génie militaire ont admirablement tiré parti des localités. Cet hôpital contient neuf cents lits pour le service d'une garnison de dix mille hommes, proportion très convenable que ne présentent point, à beaucoup près, les hôpitaux civils. Depuis l'application large, complète et constante qu'on a faite à cet établissement des lois de la salubrité, la mortalité y est descendue au degré le plus minime : c'est un hôpital-modèle.

§ VI. Les hôpitaux et les dispensaires prennent soin des indigents malades ; un autre genre de pauvres réclame la sollicitude de l'administration : ce sont ceux que des infirmités, ou, ce qui est plus ordinaire, des habitudes invétérées d'oisiveté et de vagabondage, placent en permanence sur la voie publique, et pour qui la mendicité est une spéculation. On a institué pour eux un établissement dans lequel ils sont recueillis, logés, vêtus, chauffés, et astreints à un travail mesuré à la force physique de chacun. Leurs aliments sont sains et en quantité suffisante : on donne à cette classe particulière de détenus de l'excellent pain, de la viande, des légumes, du vin; ce régime est fort convenable. Tout individu trouvé en flagrant délit de mendicité sur la voie publique, est conduit à cette maison; quelques vagabonds y sont envoyés de la prison de Perrache. Cet établissement est situé à mi-coteau de Fourvière, sur un emplacement vaste et dont l'exposition, à l'Est, est excellente. Il est administré par un conseil composé de trois membres ; trois frères de l'ordre de Saint-Joseph sont chargés du service de l'infirmerie et de la surveillance des ateliers; des religieuses, appartenant à la même communauté, ont dans leurs attributions la lingerie, le réfectoire, la cuisine, la pharmacie et la division des femmes. Il y a dans l'établissement un directeur, un aumônier, un régisseur et un inspecteur; un médecin fait la visite des malades. Cette maison contient environ deux cent cinquante mendiants, plus ou moins valides : ce nombre est

beaucoup trop considérable pour son étendue; elle n'a été d'ailleurs appropriée qu'assez imparfaitement à sa destination; les ressources financières étaient fort insuffisantes. Cette institution a rendu de grands services : la mendicité pesait d'un poids fort lourd sur le Lyonnais ; elle était, dans l'intérieur de la ville, un inconvénient de tous les moments. On se rappelle l'énorme quantité de vagabonds de toutes sortes qui garnissaient les deux côtés de la longue montée de Fourvière; ils avaient fait une profession de la mendicité: ce n'est pas sans efforts que l'administration est parvenue, jusqu'à un certain point, à réprimer ce fléau dans Lyon et hors de Lyon. Quoique dans les attributions du préfet, à certain titre, le Dépôt de mendicité a conservé le caractère municipal : le maire a reçu l'autorisation de traiter, moyennant une pension journalière déterminée, de l'admission des individus inculpés de mendicité et arrêtés hors du territoire de la ville; il accorde à l'établissement une subvention annuelle de quarante mille francs.

§ VII. Les ouvriers valides et laborieux ont souvent des travaux qui ne leur permettent pas de s'occuper de leurs enfants en bas âge; obligés d'aller à leur journée, quelques-uns ne peuvent prendre aucun soin de leur jeune famille: ceux-là même qui sont dans des conditions meilleures ont rarement la possibilité de donner, à de petites filles ou à de petits garçons, cette éducation première qui a tant d'influence sur le reste de la vie. Abandonnés à eux-mêmes, les enfants du peuple sont exposés à mille accidents divers, et prennent facilement le goût du vagabondage ; ils perdent un temps précieux. C'est pour faire cesser des inconvénients si graves qu'une pensée éminemment philanthropique a institué les salles d'asile et les crèches, une des plus belles créations de la bienfaisance publique. Reçus tout le jour, depuis l'âge de deux ans jusqu'à six, dans des salles bien chauffées et fort bien tenues, les enfants y retrouvent non-seulement tous les soins maternels, mais encore un commencement d'éducation intellectuelle et religieuse. Point de tristesse, point de larmes; des jeux bien dirigés reposent les enfants du travail sans fatigue qui leur est imposé. Cette population si impressionnable contracte de bonne heure des habitudes de propreté, de discipline et d'obéissance ; elle est plus facile à gouverner que celle des

colléges. Un asile se compose d'un préau pour les récréations, et de deux salles au rez-de-chaussée, l'une pour l'étude, l'autre pour les repas et les jeux lorsque le temps est à la pluie. Etablie à Lyon en 1832, l'institution y a fait en peu d'années des progrès très rapides, grâces au zèle ardent des dames lyonnaises qui l'ont prise sous leur protection: elle commence à s'étendre dans les petites villes voisines et dans les communes rurales. Quinze cents enfants sont reçus chaque jour dans les asiles de la ville; ce nombre est en progrès: on a fait beaucoup, mais on fera davantage encore. L'allocation votée, pour l'entretien des asiles, par le Conseil municipal n'était d'abord que de 14,625 fr.; elle a été portée progressivement au chiffre de 29,725 fr. C'est en 1847 que l'institution des crèches a commencé à Lyon; elle y réussira bien certainement: la crèche-modèle a été établie sur la paroisse Saint-Paul. Une commission s'est formée spontanément pour hâter le succès de cette belle œuvre.

§ VIII. L'ouvrier chargé d'une famille n'a pas toujours du pain à lui donner; son salaire est souvent insuffisant, il manque quelquefois d'ouvrage; cependant il faut vivre: de petites sommes lui seraient nécessaires pour attendre des jours meilleurs, où les trouvera-t-il? qui lui prêtera? des usuriers qui spéculeront sur son ignorance des affaires et sur sa misère. Un décret impérial de 1810 a fondé le Mont-de-Piété de Lyon, et a dévolu à l'hospice de l'Antiquaille le bénéfice net fait par l'établissement. C'est sur nantissement que le Mont-de-Piété fait des prêts; l'intérêt a été réduit de douze à dix pour cent: c'est beaucoup encore, et cependant c'est infiniment moins que n'exigeaient les prêteurs à la petite semaine, avant la création de l'institution. Depuis quinze années, les prêts augmentent en nombre et en valeur: il n'y en eut, en 1832, que quatre-vingt-quatre mille; ce chiffre a presque doublé en 1845. Une augmentation tellement considérable ne saurait être expliquée par l'accroissement progressif de l'institution. Les quatre cinquièmes des emprunteurs devancent de plus de moitié le délai accordé pour le remboursement; un vingtième seulement reste hors d'état de retirer le gage ou d'en renouveler le dépôt. Il est donc évident que le recours, devenu si fréquent, au Mont-de-Piété n'exclut pas, chez tous les emprunteurs, des habitudes d'ordre et d'économie. Voici quel a

été le mouvement général du Mont-de-Piété de Lyon pour l'année 1845 : nombre total des prêts, 150,000; chiffre total des sommes empruntées, 2,357,000 fr. : c'est un mouvement d'environ cinq cents gages pour chaque jour ouvrable. Sur les 150,000 prêts, 3,000 environ ont dépassé la valeur de cent francs, sans s'élever, en moyenne, au-dessus de cent cinquante francs. Nulle part les frais généraux des Monts-de-Piété ne sont moindres qu'à Lyon.

§ IX. Je viens de montrer la pauvreté qui oblige l'ouvrier d'engager ses effets mobiliers au Mont-de-Piété, le vagabondage et la mendicité que réprime la maison de dépôt; j'ai parlé des crèches et des salles d'asile ouvertes à de petits enfants dont leurs parents ne peuvent prendre soin, et de nombreux hôpitaux dans lesquels sont reçus quatre mille malades civils et militaires, ainsi que plusieurs centaines d'incurables. Mais rien n'est plus varié que les formes de la misère dans les grandes villes; on y rencontre à chaque pas, soit dans l'ordre moral, soit dans l'ordre physique, des maux qui ont échappé à la prévoyance de l'administration, des infortunes sans nom et sans mesure, qu'il faut bien cependant soulager. Une fondation déterminée de bienfaisance est venue presque toujours au secours de chacun de ces genres d'infortune, et c'est surtout ici que la bienfaisance des femmes de Lyon s'est montrée ingénieuse et inépuisable. Je ne pourrai, bien certainement, énumérer toutes ces variétés de secours publics; aussi me bornerai-je à indiquer les principales. Les jeunes filles incurables sont reçues dans l'utile établissement fondé, en 1819, auprès de l'église d'Ainay, par Mademoiselle Perrin, et servi maintenant par des sœurs de Saint-Joseph; les pauvres femmes incurables délaissées ont trouvé un refuge dans la maison des dames veuves du Calvaire; les vieillards, dans le même état, ont pour asile quatre hospices charitables institués par le curé Alhumbert, par les dames de la Miséricorde, par les sœurs de Saint-Charles et par Mademoiselle de la Barmondière. Une dame de Lyon, Anne Denuzière, morte en 1829, a fondé une institution pour l'admission gratuite d'un certain nombre de jeunes garçons pauvres et orphelins dans un établissement qui les forme au travail jusqu'à l'âge de vingt ans. D'autres orphelins et orphelines sont recueillis par l'œuvre de la Providence que le curé

Menaide a établie, en 1840, à Fourvière; par la Providence que le testament de l'abbé Caille a instituée, en 1842; par la Providence des Jeunes-Economes aux Chartreux, fondée en 1804 par Madame Bureaux de Puzy, et par d'autres maisons encore. De jeunes filles pauvres sont formées aux bonnes mœurs et au travail dans les Providences de l'abbé Coindre, de Saint-Louis-de Gonzague, de Mademoiselle Desmarets, dans celle de la Croix-Rousse et dans celle de Jésus et de Marie, à Fourvière. De jeunes garçons abandonnés apprennent le tissage des étoffes de soie et sont nourris et vêtus par la Providence de l'abbé Collet, à la Croix-Rousse. De malheureuses filles sans état et corrompues, mais cependant susceptibles encore d'une régénération morale, sont reçues dans le Refuge des sœurs de Saint-Michel, constitué à Saint-Irénée, en 1811, par le cardinal-archevêque Fesch; dans le Refuge des filles de Notre-Dame de l'Antiquaille, œuvre de l'abbé Dupuy, en 1824; dans l'établissement des sœurs du Bon-Pasteur d'Angers, au château dit du Diable, et dans la Providence de Bethléem, une des succursales de l'œuvre du Patronage des dames. Le Refuge de la Solitude, au quartier de Montauban, fondé, en 1821, par l'abbé Besson, s'ouvre pour les femmes libérées qui, à l'expiration de leur peine, sont dans l'impossibilité de trouver des moyens d'existence. Les Charlottes, ainsi appelées du nom de leur fondatrice Charlotte Dupin, portent des secours aux prisonniers, et font des quêtes dont le produit leur est destiné. Les sœurs de la Marmite distribuent aux indigents des soupes, du linge, des remèdes, du charbon. La Société de Patronage s'occupe du placement, soit comme apprentis, soit comme ouvriers, des jeunes libérés de la maison pénitentiaire; elle leur assure un protecteur, un appui, et encourage leur bonne conduite par tous les moyens qu'elle juge convenables. Fondée en 1835, elle se compose de souscripteurs en nombre illimité; depuis 1841, sa sollicitude s'applique à de jeunes garçons qui n'ont point encore été l'objet de poursuites judiciaires, mais dont la conduite donne des inquiétudes. Une société analogue très récente, instituée par une réunion de dames lyonnaises, fournit un asile et procure, par le travail, des moyens d'existence aux orphelines, aux vagabondes, aux convalescentes sans ressources, qui sortent de l'Hôtel-Dieu, et surtout aux jeunes

filles que la mauvaise conduite de leurs parents expose au vice. C'est encore dans la même pensée morale, pour arracher au libertinage ses victimes, que l'association de Saint-François-Régis a été fondée; elle procure gratuitement aux pauvres des deux sexes les pièces nécessaires à leur mariage : en 1845, elle a terminé quatre cent trente-deux mariages, et fait légitimer cent cinquante-trois enfants; en 1846, trois cent quatre-vingt-seize mariages ont été célébrés par ses soins, et cent soixante-dix enfants ont été légitimés. Treize cent trente-huit ont obtenu cet avantage depuis la fondation de l'œuvre, et il y a eu trois mille vingt-neuf mariages. Une autre Société, celle de Saint-François-Xavier, instituée à Lyon depuis trois années, a pour objet de préserver les ouvriers des doctrines qui tendent à désorganiser l'ordre social, d'effacer en eux les préventions qu'ils pourraient avoir contre la religion, et de les amener à des habitudes honnêtes et chrétiennes, en leur parlant le langage de la vérité. Elle vient aussi au secours des artisans malades, et cherche à suppléer à la suspension ou à l'insuffisance de la journée du père de famille, au moyen de rétributions versées annuellement par les sociétaires. Je n'ai rien dit encore de l'association des Hospitaliers, de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Enfant-Jésus, de l'œuvre des Veilleuses et de l'œuvre de zèle pour le service des pauvres, des malades, des enfants sans secours, et pour l'instruction religieuse des prisonniers. De si utiles institutions, pensées d'une haute moralité, ne pouvaient pas être oubliées dans les annales de la ville des aumônes; les noms de leurs fondateurs sont beaucoup plus dignes d'une mention que ceux de tant d'écrivains dont l'histoire littéraire exhume si complaisamment les ouvrages mauvais ou médiocres. De bonnes actions, des institutions qui viennent au secours de la misère du pauvre, sont, de tous les titres de gloire, le plus légitime et le plus éminent.

IV.

COMMERCE, CLASSES OUVRIÈRES, VOIES DE COMMUNICATION.

§ 1. De la concurrence étrangère; accroissement considérable de la fabrique, nombre des métiers à diverses époques et maintenant. Portière tissée pour le duc de Luynes. Institution de la Société de garantie. — § 2. De la condition actuelle des ouvriers en soie; fondation et succès de la Caisse d'épargne. — § 3. Création de la Banque de Lyon, du parquet des agents de change. Du jeu sur les valeurs industrielles. — § 4. Historique de l'introduction à Lyon de la navigation à la vapeur. — § 5. Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne; catastrophe du 1er mars 1846. Débarcadère du chemin de fer de Paris à Lyon; projets divers. Chemins de fer de Lyon à Avignon, à Genève, à Moulins par Roanne.

§ I. Le progrès se retrouve aussi dans l'étude du mouvement du commerce à Lyon depuis 1830 : considéré au point de vue des voies de communication, il s'est révélé par une révolution dont il n'est point possible encore de calculer la portée et qui sera bien certainement immense.

Une concurrence, de plus en plus sérieuse, menace la fabrique. Tout pays, à peu près, en Europe, se fait producteur de la soie, ou cherche à le devenir ; chez presque tous, des capitalistes, des fabricants et de bons ouvriers associent leurs efforts et leur industrie pour établir des ateliers et pour perfectionner les procédés du tissage. Beaucoup ont réussi, non-seulement à faire les étoffes unies aussi bien que Lyon, mais encore à les livrer à meilleur marché. Il y a vingt-cinq mille métiers dans les cantons de Zurich et de Bâle ; la Prusse rhénane et la Saxe en comptent un nombre pareil ; la Russie en a dix mille entre Saint-Pétersbourg et Moscou ; plus industrieuse et plus active, l'Angleterre en occupe peut-être cent mille ; il y en a beaucoup en Autriche

et en Italie. Les soies et les soieries anglaises s'ouvrent chaque jour de nouveaux marchés, et nous sommes menacés d'une autre rivalité plus dangereuse, celle de la Chine [1]. On n'a exporté, jusqu'à ce jour, du Céleste-Empire, que de grossières étoffes, produits d'une fabrication lourde et imparfaite; mais en Chine la matière première, ainsi que la main-d'œuvre, est à bas prix; on y a le secret de teintures éclatantes et solides; enfin, l'ouvrier chinois a un talent prodigieux pour l'imitation. Un jour viendra, peut-être, où l'importation en Europe de la production chinoise sera pour la nôtre un danger sérieux.

Et cependant, malgré cet immense développement de la concurrence étrangère depuis quinze années, le mouvement de notre fabrique n'a pas faibli; la consommation n'a pas moins d'activité que la fabrication; ce sont, à peu près, les mêmes chiffres, depuis quelques années. Avant 1789, le nombre des métiers ne dépassa jamais 17,000; il tomba à 12,000 aux temps les plus florissants de l'Empire; s'éleva à 27,000, de 1814 à 1825, 18,000 dans la ville, 9,000 dans les faubourgs et dans la banlieue, et atteignit le chiffre de 40,000 en 1835, 17,000 à Lyon, 9,000 dans les villes ou faubourgs de la Croix-Rousse, de Vaise et de la Guillotière, 5,000 dans les communes du département du Rhône, et 9,000 dans les départements de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Ain et de l'Isère. Aujourd'hui 48 à 50,000 métiers sont employés au tissage des soieries, soit à Lyon, soit dans les environs de la ville: ainsi leur nombre est toujours allé progressant, malgré la rivalité des ateliers de la Suisse, de la Prusse, de la Lombardie, de la Russie et de l'Angleterre. La matière première, employée par nos cinquante mille métiers, a une valeur brute de cent vingt-cinq à cent trente millions, que le tissage élève à deux cent cinquante millions, si ce n'est davantage. L'exportation officielle des soieries de France dépassait cent soixante millions en 1842, la consommation intérieure équivalait à cent trente millions: un tiers de l'une et de l'autre somme représente le bénéfice du fabricant et le salaire de l'ouvrier.

1. — On voit en ce moment, au Palais des Arts (août 1847), un musée entièrement chinois, qui montre ce que peut faire la Chine dans la fabrication des étoffes de soie. Cette exhibition curieuse est faite par les soins de M. Hedde.

L'accroissement progressif, depuis 1830, de la quantité des soies qui sont présentées chaque année au conditionnement est une autre preuve que l'activité de notre fabrique ne s'est pas ralentie (si l'on fait abstraction de certaines époques pendant lesquelles elle a momentanément faibli). Il est vrai qu'il faut prendre garde à une circonstance particulière, que voici : une ordonnance royale, celle du 23 avril 1841, impose à la Condition la pratique d'un procédé qui a pour base la dessiccation absolue des soies; elles sont pesées au moment de leur entrée dans la Condition et au moment de leur sortie : le poids auquel la dessiccation les a ramenées fait loi entre le vendeur et l'acheteur. Eveillés par leur intérêt, les fabricants envoient maintenant à la Condition bien plus de ballots qu'ils ne faisaient auparavant; mais, même en tenant compte de cette circonstance, il est évident que Lyon est devenu le siége d'un marché considérable. On en trouve la preuve dans le tableau du mouvement de l'entrepôt des douanes de Lyon : en 1842, année pendant laquelle le procédé nouveau fut employé pour la première fois, le poids des ballots présentés à la Condition fut de 1,051,714 ; il s'est élevé, en 1844, à 1,361,889, et la hausse ne s'est point arrêtée : ainsi donc l'importation et l'exportation entrent, pour un chiffre assez fort, dans cette quantité croissante. Lyon n'est nullement menacé d'être déshérité de son industrie : ses métiers sont condamnés à d'inévitables vicissitudes d'activité et d'inertie; mais, considérée dans son ensemble, la fabrique fait plus que se maintenir, elle est en progrès.

On comptait à Lyon, en 1845, dix mille chefs d'atelier, dont treize cent soixante seulement étaient soumis à la patente; la moyenne de la cotisation pour chacun ne dépassait pas quatre francs soixante-quinze centimes, chiffre qu'elle n'atteignait pas à la Croix-Rousse. Une observation essentielle doit être faite ici : le nombre des métiers, dans l'intérieur de la ville, a diminué; on en comptait dix-huit mille, en 1825; ce chiffre s'est abaissé à dix-sept mille, en 1833. Après la guerre civile de 1834, de nombreux métiers pour la fabrication des étoffes unies ont été montés dans les campagnes voisines de la ville, jusqu'à une distance de cinquante ou soixante kilomètres, et certains villages sont devenus de grands ateliers. L'ouvrier de la campagne vit de

peu, a moins d'occasions de dépenses, et se contente d'un salaire moindre; si son métier chôme, il va travailler dans les champs. La belle fabrique de la Sauvagère, près de l'Ile-Barbe, ne sera plus visitée par les étrangers : elle n'existe plus; malgré toute l'économie de son administration, cet établissement coûtait plus qu'il ne rapportait.

La fabrique de Lyon a produit, en 1846, un tissu qui comptera parmi ses créations les plus belles : c'est une somptueuse et immense portière, exécutée par M. Yéméniz pour le duc de Luynes; elle a quatre mètres de hauteur et trois mètres cinquante centimètres de largeur. C'est la laine qui forme le corps de l'étoffe; elle est alliée à la soie, à l'or et à l'argent : telle est la perfection de la mise en carte et l'harmonie des couleurs, que ce magnifique tissu a la précision du burin et produit l'effet d'un tableau. Le fond de la tenture est bleu de roi; il sert de champ à un compartiment formé par de nombreuses losanges, dont les compartiments sont en or et qui renferment le monogramme d'Henri-Albert, surmonté d'une couronne. Aux quatre angles, sont des écussons de la famille d'Albert; l'enceinte est occupée par les armes riches et brillantes de la maison de Luynes. La bordure a cinquante centimètres de largeur; elle rappelle, par le dessin, le style oriental. Douze couleurs, non compris l'or et l'argent, entrent dans le tissu; deux seulement, le bleu d'azur et le blanc, sont en soie : toutes font corps avec l'étoffe, et sont liées à l'envers par un travail heureusement combiné. Le fond est sans grains, il est compacte comme un drap du plus fin tissu; l'or, l'argent, les couleurs s'y détachent en produisant un relief éclatant. Il a fallu, pour établir le métier destiné à la fabrication d'une étoffe si large, donner une disposition particulière aux rouleaux, au battant, au régulateur et aux mécaniques. Tous les fils fonctionnaient séparément, sous les mains de deux forts ouvriers. [1]

1. — Après avoir entendu le rapport d'une commission, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a décerné, le 3 mars 1847, à M. Yéméniz, en témoignage de sa haute satisfaction, la grande médaille d'argent.

M. Yéméniz a fabriqué six portières pour le duc de Luynes, et il en a fait tisser pour lui-même un septième exemplaire, qui serait fort bien placé dans le salon de la Chambre de commerce.

Les intérêts généraux de l'industrie lyonnaise sont sous la surveillance de la Chambre de commerce, qui leur a rendu de très grands services : on sait qu'elle a le droit de nommer deux délégués au Conseil général de commerce, et que l'un d'eux devient membre du Conseil général des manufactures. Une autre institution, de création récente, la Société de garantie, a pour objet la répression des principaux abus qui compromettent la fabrique, par exemple, la contrefaçon des dessins et le trafic des soies volées, soit par les teinturiers, soit par des ouvriers infidèles, genre de fraude connu sous le nom de piquage d'onces. Cent soixante-douze fabricants composaient en 1846 l'association, qui poursuit d'office et à ses frais les délits de sa compétence. Elle a fait soumettre à la patente les individus qui se livrent au petit débit des soies, et les a soumis à l'obligation de tenir des écritures régulières. La Société de garantie n'a pas pris encore tous les développements dont elle est susceptible, mais elle réunira la majeure partie des fabricants dans son sein avant qu'un long temps se soit écoulé. Absorbés par les détails de leurs affaires, beaucoup de négociants connaissent peu les lois qui les concernent et la jurisprudence de l'industrie; c'est pour les éclairer à cet égard que le Conseil municipal a voté la création d'un cours de droit commercial et d'une chaire commerciale et industrielle.

§ II. Je voudrais pouvoir ajouter maintenant que le progrès s'est étendu à la condition des ouvriers en soie; il n'en est rien malheureusement, et aucune amélioration bien manifeste ne peut être indiquée dans leur situation toujours précaire. Ils vivent, comme avant 1830, au jour le jour: industrieux et économes, un certain nombre de chefs d'atelier deviennent propriétaires et acquièrent une certaine aisance; mais la grande majorité des ouvriers est condamnée, comme autrefois, à une vie d'inquiétudes, de privations et de misère. Loyers, pain, vin, viande, tout enchérit d'une année à l'autre dans Lyon, et cependant les salaires ne présentent pas ce mouvement de hausse. Très variables selon les genres divers de fabrication, selon les temps et selon la capacité et l'assiduité des ouvriers au travail, ils sont pour certaines étoffes d'une mobilité presque insaisissable : pour les étoffes façonnées, la moyenne est de trois francs par jour; elle

descend à un franc cinquante centimes pour les étoffes unies, et les tissus légers, tels que les gazes, tulles, crêpes, etc Dans d'autres lieux, en Alsace, par exemple, les ouvriers qu'emploie l'industrie cotonnière sont dans une situation bien plus fâcheuse encore.

Il faut cependant indiquer, comme un progrès, le succès qu'a fini par obtenir, chez nos ouvriers, la Caisse d'épargne et de prévoyance. Introduite à Lyon vers l'année 1828, cette admirable institution a végété pendant plusieurs années, complètement méconnue par des artisans à qui l'on n'offrait que des espérances en échange de leurs économies: sur cent déposants on comptait à peine seize ouvriers en soie, en 1829; cette proportion s'est élevée à trente-trois pour cent en 1830, et à quarante-trois pour cent, de 1832 à 1840. Le nombre des ouvriers en soie déposants, limité au minime chiffre de quatre cent quatre-vingt-sept à la fin de l'année 1833, a dépassé sept cents en 1834; c'est un excellent symptôme. De toutes les institutions créées pour rendre meilleure la situation de l'ouvrier, aucune ne tend plus directement à ce but que la fondation de la Caisse d'épargne. Non-seulement le travailleur doit renfermer ses désirs et ses besoins dans une limite qui lui permette de les satisfaire, il faut encore qu'une partie de son salaire reste disponible pour l'avenir; ce n'est point assez pour lui que de suffire à sa dépense quotidienne par le prix de sa main-d'œuvre pour chaque jour, il lui importe encore d'avoir un excédant qui lui constitue un fonds de réserve. C'est pour recevoir ces petites économies et les verser immédiatement dans la Caisse des dépôts et consignations, que la Caisse d'épargne et de prévoyance a été instituée. Les versements ne peuvent être moindres d'un franc, ni excéder trois cents francs pour le déposant dans chaque semaine; la Caisse cesse de recevoir quand les versements d'un même ouvrier se sont élevés à quinze cents francs: l'intérêt est à quatre pour cent. Telles sont les bases de l'institution que régissent vingt-cinq directeurs, vingt-cinq administrateurs, un bureau et un conseil de surveillance: on a entouré de toutes ces garanties le dépôt des économies des ouvriers laborieux. Grâces à la Caisse d'épargne, grand nombre d'honnêtes travailleurs ont cessé de consommer, le dimanche et le lundi, le salaire de cinq journées de labeurs; ils ont pris des habitudes d'ordre, et sont devenus

prévoyants : c'est une tendance que l'administration ne saurait trop encourager.

§ III. C'est pour faciliter les opérations industrielles dans tous les genres de commerce qu'une ordonnance royale a autorisé, en 1836, la création d'une Banque fondée par une société anonyme. Cette banque escompte les effets timbrés et à ordre sur la ville; elle se charge du recouvrement des valeurs pour les maisons qui ont un crédit ouvert sur ses livres; enfin, elle émet des billets payables à vue : une semblable institution devait nécessairement réussir. La circulation moyenne des billets de la Banque de Lyon, en 1846, a été de 20,000,000; la caisse a reçu, en comptes-courants, 494,156,254 francs, et a payé 496,916,000 francs; la moyenne du passif exigible a été de 31,670,000 fr. En 1845, la somme totale des effets escomptés a été de près de 152,000,000, qui ont produit pour escompte 574,000 fr.; en 1846, l'escompte de 142,856,000 fr., à l'échéance moyenne de cinquante jours neuf dixièmes, au lieu de quarante-cinq jours un tiers, a rendu 606,000 fr. Le numéraire est devenu moins abondant, et la Banque de France s'est vue obligée de porter à cinq pour cent le taux de son escompte.

Pour régulariser les spéculations sur les valeurs industrielles, devenues si générales et toujours si dangereuses, le préfet du Rhône a créé, au palais Saint-Pierre, en 1845, un parquet comme celui qui existe à la Bourse de Paris; du moins la publicité contiendra les joueurs, et donnera plus de régularité à leurs opérations. Cette institution a été organisée d'après l'avis de la Chambre de commerce et de la compagnie des agents de change. Depuis trois années le jeu de la Bourse a pris, à Lyon, une activité déplorable; il a fait et défait de grandes fortunes. Témoin d'énormes bénéfices réalisés en quelques jours par le trafic des actions industrielles, le négociant s'estime à plaindre de ne devoir qu'un gain de petites sommes au travail assidu de toute une année. Cette vie d'économies et de profits, petits mais continuels, qui a conduit lentement à l'opulence tant de chefs de commerce, ne lui convient plus ; il tient peu de compte de ceux qui se ruinent, et n'est frappé que du bonheur inouï de ceux qui réussissent. Les jeux publics et la loterie qu'ont interdits, à Lyon, le Directoire et la Restauration, étaient bien moins nuisibles à une ville de

commerce que la fureur des spéculations à la Bourse, comme on l'a vu en 1845 et en 1846. Je n'insisterai pas sur ces considérations, et je passerai à l'étude sommaire de deux découvertes qui ont eu sur Lyon une action bien puissante, celle des bateaux à vapeur et celle des chemins de fer.

§ IV. Cette histoire a fait connaître les essais du marquis de Jouffroy, d'un bateau remontant la Saône par la force de la vapeur d'eau : ils n'eurent aucun résultat durable. Une autre tentative fut faite sur le Rhône, un demi-siècle plus tard, au-dessous du pont de la Guillotière, en face du quai de la Charité ; elle eut une issue malheureuse : la chaudière fit explosion avec fracas, et plusieurs personnes périrent ; quelques débris de la machine, lancés sur le quai, y tuèrent des passants. Mais l'imperfection d'un appareil et le désastre d'un bateau ne pouvaient désormais arrêter l'application d'une découverte dont les admirables résultats ne pouvaient plus être contestés; elle se perfectionna, et se développa sur nos fleuves avec une incroyable rapidité. De 1831 à 1839, vingt-six bateaux à vapeur, munis de machines anglaises, sillonnèrent le Rhône, de Lyon à Arles; ils représentaient une force collective de 2,038 chevaux, et mettaient ensemble 1,590 heures pour porter 1,643,000 kilog., en consommant 936,000 kilog. de charbon. Mais d'habiles ingénieurs modifièrent la forme de la coque et substituèrent le fer au bois dans la construction des bateaux, qui portèrent dès-lors le double du poids, marchèrent plus vite et brûlèrent moitié moins de combustible. Dans l'ancien système, un bateau, de la force moyenne de cinquante-six chevaux, mettait soixante heures pour remonter le Rhône d'Arles à Lyon, et ne portait que trente-cinq tonnes de marchandises. Il y eut ensuite des appareils, de la force de soixante-dix à cent chevaux, qui transportèrent de cinquante à soixante tonnes en quarante-huit heures. Plus récemment encore, on en fit de la force de cent soixante à cent quatre-vingts chevaux, qui promettaient de remonter les soixante-douze kilomètres d'Arles à Lyon en quarante heures; mais leur tirant d'eau était trop considérable, et ils ne firent pas un bon service. Aujourd'hui, au moyen de machines françaises, fabriquées au Creusot, des bateaux de la force de quatre-vingts à cent chevaux prennent de quatre-vingts à cent tonnes de marchandises, ne tirent qu'un

mètre d'eau et remontent d'Arles à Lyon en trente-six heures ; douze heures, en moyenne, leur suffisent pour la descente. Trente-cinq bateaux sont maintenant affectés, sur le Rhône inférieur, au transport des voyageurs et des marchandises ; ils réprésentent une force collective de 3,572 chevaux, et portent ensemble, en un seul voyage d'Arles à Lyon, quand les eaux sont favorables, l'énorme quantité de 5,940,000 kilogrammes. Cette navigation a rendu, dans l'hiver de 1846 à 1847, d'immenses services à la ville ; elle a été employée presque exclusivement au transport des blés de Marseille sur notre marché. Lyon souffrait beaucoup de l'extrême cherté du pain; mais la situation eût été bien plus cruelle, sans l'actif service des bateaux à vapeur. Une autre entreprise desservait le Rhône supérieur, au moyen de bateaux petits, étroits et d'un tirant d'eau très faible; elle ne s'est pas maintenue. La navigation sur la Saône a éprouvé aussi une révolution merveilleuse ; elle n'est ni moins active, ni moins rapide que celle qui a lieu sur le Rhône. Il faut beaucoup moins de temps aux bateaux à vapeur pour la remonte du courant, qui n'a pas l'impétuosité de celui du fleuve. On n'aurait pu prévoir l'immense circulation de voyageurs sur les deux cours d'eau : de 1845 à 1846, trois cent quatre-vingt mille passagers ont circulé sur les paquebots, entre Lyon et Châlon; cent six mille ont été transportés sur le Rhône inférieur. On compte aujourd'hui, pour le service du Rhône et de la Saône, plus de cinquante bateaux et dix remorqueurs. Cette invention n'a pas dit encore son dernier mot, surtout pour la remonte du fleuve.

§ V. Les chemins de fer ne seront pas, pour Lyon, une industrie moins féconde en résultats; ils donneront à ses relations commerciales une activité extraordinaire, et exerceront bien certainement sur son avenir une grande influence. Un seul est terminé, c'est celui de Saint-Etienne. Une compagnie, organisée par MM. Seguin, fut autorisée à l'entreprendre par une ordonnance royale rendue en 1826 : aucune entreprise de ce genre n'avait encore été tentée en France ; c'était une première expérience. Il y eut beaucoup de fautes dans le système de construction, et surtout une grande déception dans l'évaluation de la dépense : portée à onze millions, elle s'éleva à dix-neuf. Enfin, le 18 mars

1832, MM. Séguin livrèrent à la circulation trente-six kilomètres de chemin de fer : ils n'avaient compté que sur le transport des marchandises; mais d'innombrables voyageurs se présentèrent, et il fallut organiser pour eux un service spécial, dont le succès a toujours été croissant. Aujourd'hui le mouvement des marchandises par le chemin de fer dépasse 76,000 tonnes, que transportent 2,200 wagons: des débarcadères bien entendus ont été construits à Saint-Etienne, à Givors et à Lyon. Malheureusement, ce chemin de fer présente des défauts de construction très graves : il n'y a rien encore pour protéger les voyageurs contre les chances d'une chute dans le Rhône, pendant la traversée de Vernaison; les tunnels n'ont qu'une seule voie, et il y aurait beaucoup de rectifications à faire dans le tracé des courbes. Ce chemin a été construit au temps de l'enfance de l'art; aussi, de très nombreux accidents ont eu lieu depuis son institution: le plus funeste est celui qui eut lieu le 1er mars 1846, à Pierre-Bénite, à trois heures et demie du soir. Le train parti de Saint-Etienne à midi, fut obligé, par un dérangement de la machine, de stationner à Vernaison; on demanda à Lyon une locomotive de secours, qui partit à l'instant et prit la voie de descente, conduite par un employé convaincu que le train de Saint-Etienne attendait toujours; mais celui-ci ayant repris sa course, les locomotives ne tardèrent pas à se rencontrer, et leur choc fut affreux : huit passagers périrent horriblement mutilés, douze autres furent grièvement blessés, quelques autres s'enfuirent éperdus à travers champs, et ne reprirent leur jugement que plusieurs heures après le désastre. La nouvelle de ce malheur produisit à Lyon la sensation la plus douloureuse.

De grands débats ont eu lieu au sujet du point de passage, par la ville de Lyon, du chemin de fer de Paris à Marseille, ordonné par une loi; il y a eu plusieurs projets. Dans l'un, le chemin de fer traverse en tunnel la montagne de Fourvière, dépose les voyageurs dans un débarcadère à Bellecour, et franchit la Saône à quelques mètres du pont de Tilsitt, et le Rhône auprès du pont de la Guillotière; inconvénient auquel il faut ajouter l'énormité de la dépense. Dans un autre système, le chemin de fer passe sur la rive gauche de la Saône à la hauteur de Collonges, traverse en tunnel le plateau de la Croix-Rousse, et,

s'élançant au-delà du Rhône à l'amont de la ville, vient aboutir par la rive gauche du fleuve à un embarcadère général établi sur la commune de la Guillotière, au cours Bourbon. Enfin dans un troisième projet, qui a été préféré, le chemin de fer atteint Vaise, parcourt, sous un tunnel, la colline de Fourvière, arrive à l'embarcadère géneral situé sur le cours du Midi, et passe le Rhône sur un pont dans l'axe de ce cours, après avoir franchi la Saône sur un pont construit à l'autre extrémité. La loi veut que le chemin de fer traverse la ville de Lyon : est-ce donc à une commune suburbaine qu'il doit aboutir ? Si le débarcadère est à Perrache, point de dépenses excessives, point d'embarras pour la navigation; communication facile avec les ponts du Rhône et de la Saône, avec l'intérieur de la ville et avec le populeux quartier de la Guillotière : ce débarcadère devient voisin de l'entrepôt des liquides, de l'arsenal, de l'entrepôt des douanes, du grenier à sel, des usines, et il se soude, en quelque sorte, à la voie ferrée de Saint-Etienne; il place au centre des affaires les voyageurs et les marchandises qui arrivent à Lyon ou qui partent de cette ville. Le passage sera-t-il continu au travers de la ville? S'il l'est, a-t-on dit, déshérité de ses splendeurs passées, Lyon ne sera plus qu'un lieu de transit, et les wagons, en le traversant, ne lui laisseront que leur fumée. Cette opinion a trouvé peu de partisans ; Lyon sera toujours un grand centre industriel; on viendra pour lui; le déplacement de sa population et de ses intérêts commerciaux est impossible [1]. Quatre puits d'essai ont été creusés, en 1846, sur des

1. — Chemins de fer, ou Concours des compagnies financières, par la compagnie fermière de Lyon ; pour faire suite à sa première publication. *Paris*, *Adolphe Blondeau*, 1844, gr. in-8°. — Du système de fermage simple des chemins de fer, comparé au système de fermage avec fourniture et pose de rails, par une compagnie de fermage simple (L. Bonnardel). *Paris*, *Ad. Blondeau*, 1844, gr. in-8°. — Chemins de fer des divers systèmes d'exploitation comparés, par L. Bonnardel. *Lyon*, *Marle*, 1844. — Des avantages et des inconvénients des chemins de fer pour la ville de Lyon ; de l'établissement des chemins de fer, par M. Prosper Chappet. *Lyon*, *Léon Boitel*, 1845, in-8°. — Rapport fait à l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, par M. L. Bonnardet. *Lyon*, 1845. (Man.). — Utilité et tracé d'un chemin de fer de Lyon à Genève, Grenoble et Chambéry; rapport présenté au Conseil municipal de la ville de Lyon par M. Barrillon, précédé du rapport présenté par M. le maire au Conseil municipal, sur un projet de chemin de fer de Lyon à Genève par la vallée du Rhône, avec embranchement sur Chambéry. *Lyon*, *Marle aîné*, 1845, in-8°, carte. — De la

points divers de la montagne de Fourvière, pour faire connaître la nature des terrains que le tunnel doit traverser : cette expérience a donné de bons résultats. Il y aura, d'après le cahier des charges, trois gares, une à Vaise, une à Perrache, et l'autre à la Guillotière. On espère que la ligne ferrée de Paris à Lyon sera terminée en 1851.

Un mécompte d'un tiers sur la dépense, évaluée d'abord à deux cent millions et qui s'élèvera pour le moins à trois cents, ainsi que la dépréciation considérable dont l'agiotage a frappé les actions sur les chemins de fer, ont obligé la compagnie, chargée de la ligne ferrée de Lyon à Paris, à solliciter une modification à la loi qui règle son privilége; elle a obtenu une concession de quatre-vingt-dix-neuf années. Adopté par la Chambre des députés, le projet de loi a été approuvé par la Chambre des pairs. Cependant le cours des actions ne s'est point relevé; si la compagnie demandait sa dissolution, le système d'exécution des travaux par l'État serait adopté : il est bien préférable à l'autre.

Il y a d'autres projets en discussion de chemins de fer de Lyon à Avignon, à Genève et à Moulins, par Tarare, Amplepuis et Roanne; je ne leur dois que cette mention.

traversée de la ville de Lyon et des communes suburbaines par le chemin de fer de Paris à la Méditerranée; rapport de la Commission d'enquête, présenté en la séance du 2 septembre, par Antonin Monmartin. *Lyon, L. Boitel*, 1845, in-8°. — Chemin de fer de Paris à Marseille. De la traversée de Lyon, par L. Bonnardet. *Lyon, Léon Boitel*, 1845, gr. in-8°.

V.

POPULATION DE LYON.

§ I. L'activité et l'accroissement du commerce ont pour résultat l'augmentation de la population dans une proportion considérable et rapide. Quand le travail des métiers est suspendu pendant longtemps, beaucoup d'ouvriers quittent la ville. Cette désertion a eu lieu encore après les grandes commotions de 1794, de 1831 et de 1834; mais de tels événements sont rares, et ne peuvent être considérés que comme des anomalies passagères. (VOYEZ le Tableau statistique.)

La population de Lyon aux différentes époques de son histoire a été le sujet du quinzième tableau : on trouvera à la suite de cette statistique le mouvement de l'état civil, considéré sous ses trois formes principales, les mariages, les naissances, les décès.

C'est un autre ordre de considérations que j'aborderai ici, en me bornant toutefois à des indications très générales : peut-être me seront-elles pardonnées, en raison de leurs points de contact avec l'économie politique.

Lyon est une ville manufacturière, et se trouve, relativement aux mœurs, dans les mêmes conditions que les grandes agglomérations analogues de population : rien de plus, rien de moins; toutes les capitales se ressemblent; les nuances peuvent différer, mais la couleur est la même. Berlin, Naples, Berne, Milan, sont

dans les mêmes conditions que Londres et Paris. Il y a toujours moins de moralité dans les pays industriels que dans les pays agricoles; dans tous les lieux où se trouvent réunis de grandes masses d'ouvriers des deux sexes, soumis nécessairement aux conséquences des fluctuations du commerce, la misère, et non moins souvent le bien-être, provoquent et facilitent la débauche. J.-J. Rousseau a porté contre la moralité du peuple de Lyon une imputation formulée en accusation générale, à l'occasion d'un fait particulier dont l'éloquent écrivain eût mieux fait de ne point parler. Echappée à l'humeur misanthropique de Rousseau, cette calomnie a été reproduite sous différentes formes : on a dit qu'il n'y avait nulle part plus de mauvaises mœurs dans le peuple, et on a fait à la débauche une part si large, que, selon quelques observateurs très mal informés, l'organisme des classes inférieures en présente fortement l'empreinte. Les causes qui peuplent, à Lyon, les maisons de prostitution sont celles qui existent ailleurs, la misère, les mauvais conseils et surtout le mauvais exemple, l'insuffisance des salaires, les occasions et, par-dessus toutes choses, l'absence d'une bonne éducation première. La débauche produit en moyenne dix-huit cents enfants trouvés (je ne tiens pas compte, en ce moment, des résultats de la surveillance du tour), et les enfants trouvés recrutent plus tard les maisons de débauche. Grand nombre de jeunes filles habitent, sous le nom de compagnonnes, les ateliers de fabrication des étoffes de soie, et y vivent mêlées aux ouvriers de l'autre sexe. D'autres, sous le nom de dévideuses, d'ourdisseuses, de frangeuses, n'obtiennent qu'un petit salaire d'un long travail, et cèdent trop souvent aux séductions et quelquefois à une véritable contrainte morale. Beaucoup de filles des campagnes voisines viennent prendre place au foyer lyonnais, avec la qualité de domestiques : les unes et les autres sont bientôt attaquées par la corruption inhérente aux grandes villes; mais bon nombre cependant résistent. Il serait facile de démontrer que la cause des bonnes mœurs est en progrès dans notre cité : je citerai à l'appui de cette assertion l'extension si remarquable des idées religieuses, le nombre toujours croissant de nos institutions bienfaisantes et pieuses, et l'amélioration incontestable que présente l'intelligence de notre population ouvrière. Voici des preuves

d'un autre ordre, et dont la révélation ne saurait être interdite à l'historien : Lyon et sa banlieue comptent plus de deux cent mille habitants, la plupart ouvriers ; le nombre des filles publiques qui sont enregistrées à l'Hôtel-de-Ville ne dépasse pas trois cents ; très peu sont nées dans le département du Rhône : on évalue de soixante-dix à soixante-quinze celui des maisons de tolérance, mais la moitié n'ont qu'un rang très secondaire ; il y a vingt maisons clandestines, et l'on évalue à trois cents environ, ce qui est beaucoup, le nombre des filles en chambre. En joignant à ces chiffres celui de cent cinquante à deux cents filles de mauvaises mœurs, disséminées dans les quatre grands faubourgs, la Croix-Rousse, la Guillotière, les Broteaux et Vaise ; en tenant compte de certains lieux suspects qui, sous le nom de cafés ou de cabarets, sont de véritables lieux de prostitution, on n'aura qu'un total bien inférieur, proportion gardée avec le chiffre de la population, à ce qui existe soit à Paris, soit à Londres. Les classes dangereuses et la prostitution n'ont donc pas, chez nous, l'extension et ce luxe de nuances qu'on leur voit autre part ; elles n'auraient pas fourni à MM. Parent-Duchâtelet et Frégier la riche matière qu'ils ont trouvée, pour leurs utiles ouvrages, dans l'enceinte de la capitale. [1]

Mais j'ai hâte d'arriver aux moyens d'atténuer beaucoup ces fléaux des grandes cités : c'est l'instruction primaire, c'est la religion propagée parmi le peuple, qui rendront meilleures les mœurs publiques. Quels ont été les progrès de l'éducation, des sciences, des lettres et des beaux-arts à Lyon, depuis l'année 1830 ?

1. — Une Histoire de Lyon, qui s'est proposé de peindre les mœurs avec non moins de détails et de soin que les faits, devait, pour être fidèle et complète, ne point s'interdire ces renseignements importants :

Homo sum, humani nihil a me alienum puto.

VI.

INSTRUCTION PRIMAIRE ET SUPÉRIEURE. — FACULTÉS. — SOCIÉTÉS SAVANTES. — SCIENCES, BELLES-LETTRES ET BEAUX-ARTS.

§ 1. Progrès et état actuel de l'instruction primaire. Ecoles chrétiennes. Société pour l'instruction élémentaire : écoles mutuelles. Création du Pénitentiaire à la maison de correction de Perrache et dans la maison d'Oullins. Ecole la Martinière. Ecole des beaux-arts. — § 2. Instruction supérieure. Améliorations au Collége royal. Institutions et pensionnats ; Société d'éducation. Ecole vétérinaire. Ecole secondaire de médecine. — § 3. Institution des Facultés de théologie, des sciences et des lettres ; son succès. — § 4. Création de la bibliothèque du Palais des Arts et du Musée lapidaire. Acquisition du musée Rosaz. Le Congrès de France à Lyon, en 1841. — § 5. Travaux des sociétés savantes. Le P. Lacordaire à l'Académie. — § 6. Etat actuel de l'art à Lyon. Question des théâtres ; essai d'un nouveau système. Situation de l'art typographique. Musique : organisation du Cercle musical et d'écoles de chant. Peinture et sculpture ; institution de la Société des Amis des Arts : exposition annuelle des tableaux. De l'avenir de l'art à Lyon. — Résumé.

§ I. L'éducation publique, à Lyon, s'applique sous des formes variées aux enfants du peuple, destinés à devenir ouvriers et citoyens, et aux classes aisées, qui ont à peu près le privilége des hautes positions et des professions libérales.

Il y a eu un très grand progrès dans l'instruction primaire : un recensement, fait en 1844, portait le nombre des écoles à sept cent dix-neuf ; ce nombre s'est élevé, en 1845, à sept cent trente-quatre : trois cent cinquante ont le caractère communal Ainsi, en une seule année, quinze écoles nouvelles ont été créées. Pendant l'année 1844, ces institutions étaient peuplées par quarante-quatre mille six cent soixante-quatre enfants (le dixième,

à peu près, de la population totale du département, proportion que ne dépassent point les communes les plus avancées); en 1845, quarante-cinq mille trois cent trente enfants fréquentaient les écoles, et dans ce nombre, plus de trente mille étaient admis aux écoles communales. Trois mille adultes, en outre, suivent des cours spéciaux, professés pour la plupart à Lyon. Une heureuse idée a conduit à l'amélioration de la position des instituteurs primaires : leurs moyens d'existence se composaient d'un traitement fixe de deux cents francs, de rétributions mensuelles dont le recouvrement était difficile et incertain, et de secours éventuels qu'ils recevaient dans quelques communes, de la part soit de l'État, soit de particuliers, pour la location de la maison destinée à la classe, l'entretien du mobilier et les fournitures en livres. Mais leur situation n'en était pas moins pénible et précaire; on les a autorisés à cumuler avec l'enseignement un service municipal : déjà cent six instituteurs, dans le département du Rhône, ont été nommés secrétaires de mairies et perçoivent, à ce titre, un traitement qui varie, selon l'importance du travail, de deux cent cinquante à quatre cents francs; beaucoup d'autres obtiendront le même emploi, et le service des mairies y gagnera beaucoup. Une allocation de 187,000 fr. a été portée au budget de 1847, à Lyon, pour l'instruction primaire.

Deux institutions, dans la ville de Lyon, sont chargées de l'éducation des enfants du peuple : les Frères de la doctrine chrétienne représentent l'une, la Société pour l'instruction élémentaire (enseignement mutuel) est l'autre. Il y a quinze écoles primaires chrétiennes, fréquentées par environ quatre mille cinq cents petits garçons qui y reçoivent une éducation très bien dirigée; leurs maîtres sont fort capables : c'est l'ancien bâtiment des Lazaristes, montée de Saint-Barthélemi, qui est la maison principale des Frères des écoles chrétiennes. Il y a vingt-quatre écoles de filles en bas âge et adultes, tenues par les sœurs de Saint-Charles, réunies en communauté dans le bâtiment des Bleues-Célestes, montée des Carmélites.

Fondée en 1828, la Société pour l'instruction élémentaire a été établie par une ordonnance royale du 15 août 1829, au moyen de souscriptions volontaires qui n'ont pas fait défaut. Cette institution a fait des progrès rapides, et un nombre consi-

dérable d'écoles toutes gratuites a été ouvert depuis l'année 1830. On a créé en 1841 une école centrale de musique vocale, fréquentée déjà par plus de huit cents élèves; un cours supérieur de chant reçoit les élèves d'élite, et de jeunes filles de quatorze à dix-sept ans : c'est une innovation heureuse. Il y a vingt-quatre écoles mutuelles, douze pour les garçons et douze pour les filles, partagées en deux séries : les très jeunes enfants appartiennent à l'une, et les adultes à l'autre. La ville de Lyon a fondé un cours gratuit de dessin linéaire, destiné exclusivement aux adultes-hommes de la classe ouvrière.

Les instituteurs et les institutrices sont formés à l'enseignement par une école normale. Cet important service de l'instruction primaire est l'objet d'une grande sollicitude et d'une surveillance continuelle de la part, soit de la Société pour l'instruction élémentaire, soit des inspecteurs et sous-inspecteurs : il a reçu des perfectionnements considérables, et s'améliorera sans doute encore.

Qu'il me soit permis d'indiquer une autre institution pour l'instruction primaire, dont les bienfaits sont d'autant plus dignes d'attention que les élèves appelés à les recevoir sont flétris par une démoralisation précoce : cent vingt petits garçons environ, âgés de neuf à seize ans, habitent le pénitentiaire de la maison de correction, à Perrache; presque tous y ont été envoyés par les tribunaux ou par l'administration : ce sont des vagabonds, ou de petits voleurs pris en flagrant délit. On ne les abandonne plus à la contagion et à l'enseignement du vice; tous reçoivent dans la maison de correction l'instruction élémentaire: ils apprennent à lire, à écrire, à calculer; on leur inculque les éléments de la grammaire et de l'histoire, et avant tout les principes de la morale et de la religion. Le travail est d'obligation pour eux : on leur enseigne, selon l'aptitude qu'ils montrent et selon leur force physique, un métier qui puisse les faire vivre au sortir de la prison. Il y a dans la maison de correction des ateliers d'ouvriers en soie, de cordonniers, de tailleurs, etc. Presque tous ces enfants doivent passer de trois à cinq années dans l'établissement; quand ils le quittent, ils reçoivent un petit présent, et passent sous la tutelle officieuse d'un membre de la Société de patronage. Instruction religieuse, études, travail

manuel et gymnastique, tout est combiné avec intelligence; ceux des jeunes élèves qui se font remarquer par leur bonne conduite passent dans une classe dite de récompense : ils ont, à ce titre, un matelas à leur lit, et le dimanche un peu de vin et de dessert à leur dîner. Ce pénitentiaire existe depuis 1832; il est dirigé par les frères de Saint-Joseph, qui se dévouent à leur bonne œuvre avec un zèle qu'on ne saurait trop louer.

Un établissement analogue existe à Oullins pour des enfants qui y sont envoyés en correction par leurs familles (sans l'intervention des tribunaux) : il est admirablement dirigé par M. l'abbé Rey. On ne pourrait croire, à l'air de gaîté et de santé de ces jeunes détenus, et surtout à leurs habitudes de soumission et de travail, que des vices précoces les ont conduits dans cette utile maison : la plupart en sortent complètement régénérés.

Des institutions d'un ordre plus élevé, l'école la Martinière et l'école des Beaux-Arts, s'ouvrent gratuitement pour les enfants du peuple, quand ils ont reçu l'instruction primaire. Cette Histoire a fait connaître le but de la fondation du major-général Martin : il consiste à donner aux enfants d'artisans une éducation appropriée à leurs besoins, et qui en fasse des ouvriers honnêtes et instruits. On enseigne dans l'établissement les mathématiques, la chimie, la physique, le dessin, la grammaire, la théorie de la fabrique des étoffes de soie et l'écriture. C'est une instruction toute pratique qu'on donne aux trois cent douze élèves admis dans l'école. Je dois le répéter ici : telle est la bonté de la méthode, que ces enfants font des progrès rapides et surtout solides; la plupart se placent avantageusement dans des ateliers ou dans des manufactures : leur avenir est assuré.

L'école des Beaux-Arts, établie au palais Saint-Pierre, a pour objet de former des sculpteurs, des lithographes, des peintres, et surtout des dessinateurs pour la fabrique. Neuf cours sont professés dans l'établissement : il y a, au Palais des Arts, des classes pour le dessin et la peinture de la figure, de dessin d'après le plâtre, de peinture pour la fleur, de composition appliquée aux manufactures, d'architecture, de gravure, de lithographie, de principes (première et seconde division) et de sculpture. Il faut ajouter à ces cours celui de l'anatomie appli-

quée aux arts, et la classe de géométrie pratique et de perspective. Cette école a reçu de grandes améliorations depuis 1830.

§ II. Divers établissements ont été institués pour donner à l'enfance l'instruction supérieure; l'un des plus anciens, et de tous le plus important, c'est le Collége royal : il a gagné beaucoup aux attaques violentes et passionnées que certains membres du clergé de Lyon ont adressées à l'Université. Ainsi surveillé, et menacé d'ailleurs par la concurrence que lui ont faite plusieurs maisons d'éducation dirigées par des prêtres, ce collége avait un intérêt particulier à marcher dans la voie du progrès, et il n'y a pas manqué, sous le double point de vue des études et des améliorations matérielles. Confié à des hommes d'une grande capacité, son enseignement l'a environné de beaucoup de renommée; jamais il n'a possédé la confiance publique à un si haut degré. Son vaste emplacement est devenu insuffisant pour le nombre toujours croissant des élèves, et il est question de la création d'un second collége. Plus de trois cents élèves internes y sont admis; le nombre des externes dépasse quatre cents. Mais c'est surtout dans ses conditions matérielles que le Collége royal a gagné depuis quelques années; établi dans de vieux bâtiments, en partie en ruines et mal disposés pour leur destination, garni d'un mobilier délabré, et placé à d'autres égards dans de mauvaises conditions, il avait grand besoin d'une régénération complète, et elle a eu lieu. On ne pouvait remédier à quelques inconvénients inhérents aux localités; ses cours sont entourées de murailles trop élevées, et présentent de plus l'inconvénient d'être dominées de très près par les maisons du voisinage. Belle d'ailleurs, son église est froide et humide. Mais tout ce qui pouvait être corrigé ou changé l'a été, depuis deux années surtout, avec une intelligente persévérance : dortoirs, réfectoires, infirmeries, lingeries, salles d'étude, sont parfaitement tenus; la restauration a été aussi entière qu'elle pouvait l'être.

Lyon possède, indépendamment du Collége royal, plusieurs institutions qui ont le même objet, et d'assez nombreux pensionnats. Une Société d'éducation, fondée en 1838, a pour objet spécial tout ce qui concerne la culture des facultés intellectuelles et morales des enfants : elle étudie les méthodes nouvelles d'en-

seignement, et en provoque l'application quand elle a reconnu leur utilité. Je ne dois point oublier dans cette nomenclature, trop rapide peut-être, la belle institution des Sourds-Muets, fondée en 1824, et qui a produit de si beaux résultats : elle donne les bienfaits de l'instruction à des malheureux que leur infirmité séparait du monde intellectuel; on enseigne avec succès dans l'établissement la grammaire française, le calcul, la géographie, l'écriture, le dessin linéaire, et enfin les éléments de l'histoire et de la morale religieuse.

Bourgelat, on l'a vu autre part, est le fondateur de l'Ecole vétérinaire, institution dont les progrès ont été remarquables depuis quinze années : on y enseigne la chimie, la physique, la matière médicale, la thérapeutique, la botanique, l'anatomie et la pathologie; d'excellents ouvrages élémentaires en sont sortis récemment. Quoique de construction peu ancienne, le bâtiment convenait mal à sa destination; il sera reconstruit incessamment, et deviendra un des plus beaux établissements de cet ordre. Cent soixante-deux élèves reçoivent à l'Ecole vétérinaire une très bonne instruction.

Tel est aussi le mérite de l'Ecole secondaire de médecine. En 1821, sous la Restauration, l'administration des Hôpitaux mit au concours deux chaires, l'une de pathologie interne, et l'autre de thérapeutique. On enseignait déjà à l'Hôtel-Dieu l'anatomie et la chirurgie, cours auquel se joignait, mais sans régularité, la clinique interne et externe : c'était un premier pas de fait. Depuis la révolution de Juillet, cet enseignement, pour cent élèves en moyenne, a pris beaucoup d'extension et a presque égalé celui qu'on reçoit dans une Faculté de médecine : aux cours que j'ai indiqués sont venus se joindre des chaires de chimie, de pharmacie, d'histoire naturelle médicale et de pathologie externe; quatorze professeurs sont chargés de l'enseignement. Cette école a été placée à l'extrémité méridionale de l'Hôtel-Dieu, dans un bâtiment construit pour elle, et cependant très mal disposé pour cette destination; il serait difficile de trouver ailleurs un amphithéâtre plus incommode. Maintenant qu'il paraît certain qu'on n'instituera point à Lyon une Faculté de médecine, l'Ecole préparatoire sera transférée sans doute autre part; elle ne saurait que gagner beaucoup à ce déplacement.

§ III. L'enseignement supérieur, à Lyon, est celui que donnent les Facultés de théologie, des sciences et des lettres; il est de création récente dans ses formes actuelles. Il y avait eu déjà une Faculté des sciences, mais elle était tombée, faute d'encouragement et d'auditeurs; une ordonnance royale du 9 décembre 1833 la rétablit, et elle fut installée le 31 décembre 1834, par le recteur, en conseil académique. Cette institution se compose de cours de botanique (au Jardin-des-Plantes), de chimie, de physique, d'astronomie, de zoologie et de géologie : plusieurs de ces cours sont fort suivis.

Ils n'ont pas eu et ne pouvaient pas avoir le retentissement de ceux qui sont professés à la Faculté des lettres, instituée par une ordonnance royale du 24 août 1838; l'histoire et la littérature attirent un plus grand nombre d'auditeurs que les sciences exactes. Le succès de quelques-uns de ces cours a été si grand qu'on peut le considérer comme un événement littéraire, honorable pour les professeurs et pour la population lyonnaise : une affluence d'auditeurs si considérable s'y est portée, qu'après avoir transféré le lieu des leçons de l'amphithéatre ordinaire de la Faculté dans l'amphithéâtre du cours de physique, qui contient six cents personnes, il a fallu y renoncer et prendre la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Beaucoup de jeunes gens, d'avocats, de médecins, de négociants, de Lyonnais de toutes les conditions et des dames assistent à ses cours avec un empressement qui n'a point encore faibli.

§ IV. Une autre source d'instruction supérieure a été ouverte, depuis 1830, au public studieux, c'est la bibliothèque du Palais des Arts; elle a été destinée aux ouvrages sur les sciences et sur les beaux-arts : c'est une magnifique spécialité. On trouverait difficilement autre part une collection aussi complète de journaux scientifiques, de mémoires des sociétés savantes, d'ouvrages anciens et modernes sur les sciences médicales, physiques et naturelles, enfin de voyages pittoresques et de livres à estampes. De création bien récente encore, elle se développe rapidement, et deviendra en peu d'années un des établissements scientifiques de Lyon les plus importants : cette bibliothèque est très fréquentée, et le sera bien davantage encore, quand elle sera

mieux connue. Je ne dois point oublier le cabinet de géologie et d'histoire naturelle, création récente et d'un vif intérêt : tout le règne animal y est représenté par ses genres les plus saillants, disposés selon une classification nouvelle; la collection des roches du département est fort considérable, en fossiles surtout. Au-dessous des galeries qu'occupent ces cabinets au Palais des Arts, se trouve le Musée tumulaire, dont les richesses ont triplé depuis M. Artaud: on ne comptait guère que soixante-six inscriptions latines dans le livret publié en 1808 par cet archéologue, il n'y en a pas plus de cent cinquante dans le Musée lapidaire du même savant.

Cette collection si nombreuse de pierres et d'inscriptions tumulaires attira beaucoup l'attention des membres du Congrès scientifique, ouvert à Lyon le 2 septembre 1841, réunion imposante et dont je dois parler. Douze cents membres la composaient; ils se distribuèrent en sept sections, et commencèrent leurs travaux après avoir assisté à une messe solennelle. La cathédrale avait été décorée d'une manière fort ingénieuse pour les recevoir: on y voyait des bannières aux armes et aux couleurs de toutes les nations lettrées de l'Europe. Un épisode curieux donna un attrait particulier à la neuvième session du Congrès scientifique: ce fut une excursion à Vienne. Le 7 septembre, à sept heures du matin, huit cents membres du Congrès s'embarquèrent sur le Sirius et sur un autre bateau à vapeur, accompagnés d'une musique militaire qui ne cessait de faire entendre des fanfares; ils débarquèrent sur le quai de Vienne aux acclamations de toute la ville, et se rendirent au Champ-de-Mars où les attendaient un arc de triomphe en verdure et un déjeûner. Ils visitèrent à midi les précieuses curiosités de l'antique cité, sa cathédrale et ses principaux établissements industriels, et, après un dîner en plein air au Champ-de-Mars, autour de grandes tables d'un aspect singulièrement pittoresque, ils remontèrent sur les Sirius qui les ramenèrent à huit heures du soir sur le quai de la Charité, qu'encombrait une multitude de curieux. Les séances du Congrès présentèrent beaucoup d'intérêt, et furent très suivies; les questions étaient bien posées, et discutées avec une convenance parfaite. « Nulle part, dit le président dans son discours d'adieu prononcé le 12 septembre, la pensée de l'institution des Congrès

de France n'avait été si bien comprise et n'avait rencontré autant de sympathie. »

§ V. La plupart des sociétés savantes de Lyon existaient avant la révolution de Juillet ; elles ont continué à marcher dans une bonne voie, et quelques-unes ont redoublé de zèle et publié d'utiles travaux : ainsi, la Société de médecine a fait paraître un journal; on doit à sa jeune émule, la Société médicale d'émulation, plusieurs volumes de mémoires, et à la Société d'agriculture un recueil de mémoires sous le titre d'Annales, qui lui procure en échange une partie des travaux des sociétés savantes étrangères. Aux études de la Société d'agriculture se rattache la création, en 1836, de quatre Comices agricoles, deux pour chacun des deux arrondissements du département : ils siégent à Givors, à Vaugneray, à Villefranche et à Beaujeu. Je n'ai point encore parlé du Conseil de salubrité, institution créée en 1822 par M. de Tournon, et qui s'est rendue fort recommandable, depuis 1830, par l'activité de ses travaux. La Société littéraire a continué à être très fréquentée par les amis des lettres ; on lui doit, je l'ai dit, le catalogue des Lyonnais dignes de mémoire; elle va faire paraître le recueil de ses actes. L'Académie a maintenu le rang distingué qu'elle occupait; elle a élargi son cadre, et commencé la publication de ses mémoires. En 1845 (c'était le 31 mars) le P. Lacordaire fut reçu à l'Académie dans une solennité qui eut beaucoup d'éclat ; un banquet splendide fut offert à l'illustre orateur, dont la parole entraînante et la physionomie spirituelle eurent un beau succès. Le P. Lacordaire accepta la grande médaille d'or dont le président lui fit l'hommage au nom de la compagnie : « Il espérait, dit-il, que les statuts de son ordre lui permettraient de conserver ce gage précieux de la bienveillance de ses confrères. L'admission d'un religieux dans l'une des premières sociétés savantes du pays, ajouta-t-il, prouvait les progrès de l'esprit de liberté; il se félicitait de recevoir cette distinction à Lyon, l'ancienne capitale du royaume de Bourgogne, dans une ville qu'il considérerait désormais comme sa seconde patrie. » [1]

1. — Des ouvrages d'un mérite fort distingué et de genres divers ont été publiés, depuis 1830, par des membres de la classe des sciences et de la classe des lettres de l'Académie ; il ne m'est pas permis d'en parler : des convenances qu'on apppréciera m'interdisent l'appréciation des travaux des hommes vivants.

§ VI. L'extension du goût des beaux-arts, à Lyon, n'est pas moins digne d'observation que le succès qu'ont obtenu dans cette ville les sciences et les lettres. Il en est un cependant dont la décadence est visible, c'est l'art dramatique. Longtemps en honneur, et très fréquentée, notre scène fournissait à celle de Paris une partie de ses sujets d'élite; elle a vu plus d'une fois le succès de pièces de théâtre qui avaient été composées pour elle. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui; l'ancien répertoire n'éveille pas les sympathies du public : Corneille, Racine et Molière n'ont plus, en province, de dignes interprètes, et l'opéra comique y est à peu près abandonné. Huit ou dix chefs-d'œuvre lyriques, vieillis par un trop fréquent usage, et quelques ballets, sont la ressource unique des directeurs de nos théâtres; il n'y a plus de grands compositeurs, et les prétentions, déjà exagérées, des premiers sujets de l'opéra et du ballet paraissent augmenter en proportion de la décadence du talent. Si l'on fait abstraction de quelques circonstances exceptionnelles, le public lyonnais va peu au Grand-Théâtre, et trop souvent il y apporte, à l'occasion des débuts d'artistes, des habitudes qui ont occupé, à plusieurs reprises, l'attention de l'administration municipale. Depuis quarante ans, tous les directeurs des théâtres de Lyon, à une exception près, ont successivement fermé leur exploitation par une faillite; les frais sont toujours allés croissant, tandis que les recettes diminuent d'année en année. Pendant la belle saison, la salle est à peu près vide; cependant l'administration municipale accorde à la direction des théâtres une subvention considérable qui a dépassé quelquefois le chiffre de quatre-vingt mille francs: ainsi les plaisirs de quelques-uns sont payés par tous, c'est-à-dire par une multitude de citoyens qui n'en profitent jamais. Depuis quinze années surtout on s'occupe de la décadence rapide de l'art dramatique, sans qu'on ait pu trouver encore un moyen de la ralentir : à Lyon, comme dans toutes les grandes villes de France, le goût du théâtre s'en va.

Une combinaison nouvelle, approuvée le 11 mars 1847 par le Conseil municipal, est essayée cette année. Le directeur ne reçoit plus la subvention annuelle de 55,000 francs; il ne fait représenter ni opéras ni ballets depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'août : pendant ces quatre mois, le Grand-Théâtre n'est ouvert

que trois fois chaque semaine ; on y voit la tragédie, la comédie, le drame et le vaudeville. Au 1er septembre, le directeur présentera ses quatre troupes complètes de grand opéra, d'opéra comique, de comédie et de ballet. Très avantageux pour le budget de la ville, ce traité paraît servir les intérêts si compromis de la direction des théâtres.

Un autre art autrefois florissant à Lyon, le plus beau et le plus important de tous, l'imprimerie, n'a pas conservé sa vieille renommée; elle n'est guère aujourd'hui qu'un métier. Il ne faut plus demander à la province des émules des Crapelet, des Baskerville, des Ibarra, des Didot, grands artistes que la plupart de nos typographes ne connaissent pas même de nom, et dont ils n'ont jamais vu les chefs-d'œuvre. Les successeurs des de Tournes, des Dolet et des Gryphe n'écrivent plus en latin les préfaces des livres qu'ils publient, comme faisaient leurs illustres devanciers, et n'ambitionnent point une place parmi les hommes de lettres : ils savent pour la plupart leur état, mais ce qui fait l'artiste, mais le goût, mais le désir de la renommée manquent au plus grand nombre. On a imprimé à Lyon de beaux livres depuis Ballanche; j'ai hâte de le répéter, quelques hommes encore rappellent ces typographes lyonnais dont j'ai loué autre part le mérite éminent: peut-être serait-il juste d'ajouter que l'occasion de publier de beaux livres est peu commune en province, et que la centralisation attire tout à Paris, savants, hommes de lettres et artistes. Mes réflexions n'ont donc rien d'absolu; des temps meilleurs pour l'imprimerie lyonnaise viendront sans doute.

L'art musical aussi paraissait avoir dégénéré, mais depuis quelques années il a été cultivé avec succès et a trouvé de nombreux amis. Un Cercle a été institué pour le diriger et pour en répandre le goût. Fondée par quelques amateurs en 1840, cette Société a pris bientôt une extension remarquable; elle s'est donné une salle fort bien décorée, qu'encombrent des auditeurs en nombre immense les jours de concert. Toutes les représentations des grands artistes de passage sont suivies avec empressement, nulle part le talent n'excite plus d'enthousiasme qu'à Lyon et ne reçoit plus d'honneurs; des exemples récents encore en sont la preuve. Plusieurs sociétés musicales se sont organisées sous divers titres; elles réussissent fort bien. Un progrès digne

de remarque, c'est l'introduction de l'enseignement de la musique vocale dans les écoles pour l'instruction primaire et au Collége royal; c'est la création d'écoles supérieures pour le chant.

Ce qui manque à Lyon aux artistes sculpteurs et peintres, ce n'est pas le talent, c'est l'occasion de le produire avec avantage. Il faut vivre, et l'on achète fort peu aujourd'hui de statues et de tableaux d'histoire; les fabriques de paroisses, dont plusieurs sont riches, ne commandent pas de tableaux d'église. Assailli de demandes par des hommes que servent l'intrigue et le crédit, le Gouvernement confie ses travaux aux artistes de la capitale, hommes bien placés pour solliciter, et d'ailleurs en nombre considérable : il n'arrive même pas toujours que l'administration locale s'adresse, quand elle a besoin de quelque œuvre d'art, aux hommes qu'elle a sous sa main. Nos peintres feraient bien certainement encore avec succès des tableaux d'histoire, s'ils avaient l'espoir de les placer convenablement; mais cette chance, ils ne l'ont point, et dès-lors il y a pour eux obligation à se borner aux tableaux de genre et aux portraits. La situation de l'art, à Lyon, était plus désavantageuse encore avant l'institution d'une Société qui a été établie, il y a peu d'années, tout exprès pour l'améliorer. C'est un grand pas de fait : chaque année la Société des Amis des Arts ouvre dans la salle du Musée une exposition très fréquentée; elle achète ceux des tableaux qui ont été remarqués, et les distribue aux souscripteurs par la voie du sort. Une grande affluence se porte au salon; ouvriers, gens des campagnes voisines et Lyonnais de toutes les conditions s'y rendent en foule chaque jour pendant la durée de son ouverture. Ce n'est pas tout : la Société des Amis des Arts met chaque année au concours des prix d'encouragement pour le dessin des ornements et de la fleur. Ici encore, il y a donc eu progrès. Chaque année l'administration municipale consacre une somme de dix mille francs à l'acquisition de tableaux et de dessins par des maîtres habiles, et ce crédit est dépassé quelquefois. Notre Musée de peinture est un des plus remarquables de la province; il a pris une extension considérable. Une des salles du Musée de sculpture s'enrichit des bustes de Lyonnais célèbres, que la ville fait exécuter avec les fonds qu'un bon citoyen, Grognard, a laissés pour cette destination. Dix mille francs ont été

votés par la ville pour la statue de Kléberg; un sculpteur lyonnais, habile et fécond artiste que l'école des Beaux-Arts a compté parmi ses professeurs, décore maintenant de bas-reliefs le Palais de Justice. L'art n'est donc point condamné à mourir à Lyon; il paraît, au contraire, appelé à y fleurir d'un nouvel éclat : ce n'est plus qu'une question de temps.

J'ai achevé le tableau du développement matériel et moral de Lyon, depuis l'origine de cette cité jusqu'au milieu de l'année 1847; mon but est atteint : ce que j'avais annoncé, fidèle en tout point à ma parole, je l'ai accompli, sinon avec talent, du moins avec exactitude et conscience. Pour ne point trop demeurer au-dessous de ma tâche, je m'y suis dévoué sans partage : enfermé avec les matériaux du monument que je me proposais d'élever, j'ai vécu avec mon livre comme avec un ami qui suffit à toutes les pensées : du moins ai-je senti tout ce qu'il y avait de grand et de poétique dans les annales de mon pays. Une des considérations principales qui me déterminèrent à les écrire (j'avouerai ma présomption), ce fut le désir de relever l'histoire de Lyon de l'injuste discrédit dont elle était l'objet. Attaché à ce riche sujet par les jouissances qu'il me donnait, épris pour ma ville natale de la pieuse affection d'un fils pour sa mère, je voyais, à mesure que j'avançais, un horizon plus beau se déployer sous mes yeux, et je rencontrais à chaque pas de nouveaux motifs pour aimer mon pays et pour en être fier. Ce livre a été écrit d'un seul jet, sans interruption, sans un moment de relâche; chaque jour ajoutait régulièrement une page au labeur de la veille. Très fatigante pour l'écrivain, qu'elle a condamné à un isolement presque absolu, cette manière de travailler me présentait du moins, comme compensation, l'avantage de promettre à cette histoire plus d'homogénéité, d'unité et de vie. Une sorte de mouvement fébrile, dont je ne pouvais me défendre, me ramenait sans cesse à mes travaux historiques, et m'interdisait toute autre occupation.

Cependant la nécessité de ne pas demander à mes forces plus qu'elles ne pouvaient supporter m'ayant déterminé à essayer de reposer ma pensée dans les distractions d'un voyage,

je partis pour l'Italie, en quête de quelques chartes lyonnaises dont on m'avait indiqué l'existence. Vains projets! je m'étais bien séparé de mes livres et de mes manuscrits, mais l'étais-je aussi de mon idée fixe? chemin faisant, je continuais. C'est, assis sous un mélèze, dans une des vallées les plus sauvages du Tyrol, au pied du mont Brenner, et à quelques pas des froides eaux de la Sill, que je me suis délassé des fatigues d'une longue marche en adressant aux femmes de Lyon les pages qui terminent mon discours préliminaire : c'est à Venise, et pendant une magnifique soirée du mois de mai, que, seul avec mes souvenirs, j'ai raconté un des plus intéressants épisodes de la vie d'une cité qui peut aussi se dire la belle et la fille des eaux : la journée avait été brûlante; couché sur la pelouse du joli jardin de la ville des doges, sous un ciel d'une admirable pureté, et en face des flots de l'Adriatique scintillant dans les lagunes, je racontai comment le jeune Lugdunum avait reçu la foi chrétienne, et je ne m'arrêtai que lorsque la nuit, enveloppant d'ombres épaisses la mer, les palais et la tour de Saint-Marc, ne me permit plus de laisser courir sur le papier mon crayon inutile. Cette obsession continuelle ne me quitta que lorsque je fus enfin parvenu à la dernière page du dernier chapitre de cet ouvrage.

Arrivé au point culminant que je m'étais proposé d'atteindre, je déposerai mon bâton de voyageur, et, me retournant pour la première fois, j'embrasserai d'un seul regard ce monde historique dont mes pas ont successivement mesuré les régions diverses. Ce n'est pas sans une impression de satisfaction intérieure que je considère ce vaste ensemble de faits arrangés en groupes, qu'une même pensée a coordonnés pour montrer le doigt de Dieu toujours présent, à Lyon, dans l'œuvre des temps et des hommes. Il n'est pas interdit à un écrivain d'apprécier lui-même son travail, et de dire, à ses périls et risques, ce qu'il en pense soit en bien, soit en mal; un grand poète n'a-t-il pas fait suivre chacune de ses tragédies d'un examen dont la franchise l'honore? On pardonne à un historien de se mettre en scène, pourvu qu'il n'en abuse pas; parler de soi n'est pas toujours un ridicule : quelque danger qu'il y ait, surtout pour moi, à le faire, je l'oserai.

Les pages dans lesquelles j'ai tracé, il y a plusieurs années, l'esquisse de cette histoire, sont sous mes yeux; elles devaient

me condamner un jour, si je n'avais pas rempli mes engagements : mon plan, je puis me rendre cette justice, a été suivi dans tous ses détails, avec une scrupuleuse ponctualité. J'ai dit que j'écrirais une histoire de Lyon, sinon bonne, du moins nouvelle, non en copiant, comme ont fait tant d'autres, Menestrier, Rubys et Colonia, mais d'après les textes originaux reproduits, comme des témoins, au bas de mes pages; ce que je promettais, je l'ai tenu. Si je ne me trompe point sur un fait matériel, ce livre est bien une histoire générale; Lyon y est bien examiné sous toutes ses faces : géologie, commerce, industrie, marche de la civilisation, progrès des lettres, des sciences et des arts, mœurs publiques, droit des citoyens, tout a sa place dans mon cadre, et rien, peut-être, de bien essentiel n'a été oublié. Tous les faits, cependant, ne présentaient pas le même intérêt; je me suis attaché à mettre en relief ceux qui méritaient de l'être, et à condenser dans un espace resserré ceux dont l'importance n'était que secondaire. Si je ne m'abuse point encore, je ne me suis laissé dominer par aucun; ancien ou moderne, chaque ordre d'événements ou d'idées n'occupe que l'espace auquel il avait droit, et la règle de proportion a été observée avec une inflexible régularité. Interprète impartial du passé, je n'ai écouté ni passions, ni préventions, ni préjugés, et j'ai dit constamment ce qui me paraissait être la vérité, sans me préoccuper un instant des colères et des injustes blâmes que pouvait exciter l'indépendance de mon langage. Si je me suis trompé, c'est de bonne foi, et après avoir fait tout ce qui dépendait de moi pour ne pas l'être. J'ai commis sans doute plus d'une erreur; quel livre d'histoire en est exempt, et comment arriver à l'exactitude absolue? Quelques-unes de mes opinions peuvent être controversées, sans doute; c'est ce que je ne conteste point : bien éloigné d'en avoir la pensée, j'ai pris en considération immédiate toutes les critiques fondées qui m'ont été adressées; d'autres sans doute viendront encore : elles seront reçues avec reconnaissance, et je m'empresserai d'y faire droit. Ce qui manque à mon travail, je ne l'ignore pas, et cependant peut-être ne suis-je point sans titres à l'indulgence : dans le champ assez imparfaitement exploré jusqu'ici de l'histoire de Lyon, peut-être ai-je défriché quelques parcelles de terrain encore incultes, et même, sur le sol connu et sur les

routes battues, peut-être ai-je creusé plus d'un sillon qui n'avait point encore été ouvert; peut-être, encore, est-il peu de livres d'histoire qui possèdent un recueil de tables aussi riche et aussi curieux que celui dont j'ai conçu la pensée. Enfin, ce travail a été écrit d'inspiration, s'il est permis de le dire, et sans que l'idée-mère ait éprouvé, dans ses évolutions successives, aucune modification essentielle. Voilà, je l'avoue, ce que je pense de mon livre, et ce que je voudrais qu'on en pensât : ai-je donc eu trop de vanité, et me suis-je mal jugé?

Et maintenant j'ai dit. Quel que soit l'avenir de cette histoire, la vie de l'historien sera désormais bien courte et bien précaire : Lyon n'a pas d'âge; renouvelé par une incessante régénération, il recommence toujours une jeunesse éternelle, tandis qu'usé par le travail, je m'affaisse de plus en plus sous le poids d'études qui me condamnent à une vieillesse anticipée. Il faudra bientôt prendre pour jamais congé et de ce livre, mon ancien et agréable compagnon, et de la ville dont j'aurais voulu être le peintre fidèle. Tant qu'une certaine force m'a soutenu, je l'ai employée, dans des fonctions diverses, au service de la cité dont je suis l'enfant reconnaissant; il faut enfin m'arrêter et poser, pour ne plus la reprendre, ma plume fatiguée. Ma carrière littéraire est terminée, mais il me reste cependant quelque chose à faire encore : aimer ceux qui m'aiment, honorer jusqu'à mon dernier instant mon pays, et bien remplir, si je le puis, le peu de jours qui me restent à vivre, pour mériter de bien mourir.

Palais des Arts, 1er Septembre 1847.

TABLES.

AVERTISSEMENT

SUR LE

RECUEIL DES TABLES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE LYON.

J'ai cru devoir séparer de l'Histoire de Lyon proprement dite quelques sujets qui n'auraient pu y entrer sans rompre le récit des faits; ces parties spéciales ont été réservées, et rejetées à la fin du livre qu'elles complètent. Aussi, en écrivant les annales de la ville romaine, n'ai-je fait qu'un usage très sobre des inscriptions; j'ai cité seulement les plus importants de ces monuments, et annoncé qu'ils seraient tous reproduits dans un travail particulier. Tous les archevêques et tous les gouverneurs de Lyon n'ont pas joué un rôle assez important pour qu'il ait été possible d'en parler; cependant il peut être utile d'en connaître la série : des tables particulières donnent leurs noms selon l'ordre chronologique. Même observation pour les maires, pour les préfets, pour les membres de l'administration des Hôpitaux et de l'Académie, pour les députés de l'ancienne province et du département du Rhône à nos diverses assemblées nationales, etc., etc. Ainsi, l'Histoire de Lyon est reprise sous tous les points par ces tables qui pénètrent dans ses parties les plus intimes; elles sont suivies de la galerie de tous les hommes dignes de mémoire que le sol du Lyonnais a produits.

La topographie actuelle de cette portion du territoire de la France ne présente pas des difficultés considérables; on a des statistiques satisfaisantes, soit des communes du département, soit des rues, quais et places de la cité. Mais il n'en est pas de même de celle de l'ancien Lyonnais : quelles étaient les limites de la province sous la domination romaine? quelles villes, quels villages la couvraient alors et subsistent encore aujourd'hui? Cette étude, d'un haut intérêt, a été l'objet d'une

carte gravée avec beaucoup de soin et d'une table. Sans donner au plan de l'ancien Lyonnais une date rigoureuse, j'ai voulu cependant le circonscrire dans les six premiers siècles de nos annales: ainsi l'on n'y trouvera pas des villes plus modernes, telles, par exemple, que Beaujeu (*Bellijocus*), Tarare, Trévoux, Villefranche, etc. Aidé du savant concours de M. l'abbé Jolibois, j'ai peuplé d'un nombre considérable de noms de lieux la terre des Ambares, celle des Lyonnais, et le sol du Forez; quelques-uns ne sont peut-être que des conjectures : l'identité de Chaponost et de Lentilly, par exemple, avec *Lentuli villa* et *Calpurnii villa* n'est pas sans doute rigoureusement démontrée. Il n'est point incontestablement prouvé que tous les bourgs et villes écrits sur cette carte existassent bien au temps de la puissance romaine, et peut-être l'histoire n'a-t-elle pas conservé le souvenir de plus d'un village gaulois; mais les probabilités sont évidentes, et l'on ne doit pas exiger davantage en fait de géographie ancienne et d'archéologie. On pourra dire que quelques-uns de ces noms de lieux ont été pris dans des chartes du moyen-âge; mais, du moment qu'ils se trouvent dans ces documents antiques, c'est qu'ils existaient auparavant : ces villes et bourgs avaient donc eu déjà une longue durée lorsque les titres des abbayes et des églises en ont fait mention. Du reste, il n'y a hésitation que pour un très petit nombre; rien n'est plus certain que la position des lieux principaux sur les rives de l'Ain, du Rhône, de la Saône et de la Loire. *Cabillonum*, *Matisco*, *Ansa*, *Lugdunum*, *Vienna*, *Condriacum*, *Rodumna*, *Forum Segusiavorum*, etc., etc., sont bien Châlon, Mâcon, Anse, Lyon, Vienne, Condrieu, Roanne et Feurs; M. d'Aigueperse a démontré l'identité de Belleville et de Lunna : on a donc beaucoup mieux que des conjectures. La direction des cours d'eau principaux et celle des chaînes de montagnes n'a pas changé; elle est exactement aujourd'hui ce qu'elle était il y a quatre mille ans. C'est avec les textes de César et de Strabon et avec les cartes de la *Gallia christiana* et de Danville, que j'ai essayé de reconstituer l'ancien Lyonnais, travail difficile qu'exécuteront avec plus de détails et de succès MM. Guérard et Auguste Bernard.

Une table non moins curieuse, sans doute, est celle qui donne les noms des maîtres-ouvriers qui ont composé les corporations de métiers du quatorzième au dix-septième siècle : on y trouvera le point de départ de plusieurs de nos familles aristocratiques. Il n'y a pas de plus digne origine : les services rendus à l'industrie sont des titres de noblesse véritablement légitimes.

INDICATION DES TABLES.

DE L'ADMINISTRATION

DU

LYONNAIS SOUS LES ROMAINS,

D'APRÈS LES INSCRIPTIONS.[1]

L'administration du Lyonnais sous la domination romaine présente, comme objets principaux de recherches, l'organisation des colonies et des municipes, ainsi que la détermination précise des caractères distinctifs de ces deux sortes d'établissements; l'appréciation des attributions de chaque ordre d'agents ou fonctionnaires, soit municipaux, soit impériaux, et enfin l'examen des éléments divers dont se composait le peuple. Lugdunum a été successivement colonie, municipe et ville déchue de ses priviléges; ainsi son histoire se prête merveilleusement aux considérations que je vais présenter.

I. LUGDUNUM COLONIE ROMAINE. — L'administration de Lugdunum fut modelée sur celle de Rome; c'est par cette observation générale que je dois commencer: même système de gouvernement, mêmes dénominations pour les fonctionnaires, à très peu de différence près; mêmes attributions pour les agents du pouvoir, mêmes lois, modifiées par les priviléges concédés à la province.

Rome avait grand intérêt à multiplier ses colonies; elle y envoyait le surcroît de sa population exubérante et indigente, et partageait les terres conquises entre des citoyens romains. En les distribuant comme récompenses aux soldats qui l'avaient servie, elle s'assurait un puissant secours contre l'invasion étrangère. Ces colonies devenaient autant de boulevards de l'empire, autant de postes avancés des armes romaines, autant de dépendances de la ville-mère qui leur donnait des institutions analogues aux siennes. Les colons s'honoraient de tirer leur origine de Rome elle-même.

Lugdunum naquit du décret du sénat qui ordonnait à Munatius Plan-

1. — J'ai cru, je l'ai dit déjà, devoir écarter de la première partie de cette Histoire quelques études importantes, mais trop techniques et trop étendues; elles auraient interrompu le récit des faits et occupé une place trop considérable. Désireux d'être lu, j'ai dû éviter l'écueil contre lequel s'est heurtée l'érudition des Menestrier et des Colonia: ces lacunes étaient donc volontaires et motivées. Quelques aperçus généraux suffisaient à l'intelligence des faits; j'ai dû renvoyer aux tables les développements; ils seront l'occasion naturelle de quelques rectifications, dont plusieurs m'ont été obligeamment indiquées par le savant M. Grégorj. Quelque estimables qu'ils soient, les écrits sur l'organisation de l'administration romaine par Beaufort, Lemprière, Mongez et le comte de Clarac, ont été dépassés par des travaux récents et plus exacts dont je ne pouvais point ne pas tenir compte.

Mais, même ici où j'ai toute latitude pour traiter ces sujets réservés, je ne suis pas tenu de donner, à propos de Lugdunum, un traité complet de la constitution romaine et du droit romain. Ce que je me propose dans cette première étude, c'est de faire un précis substantiel de l'administration du Lyonnais sous les Romains; j'en emprunterai en partie les éléments à mon travail sur les inscriptions.

cus de bâtir, au confluent du Rhône et de la Saône, une ville pour les Viennois chassés par les Allobroges. Peu de temps après, Plancus conduisit dans la cité naissante un nombre considérable de vétérans romains : *Colonias deduxit Lugudunum et Rauricam.* Alors Lugdunum devint colonie romaine : toutes les conditions légales avaient été observées ; il fallait un sénatus-consulte, et il avait été rendu. J'ai cité le texte de Dion. En exécution de ce décret, Munatius Plancus, délégué principal du sénat, avait conduit la colonie, aux frais de l'Etat, sur l'emplacement désigné ; tout se passa selon les formes ordinaires.

On sait en quoi elles consistaient; tracer l'enceinte sacrée, c'était l'opération principale. On commençait par des cérémonies religieuses et par des sacrifices, pour rendre les dieux propices à la ville qu'il s'agissait de fonder. Plancus, sa toge relevée et serrée à la gabienne autour du corps, se rendit sur le sol dont il avait fait choix ; les futurs habitants de la ville l'accompagnaient. Une charrue, attelée d'un taureau et d'une génisse, traçait avec son soc d'airain un sillon profond; les mottes de terre qu'elle soulevait étaient rejetées en dedans de l'enceinte par les hommes dont se composait le cortége du gouverneur. Quand on arriva aux points désignés pour servir de portes à Lugdunum, quatre colons soulevèrent la charrue et marchèrent en la soutenant pendant quelques instants, car l'ouverture des portes n'était point considérée comme sacrée. Lorsque l'enceinte eut été tracée ainsi, on immola le taureau et la vache, victimes dévouées aux dieux protecteurs de Lugdunum. Les murailles qui devaient servir de défense s'élevèrent immédiatement sur le sillon ouvert par le soc de la charrue, et de nombreux ouvriers bâtirent aussitôt des maisons. Des terres avaient été assignées aux colons par Plancus.

Il n'y avait pas plusieurs ordres de colonies romaines; toutes présentaient le même caractère, mais avec des prérogatives plus ou moins étendues. Leurs habitants étaient régis par le droit romain en ce qui concernait les actes publics et privés, la faculté d'hériter et d'instituer un héritier, la puissance paternelle, etc. Ils étaient exempts de la taxe sur les terres (impôt foncier) et de la capitation (contribution personnelle). Cependant ces colons ne jouissaient pas de tous les priviléges des citoyens romains : ils n'avaient pas le droit de suffrage, et n'étaient pas admissibles aux charges de l'Etat [1]. Pour posséder complètement tous les priviléges de citoyen romain, il fallait être inscrit dans une tribu, ce qui conférait le droit de suffrage. Les *Quirites* ou citoyens de Rome avaient seuls le droit d'élection aux charges de l'Etat; eux seuls étaient en possession du *jus Quiritium*, et ce droit ils ne le perdaient point alors même qu'ils ne résidaient pas à Rome. On distinguait, parmi les colonies, les *togatæ* et les *militares :* celles-ci se composaient de citoyens, celles-là de soldats; les derniers n'existèrent que depuis Sylla. Les colonies militaires résultaient de la dépossession des indigènes par des soldats vétérans, en vertu du droit de conquête ; des légions entières s'établissaient ainsi dans un pays avec leurs aigles, leurs tribuns et leurs centurions. Ces colonies étaient une imitation parfaite de Rome : mœurs, lois, magistrats, coutumes, tout était semblable. Ainsi les colonies romaines étaient une représentation exacte, une miniature, si je puis m'exprimer ainsi, de Rome elle-même. D'autres colonies n'étaient pas dans des conditions si avantageuses, elles n'avaient que le *jus Latii*, le droit du Latium; leurs habitants ne possédaient presque aucun des priviléges du droit de cité, ils étaient considérés comme des alliés; ils n'avaient pas le pouvoir

1. — Il a été dit d'une manière trop absolue, que les vétérans établis sur le sol de Lugdunum possédaient tous les droits des citoyens romains et pouvaient aspirer à toutes les charges.

paternel absolu, le droit de testament et d'autres droits encore : ces colons pouvaient bien devenir citoyens romains, mais ils ne l'étaient pas de droit; ils n'étaient pas inscrits dans une tribu, ils ne prenaient point part aux élections. Des citoyens romains renoncèrent à leur qualité et se firent inscrire dans une colonie, pour avoir part à la distribution des terres.

Enfin toutes les colonies qui étaient hors de l'Italie et plusieurs de l'Italie même n'avaient que le *jus italicum*, le droit italique. Leurs prérogatives, encore moins étendues, étaient bornées à quelques priviléges de l'édilité et à certaines immunités.

Qu'était maintenant Lugdunum? évidemment une colonie militaire. Il n'y avait pas eu de combat entre les Romains et les Gaulois indigènes; les Viennois exilés et les soldats amenés par Plancus s'étaient établis sur un sol ami. Dans cet âge reculé, le Lyonnais se composait de terres appartenant à l'Etat depuis la conquête, terres que le délégué du sénat avait distribuées aux colons. Comme toutes les colonies de son ordre, Lugdunum avait à Rome un patron chargé de ses intérêts (*patronus*, *parens coloniæ* ou *municipii*); il était choisi parmi les magistrats du rang le plus élevé. Aucune inscription n'a conservé le nom d'un des *patroni* de Lugdunum.

Les colonies n'étaient pas d'un rang inférieur aux municipes; c'était autre chose : on verra bientôt en quoi consistait la différence. [1]

II. Lugdunum municipe. — Il y avait des municipes plus ou moins bien partagées, et non des municipes de plusieurs sortes.

Les habitants des villes municipes le mieux traitées possédaient sans restriction tous les droits de citoyens romains; quand ils allaient à Rome, ils y jouissaient de toutes les prérogatives de la cité et étaient admissibles à tous les emplois. Ainsi, selon l'expression de Cicéron, ils avaient deux patries : la ville où ils faisaient leur séjour, et Rome.

D'autres villes municipes avaient des priviléges moindres. Même en allant résider à Rome, leurs habitants n'obtenaient pas leur inscription dans une tribu et le droit de suffrage; ils n'étaient point admis aux magistratures. Les habitants des villes municipes les mieux favorisées n'étaient pas tous eux-mêmes déclarés citoyens romains : le sénat se bornait à reconnaître comme tels les membres du conseil des décurions. Les villes qui étaient gouvernées par les lois romaines, étaient appelées *fundi :* elles avaient une organisation semblable à celle de Rome.

Mais quel était donc le caractère distinctif des villes municipes, et en quoi différaient-elles essentiellement des colonies romaines? La colonie, on l'a dit, c'était Rome en abrégé : elle était gouvernée par les lois de Rome : mêmes institutions et mêmes fonctionnaires. Au contraire, les villes municipes avaient conservé le droit de se gouverner d'après leurs institutions propres : quoique citoyens romains, leurs habitants avaient leurs lois particulières, du moins en ce qui concernait l'administration intérieure de leur cité. Il est certain qu'ils obéissaient à la législation romaine et qu'ils suivaient le droit romain pour tous les contrats et actes judiciaires : mais ils

1. — La distinction entre les municipes et les colonies était déjà fort obscure dans le second siècle de l'ère chrétienne : après avoir fait cette remarque, Aulu-Gelle s'efforce d'établir nettement la différence et n'y réussit pas; Festus n'est pas plus heureux. Il y a eu sur ce point, et sur le nombre d'ordres divers des municipes, beaucoup de divergences parmi les savants; cependant la différence existait. On voit dans une même province, et au même temps, exister des colonies et des municipes de rang différent. Les municipes étaient d'une condition autre que celle des colonies; plusieurs possédaient des priviléges plus distingués et plus étendus. On vit cependant, dans la suite des âges, la différence s'amoindrir et disparaître; on vit des villes municipes, en possession depuis longtemps de tous les droits des citoyens romains, abdiquer leurs prérogatives et solliciter le titre de colonies.

s'étaient réservé le gouvernement de leur ville, et n'avaient accepté, à cet égard, que celles des lois de Rome qui leur convenaient.

Il y avait donc ainsi des municipes dans des conditions plus ou moins avantageuses : quel que fût leur rang, ces villes ne pouvaient conférer le droit de cité dont elles jouissaient ; ce droit n'appartenait qu'au peuple romain. Ces cités avaient été, pour la plupart, des états indépendants ; réunies à l'empire romain, elles avaient obtenu, tantôt tous les droits des citoyens de Rome, tantôt seulement un certain nombre de ces droits. Tous les habitants des municipes n'étaient pas eux-mêmes égaux en droits : on distinguait parmi eux les hommes libres, les premiers en rang (*municipes ingenui*), puis les *incolæ*, les *adlecti*, les *inquilini adscripti*, etc. Plus tard il y eut de petits municipes dans la campagne, et des municipes qui étaient des villes.

Telles étaient donc les colonies et les municipes ; mais il y avait encore des villes dans d'autres conditions. Les villes fédérées ou alliées (*urbes federatæ*) n'étaient ni colonies, ni municipes ; elles avaient été annexées à l'empire sans perdre leur indépendance, et sans autres conditions que d'être tenues à certains services envers les Romains. Les préfectures, villes provinciales, étaient des pays conquis qui ne possédaient pas les priviléges des états libres. Taillables et corvéables à volonté, ils ne se gouvernaient plus par leurs propres lois, et recevaient, chaque année, un maître qui portait le titre de préfet.

Les considérations que je viens de présenter me paraissent jeter une vive lumière sur la condition politique de Lugdunum, et donner la solution de difficultés très fortes. Pendant son premier âge, Lugdunum fut l'asile des Viennois exilés ; la ville naissante grandit et devint bientôt colonie romaine, condition qu'elle conserva sous les premiers empereurs. Cependant ses habitants ne possédaient pas tous les priviléges des citoyens romains ; quand ils venaient à Rome, ils ne pouvaient se faire inscrire dans une tribu et prendre part aux élections ; ils ne pouvaient parvenir aux magistratures et entrer dans le sénat. L'empereur Claude obtint pour eux ces avantages ; il demanda au sénat et obtint pour les habitants de Lugdunum les priviléges des villes municipes le plus favorisées. Assimilés alors entièrement aux citoyens romains, les citoyens de Lugdunum municipe furent inscrits dans les tribus, obtinrent le droit de suffrage et devinrent admissibles à tous les emplois. Plus tard, convaincu d'être entré dans le parti d'Albin, Lugdunum fut privé de ses priviléges, par la vengeance du vainqueur. Sévère abaissa la ville rebelle à la condition la plus humble ; Lyon cessa d'être une des métropoles des Gaules, et ne se releva pas de ce désastre tant que dura l'empire.

Mais reportons-nous à des temps meilleurs, et étudions les attributions des dépositaires du pouvoir. Il y avait deux ordres de fonctionnaires, les agents municipaux et les agents impériaux.

III. Agents municipaux a Lugdunum. — Les institutions de Lugdunum, colonie romaine, étaient entièrement modelées sur celles de Rome ; on y rencontrait tous les fonctionnaires de la mère-patrie, avec les mêmes attributions.

Cependant on ne voit pas de consuls dans les municipes qui avaient des duumvirs, et il est certain qu'il n'y en a pas eu à Lugdunum. On dit bien avoir vu les lettres C O S sur quelques inscriptions de colonies ou de villes municipes ; mais il est possible qu'on ait mal lu : c'est l'opinion d'Orelli. Les personnages dont la qualité paraît désignée par ce signe, ne sont point mentionnés dans les fastes consulaires : Reinesius et Marini affirment que les colonies et les municipes n'ont jamais eu de consuls, quoique plusieurs aient eu un dictateur.

Mais Lugdunum avait un vrai sénat dans le conseil de ses décurions (*principes civitatis, principales viri*, *curia* ou *collegium decurionum*). Il ne se composait point de dix membres.

comme on pourrait le présumer d'après une interprétation trop littérale du mot ; il ne représentait pas exactement, comme on l'a dit, le dixième de la population électorale. On voyait, en effet, parmi les décurions, non-seulement des citoyens à qui étaient confiés de hauts emplois (*honores et munera*), mais encore d'autres citoyens qu'appelaient à ce titre leur rang et leurs dignités (*honorati*)[1]. Formé des premiers magistrats de la cité, ce corps avait, en très grande partie, les attributions du conseil municipal de nos jours. Ses membres, comme les sénateurs romains, portaient la robe bordée de pourpre, tandis que les magistrats ordinaires n'étaient revêtus que de la robe prétexte. On conférait par l'élection les fonctions de décurions à des citoyens : si l'on avait l'*Album* de Lugdunum au temps d'Auguste ou de Claude, on aurait, approximativement, celui de la population électorale. Tous les emplois municipaux importants étaient occupés par les membres du conseil des décurions. Ce conseil avait pour attribution principale le recouvrement des impôts, d'après le cadastre qui avait été exécuté sous Auguste. On distinguait parmi les décurions les *decemprimi :* c'étaient les dix premiers, et ceux à qui étaient confiées les fonctions les plus importantes; venaient ensuite des décurions pourvus d'emplois moins élevés. Ce corps avait l'administration des finances de Lugdunum ; il était chargé de la voirie et de l'entretien des édifices publics. C'était lui qui désignait, par la voie de l'élection, le *patronus civitatis* ou délégué de Lugdunum à Rome. Il y avait un ordre d'inscription sur l'*Album* ou liste des décurions. Le voici : d'abord les *patroni* (*clarissimi viri*, sénateurs romains) ; les *patroni* (*equites romani*) : c'étaient des décurions honoraires. Venaient ensuite les décurions en exercice : d'abord les anciens fonctionnaires par ordre de rang, ceux du même rang par ordre d'ancienneté ; ceux qui n'ont encore rempli aucunes fonctions par ordre d'ancienneté dans la curie (Savigny). Après avoir fait mention des *patroni*, l'*Album* de la cité de Canusium nomme les *quinquennalicii*, fonctionnaires qui avaient occupé des fonctions quinquennales ; les *adlecti*, ou adjoints aux magistrats quinquennaux ; les *duumviralicii*, magistrats qui avaient été duumvirs ; les *ædilicii*, les *quæstoricii*, les *pedanii*, les *prætextati*. Le premier des décurions qui était inscrit sur l'*Album* présidait la curie[2]. Membres du corps des décurions, les duumvirs (IIVIRI. *duumviri juri dicundo*) étaient deux magistrats de Lugdunum investis du droit de rendre la justice dans certaines affaires de peu d'importance, jusqu'à une somme déterminée ; ils n'avaient point à connaître des causes criminelles. Souvent annuelles, leurs fonctions pouvaient être prolongées jusqu'à la cinquième année. Ces duumvirs quinquennaux étaient d'un rang supérieur aux autres : quelques-uns de ces magistrats n'étaient nommés que pour une circonstance déterminée, et ne possédaient qu'un mandat temporaire ; d'autres avaient l'administration des revenus de Lugdunum (*duumviri ærarii*). Le citoyen qui avait exercé les fonctions de duumvir prenait la qualité de *duumviralis ;* des vice-duumvirs remplaçaient par intérim les

1. — On appelait *honorati* les citoyens qui avaient rempli de grandes charges, ou que recommandait une grande distinction personnelle : les *honorati* formaient une classe à part, supérieure par le rang à celle des *curiales*.

2. — Ces renseignements et ceux qui vont suivre rectifient cette assertion inexacte dans sa formule, qu'on lisait dans quelques exemplaires de ce livre : « Lugdunum avait un conseil « de sénateurs (*curiones*), ses chevaliers, ses consuls représentés par les duumvirs ; les « sénateurs étaient les décurions. »

duumvirs, soit annuels, soit quinquennaux. [1]

Les triumvirs (IIIVIRI) étaient des magistrats municipaux chargés de certaines fonctions de l'édilité, de la surveillance des jeux et des fêtes, etc. Les quatuorvirs (IVVIRI) avaient l'inspection des routes et des rues; ils étaient préposés à la voirie.

Beaucoup d'inscriptions sont relatives à des sévirs (VIVIRI, IIIIIVIRI AUGUSTALES); on y lit les noms suivants: C. Secundus Ruso, Sextus Attius Januarius, Sextus Julius Helias, Q. Capito Probatius, Salvius Mercurius, Titus Claudius Amandus, Q. Ignius Silvinus, P. Sextius Florus, Q. Vircius Laurentinus, C. Vrogenius, Q. Connius, M. Primus Secundianus, L. Gavius Fronto, C. Donatus Quartus, etc. Je pourrais allonger beaucoup cette liste. Les sévirs augustaux étaient des fonctionnaires d'une condition inférieure, à qui étaient confiés l'entretien et la conservation des lares d'Auguste dans les carrefours et dans les rues de Lugdunum; ils formaient une corporation d'un rang éminent (*amplissimus ordo*, *splendidissimus ordo*). Ce corps des augustaux ou sévirs était intermédiaire entre le conseil des décurions et les corporations d'ouvriers: il remplaçait, dans les provinces, l'ordre des chevaliers; quelques emplois secondaires étaient confiés à ses membres. Beaucoup de ces augustaux étaient tirés de la classe des affranchis; quoique leurs fonctions n'eussent rien de très relevé, elles étaient cependant fort recherchées. Les sévirs prenaient divers titres (*sexviri augustales*, *magistri*, *ministri*): plus tard, ils furent chargés d'un culte autre que celui d'Auguste (*sacris faciundis*); ceux-là présidaient aux approvisionnements des subsistances; ceux-ci avaient un emploi dans les finances, qu'il n'est pas facile de déterminer avec précision. Il ne faut pas confondre les sévirs avec les *sexprimi*.

Je renvoie aux ouvrages sur ces matières peu connues, pour des renseignements sur des magistrats municipaux dont les inscriptions parlent peu ou ne parlent pas: les *octoviri municipales*, les *decemviri*, les *duodecimviri*, les *quindecimviri sacris faciundis* [2]; mais je dirai quelques mots de fonctionnaires d'ordres divers, appelés *præfecti*. Il y avait les *præfecti*, magistrats qu'il ne faut pas confondre avec les duumvirs, dont ils tenaient lieu dans les préfectures; il y avait les *præfecti fabrum*, ceux-là pour les travaux militaires, et ceux-ci pour les travaux civils: Tiberius Antistius était préfet de la seconde cohorte espagnole. Il y avait encore des *præfecti coloniæ*, des *præfecti* du trésor public. Patinius était préfet de la colonie, duumvir du trésor pour poursuivre en justice, et flamine augustal. Lucius Aurelius prend le titre de *præfectus ærarii Saturni*, et de *præfectus frumenti*; il était en même temps curateur des voies Clodia, Annia, Cassia, etc.

Le *curator*, *censor* ou *quinquennalis* était un magistrat municipal pourvu de la charge du censeur à Rome. D'autres curateurs avaient les attributions de gardes ou de surveillants: il y avait les *curatores ærarii*, *annonæ*, et *viarum*.

Parmi les fonctionnaires de condition inférieure, on peut citer les *apparitores*, ordonnateurs des fêtes publiques et commissaires chargés de la police dans les grandes réunions, et

1. — Dans les cités le sénat fut d'abord appelé *ordo decurionum*, puis simplement *ordo*, puis enfin *curia*; ses membres étaient *curiales* ou *decuriones*. C'est pourquoi *curia* et *senatus* sont souvent opposés l'un à l'autre: *curia* s'applique à une cité; *senatus*, sans désignation particulière, à Rome ou au sénat de l'Empire. — SAVIGNY (de). Histoire du droit romain au moyen-âge, I, 40.

2. — On sait qu'il existait à Lugdunum un collége de quindécimvirs, prêtres de Cybèle, à qui étaient confiés les livres sibyllins. Les grands-prêtres portaient le titre d'*archigalli*; les simples prêtres, celui de *galli*.

les *tabularii*, greffiers attachés à divers services dont ils tenaient les registres. Peut-être me reprocherait-on d'oublier le joueur de flûte (*tibicen*): invité aux jeux scéniques et à plusieurs cérémonies religieuses du culte de Cybèle, cet artiste était un personnage indispensable. Flavius Restitutus figura plusieurs fois, en cette qualité, dans les sacrifices tauroboliques, à Lugdunum.

IV. Agents impériaux a Lugdunum [1]. — Les décurions, les duumvirs et les autres employés dont j'ai fait connaître les fonctions, constituaient l'administration municipale : mais un autre pouvoir existait à Lugdunum : c'était celui de l'empire romain, exercé par le gouverneur, chef suprême de la province, et par les agents du fisc impérial.

De tous ces fonctionnaires, le plus élevé en dignité était le gouverneur nommé et envoyé dans la province par le sénat : Munatius Plancus fut le premier. Le gouverneur réunissait les pouvoirs de tous les magistrats. Les provinces à la disposition du sénat étaient assignées par le sort à ceux qui avaient exercé à Rome le consulat ou la préture ; leurs chefs suprêmes étaient proconsuls ou propréteurs. Il y avait des proconsuls transitoires, nommés à temps, pour une circonstance déterminée. Les proconsuls étaient envoyés dans les provinces du sénat, les propréteurs dans les provinces impériales. A son entrée en exercice dans son gouvernement, le proconsul faisait connaître par un édit les principes qu'il entendait suivre dans son administration, selon ses vues particulières ou selon les circonstances. Le proconsul possédait le pouvoir militaire et le pouvoir judiciaire, *imperium et potestas :* douze licteurs le précédaient ; le propréteur n'en avait que six. Munatius Plancus avait, en toute occasion, qualité pour s'immiscer dans l'administration intérieure de Lugdunum, et dans les attributions des décurions ; fort d'une puissance presque illimitée, le gouverneur ne respectait pas toujours les priviléges de la ville municipe. Son autorité n'était cependant pas sans contrôle ; après l'établissement de l'empire, on pouvait appeler à l'empereur des décisions du proconsul. Les principaux officiers après le gouverneur étaient le questeur (*quæstor*), le premier par le rang et chargé, à ce titre, des affaires de la province qui avaient rapport aux finances, et les lieutenants (*legati*), fonctionnaires d'un rang élevé et souvent sénateurs. Il n'y avait pas de questeur à Lugdunum et dans les Gaules ; on sait que le conseil des décurions avait la mission du recouvrement des impôts. Les lieutenants du gouverneur (*legati*) et les fonctionnaires d'un ordre inférieur étaient désignés par le terme générique d'*officium*. Rien ne se faisait sans le consentement du gouverneur : il ordonnait les fêtes publiques et en réglait la dépense ; on a vu qu'il était le président-né du conseil des décurions.

Auguste institua les *procuratores Cæsaris*, intendants des finances de l'empereur, chargés de l'*ærarium militare*. Ainsi leurs fonctions étaient relatives au fisc impérial ; mais ils étaient quelquefois investis en même temps des pouvoirs du gouverneur. J'ai raconté, dans la première partie de cette histoire, une anecdote relative à ce Licinius qui pressurait d'une manière si tyrannique les habitants de Lugdunum ; pour pouvoir se permettre de si scandaleuses exactions, il fallait que cet intendant eût une grande autorité : c'est qu'il possédait en même temps celle de gouverneur (*vice præsidis*). En sa qualité de *procurator*, Licinius taxait arbitrairement les colons de Lugdunum, et, comme *vice-præsidis*, il légitimait ce qu'avait fait l'intendant du fisc. Les *procuratores* étaient ordinairement choisis parmi les affranchis de la maison impériale.

1. — J'ai reproduit ailleurs l'indication beaucoup trop incomplète que Brossette a donnée des agents ou fonctionnaires impériaux à Lugdunum.

Les fonctions des *procuratores* étaient variées ; on lit dans les inscriptions ces dénominations diverses: *Procurator provinciarum Lugdunensis* et *Aquitaniæ*, *procurator patrimonii*, *procurator vigesimæ hereditatium* (intendant de l'impôt du vingtième sur les successions) *per provincias*...... Ces titres divers désignent bien certainement des attributions différentes et probablement successives. Lucius Marius, fils de Lucius, de la tribu *Quirina*, pontife perpétuel, reçoit dans son inscription les titres suivants: *Procurator provinciarum Lugdunensis* et *Aquitanicæ*, *procurator stationis hereditat.*, *procurator XX hereditatium*, *procurator patrimonii* et *procurator monetæ*. Lucius Titianus est tout cela; C. Furius Sabinus est davantage encore. L'énumération de ses nombreuses *procurations* me conduirait trop loin.

Des inscriptions relatives à des personnages qui avaient été pourvus de toutes les dignités de leur pays, rappellent ce fait par une formule modeste: *omnibus honoribus apud suos functus*. Telles sont les paroles qu'on lit sur les pierres tumulaires de Lucius Cassius Melior, de Tiberius Pompeius et de Caius Aucius Macrinus.

Le fisc avait de nombreux agents désignés par des dénominations particulières, et dont on ne peut toujours déterminer avec certitude les véritables attributions. Pendant son séjour à Lugdunum, l'empereur Auguste donna beaucoup de soin à l'organisation du système financier de la Gaule.

Tout l'or des Gaules affluait dans la ville que Plancus avait fondée; il venait de différentes sources. D'abord l'empire avait ses domaines, affermés au profit de l'Etat, et qui payaient des redevances, soit en argent, soit en nature: c'était l'*ager vectigalis*. L'empereur, comme on l'a vu, avait son domaine particulier, provenant en grande partie des confiscations. Lugdunum était un grand centre des finances des Gaules; on y apportait les contributions de la province, soit en argent, soit en nature. Cette ville ne payait ni impôts, ni tribut; mais elle était assujettie à diverses redevances pour les réparations des édifices publics, pour les fêtes, pour les fournitures à faire aux soldats, etc.: c'étaient les contributions indirectes; certaines marchandises étaient imposées, et il y avait un droit de navigation établi dans les ports.

C'est ce qui explique la variété des titres que prennent les agents du trésor: M. Aurelius Cæcilianus est *præpositus vectigalium* (receveur des impôts); Celerinus Fidelis et Pompeius Fidelis sont qualifiés d'*exactores*; Tiberius Pompeius Priscus est dit *judex arcæ Galliarum*, il était en même temps tribun de la cinquième légion macédonique. Il y avait des *servatores monetæ* (caissiers), et des *allectores* (receveurs particuliers). Je n'oserais affirmer que Ligurius Marinius, *summus curator*, n'eût pas un emploi relatif à l'administration des finances de Lugdunum. Des *curatores* étaient des percepteurs d'impôts; ils étaient choisis parmi les affranchis.

On trouve dans les rangs inférieurs de la hiérarchie administrative les *speculatores*, devenus plus tard des espions officiels de l'armée, et dont les fonctions ont varié; les *centenarii*, chefs de la police secrète; les *frumentarii*, employés pourvus de l'office de fournisseurs du blé aux armées, mais qui eurent aussi diverses attributions de police; les *stationarii*, chargés du maintien de l'ordre, créés par Auguste. Je n'ai pas épuisé la nomenclature des fonctionnaires impériaux: l'*officium* du préteur était composé du chef ou *princeps*, des *cornicularii* ou huissiers, et des *commentarienses* ou gardiens des prisons, etc.

Je terminerai ce paragraphe par de courtes observations sur l'administration judiciaire [1]. Lugdunum, ainsi que toutes les villes municipes, était gou-

1.—L'administration régulière de la justice, dans les provinces, appartenait aux lieutenants de l'empereur qui l'exerçaient tantôt par eux-mêmes, tantôt par leurs légats, et parcouraient

verné par le droit romain : cette cité était sans doute de l'ordre de celles qu'on nommait *conventus*, et dans lesquelles se tenaient en quelque sorte des cours d'assises. A certaines époques déterminées de l'année, le gouverneur présidait au jugement des affaires; d'autres appartenaient aux duumvirs. D'après la loi de Rupilius, en Sicile et peut-être ailleurs encore, si un particulier était demandeur contre une ville ou une corporation, si une corporation attaquait un particulier et ne voulait pas se soumettre au jugement de la cité, l'arrêt à intervenir était déféré au tribunal des décurions d'une autre ville. Pendant la session judiciaire, les plaideurs se rendaient dans la ville où se tenaient les assises, et ils étaient jugés selon les lois romaines, s'ils étaient citoyens romains. Ceux d'une condition différente l'étaient selon le droit romain, modifié par les priviléges que Rome avait maintenus à leur nation. Je ne puis qu'effleurer ce sujet, dont l'étude approfondie n'appartient pas à une histoire de Lyon.

Je ne puis, par une raison semblable, m'occuper longuement du rapport des lois avec les mœurs et insister sur les institutions sociales; un mot cependant sur le mariage : un très grand nombre d'inscriptions sont consacrées à la mémoire d'un mari par sa veuve, ou à une femme par son époux. Ces expressions : *Sine ulla animi lœsione*, *sine ulla lœsura nec animœ offensione*, *sine ullo jurgio*, *sine ulla macula*, *sine ulla criminis sorde*, sont des formules très usitées dans le style lapidaire lyonnais pour perpétuer le souvenir de la bonne intelligence qui avait régné entre deux époux, ou de l'excellente vie du personnage défunt.

V. Du peuple a Lugdunum. — Cette esquisse de l'administration du Lyonnais sous les Romains ne serait pas complète, si je ne disais rien des administrés, c'est-à-dire du peuple. [1]

Il se composait d'éléments bien divers, des Gaulois indigènes, des Viennois admis sur le sol des Ségusiaves par le décret du sénat, d'affranchis, de soldats romains devenus colons, puis municipes, d'étrangers domiciliés à Lugdunum, enfin de nombreuses corporations d'ouvriers. J'ai parlé autre part des Gaulois et des Viennois.

Campés dès le temps de Marc-Antoine sur le plateau de Craponne et des collines voisines, les soldats romains s'étaient disséminés dans les villages et étroitement unis à la population; leur nombre s'était augmenté des vétérans qu'avait amenés Plancus en qualité de colons. Grand nombre d'inscriptions conservent le souvenir de ces soldats et celui de leur légion, devenue en quelque sorte partie intégrante de l'agrégation lyonnaise. Caius Tallonius Perungius, Titus Vettius Deciminus et Caius Julius Placidinus appartenaient à la huitième légion : Vrogenius Nertus, Albanius Potens,

le pays dans ce double but. Ainsi s'explique le titre de *judex ordinarius*, donné dans les derniers temps au lieutenant de l'empereur; les villes ayant le *jus italicum* n'étaient pas soumises à ce régime. Les *defensores civitatis* avaient pour mission principale la défense de la cité contre l'oppression du lieutenant impérial; ils exerçaient en outre une certaine juridiction civile : aucun décurion ne pouvait remplir cette magistrature. — Savigny, I, 70, 72.

1. — Les citoyens, sous la république libre, étaient partagés en deux classes : l'une qui participait à la puissance souveraine, l'autre qui en était exclue (*optimo jure*, *non optimo jure cives*). Ceux de la première classe pouvaient seuls voter dans les tribus et parvenir aux honneurs (*suffragium et honores*). Si on applique la même distinction et les mêmes termes à la constitution des villes, on voit dans les seuls décurions les citoyens véritables, *cives optimo jure*, et dans le reste des habitants (*plebeii*) les *cives non optimo jure*; Auguste prépara cette innovation, lorsque, ayant permis aux municipes d'envoyer leurs suffrages écrits pour les élections de Rome, il n'étendit pas ce droit à tous les habitants, mais le restreignit aux décurions. — Savigny, ouvrage cité, I, 43.

Attonius Constans et Placidus Pervincus, à la vingt-deuxième ; Lucius Mettius, Æmilius Venustus et Annius Respectus, à la trentième ; Lucius Sabinus Amandus, Solemnis Fidus et Jovinus Valerio, à la première Minervienne ; Publius Octavus Primus et Marcus Aquinius Verinus, à la treizième cohorte urbaine : ces soldats sont morts sur le sol de Lugdunum, après être devenus membres de la famille.

On a vu quels étaient les droits des citoyens libres ; les affranchis (*liberti* ou *libertini*) ne les possédaient point, du moins en totalité. On les admettait peu aux charges publiques ; ils n'avaient pas le droit de suffrage, ils n'étaient inscrits ni dans les tribus, ni sur le rôle des légions, hors dans le cas d'urgente nécessité. La condition des affranchis s'améliora beaucoup sous les empereurs ; ils parvinrent à un haut degré de considération et de puissance. Voici des noms d'affranchis habitants de Lugdunum dont les inscriptions ont conservé le souvenir : Claudius Rufinus, Publius Primus Eglectianus, Uxassonius Niger, Lucius Secundus Fruendus, Natius Lucens, Caius Valerius Montanus, Lucius Maternus Maturus ; on en lira d'autres encore dans le recueil des inscriptions.

Beaucoup d'étrangers habitaient Lugdunum ; ceux-là venaient de Trèves, ceux-ci d'Afrique, plusieurs de la Batavie : c'est ce que révèlent les inscriptions. Un grand nombre surtout appartenaient à la Grèce et à l'Asie : parmi ceux-ci, la plupart servaient dans le camp, et quelques-uns étaient chrétiens ; ils devinrent le noyau de la société nouvelle : ce sont ces Grecs d'Asie, devenus colons à Lugdunum, qui appelèrent Pothin pour en faire leur chef spirituel ; successeur du saint évêque, Irénée prêchait en grec aux colons de sa nation, mais il n'en dut pas moins apprendre la langue celtique pour se faire entendre des Gaulois.

Les inscriptions ont fait connaître les noms d'un certain nombre d'ouvriers : je regrette que la série qui concerne, dans mon recueil, les arts et métiers, ne soit pas plus riche ; aucune ne présente autant d'intérêt, et n'offre le texte de commentaires plus utiles. Voici la récapitulation des professions désignées sur les pierres tumulaires de Lugdunum : Potitius Romulus, batteur de monnaie (*artis argent. excusor*) ; Placida, orfévre (*arg.*) ; Julius Alexander, verrier (*opifex artis vitriæ*) ; Clarianus, Claria Numada, potiers ; Vitalinus Felix, papetier (*negotiator artis cartariæ*) ; Titus Flavius Felix et Illiomarus Aper, toiliers (*artis lintiariæ*) ; Lucius Popilius, marchand d'étoffes à longs poils (*negotiator artis prosariæ*) ; Mattonius Restitutus, boucher et peut-être aussi marchand de comestibles (*negotiator artis macellariæ*). Les nautonniers sur la Saône et sur le Rhône méritent une mention : Quintus Julius Severinus était patron du très illustre corps des nautes (*splendidissimi corporis nautarum Rhodani et Araris*) ; Lucius Besius était patron des nautes ; Lucius Helvius fut un de leurs curateurs. J'ai parlé autre part des marchands de vin (*negotiatores vinarii*), et des *utricularii* : ces corporations étaient régies à l'exemple du conseil des décurions dont elles étaient l'imitation fidèle ; elles avaient des *patroni* choisis parmi les personnages les plus distingués de la cité. [1]

1. — Voyez page 158.

RECVEIL GENERAL

DES

INSCRIPTIONS LATINES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE LYON

OU

TROVVEES DANS LE SOL DE CETTE VILLE

Lorsque la première partie de cette Histoire annonça la publication du recueil général des inscriptions latines trouvées sur notre sol ou relatives à nos annales, aucun ouvrage *ex-professo* sur ce sujet n'existait, et on ne possédait, en ce genre, que la notice extrêmement vieillie de François Artaud. Ce livret contient moins de quatre-vingt-dix inscriptions, chiffre qui a été quadruplé depuis vingt-cinq ans. Nous sommes, aujourd'hui, au moment d'être fort riches dans cette partie si utile de la science archéologique, et peut-être y aura-t-il bientôt surabondance de monographies sur nos inscriptions. Indépendamment de sa Notice, Artaud a écrit un ouvrage considérable sous le titre de Musée lapidaire; il y a inséré environ cent cinquante inscriptions, pour la plupart relevées et commentées de sa main. Ce recueil a obtenu, en 1834, un des prix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; oublié pendant quelques années, et si complètement qu'on en avait perdu la trace, le manuscrit d'Artaud a été retrouvé; il n'avait pas quitté la loge du concierge du Palais des Arts. On ne le publiera probablement jamais; il se compose d'un texte et de planches au trait qui représentent, non-seulement les inscriptions (en caractères presque illisibles), mais encore les arcades sous lesquelles les cippes avaient été disposés. C'était une idée malheureuse; rien ne subsiste aujourd'hui des dispositions qu'avait prises l'ancien conservateur du Musée: son ouvrage n'aurait donc maintenant qu'un attrait de curiosité. M. Commarmond est sur le point de donner au public une description ornée de planches gravées du riche Musée lapidaire commis à ses soins. Une livraison du travail de M. de Boissieu, sur le même sujet, a paru depuis quelques mois; elle contient les inscriptions relatives aux Dieux et aux Déesses; ce livre reproduit la forme des lettres et celle des monuments. [1]

Ecrites avec de grands développe-

1. — Il y a plusieurs manières de reproduire les inscriptions : on peut les rendre en caractères typographiques ordinaires, en petites capitales pour imiter la lettre antique, à longues lignes ou en lignes brisées, selon le modèle autographe. On peut faire plus encore, en donnant un exact *fac-simile* des lettres mêmes de l'inscription, considérées sous le rapport de leur forme matérielle, de leur mesure et de leurs proportions entre elles. Il y a dans ce dernier procédé un avantage qui a beaucoup de prix ; on apprend par lui à connaître les beaux types romains et leurs dégénérations successives : c'est une curieuse étude ; elle est utile à l'art.

On peut choisir entre plusieurs procédés, pour donner les inscriptions, en vrai *fac-simile* : dans l'un, le dessinateur reproduit non-seulement les lettres, mais encore le monument lui-même avec tous ses accidents causés par le temps ou par la main des hommes; il y a en ce genre des gravures fort bien exécutées. Mais rarement la pierre elle-même présente, comme œuvre d'art, quelque mérite dans sa forme ; elle est, en outre, souvent réduite à l'état de fragment dont l'imitation matérielle n'offre aucun intérêt; enfin, ce procédé n'est

été perdue ; on la voit au n° 407 de l'arcade LII de notre Musée lapidaire.

L'inscription célèbre gravée sur le monument de Munatius Plancus, à Gaëte, a été donnée dans la première partie de ce travail ; je ne l'ai donc pas reproduite ici.

Il n'y a pas de date sur ces monuments, mais plusieurs indiquent des consulats, et alors on peut parvenir à la détermination assez précise de l'époque, avec quelque habitude du Traité de l'art de vérifier les dates. On trouve dans ce savant ouvrage, ainsi que dans le Traité de diplomatique, l'indication des années auxquelles correspondent les consulats et les tribunats indiqués par les cippes; mais ce cas est fort rare, du moins dans le recueil des inscriptions du Lyonnais. On y lit fort peu de ces désignations : il devient dès-lors presque impossible de déterminer d'une manière précise l'âge de la pierre tumulaire. Les abréviations présentent une autre difficulté : une même lettre est l'initiale de plusieurs mots, dont le véritable est donné par le sens général de l'inscription. En général, le nom du personnage auquel le monument est dédié est placé le premier ; sa désinence masculine ou féminine est celle du datif; le nom au nominatif est le second : c'est celui de la personne qui dédie. Presque toujours les mots sont placés sans intervalles les uns auprès des autres ; souvent ils sont coupés par la transition d'une ligne à une autre ligne, et il faut quelque sagacité pour les reconstituer. [1]

1. — On peut consulter, sur les inscriptions anciennes du Lyonnais, les ouvrages suivants :

Paradin de Cuyseaulx (*Guill.*). Inscriptions antiques, tumules et épitaphes qui se retrouvent en divers endroits de la ville de Lyon. Mémoires de la ville de Lyon. *Lyon, Gryphius*, 1573, in-fol., p. 416-444. On y trouve soixante-onze inscriptions et les tables de Claude.

Menestrier (le P.). Histoire consulaire, in-fol. (peu d'inscriptions).

Bellièvre (*Claude*). Lugdunum priscum, publié pour la première fois par J.-B. Monfalcon, d'après le manuscrit légué à l'Académie par F. Artaud. *Lyon, imprimerie de Dumoulin*, 1846, 1 vol. gr. in-12. Voici le titre du chapitre : Epitaphia quae Lugduni ex veteribus lapidibus elicui, ultra ea quae alibi hoc libello notavi (p. 81). On y trouve environ quatre-vingt-cinq inscriptions (plusieurs sont modernes). L'ouvrage de Bellièvre est curieux encore à consulter; il fait connaître l'origine et la situation des pierres lapidaires dont il parle.

Symeoni (*Gabriele*). L'Origine e le antichità di Lione, ouvrage publié pour la première fois par J.-B. Monfalcon, d'après le manuscrit de M. Bréghot. *Lyon, impr. de Bajat*, 1846, 1 vol. gr. in-12.

Syméoni a publié quatre-vingt-trois inscriptions ; il indique aussi le lieu où elles ont été trouvées.

Spon (*J.*). Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon. *Lyon, Cellier*, 1675, in-12. Spon a publié environ cent dix inscriptions.

Bellièvre, Syméoni, Spon, Menestrier et Paradin reproduisent souvent les mêmes inscriptions ; Symphorien Champier en a donné quelques-unes.

Artaud (*Fr.*). Notice des antiquités et des tableaux du Musée de Lyon. *Lyon, Ballanche*, 1808, in-8°. (Soixante-six inscriptions). — Nouvelle édition, 1816, in-8°. (Environ quatre-vingt-dix inscriptions). Artaud ne donne que celles qui étaient alors recueillies au Musée. — Lyon souterrain, ou Observations archéologiques et géologiques faites dans cette ville depuis 1794 jusqu'en 1836 ; ouvrage publié pour la première fois, d'après le manuscrit original, par J.-B. Monfalcon. *Lyon, imprimerie de Nigon*, grand in-12. — Musée lapidaire, manuscrit. *Lyon*, 1836, grand in-4°, fig. Cet ouvrage a été légué par F. Artaud à M. Chirat, concierge du Palais des Arts : on y trouve environ cent cinquante inscriptions ; quelques-unes sont modernes, d'autres sont à l'état de fragment.

Manuscrits de l'Académie : ils contiennent diverses dissertations sur des inscriptions, par Colonia, Mongez, Artaud, etc., etc.

Breghot du Lut (*C.*). Archives du département du Rhône, Revue du Lyonnais, Mélanges et Nouveaux mélanges biographiques et littéraires.

Boissieu (*Alph.* de). Inscriptions antiques de Lyon, reproduites d'après les monuments, ou recueillies dans les auteurs. *Lyon, Louis Perrin*, 1846, grand in-4°. Cet ouvrage aura six livraisons ; la première seule a paru (31 août 1847).

Commarmond (*A.*). Description du Musée lapidaire de Lyon, ou Recueil des inscriptions latines trouvées dans le département du Rhône. *Lyon, impr. de Dumoulin*, 1 vol. grand in-4°, avec planches. — Cet ouvrage n'a pas encore été publié.

TABLES DE CLAUDE. — (*Palais des Arts, arcade V.*)

. . . .
EQVIDEM . PRIMAM . OMNIVM . ILLAM . COGITATIONEM . HOMINVM . QVAM
MAXIME . PRIMAM . OCCVRSVRAM . MIHI . PROVIDEO . DEPRECOR . NE
QVASI . NOVAM . ISTAM . REM . INTRODVCI . EXHORRESCATIS . SED . ILLA
POTIVS . COGITETIS . QVAM . MVLTA . IN . HAC . CIVITATE . NOVATA . SINT . F
QVIDEM . STATIM . AB . ORIGINE . VRBIS . NOSTRAE . IN . QVOD . FORMAS
STATVSQVE . RES . P . NOSTRA . DIDVCTA . SIT
QVONDAM . REGES . HANC . TENVERE . VRBEM . NEC . TAMEN . DOMESTICIS . SVCC
SORIBVS . EAM . TRADERE . CONTIGIT . SVPERVENERE . ALIENI . ET . QVIDAM . EX
NI . VT . NVMA . ROMVLO . SVCCESSERIT . EX . SABINIS . VENIENS . VICINVS . Q
DEM . SED . TVNC . EXTERNVS . VT . ANCO . MARCIO . PRISCVS . TARQVINIVS
PROPTER . TEMERATVM . SANGVINEM . QVOD . PATRE . DEMARATHO . C
RINTHIO . NATVS . ERAT . ET . TARQVINIENSI . MATRE . GENEROSA . SED . INOP
VT . QVAE . TALI . MARITO . NECESSE . HABVERIT . SVCCVMBERE . CVM . DOMI . RE
PELLERETVR . A . GERENDIS . HONORIBVS . POSTQVAM . ROMAM . MIGRAVIT
REGNVM . ADEPTVS . EST . HVIC . QVOQVE . ET . FILIO . NEPOTIVE . EIVS . NAM . ET
HOC . INTER . AVCTORES . DISCREPAT . INSERTVS . SERVIVS . TVLLIVS . SI . NOSTROS
SEQVIMVR . CAPTIVA . NATVS . OCRESIA . SI . TVSCOS . CAELI . QVONDAM
VENNAE . SODALIS . FIDELISSIMVS . OMNISQVE . EIVS . CASVS . COMES . POS
QVAM . VARIA . FORTVNA . EXACTVS . CVM . OMNIBVS . RELIQVIS . CAELIAN
EXERCITVS . ETRVRIA . EXCESSIT . MONTEM . CAELIVM . OCCVPAVIT . ET . A . DVCE . SVO
CAELIO . ITA . APPELLITATVS . MVTATOQVE . NOMINE . NAM . TVSCE . MASTARNA
EI . NOMEN . ERAT . ITA . APPELLATVS . EST . VT . DIXI . ET . REGNVM . SVMMA . CVM . REI
P . VTILITATE . OPTINVIT . DEINDE . POSTQVAM . TARQVINI . SVPERBI . MORES
VISI . CIVITATI . NOSTRAE . ESSE . COEPERVNT . QVA . IPSIVS . QVA . FILIORVM . E
NEMPE . PERTAESVM . EST . MENTES . REGNI . ET . AD . CONSVLES . ANNVOS . MAG
TRATVS . ADMINISTRATIO . REI . P . TRANSLATA . EST .
QVID . NVNC . COMMEMOREM . DICTATVRAE . HOC . IPSO . CONSVLARI . I....E
RIVM . VALENTIVS . REPERTVM . APVD . MAIORES . NOSTROS . QVO . IN . A
PERIORIBVS . BELLIS . AVT . IN . CIVILI . MOTV . DIFFICILIORE . VTERENTV
AVT . IN . AVXILIVM . PLEBIS . CREATOS . TRIBVNOS . PLEBEI . QVID . A . CON
LIBVS . AD . DECEMVIROS . TRANSLATVM . IMPERIVM . SOLVTOQVE . POS..EA
DECEMVIRALI . REGNO . AD . CONSVLES . RVSVS . REDITVM . QVID . . I . . .
RIS . DISTRIBVTVM . CONSVLARE . IMPERIVM . TRIBVNOSQVE . MI
CONSVLARI . IMPERIO . APPELLATOS . QVI . SENI . ET . SAEPE . OCTONI . CREAREN
TVR . QVID . COMMVNICATOS . POSTREMO . CVM . PLEBE . HONORES . NON . IMPER
SOLVM . SED . SACERDOTIORVM . QVOQVE . IAM . SI . NARREM . BELLA . A . QVIBVS
COEPERINT . MAIORES . NOSTRI . ET . QVO . PROCESSERIMVS . VEREOR . NE . NIMIO
INSOLENTIOR . ESSE . VIDEAR . ET . QVAESISSE . IACTATIONEM . GLORIAE . PRO
LATI . IMPERI . VLTRA . OCEANVM . SED . ILLOC . POTIVS . REVERTAR . CIVITAT

. . . . LLESI . SANE
NO . . . . DIVVS . AVG. . . . . ET . PATRVVS . TI
CAESAR . OMNEM . FLOREM . VBIQVE . COLONIARVM . AC . MVNICIPIORVM . BO
NORVM . SCILICET . VIRORVM . ET . LOCVPLETIVM . IN . HAC . CVRIA . ESSE . VOLVIT
QVID . ERGO . NON . ITALICVS . SENATOR . PROVINCIALI . POTIOR . EST . IAM
VOBIS . CVM . HANC . PARTEM . CENSVRAE . MEAE . ADPROBARE . COEPERO . QVID
DE . EA . RE . SENTIAM . REBVS . OSTENDAM . SED . NE . PROVINCIALES . QVIDEM
SI . MODO . ORNARE . CVRIAM . POTERINT . REICIENDOS . PVTO
ORNATISSIMA . ECCE . COLONIA . VALENTISSIMAQVE . VIENNENSIVM . QVAM
LONGO . IAM . TEMPORE . SENATORES . HVIC . CVRIAE . CONFERT . EX . QVA . COLO
NIA . INTER . PAVCOS . EQVESTRIS . ORDINIS . ORNAMENTVM . L . VESTINVM . FA
MILIARISSIME . DILIGO . ET . HODIEQVE . IN . REBVS . MEIS . DETINEO . CVIVS . LIBE
RI . FRVANTVR . QVAESO . PRIMO . SACERDOTIORVM . GRADV . POST . MODO . CVM
ANNIS . PROMOTVRI . DIGNITATIS . SVAE . INCREMENTA . VT . DIRVM . NOMEN . LA
TRONIS . TACEAM . ET . ODI . ILLVD . PALAESTRICVM . PRODIGIVM . QVOD . ANTE . IN . DO
MVM . CONSVLATVM . INTVLIT . QVAM . COLONIA . SVA . SOLIDVM . CIVITATIS . ROMA
NAE . BENEFICIVM . CONSECVTA . EST . IDEM . DE . FRATRE . EIVS . POSSVM . DICERE
MISERABILI . QVIDEM . INDIGNISSIMOQVE . HOC . CASV . VT . VOBIS . VTILIS
SENATOR . ESSE . NON . POSSIT
TEMPVS . EST . IAM . TI . CAESAR . GERMANICE . DETEGERE . TE . PATRIBVS . CONSCRIPTIS
QVO . TENDAT . ORATIO . TVA . IAM . ENIM . AD . EXTREMOS . FINES . GALLIAE . NAR
BONENSIS . VENISTI
TOT . ECCE . INSIGNES . IVVENES . QVOT . INTVEOR . NON . MAGIS . SVNT . PAENITENDI
SENATORES . QVAM . PAENITET . PERSICVM . NOBILISSIMVM . VIRVM . AMI
CVM . MEVM . INTER . IMAGINES . MAIORVM . SVORVM . ALLOBROGICI NO
MEN . LEGERE . QVOD . SI . HAEC . ITA . ESSE . CONSENTITIS . QVID . VLTRA . DESIDERA
TIS . QVAM . VT . VOB S . DIGITO . DEMONSTREM . SOLVM . IPSVM . VLTRA . FINES
PROVINCIAE . NARBONENSIS . IAM . VOBIS . SENATORES . MITTERE . QVANDO
EX . LVGVDVNO . HABERE . NOS . NOSTRI . ORDINIS . VIROS . NON . PAENITET
TIMIDE . QVIDEM . P . C . EGRESSVS . ADSVETOS . FAMILIARESQVE . VOBIS . PRO
VINCIARVM . TERMINOS . SVM . SED . DESTRICTE . IAM . COMATAE . GALLIAE
CAVSA . AGENDA . EST . IN . QVA . SI . QVIS . HOC . INTVETVR . QVOD . BELLO . PER . DE
CEM . ANNOS . EXERCVERVNT . DIVOM . IVLIVM . IDEM . OPPONAT . CENTVM
ANNORVM . IMMOBILEM . FIDEM . OBSEQVIVMQVE . MVLTIS . TREPIDIS . RE
BVS . NOSTRIS . PLVSQVAM . EXPERTVM . ILLI . PATRI . MEO . DRVSO . GERMANIAM
SVBIGENTI . TVTAM . QVIETE . SVA . SECVRAMQVE . A . TERGO . PACEM . PRAES
TITERVNT . ET . QVIDEM . CVM . AD . CENSVS . NOVO . TVM . OPERE . ET . IN . AD . SVE
TO . GALLIS . AD . BELLVM . AVOCATVS . ESSET . QVOD . OPVS . QVAM . AR
DVVM . SIT . NOBIS . NVNC . CVM . MAXIME . QVAMVIS . NIHIL . VLTRA . QVAM
VT . PVBLICE . NOTAE . SINT . FACVLTATES . NOSTRAE . EXQVIRATVR . NIMIS
MAGNO . EXPERIMENTO . COGNOSCIMVS

TABLE

DES NOMS DES PERSONNAGES DÉSIGNÉS DANS LE RECUEIL DES INSCRIPTIONS.

La table préliminaire qui suit n'est peut-être pas sans importance pour l'intelligence du recueil; elle permettra d'y trouver à l'instant l'inscription dont on voudra faire l'étude au moyen de signes et de numéros d'ordre d'une intelligence facile : ainsi la lettre S désigne la série, et le chiffre arabe qui la précède, le numéro d'ordre; la lettre M indique le Musée lapidaire du Palais des Arts; la lettre A signifie arcade. Les inscriptions en petites capitales sont celles qui se trouvent maintenant (31 août 1847) sous les arcades de l'antique monastère de St-Pierre. Une liste qui commence par des prénoms n'est pas toujours commode pour l'usage; j'ai placé le nom en tête, lorsqu'il s'agissait d'inscriptions importantes : alors le nom est répété deux fois. Quand le nom manque, l'inscription est classée d'après les premières lettres qui la commencent. C'est par le nom du personnage à qui le monument est dédié que le recueil est divisé en séries; il y a neuf séries.

Une première observation à faire au sujet de cette galerie, c'est la grande quantité des noms grecs [1] : Afrodisia, Agathemeris, Alcides, Alexander, Alexius, Anastasius, Aristodemus, Arethusa, Asclepias, Athenais, Charito, Cylle, Cyrilla, Demetrius, Epitectus, Erecthee, Euphrosina, Eutychianus, Filetheres, Helias, Heliodorus, Heraclida, Hermeros, Irenaeus, Meleager, Nicomedes, Onesimus, Parthenope, Polychro, Trophimus, Synticene, Zozimus, etc., etc. Ces noms sont en nombre si considérable, qu'il faut nécessairement placer une colonie de Grecs de l'Asie mineure parmi les éléments de la population de l'ancien Lyonnais : même observation pour les noms des martyrs de Lyon; beaucoup sont grecs. Afin qu'il n'y eût aucune méprise, plusieurs personnages ont fait accompagner leur nom de ces mots : *natione graeca* (Cylle, Martinia Demetria, Iulp., etc.) Les noms celtiques sont rares : Ibliomarus, Illiomarus, Vrogenes, Uxasonius; beaucoup, sans doute, ont été rendus méconnaissables par leur désinence latine. On rencontre dans ce recueil assez souvent le mot *Treviranus* pour qu'il y ait lieu de présumer qu'une colonie de *Trevirani* faisait aussi partie de la population primitive du Lyonnais : je ne puis qu'indiquer ces considérations.

Quelle a été la transition des noms anciens aux modernes? Y a-t-il aujourd'hui sur notre sol des familles qui puissent faire remonter leur origine jusqu'aux premiers siècles de l'existence de la ville de Lyon? on l'a présumé pour deux ou trois, mais sans la moindre probabilité. Quelque analogie entre un nom moderne et un nom ancien, n'est pas une preuve historique.

Presque tous les personnages dont va parler ce recueil ont vécu et sont morts sur le sol lyonnais; ce sont nos pères. Leurs noms sont conformes aux habitudes romaines; on les distingue ainsi : 1° le nom propre, celui de l'individu (*prænomen*), il est placé le premier; 2° le nom de la famille (*nomen*); 3° le nom indicatif de la branche de la famille (*cognomen*); 4° le nom indicatif d'un titre d'honneur, d'un lieu, etc. (*agnomen*).

1. — M. l'abbé Jolibois doit donner sur ce sujet à la Revue du Lyonnais une dissertation intéressante, dont il a bien voulu me lire un fragment.

A.

B.

C.

D.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

§ 4. *Mercure.*

9.

MERCVRI
O AVGVSTO L PE
REGRINIVS I
LIBERTVS POM
TINA RVLLINVS

§ 5. *Vesta et Vulcain.*

10.

AVGVSTAE AUG
DEAE D
VESTAE VOL

§ 6. *Minerve.*

11.

MINERVAE
L AEMILIVS
SVLLECTINVS
PRAEFECTVS
CLASSIS RA
VENNATIVM
DICAVIT

§ 7. *Apollon.*

12.

APOLLINI
SANCTO
IVLIVS SILVA
NVS MELANIO
PROC AVG
V S

13.

NVMMINB . AVGVST
DEO APOLLINI
C NONIVS EVPO
SIVS EX VOTO
MVRO . ET SCAN
DVLA . CINXIT

14.

APOLLINI
. . . SIANNO
ANNVA STIPE
. . . .

15.

APOLLINI AVG
SACR . . .
. . . .
. . . .

§ 8. *Diane.*

16.

. . . ANAE AVG . SACRVM
. . N HONOR . PAGI CONDAT.
C . GENTIVS OLILLVS
MAGISTER PAGI BIS
CVIVS DEDICATIONE . HONO
RATIS PRAESENTIB. DEDIT
. . . . . VLI — X II
L . D. D. P. COND

§ 9. *Mithra.*

17.

DEO INVICTO
MITHR
SECVNDINVS
DAT

18.

DEO INVICTO
AVR. SECVNDI
NIVS DONATVS
FRVMENTAR
C . ET COMMENT
V . S . L . M .

§ 10. *Sylvain.*

19.

DEO SILVANO
C AVG
TI. . . . CI. . . . YRE
TVSCI VI C
CARO RIVO
ARAM ET SIG
NVM INTER
DVOS . ARBO
RES CVM AE
DICVLA EX VO
TO POSVI T

20.

SILVANO
AVGVSTO
M. AEMILIVS
LAETVS
A. STVDIIS
AVGVSTI
DICAVIT

§ 11. *Les Génies.*

21.

GENIO. P. AELI. SERENI IIIIII VIR
— AVG. LVGVD
ET IVNONI. ORBIAE. HELLADIS
C. IVLIVS. RISPECIVS. AMICIS.
OPTIMIS. DE. S VO. FECIT

§ 12. *Dieux lares.*

22.

LARIBVS
SACRVM
P. F. ROMAN.

23.

AVGVS
LARIBVS
CVLTORES VRNE
FONTIS

§ 13. *Divinités des Augustes.*

24.

NVMINIBVS
AVGVSTORVM
L. FAENIVS RVFVS
ET L FAENIVS
APOLLINARIS
FILIVS

25.

NVMINIB.
AVG
MATRIS
AVGVSTIS
C NONIV

26.

NVMINIBVS
AVGVSTOR
TIBERIVS BELLIC.

27.

NVMINI
ET IOVI OPTIMO
MAXIMO
AVRELI OTICA
EX VOTO
V. S. L. M.

28.

NVMINIBVS
AVG . .
EX VOTO
SIGNIS
HYGI
CORNIF.

§ 14. *Déesses mères.*

29.

MATR. AVG. PH LEGN. MED

29 *bis.*

MATRIS
AVGVSTIS
C. TITIVS
SEDVLVS
EX. VOTO

30.

MATRIS AVG
L. DEXTRIVS
APOLLINARIS

30 *bis.*

MATRIS AVG
MASTONIA
BELLA
V. S. L. M.

31.

MATRIS AVG
IN HONOREM
DOMVSSAEDIORVM
EVTYCHES LIB
AEDEM CVM ARA
DAT

32.

SAPPIENA
LYCHNIS
MATRIS
V . S . L . M .

33.

PRO SALVTE DOM
N IMP L SEPT SEVE
AVG TOTIVSQ DOM
. . IVS AVFANIS MA
RONIS ET MATRIBV. .
PANNONIORVM ET
DELMATARVM
OMPEIANV
. . . GIMIS
CO EXCVLTO CVM
BITIONE ET TABVL
V. S.

34.

MATRIS AV
EBVRNICI
L . IVL . SAMM
D

§ 15. *La Fortune.*

35.

FORTVNAE
EX . VOTO
L . TERENTIVS
SABINVS

36.

DEAE FORTVNAE
RESPECTIVS
HILARIANVS
SPECVL COMM .
AEDEM DEDICAVIT
IDIBVS FEBRAR
SABINIANO
ET SELEVCO
COS

§ 16. *Le bon Esprit et la Fortune de retour.*

37.

BONAE MENTI AC R. .
DVCI FORTVNAE RED
HIBITA . ET . SVSCEPTA
PROVINCIA
T. FLAVIVS . SECVNDVS . PHILIPP
ANVS . VC . LEG . AVGGG PROV. LVG
LEG. LEGG. I. M. ET XIIII GEM ALLECT
INTER . PRAETORIOS . TRIBVNICI
OS QVAESTORIOS . TRIB . MILITVM
LEG. VII. GEM. CVM. IVLIA NEPONT
IA . C . F . SVA ET FL. VICTORINO PHI
LIPPIANO C. I . TRIB . MIL . LEG . V MA
CED. ET. FL. ARISTO.VLPIANO C. P. LEC
TO IN. . . . PATRICIAS. FAMILIAS
ARAM, CONSTITVIT, AC
DEDICAVIT

§ 17. *Les Nymphes.*

38.

AVG
SACRAR NYMPHAR
SYLVARIVS FIRMISS

§ 18. *Les Saisons.*

39.

FLORIDO . VERI
FLAVÆ . MESSI .
MVSTVLENTO . AVTVMNO .

§ 19. *Dieux inconnus.*

40.

PROXS
VMIS
TERTV

41.

ARA . SV
QVEM

42.

. . . . LIQ. .
Q . EIVSD . CO .
CIVES. . . .
VELIOCAN
V S L M

43.

IAN
NARI . C

§ 20. *Tous les Dieux.*

44.

DIS
CVNCTIS

§ 21. TAVROBOLES — CYBELE

45.

TAVROBLIO . MATRIS . D . M . I . D
QVOD . FACTVM . EST . EX . IMPERIO . MATRIS . D
DEVM
PRO SALVTE . IMPERATORIS . CAES T . AELI
HADRIANI . ANTONINI . AVG . PII P . P
LIBERORVM . QVE EIVS
ET . STATVS . COLONIAE . LVGVDVN
L . AEMILIVS . CARPVS IIIIII VIR . AVG . ITEM .
DENDROPHORVS

VIRES . EXCEPIT . ET . AVATICANO . TRANS
TVLIT . ARA . ET . BVCRANIVM
SVO . INPENDIO CONSACRAVIT
SA CERDOTE
Q. SAMMIO . SECVNDO . AB XV . VIRIS
OCCABO . ET . CORONA . EXORNATO
CVI SANCTISSIMVS . ORDO LVGVDVNENS
PERPETVITATEM. SACERDOTI DECREVIT
APP . ANNIO . ATILIO . BRADVA . T . CLOD . VIBIO
VARO COS.

L . D . D . D .

CVIVS MESONYCTIVM
FACTVM EST V ID DEC

46.

. . . .
. . . . DOMVSQ E DIVI
NAE . COLON COPIAE CLAVD AVG LVG
AVROBOLIVM F. . IT Q. AQVIVS ANTONIA
NVS PONT PERPETVVS
. . . .
EX VATICINATIONE PVSONI ARCH.
GALLI INCHOATVM XII KAL . MAI CONSVM
MATVM VIIII MAI LEGGIO MARVLLO
C N PAPIRIO AELIANO COS . PRAEVNTE ÆLIO
. . . . RDOTE TIBICINE ALBIO
VERINO

47.

. . . .
. . . .
NVMINIB . . AVG TOTIVSQVE
DOMVS DIVINAE ET SITV C C C
AVG . LVGVD
TAVRIBOLIVM FECE
RVNT DENDROPHORI
LVGVDVNI CONSISTENTES
XV KAL IVLIAS
MARCO SVRA SEPTIMIANO
COS EX VATICINATIONE
PVSONI IVLIANI ARCHI
GALLI SACERDOTE
AELIO . CASTRENSE
TIBICINE FL RESTITVTO
HONORI OMNIVM
CL SILVANVS PERPETVVS
QVINQVENNALIS INPEN
DIVM HVIVS ARAE REMIS†
L D D D

48.

PRO SALVTE IMP L SEP
TIMI SEVERI PERTINA
CIS AVG. . . . . . .
. . . .
DOMVSQ DIVINAE ET STA
TV CCC AVG LVG TAVROBO
LIVM FECERVNT AVFVSTIA
ALEXANDRIA ET SERGIA
PARTHENOPE EX VOTO
PRAEEVNTE AELIO CASTREN
SE SACERDOTE TIBICINE FL
RESTITVTO INCHOATVM EST
SACRVM VII IDVS MAI CON
SVMMATVM V ID EASDEM
M P L SEPTIMIO SEVERO PERTINAC AVG
II COS

49.

. . . . . IMP . L . SEPTIMI
. . . . I PERTINACIS . AVG .
ET . M . AVRELI . ANTONINI . CAES
IMP . DESTINATI . ET
IVLIAE . AVG . MATRIS . CASTROR
TOTIVSQVE . DOMVS DIVINAE
EORVM . ET STATV . C . C C . AVG . LVG
. . AVROBOLIVM . FECERVNT
SEPTICIA VALERIANA ET
OPTATIA SFORA EX VOTO
PRAEEVNTE AELIO ANTHO SA
CERDOTE SACERDOTIA AEMI
LIA SECVNDILLA . TIBICINE . FL
RESTITVTO APPARATORI VIRE
IO . HERMETIONE
INCHOATVM EST SACRVM. IIII
NONAS MAIAS CONSVMMA
TVM NONIS . EISDEM
T SEXTIO LATERANO L CVSPIO
RVFINO . COS
L D D D

50.

TAVROBOLIVM
MATRIS . DEVM . AVG
BILLIA . T . FIL . VENERIA

L D D D

IIme SERIE — SEVIRS

1.

D. M.

ET QVIETI PER
TVAE . C. RVSON
SECVNDI . IIIIIVIR
C. C. C. AVG. LVG. ITE
SAGARIO. C. RVSON
MYRON IIIIIVIR . A
LVG. HONORATVS . I
CENTONARIVS . HO
RATVS . ET . SAGARIV
PORATVS COLLIBE
BONORVM . EXEMP
ERGAME . HERES . EX . I
SV EIVS . SOLVS . POS
ET
SVB ASCIA DE
CAVI

2.

M

TERNAE
NIANI
OMAE
. AVG
G . LVG
I . FECIT . ET
STOCLAE
CARISS
TERIS . . Q
A DEDIC
. . . .

3.

SEXT ATTI IAN(
CCC AVG LVGA)
D PAVLIAE ANIC
IVGI . EIVS VIV
SVERVNT ET SV

4.

D. M.

SEX . IVL . SEX . FIL
PALATIN . HELI
TITVS CASSIVS
MYSTICVS SOCER
IIIIII VIR AVG
LVG . ET . VIENNÆ
GENERO
SIBI REVEREN
TISSIMO . ET
CALLISTVS LIB
IIIIII VIR AVG . LVG
PATRONO OPTIM . ET
INDVLGENTISSIMO.

5.

D. M.

Q CAPITONI PROBATI
SENIORIS DOMO ROM
IIIIII VIR AVG LVGVDVN
ET PVTEOLIS
NAVICLARIO MARINO
NEREVS ET PALAEMON
LIBERTI PATRONO
QVOD SIBI VIVVS INSTI
TVIT POSTERISQVE SVIS
ET SVB ASCIA DEDICAV

6.

C . SALVI . MERCVRI
IIIIII . VIRI . AVG . LVGVD
IN SVO . SIBI . POSITVS
LIBERI . SVPERSTITES . P. C

7.

VENDAE. LIB. SACER . IIIIII VIR AVG . LV.

(M)NI . SACRI . LIB) LYTIMI)IR AVGVST)IBENDVM . C ARIS ET . QVIETVS LIB.	D M ANTONIAE . SACRI LIBERTAE TYCHENIS M. ANTONIVS SACER IIIIII VIR AVG. CONIVGI. ET ANIMAE OPTIM ET SIBI. CARISSIM	D M M . ANTONI SACRI IIIIII VIRI AVG .

HOC MONIMENTVM . SVB . ASCIA . DE

8.

DIS . MANIB
L LVCRETI
CAMPANI
IIIIII VIRI
AVG . LVG
EVSEBES LIB

9.

T CLAVDI AMANDI
IIIIII VIR AVG LVGVD
PATRONO
SANCTISSIMO
CLAVDI
PEREGRINVS ET
PRIMIGENIVS
LIBERTI ET HEREDES
P C

10.

D M
Q. IGNI SILVINI
IIIIII VIRI AVG.
LVG. IGNIA HELPIS
COLLIB . OPTIMO.

11.

ET MEMORIAE AETERNAE
CVLATTI MELEAGRI IIIIII VIR. AVG
C. C. C. AVG. LVG. PATRONO EIVSDEM
CORPOR . ITEM PATRONO OMNIVM
CORPOR. LVG. LICITE COEVNTIVM
MEMMIA CASSIANA CONIVNX
SARCOFAGO CONDIDIT ET S. A. D.

12.

D M
ET SECVRITATI AETERNAE
IVLIA MARCIA CONIVNX
M CAESONI VIRO QVONDAM
SIBI CARISSIMO IIIIII VIRO
AVG C C C AVG LVGVDVNI
VIVA IN SVO POSVIT
ET SVB ASCIA DEDICAVIT

13.

P SEXTIVS FLORVS
IIIIII VIR AVG

14.

D M
ET MEMORIAE AETERNAE
Q VIREI LAVRENTINI
IIIIII VIRI AVG C C C AVG
LVGVDVNI HOMINIS
INCOMPARABILIS ET
VIREIAE ATHENAIDI
CONIVGI EIVS MEMORIAM
QVAM LAVRENTINVS
CONIVGI CARISSIMAE
FECERAT VIREIVS
ATHENAGORAS FILIVS
EORVM EVNDEM
LAVRENTINVM CVM
CONIVGE COLLOCAVIT
ET SVB ASCIA DEDICA
VIT

15.

D M

Q CONNIO
SAVRIAE IIIIII VIR
AVG Q CONNIVS
RHODOCHVS
IIIIII VIR AVG
PATRI PIISSIMO
Q CONNIVS
APER AVO .

16.

. . . . . . LIANO
. . . . . ATORI
VSTORVM
INO
IIIIII VIR

17.

D M

ET . MEMORIAE . AETERNAE
M . PRIMI . SECVNDIANI IIIIII VIR AVG
— . . C . C . C . AVG . LVG . CVRATOR . EIVSD COR
POR . NAVTAE RHODANIC . ARARE . NA
VIGANT . CORPORAT . INTER . FABROS
TIGN . LVG . CONSIST . NEGOT . MVRIAR
M . PRIMIVS . AVGVSTVS . FIL . ET . HERES . PATRI
KARISSIM . PONEND . CVR . ET . SVB ASC . DED

18.

D M

C DONATI QVARTI
C . DONAT . QVINTI . LIBERT
IIIIII VIRI AVGVSTALIS
. . . . RE VE

19.

. . . . ND IIIIII	. . . . RIA
AVG C C C	. . . . CCN
C AG CVR	 CC
D C C	
D P R	
D CORP	
AVG CONS	
NIB . HONO	. . . MIMI
V DEOSIVS	SECVND R
PATEVSI	
CIPRIVS	. . . IVGI
DIANVS	. . MALI
INCOMP	TOVN
NOD SIBI VI	
OS VITIVS	
D CVR ET S	TRIVI
. . . .	NIN

20.

L . GAVIVS . FRONTO IIIIII
BENIGNAE VXOR LICA

21.

D ET QVIETI AETERNAE M
. . . . TOVTI INCITATI IIIIIIVIR
AVG . LVG . ET NAVT . ARAR . ITEM
CENTONARIO LVG CONSIS
TENT . HONORATO NEGOTIA
TORI FRVMENTARIO
FOVTIVS MARCELLVS LIB
PATRONO PIISSIMO SIBI VI
POSVIT ET SVB ASCIA DEDICAV
. . O FELIX ET HILARIS VIVAS QVI
. . . . . ERIS ET MANIBVS MEIS BE
NE OPTAVERIS.

22.

D M

ET MEMORIAE AETERNAE
C VROGENII IIIIII VIRI AVG
VROGENIA CONIVGI
INCOMPARABILI QVAE
VIXIT ANN XV MENS IV
DIEB V PONENDVM
CVRAVIT ET SVB ASCIA
DEDICAVIT .

23.

D M
TIB CLADI
PEREGRINI
IIIIII VIRI
AVG . LVGVD
CLADIA
IA HERES
PONENDVM
CVRAVIT

PRETRES

23 *bis*.

D M
M. OPPI . PLACIDI
HAR . PRIM . DE . LX
CVI . LOCVM . SEPVLTVR
ORD . SANCTISSIM . LVG
DEDIT

24.

. . . .
AEDILI
SVMMIS
APVD SVOS FVNCTO
SACERDOTI AD TEMPLVM
ROM ET AVG AD CON
FLVENT ARARIS ET RHO
DANI

25.

C . CATVL
DECIMI .
TVTI CATVLLIN
TRICASSIN . OM
HONORIB . AP..
OS . FVNCT . SAC. .
AD . TEMPL . ROM .
AVGG . . III PROV . G.
T. R.

26.

C . SERVILIO
M TIANO
ARVERNO
C . SERVILII
DOMITI FILIO
SACERDOTI AD
TEMPLVM . ROMAE
ET AVGVSTORVM
TRES PROVINCIAE
GALLIAE.

27.

)ORI . LICINI(
(GINTI ANNO)
)S SACERD(
(. RERE P)
)VINCIAE (
(TORI . LEMO)

28.

SEX . VENCIO
IVVENTIANO .
FLAMINI . DIVI . AVG .
ITEM . FLAMINI . ET . CVRA
TORI . MVNERIS . GLADI
ATORII . VILLIANI . ADLEC
TO . IN . CVRIAM . LVGV
NENSIVM . NOMINE
INCOLATVS . A . SPLEN
DIDISSIMO . ORDINE .
EORVM .
ORDO . VOCONTIOR .
EX . CONSENSV . ET . POS
TVLATIONE . POPVLI .
OB . PRAECIPVAM .
EIVS . IN EDENDIS .
SPECTACVLIS . LI
BERALITATEM .

29.

PAT . . . EPRAE . . . CIV
COLONIAE ACTORI PVBLIC SAC
II VIRO AIVRE DICVNDO AD
FLAMINI AVGVSTALI CVI T
DIVVS AVREL ANTONINVS CRESS
CENTENARIAM PROCVRATIO
PROV HADRYMETINAE DEDIT SEN
SACERDOTI AD ARAM CAES N M

30.

Q. . . . INI
LICINI TAVRICI FIL
QVI SACERDOTIVM
APVD ARAM DVO ET. .

III[me] SERIE – DIGNITAIRES ET FONCTIONNAIRES

1.

MEMORIAE
M . AVRELI CAE
CILIANI PRAE
POSITI VECTIG
ALIVM POSVIT
EPITECTVS ALVMNVS

2.

ET . MEMORIAE . AET
NAE CELERINI . FIDE
CIVIS BATAVI MILL
XXX . EXACTI . PROC . P . L
VI VIXIT ANN XXXXI.
RIENS . RELIQVIT . SVPER
TES LIBEROS ERE . CE.
RINIVS . AVGEND
VIR . A . MILL . FRATRI
SSIMO . ET . MATVR
A PIA . CONIVGI . CA
RISSIMO . FACIEN
DVM CVRARVNT
ET SVB ASCIA DEDICAV
RVNT

3.

L . MARIO . L . F . QVIR . PERPETVO
PONTIFICI
PROCVRATORI . PROVINCIARVM
LVGVDVNENSIS . ET . AQVITANICAE
PROCVRATORI STATIONIS HEREDITAT
PROCVRATORI . XX HEREDITATIVM
PROCVRATORI PATRIMONI
PROCVRATORI MONETAE
PROMAGISTRO HEREDITATIVM
Q . MARCIVS . DONATIANVS . EQVES
CORNICVLARIVS EIVS

4.

TIB . ANTISTIO . FAVS
TI . FIL . QVIRINA MARCI
ANO . DOMO CIRCINA
PRAEF . COH II HISPANIAE
TRIB . LEG . XV . APPOLLINARIS
PIAE . FIDELIS . PRAEFECTO . A
LAE . SVLPICIAE . C . R . SECVN
DVM . MANDATA . IMPP DO
MINOR . NN AVGC . INTE
GERRIM . ABSTINENTISSIM
QVE . PROCVR . TRES PROVINC
GALLIAE PRIMO . VNQVAM
EQ . R . A . CENSIBVS . ACCIPI
ENDIS . AD ARAM . CAESA
RVM . STATVAM . EQVESTREM
PONENDAM . CENSVE
RVNT.

5.

EX . LIGVRIVS . SEX FIL
GALERIA . MARINVS
SVMMVS . CVRATOR . C . R
PROVINC LVG . Q . II VIRALIB
ORNAMENTIS . SVFFRAG
SANCT . ORDINIS . HONO
RATVS II VIR . DESIGNATVS
EX POSTVL . POPVLI . OB -IONO
REM PERPETVI . PONTIF . DAT
CVIVS . DONI . DEDICATIONE DE
CVRIONIB . -XV . ORDINI . EQVES
TRI . IIIIII VIRIS AVG . NEGOTIATO
RIB . VINARIS . -XIII . ET . OMNIB . COR
PORIB . LVG . LICITE . COEVNTIBVS -XII
ITEM . LVDOS . CIRCENSES . DEDIT . L. D . D . D

6.

PATI E PRAEF CIV
COLONIAE . ACTORI PVBLIC SAC
II VIRO . AB . AERARIO . ITEM
II VIRO . A IVRE . DICVNDO AD
FLAMINI AVGVSTALI CVI F
DIVVS . AVREL . ANTONINVS
CENTENARIAM PROCVRATION CRES
PROV . HADRYMETINAE DEDIT SEN
SACERDOTI . AD ARAM CAES . N M
. . . .
. . . .

7.

TIB . POMPEIO
POMPEI . IVSTI . FIL
PRISCO . CADVR
CO OMNIBVS . HO
NORIB APVD SVOS
FVNCT . TRIB . LEG . V
MACEDONICAE
IVDICI . ARCAE
GALLIARVM III
PROVINC . GALLIAE

8.

L . CASSIC
MELIOR
SVESSIONI
OMNIBVS HO
NORIB . APVD S
OS FVNCTO IN
QVISITORI GAL
III PROV GALLIAE

9.

NOBILIS TIB.
CAESARIS AVG.
SER. AEQ. MONET.
HIC AD.QVIESCIT
IVLIA ADEPTA CONIVNX
ET PERPETVA FILIA D. S. D.

10.

L. AVRELIO L. FIL. .
QVIR. GALLO CO . .
PRAEF. AER. SAT. PRAEF.
FRVM . DANDI PROCO . . .
PROVINC. NARBONENS.
LEGATO AVG. LEG ON. III
GALLIC. CVRATORI VIAR.
CLODIAE ANNIAE CASSIAE.
. . . MINIAE ET NOVAE TRAI.
LEGATO PROVINC. AFRICAE
. . TR. PL. QVAEST. PROVINC .

11.

D ET M

MEMORIAE AETER
NAE
POMPEIO FELICI EX
ACTA PROCVRATORIS
QVI VIXIT ANN. LX
IVLIA VIVENTIA CON
IVX QVAE CVM EO VIX
ANN . X . SINE VLA ANI
MI LAESIONE PONEN
DVM CVR. ET SVB A. D. D.

12.

TI. CLAVD. TI. FIL. PAL. QVARTIN.
TRIB. MIL. LEG. III. CYRENAEIC.
AD LECTO AB DIVO TRAIAN. PARTHIC.
IN SPLENDIDISSIMO ORDIN. QVI PAN
NONIAE LEG. PRAETOR LEG. PROPR.
PROVINC. ASIAE LEG. DIVI TRAIAN.
. . .LIMI. C. . . TRAIANI HADRIANI...
LEG. PROVINC. HISPAN. CITERIORIS
IVSSV HADRIANI AVG. CAES. . . .
GEMICA ET HADRIANIA. . . . . .
. . . .

13.

. . . .
. . . . . L. . T. . . . . . FIL. Q.
TITIANO
. . . OC. AVG. PROVINCIAR.
... G. ET AQVITANICAE PROC.
. . . TRIMONI PROC. POC.
. . . . LAT. . . T. PROC. PRO
. . . .

14.

C. FVRIO SABINIO AQVILAE
TEMESITHEO PROC. PROV. LVGVD. ET
AQVIT. PROC. PROV. ASIAE IBI VICE XX.
ET XXXX ITEMQ. VICE PROCOS. PROC.
PROV. BITHYNIAE PONTI PAPHLAGON.
TAM PATRIMONI QVAM RAT. PRIVATAR.
. BI VICE PROC. XXXX. ITEM VICE PROC.
PATRIMON. PROV. BELGIC. ET DVARVM
GERMANIAR. IBI VICE PRAESID. PROV.
GERMAN. INFERIOR. PROC. PROV. SY
RIAE PALAESTINAE IBI EXACTORI RELI
QVORVM ANNON. SACRAE EXPEDITIO
NIS PROC. IN VRBE MAGISTRO XX
IBI LOGISTAE THYMELAE PROC. PROV.
ARABIAE IBI VICE PRAESID. BIS PROC.
RATION. PRIVAT. PER BELGIC. ET DVAS
GERM. PRAEF. COH. F. GALLIC. IN HISPAN.

C. ATILIVS MARVLLVS ARVERN.
ET G. SACCONIVS ADNATVS ME
DIOMATR. PATRONO OPTIMO.

15.

I. TAVRICIo
LORENTI TAVR
AVRICIANI FIL
VENETO
ALLECTOARI GA
ATRON. NAVT
RARICORVM
LIGERICORVM ITE
ARECARRORVM
ONDERATIVM
II. PROVINC. GALLI

16.

ATTIO ALCIMO
V. E. PROC. FERRAR
ARVM
COGITATINIVS I . . .
VENIS B. F. LEG. LE . . .
. . . .
. . . .

17.

D M

RVSP ATROPHILI
RVSON . SENATOR
COLLIBERTO DE SE
BENE MERENTI
DE SVO POSVIT ET
S A D

18.

C. AVCIVS. C. FIL. GAL. MACRINVS
OMNIBVS HONORIB. IN COLONIA
FVNCTVS. ADIECTVS. ROMAE. IN
. . . .

19.

M. MARIO. FLOREN
TINO. PATRI. SENATO
RIS. M. TRITI. FLOREN
TIS . FILIO . FRATRI

20.

AVRICO Q LICIN
IS HONORIBVS FVI
RIB PROVINCIS GA
IO LICIN SAVI

21.

(Première partie.)

C IVL C F QVIR
CELSO MAXIMIANO
ADLECTO ANNORVM QVATTVOR
IN AMPLISSIMVM ORDINEM
AB IMP T AELIO HADRIANO
ANTONINO AVG PIO P P

(Seconde partie.)

C IVL C FIL QVIR CELSO
A LIBELLIS ET CENSIBVS
PROC PROVINCIARVM LVG ET AQVITANIC
PROC PATRIMONI PROC XX HEREDITAT ROMA
PROC NEASPOLEOS ET MAVSOLEI ALEXANDRIAE PROC
XX HEREDITAT PER PROVINCIAS NARBONENS
ET AQVITANICAM DILECTATORI PER AQVITANIC
XI POPVLOS CVRATORI VIAE LIGNARIAE TRIVMPHA
APPIANVS AVG LIB TABVL RATION FERRAR

IVme SERIE — MILITAIRES

1.

D. M.

P . OCTAVIO . PRIM
MIL . COH. XIII
VRB .
QVI VIXIT . AN . XLII .
MILIT . AN . XXI
HER . BEN . MER .

2.

D M

SEX COSSVTIO
SEX FIL QVIR IN
PRIMO EMERITO
EX COH XIII VRB
T SILIVS HOSPES
SIGNIFER COH
EIVSD AMICO
POSVIT

3.

D. M.

L. METTI . FIRMI .
EMER . . . LEG
XXX . V . V
L . METTIVS
HILARVS . FRAT
CARISSIMO.

4.

MEMORIAE . AETERNAE . EXOMNI
PATERNIANI . QVONDAM CENTVRI
ONIS LEGIONARI IDEMQ . MEMORI
AE DVLCISSIMAE QVONDAM . PA
TERNIAE PATERNIANE FILIAE EIVS
TERTINIA VICTORINA
MATER . INFELICISSIMA MARITO
ET FILIAE
ET PATERNIA VICTORINA
PATRI . ET . SORORI
PONENDVM . CVRAVIT . ET . SVB
ASCIA DEDICAVERVNT
XAIPEBENAΓI ΥΓΙΑΙΝΕΒΕΝΑΓΙ
XAIPEEΥΨΥXI ΥΓΙΑΙΝΕΕΥΨΥXI

5.

D M

AEMILI . VENVSTI MIL
LEG . XXX . V . P . F . INTERFE
CTI . AEMILI . GAIVS ET
VENVSTA . FIL . ET . AEMI
LIA AFRODISIA LI
BERTA . MATER . EOR
VM . INFELICISSIM
PONENDVM . CVRAVE
ET SIBI VIVI . FECER . ET SVB
ASCIA DEDIVER . ADI
TVS . LIBER . EXCEPTVS . EST
LIBRARIVS . EIVSD . LEG .

6.

)O . LIBERAL(
(XX. V . V. LI)
). STIP . XXV(
(. XLIIII . M)
). VIIII AVI(

7.

D M

ET MEMORIAE AETE
RNAE L SABINI AMA
NDI VETER LEG I MINE
RVE IANNARINIA
VERINA CONIVNX
ET SABIN VICTOR
LIVS HEREDES
ET S. A. D. D

8.

D. M.

ET . MEMORIAE
TITI . IVLI . VIRILIS . VET
COR . XIII VRBANA
MISI . HONESTA . MISS
TITVS . IVLIVS
VERINVS . PATRI
CARISSIMO . ET . PI
ENTISSIM . ET . TITIA
HILARA . P . C . ET . SVB
ASC . DEDICAVERVNT

9.

D M

C . IVL PLACIDINO
VET . LEG . XXII P . P . F
MISSVS HON MISS
IVL . PRIMITIVS . ET
IVL DIGNA LIBER
ET . HEREDES PO
NENDVM CVRAVE
RVNT PATRONO
OPTIMO ET PIEN
TISSIM . ET . SVB . ASC
DEDICAVERVNT

10.

D. M.

ET MEMORIAE AE
TERNAE VROGENO
NERTI VET. LEG.
XXII P. F. ACCEPTIA
ACCEPTA CONIVGI
CARISSIMO ET SIBI
VIVA P. C. ET SVB ASC
DEDICAVIT

11.

ET MEMORIAE AETERNAE
SOLEMNIO FIDO MILIT LEG. I
MINERVIAE IMMAGINIFERO
D MATVRINIA VICTORINA CON M
IVGI CARISSIMO PONENDVM
CVRAVIT ET SVB ASCIA DE
DICAVIT.

12.

⅃ MEMORIAE
AETERNAE
RVSTICINI
ERENNI VET.
LEG. XXXVI. C. QVI
VIXIT ANNI LXXXX.
PATRI PIENTISSI
P
RVSTICINIA VR... PONEN
DVM CVRAVIT ET
ESTIVIA VRSA CON
IVX QVAE CVM EO
VIXIT ANNIS XXXXII. SI
NE VLLA MACVLA
SVB ASCIA DEDICAVERVNT

13.

D. M.
ET MEMORIAE AETERNAE
TITI VETTI DECIMINI VETE
RANI LEG VIII IMMVNI
CONSVLARIS HOMINIS
OPTIMI ET VERECVNDISSIM
ET PROBISSIMI
MERCVRIALIA CASATA
CONIVGI KARISSIMO CVM
QVO VIXIT ANNIS XXIII DIEB
XXV. ET DECIMINA FILIA
VIVAE PONENDVM CVRA
VERVNT ET SVB ASCIA DE
DICAVERVNT.

14.

D. M.
IOVINO VALE
RIONI VET. EX LEG
I. M. IVLIA MA
TERNA CONIVG
INCOMPARA
BILI MEMORIAM
POSVIT E MEDIO
CRITATE SVA ET SVB
ASCIA DEDICAVIT

15.

. . . .
AETERNAE
SALVIO MEMORI
VET. LEG. I. M. EX OPTI
ONE ET ISATIAE
CONIVGI EIVS ALV
DISAS VET LEG. I. M
GENERO ET FILIAE
PIENTISSIMAE
POSVIT

16.

ET QVIETI AETERNAE M
AVLINI ANTIINI VET
LEG. XXXV PVDIC. TITIAE
D PRIVATAE CONIVGI EIVS M
VIVI SIBI ET POSTERISQVE
SVIS PONENDVM CVRAVER
ET SVB ASCIA DEDICAVER

17.

D. M.
ET MEMORIAE
AETERNAE C. ANNI
FLAVIANI VET. EX LEG. XXX
ANNIVS RESPECTVS ET IVLIA
RESTITVTA FILIVS ET CONIVX QVAE
VI. . . . .

18.

D. M.
ET MEMORIAE AETERNAE
AVFIDI MILITARIS QVI VIXS
ANN XXII CVIVS SVPREMA
TALIA FVERVNT HIC IENS
IN CVRAM PER AMNEM ARAR
SVBITO CASV ABREPTVS HVNC
TVMVLVM POSVIT L IGNIVS
CHARITO SORORIVS EIVS ET
CLAVDIANVS DVLCICIVS SOROR
SIBI POSTERISQVE ET SVB
ASCIA DEDICAVIT.

19.

L ATELLIVS STELLATINA
MILES COH III....

20.

ET MEMORIAE ALBANI
POTENTIS VET LEG XXII
P F FLORENTINA LVPVLA
CONIVGI ET ALBANIVS
PERTINAX PATRI P C ET
SVB ASCIA DEDICAVIT

21.

ET MEMORIAE AETERNAE
ATTONI CONSTANTIS VET
LEG XXII PREMISSVS HONESTA
MISSIONE CASTRIS INTER
CETEROS CONVETERANOS SVOS
REVOCATVS QVIQVE BELLO OBIIT
ATTIA FLORENTINA CONIVGI
CARISSIMO ET SIBI VIVA
ET SVB ASCIA DEDICAVIT

22.

M . CVRVELIVS
M . FIL . ANIENS
ROBVSTVS . MIL
COHORT . FLAVIAE
VRBAN . Ɔ HERENNI
TESTAMENTO
SIBI . FIERI . IVSSIT
H P C

23.

D M
ET MEMORIAE AETERNAE
CORNELIO VICTORI VET LEG
XXI CORNELIA PAVLINA CONIVGI

24.

D M
C . TALLONI PERV
NGI VETERANI LE
VIII . AVG . MISS HON
ESTA MISSIONAE ET
PACATAE CONIVGI
VIVI SIBI POSVER
VNT ET VRSAE FILI
AE EORVM DVLC
ISSIMAE QVE VIXIT AN
NIS XXIV. M. II D. X
ET SVB ASCIA
DEDICAVERVNT

25.

D M
ET MEMORIAE
AETERNAE
PLACIDI PERVINCI
ET LEG XXII ET
TIBVRIAE ABBVLA
PERVINCIA PLACID
NA FILIA PARENTIBVS
CARISSIMIS PONENDVM
CVRAVIT ET SVB ASC. DED
CAVIT

26.

D M
M. IIII HEIVINI
VETERANI LEG VI
VS CIR HERED EX
I. F. C.

27.

D M
M AQVINI VERINI
OPLIONIS KARCE
RIS EX COHORT XIII
VRBAN BONONI
VS GORDVS MEDI
CVS CASTRENSIS
ET MACCIVS MODES
TVS ET IVLIVS MATER
NVS MILITES HER ET
FACIEND CVR

28.

D
. . . VREL . MA
S . MIL . LEG . .
COS STIP XXII
PROV THRA
ENSIS QVI C
IONI SEME
VREL BITVS S
F C ET
. . . . . .

29.

XI CLAVD
XIII GEMIN
III CYTMIC
. . TAT PRIOR
ET FLORVS

Vme SERIE — ARTS ET METIERS

1.

Æ MEMORI
ÆTERNAE
POTITIO
ROMVLO
QVI VI. ANN. XXXV
DEFVNCT
ARTIS ARG
EXCLVSSOR
MARTINIA.
LEA CONIV. KA
RISSI. ET SIBI
P. C. E. S. D. I

2.

D. M.

ET. MEMORIAE ETERNE IVL
I. ALEXSADRI NATIONE AFRI. CIVI
CARTHAGINESI OMINI. OPTIMO. OPIF
ICI ARTIS. VITRIAE QVI VIX ANNOS LXXV
MENSEN. V. DIES. XIII. SENE VLLA
LESIONE ANIMI. CVM COIVGE
SVA VIRGINIA. CVM QVA VIX
SIT ANNIS XXXXVIII. EX. QUA
CREAVIT FILIO. III. ET. FILIAM
EX QVIBVS. HIS. OMNIBVS NE
POTES. VIDIT. E EOS SVPEST
ITES. SIBI. RELIQVIT HVNC
TVMVLVM PONENDVM C
RAVERVNT NVMONIA BE
LLIA VXSOR. ET. IVLIVS AL
EXSIVS FILIVS ET. IVLIVS F
ELIX. FILIVS. ET IVLIVS GAL
LONIVS. FILIVS ET NVM
NIA BELLIOSA FILIA IT
NEPOTES EIVS IVLIVS SA
VS IVLIVS. FELIX. IVLIV
SANDER IVLIVS GALON
VS. LEONTIVS. IVLIVS GA
IVLIVS. FONTVS P. C. ER. ET. S. A.
DEDICAVERVNT.

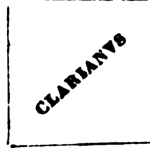
3.

L D
DEC
N R

C . IVLIVS SABINIANVS
NAVTA RHOD
IN HONOREM.
NAVTARVM RHODANI COR
DAT.

DEDICATIONE
DONI HVIVS
OMNIBVS
NAVIGANTIBVS XIII
DEDIT.

4.



CLARIA NVMADA

5.
(Face à gauche.)
L. HELVIO. L. FILIO
VOLTIN FRVGI
CVRATORI . NAV
TARVM . BIS . II. VIR
VIENNEN
SIVM PATRONO . RHODANICORVM
ET ARARICOR O D T. ARAR
HOD
(Face à droite.)
L HELVIO L FILIO
VOLTIN. FRVGI
CVRATORI NAV
TARM BISIIVR
VIENNENSIVM
PATRONO RHO
DANICE I ARAR

6.
D M
ET MEMORIAE AETERN
VITALINI . FELICIS . VET . LEG
M . HOMINI SAPIENTISSIM
ET . FIDELISSIMO . NEGOTIA
RI . LVGDVNENSI . ARTIS . C
TARIAE QVI VIXIT . ANNIS
VIIII . M . V . D . X NATVS EST D
MARTIS . DIE MARTIS . PROF
TVS . DIE . MARTIS MISSIONE
PERCEPIT . DIE MARTIS DEL
ICTVS EST FACIENDVM . C
VITALIN . FELICISSIMVS . FI
LIVS . ET . IVLIA . NICE . CON
VNX . ET SVB . ASCIA DEDI
CAVERVNT

7.
Q . IVLIO . SEVERINO
SEQVANO . OMNIB
HONORIBVS . IN
TER . SVOS . FVNCTO
PATRONO . SPLENDI
DISSIMI . CORPORIS
N . RHODANI COR . ET
ARAR. CVI. OB. INNOC
MORVM . ORDO . CIVI
TATIS. SVAE. BIS. STATVAS
DECREVIT. INQVISITO
RI. GALLIARVM. TRES
PROVINCIAE. GALL

8.
METILIA DONATA. MEDIC
DE. SVA. PECVNIA. DEDIT
L. D. D. D

9.
C . APRONIO
APRONI
BLANDI. FIL
RAPTORI
TREVERO
EC. EIVSD CIVITATI
N. ARARICO. PATRONO
EIVSDEM CORPORIS
NEGOTIATORES. VINARI
LVGVD. CONSISTENTES
BENE. DE SE. MERENTI
PATRONO
CVIVS . STATVAE . DEDICA
TIONE , SPORTVLAS
ED. NEGOT. SING. CORP. XV.

10.

MINTHATIO. M. IIL
VITALI. NEGOTIAT. VINAR
LVGVD. IN. KANABIS. CON
SIST. CVRATVRA. EIVSDEM
CORPOR. BIS. FVNCT. ITEM
Q NAVTAE. ARAR. E. NAVIC
PATRONO. EIVSD. CORPOR
PATRON. EQ. R. IIIIII VIR VTR
CLAR. FABROR. LVGVD. CON
SIST. CVI ORDO. SPLENDIDIS
SIMVS CIVITAT. ALBENSIM
CONSESSVM. DEDIT
NEGOTIATORES. VINARI
IN. KANAB. CONSIST PA
OB CVIVS. STATVAE DED
TIONE SPORTVL X
DEDIT

11.

D. M.
ET
MEMORIAE AETERNAE
MATTONI RESTITVTI CIVIS
TRIBOCI NEGOTIATORIS
ARTIS MACELLARIAE HO
MINIS PROBISSIMI QVI DE
FVNCTVS EST ANNOR. XXXX
MEN. III. D. XVIII
RVTTONIA MARTIOLA CON
IVNX QVAE CVM EO VIXIT
ANN. VIIII. D. VIIII. SINE VL
LA ANIMI LAESIONE ET
MATTONIVS GERMANVS
RELICTVS A PATRE ANN. IIII.
MEN. I. D. XII. ET MATTONIVS
RESPECTINVS MENS VIIII.
FIL. ET HEREDES PONEN
DVM CVRAVERVNT SIBI
VIVI SVB ASCIA
DEDICAVERVNT

12.

D. M.
ET MEMORIAE AETERN.
G. LIBERTI DECI
MANI CIVI VIENNEN
NAVT. ARARICO HO
NORATO VTRICLARIO
LVGVDVNI CONSI
STENTI MATRONA
MARCIA NI CONIVGI
CARISSIMO QVI CVM
EA VIXIT ANN. XV
MENSIBVS III DIE
BVS XV. SINE VLLA
ANIMI LAESIONE PO
NENDVM CVRAVIT ET
SVB ASCIA DEDICA

13.

D M
ET MEMORIAE AETERNAE
T FLAVII FELICIS
ARTIS LINTIARIAE
QVI VIXIT ANNIS XX

14.

D M
ET MEMORIAE ETER
NAE APRICLII RISCI
ANI CONSISTENTIS
LVGVDVNI PERTI
NENTIS AD COLLEGI
VM FABROR REDEM
PTOSSIONOI QVAES
TOR EX SIRCART CRET
FECIT SIBI VIVO ET TI
IOLAE CON
AE ET

15.

ET MEMORIAE. ETERN
ILLIOMARI. APRI LINTIA
RI EX CIVITATE. VELIOCAS
SIVM. SVBLECTO INNVMER
COLONOR. LVG CORPORA
TO INTER VTRICLAR LVG
CONSISTENTIVM
QVI. VIX ANN. LXXXV. SINE VL
IVS. ANIMI. SVI. LAESIONE
APRIVS. ILLIOMARVS. FIL. PA
TRI. KARISSIM. P. C. ET SVB. A. D.

16.

MINVCIA
Ↄ . L . ASTTE
MEDICA

17.

D

ET MEMOR
AETERNAE L
POPPILII NATI
SEQVANO CIV
LVGDVNENSI
NEGOTIATORI AR
TIS PROSSARIAE
AD PERTINENTES ET
HONORATO CORPOR
VTRICLARIORV

18.

L BESIO SVPERIORI
VIROMAND EQ R
OMNIBVS HONORIBVS
APVD SVOS FVNCTO
PATRONO NAVTARVM
ARARICOR ET RHO
DANICOR PATRONO
CONDI ARTORI
LVG CONSISTENTIVM
ALLECTVRIAE GALLIARVM
OB ALLECTVRAM FIDELI
TER ADMINISTRATAM
TRES PROVINCI GALLIAR.

VIme SERIE — LIENS DE FAMILLE

§ 1. A DES ENFANTS

1.

VLIAE. FELICISSIMAE
SCHOLASTICAE. ΛΑΡЄΙ
QVAE . VIXIT . ANN . VII M. V
P. IVL. P. F. GAL. FELIX. ET IVL
NOVELLA . PARENTES FIL
DVLCISSIMAE . ꟻ. SIBI VIVI
FECERVNT.ꟻ.SVB ASCIA.DEDICAVERVNT

2.

D. M

IAE PLACIDAE
I APHRODISI FILIAE
VARI ARGENTARI
AVG . LVG CLAVDIA
IDA MATER MISERRIMA
E SVPER VIXIT
POSVIT.

3.

D. M.

ET QVIETI AETERNAE
IERENNIAE NIS IN
FANTIS DVLCISSIMAE QVAE
VIXIT ANNIS III MENSIBVS XI
D . IIII CALLIPPILLI E VERECVN
DINIVS MCRINVS PARENTES DESOLA
TI. P. C. E SVB ASCIA DEDICAVERVNT

4.

DIS
MANIBVS
IABIENAE SEVERAE
IABIENVS VICTOR
FILIAE

5.

REQVIISCIT INNO
VESVS QVI VIX
NVS QVATTVO
MENSES HOCT
VENERIS SEPTE
EMO KALEND
CONE VVCC
ARIAS POSTEMIAS

6.

ET MEM AE
VIVENTIS
PRIMI†VIÆ . NE
CATILLAE . SIVE
MASTICHI . ET
M . PRIMITIVI
MERCATORIS QV
VIX ANN. III . M . XI . D . X
M. MATERNIVS PRIMI
TIVS . PATER . FECIT
ET SVB ASC. DED

7.

D. M.
Q . CABV
SEXTI HO
NIS OPT
MI QVI V
IT ANNIS . . X
M XI D . V
BVTI
ÉCEPT
I . V . C
SSIM

8.

C LEVIS M IS . QVI
DAT PER ORAS
HI SVPPREMOS MAE
ES FECIMVS HIC C
MIS SOLACIA XC V
XIIIII . M . IIII . D . VI . C . F .
MVS . VNIS NOBIS . C
. . IANET SO . VMO . IRE
OCIERO TIB POST
CINESIO CAR

9.

EGO PATER VITALINVS ET MATER
MARTINA SCRIBSIMVS NON GRAN
DEM GLORIAM SED DOLVM FILIO
RVM TRES FILIOS IN DIEBVS XXVII
HIC POSVIMVS SAPAVDVM FILIVM
QVI VIXIT ANNOS VII ET DIES XXVI
RVSTICAM FILIAM QVI VIXIT ANNOS
IIII ET DIES . XX . ET RVSTICVLA FILIA QVI
VIXIT ANNOS III . ET DIES . XXXIII

10.

ET MEMORIAE AE
TERNAE
Q. LATINI PYRAMI
ANIMAE. INCOMPA
RABILIS. QVI VIXIT ANN
XII. M. VIII. DIES XVIII
Q. LATINIVS. CARVS
ET DECIMIA. NICOPO
LIS PATRONI ALVMNO
KARISS. ET. SIBI. VIVI.
POSVERVNT. ET SVB
ASCIA DEDICAVERVNT
YAKIB. EYKYT

11.

M

QVIETI
AETERNAE
T. CASSI
LVCINVLI
MERCATOR
SESSOR ET
CASSIA
VERATIA
FILIO. DVLCIS
SIMO ET SIBI
VIVI. POSTE
RISQVE SVIS
FECERVNT
ET. SVB. ASCIA. DED

12.

M
ABLIAE. GERMANILLAE
AELI. GERMANINI. FILIAE
QVAE VIXIT ANNIS. VI. MENSI
BVS VIIII. DIEBVS XIII HORIS III
AELIVS. GERMANINVS. PATER
FILIAE DVL CISSIMAE P C

13.

D M

ET MEMORIAE
AETERNAE
IVLI ZOZIMI. IVVE
NIS. INNOCENTI
SIMI. QVI. VIXIT. AN
NIS XXX. M. I. D. III
SINE. VLIVS. ANIMI
LAESIONE. MELIVS
ZOZIMVS. PATER
INFELICISSIMVS
AMISSIONE. EIVS. DE
CEPTVS. ET. SIBI VIVS
P C ET SVB ASCIA D D
V I T

14.

D M

M IVSTINI MARCELLI
NFANTIS DVLCISSIM
QVI. VIXIT ANNVM
VNVM. DIES. XXXXVII
M IVSTINIVS SECVN
DINVS ET PRIMANIA
MARCELLINA. PATRE
AMISSIONE EIVS
ORBATI
P C ET S ASC D D C.

15.

D M

GEMINIAE. Q. FILIAE
QVINTIANAE
DVLCISSIMAE
QVAE. VIXIT. M. VIIII. D. X
Q. GEMINIVS. PRISCIAN
ET GEMINIA APHRODI
SIA. PARENTES

16.

SEX. SELIO. SEX. FIL. GAL
HOMVLLINO. DEFVNCTO
ANNOR. IIII. DIERVM. XL
PARENTES

17.

D M
SERV
SEVERI
CASSIA
MISERA MATER
FILIO . INCOMP
PARABILI AN
XVIIII . ARAM . PO
SVIT . ET . SVB . A . D

18.

DIIS MANIBVS
ET MEMORIAE AE
TERNAE IVVENTI
NIAE AVSPICIAE QVAE
VIXIT ANNIS XXIIII M . VII
DIES . XXII . SINE VLLA MACV
LA . CENTVSMIA ABBA NEP
TIAE . BENE MERENTI . ET SIBI
VIVA PONENDVM CVRA
VIT ET SVB ASCIA DEDICA
VIT . PROCVRAVIT . IVLIVS
CASTOR.

19.

P CVRTILIO
ARTEMON
L . ANTHIOCO
ET IANVARIO
FIL

20.

C VAL SACERIS
IVVENIS . OPTIM
GREGORI C . VAL
GALER . ANTIOCHVS
LIBANIVS . DEC
CCC AVG . LVG . PA
TER ET . CL SATVR
NINA MATER . FI
LIO PIENTISSIM
ET IVLIA IVLIAN
SOROR ET C . VAL
ANTONINVS FRA
TER . ET CL MINER
VALIS AVS ET VAR
VFINA . AVIA . ET
L . SATVRNINA
T
ASCIA.

21.

D M
ET . AETERNAE QVIETI . P
AELI . MAXIMI . POLY
CHRONI . QVI . VXIT . AN
NIS . II . M . III . D . IIII . AELIA
EVTICHIANE . ET . AGA
PETVS . PARENTES . FI
LIO . DVLCISSIMO
P . C . CVI LOCVM . ARE
PIETATI . CONCESSIT
IVL . BARBANE MATRO
NA . INCOMPARABI
LIS . SVB . ASCIA DEDI
CATVM . EST

22.

D M
Q . DECC I
ERECTHEI . QVI
VIXIT ANN . XXX
D . XXXV . DECCIA
CLEMENTILLA
MATER . FILIO . KA
RISSIMO . ET . SIBI
P . C . ET . S . A . D .

23.

. . . .
NERVIAE
QVI MILITAVIT
ANN VII EX CORNVCI
VIXIT ANN . XXXXV
POSVIT ET
APPIA MATER
MISERRIMA

24.

M
EMORIAE PERENNI
ERI CLAVDI MATVRINI
RONTI NVMMVLARI . IV
VENIS MODESTISSIMI . QVI
PROPE . IMPLETVM VICEN
SIMVM . ET OCTAVVM AETATIS
ANNVM . EXCESSIT . OMNI
VM . NVMINVM . FRVSTRA . CVL
TORIS . QVI HAC AETATE
OBIT
CL . REGVLVS . ET SEVERIA . SE
VERA . PARENTES MISERRI
MI AMISSIONE . VNICI FILI
SINE SVBOLE EIVS . ORBATI
PONENDVM CVRAVERVNT
ET . SVB . ASCIA . DEDI
CAVERVNT

25.

D. M.
ET MEMORIAE AETERNAE
CAVI MAXIMINI
INFANTIS DVLCISSI
MI . QVI . VIXIT ANNIS
VII . MENS VII . D .
XII . FLAVIVS MASCEL . ET
MAXIMINIA MARSA
PARENTES FILIO
DVLCISSIMO PONEN-
DVM CVRAVERVNT
ET SVB ASCIA DE
DICAVERVNT.

26.

D. M
ET MEMORIAE . AETERNAE
FAVSTINI
M. AVRELII INFANTIS. DVLCIS
SIMI ET INCOMPARABILI QVI
VIXIT. ANNIS. VIIII. M II. D. XIII
QVI. SIBI. ANTE MORTEM RO
GAVIT. QVAM. PARENTIBVS
SVIS C . IVL. MAXIMVS FILIAS
TRO . ET AVRELIA . FAVSTINA
MATER . VNICO . FILIO . DESO
LAT . P . C . ET SVB ASCIA DEDI
CAVERVNT . MVLTIS. ANNIS
VIVAT . QVI . DIXERIT . ARPAGI
TIBI . TERRAM . LEVEM .

27.

ET QVIETI AETERNAE
EVTYCHIANI FILI DVLCISSIMI
PIENTISSIMI ET PRVDENTISSIMI
REVERENTISSIMIQVE VERGINI
D QVI VIXIT ANNIS XVIII M
M. II. D. III. ROMANVS PATER
PONENDVM CVRAVIT ET SVB
ASCIA DEDICAVIT

28.

ET QVIETI AETERNAE
DOMITIAE HEVTYCHIAE
FEMINAE PIENTISSIMAE
QVAE VIXIT ANNIS XX
III . M . III . D . XIIII . DOMITIVS
HEVTYCHIANVS
. . . .
. . . .

29.

D M.
ET MEMORIAE
AETERNAE
C . VAL . INGENVI
ANNO XX . AETATIS
DEFVNCTI
C. VAL . MIRISMVS PATER
ET ALIORVM FRATRVM
DVVM VAL . MODES
TINI ET VAL MIRONIS
AMISSORVM
PROINDE XX ANNO
VTRVMQUE AETATIS

30.

ET MEMORIAE AETER
NAE VALERIAE CAV
PIOLAE QVAE VIXIT
ANN . XVI DIEBVS XX
PONENDVM
CVRAVIT VALERI
VS ANNATVS ET
PORCIA MATRO
FILIAE PIENTISSIM
ET SVB ASCIA DEDICA
VERVNT

31.

ET MEMORIAE SALVIAE VALERI
ANAE QVAE VIXIT ANN. II. M. I. D. II. ET
SALVI FELICIS FRATRIS EIVS QVI
VIXIT M. I. D XXV. IN SVO SIBI PO
SITI SALVIVS VICTOR PATER ET
VALERIA AGATHEMERIS MATER
FILIS CARISSIMIS PONENDVM CV
RAVER. ET SVB ASCIA DEDICAVERVNT

32.

MEMORIAE A VITELLII
VALERI HIC ANNORVM X
IN STVDIIS ROMAE DIS
PARENTES NYMPHIVS ET
TYCHE VNIC ET CARISSIMO
FIL

33.

DIS MANIBVS.
EPICII S I
VIX AN XV

34.

D M
ET. MEMORIAE AET
NAE
CASSIANI. LVPVLI. MIL. LEG I M. P
STIP. VII. QVI. VIXIT. ANNIS. XXV. DI
BVS XIIII IVVENIS. OPTIMI
CYRILL'A. MARCELLINA. MATE
LABORIOSISSIMA FACIENDV
CVRAVIT. POSTERISQVE. S
ET. SVB. ASCIA. DEDICAVIT
PROCVRANTE. GELLIOIV
IIIIII AVGVSTALE. CC
LV

35.

D M
T MEMORIAE. DVLCIS
SIMAE C. BELLI. BELLIOLI
QVI VIXIT ANNIS VI M IIII
DEDIC. BELLIVS OCTAVIVS
PATER E FIRMA SEXTIOLA
MATER ET LIA OCTAVIOLA
SOROR VIV BI POSTE
RISQVE SVIS FECERVNT ET
SVB ASCIA DEDICAVERVNT

36.

L. TITI PRIMAE
COLLIBERTI
L. TITI VITAL
PVSINNI FIL
QVI VIXIT ANN
VI MENS XI D
L TITIVS VITAL
TITIA PRIM
COLLIBER
ET FIL
ARISSIME
IBI VIV

37.

NIVG
MAE IN
ND. CVRA
VIT

O
ET AETERNAE
N IRAE
ANNIS X
MENSIB X DIEB VIIII
ANTONIVS. ORFITVS
ET ANTONIA AVGVS
TINA PARENT S FIL
KARISSIMO INSCRI
BENDVM CVR VER

38.

D M

DEMETRIVS ET SATIA
HELIANE FILIO DVL
CISSIMO PON CVRA
VERVNT ET SVB AS D

39.

ET MEMORIAE. AETERNAE
C. TITIAE FORTVNATAE. ANIMAE
DVLCISSIMAE. QVAE. VIXIT ANNIS. XV
DIEBVS. XI. SINE VLIVS
ANIMI. LAE
SIONE. TITIVS FORTVNATVS. PATER. IN
FELICISSIMVS. FILIAE. KARISSIME PONE
NDVM. CVRAVIT. ET. SVB ASCIA DEDIC.

39 *bis*.

ATTICI Q
NATIONIS VRBICI
QVI VIXIT AN. XXIII
M VII DIES X
CLAVDIA MAXIMA
MATER MISERRI
MA FILIO DVLCISS
MO ET SIBI VIVA
POSTERISQ. SVIS P. C.
PROC. T. S. E. V. G.
ET S. A. D.

§ 2. A VN EPOVX.

39 *ter*.

D M

ET MEMORIAE
I. ANICETI. MARITI. IN
COMPARABILIS
MORTE. DECEPTI. ITEM. IV
LIAE. ANICETAE. FILIAE
IVLIA. GRAECA. MATER
FILIAE DVLCISSIMAE. ET
MARITO. CARISSIMO. ET
SIBI. VIVA. POSTERIS. QVE
SVIS. PONENDVM. CVR
AVIT. ET. S. ASC. DEDICAVIT.

40.

CRASSIAE
DEMINCILIAE FIL
POLLI. HELIODORI IIIIII
VIR. AVGVSTALIS
PRIMIA PRIMA MA
TRI KARISSIMAE ET
CONIVGI PIENTIS
SIMO PONENDVM
CVRAVIT ET SVB
ASCIA DEDICA
VIT.

41.

D M
ET MEMORIAE
AETERNAE
AESTIVI VRSION
QVI VIXIT AN . XXV
D VIIII . RVSTICI
NIA VENNO A
CONIVGI DVLCIS
IMO P C . ET . SVB AS
CIA . DEDICAVIT
PROCVRANTIBVS
VICTORIO . EVTYCH
ƎTEETAPRE. ALEXSAN
DRO

42.

D M
QVIPPI POTITI
VALERIA VENERIA
MARITO BENE ME
RENTI DE SE POSVIT

43.

. . . .
. . . .
IVS ADFECTIONE MARITI PERMANENT AETERNA
BENEFICIA ET LICET SORS INIQVA FATORVM VITAM
ABSTVLERIT MEMORIA TAMEN LAVDIS EIVS ET GLO
D RIAE MANENTE HOC TITVLO DVRABIT AETERNA M
AVRELIA SABINA CONIVGI KARISSIM . DVLCISSIM
PIENTISSIM . INCOMPABARIL . QVI MECVM VIXIT SINE VL
LA ANIMI LAESIONE ANN . XX M . II ET SIBI VIVA P . C . ET S . A . D .

44.

D. M.
M. METTI
ONESIMI
SVLPICIA
AGATHEM
ERIS
COIVGI
CARO
SIBIQVE
VIVA SV
B ASCIA
DEDI
CAVIT

45.

MEMORIAE
AETERNAE
IXTI CIVIS
VANI QVI VIXIT
ANNIS LX. SINE VLL
MACVLA CVM F
ERVA SEXTIAN. CON
IVGE KARISSIMA
ANN. XXXIII SINE
VLLA DISCORDIA
QVAE CONIVNX KA
RA PONENDVM
CVRAVIT ET SVB
A. D.

46.

D. M.

M. LICINIO FI
LONI BENE ME
RENTI DE SE LICI
NIA ARETHVSA
CONLIBERTO SVO
FECIT CVI LOCVS
EMPTVS EST LONGVM
P. VI. LATVM
P. IIII

47.

D. M.

ET MEMORIAE AETERNAE
C L MESSORIS ET FL
DIONYSIDIS CONIVG QVAE
SIBI VIVA POSVIT VTRISQVE
QVAE VIXIT SINE VLLA
QVERELA QVAE FVERAT
FELIX SI NON PLENA DOLORIS
QVAE FILIOS DVOS CARVIT
CVIVS VNIVS NATI MORTEM
NON INTER FVIT LONGE QVE
PEREGREQVE MATER ORFANA
VIVA SIBI ET SVIS POSVIT ET
SVB ASCIA DEDICAVIT

48.

D M

ET MEMORIAE ETERN
APIDI VALERI SCRIBAE
LIB TRIVM DECVRIA
RVM QVAESTORI
TREBIA DIGNA CON
IVGI CARISSIMO ET
HEREDES EIVSDEM API
DI VALERI APIDIVS
EVPHROSINVS APIDI
VS ZOTICVS APIDIVS
HERMES LIBERTI PATRON
INDVLGENTI MO P C
ET SVB ASCIA DEDICAVER

49.

DIS MANIB MNEMOSY
Q GRATTIOL NE
PROCLION ITEM GRAT
MARITO OPTIMO TIAE PROCL
CAPRILIA FIL

50.

D

MEMORI
M. SATTON
ALEX
LVCI VICTO
VICTORINVS
ET MICCIO
CONIVGI P
FACIEND. CVR

51.

D M

SECVNDO. AVGGN
METTIA IONICE CON
IVGE BENE MERENTI FEC

§ 3. A VNE FEMME PAR SON EPOVX

52.

D M
ET MEMORIAE
DVLCISSIMAE ANIMAE
VALERIAE . TROPHIMES
QVAE VIXIT ANNIS . XXX
MINVS VNO . DIE
M AVRELIVS TROPHIMVS
MARITVS DESOLATVS
VXORI CARISSIMAE ET
VALERIAE. HELPIDI MATRI
EIVS HIC CONDITAE.

53.

D M
ET MEMORIAE
AET . AEL . PROFVT
RAE AELIPIV
VTVRVS INN
Q V . AN XXII
D . XXVII . CVI
IVS . INGEN
CIVES TREV
CONIVG
DVLCISSIM
P. C. ET SVB A
DEDIC.

54.

D. M.
ET MEMORIAE
AETERNAE
IVLPV
NATIONE GRAECA
QVI VIXIT ANNIS I
DIEB XX M
INFELICISSIM
PVSI CON
IVNX
EIVS ISOTRO
LIVS RIS
EORVM PONE
NDVM . CVRAVER
VNT ET SVB . A . DEDI
CAVERVNT.

55.

D M
ET MEMORIAE
AELIAE . FILETAE
AVR PVSINNIO
CONIVGI
KARISSIMAE
ET SIBI VIVOS
PONENDVM
CVRAVIT . ET
SVB ASCIA
DEDICAVIT.

56.

MERVLA ET

D. M.
ET MEMORIAE
AETERNAE
SVTIAE . ANTHIDIS
QVAE VIXIT ANNIS XXV
M . IX . D . V QVEDVM
NIMIA . PIA . FVIT . FACTA
EST. INPIA. ET. ATTIO PRO
BATIOLO CERIALIVS . CA
LLISTIO . CONIVX . ET
PATER ET . SIBI
VIVO PONENDVM
CVRAVIT . ET . SVB AS
CIA DEDICAVIT.

57.

D M
CATVLLIAE
SAMILLAE
VALE SEN
IVS CONIVG
CARISSIM . CVM
QVA . VIXIT . ANN
XIIII M V. SINE V
LA ANIMI LAESI
E ET SIBI VIVVS
FECIT IDQVE
S. A. D.

58.

M
E DVLCISSIMAE
EM . IVL . MARC
TVM
SANCTI
SERVANDVS
ARABILEM
E PIETATEM
SVB ASCIA DEDICAVIT

59.

D. M
ET MEMORIAE
AETERNAE
CONSTANTINIAE IV
LIAE . FEMINAE . IN
COMPARABIL . QVAE
VIXIT . ANN . XXII . MENS
II . D . XV . PROCLINIVS
VINVS CONIVGI
RISS . ET ANIMAE
IMAE ET
ICISSIMAE. ET

60.

D M
ET MEMORIAE . AET.
ADIVTORIAE . PERP
ETVE . FEMINE . DVL
CISSIME . CIVI . TRAI
ANESI . QVE VIXIT. ANNIS
XXXXVII . IVLIVS VALLIO
CONIVGI . KARISSIME
PONENDVM . CVRAVIT
ET . SIBI VIVS PONENDVM
CVRAVIT . ET SVB ASCIA
DEDICAVIT.

61.

ET . MEMORIAE . AETERN
CALPVRNIAE . SEVERAE
FEMINAE . SANCTISSIMAE
D VIVA SIBI PONENDVM . PRECE M
PIT . CALPVRNIAE . DELICATAE
ET EREDI
ET . SVB . ASCIA . DEDICAVIT.

62.

IN HOC . LOCO . REQVI
ESCET . IN PACE BONE
MOMERNE PRELECTA
QVI . VIXIT . ANNVS XXXV.
OVIET IN PACE
XII K . SEPTEMBRIS.

63.

D M
ET MEMORIAE AETER
NAE . MARCELLINAE . SO
LICIAE FILIAE . ANIMAE
SANCTISSIMAE . ET RARI
SSIMI . EXSEMPLI . QVAE
SIC VIXSIT . ANNIS . XXII
M . VI D . IIII . SINE . VLLA . ANI
MI . CONIVGIS SVI . LESI
ONE . INTEGRO . CORDE
FELIX . ETIAM INEO QVOD
PRIOR . OCVPAVIT . MART
VS . MARITVS SVAE . CARIS
SIMAE. ET SIBI. VIVVS. P. C. ET. SV
ASCIA DEDICAVI

64.

D M
ET QVIETI AETERNAE
CERIALIAE AVLINAE
CONIVGI KARISSIME
M IVL . FORTVNATVS
ET . SIBI VIVVS
PONENDVM. CV
RAVIT . ET
SVB ASCIA DEDI
CAVIT

65.

D M
LABENIAE NEME
SIAE OPTIMAE ET
PIISSIMAE . LIB
ET CONIVGI
P . LABENIVS TR°
PHIMVS MERI
TIS EIVS SIBI
KAR.

66.

D M

FLAVIAE
SYNTICENI
T. FLAVIVS
TREPTVS. CON
IVGI. FECIT
V. A. XXXV
II.

67.

D M

ATILIAE VERVLAE
SEX. ATILI. SABINI. FILIAE
DECVRIONIS. VOCONTIO
RVM
T. AVFILLENVS. PROBVS
EVOCATVS
CONIVGI SANCTISSIMAE

68.

HAVE. MODII

HAVE. GEMINA
DIIS. MANIB
ET. MEMORIAE
SEPTICIAE. GEMINAE
FEMINAE. SANCTISS
VNIVSQ. MARITA
I. MODIVS. ANNIANVS
CONIVGI. KARISSIME
SVIQ. AMANTISSIM
QVAE VIXIT CVM EO
IN MATRIMONIO
ANNIS XXX
ET. SIBI. VIVVS. FECIT
AMICE LVDE. IOCA
RE VENI

69.

POMPEIAE CN
FIL POTITAE
PANTIVS. PRISCVS
VXORI
ET. SIBI VIVVS.

70.

D ET M

MEMORIAE. AETERN

BLANDINIAE. MARTICLAE. PVELAE
INNOCENTISSIMAE. QVAE VIXIT
ANN. XVIII. M. VIIII. D. V. POMPEIVS
CATVSSA. CIVES. SEQVANVS. TEC
TOR. CONIVGI. INCOMPARABILI
ET. SIBI. BENIGNISSIME. QVAE. ME
CVM. VIXIT. AN. V. M. VI. D. XVIII
SINE. VLA. CRIMINIS. SORDE. VIVS
SIBI. ET. CONIVGI. PONENDVM. CV
RAVIT. ET. SVB. ASCIA. DEDICAVIT
TV. QVI LEGIS. VADE. IN. APOLINIS
LAVARI. QVOD. EGO. CVM. CONIV
GE. FECI. VELLEM. SI. ADVC. POSSEM.

71.

D M

ET. MEMORIAE. AETERNAE LANINAE GALATIAE
N. GRAEC. FEMIN. SANCTISSIMAE QVAE VIXIT ANN
XXX. SINE VLLA ANIMI LAESION. Q. IVLIVS HYLAS
CONIVGI PIISSIMAE QVEM TVMVLVM
DVPLICEM POSVIT ET SIBI VIVVS POSTERISQ
SVIS ET SVB ASCIA DEDICAVIT.

72.

D M
ET MEMORIAE
AETERNAE
SATRIAE VRSAE
FEMINE DVLCIS
SIME VERECVN
DIN SENILIS
VET LEG XXX. VV
CONIVG ET SIBI
VIVVS PONEN
DVM CVRAVIT
ET SVB ASCIA
DEDI

73.

ET QVIETI AETERNAE
VERINIAE INGENVAE
LIBERTAE . QVONDAM
ET CONIVGI CARISSIME
QVAE . VIXIT MECVM . ANNIS
XXII . M . V . D . III . SINE VLLA
ANIMI LAESVRA . C . VERECV
NDINIVS . VERINVS . VETE
LEG XXII RI . P . CONIVXS
ET . PATRONVS . ET VERECV
NDINIA E VERINA . ET
VERA . FILIE . MATRI PI
ISSIMAE ET SIBI VIVI
PONENDVM CVRAVE
RVNT ET SVB ASCIA
DEDICAVERVNT .

74.

D M
LVCRETIAE VALERIAE
SEX . AVIVS . HERMEROS
CONIVGI SIBI MERIT
ET SIBI VIVVS POSVIT
ET . SVB ASCIA DEDICA
VIT
ΟΦΘΟΝΟϹ . ωϹ . ΚΑΚΟΝεϹΤΙΝ
εΧΙ : ΓΑΡ ΤΙ ΚΑΛΟΝεΝ ΑΤΤω
ΤΗΚΙΓΑΡΦΘΟΝεΡΟΝ
Ο ωΥΑΤΑ ΚΑΙ ΚΡΑΔΙΕΝ

75.

D M
ET MEMORIAE
PRIME CON
IVGI CARIS
SIME ALCIDE
S CONIVX FE
CIT ET SVB
ASCIA DEDI

76.

CONIVGI EXEM
PLI MEI TISS QVAE
VIX MECVM ANN. XXIII D. XV
SINE VLLA ANIMI LAESIONE
IVL MARCIANVS DEC. C. C. C. L
AVG. LVG E. Q FVNG
VIVVS SIBI
POSTERISQ SVIS P C

77.

AVE AMABILIS NISTIO
D V RI I M
ET QVIETI AETERNAE TERTINI
SSI VETERANI LEG VIII. AVG
ET TERTINIAE. AMABILIS. SIVE CY
LLE. NATIONE. GRAECA. NICOM
DEA. CONIVGI. KARISSIMAE. ET PIE
NTISSIMAE CASTISSIMAE CONSE
RVATRICI MEAE PIENTISSIMAE. FOR
TVNAE PRESENTI. QVAE MIHI
NVLLAM CONTVMELIAM NEC ANI
MI LESIONEM FECIT QVAE. MECVM
VIXIT IN MATRIMONIO ANNIS XVIII
DIEBVS XX SINE. VLLA LAESVRA. NEC ANI
MAE OFFENSIONE QVAE. DVM. EGO
INPEREGRE ERAM SVBITA. MORTE DIE
TERTIO MIHI EREPTA EST ET IDEO HVNC TITV
LVM MIHI. ET ILLE VIVVS POSVI POSTERISQVE
MEIS. ET SVB ASCIA DEDICAVI

78.

D M
ET AETERNAE SECV
RITATI
CATIAE. SEVERAE
T. IVL. AVGVSTALIS. CON
IVGI. SANCTISSIMAE
ET IVL. SEVERINA. MATRI
KARISSIMAE. QVAE VIXIT
ANNIS. XXXI. EX QVIBVS
CVM. CONIVGE. SVO
EGIT ANNIS XV
CVI VIVAE PETENTI
VT. RELIQVIAE. SVAE
CVM. MATRIS. ET FRATRIS
CONDERENTVR
OBSEQVIVM PRAESTI
TERVNT

79.

D M
FLAVIAE
PLEBEIAE ANI
MAE DVLCISSI
MAE

80.

ET AETERN.
IVL. VERECVNDI. NEC
LAVDECENARI ET IVLIO T
VM VERISSIMI ET VER
ECVNDI FILIORVM
ELLVS AVRELIA X QINEN
CONIVGI FILISQVE
CARISSIMIS CVM QV
O VIXIT AN. XXII. M. V
SENE VLLA ANIMI
LAESIONE P. C. ET S
VB ASCIA DEDIC
AVIT

81.

D. M.
ET MEMORIAE DVLCIS
SIMAE T. TITIOLÆ
QVAE VIXIT ANN. XVIII
M. VII. D. XXIII
FIRMANVS GALLAR.
TABVLAR. CONIVGI
PISSIMAE ET ERGA SE
BENE MERITAE ET SIBI
VIVVS POSTERISQVE
SVIS SVB ASCIA
DEDICAVIT

82.

D. M.
ET MEMORI
AE SEVERIAE
FVSCINAE
AEL. ROLLIO
DE SE BENE
MERENTI
POSVIT ET SVB
ASCIA DEDICA
VIT

83.

D M
ET MEMORIAE AETERNAE
AVRELIAE CATTAE QVAE
VIXIT ANNIS XXIIII MENS
VIII DIEB V SINE VLLO IVRGIO
AVRELIA ET IRENAEVS
CONIVGI CARISSIMAE
POSVERE MINERVAE
M POLLIONIS F

84.

D M
ET MEMORIAE AETERNAE
AVR CALLISTES QVAE VIXIT
ANN XXIIII MENS VIII
DIEB V SINE VLLO IVRGIO
AVRELIAE II BYE PATER
SEMNE MATER ET EGN
IRENAEVS CONIVGI
KARISSIMAE POSVERE

85.

ET MEMORIAE AETERNAE
DECMIAE DECMILLAE
CIVIS SEQVAN. FEMIN
SANCTISSIMAE DECMIVS
DECMANVS FRATER ET
SILVINIVS BALBINVS
MARITVS P CVRAV ET
S A D

86.

BONAE MEMORIAE ET SPEI
AETERNAE SPIRITV QVOQVE
INCOMPARABILI FELICIAE
MINNAE RARISSIMAE
CASTITATIS EXEMPLI
AFFECTIONIS PLENAE
ERGA OMNES HOMINES
IVLIVS PRIMITIVS DEC
CCC AVG LVG CONIVGI
INCOMPARABILI. QVAE
VIXIT ANNIS XXXII
MENS V DIES SINE VLLA
QVERELA SIBIQVE VIVVS
FECIT ET SVB ASCIA
DEDICAVIT

87.

D M
CALVISIAE VRBICAE ET
MEMORIAE SANCTISSIMAE
P POMPON GEMELLINVS
IIIII VIR AVG LVGVD
CONIVGI CARISSIMAE ET
INCOMPARABILI POSVIT

88.

D M
ET QV AETERN.
SIC V E PLA
DA INAES
TISS E QVAE VIX
MECVM ANNIS XX
IIIII DIEBVS XI
SINE VLA ANIM
LAESIONE G. TIPVR
IVS SACRVN ANA
ARARIC CONIVG
KARISSIMAE ET SIB
VIVS PONENDVM
VRAVIT ET SVB
ASCIA DEDICAVI

89.

M
RIAE GRANIAE
VIXIT. ANNIS
MENSIBVS. II
V TIVS. THESEVS
IA EVTYCHIA
NTES FILIAE
NTISSIMAE ET
INIVS. SEDIANVS
CONI RARISSIMAE

90.

ET MEMORIAE
AETERNAE
ATESSATIAE FID.
LAE FEMINAE
SANCTISSIMAE
TIB CL ASCLEPIAS
PONENDVM C

91.

VALERIAE T. F
CVPITAE
T. MARIVS. TIRO
ET
A IVLIVS PARIS

92.

DIIS MANIBVS
ET . QVIETI . AETERNAE
MARIAE . MACRINAE
AEDVAE . FEMINAE . SAN
CTISSIMAE . QVE . MECVM
VIXSIT . ANNIS . XXXXI . M VIII
QVINTVS . VALERTIVS
CONIVGI . RARISSI
MAE . ET . SIBI VIVVS . POS
TERISQVE . SVIS . PONEN
DVM . PRECEPIT . Q . VAL
QVINTILIANVS . FILIVS
EORVM . ET . CASSIA . TOV
TONA . CONIVX . EIVS . PARE
NTIBVS . PONENDVM . CVR . SVB . AS . D

93.

ET MEMORIAE AETERNAE
L . VINDICIAE LVPERCAE CIVI
AGRIPPINENSI FEMINAE SAN
CTISSIMAE SVMMA CASTITATE PRAEDITAE QVAE VIXIT ANNIS
XXIIII MENSIBVS X DIEBVS VII
IVL . SVPERINIVS VICTOR B P PROC . CONIVGI SIBI INCOMPA
RABILI QVAE MECVM VIXIT ANNIS VIII MENSIBVS IIII SINE
VLLA ANIMI LAESIONE ET SIBI VIVVS PONENDVM CVRAVIT
ET SVB ASCIA DEDICAVIT

94.

D. M.
L AVRELIVS TERENTIVS
SIBI ET
C TICHERNE SVAE

95.

D M
ET . MEMORIAE . ETER
PERPETVAE . SECVRITAT
VENANTI . ADONIS
EVGAMIVS . COIVX
PONENDVM . CVR
VIT . ET . SVB ASCIA . DED

95 *bis.*

D M
ET MEMORIAE AETERN
ACVTIAE AMATRICI
FEMINAE PROBISSI
QVE MARIT
VIXIT SINAE VL
CRIMINE QV
ABSTVLERVNT PA
INIQVA A NATIS E
CONIVGE MINO
REM ANNORVM XXX
OB CVIVS MERITA ET
PIETATEM HOC MONI
MENTVM . C . CANTIVS
ELVENNVS CONIVGI
CARISSIMAE P. C. ET SVB
ASCIA DEDICAVIT

§ 4. A VN FRERE, A VNE SOEVR

96.

D M
ET MEMORIAE
AEMILIAE HON
RATAE . QVAE . VIX†
ANNIS XIII
MENSES II . D . V
P . SEXTII SECVND
EMERITVS DATE
RATVS FILIASTR
SVAE
ET . MANILIVS . QVIN
TINVS MIL . COH
XIII VRB . FRATER
SORORI . KARISS
ET MERIT . SVB ASC
FACIEND . CVRAVE
RVNT .

97.

D M
IVLIAE HELIADIS
SEX . IVLI . CALLISTI
ET . IVLIAE . NICES . FI
LIAE . FLAMINIC AVG
QVAE . VIXIT ANNIS
XXV . MENSIBVS . II
IVLIAE . HELIANE . ET
CALLISTATE . CORPVS
SORORIS . ANIM SVA
SIBI . CARIORIS . AB
VRBE . AD FERRI
CVRAVERVNT . ET
SARCOPHAGO . IN
TRA . MAESOLAEVM
CONDIDERVNT

98.

D. M
CARAN
IASIICV
NDINA
ΓRATRI

99.

DIIS . MANIB
CAMILL . AVGVSTILLAE
QVAE . VIXIT . ANNIS . XXX
DIEB . V . DE QVA . NEMO
SVORVM . VMQVAM
DOLVIT . NISI . MORTEM
SILENIVS . REGINVS
FRATER . SORORI
KARISSIMAE . ET SVB
ASCIA . DEDICAVIT

100.

D M
ET MEMORIAE
AETERNAE
MARINIAE
DEMETRIATI
NATIONE . GRAEC .
MARINIVS DEME
TRIVS . SORORI . DVL
. . . .

101.

D M
ET MEMORIAE AETE
RNAE . OLIAE TRIBVTAE
FEMINAE . SANCTISSI
MAE . ARVESCIVS
AMANDVS . FRATER
SORORI . KARISSIMAE
SIBI . QVE AMANTISSI
MAE . P . C . ET . SVB . ASCIA
DEDICAVIT .

101 *bis*.

. . . .
XV . A LATRONIBV
TERFECTO . QVI . VIX
NIS . XXXIII .
TERTIVS . MASCELLIO I
TERTIA . PRIMILLA . FRA
TRI . PIISSIMO . ET . SIBI . VI
VI . PONENDVM . CVRA
VERVNT . ET . SVB . ASCIA
DEDIC

§ 5. A VN PERE, A VNE MERE

102.

VAE RITATI . ET

D. M.	D. M.	D. M.
C . CLAVD	C . CLAVD	CLAVDIAE
LIBERALIS	FIL	CL . PI
ET . LIVIAE		ANIMAE
IANTHES		DVLCISSIME
CL . TRAIA		VIXIT AN . XVI
NVS . FIL		M X. D. X. C. CL
PARENTIBVS.	F . CIT.	TRAIANVS
		PATER FILIAE
		PIISSIME

103.

M . CRIXSIVS . ANTONIVS . ET . VIC ORIA . LAMY
CONIVNX . EIVS . ET . VICTORIA . NOVELLA . MATRI. CARISSIMAE VIVI
SIBI FECERVNT POSTERISQVE . SVIS . ET . SVB ASCIA . DEDICAVERVN

104.

D. M.
SEVERIAE G . FIL
VALERINAE
C . MEMMIVS SEVE
RIANVS FIL .
MATRI DVLCISS

105.

ET . QVIETI . AETERNAE
AEMILIAE VALERIAE . FEMINAE SANC
TISSIMAE QVAE . VIXIT ANNIS . LIIII . MEN
SE I . DIEBVS XXIIII . SINE . VLLA . ANIMI . LAESI
ONE . SVPERSTITIBVS . LIBERIS . QVINQVE . NE
POTIBVS CVM OVIBVS . OB INSIGNEM ER
GA . EOS . PIETATEM . SINE . CONIVGE . VITA . DVL
CISSIMA . VIXIT . ANN . XVIII . M . III . D . I
AEMILIA . ZOTICE . ET . SVLPICIVS . ZOTICVS
ET . AEMILIA . LVPVLA . ET . AEMILIVS . ZOTI
CVS . ET . AEMILIA . ZOTICA FILL MATRI
PIENTISSIMAE . PONENDVM . CVRAVERVNT
SVB . ASCIA . DEDICAVERVNT

VIIme SERIE — A DES AFFRANCHIS

1.

AETERNAE . L . CL . RVFINI

CL . HVNC . S . STYGIAS RVFINVS
AD VMBRAS . INSTITVIT
TITVLVM POST . ANIMAE REQV
IEM QVI TESTIS VITAE FATI
SIT LEGE VR CVM . D C
MVS . ACCI SAXEA . CORPVS . HA
BENS QVODQVE MEAM
RETINET . VOCEM DATA . LITTE
RA SAXO VO TVA VIVET
QVISQVE LEGE LOS
NOTTIO HIC SIT T . IVVS
NILI ROBORE QVONDAM
VI SIBI MOXQ . SVAE NVTRICI
MARCIANE ITEM VERINAE
COMLACTIAE . HAEC . MON
IMENTA DEDIT ET SVB ASC
DEDICAVIT
CVRANTE CL SEQVENTE PATRONO

2.

D. M.
P PRIMIV
EGLECTIANV
P . PRIMI . CVPIT
LIB QVI . VT HA
RET VIVVS . SIB
POSVIT . ET SVB
ASCIA . DEDIC
DOMVI . AETERNAE

3.

VXASSONI
NIGRI MASIAE . L.
BASSVS CLEMENS
LAETVS AMICI
D S D

4.

D M
ET MEMORIAE
AETERNAE
L . SECVNDI . FRV
ENDI . IVVENIS
OPTIMI . QVI VIXIT
ANN. XXII . M . I . D . XXII
L . SECVND . RESO
LIB . PROBISSIMO
PONEND CVRA
VIT . ET . SVB ASC
DEDICAVIT

5.

NATI . LVCENSIS
NATIVS VENVSTVS
NATIVS . FELICISSIMV
NATIA VENERIA . LIBER
KARISSIMO
IVVENI . INNOCENTISSIM
SIBI . VIVI . POSVER . CVRANT
NATIO FELICE IIIIII VIR
G . LVG . EIVSDEMQVE COR
PORIS . CVRATOR . DENDRO
PHORO AVG . LVG . EIVSDEMQ
CORPORIS . CVRAT PATRONO
CENTONARIOR . LVG . CONSIST
OMNIB HONORIB . APVD . VOS P
VB ASCIA DEDICAVIT

6.

D M
C . VALERI
MONTANI LIB
AMABILIS
AVENTINVS . LIB
PATRON OPTIMO

7.

D M
L . MATERNI MATVRI
VOCONTI
L . MATERNIVS SERVANDVS
LIB ET HERES
PATRONO PIISSIMO
POSVIT

8.

D M
MEMORIAE AETERNAE
QVARTI VLPI PRIMITIVI
LIBERT . AVGG . QVARTIA
SECVNDILLA LIBERTA ET
CONIVNX PATRONO PIENTISSIMO
ET SIBI KARISSIMO
ERGA SE BENE MERENTI
CVM QVO VIXI ANNOS XXII
M . VII . D . XXV
SIBI VIVA POSVIT ET SVB
ASCIA DEDICAVIT

9.

LVCCEIA
Ɔ . L . EPISTOLIO
M . LVCCEIVS
Ɔ . L EVPRNOR
LVCCEIA
COENE
IN FRONTE P III IN AGRO P II

10.

D M
AEMILIAE PEDOCILLAE
LIBERT PIENTISSIMAE ET
L AEMILIO MAVRO LIBERTO
VIVO POSVIT ET SVB ASCIA
DEDICAVIT AEMILIA
CATIDIA POSVIT

VIIIme SERIE — INSCRIPTIONS RELATIVES A DES PERSONNAGES DE CONDITION INDETERMINEE

1.

FI
IENCVRIO
SISCIRE QVAE
CORPVS ET IPSVM
RMARE ROMAM P
TALBEVS INSONTIS
PLVRES IN TARTARO
MISIT
SVB ASCIA DEDICAVIT

2.

IN HOC TVMVLO R
BONAE MEMORIAE
QVI VIXIT IN PACE
DIAEI DV IANVARIVS
IVNIORE VV CON
. . . .

3.

D M

M. SECVNDI
SATVRNINI
M. SECVNDIVS
ACCEPTVS NE
POTI LIBERTO
P. C. ET SVB ASC. D.

4.

CORNELI
SVRTILIAE
QVIETAE
EIVS MO
DESTVS LI
BERT POSV

5.

IN HOC TVMVLO REQVIIS
CET BONAE MEMORIAE
SIQVANA QVAE VIXIT.
ANNOS XXX OBIIT IN
PACE XV KAL IVNIAS
ABIENO V CONS.

6.

ON AEM
O AVGG CV
DIDATO. AV
AL IO COL
M LATINAI
NO

7.

L
AVI
AE
GIEVS
IVS F C

8.

D LIBERAI
XX. V. V. II
STIP XXV
XL III M
VIIII AVI

9.

FERVIDIAE Q. F.
VESTINAE. C. F.
FVLVI AEMILIAN
EX DECRETO DE
CVRIONVM.

10.

ET MEMORIAE AETERN
E SECVNDI OCTAVI TREVERI
ACERBISSIMA. MORTE DE
FVNCTI QVI. CVM. EX INCEN
DIO SEMI NVDVS EFFVGIS
SET POST HABITA. CVRA SALVTIS
DVM ALIQVI DE FLAMMIS. ERI
PERE CONATVS. RVINA. PARIE
TIS OPPRESSVS. NATVRAE. SOCIA
LEM SPIRITVM CORPVS QVE ORI
GINI REDDIDIT CVIVS. EXCES
SV GRAVIORE DAMNO QVAM
REI. AMISSIONE ADFLICTI
ROMANIVS SOLEMNIS ET SECVN
DI IANVARIVS ET ANTIOCHVS
CONLIBERTI MERITA EIVS
ERGA SE OMNIBVS EXEMPLIS
NOBILISSIMA TITVLO SEPV.
CHRI SACRAVERVNT ET
PRODILLIVS IN MODVM FRATER
NAE AFFECTIONIS. ET AB IN
EVNTEA ET A CONDISCIPV
LATV ET OMNIB BONIS ARTIBVS
COPVLATISSIMVS AMICVS ET
SVB ASCIA DEDICAVERVNT

11.

CVRANTE FVLVIO
AEMILIANO CV
IOCAQVAE IVLIVS IANV
ARIVS REIP DONAVERAT
CENTONARI . SVO IMPEN
DIO RESTITVERVNT

12.

ORI LICINI
GINTIANNO
S SACERE
RERE P
VINCIAE
ORILE M C

13.

D . M . ET S . M
L . IVLII CINTONIS
LVGDVNI D . E . ANNORVM XXII
ET . SEL . LVCIOLAE MATRI EIVS
L . IVLIVS . MAR . EIVS .
FILIO ET CONIVGI
ET SIBI VIVO . S
P . C .

14.

D M
HERACLIDAE
MARITIMI
HERMADIONIS
PVDENS ET
MATVRVS
CONSERVI

15.

D M
MINERVAE
POLLIONIS F

16.

ET VALERIÆ NOCTVNNÆ
COEREDES . EIVS . ET LIBER
PATRONAE INCOMPARA.
BILI . P . C . ET SVB . ASCIA . DE
DICAVERVNT

17.

D M
ET . MEMOR
D . CASSI IVLI
D . CASSIVS . IBLI
OMARVS . PATRO
NO . PIENTISSI
MO . DE . SVO . PO
SVIT

18.

D M
ET QVIETI AETERN
REGINI . MASCELL L
ONIS . ET . CAMPA
NIA E GEMINIAE
CONIVGI EIVS
ET IOVINO LIB
EORVM . QVI VI
XIT . ANNIS . VI . M . VI
D XIIII . VIVI SIBI
ET POSTERISQVE
SVIS . PONENDVM
CVRAVERVNT
ET . SVB ASCIA . DEDI
KAVERVNT

19.

D M
P VELITI . RVFINI
P . VELITIVS QVIETVS ET
VELITIA QVIETILLA
FRATRI SIBI KARISSIM
ET VELITIVS HYLARVS LIB
ET CORNEL . POLYCARPVS
HEREDES POSVERVNT
VIXIT ANNIS XXVI
MENSIBVS IIII DIEBVS V.

20.

COMO S
ET SIBI
XX DEDIT

21.

DIS MANIB.
TEL . PHOSPHORI
IVLIA CATVLLA

22.

CVLAT
ASPR
SEGVSIA
HONO
FV
CVLATI

23.

. . . .
ERICTETVS ET
FLAVIA MELITINE
PATRONO
OPTIMO ET
FILI EORVM
POSVERVNT

24.

D. M.
AVILIAE SEVERAE
VIVA SIBI POSVIT
POSTERISQVE EIVS
AD NIDVS TI
LIBERTIS ET SVB ASCIA
DEDICAVIT.

25.

D. M.
M. LICINIO
EVTYCHETI
PATRONVS
INFELICISSI
MVS FECIT QVI
VIXIT ANNIS XXXV

26.

D M
ET MEMORIAE AETERNAE
ARRIO ATILIO
HONORATO LIC IN VALERI
VERNIORVM NONARIORVM
RAPARIORVM PROCVRANTE
FELICIA FELICVLA AMICA
CARISSMA SIVE FELICIVS
ROMANVS LIBELLICVS PONENDVM
CVRAVERVNT ET SVB ASCIA
DEDICAVERVNT

27.

HAVE
IN AETERNVM
Q . ANCHARI
AETERNVM Q
MARIANE
VALE

28.

P MAGLIO PRISCIAN
SEGVSIAVO
PATRIPAMAE PRISCIAN
LIAE

29.

D. M.
IVLIA
QVINTIN
IVLIVS
ONESIMV
PATRONAE
PIENTISSI
MAE

30.

D M
C LATINI
REGINI
REMISAGAR
LVGVD
H P C

31.

DIS MANIBVS
EIVSDEM
T FLAVI F STI

32.

. . . .
NSIB. VL. DIEB
SABINIANVS
SABINAHE
ATR

33.

SERENVS LICIN
VIVO SIBI ET
IVLIAE VEGETAL CONIV
ET GRAECINO GR CINAE FIL

34.

V MISIO . PI
IO CANDID .
I ITEM CA
LAVIALI
ERIA
NO

35.

PETVAE SECVRITAT
LIVS ARISTODEM
OS SIBI POSTERISQV
SVIS FECIT
HELIAS SCRIPT CONC C F

36.

DIS MANIBVS
SATVRNNAE
FORTVNATVS
POSVIT

37.

D I BE ...ONIVS RO M
MVL ATISIRI CASTINO
RVM COI COMPARABILI ET
SIBI VIV SVIT ET SVB ASCIA DEDIC
MEMORIAE ETERN CRIPTI CVIVS OSSA IN EODEM SARCOPHAGO CONDITA SVNT
APIANVS FILETHERES ET TONSO IVSSV CORI FACIEND CVRAVER.

38.

ET MEMORIAE AETERNE .
MVCASSENIE . FORTVNATE CONIVGI
RARISSIME EX GER . SVP. SEPTIMIVS
SEXTIANVS . MIL . LEG . VIII . AVG MEREN
TISSIME . ET SVB ASCIA DEDICAVIT

39.

Q . CAECILIVS
VRBICVS
VIXIT . ANNIS . XXV

40.

RANIO V
TREVERO N
ORIVINA
ISCRETA
CONSIST
ANCON
TERET
OATPER
T SVB

41.

B M
AS CONVIGI
IVS ET MVCIA FILI . IAE
. ET . SVB ASC
PROCVRANTE AELIO DIC

42.

A . HOSTILVS
NESTOR
AVGVST

43.

IMP CA
VERVS MA
AVG GERMA
MAX A
TRIB IMP V
T MP A CI
MA P
MAX V I M
C IVL VERVS MAX
MAX SARM MAX
S NOBILISSIM
M P I

44.

D M
TOVTIAE
APRONIAN

45.

SECVRITATI . CORNELIAE PIA .

46.

D M
ET MEMORIAE
AETERNAE
DOMITII LATIS
OMINI INNOCEN
TISSIMI Q . ANN
XXXXIII . M . VII . D V
E A SABINA
CONIVGI
CARISSIMO
ET DOMITIVS
MANSVETVS
PATRI
P . C . ET S DED

47.

D M
L . ANNIANI
SPERATI
SPERATIVS
PATERNVS
PATRONO
PIENTISSIMO .

48.

M
TERNAE
NIANI
OMAE
AVG
LVG
I . FECIT ET
STOCLAE
CARISS
TERISQ
A DEDIC

49.

FORTVNATA
VIXIT AXNIS XXXX
C EI FILI MATRI
PIENTISSIMAE

50.

D M
ET MEMORIAE AETERNAE
ITI SERVANDI GRATI SEXTVS
VITALIVS MASCEL . HERES
PONENDVM CVRAVIT CV
RANTE SEXTO VITALIO MOTV
CO ET SVB ASCIA DEDIC

51.

CVS TI . L . L . AQVAR
M . P
ENS CLARA . RECESSIT
AMMA DEDIT
RATVS HONESTVS .

52.

. . . .
. . . .
DVNNI PALLADI QVONDAM .
AVGVSTIVS AVGVSTALIS TATOR
D CONIVENTE DVNNIO RES M
TITVLO FRATRE EIVS ET HERE
DE PONENDVM CVRAVIT ET
SVB ASCIA DEDICAVIT .

53.

ET HRYSEROTI
INOVIANI VIC
TORIS SER
INOVIANVS
TELESIPHORVS
FECIT .

54.

D M

ET MEMORIAE
AETERNAE
SALVIORVM ASTE
RIS ET VICTORI
NAE CONIVGI
EIIVS ET VICTORIN
FILIAE EORVM DOVIO
CVS LIB PON CVRAV
ET SVB ASCIA DEDIC .

55.

NAE IVLIAE	M. TVLLIO
ORA THERMIOLAE	THERMIANO
FILIAE	NEPOTI

56.

D. M.

ABSON IIII CI ON
ALSONIA PLIA
IO CARISSIMO
DEFVNCTO ANNOR
XXIII

57.

LIAE
BILLIAE
ILIAE
S BALBVS BITVRIX
E X S

58.

TIB SVLPICIO
TIB IVLI PACATIA
NI FILIO C N O

59.

IO M ET N
AVG T
V S M

60.

. . . .
BVS HONORIBVS
APVD SVOS FVNCTVS
TO IVDICI ARCAE
GALLIARVM
RES PROVINCI
(1)

(1) Ces cinq dernières inscriptions viennent d'être trouvées parmi les pierres résultant de la démolition de la dernière arche du vieux Pont de Pierre (25 septembre 1847) ; je les ai relevées au milieu des décombres. Celle du n° 56 est gravée sur un petit autel ; les deux premières lignes sont peu lisibles. L'inscription du n° 57 est un fragment sur un bloc énorme ; les caractères des inscriptions 58 et 60 sont du plus beau style.

IXme SERIE – INSCRIPTIONS CHRETIENNES

1.

IN HOC TV
MVLO REQV
IISCIT IN C
ISTO BELLAV
SVS QVI VIXS
ET ANNOS XLII
OBITS BDNO
NAS IVLIAS

2.

HIC IN HoC
CONDVNT VMBRA SEPVLCHR
SARA CA TVS EST NOMINE QVI
VMOM ET AP V TOM QVI VIXIT A
VT NOMIN VOCABOL
VITAE MERITIS COMMENDARET
QVI VIXIT ANNOS OBIIT
IIII NONAS DECEMBRIS
POST CONSOLATO INPOR
TVNO VV CC.

3.

HIC IVNCTAE SAEPVLCHRIS
IACENT MARIA VENERABELIS
RELIGIONE . ET . EIVS EVGENIA NEPTES
SED MARIA . LONGVM . VITAE . CRSM
CENTENO . CONSOLE . DVXIT . OB . DIDS
IANS EVGENIA XVIII . ANNS . HABENS
IVVENTATIS . FLOREM . AMISIT . DVRAE
VIOLINTIA MORTIS OB . D . III . KALS
IANVARIAS . XII P . C . IVSTINI IND . PRIMA.

4.

IN HOC TOMVLO RE
BONAE MEMORIAE
QVI VIXIT IN PACEM
DIAE IDV IANVARIA
IVNIORE VV CON

5

IN HOC TVMVLO REQV
IICET BONAE MEMO
RIAE . THALASIA QVI VI
IIT ANNVS XI
OBIIT IN PACE III
KL SEPTEM
BRIS AVIEN

6.

AVXLLIVS
VIXXIT . AEN
NOS . XXXVII ET
MESIS . VI ET DIES
IIII.

7.

IN HOC TVMOLO
REQVIISCIT BONAE
MEMORIAE. ROMANVS
PRESBITER° QVI VIXIT
IN PACE ANNIS LXIII
OBIIT NONVM . K . FE
BRARIAS.

8.

RIE [VINCENTV
Ↄ MONICVS
ↃVB DIE VIIII
CALENDAS
DECEMBRIↃ
QVI VIXIT AN
N QVADRAG.

9.

IN HOC TVMVLO REQVIESCIT
BONE MEMORIAE. VRSVS
QVI VIXIT . IN PACE ANNVS
XL OBIET . II . NON MARCIAS
P . C . ANASTASI . ET RVFI . VVCC.

10.

IACET DECORA
MERCVRINA QVE
VIXIT . ANNOS . XX
OVIIT . XIII . KAL . MA
IAS . VIGELIA . PASCE
CALIPIO V C . CONS.

11.

IT IN PACE BONE
ME
QVI VIXIT ANN
OS
DEFVNCTVS ES
T
P C ANASTAS
I ET
Css R
V

12.

✝ EPITAPHIVM HVNC QVINTVIS LECTOR
BONE RECORDATIONIS AGAPI NEGOCIA-
TORIS MEMBRA QVIESCVNT NAM FVIT
ISTE STACIO MISERIS ET PORTVS EGINIS
OMNEBS ARTS FVIT PRAECIPVAE LOCA
SCTORVM ADSEDVE ET ELEMOSINAM ET
ORACIONEM STVDVIT VIXIT IN PACE
ANNS LXXXV. OB VIII KAL. APRILIS LXI
P. C. IVSTIN. INDICT. QVARTA.

13.

†

HOC TVMVLO
IACET BONOM
MEMORIOM
RAPSO CVI
VIXIT ANN.
XXXV.

14.

HOC TVMVLO Q
VIESCIT BONE MEMO
RIVS CESARIVS VIXI
T ANVS XIV REOVIBIT
IN PACE SVB DIE X. KAL
DECEMBRIS ANASTASI
O ET RVFO VV. CC.

15.

HELLAS
PANTOMIM.
HIC QVIESC †
ANN. XIIII
SOTERICVS FIL.
PII
S

16.

IN HVC LOCV REQVIEVIT LEVCADIA
DEO SACRATA PVELLA QVI VITAM SVAM PROVT
PROPOSVERAT GESSIT QVE VIXIT ANNOS XVI TANTVM
BEATIOR IN DNO CONDEDIT MENTEM PTS CONSVL
HEVDOS IX III
P
T

17.

FLAVIVS FLORE
EX TRIBVNIS QVI VIXIT
ANNOS OCTOGINTA ET
SEPTEM MILITAVIT ANN
TRIGINTA ET NOVEM POSITV
EST AD SANCTOS ET PRO
BATVS ANNORVM DECIM
ET OCTO HIC COMMEMO
RAVIT IN SANCTA ECCLESIA
LVGDVNENSI A.
I. D. CALENDAS AVG.

18.

† HIC CONTE
BRA SEPVLCR
DE VITA PERPETVA
RADIVM SOLI SO
VT INTER ELEC T
ANS VI ET DIES

19.

HI REQVIESCIT IN
PACE FVNOMIOLA
QVAE VIXIT E IS DE
NIS ET NOVEM SI
MVLI ABENTIBVS ANNS

20.

IN HOC TVMVLO R
BONAE MEMORIAE
QVI VIXIT IN PACE
DIAEI DV IANVARIVS
IVNIORE VV CON

INSCRIPTIONS LATINES, F^ds 1373.

INSCRIPTIONS LATINES

CLASSEES PAR SERIES

Ire SÉRIE. — DIVINITÉS.

§ 1. — *Jupiter*. 1. J. O. M. Depulsori. 2. J. O. M. Cl. Albino C. Fu. C. 3. J. O. M. Q. Adginnius.

§ 2. — *Mars*. 1. Marti T. J. Saturninus. 2. Deo Mart. A. Callimorphus. 3. Deo Marti aug. C. Titius Decuminus. 4. Marti Segomoni.

§ 3. — *Venus*. Veneri et Tutele.

§ 4. — *Mercure*. Mercurio augusto L. Peregrinius.

§ 5. — *Vesta et Vulcain*. August. aug. deae Vestae Vol.

§ 6. — *Minerve*. Minervae L. Aemilius Sullectinus.

§ 7. — *Apollon*. 1. Apollini Sancto, Julius Silvanus. 2. Numinib. Aug. Deo Apollini, C. Nonius Euposius. 3. Apollini... siano. 4. Apollini Aug. Sacr.

§ 8. — *Diane*. Dianae aug. sacrum in hon. pagi Condati, C. Gentius Olillus.

§ 9. — *Mithra*. 1. Deo invicto Mithr. Secundinus dat. 2. Deo invicto, Aur. Secundinius.

§ 10. — *Sylvain*. 1. Deo Silvano C. Aug. Ti..ci..yre. 2. Silvano augusto M. Aemilius Laetus.

§ 11. — *Génies*. Genio P. Ael. Sereni.

§ 12. — *Lares*. 1. Laribus sacrum. 2. Aug. Laribus cultores.

§ 13. — *Divinités des Augustes*. 1. Numinibus Augustorum, L. Faenius Rufus. 2. Numinib. Aug. C. Nonius. 3. Numin. Aug. Tiberius Bellicus. 4. Numin. Aug. Hyginius Cornificius. 5. Numin. et Jovi max. Aurel.

§ 14. — *Déesses-Mères*. 1. Matris Aug. C. Titius Sedulus. 2. Matr. Aug. Philen. Egnatius. 3. Matr. Aug. L. Dextius Apollinaris. 4. Matr. Aug. Mastonia Bella. 5. Matr. Aug. in honorem domus Aediorum, Eutyches. 6. Sappiena Lucinis 7. Pro salute dom. n. imp. L. Sept. Sever. 8. Matr. Aug. eburnici. L. Jul. Sammius.

§ 15. — *A la Fortune*. 1. Fortunae, L. Terentius Sabinus. 2. Deae Fortunae Respectius Hilarianus.

§ 16. — *Le bon Esprit et la Fortune*. Bonae Menti ac reduci Fortunae.

§ 17. — *Les Nymphes*. Aug. sacrar. Nymphar. Sylvarius Firmissimus.

§ 18. — *Les Saisons*. Florido Veri.

§ 19. — *Dieux inconnus*. 1. Proxs.. umis. 2. Ara su. quem. 3. Liq. Q. ejusd. 4. Jan.. uari.

§ 20. — *A tous les Dieux*. Dis cunctis.

§ 21. Tauroboles.

§ 1. — *Cybèle, la mère des Dieux*. Taurobolio matris D. M. I. D. pro salute imp. Tit. Ael. Hadrian.

§ 2. — ..... Domusq. divinae col. Cop. Claud. Aug. Aug. Q. Aquius Antonianus.

§ 3. — ..... Numinibus Aug. totiusque domus divinae et situ C. C. C. Aug. Aug. tauribolium fecerunt Dendrophori.

§ 4. — Pro salute imp. L. Sept. Severi Pertinacis... taurobolium fecerunt Aufustia Alexandria et Sergia Parthenope.

§ 5. — Pro salute imp. Luc. Sept. Sev. Pertinacis... taurobolium fecerunt Septicia Valeriana et Optatia Sfora.

§ 6. — Taurob. matris Deum aug. Billia t fil. Veneria.

IIe SÉRIE. — SÉVIRS.

§ 1. — C. Rusonius... § 2. — ..... niani (fragm.). — § 3. Sext. Attius Januarius. — § 4. Sextus Julius Helias. — § 5. Q. Capiton. Probatius. — § 6. Caius Silvius Mercurius. — § 7. Sacer. — § 8. Lucius Lucretius Campanus. — § 9. Titus Claudius Amandus. — § 10. Quintus Ignius Silvinus. — § 11. Culattus Meleager. — § 12. Marcus Cæsonius ; Julia Marcia. — § 13. Publius Sextius Florus. — § 14. Quintus Vireius Laurentinus. — § 15. Quintus Connius Sauria. — § 16. ... liano... attori (fragment). — § 17. Marcus Primus Secundianus. — § 18. Caius Donatus Quartus. — § 19. Fragment. — § 20. Lucius Gavius Fronto. — § 21. Incitatus. — § 22. Vrogenius. — § 23. Tib. Cl. Peregrinus. — § 24. Marcus Oppius Placidus. — § 25. Aedili summis apud suos funct (fragm.). — § 26. Caius Catulus Decimius. — § 27. Caius Servilius Martianus. — § 28. Victor Licinius. — § 29. Sextus Vencius Juventianus. — § 30. Pat... eprae... civ. (fragment). — § 31. Quintus Licinius, Taurici filius.

IIIe SÉRIE. — DIGNITAIRES IMPÉRIAUX.

§ 1. — Marcus Aurelius Caecilianus. — § 2. Celerinus Fidelis. — § 3. Lucius Marius.

— § 4. Tiberius Antistius. — § 5. Ligurius Marinus. — § 6. Patinius. — § 7. Tiberius Pompeius. — § 8. Lucius Cassius Melior. — § 9. Nobilis Tib. Cæsar., Julia Adepta. — § 10. Lucius Aurelius Gallo. — § 11. Pompeius Felix. — § 12. Titus Claudius Tit. fil. — § 13. L... T... Q... Titiano (fragment). — § 14. Caius Furius Sabinius Aquila. — § 15. Lucius Tauricius Florentinus. — § 16. Attius Alcimus. § 17.—Rusp. Atrop. Rusonius. — § 18. Caius Ancius. — § 19. Marcus Marius Florentinus. — § 20. Auricus Q. Licinius. — § 21. C. Jul. C. F. Celsus Maximianus.

IVe SÉRIE. — MILITAIRES.

§ 1. — Publius Octavius. — § 2. Sextus Cossutius. — § 3. Luccius Mettius Firmus. — § 4. Exomnius Paternianus. — § 5. Aemilius Venustus. — § 6. Liberalis (fragment). — § 7. Lucius Sabinus Amandus. — § 8. Titus Julius Virilis. — § 9. Caius Julius Placidinus. — § 10. Vrogenes Nertus. — § 11. Solemnis Fidus. — § 12. Rusticinius. — § 13. Titus Vettius Deciminus. — § 14. Jovinus Valerionus. — § 15. Salvius. — § 16. Aulinus Antinius. — § 17. Caius Anuius Flavianus (frag.). — § 18. Aufidius. — § 19. Lucius Atellius. — § 20. Albanus Potens. — § 21. Attonius Constans. — § 22. Marcus Curvelius. — § 23. Cornelius Victor. — § 24. Caius Tallonius Perungius. — § 25. Placidus Pervincus. — § 26. Heivinius. — § 27. Marcus Aquinius Verinus. — § 28. Aurelius... — § 29. Claud. (fragments).

Ve SÉRIE. — ARTS ET MÉTIERS.

§ 1. — Potitius Romulus. — § 2. Julius Alexander. — § 3. Julius Sabinianus. — § 4. Clarianus. — § 5. Lucius Helvius. — § 6. Vitalinus Felix. — § 7. Quintus Julius Severinus. — § 8. Metilia Donata. — § 9. Caius Apronius. — § 10 Minthatius Vitalis. — § 11. Mattonius Restitutus. — § 12. Caius Libertus Decimanus. — § 13. Titus Flavius Felix. — § 14. Apriclius Riscianus. — § 15. Illiomarus Aper. — § 16. Minucia Astte. — § 17. Poppilius nat. sequanus. — § 18. L. Besius.

VIe SÉRIE. — LIENS DE FAMILLE.

§ 1. — *A des enfants par leurs parents.* — 1. Julia Felicissima. 2. Julia Placida. 3. Herennia. 4. Labiena Severa. 5. Innocens Ursus. 6. Primitivia Catilla. 7. Cabutilus Sextus. 8. Vitalinus et Martina. 9. Solacia. 10. Quintus Latinus Pyramus. 11. Titus Cassius Lucinulus. 12. Aelia Germanilla. 13. Julius Zozimus. 14. Marcus Justinus Marcellus. 15. Geminia Quintiana. 16. Sextus Selius. 17. Servus Cassius. 18. Juventinia Auspicia. 19. Publius Curtilius Artemon. 20. Caius Valerius Gregorius Sacer. 21. Publius Aelius Maximis Polychro. 22. Quintus Deccius Erechteus. 23. ... Appia, mater miserrima. 24. Claudius Maturinus. 25. Cavus Maximinus. 26. Faustinus Marc. Aurelius. 27. Eutychianus. 28. Domitia. Heutychia. 29. Caius Valerius Ingenuus. 30. Valeria Caupiola. 31. Salvia Valeriana. 32. Aelius Vitellius Valerius. 33. Epicius. 34. Cassianus Lupulus. 35. Caius Bellus Belliolus. 36. Luc. Tit Prima. 37. Fragment 38. Demetrius et Satia Heliane. 39. C. Titia Fortunata. 40. Atticus Q.

§ 2. — *A un époux par sa veuve.* — 1. Julius Anicetus. 2. Crassia Demincillia; Pollio Heliodorus. 3. Aestivius Ursio. 4. Quippus Potitus. 5. ... ius adfectione mariti (fragm.). 6. Marcus Mettius Onesimus. 7. Callixtus. 8. Marcus Licinius. 9. Caius Lucius Messor. 10. Apidius Valerius Scriba. 11. Quintus Gratiolus. 12. Marcus Sattonius. 13. Secundus Aug. (fragment).

§ 3. — *A une femme par son mari.* — 1. Valeria Trophimes. 2. Aelia Profutura. 3. Iulpu..... 4. Aelia Fileta. 5. Sutia Anthis. 6. Catullia Samilla. 7. ... Sanct. Servandus (fragment). 8. Constantinia Julia. 9. Adjutoria Perpetua. 10. Calpurnia Severa. 11. Praelecta. 12. Marcellina Solicia. 13. Cerialia Aulina. 14. Labenia Nemesia. 15. Flavia Synticene. 16. Atilia Verula. 17. Septicia Gemina. 18. Pompeia Potita. 19. Blandinia Marticla. 20. Lanina Galatia. 21. Satria Ursa. 22. Verinia Ingenua. 23. Lucretia Valeria. 24. Fragment. 25. Fragment. 26. Tertinia Amabilis 27. Catia Severa. 28. Flavia. 29. Aurelia. 30. T. Titiola. 31. Severia Fuscina. 32. Aurelia Catta. 33. Aurelia Callistes. 34. Decmia Decmilla. 35. Felicia Minna. 36. Calvisia Urbica. 37. Fragment. 38. Grania. 39. Atessatia Fidela. 40. Valeria Cupita. 41. Maria Macrina. 42. L. Vindicia Luperca. 43. Lucius Aurelius Terentius. 44. Venantia Adonis. 45. Acutia Amatrici.

§ 4. — *A un frère, à une sœur.* — 1. Aemilia Honorata. 2. Julia Helias. 3. Carania Secundina. — 4. Camilla Augustilla. 5. Martinia Demetria. 6. Olia Tributa. 7. Tertius Mascellio.

§ 5. — *A un père, à une mère.* — Caius Claudius Liberalis. 2. M. Crixsius. 3. Severia Valerina. 4. Aemilia Valeria.

VIIe SÉRIE. — A DES AFFRANCHIS.

§ 1. — Lucius Cl. Rufinus. — § 2. Publius Primus Eglectianus. — § 3. Uxassonius Niger. — § 4. Lucius Secundus Fruendus. — § 5. Natius Venustus. — § 6. Caius Valerius Montanus. — § 7. Lucius Maternus Maturus. — § 8. Quartus Ulpius. — § 9. Lucceia. — § 10. Aemilia Pedocilla.

VIIIe SÉRIE. — INDÉTERMINÉES ET FRAGMENTS.

§ 1. — Fragment. — § 2. Fragment. — § 3. L. Secundus Saturninus. — § 4. Cornelia Suttilla Quieta. — § 5. Siquana. — § 6. Fragment. — § 7. Fragment. — § 8. Fragment. — § 9. Fervidia Vestina. — § 10.

PRINCIPALES ABREVIATIONS

EMPLOYEES DANS CE RECVEIL DES INSCRIPTIONS LATINES

A. Aelius, Aemilius, Attius, Aurelius.
A. Annos, annis, ascia.
A. A. Apud agrum.
AB A. S. Ab actu senat.
AD TEMP. ROM. AVGG. Ad templum Romae Augustorum.
AE. CVR. Aedilis curulis.
A. H. D. M. Amico hoc dedit monumento.
A. K. Ante kalendas.
A. O. F. C. Amico optimo faciendum curavit.
A. P. Amico posuit.
AP. Apollinaris (legio).
AR. Arar (la Saône).
A. S. L. Animo solvit libens.
A. T. V. Aram testamento vovit.
AVG. Augustalis.
AVGGG. Tres aug.
B. M. D. S. Bene merenti de se.
B. P. D. Bono publico datum.
B. X. AN. Vixit annos.
C. Caius, Cassius, Claudius.
C. Clarissimus.
C. I. Clarissimus juvenis.
C. Curavit ou curaverunt.
C. Centonarius.
C. B. M. Conjugi bene merenti.
C. C. C. AVG. LVG. Colonia copia Claudia Augusta Lugdunensis.
CIV. TREV. Civis Treviranus.
COH. VRB. Cohortis urbanae.
COIVX. CONI. Conjux.
COL. Colliberti.
CONS. Consistentes.
CORP. Corporatione.
C. R. Civis romanus, civium romanorum.
C. V. Clarissimus vir.
D. Decimus, Domitius.
D. CL. SEP. ALB. Decimus Clodius Septimus Albinus.
D. Dedicavit.
DD. Dedicaverunt.
D. Dies, decurio, decurionum.
D. D. D. S. Decreto decurionum, datum sibi.
D. M. Diis Manibus.
D. O. S. Diis omnibus sacrum.
D. S. V. F. De suo votum fecit.
E. Elipius, Eutychia.
E. Et.
E. E. Ex edicto.
EQ. R. Eques romanus.
E. V. L. S. Et votum libens solvit.
F. Faustinus, Firmus, Flavius.
F. Filius, filia.
F. Fecit.
F. Felix, fidelis.
FAC. C. Faciendum curavit.
F. H. F. Fieri haeres fecit.
F. I. D. P. S. Fieri jussit de pecunia sua.

FRVM. Frumento, frumentarius.
FVNCT. Functus.
G. Galeria (tribu).
G. L. Genio loci.
G. S. Genio sacrum.
H. Haeres.
H. B. M. F. Haeres bene merenti fecit.
HAR. Haruspex.
H. C. CV. Hic condi curavit.
H. D. D. Haeredes dono dedere.
H. LOC. HER. N. S. Hic locus haeredem non sequitur.
HER. Haeres.
H. P. C. Haeres ponendum curavit.
HON. MISS. Honesta missione (congé honorable).
I. Julia, Julius, Justinus.
I. AG. In agro.
I. primus.
I M. Prima Minervia (legio).
I majuscule pour II : DIS, diis : ou pour l'I long : fILIA, filia; vIXIT, vixit.
Ƀ, ib; Ɲ, in; Ʀ, ir.
I. D. Idea, Dindymenia.
IAN. Januarius.
I. L. Julius Libertus.
IMP. Imperator.
I. O. M. Jovi optimo maximo.
II̅. VIR. AVG. Duumvir augustalis.
II̅. C. Iterum consule.
IIIIII̅. VIR. Sévir.
I. P. Indulgentissimo patrono.
Ʀ. Ri, MERCATOƦS, mercatoris. SEVEƦƝO, Severino.
L. Lucius, Lucretius.
L. Legio.
L. I. M. Legio prima Minervia.
LEGG. Legionum.
L. LIB. Libertus, liberta (affranchi).
LIB. Liberi (enfants).
L. D. D. D. Locus datus decreto decurionum : formule usitée pour constater l'érection d'un monument dans un lieu public.
L. D. D. P. C. Locus datus decreto pagi Condati.
L. F. C. Libens fieri curavit.
LEG. XXX. V. P. F. Legio XXX victrix, pia, fidelis.
LEG. Legatus.
L. LVG. LVGVD. Lugdunum, Lugudunum : un très grand nombre d'inscriptions emploient indifféremment l'un et l'autre de ces mots ; après le deuxième siècle, l'emploi de Lugudunum devient beaucoup plus fréquent.
M. Marcellus, Marcus.
M. Maximus.
M. B. Memoriae bonae.
M. Mensis, mensibus.
M. MIN. Minervia (legio).
M. MIL. Miles, militaris.
MIL. Militavit.
M. D. M. ID. Matri deum magnae Ideae.
M. P. II. (Deux mille pas).
M. P. V. Millia passuum quinque.
N. Nauta.
N̄. RHOD. Nautarum Rhodani.
N. AR. Nautarum Araris.
N. GR. Natione graeca.
NVM. Numinibus.
O. Octavus.
O. C. Ordo clarissimus.
O. E. B. Q. C. Ossa ejus bene quiescant condita.
P. Pompeius, Publius.
P. B. M. Patri bene merenti.
P. C. ET S. AS. D. Ponendum curavit et sub ascia dedicavit.
P. F. F. Pia, Felix, fidelis.
P. M. Passus mille, posuit mœrenti, post mortem.
P. P. Pater patriae.
P. POST. Posterisque.
P. S. Pro salute.
PROMPT. Ex tribu Promptina.
Q. Quintus.
Q. Qui.
Q. V. A. I. Qui vixit annum unum.
Q. V. AN. XVI. M. IIII. D. XX. Quae vixit annos XVI, menses quatuor, dies XX; ou annis..., mensibus..., diebus.
Q. F. Quinti filia.
R. Romanus, Rusticus.
R. CIV. Romani cives.
ROM. ET AVG. (à Rome et à Auguste).
S. Salvius, Secundinus, Sextus.
SB. Sibi.
S. M. P. I. Sibi monumentum poni jussit.
S. P. C. Sua pecunia constituit.
S. T. T. L. Sit tibi terra levis.
S. V. L. D. Sibi vivens locum dedit.
T. Titus.
T. Tres.
T. C. Testamento constituit.
†. Ti. PRIMI†VIA. Primitivia.
TR. M. Tribunus militaris.
TRIB. LEG. V. MAC. Tribunus legionis quintae Macedonicae.
V. Valeria, Victor.
V. C. Vir clarissimus.
V. V. C. C. Viri clarissimi.
V. Victor.
VET. Veteranus.
V. S. L. M. Votum solvit libens merito.
VX. Uxor.
M. Um. — MECM. Mecum.
X. Mille. — X. Deniers. — X II. Deux deniers.
XXX. P. IN. F. Triginta pedes in fronte.
XVVIRI. Quindécemvirs.

Il ne faut pas confondre les sigles ou abréviations convenues dans la langue lapidaire avec celles qu'ont produites l'action du temps ou la main des hommes, distinction qu'il n'est pas toujours facile de faire. Avec un peu d'habitude on a bientôt l'explication des unes ; plus nombreuses et plus embarrassantes, les autres ouvrent un vaste champ aux conjectures, à l'arbitraire et à l'erreur.

IIe TABLE.

COMTES DU LYONNAIS ET DU FOREZ.

PREMIÈRE RACE. [1]

I. Guillaume Ier est nommé par l'empereur Charles-le-Chauve, comte de Lyon et des pays situés en deçà de la Saône, c'est-à-dire du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais. Il n'est alors qu'un délégué du prince, un simple fonctionnaire, un lieutenant révocable; mais, bien servi par les circonstances. Guillaume rend son autorité héréditaire dans sa famille, et devient souverain indépendant: mort vers 890.

II. Guillaume II, fils du précédent. Il prend le titre de comte du Lyonnais : mort en 920.

III. Artaud Ier, fils du précédent : mort en 960.

IV. Giraud Ier, fils d'Artaud Ier, comte du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais : mort en 990.
Etienne, son second fils, est comte du Forez.

V. Artaud II, fils de Giraud Ier, n'est d'abord que comte du Lyonnais; mais son frère Etienne, étant mort sans enfants, il réunit les deux comtés.
Artaud II a deux fils : l'aîné, Artaud III, est comte du Lyonnais; Giraud, l'autre, est comte du Forez.

VI. Artaud III, fils aîné d'Artaud II, n'est d'abord que comte du Lyonnais; il devient comte du Lyonnais et du Forez après la mort de son frère Giraud, qui n'a pas laissé d'enfants. Artaud III meurt sans héritiers directs.

VII. Giraud II, frère d'Artaud, lui succède; il est comte du Lyonnais et du Forez : mort en 1058.

VIII. Artaud IV, fils de Giraud II, lui succède. Son autorité sur la ville de Lyon n'est plus que nominale : les archevêques s'en sont emparés. Hors d'état de soutenir la lutte, Artaud se retire dans ses états du Forez et meurt vers l'an 1076. Les descendants d'Artaud IV, devenus étrangers au comté du Lyonnais, possédèrent le comté du Forez jusque vers l'an 1112. Guillaume, le dernier d'entre eux, mourut sans enfants pendant le cours de cette année, et eut pour successeur Guy Raymond son cousin germain, frère cadet de Guy VII, dauphin de Viennois.

1. — Administration du Lyonnais, du IXe au XIIe siècle. (Second royaume de Bourgogne).

On a vu (p. 314) quelle était l'organisation du Lyonnais au temps du second royaume de Bourgogne; c'est ici le lieu de la résumer et de la préciser avec netteté. L'autorité appartenait à deux fonctionnaires d'un ordre supérieur, le *marchio* ou gouverneur général, et le comte, *comes*.

1° Le *marchio* (marquis) avait l'administration de plusieurs comtés, et quelquefois de plusieurs provinces; il était commis spécialement à la garde des frontières. Gerbard de Roussillon, comte de Soissons et de Paris, fut nommé, par l'empereur Lothaire, gouverneur du Lyonnais et d'autres états : il est qualifié ainsi par un acte que reproduit Dom Bouquet : *illustris comes atque marchio.* Dépossédé, après la mort de Lothaire, par l'empereur Charles-le-Chauve, il eut pour successeur, dans son gouvernement, Boson, qui se fit roi.

2° Le comte (*graphio, grafio* ou *graf*). Il était sous les ordres du gouverneur ou *marchio,* du moins en droit. A l'administration civile le comte réunissait celle de la justice, et l'autorité militaire sur la ville dans laquelle il faisait sa résidence, et sur la circonscription territoriale de son comté. Voici quels étaient ses officiers principaux : les *vicarii* ou *vice-comites*, qui administraient une partie du comté; les *centenarii*, dont le pouvoir s'étendait sur cent villages; les *decani*, qui n'en administraient que dix; les *tribuni,* chargés de la perception de l'impôt, etc. Le comte, dans l'administration de la justice, était assisté par des assesseurs (*scabini*). Guillaume Ier, nommé comte du Lyonnais, ne tarda pas à s'affranchir de l'autorité du *marchio* et de l'empereur lui-même; il se rendit indépendant.

SECONDE RACE.

COMTES DU FOREZ.

I. Guy ou Guigue Ier : il s'empare de l'abbaye de Savigny, mais il est contraint de la restituer par le roi Louis-le-Gros, en 1129.

II. Guigue II, fils du précédent, se croise pour le voyage de la Terre-Sainte, et se trouve à la prise de Constantinople. Guigue II (et non Guigue III) transige avec l'archevêque Guichard, en 1173, et lui abandonne, pour un prix convenu, toutes ses prétentions sur le comté du Lyonnais. Les archevêques de Lyon deviennent souverains temporels de droit et de fait.

III. Guigue III, comte du Forez : en 1223, il entre au service du roi Philippe-Auguste ; plus tard, il fonde et dote le chapitre de Notre-Dame de Montbrison.

IV. Guigue IV, comte du Forez et du Nivernais, fait bâtir, en 1225, l'église de Notre-Dame de Montbrison.

V. Guigue V, comte du Forez, est tué, en 1249, par le vicomte de Ladvière son vassal ; il a pour successeur son frère.

VI. Renaud, comte du Forez, épouse, en 1256, Isabeau de Beaujeu, fille d'Humbert.

VII. Guigue VI, comte du Forez, mari de Jeanne de Montfort-l'Amaury.

VIII. Jean I, comte du Forez, épouse, en 1305, Alix de Vienne.

IX. Guigue VII, comte du Forez : mort en 1358.

X. Louis, comte du Forez, tué à la bataille de Brignais.

XI. Jean II, comte du Forez (frère de Louis), meurt sans enfants en 1373.

XII. Jeanne du Forez (sœur de Jean II) ; elle avait été mariée à Bernard, comte-dauphin d'Auvergne.

XIII. Anne, comtesse du Forez, dauphine d'Auvergne, fille unique de Jeanne : elle apporte le comté du Forez en dot à son mari Louis III, duc de Bourbon.

TROISIÈME RACE.

I. Jean Ier de Bourbon (fils d'Anne), comte du Forez, fait prisonnier, en 1415, à la bataille d'Azincourt : mort en 1433.

II. Charles de Bourbon (fils de Jean), comte du Forez, épouse Agnès de Bourgogne, et meurt en 1456.

III. Jean II de Bourbon (fils de Charles), comte du Forez, épouse Jeanne de France, fille aînée de Charles VII, roi de France, et meurt sans enfants en 1488.

IV. Pierre de Bourbon (frère de Jean II), comte du Forez et sire de Beaujeu, épouse Anne de France, fille unique de Louis XI, et meurt en 1503.

V. Suzanne de Bourbon-Beaujeu, comtesse du Forez (fille de Pierre de Bourbon), mariée à Charles de Bourbon-Montpensier : morte sans enfants, en 1527.

Après l'extinction de cette race, le comté du Forez appartint à Louise de Savoie qui le posséda jusqu'en 1531, et le donna, à cette époque, à son frère François Ier. Ce roi de France réunit le comté du Forez à la couronne. Henri de Valois l'eut en apanage jusqu'à son avénement à la couronne, sous le nom de Henri III. Le comté du Forez fit, depuis, partie du domaine des reines Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX ; Louise de Lorraine-Vaudemont, veuve de Henri III ; Marie de Médicis, veuve de Henri IV ; et Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII.

VI. Comtes de Lyon. Les chanoines, membres du noble chapitre de Saint-Jean, deviennent comtes de Lyon à la fin du XIIe siècle, après la transaction qui eut lieu entre l'archevêque de Lyon Guichard et Guigue II, comte du Forez : ils gardent ce titre jusqu'en 1790.

IIIe TABLE.

CHRONOLOGIE DES ÉVÊQUES ET ARCHEVÊQUES DE LYON. [1]

(152-1847.)

---

§ 1. Evêques.

I. S. Pothin, an 152.
II. Irénée, 203.
III. Zacharias.
IV. Helius.
V. Faustinus.
VI. Verus.
VII. Julius.
VIII. Ptolomeus.
IX. Vocius, 314.
X. Maximus.
XI. Tetradius.
XII. Verissimus, 347.
XIII. S. Just, 374.
XIV. S. Albin, 390.
XV. S. Martin.
XVI. S. Antioche.
XVII. S. Elpide.
XVIII. S. Sicaire.
XIX. S. Eucher, 432.
XX. S. Patiens, 475.
XXI. S. Lupicin, 492.
XXII. Rustique, 494.
XXIII. Etienne.
XXIV. S. Viventiole, 517.
XXV. S. Loup, 538.
XXVI. Léonce.
XXVII. S. Sacerdos, 549.
XXVIII. S. Nizier (Nicetius), 550.
XXIX. Priscus, 558.
XXX. S. Etherius.
XXXI. Secundinus, 602.
XXXII. Arige, 603.
XXXIII. Théodoric ou Tétrique, 625.
XXXIV. Gaudéric, 643.
XXXV. Viventiole II, 644.
XXXVI. S. Ennemond (Annemundus), 653.
XXXVII. S. Genis (Genesius), 659.
XXXVIII. S. Lambert, 678.
XXXIX. Godvin, 693.
XL. Fulcoald, 717.
XLI. Madalbert, 754.
XLII. Adon, 769.

§ 2. Archevêques.

XLIII. Leidrade, 769.
XLIV. S. Agobard, 816.
XLV. Amolon, 840.
XLVI. S. Remi Ier, 852.
XLVII. Aurélien, 875.
XLVIII. Alwalon, 895.
XLIX. Bernard.
L. Anster ou Auster, 906
LI. Rémi II.
LII. Auscheric ou Anscher, 921.
LIII. Gui Ier, 948.
LIV. Burchard Ier, 949.
LV. Amblard, 956.
LVI. Burchard II, 979.
LVII. Oldaric, 1031.
LVIII. Halinard, 1046.
LIX. Philippe Ier, 1052.
LX. Geoffroi ou Godefroy de Vergy, 1063.
LXI. Humbert Ier, 1070.
LXII. S. Jubin, Gebouin ou Gebuin, 1077.
LXIII. Hugues, 1083.
LXIV. Joceran ou Gauceran, 1107.
LXV. Humbald, 1119.
LXVI. Rayuauld, 1128.
LXVII. Pierre Ier, 1131.

1. — La chronologie des évêques et des archevêques de Lyon a été le sujet de travaux estimés, qui cependant ne s'accordent nullement entre eux, soit pour les dates, soit pour le nombre des titulaires du siége archiépiscopal; il est impossible de mettre d'accord la *Gallia christiana,* l'Almanach de 1755, et le Rituel de M. de Montazet : c'est vainement, du moins, que je l'ai essayé. J'ai adopté, à très peu de différence près, le tableau chronologique publié par M. A. Péricaud dans Lyon ancien et moderne, tome Ier, p. 175.

LXVIII. Foulques, 1139.
LXIX. Amédée Ier, 1144.
LXX. Humbert de Bugey, 1148.
LXXI. Heraclius de Montboissier, 1153.
LXXII. Drogon, 1164.
LXXIII. Guichard, 1164.
LXXIV. Jean de Belles-Mains ou de Bellesmes, 1184.
LXXV. Raynaud de Forez, 1195.
LXXVI. Robert d'Auvergne, 1227.
LXXVII. Raoul de la Roche-Aymon, de Pinis ou de Peyrinis, 1235.
LXXVIII. Aimeric, 1236.
LXXIX. Philippe de Savoie, 1246.
LXXX. Pierre de Tarentaise, 1272.
LXXXI. Aimar ou Ademar de Roussillon, 1274.
LXXXII. Rodolphe ou Raoul de la Torrette, 1283.
LXXXIII. Béraud de Goth, 1288.
LXXXIV. Henri de Villars, 1296.
LXXXV. Louis de Villars, 1301.
LXXXVI. Pierre de Savoie, 1308.
LXXXVII. Guillaume de Sure, 1333.
LXXXVIII. Gui d'Auvergne, 1340.
LXXXIX. Henri de Villars, 1343.
XC. Raymond Saquet, 1346.
XCI. Guillaume de Thurey, 1358.
XCII. Charles d'Alençon, 1365.
XCIII. Jean de Talaru, 1375.
XCIV. Philippe de Thurey, 1389.
XCV. Amédée de Talaru, 1415.
XCVI. Geoffroy de Vassali, 1444.
XCVII. Charles de Bourbon, 1446.
XCVIII. Hugues de Talaru, 1488.
XCIX. André d'Espinay, 1499.
C. François de Rohan, 1501.
CI. Jean de Lorraine, 1537.
CII. Hippolyte d'Este, 1539. (Permute en 1551 avec l'archevêque d'Auch.)
CIII. François de Tournon, 1551.
CIV. Hippolyte d'Este reprend le siége archiépiscopal en 1562 et permute la même année.
CV. Antoine d'Albon, 1572.
CVI. Pierre d'Epinac, 1574.
CVII. Albert de Bellièvre, 1600.
CVIII. Claude de Bellièvre, 1604.
CIX. Denis-Simon de Marquemont, 1612.
CX. Charles Miron, 1626.
CXI. Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, 1629.
CXII. Camille de Neufville, 1653.
CXIII. Claude de Saint-George, 1693.
CXIV. François-Paul de Neufville-Villeroy, 1714.
CXV. Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne, 1731.
CXVI. Pierre Guérin, cardinal de Tencin, 1740.
CXVII. Antoine Malvin de Montazet, 1758.
CXVIII. Yves-Alexandre de Marbeuf, 1788.

§ 3. Evêques constitutionnels.

Adrien Lamourette, 1794.
Claude-Marie Primat, 1798.

§ 4. Suite des Archevêques.

CXIX. Joseph Fesch, 1803.
Mgr de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse, 1815-1839.
CXX. Maurice de Bonald, 1839.

IVe TABLE.

LES

GARDIATEURS, GOUVERNEURS ET LIEUTENANTS DE ROI

POUR SA MAJESTÉ,

DE LA VILLE DE LYON ET DES TROIS PROVINCES,

LE LYONNAIS, LE FOREZ ET LE BEAUJOLAIS. [1]

(1309-1790.)

Temps antérieurs au XVe siècle.

§ 1. ÉPOQUE ROMAINE. Lucius Munatius Plancus,
. . . .
Julius Blaesus. . . . .
. . . .

§ 2. ÉPOQUE BOURGUIGNONNE. Comtes du Lyonnais et du Forez.

§ 3. DOMINATION TEMPORELLE DES ARCHEVÊQUES. Les archevêques par leurs délégués.

§ 4. RÉUNION DU LYONNAIS A LA COURONNE DE FRANCE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Gardiateurs :

Bernard d'Anguissel, 1309.
Béraud de Mercœur, 1312.
Barthélemy de Chevriers, 1330.
Philippe de Chavirey, 1333.
Barthélemy de Montbrison, 1341.
Pierre de Villeneuve, 1345.
Hugues de Marzeu, 1347.
André de Borneville, 1366.
Archimbaud de Comborn, 1377.
Henri de Viego Museton.
Guichard de Saint-Priest, 1387.

Les attributions dn gardiateur furent réunies à celles du bailli de Mâcon, qui prit dès-lors le titre de sénéchal de Lyon. Jean de Fontaine, bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, 1389.

Philippe de Bonay, 1416.
Imbert de Grolée, 1418.
Théod. de Vaupergue, 1438.
Philibert de Grolée, 1446.
Tanneguy, vicomte de Joyeuse, 1460.
François Royer, 1460.

Les titres de gardiateurs et de bailli de Mâcon se transforment en ceux de gouverneurs. (Voyez ce mot.)

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Gouverneurs de Lyon :

Tanneguy du Chastel, vicomte de la Bellièvre, grand écuyer de France, 1463.
César Borgia, vicomte de Valentinois, 1498.
Jean-Jacques de Trivulce, marquis de Vigève.
Théodore de Trivulce, maréchal de France, 1529.
Pompone de Trivulce (neveu de Théodore), 1552.
François de Tournon, cardinal, 1536.
Jean d'Albon, seigneur de Saint-André, 1540.
Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André (fils de Jean), 1550.
Jacques de Savoie, duc de Nemours (René de Birague, gouverneur en l'absence), 1562.
François de Mandelot, chevalier des Ordres, 1571.
Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, 1588.

1. — BROSSETTE (*Claude*). Nouvel Eloge de la ville de Lyon, etc. *Lyon*, *J.-B. Guérin*, 1711, in-4°, p. 131.

CHAUSSONET (*Jean-Baptiste*), armorialiste et chronologiste de Lyon. Armorial chronologique, contenant les noms, surnoms, qualités et armoiries blasonnées de Nosseigneurs les gouverneurs et lieutenants-généraux pour Sa Majesté, de la ville de Lyon, etc., depuis leur création jusqu'à présent. *Lyon*, 1727, in-fol., manuscrit composé de 15 pl. col.

PÉRICAUD aîné (*Antoine*). Les Gouverneurs de Lyon. *Lyon*, *L. Boitel*, 1841, gr. in-8°.

Philibert de la Guiche, seigneur de Chaumont, 1595.
César, duc de Vendôme (fils de Henri IV), 1607.
Charles de Neufville de Villeroy, marquis d'Halincourt, 1612.
Nicolas de Neufville, duc de Villeroy (fils de Charles), 1642.
François de Neufville, duc de Villeroy, maréchal de France (fils de Nicolas), 1685.
Louis-François-Anne de Neufville de Villeroy, dit le duc de Retz (fils du prééédent), 1730.
Gabriel-Louis-François de Neufville, duc de Villeroy (fils de François-Camille), 1763-1790.

Lieutenants de roi :

(Ils commandaient en l'absence des gouverneurs.)

Louis Adhémar de Monteil, seigneur de Grignan, 1577.
Jean du Peyrat, seigneur du Péron et de Vilneuve.
Jean de Tignat.
Néry de Tourvéon, lieutenant criminel.
Antoine d'Albon, abbé de Savigny.
François d'Agoult, comte de Sault, 1563.
Comte de Cursol, 1563.
La Vieuville (le maréchal de), 1563.
De Losses, 1564.
René de Birague (le président), 1567.
François de Mandelot, 1568.
Guillaume de Gadagne-Bothéon.
Guillaume de Gadagne d'Ostun, marquis de la Baume.
Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond.
Camille de Neufville, archevêque et comte de Lyon.
Alphonse de Créqui.
Nicolas de Neufville, duc de Villeroy.
Charles de Châteauneuf, marquis de Rochebonne.
De Villeroy (le marquis).
De Castries (le marquis), 1767.
De Charlus (le comte), 1783.
De Castries (le duc), 1786.

V[e] TABLE.

INTENDANTS DE LA GÉNÉRALITÉ DE LYON. [1]

(1551-1790.)

Jean de Poile, 1551.
Michel de Quélain, 1564.
Gabriel de Miron, 1564.
Pierre de Longueil, 1567.
Michel l'Archer, 1569.
Jean-Jacques de Mesmes, sieur des Arches, 1571.
Pompone de Bellièvre, 1594.
Jean Forget, président à mortier au Parlement de Paris et aux Grands-Jours de Lyon, 1596.
Emeric de Vic, 1598.
Eustache de Refuge, 1602.
Guillaume de Montholon, 1607.
Jacques Ollier, 1617.
Maximilien Grangier, 1625.
Jean Turquan, 1626.
Denis Amelot, seigneur de Chaillou, 1630.
Humbert de Chaponay, 1634.
Jacques Le Prévost, seigneur d'Herbelay, 1637.
Dreux d'Aubray, 1638.
François Bochart de Sarron, seigneur de Champigny, 1641.
Louis Faulcon de Ris, 1643.
François Bochart de Sarron, seigneur de Champigny (pour la seconde fois), 1648.
François Dugué, seigneur de Bagnols, 1666.
André Lefèvre d'Ormesson, 1682.
Anne-Jules-Louis de Maslon, seigneur de Bercy, 1684.
Pierre Cardin Lebret, 1686.
Pierre de Bérulle, 1687.
Henri-François-Lambert d'Herbigny, 1694.
François Guyet, marquis de Bantanges, 1701.
Charles Trudaine, seigneur de Montigny, 1704.
Antoine-François Melland, 1710.
Pierre Poulletier de Nainville, 1718.
Bertrand-Réné Pallu, 1739.
Bonaventure-Robert Rossignol, 1751.
Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, 1754.
Jean-Baptiste-François de la Michodière, 1757.
Jean Baillon, 1762.
Jacques de Flesselles, 1768.
Antoine-Jean Terray, 1784-1789.

1. — Bo[illegible]ssette (*Claude*). Nouvel Eloge de la ville de Lyon..., p. 139.

Chaussonet (*Jean-Baptiste*). Armorial chronologique, contenant les noms, surnoms, qualités et armoiries blasonnées de Messieurs les intendants de justice, police et finance de la ville de Lyon et des provinces de Lionnois, Forez et Beaujolois, depuis leur création jusqu'à présent. *Lyon*, 1727, manusc., 32 pl. in-fol. col.

Péricaud (*A.*). Notes et Documents, 1551. — L'hôtel de l'Intendance était situé à l'angle des rues du Pérat et de Saint-Joseph.

VIe TABLE.

LES MAITRES DE MÉTIERS.

(1352-1605.)

S'ensuyt les noms et surnoms des Maistres de Mestiers nommez en l'hostel commun de la ville de Lion, depuis l'an 1352, jusqu'à la Sainct-Thomas de l'année 1605. [1]

1352. André de Chaponay, changeur.
Andrinet Caille, pelletier.
Guillaume Fournier, saulnier.
Jean de Villars, estoffier.
1355. Jaques de Chaponay, drapier.
Andrieu de Chaponay, changeur.
1358. Jean de Varey, drapier.
Andrieu de Chaponay, changeur.
Pierre de Vermy, espicier.
1364. Andrieu de Chaponay, changeur.
1379. Jean de Pressie, drapier.
Jean de Villars, saulnier.
Andrinet Caille, pelletier.
1380. Jean Thiboud, mercier.
1381. Jean de Pressie, drapier.
Léonard Caille, pelletier.
1383. Michel Ponchon, drapier.
Philibert de Gournay, Perronin de Gleynen, merciers.
Estienne de la Mure, et Louis de Neuro, changeurs.
1384. Léonard Carronnier, drapier.
Guillaume le Trouilleur, saulnier.
Barthélemy de Moulon, espicier.
Estienne Buatier, notaire.
Léonard Caille, pelletier.
1386. Léonard Carronnier, drapier.
Léonard Caille, peyrolier.
1387. Humbert de Rochefort, Jaquemet de Saint-Barthélemy, drapiers.
Louïs Neuro, Odet Buatier, merciers.
Edouard Rup, espicier.
1388. Pierre de Cuisel, drapier.
Ennemond de Cuirieu, espicier.
Jean Thiboud, mercier.
Léonard Caille, pelletier.
1389. Peronin Fournier, Guillaume de Rochefort, drapiers.
Pierre Dupré, notaire.
Jean de Villeneuve, revendeur.
1390. Humbert Rochefort, et Jaques de Saint-Barthélemy, drapiers.
Louis de Neuro, et Jean Fay, changeurs.
Jean de Pressie, Antoine de Villars, saulniers.
1391. Michelet Ponchon, pour les drapiers.
Guillaume Le Viste, Jean Tourueon, pour les changeurs.
Léonard Caille, pour les pelletiers.
Jean de Neuro, pour les doreurs et potiers.
Pierre Villeneuve, revendeur.
1392. Léonard Carronnier, Pierre Rochefort, drapiers.
Humbert de la Fay, pour les espiciers.
Léonard Caille, pelletier.
Pierre Thomassin, et Pierre Villeneuve, saulniers.
Barthélemy de la Chapelle, pour les pescheurs.
1393. Michelet Ponchon, et Peronin Fournier, drapiers.
Jaquemet Tourueon, et Guillaume Jutet, pour les espiciers.
Odet Buatier, pour les merciers.
Pierre Carronnier, pour les estoffiers.
Pierre de Villeneuve, pour les revendeurs.
1394. Jaquemet de Saint-Barthélemy, drapier.
Jean Thiboud, et Philippe Chevrier, merciers.
Léonard Caille, pelletier.
Jean de Neuro, doreur et potier.
1395. Michelet Ponchon, et Guillaume de Rochefort, drapiers.
Humbert de la Fay, espicier.
Jean Tourueon, pour les changeurs.
Jean Peroussel, notaire.
Pierre de Villeneuve, revendeur.

1. — Table imprimée sur le manuscrit autographe du P. Claude Menestrier, jésuite : même orthographe.

Barthélemy Chapelle, pescheur.
Thomas Buer, panetier.
Jean Petit, estoffier.

1396. Peronin Fournier, et Claude Varey, drapiers.
Guillaume Jutet, et Jaquemet Tourueon, espiciers.
Odet Buatier, mercier.
Léonard Caille, pelletier.
Pierre Thomassin, saulnier.
Pierre Dupré, ferratier.
Simon Petit, pour les doreurs et potiers.
Barthélemy de la Forest, pour les estoffiers.
Humbert de Bourg, cordonnier.

1397. Jean Cheurier, Humbert Rochefort, drapiers.
Simon de Cuirieu, espicier.
Hugonin Thiboud, pelletier.
Pierre Carronnier, estoffier.

1398. Simon Bodieu, Jaquemet Tourueon, espiciers.
Jean Thiboud, mercier.
François Loup, pour les ferratiers.
Estienne Guerrier, notaire.
Vincent Cheurier, panetier.
Jean Petit, estoffier.
Barthélemy de la Chapelle, pescheur.

1399. Peronin Fournier, et Humbert Rochefort, drapiers.
Guillaume Jutet, et Humbert Gontier, espiciers.
Laurent Buatier, pour les merciers.
Martin Garin, pelletier.
Pierre Dupré, pour les saulniers.
Simonet Petit, pour les estoffiers.

1400. Claude de Varey, Pierre Thomassin, drapiers.
Ennemond de Cuirieu, Jean Dodieu, espiciers.
Jean Gontier, changeur.
Jean Thiboud, Jean Cheurer, merciers.
Hugonin Thiboud, panetier.
Barthélemy de la Chapelle, pescheur.

1401. André Chevrier, Guillot Rochefort, drapiers.
Jaquemet Tourueon, Guillaume Jutet, espiciers.
Aynard de Chaponay, changeur.
Odet Buatier, mercier.
Jean de la Porte, et Jean de Pressie, saulniers.
Estienne Guerrier, notaire.
Thomas Buer, panetier.
Pierre Carronnier, estoffier.

1403. Jean Chevrier, Pierre Thomassin, drapiers.
Jean Gontier, Jaques Tourueon, espiciers.
Laurent Buatier, mercier.
Hugonin Thiboud, pour les panetiers.
Guichard Carronnier, pour les estoffiers.
Pierre de Villeneuve, revendeur.

1404. Jean de Neuro, Estienne Guerrier, pour les drapiers.
Humbert Gontier, Guillaume Jutet, pour les espiciers.
André de la Fay, mercier.
Léonard Caille, Estienne Garin, pelletiers.
Jean de Pressie, saulnier.
Pierre Carronnier, estoffier.

1405. Peronin Fournier, drapier.
Ennemond Cuirieu, Ennemond Dodieu, espiciers.
Peronin Rosselet, Guillaume Le Viste, changeurs.
Odet Buatier, mercier.
Jean Caille, pelletier.
Jean Faure, François Loup, ferratiers.
Pierre de Villeneuve, revendeur.

1406. Peronin Fournier, Pierre Thomassin, drapiers.
Jaquemet Tourueon, Jean Gontier, espiciers.
Odet Buatier, mercier.
Léonard Caille, Estienne Garin, pelletiers.

1407. Simon Guerrier, Jean de Neuro, drapiers.
Guillaume Jutet, Humbert Gontier, espiciers.
Jean Thiboud, mercier.
Léonard Caille, Simon Guérin, pelletiers.
Jean de Pressie, saulnier.
Jean de Villars, ferratier.
Thomas Buer, panetier.

1408. Pierre Thomassin, Peronin Fournier, drapiers.
Jean Gontier, Jaquemet Tourueon, espiciers.
Laurent Buatier, mercier.
Jean Caille, pelletier.
Pierre Dupré, saulnier.
Barthélemy Fournier, ferratier.
Jean Palmier, notaire.

1409. Jean de Nièvre, drapier.
Humbert Gontier, et Raimond Dodieu, espiciers.
Jean Thiboud, mercier.
Léonard Caille, pelletier.
Thomas Buer, panetier.
Pierre de Villeneuve, revendeur.

1411. Ennemond de Cuirieu, et Guillaume Jutet, espiciers.
François Sala, et Guillaume Gontier, changeurs.
Michelet Buatier, mercier.
Jean de Bourg, pelletier.
François de Saint-Barthélemy, doreur et potier.
Pierre Guillon, notaire.

1416. Jean Thomassin, drapier.
Raimond Dodieu, et Guillaume Gontier, espiciers.
Jean Thiboud, mercier.

Léonard Caille, Estienne Guérin, pelletiers.
Estienne de Cuchermois, canabassier.
1417. Estienne Guerrier, Bernard de Varey, drapiers.
Jean Poulin, Jaquemet Michon, espiciers.
Remond Dodieu, Pierre de Saint-Barthélemy, changeurs.
Jaquemet Porto, mercier.
François Loup, ferratier.
Estienne Aydel, albergeur.
1419. Estienne Guerrier, Bernard de Varey, drapiers.
Jaquemet Tourueon, Jean Doulon, espiciers.
Nicolas Fournier, Pierre de Saint-Barthélemy, changeurs.
Mathieu Audebert, mercier.
Jean Garin, pelletier.
François Loup, ferratier.
Jean Bonin, potier.
Jean Palmier, notaire.
Jean Garin, revendeur.
1420. Ennemond de Cuirieu, espicier.
Aynard de Beaujeu, changeur.
Andry de la Fay, mercier.
Léonard Caille, pelletier.
Estienne Cuchermois, cordonnier et tisserand.
1422. Poncet de Saint-Barthélemy, drapier.
Ennemond de Cuirieu, et Jean Gontier, espiciers.
Aynard de Beaujeu, Dodieu, changeurs.
Michelet Buatier, mercier.
Estienne Garin, pelletier.
Lambert de Las, sellier.
1425. Poncet de Saint-Barthélemy, drapier.
Jean Gontier, espicier.
Aynard de Beaujeu, changeur.
Joannet Porte, mercier.
François Loup, ferratier.
Estienne de Cuchermois, canabassier.
1426. Janet Dodieu, Guillaume Gontier, espiciers.
Peronnet Rousselet, changeur.
Michelet Buatier, mercier.
Jean Garin, pelletier.
Henri de Cuirieu, ferratier.
1427. Jean Dodieu, Pierre Gontier, changeurs.
Pierre Loup, saulnier.
Pierre Ballodet, tanneur et estoffier.
Thiven Cuchermois, canabassier.
Nicolas Laurencin, revendeur.
1428. Pierre Turin, drapier.
Guillaume Gontier, Jean Boulon, espiciers.
Peronnet Rousselet, Jean Burnicard, changeurs.
Michelet Buatier, mercier.
Estienne Garin, et Jean de Bourg, pelletiers.
Mathieu Dupré, ferratier.
1429. Poncet de Saint-Barthélemy, drapier.
Jaquemet Porte, et Jaquemet Tourueon, merciers.
Jean Guérin, pelletier.
Jean Dupré, saulnier.
1431. Jean Dodieu, espicier.
Estienne Guérin, pelletier.
Jean de Villars, et Jean Dupré, ferratiers.
1432. Pierre Turin, drapier.
Jean Boullion, espicier.
Jaquemet Tourueon, mercier.
Jean Guérin, pelletier.
Antoine Loup, saulnier.
Nicolas Laurencin, Jean Veni, hosteliers.
1433. Guillaume Gontier, Remond Dodieu, espiciers.
Jean Burnicard, changeur.
Jean de Bourg, pelletier.
Guillaume Garbot, notaire.
Jean de Villars, et Jean Dupré, saulniers.
Poncet Rousselet, potier.
1435. Pierre Turin, drapier.
Antoine Gontier, Janet Dodieu, espiciers.
Jean Burnicard, changeur.
Jean de Villars, saulnier.
Jean de Bourg, panetier.
1436. Guillaume Gontier, Remond Dodieu, espiciers.
Jaquemet Tourueon, mercier.
Jean Guérin, pelletier.
Jean de Villars, saulnier.
1437. Paquet le Charron, drapier.
Thomas Garnier, espicier.
Jean Burnicard, changeur.
Michelet Buatier, mercier.
Gillet de Chaverie, notaire.
Jean de Bourg, panetier.
1438. Mite Baronnat, drapier.
Janet Dodieu, espicier.
Pierre Gontier, changeur.
Mathieu Audebert, mercier.
Pierre Mulard, notaire.
Pierre de Villars, ferratier.
Thomas Maistre, potier.
1441. Guillaume Gontier, espicier.
Aimé Sala, changeur.
1442. Pierre Turin, et Paquet le Charron, drapiers.
Gillet de Chaverie, espicier.
Jean Burnicard, changeur.
Catherin Buatier, et Michelet Dulac, merciers.
Rolin Garin, fripier.
Hugo de Bellièvre, notaire.
Pierre de Villars, ferratier.
1445. Jean Tourueon, drapier.
Michelet Buatier, et Michelet Dulas, merciers.
Jean de Villars, ferratier.
Poncet Senay, sellier.
1446. Pierre Turin, et Claude Rochefort, drapiers.

Catherin Buatier, mercier.
Thomas Varinier, Estienne Dupin, espiciers.
Jean Guérin, changeur.
Hugonin Bellieure, et Rollet Buclet, notaires.
1447. Jean Burnicard, drapier.
Mathieu Audebert, mercier.
Gillet de Chaverie, espicier.
Rollin de Mascon, notaire.
Jean Dupré, et Pierre de Villars, ferratiers.
Jean Chastillon, estoffier.
1448. Pierre Turin, drapier.
Michelet Lambert, mercier.
François Caille, François Guérin, changeurs.
Nicolas Laurencin, ferratier.
Thomas Maistre, potier.
Pierre Andry, estoffier.
Perronnet Henry, Jean Bayet, selliers.
1449. Jean Fourmond, drapier.
Jaquemet de Tourueon, mercier,
Gillet de Chaverie, espicier.
Robin Garin, changeur.
Jean de Villars, ferratier.
1450. Denis Loup, drapier.
Estienne Dupin, espicier.
Grégoire Payen, notaire.
Simon Colombier, ferratier.
1451. Jean Baronnat, pour les drapiers.
François Caille, pour les changeurs.
Guillaume Garbot, pour les notaires.
Estienne Laurencin, pour les ferratiers et saulniers.
1152. Jaques Caille, pour les merciers.
Gillet de Chaverie, pour les espiciers.
Jean Court, pour les changeurs.
André de Bourg, pour les pelletiers.
Pierre de Villars, pour les ferratiers.
1453. Claude Rochefort, pour les drapiers.
Jean de Villars, et Charrin Tourueon, pour les ferratiers.
Thomas Maistre, pour les potiers.
1455. Jean Fourmond, et Claude Rochefort, pour les drapiers.
Jaques Caille, pour les merciers.
Grégoire Payen, et Gilet de Chaverie, pour les notaires.
Jean Court, pour les changeurs.
1456. Jean Buatier, et Pierre Dulac, pour les merciers.
François Guérin, pour les changeurs.
Pierre de Villars, Guerin Tourueon, pour les ferratiers.
1457. Jean Fourmond, pour les drapiers.
Gillet de Chaverie, et Philibert Porte, pour les notaires.
Rolin Guérin, pour les changeurs.
Estienne Laurencin, pour les ferratiers.
1458. François Guérin, pour les drapiers.
Jean de Villars, pour les ferratiers.
Remond Thignat, pour les orfévres.
Thomas Maistre, pour les potiers.
1459. Michel Dulac, et Pierre Bouvier, pour les drapiers.
Jean Buatier, pour les merciers.
Pierre Chevrot, pour les ceinturiers.
1460. Jean Varennes, Denis Taillemont, pour les drapiers.
Jaquemet Tourueon, pour les merciers.
Gillet de Chaverie, pour les notaires.
Estienne du Puy, pour les espiciers.
Guillaume Dodieu, et Jaquemet Guérin, pour les changeurs.
Pierre de Villars, et Estienne Laurencin, pour les ferratiers.
1461. Jean Fourmond, et Denis Loup, pour les drapiers.
Michelet Dulac, et Jean Buatier, pour les merciers.
Grégoire Payen, et Rolin Buclet, pour les notaires.
Jean Fenouil, pour les orfévres.
1462. Michelet Dulac, pour les drapiers.
Guillaume Feurs, pour les notaires.
Jean de Villars, pour les ferratiers.
1463. Jean Varennes, pour les drapiers.
Hugonin Bellièvre, pour les notaires.
Guillaume Pel, Humbert Garin, pour les changeurs.
Jean de Villars, pour les ferratiers.
Jean Fenouil, pour les orfévres.
1465. Jean Fourmond, pour les drapiers.
Michelet Dulac, mercier.
Hugonin Bellièvre, pour les notaires.
Estienne Gaudin, pour les espiciers.
Humbert Guérin, pour les changeurs.
Pierre de Villars, et Estienne Laurencin, pour les ferratiers.
Jean Fenouil, pour les orfévres.
1466. Jean Varinier, pour les drapiers.
Pierre Guérin, pour les merciers.
Guillaume Giraud, pour les notaires.
Guillaume Pel, pour les changeurs.
Guérin de Tourueon, pour les ferratiers.
Jean Maistre, pour les potiers.
1468. Jaques Tourueon, pour les merciers.
Estieune Gaudin, pour les espiciers.
Jean de Bruyen, pour les changeurs.
Pierre Chevret, pour les ceinturiers.
Nicolas Thignat, pour les orfévres.
1469. Claude Rochefort, et Denis Loup, pour les drapiers.
Pierre Guérin, pour les merciers.
Jean Baronnat, et Claude Taillemont, pour les changeurs.
Jean de Bourges, pour les ceinturiers.
Jean de Villars, André Audry, pour les ferratiers.
Jean Fenouil, pour les orfévres.
1470. Jean Fourmond, pour les drapiers.
Jean Buatier, pour les merciers.
Louis Victon, pour les notaires.
Estienne du Pin, pour les espiciers.
Guillaume Dodieu, et Jaquemet Guérin, pour les changeurs.

Humbert Guérin, pour les ferratiers.
Jean Maistre, pour les potiers.
1473 Ennemond Gaudin, pour les espiciers.
Jean de Bruyères, Jaquemet Guérin, pour les changeurs.
1475. Ainard Eschet, et Dauphin de la Fay, pour les drapiers.
Guillaume Regnaud, et Barthélemy Veni, pour les merciers.
Louis Victon, pour les notaires.
Jaquemet Guérin, pour les changeurs.
Estienne Laurencin, pour les ferratiers.
Jean Maistre, pour les potiers.
Guillaume Henry, pour les hosteliers.
1476. Jaques Tourueon, pour les merciers.
Hugonin Bellièvre, pour les notaires.
Guillaume Golleret, pour les espiciers.
Jean de Bruyères, et Humbert Guérin, pour les changeurs.
Pierre Charron, et André de Bourg, pour les pelletiers.
1477. Jean Buatier, pour les merciers.
Estienne du Pin, pour les espiciers.
Humbert Guérin, pour les changeurs.
Pierre de Villars, pour les ferratiers.
Jean Fenouil, pour les orfévres.
Antoine Guerrier.
1478. Jean Rousselet, et Dauphin de la Fay, pour les drapiers.
Guillaume Regnaud, pour les merciers.
François Muttin, pour les notaires.
Jaquemet Guérin, Benoît Porte, pour les changeurs.
1480. François Bonin, pour les drapiers.
Hugues Victon, pour les notaires.
Jean le Maistre, pour les changeurs.
Jean de Bourges, pour les ceinturiers.
Pierre Gimbre, et Estienne Laurencin, pour les ferratiers.
Guillaume Vaillon, pour les pelletiers.
1481. Louis Faure, pour les espiciers.
Guillaume Baronnat le jeune, et Humbert Guérin, pour les changeurs.
Ennemond de Bourges, pour les ceinturiers.
1482. Jean Rochefort, pour les drapiers.
Simon Faure, pour les merciers.
Claude Faure, pour les espiciers.
Jean de Bourges, pour les changeurs.
1483. Guillaume Bellièvre, pour les notaires.
Louis Thésé, pour les changeurs.
Estienne Laurencin, pour les ferratiers.
Denis Dallière, pour les hosteliers.
1484. Jean Fenouil, pour les drapiers.
Henri Faure, et Jean Genevois, pour les merciers.
Louis Victon, pour les notaires.
Jean le Maistre, pour les changeurs.
Pierre Archimbaud, pour les pelletiers.
1485. Estienne Laurencin, et Dauphin de la Fay, pour les drapiers.
Simon Faure, et Guillaume Regnaud, pour les merciers.
Alard Varinier, pour les changeurs.
André d'Aveine, pour les poissonniers:
1486. Claude Laurencin, pour les drapiers.
Jean Bourges, et Jean Londeau, pour les merciers.
Jean Guérin, pour les changeurs.
Catherin Amis, et Guillaume Papon, pour les ferratiers.
1487. André Bonin, pour les drapiers.
François de Genas, et Claude Marc, pour les merciers.
François Tourueon, pour les changeurs.
Ennemond de Bourges, pour les ceinturiers.
Guillaume Vaillon, et Pierre Archimbaud, pour les pelletiers.
Jean Thignat, pour les orfévres.
1490. Guillaume Rousselet, pour les drapiers.
François Tourueon, pour les merciers.
Guillaume Dueras, et Claude Faure, pour les espiciers.
Jean de Bourges, et Jean de Beaujeu, pour les changeurs.
Pierre Charreton, pour les conseillers.
Antoine de Villars, Guillaume Andry, pour les ferratiers.
Guillaume Vaillon, pour les pelletiers.
Jean Greffet, pour les potiers.
1491. Jean Rochefort, pour les drapiers.
Guillaume Regnaud, et François Genas, pour les merciers.
Jean de Bourges, pour les changeurs.
Jean Combe, pour les boulangers.
André d'Aveine, pour les poissonniers.
1492. Jean Rousselet, pour les drapiers.
Antoine Buatier, Pierre de Bourg, et Pierre Henry, pour les merciers.
Pierre Poculot, pour les notaires.
Jean le Maistre, pour les changeurs.
Pierre Gimbre, pour les ferratiers.
Pierre Prost, pour les poissonniers.
1493. Claude Chastillon, et Claude Rochefort, pour les drapiers.
Louis Giraud, pour les merciers.
Jean de Pérat, et Benoît Buatier.
Pierre le Maistre, Guillaume Dublé, changeurs.
Catherin Amiot, pour les ferratiers.
Pierre du Buis, et Jean Greffet, pour les potiers.
1495. Jean Rousselet le fils, pour les drapiers.
François Tourueon, Annet Baillioux, pour les merciers.
Pierre Poculot, notaire.
Jean le Maistre, et Pierre de Bourg, changeurs.
Pierre Daillère, hostelier.
1496. Estienne Laurencin, pour les drapiers.
Jaques Baronnat, et François Rubis, merciers.
Pierre Horry, ferratier.
Guillaume Dublé, et Jaques Tourueon, changeurs.

Jean Thignat, orfévre.
Jean Greffet, et Pierre du Buis, potiers.
Michel Bussillet, hostelier.
Pierre Corneille, Estienne Combet, et Pierre Maistre, b.
Jean de Cotton, sellier.
1498. Louïs Grabot, d.
Guillaume Regnaud, m.
François Fournier, n.
Jean Guérin, ch.
Jean de la Doy, f.
Pierre Rigaud, et Casin de Bourg, f.
1499. Claude Bonin, d.
Pierre Giraud, m.
Pierre Horry, f.
Guillaume Henry, n.
Martin Genevois, espicier.
Jean Criant, pelletier.
Jean Greffet, et Pierre Dufour, pot.
Pierre Combet, et Pierre Corneille, boulangers.
1503. Henry Bouvet, d.
Pierre Poculot, n.
Jean Thignat, o.
Jean Greffet, et Pierre du Buis, potiers.
Antoine Giraud, hostelier.
Pierre Corneille, boulanger.
Jean de Cotton, sellier.
Jean Sève, canabassier.
1504. Gonin de Bourg, mercier.
Gonin Guibert, notaire.
Claude Guillemont, Neri Mazi.
Hiéronime Henri, orfévre.
1506. Jean du Peyrat, drapier.
Pierre Laurencin, mercier.
Jean Croppet, espitalier.
Jean Faye, et André Henry, espiciers.
Pierre du Buis, et Jean Greffet, potiers.
Nesme Camus, canabassier.
1507. Antoine Vinols, drapier.
Guillaume Dublet, et Jean de Bourges, changeurs.
Gonin Carlat, espicier.
Pierre Gimbre, ferratier.
Jean de Vauzelles, hostelier.
Claude Prost, boulanger.
Guillaume Quinson, tonnelier.
1508. Gonin de Bourg, et Thomas le Maistre, changeur.
Pierre de Villars, ferratier.
Jean Vignon, pelletier.
Jean Combe, boulanger.
Claude de la Porte, blanchier.
1510. Guillaume Juge, Ainard Thomassin, merciers.
Hugonin Guibert, notaire.
Robert Albizze, et François Guérin, changeurs.
Humbert Criant, pelletier.
Jean Greffet, potier.
1511. Jean Laurencin, et Pierre Renouard, drapiers.
Jaques Croppet, notaire.
Humbert Gimbre, ferratier.
Simon Thignat, Hiéronime Henry, orfévres.
André Greffet, potier.
Jean de Vauzelles, hostelier.
Nicolas d'Huyne, poissonnier.
Jean de Cotton, frénier.
1512. Pierre Dallieres, hostelier.
1513. Jaques de Cuchermois, drapier.
Claude Regnaud, mercier.
Eustache Scarron, espicier.
Cuzin de Bourg, pelletier.
Estienne Gelas, blanchier.
1515. Pierre Laurencin, drapier.
Estienne Valentin, notaire.
Jean Thignat, orfévre.
Pierre du Buis, potier.
Pierre Dallières, hostelier.
Jean Guillemin, tanneur.
Claude Prost, sellier.
Barthélemy Sève, canabassier.
Jean Grimo, peyrolier.
1516. Me Jaques Croppet, et Fournier, notaires.
Pierre Gimbre, ferratier.
André de Muras, André Criant, pelletiers.
André Greffet, potier.
Pierre de Bourgogne, hostelier.
1517. Jaques Thésé, pour les drapiers.
Jaques Victon, notaire.
Claude Regnaud, et Regnaud Barlet, pour les merciers.
Thomas Maistre, changeur.
Humbert Gimbre, et Jean de la Doy, ferratiers.
1518. Philibert Broquin, drapier.
Pierre Fournier, notaire.
Guillaume Juge, Robin Faure, merciers.
Claude Regule, blanchisseur.
Jean Sève, canabassier.
1519. Claude Trye, Jaques Fenouil, drapiers.
André Greffet, pelletier.
Jaques Jaquet, tonnelier.
Claude Deschamps, revendeur.
1521. Léonard Montagnat, drapier.
Ennemond Juge, mercier.
Jean Camus, espicier.
Nicolas d'Aveine, pescheur.
1522. Philibert Broquin, drapier.
François Fabri, notaire.
1524. Jean Grabot, et Jaques Fenouil, drapiers.
Jaques Croppet, notaire.
André du Peyrat, espicier.
1525. Jean Broquin, drapier.
Michel Guillem, changeur.
Antoine de la Doy, et Henri Gimbre, ferratiers.
Simon Thignat, et Jean Rolin, orfévres.

1526. Jean Sève, drapier.
Pierre Dorlin, notaire.
Enemond Juge, mercier.
Claude Tourueon, teinturier.
Louïs Guillemin, tanneur.
Nicolas d'Aveine, poissonnier.
Simon Frère, canabassier.
1527. Michel Barraillon, notaire.
Pierre Regnaud, et Rolin Faure, merciers.
Vincent Prost, ferratier.
Hiérome Henry, orfévre.
Jean Sève, canabassier.
1530. Ennemond Juge, mercier.
Marc Henry, espicier.
Antoine de la Doy, Henri Guibert, ferratiers.
Hiérome Henry, orfévre.
Nicolas d'Aveine, pescheur.
Simon Frère, canabassier.
1532. Pierre Dorlin, notaire.
Jean Scarron l'aisné, Pierre Archimbaud, espiciers.
Jean Grolier, ferratier.
Louis Guillem, hostelier, et Pierre Bernaud.
Fleury Jaquet, pour les boulangers.
Pierrre Thevenon, meusnier.
Edouard d'Aveine, poissonnier.
Gros-Jean Terra, esperonnier.
1533. André Grabot, drapier.
Claude Mutin, pour les changeurs.
Laurent Andry, et Alexandre Giraud, pour les ferratiers.
Benoist Fougerole, hostelier.
Claude Deschamps, revendeur.
1535. Claude Guérin, et Claude Gelas, drapiers.
Jaques, et François Coteau, notaires.
Bonin de Bourg, et Mathieu d'Anjoux, merciers.
Jean de Cotton, ferratier.
Louïs Prost, sellier.
Simon Guy, barbier.
1538. Jean Sanetton, drapier.
Pierre Boironnet, notaire.
Guillaume Henry, mercier.
Jean Scarron l'aisné, espicier.
Gonin de Cotton, ferratier.
Hiérome Henry, orfévre.
Simon Frère, canabassier.
1541. Antoine Perrin, drapier.
Gonin de Bourg, Guillaume Clavel, merciers.
Pierre Baillon, espicier.
Antoine de Cotton, ferratier.
François Carlat, hostelier.
Simon Guy, barbier.
Mathieu Breton, maréchal.
1542. Léonard Mobile, drapier.
Pierre Pinet, notaire.
Pierre Archimbaud, espicier.
Pierre Vise, orfévre.
Claude Martillans, coustuier.
1544. Claude Livet, drapier.
Jean Thevenon, André Richard, notaires.
Claude Boittier, drapier,
Benoit Pontus, et Pierre Buyer, merciers.
1545. Laurent Perrin, espicier.
Pieirre Maistre, et André Mutin, changeurs.
Gonnin de Cotton, ferratier.
Pierre Vauzelles, orfévre.
Jaques Grimo, peyrolier.
Simon Guy, barbier.
1546. Jean Savon, drapier.
Me François le Charron, notaire.
Claude Tourueon, teinturier.
François Vignon, pelletier.
1547. François Resinan, drapier.
Me Pierre Dorlin, notaire.
Guillaume Clavet, mercier.
Rafa Malezieu, espicier.
Simon Frère, canabassier.
1548. Claude Trye, drapier.
Me Claude Froppet, notaire.
Ennemond Juge, mercier.
1549. Claude Platet, drapier.
Jean Pichin, notaire, et André Richard.
François Combet, ferratier.
Jaques Grimo, peyrolier.
Mathieu Breton, maréchal.
1550. Guillaume Broquin, drapier.
Jean Malezieu, mercier.
Claude Raverie, espicier.
Gonin de Cotton, ferratier.
Pierre Vauzelles, orfévre.
1551. Claude Guérin, drapier.
Nicolas Dorlin, notaire.
Pierre de la Tour, et Cesar Gros, merciers.
Simon Guy, barbier.
Simon Frère, canabassier.
1552. François Resinan, drapier.
François Loubat, espicier.
Benoît Voisin, voloutier.
Richard Bigottet, et Pierre Suc, changeurs.
Julien Taret, barbier.
Benoît Sève, canabassier.
Germain Dondaine, tavernier.
1553. Antoine Perrin, drapier.
Antoine de Pures, mercier.
Mathieu Berton, maréchal.
1554. Claude Guérin, et André Baillon, drapiers.
Jean Ravol, barbier.
1555. Claude Valeton, drapier.
Mes Pierre Nuyer et Pierre Ruyer, notaires.
Jean Gallan, et Claude Radillat, merciers.
François Cassin, espicier.
Jaques Vauzelles, orfévre.
1556. Louis Dufour, drapier.

François Scarron, et Balthazar de Gabiano, merciers.
Benoit Langlois, notaire.
1557. Léonard Verdonnay, drapier.
Gabriel Veni, Barthélemy Teste, merciers.
Pierre Suc, changeur.
Julien Torel, barbier.
Pierre Frère, canabassier.
1560. Claude Valeton, drapier.
Bertrand Pulvers, veloutier.
Louis Prost, sellier.
1561. Louis Dufour, drapier.
Julien Torel, barbier.
1567. François Regnaud, mercier.
François Loubat, espicier.
Benoît Voisin, veloutier.
Benoît Bigottet, changeur.
Jaques Jaquet, canabassier.
1568. Pierre de la Forest, notaire.
Pons Murat, espicier.
1569. François Scarron, mercier.
Pierre Scarron, et François Benoît, espiciers
Benoît Voisin, veloutier.
Benoît Meslier, et Jaques Jaquet, canabassiers.
1570. Léonard Mobile, et François Resinan, drapiers.
Benoît Langlois, notaire.
François Cassia, espicier.
Jean Sève, notaire.
1571. François Resinan, et Charles Noviat, merciers.
Benoît Meslier, canabassier.
Jaques Roussin, imprimeur.
1572. Claude Vise, mercier.
Claude Scarron, espicier.
Benoît Bigottet, et Jean Sève, changeurs.
Guillaume de Villars, veloutier.
Jean de Bourgogne, hostelier.
Estienne de Couleur, chapelier.
1573. Angelin Court, drapier.
Pierrre de la Forest, notaire.
Jean Juge, et Gaspard d'Antoine, pour les merciers.
Pons Murat, et Denis Bourg, selliers.
Claude Mutin, changeur.
Benoît Voisin, et Claude Faure, veloutiers.
François Didier, libraire.
Claude Greffet, et Guillaume Genevay, potiers.
Claude Fiardet, chapelier,
François Lisban, et Jean Ban, tanneurs.
1574. Antoine Margat, et Jean Benoît, notaires.
Jean le Maistre, mercier.
Girard Margue, et Georges Luillier, espiciers.
Antoine Teste, veloutier.
Ennemond Garnier, chirurgien.
Jaques Jaquet, canabassier.
Christophe Colin, apothicaire
Bernard Suc, ferratier.
Jean Pillehotte, libraire.
François Vignon, pelletier.
Jean Genevay, potier.
Bernard Genoul, hostelier.
Bernardin Bataillon, futainier.
1575. François Regnaud, mercier.
François Cassia, espicier.
Jaques Lallier, apothicaire.
François Combet, ferratier.
Antoine Pariat, tanneur.
Jean l'Ambroise, armurier.
Claude de la Chana, serrurier.
1576. Simon Giraud, drapier.
Jean Grégoire, notaire.
Claude Vise, mercier.
Claude Scarron, François Benoît, espiciers.
Claude Bigottet, changeur.
Jaques Collaud, Jaques Thevenard, veloutiers.
Pierre Mondet, chirurgien.
Jaques Croppet, teinturier.
Gilles Chastillon, apothicaire.
François Bernard, ferratier.
Antoine Arnaud, Arnolet, libraires.
Christophe Rigaud, orfévre.
Jean Ferrus, pelletier.
Jean Genevay, potier.
Bernardin Bataillon, futainier.
Estienne Marselange, canabassier.
1577. Antoine Olivier, drapier.
Ennemond Guerrier, Pierre Marchand, chirurgiens.
Nicolas Congnet, Guy de la Cendre.
Jean Chapelle, orfévre.
Bernardin Bataillon, et Mathieu Frise, futainiers.
Claude de Couleur, et Antoine Nicolas, chapeliers.
Jean de Bessenay, dit d'Ambournay, sellier.
Cardin de Pontonnier, armurier.
1579. Mathieu Madières, drapier.
Mᵉ Pierre Begule, notaire.
François Regnaud, et Ponson Bernard, merciers.
Claude Poculot, espicier.
Benoît Bigottet, changeur.
Jean Bugnet, apothicaire.
Antoine Graffies, et François Didier, libraires.
François Durelle, imprimeur.
Claude Greffet, potier.
Bernardin Bataillon, futainier.
Antoine Pariat, tanneur.
Jean de Bessenay, poissonnier.
François Chanin, maçon.
Jean Lambrusche, fourbisseur.
François Pillehotte, meusnier.
1580. Jean Sévera, et Guillaume Gunisson, drapiers
François Cassia, espicier.

François Guérin, canabassier.
Simon Perret, et Guillaume Perrin, changeurs.
Nicolas de la Place, et Pierre Naudet, chirurgiens.
Mathieu Croix, teinturier.
Nicolas Dugnel, apothicaire.
Bernard Suc, ferratier.
Jean Pillehotte, libraire.
Jean Chapelle, orfévre.
François Vignou, pelletier.
Antoine Carra, peintre.
Denis Secourt, cartier.
Michel Reverchon, coffretier.
Jean Lambrusche, armurier.
Benoît Billon, peyrolier.

1581. Simon Giraud, drapier.
Girard Guillon, notaire.
Michel du Puy, mercier.
Estienne Court, espicier.
Claude Vaillant, canabassier.
Claude Bigollet, changeur.
Claude Faure, veloutier.
Pierre Brigaud, Nicolas Benoit, chirurgiens.
Alexandre Vanini, Nicolas Verdan, apothicaires.
Symphorien Beraud, Barthélemy Honorat, libraires.
François Durelle, et Jaques Roussin, imprimeurs.

1582. Antoine Charrier, drapier.
Antoine Margat, notaire.
Louis Berny, mercier.
Claude Bigottet, changeur.
Guillaume Buzenat, et Guill. Panthot, chirurgiens.
Mathieu Chenoud, et Jean Bugnet, apothicaires.
François Bernard, ferratier.
Antoine, libraire.

1584. Octavien Vanelle, drapier.
Benoît Rigaud, libraire.
François Vignon, pelletier.

1585. Simon Giraud, drapier.
Guillaume Charrier, Amable Thierry, merciers.
Everard Perraud, et André Ollier, espiciers.
André Gesson, et Pierre Guette, canabassiers.
Guillaume Perrin, changeur.
Guillaume Buzenat, et Pierre Marchand, chirurgiens.
Alexandre Vanini, apothicaire.
François Bernard, ferratier.
Jean Pillehotte, et François Arnolet, libraires.
François Durelle, imprimeur.

1586. Gilles Michel, pelletier.
François Caille, et Mathieu Madières, drapiers.
Nicolas Austrein, mercier.
Jean de Loyalle, et Jean Valentin, espiciers.
Jean Guillemin, et Gabriel Bonnaud, canabassiers.
Claude Bigottet, changeur.
Pierre Brigaud, chirurgien.
Mathieu Chevrier, apothicaire.
Mathieu Croix, et Pierre Palnut, teinturiers.
Jean Bapt. Buisson, et Pierre Landry, libraires.
Jaques Roussin, imprimeur.
Henry Mégret, orfévre.
Simon Freguette, et Nicolas Chausse, pelletiers.
Me Tobie, peintre.

1587. Jean Severat, et Antoine Charrier, drapiers.
Robert Faure, et Michel Mola, notaires.
Antoine Malo, espicier.
Claude Bigottet, changeur.

1588. Octavien Vanelle, et Jean-Aimé Vectier, drapiers.
Jaques Huble, et Charles, merciers.
André Ollier, espicier.
Claude Bigottet, changeur.
Benoît Clément, dit Voisin, veloutier.
François Cléry, et Pierre Marchand, chirurgiens.
François Hugalis, teinturier de soie.
François Bernard, ferratier.
Jean-Bapt. Buisson, et Guillaume Landry, libraires.
Jaques Roussin, et Pierre Rogemont, imprimeurs.
Henri Couchaud, orfévre.
Gilbert Michel et Nicolas George, pelletiers.

1589. Guillaume Picou, et Jean Filère, drapiers.
Mathurin Gallier, et Hugues Pressin, merciers.
Evrard Perraud, et Jean Valentin, espiciers.
Antoine Clément, et Gabriel Bureau, canabassiers.
Guillaume Perrin, changeur.
Guillaume Buzenat, chirurgien.
Claude Colin, et Nicolas Verdan, apothicaires.
Mathieu Croix, teinturier.
Jean Pillehotte, libraire.
Pierre Roussin, et François Durelle, imprimeurs.
Jean Vignon, pelletier.
Jean de Bourgogne, hostelier.
Blaise Bonnaud, et George Louis, futainiers.

1590. Durand Colibaud, drapier.
Antoine Margat, et Michel, notaires.
Jean de Vauzières, et Félix Regnier, merciers.
Estienne Rigaud, et Antoine Malo, espiciers.

Merinet, saulnier, et Jean Guillemin, canabassiers.
Jaques Pierrefort, et Claude Bigottet, changeurs.
Nicolas Benoît, chirurgien.
Baptiste Veau, apothicaire.
Pierre du Soleil, et Claude Dizier, ferratiers.
Jean-Bapt. Buisson, et Jean Veirat, libraires.
Guichard Jullieron, imprimeur.
Jean Persin, peintre.
Bernardin Bataillon, futainier.

1591. Guy Pouldret, et André Veau, drapiers.
Antoine de la Bruyère, notaire.
Jean le Maistre, et Jean Verges, merciers.
Guillaume Vachier, et Alexandre Deville.
Pierre Guette, Gabriel Berne, canabassiers.
Claude Bigottet, Jaques Pierrefort, changeurs.
Guillaume Buzenat, Pierre Lacroix, chirurgiens.
Jean Byssalard, Aimé de Noailles, apothicaires.
Pierre Landry, et Jean Veyrat, libraires.
Pierre Roussin, imprimeur.
Henri Mégret, orfévre.
Nicolas Vaguier, potier.
Augustin Garbuzat, futainier.

1593. Guillaume-Pierre et Octavien Vanelle, drapiers.
Antoine Grangier, notaire.
Estienne Angely, et Claude Noirat, merciers.
Estienne Arnaud, et Jaques Caille, espiciers.
Jaques Gozon, canabassier.
Jaques Pierrefort, et Claude Bigottet, changeurs.
François de Rondet, et Benoît.
Guillaume Buzenat, chirurgien.
Guillaume Noirat, apothicaire.
Pierre Vernat, et Jean Bertellon, teinturiers.
Pierre du Soleil, et Jaques Meritet, ferratiers.
Jean Pillehotte, libraire.
Simon Paturle, orfévre.
Henri Lalle, peintre.
Blaise Bonnaud, futainier.

1594. Claude de Bourg, et Louis Piquet, drapiers.
Girard Dazard, et Jean Grégoire, notaires.
Jean de Vessières, et Jaques Mabile, merciers.
Antoine, et Pierre, canabassiers.
Jaques Prefin, et Jaques Bigottet, changeurs.
David Pigeon, veloutier.
Nicolas Place, et Simon Guy, chirurgiens.
Antoine Coste, et Jean-Baptiste Veau, apothicaires.
François, teinturier.
Pierre du Soleil, Pierre Collon, ferratiers.
Pierre Landry, et David de Gabiano, libraires.
Louis Tantillon, et Pierre Balfin, imprimeurs.
Henri Mégret, orfévre.
Me Tombier, et Pierre Persin, peintres.
François Vignon, pelletier.
Jean d'Ambournay, sellier.
Blaise Bonnaud, futainier.

1596. Guillaume Picou, et Octavien Vanelle, drapiers.
Michel Mola, notaire.
Mathurin Gallier, et Jean Guerrier, merciers.
Jean de Louaille, espicier.
Marmet Callier, et Jean Guillemin, canabassiers.
Guillaume Perrin, changeur.
Charles Thevenard, mercier.
Jean Bugnet, et Nicolas Verdan, apothicaires.
Pierre Vernat, teinturier.
Jean Lalande, et Christophe Girard, ferratiers.
Jean Veyrat, et Benoît Renaud, libraires.
François Durelle, imprimeur.
Nicolas Morand, potier.

1597. Antoine Rousset, et Jean Raguet, drapiers.
Pierre Combet, notaire.
Simon et Jean Verges, merciers.
Estienne Regnaud, et Guillaume Vachia, espiciers.
Pierre Guette, canabassier.
Jaques Pierrefort, et Guillaume Perrin, changeurs.
Nicolas Benoît, chirurgien.
Claude Collin, Aynard de Nolles, apothicaires.
Pierre du Soleil, et Jaques Ourieu, ferratiers.
Jean Pillehotte, libraire.
Louis Tantillon, imprimeur.
Francois Vignon, pelletier.
Antoine Codeville. et Blaise Bonnaud, futainiers.

1598. François de la Camelle, et Louis Puget, drapiers.
Me Pierre Begule, notaire.
Vincent Richard, et Blaise Gautier, merciers.
Evrard Perraud, Alexandre de Villeneuve, espiciers.
Jaques Pierrefort, et Claude Bigottet, changeurs.

Cosme Colin, et Simon Guy, chirurgiens.
Pierre Rigaud, libraire.
Guichard Jullieron, et Louis Tantillon, imprimeurs.
Tobie Yzais, et Jean Perrissin, peintre.
Nicolas Morand, potier.
Michel Genevay, hostelier.
Claude Codeville, futainier.
1599. Antoine Chomat, et Claude Gumisson, drapiers.
Me Jaques Petigny, et Claude Buirin, notaires.
Benoît Voisin, mercier.
Charles de Villeneuve, et Antoine Cassia, espiciers.
Antoine Coursan, canabassier.
Jaques Pierrefort, changeur.
François Bergonaud, et Pierre Marchand, chirurgiens.
Claude Colin, et Jean-Baptiste Veau, apothicaires.
Claude Bernard, et Claude du Soleil, ferratiers.
Jean-Bapt. Buisson, et Horace Cardon, libraires.
Henri Mégret, orféyre.
Nicolas Vagnier, potier.
Jean d'Ambournay, sellier.
Augustin Garbuzat, futainier.
1600. Guillaume Picou, et Octavien Vanelle, drapiers.
François Verdier, et Antoine ....., merciers.
Jean de Louaille, et Pierre Combet, espiciers.
Jaques Sevelinges, et Antoine Girard, canabassiers.
Jaques Pierrefort, et Guillaume Perrin, changeurs.
Nicolas-François et Pierre de la Clostre, chirurgiens.
Jean Bugnet, et Nicolas Verdan, apothicaires.
Mathieu Cotton, ferratier.
Jean de Gabiano, et Jean Veyrat, libraires.
Jean Perrissin, peintre.
1601. Thomas la Camelle, et Claude de Silva, drapiers.
Annet Rougier, et Antoine Barraut le jeune, notaires.
Vincent Richard, et Benoît Voisin, merciers.
Evrard Perraud, et Juge, espiciers.
Jean Merinet, canabassier.
Cosme Colin, et Simon Guy, chirurgiens.
Claude Colin, et Mathieu Chevrier, apothicaires.
Christophe Giraud, ferratier.
Horace Cardon, et Pierre Rigaud, libraires.
Jonas Cotton, imprimeur.
François Morand, potier.
Claude Mazuyer, cordonnier.
1602. Antoine Rousset, drapier.
Claude Fagot, et Claude Buirin, notaires.
Jean Dubois, et François Faure, merciers.
Guillaume Vaginet, espicier.
Antoine Mala, et Corneille Breton, canabassiers.
Jaques Pierrefort, changeur.
Jean Brigaud, et Louis Panthot, chirurgiens.
Gilles Chastillon, et Jean-Bapt. Veau, apothicaires.
François Vignon, pelletier.
1603. François de la Camelle, et Claude Carteret, drapiers.
Edouard Fiart, et Michel Mola, notaires.
Michel de Veyssières, et Louis Orlandin, merciers.
David de Villeneuve, et Pierre Deschamps, espiciers.
Benoît Breton, canabassier.
Claude Neyret, veloutier.
Nicolas Benoît, et Nicolas François, chirurgiens.
Antoine Colin, et Guillaume Rousset, apothicaires.
Jean du Soleil, et Claude Dizier, ferratiers.
Jean Pillehotte, et Paul Frolin, libraires.
Jaques Roussin, et Jean Grand, imprimeurs.
Nicolas Vanier, potier.
1604. Guillaume Picou, et Jean Bouquet, drapiers.
Fleury Dumont, et Pierre Combet, notaires.
François Didier, et Jean Verges, merciers.
Jean de Louaille, et André Ollier, espiciers.
Pierre Guette, et René de Sevelinges, canabassiers.
Claude Dangon, veloutier.
Guillaume Buzenat, chirurgien.
Jean Bugnet, et Nicolas Verdan, apothicaires.
Pierre Vernat, et Jean Clepoint, teinturiers de draps.
Jean de Gabiano, libraire.
Claude Larjot, imprimeur.
1605. Henri Mégret, orféyre. 1

1. — Les imprimeurs ne sont représentés sur cette liste qu'à partir de l'année 1571; les libraires s'y montrent plus tard; le premier veloutier inscrit au tableau ne remonte pas au-delà de 1557.

VIIe TABLE.

DES

CONSEILLERS, RECTEURS, ÉCHEVINS ET MAIRES DE LYON,

DEPUIS 1294 JUSQU'EN 1847.

I. *Ancienne Administration.*

1294.

Guy de la Mure, Barthélemy Chevriers, Bernardin de Varey des Asnes, Mathieu de la Mure, Jean de Dorches, Pierre de Chapponay, Guillaume Grenier, Jean de Foreys, Jean Ogier, Bernard de Fuers, Jean de Fuers, Pierre de Ville, Humbert de Vaux, Jean Alby, Roland de St-Michel, Jean Fabry, Zacharie de Foreys, Rolet de Cassard, Gaudemar Flameneh, Barthélemy Charreton, Humbert de Chapponay, Ponce de Varissan, Jean Dodieu, Bernard de Varey, Giraud Amaury, Bernard de Varey de la Durchère, Pierre Boyer, Raymond Fillatre, Humbert de Varey, Guillaume de Roux Rodulfi, Jean de Fuer, Jean de Varey, Bernard d'Huon, Jean Raymond, Thomas Alby, Guillaume Grigneu, Guillaume de Charney, Aymond de Marzeu, Pierre d'Anse, J. Riguem, Jean Malcarres, Barthélemy Archer, Bernard Vedeau, Jean Liatard, Jean d'Albois, Anselme de Durchia, Jean Grigneu, Aymonin du Puy, Guichard de la Platière, Guillaume de Varey.

1320.

Guillaume ou Guillet de Cuisel, Aynard de Villeneuve, Matthieu de Chapponay, Jean de Villars, Guillaume de Durchia, Barthélemy de Molon, Poncet Christin, Guillaume Ervard, Henri Chevrier, Guillaume le Troilleur, Jean de Foreys, Pierre Girardin.

(De 1320 à 1336, lacune.)

1336.

Bernard d'Hugues, Perronin Chevriers, Aymon de Durchia, Louis de Varey, Perronin de Pompierre, Hugonin Grigneu, Barthélemy de Varey, Estienne de Villeneuve.

1337.

Jean de St-Clément, Barthélemy de Varey, Perronin de Pompierre, Jean de la Mure, Michelet de Faysins, Perronin Chevriers, Hugues Grigneu, Jean Chastard, Perronin du Bourg, Jean de Nièvre, Geoffroy du Chemin, Jean Raymond.

(De 1338 à 1351, lacune.)

1352.

Jean de Nièvre, Perronin de Belays, Jean de la Ayvra, Jean de Durchia le jeune, Estienne Chastel-Vieux, Hugonin de Vaulx, Zacharie de Barral, Berthet de Villeneuve, Léonard de Varey, Guillemet Fournier, Bernard de Varey, Jean de Varey.

(De 1352 à 1355, lacune.)

1355.

Humbert Hugo dit Barral, Jean de Durchia, Perronin de Belays, Bernard de Varey, Jean de Varey, Jean de Montoux, Antoine de Durchia, Guillaume de Varey, Jean de la Ayvra-le-Viel, Jean de Vaux, Matthieu de Fuers, Jean de Durchia dit Bulloti.

(De 1355 à 1357, lacune.)

1358.

Jean de Nièvre, Gilles de Vinol, Jacquemet de Chapponay, Jean de la Mure, Michel Ponchon, Aynard de Villeneuve, Humbert de Varey; Andrinet Berron, André Caille, Hugonin Rigaud, Jean de Saint-Trivier.

(De 1359 à 1364, lacune.)

1364

Gillet de Cuisel, Jean de Foreys, Guillaume de Durchia, Jean Liatard, Jean Chamosset, Michel de Chenevières, Jean le Viste, Marc de Villeneuve, Guillaume de Varey, Pierre de Saint-Trivier, André Caille, Olivier de l'Arbent.

(De 1365 à 1378, lacune.)

1379.

Guillaume Julien, Barthélemy de Moulon, Poncet Christin, Guillemet le Trouilleur, Guillaume Ervard, Perronin de Nièvre, Henri Chevrier, Michelet Ponchon, Aymard de la Tour, Jean de Foreys, Estienne Euvet, Gilles de Cuisel le jeune.

1380.

Henri de Bonin, Guillaume de Dorches, Matthieu de Chapponay, Jacques Cordier, Léonard Carronier, Perronin Fournier, Michel Chenevier, Aynard de Villeneuve, Louis Liatard, Thomas de Varey, Robinet la Playe, Martin Nouvel.

1381.

Jacques Beruchet, Barthélemy de Moulon, Poncet Christin, Guillaume Ervard, Edouard Rupt, Perronin de Nièvre, Henri Chevrier, Estienne Euvet, Michel Ponchon, Aymard de la Tonery, Ennemond de Civrieu, Humbert Violet.

1382.

Aynard de Villeneuve, Thomas de Varey, Guillaume le Trouilleur, André Bonin, Robinet la Playe, Claude de Pompierre, Matthieu de Chapponay, Guillaume de Dorches, Humbert de Varey, Pierre Favre, Léonard Carronier, Jean Cordier.

1383.

Jacques Berruchet, Barthélemy de Moulon, Louis Liatard, Guillaume Panolliat, Guillaume Chambon, Perronin de Nièvre, Henri Chevrier, Jean de Foreys, Aymard de la Tonery, Ennemond de Civrieu, Pierre Chasteau-Viel, Pierre de Vilette.

1384.

Guillaume Julian, Aynard de Villeneuve, Thomas de Varey, Robinet la Playe, Hugonin Marchisse, Aymé de Nièvre, Matthieu de Chapponay, Guillaume de Dorches, Pierre Favre, Michelet Ponchon, Perronin Fournier, Humbert Violet.

(Année 1385, lacune.)

1386.

Jean le Viste, Thomas de Varey, Poncet Christin, Guillaume Ervard, André Bonin, Guillaume Chambon, Henri Chevrier, Guillaume de Dorches, Humbert de Varey, Pierre Favre, Michelet Ponchon, Jourdan Saunier.

1387.

Guillaume Julian, Barthélemy de Moulon, Louis Liatard, Guillaume Panolliat, Léonard Caille, Matthieu de Chapponay, Jean de Foreys, Ennemond de Civrieu, Aymard de la Tonery, Léonard Carronier, Humbert Violet, Jean de Belays.

1388.

Henri Chevrier, Guillaume de Dorches, Humbert de Varey, Michel Chenevier, Pierre Favre, Estienne Euvet, Robert de Rozières, Claude de Pompierre, Robinet la Playe, Guillaume Ervard, Edouard Rupt, Humbert de Rochefort.

1389.

Jean de Foreys, Matthieu de Chapponay, Ennemond de Civrieu, Léonard Carronier, Michelet Ponchon, Jean Tiboud, Jean de Nièvre, Louis Liatard, Poncet Christin, Hugonin Marchisse, Léonard Caille, Guillaume le Viste.

1390.

Henri Chevrier, Guillaume de Dorches, Humbert de Varey, Pierre Favre, Michel Chenevier, Estienne Euvet, Humbert Gontier, Guillaume Panolliat, André Bonin, Robinet la Playe, Guillaume Chambon, Humbert de Rochefort.

1391.

Matthieu de Chapponay, Louis Liatard, Pierre Favre, Pierre de Cuisel, Léonard Carronier, Jean Tiboud, Laurent Guérin, Poncet Christin, Guillaume le Viste, Guillaume Ervard, Hugonin Marchisse, Léonard Caille.

1392.

Henri Chevrier, Jean de Foreys, Humbert de Varey, Estienne Euvet, Michelet Ponchon, Humbert Gontier, Pierre de Nièvre (fils), Jean de Pressie, Humbert de Rochefort, Jean Chevrier, Pierre Gerardin, Jean Perrussier.

1393.

Guillaume de Durchia, Pierre de Cuisel, Jean Tiboud, Léonard Carronier, Pierre de Nièvre, Jean de Nièvre, Laurent Guérin, Humbert Violet, Guillaume le Viste, Léonard Caille, Estienne Guerrier, Guillaume Justet.

1394.

Jean de Foreys, Michelet Ponchon, Estienne Euvet, Michel Chenevier, Humbert Gontier, Pierre de Sondenevo, Jacquemet de Saint-Barthélemy, Jean Chevret, Guillaume Ervard, Hugonin Marchisse, Humbert de la Fay, Pierre Chevrier de Juirie.

1395.

Humbert de Varey, Guillaume de Durchia, Pierre de Cuisel, Jean de Nièvre, Jean Tiboud, Jacquemet de Getz, Pierre de Vilette, Estienne Guerrier, Guillaume Justet. Jean Perrussier, Pierre Bothu, Pierre Thomassin.

1396.

Martin Bennot, Guillaume le Viste, Guillaume Ervard, Jean de Pressie, Guillaume de Bermes, Jean de Foreys, Ennemond de Civrieu, Humbert Gontier, Michel Chenevier, Michelet Ponchon, Perronin Fournier, Claude de Varey.

1397.

Humbert de Varey, Guillaume de Foreys, Pierre de Cuisel, Jean Tiboud, Estienne Euvet, Laurent Guérin, Jacquemet Tourvéon, Humbert de Rochefort, Jean Dodieu, Martin Nouvel, Estienne Guerrier, Guillaume Justet.

1398.

Martin Bennot, Guillaume le Viste, Guillaume Ervard, Pierre Thomassin, Guillaume de Bermes, Jean de Foreys, Ennemond de Ci-

vrieu, Jean Chevret, Michel Chenevier, Michelet Ponchon, Humbert Gontier, Odet Buatier.

1399.

Humbert de Varey, Pierre Chevrier, Pierre de Foreys, Jean Tiboud, Laurent Guérin, Perronin Fournier, Jean de Belays, Humbert de Rochefort, Estienne Guerrier, Pierre Bothu, Guillaume Justet, Pierre Dupra.

1400.

Martin Benuot, Jean de Foreys, Ennemond de Civrieu, Jean Chevrier, Michel Chenevier, Humbert Gontier, Claude de Varey, Jean Tiboud, Guillaume le Viste, Martin Nouvel, Guillaume de Bermes, Pierre Thomassin.

1401.

Humbert de Varey, Pierre de Cuisel, Antoine de Chapponay, Perronin Fournier, Jacquemet Tourvéon, Odet Buatier, Robert de Rozières, Jean de Pressie, Guillaume Justet, Jean Dodieu, Estienne Guerrier, Matthieu Bothu.

(1402, lacune.)

1403.

Jean le Viste, Martin Bennot, Estienne Guerrier, Guillaume Justet, Jean Gontier, Humbert de Varey, Pierre de Cuisel, Perronin Fournier, Humbert Violet, André Chevrier, Jacquemet Tourvéon, Odet Buatier.

1404.

Guillaume Julian, Martin Bennot, Léonard Caille, Guillaume le Viste, Remond Dodieu, Jean de Nièvre, Jean Chevrier, Humbert Gontier, Ennemond de Civrieu, Girard de Chapponay, Jean Tiboud, André de la Fay.

1405.

Jean le Viste, Estienne Guerrier, Jean Dodieu, Jean Caille, Jean Favre, Perronin Fournier, Claude de Varey, Jacquemet Tourvéon, Odet Buatier, Jean Vandier, Pierre de Vassieu, Robert de Rozières.

1406.

Martin Bennot, Guillaume le Viste, Pierre Thomassin, Léonard Caille, Léonard Masson, Ennemond de Civrieu, Jean Tiboud, Benoist de Varey, Humbert Gontier, Estienne Guérin, Laurent Buatier, Nicolas de Verdon.

1407.

Jean le Viste, Humbert de Varey, Pierre de Cuisel, Jean de Nièvre, Perronin Fournier, Estienne Guerrier, Guillaume Justet, Jean Dodieu, Jean Caille, Jacquemet Tourvéon, Jean Guigou.

1408

Martin Bennot, Jean Chevrier, Ennemond de Civrieu, Humbert Gontier, Bernard de Varey, Léonard Caille, Pierre de Thomassin, Pierre de Thomassin, Jean Tiboud, Pierre Palmier, Odet Buatier, Nicolas de Verdon, Bererd Jacob.

1409.

Martin Bennot, Estienne Guerrier, Guillaume le Viste, Pierre Julien, Jean Caille, Humbert de Varey, Pierre de Cuisel, Claude de Varey, Jean de Nièvre le jeune, Estienne Guérin, Perronin Fournier, Robert de Rozières.

1411.

Martin Bennot, Humbert de Varey, Pierre de Cuisel, Perronin Fournier, Claude de Varey, Estienne de l'Arbent, Guillaume le Viste, Estienne Guerrier, Jacquemet Tourvéon, Estienne Guérin, Nicolas de Verdon, Jean Gontier.

1412.

Martin Bennot, Jean Julien, Léonard Caille. Guillaume Justet, Matthieu Bothu, Ennemond de Civrieu, Louis Liatard, André Chevrier, Jean de Nièvre, Humbert Gontier, Guillaume de Dorches, Guillaume Maistre.

1414.

Martin Bennot, Jean Josserand, Jean Julian, Jean de Nièvre, André Chevrier, Guillaume de Dorches, Ennemond de Civrieu, Bernard de Varey, Léonard Caille, Humbert Gontier, Guillaume Justet, Jean de Marennes.

1415.

Martin Bennot, Humbert de Varey, Pierre de Cuisel, Jean Tiboud, Estienne Guerrier, Guillaume le Viste, Jean de Dorches, Jacquemet Porte, Estienne Guérin, Bererd Jacob, Guillaume Maistre, Jacquemet Michon.

1416.

Jean le Viste, Claude de Pompierre, Léonard Caille, Remond Dodieu, Jean Chevrier, Estienne Aydel, Ennemond de Civrieu, Jean de Nièvre, Bernard de Varey, Aynard de Chapponay, Nizier Greyzieu, Guillaume Gontier.

1417.

Jean Paterin, Claude de Pompierre, Estienne de Villeneuve, Jean de Dorches, Estienne Guerrier, Humbert de Varey (aîné), Pierre de Cuisel, Aymé de Nièvre, Jean Tiboud, Pierre de Nièvre le jeune, Pierre Girardin, Girard Rousset.

1418.

Jean de Dorches, Estienne Guerrier, Estienne de Villeneuve, Louis Chappuis, Thomas Rossignol, Pierre de Cuisel, Jean Odebert, Jean de Marennes, Bererd Jacob, Jacquemet Tourvéon.

(Six conseillers de 1417 avaient été continués.)

1419.

Antoine Grand, Claude de Pompierre, Ennemond de Civrieu, Jean de Nièvre, Bernard de Varey, Pierre de Nièvre, André Chevrier, Barthélemy de Varey, Léonard Caille, Remond Dodieu, Estienne Aydel, André de la Fay.

1420.

Jean le Viste, Jean Mulin, Estienne de Villeneuve, Estienne Guerrier, François Loup, Pierre de Cuisel l'aîné, Aymé de Nièvre, Jean Tiboud, Aynard de Chapponay, Bererd Jacob, Poncet de Saint-Barthélemy, Jean Johannon.

1421.

Claude de Pompierre, Ennemond de Civrieu, Jean de Nièvre, Bernard de Varey, André Chauvet, Léonard Caille, Barthélemy de Varey, Jean de Marennes, Jean Palmier, Pierre Sala.

1422.

Pierre de Cuisel, Jean Tiboud, Pierre de Nièvre (fils), Perronin de Nièvre, Aynard de Chapponay, Estienne Guérin, Michelet Buatier, Jean Johannon, Jean Gontier, François Loup, Guillaume Panolliat, Ennemond Gondin, Estienne Aydel.

1423.

Jean Mulin, Pierre Julien, Léonard Caille, Estienne Guerrier, Jean Sala, Ennemond de Civrieu, Jean de Nièvre, Benoist de Varey, Henri Chevrier, Robert Court, Matthieu Odebert, Pierre Beaujean.

1424.

Aymé de Nièvre, André Chauvet, Pierre de Nièvre, Jean Tiboud, Jean Durand, Michelet Buatier, Pierre Tallemont, Guillaume de Bermes, Barthélemy de Varey, Jean Gontier, Jean Palmier, Jacquemet Porte.

1425.

Jean Mulin, Claude de Pompierre, Pierre Julien, Estienne Guerrier, Léonard Caille, Pierre de Cuisel l'aîné, Jean de Nièvre, Benoist de Varey, Matthieu Odebert, Pierre Beaujean, Jean de Coudessie, Pierre de St-Barthélemy.

1426.

Barthélemy de Varey, Matthieu Bothu, Jean Palmier, Jacquemet Porte, François Loup, Aymé de Nièvre, Humbert de Varey, Estienne Guérin, Jean Durand, Poncet de St-Barthélemy, Robert Court, Aymard de Beaujeu.

1427.

Jean de Nièvre, Bernard de Varey, Aynard de Villeneuve, Jean de Blassieu, Nizier Greyzieu, Jean Johannon, Michelet Buatier, Guillaume de Bannes, Pierre Bullioud, Estieune Guerrier, Jean Sala, Nicolas Fournier.

1428.

Jean de Nièvre, Pierre de Nièvre, Jean Durand, Matthieu Odebert, Jean Garin, Pierre Beaujean, Jean-Louis Dusolier, Pierre Julien, Barthélemy de Varey, Jean Palmier, François Loup, Léonard Prévost.

1429.

Jean Paterin, Bernard de Varey, Aynard de Villeneuve, Antoine le Viste, Ennemond de Civrieu, Nizier Greyzieu, Éstienne Guerrier, Jean Daulhon, Ennemond Baronnat, Jean de Nièvre, Estienne Guerrier, Pierre Brunier, Guerrier.

1431.

Eustache de Pompierre, Jacques Bonnot, Estienne Aydel, Nicolas Fournier, Léonard Prévost, Jean de Chapponay, Ennemond de Civrieu, Jean Durand, Jean Johannon, Pierre Beaujean, Poncet de St-Barthélemy, Jean de Savignieu.

1432.

Jean Paterin, Guichard Bastier, Pierre de Nièvre, Pierre Julien, Bernard de Varey, Aynard de Villeneuve, Girard de Varey, Estienne Guerrier, Jean Palmier, Robert Court, Pierre Brunier, Hugonin Bonnet.

1433.

Philippe Burlet, Humbert de Bletterens, Barthélemy de Varey, Jean Baronnat, Bertrand Payen, Aymé de la Nièvre, Jean de la Nièvre, Humbert de Varey, Michelet Buatier, Matthieu Odebert, Jean Johannon, Pierre de St-Barthélemy.

1434.

Jean Mulin, Philibert Buclet, Estienne de Villeneuve, Estienne Guerrier, Jean Dodieu, Pierre de Nièvre, Benoist de Varey, Ennemond de Civrieu, Guillaume Gontier, Pierre Beaujean, Jean Garin, Jean de Villars.

1435.

Guichard Bastier, Jacques Bonnet, Pierre Julien, Humbert de Bletterens, André Baronnat, Léonard de Villeneuve, Jean de Chapponay, Girard de Varey, Pierre Turin, Humbert Court, Jean Burnicard, Jean Girardon.

1436.

Jean de Bannes, Estienne de Villeneuve, Jean Palmier, Jean Dupré, Jacquet le Charron, Mandrot de Nièvre, Humbert de Varey, Henri de Civrieu, Michelet Buatier, Matthieu Odebert, Pierre de St-Barthélemy, Jacquemet Panolliat.

1437.

Bernard de Varey, Aynard de Villeneuve, Guillaume Gontier, Jacquemet Tourvéon, Thevenet de Brebant, Aynard de Beaujeu, Aynard de Pierre, André Porte, Barthélemy de Varey, Jean Garnier, Jean Baronnat, Bertrand Payen.

1438.

Pierre Balarin, Estienne de Villeneuve, François Loup, Bernard Prévost, Pierre Palmier, Pierre Buyer, Humbert de Varey, Jean de Chapponay, Ennemond de Civrieu, Robert Court, Jean de Villars, Pierre Turin.

1441.

André Porte, Guillaume Varey, Jean Baronnat, Guillaume Chastillon, Jacquet le Charron, Gonon Grand, Jean de Varey, Michel

Buatier, Guillaume Gontier, Jacquemet Panolliat, Simon Colombier, Rolin de Mascon.

1442.

Girard de Varey, Pierre Duyez, Morlet le Viste, Benoist Chanal, André Chevrier, Pierre Beaujean, Jean Dupré, Aymé Bastier, Matthieu Odebert, Jean Burnicard, Hugonin Clavel, Gilles de Chaverie.

1445.

Jean de Varey le jeune, Estienne Guerrier, Guillaume Bessey, André Chevrier, Pierre Beaujean, Matthieu Odebert, Pierre de Villars, Millé Baronnat, Benoist Chaval, Pierre Brunier, Rolin de Mascon, Nicolas Dublé.

1446.

André Porte, Jean de Varey, Aynard de Villeneuve, Jacquemet Tourvéon, Jean Garnier, François Caille, Jean Dupré, Jean Dupuis, Jacquet le Charron, Pierre Turin, Gilles de Chaverie, Catherine Buatier.

1447.

Aynard de Villeneuve, François Caille, Jacquet le Charron, Jean Burnicard, Pierre Turin, Gilles de Chaverie, Guillaume Bessey, Pierre Buyer, Jacquemet Panolliat, Jean de Villars, Pierre Thomassin, Janin de Bruyères.

1448.

Pierre Buyer, Guillaume Bessey, Jacquemet Panolliat, Jean de Villars, Pierre Thomassin, Jean de Bruyères, Estienne Guerrier, Ennemond de Civrieu, Matthieu Odebert, Pétrequin Chocard, Jean Fenoil, Pierre Brunier.

1449.

Estienne Guerrier, Ennemond de Civrieu, Pierre Odebert, Jean Fenoil, Pétrequin Chocard, Estienne Penin, Aynard de Villeneuve, Pierre Beaujean, Jamet Dodieu, Jean Fourmond, Antoine Aigue.

1450.

Antoine Penin, Aynard de Villeneuve, Pierre Beaujean, Jamet Dodieu, Jean Fourmont, Antoine Aigue, Jean Baronnat, Jacquemet Tourvéon, Jacquet le Charron, Simon Colombier, Gilles de Chaverie, Grégoire Payen.

1451.

Jean Baronnat, Jacquet le Charron, Jacquemet Tourvéon, Gilles de Chaverie, Grégoire Payen, Aynard de Villeneuve, Jean Grand, Benoist Chanal, Michelet Dulart, Jean de Villars, Catherin Buatier, Louis Lauzol.

1452.

Jean Grand, Benoist Chanal, Jean de Villars, Michelet Dulart, Catherin Buatier, Guichard Bastier, Jean Garnier, André Chevrier, Matthieu Odebert, Remond Dodieu, Jean Burnicard.

1453.

Aynard de Villeneuve, Jean Garnier, André Chevrier, Matthieu Odebert, Remond Dodieu, Jean Burnicard, Jacques Bennot, François Caille, Pierre Thomassin, Pierre Brunier, François Guérin, André Poculot.

1454.

Aynard de Villeneuve, François Caille, Pierre Villars, Pierre Thomassin, André Poculot, Pierre Brunier, François Guérin, Jean Buatier, Denis Loup, Jacques Bennot, Jacquemet Panolliat, Estienne Guerrier.

1455.

Aynard de Villeneuve, Estienne Guerrier, Jacquemet Panolliat, Pierre de Villars, Jean Buatier, Denis Loup, Jean Grand, Philippe Buclet, Henri de Civrieu, Michelet Dulart, Jean Fourmond, Gilles de Chaverie.

1456.

Jean Grand, Philippe Buclet, Henri de Civrieu, Michelet Dulart, Jean Fourmont, Gilles de Chaverie, Benoist Chanal, Matthieu Odebert, Jacquemet Tourvéon, Jean de Villars, Jacques Caille, Pierre Guillaume.

1457.

Jean Grand, Benoist Chanal, Matthieu Odebert, Jean de Villars, Jacques Caille, Pierre Guillaume, Antoine de Varey, Estienne Coillet, Pierre Thomassin, Pierre Brunier, Georges Payen, Denis Taillemont.

1458.

Antoine de Varey, Estienne Coillet, Pierre Thomassiu, Pierre Brunier, Georges Payen, Denis Taillemont, Aynard de Villeneuve, Pierre Fournier, Humbert de Varey, Pierre de Villars, Jean Varinier, Denis Loup.

1459.

Pierre Fournier, Humbert de Varey, Pierre de Villars, Jean Varinier, Denis Loup, Jean Grand, Jean de Chapponay, Michelet Dulart, Jean Fourmont, François Guérin, Guillaume Giraud.

1460.

Jean Grand, Pierre Fournier, Jean Varinier, Michelet Dulart, Jean Fourmont, Guillaume Giraud, Imbaud de Varey, Pierre Offrey, Matthieu Odebert, Jean de Villars, Claude Baronnat, Guillaume Pel.

1461.

Imbaud de Varey, Matthieu Odebert, Jean de Villars, Pierre Varinier, Claude Baronnat, Guillaume Pel, Laurent Paterin, Antoine Penin, Pierre Thomassin, Pierre Bonnet, Denis Taillemont, Rolet Buclet.

1462.

Laurent Paterin, Antoine Penin, Pierre Thomassin, Pierre Bonnet, Denis Taillemont, Rolet Buclet, Antoine de Varey, Henri de Civrieu, Jacques Caille, Jacques Tourvéon, Janin de Bruyères, Jean Rousselet.

1463.

Laurent Paterin, Antoine Penin, Pierre Thomassin, Pierre Bonnet, Denis Taillemont.

Rolet Buclet, André Porte, Pierre Greyzieu, Pierre de Villars, Michelet Dulart, Jean Fourmont, Hugonin Bellièvre.

1464.

André Porte, Pierre Greyzieu, Pierre de Villars, Michelet Dulart, Jean Fourmont, Hugonin Bellièvre, Imbaud de Varey, Pierre Offrey, Jean Varinier, Jean Buatier, Guillaume Pel, Estienne du Pin.

1465.

Humbert de Varey, Pierre Offrey, Jean Varinier, Jean Buatier, Guillaume Pel, Estienne du Pin, Pierre Fournier, Claude Guerrier, Jean de Villars, Pierre Bonnet, Denis Loup, Pierre de Vaillon.

1466.

Pierre Fournier, Jean de Villars, Claude Guerrier, Pierre Bonnet, Pierre de Vaillon, Denis Loup, Henri de Civrieu, Jacques de Tourvéon, Janin de Bruyères, Jean Rousselet, Guillaume Giraud, Estienne Gondin.

1467.

Henri de Civrieu, Jacques de Tourvéon, Janin de Bruyères, Jean Rousselet, Guillaume Giraud, Estienne Gondin, Laurent Paterin, Philibert de Chapponay, Jacques Caille, Jean Fourmont, Claude Rochefort, André Andry.

1468.

Laurent Paterin, Philibert de Chapponay, Jacques Caille, Jean Fourmont, Claude Rochefort, André Andry, Pierre Offrey, Pierre de Villars, Michelet Dulart, Guillaume Dodieu, Jean Buatier, Geoffroy de St-Barthélemy.

1469.

(Les six derniers de l'année précédente continués.)

Ennemond Payen, Humbert de Varey, Pierre Brunier, Guillaume Baronnat, Hugonin Bellièvre, Pierre Guérin.

1470. (*Idem.*)

François Buclet, Jean Fourmont, Jacques de Tourvéon, Jean de Bruyères, Jean Rousselet, Estienne Laurencin.

1471. (*Idem.*)

Guillaume Bullioud, Jean de Villars, Philibert de Chapponay, Claude Guerrier, Claude Taillemont, Henri Calendrier.

1472.

(Les six précédents et les six premiers des suivants :)

1473.

Jean Palmier, Pierre Offrey, Jacques Caille, Jean Buatier, Claude Rochefort, Louis Martin, Pierre Fournier, Guillaume Dodieu, Pierre Brunier, Jacquemet Guérin, Aynard Eschat, Jean le Maltre.

1474.

(Les six derniers anciens et les six premiers suivants :)

1475.

François Buclet, Pierre de Villars, Jean de Bruyères, Michelet Dulart, Jacques Tourvéon, Hugonin Bellièvre, Estienne Colonges, Guillaume Baronnat, Denis Loup, Claude Taillemont, Antoine Catherin, Jean de la Fay.

1476.

(Les six derniers conservés.)

André Garnier, Jacques Caille, Jean Buatier, Claude Rochefort, Jean Rousselet, Edouard Basqui.

1477.

(Les six derniers de l'année précédente, et les six premiers de celle qui suit :)

1478.

Pierre Tourvéon, André Poculot, Pierre Bouvier, Geoffroy de St-Barthélemy, Jean Varinier, Estienne Laurencin, Claude Mulat, Philippe de Villars, Jean du Peyrat, Hugonin Bellièvre, Jean le Maltre, Dauphin de la Fay.

1479.

(Les six derniers de l'année précédente, et les six premiers de celle qui suit :)

1480.

François Buclet, Antoine Dulart, Jacques Tourvéon, Henri Calendrier, Jean Rochefort, Guillaume Rousselet, Hugues Poculot, Jean Buatier, Guillaume Baronnat, Claude Taillemont, Estienne Garnier, François de Genas.

1481.

(Les six derniers de l'année précédente, et les six premiers de celle qui suit :)

1482.

Pierre Fournier, Jean Buatier, Guillaume Baronnat l'aîné, Guillaume Taillemont, Estienne Garnier, François de Genas, Pierre de Pavie, Pierre Thomassin, Pierre Brunier, Estienne Laurencin, Robinet Dupré, Barthélemy Buyer.

1483.

Pierre Brunier, Estienne Laurencin, Robinet Dupré, Barthélemy de Villars, Barthélemy Buyer, Jean Baronnat, André Garnier, Jean Rousselet, Jean Varinier, Jean le Maltre, Dauphin de la Fay, Humbert Taillemont.

1484.

Clément Mulat, Jean Rousselet, Jean Varinier, Jean le Maltre, Humbert Taillemont, Dauphin de la Fay, Jean du Peyrat, Claude Guerrier, Alardin Varinier, Jean Rochefort, Claude Thomassin, Louis Thésé.

1485.

Jean du Peyrat, Claude Guerrier, Jean Rochefort, Louis Thésé, Claude Thomassin, Alardin Varinier, François Buclet, Pierre Fournier, Michelet Dulart, Jean Buatier, Guillaume Baronnat, François de Rivoire.

1486.

Les six derniers et
Pierre Brunier, Estienne Laurencin, Estienne Garnier, Louis du Périer, Jean Caille, François de Genas.

1487.

Jean Caille, Pierre Brunier, Estienne Laurencin, Estienne Garnier, Louis du Périer, François de Genas, Benoît Durieu, Jean Rousselet, Jean Baronnat, Humbert Taillemont, Jean le Maître, Simon Colombier.

1488.

Benoît Durieu, Jean Rousselet, Jean Baronnat, Jean le Maître, Humbert Taillemont, Simon Colombier, Jean du Peyrat, Claude Guerrier, Claude Thomassin, Louis Thésé, Dauphin de la Fay, Alardin Varinier.

1489.

Benoît Durieu, Jean Rousselet, Jean Baronnat, Jean du Peyrat, Dauphin de la Fay, Claude Guerrier, Louis Thésé, Claude Thomassin, Alardin Varinier, Jean le Maître.

1490.

(Conseillers désignés dans les registres :)

Antoine Piochet, Pierre de Villars, Jean Buatier, Guillaume Baronnat, Jean du Peyrat, Dauphin de la Fay, Claude Guerrier, Louis Thésé, Claude Thomassin, Guillaume Rousselet, François Tourvéon.

1491.

Pierre Palmier, Jean Rochefort, Estienne Garnier, Jacques Fenoil, Jacques Buyer, Pierre Brumier, François Buclet, Louis du Périer, Estienne Laurencin, Jean Rousselet, Jean le Maître, Jean de Beaujeu.

1492.

Louis du Périer, Jean Rousselet, Estienne Laurencin. Jean le Maître, Jean de Beaujeu, Humbert Matthieu, Claude Garnier, François de Genas, Barthélemy de Villars, Antoine Berjon, Jean du Peyrat, Henri Cuchermois.

1493.

Claude Guerrier, Barthélemy de Villars, François de Genas, Jean du Peyrat, Henri Cuchermois, Antoine Berjon, Jean Caille, Jean Buatier, Louis Thésé, Jean Audebert, Barthélemy Bellièvre, Aimé Bullioud.

1494.

Les six précédents et
François Buclet, Guillaume Baronnat, Guillaume Rousselet, François Tourvéon, Guillaume Dublé, Pierre le Maître.

1495.

(Annoblissement héréditaire des échevins par Charles VIII.)

Les six précédents et
François Buclet, Pierre Palmier, Estienne Laurencin, Jean Rochefort, Jean de Bourges, Estienne Grolier.

1496.

Les six précédents et
Jean Rousselet, Antoine Vidal, Jacques Barondeau, Antoine Buatier, Antoine Berjon, Humbert Matthieu (remplacé, ainsi que Grolier absent, par Antoine de Villars et Pierre Poculot).

1497.

Antoine Vidal, Antoine Buatier, Antoine Berjon, Jean Rousselet le jeune, Jacques Barondeau, Claude le Charron, Louis du Périer, Barthélemy Bellièvre, Aimé Bullioud, Jacques Buyer, Claude Rochefort.

1498.

Claude le Charron, Louis du Périer, Claude Guerrier, Antoine Vidal, François Tourvéon, Antoine Berjon, Barthélemy Bellièvre, Jacques Buyer, Aimé Bullioud, Claude Laurencin, Jean Rousselet, Jacques Barondeau.

1499.

Claude Guerrier, Louis Thésé, Guillaume Dublé, François Tourvéon, Claude Laurencin, Jean de Bourges, Pierre Barberon, Pierre Palmier, Jacques Baronnat, Jean Rochefort, Benoît Buatier, Pierre Renouard.

1500.

Pierre Barberon, Pierre Palmier, Jean Rochefort, Benoît Buatier, Jacques Baronnat, Pierre Renouard, Pierre le Maître, Estienne Grolier, Guillaume Henry, Jean Dodieu, Jean Coyaud, Pierre de Bourg.

1501.

(Les six précédents; incertitude sur les six autres.)

Louis du Périer, Antoine Berjon, Barthélemy Bellièvre, Jacques Barondeau, Benoît Buatier, Jacques Baronnat.

1502.

Louis du Périer, Estienne Guerrier, Pierre le Maître, Antoine Berjon, Barthélemy Bellièvre, Jacques Barondeau, Humbert Matthieu, Guillaume Henry, Estienne Grolier, Pierre de Bourg, Jean Coyaud.

1503.

(Les six précédents et les six premiers suivants :)

1504.

François Tourvéon, Claude Laurencin, Guillaume Dublé, Benoît Buatier, Charles de Chapponay, Pierre Faye, Maurice Scève, Claude Thomassin, Guillaume Guerrier, François de Rubys, Barthélemy Berthet, Denis Rochefort.

1505.

Les six précédents et
Jean du Peyrat, Jacques Buyer, Néry Mazy, Claude Taillemont, Jacques Cousin, Jean de la Fay.

1506.

Jean du Peyrat, Jacques Buyer, Néry Mazy, Jacques Cousin, Jean de la Fay, Claude Vandel, Barthélemy de Villars, Jacques Fenoil, Guillaume Darras, Jean Rambaud l'aîné, Jacques Tourvéon.

1507.

Les six précédents et
Pierre Chanet, Barthélemy Bellièvre, Jean de Bourges, Aimé Bullioud, Humbert Matthieu, Jean Sala.

1508.

Pierre Chanet, Barthélemy Bellièvre, Humbert Matthieu, Aimé Bullioud, Jean Peyron, Jean Sala, Claude Laurencin, Benoît Buatier, Guillaume Dublé, Jean de Bourges, Nicolet de Pierre-Vive, Jean Faye.

1509.

Les six précédents et
Maurice Scève, François de Boursier, Antoine de Varey, Pierre Renouard, Antoine Grolier, Jacques Cuchermois.

1510.

Les six précédents et
Aynard de Beaujeu, Jacques Fenoil, Guillaume Landry, Jacques Buyer, Jean Coyaud, Barthélemy Laurencin.

1511.

Les précédents et
Claude Vandel, Pierre Faye, Jean Scève, François Guérin, Claude Thomassin, Barthélemy de Villars.

1512.

Les précédents et
Pierre Chanet, Claude Laurencin, Aimé Bullioud, Jacques Tourvéon, Pierre Fournier, Jean Brosset.

1513.

Barthélemy Bellièvre, Guillaume Dublé, Néry Mazy, Pierre Renouard, Humbert Matthieu, Jean Faye.

1514.

Les précédents et
Jacques Baronnat, Jacques Fenoil, Antoine Grolier, Antoine de Varey, Benoît Buatier, Jacques Cuchermois.

1515.

(Les six précédents et les six premiers suivants :)

1516.

François Deschamps, François Dupré, Pierre Faye, Benoît Mellier, Jean Coyaud, Aimé de la Porte, Jean Sala, Pierre Laurencin, Philibert de Villars, Claude Thomassin, Jean de Bourges, Claude Paquelet.

1517.

Jean Sala, Pierre Laurencin, Philibert de Villars, Jean de Bourges, Claude Paquelet, Benoît Rochefort, Antoine Audoin, Jacques Limosin, Louis Mazenod, Jacques Tourvéon, Claude Philibert, Pierre Faye.

1518.

Les six précédents et
Claude de Varey, André Briand, Benoît Rochefort, Jean Brosset, Claude Laurencin, Thomas le Maître.

1519.

Les précédents et
Bonaventure Thomassin, Jean Faye, Rolin Chausson, François Fournier, Claude Regnauld, Jean Laurideau.

1520.

Les précédents et
Symphorien Champier, Antoine de Varey, Aimé Bullioud, Jean Dodieu, Antoine de Vinol, Jean Daulhon.

1521.

(Les précédents et les six premiers suivants :)

1522.

Jean de Chapponay, François Dupré, Jacques Fenoil, Aimé de la Porte, Jean Brunier, Jacques Thésé, Claude Vandel, Jean Sala, Claude Grolier, Jacques de Cuchermois, Claude Paquelet, Léonard Montaignat.

1523.

Les six précédents et
Claude Bellièvre, Pierre Laurencin, Philibert de Villars, Jean Buatier, Antoine Séneton, Jean Camus.

1524.

Les six précédents et
Matthieu Vauzelles, Hiérôme Panse, Simon Vincent, Humbert Gimbre, Benoît Rochefort, Claude Regnaud.

1525.

Jean Daulhon, Robert Albisse, Geoffroy Baronnat, Jean Faye, Claude de Bourges, Jacques Fenoil le jeune.

1526.

Les six précédents et les suivants :
Pierre Chanet, Antoine Porte, Claude Baronnat, Aimé de la Porte, Claude Trye, Simon Court.

1527.

Les précédents et les suivants :
Claude Laurencin, Claude Paquelet, André Peyron, Simon Caille, André du Peyrat, Guillaume Juge.

1528.

Les six précédents et les suivants :
Claude Bellièvre, Jean Sala, Guyot Henry, Antoine Séneton, Léonard Montaignat, Rolin Favre.

1529.

Les six précédents et les suivants :
Claude Regnauld, André de l'Arbeoc, Pierre Manissier, Benoît de Rochefort, Hugues de la Porte, Jean Mornay.

1530.

(Les six précédents et les six suivants :)

1531.

Claude Baronnat, Jean Daulhon, Jacques Fenoil, Pierre Lamer, Estienne Bertholon, Théodore Levin, Geoffroy Baronnat, Jean Brunier, Simon Court, Hiérôme Guerrier, Clément Amyot, Jean Rochefort.

1532.

(Les six précédents et les six suivants :)

1533.

Pierre Chanet, Claude Laurencin, Claude de Bourges, Claude Trye, Pierre Regnauld, Jean Favre, Jean Sala, Symphorien Champier, Guyot Henry, Nicolas de Chapponay, Ennemond Poncet, Simon Perret.

1534.

Jean Sala, Nicolas de Chapponay, Guyot Henry, Simon Perret, Aymard de Beaujeu, Benoît Rochefort, Jean Camus, Pierre Manissier, Jean Mornay, Jean Guillot, Jean Broquin, Pierre Durand.

1535.

Les précédents et les six suivants :
Aymard de Beaujeu, Jean Camus, Hugues de la Porte, Pierre Manissier, Jean Broquin, Pierre Durand.

1536.

Jean Daulhon, Jacques Fenoil, Benoît Rochefort, Humbert Gimbre, Jean Guillot, Michel Guillems, Geoffroy Baronnat, Thomassin Gadagne, Pierre Arod, Simon Court, Hiérôme Guerrier, Jacques Séneton.

1537.

Les six précédents et les suivants :
Antoine Gondin, Claude de Bourges, Claude Trye, Hugues du Puy, Jean Favre, François du Périer.

1538.

(Les six précédents et les six suivants :)

1539.

Jean Sala, Guyot Henry, Jean Rochefort, Simon Court, Claude Teste, Luxembourg de Gabiano, Gaspard Guillot, François Rousselet, Pierre Manissier, Hugues de la Porte, Jean Séneton, Humbert Favre.

1540.

Les six précédents et les suivants :
Jacques Fenoil, Jean Garbot, Jean Passy, Pierre Regnauld, Georges de la Tour, Humbert Favre.

1541.

Les six précédents et
Jean Tignat, Jean Daulhon, Martin de Troye, Pierre Trunel, Hiérôme Guerrier, Pierre Lamer.

1542.

Les cinq précédents et les suivants :
Geoffroy Baronnat, François du Périer, Jean Camus, Jean Favre, Gonin Garie, Humbert de Masso, Barthélemy Fay.

1543.

Les sept précédents et les suivants :
Mathieu Athéaud, Simon Court, Luxembourg de Gabiano, Antoine Gonin, André Garbot.

1544.

Les cinq précédents et les suivants :
Claude Regnauld, Claude Teste, Nicolas Grillet, Jean de Capella, Jean Rochefort, Antoine Vincent, Claude de Montconys.

1545.

Les sept précédents et
Nicolas Baronnat, Guyot Henry (remplacé, après son décès, par son neveu Guillaume Henry), Hugues de la Porte, Humbert Favre, Pierre Scève.

1546.

Les cinq précédents et
Jean de Capella, Pierre Regnauld, François Grolier, Jean Scarron l'aîné, Jean Flébergue, François Sala, Pierre Taxard.

1547.

Les six précédents et
Jean Tignat, François Rousselet, Gonin de Bourg, Jacques Fenoil, Humbert Gimbre, Hiérôme Guerrier.

1548.

Les précédents et
Humbert de Masso, Jean de Paffy, Antoine Bonin, Simon Court, Jean Séneton, Luxembourg de Gabiano, Jean de la Porte.

1549.

Les précédents et
Claude Laurencin, Guillaume Regnauld, Catherin Trye, François du Périer, Claude de Montconys.

1550.

Les cinq précédents et
Simon Court, Guillaume Henry, Pierre Baillon, Gérardin Panse, Hugues de la Porte, Pierre Scève, Guillaume François.

1551.

Les six précédents et les suivants :
Nicolas Dupré, Claude Boitier, Claude de Bourges, Humbert Favre, Claude Benoist, Claude Platet.

1552.

Les six précédents et les suivants :
Gonin du Bourg, Symphorien Buatier, Claude Gelas, Jacques Fenoil, François Sala, Antoine Vincent.

1553.

Les six précédents et les suivants :
Jean Paffy, Antoine Bonin, Jean Henry,

Luxembourg de Gabiano, Hiérôme Guerrier, César Gros de Saint-Geoire.

1554.

Les six précédents et les suivants :

Claude Laurencin, Humbert de Masso, Jean Brunier, Simon Court, Claude de Montconys, François de Resignau.

1555.

Les six précédents et les suivants :

Guillaume Regnauld, Gérardin Panse, Nicolas Perret, Pierre Scève, Guillaume François, Claude Garon.

1556.

Les six précédents et les suivants :

François Grolier, Guillaume Henry, François Guerrier, Hugues de la Porte, Claude Platet, Jean Bezines.

1557.

Les précédents et les suivants :

Gonin du Bourg, Antoine Camus, Jacques Burnicard, Claude Benoist, Claude Raverie, Léonard Pournas.

1558.

Les précédents et les suivants :

Jean Henry, Claude Gelas, Claude Laurencin, Claude de Bourges, César Gros, Guillaume Clavel.

1559.

Les précédents et

Antoine Bonin, Jacques Tourvéon, Balthazar Valinot, Claude de Montconys, Claude Séneton, Antoine Perrin.

1560.

Les précédents et

Gérardin Panse, Barthélemy Teste, Jean Tricaul, Pierre Scève, Antoine Vincent, Georges Renouard.

1561.

Les précédents et

François Grolier, Guillaume Henry, Jacques Regnauld, de Thésé, Humbert Favre, Claude Platet, Henri de Gabiano.

1562.

Les précédents et

François Guérin, Jacques Burnicard, Jean Maleyssieux, François de Resignau, Claude Raverie, Edouard d'Aveine.

(Occupation de Lyon par les protestants.)

1562 - 1563.

Nouveaux conseillers, en très grande partie protestants :

Jean de la Porte, Léonard Pournas, Claude Laurencin, Claude Séneton, Henri de Gabiano, Benoît Scève, Jean de l'Aube, Jean Combet, Léonard Méraud, Claude Gapaillon.

1564.

(Lyon redevient catholique.)

Après l'amnistie, le Consulat est composé de catholiques et de calvinistes :

Nicolas de Chapponay, François Sala, Pierre Scève, Léonard Pournas, Jacques de Tourvéon, François Guerrier, Antoine Gonin, Gérardin Panse, César Gros, Antoine Perrin, Jacques Burnicard.

1565.

Nicolas de Chapponay, Antoine Benoist, François Sala, Pierre Scève, César Gros, Jacques de Tourvéon, Léonard Pournas, Antoine Perrin, François Guerrier, François Cousin, Claude Guerrier, Philibert Cornillon.

1566.

Contestations pour les élections, entre les catholiques et les protestants; nomination directe par le roi de :

Antoine Bonin, François Sala, Pierre Scève, Antoine Perrin, César Gros, Jacques de Tourvéon, François Cousin, Claude Guerrier, Philibert de Cornillon, Guillaume Regnauld, Thomas Favre, Pierre Frère, Hugues de la Porte, Antoine Regnauld, Mercurin de Rovigliase.

1567.

Même mode de nomination.

Guillaume Regnauld, Thomas Favre, Pierre Frère, Claude Platet, André Mornieu, Jean Pichin, Claude Valleton, Antoine Scarron, (catholiques); Antoine Regnauld, Mercurin de Rovigliase, Matthieu Scève, Georges Obreth, (protestants).

1568.

(Plus de protestants.)

Claude Platet, André Mornieu, Pierre Frère, André Scarron, Claude Valleton, Jean Pichin, Claude Raverie, Balthazar Valinot, Claude Camus, Guillaume Rouville, François Loubat, Guillaume Favre.

1569.

Les six précédents (moins Claude Camus, remplacé par Antoine Scarron) et

François Grolier, Edouard Laurent, Symphorien Buatier, Jacques de Grimod, François Frère, Poncet Bonnet.

1570.

Les précédents et

Claude de Montconys, César Gros, Jacques Tourvéon, François Grolier, Christophe Boitier, Jean Mutin.

1571.

Les précédents et

Hiérôme de Chastillon, Thomas Favre, Pierre Scarron, André Vallon, Claude Coulaud, Jacques d'Aveine.

1572.

Les précédents et

Claude Platet, François Guerrier, André Mornieu, Claude Valleton, Guyot de Masso, André de la Chapelle.

1573.

Les précédents et

Nicolas de Langes, Guillaume Rouville, François Loubat, Benoît de Montconys, Louis Frère, François Scarron.

1574.

Les précédents et
François Sala, Balthazar Valinot, Guillaume Favre, Jean Saujon, Simon Court, Pons Murard.

1575.

Georges Grolier, Antoine Scarron, François Frère, François Bonvoisin, Justinien Panse, Philippe Galand.

1576.

Les précédents et
Claude Guerrier, Jacques d'Aveine, Jean de Masso, Jean-Baptiste Dufour, François de Resiguan, Henri Austrein.

1577.

Les précédents et
Humbert de Chastillon, Claude Platet, Jean Ravot, Alexandre Polaillon, Jean-Baptiste Bruno, François Benoît.

1578.

Les précédents et
Antoine Grolier, André Mornieu, Jacques Teste, Antoine Porte, Guillaume Rouville, Jacques Jacquet.

1579.

Les précédents et
François de Villars, Pierre Scarron, Nicolas Dorlin, Claude Valleton, Benoît de Montconys, Pierre Suc.

1580.

Les cinq premiers précédents et
Jean Pelletier, Humbert Grolier, Jean de la Voypière, François Loubat, Maurice du Peyrat, Antoine de la Porte, Guillaume Favre.

1581.

Les précédents et
Antoine de Masso, François Scarron, Matthieu Vaillant, Jacques d'Aveine, Pons Murard, Jacques Passard.

1582.

Les précédents (moins Vaillant, décédé) et
Humbert Grolier, Henri Austrein, Pierre de Muzino, Claude Vize, Claude Coulaud, Claude Scarron, Louis Ponard.

1583.

Les précédents et
Claude de Rubys, Jean de Masso, Nicolas de Chapponay, François Platet, Philippe Galand, Claude Poculot.

1584.

Les précédents et
Antoine Scarron, Hugues Valentin, Louis Prost, Claude Valleton, Claude Gaspard, Jean Charbonnier.

1585.

Les précédents (moins Claude Valleton, décédé) et
François Platet, Antoine Grolier, Claude de Fenoil, Guillaume de Gelas, Antoine de la Porte, Jacques Jacquet, François Girard.

1586.

Les précédents et
François Scarron, Jean-Baptiste Dufour, Alexandre Polaillon, Benoît de Montconys, Guillaume Favre, Pons Murard.

1587.

Les précédents (moins Dufour, décédé) et
Antoine Grolier, Pierre Scarron, Claude Vize, Richard Sarrasin, François Benoît, Jean Pelletier, Amable Thierry.

1588.

Les précédents et
Jacques d'Aveine, Nicolas de Chapponay, Jean de l'Aigue, François Guerrier, Claude Poculot, Michel de Pures.

1589.

Les précédents et
Louis Prost, Jean Yvernogeau, Antoine Teste, François Platet, Jean Charbonnier, Antoine Charrier.

1590.

Les précédents et
Jacques d'Aveine, Nicolas de Chapponay, Michel de Pures, Jean de l'Aigue, Claude Poculot.

1591.

Les mêmes.

1592.

Louis Prost, Jean Yvernogeau, Antoine Teste, François Platet, Antoine Charrier, Claude de Rubys, Guillaume de Gelas, Martin Cauvet, Jacques Jacquet, Jean-Baptiste Regnauld, Ponson Bernard.

1593.

Les six derniers précédents et
Hugues Valentin, Claude Vize, Louis de Berny, Amable Thierry, Charles Noirat, Durand Collabaud.

1594.

Epuration du Consulat, sept échevins ligueurs sont renvoyés ; ce sont :
Guillaume de Gelas, Jean-Baptiste Reguauld, Ponson Bernard, Louis de Berny, Amable Thierry, et Charles Noirat. On les remplace par :
François Guerrier, Réné de Thomassin, Antoine Henry, André Laurent, Jean Pelletier, Alexandre Polaillon et André Mornieu. Les autres sont maintenus.

1595.

Les précedents confirmés.

II. *Réduction des conseillers à un prévôt des marchands et à quatre échevins.*

1596.

René Thomassin, prévôt; Antoine Henry, André Laurent, Guillaume Charrier, Michel de Pures.

1597.

Même prévôt; Antoine Charrier, Michel de Pures, Pierre Bullioud, François Benoît.

1598.

Balthazar de Villars, prévôt; Antoine Charrier, François Benoît, François Muzino, Jacques Jacquet.

1599.

Même prévôt; François Muzino, Jacques Jacquet, Roland Henry, Claude de Bourges.

1600.

François de Baillon, prévôt; Roland Henry, Claude de Bourges, Claude Regnauld, Maurice Poculot.

1601.

Même prévôt; les deux anciens échevins; Jean Sève, Jacques Teste.

1602.

Humbert Grolier, prévôt; Jean Sève, Jacques Teste, Hugues Loubat, Henri Bonnet.

1603.

Même prévôt et les deux anciens échevins; Vincent Richard, Pierre Polaillon.

1604.

Arthus Henry, prévôt; Vincent Richard, Pierre Polaillon, Thomas Bartholy, Charles Noirat.

1605.

Même prévôt; Thomas Bartholy, Charles Noirat, Mathurin Gallier, Durand Collabaud.

1606.

Pierre Scarron, prévôt; Mathurin Gallier, Durand Collabaud, Léon Strozzi, Pierre Bernico.

1607.

Même prévôt; Marc-Antoine Camus, Léon Strozzi, Pierre Bernico, Pierre Allard.

1608.

Même prévôt; Pierre Allard, Amable Thierry, François Clapisson, François Grimaud.

1609.

Même prévôt; François Clapisson, François Grimaud, Matthieu Sève, Louis Paradis.

1610.

Balthazar de Villars, prévôt; Matthieu Sève, Louis Paradis, Alexandre Bollioud, Horace Cardon.

1611.

Même prévôt; Alexandre Bollioud, Horace Cardon, Claude Pellot, Antoine de Pures.

1612.

Jean Sève, prévôt; Claude Pellot, Antoine de Pures, Jean de Raverie, Martin d'Ossary.

1613.

Même prévôt; Jean de Raverie, Martin d'Ossary, Jean Dinet, Antoine Malo.

1614.

Pierre Austrein, prévôt; Jean Dinet, Antoine Malo, Jean Dubois, Vital Raberin.

1615.

Même prévôt; Jean Dubois, Vital Raberin, Jacques de Bais, Pierre Landry.

1616.

Aimé Barraillon, prévôt; Jacques de Bais, Pierre Landry, Matthieu Gaillat, Jean-Baptiste Murard.

1617.

Même prévôt; Jean-Baptiste Murard, Matthieu Gaillat, Jean Goujon, Henri Cabou.

1618.

François de Merle, prévôt; Jean Goujon, Henri Cabou, Alexandre Chollier, Octavien Vanelle.

1619.

Même prévôt; Alexandre Chollier, Octavien Vanelle, Philippe Sève, Benoît Bezin.

1620.

Même Consulat.

1621.

Pierre Sève, prévôt; Philippe Sève, Benoît Bezin, Jean Guignard, Claude Navergnon.

1622.

Même prévôt; Jean Guignard, Claude Navergnon, Bonaventure Michel, Louis Landry.

1623.

Pierre de Montconys, prévôt; Bonaventure Michel, Louis Landry, Luc Sève, Gabriel Mauzelles.

1624.

Même Consulat.

1625.

Jean Dinet, prévôt; Luc Sève, Gabriel Mauzelles, Antoine Piquet, Benoît Voisin.

1626.

Balthazar de Villars, prévôt; Antoine Piquet, Benoît Voisin, Lambert Broquin, Daniel Perrin.

1627.

François de Chapponay, prévôt, en remplacement de Balthazar de Villars, décédé; Lambert Broquin, Daniel Perrin, Hugonin de Bourg, Benoît de Pomey.

1628.

Même prévôt; Hugonin de Bourg, Benoît de Pomey, Jacques Prost, Charles Bayle.

1629.

Même prévôt; Charles Bayle, Antoine Serre, Jean Yon.

1630.

Matthieu de Sève, prévôt ; Antoine Serre, Jean Yon, Jean Dupré, Maurice Guillon.

1631.

Même prévôt ; Jean Dupré, Maurice Guillon, Claude Neyret, Pierre Bernico.

1632.

Claude Pellot, prévôt ; Claude Neyret, Pierre Bernico, Jean de Silvecane, Eustache Rouvière.

1633.

Même prévôt ; Jean de Silvecane, Eustache Rouvière, Jean-Jacques Manis, Claude de Couleur.

1634.

Antoine de Pures, prévôt ; Jean-Jacques Manis, Claude de Couleur, Jean Janorey, Antoine Blauf.

1635.

Même prévôt; Jean Janorey, Antoine Blauf, Vespasien Bolozon, Hiérôme de Cotton.

1636.

Jean Charrier, prévôt ; Vespasien Bolozon, Hiérôme de Cotton, Jean de Pomey, Jacques Cardon.

1637.

Même prévôt; Jean de Pomey, Jacques Cardon, Nicolas Serre, Barthélemy Ferrus.

1638.

Eléonor de Baillon, prévôt; mêmes échevins.

1639.

Même prévôt ; Nicolas Serre, Barthélemy Ferrus, François de Soleysel, Pierre Tiffy.

1640.

Pierre Loubat, prévôt ; François de Soleysel, Pierre Tiffy, Dominique Pecoul, Benoît Voisin.

1641.

Même prévôt ; Dominique Pecoul, Benoît Voisin, Philippe Gueston, Pierre Ratton.

1642.

Alexandre Mascranny, prévôt ; Philippe Gueston, Pierre Ratton, Louis Chappuys, Janton Boniel.

1643.

Même prévôt; Louis Chappuys, Janton Boniel, Guillaume le Maistre, Jean Pillehotte.

1644.

Pierre de Sève, prévôt ; Guillaume le Maistre, Jean Pillehotte, Jean Minet, Claude Voiret.

1645.

Même prévôt ; Jean Minet, Claude Voiret, Jean Vidaud, Jean de Moulceau.

1646.

Même prévôt ; Jean Vidaud, Jean de Moulceau, Remond Severat, François Basset.

1647.

Même prévôt; Remond Severat, François Basset, Pierre Cholier, Barthélemy Honorat.

1648.

Même prévôt ; Pierre Cholier, Barthélemy Honorat, Charles Faujat, Jean-Baptiste Paquet.

1649.

Même prévôt ; Charles Faujat, Jean-Baptiste Paquet, César Laure, Isaac Congnain.

1650.

Charles Grolier, prévôt ; César Laure, Isaac Congnain, Philippe Croppet, François Chappuys.

1651.

Même prévôt ; Philippe Croppet, François Chappuys, Matthieu Chappuys, Hugues Blauf.

1652.

Gaspard de Montconys, prévôt ; Matthieu Chappuys, Hugues Blauf, Jérôme Chausse, Armand Dalichoux.

1653.

Même prévôt ; Jérôme Chausse, Armand Dalichoux, François Demaux, Nicolas Desvignes.

1654.

Jacques Guignard, prévôt; François Demaux, Nicolas Desvignes, Jean-Baptiste Farjot, Estienne Cochardet.

1655.

Même prévôt ; Jean-Baptiste Farjot, Estienne Cochardet, Pierre Mellier, Remond Bererd.

1656.

Même prévôt ; Pierre Mellier, Remond Bererd, Justinien Croppet, Noël Costart.

1657.

Même prévôt; Justinien Croppet, Noël Costart, Pierre Bollioud, Pierre Rambaud.

1658.

François de Baillon, prévôt ; Pierre Bollioud, Pierre Rambaud, Louis Dugas, Hugues d'André.

1659.

Même prévôt ; Louis Dugas, Hugues d'André, Marc-Antoine Mazenod, Charles Rougier.

1660.

Hugues de Pomey, prévôt; Marc-Antoine Mazenod, Charles Rougier, Jacques Michel, Barthélemy Ferrus.

1661.

Même prévôt; Jacques Michel, Barthélemy Ferrus, Dominique Posaimpierre, Roman Thomé.

1662.

Marc-Antoine du Sauzay, prévôt ; Dominique Posaimpierre, Roman Thomé, Claude Pellot, Jean Artaud.

1663.

Même prévôt ; Claude Pellot, Jean Artaud, François Lumagne, François Chappuys.

1664.

Gaspard Charrier, prévôt ; François Lumagne, François Chappuys, Claude de Madière, Réné Bais.

1665.

Même prévôt ; Claude de Madière, Réné Bais, Nicolas Prost, Jean Vacheron.

1666.

Laurent de la Veiche, prévôt ; Nicolas Prost, Jean Vacheron, François Savaron, Antoine Bellet.

1667.

Paul de Mascranny, prévôt ; François Savaron, Antoine Bellet, André Falconet, Estienne Berton.

1668.

Même prévôt ; André Falconet, Estienne Berton, Pierre Boisse, Antoine Blauf.

1669.

Constant de Silvecane, prévôt ; Pierre Boisse, Antoine Blauf, Claude Cachet, Jean Carrette.

1670.

Même prévôt ; Claude Cachet, Jean Carrette, Alexandre Seguin, Laurent Anisson.

1671.

Jean Charrier, prévôt ; Alexandre Seguin, Laurent Anisson, Jean-François Philibert, Guillaume Périer.

1672.

Même prévôt ; Jean-François Philibert, Guillaume Périer, Jacques Cogniat, Jean de la Forcade.

1673.

Charles Grolier, prévôt ; Jacques Cogniat, Jean de la Forcade, Claude Pecoil, Jean-Baptiste Giraud.

1674.

Même prévôt ; Claude Pecoil, Jean-Baptiste Giraud, Jean Gregaine, Louis de Cotton.

1675.

Philibert de Masso, prévôt ; Jean Gregaine, Louis de Cotton, Lambert de Ponsaimpierre, Benoît Jobert.

1676.

Lambert de Ponsaimpierre, prévôt ; Benoît Jobert, Pierre Mallet, Jean Beneon.

1677.

Balthazar de Chapponay, prévôt ; Pierre Mallet, Jean Beneon, André Artaud, Paul Aubarède.

1678.

Même prévôt ; André Artaud, Paul Aubarède, Guillaume Bollioud-Mermet, Léonard Bathéon.

1679.

Thomas de Moulceau, prévôt ; Claude Bollioud-Mermet, Léonard Bathéon, Jérôme Chausse, Laurent Arnaud.

1680.

Même prévôt ; Jérôme Chausse, Laurent Arnaud, Louis Dugas, Jacques Monin.

1681.

Louis Gayot, prévôt ; Louis Dugas, Jacques Monin, Claude Trollier, François Beneon.

1682.

Même prévôt ; Claude Trollier, François Beneon, François Huvet, François Saladin.

1683.

Lambert de Ponsaimpierre, prévôt ; François Huvet, François Saladin, Jean-Jacques Gayot, Claude de Belly.

1684.

Même prévôt ; Jean-Jacques Gayot, Claude de Belly, Jean Terrasson, Jacques Messier.

1685.

Claude Pecoil, prévôt ; Jean Terrasson, Jacques Messier, Louis Ravat, Benoît Gayot.

1686.

Même prévôt ; Louis Ravat, Benoît Gayot, Claude Basset, Gaspard Genevey.

1687.

Laurent Pianello, prévôt ; Claude Basset, Gaspard Genevey, Gabriel Valoux, Blaise Claret.

1688.

Même prévôt ; Gabriel Valoux, Blaise Claret, Louis Athiaud de Montchanin, Jean-Louis de Paturel.

1689.

Gaspard Barraillon, prévôt ; Louis Athiaud de Montchanin, Jean Louis de Paturel, Pierre de la Roue, Jean Claret.

1690.

Même prévôt ; Pierre de la Roue, Jean Claret, Antoine Blauf, Antoine Roland.

1691.

Estienne de Bartholy, prévôt ; Antoine Blauf, Antoine Roland, Matthieu Aumaitre, Matthieu de la Font.

1692.

Jean-Baptiste Dulieu, prévôt ; Matthieu Aumaitre, Matthieu de la Font, Barthélemy Dareste, André Choisiti.

1693.

Même prévôt ; Barthélemy Dareste, André Choisiti, Jean-Baptiste de la Forest, Jean-Baptiste de Belly.

1694.

Matthieu de Sève, prévôt ; Jean-Baptiste de la Forest, Jean-Baptiste de Belly, Annet Ranvier, Jean Giraud.

1695.

Même prévôt ; Annet Ranvier, Jean Giraud, Matthieu Pecoil, Corneille Vialis.

1696.

Louis Dugas, prévôt; Matthieu Pecoil, Corneille Vialis, Gabriel de Glatigny, Jacques Collabaud.

1697.

Même prévôt; Gabriel de Glatigny, Jacques Collabaud, Antoine Constant, David Olivier.

1698.

Même prévôt; Antoine Constant, David Olivier, Jean-Matthieu Bastero, Antoine Perrin.

1699.

Même prévôt; Jean-Matthieu Bastero, Antoine Perrin, Pierre Aubert, Jean-Baptiste Richer.

1700.

Même prévôt ; Jean Vaginay, Pierre Aubert, Jean-Baptiste Richer, Pierre Perrichon, Jean-Baptiste de la Roue.

1701.

Même prévôt ; Pierre Perrichon, Jean-Baptiste de la Roue, Jean Croppet de Saint-Romain, François Sabot.

1702.

Même prévôt; Jean Croppet de Saint-Romain, François Sabot, François Goulard-Deslandes, Jacques de Bonnel.

1703.

Même prévôt; François Goulard-Deslandes, Jacques de Bonnel, François de Costar, Antoine Bouchage.

1704.

Benoit Cachet de Montezan, prévôt; François de Costar, Antoine Bouchage, François Dufournel, Marcellin Gayot.

1705.

Même prévôt; François Dufournel, Marcellin Gayot, Jean Hubert, Matthieu de la Font.

1706.

Même prévôt ; Jean Hubert, Matthieu de la Font, François Dervieu, Pierre Bourgelat.

1707.

Même prévôt; François Dervieu, Pierre Bourgelat, Pierre Trollier, André Aussel.

1708.

Louis Ravat, prévôt; Pierre Trollier, André Aussel, Annibal Guillet, Jean Estivat.

1709.

Même prévôt ; Annibal Guillet, Jean Estivat, François Yon, Jean Posuel.

1710.

Même prévôt ; François Yon, Jean Posuel, Charles Basset, Pierre Presle.

1711.

Même prévôt; Charles Basset, Pierre Presle, Antoine Fischer, Jacques Anisson.

1712.

Même prévôt; Antoine Fischer, Jacques Anisson, Jacques Bourg, César Ferrary.

1713.

Même prévôt; Jacques Bourg, César Ferrary, Claude Trollier, Léonard Borne.

1714.

Même prévôt; Claude Trollier, Léonard Borne, Charles Cachot, Pierre Gacon.

1715.

Même prévôt; Charles Cachot, Pierre Gacon, Jean Borne, Jacques Laureau.

1716.

Pierre Cholier, prévôt; Jean Borne, Jacques Laureau, Benoît Renaud, Gaspard Albanel.

1717.

Même prévôt; Benoît Renaud, Gaspard Albanel, Jean-Baptiste Goiffon, Jean Peysson.

1718.

Même prévôt ; Jean-Baptiste Goiffon, Jean Peysson, Hugues Jannon, Jean Perrin.

1719.

Même prévôt; Hugues Jannon, Jean Perrin, Philippe Bourlier, Jean-Baptiste Castiglioni.

1720.

Même prévôt; Philippe Bourlier, Jean-Baptiste Castiglioni, Jean Terrasson, Raymond Estienne.

1721.

Même prévôt ; Jacques Bourg, Raymond Estienne, Léonard Michon, Jean-Baptiste Michel.

1722.

Même prévôt ; Léonard Michon, Jean-Baptiste Michel, Abraham Goy, Dominique Roland.

1723.

Même prévôt; Abraham Goy, Dominique Roland, Alexandre-François du Soleil, Joseph Reveroni.

1724.

Laurent Dugas, prévôt; Alexandre-François du Soleil, Joseph Reveroni, Pierre Agniel, Jean-Baptiste Cusset.

1725.

Même prévôt; Pierre Agniel, Jean-Baptiste Cusset, Claude Bollioud de Fétan, Pierre Gaultier.

1726.

Même prévôt; Claude Bollioud de Fétan, Pierre Gaultier, Jacques Terrasse, Etienne Maindestre.

1727.

Même prévôt des marchands; Jacques Terrasse, Etienne Maindestre, Jean-François Noyel, Pierre Jonquet.

1728.

Même prévôt; Jean-François Noyel, Pierre Jonquet, Barthélemy Terrasson, Alexandre Regnauld.

1729.

Même prévôt; Barthélemy Terrasson, Alexandre Regnauld, Laurent Guichard, Roch Quinson.

1730.

Camille Perrichon, prévôt; Laurent Guichard, Roch Quinson, Claude Brossette, Charles Palerne.

1731.

Même prévôt; Claude Brossette, Charles Palerne, Jean-Claude Blanchet, Jean-Pierre du Treul.

1732.

Même prévôt; Jean-Claude Blanchet, Jean-Pierre du Treul, François Pauliny, Claude-Antoine Morel.

1733.

Même prévôt; François Pauliny, Claude-Antoine Morel, Blaise Denis, Dominique Birouste.

1734.

Même prévôt; Blaise Denis, Dominique Birouste, Aimé Bertin, Matthieu Girard.

1735.

Même prévôt; Aimé Bertin, Matthieu Girard, David Olivier, Antoine Torrent.

1736.

Même prévôt; David Olivier, Antoine Torrent, François Brac, Pierre Flachat.

1737.

Même prévôt; François Brac, Pierre Flachat, Pierre Jouvencel, Jacques Soubry.

1738.

Même prévôt; Pierre Jouvencel, Jacques Soubry, Claude Gillet, Ennemond Mogniat.

1739.

Même prévôt; Claude Gillet, Ennemond Mogniat, Antoine-Marie Palerne, Claude Rivérieulx.

1740.

Jacques-Annibal Claret de la Tourette, prévôt; Antoine-Marie Palerne, Claude Rivérieulx, Marc-Antoine Chappe, Laurent-Félix Mayeuvre.

1741.

Même prévôt; Marc-Antoine Chappe, Laurent-Félix Mayeuvre, Antoine du Treul, Gilbert Rousset de St-Eloy.

1742.

Même prévôt; Gilbert Rousset de St-Eloy, Antoine du Treul, Matthieu de Glatigny, Jean-Claude Fay.

1743.

Même prévôt; Jean-Claude Fay, Pierre Valfray de Salornay, Philippe-Nicolas Barbier.

1744.

Même prévôt; Pierre Valfray de Salornay, Philippe-Nicolas Barbier, Jean-Pierre Gillet.

1745.

Hugues Rivérieulx de Varax, prévôt; Pierre-Paul-Bernardin de Prévidé-Massara, Antoine Pannier, Jean-Pierre Gillet, Jean Monlong.

1746.

Même prévôt; de Prévidé-Massara, Pannier, François Deschamps, Jean-Marie Ravachol.

1747.

Même prévôt; Deschamps, Ravachol, Louis Dumarest, Julien Rigod.

1748.

Même prévôt; Dumarest, Rigod, Pierre Geoffroy de la Chapelle, Jacques Bourbon.

1749.

Même prévôt; de la Chapelle, Bourbon, François-Philippe Richeri, David Flachat.

1750.

Pierre Dugas, prévôt; Richeri, Flachat, Jean Baptiste Garnier, Antoine Pautrier.

1751.

Même prévôt; Garnier, Pautrier, Jean-Baptiste Bona, Daniel Dupleix.

1752.

Antoine Pautrier, prévôt; Bona, Dupleix, François Prost de Royer, François Rieussec.

1753.

Jean-Baptiste Flachat, prévôt; Prost de Royer, Rieussec, Jean-François Genève, Geoffroy Chasseing.

1754.

Même prévôt; Genève, Chasseing, Jean Leroy du Molard, François Clavière l'aîné.

1755.

Même prévôt; Leroy, Clavière l'aîné, Etienne Bron l'aîné, Jean Auriol l'aîné.

1756.

Même prévôt; Bron, Auriol, Christophe de la Rochette, Jacques Lambert.

1757.

Même prévôt; de la Rochette, Lambert, Dervieu, Charles-Claude Brisson.

1758.

Même prévôt; Dervieu, Brisson, Pierre-Thomas Gonyn-Delurieu, Camille Dareste de Saconay.

1759

Même prévôt ; Gonyn-Delurieu, Dareste de Saconay, François Clapasson de Vallière, Jacques Daudé.

1760.

Même prévôt ; Clapasson de Vallière, Daudé, Pierre Monlong, Pierre Flachon.

1761.

Même prévôt ; Monlong, Flachon, Aimé Guillin du Moutet, Thomas Deschamps.

1762.

Même prévôt ; Guillin du Montet, Deschamps, Antoine Fulchiron, François Valesque.

1763.

Même prévôt ; Fulchiron, Valesque, Jacques Joliclerc, Jean-Baptiste Lacour.

1764.

Charles-Jacques Leclerc de la Verpillière, prévôt ; Joliclerc, Lacour, Claude Servan, Maurice Giraud.

1765.

Même prévôt ; Servan, Giraud, Benoît Valous, Joachim Reynaud.

1766.

Même prévôt ; Valous, Reynaud, Pierre Campredon, Jean-Baptiste Verger.

1767.

Même prévôt ; Campredon, Verger, Jean-Louis Desroys, François-Marie Bruyère.

1768.

Même prévôt ; Desroys, Bruyère, Joseph-Marie Rousset, André Rambaud.

1769.

Même prévôt ; Rousset, Rambaud, Antoine Guillin du Montet neveu, Jean-Antoine Roux.

1770.

Même prévôt ; Guillin du Montet, Roux, Jean-Antoine Chirat, Jean-François Clavière.

1771.

Même prévôt ; Chirat, Clavière, François Bertin du Villars, Laurent Audra.

1772.

Claude-Espérance de Regnauld, prévôt ; du Villars, Audra, Jean Jacob, Laurent-Félix Sponton.

1773.

Même prévôt ; Jacob, Sponton, Antoine-Fr. Prost de Royer, Honoré Beuf.

1774.

Même prévôt ; Prost de Royer, Beuf, Antoine Torrent, Jean-Matthieu Chancey.

1775.

Même prévôt ; Torrent, Chancey, François-Pierre-Suzanne Brac, Matthieu-Marc-Antoine Nolhac.

1776.

Claude Rivérieulx de Chambost, prévôt ; Brac, Nolhac, Matthieu Rast, François Muguet.

1777.

Même prévôt ; Rast, Muguet, Marc-Antoine Bloud, Benoît Coste.

1778.

Même prévôt ; Bloud, Coste, Jean-Marie Imbert-Colomès, Simon-Claude Goulard de Gatellier.

1779.

Antoine Fay, baron de Sathonnay, prévôt ; Imbert, Boulard de Gatellier, François Chol de Clercy, Antoine-Henri Jordan l'aîné.

1780.

Même prévôt ; Chol de Clercy, Jordan, Joseph Vial, Henri Decroix.

1781.

Même prévôt ; Vial, Decroix, Jean-Armand Duraud, Louis Reboul.

1782.

Même prévôt ; Durand, Reboul, Jean-Louis Benoît, Jacques-Marie Muguet de Montgand.

1783.

Même prévôt ; Benoît, Muguet de Montgand, Philippe Choignard, Antoine Neyrat.

1784.

Même prévôt ; Choignard, Neyrat, Léonard Gay, Louis-Joseph Baroud.

1785.

Louis Tolozan de Montfort, prévôt ; Gay, Baroud, Jean-Antoine Tavernier, Claude Lemoyne.

1786.

Même prévôt ; Tavernier, Lemoyne, Jacques-François Vauberet-Jacquier, François Rocoffort.

1787.

Même prévôt ; Vauberet-Jacquier, Rocoffort, Jean-Antoine Ravier, Claude-François Fayolle.

1788.

Même prévôt ; Ravier, Fayolle, Jacques Imbert-Colomès, Joseph Steinman.

1789.

Même prévôt ; Imbert-Colomès, Steinman, Marc-Antoine Bertholon, Jean-Marie Degray.

1790.

Une nouvelle administration municipale fut organisée ; elle n'entra en fonctions que le 12 avril 1790.

III. *Administration municipale sous l'Assemblée constituante* (1790).

Maires.

Savy (*Fleury-Zacharie-Simon* Palerne de), du 12 avril au 23 décembre 1790.

Vitet (*Louis*), du 23 décembre 1790 au 5 décembre 1792.

Nivière-Chol (*Antoine*), du 5 décembre 1792 au 1er avril 1793.

IV. *Sous la République* (1793-1804).

Bertrand (*Antoine-Marie*), du 1er avril au 30 mai 1793.

Municipalité à la suite du 29 mai.

Coindre (*Jean-Jacques*), maire provisoire, du 1er juin au 10 octobre 1793.

Municipalité après le siége.

Bertrand (réintégré), du 10 octobre 1793 au 28 août 1794.

Salamon, maire de Montélimart, du 28 août 1794 au 7 avril 1796.

Trois Municipalités, du 18 germinal an IV au 8 frimaire an VIII (29 novembre 1799).

Nord : Bossu (*Jean-François*), président.
Midi : Mauteville (*Pierre*).
Ouest : Berthelet.

Administration centrale, trois maires, du 8 frimaire an VIII au 3 vendémiaire an XIV (25 septembre 1805).

Nord : Parent, maire.
Midi : Sain-Rousset.
Ouest : Bernard-Charpieux.

V. *Sous l'Empire.* Un seul maire (1805-1814).

Fay de Sathonnay, du 25 septembre 1805 au 27 août 1812.

D'Albon (*André-Susanne*, comte), du 27 août 1812 au 22 novembre 1814.

VI. *Restauration.*

Fargues (*Jean Joseph* Meallet, comte de), du 27 novembre 1814 au 30 avril 1815.

VII. *Cent-Jours.*

Jars (*Gabriel*), du 30 avril au 17 juillet 1815.

VIII. *Seconde Restauration.*

Fargues (le comte de), du 17 juillet 1815 au 23 avril 1818.

Rambaud (*P.-T.*), du 2 juin 1818 au 31 janvier 1826.

Lacroix-Laval (*Jean* de), du 31 janvier 1826 au 15 août 1830.

IX. *Depuis la révolution de Juillet.*

Prunelle (*Clément-François-Victor-Gabriel*), du 15 août 1830 au 9 mai 1835.

Martin (*Christophe*), du 9 mai 1835 au 30 octobre 1840.

Terme (*Jean-François*), maire depuis le 30 octobre 1840. (30 septembre 1847).

VIIIe TABLE.

PRÉFETS DU DÉPARTEMENT DU RHONE. [1]

---

§ 1. *Sous le Consulat et sous l'Empire.*

MM.

I. Verninac de Saint-Maur (*Raymond*), né à Gourdon (Lot) en 1762 : avocat, chargé d'affaires en Suède en 1792, puis envoyé extraordinaire à Constantinople ; préfet du Rhône le 2 mars 1800 ; mort en 1822.

II. Najac (le comte), préfet du Rhône le 21 août 1801 : il prononce, dans une séance publique de l'Académie, un discours sur l'utilité des réunions littéraires et économiques, et forme, au sein de cette compagnie, une commission d'éducation. Najac devient député au Corps législatif, intendant général des classes, conseiller d'Etat, etc.

III. Bureaux de Puzy (*Jean-Xavier*), né à Pont-sur-Saône en 1750 : d'abord officier du génie, il devient député à l'Assemblée nationale. Ami dévoué de la liberté constitutionnelle, Bureaux de Puzy est contraint de se réfugier en Amérique. De retour en France après le 18 brumaire, il est nommé préfet du Rhône le 30 juillet 1802, et passe bientôt après à la préfecture de Gênes, où il meurt en 1806.

IV. D'Herbouville (*Charles-Joseph-Fortuné*, marquis), né à Paris en 1756 : préfet du Rhône le 25 juillet 1805 ; mort pair de France en 1829.

V. Bondy (le comte Taillefer de), né à Paris en 1766 : directeur, en 1792, de la fabrique des assignats, démissionnaire après le 10 août ; chambellant de l'empereur, préfet du Rhône au mois d'août 1810, préfet de la Seine en 1825, puis député de l'Indre ; mort en 1847.

§ 2. *Sous la première Restauration.*

MM.

VI. Chabrol de Crouzol (le comte *André-Jean* de) : auditeur, puis maître des requêtes au Conseil d'Etat, intendant général des finances dans les provinces illyriennes, conseiller d'Etat en 1814, préfet du Rhône le 22 novembre de la même année. Suspendu de ses fonctions pendant les Cent-Jours, M. Chabrol de Crouzol reprend possession de l'hôtel de la Préfecture le 17 juillet 1815, et conserve ses fonctions jusqu'en 1817.

§ 3. *Cent-Jours* (1815).

MM.

VII. Fourier (*Jean-Baptiste-Joseph*, baron), né à Auxerre en 1768 : un des premiers mathématiciens de son siècle, membre de l'Institut d'Egypte, professeur à l'Ecole polytechnique, membre de l'Institut ; préfet de l'Isère en 1802, nommé à la préfecture du Rhône le 6 avril 1815, puis secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; mort en 1830.

VIII. Pons de l'Hérault (*André*), ancien officier de marine, chef d'état-major de la division navale attachée à l'armée d'Italie : nommé préfet à Lyon le 6 avril 1815. M. J.-B. Teste, depuis ministre des travaux publics, était lieutenant-général de police.

§ 4. *Seconde Restauration.*

(M. de Chabrol réintégré le 17 juillet 1815.)

MM.

IX. Lezay-Marnésia (le comte de), préfet du Rhône le 1er octobre 1817, conserve ses fonctions cinq années.

1. — Voyez la *Revue du Lyonnais*, tome Ier, p. 326.

X. Tournon (*Philippe-Camille-Casimir-Marcellin* de), né à Apt en Provence en 1778 : préfet du Rhône depuis le 9 janvier 1822, jusqu'au 22 janvier 1823 ; il est le fondateur du Conseil de salubrité : mort en 1833.

XI. Brosses (*Réné*, comte de), né à Dijon en 1771: préfet du Rhône le 8 janvier 1823 ; mort en 1834.

§ 5. *Révolution de* 1830.

MM.

XII. Paulze-d'Ivoy, préfet du Rhône le 2 août 1830.

XIII. Bouvier-Dumolard, préfet du Rhône le 7 mai 1831, est bientôt après engagé dans les discordes civiles qui aboutissent à l'insurrection de novembre; il est remplacé après le retour de l'ordre.

XIV. Gasparin (*Adrien* de), ancien officier de dragons, écrivain distingué sur l'agriculture et sur la science vétérinaire : nommé préfet du Rhône le 21 décembre 1831, puis pair de France, ministre sous-secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, etc.

XV. Rivet (*Charles*), préfet du Rhône de 1835 à 1840, puis député et conseiller d'Etat.

XVI. Jayr (*H.*), conseiller de préfecture à Bourg en 1830, puis préfet de l'Ain, etc.; préfet du Rhône de 1840 à 1847 ; maintenant ministre des travaux publics.

XVII. Chaper : appelé de la préfecture de la Loire-Inférieure à celle du Rhône le 25 juillet 1847.

IXe TABLE.

DÉPUTÉS DU LYONNAIS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DU ROYAUME

ET AUX DIVERSES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES. [1]

(1467-1847.)

---

§ 1. États généraux.

Etats généraux de Tours, 1467.

Jean Grand, député du clergé.
Jean de Villeneuve, député de la noblesse.
Michel Dulart, député des maîtres des métiers.

Etats généraux de 1484.

Jean Palmier, juge-mage.
Antoine Dupont.

Etats généraux de 1506.

Claude le Charron, lieutenant-général.
Claude Laurencin, trésorier de l'archevêché.
Claude Thomassin, conservateur des foires.

Etats généraux de 1560.

Benoît Buatier, député du clergé.
Gabriel de Saconay, chanoine et comte de Lyon.
Le baron de Saint-Chamond, député de la noblesse.
Le seigneur de la Liègue, *idem*.
Antoine Bonin de Servières.
Pierre Grolier, procureur général.

Etats généraux de Blois, 1576.

Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, député du clergé.
Du Pinay, député de la noblesse.
De Beauregard, *idem*.
Pierre Scarron.
Jean Guyot de Masso.
Claude de Rubys.

Etats généraux de 1588.

Pierre Scarron.
Nicolas de Chaponay, sieur de l'Isle.

Etats généraux de 1592.

Guillaume Gelas.
Guillaume Villars.

Etats généraux de Paris, 1614.

Denis-Simon de Marquemont, archevêque de Lyon, député du clergé.
De Gibertet, chanoine et comte de Lyon, *idem*.
Claude, sieur de Crémieux et de Chamousset, député de la noblesse.
Pierre Austrein, prévôt des marchands, député du tiers-état.
Grolier, procureur général, *idem*.
Du Moulceau, avocat, *idem*.
Jean Goujon, avocat, *idem*.
Tissier, châtelain de Dargoire et syndic du plat pays, *idem*.

Etats généraux de Tours, 1651.

Charles Grolier, prévôt des marchands.

§ 2. Révolution française.

Assemblée des notables, 1787.

Louis Tolozan de Montfort.

Assemblée constituante, 1789-1791.

L'abbé Jean-Antoine de Castellas, doyen du chapitre, député du clergé.
Flachat, curé de Notre-Dame de Saint Chamond, *idem*.
Mayet, curé de Rochetaillée, *idem*.
Louis Charrier de la Roche, curé d'Ainay, *idem*.
Le marquis de Mont-d'Or, député de la noblesse.
De Boësse, *idem*.
Le marquis de Loras, *idem*.

1. — Le Moniteur universel, 1789-1847. — Almanachs et Indicateurs de Lyon. — Archives historiques et statistiques du département du Rhône, VII, 43, 224.

Pierre-Susanne Deschamps, député de la noblesse.
Milanois, avocat, député du tiers-état de la ville.
Périsse du Luc, *idem*.
Couderc, *idem*.
Gondard aîné, *idem*.
Girerd, député du tiers-état de la sénéchaussée.
Trouillet, *idem*.
Nicolas Bergasse, *idem*.
Durand, *idem*.

Assemblée législative, 1791-1792. — *Département de Rhône-et-Loire*.

Blanchon, cultivateur à Chazelles.
Georges Caminet, négociant à Lyon.
Chirat, procureur général syndic.
Colomb de Gast, juge de paix à Saint-Chamond.
Dupuy fils, juge à Montbrison.
Duvant, homme de loi à Néronde.
Jovin-Molle, administrateur du département, à Saint-Etienne.
Adrien Lamourette, évêque constitutionnel du département.
Larochette, procureur général syndic, à Roanne.
Pierre-Edouard Lémontey, substitut du procureur de la commune de Lyon.
Michon-Dumarais, administrateur du département, à Roanne.
Sage, administrateur du département.
Sanlaville, notaire à Beaujeu.
Saunier, propriétaire à Lantignié.
Thevenet, cultivateur, administrateur du directoire du district de la campagne de Lyon.
Dubouchet, médecin à Montbrison, suppléant.
Marcellin-Béraud, *idem*.
Henri-Joseph Estournel, *idem*.
Peillon.
Clerjon.

Convention nationale, 1792-1795.

Louis Vitet, maire de Lyon.
Dubouchet.
Marcellin-Béraud.
Pressavin.
Eugène-Louis-Melchior Patrin.
Moulin.
Michet.
Jacques Forest.
Noël Pointe.
Cusset.
A. Fournier.
Charles Javogues.
Lanthenas.
Dupuy fils.
Chasset.

Directoire, 1795-1800.

Pierre-Thomas Rambaud.
Camille Jordan.
Paul-Emilien Béraud.
Imbert-Colomès.
Etienne Mayeuvre de Champvieux.
Paul Cayre.
Ricard.
Michel Carret.

§ 3. Consulat et Empire, 1800-1814.

Corps législatif, 1800.

Allard, membre du Conseil des anciens.
Paul Cayre.
Joseph Fulchiron aîné, banquier.
Ricard.

Corps législatif, 1804.

Pierre-François Rieussec, juge à la Cour d'appel de Lyon.
Jean-Jacques Corcelette.

Corps législatif, 1810-1815.

Pierre-François Rieussec.
Charles-Bernardin Chirat, président du tribunal de commerce.
Denis Durosier de Magneux.

§ 4. Restauration.

Chambre des députés, *mai* 1815.

Claude-Antoine Vouty de la Tour, premier président de la Cour de Lyon.
Jomard, maréchal-de-camp.
Gras, avocat.
Bissardon, négociant.
Augustin Périer, de Grenoble.
Dulac, président du tribunal de première instance de Villefranche.
Sauzey, avocat à Villefranche.

§ 5. Cent-Jours, Champ de Mai.

§ 6. Seconde Restauration.

Août 1815 - 5 *septembre* 1816.

Alexis de Noailles.
Jean-Joseph de Meallet, comte de Fargues, maire à Lyon.
De Cotton.
Barthélemi-Gabriel de Magneval.
André-Suzanne, marquis d'Albon.

Avril 1817.

Barthélemi-Gabriel de Magneval.
Le comte de Fargues.
De Cotton.

Chambre de 1820-1822. — *Colléges d'arrondissement*.

De Magneval.
De Cotton.
Tirecuir de Corcelles.

Collége de département.

Le comte Riverieulx de Chambost.
Joseph Pavy.

Chambre de **1822-1824.** — *Colléges d'arrondissement.*

Delphin, président de l'administration des Hospices.
Barthélemi-Fleuri de l'Horme.
De la Poype.

Collége de département.

Joseph Pavy.
Gillet de Valbreuse.

Chambre de **1824-1827.** — *Colléges d'arrondissement.*

Couderc.
De l'Horme.
Coupier.

Collége de département.

Joseph Pavy.
Le comte Aimé-François de Laurencin.

Chambre de **1827.** — *Colléges d'arrondissement.*

Jars.
Royer-Collard.
Humblot-Conté.

Collége de département.

Jean de Lacroix-Laval, maire de Lyon.
Mottet-Degérando, président de la Chambre de commerce.

§ 7. Révolution de Juillet 1830.

Chambre de **1830.**

Couderc, premier arrondissement.
Jars, second arrondissement.
Fulchiron, troisième arrondissement.
Dugas-Moutbel, quatrième arrondissement.
Carrichon, Villefranche.

Chambre de **1835.**

Paul Sauzet, premier arrondissement.
Jars, second arrondissement.
Fulchiron, troisième arrondissement.
Verne de Bachelard, quatrième arrondissement.
Laurens-Humblot, cinquième arrondissement.

Chambre de **1840.**

Les mêmes.
M. Deleuillon-Thorigny remplace M. Verne de Bachelard, démissionnaire.

Chambre de **1843-1846.**

Paul Sauzet.
Christophe Martin.
Fulchiron.
Deleuillon-Thorigny.
Jean-François Terme, maire de Lyon.

Chambre de **1846.**

Paul Sauzet.
Christophe Martin.
Desprez, avocat, en remplacement de M Fulchiron, pair de France.
Devienne, président du tribunal de première instance.
Jean-François Terme.

X[e] TABLE.

RECTEURS ET ADMINISTRATEURS DES HOPITAUX DE LYON. [1]

§ I.

ADMINISTRATION DE L'HÔTEL-DIEU PAR DES RELIGIEUX.

512 - 1478.

Fondation de l'Hôtel-Dieu au sixième siècle par le roi de France Childebert et par la reine Ultrogothe sa femme, à la demande de saint Sacerdos, évêque de Lyon.

Cet hôpital, très peu considérable encore, est administré pendant quelque temps par des laïques; au quatorzième siècle, les archevêques de Lyon, qui en ont depuis longtemps la direction, le confient aux soins des religieux de Haute-Combe en Savoie (1308); ces moines remettent leurs pouvoirs aux religieux de la Chassagne (1314).

§ II.

ADMINISTRATION DE L'HÔTEL-DIEU PAR LE CONSULAT.

1478-1583.

Hors d'état de supporter le poids des charges de l'Hôtel-Dieu et de pourvoir aux besoins des malades, les religieux de la Chassagne font au Consulat cession de l'hospice, des propriétés et des droits y relatifs, moyennant quatre cents livres, payables dans l'année, et six cent cinquante livres tournois, payées dans le plus bref délai.

L'hospice prend le nom de Grand Hôtel-Dieu de Notre-Dame-de-Pitié du pont du Rhône; les consuls sont appelés consuls-recteurs et administrateurs du Grand Hôtel-Dieu et de Saint-Laurent-des-Vignes.

Institution de l'Aumône générale en 1533 : grand succès de cette fondation; les négociants étrangers lui font des libéralités considérables.

§ III.

ADMINISTRATION DE L'HÔTEL-DIEU PAR DES NOTABLES BOURGEOIS.

1583-1790.

Le Consulat remet, en 1583, la direction de l'Hôtel-Dieu à un conseil composé de six bourgeois notables, et dont il se réserve la présidence.

Election annuelle des sieurs recteurs de l'Hôpital général de Notre-Dame-de-Pitié du pont du Rhône et Grand Hôtel-Dieu de la ville de Lyon, depuis leur établissement.

1583. Pierre Scarron, Edouard-Laurent de la Serra, André de Mournieux, Antoine de la Porte, Guillaume Roville.

Ces nouveaux administrateurs prennent le titre de nobles hommes, recteurs et administrateurs, etc.

Les recteurs sont nommés par les consuls-échevins; les échevins se réservent formellement ces nominations, et s'appellent recteurs primitifs et principaux de l'Hôtel-Dieu.

Même année. Loys Prost et Jehan Chazotte.

1. — Cette table, qui intéresse un si grand nombre de familles lyonnaises, a été rédigée d'après des documents dont je dois la communication à MM. les secrétaires de l'Hôtel-Dieu, et non d'après l'ouvrage si incomplet et si peu exact de M. Dagier. L'ancien archiviste ne donne peut-être pas les noms des recteurs avec vérité pour une seule année.

1584. Pons Murard de Genevoys, Guillaume Gellast, François Girard.
1585. Camus de Riverie, Guyot Henry, Guillaume Scarron, François de Benoist.
1586. Hugues Athiaud, Gaspard Ducoing, Ponçon Bernard, Antoine Charrier.
1587. Laurent Henry, Pierre Sève, Jean Portaillier.
1588. Lambert Pinet, Gaspard Lemerle, Antoine d'Ulin, Gérard Dezargues, Etienne Favre.
1589. Jean Barallion, Georges Louis, Hugues Poisson.
1590. Guillaume Nepveu, Jacques Jacquet, Hugues Valentin, Jean Fialère, François Bernard.
1591. Antoine Paris, Jean Pelletier, Louis de Berry, Raymond d'Enot.
1592. Alexandre Poulalion, Gaspard du Cour, Amable Thierry, Duraud Collabaud.
1593. Mathieu Devauzelles, Christophe de Bourbon, Claude Populot, Michel Depures.
1594. Jean Vinet, Jérôme Yvernogeau, François Louis, Mermet Saunier.
1595. Jean Chausse, Laurent Henry, Jean Richaume, Hugues Poisson, Claude Pontus.
1596. Antoine Grollier, Pierre de Montconys, Pierre Bernicod, Pierre Landry.
1597. François de Muzinot, Pierre Guillon, Georges Louis, Antoine Philippe, Jean Croppet.
1598. Nicolas Regnaut, Martin Couvet, baron de Montribloud, Gaspard Ducoing, Antoine Jacquet, Jean Verger.
1599. Guillaume de Villars, Antoine Plasse, Guillaume Scarron, Jean Fialère.
1600. Hugues Loubat, Jean de Vessières, Guillaume Piccoux, Antoine Charrier.
1601. Pierre Carrige, François Bernard, Vincent Richard, Ennemond Bezain.
1602. Pierre Pinet, Octavian Vanel, Jean Guimier, François Faure, Simon de Porta.
1603. Jean Bernicod, Antoine Dorlin, Claude Bigotet, Vidal Raberin.
1604. Justinien Micollier, Aymé Garniere, Antoine Malo, Pierre Gueste, Pierre Chanal.
1605. Gaspard Alard, Jean Ranquet, Blaise Hostier, Antoine Guynand.
1606. Jean Sève, Jacques Bernoud, Guillaume Charrier, Guillaume Charrier, Guillaume Virieux, Amable Thierry.
1607. Alexandre Chevalier, Gaspard Ducoin, André Olier, Antoine Molandier, Henri Cabout.
1608. Les recteurs, qui étaient au nombre de neuf, sont réduits, par une décision du Consulat, au nombre de sept; on nomme Imbert Grollier et Claude Pellot.
1609. Emmanuel Faure, Jean de Loaillie, Louis Puget.
1610. Hugues Davayne, Pierre Landry, Pierre Gaudin, Antoine Piquet.
1611. Jean Gojon, Mathurin Galsier, Jean Mazuyer.
1612. Jean Verger, Jean Blauf, Philippe Sève.
1613. Aymé Barralion, Gabriel Mauzclies.
1614. Jean Durand, François Verdier, Jules Bousset, Jean Guignard.
1615. Nicolas Grollier, Gabriel Fournie, Nicolas Richard, Corneille Breton, Daniel Perrin.
16 6. Horace Cardon, Annibal Robio, Gaunin de Bourg, César Laure.
1617. Pose de la première pierre du claustral de l'hôpital de la Charité. Le corps principal du bâtiment est terminé en 1622. Les recteurs de cet établissement prennent le titre de recteurs de l'Aumône générale et de l'Hôpital de Notre-Dame-de-la-Charité.
François Lemerle, Jacques Prost, Jacques Depures, Pierre Deschamps, Charles Baile.
1618. Morin Dossares, Antoine Serres, Pierre Rousselet.
1619. Gaspard Dugué, Aymé Lasablière, Jean-Antoine Decodeville, Guillaume Picou, Luc Sève.
1620. Jean Vidaud l'aîné, Antoine Malo, Jean Dusoleil.
1621. Mathieu Galiat, André Bernardon, Guillaume Noirat, Claude Descouleur, François Dumas.
1622. Jérôme Lentillon, Nicolas Serres, Benoît Voisin, Alexandre Fleurin.
1623. Jean Charrier, Claude Messier, Henri Caboud, Jacques Guichard, Jean de Lapraye.
1624. Louis Bouliet, Jacques de Sirvinges, Mathurin Coquet.
1625. Claude Pelot, Jacques Moyroud, André Gueston, Eustache Rovière, Pierre Colabaud, Pierre Simon.
1626. Le nombre des recteurs est porté à douze; sont nommés : Claude Navergnon, François Chapuis, François Hérard, François Roy, Louis Piegeard, Antoine Dulieu.
1627. Pierre Sève, Jacob Greuze, Jean Juge, Mathieu Chapuis, Jérôme Decoton, Antoine Blauf.
1628. Luc Sève, Claude Neyret, Jean Vidaud, Jacques Cardon, René Bays.
1629. Gaspard de Montconys, Clément Faure, Vespasien Bolozon, Barthélemy Ferrus, Pierre Tiffi, Pierre Violette.
1630. Alexandre Orlandini, Jacques Gerinet, Jean-Jacques Manis, Philippe Gueston, Cosme Gounet, Pierre Perrin.
1631. Guillaume Langlois, Jean Drivon, Geoffray Piquet, Barthélemy Honorat, Jeanton Boniel, Hugues Blauf.
1632. Daniel Perrin, Octavio Mey, Jacques

Jarningan, Claude Laure, François Dusoleil.
1633. Antoine Louis, Ambroise Strasse, Pierre Philibert, Jacques Pichon, Hugues Laurin, Pierre Bonnaud.
1634. Maurice Guillon, Ennemond Duplomb, Benoît Voisin, Silvie Stoppa, Jacques Cazot, Bonaventure Michel.
1635. Gaspard Thorel, Théodore Piquet, Jean Chastanier, Claude Delaroue, Etienne Chailly.
1636. Pierre Sève, Jean Yon, Jean Bey, Marcellin Gayot, Philippe Beneditti.
1637. François Goujon, Jean Pillehotte, Jean Delaforest, Olivier Gaspard, François Basset, François Savaron.
1638. Henri Austrein, Claude Descouleur, Noël Decostar, Pierre Gayot, Pierre Giraud.
1639. Pierre Cholier, Odoart Mercier, Jean Thevenon, Laurent Doyne, Antoine Croppet, Pierre Pecoil.
1640. Pierre Scarron, Jean-Jacques Manis, Joseph Bullioud, Jacques Trunel, Nicolas Desvignes, Henri Rochette.
1641. Philibert Garnier, Jean-Baptiste Debourg, Antoine Turin, Hugues André, Hugues Delapraye, Pierre Dugal.
1642. Pierre Bernicod, Georges Giraud, Jean Bronod, Gilles Batalin, Guillaume Bonafous.
1643. Jean Besset, Mathieu Galiat, Blaise Milliottet, Jean-Baptiste Pacquet, Jean Mallet, Antoine Belet, Pierre Devaissière.
1644. Dominique Pecoul, Etienne Cochardet, François Voyret, Gaspard Chevalier.
1645. Pierre Bernicod, Jean Tardy, Antoine de Cotton, Vincent Verthema, Antoine Payelle. (Pierre Bernicod est continué pour une année).
1646. Pierre Mellier, Pierre Bernicod, Benoît Voisin, Pierre Romanet, Roman Thomé, Pierre Archimbaud, Claude Prost.
1647. François Chapuis (continué), Genis Dumas, Antoine Julien, Barthélemy Ferrus.
1648. Marc-Antoine du Saulzay, Jean Trye, Hugues Delapraye, Etienne Lalive, Darde Malmon, Laurent Arnaud.
1649. Jean-Baptiste Debelly, Pierre Pichon, François Chaix, Gilbert Torrent.
1650. Marc-Antoine du Saulzay, Antoine Vialier, Marc-Antoine Mazenod, Jean Girardot, Jean-Mathieu Dupuis, Amand Dalichous, Philippe Borde, Decoton (continué).
1651. Gaspard Charrier, Jean Vidaud, Gilles Margonne, Jacques Delaforest, Jean Vivien, Horace Cavellat.
1652. Réné Chausse, Hugues André, Aimé Vadot, François Jugo, François Drivon, Laurent Anisson.
1653. Isaac Congnain, Claude Laure, César Ferrary, Matthieu Ferrus, Claude Richard (successeur de Degrassy, décédé), Raimond Berrerd.
1654. Nicolas Morand, Antoine Julien, Pierre Labeilhe, Jean Goyne, Laurent Thomé, Jean Vilain.
1655. Jean Vidaud, François Basset, Louis Raffelin, Jean Fayard, Claude Laforest, Gaspard Fayard.
1656. Gabriel Valous, Jean Arthaud, Jean-Baptiste Raffard, Louis Aubert, Claude Courteille, Nicolas Allenet.
1657. Mathieu Chapuis, Louis de Cotton, Jean Rochette, Jean-Jacques Thomé, Jean-Baptiste Michon (remplacé par son frère Antoine).
1658. Jean Vaginay, Guillaume Lemaistre, Claude Demadière, Antoine Dessartines, Jacques Monin, Jean Sabot, Annet Ranvier. (Jean Rochette, décédé, est remplacé par Blaise Clairet).
1659. François Demaulx, Guillaume Perrier, Laurent Laforest, Barthélemy Violette.
1660. Guillaume Dufournel, Etienne Cochardet, Simon Fournier, François Saullier, Jean Delagoutière, Pierre Devarennes.
1661. Jacques Pillehotte de la Pape, Horace Milliottet, Antoine Richard, Pierre Giry, Paul Aubarède, Etienne Dumas.
1662. Claude Piégay, Gabriel Leroy, Amand Dalichous, Pierre Hédelin, Claude Jacquet, Barthélemy Delafrasse.
1663. Mathieu de Sève, Georges-Nicolas Hesseller, Nicolas Alexandre, Claude Livet, Gaspard Trunel.
1664. Gaspard Garnier, Gabriel Philibert, César Mogniat, Jean Gravier, André Gabet, Pierre Rendon.
1665. Ennemond Savaron, Mathieu Chapuis, Etienne Dusoleil, Claude Debelly, Charles Perrin, Pierre Guarrigues.
1666. François Dufaisant, Mathieu Rivoire, Henri Vaganay, Antoine Riverieulx, David Brevilliet, Léonard Balbéon.
1667. Barthélemy Mascranny, Jean-Baptiste Pacquet, Henri Dongoy, François Roussier, Jean Estival, Jean Clairet.
1668. Jean-Baptiste Monet, Jamme Fournier, Jean-Baptiste de la Forcade, Louis Raviot, Alexandre Dusoleil, Antoine Messier. (Monet, décédé, est remplacé par Bonaventure Cholier).
1669. Guillaume de Sève, Antoine Bellet, Aimé Paige, Antoine Lebé, Claude Camet, Joseph Raffard.
1670. Jean Vaginay, Claude Yon, Jean-Baptiste Junot, Benoît Laguyolle, Annet Brosset, Jean-Baptiste Vignon.
1671. André Pianello, Claude Demadière, Annet Ranvier, Jacques Duverney, Jean-Baptiste Chiquet, Jean Verdun.
1672. Jacques Greuze, Gaspard Genevey, Louis Durand, Pierre Pouilleaux, Jean Ferrier, Claude Palleron.

1673. Jean-Baptiste Dulieu, Dominique de Pont-Saint-Pierre, Pierre Florent, Pierre Pichon, Claude Bailly, Jacques Michel.

1674. Jean Terrasson, André Choisity, Marcellin Gayot, Barthélemy Barete, Jacques Colabaud, Jean Pupil.

1675. Daniel Cholier, Marc-Antoine Mazenod, Pierre Perrette, Antoine Demadière, Jacques Messier, Antoine Vaurion.

1676. Pierre Aubert, François Salladin, Jean Bernou, Jean Soisson, Claude Bernard, Annibal Michon, Pierre Simonnard.

1677. Jean Vaginay, Guillaume Perrier, Claude You, Claude Tardy, Pierre Drivon.

1678. Nicolas Gratier, Jean Bruyère, Bernardin Bastero, Mathieu Colombi, Charles Brossier, Etienne Chervin-Rivière (continué).

1679. Jean-Jacques Gayot, Jean-François Philibert, François Regioly, Charles Merles, François Chappais, Etienne Tessier.

1680. Denis Bernicod, Etienne Chervin-Rivière, Jacques Dentrecolle, François Paulini (en remplacement de Charles Merles, décédé), Jean Delaforest, Jean Borne, Mathieu Aumaistre.

1681. Jean-Jacques Gayot, Jean-François Philibert, François Regioly, Pierre Duret, François Richy, Pierre Bailly.

1682. Pierre Terrasson, Denis Bernicod, François Laguyolle, Jacques Debonnel, Julien Mercier, François Thomé, Jean-Baptiste Perrin, Jean Peysson.

1683. Claude Chol, Etienne Martin, Pierre Torrent, Etienne Sorbière.

1684. Odet Croppet de Varissan, Jacques Regnaud, Bernard Desrioux, Laurent Arthaud, Eustache Sibut, Laurent Arnaud, Pierre Chenevière.

1685. Abraham Billon, Jean Beneon, Claude Combret, Jean-Baptiste Archimbaud, Jean-Baptiste Verot.

1686. Odet Croppet de Varissan, Mathieu Valous, Barthélemy Darette, Claude Blanchet, Claude-Henri Viste, Claude Martin, Antoine Richard, André Parent.

1687. Louis Ravat, Jean de la Forcade, Pierre Chappais, Benjamin Damette, Léonard Lacroix.

1688. Mathieu Valoux, Jean Albanel, Nicolas Quinson, Jacques Collemieu, Jean Duport, Jean-Baptiste de la Roue, Jean Fayard.

1689. Louis Ravat, Gaspard Genevey (en remplacement de Jacques Messier, décédé), Sébastien Palleron, Jean-Baptiste Morel, Jacques Estivat.

1690. Guillaume Decontes, Gaspard Genevey, Philibert, Denis Perrichon, Dominique Gouvignon, Etienne Baronat, Claude Chaste, Pierre Laurisse.

1691. Jean Giraud, François de Saladin, Jean Gayot, François Vande, Nicolas Musnier, Antoine Dareste.

1692. Joseph-Antoine de la Forge, Pierre Duret, Jean Berthoud, Vincent Massara, Jean Orcival, Charles Vivien (en remplacement de Charles Crozet, décédé).

1693. Antoine Blauf, Louis de Cotton, Dominique Fillion, Joseph Cottin, Barthélemy Verot, Jean Maure.

1694 Jean de Jussieu, Mathieu de Lafont, Jacques Colaband, Jean de la Roche, Arthaud, Guillaume Avignon, Brossard.

1695. Guillaume Dufournel, Gaspard Lébé, Michel Bourbon.

1696. Pierre de Sève, François Dufournel, Pierre Carret, Roche Quinson, Joseph Dupuis.

1697. Abraham Goy, Jean Richer, Jullien Perrin, Etienne Verdan, Mathieu de la Font, Pierre Bourgelat, Jean Christin.—Jean Chapuis de la Fay, Barthélemy Darette, Francois Reynaud, Barthélemy Escudier, Marcellin Vallot, Claude Cortey, Simon Clapeyron.

1698. Jacques Bourg, Jean Borne, Etienne Archimbaud, Thomas de Boze, Denis Picault, Basile Reboul, Réné Goullard.

1699. Pierre Cholier, Jean-Baptiste Giraud, Simon Clapeyron, Pierre Perrin, Jean-Baptiste Cusset, Jean Fayard, Antoine Dareste.

1700. Jean Terrasson, Antoine Bouchage, Antoine Rambaud, Jean Hubert, André Aussel, Jean Figuière, François Rousselet.

1701. Gabriel de Glatigny, Léonard Bathéon, Esprit Roustain, Jean-François Clavel, Louis Monteillet, Joseph Reverony, Joseph Perrin.

1702. Antoine Chazel, Mathieu de la Font, Claude Regnauld, Gilbert Rousset, Jean Posuel, Estienne Raymond, Alexandre Prost (en remplacement de Jean Thomé).

1703. Jacques Claret de la Tourette, Jean Richer, Achille Coppin, Pierre Valfray, Sébastien Marinier, Etienne Riverieulx, François Pullignieu.

1704. Pierre Gonin de Lurieu, Pierre Trollier, Louis Dumarest, Simon Crozat, Jean-Baptiste Gayot, Jean-Baptiste Rossignol, Philippe Bourlier.

1705. Laurent Dugas, Jean-Baptiste de Glatigny, Claude Carret, Louis Vulliet, Jean Botereau, Pierre Gacon, Jean-Baptiste Delaforest.

1706. Jean Bissuel, Jean Fayard, Claude Pinardy, Fleuri Rivoire, François Adamoli, Nicolas Ruffier, Jean Imbert.

1707. Georges-Antoine Charrier de la Roche, Annet Ranvier, Octavien Chantre,

Hugues Lébé, Pierre Carra, Claude Cibut, Jacques Laureau.

1708. Jean-Baptiste Roland, Antoine Trollier, Jean Imbert, Jacques Laureau, Jean-Claude Dru, Dominique Gérard, Jean-Claude Blanchet.

1709. Christophe Liotaud, David Ollivier, Jacques Laureau (continué), Etienne Fillion, Jean Seguella, François Meinard, Pierre Flachat.

1710. Claude Paire, Lambert Peysson, Etienne-François Dumarest, Claude Febvre, Pierre Terrasson, Paul Rochevalier, François Morel.

1711. Jean Croppet, Jean-Baptiste de la Roue, Antoine Fourgon, Alexandre Hacte, Jean-Baptiste Liquier, François Vionnet, Pierre-César Teissier.

1712. Jean-François Grimod, Jean Borne, Charles la Chasse, Charles Rossignol, Jacques Tissot, Ennemond Duport.

1713. Odet Croppet de Vernaux, Antoine Bouchage, Simon Jauselme, Joseph Chalut, Blaise Denis, Claude Grimod, Jacques Maurin.

1714. Claude-François Fuzeaud, Raymond Etienne, François Faure, Jean Henry, Esprit Peysson, Pierre Belot, François Genève.

1715. Jean-Baptiste Planelli, Antoine Bouchage, Amand Drivet, Benoît Dupin, Grégoire Page, Etienne Allezon, Etienne Domergue.

1716. Laurent Gillet, Louis Philibert, Jean Henry, Georges Vouty, Antoine Seignoret, Henri Barmont, Claude Petrot.

1717. Jean-Baptiste Bay, Claude Trollier, Barthélemy Terrasson, Pierre Jouvencel, Jean-Baptiste Michel, Etienne Maindestre, Jean Carra.

1718. Jérôme Valous, Jean-Baptiste Duport, Jacques Rose, Claude Ducret, Louis Vandercabel, Annibal Panier, Jacques Birouste.

1719. Claude Rollioud du Fétan, Pierre Presle, Jean Dumas, Pierre Portalet, Henri Biétrix, Jean-Antoine Delaplanche, Pierre Tessier.

1720. Laurent Guichard, Jacques Birouste, Dominique-Antoine Petrony, Jacques Reverony, Jérôme Burdin, César Sonnerat, Jean-Pierre Dutreuil.

1721. Hugues Jannon, Jean Borne, Alexandre Regnauld, Aimé Rousseau, Antoine Jacquet, Jean-Jacques Dareste, Pierre Valfray.

1722. Claude Brossette, Jean-Baptiste Cusset, Louis Chalmette, Laurent-Felix Mayeuvre, Henri Agniel, Claude Archimbaud, Antoine Torrent.

1723. Barthélemy-Jean-Claude Pupil, Pierre Gacon, Dominique Birouste, Zacharie Amyot, Antoine Dutreuil, Vital Fourgon, Mathieu Navarre.

1724. Jean Osio, Louis Bron, Jean-Baptiste Nobili, Jean-Christophe Beraud, Jean-Jacques Ruffier, Antoine Gayet.

1725. Jacques Annibal de la Tourette, Pierre Gacon, Nicolas Teyssier, Claude Grand, Jean Pillonchery, Claude Pollet-Depouilly, Gabriel Devarenne.

1726. Jean Osio, Ennemond Moguiat, Alexandre Mayet, Pierre Fuselier, Antoine-Marie Palerne, Thomas Farget, Claude Regny, Vincent Palerne.

1727. Gabriel de Glatigny, Gaspard Albanel, Pierre Fusilier, Joseph Letellier, François Michel, Vincent Palerne (en remplacement de Boulard), Antoine Pannier, Etienne Roustain, Philippe-Emmanuel Barnier.

1728. Aimé Bertin, Jean-Pierre Dutreuil, Jacques Lachapelle, Joseph Parent, Claude Delafont, Jacques Bourbon.

1729. Antoine François de Regnauld, Etienne Maindestre, François Michel, Philippe-Emmanuel Barnier, Réné Toublanc, Antoine Desfour, Jean-Claude Fay.

1730. Dominique Birouste, Joseph Sponton, Joseph Brossard, Claude Gillet, Claude Bouchage, François Pulligneu, Philippe Ménard

1731. Georges Giraud, Pierre Agniel, Jean-Claude Fay (continué), Alexandre Rique, Jean-Baptiste Lacour, Nicolas Carron, Jean-Louis Goudard.

1732. Claude Gillet, Claude Riverieulx, Philippe Ménard, Claude Bouchage, François Pulliguieu, Claude Fayolle, Isaïe Soubry.

1733. Christophe de la Frasse de Seynas, Jean-Claude Fay, Antoine Boucher, Pierre Agniel, Jean-Baptiste Flachat, Jean-Baptiste Bona.

1734. Jean-Pierre Gillet, César Sonnerat, Isaïe Soubry (continué), Claude-André Vouty, Hugues Pinet, François Simonnot, Etienne Muret.

1735. Pierre Dugas, Jean-Baptiste Bona (continué), Jean-Pierre Dutreuil, Réné Imbert (continué), Jean-François Fayet, Jacques Bessière, Antoine Tolozan.

1736. Jean-Pierre Gillet (continué), Jean Monlong, François Simonnot, Hugues Pinet, Etienne Muret, Nicolas Barbier, Mathieu Perrin, Jean Decombles.

1737. Guillaume Charrier Chevalier de la Roche, Jean-Pierre Dutreuil, Jean-Baptiste Girousse, François Courtois, Nicolas Rigod, Claude Ravachol et Jean-Pierre Gillet (continués).

1738. Jean-Pierre Gillet, Dominique Birouste, Isaïe Soubry, François Simonnot, Mathieu Perrin (continué), Claude Charmetton, Jacques Lambert, Dominique Mayeuvre, François Grand.

1739. Jean-Pierre Perrin, Mathieu Perrin, Nicolas Rigod, Claude Ravachol, Ange

Biétrix, Jean Chalmette, Pierre Bouvart.

1740. Mathieu Garnier de la Monière, Dominique Birouste, Nicolas Teyssier, Jacques Lambert, Dominique Mayeuvre, François Grand, Jacques Domergue.

1741. Jean-Pierre Perrin, Pierre Jouvencel, Ange Biétrix, Jean Chalmette, Pierre Bouvart, Maurice Merlin, Antoine Perret, Jean-François Genève.

1742. Mathieu Garnier de la Monière, Julien Rigod, Pierre Pralard, Claude Servan, Aimé Guy, Michel Henry, Hugues Doyat, Thomas Bley.

1743. Jean-Pierre Perrin, Jean-François Genève, Charles Debargues, Ennemond Mogniat, David Flachat, Camille Dareste de Saconay, Antoine Perret.

1744. Jean-Baptiste Garnier du Chambroy, Jean-Baptiste Bona, Aimé Guy (continué), Michel Henry, Hugues Doyat, Jean-Henri Haguenot, Antoine Testel.

1745. Jean-Pierre Perrin, Enuemond Mogniat, David Flachat, Jean-Baptiste Pitrat, François Benoît, Philippe Fourgon, Pierre Morel.

1746. Jean-Baptiste Garnier, David Flachat, Aimé Guy (continué), Michel Henry, Jean-Henri Haguenot, Antoine Testel, Geoffroy Chasseing.

1747. Jean-Pierre Perrin, Ennemond Mogniat, François Benoît, Philippe Fourgon. Pierre Morel, François Rieussec, Charles Millanois, Antoine Fulchiron, Jean Garat.

1748. Christophe Rochette, Philippe-Nicolas Barbier, François Rieussec, Geoffroy Chasseing, Pierre Campredon, Alexandre-Pontian Regnaud, Jacques-Raymond Birouste, François Teste.

1749. Jean-Pierre Perrin, Geoffroy Chasseing, Antoine Fulchiron, Jean Garat, Jean Regny, Joseph Balant, Pierre Durand.

1750. Louis-Hector de Cholier, Christophe Rochette, Philippe-Nicolas Barbier, Geoffroy Chasseing, Pierre Campredon, Alexandre-Pontian Regnaud, Jacques-Raymond Birouste, François Teste (continué), Claude Servan.

1751. Philippe-Nicolas Barbier, Jean Regny, Joseph Balant, Etienne Bruyset, Jean-Pierre Fulchiron, Pierre Flachon, Louis-Laurent Mayeuvre de Saint-Félix.

1752. Jean-François Tolozan, Mathieu Girard, Jacques Lambert, Claude Servan, François-Ignace Roze, Antoine Deschamps, Jean-Baptiste Caussanel, remplacé, après son décès, par François-Louis Clapasson de Vallière.

1753. Jacques Bourbon, Etienne Bruyset, Jean-Pierre Fulchiron, Pierre Flachon, Louis-Laurent Mayeuvre de Saint-Félix, Claude Gilibert, Etienne Fontaine, Antoine Coumarmot.

1754. Jacques-Claude Yon, François-Louis Clapasson de Vallière, Pierre Flachon, François-Ignace Roze, Antoine Deschamps (continué), Jean-Baptiste Caussanel, Antoine Chirat.

1755. Louis-François Clapasson de Vallière, Jean-Baptiste Bona, Jean-Pierre Fulchiron, Claude Gilibert, Etienne Fontaine, Antoine Connarmot, Jean Dervieu du Villars, Charles-Claude Mayeuvre, Jérôme Sponton.

1756. Pierre Posuel de Verneaux, Aimé Guillin, Camille Dareste de Saconay, Antoine Chirat, Jean-Emmanuel Bouvier, François Valesque, Horace Merlin, André Rambaud.

1757. Geoffroy Chasseing, Charles-Claude Mayeuvre, Jérôme Sponton (continué), Amable Chauvet, Jean-Louis Marion de la Tour, Antoine Torrent.

1758. Pierre Posuel de Verneaux, Aimé Guillin, Jean-Emmanuel Bouvier, François Valesque, Horace Merlin et André Rambaud (continués), Mathieu Dupont, Fleuri Dian.

1759. Jean-Claude Croppet de Varissan, Etienne Bron, Amable Chauvet, Jean-Louis Marion de la Tour, Antoine Torrent, Louis Auriol, Mathieu-Marc-Antoine Nolhac.

1760. Jacques Joliclerc, François Valesque, Mathieu Dupont, Fleuri Dian, Jean-Baptiste Ardisson, Claude Dassac, Thomas Rambaud.

1761. Jean-Claude Croppet de Varissan, Etienne Bron, Amable Chauvet, Jean-Louis Marion de la Tour, Antoine Torrent, Mathieu Dupont (continué), Louis Auriol, Mathieu-Marc-Antoine Nolhac.

1762. Jacques Joliclerc, André Rambaud, Jean-Baptiste Ardisson (continué), François Maurice, Jacques Roux, Mathieu Chirat, Jean Imbert, Laurent Sponton, Pierre Jordan, Joseph-Antoine Chasseing (en remplacement de Jacques Roux, décédé).

1763. Pierre Bertaud, Jean-Louis Desroys, Jacques Lambert, Mathieu-Marc-Antoine Nolhac (décédé), Antoine Combe, Jean-François Grimod.

1764. Jean Sponton, Mathieu-Marc-Antoine Nolhac (continué), Joseph-Antide Chasseing, Jean Sandrin de Champdieu, Louis Jacquier, Pierre Portal, François Piron, Louis Franzoni, Jean-Pierre Bentabole.

1765. Pierre Bertaud, Jean-Louis Desroys, Claude-Charles Briasson, Jean-François Grimod (continué), Alexandre Constaut, Louis Chirat, Claude Lemoyne.

1766. Barthélemy-Léonard Pupil de Myons, Pierre-Thomas Rambaud, Louis Jacquier, François Piron et Jean-Pierre

Bentabole (continués), André Barety, André Cathelin, Jean-Marie Myèvre.

1767. Antoine Guillin de Pougelon, Pierre Monlong, Jean-François Grimod, Alexandre Constant, Louis Chirat et Claude Lemoyne (continués).

1768. Barthélemy-Léonard Pupil de Myons, André Barety, Jean-Marie Myèvre (continué), Claude Pétrot, Paul Aulagnier, Louis Reboul, Louis Felissent, Pierre-Hélène Souchay.

1769. François-Pierre-Suzanne Brac, François Valesque, Claude Dervieu, Joseph Antoni, Pierre Caillat, Antoine Dian.

1770. Jean-Baptiste Charrier de la Roche, Claude Pétrot, Paul Aulagnier, Louis Reboul, Louis Felissent, Pierre-Hélène Souchay, Gabriel Fayolle, Antoine Rocoffort, François Tournachon (en remplacement de Joseph Antoni, décédé).

1771. François-Pierre-Suzanne Brac, François Valesque, Claude Dervieu, Pierre Caillat et Antoine Dian (continués).

1772. Etienne Dugas, Claude Servan, Claude Pétrot, Gabriel Fayolle, Antoine Rocoffort, François Tournachon, Pierre Maupetit, Mathieu Henry, Gatien-François Falsan, Marc-Antoine Myèvre.

1773. François Chol de Clercy, Louis Mongez, Jacques-Joseph Alléon, Joseph-Michel Dian.

1774. Etienne Dugas, André Rambaud, Louis Reboul, Pierre Maupetit, Mathieu Henry, Marc-Antoine Myèvre, Claude Prat, Jean Rocoffort, Jean-Pierre Granier, Louis Fayolle.

1775. François Chol de Clercy, Louis Mongez, Jacques-Joseph Alléon, Joseph-Michel Dian.

1776. Georges-Antoine Gesse de Poizieux, Antoine Chirat, Léonard Chalant, Claude Prat, Jean Rocoffort, Jean-Pierre Granier, Louis Fayolle, Jacques-Benoît Loys, Antoine Burdet, Claude-Benoît Marduel.

1777. Philippe Choignard, Jean-Baptiste Chabert, Jean-Baptiste Harent, Joseph Fulchiron.

1778. Georges-Antoine Gesse de Poizieux, Antoine Chirat, Léonard Chaland, Jean-Pierre Granier, Antoine Burdet, Louis Gallien, Jean-Marie Sain-Costard, François Poumairol, Nicolas Bubaton, Jean-François Berlié.

1779. Philippe Choignard, Jean-Antoine Chirat, Paul Aulagnier, Jean-Baptiste Chabert, Joseph Fulchiron, Jean-Marie Degraix, Paul Maurier, Alexis-Antoine Regny.

1780. Georges-Antoine Gesse de Poizieux, Mathieu-Marc-Antoine Nolhac, Louis Gallien, François Poumairol, Jean-François Berlié, Jean-Marie Rousset, Etienne Granier, Etienne Vachon.

1781. Bénigne Burtin de Vaurion, Etienne Granier, Jean-Marie Degraix, Paul Maurier, Alexis-Antoine Regny (continué), Claude-François Dubost, Charles-Joseph Jacob.

1782. Georges-Antoine Gesse de Poizieux, Mathieu-Marc-Antoine Nolhac, Jean-Marie Rousset, Claude Munet, Claude Félissent, Ignace Tournachon, Dominique Viounet.

1783. Bénigne Burtin de Vaurion, Louis Reboul, Etienne Granier, Jean-Marie Degraix, Charles-Joseph Jacob, Balthazar Charpine, Jean-Baptiste Faye, Antoine Jourdan, Pierre-Louis Goudard, Gesse de Poizieux, remplacé par Jacq.-Claude Rambaud de la Vernouse.

1784. Bénigne Burtin de Vaurion, Etienne Granier, Charles-Joseph Jacob, Mathieu Nantas, Jean-Baptiste Dupont, Pierre Campredon, Jean-Jacques Orsel aîné, Jean-Jacques de Lucenay.

1785. Jean-François Dupuis, Louis Reboul, Jean-Marie Degraix, Balthazar Charpine, Jean-Baptiste Faye, Antoine Jourdan, Pierre-Louis Goudard, Jean-Baptiste Perrin.

1786. Jacques Rambaud de la Vernouse, Antoine Neyrat, Jean-Baptiste Dupont, Jean-Jacques Orsel, Isaac Coste-Jordan, Aimé-Louis Jacquier-Fournel, Laurent-Marie Recamier.

1787. Pierre-Antoine Barou du Soleil, Jean-François Dupuis, Antoine Jourdan, Jean-Baptiste Perrin (continué), Gaspard-Joseph Chabrier, Jean Charpin, Jean-Baptiste Ménard, Pierre Peillon.

1788 - 1790.

Vitet, Fayolle, de Lacroix-Laval, remplacés par Dupuis, Degraix et Jourdan.

Démission, en 1790, de l'administration des Hôpitaux ; elle est signée des noms suivants : Dupuis, Degraix, Faye, Jourdan, Peillon, André Orsel, Journel fils, Bruyset et Pernon.

§ IV.

Administration des Hopitaux par la Municipalité.

1790.

Commission des Hôpitaux : Raymond, Perret, Jean-Marie Parent, Antoine Dugenne, François Corréard, Etienne Vachon, Gabriel-Antoine Eynard, Pierre Pacalet, Jean-Emmanuel Gilibert. — Suppléants : Dupin, Marrel, Carron.

1794.

Nouveaux recteurs, adjoints aux anciens : Labaume, Chauchot, Bœuf aîné, Périsse-Duluc, Serrepuy, Griffe, Barrochet.

1795.

Vasse-Roquemont, en remplacement d'Imbert (décédé).

1797.

Commission administrative des deux Hospices civils de Lyon, nommés par l'administration départementale :

Simon Barrochet, Antoine-Benoît Razuret, Vincent Maille, Rouher aîné, Parent.

1799.

Vasse-Roquemont en remplacement de Parent, Jean-Baptiste Willermoz en remplacement de David, Charles-Antoine Coulaud en remplacement de Barrochet.

§ V.

Réorganisation du Conseil général des Hospices.

1802.

Ce Conseil est composé, d'après la loi du 28 nivose an X, ainsi qu'il suit :

Le préfet, les trois maires de la ville de Lyon, et quinze citoyens; nombre porté à vingt peu de temps après.

Membres de la Commission : Vitet, Vouty, Faye, Degérando, Bousquet, Rosset, Couderc, Servan-Poleymieux, Bertholon, Jacquier-Fournel, Bruyset (Jean-Marie), Lecourt, Cozon, Rouher, Coste-Jordan, Camille Pernon, Journel-Valesque, Dian, Morand-Jouffrey, Fay-Sathonnay.

De Cotton remplace Coste-Jordan (décédé).

Les membres du Conseil général seront renouvelés chaque année par cinquième.

1803.

D'après un arrêté du premier consul, en date du 24 vendémiaire an XI, S. E. Mgr le cardinal Fesch est nommé membre du Conseil général des Hospices.

1804.

Membres élus :

Courbon-Montviol, Savaron, Mémo, Coste, Richard, Viala.

1805.

La durée du service des administrateurs est fixée à quatre années.

De la Roue, Chirat, en remplacement de Faye père et de Cozon, démissionnaires.

1806.

Bottu de Lima, Mottet-Degérando, Piquet aîné et Berger.

1807-1808.

Regny père, Dian jeune, Dugueyt, Rambaud.

1809.

De Lacroix-Laval, Charasson, Reyre, Bissardon.

1810.

Théodore Perret, Lécuyer, de Fargues, Chevalier. (Chevalier n'accepte pas).

1811.

Aynard aîné, Mongez, Morel, Monicault, Giraudier.

1812.

Godinot, Leroy, Mogniat de Liergues, Munet.

1813.

Nugues, Maret, Frèrejean, Guérin.

1814.

Delhorme, Sébastien Fournel, Alexandre Jordan, de Lacroix.

1815.

Magneval, Chalandon, de Verna, Alphée Aynard.

1816.

Quisard, Caillat, Thomas Dugas, Gillet.

1817.

Pavy, Henri Jordan, Durand, Anginieur, d'Herculais.

1818.

Durand-Valesque, Lavie père, Louis Frèrejean, Gaspard Vincent.

1819.

De Lacroix-Laval, Monlong, Maupetit, Marnas.

1820.

Delphin, Saint-Olive, de Forcrand, Jacquier.

1821.

Reboul, Desgeorges, Henri Bellevue, Jullien.

1822.

Tournu, Perret, Basset de la Pape, Courajod.

1823.

Ravier du Magny, Faure-Peillon, Laurent Dugas, Coste.

1824.

Bourbon, Dufournel, Journel, de Jessé.

1825.

Berger, Fournel, de Loras, Delphin (réélu).

1826.

Brisson, Chaurand, Julien, Bruyset.

1827.

De Ruolz, Meaudre, Perret-Lagrive, et Terret.

1828.

Delandine, Monet, Turin, de Lonchamp.

1829.

Virieu, Allut, Journel, Dufournel.

1830.

Berger, de Loras, Delphin, de Miramon.

Un arrêté du Ministre de l'intérieur, en date du 9 octobre 1830, révoque la nomination de tous les membres qui composaient le Conseil général à cette époque. Ces membres étaient :

MM. Berger, de Loras, Aymond de Virieu, Brisson, Bruno Chaurand, Jullien, Bruyset de Sore, Perret-Lagrive, de Ruolz, Meaudre, Monet, Delandine, Roche de Longchamp, Dufournel, Journel, Allut, Decroix, Petit-Reboul, de Miramon, Degeorges.

§ VI.

COMPOSITION DU CONSEIL GÉNÉRAL DES HOSPICES DEPUIS LA RÉVOLUTION DE JUILLET 1830.

1830.

MM. Baudrier, Billiet, Jordan-Leroy, Monterrad aîné, Malmazet, Faure, André, Charvet, Brosset, Bonnevaux, Vincent de Saint-Bonnet, Jurie, Jars, Victor Arnaud.

1831.

Favre-Gilly, Gonin, Ferrez.

1832.

Terme, Gonnet, Clément Reyre.

1833.

MM. Vincent de Saint-Bonnet, réélu; Delahante, en remplacement de M. Bouchet.

1834.

MM. Brosset, Jordan-Leroy, Baudrier, Malmazet, réélus.

1835.

MM. Monterrad, Jurie, Victor Favre, Charvet, réélus.

1836.

MM. Bonnevaux, Billiet, André, Arnaud, réélus; Delore, en remplacement de M. Jordan-Leroy, décédé.

1837.

MM. Desprez, en remplacement de M. Favre-Gilly; Champagneux, en remplacement de M. Gonin; Mallié, en remplacement de M. Monterrad; Jarre, en remplacement de M. Champagneux; de Leuillon-Thorigny, en remplacement de M. Baudrier.

1838.

MM. Terme, Ferrez, Gonnet, Pignatel, réélus.

1839.

MM. Gilardin, Rémond; Reyre, réélu; Delahante, réélu.

1840.

MM. Vidal-Galline, Durand, Aynard-Mas, Tournu, Vincent de Saint-Bonnet.

1841.

MM. Billiet-Michoud, Fleurdelix, de Vauxonne.

1842.

MM. Delore, réélu; Gros, de Polinière, Puvis.

1843.

MM. Favre-Gilly, Pitiot-Colletta; Mallié, réélu; Arnaud.

1844.

MM. de Saint-Didier; Pignatel, réélu; Gilardin, réélu; Sain de Mannevieux.

1845.

MM. Rémond, Delahante, Vidal-Galline, réélus.

§ VII.

RÉUNION DE L'HOSPICE DE L'ANTIQUAILLE AUX DEUX HOSPICES CIVILS.

Par ordonnance royale du 30 juin 1845, le nombre des membres du Conseil général est porté de vingt à vingt-cinq.

1846.

Composition du Conseil général.

MM. Delahante, président; Henri Durand, Tournu aîné, Léon Fleurdelix, Emile de Vauxonne, Auguste Delore, baron Isidore de Polinière, Fleury Durieu, Henri Seriziat, Pitiot-Colletta, Victor Arnaud, E. de Saint-Didier, baron de Silan, Antoine Riboud, Marceau Pignatel, de Mannevieux, Isaac Rémond, Claude-Joseph Bonnet, Frédéric Willermoz, Vidal-Galline, Paul Joly, Bruno Faure, Octave Vincent de Saint-Bonnet, de Saint-Trivier, Clément Reyre.[1]

Mgr le Cardinal de Bonald, président d'honneur.

M. Terme, maire de Lyon, président-né.

1847.

MM. Durand, réélu; Monterrad; Fleurdelix, réélu; de Vauxonne, réélu; Brisson.

1. — La réunion *effective* de l'Antiquaille n'ayant eu lieu que depuis le 1[er] janvier 1846, MM. Durieu, Seriziat, Passerat de Silan, Riboud, Bonnet (Cl.-J.) et Willermoz (Fr.) ont été installés le 2 janvier comme administrateurs des quatre Hospices.

XIe TABLE.

MEMBRES TITULAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

(1700-1847.)

I.

Ancienne Académie.

1700-1793.

En 1700, époque de la fondation, l'Académie était composée seulement de sept membres : Brossette, Dugas, Falconnet, de Serres, de Puget, et les Pères Saint-Bonnet et Fellon.

En 1724, lorsque le duc de Villeroy obtint les lettres-patentes qui la constituaient, l'Académie comptait vingt-cinq membres.

En 1758, la Société des beaux-arts fut réunie à l'Académie, qui prit dès-lors le titre d'Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Membres de l'Académie de 1700 *à* 1793.

Aubert (Pierre); Aulas (Pierre).

Barbier (Simon); Barcos (l'abbé Artus-Timoléon de); Barou du Soleil (Pierre-Antoine); Béraud (le P. Laurent); Bertholon de Brosse (Damien-Antoine); Bertin aîné; Bertin (Henri-Léonard-Jean-Baptiste); Billy (Pierre de); Bimet (le P. Pierre); Blanchet de Pravieux (Claude-Louis); Bloud (Marc-Antoine); Blumenstein (Etienne-François); Boissieu (Jean-Jacques de); Bollioud-Mermet (Louis); Bonnet (Jean de Saint-); Bordes (Charles); Bory (André du); Bottu de Saint-Fonds (François); Boutilier (Claude-Clément); Brisson; Brossette (Claude); Brun (Jean); Bruyset (Jean-Marie); Bussy (l'abbé Mignot de).

Campigneulles (Charles-Claude-Florent Thorel de); Castillon (l'abbé Merle de); Cheinet (Charles); Clapasson (André); Collomb (Barthélemy); Colonia (Dominique de); Coquier (l'abbé Jean); Crozet (Guillaume).

Delandine (Antoine-François); Delorme (Guillaume-Marie); Deschamps (Pierre-Suzanne); Devillers (Charles-Joseph); Dugaby (Etienne); Dugas (Laurent); Dugas (Pierre); Dugas de Quinsonas (François); Dulieu (Charles-Vincent); Dumas (le P.); Dumoulceau (Jean-Camille); Duperron (Dominique de Ponsaimpierre).

Falconnet (Camille); Faramant de la Croze (l'abbé); Flesselles (Jacques de); Fleurieu (Jacques-Annibal-Claret de la Tourette de); Fleurieu (Charles-Pierre-Claret, comte de); Folard (François-Melchior de).

Gacon (François); Gaudin (le P.); Gavinet (Antoine-Nicolas); Genève (Jean-François); Gilibert (Jean-Emmanuel); Glatigny père (Gabriel de); Glatigny fils aîné (Gabriel de); Glatigny jeune (Mathieu de); Goiffon; Goy (Benoît); Greppo (l'abbé Jean-Baptiste); Grollier (Nicolas, comte de).

Jacquet (l'abbé Louis); Jars (Gabriel).

Lacroix (l'abbé Antoine); Laisné (Antoine); Lallié; Lasserre (l'abbé Jean-Antoine); Laurencin (Jean-Espérance-Blandine, comte de); Lefebvre (le P. Pierre); Lelièvre (le P.); Lombard (le P. Etienne); Loyer (Toussaint).

Mahudel (Nicolas); Mathon de la Cour (Jacques); Mathon de la Cour (Charles-Joseph); Michon (François-Annibal); Millanois (Jean-Jacques); Millot (l'abbé Claude-François-Xavier); Mongez (l'abbé Antoine); Montluel (Jussieu de); Montmorillon (l'abbé Gabriel de).

Nonotte (Donat); Noyel de Belleroche (Alexis).

Ollivier (le docteur).

Pallu (Bertrand-René); Patrin (Eugène-Louis-Melchior); Pernetti (l'abbé Jacques); Perrache (Antoine-Michel); Pestalozzy (Jérôme-Jean); Pestalozzy (Antoine-Joseph); Poivre (Pierre); Potot; Poulletier (Pierre); Pouteau (Claude); Prost de Royer (Antoine-

François); Puget (Louis de); Pusignieu de Boffin (l'abbé).

Rast de Maupas (Jean-Baptiste); Regnaud (Antoine-François); Regnaud de Parcieu (Jean-Antoine); Roland de la Platière (Jean-Marie); Rouvière (Lambert); Roux, architecte; Roux (l'abbé Claude-Antoine); Rozier (l'abbé François); Ruolz (Charles-Joseph de).

Saint-Supplix (marquis de); Savy (Palerne de); Serre (Antoine de); Sozzy (Louis-François).

Tabard (l'abbé François); Terrasson de la Barolière (Antoine); Tissier (François); Tolomas (le P. Charles-Pierre-Xavier); Tolozan (Jean-François); Tourette (Marc-Antoine-Louis Claret-Fleurieu de la); Tricaud (l'abbé Anthelme); Trollier (Antoine); Trudaine (Charles de Montigny).

Valernod (Marie-Eléazar de); Valette (Jean-Baptiste Planelli de la); Ville (Nicolas-François de); Villemot (Philippe); Villeroy (François de Neuville, maréchal duc de); Villeroy (François-Paul de Neuville de), archevêque de Lyon; Vitet (Louis); Vitry (Edouard de).

Willermoz (Pierre-Jacques).

II.

Liste des membres titulaires de l'Académie royale, belles-lettres et arts de Lyon, depuis sa réorganisation, en **1800**, *jusqu'au* **31** *août* **1847**.

(Les membres vivants composent la troisième série.)

Le préfet Verninac institua, au mois de juillet de l'année **1800**, sous le titre d'Athénée, une Société libre des sciences, lettres et arts; elle fut composée de quarante-cinq membres titulaires, d'émules, d'associés libres et d'associés honoraires. En **1802**, on supprima la classe des émules ainsi que celle des associés résidents, et on créa la section des émérites; la Compagnie reprit son titre d'Académie.

Ampère (André-Marie); Artaud (Antoine-Marie-François).

Balbis (Jean-Baptiste); Ballanche (Pierre-Simon); Basset (Camille); Béraud (Paul-Emilien); Bérenger (Laur.-P.); Boissieu (Jean-Jacques de); Bournes; Bredin père (Louis); Bruyset (Jean-Marie); Buguiard (Pierre-François); Bureaux de Puzy.

Caminet (Georges); Cartier (Louis-Vincent); Cayre; Champagny (Nompère de); Chinard (Joseph); Chovet-Lachance; Clerc (François); Cochard (Nicolas-François); Cochet (Claude-Ennemond-Balthazar); Cogell; Coignet (Horace); Coster (Joseph-François).

Delandine (Antoine-François); Desgaultières (Philippe); Devillas (Elysée); Devillers (Charles); Dubois; Dugas-Montbel (N.); Dulaurens (J.-G.); Dussaussoy (André-Claude).

Eynard (Ennemond).

Flachéron (Louis-Cécile).

Gaudin; Gavinet; Gilibert (Jean-Emmanuel); Grognier (Louis-Furcy); Guerre-Dumolard (Jean); Guillaud (Christophe); Guillemet.

Hénon; Hugan

Jambon; Jars (Gabriel); Jordan (Camille).

Lamanière; Laurencin père (le comte de); Laurencin fils (François-Aimé, comte de); Leuillon-Thorigny (de); Loyer.

Martin aîné (Aimé); Martin (Pierre-Etienne); Mayeuvre-Champvieux; Mollet (Joseph), Monier (Jean-Humbert); Morel (Jean-Marie); Morel (Pierre); Mortonval (Nicolas Acher de); Mottet-Degérando; Mouton-Fontenille (Marie-Joseph-Philippe).

Najac, préfet; Noël (François-Joseph).

Parat (Philibert); Parcieu (Regnaud de); Pernon (Camille); Petetin (Désiré); Petit (Marc-Antoine); Picard; Pichard (Jean-Marie); Piestre; Pitt; Potot; Poupar (Jean-Baptiste).

Rambaud (Pierre-Thomas); Rast; Raymond (Jean-Michel); Regny (Jean-Aimé-Ange); Renaudin (P.); Revol (P.); Reyre; Riboud (Thomas); Rieussec; Riolz (Jean-François); Roux; Ruelle (Joseph-Réné); Ruolz (de).

Sainte-Marie (Etienne); Saissy (Jean-Antoine); Servan de Sugny (Pierre-Marie-François-Jules).

Tabard; Tissier (François); Tolozan de Montfort; Torombert (Honoré); Trélis (J.-J.).

Verninac; Vitet (Louis); Vouty.

Willermoz.

III.

Composition actuelle de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. (**31** *août* **1847**).

§ 1. Titulaires émérites.

Bredin; Breghot du Lut; Cap; Dumas (J.-B.); Gavinet; Gilibert; Grobon; Leymerie; Pavy; Piestre; Richard.

§ 2. Classe des Sciences.

Viricel, 1806; Richard de la Prade, 1816; Tabareau, 1823; Prunelle, 1825; Dupasquier (Alphonse), 1828; Seringe, 1828; Polinière (de), 1832; Brachet, 1833; Gauthier, 1834; Fournet, 1835; Jourdan, 1835; Imbert, 1837; Bineau, 1839; Mulsant, 1839; Pravaz, 1841; Hénon, 1841; Commarmond, 1844; Pigeon, 1845; Lortet, 1847; Guimet, 1847.

§ 3. Classe des Lettres et Arts.

Menoux, 1800; Chantelauze, 1819; Achard-James, 1821; Péricaud aîné, 1821; Rieussec (Justinien), 1827; Grandperret,

1827 ; Rey, 1828 ; Benoît (Ph.), 1828 ; Chapuys de Montlaville, 1829 ; Chenavard ; 1830 ; Terme, 1831 ; Sauzet (Paul), 1831 ; Boullée, 1832 ; Bonnefond, 1835 ; de Montherot, 1835 ; Bonnardet, 1835 : de Ruolz (Léopold), 1835 ; Monfalcon, 1836 ; Richard de la Prade (Victor), 1842 ; Vibert, 1844 ; Bouillier, 1845 ; Dupasquier (Louis), 1844 ; Blanc St-Bonnet, 1845 ; François (Achille), 1846 ; Grégorj, 1847 ; Grandperret (Théodore), 1847.

En 1847, les classes des sciences et des ettres ont été subdivisées en sections, et le nombre des académiciens titulaires a été augmenté.

§ 4. Académiciens libres.

En 1847, cette section a été supprimée ; les membres qui la composent prendront successivement rang parmi les titulaires.

Coste, Deguin, l'abbé Noirot (1841) ; Audin, Bottex, Rougier, Lambert (1842) ; l'abbé Plantier, Ponsard (1843) ; Eichoff (1845) ; Guillard (Louis), 1846.

XIIe TABLE.

POPULATION DE LYON ET DE SES FAUBOURGS.

I. — Chiffre de la population.

La population de Lyon, aux différentes époques de l'histoire de cette ville, a été indiquée dans divers chapitres, non d'une manière absolue (des renseignements authentiques n'existaient pas), mais selon les probabilités. On comptait en 1766, d'après Messance, 116,836 habitants; en 1784, d'après Necker, 160,000; en 1794, 100,000; en 1797, 102,000; en 1814, 123,000; en 1827, 144,833.

Aujourd'hui, des recensements, faits avec exactitude de cinq ans en cinq ans, permettent de la déterminer avec précision; le dernier, exécuté en 1846, a donné les résultats suivants :

VILLE DE LYON.

Premier canton. Population nominative : maisons 790, ménages 8,303; garçons 7,793, hommes mariés 5,888, veufs 439. — Population masculine en bloc (1) : garçons 1,381, hommes mariés 127, veufs 202. Total 17,650.

Filles 8,214, femmes mariées 5,911, veuves 1,393. — En bloc : filles 308, femmes mariées 86, veuves 280. Total 16,192. —

Total de la population des deux sexes : 33,842.

Métiers : unis 973, jacquard 27, velours 16, tulles 27. En repos 71.

Deuxième canton. Population nominative : maisons 1,192, ménages 11,759; garçons 15,420, hommes mariés 8,057, veufs 627. — Population en bloc : garçons 635, hommes mariés 165, veufs 32. — Total, 24,936.

Filles 10,317, femmes mariées 7,773, veuves 1,795. — En bloc : filles 341, femmes mariées 120, veuves 46. — Total, 20,392.

Total de la population des deux sexes : 45,328.

Métiers : unis 1,043, jacquard 195, velours 57, tulles 64. En repos 185.

Troisième canton. Population nominative : maisons 816, ménages 9,741; garçons 7,151, hommes mariés 5,314, veufs 305. — Population en bloc : garçons 3,253, hommes mariés et veufs 00. — Total, 16,220.

Filles 10,990, femmes mariées 5,562, veuves 1,228. — En bloc : filles 15, femmes mariées 0, veuves 17. — Total, 17,812.

Total de la population des deux sexes : 34,032.

Métiers : unis 1,926, jacquard 1,025, velours 156, tulles 51. En repos 346.

Quatrième canton. Population nominative : maisons 960, ménages 6,632; garçons 6,332, hommes mariés 4,738, veufs 299. — Population en bloc : garçons 2,134, hommes mariés et veufs 00. — Total, 13,503.

Filles 7,419, femmes mariées 4,861, veuves 1,071. — En bloc : filles 593, femmes mariées et veuves 00. — Total, 13,944.

Total de la population des deux sexes : 27,447.

Métiers : unis 2,876, jacquard 1,375, velours 217, tulles 43. En repos 752.

Cinquième canton. Population nominative : maisons 343, ménages 3,081; garçons 3,056, hommes mariés 2,023, veufs 142. — Population en bloc : garçons 520, hommes mariés et veufs 00. — Total, 5,748.

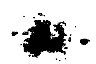
Filles 2,801, femmes mariées 1,960, veuves 538. — En bloc : filles 295, femmes mariées et veuves 00. — Total, 5,584.

Total de la population des deux sexes : 11,332.

Métiers : unis, 1,427, jacquard 213, velours 127, tulles 10. En repos 251.

Sixième canton. Population nominative : maisons 1,140, ménages 6,707; garçons 832, hommes mariés 4,377, veufs 257. — Population en bloc : garçons 2,095, hommes mariés 225, veufs 59. — Total, 12,845.

1. — Cette désignation comprend les corps de troupes, prisons, dépôt de mendicité, hospices, colléges, séminaires, communautés religieuses, établissements de charité, etc.



Filles 6,270, femmes mariées 4,263, veuves 1,130. — En bloc : filles 1,266, femmes mariées 112, veuves 98. — Total, 13,139.

Total de la population des deux sexes : 25,984.

Métiers : unis 2,976, jacquard 274, velours 340, tulles 39. En repos 409.

Totaux : maisons 5,247, ménages 46,523; garçons 57,399, hommes mariés 31,121, veufs 2,882. — Total général, 90,002 hommes; filles 48,829, femmes mariées 30,648, veuves 7,586. Total général, 87,063 femmes. —Total de la population, 177,965 âmes.

Le total des métiers d'unis est de 11,221, jacquard 3,109, velours 913, tulles 234. En repos 2,014. (1)

VILLE DE LA GUILLOTIÈRE.

Population nominative : maisons 2,174, ménages 10,574; garçons 7,742, hommes mariés 7,998, veufs 425. — Population en bloc : garçons 1,387, hommes mariés 392, veufs 210. — Total, 18,163.

Filles 8,012, femmes mariées 7,991, veuves 1,260. — En bloc : filles 91, femmes mariées 13, veuves 51. — Total, 17,418

Total de la population des deux sexes : 35,581.

Métiers : unis 280, jacquard 1,595, velours 85, tulles 23. En repos 213.

VILLE DE LA CROIX-ROUSSE.

Population nominative : maisons 825, ménages 6,210; garçons 4,903, hommes mariés 4,688, veufs 175. — Population en bloc : garçons 26, hommes mariés 3, veufs 0. — Total, 9,795.

Filles 4,143, femmes mariées 4,446, veuves 531. — En bloc : filles 626, femmes mariées 10, veuves 36. — Total, 9,792.

Total de la population des deux sexes : 19,587.

Métiers : unis 2,649, jacquard 5,616, velours 1,246, tulles 144. En repos 1,541.

VILLE DE VAISE.

Population nominative : maisons 528, ménages 2,266; garçons 1,923, hommes mariés 1,727, veufs 129. Population en bloc : garçons 41, hommes mariés 20, veufs 0. — Total, 3,840.

Filles 1,665, femmes mariées 1,749, veuves 316. — En bloc : filles 232, femmes mariées 20, veuves 0. — Total, 3,982.

Total de la population des deux sexes : 7,822.

(Le recensement des métiers n'a pas été fait à Vaise.)

Totaux généraux :

Maisons, 8,774;
Ménages 65,603;
Population, 240,955 habitants;

Population du département, 500,831;

Ainsi répartie :

Arrondissement de Lyon, 344,793.
Arrondissement de Villefranche, 156,038.

II. — Mouvement des naissances, mariages et décès.

1822	Population	139,450	Décès	4,102
1823	—	141,402	—	4,308
1824	—	142,466	—	4,381
1825	—	142,800	—	4,509
1826	—	143,232	—	4,965

1 décès sur 32 1/2 habitants.

De 1833 à 1837, le maximum de la population lyonnaise a eté de 150,814.

Le minimum annuel des décès a été de 5,054. — 1 sur 30 habitants.

Sur le chiffre annuel de 5,300 décès, 1,800 sont fournis par l'Hôtel-Dieu.

Chiffre officiel des décès en 1838 : 5,283, dont il faut déduire 436 enfants morts-nés, ce qui réduit le nombre à 4,847.

1839. Population 156,814 (2); mariages 1,521, naissances 5,829 (légitimes 3,805, illégitimes 2,024); décès 5,130 (à déduire, enfants morts-nés 416).

1840. Population 154,524; mariages 1,313, naissances 5,952, décès 5,417 (dont il faut déduire, enfants morts-nés 388). L'Hôtel-Dieu a fourni 1,842 décès.

1841. Population 158,000; mariages 1,373, naissances 5,617, décès 5,446 (enfants morts-nés 416).

1842. Population 160,000; mariages 1,552, naissances 5,760, décès 5,717 (enfants morts-nés 438).

1843. Population 163,000; mariages 1,429, naissances 5,637, décès 5,237 (enfants morts-nés 449).

1844. Population 166,000; mariages 1,483, naissances 5,637, décès 4,305 (non compris les enfants morts-nés).

1. — La population générale de la ville de Lyon était précédemment de 155,939 habitants; il y a donc eu un accroissement de 22,026 personnes.

2. — Il importe de faire une observation essentielle sur le rapport à établir entre le chiffre de la population et celui des décès : le chiffre de la population est celui de la ville de Lyon seulement; le chiffre des décès en ce qui concerne l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire un tiers des décès, est commun à Lyon et aux trois villes, la Croix-Rousse, Vaise et la Guillotière.

1845. Population 170,000; mariages 1,389, naissances 5,151, décès 4,292 (non compris les enfants morts-nés).

Ces proportions relatives ont été les mêmes en 1846.

Un état statistique du service des filles-mères à l'hospice de la Charité, et des enfants trouvés, dressé de 1830 à 1846, donne en moyenne, pour chacune de ces seize années, les résultats suivants :

Filles enceintes admises à l'hospice 690, enfants trouvés vivants, nés dans l'hospice, 641, morts-nés 46; enfants trouvés déposés dans le tour 1,180, morts-nés 68.— Moyenne du chiffre des enfants trouvés de 1830 à 1844, pour chaque année, 1,822 enfants.

Depuis le 1er janvier 1844, un règlement nouveau supprime à peu près le tour : son but, c'est d'écarter de l'hospice les enfants naturels apportés des départements voisins ou des pays étrangers; il a réduit d'environ 400 le chiffre annuel des expositions d'enfants naturels dans le tour.—La moyenne des enfants exposés est, depuis 1844, de 756.

Voici l'analyse du tableau des naissances pour 1844; les proportions relatives sont les mêmes en 1845 et en 1846 :

Chiffre total des naissances 5,239 : enfants légitimes, total 3,669; garçons 1,914, filles 1,755. — Enfants naturels, chiffre total 1,572; garçons 711, filles 713. — Enfants naturels reconnus, chiffre total 148; garçons 80, filles 68. (1)

1. — On comprendra que, malgré mon opinion sur l'importance de ces documents relativement à l'histoire morale de la cité, j'ai dû me renfermer dans des limites très étroites. Je renvoie, pour plus de détails, aux ouvrages suivants :
Histoire des enfants-trouvés, par J.-F. Terme et par J.-B. Monfalcon. *Paris* et *Lyon*, 1840, grand in-8°.
Traité de la salubrité dans les grandes villes, suivi de l'Hygiène de Lyon, par J.-B. Monfalcon et A.-P.-I. de Polinière. *Paris*, 1846, in-8°.

XIII[e] TABLE.

COMMUNES ET MAIRIES QUI COMPOSENT LE DÉPARTEMENT DU RHONE,

AVEC LA SYNONYMIE DES ANCIENS NOMS.

L'ancien gouvernement de Lyon, un des douze grands gouvernements de la France, comprenait, en 1614, l'Auvergne, le Bourbonnais, une partie du Nivernais, le Lyonnais proprement dit, le Beaujolais et le Forez; il fut réduit, après la tenue des états, au Forez, au Beaujolais et au Lyonnais. Son étendue, pendant le XVIII[e] siècle, était de cent vingt kilomètres du midi au nord, et de quatre-vingts kilomètres de l'est à l'ouest. Il avait pour limites : au nord, le Bourbonnais et la Bourgogne; à l'ouest, l'Auvergne; au midi, le Vivarais et le Velay; à l'est, le Dauphiné, la Bresse et la Dombes. Première province du gouvernement, le Lyonnais était borné au nord par le Beaujolais, à l'ouest et au midi par le Forez, à l'est par le Dauphiné, la Bresse, le Franc-Lyonnais et la Dombes. Sa longueur du midi au nord, c'est-à-dire de St-Chamond à la ville du Bois-d'Oingt, était de cinquante kilomètres environ; et sa largeur, de l'est à l'ouest, de trente kilomètres. Il ne s'étendait pas, à l'est, au-delà du territoire de la Guillotière. [1]

Le département de Rhône-et-Loire, créé par le décret de l'Assemblée nationale, se composait du Forez, du Beaujolais et du Lyonnais; mais en 1793, pendant le siége de Lyon, un décret de la Convention en détacha le Forez qui devint le département de la Loire, mesure prise dans un intérêt politique de circonstance et qu'on a cependant maintenue. Aujourd'hui le département du Rhône est formé du Lyonnais et du Beaujolais : il a pour limites, au nord, le département de Saône-et-Loire; à l'est, les départements de l'Isère et de l'Ain; au sud, les départements de l'Ain et de la Loire; à l'ouest, le département de la Loire, autrefois le Forez. Sa superficie est d'environ 279 hectares; il est divisé en deux arrondissements, celui de Lyon et celui de Villefranche.

I. — *Arrondissement de Lyon.*

LYON. Villes suburbaines (anciens faubourgs), LA GUILLOTIÈRE, LA CROIX-ROUSSE, VAISE.

Communes rurales.

Albigny (*Albiniacum*), Ampuis (*Amputeum*), Saint-Andéol-le-Château, Saint-André-la-Côte, l'Arbresle (*Arborevilla* ou *Arborella*), Aveize et l'Argentière.

Bessenay, Bibost, Bressieu (*Braxiacum*), Brignais (*Prisciniacum*), Brindas, Brullioles, Bully.

Cailloux-sur-Fontaines, Caluire (*Calvirii villa*), Cuire (*Curii villa*), Catherine-sur-Riverie (Sainte-), Chambost-Longessaigne, Chapelle-sur-Coise (la), Chaponost (*Calpurnii villa*, *Caput novum*), Charbonnière, Charly (*Chari locus*, *Caroli locus*, *Caroliacum*), Chassagny (*Chassaniacum*), Chasselay (*Cacelliacum* ou *Cassiliacum*), Chaussan, Chères (les), Chevinay, Civrieux-d'Azergue, Clément-les-Places (Saint-), Coise, Colombe (Sainte-), Collonge (*Collis longus* ou *Colonia*), Condrieu (*Condriacum*), Consorce (Sainte-), Courzieu, Couzon (*Cozo*), Craponne, Curis, Cyr-au-Mont-d'Or (Saint-), Cyr-sur-le-Rhône (Saint-).

Dardilly (*Dardilliacum*), Didier-au-Mont-d'Or (Saint-), Didier-sous-Riverie (Saint-), Dommartin, Duerne.

Echalas, Ecully (*Exquilinus ager*, *Exquiliæ*), Eveux.

Fleurieux-sur-Saône, Fleurieux-sur-l'Arbresle (*Floriacensis ager*), Fontaines, Foy-l'Argentière (Sainte-), Foy-lès-Lyon (Sainte-), Francheville.

Genis-Laval (Saint-), Genis-l'Argentière (Saint-), Genis-les-Ollières (Saint-), Germain-au-Mont-d'Or (Saint-), Germain-sur-l'Arbresle (Saint-), Givors (*Givortium*), Grézieu-le-

1. — Description du gouvernement de Lyon; Almanach de 1760, in-8°. Quelques exemplaires ont été tirés à part (in-8° de 204 pages). Les communes, dans ce travail justement estimé, sont rangées selon l'ordre alphabétique.

Marché, Grézieu-la-Varenne, Grigny (*Griniacum*).

Halles (les), Haute-Rivoire, Hayes (les).

Ile-Barbe (*Insula Barbara*), Irigny (*Ireniacum*).

Jean-de-Toulas (Saint-), Julien-sur-Bibost (Saint-).

Larajasse, Laurent-d'Agny (Saint-), Laurent-de-Chamousset (Saint-), Laurent-de-Vaux (Saint-), Lentilly (*Lentuli villa*), Limonest, Lissieu (*Lissiacum*), Loire, Longes-et-Trèves, Longessaigne.

Marcilly-d'Azergue (*Marcelliacum*), Marcy-le-Loup, Martin-de-Cornas (Saint-), Martin-en-Haut (Saint-), Maurice (Saint-), Messimy, Meys, Millery (*Milleriacum*), Montagny, Montromant, Montrotier, Mornant.

Neuville, Nuelles.

Orliénas, Oullins (*Auliana*).

Pierre-la-Palud (Saint-), Poleymieux, Pollionay (*Poloniacum*), Pomeys.

Quincieux.

Rambert-l'Ile-Barbe (*Sanctus Ragnebertus ad Insulam Barbaram*), Riverie, Roche-Taillée (*Rupes scissa*), Romain-de-Couzon (Saint-), Romain-en-Gal (Saint-), Romain-en-Gier (Saint-), Rontalon.

Sain-Bel, Sarcey, Savigny (*Saviniacum*, *Sapiniacum*, *Salviniacum*), Sorlin (Saint-), Soucieu, Sourcieux, Souzy, Symphorien-sur-Coise (Saint-).

Taluyers (*Talues*, *Talueria*), Tassin (*Taroneriæ*), Thurins, Tour-de-Salvagny (la), Tupin-et-Semons.

Vaugneray, Vernaison, Villechenève, Vourles.

Yzeron.

II. — *Arrondissement de Villefranche.*

VILLEFRANCHE.

Affoux, Aigueperse, Alix, Ambérieux (*Amberiacum*), Amplepuis (*Ampliputeum*), Ancy, Anse (*Assa Paulini*, *Antium*), Apollinaire (Saint-), Arbuissonas, Ardillats (les), Arnas (*Arnacus*), Avenas, Azolette.

Bagnols, Beaujeu (*Belli jocus*), Beligny, Belleville, Belmont, Blacé, Bois-d'Oingt (le), Bonnet-des-Bruyères (Saint-), Bonnet-le-Troncy (Saint-), Bourg-de-Thizy, Breuil (le).

Cenves, Cercié, Chambost-Allières, Chamelet, Chapelle-de-Mardore (la), Charentay, Charnay, Châtillon-d'Azergue (*Castellio*), Chazay-d'Azergue (*Casæum*), Chenas, Chenelette, Chessy (*Sessiacum*), Chirouble, Christophe (Saint-), Claveisoles, Clément-sous-Valsonne (Saint-), Cogny, Corcelette (*Corcellæ*), Cours, Cublize, Cyr-le-Château (Saint-).

Dareizé, Denicé (*Dionysiacum*). Didier-sous-Beaujeu (Saint-), Dième, Dracé, Durette.

Emeringes, Etienne-la-Varenne (Saint-).

Fleurie (*Floriacum*), Forgeux (Saint-), Frontenas.

Georges-de-Reneins (Saint-), Gleizé, Grandris.

Igny-de-Vers (Saint-).

Jacques-des-Arrêts (Saint-), Jean-d'Ardières (Saint-), Jean-des-Vignes (Saint-), Jean-la-Bussière (Saint-), Joux, Julien (Saint-), Juliénas, Jullié, Just-d'Avray (Saint-).

Lacenas, Lachassaigne-Saint-Cyprien (*Cassania*), Lager (Saint-) (*Sanctus Leodegarius*), Lamure, Lancié, Lantignié (*Lentiniacum*), Laurent-d'Oingt (Saint-), Légny, Létra, Liergues, Limas, Loup (Saint-), Lozanne (*Lozanna*), Lucenay.

Mamert (Saint-), Marcel (Saint-), Marchamp, Marcy-sur-Anse, Mardoire, Marnand, Meaux, Moiré, Monsol, Montmelas-Saint-Sorlin, Morancé.

Nizier-d'Azergue (Saint-).

Odenas, Oingt (*Iconium*), Olmes (les), Ouilly (*Ovilliacum*), Ouroux (*Oratorium*).

Paule (Sainte-), Pomiers, Pontcharra, Pouilly-le-Monial, Poulle, Propières.

Quincié (*Quinciacum*).

Ranchal, Regnié, Rivolet, Romain-de-Popey (Saint-), Ronno.

Salles, Sauvages (les).

Taponas, Tarare (*Tararia*, *mons Tarari*), Ternand, Theizé, Thel, Thizy (*Thiziacum*), Trades.

Valsonne, Vaux, Vaux-Renard, Vérand (Saint-), Ville-sur-Jarnioux, Villié, Vincent-de-Reins (Saint-)

XIVe TABLE.

BUDGET DE LA VILLE.

I. — Analyse du Budget de 1845. [1]

RECETTES.

§ 1. RECETTES ORDINAIRES.

Trois millions sept cent dix-sept mille quatre cent un francs.

Articles principaux.

Centimes communaux à la contribution foncière, mobilière, et à celle des patentes de 1844	160,000
Locations des maisons de la ville.	151,967
Locations de l'entrepôt des sels et de l'entrepôt des liquides.	43,000
Fermes, poids publics.	1,300
Mesurage des bois et charbons.	1,600
Pesage du foin et de la paille.	1,350
Curage des fosses d'aisances des bâtiments communaux.	2,175
Attache des bêtes de somme.	14,175
Bateaux mouvants.	13,325
Chaises sous les Tilleuls et au Jardin des Plantes.	5,300
Droit d'attache du marché aux chevaux	1,525
Produit des locations sur les rivières et d'emplacements pour les embarcadères.	32,798
Etablissement de grues.	3,000
Droit d'expédition des actes de l'Etat civil.	1,300
Droit d'emmagasinage des denrées coloniales	19,000
Produit présumé de l'Abattoir.	127,000
Produit présumé du marché couvert de la Martinière.	7,000
Permissions de voirie.	28,000
Permissions d'étalage sur la voie publique.	14,000
Permissions des fiacres, voitures et cabriolets de vidanges.	5,000
Stationnement d'omnibus.	21,515
Subvention du Gouvernement dans les frais de l'Ecole des beaux-arts.	3,100
Ventes de terrains pour sépultures particulières	43,000
Produit brut des inhumations	70,000
Amendes de police.	8,000
Produit des inscriptions des élèves de l'Ecole secondaire de médecine.	9,730
Produit des permis de chasse.	5,000
Octroi, produit présumé.	2,850,000
Abonnement de divers négociants pour bureaux supplémentaires.	38,000
Taxations accordées aux employés de l'octroi pour la Régie des contributions indirectes	7,000

L'institution la Martinière, la Caisse de retraite des employés, la fondation Grognard, etc., ont leur comptabilité particulière.

§ 2. RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Paiement de terrains vendus, capital et intérêts (en 1845).	370,899

DÉPENSES.

§ 1. DÉPENSES ORDINAIRES.

Deux millions quatre cent deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze francs.

Articles principaux.

Section I.

Frais de bureaux de la mairie, traitements des employés, frais de loyer, frais de procédure, etc.	101,500
Dépense pour le service des inhumations	48,500
Indemnité des chefs d'atelier prud'hommes.	12,300

1. — Les dépenses et les recettes ordinaires d'un budget à un autre présentent peu de différence ; quelques augmentations de dépenses, proposées pour 1847, ont été inscrites ici en leur lieu.

Frais de police, treize commissaires	31,200
Frais de bureaux desdits	10,700
Locations de leurs logements.	11,074
Traitement de 34 agents.	40,800
Gardes-champêtres, cantonniers à Saint-Just et à Champvert.	2,400
Traitement de la garde municipale	59,150
Renouvellement de ses vêtements	2,520
Traitement des sapeurs-pompiers	26,428
Traitement des inspecteurs des ports de la halle aux blés, etc.	9,550
Traitement des employés de l'Abattoir et frais de bureaux.	12,900
Octroi, frais de perception.	340,000
Frais des bureaux supplémentaires	43,000
Remises aux employés de l'octroi, après 2,400,000 francs de recette brute	40,000
Paiement aux employés de l'octroi des taxations accordées par la Régie des contributions indirectes.	7,000
Remises à la Régie des contributions indirectes.	7,200

Section II.

Contributions et assurances des propriétés communales.	17,470
Prélèvement de 7 fr. par homme et de 3 fr. par cheval des troupes de la garnison.	43,000
Remplacement d'une partie de la contribution personnelle et mobilière	280,000
Dix pour cent sur le produit net de l'octroi, sous les déductions légales	216,280
Entretien des bâtiments communaux	40,000
Entretien des horloges de la ville.	1,680
Entretien du pavé.	27,900
Entretien des chemins de la banlieue	2,000
Entretien des halles, marchés, quais, places, rues, égouts.	7,000
Entretien des promenades	6,000
Entretien des fontaines, pompes, etc.	6,500
Entretien des pompes à incendie.	1,595
Fourniture d'eau à la ville.	17,000
Eclairage de la ville.	170,000
Nettoiement et arrosage de la ville.	58,975
Allocation au Conseil de salubrité.	1,000
Dépenses diverses de la police municipale.	11,500
Fonds de police à la disposition du maire.	10,000
Fonds pour gratification aux employés.	3,200

Section III.

Location, entretien, chauffage des corps-de-garde.	7,000
Entretien de l'hôtel du lieutenant-général commandant la division.	1,000
Dépenses présumées pour le logement des troupes de passage.	20,000

Section IV.

Subvention de la ville pour les enfants trouvés. (1)	255,165
A l'hospice de l'Antiquaille.	57,050
Pensions d'aliénés au compte de la ville.	14,000
Bureaux de bienfaisance.	80,000
(allocation portée pour 1847 à	100,000)
Au dépôt de mendicité	37,000
(llocation portée pour 1847 à	40,000)
Maison de refuge dite Saint-Michel.	5,000
Société maternelle	1,500
Société des Filles incurables.	1,000
Société du Dispensaire.	2,500
Secours aux Salles d'asile.	19,158
(Cette allocation a été augmentée.)	
Société de Patronage des jeunes filles	1,000
Institution des Jeunes Orphelins.	500
Institution du refuge de Saint-Joseph.	2,000
Pensions diverses.	6,885

Section V.

Bourses à l'Institution des sourds-muets	3,000
Ecole royale des beaux-arts.	33,480
Fonds d'encouragement pour former des peintres et des graveurs.	2,000
Fonds pour achats de tableaux et de statues.	10,000
Subvention à la société des Amis des Arts	5,000
Entretien des instruments, traitement du concierge, etc., du cours d'astronomie.	1,200
Conservation des musées du Palais des Arts, traitements et frais divers.	6,600
Musée des antiques, traitements.	2,400
Frais et achats d'objets d'archéologie.	2,600

1. — Réduite à 240,160 fr. par le préfet. En droit, la commune de Lyon ne doit que le cinquième de la dépense totale, les quatre autres cinquièmes devraient être à la charge du département; dès-lors la dépense de la ville ne devrait pas dépasser environ 60,000 fr. Le maire de Lyon a réclamé et réclame encore, quoique le Conseil d'Etat ait prononcé contre lui.

Musée d'histoire naturelle, traitements	7,900
Frais et achats divers	3,200
Bibliothèque du Palais des Arts, traitements divers	3,200
Frais divers, achats de livres, gravures	3,500
Bibliothèque de la ville, traitements	8,100
Acquisition de livres et frais divers	6,000
Bibliothèque administrative de l'Hôtel-de-Ville	500
Jardin des Plantes	9,900
Location de deux maisons pour les Frères des écoles	8,400
Ecoles primaires catholiques	80,401
Ecoles primaires protestantes	3,000
Ecole de dessin linéaire	1,500
Dotation de l'Académie	1,200
(allocation portée pour 1847 à	2,400)
Dotation pour la Société d'Agriculture	600
(Allocation augmentée pour 1847).	
Allocation pour observations hydrométriques	500
Frais des cours de la Faculté des sciences	1,730
Frais du cours de droit commercial	2,630
Ecole préparatoire de médecine	6,200
Théâtres, entretien des bâtiments, etc	6,200
La subvention au directeur, portée aux dépenses extraordinaires, a été fixée pour 1845 à 63,000 fr.; elle a été supprimée pour 1847, en conséquence de nouveaux arrangements pris avec la Direction.	
Assurance des théâtres contre l'incendie	10,272
Traitement du conservateur du matériel	1,500
Service de nuit des sapeurs-pompiers	2,200

Section VI.

Cultes, frais divers, logement	17,985

Section VII.

Fêtes publiques annuelles	15,000
Pour dépenses imprévues, somme à la disposition du maire, etc.	30,000

§ 2. DÉPENSES EXTRAORDINAIRES de 1841 à 1846 (six années).

Onze millions quatre cent soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix francs.

Remboursement des emprunts	1,509,000
Intérêt des emprunts	1,512,147
A reporter	3,021,147
Report	3,021,147
Dépenses diverses, indemnités, secours	993,174
Acquisitions d'immeubles	3,409,000
Travaux extraordinaires aux bâtiments communaux	76,487
Travaux extraordinaires pour l'éclairage	17,636
Travaux exrraordinaires pour les pompes, fontaines, etc.	94,011
Canaux, souterrains, égouts, voirie, rectification de la voie publique	293,912
Restauration du Palais des Arts	195,257
Restauration intérieure du Grand-Théâtre, et réparations aux deux théâtres	233,549
Pavés neufs, et travaux sur les chemins de la banlieue	244,525
Trottoirs en bitume et en pierre	146,537
Travaux de remblais et de déblais	284.102
Dépenses pour les promenades publiques	69,348
Ouverture de nouvelles rues et places, rues de Bourbon, du Doyenné et du Commerce	659,687
Travaux à l'Abattoir	65,709
— à l'Entrepôt	184,208
— aux églises	146,355
Travaux exécutés à frais communs, entre la ville et le département	1,327,035
TOTAL	11,462,590

De 1825 à 1846, c'est-à-dire dans le cours de vingt-un exercices, les dépenses extraordinaires, non compris le service des intérêts et le remboursement des emprunts, se sont élevées à la somme de vingt-huit millions; la ville s'est engagée, depuis 1846, en dépenses extraordinaires diverses, pour une somme qui n'est pas moindre de douze millions. Total de la dépense, en travaux extraordinaires, depuis 1825: quarante millions.

II. — PROPORTION DE L'ACCROISSEMENT DE LA DETTE ET DE L'AUGMENTATION DU REVENU.

1825: point de dette; recettes ordinaires	2,684,000
1830: dette, 5,976,000; recettes ordinaires	2,723,000
1835: dette, 5,990,000; recettes ordinaires	3,099,000
1840: dette, 5,663,000; recettes ordinaires	3,647,000
1845: dette, 5,169,000; recettes ordinaires	3,692,000
1847: dette, 10,918,000; recettes ordinaires	3,815,694

Résumé du Budget prévisionnel pour 1847.

RECETTES.

Recettes ordinaires. . . .	3,815,694
Recettes extraordinaires . .	79,381
Total général. . . .	3,895,075

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires. . . .	2,688,985
Dépenses extraordinaires . .	1,998,315
Total général. . . .	4,687,300
Déficit pour cette année. . .	792,224
Déficit au Budget supplémentaire	1,396,890
Total du déficit . . .	2,189,114

Compte final du Budget de la ville pour 1846.

I. Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires et supplémentaires, déduction faite des reliquats justifiés et recouvrés, et qui seront reportés en recettes au Budget supplémentaire de 1847, et des sommes non susceptibles de recouvrement qui seront portées en non-valeurs. .	4,801,419
II. Dépenses ordinaires, extraordinaires et supplémentaires, déduction faite des crédits ou portions de crédits restés sans emploi et annulés, et des dépenses effectuées et liquidées en 1846, mais non payées au 31 mars dernier, et à reporter au Budget supplémentaire de l'année 1847.	4,796,247
Excédant définitif	5,172
Excédant des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires	1,126,709
Dans l'espace de vingt-et-un ans, les dépenses ordinaires de toute nature ne se sont élevées que de	894,000
Les recettes ordinaires se sont élevées de	1,117,000

III. — DETTE DE LA VILLE.

Les dettes de toute nature de la ville s'élèvent, en 1847, au chiffre de	8,718,152
Un accroissement inattendu des dépenses extraordinaires a obligé la ville à contracter un emprunt de.	2,200,000
La cherté extraordinaire des céréales, et l'obligation, pour la ville, de venir au secours des pauvres, ont obligé le maire, au mois d'avril 1847, à demander un emprunt additionnel de. . . .	600,000
	11,518,152

Ce chiffre de onze millions cinq cent dix-huit mille cent cinquante-deux francs ne comprend pas la somme de dix-sept cent mille francs que coûtera au Budget municipal l'ouverture de la rue Centrale, ni une somme bien autrement élevée que demandera, d'ici à quelques années, l'exécution du plan de la ville, la conversion en rue du terrain occupé par l'hôtel et le jardin de la Préfecture, le redressement du Chemin-Neuf, le prolongement des rues de Jarente, des Bouchers, etc.; ni la somme de trois millions trois cent quarante-deux mille francs à laquelle le maire porte la dépense du système de fourniture des eaux qu'il a proposé, en juin 1847, aux délibérations du Conseil municipal (non compris une somme égale pour les égouts).

Tableau des paiements que la ville doit effectuer chaque année, jusqu'à complète extinction de sa dette.

(Evaluation de M. Barrillon, conseiller municipal, rapporteur de la commission du Budget.)

1848, remboursement.	913,000 fr.
1849	787,000
1850	686,000
1851	292,000
1852	530,000
1853	490,000
1854	549,000
1855	469,000
1856	300,000
1857	300,000
1858	300,000
1859	348,000
1860	200,000
1861	200,000
TOTAL. . . .	6,364,000

Il faut ajouter à ce chiffre :

Dettes à échéances indéterminées	132,000
Déficit résultant des exercices de 1846 et de 1847, ensemble	2,200,000
Total de la dette. . . .	8,696,000

M. Pons, comprenant dans son évaluation tous les engagements contractés par la ville, porte le chiffre total de la dette à quinze millions sept cent cinquante mille francs.

Tableau récapitulatif des annuités à servir pour le remboursement et les intérêts de la dette, à partir de 1848 *et jusqu'en* 1864.

(Selon M. Pons, membre du Conseil municipal.)
(6 avril 1847.)

Année	1848, annuité.	1,457,259 fr.
	1849 . . .	1,337,949
	1850 . . .	1,197,580

Année	1851 . . .	968,571 fr.
	1852 . . .	879,574
	1853 . . .	814,551
	1854 . . .	970,765
	1855 . . .	861,709
	1856 . . .	920,459
	1857 . . .	891.209
	1858 . . .	861,959
	1859 . . .	888,959
	1860 . . .	667.600
	1861 . . .	644.200
	1862 . . .	420,800
	1863 . . .	406.400
	1864 . . .	395,000

Dans ces chiffres est compris, à partir de 1853, la totalité de l'intérêt du capital consacré à la rue Saint-Côme.

M. Pons n'y a pas porté le capital de 1,192,000 fr. dû par la ville à l'institution de la Martinière, et dont il renvoie le remboursement à la fin de l'année 1864; il n'y a pas compris les charges du dernier emprunt de 600,000 fr.

Selon M. Pons, la situation des finances municipales est telle (en 1847), qu'elles ne pourront être de longtemps mises en équilibre que par de fréquents emprunts, et qu'elles ne pourront être définitivement restaurées que par des taxes nouvelles. [1]

Il n'a pas tenu compte, dans son appréciation de la situation financière, et il en a donné les motifs, de l'état des ressources que le maire a joint à son rapport sur le Budget de 1847, en les évaluant à la somme de 6,696,000 fr.

IV. — RESSOURCES DE LA VILLE.

(1847.)

1° Excédant annuel des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires.	1,100,000fr.
2° Immeubles dont la ville est propriétaire, et qui sont destinés à une aliénation plus ou moins prochaine, attendu qu'ils n'ont et ne peuvent avoir aucun emploi d'utilité publique; évaluation basée sur des estimations inférieures à la valeur réelle	5,674,597
(Rapport du maire).	
Produits complémentaires divers.	266,747
Total. . . .	5,941,344

1. — De nouvelles taxes ont été proposées, en effet, au mois de mai 1847, et mises en délibération au mois de juillet, après la lecture du rapport de M. de Marnas : elles s'appliquent à des comestibles de luxe.

XV[e] TABLE.

LES LYONNAIS CÉLÈBRES.[1]

Albon (famille d') : cette famille remonte au treizième siècle.

Albon (Humbert d'), seigneur de Pouillenay, vivait encore en 1368.

Albon (André d'), gouverneur de Lyon, vivait en 1544.

Albon (Jacques d'), maréchal de Saint-André, mort en 1562.

Albon (Antoine d'), archevêque de Lyon, 1574

Albon (André-Suzanne, comte d'), mort en 1834.

Ampère (André-Marie), mathématicien, 1775 - 1836.

Apollinaris Sidonius (C. Sollius), évêque et littérateur, 488.

Audran (Gérard), graveur, 1640 - 1703.

Audran (Germain), graveur, 1631 - 1710.

Ballanche (Simon), littérateur, mort en 1847.

Barrême (François), arithméticien, mort en 1703.

Bellièvre (Claude I), premier président au parlement de Grenoble, archéologue, 1487 - 1557.

Bellièvre (Pompone I), chancelier de France, 1529 - 1607.

Bergasse (Nicolas), avocat et publiciste, 1750 - 1832.

Boissieu (Jean-Jacques de), dessinateur et peintre, 1736 - 1810

Bollioud-Mermet (Louis), secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, 1709 - 1793.

Bordes (Charles), poète et littérateur, 1711 - 1761.

Bordes (Louis), mathématicien et mécanicien, 1700 - 1747.

Boscary de Villeplaine (Jean-Baptiste-Joseph), ancien agent de change, 1757 - 1827.

Bossut (Charles), géomètre, 1730 - 1815.

Bourgelat (Claude), fondateur des écoles vétérinaires, 1712 - 1779.

Bourges (Clémence de), poète, morte en 1557.

Boze (Claude Gros de), archéologue et numismate, 1680 - 1753.

Brisson (Barnabé), ingénieur divisionnaire, 1777 - 1828.

Brossette (Claude), homme de lettres, 1671 - 1743.

Bruyère (Louis), ingénieur, 1758 - 1831.

Bruyset (Jean-Marie), imprimeur-libraire, 1744 - 1817.

Bugniet (Pierre-Gabriel), architecte, mort en 1806.

Bussières (Jean de), jésuite, 1607 - 1678.

Buynand des Echelles (Joseph-François-Anne), imprimeur-libraire, 1773 - 1811.

Caracalla (Bassianus), empereur, 188 - 217.

Carret (Michel), chirurgien, 1752 - 1815.

Cars (Laurent), célèbre graveur, 1703-1771.

Champier (Symphorien), érudit, 1472 - 1539.

Chaponay (Antoine de), un des douze premiers conseillers en 1401.

Chaponay (Humbert de), intendant de Lyon, mort en 1672.

Charrier de la Roche (Louis), évêque de Versailles, 1738 - 1827.

Chinard (Joseph), sculpteur, 1756 - 1813.

Claude (Tibérius-Claudius - Néro-Drusus),

1. — Cette table ne contient que les personnages célèbres nés à Lyon ou dans le Lyonnais; elle aurait été démesurément grossie si j'y avais placé encore les noms d'hommes qui ont fait à Lyon, et à un titre quelconque, un séjour de quelque durée : tel de ces hommes pourrait être revendiqué par trois ou quatre départements, s'il fallait le rattacher à l'histoire d'un pays, parce qu'il y a vécu pendant un temps plus ou moins long. Une autre considération a beaucoup réduit les dimensions de ce tableau : je n'ai pas cru devoir inscrire au rang des illustrations dont la cité s'honore, et dont il importe de conserver le souvenir, tout auteur dont on a quelques écrits; de bons ouvrages doivent seuls donner droit à une place dans les recueils biographiques.

Cependant, comme l'histoire littéraire ne se renferme point dans des limites si rigoureuses, je renvoie, pour de plus nombreuses notices, à l'ouvrage de Pernetti, et surtout au Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire, par MM. Bréghot du Lut et Péricaud aîné. *Lyon,* 1839, grand in-8°.

Beaucoup de noms trop peu importants pour être inscrits ici sont indiqués dans l'Histoire de Lyon. Voyez la Table alphabétique.

empereur, né l'an 10 avant Jésus-Christ, mort l'an 54.
Clavier (Etienne), membre de l'Académie des inscriptions, 1762-1817.
Cochard (François-Nicolas), homme de lettres, né à Villeurbanne, 1765-1834.
Collomb (Barthélemi), chirurgien, 1718-1799.
Coral (Etienne) introduisit, en 1472, l'imprimerie à Parme.
Coustou (Guillaume), sculpteur, 1716-1777.
Coustou (Nicolas), sculpteur, 1658-1733.
Coysevox (Antoine), sculpteur, 1640-1720.
Daudet (Robert), graveur, 1737-1824.
Dechazelles (Pierre-Toussaint), dessinateur et homme de lettres, 1751-1833.
Degérando, mort en 1846.
Delorme (Philibert), architecte, mort en 1577.
Delorme (Guillaume-Marie), architecte, 1700-1782.
Desargues (Gérard), géomètre et mécanicien, 1593-1662.
Drevet (Pierre), graveur, 1664-1739.
Drevet (Claude), graveur, 1710-1778.
Dubost (Antoine), peintre, 1769-1825.
Dugas (Laurent), prévôt des marchands, 1670-1748.
Dugas (Pierre), prévôt des marchands, 1701-1737.
Dugas Montbel (Jean-Baptiste), homme de lettres, 1776-1834.
Dumas (Charles-Louis), médecin, 1765-1813.
Dumas (Joseph), proviseur du collége Charlemagne, à Paris, 1755-1837.
Duphot (Léonard), général de brigade, 1770-1797.
Espinasse (Mlle Julie-Jeanne-Eléonore de l'), 1732-1776.
Eynard (Ennemond), médecin, 1749-1837.
Faber (Jean), dominicain, mort en 1615.
Falconnet (Noël), médecin, 1644-1734.
Falconnet (Camille), médecin, 1671-1762.
Farjat (Benoît), graveur, né en 1646.
Flachat (Jean-Claude), négociant, mort en 1775.
Flachéron (Louis-Cécile), architecte, 1772-1835.
Fleurieu (Jacques-Annibal Claret de), seigneur de la Tourette, prévôt des marchands, 1692-1776.
Fleurieu de la Tourette (Marie-Antoine-Louis Claret de), secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, 1729-1793.
Fleurieu (Charles-Pierre de), ministre de la marine, sénateur, 1738-1810.
Gacon (François), poète, 1667-1725.
Germanicus-César (Caius), né l'an 16 avant Jésus-Christ, mort en 19 après J.-C.
Gilibert (Jean-Emmanuel), médecin et botaniste, 1741-1814.
Greppo (Jean-Baptiste), chanoine, archéologue, 1712-1767.
Grolier de Servière (Gaspard), ancien colonel, 1676-1745.
Guillet (Pernette du), morte en 1545.
Imbert-Colomès (Jacques), prevôt des marchands, 1789-1809.
Jars (Gabriel), minéralogiste, 1729-1808.
Jordan (Camille), orateur et publiciste, 1771-1821.
Jussieu (Antoine de), botaniste, 1686-1758.
Jussieu (Bernard de), botaniste, 1699-1777.
Jussieu (Antoine-Laurent de), naturaliste, 1748-1836.
Labé (Louise Charly, dite), poète, 1525-1566.
Lamoncin (Aimé-François, comte de), de l'Académie de Lyon, 1760-1833.
Lémontey (Pierre-Edouard), homme de lettres, 1762-1826.
Lemot (François-Frédéric), statuaire 1771-1827.
Macors (Paul), pharmacien, mort en 1811.
Marchand (Henri), mécanicien, 1674-1750.
Martin (Claude), major-général, 1732-1800.
Martin (Louis-Aimé), homme de lettres, 1786-1847.
Mathon de la Cour (Jacques), mathématicien et mécanicien, 1712-1777.
Mathon de la Cour (Charles-Joseph), homme de lettres, 1738-1793.
Maupetit (Pierre-Honoré-Anne), général de brigade, 1711-1811.
Maupin (Simon), architecte?
Menestrier (Claude-François), jésuite, historien, 1631-1705.
Monconys (Balthasar de), voyageur, 1611-1665.
Mongez (Antoine), membre de l'Institut, 1747-1835.
Montucla (Jean-Etienne), mathématicien, 1725-1799.
Morel (Jean-Marie), paysagiste, 1728-1810.
Morellet (André), homme de lettres, 1727-1819.
Pape (Guy de la), jurisconsulte, né à Lyon vers la fin du XIVe siècle, mort en 1475.
Patrin (Eugène-Louis-Melchior), minéralogiste, 1742-1815.
Perrache (Antoine-Michel), sculpteur, 1726-1779.
Petit (Marc-Antoine), médecin et poète, 1766-1811.
Pillement (Jean), peintre, 1728-1808.
Piston (Joseph), lieutenant-général, 1754-1831.
Poivre (Pierre), naturaliste et économiste, 1719-1786.
Pouteau (Claude), chirurgien, 1724-1825.
Prony (Gaspard-Clair-François-Marie Riche, baron de), 1757-1839.

Prost de Royer (Antoine-François), avocat, échevin, 1729 - 1786.

Prudhomme (Louis), journaliste et historien, 1752 - 1830.

Roland de la Platière (Jean-Marie), ministre de l'intérieur, 1734 - 1793.

Roux (l'abbé Claude-Antoine), professeur de mathématiques, 1750 - 1829.

Rozier (l'abbé François), agronome, 1734 - 1793.

Ruolz (Charles-Joseph de), conseiller à la Cour des monnaies, 1708 - 1756.

Saconay (Gabriel de), prêtre, mort en 1580.

Sainte-Marie (Etienne), médecin, 1776 - 1829.

Say (Jean-Baptiste), économiste, 1767 - 1822.

Servan de Sugny (Pierre-François-Jules), poète, 1796 - 1831.

Scève (Maurice II), poète, mort vers 1564.

Sonnerat (Pierre), voyageur, 1745 - 1814.

Spon (Charles), médecin, 1609 - 1684.

Spon (Jacob), médecin et antiquaire, 1645 - 1685.

Stella (Jacques), peintre et graveur à l'eau-forte, 1596 - 1647.

Stella (François), peintre, mort en 1647.

Stella (Antoine Boussonnet), peintre et graveur, 1630 - 1682.

Stella (Claude Boussonnet), peintre et graveur, 1634 - 1694.

Stella (Antoinette Boussonnet), peintre et graveur, 1635 - 1676.

Suchet (Louis-Gabriel), maréchal de France, duc d'Albuféra, 1772 - 1826.

Terrasson (André), prédicateur, 1669 - 1723.

Terrasson (Gaspard), prédicateur, 1680 - 1752.

Terrasson (Matthieu), avocat, 1669 - 1734.

Thibière (Jean-Marie-Gabriel), architecte, 1758 - 1822.

Tolozan (Jean-François), avocat général, 1722 - 1802.

Tolozan de Montfort (Louis), prévôt des marchands, 1726 - 1811.

Valdo (Pierre), sectaire, vivait en 1160.

Vergier (Jacques), poète, 1655 - 1720.

Villeroy (François de Neuville, duc de), maréchal de France, 1685 - 1730.

Vitet (Louis), médecin, 1736 - 1809.

XVI[e] TABLE.

TABLE CHRONOLOGIQUE PAR ORDRE DE MATIÈRES.

PREMIERE ÉPOQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Lyon avant la domination romaine.

CHAPITRE II.

Population primitive du Lyonnais.

CHAPITRE III.

Fondation de Lugdunum.

CHAPITRE IV.

Lyon sous Auguste.

CHAPITRE V.

Lyon depuis la mort d'Auguste jusqu'à celle de Néron.

CHAPITRE VI.

Marche de la civilisation à Lyon pendant les deux premiers siècles.

CHAPITRE VII.

Du Christianisme à Lyon pendant les trois premiers siècles.

SECONDE ÉPOQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Les Barbares.

CHAPITRE II.

Premier royaume de Bourgogne.

(413 - 534.)

CHAPITRE III.

Marche de la civilisation à Lyon du quatrième au cinquième siècle.

CHAPITRE IV.

Lyon sous les rois mérovingiens.

(534 - 732.)

CHAPITRE V.

Lyon sous Charlemagne et ses fils.

(732 - 876.)

CHAPITRE VI.

Marche de la civilisation à Lyon du neuvième au onzième siècle.

QUATRIÈME ÉPOQUE

CHAPITRE PREMIER.

Les guerres de religion à Lyon.

(1561-1595.)

CHAPITRE II.

Lyon sous le règne de Henri IV.

(1589-1610.)

CHAPITRE III.

Lyon sous le règne de Louis XIII.

(1610-1643.)

CHAPITRE IV.

Lyon sous le règne de Louis XIV.

(1643-1715.)

CHAPITRE V.

Marche de la civilisation à Lyon sous le règne de Louis XIV.

CHAPITRE IV.

Lyon pendant le siége

(8 août au 9 octobre 1793.)

CHAPITRE V.

Ville-Affranchie.

(Octobre 1793 - septembre 1794.)

CHAPITRE VI.

Lyon depuis les journées de thermidor jusqu'au Consulat.

(1794-1800.)

CHAPITRE VII.

Le Consulat et l'Empire.

(1800-1814.)

CHAPITRE VIII.

Marche de la civilisation à Lyon sous Napoléon.

TABLE

ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE.

A.

 LY - LY LY - LY

M.

N.

Q.

R.

T.

AVIS AU RELIEUR.

Le tome Ier de l'Histoire de Lyon est composé ainsi :

Le titre.
Lettre à M. Reinaud, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Armoiries de la ville de Lyon.
Discours préliminaire.
Histoire de Lyon, pages 1-656.

Le tome II est formé ainsi qu'il suit :

Histoire de Lyon (quatrième époque), pages 657-1279.
Tables, Avertissement.
De l'Administration du Lyonnais sous les Romains.
Inscriptions latines.
Recueil des Tables.

CARTES, PORTRAIT ET PLANS.

Le portrait en regard du titre.
Les Armoiries en regard de l'explication.
L'ancien Lyonnais, page 51.
Le Lyonnais partagé en provinces, page 657, tome II.
Le Lyonnais moderne, page 1157.
Lyon au XVIe siècle, page 589.
Plan de Lyon actuel, page 1200.

FEUILLES RÉIMPRIMÉES ET CARTONS.

La convenance de mettre en parfaite harmonie les premiers chapitres avec le Recueil général des inscriptions latines, et quelques fautes typographiques à rectifier, ont motivé la réimpression de plusieurs feuilles et feuillets, désignés par un *; ce sont :

Tome I, pages 21-24.
— feuille 5.
— feuille 6, pages 85-92.
— feuille 10.
Tome II, les pages 663-666.

Ces réimpressions, et les corrections faites dans la Table alphabétique, tiennent lieu d'*errata*.

